



**HAL**  
open science

# L'interaction entre la Fédération de l'Education Nationale et sa principale minorité, le courant " unitaire ", 1944-1959

Laurent Frajerman

## ► To cite this version:

Laurent Frajerman. L'interaction entre la Fédération de l'Education Nationale et sa principale minorité, le courant " unitaire ", 1944-1959. Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2003. Français. NNT: . tel-00617368

**HAL Id: tel-00617368**

**<https://theses.hal.science/tel-00617368>**

Submitted on 27 Aug 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université Paris I – Panthéon Sorbonne**

UFR d'Histoire

Thèse pour obtenir le grade de  
Docteur en Histoire  
présentée et soutenue publiquement par

**Laurent FRAJERMAN**

L'interaction entre la Fédération de l'Education Nationale et sa principale minorité, le courant « unitaire », 1944-1959.

**Dirigée par Monsieur le Professeur Jacques Girault**

Membres du Jury: Jean-François Chanet, Jacques Girault, Antoine Prost, André Robert,  
Jean-Louis Robert

16 décembre 2003

**TOME I**



# Remerciements

Je voudrais tout d'abord remercier mon directeur de thèse, Jacques Girault, pour avoir accepté un sujet si proche de ses préoccupations, pour sa disponibilité sans failles et sa rigueur. En outre, je lui dois de m'avoir confié les notes qu'il a prises aux archives du PCF.

La fréquentation des séminaires d'Antoine Prost et les nombreuses occasions de l'entendre et de discuter avec lui m'ont enrichi considérablement.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers les universitaires qui m'ont tant apporté par leurs remarques : René Mouriaux, Jean-Louis Robert, Michel Pigenet, Danielle Tartakowsky, Bernard Pudal, Frank Georgi, Michel Dreyfus.

Je songe aussi à Claude Pennetier pour m'avoir encouragé à choisir ce sujet et pour notre travail prosopographique. Je remercie André Robert pour le plaisir pris à travailler avec lui sur le colloque sur l'apogée des syndicalismes en Europe et pour avoir bien voulu confronter nos idées sur de nombreuses questions.

Que mes proches sachent à quel point je leur suis reconnaissant :

Je remercie Rémi Skoutelski, mon vieux complice, pour nos nombreux échanges sur la question, ses encouragements constants et sa relecture de ces pages.

A Cécile Ensellem, à qui je dois tant : l'initiation et la formation au plaisir de la sociologie, la discussion passionnée de toutes les hypothèses, la relecture attentive et exigeante, des tâches annexes, oh combien ingrates, et enfin le soutien conjugal...

Merci à Thierry Bonzon pour la relecture de l'introduction, à Laure Godineau pour ses conseils, à Françoise Rault pour la qualité de son concours sociologique, à Pascal Torrè pour ses remarques avisées.

Je pense aussi aux docteurs du séminaire de Jacques Girault avec qui j'ai discuté de questions théoriques et du syndicalisme enseignant : Robert Hirsch, Loïc Le Bars.

Je suis redevable à Georges Mouradian d'avoir accepté de retarder le déménagement vers le CARMOT de nombreux cartons des archives FEN pour que je puisse les consulter sur place.

Merci aux militants de la FEN, devenue UNSA-Education, qui ont toujours prouvé leur intérêt pour l'Histoire en m'accueillant et en m'ouvrant leurs archives, si peu de temps après la scission : Jean-Paul Roux, Guy Putfin, Daniel, Martine Le Gal, Guy Le Neouannic.

Je remercie Louis Astre, qui outre son interview, a toujours répondu à mes sollicitations.

Merci aux militants d'Unité et Action, pour m'avoir accordé des entretiens et aidé à défricher ce champ : Gérard Alaphilippe, André Drubay, Etienne Camy-Peyret, Daniel Renard, Alfred Sorel, Marcel Berge.

Je pense enfin à ma famille, Denis, Claude et Célou, qui a retranscrit mes entretiens.

# Sommaire

## Tome I

<u>Glossaire</u>	7
<u>Introduction</u>	11
<u>Premier volet : 1944-1959 : La FEN et sa principale minorité : analyse diachronique d'une interaction</u>	45
Chapitre 1 : Un enjeu mémoriel : les attitudes des syndicalistes enseignants durant les années sombres	47
Chapitre 2 : 1944 - 1946 : La redéfinition du syndicalisme enseignant : mutation du courant unitaire et naissance de la FEN	89
Chapitre 3 : 1947 - 1948 : Le choix décisif de l'autonomie	161
Chapitre 4 : 1948 – 1949 : Les premiers pas de la FEN autonome face à la FEN-CGT	233
Chapitre 5 : 1950-1953 : L'échec des enseignants cégétistes dans leur lutte contre la FEN autonome	
Chapitre 6 : 1954 – 1959 : La création du courant “ Bouches du Rhône ” et l'activité syndicale de la FEN	
<u>Second volet : Analyse synchronique du modèle FEN et du courant unitaire</u>	
<u>Partie I : Un modèle pluraliste, le modèle FEN</u>	

Chapitre 7 : Un modèle à imiter : représentations de la FEN et relations avec l'extérieur

Chapitre 8 : Un modèle syndical : pratiques revendicatives et identités professionnelles

Chapitre 9 : Un modèle organisationnel : appareils et pratiques militantes

## **Tome II**

Chapitre 10 : Une spécificité du modèle FEN : le jeu des tendances, pour canaliser le débat interne

Conclusion : Contribution de l'étude du modèle FEN à la réflexion sur le syndicalisme

### Partie II : Le courant unitaire, une identité souple

Chapitre 11 : Quels sont les éléments structurants du courant unitaire ?

Chapitre 12 : Des pratiques syndicales différentes ?

Chapitre 13 : Un appareil dans l'appareil

Conclusion : Nature du courant unitaire : une version musclée du modèle FEN

### Conclusion générale

### Sources

### Bibliographie

### Annexes

## Table des matières



# Glossaire et Abréviations

AG : Assemblée Générale, réunion de tous les adhérents.

ASU : *L'Action Syndicaliste Universitaire*, journal mensuel de la FEN-CGT

BFI : Bulletin Fédéral d'Information, bulletin intérieur mensuel de la FEN-CGT

BN : Bureau National, élu par le congrès pour le SNI et le SNES.

CA : Commission Administrative ou Conseil d'Administration, élu par le congrès.

CAPD : Commissions Administratives Paritaires Départementales, qui gèrent les carrières des instituteurs.

CC : Comité Central, instance du PCF ou cours complémentaires, ancêtre du collège.

CE : Commission Exécutive, élue par le congrès. Organisme équivalent à la CA.

CCN : Comité Confédéral National de la CGT, instance décisionnelle entre deux congrès.

CN : Conseil National, par exemple pour le SNI, réunion de tous les secrétaires départementaux, instance décisionnelle entre deux congrès.

CNAL : Comité National d'Action Laïque, composé du SNI, de la FEN, de la Ligue de l'Enseignement et de la FCPE.

CNJ : commission nationale des jeunes du SNI.

CNR : Conseil National de la Résistance.

CS : Conseil Syndical.

EE : *L'Ecole Emancipée*, journal de la tendance Ecole Emancipée, tendance syndicaliste-révolutionnaire de la FEN.

EL : *L'Ecole Libératrice*, journal hebdomadaire du SNI.

EP : *L'Enseignement Public*, journal mensuel de la FEN.

Ex-confédéré : ancien membre de la CGT d'avant 1935, militant réformiste.

Ex-unitaire : ancien membre de la CGTU d'avant 1935, militant révolutionnaire.

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, créée par le SNI et la Ligue de l'Enseignement.

FEN : Fédération de l'Education Nationale, nom de la Fédération à partir de 1946, pour marquer son ouverture aux personnels non-enseignants du ministère de l'Education Nationale.

FGAF : Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires, créée en 1948.

FGE : Fédération Générale de l'Enseignement, nom de la Fédération entre 1928 et 1946.

FGF : Fédération Générale des Fonctionnaires, transformée après en UGFF (CGT).

FOL : Fédération des œuvres laïques, section départementale de la Ligue de l'Enseignement.

FSM : Fédération Syndicale Mondiale.

PCF : Parti Communiste Français.

SERP : Syndicat de l'Enseignement de la Région Parisienne, section de la Seine de la FEN.

SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière, parti socialiste.

SNCM : Syndicat National des Collèges Modernes, fusionne en 1948 avec le SNES.

SNEP : Syndicat National des professeurs d'Education Physique.

SNES : Syndicat National de l'Enseignement Secondaire.

SNET-FP CGT : Syndicat National de l'Enseignement Technique – Formation Professionnelle, syndicat des Centres d'Apprentissage, il reste à la CGT en 1948 et quitte alors la FEN.

SNET : Syndicat National de l'Enseignement Technique, affilié à la FEN.

SNETAA : Syndicat National de l'Enseignement Technique Autonome Apprentissage, affilié à la FEN dans les Centres d'Apprentissage.

SNI : Syndicat National des Instituteurs

SPES : Syndicat des Personnels de l'Enseignement Secondaire, ancêtre du SNES (avant 1939), affilié à la CGT.

S1 : section d'établissement du SNES, ou du SNET.

S2 : section académique du SNES jusqu'en 1948, puis section départementale du SNES (sur le modèle du SNCM).

S3 : jusqu'en 1948, direction nationale du SNES, puis section académique du SNES.

S4 : à partir de 1948, direction nationale du SNES.

TET : *Le Travailleur de l'Enseignement Technique*, journal mensuel du SNET

UD : Union Départementale, structure départementale de la CGT et de FO.

UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

UGFF : Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, affiliée à la CGT.

UNEF : Union Nationale des Etudiants de France, syndicat étudiant.

US : *L'Université Syndicaliste*, journal bi-hebdomadaire, puis mensuel du SNES.

## **AVERTISSEMENT**

Dans les citations, les passages soulignés, en gras, en majuscules ou en italiques correspondent à la version originale. Si nous avons choisi de signaler l'importance d'un passage par une mise en forme spécifique (en caractères italiques), nous le précisons en note. Nous n'indiquons pas systématiquement les prénoms, dans la mesure où la presse syndicale en fait souvent l'économie.





# **Introduction**

En France, la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) domine le syndicalisme de l'enseignement public jusqu'en 1992. Cette organisation autonome depuis la scission confédérale de 1948 regroupe plusieurs dizaines de syndicats nationaux, qui représentent les diverses professions, syndiquées massivement à la FEN. Le plus connu s'appelle le Syndicat national des instituteurs (SNI), auquel appartient la majorité des membres de la Fédération. Ses structures départementales travaillent en liaison avec les unions départementales des confédérations ouvrières. L'idéal laïc soude cette organisation modérée, partenaire exigeant du ministère de l'Éducation nationale. Sur le plan politique, la direction de la FEN entretient des rapports privilégiés avec le parti socialiste.

La FEN possède une face longtemps négligée par les commentateurs et les historiens : sa principale minorité, adepte d'un syndicalisme combatif et animée notamment par les enseignants communistes. Le courant « unitaire » est analysé de façon périphérique, au détour d'un paragraphe rituel, sans percevoir son apport, son dynamisme et ses idées. En un sens, on a étudié jusqu'ici la majorité de la FEN, assimilée abusivement à l'ensemble du groupe, et non pas la FEN. Depuis 1992, la création forcée et le succès de la Fédération syndicale unitaire (FSU) ont imposé une attention nouvelle au courant unitaire qui la dirige. Deux paradoxes apparaissent : un courant dominé depuis sa naissance dans le syndicalisme enseignant occupe d'emblée une place majoritaire, et ceux qu'on a longtemps désignés comme des cégétistes n'évoquent pas publiquement la question du retour dans la Confédération. On peut percevoir les prémisses de ce renversement de situation dans l'évolution du courant, dès les années cinquante.

Le courant unitaire représente un courant d'idées habituellement cristallisé dans un syndicat distinct des organisations réformistes. Recueillant selon les années entre 16,5 et 36,5 % des mandats<sup>1</sup>, il bénéficie de la masse critique nécessaire à la constitution d'une autre organisation. Dans le paysage syndical français, il est rare que des militants dotés de cette capacité et divergeant de la majorité sur autant de questions importantes restent à leur place de minoritaires, écartés de la gestion quotidienne. La durée de cette coexistence structure inévitablement les comportements, ce qui pose la question de l'unité du syndicalisme enseignant et des interactions entre ses composantes.

Sur une aussi longue période, la majorité de la FEN subit nécessairement l'influence de sa minorité, et réciproquement. Un postulat guide donc notre démarche : la connaissance de la majorité s'enrichit d'une étude par le prisme de son opposition. L'intérêt de chaque tendance de la FEN consiste à dévoiler le jeu de ses adversaires, à démystifier ses idées. Une fois dissipés les effets des polémiques, on constate la pertinence de leur propos quand il s'applique

---

<sup>1</sup> Aux congrès de la FEN de 1953 et 1948.

à désacraliser les positions adverses<sup>2</sup>. A partir de 1948, la FEN institutionnalise le débat interne, en créant des procédures rigoureuses et précises d'expression des tendances et de vote des syndiqués. L'habitude enseignante d'écrire et de théoriser, conjuguée à cette vie démocratique, contraint les directions syndicales à justifier leurs actes en permanence, dans un dialogue fécond avec les minorités. Ce débat permanent constitue une source indispensable à propos des représentations et pratiques syndicales, dont l'historien peut faire son miel.

Adoptant cette posture, nous avons mis au jour l'émergence d'un modèle FEN, nommé ainsi parce que ce système syndical résulte d'une modélisation et parce qu'il se donne en exemple, propose aux autres syndicats de l'imiter. Les éléments du modèle FEN apparaissent progressivement, dans la première partie du siècle, et marquent l'identité du syndicalisme enseignant. Le modèle, dans sa globalité et sa cohérence nouvelle, se manifeste dans notre période. Les unitaires apportent leur contribution à sa définition, que ce soit par leur opposition vigoureuse qui contraint la majorité à préciser, à durcir ses options, (entre 1948 et 1953, quand ils s'affilient à la fois à la FEN et à la FEN-CGT), ou au contraire par leur contribution positive (repérable dans deux phases distinctes : à la Libération et après 1954, la disparition de la FEN-CGT entérinant la victoire des majoritaires). En définitive, le courant unitaire représente-t-il une version de ce modèle FEN ou un modèle alternatif ? Comment s'effectue concrètement cette interaction ?

La période retenue pour notre thèse commence à la Libération. Cette date de départ correspond à une coupure majeure dans l'histoire de la France et également dans celle du courant. Les unitaires, par leur participation à la Résistance, obtiennent une légitimité nouvelle dans le milieu enseignant et s'y implantent durablement, phénomène esquissé seulement avant-guerre. Leur activité durant la Résistance est de nature autant syndicale que politique et militaire, son analyse sort de notre registre. La clôture en 1959 s'explique par la problématique retenue. Notre thèse se conclut juste après l'apogée du modèle FEN : solidement en place, accepté par le courant unitaire depuis 1954, mais remis en question par la politique gaulliste. A partir de 1959, le nouveau pouvoir conteste la place centrale accordée à la FEN dans l'administration de l'Education nationale. Pour se faire entendre, les appareils syndicaux expérimentent alors des méthodes d'action nouvelles, au détriment des équilibres anciens. Toutefois, nous ne nous interdisons pas de pousser l'investigation au-delà de cette date-butoir, lorsque cela permet d'éclairer des éléments du modèle FEN qui perdurent.

---

<sup>2</sup> André Robert remarque ce phénomène pour les organisations enseignantes, et nous appliquons son raisonnement aux tendances : *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires. Positions idéologiques du SNI, du SNES et du SGEN par rapport au système d'Education nationale entre 1968 et 1982*, Thèse NR, Paris V, [Viviane Isambert-Jamati], 1989, 508 p.



## I- POURQUOI ÉTUDIER LA FEN ET SA PRINCIPALE MINORITÉ ?

L'objet de notre thèse s'est construit peu à peu. Le point de départ provient d'une curiosité pour la FEN et sa principale minorité.

### A- Une historiographie abondante

Le syndicalisme enseignant fait l'objet de nombreuses études. La familiarité avec l'écrit explique une profusion de textes militants, outre l'exercice obligé des mémoires de dirigeants syndicaux en retraite<sup>3</sup>, qui permettent à l'organisation de constituer sa mémoire collective. Dès les années 1970, Robert Chéramy présente avec talent le point de vue de la direction de la FEN sur son histoire<sup>4</sup>. Il décrit également, avec Henri Aigueperse, ancien secrétaire général du SNI, la vie de ce syndicat<sup>5</sup>. Un ouvrage dirigé par Paul Delanoue éclaire le début de notre période et témoigne de l'importance de la Résistance dans la mémoire du courant unitaire<sup>6</sup>. Les chercheurs ne sont pas en reste. En 1985, une équipe interdisciplinaire, alliant deux historiens (Alain Bergounioux et Jean-Paul Martin), un politiste (René Mouriaux) et une sociologue (Véronique Aubert), publie une histoire pionnière de la Fédération de l'Éducation nationale : *La forteresse enseignante*<sup>7</sup>. Par la suite apparaissent plusieurs ouvrages de synthèse : quatre livres traitent de l'ensemble du syndicalisme enseignant du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Parmi eux, signalons l'ouvrage de Jacques Girault<sup>8</sup>. Deux manuels, écrits par des sociologues, enrichissent les problématiques de recherche<sup>9</sup>. Par ailleurs, la thèse d'Etat de science politique d'Yves Poirmeur analyse les tendances, question centrale pour la FEN<sup>10</sup>.

<sup>3</sup> HENRY André, *Dame l'école*, Paris, Ramsay, 1977, 221 p.

<sup>4</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, éd. de l'épi, 1974, 160 p.

<sup>5</sup> Le titre nous paraît significatif : *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Paris, Martinsart, SUDEL, 1990, 376 p. Alain Dalançon, historien et militant du Syndicat national de l'enseignement de second degré, vient également de publier un livre sur l'histoire de son syndicat : *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67*, tome 1, Paris, IRHSES, 2003, 272 p.

<sup>6</sup> DELANOUE Paul, *Les enseignants. La lutte syndicale du Front populaire à la Libération*, Paris, Editions sociales, 1973, 414 p.

<sup>7</sup> AUBERT Véronique - BERGOUNIOUX Alain - MARTIN Jean-Paul - MOURIAUX René, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation Nationale*, Paris, Fayard, 1985, 364 p.

<sup>8</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p.

<sup>9</sup> Le livre d'André Robert apporte beaucoup sur les questions pédagogiques et d'identités professionnelles : *Le syndicalisme des enseignants*, Paris, Documentation Française/CNDP, 1995, 175 p. Voir également : GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997, 123 p.

<sup>10</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats : l'exemple français*,

Malgré cette historiographie, aucun chercheur n'a encore publié d'étude précise sur la FEN ou un de ses syndicats dans une période donnée. Notons deux exceptions. Jacques Girault inclut le résultat de ses investigations personnelles sur quelques exemples significatifs, analysés en profondeur, comme le Syndicat national des instituteurs à la fin des années 1930, le syndicalisme du technique court ou les liens avec le mutualisme. La thèse de Jean-Claude Ruano-Borbalan à propos des positions pédagogiques du SNI démontre la valeur d'une approche monothématique et monographique<sup>11</sup>. La qualité de plusieurs mémoires de maîtrise confirme ce point de vue : Didier Sapojnik s'est consacré au choix de l'autonomie par la FEN et Rémi Skoutelsky à l'attitude de la Fédération durant la guerre d'Algérie<sup>12</sup>. Plusieurs facettes du syndicalisme enseignant restent encore confinées dans la pénombre.

## B- Un syndicalisme puissant et original

Si de nombreuses zones d'ombres restent à éclairer, la connaissance de ce syndicalisme s'avère néanmoins appréciable. A notre sens, l'une des raisons de cet attrait provient de l'exceptionnelle puissance des organisations enseignantes. Le taux de syndicalisation des enseignants, très supérieur à la moyenne des salariés français, justifie l'emploi du concept de « sursyndicalisation » enseignante : en 1954, chez les enseignants, le taux de syndicalisation s'élève à 72 %<sup>13</sup>, tandis que le taux moyen chez les salariés ne dépasse pas 26 %<sup>14</sup>. La persistance de la force du syndicalisme enseignant mérite analyse, d'autant que ses modes d'action, marqués par son origine associative, diffèrent profondément de ceux adoptés par le syndicalisme ouvrier. Les associations professionnelles rejettent le versant politique du syndicalisme, les grèves et les manifestations, au bénéfice du lobbying et de l'intégration au système de pouvoir. Qu'en est-il pour la FEN ? Peut-on déceler un penchant pour le modèle associatif, notamment dans ses syndicats de personnels à statut élevé, comme les inspecteurs ?

La tertiarisation de l'économie française aboutit à une augmentation de la place des couches moyennes salariées dans la société, dont les formes d'organisation restent

---

Thèse d'Etat, Amiens, [Jacques Chevallier], 1987.

<sup>11</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le Syndicat National des Instituteurs face aux projets de réforme et réformes de l'enseignement de 1945 à 1969. Essai d'analyse de l'idéologie d'une organisation à projet*, nouvelle Thèse, Paris I, [A.Prost], 1990, 448 p. Un autre livre éclaire particulièrement l'évolution récente du SNI et apporte une réflexion intéressante : GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil, 1999, 283 p.

<sup>12</sup> SAPOJNIK Didier, *L'autonomie de la Fédération de l'Éducation Nationale lors de la scission syndicale de 1947 et son organisation*, Maîtrise, Paris I, [J. Droz], 1972, 164 p. et SKOUTELSKY Rémi, *La FEN et la guerre d'Algérie. Un syndicat à l'épreuve de la décolonisation*, Maîtrise, Paris I, [J.Girault, A.Prost], 1989, 246 p.

<sup>13</sup> Selon les calculs de Jacques Girault : *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* - p. 293.

<sup>14</sup> LABBÉ Dominique, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, 163 p. – p. 132.

méconnues<sup>15</sup>. L'étude du syndicalisme enseignant contribue donc à la compréhension plus générale des relations professionnelles dans de nouvelles couches sociales. A ce titre, nous nous sommes interrogés au début de notre travail sur la pertinence de son insertion dans le domaine de l'histoire des intellectuels. La revue du Syndicat national de l'enseignement de second degré (SNES) ne s'intitule-t-elle pas *L'Université Syndicaliste* ? Notre réponse négative provient de plusieurs considérations : d'une part, le terme « université » est compris au sens napoléonien, pour signifier l'ensemble du système éducatif, d'autre part les enseignants ne constituent pas à proprement parler des intellectuels. La définition retenue en France ne les inclut pas, à l'exception des enseignants-chercheurs<sup>16</sup>. Les préoccupations des militants de la FEN appartiennent autant à la sphère des débats d'idées qu'à celle des revendications concrètes. A la Libération, la plupart d'entre eux exercent dans l'enseignement primaire. Si l'on ne peut qualifier les instituteurs d'intellectuels, ils jouent cependant un rôle incontestable de médiateurs culturels, qui leur confère une certaine importance politique.

Dans les années 1950, on assiste à l'émergence d'un modèle FEN. Pierre Bourdieu estime que l'appareil de mobilisation d'un syndicat repose sur deux éléments : d'abord des « structures objectives comme la bureaucratie de l'organisation proprement dite, les postes qu'elle offre, avec tous les profits corrélatifs, en elle-même ou dans les administrations publiques, les traditions de recrutement, de formation et de sélection qui la caractérisent ». Il s'appuie aussi « sur des dispositions, qu'il s'agisse de la fidélité (...) ou des principes incorporés de di- vision du monde social que les dirigeants, les permanents, ou les militants mettent en œuvre dans leur pratique quotidienne »<sup>17</sup>. L'articulation de ces différents paramètres nécessite donc une étude, à partir du constat suivant : la force de la FEN réside dans l'harmonie entre ces éléments, qui renforce sa cohésion. Loin de représenter une simple configuration ponctuelle, la FEN d'après 1949 incarne un point d'équilibre, qui la transfigure en modèle.

Nous utilisons ce concept en raison de la conscience réflexive exprimée par le syndicat. Les motions de congrès autonomes définissent certains points saillants de leur conception du syndicalisme. En effet, un modèle suppose une élaboration idéologique, ce qui explique l'importance de la motion Bonissel-Valière. Né dans des circonstances fortuites – fruit d'un compromis entre l'Ecole Emancipée et la majorité lors de la scission de 1948 – cet élément théorique du modèle revêt par la suite toute sa dimension en tant que mythe fondateur. Les

---

<sup>15</sup> LAVAU et alii, *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, 389 p.

<sup>16</sup> Cf ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Colin, 1987, 263 p. De plus, le syndicat des universitaires affilié à la FEN, le syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup), ne dispose pas d'une grande force d'attraction.

<sup>17</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars 1981 - p. 19.

conditions particulières de rédaction de cette motion expliquent sa postérité ambiguë : à la fois texte de référence, communiqué aux confédérations et borne témoin d'un discours radical jamais appliqué, d'autant plus utile qu'il permet de voiler une pratique syndicale réformatrice.

Le SNI et la FEN s'offrent en exemple aux autres syndicats, en particulier avec la condition incluse dans leurs propositions de réunification confédérale : l'adoption d'un système de tendances identique au leur. Une illustration de cette politique provient de l'appel *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, initié par Denis Forestier, secrétaire général du SNI, en 1957, avec des dirigeants de FO et de la CGT. Cependant, le modèle FEN ne relève pas que de la théorie, nous rejoignons Pierre Favre dans l'idée que, pour « qu'il y ait modèle, il faut que l'organisation des termes du modèle persiste dans les discours et s'incarne dans les pratiques. »<sup>18</sup>

Nous caractérisons le modèle FEN avec plusieurs éléments. La FEN constitue un syndicat de masse, encadrant l'écrasante majorité de la profession, séduite à la fois par son rôle de représentation des identités professionnelles et par une autonomie qui correspond à son insertion dans les classes moyennes. Son assise provient également de la fourniture de services aux adhérents et de ses bases multiples : mutualisme, associations diverses. La FEN utilise sa puissance pour imposer aux gouvernements successifs et à l'administration sa participation à la gestion du système éducatif. La modération sur le plan de l'action syndicale renvoie à un positionnement majoritairement réformatrice, la FEN détient le statut de partenaire écouté de la gauche non communiste. Enfin, organisation unie au moyen d'une officialisation des tendances, elle s'est forgée un rôle de médiatrice intersyndicale, grâce à sa particularité : acceptant des militants communistes, elle ne peut diaboliser la CGT à l'instar de FO, dont elle reste proche. Les deux confédérations s'accordent implicitement à ne pas empiéter sur son champ de syndicalisation.

### **C- L'identité de la principale minorité**

Le courant unitaire participe de l'originalité du syndicalisme enseignant, à plusieurs titres. D'abord, on perçoit généralement mieux la présence d'un syndicalisme de ce type dans la classe ouvrière, point fort du PCF à compter des années 1930, que dans les couches moyennes. L'inscription d'enseignants, de chercheurs dans cette mouvance surprend. Justement, ce courant se présente à la Libération comme le représentant attitré dans la FEN du syndicalisme pratiqué par la majorité de la CGT. Lors de la scission de 1948, il livre un

---

<sup>18</sup> FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses, le Parti Communiste Italien et l'unité syndicale », Paris, *Revue française de science politique*, n°3, juin 1975 - p. 447.

combat contre l'autonomie de la FEN, tellement intense qu'une procédure de double affiliation permet à ses militants de rester à la CGT jusqu'en 1954. Son identité se construit au début des années 1950 avec la promotion de la CGT.

Ensuite, les aléas de l'évolution du courant, marqué par des ruptures fortes, interrogent cette identité. Peut-on le présenter comme un courant révolutionnaire ? Jacques Girault remarque que les unitaires « ne se caractérisent pas par l'homogénéité dont on veut bien les étiqueter. »<sup>19</sup> Des crises internes jalonnent le parcours du courant et plusieurs composantes apparaissent (catholique progressiste, socialiste de gauche, communistes). Comme toute opposition, le courant unitaire hésite entre l'obstruction au travail de la majorité et la participation.

Le nom, enjeu symbolique de premier ordre, reflète cette incertitude identitaire. A la Libération, le courant unitaire n'apparaît guère de manière propre. On appelle quelquefois ses militants « ex-unitaires »<sup>20</sup>, en écho à la confédération disparue en 1935, la CGTU. La détérioration du climat interne de la FEN consécutive à la scission contraint le courant à y remédier. Mais dès 1951, les unitaires présentent des listes ouvertes à des militants non membres de la FEN-CGT et contestent en conséquence le vocable « cégétiste », trop restrictif.

La véritable difficulté surgit dans la période ultérieure, lorsque le courant refuse le terme d'« ex-cégétiste », employé à dessein par les majoritaires, qui l'identifie en référence à un passé qu'il souhaite révolu. La section des Bouches-du-Rhône, qu'il dirige, présente ses motions dans le SNI et la FEN, mais dans le SNES, le terme consacré est « liste B », du fait du système de représentation alphabétique des listes (la majorité dépose la liste A). Au SNET, il adopte le nom « Unité pour une Action Syndicale Efficace ». Dans cette période, aucun terme ne bénéficie donc d'un consensus suffisant chez les membres du courant pour permettre de les désigner sans équivoque, quel que soit leur syndicat. Ils acceptent cet état de fait dans la mesure où leurs efforts tendent à la dissolution du courant. Alors qu'ils abandonnent toute coordination dans l'espoir d'obtenir leur insertion dans la majorité, un nom incarnerait une identité et contrarierait cet effort.

Le terme « Unité et Action » ne s'impose que peu à peu, à partir des années 1960, parallèlement à la constitution d'une tendance structurée. Le choix d'une référence nominative commune à tous les unitaires de la FEN représente un indice du raffermissement de la structure et de l'identité du courant. Entre 1948 et 1953, ce terme est utilisé par les cégétistes pour désigner leur tendance dans le SNI. Il sert même de titre à un bulletin de tendance.

---

<sup>19</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française*, op. cit. – p. 180.

<sup>20</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - pp. 233 et 368.

Depuis 1967, ce terme continue à désigner le courant<sup>21</sup>.

Cette évolution sinueuse confronte l'historien au défi d'une présentation simple de la vie du courant, sans changer de dénomination selon les époques. Il est certes vain de rechercher une trop grande communauté de vues et de pratiques entre les militants unitaires, au risque d'une réification. Nous estimons cependant que, au-delà de son instabilité, le courant présente un certain nombre de caractéristiques pérennes. Nous avons donc opté pour un terme générique, employé en permanence : « unitaire ». Parmi les avantages de cette solution, notons que ce nom s'apparente à « Unité et Action » et remémore les noms adoptés par ces syndicalistes : entre 1921 et 1935, la CGT *Unitaire*, et depuis 1992, la Fédération Syndicale *Unitaire*. Cette dénomination ne constitue nullement un jugement de valeur, le signe d'un attachement plus important à l'unité syndicale de la part du courant<sup>22</sup>. Il est le fruit d'une reconstruction, selon une procédure consacrée par Pascal Ory et Jean-François Sirinelli : « rien ne s'oppose en histoire à l'usage de termes "anachroniques", pour peu qu'ils puissent être rapportés à une ou plusieurs notions dont l'époque considérée reconnaissait la cohérence, l'accent étant alors mis sur la continuité intellectuelle de l'objet. »<sup>23</sup>

## **D- Un syndicalisme qui exprime les identités professionnelles**

Une particularité de la FEN provient de sa fonction de représentation des identités professionnelles, par l'intermédiaire de ses syndicats nationaux. Véronique Aubert constatait que l'esprit de corps des instituteurs résulte d'« un processus d'homogénéisation des comportements et des opinions ». Les entretiens qu'elle réalise se structurent autour d'un thème : « l'identification à la profession, identification symbolisée par l'effacement du "je" dans le discours au profit d'un collectif, que ce soit la "corporation", l'"école", le "syndicat". » Elle émet l'hypothèse d'une construction syndicale de cette identité professionnelle<sup>24</sup>. Ce terme s'entend au sens d'une identité collective constamment retravaillée et d'une appropriation par les membres du groupe, qui en font un élément constitutif de leur identité personnelle. De nombreux chercheurs prolongent cette réflexion et étudient l'hégémonie exercée par le SNI, son rôle de lien professionnel et de producteur de l'idéologie laïque, qui lui confère sa place centrale dans l'ordre d'enseignement primaire<sup>25</sup>.

---

<sup>21</sup> Notons l'exception du SNESup, dans lequel le courant unitaire se nomme « Action syndicale ».

<sup>22</sup> D'ailleurs, Michel Dreyfus l'emploie pour la période de la Libération, alors que le terme en vogue à l'époque est « ex-unitaire ». DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, Bruxelles, Complexe, 1995, 407 p.

<sup>23</sup> ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France*, op. cit. - p.11.

<sup>24</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du Syndicat national des instituteurs », Paris, *Pouvoirs*, n° 30, 1984 - pp. 81 à 83.

<sup>25</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 23.

Seule Monique Hirschhorn formule une critique, jugeant l'explication de la cohésion par la prise en charge syndicale des identités professionnelles « quelque peu tautologique », car l'adhésion au SNI « ne signifie pas nécessairement que l'on partage les mêmes représentations, la même conception de l'identité professionnelle. »<sup>26</sup>

Nous estimons toutefois que la piste des identités professionnelles reste féconde, à condition de ne pas négliger la base matérielle de ces représentations, la défense des intérêts des catégories enseignantes. Les syndicalistes enseignants désignent significativement l'action revendicative par l'expression « action corporative », démontrant leur implication dans la construction et la pérennisation du corps. Deux directions de recherche s'imposent : d'une part une analyse du processus concret de construction de ce phénomène, de la genèse de cet esprit de corps. Entre 1944 et 1959, de nouvelles identités professionnelles émergent, notamment dans l'éducation physique et sportive, qui nous donnent l'occasion de cette étude socio-historique. Le rôle des syndicats, tel le Syndicat national des professeurs de l'Education Physique (SNEP), apparaît décisif pour construire des modèles de référence de ces professions et obtenir leur consécration institutionnelle. Ils sollicitent l'appui de la FEN dans ce but. D'autre part, Jacques Girault note que les instituteurs « servent longtemps de modèles tant est grande l'osmose entre le Syndicat et l'éthique profonde du métier. »<sup>27</sup> Dans quelle mesure cet exemple reste-t-il valable pour les syndicats des autres ordres d'enseignement ? Le SNES n'exerce pas l'influence hégémonique du SNI et ne peut prétendre assurer à lui seul la cohésion du corps. Une transposition arbitraire ne permettrait donc pas de comprendre les rapports entretenus par ces syndicats avec la profession qu'ils représentent, rapports qui varient beaucoup.

Les chercheurs qui travaillent sur le syndicalisme enseignant s'accordent sur le postulat d'une logique particulière<sup>28</sup>. André Robert considère que ce syndicalisme « a pour caractéristique propre un mélange singulier entre le modèle syndical strict et un modèle que l'on dira plus précisément professionnel. » Sa réflexion établit ce modèle professionnel en référence aux médecins et autres professions libérales, qui expriment une volonté d'auto-contrôle, de « monopole acquis sur l'exercice de son propre travail, monopole reconnu par l'ensemble de la société, sous l'autorité de l'État »<sup>29</sup>. Dans le cas de la profession enseignante, l'auto-contrôle ne dépend pas d'un Conseil de l'Ordre, mais du syndicalisme et de ses élus. André Robert affirme la spécificité enseignante, liée au statut de fonctionnaire, et donc à un rapport privilégié à l'Etat et aussi au rapport « individuel, intime », entretenu avec le savoir et

---

<sup>26</sup> HIRSCHHORN Monique, *L'ère des enseignants*, PUF, 1993, 301 p. - p. 134.

<sup>27</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française*, *op. cit.* - p. 161.

<sup>28</sup> Il « combine régulation corporative et expression revendicative ». Cette logique « apparaît assez inhabituelle dans le cadre du syndicalisme français. » GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, *op. cit.* - p. 32.

son mode de transmission. Celui-ci dote les enseignants d'un « farouche esprit d'indépendance professionnelle »<sup>30</sup>.

Nous nous inscrivons dans cette réflexion, tout en discutant l'idée d'une spécificité enseignante. Il nous semble que l'analyse de la FEN souffre d'un tropisme enseignant, aggravé par son autonomie et le particularisme du milieu<sup>31</sup>. Certes, il paraît nécessaire d'expliquer les nombreuses spécificités de ce syndicalisme, mais il convient également de l'insérer dans une réalité plus large, qui englobe à la fois le syndicalisme des fonctionnaires et celui de certaines professions fermées. La lecture des travaux de Jeanne Siwek-Pouydesseau sur les fonctionnaires procure des éléments de comparaison intéressants et permet de déchiffrer l'apport propre de la FEN<sup>32</sup>.

Dans cette perspective, les théories de Denis Segrestin sur l'appréhension des identités professionnelles par le syndicalisme ouvrier nous fournissent d'autres hypothèses de travail, qui complètent utilement les premières. Le syndicalisme nécessite le support d'une conscience collective, qui peut revêtir plusieurs formes. Selon ce sociologue, la conscience de classe ne constitue que l'une des modalités possibles de syndicalisation d'un milieu : « Bien qu'elles apparaissent effectivement la plupart du temps comme des reproductions formelles d'entités engendrées par le système de production, il s'agit de communautés qui se définissent en soi, en tant que communautés de culture et d'action. »<sup>33</sup> Il affirme en conséquence que « la mise en place d'un syndicalisme d'*opposition salariale* authentique et stable dépend beaucoup plus directement du respect des dynamiques culturelles et professionnelles à l'œuvre parmi les travailleurs que de la nature de l'idéologie soutenant l'action. » Il en déduit la possibilité d'un « *syndicalisme de défense professionnelle* » lorsque « la conscience de profession prévaut »<sup>34</sup>. Denis Segrestin s'oppose donc au schéma téléologique de remplacement inéluctable du syndicalisme de métier par le syndicalisme de classe. Non seulement, le syndicalisme de métier perdure en France, sur la « base des *fonctions* qu'il remplit, c'est-à-dire en tant qu'institution jouant à la fois le rôle de facteur d'intégration sociale, de contrepoids à l'aliénation économique, de ferment d'unité ouvrière », mais il renaît à travers « la défense d'un *statut* »<sup>35</sup>. La FEN s'inscrit parfaitement dans cette logique, elle représente une profession à statut, cloisonnée, isolée des autres professions par l'intervention de l'Etat. Denis

---

<sup>29</sup> ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, *op. cit.* - p. 10.

<sup>30</sup> *Ibid.* - p. 9.

<sup>31</sup> Par exemple, le réseau d'œuvres et de mutuelles construit par les syndicalistes enseignants ne concerne pas les autres fonctionnaires.

<sup>32</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, PUL, 1989, 343 p. et *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, 224 p.

<sup>33</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe : pour une sociologie de la CGT », Paris, *Sociologie du Travail*, n° 2, 1975 - pp. 160-161.

<sup>34</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », *op. cit.* - pp. 159-160.



Segrestin note que ce type de système professionnel fermé « est conçu pour favoriser au maximum l'intégration sociale des membres à l'intérieur du corps et, conjointement, pour faire de ce corps un ensemble socialement autonome, isolé, se suffisant à lui-même grâce à une infrastructure d'accompagnement à vocation totale. »<sup>36</sup>.

## II- L'INTERACTION AU CŒUR DE L'OBJET

Si la FEN et sa principale minorité constituent des objets d'études en eux-mêmes, dans la réalité, ils coexistent et se déterminent perpétuellement en fonction des réactions de l'autre. Le processus d'interaction nous intéresse donc.

### A- La FEN, un exemple d'unité syndicale organique

Le rôle politique des enseignants, ancrés à gauche, notamment comme vivier d'électeurs et de cadres de la SFIO, a suscité de nombreuses analyses<sup>37</sup>. Le milieu enseignant constitue le seul groupe social important dans lequel le modèle social-démocrate a été opératoire, avec un partenariat entre le parti réformiste (la SFIO) et la direction syndicale, par-delà ses discours rituels sur l'indépendance syndicale. Alors que la guerre froide creuse un gouffre entre socialistes et communistes, la gauche enseignante montre son attachement à l'unité des partis de gauche et accueille favorablement les propositions en ce sens émanant du PCF. Ceci contrarie les efforts fournis par la direction de la SFIO pour limiter les lieux de rencontre avec les communistes<sup>38</sup>. La FEN représente désormais l'une des rares organisations comprenant des militants des deux partis. La position des enseignants communistes acquiert un caractère stratégique dans les années 1950 et 1960. Rien d'étonnant à ce que le PCF tente de plus en plus d'imprimer sa marque aux choix du courant unitaire en fonction de ses impératifs propres.

De nombreuses typologies du syndicalisme distinguent un syndicalisme d'opposition et un

---

<sup>35</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », *op. cit.* - pp. 167 et 169.

<sup>36</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste. Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Paris, Fayard, 1985, 283 p. - p. 27. Ce livre étudie les syndicats du Livre, de la SNCF, des dockers, des verriers... Pour l'auteur, cette infrastructure d'accompagnement comprend les régimes propres de retraites et de prévoyance, les coopératives d'achat et l'organisation professionnelle du logement.

<sup>37</sup> Voir le livre précurseur de Paul Gerbod : *Les enseignants et la politique*, Paris, PUF, coll. Sup. L'Historien, 1976, 162 p. Cf également : BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir, Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, 552 p.

<sup>38</sup> MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969 », pp. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle [sous la direction de], *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p. - pp. 361-362.

syndicalisme de négociation<sup>39</sup>. L'antagonisme entre ces deux conceptions de l'action syndicale constitue un élément fort de maintien des courants dans la FEN. Le syndicalisme français vit ce conflit de manière feutrée — dans la CGT d'avant 1914 — ou ouverte — après la scission confédérale de 1948<sup>40</sup>. On ne peut limiter le débat à son aspect théorique (rupture ou non avec le système capitaliste), aussi la notion de culture politique ou syndicale nous agrée-t-elle. Marc Lazar la définit ainsi : « la culture présente un ensemble d'idées, de valeurs et de symboles, une configuration de croyances, d'affectivité et de sensibilités, et une multitude diversifiée de règles et de pratiques dont la combinaison donne une signification au réel, façonne les comportements et conduit à l'inculcation de normes sociales. »<sup>41</sup> Souvent analysées sur le plan théorique, ces cultures forgent aussi des comportements, des pratiques, et des traditions, y compris dans la manière de concevoir une argumentation, qu'il convient d'étudier.

Sans préjuger du caractère syndical ou politique des débats de tendance — que nous examinerons —, on peut constater que la FEN devient un terrain de confrontation entre ces deux cultures militantes. Ses dirigeants en ont conscience, l'un d'eux, Kreisler, militant du SNES, écrit en 1949 dans le journal de la FEN, *L'Enseignement Public*, que le but des majoritaires consiste à accepter « la coexistence (...) de tendances qui, partout ailleurs à travers le monde, s'affirment inconciliables et antagonistes, tout en se réclamant des mêmes principes et des mêmes fins ». Il conclut ainsi : « En un certain sens, s'il existe quelque part un rideau de fer, il passe aussi à l'intérieur de la FEN »<sup>42</sup>.

Ce constat aboutit à la question centrale de l'unité du syndicalisme enseignant : cette unité est-elle factice, et la FEN constituerait alors un cartel, ou bien la réalité du syndicalisme enseignant transcende-t-elle ses lignes de démarcation internes ? Si les courants s'étaient formalisés en fédérations concurrentes, la physionomie du syndicalisme enseignant aurait-elle changé radicalement ? Dans l'optique du cartel, le courant unitaire représente la version enseignante du syndicalisme d'opposition et la majorité de la FEN celle du syndicalisme de négociation. La configuration syndicale exceptionnelle de la FEN permet d'étudier la cohabitation sur une longue période de ces deux cultures, de percevoir leurs différences réelles et leurs influences réciproques. En effet, une des principales sources de fierté de la FEN vient de son caractère unitaire. D'autres exemples, telle la fédération du Livre CGT, le Syndicat

---

<sup>39</sup>Ainsi, Guy Caire et Thomas Lowit évoquent un « syndicalisme de revendication et d'opposition » et un « syndicalisme de revendication et de contrôle ». In *Encyclopedia Universalis*, article « Syndicalisme ».

<sup>40</sup> « La CGT-FO allait faire sienne une certaine conception du syndicalisme qui, au delà des circonstances historiques, représentait durablement une partie du mouvement ouvrier français ». BERGOUNIOUX Alain, « La scission syndicale dans les PTT en 1946 », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 92, juillet-septembre 1975 - p. 3.

<sup>41</sup> LAZAR Marc, « Cultures politiques et partis politiques en France », pp. 169 à 190 in CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, 525 p. - p. 171.

<sup>42</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

national des contributions indirectes-CGT dans les années 1950, s'avèrent plus marginaux. Chaque courant s'arroge l'exclusivité de la préservation de l'unité de la FEN en 1948. La majorité rappelle qu'elle a conçu et appliqué la solution de l'autonomie. Issue de la tendance Force Ouvrière de la CGT unie, elle n'imaginait pas rester dans une CGT encore plus dominée par les communistes et a montré un courage politique certain en les acceptant au sein de la FEN. On retient généralement cette version, sans la compléter par l'interprétation concurrente : les unitaires notent que l'unité résulte de leur présence dans la FEN, alors que dans les autres secteurs, les cégétistes ont construit des organisations séparées. Ils ont donc consenti à un double sacrifice : se résigner au statut de minoritaire et à terme quitter la CGT. Au nom de quelles motivations ?

## **B- Une solution originale à l'inévitable pluralisme interne**

Comment organiser l'expression des différences sans nuire à son efficacité ? Ce problème de l'unité et de la gestion des désaccords se pose sous des formes diverses à toutes les formations intervenant dans le champ social. Il gagne encore de l'importance si on le considère du point de vue d'un courant minoritaire, pour lequel les conditions d'organisation du débat syndical et d'élection des directions sont vitales. La majorité dispose toujours des ressources des appareils syndicaux pour se coordonner et se faire entendre. Le syndicalisme, recrutant sur une base professionnelle et non idéologique, inclut obligatoirement des groupes divers en son sein : toute son histoire en fait foi. Des groupements affinitaires apparaissent dans la CGT dès 1909. Reconnus par la Confédération<sup>43</sup>, ils survivent à leur interdiction lors de la réunification de 1935.

Ces groupes peuvent revêtir plusieurs formes, dont la plus notoire se nomme tendance. Yves Poirmeur la définit ainsi : « les tendances sont des regroupements partiels et stables d'adhérents d'un parti politique ou d'un syndicat, qui défendent des positions communes en souhaitant les voir adopter par l'ensemble. Elles sont en compétition les unes avec les autres pour exercer une influence sur les organes de direction, sur la formulation de sa politique, sur la sélection de ses dirigeants et la désignation de ses représentants (...). En tant que groupes organisés et durables, elles induisent chez ceux qui s'investissent en elles des comportements stables et distinctifs et apparaissent donc comme des entités sociales individualisées. »<sup>44</sup> Les tendances se distinguent donc des simples sensibilités par leur caractère organisé, ce qui correspond au processus décrit par Pierre Bourdieu : « le passage de l'implicite à l'explicite,

---

<sup>43</sup> CHARLES Jean, « A propos de la scission syndicale de 1921 », *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Editions ouvrières, 1976, 283 p. - pp. 62-63.

de l'impression subjective à l'expression objective, à la manifestation publique dans un discours ou un acte public constitue par soi un acte d'*institution* et représente de ce fait une forme d'officialisation, de légitimation »<sup>45</sup>.

Nous considérons nécessaire de préciser la démarcation entre courant et tendance, en fonction d'un critère objectif : la structuration du regroupement. Les militants et les chercheurs ne pratiquent habituellement pas cette distinction. Dans notre conception, le terme « tendance » désigne des groupes structurés à l'intérieur d'une organisation, disposant par exemple d'un fichier et d'un bulletin, tandis que les formes prises par un courant sont plus floues, informelles, autorisant une certaine fluidité des positions des militants. Selon ces critères, la majorité et la principale minorité constituent des courants entre 1944 et 1959. Cette règle subit une exception pour les unitaires : dans leur période cégétiste, ils se structurent en tendance. Par contre, l'École Emancipée représente l'exemple même d'une tendance pérenne. Elle publie un bulletin intérieur et un journal mensuel et ses militants se réunissent pendant une semaine chaque été.

Les dirigeants de la FEN déduisent de l'« histoire même des scissions syndicales » que la scission se produit, « lorsqu'une tendance n'a pas pu s'exprimer ou a été brimée »<sup>46</sup>. La FEN se distingue des autres syndicats français par l'adoption solitaire d'un système de tendances qui organise leur confrontation et garantit leur liberté d'exercice. Elle se range donc dans la catégorie des organisations qui préfèrent canaliser la diversité interne par le biais de tendances, plutôt que les refouler par des méthodes autoritaires. Depuis 1948, cette structuration en tendances constitue un véritable credo de la majorité, à tel point que les statuts la mentionnent. Un consensus règne à ce propos chez les historiens : l'unité de la FEN a été préservée au prix de la reconnaissance du droit de tendance, dans une sorte de troc entre autonomes et cégétistes<sup>47</sup>. L'idée nous paraît discutable, à la fois pour des raisons chronologiques (on commence à adopter ce système deux ans avant la scission, dans un contexte très différent) et parce que les unitaires ont longtemps combattu avec énergie le système des tendances.

Deux paradoxes découlent de ce constat : d'une part, la principale minorité récuse le système des tendances, qui théoriquement lui procure le plus de garanties. D'autre part, en un demi-siècle, les positions des courants se sont inversées, puisque depuis la scission de 1992, les statuts de la FEN interdisent les tendances<sup>48</sup>, alors que la nouvelle Fédération dirigée par le

---

<sup>44</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - pp. 35-36.

<sup>45</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique », op. cit. - p. 4.

<sup>46</sup> Martial. EP n° 5, février 1960.

<sup>47</sup> Cf par exemple MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, 126 p. - p. 36.

<sup>48</sup> Le rapport d'activité du congrès de 1993 du Syndicat des Enseignants, qui remplace le SNI, déclare : « Les

courant Unité et Action, la FSU, confirme leur existence. Force est alors de constater que l'officialisation des tendances ne constituait pas l'unique perspective offerte au syndicalisme enseignant dans la gestion de son pluralisme. D'anciens dirigeants de la FEN, Henri Aigueperse et Robert Chéramy, constatent eux-mêmes l'« envers du décor », à savoir « le caractère souvent figé des débats de congrès ou de conseils divers, chaque tendance y venant avec ses positions préalablement établies et ne cherchant ni à les modifier ni à tenter une quelconque synthèse. L'impression prévaut souvent d'organisations réduites à une simple juxtaposition de courants plutôt que réellement unifiées. »<sup>49</sup> Du fait de l'hostilité du courant unitaire au système adopté par la FEN, un riche débat s'est développé sur les conditions d'exercice de la démocratie interne, qui peut éclairer d'autres situations.

La position du courant unitaire ne manque d'ailleurs pas d'ambiguïtés, et varie selon les circonstances. Il oscille entre son intérêt de courant minoritaire et sa culture hostile aux tendances, conformément au centralisme démocratique du PCF et au fédéralisme sans droit de tendance de la CGT.

### **C- Nature des clivages : exclusivement idéologiques ou portant sur tous les domaines ?**

Les clivages internes au syndicalisme proviennent-ils d'une source politique ou politico-syndicale ? Jean-Louis Robert examine ce problème à l'aune de la scission confédérale de 1921 et repère, parmi ses causes, une cassure « issue des pratiques militantes », entre « un syndicalisme qui exige des militants compétents » et « disponibles pour les nouvelles tâches syndicales » et un syndicalisme recrutant des « jeunes, plus instables » qui « exercent un militantisme d'usine ou de dépôt ». Il constate aussi une « césure entre un réformisme renouvelé et rénové autour des perspectives d'une action de l'Etat dans les relations sociales » et « un sentiment révolutionnaire »<sup>50</sup>. Sur le long terme, Georges Pruvost et Pierre Roger constatent que « dans un syndicalisme aussi imprégné d'idéologie que l'est le syndicalisme français, le pluralisme structure des oppositions radicales sur des options de société essentielles », options qui traversent le siècle<sup>51</sup>. Dans cette perspective, les courants syndicaux se départagent selon des clivages politiques et syndicaux.

Mais selon une seconde conception, qui envisage les tendances comme une « source

---

adhérents ont désormais la parole à la place des tendances. Il faut en user ». *L'Enseignant*, n° 20, 10 avril 1993.

<sup>49</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, op. cit. - p. 368.

<sup>50</sup> ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 172, juillet-septembre 1995 - pp. 105 et 108.

<sup>51</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, Paris, VO

extérieure » de division du syndicalisme, l'aspect politique prime<sup>52</sup>. Dans le cas de la FEN, la majorité valide cette théorie. Pourtant, la ligne de démarcation sépare également plusieurs visions de l'école et de la société et la division politique en question ne concerne pas tous les partis, par exemple les radicaux. De la réponse envisagée (clivages exclusivement politiques ou simultanément politiques et syndicaux) dépend l'interprétation des divergences entre la majorité de la FEN et le courant unitaire. Soit elles ne servent en définitive qu'à masquer des enjeux partidaires et des querelles de clan, soit le courant unitaire apparaît porteur d'un véritable projet syndical, qu'il est capable de faire vivre concrètement, par le biais de pratiques différentes, plus combatives et moins délégataires.

Une représentation courante de l'opposition entre les deux tendances principales de la FEN imprègne les esprits et en propose une interprétation corporative : la majorité défendrait les intérêts des instituteurs et le courant unitaire ceux des professeurs<sup>53</sup>. Si les tendances doivent composer avec les heurts entre identités professionnelles, et en jouent quelquefois, il convient de ne pas perdre de vue le fait qu'elles constituent des regroupements sur une base idéologico-syndicale et gèrent en leur sein les mêmes contradictions que la FEN. L'assimilation entre le SNES et le courant unitaire provient du blocage apparu après 1967, lorsque son changement de majorité impose aux commentateurs l'évidence de l'influence du courant. Le courant unitaire semble alors porteur des intérêts quasi exclusifs des professeurs. Le SNES et les autres syndicats qu'il dirige (SNESup, SNEP...) ayant pour point commun d'appartenir à la sphère de l'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur. Or, ce n'est pas le courant qui défend le point de vue de ces professeurs, mais leurs syndicats. La nuance permet de ne pas négliger la présence de nombreux instituteurs dans le courant, qu'ils dominent jusque dans les années 1980<sup>54</sup>. Cette réalité devient évidente depuis la création de la FSU et la montée en puissance du Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école (SNUipp) à l'intérieur de celle-ci. La perception de l'identité du courant unitaire dans les années 1950 implique donc de ne pas se concentrer sur les professeurs.

## **D- Nature de l'interaction entre la FEN et sa principale minorité**

Dans quelles conditions émerge le modèle FEN et que lui apporte la minorité ? Plusieurs

---

éditions et Editions de l'Atelier, 1995, 272 p. - p. 41.

<sup>52</sup> AUBERT Véronique et alii, *La forteresse enseignante*, op. cit. - p. 57

<sup>53</sup> Par exemple : COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, 361 p. - p. 249.

<sup>54</sup> Ils représentent alors un tiers du SNI qui compte beaucoup plus d'adhérents que le SNES, si bien que les instituteurs représentent presque autant d'électeurs Unité et Action dans les congrès de la FEN que les professeurs.

obstacles s'opposent à un sujet exclusivement consacré au courant unitaire : aucune étude ne porte sur l'organisation de la FEN en tendances, ni sur le détail des événements traités dans la période, et l'identité fluctuante du courant limite à certains moments ses productions écrites. Il ne se dote d'un bulletin régulier qu'à partir de 1970. Ceci nous contraint à analyser le système en même temps que l'une de ses composantes, à travers des sources communes. Ce mode opératoire a permis de tester la validité de cette proposition d'Yves Poirmeur : « l'appartenance des tendances à un même ensemble leur confère une identité commune, dont on trouve les traces et les stigmates dans leur discours, leur fonctionnement et leur organisation. »<sup>55</sup>

Notre problématique porte donc sur l'interaction entre la FEN et sa principale minorité, pas seulement sur cette minorité en soi. En effet, le courant imprime sa marque sur le modèle FEN par sa capacité d'action autonome et son attitude. Dans sa période constructive, à la Libération, ses dirigeants exercent pour la première fois des responsabilités et démontrent leur compétence en jouant un rôle moteur dans la reconstruction du syndicalisme enseignant. Paul Delanoue, responsable des structures de la Fédération, impulse sa transformation en Fédération de l'Education Nationale en 1946 ; en tant que secrétaire laïque du SNI, il propose la création de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. Le courant apporte alors un souffle nouveau à l'action syndicale, par une forte attention à la jeunesse et une combinaison de volontarisme et de pragmatisme. Dans ses périodes les plus sectaires, il ne perd pas son aptitude à diriger des syndicats nationaux (le SNESup, le syndicat des bibliothèques) et des sections locales.

Grace à ce jeu de miroirs, nous espérons approfondir la connaissance de toutes les composantes de la FEN. Cette relation concerne deux phénomènes qui ne relèvent pas du même ordre : d'un côté une organisation syndicale, de l'autre un courant de cette organisation, aux prérogatives nettement plus limitées. Le pronom possessif « sa » souligne cette ambiguïté : le courant unitaire est un sous-ensemble de la FEN, et à ce titre participe à sa vie. Pourtant, à certaines occasions, les différences l'emportent sur les points communs, et la vie propre du courant le fait s'opposer à la Fédération qui l'englobe, en s'extériorisant.

La majorité ne ressent pas le besoin de s'organiser autant que les minorités, et laisse bien peu d'espace aux opposants pour contribuer à l'œuvre commune. Le principe de l'homogénéité des exécutifs (les directions importantes se composent exclusivement de militants majoritaires) institue une inégalité fondamentale entre militants, dont certains ne peuvent occuper aucune responsabilité notable. Yann Maury signale ce paradoxe à propos du journal du SNES, à direction unitaire après 1967 : « Jamais un article de fond, un dossier, ne

---

<sup>55</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 158.

sera réalisé par un “minoritaire”. L’information au SNES, celle qui est “sérieuse” ; c’est celle que diffuse la direction Unité et Action. De fait, on peut dès lors considérer que *L’Université Syndicaliste* n’est pas un journal “syndical”, mais un journal de tendance. »<sup>56</sup> La majorité de la FEN s’identifie à l’organisation qu’elle dirige. L’interaction s’effectue donc autant entre une institution, la FEN et une institution incluse, le courant unitaire, qu’entre des institutions de rang équivalent, les tendances<sup>57</sup>.

### III- LES CONTOURS DE L’OBJET HISTORIQUE

Nous avons opéré une série de choix, en fonction de notre objet et des recherches préexistantes. Une histoire du syndicalisme qui s’appuie sur l’analyse des identités professionnelles doit préciser quelques données : le niveau pertinent d’identification, les évolutions des milieux sociaux concernés. De même, quelles tendances étudier, quelle place conférer à l’histoire des enseignants communistes ?

#### A- L’évolution des identités professionnelles enseignantes

Le syndicalisme s’appuie sur un système d’identité, dont la source peut provenir d’une communauté de culture, d’un métier, d’un statut, du système de production... Denis Segrestin, définit l’identité professionnelle comme « le support de l’intégration sociale à la communauté de travail » ; en tant que « donnée culturelle », cette notion « n’exclut aucune forme d’identité et elle tend même naturellement à se cristalliser sur les systèmes d’identité sociale les plus proches du travailleur ou les plus à même de le protéger, de le servir. »<sup>58</sup> Dans une perspective compréhensive, Philippe Corcuff estime à propos du syndicalisme cheminot : « L’intérêt commun à un groupe d’individus n’est pas considéré comme naturel ou objectif, mais construit et objectivé. Il n’existe donc pas de séparation tranchée entre, d’une part, le travail syndical et politique de représentation et de mobilisation et, d’autre part, les intérêts représentés »<sup>59</sup>.

Il convient donc de repérer l’identité qui fait sens aux yeux des enseignants et dont la

---

<sup>56</sup> MAURY Yann, *Contribution à une morphogenèse du syndicalisme enseignant. Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Reims, [Chevalier], 1979, 493 p. - pp. 134-135.

<sup>57</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l’étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.* - p. 150.

<sup>58</sup> SEGRESTIN Denis, « L’identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979 - p. 19.

<sup>59</sup> CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe : usages contemporains de formes historiques », Paris, *Genèses*, n°3, février 1991 - pp. 55-56.



mobilisation confère une telle force aux institutions syndicales qu'ils ont créées. Plusieurs dimensions identitaires emboîtées s'avèrent pertinentes pour un salarié du système éducatif : le métier exercé (par exemple, professeur agrégé en lycée ou institutrice en école maternelle) également nommé catégorie<sup>60</sup>, la profession proprement dite (instituteur, personnel de direction ou professeur), le fait d'enseigner, le statut de fonctionnaire et enfin la condition de salarié<sup>61</sup>.

En désignant la condition d'instituteur ou de professeur comme le niveau d'identification professionnel, nous opérons un choix conforme à celui de Jacques Girault : « les institutions scolaires étant hiérarchisées, pendant longtemps l'enseignant ne se définit pas avant tout comme un enseignant ; instituteur ou professeur, il se dit et se vit comme tel. »<sup>62</sup> Les syndicats nationaux de la FEN correspondent en général à une profession. Ils fournissent un important travail, par leur discours et leur existence même, d'homogénéisation des différentes catégories en professions, autour de catégories centrales, en minimisant les contradictions et les forces centrifuges. Cet effort se justifie par le besoin de construire un espace social homogène, afin de renforcer l'action collective et de s'auto-légitimer. Par exemple, la profession des professeurs se construit en référence à l'exemple du professeur agrégé d'une discipline dite noble de lycée, mais elle inclut les certifiés, les professeurs de collège après les années 1960 et même les surveillants. La même organisation, le SNES, syndique toutes ces catégories.

Une identité englobe la précédente dans une relation conflictuelle, celle d'enseignant. Nous devons admettre la présence d'une conscience minimale de points communs chez les instituteurs et professeurs dès cette époque. Leur sort commun d'éducateurs, qui transmettent des connaissances aux enfants et les éveillent intellectuellement, transcende leur opposition. Comme tout mythe, celui de « l'enseignant » tire sa force de sa part de vérité. D'ailleurs, le syndicalisme consolide également cette identité collective, par l'action de la Fédération. Nous ne négligeons pas l'impact de *L'Enseignement Public*, de l'existence de la MGEN et des autres associations para-scolaires, qui structurent le milieu en s'adressant à l'ensemble des enseignants.

Dans son action quotidienne, le syndicalisme mobilise ces différents niveaux d'identification des personnels, selon les nécessités et les circonstances. Comme Philippe Corcuff, nous envisageons leur articulation, « les rapports quotidiens au sein du mouvement

---

<sup>60</sup> La complexité de cette première dimension provient de sa double origine : statutaire, un certifié dispose de moins d'avantages qu'un agrégé, et fonctionnelle, un professeur de lycée n'exerce pas exactement le même métier qu'un professeur de collège. Sans compter les différences de culture entre les différentes disciplines (histoire, mathématiques)...

<sup>61</sup> FRAJERMAN Laurent, « Salariés, fonctionnaires, enseignants, ou professeurs et instituteurs ? Identités collectives et choix revendicatifs du courant « unitaire » de la FEN, 1945 – 1960 » in GIRAULT Jacques, à paraître aux Publications de la Sorbonne.

<sup>62</sup> Le titre de son livre reflète également cette option : GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture*

syndical entre le catégoriel, le professionnel et la classe comme *un montage composite* entre des ressources appartenant à des formalisations différentes du lien social. »<sup>63</sup>

La pédagogie occupe une position mineure dans les écrits et discours syndicaux. La FEN et ses syndicats privilégient d'un côté les services rendus aux syndiqués (cours prêts à l'emploi de *L'Ecole Libératrice*) et de l'autre les réformes de structure de l'Education Nationale. Les articles sur la pédagogie nouvelle demeurent rares, l'hostilité à ces idées encore plus. Ce tableau ne diffère pas fondamentalement pour les militants unitaires. André Robert divise la pédagogie en quatre sous-catégories, la « transformation progressiste du système éducatif », la « relation entre école et pouvoir », la « prise en compte de la fonction de l'école dans le processus de différenciation sociale » et enfin celle « des caractéristiques du public scolaire et exigences afférentes »<sup>64</sup>. Parmi elles, seule l'idée d'une transformation du système éducatif suscite des débats importants, en lien avec la concurrence des identités professionnelles.

J.M. Donegani et M. Sadoun remarquent à ce sujet « qu'il n'est pas d'exemple où il y ait contradiction entre les réactions des syndicats et associations d'enseignants aux projets présentés par le pouvoir et les intérêts professionnels découlant de la position occupée dans le champ de l'enseignement. »<sup>65</sup> Les auteurs de *La forteresse enseignante* se demandent par ailleurs si son objectif consiste à : « Défendre les maîtres sans repenser l'école ? »<sup>66</sup>. Les prises de position pédagogiques des syndicats enseignants résultent-elles uniquement d'intérêts corporatistes ? Jean-Claude Ruano-Borbalan relativise cette idée à l'échelle du SNI, au sens où celui-ci défend plus une « vision normative et pédagogique de l'Ecole et de l'instituteur » que les intérêts étroits des instituteurs en place<sup>67</sup>. Il reste à étendre ce type d'analyse aux autres syndicats de la FEN, même si la pédagogie ne constitue pas le cœur de notre recherche.

La cohabitation de ces identités professionnelles dans la FEN produit de nombreux conflits, fruit de leur contraste, décelé par le seul nom des syndicats. Alors que le SNI est le syndicat des *instituteurs*, le SNES se présente comme celui d'un *enseignement*, preuve d'une insuffisance d'homogénéité du corps, qui permettrait une appellation commune, marque de l'identité (le professeur appartient à l'élite du corps enseignant dans l'enseignement secondaire, son métier diffère de celui de l'adjoint d'enseignement ou du surveillant). L'unité de la profession dans l'enseignement secondaire apparaît plus fragile, presque administrative,

---

*syndicale dans la société française, op. cit.* - p. 238.

<sup>63</sup> CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.* - pp. 68-69.

<sup>64</sup> Les deux dernières sont quasiment absentes de nos sources. ROBERT A.D., « Le syndicalisme enseignant et son discours (1968 - 1999) », *MOTS*, n° 61, décembre 1999, pp. 105 à 122 - p. 108.

<sup>65</sup> DONEGANI J.M., SADOUD M., « La réforme de l'enseignement en France depuis 1945, analyse d'une non-décision », Paris, *Revue française de science politique*, décembre 1976 - p. 1141.

<sup>66</sup> AUBERT Véronique et alii, *La forteresse enseignante, op. cit.* - p. 189.

<sup>67</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement, op. cit.* - p. 49.

en comparaison de celle de l'enseignement primaire.

Comment évoluent ces deux professions dans un contexte d'explosion scolaire ? La massification de l'enseignement secondaire métamorphose le corps des professeurs du second degré. Antoine Prost repère trois paramètres : le corps « a changé de taille ; il est, dans son ensemble, moins qualifié ; il exerce dans des conditions dégradées. » En 1950, « les lycées comptaient quelques dizaines de professeurs, qui se connaissaient tous, et chaque rentrée n'apportait que quelques nouveaux, facilement intégrés. » Or, « l'afflux de nouveaux maîtres brouille ces données traditionnelles ; avec cent ou deux cents professeurs, les lycées sont devenus des usines, où l'on ne connaît que ses collègues les plus proches par la classe ou par la discipline. »<sup>68</sup> Un tel bouleversement induit obligatoirement des turbulences pour les appareils syndicaux.

En ce qui concerne les instituteurs, l'évolution moins brutale constitue néanmoins un choc, qui selon Véronique Aubert se traduit par « la diversité des attributs sociologiques et statutaires ». Le recrutement de nombreux auxiliaires fragilise l'efficacité de la socialisation traditionnelle, par l'intermédiaire de la formation dispensée par l'École normale. Cependant, la constitution d'un « noyau structurant », le groupe des normaliens, préserve « la cohésion des opinions et des comportements » du corps<sup>69</sup>. Les « appareils intégrateurs » décrits par P Bacot conservent leur capacité<sup>70</sup>, malgré des coups de semonce contre l'unité du corps des instituteurs. La création en 1958 du Syndicat national des collèges, dissidence des instituteurs exerçant en cours complémentaires du SNI, démontre que l'évolution des identités professionnelles n'épargne personne. Elle représente également l'un des marqueurs de la mutation du modèle FEN à la fin des années 1950.

## **B- Une étude centrée sur deux courants de la FEN**

Malgré l'emploi de l'expression « syndicalisme enseignant », nous centrons notre étude sur la FEN, syndicat qui domine largement le secteur éducatif public. Sa puissance la dispense dans les années 1950 de toute concertation avec ses concurrents syndicaux. Elle varie certes selon les ordres d'enseignement, les syndicats FEN de l'enseignement secondaire se contentant de nettes majorités électorales. Néanmoins, les débats importants se déroulent en son sein. Le SGEN (CFTC puis CFDT) n'ouvre une brèche dans le quasi-monopole exercé

---

<sup>68</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1977, 524 p. - p. 452.

<sup>69</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - pp. 79-80.

<sup>70</sup> Le syndicat, l'école normale, la FCPE... BACOT P., « Le comportement électoral des instituteurs », Paris, *Revue française de science politique*, n° 6, décembre 1977 - p. 914.

par la FEN qu'à partir des années 1960<sup>71</sup>. Maurice Agulhon évoque cette atmosphère à propos de l'Ecole Normale Supérieure d'Ulm à la Libération : « Il n'y a eu longtemps qu'un seul syndicat, le SNES. On parlait d'ailleurs "du" syndicat tout court. Je pense que la majorité des élèves était syndiquée »<sup>72</sup>. La position dominante de la FEN et de ses syndicats se maintient parce qu'elle représente la profession, devenue institution sociale<sup>73</sup>. Ses rapports avec les autres syndicats enseignants sont instructifs.

Pourquoi ne pas se contenter de l'analyse du SNI ? Après tout, il domine la FEN, dont il représente l'organisation la plus puissante et la mieux structurée. En 1954, 75 % des effectifs fédéraux proviennent de ce seul syndicat<sup>74</sup>. Composante essentielle de la FEN dans cette période, le SNI apparaît même plus important et plus riche qu'elle, au point de négocier une place spécifique dans toutes les instances officielles, aux côtés de sa Fédération. Etudier la Fédération sans le SNI aboutirait à ignorer l'origine de la majorité de ses décisions, telle que l'autonomie. A l'inverse, on ne saurait arguer de cet état de fait pour réduire l'étude du syndicalisme enseignant à celle de ce syndicat, conformément à une tentation fréquente. La cohabitation avec les syndicats d'autres secteurs de l'Education nationale crée de multiples difficultés au SNI, qu'il aurait pu éviter en conservant son indépendance. Par conséquent, il faut admettre que la Fédération représentait une valeur ajoutée pour son activité. L'histoire de la FEN est justement celle d'une montée en puissance progressive, qui mérite analyse.

De plus, procéder de la sorte ne livrerait pas les clés de compréhension du syndicalisme des autres ordres d'enseignement. La FEN tente d'élaborer une synthèse des cultures qui cohabitent en son sein. Les différences touchent tous les domaines, du rapport aux syndiqués aux formes de structuration interne. Naturellement, une connaissance approfondie du SNI reste nécessaire pour l'étude de la FEN, et quelquefois nous nous basons uniquement sur ce syndicat. Cependant, l'étude des autres syndicats et de la Fédération en soi nous paraît indispensable, pour appréhender leur interrelation. La diversité de la FEN émane donc de deux axes : l'axe professionnel, avec les nombreux conflits entre ses syndicats, et l'axe idéologique, avec les luttes entre courants.

Ce pluralisme interne ne se résume pas à la majorité et au courant unitaire. Une troisième tendance s'exprime dans la FEN, la tendance syndicaliste-révolutionnaire Ecole Emancipée (EE). Cette tendance participe de l'originalité de la FEN : les militants d'extrême-gauche bénéficient rarement d'une position reconnue dans les syndicats. Elle mériterait une analyse

---

<sup>71</sup> Les syndicats FEN recueillent 84 % des voix aux élections paritaires enseignantes de 1953, contre 10 % au SGEN. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. – p. 75.

<sup>72</sup> Interview de Maurice AGULHON, le 5 janvier 1999. *Points de repères*, n °23, février 2000 - p. 42.

<sup>73</sup> L'analyse vaut pour les verriers : « la fédération CGT, c'est l'unité historique » du corps. SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », op. cit. - p. 168.

<sup>74</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – p. 294.

particulière, et donc un travail en soi. Celui-ci se serait imposé dans notre thèse s'il était apparu que l'EE constitue une opposition aussi importante que le courant unitaire. Or, elle s'avère marginale, recueillant 6,6 % des mandats au congrès de la FEN de 1954, ne dirigeant aucun syndicat national de la FEN, et très peu de sections départementales. Il est donc permis de douter de la capacité de l'EE de se transformer en un syndicat alternatif crédible et de mettre en œuvre ses orientations de manière indépendante. Cette tendance dispose d'une marge de manœuvre limitée, en regard de celle du courant unitaire.

L'École Emancipée entretient des relations ambiguës avec la majorité réformatrice. En effet, elle ne s'investit pas dans les directions, déléguant cette responsabilité à la majorité, tout en collaborant quelquefois avec elle (entre 1946 et 1949), voire en fusionnant, dans le cas du SNES. Elle se cantonne le plus souvent à une intervention notable dans les débats théoriques de la FEN. Elle justifie cette alternance de splendide isolement et d'alliance avec la majorité par son hostilité irrémédiable au PCF et au stalinisme. Cela entrave toute relation triangulaire avec le courant unitaire et fige les rapports de force internes. La contribution de l'EE à la définition du modèle FEN se limite à la période d'affirmation de sa proximité avec la majorité, qui lui donne l'occasion d'influencer efficacement le sort de la FEN en 1948. Les militants EE légitiment le choix de l'autonomie sur le plan idéologique et historique, ils rédigent l'essentiel de la motion Bonissel-Valière, manifeste de l'autonomie du SNI et de la FEN. Aussi la question de l'unité maintenue, de l'interaction avec la majorité nous semble-t-elle moins pertinente que dans le cas du courant unitaire.

### **C- Une étude de la domination syndicale**

Michel Pigenet formule un constat : « les problèmes d'organisation ne passionnent guère les historiens qui, pressés de passer aux "choses sérieuses", se satisfont souvent de brèves présentations aux allures de lexique. A tort. Si l'on se fie aux comptes rendus de congrès et aux procès-verbaux des réunions internes, il apparaît que les militants ne tenaient pas pour négligeables des questions dont ils mesuraient les enjeux pratiques et doctrinaux. »<sup>75</sup> A l'évidence, notre thèse participe d'une réflexion globale sur la vie des organisations, leur fonctionnement et les implications de leurs choix structurels. Le syndicalisme combine mouvement social et institution, et la forme qu'il revêt influe directement sur les actions et les images sociales qu'il promeut. Les structures adoptées servent de révélateur de la forme de militantisme pratiquée. Assigner à l'histoire organisationnelle une place subalterne, loin

---

<sup>75</sup> PIGENET Michel, « Le métier ou l'industrie ? Les structures d'organisation et leurs enjeux dans le mouvement syndical français au tournant du siècle », Paris, *Cahiers d'histoire Espaces Marx*, n°62, 1996 - p. 26.

derrière les débats d'idées et la description des combats livrés par les organisations étudiées, reviendrait à ignorer la place stratégique qu'on lui accorde dans de nombreux congrès de la FEN. A cette occasion, les unitaires centrent leur activité et leur propagande sur le dépassement des tendances ; la question de la morphologie du syndicalisme enseignant ne relève donc pas uniquement de la tactique, mais se situe au cœur des enjeux.

Cependant notre sujet est moins consacré à une tendance en soi et à la vie interne du syndicalisme enseignant qu'aux représentations et pratiques dont ces institutions sont les vecteurs. Sinon, nous nous exposerions à privilégier les querelles de pouvoir, voire de personnes, inévitables dans toute aventure humaine. Elles ne méritent analyse que dans le but d'établir les procédures concrètes de domination en usage à l'intérieur du syndicalisme enseignant. Robert Michels a ouvert la voie d'une étude des bureaucraties syndicales et politiques : « Qui dit organisation, dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union de métiers, etc., le penchant aristocratique se manifeste d'une façon très prononcée. »<sup>76</sup> Peut-on nuancer cette théorie ? Pour ne pas nous focaliser sur le sommet, nous articulerons l'étude de trois niveaux : adhérents, militants et dirigeants.

Comment fonctionnent les appareils nationaux et locaux des syndicats enseignants ? L'adéquation entre les structures et les normes qu'ils diffusent et celles de l'administration de l'Education nationale constitue l'un de leurs atouts. Adeptes de la délégation de pouvoir, ces bureaucraties syndicales sélectionnent leurs membres et disposent de nombreuses prérogatives, notamment sur les carrières professionnelles des syndiqués. Mais leur puissance repose aussi sur leur capacité à obtenir l'adhésion de leur base, démontrée par exemple par des taux de grévistes très importants. La FEN, soucieuse de préserver ce capital de légitimité, ne propose pas d'initiatives sans s'enquérir de l'état d'esprit des syndiqués. Comment son appareil les consulte-t-il ? Les motivations des adhérents, leurs formes de participation à la vie syndicale nous informent sur leur rapport à l'organisation, leur capacité d'intervention sur son orientation et ses décisions concrètes.

---

<sup>76</sup> Dans une étude du parti social-démocrate allemand du début de ce siècle : MICHELS Robert, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971, 309 p. - p. 33

## D- Syndicalistes unitaires et enseignants communistes

L'élément le plus couramment retenu pour caractériser le courant unitaire est d'origine extra-syndicale : on le qualifie de courant communiste. Ainsi, les auteurs de *La Forteresse Enseignante* expliquent qu'en 1966, « les enseignants communistes se regroupent dans Unité et Action »<sup>77</sup>. Pierre Roche consacre à la FEN-CGT un tiers de sa thèse sur les instituteurs communistes, sans éprouver le besoin de justifier ce choix<sup>78</sup>. A l'appui de cette idée, on signale l'adhésion au PCF d'un grand nombre d'animateurs et militants du courant. Un ancien dirigeant unitaire du SNES, membre du PCF, reconnaît d'ailleurs l'existence de passerelles : « c'est difficile de parler de tout ça sans aborder le Parti, c'est vrai. »<sup>79</sup> L'ouverture des archives du PCF apporte des éléments nouveaux, analysés par Jacques Girault : la direction nationale du parti tente bien à plusieurs reprises de s'ingérer dans les affaires du courant, notamment par des consignes de vote dans les élections internes de la FEN<sup>80</sup>. Cependant, cette confirmation reste ambiguë : loin d'une uniformité attendue, ces consignes varient selon le temps et le syndicat concerné, le SNI captant toute l'attention.

Une approche exclusivement politique dispense souvent d'évoquer les prises de positions syndicales du courant unitaire, son originalité face à la majorité de la FEN. Elle écarte l'apport des militants non membres du PCF, investis pourtant de responsabilités importantes<sup>81</sup>. Jacques Girault préfère définir le courant par les « valeurs communes d'un syndicalisme de combat aux côtés de la classe ouvrière »<sup>82</sup>. Pour notre part, nous ne souhaitons pas alterner les termes « communistes » et « syndicalistes unitaires », sans jamais justifier de la fusion/confusion entre des réalités politiques et syndicales. René Mouriaux note à ce propos : « S'il est rassurant de poser l'équation : "CGT = PCF = Moscou" une fois pour toutes, cette attitude conduit à supprimer toutes contradictions et abandonner une connaissance distincte et problématique pour les certitudes absolues »<sup>83</sup>.

L'étude fréquemment entreprise des relations entretenues par le PCF et les syndicats a souffert du principe de distinction sympathie/antipathie à l'œuvre dans la communauté des

---

<sup>77</sup> AUBERT Véronique et alii, *La forteresse enseignante*, op. cit. - p.101.

<sup>78</sup> ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti (1949-1954)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Rouen, [Jacques Testanière], 1988, 303 p. L'auteur semble ne trouver aucune différence entre les militants syndicaux et politiques, cf pp. 155-156.

<sup>79</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>80</sup> GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960) » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.

<sup>81</sup> Jacqueline Marchand est secrétaire générale de la FEN-CGT entre 1948 et 1954. Guy Tessier est tête de liste du courant dans le SNES à partir de 1956.

<sup>82</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – p. 179.

<sup>83</sup> MOURIAUX René, *Les syndicats dans la société française*, Paris, FNSP, 1983, 271 p. - p. 181.

spécialistes du communisme. Le choc entre les analyses qui insistent sans nuances sur la subordination totale des syndicalistes et celles qui nient l'évidence de consignes émanant de ce parti renvoie ainsi un écho involontaire des polémiques syndicales. Nous considérons aujourd'hui possible de reconsidérer cette question délicate, en envisageant la marge d'action des syndicalistes communistes, leurs divergences, l'adéquation entre le discours communiste et celui du courant unitaire, le profil des militants non adhérents du PCF...

Illustrons cet effort par un épisode ordinairement cité pour démontrer l'inféodation du courant au PCF : fin 1953, la FEN-CGT décline, et le PCF souhaite mettre fin à l'expérience de la double-affiliation (à la CGT et au syndicat autonome)<sup>84</sup>. Il espère faire avaliser cette décision par le congrès de la FEN-CGT, mais celui-ci rejette son autodissolution, sous la pression de nombreux non-communistes, Jacqueline Marchand en tête, et aussi d'éminents syndicalistes communistes, dont Paul Delanoue, leur chef de file. La direction du PCF joue l'épreuve de force, en publiant le 4 janvier 1954 une décision du bureau politique qui interdit aux instituteurs communistes de militer dans la FEN-CGT. Ces derniers s'inclinent, mais beaucoup sont traumatisés<sup>85</sup>. Ainsi, en dernière instance, le PCF obtient gain de cause, au prix d'une crise. Cette méthode brutale constitue paradoxalement une preuve de faiblesse relative, le signe que le PCF ne réussit pas à imposer sa loi dans le respect de la démocratie syndicale. Il ne contrôle donc pas tous les faits et gestes des syndicalistes communistes.

En nous préoccupant de l'activité syndicale des enseignants communistes, de leur relation au courant unitaire, nous participons partiellement à la perspective historiographique d'une étude de l'implantation du communisme dans la société française. Jacques Girault définit l'implantation « comme une rencontre entre une politique et un milieu » et affiche « le souci d'associer le plus étroitement possible l'influence - et pas seulement aux élections, la diffusion de la presse, l'audience syndicale, les organisations de masse, etc. - et l'organisation elle-même. » Il propose d'analyser les rapports « avec le milieu ambiant (...) pour établir dans quelle mesure le Parti communiste utilise certaines traditions, s'il les renouvelle ou s'il rompt avec elles. »<sup>86</sup> L'étude du syndicalisme nous paraît centrale dans la compréhension du PCF, l'implantation s'avérant non seulement territoriale, mais également professionnelle. Les communistes s'implantent dans le milieu enseignant essentiellement par le biais syndical<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> Intervention de Maurice Thorez. Archives PCF, comité central du 22 octobre 1953.

<sup>85</sup> Voguet admet que la décision « rencontre dans son application des difficultés et des incompréhensions. » Archives PCF, comité central, 5-6 mars 1954.

<sup>86</sup> GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Sur l'implantation du Parti Communiste Français dans l'entre deux guerres*, Paris, Editions Sociales, 1977, 347 p. - pp. 58-59.

<sup>87</sup> Jacques Girault poursuit ses investigations sur les enseignants communistes. Il nous a confié les données issues



## IV- COMMENT ÉTUDIER CETTE INTERACTION ?

Quelles méthodes permettent d'analyser l'interaction entre la FEN et sa principale minorité ?

### A- Une posture socio-historique

Nous étudions un groupe social situé dans le champ éducatif et sa traduction syndicale, sans négliger l'arrière-plan politique. Notre thèse se place donc à la croisée de l'Histoire Sociale, de l'Histoire Politique et de l'Histoire de l'Éducation.

Selon Antoine Prost: « On ne conçoit plus aujourd'hui d'histoire sociale qui ne prenne en compte l'univers des pratiques sociales concrètes, celui des représentations, des créations symboliques, des rites, des coutumes, des attitudes devant la vie et le monde, bref l'univers de ce qu'on appelé un temps les "mentalités", celui des cultures et des pratiques culturelles. »<sup>88</sup> D'une part, notre thèse participe de l'étude des représentations. Nous étudions donc la manière dont les acteurs syndicaux se présentent et se perçoivent (les identités), leur idéologie et comment ils se représentent leurs adversaires. Alain Blanchet et Anne Gotman nous invitent à une certaine prudence en la matière : « le propre d'une représentation est de ne jamais se penser comme telle, et d'occulter les distorsions et déformations qu'elle véhicule inéluctablement. »<sup>89</sup> Nous n'occultons pas la fonction de légitimation des représentations et veillons à distinguer les représentations à l'œuvre dans l'activité syndicale enseignante, qui sont liées à des besoins concrets différenciés. A l'inverse, appréhender le discours syndical dans sa globalité permet de saisir les points nodaux de cette synthèse.

D'autre part, outre les systèmes de représentation, « pensées construites », il nous semble important d'analyser leur combinaison avec les pratiques sociales, « faits expérimentés »<sup>90</sup>. D'abord parce qu'un thème classique des polémiques politico-syndicales les oppose. Ainsi, un appel unitaire de 1948 dénonce la majorité : « un abîme se creuse inévitablement entre les décisions de ses congrès et l'application qu'on en fait par la suite, entre la théorie et la pratique syndicale. »<sup>91</sup> Ensuite parce que l'étude du fait syndical se heurte à la compréhension de leur articulation. Henri Heldman évoque cette question à propos de la CGT, il reconnaît « une spécificité de la pratique syndicale de la CGT », mais note que la direction confédérale

---

du dépouillement qu'il a effectué au siège du PCF.

<sup>88</sup> PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, 330 p. – p. 232.

<sup>89</sup> BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, 125 p. - p. 26.

<sup>90</sup> BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, op. cit. - p. 25.

« n'en est pas moins porteuse d'un projet de société qui n'est pas à l'évidence partagé par l'ensemble de ses adhérents. »<sup>92</sup> Pourtant, Sabine Erbès-Seguin remarque que « les objectifs généraux et la pratique courante » des syndicats apparaissent en toute clarté : « Beaucoup plus que celle d'autres groupes, leur activité s'exerce au grand jour ; elle est de ce fait, directement repérable et analysable. »<sup>93</sup> Nous pouvons donc étudier la manière dont le syndicalisme enseignant combine plusieurs registres, discursifs et d'action (politique, professionnel, de la révolte, de l'intégration au système etc...), et les utilise selon les circonstances.

Denis Segrestin définit les pratiques syndicales comme « les dimensions du mouvement ouvrier qui peuvent s'appréhender en dehors de tout contenu événementiel et indépendamment de tout discours idéologique : rapports à la base, structures, politiques revendicatives, modes et niveaux des relations paritaires, etc... »<sup>94</sup> En les étudiant, nous relevons l'invitation de Michel Pigenet à ne pas « négliger l'ordinaire des congrès par où se manifestent, dans la banalité et la routine, les préoccupations, les manières de sentir et les comportements les plus terre-à-terre des délégués. »<sup>95</sup> Avec l'importance que nous accordons à l'étude des pratiques syndicales, la difficulté d'analyse réside dans le caractère officieux, banal de l'activité quotidienne. Le caractère routinier des pratiques diminue leur visibilité. On ne pense pas à les signaler parce qu'elles relèvent de l'immédiateté, qu'elles sont d'autant plus efficaces que les codes auront été naturalisés. Les militants ne peuvent réfléchir tous les jours à leur façon de procéder dans l'urgence. Nous souhaitons traquer les manifestations de ces normes de militantisme, en faisant la part de l'événementiel et du rituel.

Convaincus de l'importance des croisements interdisciplinaires pour l'avancement de la recherche historique, nous avons utilisé les théories sociologiques. En cela, nous tâchons de suivre le programme défini par Gérard Noiriel : « Plutôt que de continuer à opposer l'histoire et la sociologie, le temps est venu de voir comment elles pourraient collaborer et se compléter. »<sup>96</sup>

Notre recherche s'inscrit dans une perspective constructiviste et compréhensive. Peter Berger et Thomas Luckmann établissent un postulat fondamental à nos yeux : « l'objectivité du monde institutionnel, même si elle apparaît massivement à l'individu, est une objectivité produite et construite par l'être humain. »<sup>97</sup> Philippe Corcuff illustre les conséquences de la

---

<sup>91</sup> EL n°21, 4 mars 1948.

<sup>92</sup> HELDMAN Henri, « A propos de trois ouvrages sur la CGT », *Communisme*, n°2, 1982 - p. 104.

<sup>93</sup> ERBÈS-SEGUEIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, Paris, Mouton, 1971, 188 p. - p. 10.

<sup>94</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », *op. cit.* - p. 161.

<sup>95</sup> PIGENET Michel, « Les finances, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », Paris, *Le Mouvement Social*, n°172, juillet-septembre 1995 - p. 67.

<sup>96</sup> NOIRIEL Gérard, *Sur la « crise » de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, 341 p. - p. 170.

<sup>97</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1996 (éd. originale 1966), 288 p. - pp. 86-87.

perspective constructiviste : « les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. Cet enchevêtrement de constructions plurielles, individuelles et collectives, ne relevant d'ailleurs pas nécessairement d'une claire volonté, tend à échapper au contrôle des différents acteurs en présence. »<sup>98</sup>

Enfin, nous adoptons une posture compréhensive, au sens weberien, c'est-à-dire que nous nous attachons à restituer le sens de l'action des acteurs, en se gardant d'imposer une problématique extérieure<sup>99</sup>. Sabine Erbès-Seguin affirme l'impossibilité « d'étudier les mécanismes nés de l'action des hommes sans prendre en compte la façon dont ces hommes expriment les objectifs de leur action. »<sup>100</sup> Cette démarche ne consiste pas à retranscrire fidèlement les propos des acteurs, mais à les prendre en compte et à les insérer dans notre analyse globale. En effet, outre des archives syndicales, nos sources comprennent des entretiens, et leur confrontation met fréquemment en relief les contradictions entre ces matériaux, comme entre les souvenirs des acteurs eux-mêmes.

## **B- Sources et méthodes de travail**

Nos sources écrites ont contribué à l'évolution de notre problématique vers l'interaction : nous n'avions à notre disposition sur toute la période ni corpus complet et cohérent sur la vie interne du courant, ni bulletin unitaire, ni courriers internes. Certes, la FEN-CGT offre ces ressources documentaires, et ses archives se sont révélées intéressantes, comme ses organes mensuels : le journal *L'Action Syndicaliste Universitaire*, et le bulletin intérieur (*Bulletin Fédéral d'Information*). Mais après la fin de la double affiliation en 1954, l'orientation du courant unitaire le conduit à fuir toute structuration, et donc toute production écrite. En conséquence, la presse syndicale officielle constitue le seul vecteur de communication ouverte du courant et son dépouillement a constitué une source essentielle. Le point de vue unitaire publié se présente sous la forme de motions de congrès, de compte-rendus de réunions et rarement sous celle de points de vue. Son étude exige un travail minutieux pour repérer la moindre bribe d'information. Or, la majorité contrôlant cette presse, notre étude avait constamment accès à ses idées et dépendait du filtre de ses décisions éditoriales, dénoncées par les unitaires comme des actes de censure. Les polémiques incessantes nous poussaient également à sonder la validité de toutes les positions, y compris celles des concurrents du courant.

---

<sup>98</sup> CORCUFF Philippe, *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris, Nathan, 1995 - p. 17.

<sup>99</sup> WEBER Max, *Economie et société*, tome 1, Paris, Pocket, 1995 (édition originale 1956).

<sup>100</sup> ERBES-SEGUIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, *op. cit.* - p. 25.

Dans cette optique, nous avons étudié la presse des principaux syndicats (SNI, SNES, quelquefois SNET) et de leur Fédération<sup>101</sup>. L'abondance de ces publications, la propension à écrire manifestée par les syndicalistes enseignants - qui n'hésitent jamais à développer de longues argumentations - implique de sérier la lecture. Un dépouillement complet a été opéré sur une période réduite (1944-1949) afin de s'immerger dans la documentation. Par la suite, l'exploration était plus sélective, d'autant qu'elle se combinait avec la prolifération de la littérature grise (courriers, circulaires...). Pour la première fois, une recherche bénéficie de l'accès à l'ensemble des archives fédérales, désormais déposées au Centre d'archives du monde du travail, à Roubaix. La richesse exceptionnelle de ce fonds a enrichi notre connaissance du syndicalisme enseignant, notamment par la lecture de la correspondance du siège national de la FEN et celle des passionnants compte-rendus du bureau fédéral, qui se réunissait chaque semaine.

Notre travail s'effectue à plusieurs échelles, principalement départementales et nationales. Si la chronologie et l'analyse générale dépendent de l'échelle nationale, notre volonté d'étudier le plus finement possible les pratiques et représentations implique de saisir les comportements militants dans leur quotidienneté, et ce non seulement au niveau national, mais aussi local. A cette échelle, le rapport du syndicat à la profession devient plus visible, souffre de moins de médiations. En règle générale, les bulletins locaux constituent une source précieuse par la liberté de ton qui y règne ; un contrôle moins sélectif des débats internes ouvre aux minorités la possibilité de s'exprimer. La nécessité de se plonger dans les réalités départementales du SNI émane également de l'éparpillement géographique des instituteurs, la forte autonomie des sections et la variété de leurs statuts.

Une dernière raison réside dans le besoin d'analyser le courant unitaire en situation de responsabilité, dans ses bastions, qui sont dans notre période principalement locaux, puisqu'il perd le SNET en 1948. La section des Bouches-du-Rhône constitue une section phare du courant unitaire dans la FEN, dont elle présente les motions d'orientation aux congrès de la FEN et du SNI entre 1954 et 1966. Or, les archives départementales ont conservé et classé ses archives. Cette source importante permet simultanément l'analyse des conditions concrètes de rédaction des motions Bouches-du-Rhône (avec des correspondances nationales) et celle du fonctionnement d'une section unitaire. Les archives personnelles de Jean Buisson, membre du bureau national du SNI, s'avèrent précieuses à ce double point de vue.

Deux sections du SNI, appréhendées par leurs bulletins départementaux, complètent notre travail : celles de la Somme et du Puy-de-Dôme. Dirigées par le courant autonome, ces sections correspondent au profil de la majorité d'entre elles. La section du Puy-de-Dôme

---

<sup>101</sup> Une description complète de nos sources est placée après la bibliographie.

présente un double avantage : section d'origine de Jean Senèze, premier secrétaire général du SNI à la Libération, elle vit en 1948 le départ des cégétistes, seul exemple de tout le pays. La scission se résorbe seulement en 1951. Cette section constitue un observatoire idéal des relations entre majorité et minorité. Dans un contraste saisissant, la section de la Somme, peu dynamique, ne connaît guère de débats internes et offre une vision unanimiste du SNI. Elle évolue lentement en faveur du courant unitaire, sans polémiques internes.

La lecture de cette sélection de bulletins départementaux du SNI et des archives des Bouches-du-Rhône a approfondi notre connaissance du SNI. Nous avons pénétré plus avant dans son univers intime. Ces études départementales ne constituent pas des monographies, ayant été effectuées en rapport avec un sujet national. Leur objet ne consiste pas à comprendre la vie départementale en soi, mais de compléter, d'enrichir les analyses accomplies à l'échelle nationale, qui reste prégnante. Les croisements permanents entre les différentes échelles (section départementale, syndicat national, fédération) nous donnent l'opportunité de vérifier la solidité de nos idéaux types et de nuancer certaines analyses, par l'observation des décalages.

Parmi les méthodes employées figure l'histoire orale, complémentaire des sources écrites. Alain Blanchet et Anne Gotman notent que l'enquête par entretien s'avère « particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. »<sup>102</sup> Nous avons réalisé quinze entretiens, dont une dizaine dès le DEA, selon une méthode très peu directive, due au climat de découverte du sujet. Par la suite, nous avons conçu un guide pour des entretiens semi-directifs et affiné nos questions pour les cinq témoins interviewés à plusieurs reprises.

Outre les entretiens, notons notre lente imprégnation par la fréquentation des acteurs au cours de deux séminaires de recherche. Le principal séminaire, auquel nous participons régulièrement depuis dix ans, intitulé « groupe de recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant et universitaire », est organisé par le centre de recherche en histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme de l'université Paris I, (devenu le Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle), conjointement avec la FEN, aujourd'hui l'UNSA Education. Le second est organisé par la FSU. Ces séances ne fournissent pas seulement au chercheur des matériaux et des pistes précieuses, elles permettent un contact régulier avec d'anciens dirigeants appartenant à toutes les tendances de la FEN. Leurs relations, comme leurs interventions et leurs réactions spontanées, constituent des indicateurs de premier ordre de la

---

<sup>102</sup> BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, op. cit. - p. 27.

validité de nos hypothèses.

Un garde-fou méthodologique s'impose : la mémoire ne peut se concevoir comme une simple stratification de couches de souvenirs. Au-delà des risques d'occultation consciente des événements, la mémoire retravaille en permanence les sensations et les réminiscences en fonction du présent. A travers des processus complexes, l'idéologie et les interprétations postérieures des événements conduisent bien souvent à des déformations des souvenirs, d'autant que tout groupe humain tend à constituer une mémoire collective, relativement prégnante dans le discours des personnes interviewées. Peter Berger et Thomas Luckmann affirment que, comme « l'individu réfléchit les moments successifs de son expérience, il essaye d'ajuster ces significations à une structure biographique consistante. Cette tendance s'accroît quand l'individu partage ses significations avec autrui et leur intégration biographique. »<sup>103</sup> Nous subordonnons donc nos sources orales, moins nombreuses, aux sources écrites.

## C- Présentation du plan

Pour l'exposition de nos travaux, nous avons choisi un plan à double entrée, diachronique et synchronique. Le premier volet obéit à une logique diachronique, afin de présenter en détail l'évolution de l'interaction entre la majorité et la minorité unitaire sur l'ensemble de la période. Ce volet étudie la réaction des composantes de la FEN aux grands dossiers de l'actualité syndicale, tels que les questions revendicatives et politiques. Le traitement chronologique permet d'appréhender le cheminement des modifications subies par le syndicalisme enseignant : transformation de la Fédération générale de l'Enseignement en Fédération de l'Education Nationale, choix de l'autonomie en 1948, fin de la double affiliation entre la FEN-CGT et la FEN autonome en 1954, guerre d'Algérie... A chaque fois, le courant apporte sa contribution, qui serait occultée par la seule analyse du résultat final.

Un second volet suit une démarche synchronique, afin de présenter les caractéristiques principales de chaque élément de l'interaction dans les années 1950 : la FEN et le courant unitaire. Une partie spécifique est consacrée à chacun d'eux. Des constantes sont repérables pour chaque domaine, tel les relations avec le pouvoir, l'empire FEN, les pratiques et représentations. Elles ne suscitent pas toujours de débat, mais imprègnent le syndicalisme enseignant. A l'issue de cette analyse, nous avons établi deux idéotypes sur le modèle FEN et l'identité du courant unitaire. Rappelons avec Antoine Prost que l'« abstraction de l'idéotype transforme la diversité empirique en différences et en similitudes qui font sens ; elle fait

---

<sup>103</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - p. 91.

ressortir à la fois le spécifique et le général. »<sup>104</sup> La construction d'idéaltypes pertinents implique donc des choix et des généralisations, au détriment d'évènements considérés comme accessoires. La première partie se conclut par un chapitre qui aborde l'originalité du syndicalisme enseignant à la lumière d'une comparaison avec d'autres types de syndicalisme, facilitée par ce travail de synthèse. Le chapitre conclusif de la seconde partie répond à l'interrogation sur l'identité du courant. Les thèmes correspondant, les chapitres de ces parties se font écho, ainsi les chapitres 8 et 9 analysent les pratiques syndicales de la majorité, et le chapitre 12 celles du courant unitaire.

L'indépendance des deux volets autorise une lecture séparée, dans un ordre différent de celui adopté.

---

<sup>104</sup> PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, op. cit. – p. 134.

**Premier volet**

**1944-1959 :**

**La FEN et sa principale minorité : analyse  
diachronique d'une interaction**





# **Chapitre 1**

**Un enjeu mémoriel :**

**L'attitude des syndicalistes enseignants**

**durant les années sombres**

L'étude de l'activité syndicale enseignante à la Libération ne peut débuter *ex nihilo*. D'abord parce que les syndicats existaient avant cette date, ce qui impose un bilan des structures syndicales, afin de mieux percevoir les évolutions en cours à partir de 1944. Ensuite, parce que pour le syndicalisme enseignant comme pour les autres forces politiques et sociales françaises, la Seconde Guerre mondiale fut une épreuve de vérité, qui changea durablement les rapports de force et les méthodes.

Ainsi, en 1939, le courant unitaire est très minoritaire et animé par des militants communistes peu nombreux. La conjoncture politique désastreuse pour le PCF ne laisse pas non plus augurer d'un rôle central de ses militants dans la résistance enseignante. Pourtant, ils s'y illustrent, à un point tel que l'on peut dater leur implantation dans le milieu enseignant de cette époque. Inversement, le courant Ecole Emancipée perd à cette occasion une grande partie de son influence syndicale.

La construction de la mémoire de la Résistance représente un enjeu essentiel, en effet les places dans les directions syndicales dépendent du brevet de Résistance que l'on peut exhiber à la Libération. Sa constitution suit un processus complexe, que nous découpons en deux processus, qui se chevauchent chronologiquement. A la Libération, un processus de présentation des événements, sous forme de bilan : chaque tendance, chaque syndicat explique avec force détails – et omissions – son action clandestine. Ensuite à mesure que les tensions politiques nationales et internationales augmentent, un processus plus polémique permettant aux mémoires spécifiques de se constituer en se heurtant, dans un débat sur la Seconde Guerre mondiale et les modalités de la Résistance. La construction de ces mémoires commence à s'appuyer sur des travaux historiques, ou des témoignages d'acteurs.

Le débat mémoriel s'avère d'autant plus vif qu'il est corrélé à la question sensible de l'épuration, aussi bien administrative que syndicale. L'épuration touche les personnes, leur réputation, et suscite une gamme d'attitudes parmi les tendances, du regret de son insuffisance pour les unitaires à celui de ses excès pour les partisans de FO et de l'Ecole Emancipée.

Analyser ces phénomènes ne doit pas, à notre sens, nous amener à sortir des limites de notre période et de notre objet, tentation constante de l'historien. La période précédant 1944 n'a donc pas été étudiée en soi, notamment l'épisode si important de la Résistance, qui mérite un travail particulier. Nous étudions ses effets sur les interactions entre la FGE-FEN et la minorité unitaire, durant la période 1944 – 1960 et les représentations de cette période qui ont cours.

## I- LES STRUCTURES SYNDICALES ENSEIGNANTES EXISTANT AVANT 1944

Percevoir l'importance des changements vécus par les syndicats enseignants étudiés à la Libération implique de connaître l'état antérieur des structures syndicales. De nombreux travaux permettent d'en dresser un tableau sommaire<sup>1</sup>.

### A Les structures syndicales

Le fait syndical dans l'enseignement apparaît chez les instituteurs au début du siècle, pour se propager dans les autres corps. A l'origine, la plupart des instituteurs se groupent dans des associations corporatives départementales très modérées, les amicales, fédérées au plan national en 1901. La première organisation enseignante à revêtir la forme syndicale, malgré l'hostilité gouvernementale, est la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs, créée en 1905, qui rejoint la CGT en 1909 et se réclame du syndicalisme révolutionnaire<sup>2</sup>. La forme syndicale et le choix de l'insertion dans le mouvement ouvrier, par la participation aux Bourses du Travail, apparaissent indissociablement liés à cette époque.

Après le premier conflit mondial, l'intérêt pour le syndicalisme est suffisamment fort pour permettre la transformation de la Fédération des Amicales en Syndicat National des Instituteurs, en 1920. La force des divergences en terme d'idéologie et de pratiques militantes explique l'échec de la fusion avec la FNSI, proposée par les amicalistes. Cohabitent donc deux syndicats. Le plus important et le plus modéré est le SNI, rattaché à la CGT (il faut attendre 1925 pour que tous ses adhérents sans exception disposent de la carte confédérale<sup>3</sup>). Depuis 1929, elle dispose d'un journal à destination de tous ces adhérents, *L'Ecole libératrice*, créé par Georges Lapierre. La Fédération des Membres de l'Enseignement Laïc, aussi appelée Fédération Unitaire, est issue de l'élargissement de la FNSI aux autres enseignants et rattachée à la CGTU, après la scission confédérale de 1921. La Fédération Unitaire diffuse largement son journal : *L'Ecole Emancipée*. La Fédération se divise à partir de 1928 entre la majorité syndicaliste-révolutionnaire, influencée par le trotskisme et les militants restés fidèles au PCF, dont la tendance s'appelle la Minorité Oppositionnelle

---

<sup>1</sup>GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.*

<sup>2</sup>*Ibid* - pp. 97 - 111

<sup>3</sup> FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919 - 1932) », *Cahiers d'Histoire, Revue d'Histoire Critique*, Paris, n° 85, 2001/2002, pp. 111-126.

Révolutionnaire, qui dirige la section des professeurs de la Fédération<sup>4</sup>.

Dans les autres catégories enseignantes, des associations existent également, et songent pour certaines à se transformer en syndicats, suivant l'exemple du SNI. Par exemple, une minorité de professeurs de l'enseignement supérieur appartenait au syndicat CGT dès les années 1920, amorçant une longue tradition syndicaliste<sup>5</sup>. Aussi, en 1928 se crée la Fédération Générale de l'Enseignement CGT, regroupement de 17 syndicats, dont le SNI qui représente 95 % de ses effectifs. Sa structure confère un syndicat par type d'enseignant, contrairement à celle de la Fédération unitaire, qui accueille tous les enseignants dans un syndicat unique.

A côté des syndicats confédérés, subsistent des organisations autonomes, dont le « S3 » majoritaire dans l'enseignement secondaire : le Syndicat national des lycées, collèges et cours secondaires, lequel devient en 1937 le Syndicat national autonome de lycées et collèges<sup>6</sup>. Enfin, une petite organisation, le SGEN-CFTC, permet à partir de la même année d'exprimer la voix de la mouvance chrétienne. Dès cette époque, la pluralité syndicale caractérise le secondaire et le supérieur, par opposition à un corps primaire soumis à l'hégémonie du SNI.

Cette situation est renforcée par la fusion de la Fédération unitaire avec le SNI en 1935, prélude à la réunification confédérale. Il s'agit en réalité d'une absorption de la Fédération unitaire, ses pratiques syndicales ne survivant que partiellement, dans les sections départementales du SNI que ses militants dirigent. Ceci explique les réticences de son ex-majorité syndicaliste-révolutionnaire. La minorité communisante, la MOR approuvait cette fusion.

Avant la guerre s'installe donc un paysage syndical diversifié dans l'enseignement, déjà dominé par la FGE-CGT et surtout par le SNI. Jacques Girault estime que le SNI, « syndicat puissant et représentatif jouit d'une situation privilégiée. Incontournable, il peut contrôler toute réforme » et que son « noyau dirigeant élabore une ligne faite de défense corporative, de promotion de l'école dans un gouvernement de gauche où le syndicalisme aurait toute sa place. La laïcité et la défense de la paix apparaissent comme les deux piliers de l'édifice. »<sup>7</sup> Cette équipe comporte de nombreux membres de la SFIO, les partisans des radicaux étant en recul depuis le début des années 1930. Un jeune et charismatique secrétaire général l'anime : André Delmas.

---

<sup>4</sup> Cf LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement (1919 - 1935)*, Thèse NR, Paris I, [Jacques Girault], 1998, 937 p. Sur la MOR, FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement et son activité en France, 1919 - 1932*, Maîtrise, Paris IV, [F. Mayeur], 1992, 275 p.

<sup>5</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – p. 159.

<sup>6</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – p. 165.

<sup>7</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – pp. 196 et 199.

## B La place des minorités dans un contexte de montée des périls

Ce syndicalisme réformiste ne domine pas sans conflits, dont Paul Gerbod note les effets : « Dans ces déchirements internes que répercute la presse parisienne et provinciale, semble s'effondrer irrémédiablement la neutralité de l'école et de ses maîtres. »<sup>8</sup> A une majorité dominatrice (le bureau national du SNI ne comprend que des représentants de cette majorité), répond une opposition animée par les syndicalistes révolutionnaires qui dirigeaient la Fédération unitaire, constituée en tendance, « les amis de l'Ecole Emancipée ». *L'Ecole Emancipée* devient un simple organe de tendance.

La majorité ne fait que tolérer l'existence même de cette tendance. Elle reste fidèle aux conceptions de la CGT, centralisée et hostile aux tendances. Dans le débat sur la réunification confédérale, les réformistes imposent d'ailleurs aux unitaires leur interdiction, malgré leur existence dans la CGTU<sup>9</sup>. Cependant, la possibilité pour des sections départementales de présenter des motions d'orientation opposées à celle du Bureau National ouvre un espace à leur activité. Ainsi, l'Ecole Emancipée représente 17 % des mandats au congrès de 1939.

Les sections départementales du SNI jouissant d'une grande autonomie, les minoritaires tentent de les transformer en bases de leur tendance. Dans ce but, ils s'appuient d'abord sur leur qualité de militants. Ainsi, dans l'Oise, après la fusion, Jacques Girault remarque le fait suivant : « alors que la Fédération unitaire était moins représentative avant 1935, les deux secrétaires successifs de la section sont des anciens unitaires »<sup>10</sup>. Il explique ce paradoxe d'une représentation inversement proportionnelle au rapport des forces par le fait que

« les militants proches de Dommanget s'emparaient des instances syndicales en raison de la défection des anciens responsables du SN. Cet effacement se traduit symboliquement par le fait qu'aucun des membres du conseil syndical de la section du SN en 1934 n'occupe une fonction de responsabilité par la suite. En revanche, un quart des conseillers unitaires poursuivent les leurs, parfois à des postes stratégiques de secrétaire ou de trésorier. Ils laissent les anciens du SN les représenter dans les instances officielles. »<sup>11</sup>

La place des minoritaires ne se limite pas aux sections départementales qu'ils animent. Ils peuvent quelquefois jouer un rôle non négligeable dans des sections majoritaires. Par exemple

<sup>8</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, Paris, PUF, 1976 - pp. 96-97.

<sup>9</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, Paris, VO éditions et Editions de l'Atelier, 1995, 272 p. - pp. 84-85.

<sup>10</sup> in « Le Syndicat National des Instituteurs, la section de l'Oise et Maurice Dommanget dans la deuxième moitié des années 1930. », *Maurice Dommanget, Actes du Colloque international tenu à Beauvais les 6 & 7 mai 1994*, Beauvais, Archives Départementales de l'Oise, 262 p. - p. 51.

<sup>11</sup> GIRAULT Jacques, « Le Syndicat National des Instituteurs, la section de l'Oise et Maurice Dommanget », *op. cit.* - p. 55.

dans le Puy-de-Dôme, les unitaires recueillent moins de 5 % des voix, pourtant leur chef de file, Tournaire participe au Conseil Syndical et est réélu sans difficulté<sup>12</sup>.

Le courant unitaire, issu de la Minorité Oppositionnelle Révolutionnaire de la Fédération, n'apparaît pas immédiatement dans les débats internes au SNI, peut-être par respect des accords confédéraux, ou à cause de sa faible implantation. Cependant, la position vigoureusement pacifiste de la direction du SNI, dans un contexte de montée des périls, amène les unitaires à s'exprimer plus vigoureusement, en élargissant leurs rangs à des non-communistes. Jacques Girault explique qu'ils se définissent comme « partisans d'une approche différente des questions de politique extérieure » et comprennent « un noyau identifiable autour de deux familles, les communistes et les soutiens de Jouhaux, souvent socialistes proches des analyses de Zyromski. Un tournant s'amorce avec les accords de Munich. » Leur influence progresse alors, représentant 7 % des mandats en 1938 puis 13 % en 1939<sup>13</sup>.

A cette occasion, les dirigeants du SNI – notamment le premier d'entre eux, André Delmas – lancent une campagne d'opinion en faveur des négociations de paix avec Hitler, soutenus par l'Ecole Emancipée. En effet, ils appartiennent à la tendance ultra-pacifiste et anti-communiste de la CGT, la tendance *Syndicats*. Les unitaires sont donc présentés comme des bellicistes, et isolés dans un milieu traumatisé par sa contribution à la Première Guerre mondiale. En 1939, ceux d'entre eux, principalement communistes, qui ne désavouent pas le Pacte Germano-Soviétique se voient exclus, conformément à la décision de la CGT. Cette mesure n'est pas appliquée dans les syndicats du secondaire, notamment au Syndicat National de l'Enseignement Technique, dont le secrétaire général – Philippe Rabier – est communiste.

Le syndicalisme enseignant CGT aborde donc l'épreuve de l'occupation du sol français en rangs dispersés, sans bénéficier d'une longue expérience syndicale.

## II LA PRÉSENTATION DE LEUR ACTION CLANDESTINE PAR LES SYNDICALISTES A LA LIBÉRATION

Dans les mois qui suivent la libération de la France, le pays entier s'interroge sur les terribles événements qu'il vient de traverser. On somme toutes les forces politiques et sociales de se justifier sur leur attitude durant cette période. Aucune défaillance n'est tolérée, ce qui

---

<sup>12</sup> Compte-rendu de l'AG extraordinaire du 13 novembre 1938 et résultat du vote par correspondance, *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 177, janvier 1939 et n° 178, mars 1939.

<sup>13</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* – pp. 199 et 200.

explique le soin avec lequel les divers courants du syndicalisme enseignant détaillent leurs actions résistantes. Comment présentent-ils leur parcours, leurs versions présentent-elles des contradictions ?

## **A La présentation de l'action des directions syndicales au cours des premières années**

Le premier numéro légal de *L'Ecole libératrice*, paru en octobre 1944, contient deux historiques de la Résistance enseignante, présentés d'une manière très neutre. Rien n'indique le statut, officiel ou non, de ces articles, qui livrent pourtant deux versions dissonantes. Le premier, signé « J.-A. S. », c'est-à-dire Jean-Auguste Senèze, ex-confédéré et nouveau secrétaire général du SNI, s'intitule « Notre bureau provisoire »<sup>14</sup> et présente la version des héritiers de la majorité d'avant-guerre. Le second, rédigé par Paul Delanoue, au nom d'un mystérieux « comité directeur » s'intitule « De 1940 à 1944 ». Fait surprenant pour un journal dirigé par René Bonissel, animateur de la mouvance ex-confédérée, cet article expose la version du courant ex-unitaire, si faible auparavant.

Pour les syndiqués, Jean Senèze est un nouveau venu qui remplace André Delmas, pourtant vivant. Le journal ne fournit aucune explication à ce sujet, son nom disparaît simplement. Jean Senèze prévient le lecteur : « De l'ancien bureau vous ne retrouverez pas tous les noms » et explique qu'ont été écartés « ceux qui avaient facilement accepté la dissolution du Syndicat national... et qui n'avaient pas senti que, quels que fussent les périls, il fallait établir clandestinement les liaisons que l'on ne pouvait plus réaliser au grand jour, qu'il était de leur devoir de contribuer à la Résistance, s'organisant contre le nazisme et l'oppression. »

En effet, la réaction du syndicalisme enseignant au régime de Vichy a manqué de vigueur, particulièrement pour les responsables qu'il s'est choisis. Quand le SNI a été dissout, le 15 octobre 1940, avec l'ensemble des organisations de fonctionnaires, sa direction n'a pas protesté publiquement, elle n'a pris aucune mesure pour sauver l'outil syndical, préserver les liaisons. Aussi, l'attitude dominante fut-elle plutôt le désarroi. Les sections syndicales ont cessé toute activité, laissant les adhérents dans l'expectative.

L'un des éléments d'explication de cette attitude des dirigeants du SNI réside dans leur appartenance en 1939 à la tendance *Syndicats*, animée par René Belin. Or, celui-ci est devenu ministre du Travail en 1940 et tente d'entraîner ses amis dans le soutien au Maréchal<sup>15</sup>. Ainsi, André Delmas se rend deux fois à Vichy pendant l'été 1940, pour rencontrer Laval puis le

---

<sup>14</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>15</sup> ROGLIANO M-F., « L'anticommunisme dans la CGT : *Syndicats* », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin



Maréchal Pétain.

Un appel clandestin de 1943 des membres résistants du bureau du SNI, publié dans le même numéro de *L'Ecole libératrice* critique fermement l'inaction d'une partie du Bureau National :

« vous avez souvent regretté que les militants que vous avez honorés de votre confiance n'aient rien eu à dire dans l'âpre conflit qui divise les nations, qu'ils soient restés silencieux devant les mesures insensées ou iniques qui déchirent pièce à pièce l'enseignement public, qu'ils n'aient pas élevé la moindre protestation contre les arrestations et les persécutions dont leurs mandants ont été les victimes, qu'ils n'aient pas organisé en leur faveur l'effort de solidarité attendu. »<sup>16</sup>

Une éventuelle collaboration de ces responsables n'est pas signalée. Pourtant, des dirigeants importants du syndicalisme enseignant d'avant la guerre, comme l'universitaire Ludovic Zoretti, secrétaire général de la FGE, antisémite forcené, ou Jules Bureau, ancien secrétaire général de la section de la Seine du SNI, se sont retrouvés dans la mouvance de Marcel Déat. André Lavenir, secrétaire de la section SNI du Rhône, a été membre du cabinet d'Abel Bonnard<sup>17</sup>.

Soucieux de se justifier face au discrédit qui frappe l'ancien Bureau National, l'appel de 1943 explique : « Ce serait cependant une erreur de croire que tous aient failli. Certains sont demeurés fidèles à la tradition du syndicat national. » Jean Senèze, dans son historique de *L'Ecole libératrice*, écrit que : « Dès 1940, des instituteurs se regroupaient clandestinement dans la Résistance, d'autres se rassemblaient sur le plan syndical. La Fédération Générale de l'Enseignement (FGE) repartait. Cela, plus particulièrement dans la zone Nord. »<sup>18</sup> Il précise que l'arrestation de Georges Lapierre (fondateur de *L'Ecole libératrice* et numéro deux du SNI) interrompit « ce courageux travail. »<sup>19</sup> Celle-ci eut lieu en mars 1943.

Pour la période antérieure, la version de Senèze est elliptique. En effet, si les contacts existent auparavant, les actes publics de résistance de la part d'une partie de l'ancienne direction du SNI remontent essentiellement à 1943. Localement, des dirigeants ont agi plus tôt, ainsi Joseph Rollo, secrétaire de la section du Morbihan, a refusé sa dissolution et conservé les fonds de l'organisation départementale<sup>20</sup>.

Jean Senèze note lui-même le tournant effectué cette année-là : « En 1943, un instituteur de

1974.

<sup>16</sup> « Appel aux instituteurs de France », 1943, re-publié in EL n° 1, 28 octobre 1944

<sup>17</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1997.

<sup>18</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>19</sup> Il est appelé X dans l'article, qui paraît avant la fin de la guerre, et ne veut pas le citer, parce qu'il est prisonnier des Allemands. EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>20</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit.

la Seine, René Bonissel, mandaté par la CGT, assura la liaison entre quelques membres du bureau et avec certains camarades, les uns et les autres appartenant à la Résistance mais dispersés en des provinces fort éloignées. Avant la fin de l'année, une réunion avait eu lieu à Paris entre les camarades du Bureau, un appel était rédigé. » Joseph Rollo, entré en contact avec ce groupe, prend la relève de Georges Lapierre, avant d'être arrêté à son tour, le 31 mars 1944<sup>21</sup>.

Quelles sont la nature et l'ampleur de cette résistance ? Jean Senèze signale quelques initiatives : « En zone Sud, parvenaient des tracts, des documents de la CGT qui se reconstituait dans la clandestinité. Des Secrétaires de sections syndicales reprenaient le contact — qui n'avait pas toujours été interrompu — avec les militants résistants. »<sup>22</sup> Cependant, le peu de précisions apportées (dans cet article comme dans les suivants) accrédite l'hypothèse d'actes de militants isolés, voués à la distribution de tracts. Un acte résistant important consiste en la rédaction en décembre 1943 de l'appel cité plus haut du bureau clandestin du SNI, qui fut publié en février 1944 dans *La Résistance ouvrière*, soit quatre mois avant le débarquement américain. L'appel ne donne pas de consignes d'action aux instituteurs. Il ne s'agit donc pas d'un acte fondateur de la résistance enseignante.

Paul Delanoue n'évoque pas cette question en 1944. Dans un livre publié bien plus tard, il présente, sur un mode assez négatif, l'activité résistante de ses concurrents de la majorité : « Pendant des années, même si quelques liaisons personnelles furent maintenues, on sera sans nouvelle aucune des ex-directions du Syndicat national des instituteurs et de la Fédération Générale de l'Enseignement. »<sup>23</sup> La contradiction entre ces deux versions peut n'être que partielle, puisque Delanoue n'était pas dirigeant syndical avant la guerre et que les contacts signalés par Senèze se confinent à un cercle étroit de responsables dans les premières années de l'Occupation. En témoigne ce passage de l'appel des membres résistants du bureau du SNI : « Depuis plus de trois ans la voix de notre organisation syndicale s'est tue. »<sup>24</sup>

Une des raisons de cette atonie du SNI durant les premières années de l'occupation réside dans le choix fait par ses militants de participer à d'autres structures de Résistance, non syndicales. Georges Lapierre rejoint l'Organisation Civile et Militaire, d'autres s'investissent dans Libération Nord, comme Joseph Rollo depuis mars 1943. Celui-ci participe en janvier 1944 à la constitution du comité de Libération du Morbihan et se consacre à la fusion des

---

<sup>21</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944. Pour la même raison que pour Georges Lapierre, l'article de Jean Senèze l'appelle Y.

<sup>22</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>23</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale du Front populaire à la Libération*; Paris, Editions sociales, 1973, 414 p. - p. 85.

<sup>24</sup> « Appel aux instituteurs de France », 1943, re-publié in EL n° 1, 28 octobre 1944.

forces armées de la Résistance dans l'Armée secrète<sup>25</sup>. Cet argument n'est pas porté à la connaissance des syndiqués à la Libération, et les polémiques ultérieures se concentrent sur la Résistance syndicale<sup>26</sup>.

Daniel Virieux explique pourtant que les intellectuels communistes avaient établi des contacts avec différents milieux pour former des structures professionnelles du Front National de lutte pour l'indépendance de la France :

« Dans les milieux enseignants, la connexion est établie avec Edmond Lablénie, rédacteur de *Notre Droit*, avec le “groupe des jeunes” de Marcel Merville, comme avec des cadres des syndicats de la Fédération Générale de l'Enseignement dissoute. Ceux-ci réagissent diversement : accord d'anciens dirigeants du SPES (Lucien Mérat, Maurice Janets et Maurice Lacroix), refus répété de ceux du SNI (Adrien Lavergne et René Bonissel), qui préfèrent à une entente professionnelle de type Front National l'action proposée par Georges Lapière, entré à Libération-Nord et en contact depuis avril 1942 avec le colonel Rémy pour le compte du réseau de la CND. »<sup>27</sup>

Du côté de l'enseignement secondaire, le premier numéro libre de *L'Université Syndicaliste* (le journal du Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, créé par la fusion du Syndicat des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et du S3, le syndicat autonome) ne présente qu'une seule version. Ceci s'explique par la meilleure entente entre résistants de diverses obédiences dans la clandestinité. R. Binon, président du S3 en 1939, cite la création d'un comité de résistance des secondaires, avec des militants du SPES et du S3 « pour étudier les problèmes universitaires d'après guerre »<sup>28</sup>. L'article ne précise pas la date de création ni les actions concrètes menées par ce comité d'étude. Il s'agit certainement de la structure évoquée par Paul Gerbod : « En décembre 1941, quelques syndicalistes de l'ex-FGE, Janets, Maublanc, Mérat, Lacroix et Pastor lancent un Comité de Résistance de l'Enseignement secondaire. »<sup>29</sup>

Louis Pastor est communiste, les contacts entretenus entre résistants enseignants peuvent donc se révéler fructueux. Parmi eux, l'action des communistes et de leurs alliés a un relief particulier.

---

<sup>25</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 214, et *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit.

<sup>26</sup> Cette configuration ne diffère pas de l'attitude du Parti Socialiste reconstitué, le Comité d'Action Socialiste, qui délègue l'action immédiate aux mouvements de Résistance. Cf SADOUCIN Marc, « Le Parti socialiste dans la Résistance », pp. 21-31 in GUIDONI Pierre et VERDIER Robert [sous la direction de], *Les socialistes en Résistance (1940 - 1944) Combats et débats*, Paris, Seli Arslan, 1999, 188 p.

<sup>27</sup> « Résistance — Professions. Un rapport sans histoire(s) ? », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 180, -septembre 1997 - p. 123.

<sup>28</sup> US n° 1, 30 décembre 1944.

<sup>29</sup> in *Les enseignants et la politique*, Paris, P.U.F., coll. Sup. L'Historien, 1976 - p. 104.

## **B La présentation de l'action des unitaires au cours des premières années**

Nous traitons ici de l'action des militants qui se sont regroupés avec le courant unitaire pendant la guerre, mais la complexité de la période aboutit à quelques itinéraires individuels différents, comme celui de Jean Petite, dirigeant du courant dans le SNES, non communiste et résistant dans le cadre du réseau Défense de la France<sup>30</sup>.

L'article déjà évoqué de Paul Delanoue dans le premier numéro légal de *L'Ecole libératrice* date les premiers pas de leur résistance de la parution d'un journal clandestin :

« C'est dès la rentrée d'octobre 1940 qu'un groupe d'instituteurs et de professeurs, rassemblés autour de Decourdemanche, Politzer, Solomon, entreprit la lutte contre l'hitlérisme sur le terrain même de l'Université. Un journal, modeste feuille ronéotypée, *L'Université libre*, fut alors lancé et tira par la suite, sans autres interruptions que celles provoquées par les arrestations, cent un numéros clandestins. »<sup>31</sup>

Des universitaires communistes lancent ce journal, ce que Delanoue ne précise pas. La question de l'attitude des communistes entre 1940 et 1941 n'est pas encore sujette à polémique, du moins dans les journaux syndicaux. Mais personne ne conteste ni l'existence, ni la date de parution de ce journal. Plus tard, pour renforcer sa démonstration, Paul Delanoue cite dans son livre un appel des instituteurs communistes de la Seine, publié sous la responsabilité du Comité Central du PCF en décembre 1940 et tiré à 15 000 exemplaires. Cet appel critiquerait la politique de Vichy et de l'occupant et demanderait la reconstitution du SNI<sup>32</sup>.

Dans *L'Ecole libératrice*, Delanoue poursuit son récit : « En mai 1941, les instituteurs de *L'Université libre* pensèrent qu'il était indispensable de créer un organe spécial pour l'enseignement primaire ; *L'École laïque* était née qui traduisait sur le terrain scolaire la volonté de lutte des instituteurs restés hostiles à Vichy et aux occupants. »

Il ne précise pas l'ampleur prise par cette organisation, dont Daniel Virieux estime que les débuts sont timides : « En province, les instituteurs, en particulier ruraux, semblent peu enclins à participer aux mouvements de Résistance, et si la profession boude les associations légales qui n'ont pas le concours des milieux syndicaux ex-confédérés, les efforts du groupe parisien de *L'École laïque* clandestine ont une portée limitée. »<sup>33</sup> Autre oubli important, la

---

<sup>30</sup> Interview de Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>31</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944. Ces trois professeurs communistes furent tués par les occupants et leurs amis. Georges Politzer était philosophe.

<sup>32</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - pp. 112 - 116.

<sup>33</sup> VIRIEUX (D.), « Résistance - Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 123.

référence au Front National, dont *L'Université libre* devient l'organe de la branche enseignante, dès sa constitution. L'article de Delanoue mentionne simplement la branche armée du FN, les francs-tireurs et partisans. De fait, il s'attache à gommer tout élément accréditant l'idée selon laquelle cette résistance ne revêt pas un caractère syndical, mais politique. Or, elle s'organise dans le sillage du PCF, au sein du FN, ce que le livre de Paul Delanoue reconnaît ultérieurement, dans un contexte différent. De même, la résistance en zone sud est omise, car elle prend une forme non syndicale, avec le Comité National des Instituteurs, partie intégrante du Comité National des Intellectuels animé par Louis Aragon. Robert Enard le crée à partir du département des Bouches-du-Rhône. Daniel Virieux dresse un constat analogue à celui de la zone nord : « Les comités d'enseignants ne sont pas les moins étoffés, mais jusqu'à la fin 1943, les groupes du CN des instituteurs et du CN des professeurs n'ont pas de direction centrale. »<sup>34</sup>

La caractéristique principale de la résistance unitaire provient de son caractère militant. Dès le début, elle ne se contente pas de contacts discrets et produit des tracts massivement distribués, ainsi que des journaux clandestins. Paul Delanoue peut affirmer sans être contredit dans *L'Ecole libératrice*, un journal dirigé par René Bonissel, animateur de la mouvance ex-confédérée, que « de 1941 à 1943, *L'École laïque* fut le seul organe de résistance effectif dans l'enseignement primaire. » La résistance unitaire participe ensuite à l'action armée, qu'elle ne cesse de promouvoir, à rebours du pacifisme des instituteurs. Paul Delanoue évoque les axes de son action :

« Nous avons, pendant toute cette période organisé la lutte pour la défense de l'école en accord avec des groupements de résistance, défendu et aidé les réfractaires, organisé leurs groupes, apporté notre concours aux francs-tireurs et partisans, développé notre action contre les influences idéologiques nazies à l'école. »<sup>35</sup>

La comparaison entre les actions résistantes revendiquées par les majoritaires et les unitaires à la Libération, dans le même journal, tourne donc à l'avantage des seconds. Mais la confrontation des deux historiques inclus dans *L'Ecole libératrice* néglige une troisième composante du syndicalisme enseignant, nettement plus importante que le courant unitaire avant la guerre.

## **C Une tendance sans présentation : l'Ecole Emancipée**

La tendance Ecole Emancipée ne présente pas officiellement son activité résistante dans les

---

<sup>34</sup> VIRIEUX (D.), « Résistance - Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 133.

<sup>35</sup>EL n° 1, 28 octobre 1944.

colonnes de *L'Ecole Libératrice*, ce qui génère le sentiment que l'inaction a été son lot. Cependant, elle est l'objet d'une allusion dans l'historique de Senèze :

« Les difficultés de communication nous avaient mis dans l'impossibilité de joindre le Sud et le Sud-Ouest de la France, où d'autres camarades ont mis debout l'organisation syndicale. Cette large fraction d'une quinzaine de départements est représentée au bureau par deux délégués de ce troisième mouvement syndical. »<sup>36</sup>

Cette présentation n'écarte pas toute interrogation, puisque la tendance Ecole Emancipée était aussi implantée avant la guerre au Nord de la France. Qu'ont fait ses militants ? Ont-ils participé à la Résistance dans leur ensemble, ou ont-ils majoritairement attendu la fin de la guerre ? Il n'est pas dans notre objet de mener des recherches approfondies sur la question, mais les travaux historiques et les propos exprimés dès la Libération peuvent nous éclairer.

Les actes de résistance recensés par Senèze sont situés (vaguement) dans la zone Sud. Le journal de la tendance explique, en 1946, les circonstances de la mort du marseillais Jean Salducci : « Participant plus tard aux luttes clandestines, Salducci est arrêté et envoyé dans un camp de concentration allemand d'où il ne devait pas revenir. »<sup>37</sup> Le parcours résistant du dirigeant de la tendance est exemplaire. Sa notice du *Maitron* indique qu'il « fut le chef du mouvement "Combat universitaire". Il éditait, rédigeait et distribuait le journal clandestin *Combat du Sud-Est*. En février 1942, il entra dans les Forces françaises de l'intérieur. Il fut arrêté à Marseille le 28 avril 1943 avec plusieurs autres membres du réseau "Combat" » et mourut en déportation<sup>38</sup>. Cependant, ces informations ne sont pas communiquées aux lecteurs du journal de la tendance, qui ne semble pas en tirer une fierté comparable à celle exprimée par les autres tendances, au sujet de leurs propres martyrs. On peut donc s'interroger sur le lien entre l'activité résistante de Jean Salducci et quelque réseau enseignant national que ce soit. Or la question qui nous préoccupe est celle de l'attitude générale de la tendance Ecole Emancipée pendant les années sombres.

L'Ecole Emancipée ne cherche nullement à s'expliquer sur cette période. Dans un climat de consensus patriotique, elle se situe résolument à contre-courant. Ainsi, la revue *L'Ecole Emancipée* — qui ne reparaît qu'en septembre 1946 — ne consacre aucun article à la Résistance dans son premier numéro, *a contrario* des autres journaux syndicaux. L'éditorial note simplement : « L'Ecole Emancipée renaît. De nombreux camarades souhaitaient et attendaient impatiemment sa reparution. Hélas ! Leur joie sera gâtée par le vide creusé dans nos rangs par la perte de tous ceux, parmi les meilleurs d'entre nous, qui ne verront pas cette

---

<sup>36</sup>*Ibid.*

<sup>37</sup>article de G. et L. Bouët, EE n° 2, 6 octobre 1946. Les bulletins ronéotypés de l'Ecole Emancipée entre 1945 et 1946, moins représentatifs d'un courant qui se reconstruit, n'évoquent pas non plus d'actes de Résistance.

<sup>38</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, op. cit.*

résurrection. »<sup>39</sup>

Le second numéro de *L'Ecole Emancipée* après la Libération, contient le seul article consacré explicitement à l'attitude de la tendance pendant la période de la guerre. Rédigé par Gabrielle et Louis Bouët, vétérans de la tendance, il s'intitule : « Nos morts »<sup>40</sup>. Il ne représente pas un compte-rendu de la résistance des militants de la tendance, mais un dernier hommage à tous ceux qui sont décédés au cours des sept années d'interruption de la publication du journal.

L'article revêt la forme d'une liste chronologique, qui n'accorde pas d'importance particulière aux morts pour faits de résistance. Ainsi dans un paragraphe consacré à l'année 1941 se côtoient les cas suivants :

« au camp de concentration de Châteaubriant tombaient comme otages sous les balles allemandes deux militants du Finistère, Pierre Gueguen et Marc Bourhis (...). A la même époque, Mme Bajard, ancienne militante du Syndicat de Saône-et-Loire, succombait après une chute de bicyclette. »

Quelques cas de résistance sont mentionnés, ainsi en 1944 : « notre camarade André (Basses-Alpes), réfugié dans le maquis, fut assassiné par les miliciens de Darnand. ». Mais sur les quatre décédés auxquels une « mention spéciale » est décernée, un seul, Jean Salducci, a participé à la Résistance. Elise Avenas est morte de maladie après plusieurs mois de prison en 1940, l'article ne précise pas la raison du décès de François Bernard en 1940, enfin Gilbert Serret, déplacé d'office à la montagne par le régime de Vichy, a été retrouvé noyé dans un gouffre en 1943. Ils sont mis en exergue pour leur activité au sein de la tendance avant le conflit, et non pour ce qu'ils auraient pu faire pendant.

Le journal ne manifeste pas pour autant de penchant pour le régime de Vichy, et il signale que de nombreux militants ont subi des sanctions administratives de sa part. Mais d'autres militants de la tendance ont-ils exercé des activités clandestines ? Dans son livre, Paul Delanoue affirme : « il n'y avait plus de mouvement "Ecole Emancipée" nationalement organisé chez les enseignants. Il nous faut, toutefois, noter avec satisfaction que dans le département de l'Oise, les dirigeants de la Section du SNI avec Lermillier et Taupinard, travaillèrent fraternellement à nos côtés. »<sup>41</sup> Notons que cette section reste aujourd'hui encore un bastion de l'Ecole Emancipée. Mais Paul Delanoue affirme qu'il ne s'agit que d'une exception, précisant que des contacts ont existé avec des militants Ecole Emancipée de Vendée. A l'appui de cette idée, l'examen des biographies des principaux dirigeants de la tendance indique que la majorité d'entre eux, bien que révoquée par Vichy, ne s'engage pas

---

<sup>39</sup>EE, n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>40</sup> EE n° 2, 6 octobre 1946.

dans la Résistance : Gilbert Serret, Jean Aulas, Maurice Dommanget, Louis Bouët, Henri Sarda, Henri Féraud, Henri Vidalenche, Raymond Guilloré<sup>42</sup>...

L'exemple de la section à majorité Ecole Emancipée de l'Hérault est révélateur de la difficulté de l'analyse. Paul Delanoue déclare à propos de cette section : « une démarche de notre part se heurta à une fin de non-recevoir absolument catégorique. »<sup>43</sup> Il laisse ainsi entendre que les militants Ecole Emancipée de l'Hérault étaient « attentistes », selon son expression. Or, la biographie dans le *Maitron* de Marcel Valière, figure des militants Ecole Emancipée du département, établit son activité résistante : « De Pâques 1941 à septembre 1944, il appartient à un mouvement de résistance qui publiait *l'Insurgé*. Membre du comité régional Languedoc-Roussillon, il diffusa le journal dans la région. En août 1943 plusieurs camarades ayant été arrêtés, ayant lui-même participé à l'évasion de trois résistants de la prison militaire allemande de Montpellier, il dut quitter l'enseignement pour échapper aux recherches de la Gestapo. »<sup>44</sup> Cette activité explique d'ailleurs que sa tendance soit restée majoritaire dans la section de l'Hérault à la Libération. Ceci confirme le fait que la question de la résistance reste inséparable de celle de la personnalité des militants, et ne se limite pas à un problème idéologique. Une autre explication possible s'appuie sur l'absence de mention de cette activité dans le journal de la tendance, alors que Valière est un ancien secrétaire général de la Fédération Unitaire et l'un des deux représentants Ecole Emancipée au BN du SNI : la participation à la Résistance ne constitue pas un facteur de légitimité à l'intérieur de la tendance.

Le cas d'un autre militant, qui joue un rôle important dans la tendance après la Libération, Marcel Pennetier, illustre les raisons de l'isolement des militants de cette tendance durant la guerre. Il utilise son pavillon de Créteil pour ronéotyper « dès septembre 1940 les premiers numéros de *La Vérité*, journal clandestin du POI pendant la guerre. »<sup>45</sup> Cette activité clandestine est risquée, mais elle s'assimile difficilement à une action classique de résistance, puisque justement ce militant trotskyste refuse l'union sacrée qu'elle opère, au-delà des clivages de classe, et critique son nationalisme. Ce désaveu fondamental de la forme dominante prise par la Résistance en France explique la position délicate des militants de l'Ecole Emancipée à cette époque.

Peut-on alors suivre Paul Delanoue, quand il conteste le brevet de résistance donné par Senèze ? : « j'ai recherché des traces de l'activité de "L'Ecole Emancipée". Je n'en ai pas

---

<sup>41</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 215.

<sup>42</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit.

<sup>43</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 215.

<sup>44</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit.

<sup>45</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit. Le Parti Ouvrier Internationaliste est un parti trotskyste.



trouvé. L'un de ses militants d'avant guerre, Jean Aulas, m'a déclaré "tu ne trouveras rien ; cette guerre ne nous concernait pas". »<sup>46</sup> Son propre livre amène à nuancer ce genre d'affirmation, en relevant la variété des cas personnels. La participation à la Résistance de militants Ecole Emancipée du Sud de la France est avérée, mais ceux-ci ne peuvent représenter l'ensemble de la tendance, contrairement à la présentation effectuée par Senèze dans *L'Ecole libératrice*.

## **D La présentation de la reconstitution clandestine des syndicats enseignants**

Du fait de l'exclusion des communistes de la CGT en 1939, exclusion appliquée particulièrement par le SNI, le mouvement syndical enseignant est divisé pendant la guerre. Les circonstances diminuent la visibilité de cette scission, l'évolution du conflit et l'essor de la Résistance dans le pays poussent les syndicalistes à chercher à l'effacer. Les accords du Perreux, conclus en 1943 entre ex-unitaires et ex-confédérés de la CGT, aboutissent à une réunification confédérale. Les instituteurs avaient été à l'avant-garde de l'unité syndicale, avec la fusion de 1935, prélude à celle de la CGT. Mais pendant la guerre, ils figurent parmi les professions les plus réticentes devant la réunification syndicale, passant ainsi à l'arrière-garde de ce processus.

Comment ses protagonistes présentent-ils ce conflit, une fois la réunification effectuée ? Le premier numéro légal de *L'Ecole libératrice* contient, nous l'avons vu, leurs versions partiellement contradictoires. Paul Delanoue aborde clairement le débat :

« il y eut quelques divergences sur les méthodes à employer avec des militants plus anciens que nous, certains pensant qu'il fallait se limiter à quelques contacts, tandis que nous étions partisans de rassembler toutes les énergies, toutes les bonnes volontés, de diffuser très largement la plate-forme de lutte de la CGT. Pour nous, la reconstitution du mouvement syndical n'était pas l'affaire de quelques spécialistes, de quelques militants, de quelques cadres, mais une question qui intéressait l'ensemble des instituteurs français. »

Jean Senèze est plus elliptique : « parallèlement, d'autres camarades ignorant l'activité de cette fraction de bureau ou peu informés, avaient également pris l'initiative de la reconstitution des sections. Ainsi s'était formée une nouvelle direction syndicale qui demanda

---

<sup>46</sup>Ce livre, *Le mouvement syndical des enseignants de la Libération à la scission et à l'autonomie de la FEN*, n'a pas été publié. Comme celui sur la Résistance, il était écrit avec une « équipe d'historiens et de militants ». Il est inclus dans les annexes de la Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de Pierre Roche, *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - Tome II, p. 81.

à nous connaître dès qu'elle sut notre travail. »<sup>47</sup> Il ne semble pas souhaiter prolonger la discussion sur les conditions de la renaissance du syndicalisme des instituteurs.

Mais à quel moment les contacts entre résistants de la majorité et du courant unitaire ont-ils été pris ? La seule version qui détaille les événements de cette période est celle de Paul Delanoue. Il affirme que dès mai 1941 et la création du journal clandestin *L'École laïque*, pour ses promoteurs, « la reconstitution de leur syndicat fut une de leurs principales préoccupations. Quelques militants qualifiés auxquels ils s'adressèrent estimèrent que cette reconstitution était pour le moins prématurée »<sup>48</sup>. Les syndiqués du SNI n'en apprennent pas plus sur les différences d'approche, sur lesquelles ces négociations butent. Dans le livre de Delanoue, qui date de 1973, son camarade Jean Roulon précise que plusieurs contacts ont été pris entre les deux courants : « en 1941 par Jeanne Ethève, en 1942 par Marcel Merville. Ces contacts ne purent aboutir à un résultat concret, nos conceptions sur l'opportunité de l'action de résistance et sur la forme de celle-ci ayant encore trop de divergences. »<sup>49</sup>

Les recherches de Daniel Virieux peuvent expliquer les motivations du courant unitaire. Celui-ci crée au début des structures propres, dont l'activité syndicale n'est qu'un aspect. Par la suite, la reconstitution des syndicats enseignants devient sa priorité. En effet, le petit noyau décidé du début s'est élargi notablement au-delà des frontières partisans, il recrute des jeunes enseignants, mais les conflits internes à la Résistance gênent cette progression. En 1943, en « Zone Nord, malgré l'autonomie accordée au sein du FN à « l'Union sacrée des intellectuels », des personnalités comme Jean Paulhan, voire des groupes comme celui des syndicalistes du SPES, boudent le nouveau cadre d'un mouvement désormais entraîné à développer des positions d'organisation engageant donc ses membres. (...) Toutes les tentatives d'élargissement, y compris sur le terrain syndical, butent sur la référence FN. »<sup>50</sup>

La solution pourrait venir de la reconstitution des syndicats, dont la légitimité reste forte. Daniel Virieux évoque ce tournant : « Au triangle de direction du comité parisien des instituteurs, Marcel Merville diagnostique, fin 1942, un échec du Front National comme cadre d'organisation de la profession et propose de réactiver l'axe syndical. *L'école laïque* continue de tenir le front des revendications professionnelles et corporatives, mais les négociations avec René Bonissel, encore menées au début de février 1943 au titre du Front National, ont effectivement pour sujet, les 25 et 27 du même mois, la reconstitution du SNI. »<sup>51</sup>

Au cours de l'année 1943, les accords du Perreux changent la donne. Ce que Paul Delanoue note dans son article : « Au moment de la reconstitution de l'unité du bureau

---

<sup>47</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>48</sup> *ibid.*

<sup>49</sup> in DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 187.

<sup>50</sup> VIRIEUX (D.), « Résistance — Professions », *Le Mouvement Social*, op. cit. - pp. 132-134.

confédéral dans la résistance, nous avons pensé que, de toute façon, les instituteurs ne pouvaient rester en retard par rapport à la classe ouvrière. » Il reprend le dossier. On a vu qu'il attribue la responsabilité du retard de la fusion et de la reconstitution des sections syndicales aux ex-dirigeants du SNI. Pour Daniel Virieux, « déçu par de nouvelles entrevues avec René Bonissel et Adrien Lavergne, Paul Delanoue, responsable de l'enseignement (...), franchit le pas. A l'occasion de la rentrée scolaire, un manifeste fait connaître la signature purement syndicale d'un Comité Directeur des sections reconstituées du SNI (...) Fin décembre 1943, un premier bilan fait état d'un millier d'instituteurs groupés dans ces nouveaux réseaux syndicaux clandestins. En région parisienne, un triangle directeur coordonne l'action des groupements syndicaux et FN des instituteurs. »<sup>52</sup> En décembre 1943, cette ébauche unitaire de SNI lance à 5 000 exemplaires un journal clandestin, *Ecole et Liberté*, selon l'historique paru à la Libération.

Notons que ces réalisations ne concernent que la Zone Nord. Daniel Virieux souligne qu'en mai 1944 « Charles Nédelec<sup>53</sup> et Paul Delanoue préconisent alors, en vain, l'extension à la Zone Sud d'un travail syndical que les groupes du CNI persistent à traduire en termes exclusivement FN. Pourtant, les "sections reconstituées du SNI" revendiquent au printemps 1944 près de 2000 adhérents en Zone Nord. »<sup>54</sup>

L'initiative de reconstitution des syndicats est particulièrement osée, eu égard à la faible influence du courant unitaire dans le syndicalisme enseignant d'avant-guerre. Il occupe un espace laissé en friche par ses concurrents. Son succès, joint à l'absence de réaction des résistants de l'ex-bureau national du SNI, pousse Paul Delanoue à exploiter son avantage, en publiant à nouveau *L'Ecole libératrice*. Ce titre, si symbolique pour le SNI, constitue un atout supplémentaire pour légitimer l'action des unitaires. Paul Delanoue évoque cet aspect d'un ton très neutre :

« à la demande de nos sections qui se formaient un peu partout, nous décidâmes, après avoir consulté quelques militants, de faire reparaître *L'École libératrice* qui eut cinq numéros clandestins et dont le tirage oscilla entre 7 000 et 10 000 exemplaires. »<sup>55</sup>

C'est dans cette période que les majoritaires, instigateurs de l'appel du Bureau National du SNI aux instituteurs, décident à leur tour d'activer leurs réseaux. Jean Senèze déclare dans *L'Ecole libératrice* que la « visite des départements fut décidée afin de provoquer une reconstitution rapide des sections. »<sup>56</sup> Effort contrarié par l'arrestation de Joseph Rollo, le

---

<sup>51</sup> VIRIEUX (D.), « Résistance — Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 126.

<sup>52</sup> VIRIEUX (D.), « Résistance — Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 134.

<sup>53</sup> Il est le contact de Paul Delanoue avec la direction du courant unitaire de la CGT.

<sup>54</sup> VIRIEUX (D.) « Résistance — Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 141

<sup>55</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>56</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

31 mars 1944. Jean Senèze lui succède, sous le pseudonyme « François ». Il précise qu'en « juin 1944, le groupe des camarades résistants de l'ancien Bureau avait visité, ou fait visiter par des agents de liaison, la plupart des départements accessibles. »

Les détails des négociations entre les syndicalistes résistants unitaires et majoritaires ne sont pas exposés à la Libération. Jean Senèze se contente de dire : « Après plusieurs rencontres, des séances de travail eurent lieu pour l'élaboration de textes communs ». Dans son livre, Paul Delanoue développe cet aspect. Selon lui, conforté par le processus en cours, le courant unitaire se permet désormais de poser des conditions à la réunification syndicale. Il exige d'abord que les « camarades qui feront partie de la direction » n'aient « aucune relation avec des collaborateurs de l'ancienne équipe Delmas, ni avec Delmas lui-même. »<sup>57</sup> En outre, la dernière clause exigeait que les nouveaux dirigeants ne doivent « à aucun moment, avoir appartenu à des organismes de collaboration, ou y avoir apporté leur concours, même occasionnel »<sup>58</sup>. Cette ligne dure ne permet pas aux deux courants de s'entendre avant l'été 1944 et une médiation du bureau confédéral<sup>59</sup>. Nous exposons toujours le récit de Delanoue, en l'absence de recherche sur ce point, nous ne pouvons certifier qu'il soit entièrement conforme à la vérité. Cependant, il n'a pas été contredit.

Une des conséquences essentielles de l'accord conclu consiste en l'entrée des unitaires dans le bureau national du SNI, Jean Senèze note que « finalement, l'accord se fit sur la reconstitution du bureau de 20 membres avec 4 membres de ce groupe. »<sup>60</sup> Deux sièges sont réservés à Georges Lapierre et Joseph Rollo, dont on ignore encore à cette date le décès en déportation. Les unitaires représentent donc 20 % de la direction. Il est difficile d'affirmer que ce compromis constitue une victoire pour tel ou tel camp : la proportion de postes alloués aux unitaires est minime, d'autant que certains ont avancé la thèse suivant laquelle « la tendance était prête à assurer la direction du SNI reconstitué »<sup>61</sup>, thèse fondée sur l'épisode de *L'Ecole libératrice* clandestine. Cependant, le caractère marginal de l'influence unitaire dans le syndicalisme enseignant d'avant-guerre et le monolithisme de ses directions, élues au scrutin majoritaire, justifie l'opinion inverse : les unitaires ont profité de ces circonstances pour imposer leur présence à tous les niveaux de direction, et se crédibiliser en tant que gestionnaires réalistes des syndicats.

La réunification du SNI semble donc s'être négociée entre la majorité et la minorité unitaire. Or le syndicalisme enseignant comprend une troisième tendance, l'Ecole Emancipée.

---

<sup>57</sup> in *Les enseignants. La lutte syndicale, op. cit.* - p. 301.

<sup>58</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale, op. cit.* - p. 301.

<sup>59</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale, op. cit.* - pp. 297 - 302.

<sup>60</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>61</sup> GALAND Marie-France et MOLÈRES Jean, "Scission syndicale de 1947/1948. L'autonomie de la FEN", *Cahiers du Centre Fédéral*, p.100

Les circonstances de l'intégration de deux représentants de l'Ecole Emancipée dans le bureau national du SNI sont discutées. A la Libération, Jean-Auguste Senèze ne clarifie pas cet aspect, se contentant de légitimer la présence de dirigeants de l'Ecole Emancipée par leur participation à la Résistance dans le Sud du pays. Paul Delanoue, dans un ouvrage tardif<sup>62</sup>, affirme que cela n'a « pas été prévu dans la clandestinité »<sup>63</sup>. Henri Aigueperse et Robert Chéramy expliquent effectivement en 1990 que l'accord initial prévoit seize sièges pour le courant majoritaire au bureau national : « Pour obtenir une représentation plus complète de l'éventail, la majorité décide de réserver 2 des 16 sièges dont elle dispose à un troisième groupe de militants qui ont participé à la résistance dans le sud du pays : il s'agit en réalité de l'Ecole Emancipée. »<sup>64</sup> Les places réservées par la majorité à Joseph Rollo et Georges Lapierre échoient donc à cette tendance, signant ainsi le rapprochement entre les deux courants, soucieux de freiner la progression de l'influence unitaire.

L'Ecole Emancipée perd à cette occasion une part de son influence, puisqu'elle récolte deux fois moins de sièges que sa concurrente unitaire, à l'inverse des rapports de force prévalant avant-guerre. Elle ne retrouvera jamais ce niveau, et perd alors la faculté de compter réellement dans les décisions syndicales, hors du ralliement aux positions de la majorité ou de la principale minorité.

Les tensions apparaissent moins fortes dans les autres syndicats enseignants, dans lesquels les conflits d'avant-guerre étaient moins prégnants. Ainsi, dans l'enseignement secondaire, le SPES se reconstitue à partir du comité que nous avons déjà évoqué, comité réfractaire à la structuration plus importante du FN. La direction comprend donc des militants des deux mouvances, prolongeant un travail unitaire précoce. La guerre a permis le renforcement de l'idée syndicale dans le second degré, puisque d'anciens militants du syndicat autonome, le S3, rejoignent l'équipe du SPES, pour fonder un nouveau syndicat à la Libération, le SNES. R. Binon explique : « il leur apparut qu'après tant d'angoisses et d'espoirs en commun, il leur était impossible, au jour de la libération et de la victoire, de revenir à leurs anciennes divisions, à leurs syndicats rivaux. Le dernier tract qu'ils lancèrent en juillet 1944 dans la clandestinité se terminait par un appel à l'union. »<sup>65</sup> Autre particularité du SNES, il est seul à se réclamer de De Gaulle : « Aujourd'hui, le personnel de l'enseignement secondaire acclame le général de Gaulle qui le premier lança le mot d'ordre de la résistance et de l'espoir »<sup>66</sup>. On

---

<sup>62</sup> *Le mouvement syndical des enseignants de la Libération à la scission et à l'autonomie de la FEN* inclus dans les annexes de la Thèse de 3<sup>e</sup> cycle de Pierre Roche, *Les Instituteurs communistes, op. cit.*

<sup>63</sup> in ROCHE (P.), *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - Tome II, p. 78.

<sup>64</sup> in AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Paris, Martinsart, SUDEL, 1990, 376 p. - p. 228.

<sup>65</sup> US n° 1, 30 décembre 1944.

<sup>66</sup> *Ibid.*

peut supposer que c'est un effet de la présence des anciens militants du syndicat autonome, plus conservateurs. A côté de cette activité, Edmond Lablénie constitue au cours de l'été 1944 le FN de l'enseignement secondaire, fort d'un millier de membres<sup>67</sup>. Le Syndicat de l'Enseignement technique, dans lequel les communistes disposaient déjà d'une certaine influence avant-guerre, reprend également vie<sup>68</sup>.

Ces événements ne sont pas simplement présentés aux syndiqués à l'occasion de la Libération de la France ; ils continuent à être commentés, interprétés des années après, ce qui permet la constitution de mémoires spécifiques de la Résistance enseignante.

### **III EPISODE OU TOURNANT ? LA CONSTITUTION DE LA MÉMOIRE ENSEIGNANTE DES ANNÉES SOMBRES ET DE LA RÉSISTANCE**

Dès la Libération, la majorité et le courant unitaire se livrent à un effort intense pour construire immédiatement leur mémoire collective de la Résistance enseignante. Marie-Claire Lavabre explique à propos de la mémoire collective que située « à la croisée du vécu, du souvenir et de la norme du groupe (...), elle est reconstruction sélective du passé et participe, dans le même mouvement, de l'identité présente du groupe et des individus. »<sup>69</sup> La question de la participation à la Résistance revêt une telle importance dans le choix des nouvelles directions qu'un travail de mémoire sur cette question s'impose immédiatement pour les prétendants. L'intensité des enjeux explique qu'à une mémoire générale des enseignants (mémoire qui insiste sur l'importance de leur participation à la Résistance, du fait de leur éthique professionnelle et de leur attachement à une laïcité menacée) se superposent des mémoires spécifiques, créées par les tendances. La mémoire ne constitue donc pas un objet de consensus.

#### **A Faut-il tourner la page ? Les premières divergences au sujet de la Seconde Guerre mondiale**

Un premier débat mémoriel divise les syndicalistes : le sentiment qui domine chez les

---

<sup>67</sup>VIRIEUX (D.), « Résistance — Professions. », *Le Mouvement Social*, op. cit. - p. 144.

<sup>68</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - pp 236-237.

<sup>69</sup>LAVABRE Marie-Claire, « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives » in CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001 - pp. 249-250.

enseignants est le soulagement, la volonté de revenir au système prévalant avant la guerre. Ainsi, un militant du SNES écrit : « Après quatre années de silence dans la servitude, l'Université française peut enfin de nouveau manifester ouvertement son attachement à ses vieilles traditions d'indépendance et de liberté. Comme par le passé, nos organisations syndicales peuvent défendre nos intérêts moraux et matériels et intervenir auprès de l'administration pour contribuer au progrès de l'enseignement qui nous est confié. »<sup>70</sup> Ce consensus n'empêche pas certains d'insister sur la Résistance, les leçons à en tirer pour l'évolution de la société, tandis que d'autres apparaissent plus soucieux de tourner la page.

La majorité du SNI incarne la seconde option. Elle ne peut qu'éprouver un certain malaise. En premier lieu, son chef, André Delmas, a failli durant la guerre. De ce fait, plusieurs de ses actuels dirigeants, dont le rédacteur en chef de *L'Ecole libératrice*, René Bonissel et surtout le nouveau secrétaire général, Jean Senèze, sont peu connus de la masse des instituteurs, disposant donc d'une faible légitimité. Ensuite, sa propagande active en faveur de Munich s'est avérée un contresens historique. Enfin, son bilan résistant apparaît moins important que celui des unitaires qui entreprennent la conquête de positions stratégiques dans le SNI et surtout dans la CGT. Elle réagit en relativisant l'importance de ce débat et en construisant sa propre mémoire résistante.

En effet, la majorité veille à ne pas se laisser entraîner dans une querelle sur les mérites comparés des militants de chaque tendance. Elle préfère le diluer dans un éloge étendu à l'ensemble des instituteurs. Juliette Harzelec s'est illustrée dans la lutte contre l'occupant et est la porte-parole de combat de la majorité du SNI sur la question de la Résistance<sup>71</sup>. Elle excelle dans cet exercice, et ce, dès le premier numéro légal de *L'Ecole libératrice* :

« Nous pensons que le nombre des instituteurs qui avaient mis au programme de leur activité quotidienne "la résistance à l'oppression" sous toutes ses formes sont (sic) plus nombreux qu'on ne le croit. Depuis la force d'inertie opposée aux directives de Vichy en matière d'enseignement scolaire jusqu'à la lutte ardente, payée parfois par la perte de la liberté ou de la vie, s'est échelonnée toute une gamme de résistances dont la signification n'a point échappé à ceux qui manièrent contre les maîtres d'école tour à tour la menace et les mots enjôleurs. »<sup>72</sup>

Le thème, selon lequel tous les instituteurs ont résisté, s'appuie aussi sur un constat : le régime de Pétain n'a pas facilité la tâche de ses partisans enseignants. Ne se contentant pas de révoquer les instituteurs connus pour leur activité syndicale ou leur appartenance à la franc-

---

<sup>70</sup> E. Colomb, professeur de collège, in US n° 1, 30 décembre 1944.

<sup>71</sup> Nous fondons notamment notre appréciation sur un article où elle cite les militants résistants du SNI « Lapière, Rollo, Paty, Bonissel, Senèze, Lavergne », écartant les communistes, in EL n° 5, 25 novembre 1945.

<sup>72</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

maçonnerie — ce qui rejette une partie non négligeable des ex-confédérés — il a lancé une intense campagne de propagande contre les instituteurs, tous assimilés à des « rouges » et rendus responsables de la défaite. De plus, les subventions aux écoles catholiques heurtent l'idéal laïque de beaucoup d'instituteurs. Ce thème est présent dans le discours de la majorité du SNI dès son appel clandestin de 1943 : « Comment s'étonner que les instituteurs demeurent sourds aux appels comme aux exhortations d'une radio chevrotante ou emphatique ? Ils ont refusé de se laisser embrigader dans les organisations professionnelles de l'ordre nouveau. »<sup>73</sup>.

On pourrait contester notre interprétation de ce thème. N'est-il pas la réplique enseignante de ce que le Général de Gaulle entreprenait à l'échelle du pays, en conférant à chaque Français des vertus résistantes que peu avaient méritées ? Ce serait alors un procédé banal de flatterie à l'encontre d'un milieu qu'il faut convaincre de se syndiquer à nouveau. Ainsi, Paul Delanoue lui-même déclare : « notre école laïque dans la résistance à l'envahisseur a été un bloc. Il avait raison, cet officier allemand qui déclarait aux élèves-maîtres de Dijon, à la veille de leur exécution : "Si la collaboration a échoué, c'est en grande partie les instituteurs français qui en sont responsables." »<sup>74</sup>.

Pourtant, le passage ultérieur de l'article déjà cité est révélateur. En pleine libération de la France, Juliette Harzelec utilise cette supposée résistance généralisée et songe en conséquence à tourner la page :

« Que les défections de quelques individualités, même s'il s'agit de dirigeants hautement responsables, ne nous fassent pas oublier la ferme et sereine attitude de la masse, le courage tranquille de nombreux militants, l'héroïsme et le calvaire douloureux de quelques-uns ! Dès lors, à quoi bon se répandre en d'amères récriminations sur la conduite de X... ou d'Y ... ? Les hommes sont naturellement imparfaits. Leur valeur se mesure dans l'adversité »<sup>75</sup>.

Marcel Valière, dirigeant de l'Ecole Emancipée, se place sur le même registre : « Ni la répression ni les bonnes paroles n'ont modifié l'attitude d'opposition de la quasi-totalité du personnel enseignant à tout ce qui concernait le fascisme combattu avant 1940 et toujours haï. »<sup>76</sup> Cependant, si Juliette Harzelec avait d'abord conservé une certaine prudence dans l'emploi de ce thème, dès 1945, elle découvre une nature ontologiquement résistante de l'instituteur syndiqué :

« C'est parce qu'ils ont voulu rester fidèles à l'action sociale et aux luttes du passé

---

<sup>73</sup> « Appel aux instituteurs de France », 1943, re-publié in EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>74</sup> EL n° 5, 25 décembre 1944.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> EL n° 6, 10 décembre 1945.



que les instituteurs ont été des Résistants. Notre syndicalisme était avant la guerre une des forces antifascistes les plus déclarées. Sa capitulation devant le fascisme triomphant eût été la négation de son essence même. Aussi est-ce un “ non ” déterminé que les Instituteurs ont répondu en 1940 à l’occupant, comme à Vichy. »<sup>77</sup>.

Discuter des actes résistants concrets s’avère en conséquence superfétatoire. Les historiens développent une vision moins optimiste. Ainsi, Jean-Marie Guillon écrit que :

« leur présence en résistance est soulignée partout, la précocité de leur engagement l’est souvent, par exemple dans l’Isère ou le Cantal ; or cette action — survalorisée par les historiens du même moule ? — oblitère l’inertie et le fréquent conformisme maréchaliste du milieu, leur participation comme notables de village, souvent officiers de réserve, à la Légion ou à ses amis, les clivages (de génération ? de position ?) qui séparent parfois les instituteurs de leur hiérarchie. Leurs fonctions, pas plus que leur rôle de “mentors” du peuple, ne prédestinent pas l’ensemble de la catégorie à la Résistance, ni même les brimades du régime. Le choix de résister peut venir comme chez d’autres après celui de la Légion. »<sup>78</sup>

Juliette Harzelec affronte la critique fondamentale qui est adressée à la majorité du SNI, à savoir son aveuglement pacifiste en 1938 - 1939 :

« Le pacifisme tant reproché aux instituteurs, ce fruit de leur raison appliquée à la solution des conflits internationaux, les a-t-il empêchés d’acquiescer, dès 1939, l’esprit de résistance à l’oppression ? La formule “ plutôt la servitude que la guerre ” n’a, je l’affirme ici solennellement, jamais été l’expression de la doctrine du Syndicat National des Instituteurs. »

Cette analyse néglige l’influence des pacifistes intégraux parmi les intellectuels et le SNI<sup>79</sup>, et le fait que l’une des trajectoires aboutissant à la collaboration pour des militants de gauche part du pacifisme intégral, ce qui ne signifie évidemment pas que tous les pacifistes intégraux aient dérivé jusque-là. Mais la militante ne se contente pas d’une discussion sur les faits, elle cherche également à réhabiliter l’attitude munichoise du SNI :

« Mais il faudra bien un jour dire si oui ou non, les ultimes efforts faits pour le maintien de la paix sont tous condamnables et méritent indistinctement d’être qualifiés de lâcheté et de trahison ? Si oui ou non, l’attitude passée du SN en matière de paix ou de guerre n’a été qu’une longue suite d’erreurs ; si oui ou non, la lumière qu’il n’a cessé

<sup>77</sup>Dans son rapport de la Commission d’Education Sociale, EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>78</sup> « Résistance et classes moyennes en zone sud », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 180, septembre 1997, p. 106.

<sup>79</sup> Jacques Girault explique que la direction du SNI avait défini « une ligne moyenne, sans gommer les principales aspérités, mais en les enrobant dans un corps doctrinal peu différent en définitive des options de la politique étrangère du gouvernement de Front populaire », in « Le Syndicat national des instituteurs et le pacifisme dans les années 1930 », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, n° 30, janvier-mars 1993 - p. 46.

de projeter pendant des années sur les causes profondes des conflits internationaux sont fausses ou si elles ont reçu d'éclatantes confirmations des faits ? »<sup>80</sup>

Ceci constitue un refus étonnant de reconnaître l'erreur d'appréciation — partagée par l'immense majorité de la population française — de la direction du SNI à propos de Munich. Pour ce faire, Juliette Harzelec déplace le débat sur l'examen théorique des causes de la guerre, analyse pacifiste classique et que tous les militants du SNI partageaient, alors que la critique unitaire porte sur l'opportunité de la stratégie pacifiste du SNI à partir de 1936, dans un contexte marqué par les offensives fascistes. On peut expliquer ce refus d'une révision idéologique par la volonté d'effacer les séquelles d'un épisode malheureux, sans introduire de profonds bouleversements. Le principal atout de la majorité n'est-il pas de représenter la continuité du syndicalisme enseignant ?

Une telle ligne de défense est insuffisante dans un pays traumatisé par la guerre. Aussi la majorité choisit-elle de construire sa mémoire de la Résistance.

## **B Les mémoires concurrentes des directions syndicales et du courant unitaire**

La mémoire majoritaire ne se fonde pas sur le récit détaillé des actions résistantes (nous avons vu qu'elle entretient au contraire un certain flou en la matière), mais sur la focalisation sur deux figures héroïques. En effet, Joseph Rollo et Georges Lapierre meurent en déportation<sup>81</sup>. Ils vont être transformés en martyrs quasi exclusifs, véritables emblèmes de l'action du SNI pendant l'Occupation. La mémoire majoritaire est d'autant moins fournie que le courant songe plutôt à tourner la page.

En 1946, un numéro de *L'Ecole libératrice* se consacre presque entièrement à une cérémonie de commémoration de Joseph Rollo et Georges Lapierre. Rien d'inhabituel à cela, cependant les articles et déclarations ne citent aucun autre martyr de la résistance enseignante, excepté les quatre normaliens de Dijon fusillés le 7 mars 1942<sup>82</sup>. A partir de septembre 1945, le journal porte en sous-titre la mention « Dirigée et animée par GEORGES LAPIERRE depuis sa création en 1929 jusqu'en juin 1940 ». Aujourd'hui encore, les noms de Joseph Rollo et Georges Lapierre sont systématiquement associés à toutes les commémorations du SNI et de la FEN, à l'exclusive d'autres résistants. En 1964 encore, l'inauguration d'une plaque commémorative à la Maison des Fonctionnaires permet à Adrien Lavergne de retracer

---

<sup>80</sup> EL n° 20, 10 juillet 1946.

<sup>81</sup> Cette nouvelle est parvenue tardivement aux dirigeants du SNI, après la Libération.

<sup>82</sup> Il s'agit de Pierre Vieillard, René Romenteau, Jean Schellnenberger, René Laforge. EL n° 15, 25 avril 1946.

l'« action des syndicats résistants de l'enseignement de 1940 à 1944 ». Il n'évoque pas spécifiquement l'action des résistants unitaires : il cite les noms de Barrabé, Girard et Canonge, sans préciser leur courant, et occulte celui de Delanoue, emblématique de la résistance des instituteurs. En effet, son récit se concentre sur son propre rôle et celui de René Bonissel ; les détails livrés concernent la participation aux travaux du groupe résistant constitué par Jouhau (le « Comité d'études économiques et sociales ») et le seul réseau Liberation – Nord<sup>83</sup>.

Le martyrologe de la FEN aurait pu inclure des militants, communistes notamment, autres que Joseph Rollo et Georges Lapiere, puisqu'il est conçu par la direction au nom de l'ensemble du syndicat, et pas seulement de sa majorité. Marie-Claire Lavabre éclaire ce phénomène en notant : « Qu'est-ce qu'une identité, entendue comme différence, sinon l'incapacité à entendre l'histoire des autres ? »<sup>84</sup> La majorité a choisi de constituer sa propre mémoire collective, et non celle de l'organisation dans sa totalité. Cela s'explique par l'acuité des polémiques que cette période provoque, notamment avec les unitaires.

Les communistes et leurs alliés consacrent un soin tout particulier à l'entretien de leur mémoire de la Résistance, dans le milieu enseignant comme dans le reste du pays. L'importance de ce thème constitue même une spécificité du courant unitaire, qui mesure toute chose à l'aune de cette période<sup>85</sup>. Cependant, leur statut minoritaire ne leur permet pas de disposer des mêmes relais médiatiques auprès de la profession que la majorité. Un des instruments de cette mémoire est extrasyndical, il est évoqué par Paul Gerbod :

« C'est autour du Front national universitaire, patronné par Paul Langevin, Roussy, Wallon, Joliot-Curie et Robert Debré et présidé par Lablénie que doivent se rassembler tous les enseignants résistants. C'est du moins l'ambition du Congrès du FNU en mai 1945 (un premier congrès de la Résistance universitaire s'est tenu en décembre 1944). Ce congrès réunit 500 délégués venus de la France entière. Il aboutit à la fondation de l'Union française universitaire. Mais des tensions naissent entre militants communistes et non communistes. L'unanimité originelle est brève. »<sup>86</sup>

Le processus de formalisation de la mémoire de la résistance communiste nous intéresse, dans le sens où il est étroitement lié à l'évolution des relations entre courants du SNI. Dans une première phase, on occulte les questions délicates soulevées par la période de

---

<sup>83</sup> Par exemple : « Lavergne, repéré par les nazis, en mars 1942, n'en continue pas moins l'action clandestine. » 2 BB 7, allocution d'Adrien Lavergne lors de l'inauguration de la plaque commémorative de la Maison des Fonctionnaires, 19 octobre 1964.

<sup>84</sup> LAVABRE Marie-Claire, « De la notion de mémoire à la production des mémoires collectives », *op. cit.* - p. 250.

<sup>85</sup> Par exemple, Benoît Frachon est présenté par Paul Delanoue comme « celui qui fut le principal animateur des "comités populaires" clandestins », EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>86</sup> in *Les enseignants et la politique*, *op. cit.* - p. 108.

l'occupation. L'historique de Paul Delanoue dans le premier numéro de *L'Ecole libératrice*, déjà cité, peu amène sur la résistance du bureau clandestin, n'écarte pas l'idée d'en discuter ultérieurement : « Nous ne pensons pas qu'il soit opportun de nous livrer immédiatement à une discussion sur les méthodes de travail illégal. L'expérience a déjà parlé, et il nous faut unir tous nos efforts pour reconstruire notre Syndicat national des instituteurs. »<sup>87</sup>

Un *modus vivendi* semble avoir été trouvé à l'époque avec la majorité pour éviter une discussion que Paul Delanoue pense devoir tourner à son avantage. Il se contente donc d'égrener régulièrement des allusions à cette période, sans développer son idée. Puis, la montée des dissensions le pousse à accentuer ses critiques de la Résistance des majoritaires, prouvant qu'il considère ce point comme un atout à ne pas gaspiller. Son premier coup de semonce est porté en février 1946, alors que le climat consensuel de la Libération tend à s'estomper : « des discussions parfois assez vives — portant sur les méthodes d'action à employer — se sont produites entre camarades d'un même combat. »<sup>88</sup>. Puis en avril, il précise sa pensée dans le numéro de *L'Ecole libératrice* consacré à Joseph Rollo et Georges Lapierre : « Dans la clandestinité, un grave différend opposait les militants “activistes” — dont nous étions — et les “attentistes” qui suivaient les directives de Londres. »<sup>89</sup>.

En province, les militants communistes prennent moins de précautions, en témoigne ce compte rendu du Congrès du SNI : « Il est regrettable que la ligne suivie par les compagnons de lutte de ceux qui donnèrent leur vie de Châteaubriant à Buchenwald n'ait pas été approuvée. »<sup>90</sup> Mais l'assimilation unitaire/résistant est trop unilatérale pour s'imposer. Juliette Harzelec fournit la riposte majoritaire : « aux heures difficiles, en 1940, il n'y eût que des hommes. Et chacun de nous pourrait citer des *révolutionnaires*... fort mous, et des *bonzes* héroïques »<sup>91</sup>. Celle-ci transpose le problème de l'action collective des courants du SNI durant la Résistance au niveau individuel. Elle évite ainsi le raisonnement communiste, selon lequel leurs conceptions les ont poussés à entrer en Résistance, abstraction faite des personnalités.

Paul Delanoue poursuit son offensive en mars 1947 :

« il y a eu quelques bouleversements depuis 1939 ; par souci d'éviter des complications internes on n'a pas fait, à la libération, toute la lumière sur la période 1939-1944. Toutes considérations sur le courage personnel des uns et des autres mises à part, l'historique de la résistance universitaire, basée sur les faits et les documents, dont quelques-uns sont encore quasi-ignorés, reste à écrire. Je crois que des phénomènes tels que la disparition de la majorité de l'ancienne direction du SN, l'éclipse dans la

<sup>87</sup>EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>88</sup>EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>89</sup>EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>90</sup>G. Buvat, in *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

clandestinité de certains organes d'opinion, ne sont pas des phénomènes dus au simple hasard. Et ce n'est pas de notre faute si nous avons pris des responsabilités que l'on nous laissait à l'époque, bien volontiers ! »<sup>92</sup>

Dans les tourments de la scission se situe le point d'orgue de l'utilisation de la période de la Résistance. Paul Delanoue affirme que parmi les promoteurs de Force Ouvrière se trouve « Babau, démissionnaire du Bureau du SN, pour sa participation à l'École des cadres d'Uriage du Maréchal ». Pour lui, les enseignants sont confrontés à un choix « entre la réaction et les forces de démocratie et de socialisme ; entre la laïcité et ses adversaires ; *comme au moment de Munich, comme en 1940, nous avons à prendre parti* ». Il poursuit la comparaison, qui permet de rester suggestif : « A nouveau, on nous prêche l'attentisme, la passivité, comme en 1942, comme en 1943. »<sup>93</sup> L'appel des membres cégétistes du Bureau National du SNI évoque le manifeste communiste aux instituteurs de novembre 1940 et affirme : « Pendant ce temps-là, la majorité de la direction du Syndicat National de l'époque discutait avec Belin et Pétain à Vichy. »<sup>94</sup>

Depuis lors, la mémoire résistante unitaire est forgée : elle critique les pacifistes de la majorité du SNI, qui ont soit versé dans la collaboration, soit été attentistes, soit été des résistants tardifs, dans le meilleur des cas. Cette mémoire n'exclut pas moins que celle de la majorité, à la seule exception des figures de Joseph Rollo et Georges Lapierre. La Résistance reste un événement fondateur pour cette génération militante et les suivantes. Elle a légitimé l'action des enseignants communistes, qui étaient marginaux avant elle. Désormais, un élargissement durable du courant unitaire à des personnalités non communistes devient possible. Une des spécificités du courant réside dans son évocation récurrente de cette période, longtemps après les faits. Les portraits géants de Jacques Decour et Georges Politzer ornent la salle du congrès de la FEN-CGT de 1951<sup>95</sup>. Dans les Bouches-du-Rhône, en 1954, Jean Buisson, critique « les faibles convictions de quelques camarades qui semblent méconnaître les efforts fournis dans la Clandestinité et pendant plusieurs années »<sup>96</sup>. En 1964 encore, on rappelait : « La section des Bouches-du-Rhône s'est forgée dans la Résistance »<sup>97</sup>.

Ces formules restent suffisamment floues pour éviter le problème des relations que l'équipe dirigeante de la section a entretenues durant l'Occupation avec d'autres résistants, de l'Ecole Emancipée cette fois. En effet, le processus de constitution de la mémoire unitaire

---

<sup>91</sup> EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>92</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>93</sup> EL n°15, 22 janvier 1948.

<sup>94</sup> EL n°19, 19 février 1948.

<sup>95</sup> Photographie reproduite dans PETREMANN Pierre, « Etudes sur *L'Université libre*, journal du Front national universitaire », *Points de repères*, Paris, n° 24 - p. 33.

<sup>96</sup>Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52/53, Circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

semble dicté par l'interaction avec celui de la mémoire majoritaire, négligeant la troisième composante du syndicalisme enseignant.

## **C L'Ecole Emancipée, une tendance sans mémoire ?**

L'Ecole Emancipée ne se bat pas pour transmettre sa propre mémoire de la Résistance. Loin de s'attacher à valoriser les faits d'armes de ses militants, la tendance préfère se concentrer sur les enjeux présents. Car elle rejette le consensus entourant cette notion, à partir d'une analyse différente de la guerre.

Ainsi, dans l'article déjà cité de *L'Ecole Emancipée* sur les décès de militants, Gabrielle et Louis Bouët écrivent : « Tous ou presque tous ces camarades ont été directement ou indirectement victimes de la deuxième guerre impérialiste mondiale. Tous la voyaient venir avec inquiétude et travaillaient à l'éviter. » Deux notions fondamentales distinguent donc la perception de la guerre par le courant. D'abord, les hostilités se sont déroulées entre des pays impérialistes, donc également critiquables, ce qui renvoie à l'analyse de la Première Guerre mondiale par Lénine. Un autre article, écrit par J. Gallienne dans le premier numéro de *L'Ecole Emancipée* compare d'ailleurs les effets des deux guerres mondiales, sans introduire de principe de distinction<sup>98</sup>. Ces opinions ne sont pas réservées aux lecteurs de la revue. Marcel Penetier déclare au congrès de la FEN de 1947 que « la classe ouvrière ne doit pas faire les sacrifices d'une guerre dont elle n'a pas été responsable et dont elle a été la plus grande victime. »<sup>99</sup> Il ne s'inscrit donc pas dans l'idée d'une guerre juste, parce qu'antifasciste, à contre-courant du climat patriotique de l'époque. Ensuite, le danger nazi n'impliquait pas de réviser les options pacifistes du courant, constitutives de son identité, à un point tel que la présentation officielle de la tendance évoque « le syndicalisme et le pacifisme révolutionnaire »<sup>100</sup>.

En vertu de ces principes, l'EE ne condamne pas la Résistance, mais critique fortement ce concept. J. Gallienne rejette son unanimisme en dénonçant socialistes et communistes : « Pendant l'occupation nazie, les travailleurs qui prenaient le maquis entendaient lutter contre l'oppression, pour la défense des libertés. Par qui furent-ils trompés ? Qui leur fit croire que de Gaulle luttait lui aussi pour la liberté et pouvait être considéré comme leur chef ? »<sup>101</sup> Ainsi, l'union des résistances intérieures et extérieures est rejetée.

---

<sup>97</sup>Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, Brouillon du rapport moral départemental, congrès de 1964.

<sup>98</sup>EE n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>99</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m., p. 16.

<sup>100</sup>EE n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>101</sup>EE n° 3, 20 octobre 1946.

L'idée même d'une unité de la Résistance déplaît à des partisans d'une lutte des classes sans compromis idéologique. A. Lapraz exprime cette idée dans la revue :

« Ce qu'on a appelé la "Résistance" fut dans les masses populaires, un mouvement extrêmement confus. Pour les uns, c'était uniquement la lutte contre l'occupant, destructeur de toute liberté et fauteur de misère. D'autres postulaient une république vaguement sociale, vaguement prolétarienne (...) sans idéologie précise. D'autres enfin, ne voyaient dans cette guerre civile de hameau à hameau, de maison à maison presque, dans cette guerre qui les contraignait à la dure existence de proscrits et de traqués, qu'une aventure exaltante, qui les vengeait de la vie médiocre, des avanies et des sévices, les préservait du travail obligatoire, de la déportation : instinct naturel, justifié d'auto-défense. De là, les multiples "mouvements" de résistance, où chaque mouvement était lui-même un conglomérat de doctrines diverses. »<sup>102</sup>

Rarement description des résistants a été plus sévère, dans la France de 1947. Ceux-ci ne sont guère des héros, plutôt des aventuriers aux idées beaucoup trop floues. Trois ans après la Libération, ce discours ne peut que choquer la majorité des instituteurs. Or, le terme même est contesté par Louis Bouët, qui évoque « la soi-disant "Libération" »<sup>103</sup>, sans subir de critique dans la revue.

Ainsi, le fait que la tendance Ecole Emancipée ne construit pas sa mémoire de la Résistance ne relève pas d'un phénomène d'amnésie collective, mais d'un rejet de cette figure que les autres courants s'imposent, du fait d'une représentation particulière de cette période de la guerre.

## **D Epilogue : l'affrontement mémoriel Aigueperse-Delanoue**

L'affrontement mémoriel entre les deux principaux courants du SNI se poursuit après notre période, et s'intensifie même dans les années 1970. En effet en 1973, Paul Delanoue publie un livre dans la maison d'édition du PCF : *Les enseignants. La lutte syndicale du Front populaire à la Libération*. Ce livre représente l'exemple achevé et l'instrument de la mémoire de la résistance unitaire. Il ne cherche nullement à éviter les jugements de valeur et magnifie les faits et gestes des résistants communistes. Ce faisant, Delanoue réactive les clivages et quelques polémiques.

Nous avons noté que les figures de Joseph Rollo et Georges Lapierre échappent à ces controverses. Paul Delanoue, grand ordonnateur de la mémoire unitaire, préfère en effet

---

<sup>102</sup>EE n° 10, 9 février 1947.

<sup>103</sup>EE, n° 8, 18 janvier 1948.

reconnaître leur héroïsme, en ajoutant simplement d'autres martyrs. Son livre se conclut ainsi par une partie consacrée à deux héros : Georges Lapierre et Jacques Decour. Celui-ci est un professeur communiste, fondateur de *L'Université libre*, et fusillé en 1942. Il est possible qu'une des faiblesses de la mémoire communiste soit qu'elle n'a pu trouver de martyr instituteur d'une stature comparable à celle de Joseph Rollo et Georges Lapierre.

On trouve la trace de polémiques plus ardentes dans ce passage du livre d'Henri Aigueperse et Robert Chéramy, publié en 1990, qui répond à Paul Delanoue :

« L'Histoire des années d'immédiat avant-guerre et de la période de la guerre a été écrite en premier lieu au lendemain de la Libération. Le parti communiste, dont l'influence est alors considérable, en particulier dans les milieux intellectuels, après avoir fait soigneusement le vide sur la période 1939-1941 de son histoire, celle du pacte germano-soviétique, s'érige alors en juge suprême qui sépare les bons (résistants) des méchants (collaborateurs). Une vision, manichéenne ou simpliste selon les cas, des comportements cloue au pilori par assimilation "pacifistes-collaborateurs" tous ceux qui, dans les années précédant la guerre se sont ouvertement prononcés contre le PC et ses tentatives de mainmise sur les syndicats et n'ont pas, de 1941 à 1944, fait acte positif de résistance. »<sup>104</sup>

Ainsi, le contentieux dépasse l'évaluation des mérites résistants de chaque tendance, il porte sur la mise à l'écart à la Libération de militants de la trempe d'André Delmas. Dans la liste des dirigeants dénoncés après la guerre pour leur incapacité à organiser la Résistance, le cas d'André Delmas est le moins patent, et donc le plus discuté. Henri Aigueperse, son successeur, et Robert Chéramy, présentent le dossier sur un ton très neutre : « De 1940 à 1944, Delmas séjourne à Montauban sans chercher à rétablir des contacts avec les autres membres du bureau ou les secrétaires de section. »<sup>105</sup> Tous, y compris ses anciens amis devenus résistants, lui reprochent donc ce comportement. Mais le ton est nettement plus péjoratif pour présenter les adversaires d'André Delmas : « La double visite de Delmas à Vichy durant l'été 1940 déchaîne ses détracteurs. » Pour Aigueperse et Chéramy, les torts d'André Delmas se limitent pratiquement à son absence de courage pendant l'occupation, puisqu'ils justifient ces visites en ces termes :

« L'objectif de cette initiative, discutable dans son principe, est clair : essayer d'empêcher — ou de limiter — la répression contre les militants syndicaux et les grévistes du 30 novembre 1938. Delmas croit pouvoir agir avec le gouvernement Pétain comme il avait agi en 1938 avec le gouvernement Daladier. Il n'avait pas perçu la réalité

---

<sup>104</sup> in *Un syndicat pas comme les autres : le SNI, op. cit.* - p. 228.

<sup>105</sup> in *Un syndicat pas comme les autres : le SNI, op. cit.* - p. 200.



de la situation nouvelle — il n'était pas le seul en cet été 1940. De Toulouse, où il s'est installé, Léon Jouhaux envoie Bothereau et Lacoste à Vichy pour sonder les intentions du nouveau gouvernement. »<sup>106</sup>

A suivre cet ouvrage, on peut s'interroger sur la pertinence de l'épuration syndicale<sup>107</sup> qu'André Delmas subit à la Libération. Paul Delanoue, au contraire, accolait toujours l'épithète « traître » à son nom, et fit, dans les discussions sur la réunification syndicale de 1944, un *casus belli* de son absence de la nouvelle direction. Notons qu'André Delmas est arrêté en 1944 pour « collaboration », et surtout qu'il écrivit dans le journal collaborateur *La France socialiste* sous un pseudonyme<sup>108</sup>.

L'épuration constitua donc un motif de conflit entre tendances du syndicalisme enseignant. En effet, les représentations des années sombres sont liées à cet enjeu très concret, qui a modifié en partie les rapports de force syndicaux.

## IV L'ÉPURATION ET SES INSUFFISANCES

Les syndicalistes enseignants se mobilisent sur la question de l'épuration très tôt, dès la libération du territoire. Celle-ci est le pendant concret du processus d'aiguisement des affrontements mémoriels. Les syndicalistes appréhendent l'épuration sous deux angles différents : du point de vue externe en exerçant une pression sur l'administration, afin de sanctionner les enseignants compromis, et du point de vue interne, en épurant leurs propres rangs. Les deux actions sont liées, mais ils ne demandent pas obligatoirement que les anciens syndicalistes écartés subissent des sanctions administratives, ou soient jugés. En effet, des considérations politiques entrent en ligne de compte dans l'épuration syndicale : l'image des organisations doit être restaurée. L'affaire Hagnauer et le débat qu'elle suscite indiquent les limites de cette épuration.

### A Les pressions pour intensifier l'épuration administrative

L'épuration administrative ne constitue pas une préoccupation centrale de l'activité syndicale, mais Paul Delanoue l'évoque dès le premier numéro libre de *L'École Libératrice* : « L'épuration, bien commencée, semble se ralentir dangereusement ; des arrestations ont été

---

<sup>106</sup> Idem. Les faits décrits sont exacts. Rappelons que Jouhaux s'opposait à la tendance *Syndicats* avant la guerre.

<sup>107</sup> Nous utilisons ce terme au sens large, à partir du moment où un militant est écarté de ses responsabilités à cause de son attitude durant la guerre.

annoncées à grand bruit, mais des coupables ont été discrètement relâchés. » L'auteur insiste en notant parmi « les problèmes urgents à résoudre, d'abord épurer »<sup>109</sup>. Que seul Delanoue évoque ce point dans ce numéro peut s'interpréter comme un indice d'insistance particulière des unitaires sur l'épuration, ou comme une simple répartition des tâches. Cette question n'est pas l'apanage du courant, puisque Jean-Auguste Senèze regrette, dans son rapport moral au congrès de 1946, les lenteurs de l'épuration<sup>110</sup>. Cependant, le SNI n'organise pas de campagne sur cette question, qui sombre dans l'oubli.

Le SNES accorde une place non négligeable à l'épuration administrative, qui appartient aux quatre points évoqués lors de l'audience accordée par le ministre de l'Education Nationale, le 5 mai 1945. Le compte-rendu précise : « La délégation signale l'émotion du personnel en apprenant certaines décisions ministérielles, et en voyant reprendre leurs fonctions à certains inspecteurs généraux. Le ministre indique que ces décisions sont généralement conformes aux propositions des conseils d'enquête, mais que dans certains cas son jugement peut être différent. »<sup>111</sup>

On pourrait estimer qu'il est plus aisé pour une organisation de critiquer des catégories qu'elle ne syndique pas, mettant ces pressions sur le compte des oppositions entre professeurs et inspecteurs. Cette explication est invalidée par l'indignation exprimée en 1950 encore, à propos d'une décision de la CAPN des agrégés :

« sous prétexte d'amnistie et parce que — paraît-il — il s'est écoulé bien du temps depuis la libération, l'Inspection générale de langues vivantes a cru devoir spécialement proposer un collègue alors que celui-ci avait été — il y a deux ans — l'objet d'une sanction au titre de l'épuration. Nos protestations ont été vaines. Le Bureau national du SNES unanime, considérant que le fait d'avoir été sanctionné au titre de l'épuration constitue pour un professeur une grave atteinte à son prestige et à son rayonnement dans l'établissement (critère retenu pour la notation), élève une vigoureuse protestation contre une promotion au choix attribuée dans de telles conditions. Ce n'est pas en se livrant à de telles provocations que l'on ramènera le calme dans nos établissements. Les souvenirs des jours sombres ne sont pas encore effacés dans toutes les mémoires. »<sup>112</sup>

Ce sujet est encore évoqué au cours du Bureau National du 1er mars 1950 par Louis

---

<sup>108</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, op. cit.*

<sup>109</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>110</sup> EL n° 11, 25 février 1946. Un rapport moral est présenté avant chaque congrès, pour présenter le point de vue de la direction sortante. Il est l'objet d'un vote distinct, permettant aux syndiqués de juger le travail de la direction.

<sup>111</sup> US n° 10-11, 10-25 mai 1945.

<sup>112</sup> Article de Guitton, US n° 57, 22 janvier 1950.

Guilbert, qui « expose la protestation d'un camarade au sujet de promotions accordées à certains collègues épurés. Bay désire que ces protestations soient consignées par écrit, il interviendra auprès du directeur. Guitton approuve sans réserve cette décision. »<sup>113</sup> Les liens créés pendant la résistance dans le secondaire semblent donc être resserrés par cette bataille consensuelle.

Inversement, à l'échelon fédéral, les unitaires utilisent la question de l'épuration administrative à partir de 1947. Non seulement, eux seuls lui attachent encore assez d'importance pour y consacrer des interventions, mais celles-ci critiquent la direction. Ainsi Marcel Bonin déclare : « Pour les problèmes de l'épuration, nous aurions voulu une action plus ferme de la FEN. Nous constatons qu'à l'heure actuelle des hommes qui sont bien placés dans l'échelle administrative, sont décorés de la médaille de la Résistance, de la Légion d'Honneur alors qu'ils ont été blâmés par les conseils d'enquête pour leur facilité à servir Vichy pendant la guerre. » Plus incisif, Conquére, du syndicat des Inspecteurs d'éducation populaire, exprime des réserves sur le rapport moral, car « la question de l'épuration n'a jamais été traitée par la FEN d'une façon sérieuse (...) il semble que la FEN s'est contentée d'avoir des représentants au sein du Conseil supérieur d'enquête et considère que cela suffit pour son action pour l'épuration ».

La réponse d'Adrien Lavergne apparaît comme un demi-aveu : « Pour ce qui est de l'épuration, évidemment la fédération n'est pas intervenue sur tous les cas scandaleux que vous pouvez connaître, pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle les a ignorés souvent, parce qu'elle a ensuite des délégués au sein du Conseil supérieur d'enquête qui font un travail tout de même qui n'est pas négligeable et aussi parce que nous avons manqué de documentation. »<sup>114</sup>

Ces débats montrent que la question de l'épuration dépend d'impératifs politiques, ce que ne dément pas l'étude de l'épuration syndicale.

## **B L'épuration syndicale ou la Résistance comme enjeu politique**

Les dirigeants syndicaux appellent à une épuration de leurs propres rangs afin de restaurer une confiance que les agissements de quelques-uns auraient pu ébranler. En cela, ils se conforment au climat prévalant en France à la Libération. Ainsi, Juliette Harzelec écrit que le syndicalisme

« n'a pas reçu que des coups venant de l'extérieur, il lui en est venu de son propre

---

<sup>113</sup> US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>114</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 13, p. 42 et p. 136.

sein. Des militants parmi les plus en vue, parmi les plus remarquables, lui ont porté, par leurs doutes et leurs défaillances des coups peut-être plus rudes que ne l'auraient été les assauts gouvernementaux. Nous devons avoir le courage de condamner ces fautes, de proclamer que l'abstention des uns, les glissements des autres, les trahisons d'une minorité ont jeté le trouble, le découragement, voire le dégoût dans l'âme de nombreux instituteurs et institutrices de France. »<sup>115</sup>

L'allusion à André Delmas paraît claire. L'heure n'était pas encore, même pour ces anciens camarades de tendance, aux nuances, à la relativisation de ses torts. Son absence dans le combat résistant a affaibli son propre camp à la Libération. Jean Senèze exprime bien, dans le même numéro de *L'École Libératrice* que la mise à l'écart de certains dirigeants fut effectuée à contrecœur, sous l'empire de la nécessité :

« Il nous a été douloureux certainement de nous séparer d'hommes qui avaient eu notre estime et notre confiance. Quels que fussent nos sentiments personnels, nous ne pouvions accepter à la direction du Syndicat national que ceux dont la fermeté était indiscutable, qui avaient participé à la lutte clandestine, qui n'avaient pas contribué au développement d'organismes vichyssois ou qui faisaient l'unanimité dans les groupes résistants. Nous qui avons parcouru les départements nous savions trop bien que ne seraient pas tolérés ceux qui avaient facilement accepté la dissolution du Syndicat national... »<sup>116</sup>

Cette nécessité provient sans doute de deux éléments conjugués. D'abord, la reconstitution des syndicats dissous permet à une nouvelle génération de militants, légitimée par la résistance, de s'imposer. Cette génération ne souhaite certainement pas effacer ses exploits en oubliant immédiatement le passé. Cette prise de pouvoir par les résistants est un phénomène repérable à tous les échelons syndicaux. Ainsi dans la section SNI de la Somme, Vander Guchten convoque un Conseil Syndical provisoire le 9 novembre 1944. Sa composition témoigne déjà d'un passage de relais, puisque sont mêlés les « anciens conseillers syndicaux d'avant 1939 » et « les résistants qui avaient pu être touchés. » La réunion décide d'entériner cette logique :

« Considérant d'autre part que le nouveau Conseil est PROVISoire, puisque des élections normales auront lieu prochainement, qu'il n'est peut-être pas mauvais que des jeunes et qu'un Conseil de Résistants exerce momentanément une action, la majorité rejette la proposition François et vote pour un Conseil de la Résistance. »<sup>117</sup>

Le bulletin publie alors pour l'élection des 20 membres du CS, une liste de 32 candidats,

---

<sup>115</sup> EL n° 1, 28 octobre 1944.

<sup>116</sup> Idem. Souligné par nous.

qui précise la qualité de résistant, et/ou de membre du CS sortant rééligible. Cette indication joue un tel rôle discriminant que les quatre non-résistants sont battus avec des scores calamiteux<sup>118</sup>.

La méthode employée dans la section SNI du Puy-de-Dôme est plus expéditive, et cause quelques remous. Le bulletin publie un avis qui revendique l'apparition d'une nouvelle direction résistante :

« Ne peuvent appartenir à la direction syndicale, sur le plan départemental comme sur le plan national, que les camarades qui n'ont accepté ni la collaboration avec l'allemand ni la collaboration avec Vichy. (...) Les anciens membres du CS élus d'avant 1940 qui ne seront pas présents à la réunion sans excuses motivées, n'en feront plus partie. Les désignations, la reconstitution du CS, comportent un certain arbitraire ; les circonstances l'imposent et l'ont imposé : la place est à ceux qui s'en sont montrés dignes. »<sup>119</sup>

Il est donc précisé que « tous les nouveaux membres du Conseil syndical ont fait de la résistance. »<sup>120</sup> Certains anciens conseillers syndicaux critiquent la méthode employée au nom de la démocratie syndicale. La polémique rebondit à l'occasion d'une Assemblée Générale houleuse, ce qui explique sans doute que la nouvelle équipe s'appuie sur l'exemple national, en évoquant le premier Conseil National du SNI : « Les membres étaient nouveaux pour la plupart. (...) Ce sont des résistants. »<sup>121</sup> Finalement, d'anciens résistants occupent les places du bureau, même si pour l'élection du CS, rares sont les candidats qui indiquent une telle activité<sup>122</sup>. Ainsi, on ne précise pas le réseau de résistance auquel les candidats ont appartenu, ni leurs faits d'armes. On crée une catégorie indifférenciée de résistants, par opposition au reste de la population.

Le second élément poussant à l'épuration est la pression du courant unitaire. Paul Delanoue affirme d'ailleurs que les négociations entre résistants unitaires et majoritaires du SNI ont porté notamment sur l'épuration<sup>123</sup>. Le dirigeant unitaire Llado déclare en 1945 : « notre école est menacée, si nous voulons être forts, commençons par nettoyer notre propre maison : c'est une tâche de première nécessité et de salubrité. »<sup>124</sup>

---

<sup>117</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 2, janvier 1945.

<sup>118</sup> Sur 1 020 exprimés, ils obtiennent de 139 voix à 263 voix, avant eux le pire score est 483 voix. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 3, avril 1945. Le caractère résistant ou non des candidats est précisé aussi dans la Mayenne, selon Jacques Cousin, lors de sa communication du 7 novembre 2001 au groupe CHS/Centre Fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant.

<sup>119</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 7, octobre 1944.

<sup>120</sup> CS du 12 octobre 1944. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 8, novembre 1944.

<sup>121</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 10, janvier 1945 et n° 11, février 1945.

<sup>122</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 13, avril 1945.

<sup>123</sup> Voir plus haut : II D La présentation de la reconstitution clandestine des syndicats enseignants.

<sup>124</sup> EL n° 7, 25 janvier 1945.

On a souvent accusé le courant unitaire de disposer des éléments d'une polémique au sujet de l'épuration, grâce à sa participation à la Libération de Paris, et d'en user pour intimider leurs adversaires. En effet, ses militants ont occupé le Ministère, le siège de la Ligue de l'Enseignement, celui de la Direction de l'Enseignement de la Seine et en partie le siège du SNI. Ils ont donc eu l'occasion de consulter un certain nombre de documents. Didier Sapojnik estime ainsi que pour les communistes, « le fait d'avoir occupé les premiers, en août 1944, le ministère de l'Education Nationale pour y installer Henri Wallon leur a permis de s'emparer des dossiers dont ils ont essayé de se servir ensuite pour mener l'épuration dans l'Education Nationale. »<sup>125</sup> Jacques Girault relève d'ailleurs que « tous les sanctionnés syndicaux de 1944 - 1945 attribuent aux seuls communistes le désir de prendre leur revanche. »<sup>126</sup> Ce sentiment a certainement été exacerbé par le déroulement de l'affaire Hagnauer.

## C L'affaire Hagnauer

Roger Hagnauer occupe d'éminentes responsabilités dans le SNI d'avant-guerre : membre du Bureau National, responsable de la Commission d'Education Sociale. Il appartient au groupe d'extrême gauche « La Révolution Proletarienne », connu pour son hostilité au PCF. Après sa révocation par Vichy, il obtient un poste de chef de groupe du Secours National. On l'écarte du BN pour cette raison à la Libération, à la demande de Delanoue et ses amis. Il ne cesse de protester contre cette décision et il affirme : à « la première assemblée générale du Syndicat de la Seine, j'ai demandé à m'expliquer. *Le président Senèze m'a refusé la parole et ma voix a été couverte par les aboyeurs staliniens.* »<sup>127</sup> Pour sa défense, Hagnauer affirme avoir utilisé ce poste pour sauver de nombreux enfants juifs<sup>128</sup>. Après plusieurs tentatives (recours devant la Commission d'épuration de la Section de la Seine, protestations émises à la Confédération...), il prend contact en 1946 avec « de vieux amis d'avant-guerre ». Pierrette Rouquet ne répond pas à sa lettre et Henri Aigueperse, proche du même groupe avant-guerre, le reçoit en présence de René Vives, dirigeant historique du syndicat, sans donner suite à l'entretien. Ses anciens camarades de tendance rejettent donc Roger Hagnauer, notamment à cause de la pression exercée par les militants unitaires.

<sup>125</sup>SAPOJNIK Didier, *L'autonomie de la Fédération de l'Éducation Nationale lors de la scission syndicale de 1947 et son organisation*, Maîtrise, Paris I, [J. Droz], 1972, 164 p. - p. 19.

<sup>126</sup> GIRAULT Jacques, « Itinéraires de militants responsables du Syndicat national des instituteurs pendant la Seconde Guerre Mondiale », *Communication au groupe CRHMSS/Centre Fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant*, p. 11.

<sup>127</sup> 1 BB 23, Lettre de Hagnauer aux membres du BN du SNI et de la CA de la FEN, le 3 janvier 1950.

<sup>128</sup> Cette version est défendue par l'institution qu'ils ont créé, sise à Sèvres. De plus, Jean-Pierre Le Crom juge « excessive » la sévérité manifestée à son encontre, d'autant que certains dirigeants du Secours National s'opposent au régime de Vichy *in Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, préface de Robert O. Paxton,

L'un des seuls à le défendre est Marcel Pennetier. Dans un article de *L'Ecole Emancipée* intitulé « Contre toutes les calomnies », il explique que le journal proche du PCF *L'Ecole laïque* parle du collaborateur Zoretti en ces termes : « Chef de file avec Delmas, Hagnauer, Belin, de ceux qui préféraient la “servitude à la mort” et ne voulaient pas “mourir pour Dantzig”, il fut l'un des plus actifs éléments de l'équipe des Munichois ». Pour Marcel Pennetier, l'auteur de ces lignes en « plaçant à côté du nom fasciste Zoretti celui d'Hagnauer, (...) tente de faire croire que celui-ci a eu une attitude pro-hitlérienne », ce qu'il conteste. Il précise qu'Hagnauer ne milite pas à l'EE, pour ajouter qu'il « n'est pas nécessaire que celui qui est attaqué soit un des nôtres pour que nous nous élevions contre la calomnie. »<sup>129</sup> Est-ce l'indice d'une certaine solidarité de militants qui s'élèvent contre ce qu'ils considèrent comme des excès de l'épuration syndicale ? Nous formulons cette hypothèse en considération de l'activité déployée à partir de 1948 par l'un des responsables de la tendance, Henri Vidalenche, pour obtenir le réexamen du cas de militants épurés, comme André Lavenir, ancien membre du cabinet d'Abel Bonnard<sup>130</sup>.

Hagnauer obtient enfin, au congrès fédéral de 1949, que son cas soit examiné à nouveau, par un jury d'honneur. Il est alors militant de la FEN-FO, et soutenu par cette tendance. A cette occasion, les unitaires fournissent leur version d'une réunion du BN du SNI qui avait permis une confrontation avec Roger Hagnauer en septembre 1944. Ils regrettent d'ailleurs la disparition du procès-verbal officiel et affirment que Delanoue, qui faisait office de procureur, conclut son intervention en déclarant :

« C'est là une *question de principe*, qui est, du reste, déjà tranchée, puisque le bureau du SNI est constitué *sans lui*.

Hagnauer, en larmoyant, plaida les circonstances atténuantes, évoqua sa révocation, sa situation matérielle difficile ; des “amis l'avaient aidé dans sa détresse, pour lui trouver un petit poste de bureaucrate au Secours national”. Convenait-il de lui en tenir rigueur ? Au surplus, il avait donné son adhésion à une organisation de Résistance. Du reste, il ne pouvait être, puisqu'Israélite, réintégré dans l'enseignement. (...)

Delanoue posa à ce moment-là une question à Senèze, dont Hagnauer s'était prévalu, en déclarant “qu'il avait adhéré à une organisation de Résistance” :

— A quelle date, cette adhésion ? demanda Delanoue à Senèze.

— En Juillet 1944, répondit Senèze.

Là-dessus, Hagnauer quitta la salle, sans serrer la main à personne, en claquant la

---

Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, 410 p. - pp. 371-372.

<sup>129</sup> EE n° 5, 18 novembre 1946.

<sup>130</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, op. cit.*

porte.

Pour conclure, Senèze déclara : « La cause est entendue ». »<sup>131</sup>

Ce compte-rendu ne peut certes être considéré comme un document fiable pour établir les faits, mais notre but n'étant pas de juger cette affaire à notre tour, il nous permet de constater que la principale accusation contre Roger Hagnauer repose sur son absence de résistance. Or c'est un point discriminant pour participer à nouveau au Bureau National du SNI, le cas de René Vives excepté. Le principe du jury d'honneur retenu, son application restait à définir. Hagnauer, sûr de lui, pose plusieurs questions à Lavergne :

« 2° Aurai-je le droit de “récuser” certains juges ? Si oui, je récusé évidemment ceux qui par conviction ou par obéissance ont approuvé les immondes accusations de l'organe officiel de la valetaille stalinienne.

3° Peut-on proposer des juges choisis hors des organismes élus ? Si oui, je propose des camarades retraités, d'une probité indiscutable : Marthe Pichorel, Marthe Bigot, L. Mérat, Vives, Boulanger, L. Roussel, G. Vidalencq. »<sup>132</sup>

Il propose principalement des dirigeants ex-confédérés de la FGE d'avant-guerre, n'exerçant plus de responsabilités syndicales, ou des membres du groupe « La Révolution Prolétarienne ». Adrien Lavergne apprécie modérément cette initiative et lui répond : « Je ne pense pas qu'il t'appartient de proposer des juges. D'ailleurs, le jury d'honneur ne comprendra que des camarades, et non des juges, chargés d'apporter une solution claire à une question qui sera certainement controversée. (...) Je m'emploierai à ce que les débats du jury soient conduits avec impartialité, et avec un souci de documentation indispensable. »<sup>133</sup> Ce à quoi Roger Hagnauer rétorque : « En quoi ma suggestion de choisir comme “juges” des camarades qui ne participent pas à nos luttes de tendances, est-elle impertinente ? N'a-t-on pas le droit de récuser des juges qui ont pris parti ? »<sup>134</sup>

Cet échange montre que Roger Hagnauer espérait profiter des changements survenus dans la FEN depuis la Libération : ses ennemis communistes ne participent plus à la direction du syndicat. L'époque est propice à la réouverture de son dossier dans un esprit moins passionnel. Lavergne entretient une correspondance régulière avec lui en employant des formules de courtoisie (« Mon cher Hagnauer »). Il le rassure même sur la personnalité du président du jury :

« Tu peux avoir confiance en son Président. Sous des allures réservées, parfois tranchantes, Grange a le souci très net de ses responsabilités, et il est, par ailleurs,

---

<sup>131</sup> 1 BB 23, affaire Hagnauer, Compte-rendu du BN du SNI de septembre 1944.

<sup>132</sup> 1 BB 23, Lettre de Hagnauer à Lavergne, le 26 novembre 1949.

<sup>133</sup> 1 BB 23, Réponse de Lavergne à Hagnauer, le 6 décembre 1949.

<sup>134</sup> 1 BB 23, Lettre de Hagnauer à Lavergne, le 13 décembre 1949.



décidé à apporter toutes précisions sur ce que certains ont appelé un peu cavalièrement “le cas Hagnauer”. Je te demande de préciser à notre ami Grange ton désir quant à la conduite de la discussion. »<sup>135</sup>

Cependant, le secrétaire général de la FEN affiche une position impartiale, et s’efforce surtout de préserver la sérénité de Roger Hagnauer, prompt au soupçon, ce qu’indique la suite de sa lettre : « Contrairement à ce que tu penses, nous n’avons nullement l’impression d’entretenir autour de cette affaire une lourde confusion. De même, je ne crois pas que le vote fut déterminé par de savantes combinaisons politiques. » Cette attitude peut s’expliquer par la volonté de défendre ceux de ses amis, Senèze en tête, qui ont écarté Hagnauer en 1944. Ainsi, les représentants du SNI refusent de participer au jury, arguant de la « chose jugée »<sup>136</sup>.

La deuxième raison serait une certaine méfiance envers la tendance FO, qui constitue le principal soutien d’Hagnauer. G. Walusinski le secrétaire de la FEN-FO écrit même à Lavergne pour regretter la lenteur de la mise en place du jury d’honneur :

« Il ne t’échappera évidemment pas que tout nouveau délai pourrait apparaître comme une manœuvre dont ne pourraient tirer profit que ceux qui ont accusé sans preuve. Le camarade Hagnauer a été victime d’une injustice ; il continue à être victime quand de tels calomniateurs l’attaquent. Il est légitime qu’avec promptitude les moyens lui soient offerts d’obtenir réparation. »

Lavergne répond en l’informant de l’avancement du dossier et en l’assurant que « l’intérêt de tous est que la lumière soit faite sur les accusations portées contre Hagnauer. »<sup>137</sup> Le refus de la majorité autonome de le soutenir complètement provoque cette remarque d’Hagnauer : « Je regrette que cette agitation autour de ma personne te fasse perdre un temps précieux. Mais en suis-je responsable ? Si quelqu’un avait le droit d’exprimer quelque ressentiment, en reprenant contact avec la Fédération, c’était moi. »<sup>138</sup>

La position en retrait de la majorité se manifeste également par le choix d’impliquer les tendances CGT et FO dans le jury d’honneur, ce que FO ne demandait pas. Finalement, le jury d’honneur réhabilite Hagnauer en 1950, ce qui ne relance pas sa carrière syndicale<sup>139</sup>. Les questions d’épuration disparaissent alors de la scène syndicale.

## SYNTHÈSE

---

<sup>135</sup> 1 BB 23, Lettre de Lavergne à Hagnauer, le 23 janvier 1950.

<sup>136</sup> 1 BB 23, Lettre de Hagnauer aux membres du BN du SNI et de la CA de la FEN, le 3 janvier 1950.

<sup>137</sup> 1 BB 23, affaire Hagnauer, Lettre de Walusinski à Lavergne, le 28 novembre 1949 et réponse de Lavergne à Walusinski, le 6 décembre 1949.

<sup>138</sup> 1 BB 23, Lettre de Hagnauer à Lavergne, le 13 décembre 1949.

La Résistance structure des comportements syndicaux sur la longue durée, en témoignent les débats sur le cas Hagnauer en 1950. On retrouve encore des références à la Résistance en 1958, dans cette lettre du secrétaire de la section FEN de l'Aube : « Dans l'ensemble les camarades semblent comprendre la gravité de la situation et le danger que représenterait De Gaulle. (...) S'il est trop tard demain, en tout cas faire comprendre que la Résistance commence. »<sup>140</sup> Certes, ces déclarations restent isolées, et les débats mémoriels ne prennent jamais le pas sur l'actualité syndicale. Surtout, la guerre froide et la redistribution des cartes qu'elle implique obscurcit les enjeux mémoriels et les solidarités de la résistance, leur laissant la portion congrue.

La question de la Résistance obtient donc son effet maximal à la Libération, juste après les faits. Elle légitime la prise du pouvoir syndical à tous les échelons par une nouvelle génération militante. Ces militants ressentent une solidarité, qui les pousse à inventer les voies d'une codirection du syndicalisme enseignant (chapitre 2).

Le courant unitaire s'insère pleinement dans ce mouvement, s'étant illustré durant les années sombres. Le bénéfice qu'il en tire est quantitatif : ses effectifs font un bond, malgré la répression de l'occupant, il attire au-delà des adhérents du PCF. Il apparaît aussi symbolique : en recréant des sections SNI, en relançant la parution de *L'Ecole Libératrice*, le courant unitaire acquiert une crédibilité nouvelle. Logiquement, il cherche à prolonger cette situation en développant sa mémoire de la Résistance, en critiquant les autres mémoires. Il apparaît comme le promoteur le plus intransigeant de l'épuration, a contrario de ses concurrents de l'Ecole Emancipée. Ceux-ci apparaissent à contre-courant à la Libération, par leur refus des formes consacrées de la Résistance, et par leur volonté de ne pas modifier leurs analyses sur la « guerre impérialiste ». Affaiblis, ils perdent au profit des unitaires le statut de principale minorité. L'Ecole Emancipée se réinsère, difficilement, dans le SNI, grâce au soutien d'une majorité intéressée par un contrepoids à la minorité unitaire. La majorité se voit obligée de composer, ses principaux dirigeants d'avant-guerre ayant failli durant les années sombres. Elle construit sa mémoire de la Résistance, avec ses martyrs exclusifs, Lapierre et Rollo, et invite à tourner la page.

Cette description ne doit pas occulter la variété des situations, et notamment la plus grande unité des syndicats des enseignements secondaires et supérieurs sur cette question. Ils avaient refusé d'exclure les communistes en 1939 et ont conservé une certaine unité d'action pendant l'occupation. Enfin, les positionnements des tendances, les questions mémorielles bénéficient

---

<sup>139</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. – p. 168.

<sup>140</sup> 2 BB 40, Courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, le secrétaire de la section de l'Aube.

d'un retentissement maximal dans une période où le syndicalisme enseignant est à reconstruire, donc plus instable.

## **CHAPITRE 2**

**1944 - 1946 :**

**LA REDÉFINITION DU SYNDICALISME**

**ENSEIGNANT :**

**MUTATION DU COURANT UNITAIRE ET**

**NAISSANCE DE LA FEN**

Une lourde tâche échoit aux syndicalistes enseignants à la Libération : reconstruire leurs organisations, retrouver l'élan et les acquis gommés par Vichy, tout en tenant compte de la situation nouvelle. Ceci les contraints à redéfinir certains aspects de leur idéologie et de leurs pratiques syndicales. Ils discutent ainsi des rapports que le syndicalisme entretient avec les partis politiques, de la meilleure façon de mener le combat laïque, de la nécessité ou non de collaborer avec le ministère. Rarement les syndicats enseignants, et particulièrement le SNI, ont connu autant de débats, sur des sujets aussi importants. Les choix organisationnels qu'ils opèrent dans ce court laps de temps apparaissent décisifs et de longue portée, avec la refondation des structures syndicales et la création de plusieurs organisations nouvelles.

Les syndicats enseignants se divisent en tendances depuis longtemps, comment réagissent-elles au nouveau rapport de force créé par la Résistance ? Leur existence même est en jeu, beaucoup de militants estimant qu'elle ne correspond pas à la conjoncture consensuelle de la Libération. Quelles alliances se nouent entre des tendances qui questionnent leur identité ? Le courant unitaire se renouvelle le plus, du point de vue des thématiques défendues et du positionnement, marqué par le pragmatisme. Ces changements sont aussi le fruit de l'élargissement notable de l'assise du courant dans le syndicalisme enseignant. Comment définir son apport à la vie syndicale ?

Le travail de reconstruction syndicale et de redéfinition identitaire se déroule dans une atmosphère nouvelle, exigeante pour les enseignants et leurs syndicats. Un éditorial de Maurice Janets, dirigeant du SNES, caractérise les enjeux :

« Il faut maintenant construire la paix et restaurer les forces du pays. La guerre a étendu ses ravages dans le domaine moral et il appartiendra aux maîtres de l'enseignement de réparer et de construire ; ils seront soutenus dans leur tâche par la volonté de ne pas décevoir les espoirs nés de la victoire et par la conviction que le développement intellectuel de notre jeunesse est un élément essentiel de la grandeur française. »<sup>1</sup>

Dans cette atmosphère marquée par un élan mondial des idées progressistes ; les potentialités s'avèrent grandes pour les syndicats enseignants, à condition de se reconstruire.

## **I- LA RENAISSANCE DES SYNDICATS ENSEIGNANTS**

Cette seconde naissance du syndicalisme enseignant ne pouvait se produire à l'identique. Au contraire, elle est l'occasion idéale pour une évolution sans heurts. Deux aspects sont

discernables : la renaissance des structures, qui s'accompagne d'innovations dans le domaine de la jeunesse, et les débats sur des points précis, comme le mutualisme ou la prise en compte organisationnelle des identités professionnelles. Les choix faits s'avèrent stratégiques en matière de conception du syndicalisme et permettent aux courants de se positionner.

## **A- La renaissance des structures**

### **a- La rapide reconstruction des structures syndicales**

Reconstruire des organisations aussi puissantes que les syndicats enseignants n'est pas aisé. Leurs structures emboîtées vont de l'échelon cantonal à l'échelon national ; elles mobilisent de nombreux responsables, qu'il faut contacter régulièrement. Les bouleversements provoqués par la guerre imposent la nomination ou l'élection de dirigeants provisoires. Difficulté supplémentaire : le taux de syndicalisation important, joint à la dispersion des instituteurs dans l'ensemble des communes, même les plus isolées. Pourtant, le rétablissement est prompt. Ainsi, le secrétaire général du SNI, Jean-Auguste Senèze, indique en novembre 1944 le rétablissement de toutes les liaisons, excepté avec quatre départements ; le « 9 novembre, tous les membres du bureau furent enfin rassemblés à l'exception de Pierrette Rouquet et d'Aigueperse, empêchés au dernier moment. »<sup>2</sup> La reconstitution des sections du SNI peut prendre la forme d'un simple retour aux usages d'avant-guerre, symbolisé par la continuité dans la présentation du bulletin, tel celui du Puy-de-Dôme, dont le dessin de couverture date de l'avant-guerre<sup>3</sup>. Reconstituant la section de l'Indre-et-Loire, Paul Delanoue organise une réunion au foyer laïque de Tours en septembre 1944, avec environ 150 instituteurs, qui constituent un conseil syndical provisoire de 6 membres et de 24 délégués de canton<sup>4</sup>.

La nouvelle direction nationale du SNI occupe un siège entièrement vidé par les occupants, qu'il faut réaménager. Nous avons vu dans le premier chapitre que l'un de ses premiers actes est de faire paraître à nouveau le journal pour annoncer la renaissance du SNI. Au début, on envoie *L'École Libératrice* par paquets aux sections, le temps de confectionner des plaques-adresses<sup>5</sup>. Un élan à la base, symptomatique d'un climat général favorable aux syndicats et partis de gauche, stimule les initiatives du sommet. Senèze note que « les secrétaires des sections départementales nous signalent des adhésions massives, malgré les difficultés de tous

---

<sup>1</sup> US n° 10-11, 10-25 mai 1945.

<sup>2</sup> EL n° 2, 10 novembre 1944.

<sup>3</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 8, novembre 1944.

<sup>4</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon le 26/10/1999. *Points de repères*, n° 23, février 2000 – p. 44.

<sup>5</sup> Jacquemard in EL n° 16, 25 juin 1945.

ordres qui ne favorisent guère le regroupement. Presque sans propagande, instituteurs et institutrices sont allés d'enthousiasme vers le syndicat. L'on m'indique 85, 90, jusqu'à 95, 98 % du personnel ayant donné son adhésion. »<sup>6</sup>

Quelques mois plus tard, Maurice Janets, responsable du SNES, dresse un constat similaire tout en insistant sur les obstacles surmontés : « Au cours de ces six mois, la réorganisation syndicale s'est opérée non sans difficultés : l'absence de moyens de communication ne nous a pas permis de toucher dès octobre toutes nos sections ; le délai qui s'est écoulé avant que nous obtenions l'autorisation de publier notre journal a retardé l'établissement d'une liaison régulière entre le bureau et les sections. » En avril 1945, il annonce néanmoins que seule la section académique de Strasbourg est encore en « réorganisation »<sup>7</sup>. Ce terme est par ailleurs étonnant, puisque le SNES constitue une organisation nouvelle, issue de la fusion du SPES-FGE et du S3, comme nous l'avons vu plus haut. La Libération voit l'émergence d'un phénomène nouveau : le syndicalisme enseignant, défini par des méthodes proprement syndicales et la propension à entretenir de bons rapports avec le syndicalisme ouvrier, devient majoritaire dans l'enseignement secondaire. Ceci confère une ampleur nouvelle à la Fédération.

L'attitude des syndiqués facilite la reconstitution des syndicats enseignants, bien que celle-ci souffre de problèmes matériels normaux dans une période de rationnement. Celui du papier limite le format de *L'Ecole Libératrice* à huit pages. Il faut attendre un an pour lever partiellement cet obstacle et qu'une partie scolaire distincte réapparaisse<sup>8</sup>. Un autre signe indiquant que la situation se normalise provient du fait qu'une fois les structures départementales reconstituées, la direction du SNI se soucie de leur animation. Elle publie à cet effet une rubrique d'une page sur la vie des sections<sup>9</sup>.

Les difficultés matérielles limitent également l'activité fédérale. *L'Enseignement Public*, le journal mensuel de la Fédération, ne reparait qu'à la rentrée suivante, en septembre 1945. Sa diffusion se limite aux militants des conseils syndicaux et des sections d'établissement<sup>10</sup>. Cette mesure d'économie reste provisoire, le journal ayant vocation à être lu par l'ensemble des adhérents de la Fédération.

---

<sup>6</sup> EL n° 3, 25 novembre 1944.

<sup>7</sup> US n° 4-5, 10-25 février 1945 et US n° 7-8, 10-25 avril 1945.

<sup>8</sup> La partie scolaire de l'EL comprend des modèles de leçon pour les instituteurs. Intervention de Bonissel, gérant de *L'Ecole Libératrice*, au Conseil National du SNI, Noël 1944 in EL n° 9, 25 février 1945 et EL n° 3, 25 octobre 1945.

<sup>9</sup> Pierrette Rouquet en est la responsable. Première apparition : EL n° 14, 10 avril 1946.

<sup>10</sup> Rapport d'activité intégral de Lavergne au CN in EP n° 6, février 1946.

**b- La mise en place de structures du SNI pour les normaliens**

Une innovation de taille confirme le dynamisme manifesté par le SNI dès la Libération du territoire français : la syndicalisation des normaliens. Avant-guerre, le SNI répugnait à pénétrer dans l'enceinte des Ecoles Normales, contrairement aux militants de la Fédération unitaire, qui animaient des groupes de jeunes. La crainte de l'instrumentalisation de ces groupes par les minorités avait amené la direction du SNI à les rejeter. Or, le pas est franchi dans de nombreux départements à la Libération, sous l'influence de la nouvelle génération militante qui s'impose alors. La direction nationale suit, à en croire ce commentaire de Delafoulhouze, secrétaire général ex-confédéré de la section du Puy-de-Dôme, sur le premier CN du SNI : « On remarquera au bureau un représentant des jeunes : Merville, plein de dynamisme, qui s'est mis en relation avec Senèze pour la création de la Commission Nationale des Jeunes. »<sup>11</sup> Une fois la commission en place, une « section normalienne de la Commission Nationale des Jeunes du SNI » est créée en septembre 1945<sup>12</sup>. La direction de la CNJ comprend plusieurs représentants des jeunes enseignants titulaires, un normalien et un auxiliaire.

Ces structures jeunes, outils de la pérennisation du syndicalisme instituteur, permettent aussi de lui impulser une ardeur nouvelle. Au plan national, Jean-Auguste Senèze note que la commission des jeunes est « une des commissions les plus vivantes du Syndicat national »<sup>13</sup>. Au plan local aussi, ce phénomène est constaté, ainsi le rapport d'activité de la section du Puy-de-Dôme affirme en 1946 que la commission des jeunes est la plus active<sup>14</sup>. L'idée d'une fougue de la jeunesse, qui insuffle un élan nouveau à l'ensemble du syndicat, ne relève pas du stéréotype. En 1947, Marcel Merville, leur animateur national, qualifie la vie de trente Commissions Départementales de la Jeunesse (CDJ) d'« intense ». Elles existent presque partout et vivent activement dans soixante autres départements<sup>15</sup>.

Cet élan profite au courant unitaire, dont Marcel Merville représente l'une des figures depuis son engagement dans la Résistance. Il contrôle la Commission Nationale de la Jeunesse et de nombreuses CDJ, même dans des sections majoritaires, comme le Puy-de-Dôme. Cette CDJ fait élire le communiste Georges Buvat à la CNJ, où il est chargé des « relations avec les jeunes des pays adhérents à la FSM. »<sup>16</sup> Paul Delanoue, qui pourrait également être considéré comme un jeune militant, par rapport aux dirigeants majoritaires,

---

<sup>11</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 11, février 1945.

<sup>12</sup> Conseil National du SNI, EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>13</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>14</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 22, juin-juillet 1946.

<sup>15</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>16</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946 et n° 23, octobre 1946.



instrumentalise en conséquence l'activité de la CNJ :

« Plus que jamais notre Syndicat national a besoin à tous les échelons de l'apport de forces jeunes, enthousiastes, qui se sont révélées dans le combat et qui plus peut-être que toutes autres contribueront à refaire cette France nouvelle pour laquelle tant des nôtres sont tombés. Expérience et jeunesse sont faites pour se compléter, non pour s'opposer. »<sup>17</sup>

La thématique de la jeunesse constitue un leitmotiv du discours du courant. Elle valorise son action concrète, par l'intermédiaire de la CNJ, mais sert aussi, à la faveur d'un glissement sémantique, de métaphore pour décrire les différences entre courants. Les majoritaires l'emploient également, s'assimilant aux vieux militants par opposition aux jeunes unitaires. L'âge moyen des unitaires membres du BN est certes plus jeune, mais cette figure de style permet surtout d'évoquer l'enthousiasme révolutionnaire des unitaires. A la Libération, ils constituent effectivement une force neuve dans le syndicalisme enseignant.

Ces jeux de pouvoir expliquent que des réticences s'expriment sur le fait de syndiquer les normaliens, et de leur accorder un statut identique à celui de leurs aînés exerçant réellement le métier. Certains proposent que normaliens et retraités aient dans le SNI une voix consultative, au nom des responsabilités moindres qui leur incombent. Marcel Valière, dans son rapport au congrès du SNI sur le projet de modification des statuts, s'insurge : « Il ne saurait y avoir deux sortes de syndiqués et le S.N. qui lutte contre l'esprit de catégorie ne saurait sans se contredire créer des catégories dans son sein. (...) Retraités et normaliens ne seront-ils pas tentés de délaisser une organisation syndicale qui ne les assimile pas à des syndiqués ordinaires ? »<sup>18</sup>

Merville s'efforce de répondre à ses détracteurs en convenant que « la "CDJ", ce n'est pas tout le syndicat, ni un syndicat de jeunes, mais simplement la réunion de tous les jeunes du syndicat qui, nécessairement, viennent au syndicalisme par les chemins les plus différents. » La CNJ remplit son rôle de socialisation militante en élargissant la gamme des activités proposées aux adhérents. Des journées de jeunes sont organisées, une brochure rend compte de celle tenue à Auteuil : « Quatre causeries à de jeunes instituteurs », avec des exposés de René Bonissel, Mme Seclet-Riou, Labrunie et Cholet.

La CNJ ne délaisse pas l'optique syndicale classique. En 1946, elle fait remplir 200 cahiers de doléances, par 8 500 normaliens. Le ministre cède sur la liberté syndicale dans les Ecoles Normales, mais l'audience apparaît moins fructueuse sur le plan corporatif, en ce qui concerne le traitement de stagiaire. Merville le regrette, mais semble pourtant comprendre en partie cette décision, ou au moins apprendre la patience aux nouveaux syndiqués : « Les difficultés

---

<sup>17</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>18</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

rencontrées aujourd'hui sont plus grandes que jamais. Les Normaliens ne peuvent pas ignorer les difficultés financières du pays qui ont une incidence directe sur l'ajournement de notre succès. »<sup>19</sup>

L'expérience du SNI s'avère concluante, ce qui pousse le militant unitaire Barberet à demander son extension à la Fédération, avec la création d'une commission nationale de jeunes<sup>20</sup>. Cette lacune témoigne du retard pris par la Fédération, qui ne disposait pas de cette structure avant-guerre.

### c- Un appareil fédéral léger

Les déficiences fédérales s'expliquent par la fragilité de l'appareil national, nettement moins consistant que celui des syndicats qui composent la Fédération. En effet, la Fédération Générale de l'Enseignement ne compte en 1946 que deux permanents (Adrien Lavergne et Paul Delanoue) contre quatre au SNI. Ces chiffres sont très faibles, comparés à la taille des organisations concernées<sup>21</sup>. Ceci constitue pourtant un net progrès, si l'on en juge par le fait qu'avant 1939, selon le témoignage de Philippe Rabier, la FGE « n'avait ni permanents, ni local. Elle devait chaque mois solliciter du SNI ou de la Fédération Générale des Fonctionnaires une salle pour pouvoir réunir sa commission administrative. »<sup>22</sup>

Encore avait-il été nécessaire que le dirigeant unitaire Marcel Bonin demande dans le premier Conseil National de la FGE que celle-ci se dote d'un permanent<sup>23</sup>. Dirigeant du SERP, la section fédérale de la Seine, il ne peut ignorer que le fonctionnement quotidien des syndicats requiert plus de travail et de constance que le dévouement bénévole n'en apporte. Preuve en est que Paul Delanoue, secrétaire à la structure et à la propagande, fait voter en congrès l'obligation pour les délégués au Congrès Fédéral d'être mandatés régulièrement par une Assemblée Générale ou un Congrès Départemental. Il précise la portée de cette innovation : « Ce qui n'est pas réalisé »<sup>24</sup>. En effet, pour la Fédération, la renaissance s'avère d'autant plus ardue que la naissance était incomplète, particulièrement au plan local. Au congrès fédéral de 1947, Paul Delanoue estime qu'il « est incontestable — et l'expérience d'un certain nombre de syndicats le prouve — que les syndicats départementaux, sans doute,

---

<sup>19</sup> EL n° 12, 10 mars 1946.

<sup>20</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 89.

<sup>21</sup> A titre d'exemple, une organisation internationale enseignante implantée surtout en France et en Russie salarie neuf personnes en 1928. FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919 - 1932) », *Cahiers d'Histoire, Revue d'Histoire Critique*, Paris, n° 85, 2001/2002, pp. 111-126 - p.117.

<sup>22</sup> in Paul Delanoue, *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 379.

<sup>23</sup> Compte-rendu du CN du 23 juillet 1945 in EP n° 2, octobre. 1945.

<sup>24</sup> Congrès FEN de 1947, Séance du 17 mai matin - p. 82.

ont des difficultés considérables à résoudre, mais il est non moins prouvé qu'ils peuvent avoir une vie active, une vie particulièrement intense, surtout dans les centres universitaires. »<sup>25</sup>

Il cite des syndicats actifs : les Bouches-du-Rhône, le Tarn, les Pyrénées-Orientales, la Gironde, la Région Parisienne. Outre la valorisation des sections unitaires, surreprésentées dans les exemples fournis par le chef de file de ce courant, on peut noter le caractère défensif de cette intervention, loin des bilans triomphalistes des syndicats nationaux. En effet, Paul Delanoue se voit contraint de reconnaître qu'« un certain nombre de syndicats départementaux n'ont pas encore une vie extrêmement intense, qu'ils se heurtent à de grosses difficultés, particulièrement dans les départements ruraux où les personnels du second degré sont très peu nombreux. » Ainsi, l'Aube et l'Ariège ne sont toujours pas dotées de syndicat départemental de la FEN, trois ans après la Libération<sup>26</sup>. Les difficultés ne proviennent pas de la guerre, mais de lacunes propres à la Fédération, qui peine à exister au plan local, lacunes qui se prolongent dans la période 1945-1960<sup>27</sup>.

L'activité de la direction nationale de la fédération, handicapée par le manque de permanents, est l'objet de critiques publiques de la part du bureau du SNES, phénomène exceptionnel. Il « demande que la vie de la Fédération soit plus active : publication d'un bulletin, fonctionnement des commissions »<sup>28</sup>. Cependant, ces critiques ne doivent pas masquer la responsabilité des syndicats nationaux. Ceux-ci limitent les moyens de leur fédération pour préserver leur liberté d'action ; ils versent une cotisation médiocre à la FGE. Paul Delanoue demande donc au nom du SNI que la FGE soit « dotée des moyens matériels suffisants (cotisation), de l'appareil administratif indispensable et de la publication nationale commune susceptible de développer l'esprit de solidarité parmi tous les membres de l'enseignement. »<sup>29</sup>

L'article 5 des nouveaux statuts de la FEN confirme en 1946 la place des syndicats nationaux : « La Fédération est administrée par une commission administrative de 38 membres titulaires et 17 membres suppléants, présentés par les syndicats nationaux et les syndicats départementaux et élus par le Congrès au scrutin de liste. »<sup>30</sup> Les syndicats nationaux disposent de la possibilité de filtrer les candidatures aux responsabilités fédérales. L'appareil fédéral manque donc de pouvoir statutaire, il ne peut guère imposer de décision à ses syndicats. Ainsi, Paul Delanoue, toujours au congrès de 1947, se demande s'il est possible à la Fédération d'agir « d'une manière autoritaire ». Il répond par la négative et précise que

---

<sup>25</sup> Congrès FEN de 1947, vendredi 16 mai, matin - p. 23.

<sup>26</sup> Congrès FEN de 1947, vendredi 16 mai, matin - p. 24.

<sup>27</sup> Cf chapitre 9.

<sup>28</sup> US n° 10-11, 10-25 mai 1945.

<sup>29</sup> EL n° 5, 25 novembre 1945. La faiblesse de la cotisation est aussi signalée par Marcel Valière.

<sup>30</sup> EP n° 7, avril 1946.

« ce n'est absolument pas souhaitable en aucune manière. Du reste, les statuts fédéraux ne le permettent pas en ce moment. »<sup>31</sup> Il propose au nom de la CAF, de maintenir les statuts jusqu'au prochain congrès, tout en déplorant des faiblesses, ce que le congrès entérine<sup>32</sup>.

Ce débat statutaire atteste la fragilité de l'appareil fédéral dans son ensemble. Il se déroule à propos de la volonté fédérale d'unification des syndicats nationaux, débat participant aux choix décisifs opérés par le syndicalisme enseignant dans cette période.

## **B- Les premiers choix décisifs**

### **a- La transformation de la Fédération Générale de l'Enseignement en Fédération de l'Éducation Nationale, 1946**

La décision la plus importante de la période concerne la Fédération, qui doit trancher entre deux optiques : être une Fédération de syndicats nationaux ou une Fédération d'industrie, supprimant l'échelon intermédiaire constitué par les syndicats, ou à tout le moins les transformant en sections techniques, à l'autonomie limitée. Le leader de l'École Emancipée Marcel Valière, défend la formule de la fédération d'industrie :

« Au lieu de vivre derrière des cloisons étanches, les universitaires syndiqués seraient fraternellement réunis dans des syndicats uniques et dans une véritable fédération d'industrie. L'esprit de catégorie y perdrait. Qui pourrait s'en plaindre ? L'esprit syndicaliste y gagnerait. Qui le déplorerait ? L'horizon de chaque syndiqué s'élargirait et chacun d'eux, au contact de ses camarades de catégories voisines, prendrait mieux conscience de la solidarité fédérale, du rôle social de l'éducateur. »<sup>33</sup>

Valière s'inspire du modèle du syndicalisme ouvrier et de la tradition de la Fédération unitaire, prolongée par son courant École Emancipée. La Fédération unitaire regroupait entre 1919 et 1935 tous les enseignants sans distinction dans ses syndicats départementaux<sup>34</sup>. Ces idées rencontrent un écho à la base, dans le cadre du renouvellement du syndicalisme enseignant. Ainsi, l'Assemblée Générale extraordinaire de la section de la Somme du SNI « décide à l'unanimité la réorganisation [de la FGE] sur une base industrielle. » Le Bureau de section à majorité confédérée engage donc les négociations auprès des autres syndicats enseignants de la Somme, en précisant : « C'est une expérience à tenter qui réussit fort bien

---

<sup>31</sup> Congrès FEN de 1947, vendredi 16 mai, matin - p. 28.

<sup>32</sup> Congrès FEN de 1947, vendredi 16 mai, matin – p. 33 et séance du 17 mai matin - p. 94.

<sup>33</sup> EP n° 4 décembre 1945.

<sup>34</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, op. cit.* – p. 299.

dans quelques départements de France. »<sup>35</sup> Le Syndicat unique des Pyrénées-Orientales en procure un exemple, présenté aux syndiqués de la Somme par un article de sa responsable, Lucette Justafré<sup>36</sup>. En effet, les structures locales de la Fédération disposent d'une grande liberté et peuvent adopter des statuts très différents. Le même exemple est également invoqué dans le Rhône, lors d'une tentative de création d'un syndicat unique, le bulletin du SNI, *L'Ecole Libérée* étant transformé en Bulletin mensuel de la Fédération de l'Enseignement du Rhône<sup>37</sup>.

Pourtant, ces expériences novatrices suscitent des oppositions. Juliette Harzelec refuse la disparition des syndicats nationaux au moyen d'une métaphore : « On n'abat pas les arbres de haute futaie quand la pépinière n'est encore que... promesses. » Elle accuse les partisans de cette solution d'être « de rigides doctrinaires. »<sup>38</sup> Cette argumentation ne porte pas sur le principe d'une disparition des syndicats nationaux, mais sur son opportunité. Les adversaires les plus résolus se trouvent dans d'autres syndicats que le SNI, pour une raison explicitée par le secrétaire général de la FGE, Adrien Lavergne : « la FGE serait, en réalité, presque le syndicat des instituteurs, étant donné sa place importante dans la FGE. Or les autres catégories doivent garder leur personnalité. »<sup>39</sup> Les syndicats autres que le SNI craignent la perte de leur rôle de représentation d'identités professionnelles différentes dans cette fusion.

Paul Delanoue, en sa qualité de membre du bureau du SNI et de secrétaire à la structure de la FGE, chargé de la réforme de ses statuts, élabore une solution. Il propose de développer « au maximum les expériences de syndicats uniques réalisés jusqu'ici, *sans toutefois vouloir imposer dans la période qui vient et qui sera une période de transition, quelque forme d'organisation que ce soit.* »<sup>40</sup> Les Pyrénées-Orientales sont une section dirigée par le courant unitaire. Bien qu'il évoque cette expérience, Delanoue ne la présente pas comme la seule solution. Il demande certes une FGE moins « cloisonnée », mais reste prudent et évoque les « compromis nécessaires » sur la structure de la FGE<sup>41</sup>.

En fait, il affirme son désaccord avec l'idée d'une disparition rapide des syndicats nationaux et déclare : « L'article de Valière, si séduisant soit-il, n'est cependant, quoi qu'il en dise, qu'une construction de l'esprit. »<sup>42</sup> Sa motion sur la FGE pour le Congrès de 1945 du SNI, à Montreuil, est adoptée par 926 voix contre 198 à celle de Marcel Valière (17 %), et 58

<sup>35</sup> AG du 6 décembre 1945 et CS du 17 janvier 1946, *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946.

<sup>36</sup> *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

<sup>37</sup> DUMAS G., *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône, de 1945 à 1963*, Maîtrise, Lyon II, 1981 - p. 6.

<sup>38</sup> EL n° 5, 25 novembre 1945.

<sup>39</sup> Rapport d'activité au Conseil National du 23 juillet 1945, EP n° 2, octobre 1945.

<sup>40</sup> EP n° 4 décembre. 1945.

<sup>41</sup> EP n° 5 janvier 1946.

<sup>42</sup> EL n° 5, 25 novembre 1945.

abstentions<sup>43</sup>. Ce compromis, comme la motion qu'il présente au premier congrès de la Fédération<sup>44</sup>, maintient l'existence des syndicats nationaux, mais demande la diminution de leur nombre, « la fusion des syndicats du second degré sera une première étape en ce sens. »<sup>45</sup> Surtout, il encourage la formation de syndicats uniques départementaux. Lafond, de l'Hérault, partisan du projet Valière, a beau jeu de signaler que cette position « est contradictoire »<sup>46</sup>. Marcel Valière dès 1945 s'appuie sur l'exemple des Pyrénées Orientales, comme « la forme définitive qui doit prévaloir »<sup>47</sup>. Dans son rapport d'Education Sociale pour le congrès de 1945 du SNI, il déclare : « Pour combattre cet esprit de catégorie, nous devons compter à peu près exclusivement sur les syndicats départementaux prévus qui doivent grouper, dans leur sein, tous les travailleurs de l'Education Nationale »<sup>48</sup>.

Marcel Valière tente ainsi de jouer sur les contradictions du courant unitaire, encore visibles en 1946. Après tout, les unitaires ne venaient-ils pas d'imposer dans les PTT, « la fusion des trois syndicats professionnels, qui formaient la fédération postale d'avant-guerre, en une seule fédération d'industrie »<sup>49</sup> ? Au cours de la séance du congrès de la FGE, Camille Canonge, militant unitaire du Tarn dépose une motion « tendant à supprimer aux syndicats nationaux leur autonomie administrative, tout en leur laissant voix délibérative au Congrès. » Son compromis est plus hostile aux syndicats nationaux que celui défendu par Delanoue. Paul Delanoue rejette donc sa proposition, montrant les divisions du courant. A ce stade du débat Philippe Rabier, secrétaire général unitaire du SNET, « avoue ne pas comprendre ce qui est proposé et réclame la nomination d'une commission d'études »<sup>50</sup>!

Louis Guilbert, autre dirigeant unitaire, indique que son syndicat, le SERP, « réalise, en quelque sorte, un moyen terme entre la formule du syndicat unique et celle de la simple coordination des différentes catégories ; quelque chose de positif a été fait et trace la voie dans le sens de la formule du syndicat unique. »<sup>51</sup> Il ne retient donc pas la formule des Pyrénées Orientales. Les militants des Bouches-du-Rhône non plus, dont les statuts de 1946 du syndicat de l'enseignement sont symptomatiques de cette volonté d'établir un compromis. Il ne se présente pas comme un simple regroupement de sections des syndicats nationaux, mais comme un syndicat de l'enseignement unifié. L'article 3 précise que c'est un syndicat ouvert à

---

<sup>43</sup> EL n° 9, 25 janvier 1946.

<sup>44</sup> Adoptée par 398 mandats contre 92 à Valière et 28 abstentions. EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mardi matin, 5 mars 1946.

<sup>45</sup> Rapport de Delanoue, EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mardi matin, 5 mars 1946.

<sup>46</sup> EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mardi matin, 5 mars 1946.

<sup>47</sup> EL n° 11 25 février 1946.

<sup>48</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>49</sup> BERGOUNIOUX Alain, « La scission syndicale dans les PTT en 1946 », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 92, juillet.-septembre. 1975 - p. 4.

<sup>50</sup> EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mardi matin, 5 mars 1946.

<sup>51</sup> EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mardi matin, 5 mars 1946.

tous les « membres de l'Enseignement public et laïque », il énumère les professions concernées. Les congrès sont composés de représentants des sous-sections, sans distinction de catégorie. Cependant, l'article 5 précise que les adhérents « restent groupés dans les sections départementales correspondant aux syndicats nationaux de catégories. L'admission se fait par le canal de chaque section de catégorie qui affine ses membres en bloc ». L'article 12 précise d'ailleurs que la CA du syndicat des Bouches-du-Rhône est composée pour moitié de « membres désignés par les syndicats départementaux de catégorie », reproduisant les structures nationales de la FEN.

Une des explications possibles de cette ambiguïté unitaire sur les syndicats uniques départementaux, réside dans l'essoufflement de l'expérience, dont Juliette Harzelec estime en mars 1946 qu'elle « reste très localisée et ne peut être considérée comme concluante. »<sup>52</sup> Le syndicat des Pyrénées Orientales se dissout et se répartit entre les différents Syndicats Nationaux au bout de quelques mois<sup>53</sup>. La section de la Somme ne concrétise pas non plus son projet de section fédérale unique<sup>54</sup>. La synthèse proposée par Delanoue finit par convaincre, et le courant unitaire peut se vanter du rôle moteur joué en la circonstance. Au congrès fédéral de 1947, Marcel Bonin donne comme explication du vote du SERP en faveur du rapport moral, son approbation de « l'organisation de la Fédération dans la nouvelle structure décidée par le congrès de l'an dernier »<sup>55</sup>.

Un des aspects du compromis Delanoue le plus controversé concerne la disparition des petits syndicats. Senèze la demande dès 1945 en se plaignant de leur « nombre excessif »<sup>56</sup>. Certains fusionnent, comme le Syndicat national des Bibliothèques et le SNESup. Le processus dure plus d'une année, et aboutit à une nouvelle organisation, qui compte en 1947 mille soixante-treize membres, et progresse plus vite que la moyenne fédérale<sup>57</sup>. Pourtant, la grande majorité des petits syndicats refuse de se saborder, et la tentative s'avère un échec.

Un autre syndicat national manifeste son souci de conserver ses prérogatives à l'occasion du débat sur les statuts de la FEN. Henri Aigueperse, secrétaire général du SNI réclame pour les instituteurs une représentation à la CA égale à la moitié des sièges réservés aux syndicats nationaux. Or le projet Delanoue prévoit 25 représentants des SN à la CA, dont 10 sièges seulement pour le SNI, qui syndique 74 % des effectifs de la FEN<sup>58</sup>. Delanoue propose que la

---

<sup>52</sup> EL n° 12, 10 mars 1946.

<sup>53</sup> Biographie d'Aimé Delmas, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, op. cit.

<sup>54</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 11, janvier 1947.

<sup>55</sup> Le rapport moral est présenté par la direction. Voter en sa faveur signifie donner un quitus à son action passée. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p.12.

<sup>56</sup> EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>57</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques de la Fédération de l'Education Nationale de 1956 à 1972*, Maîtrise Paris I, [Girault J. - Prost A.], 1990, 284 p. - p. 15.

<sup>58</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 294.

parité soit établie entre instituteurs et membres de l'enseignement secondaire<sup>59</sup>, en laissant 5 sièges à des syndicats représentant d'autres identités professionnelles, comme les agents ou l'Enseignement Supérieur. Adrien Lavergne est contraint d'intervenir en appui de Delanoue, avec un exemple étonnant pour un militant réformiste :

Il demande aux instituteurs « de se conformer à ce qu'a fait sur un autre plan, la délégation soviétique. A la FSM, cette délégation a considéré qu'il était de son devoir d'accepter une représentation démocratique qui permettrait aux centrales ouvrières d'Angleterre, d'Amérique et de France de ne pas être surclassées dans tous les votes. Les instituteurs ne doivent pas donner l'impression qu'ils cherchent, toujours et partout, à imposer leur point de vue, ce qui mettrait en péril l'existence même de la fédération. »<sup>60</sup>

Aigueperse maintient néanmoins sa demande. Un vote à main levée donne une très forte majorité au projet de la commission, défendu par Lavergne. Cet affrontement Aigueperse *versus* Lavergne/Delanoue prouve que le SNI ne peut pas tout imposer à la Fédération, qu'il doit accepter de laisser minorer son poids pour permettre aux autres SN de s'appropriier également la FGE. Cette idée de parité entre enseignants du secondaire et du primaire surestime certes la syndicalisation des professeurs, mais elle prouve que la Fédération n'est pas viable sans leur participation.

La Fédération Générale de l'Enseignement change donc ses statuts en 1946, lors de son premier congrès depuis la libération du territoire. Elle se transforme en Fédération de l'Education Nationale pour marquer son ouverture au recrutement des catégories non enseignantes du ministère de l'Education Nationale, comme les agents de lycée et les personnels du ministère et des rectorats.

La conduite du débat démontre l'importance de Paul Delanoue dans le dispositif de reconstruction du syndicalisme enseignant. Il est en charge de dossiers cruciaux pour la Fédération et le SNI, et la majorité le laisse assumer ses responsabilités. Le courant unitaire apparaît en prise avec les réalités enseignantes, et suffisamment constructif pour faire adopter son point de vue. L'évolution statutaire et le choix d'une Fédération de syndicats nationaux se décident parallèlement à un autre débat, concernant cette fois la structure fédérale coiffant l'ensemble des syndicats de fonctionnaires.

## **b- La transformation de la Fédération Générale des Fonctionnaires en Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires**

---

<sup>59</sup> Syndicat National des Collèges Modernes : 2 membres à la CA, SNES : 3 membres, Syndicat National de l'Enseignement Technique : 2, SNET Centres d'Apprentissage : 2, Enseignement Physique : 1.

<sup>60</sup> EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès, séance du mercredi a.m., 6 mars 1946.



La forte intrication entre le débat sur la structure de la FEN et celui sur ses rapports avec la Fédération Générale des Fonctionnaires apparaît dès le début. Paul Delanoue déclare au premier Conseil National de la FGE que la FGF « doit s'effacer pour faire place à une Fédération d'industrie : mieux vaut une FGE agissante qu'une FGF trop forte. »<sup>61</sup> Il estime donc que la FGF empêche la Fédération enseignante de se développer. Jean-Auguste Senèze en donne la raison : la FGE « végète et joue le rôle de parent pauvre, surtout pour des raisons financières. Il est vrai que la Fédération des Fonctionnaires demande 40 francs et la F.G.E. se contente de 5 francs. »<sup>62</sup> Paul Delanoue peut donc dénoncer « la Fédération des Fonctionnaires, organisme extrêmement lourd [qui] (...) a étouffé » la fédération<sup>63</sup>.

Cette cotisation élevée s'explique par l'importance de l'appareil de la FGF, construit entre les deux guerres sur un mode centralisé<sup>64</sup>. Ainsi, les syndiqués étaient obligatoirement abonnés au journal de la FGF, *La Tribune des Fonctionnaires*. Les enseignants représentent la moitié des effectifs de la FGF mais ne la dirigent guère. La direction de la FGF ne souhaite pas modifier ces pratiques. Paul Delanoue résume ainsi ses griefs contre elle :

« Pour la réalisation d'une Fédération de l'Enseignement puissante, nous nous heurtons forcément à la Fédération des Fonctionnaires, avec la lourdeur de son appareil, l'importance de ses cotisations, l'écran qu'elle constitue entre la CGT et nous. (...) Il n'aurait tenu qu'à la Fédération des Fonctionnaires de nous éviter cette situation en allégeant, en démocratisant, en assouplissant sa structure ; en se résolvant à n'être plus qu'un organisme de liaison et non une espèce de "confédération" au sein de la CGT. »<sup>65</sup>

Le dernier point révèle les préoccupations du partisan de la majorité de la CGT : la FGF constitue l'un des principaux bastions de la minorité Force Ouvrière de la CGT. Or elle représente l'ensemble des fonctionnaires dans la confédération, et son journal est, selon Jeanne Siwek-Pouydesseau, un « organe de diffusion efficace des positions de la direction. »<sup>66</sup> Il est logique que Marcel Bonin demande la suppression de l'abonnement obligatoire<sup>67</sup> et que les unitaires cherchent à affaiblir la FGF.

Du côté adverse, Adrien Lavergne, qui siège au bureau de la FGF, la défend<sup>68</sup>. Juliette

<sup>61</sup> Compte-rendu du Conseil National de la FGE du 23 juillet 1945. EP n° 2, octobre 1945.

<sup>62</sup> Conseil National de Pacques, EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>63</sup> EP n° 4 décembre 1945.

<sup>64</sup> Cf SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, PUL, 1989, 343 p.

<sup>65</sup> Conseil national de juillet 1945. EL n° 5, 25 novembre 1945.

<sup>66</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires, op. cit.* – p. 280.

<sup>67</sup> Compte-rendu du Conseil National de la FGE du 23 juillet 1945. EP n° 2, octobre 1945.

<sup>68</sup> EP n° 2, octobre 1945.

Harzelec soulève une objection pratique au retrait de la FGE : il « mettrait donc en question le problème de notre mode d'adhésion à la CGT. Tout récemment, la CGT a refusé l'adhésion directe d'une fédération de syndicats de la Police et a exigé d'abord son affiliation à la FGF. » Elle affirme « que la Fédération Générale des Fonctionnaires a bien mérité du syndicalisme. N'est-il pas follement imprudent de jeter à bas un édifice aussi solide, une organisation aussi éprouvée ? »<sup>69</sup> Dans ce débat aussi, Juliette Harzelec plaide pour la conservation des structures, en invoquant la prudence et le réalisme. Mais ce registre argumentaire risque d'apparaître timoré aux yeux des nouveaux militants. Aussi ajoute-t-elle un an plus tard une mise en garde :

« La FGF représentait incontestablement une force ; l'esprit syndicaliste n'y manquait pas. Nous n'en voulons pour preuve que l'atmosphère ardente des débats de son dernier congrès. Des pessimistes ne manquaient pas de dire à l'issue des débats que l'expérience nouvelle était extrêmement hasardeuse et que cette disparition de la FGF rejeterait les éléments les plus modérés vers la CFTC ou les groupements amicalistes. »<sup>70</sup>

Elle utilise le passé, car des militants de son propre courant ne la suivent pas. Ils critiquent eux aussi la FGF, et ce, depuis longtemps, et constituent une majorité hostile à la FGF avec les militants unitaires et Ecole Emancipée. Dès le Conseil national de juillet 1945, une motion de Marcel Valière réclame la dissolution de la FGF au profit du Cartel des Services publics, et précise que si cette réforme n'est pas adoptée au prochain congrès de la FGF, le SNI se retirera de la Fédération Générale des Fonctionnaires. Cette motion obtient 445 mandats sur 1 144 et 418 abstentions. Au congrès du SNI, Marcel Valière et Paul Delanoue, pour une fois unis, font adopter avec 521 mandats une motion demandant des modifications profondes dans la structure de la FGF. Or, la motion Harzelec de défense du statu quo ne recueille que 276 mandats, distancés par la position la plus extrémiste : 347 mandats vont à l'idée de retrait immédiat<sup>71</sup>.

Après un débat confus et houleux, le congrès de la FGF de mars 1946 accède à la demande du SNI et des militants unitaires et vote sa transformation en Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, une structure plus souple<sup>72</sup>. Les fédérations de fonctionnaires à majorité Force Ouvrière choisissent comme secrétaire général de la nouvelle organisation Alain Le Léap, dirigeant réformiste issu de la Fédération des Finances, et non Adrien Lavergne, qui est

---

<sup>69</sup> Conseil national de juillet 1945. EL n° 5, 25 novembre 1945.

<sup>70</sup> EL n° 12, 10 mars 1946.

<sup>71</sup> EL n° 9, 25 janvier 1946.

<sup>72</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires*, op. cit. – p. 281.

candidat<sup>73</sup>. Le syndicalisme enseignant s'émancipe donc d'une tutelle jugée quelque peu asphyxiante.

### **c- Vers un syndicalisme de services : la création de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale**

Une autre décision importante du syndicalisme enseignant témoigne également de sa maturation en cette période. En effet, un système de Sécurité Sociale est mis en chantier, ce qui pose le problème délicat des rapports entre syndicats et mutuelles. Michel Radelet explique l'origine du conflit : avec la gestion par la Mutualité des assurances sociales, les syndicats avaient « pris conscience de la puissance financière laissée à la diligence d'une organisation de statut privé et qui n'avait pas, selon eux, manqué d'en tirer profit. (...) Il y avait, en 1945, une rupture sociale dans la mesure où la Mutualité n'était pas considérée comme représentative des forces progressistes. Les syndicats considéraient donc qu'il fallait impérativement mettre fin à ce privilège consenti à la Mutualité. »<sup>74</sup>

Le système mis en place exclut les mutuelles de la gestion ordinaire de la Sécurité Sociale, elles sont cantonnées aux assurances complémentaires. Les mutuelles, modérées, trouvent des défenseurs dans la tendance confédérée de la CGT, et assimilent la gestion paritaire du régime général de la Sécurité Sociale à de l'étatisme. Se pose alors le problème du maintien ou non des régimes spécifiques, tel celui de l'enseignement. Le congrès du SNI de Montreuil, en décembre 1945, aborde le sujet à partir des réponses données à un questionnaire national, avec un rapport de Rivière, nouveau responsable aux questions sociales. Pour Jacques Girault, ce rapport « dépasse les argumentations de défense des sociétés mutualistes et avance une doctrine sociale syndicale. »<sup>75</sup>

Rivière rejette le rapport sur la Sécurité sociale établi par le communiste Pruja, qui, au nom de l'UGFF, « accepte pour les fonctionnaires le régime commun. »<sup>76</sup> Il s'appuie sur l'exemple des mineurs et des cheminots, qui conservent un statut particulier. Cela ne peut que gêner les unitaires, dont les camarades dirigent les Fédérations concernées. La commission Rivière « exprime la crainte qu'au nom de cette solidarité [nationale] disparaissent, un jour, les avantages acquis. Elle considère plus habile, plus juste et plus humain de demander un régime spécial de sécurité sociale qui restera pour l'ensemble des travailleurs un modèle et un but. » La prégnance du souci corporatif sur toute autre considération transparaît, malgré une

---

<sup>73</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, éd. de l'épi, 1974, 160 p. – p. 19.

<sup>74</sup> RADELET Michel, *Mutualisme et Syndicalisme. Ruptures et convergences de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, PUF, 1991, 204 p. - p. 125.

<sup>75</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* – p. 232.

présentation généreuse. Elle aboutit à la préservation d'un régime spécifique, géré par une Mutuelle générale de l'Education nationale, mutuelle créée par le syndicat à partir de mutuelles départementales préexistantes.

Il est difficile d'établir l'attitude des unitaires dans ce débat. Ont-ils été solidaires de Pruja ? Un indice nous amène à le penser : le représentant du SNET, à majorité unitaire, reçoit pour mandat de voter pour son projet, en changeant d'attitude. Pourtant, le rapport de Rivière au Congrès de Montreuil et la décision de créer la MGEN, soumise au BN du SNI le 14 novembre 1946, sont approuvés à l'unanimité, donc avec le soutien des unitaires. Selon Simon-Pierre Zonza, Paul Delanoue intervient dans la discussion pour défendre la position de l'UGFF<sup>77</sup>. Il est élu avec Barrabé au Conseil d'Administration provisoire de la MGEN, le 8 décembre 1946. Les unitaires n'occupent pas de position forte dans la mutuelle : les majoritaires sont sept dans le CA, sans compter les représentants des sections départementales issus de leurs rangs, et l'Ecole Emancipée dispose de deux représentants, soit autant qu'eux.

Un an plus tard, un rapport de la commission d'éducation sociale fait le point sur le résultat du conflit entre mutualistes et partisans d'un système étatique :

« L'action du SN a conduit à une synthèse des courants en présence. Une Mutuelle générale de l'Education nationale a été constituée sur les suggestions de notre ami Rivière, tandis que les instituteurs, comme les autres fonctionnaires, bénéficiaient du régime dit "de sécurité sociale" par le canal même de leur Mutuelle générale. »<sup>78</sup>

Paul Delanoue et Barrabé sont absents du conseil d'administration définitif. Simon-Pierre Zonza évoque l'hypothèse de « désaccords », mais ne dispose d'aucun élément à leur sujet<sup>79</sup>.

Trait caractéristique de la mentalité des syndicalistes majoritaires du SNI, l'initiative majeure qu'ils prennent en créant la MGEN, est donc présentée comme un compromis. Le succès de l'entreprise conforte la spécificité syndicale des enseignants. Le syndicat participe à la création d'un service très important. Celui-ci n'est pas réservé aux syndiqués, mais la prééminence syndicale dans la mutuelle enseignante constitue un argument pour la syndicalisation.

---

<sup>76</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

<sup>77</sup> ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle : la Mutuelle Générale de l'Education Nationale*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, [Maurice Agulhon], 1977, 962 p. + annexes – pp. 446-447.

<sup>78</sup> EL n° 17, 15 juin 1947.

<sup>79</sup> ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle*, *op. cit.* – pp. 505-506.

#### **d- La naissance du Cartel d'action laïque et de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves**

La conjoncture exige un investissement syndical sur le terrain laïque. Les tenants de l'école privée mènent une offensive à la Libération pour maintenir les acquis de la période pétainiste, notamment en terme de subventions gouvernementales. Certes, Jean-Marie Mayeur fait remarquer que l'Eglise n'a pas obtenu de remise en cause du statu quo en matière de laïcité, mais ces mesures limitées ont discrédité les partisans de l'école privée, soupçonnés d'accointance avec le régime de Vichy<sup>80</sup>. Paradoxalement, la démocratie-chrétienne occupe une place nouvelle dans le champ politique français, grâce à la participation de catholiques à la Résistance et à l'effondrement de la droite traditionnelle. Ceci renforce les partisans de l'école privée, dont la revendication phare est une répartition du budget scolaire proportionnelle au nombre d'élèves.

Les dirigeants du SNI se montrent conscients de l'enjeu, ainsi Boulanger, explique que « la question scolaire, la laïcité de l'école reviendront au premier plan. Le Syndicat National des Instituteurs restera là fidèle à la doctrine de bon sens et d'équité qu'il a toujours soutenue. »<sup>81</sup> En effet, la question laïque constitue le cœur de l'identité syndicale du SNI. Le consensus apparaît moins fort à ce sujet dans l'enseignement secondaire, exception faite de la « volonté de chercher les solutions qui empêcheraient le réveil des luttes religieuses en France. »<sup>82</sup> La lutte laïque y est donc vécue sur un mode essentiellement défensif, ce que le militant du SNES Adler explique par une moindre participation des professeurs à la vie locale, aboutissant à moins de polémiques avec les partisans de l'enseignement privé. Pourtant, il estime que les professeurs « n'oublient pas que l'enseignement secondaire public ne groupe actuellement que la moitié des enfants, faute, bien souvent, de locaux ou de crédits pour créer de nouveaux établissements. Tout système de proportionnelle scolaire aurait donc sur l'enseignement secondaire des conséquences encore plus néfastes que sur l'enseignement primaire. »<sup>83</sup>

L'offensive scolaire de l'Eglise catholique est d'autant plus vigoureuse qu'elle innove. Elle porte sur le terrain politique, grâce à la place prise par le MRP démocrate-chrétien dans le camp conservateur. De plus, elle s'appuie non seulement sur les structures de l'Eglise, mais aussi sur celles d'un mouvement de parents d'élèves. Les associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) sont très dynamiques et profitent de l'absence de concurrence

---

<sup>80</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, XIX<sup>e</sup> — XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 238 p. - p. 174.

<sup>81</sup> Éditorial. EL n° 4, 10 décembre 1944.

<sup>82</sup> Editorial de Janets. US n° 7-8, 10-25 avril 1945.

<sup>83</sup> US n° 33, 15 janvier 1947.

laïque pour s'exprimer au nom de l'ensemble des parents<sup>84</sup>. La riposte du SNI s'exerce dans ces deux terrains, au moyen d'outils nouveaux.

Sur le plan politique, le SNI s'emploie à réunir toutes les forces susceptibles de défendre l'école laïque et à leur offrir une structure d'accueil pour coordonner leurs efforts. Dès la fin de l'année 1945, un rapport de Paul Delanoue, en tant que responsable laïque du SNI, annonce la création d'un Cartel d'action laïque, comprenant les partis politiques<sup>85</sup>. Le comportement de l'adversaire légitime l'incursion dans le champ politique. Ainsi, Senèze remarque que lors des élections, « prêtres, évêques, jusqu'à la papauté ont pris parti »<sup>86</sup>. Le SNI ne limite pas son action à l'échelon national, et pour impulser des initiatives départementales, *L'École Libératrice* publie un article expliquant la mise sur pied du Comité Départemental d'Action Laïque du Finistère<sup>87</sup>.

La part déterminante prise par le syndicat dans la constitution du Cartel d'action laïque constitue également une novation ; elle inscrit les instituteurs au cœur du mouvement laïque, à égalité avec la puissante Ligue de l'Enseignement. Clément Durand ne cache pas cet aspect, il s'en sert comme d'un argument destiné à motiver les syndiqués : « en dernier ressort, c'est de la combativité et de la foi laïque de l'ensemble du personnel enseignant que dépendent, pour une large part, le succès de nos revendications et le triomphe de notre idéal. »<sup>88</sup>

La même remarque vaut pour la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. Dès juin 1945, Paul Delanoue écrit un article dans *L'École Libératrice* pour proposer la création d'une association des parents d'élèves de l'école laïque<sup>89</sup>. L'idée se concrétise au second semestre de l'année 1945, 1946 étant une année de transition. Le 23 octobre 1946, une réunion décide d'appeler l'association Conseil National de Vigilance des Parents d'Elèves. Sa mise en place est confiée à la Ligue de l'Enseignement<sup>90</sup>, mais le SNI conserve un rôle majeur, d'autant que l'association est réservée aux parents d'élèves de l'enseignement primaire. Ainsi, Michel Vernus explique qu'un « principe est recommandé – pas toujours appliqué : le secrétaire départemental doit être le responsable de la commission “action laïque” du SNI. »<sup>91</sup>

Dans les départements, le SNI n'occupe pas toujours cette place, du fait de l'hostilité de nombreux instituteurs à cette initiative. Cette situation pose le problème de la cohabitation entre l'amicale laïque et le Conseil de Parents d'élèves, et surtout entre les maîtres et les

---

<sup>84</sup> DURAND Clément, « La création du mouvement parents d'élèves : la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. », Paris, *Cahiers du Centre Fédéral*, n° 15, février 1996

<sup>85</sup> EL n° 6, 10 décembre 1945.

<sup>86</sup> Rapport laïque. EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>87</sup> EL n° 8, 10 janvier 1946.

<sup>88</sup> EL n° 2, 10 octobre 1946.

<sup>89</sup> EL n° 15, 15 juin 1945.

<sup>90</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* » : quarante années d'histoire de la FCPE, 1947 -1987, préface d'Antoine Prost, Romorantin-Lanthenay, Martinsart, 1987, 511 p. - p. 29.

parents. Dès septembre 1946, 181 000 cartes sont placées dans seulement 26 départements, avec de fortes inégalités entre les 30 000 adhérents des Bouches-du-Rhône (section cégétiste) et les cent du Tarn-et-Garonne. Huit conseils départementaux dépassent les 10 000 adhérents<sup>92</sup>. Petit à petit, sous l'effet du durcissement du conflit scolaire et de l'impulsion nationale, l'association se développe. Son président provisoire est André Chauvet, un responsable de la Ligue de l'Enseignement, laquelle héberge l'association jusqu'en 1959. Le secrétariat est confié à Clément Durand, directeur d'école en Mayenne, devenu responsable laïque du SNI entretemps. Il est mis à la disposition de l'organisation au début de l'année 1947, et représente selon Michel Vernus « la véritable cheville ouvrière de l'organisation naissante »<sup>93</sup>.

Un débat divise les laïques à cette occasion : la nouvelle association doit-elle entrer dans l'Union Nationale des Associations Familiales pour combattre l'influence catholique dans le mouvement familial ? Le SNI s'y oppose et obtient gain de cause. Une autre discussion aboutit à l'abandon du terme de « vigilance » dans le nom de l'association. Un témoignage de Clément Durand atteste de l'origine communiste de ce terme : il raconte que localement « cela partait quelquefois d'initiatives de membres du Parti communiste, ce qui explique que le terme de Comité de vigilance ait été avancé au départ »<sup>94</sup>. Mais ce terme est critiqué pour son aspect combatif : ne va-t-il pas écarter certains parents modérés ? C'est ainsi que naît la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, promise à un grand avenir.

\* \* \*

Cet ensemble de choix concrets comporte des implications stratégiques de longue portée. Ils ont été accompagnés de débats aigus, portant sur leurs conséquences pratiques et idéologiques. Ainsi, le courant Ecole Emancipée revendique encore aujourd'hui la disparition des syndicats nationaux au sein d'une Fédération d'industrie et s'appuie sur le débat de structure de la Libération, qu'il présente comme une occasion manquée. Ces décisions ne sont pas l'apanage de la majorité, ce qui singularise cette période. Le courant majoritaire subit trop les effets de la redéfinition identitaire du syndicalisme enseignant pour être uni et imposer ses vues en toutes circonstances.

---

<sup>91</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - p. 30.

<sup>92</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - p. 33.

<sup>93</sup> Ibid. - p. 31.

<sup>94</sup> DURAND Clément, « La création du mouvement parents d'élèves » *op. cit.* - p. 131, témoignage confirmé par

## II- LA REDÉFINITION IDENTITAIRE DU SYNDICALISME ENSEIGNANT

Les évolutions imprimées sur le syndicalisme enseignant par sa reconstruction à la Libération lui imposent un travail sur son identité. Cette activité associe au début tous les courants, conscients de l'ampleur de la tâche. En témoigne cet appel du bureau du SNES dans le premier numéro libre de *L'Université Syndicaliste* :

« De la liberté syndicale retrouvée nous n'userons pas pour rouvrir des querelles périmées. Des tâches importantes nous commandent de maintenir entre nous un esprit fraternel : organiser la solidarité entre toutes les victimes de la guerre, défendre la dignité de notre fonction, et préparer la réforme de l'Enseignement français. »<sup>95</sup>

### A- Un souffle syndical nouveau

#### a- Une façon nouvelle d'aborder les différences : l'affaiblissement du rôle des tendances

Comme le note Jacques Girault, la confrontation des tendances syndicales est souvent rude avant-guerre, notamment après la réalisation de l'unité, en 1935, qui « transporte dans le SN un esprit de tendance plus accentué que dans le passé. »<sup>96</sup> La tendance majoritaire assure seule l'exercice du pouvoir, et exclut les minorités. Or, le climat change dans le syndicalisme enseignant après la Libération, dans le sens d'une remise en cause du rôle des tendances. L'heure est au rassemblement de toutes les énergies, à l'émergence d'une nouvelle génération issue de la Résistance. Ce processus se heurte à de nombreuses contradictions, puisque les cultures militantes qui évoluent au sein du syndicalisme enseignant n'ont qu'atténué leurs différences. Il est difficile de faire abstraction de cette réalité, et les réponses changent selon les territoires et les organisations. De plus, la remise en cause du rôle des tendances évolue dans le temps, nécessitant l'établissement d'une chronologie.

Prenons l'exemple du Puy-de-Dôme, le 13 novembre 1938, trois motions s'opposent pour le Congrès confédéral, la motion Delmas (secrétaire général du SNI) recueille l'unanimité des cent personnes présentes à l'AG extraordinaire moins 4 voix au profit de la motion unitaire. Les débats sont vifs, malgré le rôle modérateur – déjà — exercé par le secrétaire général de la

---

Michel Vernus dans « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - p. 32.

<sup>95</sup> US n° 1, 30 décembre 1944.

<sup>96</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 197.



section, Jean-Auguste Senèze, qui « ne peut souscrire au terme de colonisation », utilisé par les anticommunistes de la tendance *Syndicats*<sup>97</sup>. Il conteste l'idée d'une « croisade idéologique au sein de la CGT. » Les tendances sont donc affichées explicitement et prises continuellement en considération dans la vie de la section. Les premières élections du Conseil Syndical après la Libération se déroulent sans indication de tendance<sup>98</sup>. Certes le CS du 8 novembre 1945 désigne Senèze comme son candidat au BN par 24 voix contre 6 et 3 abstentions, marquant sa sensibilité ex-confédérée, mais la section pouvait-elle ne pas présenter le secrétaire général du SNI ? Par contre, pour représenter la direction nationale à l'AG, le CS veut inviter au choix Paul Delanoue, Marcel Merville ou Labrunie, connus comme communistes ou bien Marcel Valière, dirigeant de l'École Emancipée<sup>99</sup>.

Les considérations de tendance ne sont plus de mise, et l'exemple vient de haut. Jean-Auguste Senèze, exalte sans cesse dans ses éditoriaux de *L'École Libératrice* les vertus du consensus interne. Il commente ainsi la première réunion du bureau provisoire : « L'on sentait la volonté de se dégager de tout parti pris, la volonté de travailler pour l'école, pour ses maîtres, dans un syndicat puissant, grâce à la cohésion de ses membres. Les discussions furent naturellement vives, mais ordonnées et claires et toutes les décisions prises à l'unanimité. »<sup>100</sup> Lors du second Conseil National du SNI, il obtient « des applaudissements unanimes », en intervenant vivement contre « le jeu des positions de principe sans souci de la réalité, des discussions interminables sur des lambeaux de phrases et des demandes de disjonction rappelant par trop les fautes d'avant 1939 »<sup>101</sup>.

Comment interpréter cette position ? Juliette Harzelec, pourtant peu avare de polémiques internes, proclame dans le même mouvement : « Je considère, donc, quant à moi, les vieilles étiquettes comme démarquées. J'aimerais ne pas les entendre appliquer avec légèreté, car elles risquent de l'être fort injustement et de désunir des forces qui doivent se tendre résolument vers l'avenir. »<sup>102</sup> On pourrait estimer que ce comportement est plus facile à adopter pour un dirigeant majoritaire, qui incarne le syndicat, que pour un minoritaire, qui doit se distinguer pour exister. Ce serait alors une posture cachant un affrontement de tendance aussi vif qu'autrefois.

Pourtant, Paul Delanoue tient le même langage à propos du Comité Confédéral National de la CGT : « Si différents courants se dessinèrent, si des opinions se confrontèrent, à aucun

---

<sup>97</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 177, janvier 1939. Sur la tendance *Syndicats*, voir chapitre 1, partie I B.

<sup>98</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 13, avril 1945.

<sup>99</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 18, novembre 1945.

<sup>100</sup> EL n° 2, 10 novembre 1944.

<sup>101</sup> EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>102</sup> EL n° 17, 13 juillet 1945.

moment le débat ne fut passionné. Les délégués, dans leur ensemble, manifestèrent leur conscience de l'intérêt supérieur de la classe ouvrière devant l'ennemi commun : l'oligarchie que constituent les trusts industriels et financiers. »<sup>103</sup> De plus, le discours de Senèze est nouveau, et il s'accompagne d'une critique du système des tendances en vigueur dans le SNI avant-guerre et aussi, pour anticiper sur notre propos, après 1948 (cf chapitre 10). Il dresse un tableau idyllique de l'état d'esprit des militants, espérant peut-être que son volontarisme ait prise sur les événements : « Finie, l'histoire des tendances x ou des tendances y. Les instituteurs syndicalistes s'en moquent éperdument. (...) Finie l'époque où les mots d'ordre étaient pris au cours de telle ou telle réunion préalable. »<sup>104</sup> Pour lui, le climat qui émane des A.G. départementales est consensuel :

« Un autre trait dominant, c'est la *volonté d'union*. Les mots majoritaires, minoritaires, "ancien ceci", ou "nouveau cela" irritent visiblement la quasi-unanimité des camarades. On estime que des hommes de toute opinion, de toute philosophie peuvent parfaitement avoir leur place dans les organismes départementaux ou nationaux sous les seules conditions de connaître les questions qui intéressent les instituteurs, d'être sincères, dévoués et loyaux. »<sup>105</sup>

Tout le monde n'apprécie pas ce discours. La tendance Ecole Emancipée refuse particulièrement toute dilution dans un consensus interne, conformément à sa tradition. Dès la Libération, sous l'impulsion de Marcel Penner, les militants parisiens entreprennent de reconstituer la tendance au moyen de groupes départementaux et d'un organe intérieur, qui assure les liaisons. Ils critiquent la « règle sacro-sainte de l'unanimité »<sup>106</sup>. En septembre 1946, *L'Ecole Emancipée*, « revue pédagogique hebdomadaire » reparaît, l'équipe des Bouches-du-Rhône assure sa publication<sup>107</sup>.

Mais la concorde est une forte réalité. Elle autorise la constitution de listes uniques pour les élections de nombreux Conseils Syndicaux en 1945. Ainsi, le secrétaire de la section du Rhône, à majorité Ecole Emancipée, explique : « Nous avons pu former une liste unique pour les candidats au Conseil Syndical, le Bureau a été élu à l'unanimité et chaque tendance y est représentée »<sup>108</sup>. L'emploi du terme tendance est-il un lapsus ? Il indique l'existence de deux injonctions contradictoires : refuser le jeu des tendances autrefois en vigueur, être uni, et continuer en pratique à en tenir compte, parfois en les nommant.

<sup>103</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>104</sup> EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>105</sup> EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>106</sup> *Bulletin des amis de l'Ecole Emancipée, organe intérieur*, n° 8, 3 décembre 1945.

<sup>107</sup> EE, n° 1, 22 septembre 1946, revue pédagogique hebdomadaire.

<sup>108</sup> CARRIE, *L'Ecole Libérée*, n° 1, octobre-novembre 1945 in DUMAS G., *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône, op. cit.* - p. 7.

Dans l'esprit de la plupart des dirigeants syndicaux, l'existence même des tendances n'est pas en cause, mais les anciennes démarcations doivent évoluer pour limiter la place des courants dans le fonctionnement syndical. Un membre du bureau de la section de la Somme, Vander Guchten, résume cet équilibre dans ses impressions sur le premier congrès du SNI : « Et si des courants d'opinion se sont manifestés — on ne comprendrait d'ailleurs pas qu'ils ne se fussent pas manifestés — jamais ces courants ne se sont cristallisés en tendances comparables à celles que nous avons connues dans le passé. »<sup>109</sup> Il en veut pour preuve le vote de nombreuses motions à l'unanimité, ce qui reflète un effort de synthèse entre les diverses positions idéologiques. Didier Sapojnik caractérise bien la situation en écrivant que vers « 1946, les courants de pensée sont encore fluctuants, mal délimités, mais on peut en indiquer les principales composantes idéologiques. »<sup>110</sup>

Ce flou explique que dans la section du Puy-de-Dôme, on procède à de savants dosages. Trois personnes, dont deux unitaires, font le compte rendu du Congrès national. En même temps, la situation évolue depuis la Libération dans le sens d'une reconnaissance de l'existence des courants, qui restent une réalité indéniable à tous les échelons. Le secrétaire général ex-confédéré Delafoulhouze se sent obligé de justifier sa demande de clarification des appartenances de courant :

« Pour éviter toute équivoque et faciliter le vote des électeurs, il est bon que les candidats précisent quelle est leur attitude personnelle à l'égard du vote qui a été émis au Congrès sur la motion d'orientation (Indépendance du syndicalisme et structure de la CGT) sur laquelle ne s'est pas fait l'unanimité des congressistes. »<sup>111</sup>

Le fait même d'expliquer les motivations de ce souhait prouve que la démarche est délicate. Elle ne concorde pas avec le climat de la Libération, qui laissait la possibilité à un militant de ne pas appartenir à un courant. Les unitaires critiquent cette procédure, préférant s'immerger dans le syndicat plutôt que se distinguer à tout prix. Elle n'est pas obligatoire, et certains candidats restent sans étiquette. Or, l'un d'entre eux, Balussaud, élu par 18 voix sur 20 dans son canton, revendique peu de temps après le poste de secrétaire général adjoint au nom de la minorité. Cet épisode alimente le soupçon d'une tactique électorale de la part des unitaires, qui présenteraient délibérément des militants cachant leurs opinions<sup>112</sup>.

L'année écoulée voit l'étiollement de ce climat consensuel, d'autant plus qu'au plan politique national, les clivages au sein de la gauche réapparaissent. Le discours dominant en 1946 associe donc la reconnaissance de leur existence au refus de leur primat, par la

---

<sup>109</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946.

<sup>110</sup> SAPOJNIK Didier, « Novembre 1947 - mars 1948 : La Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) choisit l'autonomie », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 92, juillet-septembre 1975 - p. 18.

<sup>111</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

valorisation du rassemblement de toutes les énergies. Il est associé à une pratique novatrice, la participation de toutes les tendances à la conduite du syndicalisme enseignant.

### **b- La codirection de la FGE par toutes les tendances**

Les deux minorités concernées réagissent différemment à cette ouverture. La tendance Ecole Emancipée rechigne à participer à la direction effective des affaires syndicales et privilégie la réaffirmation de ses positions. Au contraire, le courant unitaire est désormais associé à tous les niveaux à la gestion de la Fédération. Nous avons déjà signalé la répartition des places au bureau national du SNI à la Libération. Paul Delanoue exerce les fonctions de responsable des questions laïques, poste sensible. Ceci rompt avec les habitudes d'avant-guerre et n'est pas accepté sans mal du côté majoritaire. Le secrétaire départemental du Morbihan, Le Douaran, expose ses appréhensions au premier Conseil National. Il craint la division induite par cette présence au bureau de militants opposés à la majorité<sup>113</sup>. Jean-Auguste Senèze explique ce changement par l'esprit unitaire de la Résistance : « Nous eûmes, dans la Résistance, la certitude que les principales idéologies qui se manifestaient devaient être représentées dans l'organisme directeur du S.N., que les décisions devaient sortir de la confrontation de toutes les positions doctrinales. » Il tente de rassurer les majoritaires méfiants en vantant la qualité du travail effectué : « Le bureau sortant a fait preuve, dans le travail syndical, d'une cohésion que les multiples aspects présentés par une situation instable des pouvoirs publics et du pays pouvaient rendre difficile. »<sup>114</sup>

Paul Delanoue, dans un point de vue, exprime un avis semblable, ce qui atteste de la complicité existant entre les deux chefs de file de courant :

« Nous avons réussi à reconstituer le Syndicat national plus fort qu'il n'était avant-guerre. Des camarades venus de différents courants ont travaillé cordialement. Et nous croyons que, malgré les différences de "tendances" qu'il y a entre les uns et les autres, ils ont tous le souci dominant du développement de la fonction enseignante et de l'avenir de l'école française. »<sup>115</sup>

Cet équilibre tant vanté n'est pas toujours obtenu dans la sérénité, et les conflits de pouvoir n'ont pas disparu. En témoigne le cas de la section de la Seine, stratégique par sa position capitale et par le nombre de syndiqués. Les premières élections suivant la Libération aboutissent à une configuration inédite, du fait du système électoral : les unitaires sont

---

<sup>112</sup>SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 20, février-mars 1946 et n° 21, avril-mai 1946.

<sup>113</sup> EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>114</sup> EL n° 6, 10 décembre 1945.

<sup>115</sup> EL n° 7, 25 décembre 1945.

minoritaires en voix, mais majoritaires en sièges<sup>116</sup>. La crise n'est évitée que par la mise en place d'un bureau à la proportionnelle avec toutes les tendances, et d'un secrétaire général pour chaque courant important : Geneviève Roulon pour le courant unitaire, et Edmond Breuillard pour la majorité nationale du SNI. Une nouvelle élection, organisée en décembre 1945, les départage : les ex-confédérés obtiennent 55,5 % des voix et une majorité de sièges contre 34 % aux unitaires, en recul par rapport à mars 1945. L'expérience de direction bicéphale est alors close au profit d'Edmond Breuillard<sup>117</sup>, ce qui montre que la codirection implique, pour durer, un pôle dominant.

Au SNES également, le courant unitaire exerce des responsabilités non négligeables. Ses dirigeants siègent au bureau en tant que représentants des catégories des agrégés (Louis Guilbert) et des AE (Marcel Bonin). Danielle Pouzache et Alain Dalançon estiment qu'ils « sont particulièrement écoutés, car ils détiennent des responsabilités importantes dans la grande académie de Paris »<sup>118</sup>. Le courant unitaire vient d'accéder aux responsabilités, mais il s'estime lésé dans la répartition des rôles. Dans une réunion du bureau de la FGE, en mars 1946, René Girard, du SNET-Apprentissage, critique la faible représentation « de sa tendance » et annonce que, « des membres de la nouvelle CA poseront la question de l'élargissement de cette représentation. »<sup>119</sup> Pour autant, Paul Delanoue devient le numéro deux de la Fédération, chargé des questions de structure et permanent, de même que le secrétaire général, Adrien Lavergne. Les critiques sont moins amènes dans la section SNI du Puy-de-Dôme, avec les réflexions de Georges Buvat : « J'ai eu le regret de voir qu'en AG comme au conseil syndical ou au bureau on vise à rendre inefficaces les suggestions des nouveaux responsables pleins d'allant en leur opposant la passivité, l'inertie chronique et systématique des anciens. »<sup>120</sup> Au plan national, des sujets comme la composition du secrétariat du SNI réveillent quelques rancœurs, exprimées cette fois par Paul Delanoue : « A la Libération, la nécessité de reconstituer un organisme puissant et uni a primé toute autre considération. Des camarades ont su s'effacer, les angles ont été arrondis »<sup>121</sup>. Regrette-t-il de ne pas avoir poussé l'avantage au moment le plus favorable, fort du prestige de la Résistance ?

La retenue des unitaires à la Libération est aussi motivée par la phase de redéfinition de la

---

<sup>116</sup> Ce paradoxe s'explique par le fait que le Conseil Syndical est composé de représentants des sous-sections, élus à la majorité des voix. Les sous-sections correspondent aux cantons et ne sont donc pas toutes peuplées d'une manière équivalente. Le système majoritaire permet donc ce genre de distorsions.

<sup>117</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI de 1945 à 1967 », pp. 241-260 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p. - p. 246.

<sup>118</sup> POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *Points de repères*, n° 22, octobre 1999 – p. 3.

<sup>119</sup> EP n° 7, avril 1946.

<sup>120</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>121</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

culture syndicale de la majorité, plutôt composite. D'ailleurs, Jean-Auguste Senèze évoque le fait que « des nuances de pensée sont propres à chacun d'eux »<sup>122</sup>. Il peine à nommer ce courant : « ce que l'on pourrait appeler la tendance ex-confédérée (expression inexacte et impropre) que nous employons à défaut d'autre »<sup>123</sup>. Une des difficultés provient du fait que cette majorité ne compte pas que des militants modérés, issus de l'amicalisme, politiquement socialistes ou quelquefois radicaux. Depuis le début des années 1930, elle intègre aussi des militants plus radicaux venus d'abord du groupe qui édite *La Révolution Proletarienne*, autour de Pierre Monatte, et ensuite de l'Ecole Emancipée. Ces militants ont été formés au combat syndical par la Fédération Unitaire de l'Enseignement et malgré une pratique militante réformiste, restent sensibles aux thèses de l'extrême gauche. Ils occupent une place nouvelle dans le courant à la Libération, lui permettant de tenir tête aux communistes et gardent des contacts avec leurs anciens camarades.

La contrepartie de ce pluralisme est l'existence d'un clivage interne, logique en période de doute. Les unitaires interprètent ainsi la situation prévalant dans le courant majoritaire à la Libération : « Une partie de l'ancien courant réformiste, la majorité semble-t-il, cherche une orientation nouvelle dans l'unité avec le mouvement ouvrier. Une nouvelle orientation nationale, démocratique, se réclamant de l'esprit et du programme du CNR tend à se préciser, englobant le courant révolutionnaire et une grande partie des réformistes, dont Senèze, Marie-Louise Cavalier, Soulier, sont les interprètes sur des questions concrètes. »<sup>124</sup> Les tentatives de recomposition interne vont donc loin. L'Ecole Emancipée les signale publiquement et note que la direction a perdu de sa cohésion. F.D. Serret s'en inquiète :

« A vrai dire, et par delà telle ou telle personnalité du Bureau, c'est la majorité réformiste qui est toute entière entachée de faiblesse et qui va à la dérive. Son aile droite confond ses votes avec ceux des Staliniens, il n'y a plus rien d'étonnant à cela, encore que l'on sache bien où mène ce genre de collusion... Son aile gauche qui compte des militants avertis sent le danger de "colonisation" et il faut espérer qu'elle saura trouver la voie du redressement, qu'elle saura se rapprocher, le cas échéant, des Amis de l'Ecole Emancipée. »<sup>125</sup>

La frange de la majorité issue de l'extrême gauche s'opposerait donc à l'entente avec les communistes. Ce schéma des minoritaires est sans doute un peu simpliste, et pâtit de l'absence de l'avis des principaux intéressés, les ex-confédérés. Il a pourtant le mérite

---

<sup>122</sup> Éditorial. EL n° 9, 25 janvier 1946.

<sup>123</sup> Éditorial. EL n° 9, 25 janvier 1946.

<sup>124</sup> DELANOUE Paul [sous la direction de], *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in ROCHE (P.), Les Instituteurs communistes, op. cit. - Tome II - p. 92.*

<sup>125</sup> Compte-rendu du congrès de Grenoble du SNI. EE, n° 1, 22 septembre 1946, revue pédagogique hebdomadaire.

d'expliquer la compétition que se livrent deux majoritaires dans la coulisse du congrès de 1945. Marie-Louise Cavalier et René Bonissel postulent pour le poste de secrétaire général du SNI, en remplacement de Senèze, qui part à la retraite<sup>126</sup>. Ce poste est décisif dans l'appareil syndical enseignant, plus que celui de secrétaire général de la Fédération. Gabrielle Hielle présente la candidature de Marie-Louise Cavalier, qui, selon le livre d'Aigueperse et Chéramy, « indique qu'elle n'acceptera que si un vote unanime se dégage sur son nom. »<sup>127</sup> Elle recueille 14 voix, celles des unitaires et d'une partie de la majorité. Mais deux majoritaires (René Bonissel et Juliette Harzelec) s'opposent à son élection et deux s'abstiennent (Vivès, Jacquemard), en compagnie de Valière et Duthel, de l'Ecole Emancipée. Marie-Louise Cavalier, victime de la division de la majorité, refuse donc le poste. Ses opposants comptent effectivement parmi les plus anticommunistes, et l'on trouve parmi eux les représentants de l'Ecole Emancipée, très hostiles au PCF depuis la rupture de 1928. Cet épisode est-il une prémisse de l'alliance anti-unitaire ? Il montre que la recomposition interne au syndicalisme enseignant peut prendre le chemin de deux alliances alternatives (avec le courant unitaire ou avec l'Ecole Emancipée), entre lesquelles hésite la majorité.

Marie-Louise Cavalier refuse une élection acquise à une large majorité. Son attitude peut s'expliquer par le refus de dépendre des unitaires, puisque sans eux, elle ne dispose que d'une majorité relative, soit dix membres réformistes du bureau, en la comptant. Elle aurait refusé de devoir son élection aux unitaires, qui auraient pu profiter de leur position d'arbitres. Une autre hypothèse, puisqu'aucune de nos sources n'explique son retrait, serait la fierté, le souhait d'être acceptée par tous.

En tout cas, elle propose Henri Aigueperse, qui est élu à l'unanimité, moins l'abstention de Vivès. Henri Aigueperse est un jeune dirigeant, moins marqué dans les luttes internes, mais qui bénéficie de l'estime des unitaires : « Aigueperse est moins "engagé" que Senèze ou Marie-Louise Cavalier ; cependant, il reprend quelques-unes des thèses qui permettent de réaliser une coopération fructueuse dans le combat pour la renaissance de l'école française, en coopération avec la CGT. »<sup>128</sup> Les quatre permanents désignés sont Henri Aigueperse, René Bonissel, Jacquemard et Jean-Auguste Senèze. Ils appartiennent tous à la tendance majoritaire, deux d'entre eux ont combattu Marie-Louise Cavalier, et ne sont donc pas pénalisés pour autant. En effet, cet affrontement ne débouche pas sur une fracture à l'intérieur de la majorité du SNI.

La tentation d'une entente avec le courant unitaire ne se concrétisa pas, malgré le tournant

---

<sup>126</sup> DELANOUE Paul [sous la direction de], *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in ROCHE (P.), Les Instituteurs communistes, op. cit. - Tome II - p. 142.*

<sup>127</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres, op. cit. - p. 233.*

<sup>128</sup> DELANOUE Paul [sous la direction de], *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in ROCHE (P.),*

constructif de celui-ci.

### c - La métamorphose du courant unitaire en force responsable et puissante

Nous avons noté au premier chapitre la vigueur nouvelle prise par le courant unitaire à la Libération. Ce phénomène n'est pas spécifique au syndicalisme enseignant, puisque ce courant domine alors largement la CGT dans son ensemble, et progresse depuis les débuts du Front populaire<sup>129</sup>. Mais sa faiblesse avant-guerre chez les enseignants l'empêche d'y disposer d'une majorité, à l'exception de sections du SNI, comme celle des Bouches-du-Rhône, du SNESup, des deux branches du SNET (Ecoles et Apprentissage) et du syndicat des agents. Il occupe partout une place nouvelle et conséquente. Ainsi, le militant communiste Louis Pastor, membre suppléant de la commission exécutive du SNES, devient membre du Conseil supérieur de l'Education nationale au titre du SNES<sup>130</sup>. Le courant unitaire dirige également la section de la Seine de la FEN, le Syndicat de l'Enseignement de la Région Parisienne, et la section académique de Paris du SNES<sup>131</sup>.

L'un des points forts du courant est la jeunesse, qui caractérise nombre de ses militants. Ainsi, Robert Ducol est âgé de 24 ans en 1944. Maurice Agulhon décrit sa propre accession aux responsabilités syndicales : « Le secrétaire de la section syndicale des élèves de l'ENS (Ulm) était forcément un communiste, puisque les communistes, membres de la cellule, avec leurs nombreux sympathisants, disposaient de la majorité. »<sup>132</sup> Ce phénomène revêt donc un aspect politique caractérisé par les nombreux ralliements d'universitaires de gauche au PCF en 1945, notamment dans les nouvelles générations<sup>133</sup>.

La remarquable progression unitaire aboutit à des situations confuses dans de nombreuses sections du SNI. Dans la Seine, le courant multiplie par 2,5 son score, en obtenant 40,5 % des voix, contre 16 % en 1939<sup>134</sup>. Outre ce cas, celui du Puy-de-Dôme est éclairant : le courant y passe de 5 % des voix en 1939 à la majorité dans une Assemblée Générale, forte d'environ 150 personnes. Un premier vote à main levée ne permet pas de départager les adversaires.

---

*Les Instituteurs communistes, op. cit.* - Tome II - p. 144.

<sup>129</sup> DREYFUS Michel, « Les raisons de la défaite des confédérés dans la CGT à la Libération », in BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, 357 p. - p. 224.

<sup>130</sup> Biographie de Louis Pastor, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, op. cit.*

<sup>131</sup> A l'époque, l'académie de Paris dépasse très nettement les frontières de la région parisienne actuelle. C'est la plus grande académie du pays.

<sup>132</sup> Interview de Maurice AGULHON, le 05/ 1/1999. *Points de repères*, n°23, février 2000 - p. 42.

<sup>133</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique, op. cit.* - p. 110 et SIRINELLI Jean-François, « Les Normaliens de la rue d'Ulm après 1945 : une génération communiste ? », Paris, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1986, pp. 569-588.

<sup>134</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine », *op. cit.* - p. 246.



Finalement, la motion unitaire emporte douze mandats sur vingt et un<sup>135</sup>. Au niveau national, le courant obtient 32 % des mandats dans le Congrès de 1945 du SNI (motion Garmy), les tendances majoritaires et Ecole Emancipée présentant un texte commun (motion Valière-Breillard). 17 sections accordent la majorité de leurs mandats à la motion unitaire, 3 en donnent autant aux deux motions.

Parmi les sections qui se dotent d'une direction unitaire, signalons celle des Bouches-du-Rhône, qui va tenir un grand rôle dans le courant. Les résistants d'obédience communiste du Comité National des Intellectuels reconstituent la section. Les premières élections donnent une moyenne de 1046 voix pour la liste présentée par le CNI contre 647 à celle du Mouvement de Libération Nationale, composée selon Robert Mencherini « de militants de l'Ecole Emancipée rejoints par des militants socialistes.<sup>136</sup> » Le scrutin majoritaire donne la totalité des sièges aux unitaires. Ils confirment leur domination en progressant aux élections d'octobre 1945, alors que leurs opposants, ralliés par les anciens dirigeants confédérés, perdent une centaine de voix.

L'atmosphère consensuelle régnant dans d'autres sections aboutit à des configurations inédites, qui bénéficient au courant. Ainsi, le militant unitaire Robert Ducol est élu secrétaire de la section départementale d'Indre-et-Loire, sur une liste unique, alors que les élections nationales de décembre 1947 n'allaient conférer que 25 % des voix de la section au courant unitaire. Son prédécesseur réformiste, Lucien Rousseau ne souhaite pas poursuivre son mandat et lui propose de le remplacer. Robert Ducol explique ce paradoxe par le fait « que les “réformistes” n'avaient pas de militants à proposer. »<sup>137</sup>

A l'évidence, les conditions de la renaissance syndicale, pendant la guerre, expliquent ces succès. Dans son livre, Paul Delanoue explique qu'à la veille de la libération de Paris, les unitaires ont « constitué une organisation qui n'était pas à proprement parler une “tendance”, fût-elle “ex-unitaire”, mais plutôt un mouvement — centralisé comme il le fallait à l'époque — ayant comme objectif la renaissance de nos syndicats après une grande crise. »<sup>138</sup> Un jeune cadre du courant comme Robert Ducol est entré dans le groupe local des FTP dépendant du Front national au printemps 1944 et n'a adhéré au Parti communiste qu'en septembre 1944<sup>139</sup>.

On perçoit un léger reflux dès 1946, à l'occasion duquel la majorité ex-confédérée se stabilise et consolide ses positions dans les sections tangentes. Celle du Puy-de-Dôme décide

<sup>135</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>136</sup> MENCHERINI Robert, « Parti socialiste et syndicalisme à Marseille de la Libération au début des années 1950 » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p. – p. 229.

<sup>137</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon le 26/10/1999. *Points de repères*, n° 23, février 2000 – p. 44.

<sup>138</sup> DELANOUE (P.), *Les enseignants. La lutte syndicale*, op. cit. - p. 273.

<sup>139</sup> Interview de Robert Ducol, op. cit. – p. 44.

de faire préciser l'appartenance de tendance des candidats pour les élections au CS, qui s'effectuent par correspondance. Les unitaires dénoncent la volonté « évidente dans la discussion de la modification des statuts d'éliminer les militants actifs »<sup>140</sup>. Effectivement, le nouveau système électoral ne leur est pas favorable. Par exemple pour les retraités, cinq voix seulement séparent Delafoulhouze et le candidat suivant, unitaire, mais quatre élus sur six sont réformistes. Le score moyen des candidats unitaires est de 158 voix contre 180 à leurs concurrents ex-confédérés<sup>141</sup>. Les unitaires ne sont que 10 contre 46 au CS, plusieurs de leurs candidats sont donc battus. Le CS leur attribue deux commissions sur neuf. Après cet échec, les unitaires ne constituent plus une alternative crédible à la direction de la section. Leur nouveau statut de quasi-opposants tend à les marginaliser. Par exemple à l'AG du 11 juillet 1946, ils ne parviennent à convaincre que 64 syndiqués de voter contre le rapport moral, adopté par une majorité de 283 voix<sup>142</sup>. Aux élections suivantes, en 1947, la participation baisse de 40 %, ce qui indique un fléchissement du dynamisme syndical manifesté à la Libération, et le leader unitaire Thiers est battu dans sa sous-section, en ne recueillant que 3 voix contre 14, sur 36 inscrits<sup>143</sup>.

L'un des acteurs de l'endiguement de la vague unitaire est le courant Ecole Emancipée. R. Guilloré n'apprécie pas le climat de la Libération, il y voit un « flot de réaction sociale que la guerre a fait déferler partout et jusque dans le mouvement ouvrier ». En effet, cela profite au PCF, or les communistes sont décrits comme des « adversaires, tenants des nouvelles formes d'exploitation et d'oppression des masses ». Ils seraient « les réactionnaires et conservateurs d'aujourd'hui » qui ont « ravi aux révolutionnaires une partie de leur vocabulaire, de leurs attributs et de leurs symboles »<sup>144</sup>. Ce type d'analyse renvoie sans doute à l'évolution idéologique de l'extrême gauche, particulièrement de sa composante trotskyste, qui commence à analyser l'URSS stalinienne, non comme un socialisme dévoyé, mais comme un capitalisme d'Etat.

C'est en polémiquant avec l'Ecole Emancipée que les unitaires précisent leurs options, et affichent le tournant entrepris : ils profitent des circonstances favorables pour influencer sur les choix stratégiques du syndicalisme enseignant, sans s'embarrasser de leurs mots d'ordre identitaires. Ainsi, Paul Delanoue, qui est également rédacteur en chef de *La Vie Ouvrière*, l'organe de la CGT, déclare que la lutte des classes a « pris des formes nouvelles. La CGT en a pleinement conscience en alliant à la fois le réalisme et l'audace, mais en condamnant le

---

<sup>140</sup> Buvat in *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>141</sup> Quand les votes concernent plusieurs postes, je prends le score le plus élevé. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 21, avril-mai 1946.

<sup>142</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

<sup>143</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 26, février-mars 1947.

<sup>144</sup> *EE*, n° 1, 22 septembre 1946, revue pédagogique hebdomadaire.

“gauchisme”, la démagogie et l’esprit d’aventure qui ne pourraient que favoriser le grand patronat. »<sup>145</sup> Les unitaires procèdent donc à un *aggiornamento*, et se posent en syndicalistes responsables et constructifs.

Paul Delanoue, dans un rapport sur le programme d’action revendicative du SNI se fait pédagogue : « Nous serions des démagogues si nous affirmions qu’à la libération, il était possible du jour au lendemain de redonner aux masses les conditions d’existence qu’elles connaissaient en 1939. » Il se spécialise dans le registre constructif, par exemple en déclarant à propos d’une revendication d’augmentation des salaires : « Pour ma part, je serais bien d’accord avec les 70 % s’ils pouvaient être obtenus sans augmentation des prix ; voire avec la grève générale illimitée si elle pouvait résoudre les graves problèmes qui nous préoccupent. Mais je sais aussi qu’il est certaines attitudes qui nous desservent ; que nous serons bientôt les seuls à ne pas avoir discerné à chaque étape de notre activité le possible de l’irréalisable »<sup>146</sup>. Un second registre est utilisé, avec une moindre fréquence : celui de la modernité, qui nécessite un effort d’adaptation : « J’ai peur que nous nous endormions par trop sur un passé glorieux mais révolu, dans une pratique syndicale n’évoluant pas assez vite, dans un syndicalisme ankylosé »<sup>147</sup>.

Cette posture constructive étonnerait tout connaisseur du discours unitaire d’avant-guerre. On ne peut la comprendre sans rappeler l’investissement communiste dans la bataille de la production, leur opposition aux grèves. A ce propos, Delanoue rejette la critique assimilant la bataille de la production à l’union sacrée de la Première Guerre mondiale, qui reste dans la mémoire du mouvement ouvrier un moment de collaboration de classe. Mais il ne veut pas présenter son attitude comme conjoncturelle, aussi théorise-t-il :

« Nous définissons une politique revendicative qui ne fait pas appel au seul instinct de révolte des masses contre les misères et les inégalités criantes de la situation actuelle, mais qui leur demande un effort de réflexion et d’adaptation, qui cherche à faire de chaque travailleur un lutteur décidé à gagner des positions économiques et politiques nouvelles. Nous nous opposons évidemment d’une façon catégorique à ceux dont l’objectif essentiel est de développer le trouble et le mécontentement sous prétexte que ce trouble et ce mécontentement permettront, disent-ils, à la classe ouvrière de s’emparer du pouvoir. »<sup>148</sup>

L’évolution du courant unitaire touche de nombreux domaines, dont celui de la laïcité, primordial pour les instituteurs, et pris en charge par Paul Delanoue.

---

<sup>145</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

<sup>146</sup> EL n° 20, 10 juillet 1946.

<sup>147</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

<sup>148</sup> EL n° 18, 10 juin 1946.

### **d - La tentative unitaire de redéfinition de la bataille laïque du SNI**

Paul Delanoue, responsable à la Libération de l'action laïque du SNI, s'insurge contre la revendication de répartition proportionnelle des subventions :

« Il s'agit de savoir si l'école laïque est la seule école officielle de la République, ou si l'on admet, en même temps et sur le même pied, les écoles privées, confessionnelles ou non. Les instituteurs publics n'admettent pas que, sous couleur de crédits, on porte atteinte à l'une des lois fondamentales de la III<sup>e</sup> République. »<sup>149</sup>

Ce discours ne départ pas de la tradition laïque du SNI, et paraît loin des imprécations des instituteurs communistes de la fin des années 1920 contre l'école publique<sup>150</sup>. Il est vrai que le Front Populaire leur avait déjà permis de réévaluer l'importance d'un système d'enseignement public. La déclaration de Delanoue correspond à l'orientation de la majorité, et Jean-Auguste Senèze présente la laïcité comme le ciment de l'action des courants représentés au bureau : ils « le sont non pour s'opposer dans des luttes stériles qui affaibliraient singulièrement la force du SN, mais avec la volonté nette de collaborer loyalement à la réalisation de notre idéal laïque »<sup>151</sup>.

Si Paul Delanoue participe à la bataille laïque du SNI, il considère qu'elle doit évoluer et veut la réorienter contre la bourgeoisie, accusée d'abandonner les traditions républicaines. Dans un historique du combat laïque, il affirme que « la laïcité s'est toujours identifiée avec les forces de progrès et de liberté. (...) C'est la bourgeoisie libérale et progressiste avec Jules Ferry et Paul Bert qui devait réaliser l'édifice scolaire actuel, menacé par la réaction et le cléricalisme ». Il conclut que c'est « la classe ouvrière, qui doit reprendre haut et ferme le drapeau de la laïcité des mains de la bourgeoisie qui l'a abandonné »<sup>152</sup>.

S'appuyer sur une reconstitution historique correspond bien à la mentalité communiste, qui cherche à replacer les problèmes les plus contemporains dans une perspective large. Surtout, cette théorisation permet à Delanoue, sans sacrifier l'orthodoxie marxiste, de refuser l'idée que le combat laïque soit un dérivatif de la lutte des classes. Mais comment explique-t-il le supposé retournement de la bourgeoisie républicaine ?

Selon lui, « les mécréants, libres penseurs repentis, bourgeois qui veulent une religion pour le peuple, politiciens qui ont peur des forces populaires, profiteurs dont l'horizon est borné par le coffre-fort, pétainistes, collaborateurs, tous, croyants ou

<sup>149</sup> EL n° 3, 25 novembre 1944.

<sup>150</sup> Ils la mettaient sur un pied d'égalité avec l'école privée. FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement », *op. cit.*

<sup>151</sup> Éditorial. EL n° 9, 25 janvier 1946.

non, sont prêts à se mettre sous la houlette papale si la nouvelle doctrine de l'Église veut bien les laisser profiter des plaisirs de ce bas monde, de toutes les possibilités d'exploitation du peuple »<sup>153</sup>.

Paul Delanoue justifie donc le changement de stratégie par l'adaptation à une nouvelle donne, par la profonde modification des conditions de la lutte. Auparavant, les laïques se battaient « pour l'instruction publique de la masse dans un esprit de progrès. Maintenant, c'est un des aspects du combat pour une nouvelle démocratie où le travail aura un rôle déterminant. » Autrement dit, il place la bataille laïque comme un élément d'une offensive d'ensemble pour un régime socialiste en France, objectif du PCF.

Le monde laïque ne perçoit pas forcément la situation de la même manière. Delanoue se déclare en 1946 « déçu par le travail de la Ligue de l'Enseignement, qui ne semble pas avoir une activité suffisante, en particulier dans les départements où la situation est critique, comme dans la Vendée. »<sup>154</sup> Il semble penser qu'elle est obsolète, inquiète des menaces pesant sur l'école laïque, sans en percevoir les raisons de fond, et propose donc d'appuyer le combat laïque d'abord sur le mouvement ouvrier et sur la jeunesse. La Ligue de l'Enseignement reçoit le soutien de la majorité, ainsi le rapport de Senèze de 1946 sur la laïcité la cite abondamment<sup>155</sup>. Les idées de Delanoue suscitaient sans doute une certaine méfiance, notamment quand il déclare : « Qu'on nous entende bien. En défendant l'école laïque, en voulant la perfectionner, la rénover, la moderniser, nous ne cherchons pas à ressusciter certaines querelles qui nous détourneraient de la lutte contre l'ennemi principal : les trusts »<sup>156</sup>.

Il est difficile de ne pas y voir le reflet de la politique de la main tendue, initiée par Maurice Thorez sous le Front Populaire, et de la participation des communistes à un gouvernement tripartite en compagnie des démocrates-chrétiens du Mouvement Républicain Populaire. La lutte laïque est pour la direction du PCF un combat secondaire, susceptible d'être sacrifié à d'autres impératifs. Bien sûr, Paul Delanoue ne développe pas de telles idées dans le SNI, afin de conserver son crédit. Mais, en tant que porte-parole des unitaires, il oscille entre la défense de l'école publique et l'expression de réticences envers un combat exclusivement anticlérical, hors de la lutte des classes. Loin du laïcisme, il évoque ses « camarades catholiques de la Résistance »<sup>157</sup>, rejette toute tentation de réveiller les luttes religieuses et présente la laïcité comme une formule de compromis :

« La laïcité est donc la seule formule susceptible de faire la paix dans les esprits

---

<sup>152</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>153</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>154</sup> BN du 25 septembre 1946. EL n° 2, 10 octobre 1946.

<sup>155</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>156</sup> EL n° 10, 10 mars 1945.

<sup>157</sup> EL n° 5, 25 décembre 1944.

autour de l'école et nous dirons même autour de l'église. (...) Dans un pays comme le nôtre, où différentes religions et l'athéisme existaient côte à côte, et où bien souvent la religion était beaucoup plus une tradition qu'une foi ou une croyance, la laïcité était et est la seule solution possible. L'école laïque a donc un caractère *d'universalité* incontestable : c'est l'école de tous, c'est celle qui permet de faire l'union. »<sup>158</sup>

Les luttes de tendance n'étant qu'amorties dans cette période de codirection du syndicalisme enseignant, les majoritaires cherchent à rendre plus visible la différence existant avec leur propre conception laïque. Un compte-rendu du Conseil National du SNI paru dans *L'École Libératrice* prête à Delanoue des propos selon lesquels il « *estime indispensable d'arriver à un compromis entre les catholiques et les laïques sur la question scolaire* ». Sentant le danger, Paul Delanoue publie un rectificatif très net : « Comme le compte-rendu sténographique en fait foi, je n'ai jamais apporté pareille affirmation. Le curé à l'église, l'instituteur à l'école ; à l'un la religion, à l'autre l'école. Tel est le seul "compromis" que nous pouvons envisager. »<sup>159</sup> L'ouverture vers les conceptions catholiques est à relativiser, la méfiance dominant aussi chez Delanoue : « Si le clergé réactionnaire de l'Ouest continue son offensive violente et "frontale" contre l'école laïque, d'autres catholiques militants, appartenant surtout au MRP, pensent qu'il est peut-être plus profitable de "pénétrer" l'enseignement public et se livrer à un apostolat "genre JEC" en milieu laïc »<sup>160</sup>.

Une formule de son camarade Merville résume bien l'ambiguïté de la position unitaire : « Il ne s'agit pas pour nous de ressusciter un anticléricalisme désuet, mais de constater objectivement que l'Eglise, à la faveur de l'occupation allemande, a conquis des positions qu'elle n'aurait pu occuper autrement ; qu'elle s'efforce de maintenir et d'amplifier ces avantages, la raison dernière des combats qu'elle a engagés étant la destruction de l'école laïque. »<sup>161</sup> L'objectivité dont se targue Merville lui permet d'assurer ne pas être anticlérical, tout en accusant l'Eglise de vouloir détruire l'école laïque.

A partir de janvier 1946, Delanoue quitte la responsabilité des questions laïques, remplacé d'abord par Jean-Auguste Senèze, puis en septembre 1946 par Clément Durand, jeune dirigeant majoritaire venu de la Mayenne. Celui-ci renoue complètement avec la tradition anticléricale du SNI :

« Sous prétexte de garder à Dieu tous ses enfants, l'Eglise n'hésite pas à vouloir imprimer à la cire molle de leurs jeunes cerveaux une empreinte indélébile. Face à de

<sup>158</sup> EL n° 3, 25 octobre 1945. L'approche unitaire de la question laïque est développée au chapitre 11.

<sup>159</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>160</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>161</sup> EL n° 4, 10 novembre 1945.

telles exigences, nous sommes les véritables défenseurs de la liberté »<sup>162</sup>.

D'autres déclarations indiquent la différence de ton avec Delanoue, attestant d'un certain sectarisme. Clément Durand évoque un « fanatisme odieux »<sup>163</sup> et assure que l'Église catholique « n'a jamais cessé de considérer l'école laïque comme une "peste" dont elle devrait essayer de se débarrasser par tous les moyens. Pendant soixante ans, elle a mené contre elle une lutte d'une remarquable continuité dans la violence »<sup>164</sup>.

Ce style plus offensif témoigne du coup d'arrêt mis à la recherche d'une adaptation du combat laïque à une conjoncture bien différente de celle prévalant du temps de Jules Ferry. La conclusion de cette tentative, par le remplacement de Paul Delanoue, montre que la façade consensuelle de la Libération résiste mal à la résurgence des affrontements de courant.

## **B- Des tensions difficilement occultées**

Les tensions augmentent graduellement entre courants à partir de l'année 1945 et s'expriment sur des questions aussi vitales que l'orientation des syndicats et de la Fédération, ou encore les rapports avec une confédération dominée par le courant unitaire. A cette occasion, les dirigeants, notamment du SNI, font assaut d'arguments. Deux tribuns se distinguent particulièrement, et s'affrontent sur de nombreux terrains, tels des bretteurs : Paul Delanoue et Marcel Valière.

### **a- Des désaccords persistants : le débat sur l'indépendance syndicale**

Les controverses internes revêtent le plus d'acuité dans le SNI et débutent à l'occasion du congrès de Montreuil, en 1945. Nous avons vu que deux motions d'orientation s'y opposent, la motion Garmy déposée par le courant unitaire, et la motion Valière-Breillard présentée par les tendances majoritaires et Ecole Emancipée. Jean-Auguste Senèze avertit les protagonistes du débat : « il faudra que nos camarades sachent rester dans les limites de l'action syndicale, dans les limites des préoccupations qui incombent aux instituteurs et non à ce qui revient aux assemblées politiques ou aux organismes de diplomatie internationale. »<sup>165</sup> Cette déclaration lui confère une position d'observateur, quelque peu artificielle, et indique que le thème du refus de la politisation syndicale constitue le principal argument de la majorité pour contrer les unitaires.

---

<sup>162</sup> EL n° 14, 10 avril 1946.

<sup>163</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>164</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>165</sup> Editorial. EL n° 1, 25 septembre 1945.

En effet, le débat d'orientation porte sur ce thème, et débute à propos d'une décision de la CGT. Marie-Louise Cavalier rend compte du Comité Confédéral National de la Centrale en reproduisant le point de vue des minoritaires. Deux critiques sont formulées : le CCN a autorisé les secrétaires confédéraux à se présenter aux prochaines élections, rompant avec la tradition d'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux. De plus, il a pris position à l'occasion de la campagne du référendum sur le projet de constitution de la IV<sup>e</sup> République, en invitant les Français à répondre par la négative à la deuxième question. Marie-Louise Cavalier critique moins le principe d'une position de la CGT dans un référendum, au nom de l'indépendance syndicale, que son contenu. En effet, la SFIO combat la consigne de vote de la CGT, identique à celle du PCF. Aussi estime-t-elle que par cette décision, la CGT « allait ainsi, délibérément, à une division de l'opinion ouvrière. »<sup>166</sup>

Paul Delanoue semble vouloir éviter toute polémique. Il se contente initialement d'arguer de l'importante majorité à laquelle ces décisions ont été prises (les deux tiers) et d'évoquer « une année d'irresponsabilité ministérielle » et « l'expérience de l'assemblée consultative ». Paul Delanoue concède même qu'on puisse « déplorer que l'accord ne soit pas parfait entre l'un des deux partis ouvriers et la CGT sur cette question.<sup>167</sup> » Il se place ainsi sur le terrain politique et justifie par des considérations politiques la décision de la CGT, sans répondre aux accusations portant sur l'indépendance syndicale.

Mais le numéro suivant de *L'École Libératrice* marque une accentuation des divergences, par la publication d'un article agressif de Marcel Valière, qui déclare notamment que la majorité du CCN « a abandonné le terrain syndical pour s'aventurer dans le domaine de l'électoratisme. »<sup>168</sup> Paul Delanoue réplique en évoquant des « partis *se réclamant* de la classe ouvrière »<sup>169</sup> et induit ainsi un doute sur l'authenticité des rapports de la SFIO avec celle-ci. Également contraint de répondre sur le fond, il propose effectivement une intervention syndicale dans les questions politiques, même s'il se défend de considérations politiciennes :

« La CGT ne devait pas prendre position devant le référendum ? S'il s'agissait d'une pure question de théorie politique ou de doctrine philosophique, nous serions d'accord. Mais lorsque les libertés démocratiques sont en cause, lorsqu'il s'agit même des simples intérêts matériels (en restreignant le pouvoir de l'assemblée élue, par exemple, en matière d'initiative budgétaire), nous ne sommes pas d'accord pour limiter le pouvoir de décision de la centrale syndicale. Ce serait restreindre singulièrement le rôle du syndicalisme et l'asservir à des considérations étroitement

---

<sup>166</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>167</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>168</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>169</sup> Souligné par nous. EL n° 7, 25 décembre 1945.



politiques. »<sup>170</sup>

Cette position correspond aux analyses des historiens sur la CGT dans son ensemble, ainsi selon Michel Dreyfus : « Avant même que la guerre ne soit terminée, les unitaires poussent la CGT à intervenir directement dans le débat politique, ce qui constitue une remise en cause de toute la tradition dont elle se réclame. »<sup>171</sup> Mais, dans le contexte si particulier de la Libération, les confédérés eux-mêmes ont accepté « de procéder à de substantielles remises en cause de l'indépendance syndicale. »<sup>172</sup> La CGT est représentée au Conseil National de la Résistance, puis à l'Assemblée Consultative. Ceci explique que les critiques des confédérés aient débuté au sujet d'un point de désaccord entre SFIO et PCF, et non dès le début.

L'argumentaire des réformistes et partisans de l'École Emancipée, alliés au nom de l'indépendance syndicale, développe un second thème, celui du risque de scission que fait courir l'attitude des unitaires. Ce thème affleure dès l'article de Marie-Louise Cavalier, en septembre 1945 :

« En se laissant entraîner hors des voies traditionnelles du syndicalisme français, la CGT rompt avec un passé auquel demeurent attachés beaucoup de ceux qui ont participé à la vie confédérale d'avant-guerre. Qui peut mesurer les répercussions qu'entraînera, pour l'avenir du mouvement ouvrier, cette dérogation aux statuts confédéraux, cet abandon des vieux principes ouvriers. »<sup>173</sup>

Paul Delanoue se contente de lui opposer « la force réfléchie qui se dégageait des assises confédérales. »<sup>174</sup> Cependant, Marcel Valière, fort de l'expérience de la CGTU, insiste et affirme que « chaque fois que le mouvement syndical a été à la remorque d'une organisation politique, lui a été inféodé, il a périclité avec rapidité. » Pour lui, la prise de position du CCN sur le référendum « ne peut que provoquer des remous au sein de l'organisation et nuire à ce climat d'unité que l'on proclamait indispensable auparavant. »<sup>175</sup> Il renouvelle régulièrement dans *L'École Libératrice* ses craintes sur la « cohésion » de la CGT, menacée selon lui non par les luttes de tendance, mais exclusivement par son « rôle de masse de manœuvre dans les mains d'un parti politique »<sup>176</sup>.

Paul Delanoue peut difficilement écarter d'un revers de main ces inquiétudes, même si en 1945 les liens entre tendances de la CGT sont encore trop solides pour que l'avertissement ne soit pas considéré par les dirigeants unitaires comme une tentative d'intimidation. Mais le

---

<sup>170</sup> EL n° 7, 25 décembre 1945.

<sup>171</sup> DREYFUS Michel, « Les raisons de la défaite des confédérés dans la CGT à la Libération » *op. cit.* - p. 225. Le Front Populaire constitue la première remise en cause de cette neutralité.

<sup>172</sup> Ibid - p. 230.

<sup>173</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>174</sup> Ibid.

<sup>175</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

déclarer publiquement serait interprété par les syndiqués comme une attitude dédaigneuse. Il se borne donc à brocarder ses adversaires :

« J'arrêteraï là mes considérations si je n'avais cru trouver chez certains délégués une certaine nostalgie du passé, chez d'autres une certaine inquiétude quant à l'avenir. Les premiers ne reconnaissent plus l'organisation d'avant-guerre ; des "principes" qui leur semblaient acquis sont remis en cause ; des militants nouveaux sont apparus, cependant que d'autres disparaissaient plus ou moins discrètement. »<sup>177</sup>

Delanoue se pare à nouveau de la modernité des idées qu'il défend. Il fait aussi allusion au rôle joué par les unitaires dans l'épuration syndicale, qui selon lui expliquerait les attaques de certains dirigeants syndicaux. Nous avons vu dans le chapitre précédent l'utilisation par les unitaires de la période de la Résistance comme arme dans les conflits de tendance. Cette arme déplace le débat et est utilisée par Delanoue, qui évoque régulièrement Munich et la non-intervention en Espagne en 1936<sup>178</sup>. Cela montre aussi que l'indépendance syndicale reste un sujet tabou pour lui, au moins un terrain difficile, qu'il convient d'éviter. Ainsi, critique-t-il le principe même de cette discussion et du débat d'orientation en général, car cela fait du « syndicat — et il n'y a pas là de paradoxe — le plus politique de tous les syndicats. »<sup>179</sup>

Le troisième volet de l'argumentaire anti-unitaire repose sur l'anticommunisme. Il s'agit d'expliquer que parmi tous les militants politiques qui s'investissent dans le SNI, ceux qui relèvent du PCF exposent l'indépendance syndicale à un plus grand danger. Marcel Valière le laisse comprendre très subtilement, sans jamais expliciter son propos :

« Le danger n'est pas que la CGT ait à sa tête une majorité de militants appartenant à un grand parti politique. Car ces militants ont les mêmes droits dans l'organisation syndicale que tous les autres et ne sauraient être des syndiqués diminués. Le danger est que ces dirigeants oublient qu'au syndicat ils sont uniquement des syndicalistes et mettent à profit leurs responsabilités syndicales pour faciliter une propagande partisane, pour introduire des mots d'ordre partisans au sein de la CGT. »<sup>180</sup>

Naturellement, une telle citation n'indique pas quel parti politique est visé. Son contexte, consacré à la critique du courant unitaire, ne laisse aucun doute. Un article de René Bonissel poursuit ce thème et s'attire en novembre 1946 cette réplique de Paul Delanoue : « L'auteur de ces lignes appartient à un parti ouvrier. Bonissel y appartient peut-être également ; il est membre à tout le moins de ce qu'il est traditionnellement convenu d'appeler une secte philosophique. Dans le mouvement syndical, on ne doit nous juger l'un et l'autre que par

---

<sup>176</sup> EL n° 13, 25 mars 1946 et EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>177</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>178</sup> Par exemple *in* EL n° 1, 25 septembre 1945 et EL n° 7, 25 décembre 1945.

<sup>179</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

notre activité syndicale. »<sup>181</sup> Cette contre-attaque dévoile donc l'affiliation de Bonissel à la franc-maçonnerie, ce qui représente une escalade, puisqu'autant les militants ont coutume de revendiquer leur appartenance politique, autant les francs-maçons respectent un impératif de discrétion.

Les militants socialistes ne sont pas exempts de pressions sur le SNI, d'autant qu'ils tiennent à réagir à la nouvelle implantation communiste. A la conférence des secrétaires fédéraux de la SFIO, en octobre 1945, le représentant des Côtes-du-Nord préconise à ce sujet des réunions départementales des socialistes qui exercent des responsabilités dans le SNI. En septembre 1945, le responsable du groupe socialiste de l'enseignement provoque la démission du secrétaire de la section SNI de Haute-Garonne et escompte contrôler la section<sup>182</sup>. Cependant, la technique de l'arroseur arrosé est risquée : elle ne dédouane pas des critiques et peut apparaître comme un demi-aveu. Son emploi par un militant aussi avisé que Delanoue prouve que la polémique est devenue si forte qu'il se doit d'employer tous les arguments disponibles.

### **b- L'alliance entre l'Ecole Emancipée et la majorité du SNI**

Dans ce débat sur l'indépendance syndicale, Marcel Valière occupe un rôle important. Il diffuse l'idéologie syndicaliste-révolutionnaire de l'Ecole Emancipée, fidèle à l'esprit de la Charte d'Amiens. Ainsi, le refus de toute participation à la direction de l'Etat dans un régime capitaliste le conduit à une critique des gouvernements tripartites : car l'union nationale « s'avère, depuis plus de seize mois, être plus qu'une duperie pour les masses laborieuses de notre pays. Jamais bilan n'a été aussi décevant que celui des gouvernements qui se sont succédé depuis septembre 1944. Et pourtant que de possibilités étaient ouvertes au lendemain de la libération ! »<sup>183</sup> Cela peut aussi se traduire par une touche antiparlementaire, quand il décrit « les déceptions provoquées par l'impuissance parlementaire en régime capitaliste. »<sup>184</sup> Sa critique ne se limite pas aux partis politiques, ainsi Valière déclare : « Si le bilan, depuis la Libération, est si décevant, c'est en partie sans doute parce que le syndicalisme n'a pas su vouloir ni oser. »<sup>185</sup>

---

<sup>180</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>181</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

<sup>182</sup> GEORGI Frank, GIRAULT Jacques, « Syndicalisme et socialisme : jalons pour une étude de la place des relations avec le syndicalisme dans l'implantation du socialisme » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p. - p. 215.

<sup>183</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>184</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>185</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

Paul Delanoue ne se trompe donc pas d'adversaire quand il fustige « le paravent trompeur des phrases révolutionnaires d'antan qui correspondaient à une autre période historique. »<sup>186</sup> Il dispose d'une longue expérience de la polémique avec les militants de l'École Emancipée et s'appuie sur un discours de Benoît Frachon, qui déclare qu'au lendemain de la Libération « deux chemins s'offraient à la classe ouvrière française : l'un tout droit, bien tracé, qui aboutissait à une impasse, à un mur ; l'autre, plus difficile, qui contournait l'obstacle. C'est le dernier dans lequel la CGT s'est engagée. »<sup>187</sup> L'emploi de l'image de l'obstacle démontre que les dirigeants unitaires ne dissimulaient pas les équivoques dans lesquelles les enfermaient le soutien à la bataille de la production et la participation communiste aux gouvernements tripartites.

Si les reproches de l'extrême gauche paraissent logique, il est plus troublant de constater que *L'École Libératrice* offre une tribune à ses thèses : ses responsables se montrent proches de la SFIO, également au pouvoir. La fréquence des articles de Marcel Valière est sans rapport avec l'influence de sa tendance à cette époque. Responsable de la Commission d'Education Sociale, rapporteur des questions d'orientation au Congrès de Montreuil de décembre 1945, il apparaît comme le porte-parole de la majorité sur ces questions. La présentation d'une motion commune à ce congrès scelle l'alliance entre l'E.E. et la majorité confédérée du SNI<sup>188</sup>. La majorité accepte donc de défendre une idéologie plus radicale, sans doute pour des raisons de circonstances, du fait de l'élan progressiste de la Libération et de la participation communiste au gouvernement. Ceci correspond à la tentative de la SFIO et du courant *Force Ouvrière* de la CGT de se placer à la gauche du PCF et du courant unitaire de la CGT dans cette période<sup>189</sup>.

Le syndicalisme enseignant ne fait donc pas exception, cette stratégie obtient des succès. Jean-Auguste Senèze se félicite que le débat sur l'orientation syndicale du congrès de 1945 ait montré « l'attachement profond du Syndicat National à l'indépendance du syndicalisme, à l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et à l'égard des partis politiques »<sup>190</sup>.

Les partenaires de cette alliance opèrent un partage des rôles. La majorité renonce à certaines de ses idées, par exemple elle valorise la Charte d'Amiens, d'orientation clairement révolutionnaire et antiétatique. La majorité du syndicat reflète l'engagement républicain des instituteurs, et la simple lecture des mémoires d'André Delmas témoigne de l'importance de

---

<sup>186</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

<sup>187</sup> EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>188</sup> Paul Delanoue évoque cette alliance dans son livre inédit, *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in* ROCHE (P.), *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - Tome II - p. 141.

<sup>189</sup> LACROIX-RIZ Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1947*, Paris, Editions Sociales, Terrains, 1983, 396 p. - pp. 100-101.

<sup>190</sup> Editorial. EL n° 8, 10 janvier 1946.

son militantisme socialiste et de son combat pour entraîner le syndicat dans l'arène politique, notamment à propos de la paix<sup>191</sup>. Ceci explique sans doute que des membres éminents de la majorité songent plutôt à s'allier au courant unitaire dont le discours est plus modéré. D'autre part, les militants de l'École Emancipée n'ont d'autre choix que de constater que la majorité continue d'agir comme à l'accoutumée, sans que la modification de son discours n'ait eu d'impact sur ses pratiques syndicales.

Les communistes ne minimisent pas les périls que fait peser l'axe réformistes/E.E. sur leur influence syndicale. Ainsi Berlioz, dans une réunion du Comité Central du PCF en 1945, remarque que « les trotskystes s'accrochent eux aux organisations syndicalistes de l'enseignement. Ils marquent des points : les jeunes de la Seine, l'Hérault. »<sup>192</sup> Les unitaires tentent donc d'exploiter les paradoxes de cette alliance. Ainsi, Paul Delanoue s'étonne dans *L'École Libératrice* : « nous voyons souvent applaudir “la grève”, l’“action directe” par les éléments les plus modérés alliés à ceux qui se prétendent les plus révolutionnaires... »<sup>193</sup> Quelques mois plus tard, il expérimente une autre tactique : ne plus dissocier les militants réformistes et gauchistes par la valorisation de l'E.E., afin de présenter le courant unitaire comme le seul raisonnable. Il distingue donc « deux grands courants » dans le SNI, le sien et un courant qui « se baptise “syndicalisme révolutionnaire”, vise sous couleur “d'apolitisme” à faire de la CGT un parti qui serait opposé aux autres partis ouvriers, prône des mots d'ordre d'agitation, “la gymnastique révolutionnaire” et l’“action directe” à tout propos. »<sup>194</sup> L'effet de cette argumentation nous semble amoindri par les hésitations de Delanoue : on ne peut à la fois s'étonner d'une alliance puis en effacer la réalité, au point que la diversité de ses composantes n'est même plus mentionnée, au profit des éléments les plus radicaux. D'autant que dans cette alliance, les réformistes dominent les éléments de l'E.E...

Paul Delanoue s'attaque également à l'autre aspect du partage des rôles opéré par ses adversaires, la non-application des principes révolutionnaires par les réformistes. Pour cela, il adopte leur discours en revendiquant l'indépendance « absolue » du « mouvement syndical à l'égard de l'administration. » Il réclame le maintien de cette attitude « quels que soient les ministres » et ajoute : « s'il nous est plus agréable de rencontrer dans les ministères des militants ouvriers comme Marcel Paul, Ambroise Croizat, Tillon, ou de l'Enseignement comme Naegelen, il ne s'ensuit pas moins que, même lorsqu'ils y sont, le ministère est une chose, le syndicalisme en est une autre. »<sup>195</sup> Delanoue a beau jeu de faire une telle déclaration, qui ne l'engage guère : il n'est pas par exemple un syndicaliste de l'énergie, confronté à

---

<sup>191</sup> DELMAS André, *Mémoires d'un instituteur syndicaliste* ; Paris, éd. Albatros, 1979, 478 p.

<sup>192</sup> Archives PCF (dépouillées par Jacques Girault), CC 3-4 novembre 1945.

<sup>193</sup> EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>194</sup> EL n° 20, 10 juillet 1946.

Marcel Paul, ministre communiste. Le ministre de référence pour les instituteurs, Naegelen, est socialiste... Si aucun détail n'est donné sur l'attitude de la direction du SNI, le simple fait d'évoquer la question de ses rapports avec le ministère permet d'introduire le doute dans l'esprit des syndiqués. Il s'agit d'une pique devant la collaboration poussée du SNI, qui se produit au moment où Marcel Valière critique les gouvernements tripartites.

L'affrontement croissant entre courants du SNI prend aussi l'aspect d'un débat sur la vie de la CGT.

### **c- Critique ou soutien de la Confédération ?**

On pourrait s'étonner que la question de l'indépendance syndicale de la CGT, mineure par rapport aux préoccupations corporatives, provoque de telles tensions dans le SNI. Mais précisément, cet aspect, joint au décalage inévitable entre les problèmes confédéraux et les instituteurs, permet à des courants chaque jour plus hostiles de s'affronter sur un terrain moins sensible. La discussion sur la CGT est donc étroitement liée à celle sur l'orientation du SNI. Les unitaires aiment à se présenter comme les représentants, les défenseurs de la CGT. Une déclaration lue par les unitaires à l'ouverture du premier B.N. après le congrès du SNI définit leur courant comme « celui en accord avec l'orientation actuelle de la CGT »<sup>196</sup>. Ils prolongent la tradition de la Minorité Oppositionnelle Révolutionnaire de la FUE, avant 1935, qui s'appelait souvent « majorité confédérale », en riposte au terme de « majorité fédérale ». En général, les militants majoritaires bénéficient dans les luttes de pouvoir d'un avantage, qui explique ces arguties linguistiques.

Paul Delanoue utilise le même procédé, en remarquant « que des camarades qui se prétendent majoritaires se sont trouvés dans la minorité chaque fois qu'il s'est agi de se prononcer sur des problèmes aussi fondamentaux (...). Tandis que d'autres, qui se croyaient minoritaires, se sont trouvés dans la véritable majorité, celle de l'action syndicale. » Paul Delanoue confond sciemment l'échelon confédéral, dans lequel ses amis détiennent la majorité et l'échelon fédéral et du SNI, où ils sont minoritaires .

Les unitaires prennent régulièrement la plume pour justifier les décisions de la CGT<sup>197</sup>. Un pas important dans la prise de contrôle de la CGT par le courant unitaire réside dans la décision du CCN, en 1945, d'élire un second secrétaire général aux côtés du réformiste Léon Jouhaux, en la personne de Benoît Frachon, unitaire. Marcel Valière le déplore, car cette

---

<sup>195</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

<sup>196</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>197</sup> En témoigne une Tribune Libre d'A. Thiers dans le bulletin du Puy-de-Dôme. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 18, novembre 1945.

« direction bicéphale, en dépit des dénégations officielles et plus que de longs discours, tend à prouver que la CGT n'est pas “une” mais qu'elle est un compromis permanent entre deux “blocs” »<sup>198</sup>. Il estime que cela illustre « un changement de majorité dans le CCN aux dépens des ex-confédérés, au profit des ex-unitaires »<sup>199</sup>. Tandis que Paul Delanoue justifie ce choix par les qualités humaines de Benoît Frachon, qu'il qualifie de « militant à la fois audacieux et sage »<sup>200</sup>.

Au congrès fédéral de 1947, les délégués unitaires mènent une offensive en faveur de la CGT. Un délégué explique que la section du Jura s'abstient sur le rapport d'activité de la FEN à cause du refus de soutenir une motion au CCN de la CGT<sup>201</sup>. Par ailleurs, Maurice Loi, un jeune militant du SNES, « regrette que la FEN n'ait pas cru devoir envoyer certains [des] jeunes camarades dans les centres de formation de militants que la CGT et certaines U.D. ont pris l'initiative de créer. »<sup>202</sup> Des militants unitaires s'investissent d'ailleurs dans les structures confédérales, qui ont toujours besoin des compétences des enseignants, singulièrement pour les fonctions administratives ou journalistiques. Ainsi, Robert Ducol est secrétaire adjoint de l'Union Départementale CGT de l'Indre-et-Loire depuis mai 1946<sup>203</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que Marcel Valière distingue deux courants dans la Fédération, « l'un qui approuve sans réserves notre centrale; l'autre beaucoup plus réservé et plus réticent, réclamant plus de démocratie intérieure, une liberté totale d'auto-détermination, des formes d'action plus spécifiquement syndicales. »<sup>204</sup> Valière se félicite du fait que le SNI « par la majeure partie de ses sections, s'est classé dans la minorité confédérale. »<sup>205</sup> Les communistes avaient dès 1945 compris le danger que constituait l'opposition d'un syndicat aussi puissant que celui-ci à leur prise de contrôle de la CGT. Berlioz explique au Comité Central du PCF que le SNI « pourrait facilement devenir le centre de ralliement de tous les anticommunistes. » Il en tire argument pour demander une préparation du congrès national du SNI par les communistes<sup>206</sup>.

Cependant, à quelle minorité de la CGT le SNI participe-t-il ? Georges Lefranc distingue trois minorités dans le congrès confédéral de 1946 : syndicaliste révolutionnaire, trotskyste et réformiste. Selon lui, « les deux premières, peu nombreuses, se regroupent au congrès sur un texte de Valière qui, dans un vote à main levée, recueille une vingtaine de voix. La troisième,

---

<sup>198</sup> EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>199</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>200</sup> EL n° 1, 25 septembre 1945.

<sup>201</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 41.

<sup>202</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 90.

<sup>203</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon le 26/10/1999. *Points de repères*, n° 23, fév 2000 – p. 44. Cependant la participation d'enseignants à la vie confédérale se vérifie aussi du côté majoritaire.

<sup>204</sup> Rapport d'orientation syndicale. EL n°11, 25 février 1946.

<sup>205</sup> Rapport d'Education Sociale. EL n°19, 25 juin 1946.

à laquelle se rattachent Jouhaux, Bothereau, Neumeyer, ne refuse pas de participer à la direction de la Confédération. Elle entend pratiquer, ici comme ailleurs, la “politique de la présence”. Les communistes lui facilitent cette acceptation en laissant à Jouhaux son titre de Secrétaire Général. »<sup>207</sup> Marcel Valière obtient un certain écho au congrès confédéral en tant que porte-parole de la minorité d’extrême gauche.

Marcel Valière est partisan d’une rupture plus franche des minoritaires avec la majorité unitaire. Il déplore dans *L’École Libératrice* le fait que la ligne « de démarcation entre majorité et minorité ne coïncide pas avec la distinction entre ex-confédérés et ex-unitaires. La majorité a groupé tous les amis de Frachon et une partie importante des amis de Jouhaux »<sup>208</sup>. Il se plaint de la modération des ex-confédérés : « Le drame actuel est là. L’impuissance du mouvement ouvrier à rompre avec un passé de réformisme sans réforme et à aller de l’avant courageusement. Mais la classe ouvrière internationale n’a pas dit son dernier mot. » Cette conclusion laisse percer l’amertume de Valière. On peut rapprocher ses déclarations du jugement qu’une figure du syndicalisme-révolutionnaire émet postérieurement. Pierre Monatte, dirigeant du groupe Révolution Proletarienne, dont fut proche Henri Aigueperse, parle de douce « illusion, cruelle ignorance surtout »<sup>209</sup> chez les amis de Léon Jouhaux, qui espéraient trouver un terrain d’entente avec les communistes.

Une déclaration d’Henri Aigueperse dans son rapport moral au congrès de 1946 illustre parfaitement les ambiguïtés des militants réformistes qui publient *Force Ouvrière*, majoritaires dans le SNI et la FEN :

« Le fait que nous n’ayons pas toujours été d’accord avec la majorité confédérale ne nous a pas empêché de nous sentir très à l’aise dans la CGT et d’apporter notre contribution à l’action qu’elle a menée. Nous continuerons dans cette voie. »<sup>210</sup>

Paul Delanoue tente d’ailleurs d’exploiter les contradictions de la minorité avec ce constat : « Pendant des mois et des mois dans nos publications, on a opposé l’attitude du Cartel des services publics<sup>211</sup> et celle du bureau confédéral sans demander la moindre documentation aux militants responsables. Il a fallu le congrès de la Fédération des fonctionnaires et celui de la CGT pour apprendre que le Cartel a été entièrement maître de ses décisions, qu’elles y ont été prises à l’unanimité »<sup>212</sup>. Le fait est plausible, puisque la minorité reste constructive, et participe à la direction de la CGT, à des postes vitaux (co-secrétaire général, moitié des

---

<sup>206</sup>Nous ne savons pas si cette requête a été suivie d’effets. Archives PCF, CC 3-4 novembre 1945.

<sup>207</sup> LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical*, Paris, Payot, 1969, 311 p. - pp. 26-27.

<sup>208</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>209</sup> MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, Paris, Editions Ouvrières, 1958, 255 p. - p. 12.

<sup>210</sup> EL n°21, 15 septembre 1946.

<sup>211</sup> Le Cartel des services publics regroupe la Fédération des Fonctionnaires et les autres fédérations de la CGT qui organisent des personnels travaillant dans un service public, notamment les postiers.



membres du bureau confédéral). Quelques mois, plus tard, le ton de Delanoue se fait plus dur, et il formule clairement l'accusation de double jeu à l'encontre de René Bonissel :

« Je ne fais pas à notre camarade Bonissel l'injure de supposer que les remarques qu'il formule sur l'activité de la CGT sont destinées à l'usage interne du seul syndicat des instituteurs, mais là aussi, il faut mettre de l'ordre dans la maison. Lorsqu'une critique est à apporter à la CGT, une suggestion à formuler, que l'on s'adresse donc aux organismes fédéraux compétents, C.C.N., Congrès Confédéral, au lieu de ne rien dire dans ces moments-là. »<sup>213</sup>

Son camarade, Philippe Rabier use de la fibre laïque pour critiquer les agissements de la minorité Force Ouvrière. Il donne l'exemple des élections à la Sécurité Sociale, regrette que les divisions aient fait « le jeu de la CFTC », et signale que dans certains bureaux de vote, il y a eu « sur 120 ou 130 électeurs, 25 ou 30 voix pour la CFTC, alors que tous les camarades adhèrent à la CGT. »<sup>214</sup>

Les critiques adressées à la CGT portent sur de nombreux thèmes, dont son fonctionnement interne. Ainsi, une motion présentée par Breuillard et adoptée par le congrès de la FEN de 1946 « se prononce pour une réorganisation démocratique de la CGT », dont elle « dénonce de trop nettes tendances à la bureaucratie et à l'autoritarisme. »<sup>215</sup> Les unitaires contre-attaquent au congrès fédéral suivant, Marcel Bonin y pointe l'existence des mêmes problèmes au niveau des syndicats et de la FEN : « nous aurions aimé aussi que des précisions plus grandes nous soient données sur l'activité de nos représentants au sein de la CGT, en particulier dans les comités confédéraux et nous avons dû insister pour avoir ces comptes-rendus avec un certain retard. »<sup>216</sup>

*L'École Libératrice* publie deux versions très différentes du déroulement du congrès confédéral de 1946. Marcel Valière évoque une démocratie « formelle », et accuse les unitaires d'avoir employé « les procédés les plus bureaucratiques » pour étouffer la contestation dans les fédérations et unions départementales. Il estime donc que la majorité « serait mal inspirée si elle en tirait la conclusion que ses forces au congrès correspondent à ses forces réelles dans la Confédération Générale du Travail ». Paul Delanoue au contraire insiste sur la majorité des deux-tiers atteinte par son courant. Les recherches historiques et le résultat de la scission de 1948 laissent penser que cette majorité n'était pas usurpée, mais correspondait à un réel rapport de force dans la CGT.

Valière concède qu'on l'a laissé intervenir, mais donne son interprétation : « Au congrès le

---

<sup>212</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>213</sup> EL n°5, 25 novembre 1946.

<sup>214</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p.19.

<sup>215</sup> EP n°8, mai 1946.

mot d'ordre a semblé être chez la majorité : Laissez dire, puisqu'aussi bien le but est atteint et notre majorité assurée de façon massive. Congrès calme dans son ensemble et par moments assez terne. »<sup>217</sup> Naturellement, Paul Delanoue tire argument de cette attitude respectueuse pour dépeindre une bien meilleure atmosphère : « Le congrès de la CGT a donné un rare spectacle de force, de discipline, de méthode. (...) Cette confiance en l'avenir des destinées de notre mouvement ouvrier explique le calme avec lequel les critiques les plus véhémentes ont été écoutées. C'est à peine si l'argumentation de Valière a soulevé quelques murmures dans les corporations intéressées, mineurs par exemple, lorsque sa documentation heurtait quelque peu la réalité. »<sup>218</sup>

Pour défendre la CGT, les unitaires emploient régulièrement les arguments combinés de la force de la Confédération, qui peut soutenir les revendications enseignantes, et de l'importance pour le syndicalisme enseignant de conserver ses liens avec la classe ouvrière. En témoigne cette déclaration de Paul Delanoue :

« Je crois que nous avons intérêt pour l'avenir même de l'école et de la fonction enseignante de reconsidérer dans les plus brefs délais certaines de nos positions, de ne pas nous en tenir sur une attitude purement critique, de participer hardiment et malgré toute notre mauvaise humeur, à l'œuvre de rénovation à laquelle nous convie la CGT. Dans cette mesure même, nous obtiendrons plus rapidement et avec l'appui de l'ensemble de la classe ouvrière, la revalorisation de notre fonction, si misérablement traitée à l'heure actuelle. »<sup>219</sup>

Cet argument n'est évidemment opératoire que si l'on accepte l'amalgame entre la classe ouvrière et la CGT et l'idée que le syndicalisme ouvrier se résume aux syndicats dirigés par les unitaires. Il porte pourtant, puisque Henri Aigueperse précise dans un éditorial que « les instituteurs apporteront toujours leur contribution à l'effort constructif de la classe ouvrière française. »<sup>220</sup> D'ailleurs en septembre 1946, Lavergne se voit contraint d'écrire au bureau confédéral pour solliciter son appui dans le conflit qui l'oppose aux Fédérations des Finances et des Travaux publics<sup>221</sup>. Rappelons que le syndicalisme enseignant s'est constitué par la volonté de quelques précurseurs d'unir enseignants et ouvriers, en adhérant à la CGT. Le SNI et la Fédération disposent d'un passé syndical trop récent pour ne pas entretenir un certain complexe d'infériorité envers les syndicats ouvriers, plus anciens. Le secrétaire général du

---

<sup>216</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 14.

<sup>217</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>218</sup> Ibid.

<sup>219</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>220</sup> EL n°14, 10 avril 1946.

<sup>221</sup> 1 BB 31, Lettre de Lavergne à Frachon, le 19 septembre 1946. La réponse de Frachon, datée du 26 septembre, le rassure.

SNI manifeste son agacement au congrès de 1946, où il s'exclame :

« Il me faut détruire une légende d'après laquelle les instituteurs auraient été coupés de la classe ouvrière. Rien n'est plus absurde et je mets au défi quiconque d'apporter ici la preuve que des militants responsables de notre SN, à quelque échelon que ce soit, aient accompli un seul geste susceptible de les éloigner de la classe ouvrière. »<sup>222</sup>

Ces controverses ne concernent pas que la CGT et touchent aussi à la vie des syndicats enseignants.

#### **d- 1946 : l'évolution vers une cristallisation statutaire des tendances**

Petit à petit, le climat consensuel régnant dans les syndicats enseignants s'étirole. Cela provoque graduellement un raidissement des positions et amène les minorités à exiger des garanties de juste représentation dans les instances syndicales. Il n'est plus question en 1946 de nier l'existence des tendances, que la motion adoptée au congrès de Montreuil du SNI revendique comme un droit<sup>223</sup>. Même des militants unitaires les évoquent en rendant compte de celui-ci, tel Pinel de la section du Puy-de-Dôme, qui ne sait quel terme désigne le mieux les trois groupes en présence : « Mouvements d'opinion... courants de pensée... tendances.... fractions..... ». Il ne réussit pourtant pas à étiqueter plusieurs nouveaux membres du Bureau National : Clément Durand, Mme Rollo, Rivière, Lanöe<sup>224</sup>. Les trois premiers sont pourtant clairement membres de la majorité du SNI.

Ceci confirme la confusion qui règne et que les militants de l'Ecole Emancipée signalent : « Des divers courants existant dans le SN, seul celui de l'E.E. était organisé avec bulletin intérieur, réunions particulières, discipline, etc... Les autres en étaient encore au stade des "nébuleuses-spirales" et laissaient jouer la spontanéité syndicale. »<sup>225</sup> Maurice Loi corrobore cette impression dans un témoignage :

« bien sûr, chacun avait son appartenance politique, avec son orientation et sa couleur, mais (...) les choses ne se faisaient pas ouvertement en congrès, ni lors d'élections, parce que comme les élections avaient lieu en congrès, on ne présentait pas de liste ni rien, ça se faisait comme ça, les gens suscitaient des candidatures. C'était pas avoué, c'est-à-dire on ne pouvait pas savoir dans une CA qui était de

<sup>222</sup> Rapport moral au congrès. EL n°21, 15 septembre 1946.

<sup>223</sup> EL n°9, 25 janvier 1946.

<sup>224</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>225</sup> M.V. EE, n°8, 5 janvier 1947.

quelle couleur et telle autre, sauf les leaders qui étaient marqués »<sup>226</sup>.

Nous avons déjà constaté que l'Ecole Emancipée conteste ce climat et souhaite que la lutte de tendance prenne des contours plus nets. Elle s'oppose donc frontalement aux militants unitaires. Marcel Valière se réjouit que le congrès de Montreuil n'ait pas adopté « des motions nègres-blancs. (...) En matière d'orientation syndicale, c'est un souci de clarté beaucoup plus que la recherche de l'unanimité qui a animé le congrès et inspiré la plupart des interventions. »<sup>227</sup>

La « clarification » qu'il souhaite se produit, notamment sous l'impulsion d'un courant unitaire qui se débat dans ses contradictions. D'un côté, il participe pleinement à la recherche d'un dépassement des clivages de tendance entreprise à la Libération et à la codirection du syndicalisme enseignant qui en découle. Il tire d'ailleurs profit de cette position et entretiendra plus tard le souvenir d'une période heureuse. De l'autre, il tente d'obtenir des positions nouvelles, réclame des responsabilités pour ses militants, au nom du respect de son influence. Par là même, le courant contribue à dissiper le climat consensuel qu'il ne cesse de vanter. Cette contradiction est valable pour la majorité, mais sa position l'avantage : disposant déjà de l'essentiel des postes, elle peut plus facilement placer ses militants sans évoquer des considérations de tendance, mais plutôt l'efficacité du travail accompli.

Cette contradiction du courant unitaire est visible dès janvier 1946. En effet, le Bureau National du SNI statue sur la composition du secrétariat permanent, qu'un vote contesté du Congrès de 1945 prévoit de réserver exclusivement aux membres du courant majoritaire. Paul Delanoue estime à ce sujet que « la compréhension de l'effort commun et le sens de la discipline syndicale n'empêchent pas l'existence de divergences dans la conduite à tenir »<sup>228</sup>. Les divergences s'expriment effectivement, sous une forme inédite pour les unitaires depuis 1944 : ils lisent une déclaration à l'ouverture de la première réunion du BN. Cet acte affirme l'existence d'un groupe structuré, qui continue en dehors du débat provoqué par la préparation du congrès et qui s'est réuni pour rédiger un texte. Jacquemard conteste cette innovation en regrettant qu'elle « consacre en fait une “cristallisation” des tendances ». Les unitaires assument ce tournant et parlent du « courant que nous représentons ». Leur déclaration est écrite pour critiquer le nombre de sièges dont ils disposent au BN (quatre sur vingt, soit 20 %) par rapport à « la place à laquelle [leur courant] pouvait légitimement prétendre. » L'élection se déroule au congrès, au scrutin majoritaire, ce qui signifie que les sièges alloués à la minorité l'ont été en fonction non d'une règle mathématique, mais de la volonté de la majorité.

---

<sup>226</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>227</sup> EL n°10, 10 février 1946.

Leurs adversaires répondent de deux manières. Certains, du côté confédéré, maintiennent les principes issus de l'atmosphère de la Libération, tel Jacquemard qui « demande que l'on tienne compte, avant tout, dans la désignation des permanents et des membres des commissions, des compétences individuelles. »<sup>229</sup> Une telle suggestion n'est cependant guère compatible avec le fonctionnement en tendance suggéré par la motion majoritaire qu'il soutient, et surtout avec la réalité d'affrontements croissants. Les représentants de l'Ecole Emancipée s'inscrivent au contraire dans la logique des tendances, qu'ils ne cessent de promouvoir et ne contestent donc pas le bien-fondé de la déclaration unitaire. Ils soutiennent la règle de la représentation proportionnelle, mais ne vérifient pas son application dans le cas présent, par exemple en comparant la proportion de sièges obtenus par les unitaires (20 %) avec celle des mandats rassemblés par la motion au congrès (33 %). Marcel Valière déplace le problème en notant que « si une tendance se trouve en fait désavantagée, c'est bien celle qu'il représente avec Duthel »<sup>230</sup>. Il est difficile de juger cette assertion, puisque la tendance Ecole Emancipée s'est alliée au congrès avec la majorité. La tendance a-t-elle mal négocié à cette occasion ? Aucun vote ne permet d'évaluer son influence, qui a beaucoup baissé depuis l'avant-guerre. Les élections suivantes se déroulent dans un contexte différent, qui trouble les comparaisons, néanmoins le résultat médiocre de l'Ecole Emancipée (12 % des voix en 1949<sup>231</sup>) ne corrobore pas la remarque de Valière.

Les unitaires ne combattent pas de front le principe selon lequel tous les permanents du SNI doivent désormais appartenir à la majorité. Quand Henri Aigueperse propose au Bureau national d'élire Pierrette Rouquet comme cinquième permanente, Delanoue lui reproche de ne pas être assez audacieux et Labrunie suggère d'adjoindre un sixième permanent en la personne de Marcel Merville, chargé de la jeunesse. Le compte-rendu précise que, face aux réponses dilatoires d'Aigueperse, « Delanoue voit dans cette opposition celle de deux conceptions syndicales différentes et déclare qu'on s'affrontera sur ces deux conceptions. »<sup>232</sup> La proposition Labrunie n'obtient que les voix unitaires.

Ces controverses incitent les dirigeants du SNI à remettre en question les règles d'élection, dans le sens d'une reconnaissance des tendances et d'une plus grande formalisation de leur rôle dans le syndicat. Cette solution n'est pas appliquée immédiatement, car elle abandonne l'esprit régnant depuis la Libération. Une crainte existe de renouer avec les affrontements d'avant-guerre. Pinel, un militant unitaire du Puy-de-Dôme l'exprime en expliquant qu'à l'exception de l'E.E., les autres militants manifestent « quelques appréhensions justifiées de

---

<sup>228</sup> EL n°10, 10 février 1946.

<sup>229</sup> Ibid.

<sup>230</sup> Ibid.

<sup>231</sup> EP n°4, décembre 1949.

voir les “courants de pensée” devenir fractions rivales. »<sup>233</sup> Aussi majoritaires et unitaires tentent-ils de retrouver un *modus vivendi*, pour préserver un espace de discussion et de confiance entre courants. La déclaration des unitaires affirme ainsi que la « puissance d’une organisation syndicale est faite beaucoup moins de l’application rigide et littérale des règles statutaires que de l’esprit démocratique animant l’ensemble de ses militants. »<sup>234</sup> Henri Aigueperse leur fait écho : « nous n’oublierons pas, les uns et les autres, que dans une grande organisation comme la nôtre, au-dessus de la lettre des statuts, il y a l’esprit dans lequel chacun lui apporte ses opinions, son activité et son concours et c’est sur cet esprit que nous comptons pour maintenir l’entente fraternelle qui a régné jusqu’ici parmi nous. »<sup>235</sup>

Ils tentent aussi de rassurer les militants qui restent réticents devant la reconnaissance officielle des tendances, au nom de la tradition du SNI d’avant-guerre. L’unitaire Pinel écrit qu’il « ne faut pas s’effrayer outre mesure des tendances qui depuis longtemps existent et qui n’ont fait que s’affirmer avec une grande franchise. »<sup>236</sup> Marcel Valière, dans son rapport sur le projet de modification des statuts, se prévaut de l’« expérience réalisée depuis la Libération » : « Les luttes de tendances d’avant-guerre dont l’acuité n’allait pas sans inquiéter nombre de militants, loin de s’être exacerbées depuis que ces “tendances” cohabitent au sein du bureau, se sont adoucies. C’est là un fait que nul ne conteste d’ailleurs. »<sup>237</sup> Il ne retient de l’expérience en question que l’entrée dans le bureau du SNI de militants minoritaires et écarte délibérément la tentative d’effacer les clivages de tendance.

En effet, son objectif consiste à officialiser l’existence des tendances, avec une méthode radicale : l’instauration d’une représentation des courants à la direction proportionnelle à leur score. L’enjeu est de taille pour la vie interne du SNI ; Yves Poirmeur estime que la « procédure de désignation des membres des organes dirigeants conditionne fondamentalement la manière dont se structurent les tendances. »<sup>238</sup> Une circulaire est transmise aux sections en avril 1946 à ce sujet pour étudier les diverses modalités possibles<sup>239</sup>.

Dans son rapport au congrès de Grenoble (juillet 1946), Valière remarque que « les motions d’orientation présentées au congrès de Montreuil, tant celle qui fut adoptée que la motion minoritaire, se prononçaient en faveur de la proportionnelle. »<sup>240</sup> Des oppositions

<sup>232</sup> EL n°3, 25 octobre 1946.

<sup>233</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>234</sup> EL n°10, 10 février 1946.

<sup>235</sup> Editorial. EL n°18, 10 juin 1946.

<sup>236</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>237</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>238</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l’étude des tendances dans les partis et les syndicats : l’exemple français*, Thèse d’Etat, Amiens, [Jacques Chevallier], 1987 - p. 379.

<sup>239</sup> Circulaire nationale n°42, article 13 b, 25 avril 1946 in SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°9, juin 1946.

<sup>240</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

s'expriment pourtant par la voix de Ballereau, militant confédéré de l'Indre. Il s'élève contre la modification des statuts proposée par Valière, avec une argumentation antitendances, craignant une perte d'efficacité du syndicat<sup>241</sup>. Dans de nombreuses sections, un débat se déroule, mettant aux prises les militants unitaires et de l'Ecole Emancipée avec une partie des représentants de la majorité. Par exemple dans le Puy-de-Dôme, une assemblée générale se déroule le 11 juillet 1946, peu de temps avant le congrès. Mansat, militant unitaire, défend l'idée de représentation proportionnelle et « désire voir se constituer plusieurs listes ayant chacune un programme d'action syndicale précis. » Cette proposition correspond exactement à ce que son courant allait rejeter à partir des années 1950. Un réformiste, Guéret, « combat avec vigueur le mode de scrutin proportionnel. » Selon lui, ce système « amènerait la cristallisation des tendances (...) conduirait à la bureaucratie. Ce serait la fin du syndicalisme libre. Le bureau doit constituer une équipe homogène et résolue. » A l'exception du passage demandant un bureau homogène, une telle argumentation allait également être abandonnée par les militants réformistes après 1948, leur courant devenant l'apôtre des tendances. L'AG donne 164 voix au principe de la représentation proportionnelle contre 67<sup>242</sup>.

Le congrès du SNI de Grenoble adopte la représentation proportionnelle par 715 voix contre 548, et 27 abstentions. Ce vote prouve qu'une partie importante des délégués confédérés s'oppose à la réforme. Mais les modalités d'application ne donnent pas satisfaction à Valière, puisque le panachage (la possibilité pour l'électeur de mélanger des noms provenant de listes différentes) et les listes incomplètes, proposés par les unitaires, sont acceptés par 728 contre 408. Le bulletin de la section Puy-de-Dôme explique que

Valière « remporte d'abord avec l'aide des amis de Labrunie un joli succès en faisant voter le principe de la proportionnelle. Mais ensuite le Congrès, malgré lui, retient les listes incomplètes, les candidatures uniques et le panachage et se refuse à admettre les candidats de remplacement. Alors ! comme dit Valière c'est la proportionnelle, si l'on peut dire ! »<sup>243</sup>

Le bulletin de la section de la Somme confirme cette appréciation : « La représentation proportionnelle ? Il n'en subsiste que le nom. »<sup>244</sup> Les unitaires triomphent, ils ont imposé leur solution de compromis, reflet de leurs hésitations sur la question des tendances. Assurés d'obtenir plus de sièges dans le Bureau national du SNI, si leur influence se maintient, ils gardent la possibilité de ne pas s'enfermer dans un cadre trop étroit pour eux<sup>245</sup>. L'Ecole Emancipée, par la voix de F.D. Serret explique que ce vote est le fruit d'une alliance entre

---

<sup>241</sup> EL n°21, 15 septembre 1946.

<sup>242</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°23, octobre 1946.

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°10, octobre 1946.

« Staliniens » et une frange des réformistes<sup>246</sup>.

Mais l'Histoire ne retient pas le résultat précis de l'épisode du nouveau mode d'élection du BN, car les réformes ultérieures suppriment les possibilités de panachage et de listes incomplètes. Le recul du temps amène plutôt à considérer cette décision comme une étape sur le chemin qui a mené à l'institutionnalisation complète des tendances dans la vie intérieure du SNI et de la FEN, à leur cristallisation statutaire. Nous partageons donc l'appréciation d'Henri Aigueperse et Robert Chéramy : « Ce vote a une grande importance pour l'avenir du SN. Sans lui, il est douteux que la solution adoptée en 1948 relativement à la scission syndicale ait pu voir le jour. »<sup>247</sup>

\* \* \*

Les débats sur la vie démocratique du SNI et sa structuration constituent une mise en pratique des conceptions théoriques des différents courants, mais celles-ci s'ajustent constamment avec les impératifs du terrain, c'est-à-dire avec leur réception par les militants dans la situation concrète d'une augmentation progressive des conflits. Ces débats retentissent sur la vie de la Fédération et dans d'autres syndicats nationaux, mais les enjeux et l'ardeur de la polémique y sont nettement moindres.

De cette manière conflictuelle se dessine une redéfinition identitaire du syndicalisme enseignant : le réformisme ne constitue plus son seul horizon, les minorités révolutionnaires sont associées et contribuent à radicaliser certaines de ses options idéologiques. Le discours même de la majorité s'éloigne des valeurs de la III<sup>e</sup> République et utilise des concepts marxisants, comme la lutte des classes. Le changement de ton est suffisamment fort pour que Delanoue puisse envisager de redéfinir le cœur de l'identité du SNI : la Laïcité, dans un sens moins anticlérical et plus anticapitaliste.

Cependant, la majorité choisit de plus en plus clairement en 1946 de s'allier à la tendance Ecole Emancipée pour contrer l'influence des unitaires. Cette alliance fonctionne sur le mode d'un partage implicite des rôles qui délègue à l'Ecole Emancipée, et notamment à son leader Marcel Valière, le soin de polémiquer avec les unitaires et de fournir l'armature théorique nécessaire. Mais l'intensité des enjeux internes n'a pas amené le SNI et la Fédération à se détourner de l'action concrète, elle aussi objet de débats.

---

<sup>245</sup> Cf chapitre 13.

<sup>246</sup> EE, n°1, 22 septembre 1946.



### III- L'ACTION SYNDICALE

Une fois reconstruits et leur orientation redéfinie, les syndicats enseignants se consacrent avant tout à l'action revendicative, entendue au sens large : les salaires, la transformation de l'école, la question de la paix. L'action syndicale, pour être efficace, doit impérativement tenir compte de la situation nouvelle créée par la fin de la guerre (rationnement, impératifs de reconstruction du pays) et par l'élan progressiste qui s'ensuit. Les outils nouveaux dont les syndicats se dotent (FCPE, MGEN...) renforcent leur puissance, mais ils se divisent sur la manière de s'y adapter. Le courant unitaire démontre dans ce domaine aussi la profondeur de sa mutation, ce qui déplace souvent les lignes de clivage.

#### A- Aspects particuliers du syndicalisme enseignant

Parmi les spécificités du syndicalisme enseignant, figurent aussi bien la place des femmes dans l'organisation que le traitement des questions corporatives, au moyen de la participation à la gestion. L'action syndicale des instituteurs, depuis leur rejet du rôle joué dans la préparation de la Première Guerre mondiale, concerne aussi la question du pacifisme.

##### a- Le pacifisme des instituteurs malmené : la formation prémilitaire

Le déroulement de la Seconde Guerre mondiale questionne obligatoirement les conceptions pacifistes des instituteurs. A la Libération, les unitaires évoluent le plus. Ce fait paraît logique puisque les enseignants communistes ont commencé plus tôt une remise en cause du pacifisme de leur milieu, dès la montée du fascisme et du nazisme. Auparavant, les normaliens communistes refusaient de participer à la formation militaire et s'exposaient à des sanctions pour cela<sup>248</sup>. Leur *aggiornamento* est considérable, puisque Labrunie se présente en spécialiste des questions militaires, se prononçant pour « une armée d'un type nouveau, peu coûteuse pour nos finances appauvries, dynamique par l'esprit démocratique qui l'animerait, populaire par les racines qu'elle plongerait dans les usines, les campagnes, les syndicats »<sup>249</sup>. On reconnaît le projet communiste d'armée démocratique, qui l'amène à critiquer « une armée de métier fortement armée et motorisée, expurgée peu à peu des éléments venus des F.F.I., armée gaspilleuse, fleurant l'ancien régime et dont les intentions risquent fort d'être

---

<sup>247</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. – p. 233.

<sup>248</sup> FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement et son activité en France, 1919 - 1932*, Maîtrise, Paris IV, [F.Mayeur], 1992, 275 p.

dangereuses pour le peuple. »

Pour réaliser la démocratisation de l'armée, Labrunie préconise une formation prémilitaire des élèves, assurée par les instituteurs. Ceci correspond à l'accent mis par les Jeunesses Communistes sur une préparation militaire précoce et de masse. Michel Pigenet précise que pour « l'âge d'initiation, en octobre 1944, les JC envisagent d'accepter des enfants de 12-13 ans dans les stages de préparation militaire »<sup>250</sup>. Dans les sections aussi, les unitaires critiquent « les mercenaires » qui composent l'armée de métier et expliquent que la formation prémilitaire marque « la volonté du corps enseignant de s'unir à la classe ouvrière pour former une armée populaire, démocratique. »<sup>251</sup>

Un débat agité se déroule à l'occasion du congrès de Grenoble. Une nouvelle fois, la dirigeante réformatrice Juliette Harzelec emploie des arguments frappants. Négligeant l'idée d'armée démocratique émise par Labrunie, elle s'interroge : « l'instituteur ne risque-t-il pas de perdre toute indépendance de pensée en devenant l'éducateur militaire de la jeunesse ? Ainsi enrégimenté, quelle garantie d'indépendance conservera-t-il vis-à-vis du gouvernement ? Le rôle essentiel de l'instituteur n'est-il pas d'apprendre à penser ? » Cette première critique s'avère d'autant plus solide qu'elle repose sur la séparation des domaines éducatifs et militaires, dont la nature est effectivement très dissemblable. Rappelons cependant un précédent historique, avec les bataillons scolaires des débuts de la III<sup>e</sup> République.

Une seconde critique se révèle nettement antimilitariste, pour utiliser une notion assumée par H. Vidalenche, de l'Ecole Emancipée, très opposé à la préparation militaire<sup>252</sup>. Juliette Harzelec s'interroge sur l'idéal à proposer à la jeunesse : « Faut-il développer chez les jeunes la conviction que les conflits internationaux ne recevront jamais d'autres solutions que des solutions de force ? Faut-il leur laisser ignorer que l'échec du désarmement universel est la plus belle réussite du capitalisme international ? » Michel Pigenet élucide certainement la raison du peu de réaction des unitaires à cet argument : « quand bien même les communistes tiennent bon sur leur double projet de "démocratie armée" et "d'armée démocratique", leurs appels à l'effort de guerre fleurent le néo-militarisme. »<sup>253</sup> Cette analyse sur la situation en 1944 est davantage valable deux ans après.

Enfin, Juliette Harzelec compare le projet de Labrunie avec « la fascination exercée sur les jeunes hitlériennes allemandes ou les "balilas" de l'Italie fasciste par un régime qui les

---

<sup>249</sup> EL n°18, 10 juin 1946.

<sup>250</sup> PIGENET Michel, « Les jeunes communistes de la région parisienne et la guerre à la Libération », pp. 477-487 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p. - p. 485.

<sup>251</sup> Thiers. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°23, octobre 1946.

<sup>252</sup> EE, n°6, 21 décembre 1947.

<sup>253</sup> PIGENET Michel, « Les jeunes communistes de la région parisienne et la guerre », *op. cit.* - pp. 485-486.

militarisait de très bonne heure. »<sup>254</sup> Si peu de temps après la fin de la guerre, cette déclaration ne pouvait plaire aux unitaires. Peu en reste d'amabilités, Thiers, militant unitaire du Puy-de-Dôme, dépeint Juliette Harzelec en « habituelle avocate du sentimentalisme bêlant, qui n'a rien appris dans la tourmente de 1938 à 1945 ». S'attaquant aussi aux trotskistes, il rapproche leur hostilité à la formation prémilitaire d'un article de leur journal, *La Vérité*, qui « exige pour l'Allemagne "l'évacuation de tous les territoires par les troupes d'occupation... la libération des prisonniers de guerre que l'on continue d'utiliser comme main-d'œuvre à très bon marché". Il y a là tout un programme. »<sup>255</sup> L'hostilité à l'Allemagne constitue un ressort important du discours communiste d'après-guerre, et l'attitude inverse des trotskistes ne pouvait que les heurter.

Confrontés aux réticences de nombreux militants sensibles aux arguments pacifistes, les unitaires préfèrent invoquer la laïcité : les associations cléricales risquent d'occuper le terrain laissé vacant, pour une formation essentiellement civique et sportive. Un article de *L'Ecole Emancipée* qualifie cette présentation de la préparation prémilitaire de « manœuvre » de Labrunie, « seul moyen d'abuser la masse des éducateurs d'instinct hostiles à l'armée et à tout ce qui la rappelle. »<sup>256</sup> Finalement, le congrès de Grenoble adopte la motion Labrunie, ce qui démontre une fois de plus la division du courant majoritaire.

### **b- Transformer l'école, une réelle priorité ?**

La période qui suit la Libération connaît un bouillonnement d'idées et de réalisations dans de nombreux domaines, dont le domaine pédagogique. Dès le premier numéro libre de *L'Université Syndicaliste*, un article évoque les réflexions à accomplir, pour transformer l'école : « Il faudra déterminer les rapports des enseignements classique, moderne et technique, apprécier les conditions d'accès aux fonctions d'enseignement, discuter des conditions de l'orientation, juger de l'application des programmes, des emplois du temps »<sup>257</sup>. On peut constater que la volonté syndicale de rénovation connaît peu de limites. L'esprit est le même au SNI.

L'importance des syndicats est reconnue dans le fonctionnement du système éducatif, ils participent donc aux travaux de la Commission présidée par Paul Langevin, chargée de réfléchir à la réforme scolaire. Elle comprend 17 membres, dont Canonge pour le SNET, Lavergne pour la FGE, Senèze pour le SNI, Voguet (instituteur, militant du PCF) pour le

---

<sup>254</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>255</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°23, octobre 1946.

<sup>256</sup> EE, n°1, 22 septembre 1946.

<sup>257</sup> Etienne Colomb. US n°1, 30 décembre 1944.

Front National Universitaire, George et Janets pour le SNES. Le SGEN-CFTC n'est pas représenté<sup>258</sup>.

Cependant, la place consacrée par la presse syndicale aux travaux de la Commission reste modeste. Durant l'année 1945-1946, *L'École Libératrice* ne suit pas en détail l'évolution des débats et intervient quelquefois, notamment par l'intermédiaire de deux éditoriaux, pour pointer des enjeux importants. La Commission Langevin-Wallon reste au second plan de l'action syndicale, n'ayant pas encore proposé le projet de réforme qui marquera les esprits. Les congrès du SNI discutent peu de ce thème, d'autant qu'il ne provoque pas de fortes dissensions internes. L'organe du SNET, *Le Travailleur de l'Enseignement Technique*, est le journal syndical enseignant qui consacre le plus de place aux travaux de la commission. La commission promeut d'ailleurs l'idée d'une culture polyvalente, dans laquelle la formation technique compte beaucoup.

Le consensus prévaut à l'intérieur de chaque syndicat national sur la conception de la réforme. Paul Delanoue regrette simplement que le SNI n'ait « pas, en ce qui concerne la reconstruction de l'école française, nettement et complètement défini son programme d'action. » Se positionnant en aiguillon du syndicat, il estime que rien « de grand n'a été obtenu pour l'école française, depuis la conquête *de facto* du droit syndical. Nous réformons par ci, améliorons par là, le grand édifice que d'autres ont construit et qui commence à se lézarder. »<sup>259</sup> On peut lire cette déclaration comme une invitation à soutenir plus les efforts de la Commission, mais Henri Aigueperse formule une ambition identique : « la rénovation de notre système scolaire et la réalisation de l'école nationale républicaine. »<sup>260</sup>

Etya Sorel estime cependant qu'en 1947 « les soutiens syndicaux manquent à la Commission : le SNI, du fait de la crise de recrutement, est amené à défendre le maintien de la préparation du baccalauréat dans les écoles normales et à remettre en cause les modalités d'entrée préconisées par la Commission. »<sup>261</sup> Le soutien global manifesté par le SNI ne doit donc pas dissimuler que les intérêts corporatifs continuent de guider les réflexions syndicales. La Commission devient par la suite un enjeu dans les conflits internes, aiguisés par la scission confédérale de 1948. Selon Etya Sorel, Beaussier, membre unitaire de la CA de la FEN reproche à celle-ci « de ne pas avoir assez épaulé les efforts des militants membres de la Commission Langevin. Il demande que la FEN établisse un programme hardi d'application rapide de la Réforme et qu'elle jette le poids de toutes ses forces dans la bataille. »<sup>262</sup>

---

<sup>258</sup> SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, Paris, Editions sociales, 1997, 235 p. - p. 57.

<sup>259</sup> EL n°13, 25 mars 1946.

<sup>260</sup> Éditorial. EL n°14, 10 avril 1946.

<sup>261</sup> SOREL Etya, *Une ambition pour l'école*. Op. cit. - p. 174.

<sup>262</sup> Ibid.

La méthode utilisée par Langevin et son successeur Wallon pour promouvoir la réforme scolaire soulève dès le départ quelques interrogations. La Commission se compose de nombreux représentants des mouvements pédagogiques. Parmi eux, le Groupe Français d'Éducation Nouvelle est le plus représenté, or il rompt en avril 1946 avec Célestin Freinet et son mouvement, influent chez les instituteurs engagés dans le renouvellement des pratiques pédagogiques. On n'associe même pas Freinet aux travaux de la Commission<sup>263</sup>. Au niveau politique, les communistes se retrouvent en force dans la commission, alors que le ministre de l'Éducation Nationale appartient à la SFIO. Ce point n'est pas soulevé dans le SNI, pourtant féru de querelles politiques, mais selon Jacques Girault, le peu d'intérêt « des socialistes au moment des résultats de la commission Langevin-Wallon, à partir de l'été 1947, laisse aussi le SNI, soutien actif des travaux du projet de réforme, privé du relais politique susceptible d'impulser la rénovation de l'enseignement. »<sup>264</sup>

Les représentants de l'enseignement secondaire craignent cette difficulté dans la matérialisation du projet dès le printemps 1945. Le SNES et la Société des Agrégés déclarent « qu'ils ne partageraient l'optimisme officiel en matière de réformes que si l'Éducation Nationale se montrait résolue à secouer la tyrannie des Finances. » L'argument financier cache peut-être des réticences plus profondes sur le contenu de la réforme envisagée, mais l'avertissement de Lucien Mérat, dirigeant du SNES, est prémonitoire : « Est-ce ainsi que l'on entend amorcer la réforme ? Va-t-on détacher d'une étude d'ensemble, conduite sur un plan idéal, d'où la tyrannie financière est bannie, quelques mesures fragmentaires destinées à satisfaire les exigences de la rue de Rivoli ? »<sup>265</sup>

Dans un éditorial de *L'Université Syndicaliste*, Janets insiste pour que la discussion sur la réforme soit ambitieuse et ne se réduise pas « à des débats sur les horaires et les programmes entre les représentants des diverses sociétés de spécialistes. »<sup>266</sup> Mais le principal obstacle soulevé par l'élaboration de la Réforme provient du heurt entre les différentes identités professionnelles portées par les syndicats, lors du débat sur l'école moyenne, futur collège. Tous acceptent le principe d'une unification du système en degré, et les instituteurs admettent que l'école moyenne soit baptisée premier cycle du second degré, marquant la séparation symbolique avec l'univers primaire. Mais l'affrontement entre syndicats de la FEN concerne deux aspects : la démocratisation et le profil des professeurs intervenant dans ce cycle.

Jean-Auguste Senèze plaide pour la démocratisation dans un éditorial intitulé « La véritable

<sup>263</sup> BARRÉ Michel, *Célestin FREINET, un éducateur pour notre temps*, Tome 2, Mouans - Sartoux, éd. PEMF, 1996, 192 p. - p. 82.

<sup>264</sup> GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant » in BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, op. cit. - p. 304.

<sup>265</sup> Le ministère des Finances est situé dans cette rue à l'époque. US n°10-11, 10-25 mai 1945.

<sup>266</sup> US n°4-5, 10-25 février 1945.

réforme de l'Enseignement », où il écrit : « Nous craignons que la réforme soit surtout étudiée et réalisée du point de vue du recrutement des « élites ». Ce serait une erreur des plus graves. »<sup>267</sup> Ceci lui permet de plaider pour des structures de proximité, notamment dans la France rurale. Du côté du SNES, on souscrit à l'idée d'une augmentation des effectifs dans les filières dites nobles, mais l'on tient à préserver un filtre. Mérat parle donc d'une « grave difficulté » parce que le projet « envisage la suppression des examens » ; il craint que la Commission ne « veuille substituer entièrement la notion d'orientation à celle de sélection. »<sup>268</sup> Le SNES demande l'institution de deux examens, l'un à l'entrée du lycée, l'autre « à l'entrée dans le second degré, qui sera destiné à classer les élèves et non à éliminer certains d'entre eux, le second degré devant être ouvert, sous une forme ou sous une autre, à tous les enfants qui ont terminé leur scolarité primaire. Cet examen tiendra compte, avant tout, des aptitudes de l'enfant et du dossier constitué au cours de la scolarité primaire. »<sup>269</sup> Malgré l'affirmation d'une volonté sélective, le discours qui justifie celle-ci confirme la perméabilité du SNES aux idéaux de l'école unique et de l'éducation nouvelle.

Chaque corps d'enseignants exige le contrôle du premier cycle du second degré. Les instituteurs s'inquiètent que l'enseignement du premier degré ne forme plus « un tout complet comme au temps où le cours supérieur couronnait, de 12 à 13 ans, l'édifice primaire », Jean-Auguste Senèze les rassure<sup>270</sup>. En juillet 1947 il commente la sortie du plan Langevin-Wallon, et explique que le SNI s'est battu pour l'idée de classes intercommunales « organisées sur le modèle de nos Cours Complémentaires à deux maîtres. »<sup>271</sup> Il refusait « vigoureusement » celle du collège cantonal, car « le maintien des enfants dans le cadre familial répond également au souci de permettre aux vocations agricoles de naître et de se développer par la participation à la vie de la ferme natale. » Les professeurs du SNES soutiennent eux l'idée des collèges cantonaux, qui correspondent aux collèges modernes et classiques dans lesquels ils enseignent.

Ces débats intersyndicaux et l'évolution rapide du contexte politique expliquent peut-être que les syndicats de la FEN ne se soient pas plus investis dans le travail de la Commission Langevin-Wallon. L'échec du plan est aussi le leur, ils ont accordé de l'intérêt à son élaboration et à sa réalisation, sans décider de s'y consacrer prioritairement.

### **c- La survivance du féminisme syndical**

---

<sup>267</sup> EL n°3, 25 octobre 1945.

<sup>268</sup> Editorial. US n°2-3, 10-25 janvier 1945.

<sup>269</sup> Résolution adoptée par le Congrès. US n°7-8, 10-25 avril 1945.

<sup>270</sup> Editorial. EL n°5, 25 novembre 1945.

Le syndicalisme des instituteurs a manifesté son originalité dans l'entre-deux-guerres en créant des commissions féminines, analysées par Anne-Marie Sohn<sup>272</sup>. Les féministes ont joué un rôle important dans la Fédération Unitaire de l'Enseignement, et formé des cadres pour le SNI. La tradition est préservée à la Libération. Par exemple, un article d'Odette Jarlaud dans *L'École Libératrice* s'intitule « Il nous faut plus de militantes au Syndicat » et s'efforce de convaincre les femmes de se dégager de leur « complexe d'infériorité », d'autant que les « préjugés » n'existent pas dans le SNI<sup>273</sup>.

Des initiatives locales témoignent de la survivance du féminisme syndical. Dans la section SNI du Puy-de-Dôme, une militante lance fin 1945, un « Appel aux candidatures féminines », dans lequel elle estime que les « instituteurs ne doivent pas se trouver seuls, ou à peu près, à la direction et dans la conduite des affaires syndicales. Toutes les institutrices doivent s'intéresser à cette lourde tâche »<sup>274</sup>. Elle est partiellement écoutée, puisque sur les huit délégués de la section au Congrès de Montreuil, se trouvent trois femmes. Cet appel suit la création d'une Commission féminine au printemps 1945<sup>275</sup>.

L'élection de Pierrette Rouquet comme cinquième permanente du SNI en 1946 semble s'inscrire dans ce mouvement. En effet, Henri Aigueperse légitime cette proposition controversée par un argument féministe : « il semblerait assez logique de donner aux femmes qui représentent les deux tiers des effectifs du syndicat une place dans les responsabilités de l'action syndicale. »<sup>276</sup> Les unitaires, qui pourtant tentent d'obtenir un poste de permanent pour leur courant, ne combattent pas cet argument. Ils proposent que le SNI se dote d'un sixième permanent sur les questions de la jeunesse, poste idéal pour Marcel Merville.

On peut pourtant subodorer que l'utilisation d'un argument féministe provient des circonstances, plus que d'une position de fond. En effet, Henri Aigueperse évite d'expliquer ce choix par des raisons de tendance, et se replie sur des arguments tactiques. L'exercice se révèle assez acrobatique quand il explique qu'un permanent ne peut se consacrer à la jeunesse « l'engagement n'ayant pas été pris d'étendre cette tâche [du secrétariat] à des activités nouvelles ». Notons d'ailleurs que la commission d'éducation féminine disparaît.

Pierrette Rouquet tente au début de stimuler le féminisme syndical, en vantant les « sections féminines départementales ». Elle accorde « une mention spéciale » à « la section de la Seine, où un noyau de militantes actives a fait en quelques mois un travail

---

<sup>271</sup> EL n°19, 10 juillet 1947.

<sup>272</sup> SOHN Anne-Marie, *Féminisme et syndicalisme . Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935* ; thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, [A. Kriegel], 417 p.

<sup>273</sup> EL n°8, 10 janvier 1946.

<sup>274</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>275</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°13, avril 1945.

<sup>276</sup> EL n°3, 25 octobre 1946.

considérable. »<sup>277</sup> Mais elle évite le problème de la place restreinte réservée aux femmes dans la direction du SNI, problème que son élection ne résout pas. Les sections féminines périssent rapidement. L'une des explications réside dans le fait que la génération de militantes féministes formée dans la Fédération Unitaire n'a pas passé le relais, et qu'elle s'investit après la guerre dans d'autres tâches.

#### **d- La participation aux instances de gestion de l'Education Nationale**

Les syndicats enseignants entretiennent depuis l'entre-deux-guerres des rapports étroits avec les autorités, qui tiennent compte de leur avis, notamment pour la gestion des carrières du personnel. A la Libération, l'une des façons pour eux de renouer avec leur activité consiste à reprendre ces contacts. Le premier numéro de *L'Université Syndicaliste*, journal du SNES, en témoigne par la plume d'Etienne Colomb : « Comme par le passé, nos organisations syndicales peuvent défendre nos intérêts moraux et matériels et intervenir auprès de l'administration pour contribuer au progrès de l'enseignement qui nous est confié. »<sup>278</sup> Cette citation montre que la négociation avec le ministère constitue le principal mode d'action envisagé par le syndicat en cette période. Un appel du bureau explique comment ce principe se concrétise : « Le principe de la collaboration avec le ministre étant admis, les modalités en furent fixées. Des rapports réguliers sont établis avec le cabinet du ministre et avec la direction de l'enseignement secondaire. »

Jean-Auguste Senèze, secrétaire général du SNI, théorise des pratiques identiques. Selon lui le SNI « veut participer à l'élaboration de toutes les directives » au motif que ce sont les instituteurs qui doivent en « assurer l'exécution. » Il ajoute :

« Ce rôle du Syndicat ainsi compris, ce n'est pas autre chose que la *participation à la gestion*. Une des plus anciennes revendications des travailleurs de toutes professions, une des formes les plus sûres de la véritable démocratie qui ne s'établit plus seulement sur le plan électoral, mais sur le plan du travail. »<sup>279</sup>

Sur ce thème aussi se confirme la particularité du SNI, qui affectionne les débats idéologiques et en organise sur tous les sujets. La théorie de Senèze correspond au principe social-démocrate de cogestion du capitalisme, puisqu'il ne remet pas en cause les fondements du système social, qui est d'ailleurs voilé par le terme de « démocratie ». Cette conception réformiste est finalement proche du discours unitaire, qui souhaite lui aussi une « participation accrue à la gestion ». Paul Delanoue justifie cette revendication nouvelle pour son courant par

---

<sup>277</sup> EL n°4, 10 novembre 1946.

<sup>278</sup> US n°1, 30 décembre 1944.



les possibilités ouvertes à la Libération, ainsi le programme de la CGT « vise à associer les travailleurs de l'enseignement et la classe ouvrière à des responsabilités nouvelles. » Il poursuit en déclarant :

« C'est la continuation logique de la lutte que nous avons menée dans la clandestinité pour la libération nationale et qui considère la classe ouvrière, non plus comme une classe qui se borne à revendiquer, mais qui transfère la lutte pour la démocratie, contre la dictature des trusts à la fois dans la marche des entreprises et dans la structure administrative. »<sup>280</sup>

La référence à la Résistance, dont le caractère interclassiste est connu, écarte l'idée de subordonner la participation à la gestion à l'attente de la Révolution. Cela accentue la ressemblance avec la conception de Senèze, même si l'argumentation est plus offensive : la gestion devient un enjeu de lutte, qu'il ne faut pas abandonner aux forces réactionnaires.

Les militants de l'Ecole Emancipée rompent ce consensus, en critiquant d'abord la CGT. Selon Marcel Valière en 1946, depuis 18 mois elle se fie « à la seule action parlementaire » et elle pratique « systématiquement et exclusivement la politique de présence, de démarche auprès des milieux gouvernementaux et administratifs »<sup>281</sup>, sans réagir quand les décisions sont néfastes. Cette pratique est donc vue sous un angle uniquement négatif, comme amenant les directions syndicales à des compromissions inévitables. Elle est condamnée à l'échelon confédéral, les échelons syndicaux et fédéraux étant relativement épargnés, du fait de l'alliance en cours avec la majorité. La tendance respecte si étroitement les principes syndicalistes-révolutionnaires de refus de toute collaboration qu'elle commet des erreurs d'analyse importantes. Elle critique vertement Adrien Lavergne pour avoir accepté le statut de la fonction publique que Maurice Thorez a instauré. Selon elle, « le statut a pour but inavoué mais manifeste de placer les serviteurs de l'Etat sous la coupe totale de l'exécutif, tant au point de vue professionnel que politique. Ce qui signifie que le fonctionnaire deviendra par la force des choses un instrument politique au service d'un pouvoir »

Les militants de l'Ecole Emancipée estiment que ce statut est dû au souci du PCF de contrôler les syndicats de fonctionnaires pour s'assurer la soumission du personnel et des organes d'exécution de l'État. Le décalage est patent avec la satisfaction exprimée par les fonctionnaires, qui obtiennent la reconnaissance officielle de leur syndicalisme. La conclusion de l'article révèle la crainte ressentie devant la perspective d'une prise du pouvoir par le PCF, pourtant peu probable en 1947 :

« Le statut prévu répond parfaitement au but poursuivi. Ainsi, d'une part la classe

---

<sup>279</sup> Editorial. EL n°2, 10 novembre 1944.

<sup>280</sup> EL n°18, 10 juin 1946.

ouvrière mise au pas par l'intermédiaire de la CGT, d'autre part, les fonctionnaires ligotés par leur statut, le PC est assuré de se réserver le maximum de chances dans l'instauration d'un pouvoir oligarchique sur le modèle de l'URSS. »<sup>282</sup>

Ce statut s'est révélé un acquis de premier ordre pour les fonctionnaires. Le rejeter ne pouvait que créer une distance entre l'Ecole Emancipée et la majorité des syndiqués.

L'alliance avec l'Ecole Emancipée amène certains dirigeants du SNI à changer de discours sur la participation à la gestion, plutôt qu'à travailler avec le courant unitaire. Henri Aigueperse retrouve ainsi ses convictions de jeunesse de militant de la Révolution Prolétarienne, quand il déclare « que l'esprit de lutte de classe est encore indispensable au mouvement syndical français d'aujourd'hui et que la notion de "nation" ne peut faire disparaître celle de "classe". Nous sommes également convaincus que les représentants de la classe ouvrière ne doivent pas trop compter sur le parlementarisme et le ministérialisme pour réaliser la transformation de la société au bénéfice des travailleurs. »<sup>283</sup> Paul Delanoue critique le décalage existant avec les actes :

« C'est ainsi que nous conserverions jalousement notre isolement ; que nous continuerions à associer à une activité presque uniquement revendicative, avec responsabilités bien limitées, une phraséologie "audacieuse" et "intransigeante" ; cependant que nous laisserions — parce que nous sommes en régime capitaliste — le soin de démontrer à une administration sclérosée et routinière, qu'il n'est pas possible de réaliser le plan Langevin. »<sup>284</sup>

Remarquons que les qualificatifs utilisés par Delanoue pour décrire l'administration (sclérosée, routinière) révèlent un souci de se placer sur le terrain de la compétence, de la gestion, plus que sur le terrain d'une critique de principe. Les unitaires utilisent également une autre arme. Ils jettent le soupçon sur l'application concrète du principe de participation à la gestion, domaine réservé de la majorité. Leur déclaration de février 1946 demande « que les démarches près des pouvoirs publics aient lieu en toute clarté et que le compte-rendu en soit publié »<sup>285</sup>.

C'est d'autant plus habile qu'un fort mécontentement sourd dans le SNI sur ce sujet. Au congrès de Grenoble, beaucoup de délégués demandent même la rupture de la collaboration avec la Direction du premier degré. Dans son rapport moral, Henri Aigueperse « avoue que l'expérience de six mois de ce genre de collaboration est décevante »<sup>286</sup>. Le congrès adopte

---

<sup>281</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>282</sup> Henri Legrand *in* EE, n°9, 26 janvier 1947.

<sup>283</sup> Éditorial. EL n°14, 10 avril 1946.

<sup>284</sup> EL n°13, 25 mars 1946.

<sup>285</sup> EL n°10, 10 février 1946.

<sup>286</sup> EL n°21, 15 septembre 1946.

une motion, instructive pour les raisons de cette déception : elle fait état « de faits caractérisés et constamment renouvelés de négligences et d'obstructions larvées pratiqués par le directeur » et oppose cette attitude « d'obstruction systématique » à « l'esprit de collaboration toujours affirmé et pratiqué par le ministre ». La motion demande donc la suspension de la collaboration du SNI avec ce haut fonctionnaire jusqu'à son remplacement par « un directeur plus compréhensif et animé d'un esprit de loyale collaboration »<sup>287</sup>. Ce texte révèle chez les délégués, outre un sentiment de puissance, une critique de l'application de la collaboration, et non de son principe. Les militants de l'Ecole Emancipée se félicitent que la résolution soit « partie de la base » et ait été « votée sans opposition »<sup>288</sup>, malgré des hésitations de la direction. Cependant, cet épisode reste sans lendemain, car l'immense majorité des militants approuve et pratique la participation à la gestion.

Au-delà du débat sur la façon de défendre les revendications, se profile une polémique sur leur contenu.

## **B- Les débats revendicatifs**

### **a- Que revendiquer pendant la reconstruction du pays ?**

Sur le plan revendicatif, la période qui suit la Libération est marquée par la bataille de la production, impulsée par le PCF et la majorité de la CGT, et soutenue activement par la SFIO. Ceci signifie un effort prioritaire des travailleurs pour la reconstruction du pays, et l'acceptation provisoire d'un certain blocage des salaires. Paul Delanoue explicite la projection dans l'avenir que cette stratégie implique : « nous pensons qu'au fur et à mesure que les classes travailleuses gagneront une place grandissante, notre fonction connaîtra, elle aussi un rayonnement accru. »<sup>289</sup> L'austérité est donc pensée comme temporaire, et comme l'indique Annie Lacroix-Riz les communistes et leurs alliés « étaient prêts à souscrire à des sacrifices immédiats dont la classe ouvrière recueillerait ultérieurement le bénéfice politique »<sup>290</sup>.

Mais l'évolution de la conjoncture politique compromet ce pari dès mai 1946, et le Bureau confédéral s'engage désormais dans la revendication d'une hausse de salaire de 25 %. Les adversaires de cette politique ne manquent pas de souligner ce recul, tel Duthel, dirigeant

---

<sup>287</sup> EL n°21, 15 septembre 1946.

<sup>288</sup> F.D. Serret *in* EE, n°1, 22 septembre 1946.

<sup>289</sup> Rapport sur le programme d'action revendicative. EL n°18, 10 juin 1946.

<sup>290</sup> LACROIX-RIZ Annie, « CGT et "Bataille de la production" de septembre 1944 au printemps de 1946 », *Cahiers d'histoire de l'IRM*, n°10, 1982 - p. 77.

Ecole Emancipée :

« Jusqu'alors, en effet, la presse ouvrière était remplie de grands communiqués concernant la bataille de la production, la bataille du charbon, la bataille de l'acier qui toutes d'ailleurs se soldaient par des victoires. Mais il y avait un combat que l'on n'avait pas engagé, ou plutôt que l'on avait perdu : c'était celui des traitements et des salaires. Aujourd'hui, le bilan est là, sans phrases : les conditions de vie des travailleurs se sont abaissées massivement depuis 20 mois, alors que les profits patronaux n'ont jamais été aussi importants. La nouvelle réaction du Bureau confédéral s'explique par l'acuité d'une situation dont il est facile de dresser un rapide mais triste bilan. »<sup>291</sup>

Paul Delanoue lui répond en affirmant « que jamais la CGT n'a défendu le blocage des salaires, que son dernier congrès a, en particulier, proclamé que production et augmentation des salaires devaient aller de pair »<sup>292</sup>. Son insistance à réfuter cette idée prouve que la campagne des militants de l'Ecole Emancipée a porté, y compris sans doute chez les unitaires, puisqu'il écrit : « Quelques-uns de nos bons camarades ont tellement lu ou tellement entendu cette affirmation qu'ils ont fini par y croire. »

Marcel Valière intervient en congrès confédéral sur ce thème : « Le congrès aura à opter entre le mot d'ordre de blocage des prix qui, à l'expérience, se révèle trompeur, et la vieille revendication de l'échelle mobile, un peu trop oubliée. »<sup>293</sup> L'E.E. propose donc de remédier à cette situation par une solution simple : l'échelle mobile, c'est-à-dire l'indexation des salaires aux prix, pour qu'ils augmentent parallèlement à l'inflation. Cette revendication a l'avantage d'être ancrée dans la tradition syndicale, y compris du courant unitaire<sup>294</sup>. Celui-ci la refuse pour ne pas provoquer une trop forte hausse des salaires, mais il lui est difficile d'avouer ce motif aux syndiqués. Aussi Paul Delanoue cherche-t-il de multiples raisons pour justifier ces réticences : « Dans l'action qu'il entreprend, le mouvement syndical entend rester maître de sa tactique, ne pas se lier par des formules mathématiques comme l'échelle mobile. »<sup>295</sup> Il affirme également qu'il s'agit d'« un mot d'ordre "paresseux" parce qu'il dispense les militants d'étudier les aspects concrets que peut revêtir la lutte contre l'inflation. »<sup>296</sup> De tels motifs ne peuvent convaincre que les instituteurs rétifs aux mathématiques et passionnés d'économie, l'activité syndicale consistant justement en grande partie en l'élaboration de mots

---

<sup>291</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>292</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>293</sup> EL n°13, 25 mars 1946.

<sup>294</sup> Jeanne Siwek-Pouydesseau indique que l'échelle mobile est revendiquée par la Fédération des Fonctionnaires dès l'entre-deux-guerres, in *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, op. cit. – p. 226.

<sup>295</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>296</sup> Rapport sur le programme d'action revendicative. EL n°18, 10 juin 1946.

d'ordres simples et efficaces.

Paul Delanoue argumente donc de trois autres manières. Il met d'abord en avant l'idée d'un « salaire minimum »<sup>297</sup>. Mais cette revendication qui commence à se concrétiser à cette époque ne signifie rien pour les instituteurs, dont le traitement est fixé nationalement, aussi Duthel peut suggérer que les syndicats « mènent parallèlement la lutte pour l'élévation du salaire minimum vital et pour l'application de l'échelle mobile, faute de quoi la conquête du premier objectif ne serait qu'un leurre. »<sup>298</sup>

Avec son second argument, Delanoue insiste sur l'aspect défensif de ces « formules d'hier », puisque l'échelle mobile ne permet pas d'augmenter les salaires plus vite que l'inflation. Selon lui, les militants de l'Ecole Emancipée se cantonnent « dans une attitude purement négative, propagent des mots d'ordre qui convenaient lorsqu'il s'agissait de rassembler les masses sur des plates-formes défensives (échelle mobile par exemple) »<sup>299</sup>. Duthel rétorque que l'échelle mobile « ne peut constituer une fin en soi, mais qu'en période d'instabilité économique et financière (...), elle est le seul moyen de conserver les avantages momentanément acquis par les classes laborieuses. Elle permet ainsi aux organisations ouvrières d'abandonner l'attitude défensive désormais inutile »<sup>300</sup> pour être offensives. Cet argument est donc utilisable par les deux parties, ce qui limite sa pertinence.

Enfin, Paul Delanoue tente un dernier argument selon lequel les salaires doivent augmenter « avec la production, le coût de la vie, devant, lui, être le plus possible bloqué. »<sup>301</sup> Il défend donc une liaison entre les salaires et la production, et non entre les salaires et les prix. Il explique que ce système peut être avantageux :

« A l'heure actuelle, l'augmentation de notre pouvoir d'achat est liée à l'augmentation de la production. Si, dans un délai très bref, la production revient à ce qu'elle était avant-guerre, *nous pourrions revendiquer des salaires relativement supérieurs à ce qu'ils étaient en 1939 (...). Nous pourrions aller au-delà des mots d'ordre correspondant à l'échelle mobile. Même dans la période actuelle des résultats très appréciables peuvent être obtenus sans "accrocher" les salaires aux prix* »<sup>302</sup>.

Ce raisonnement n'oublie qu'un détail : comment évaluer la productivité d'un instituteur ? Si elle se calcule en fonction du nombre d'élèves, elle ne peut augmenter dans l'année et dépend de l'Etat, et non de ses efforts personnels. Le plus étonnant dans ce discours tenu par

---

<sup>297</sup> Ibid.

<sup>298</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>299</sup> EL n°15, 25 avril 1946.

<sup>300</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>301</sup> Rapport sur le programme d'action revendicative. EL n°18, 10 juin 1946.

<sup>302</sup> EL n°18, 10 juin 1946.

un marxiste patenté est qu'il ne semble pas considérer que l'augmentation des salaires doit dépendre aussi de la répartition de la plus-value. De plus, Delanoue traite la question des salaires dans l'organe d'un syndicat de fonctionnaires, et il n'évoque jamais la politique salariale de l'Etat, leur patron. Il cite diverses catégories d'ouvriers, sans la moindre équivalence avec la situation des instituteurs, qui ne peuvent augmenter leur production de la même façon qu'un mineur. Il défend le « système des conventions collectives », critique « les trusts », et semble oublier que ces notions restent théoriques pour ses lecteurs. Evidemment, la bataille de la production n'est guère facile à expliquer à des personnes non concernées, mais cela produit un discours très politique, extérieur aux préoccupations des instituteurs. L'inadéquation de son discours avec la situation concrète des instituteurs apparaît dans cette autre déclaration de Paul Delanoue, qui ne nie pas « la détresse matérielle des enseignants » :

« L'essentiel est d'augmenter le pouvoir d'achat, d'autant plus que la quantité de richesses produite augmente elle-même. Tous moyens pour ce faire doivent être mis en œuvre : activité accrue des comités d'entreprise, suppression des intermédiaires inutiles et des organisations parasites, réduction de la marge bénéficiaire du patronat, action de comités formés sur l'initiative des organisations syndicales pour contrôler le commerce (grand ou petit) et l'assainir. *La bataille des prix est au moins aussi importante que celle des salaires.* »<sup>303</sup>

Non seulement, les prix ne baissent pas dans la période considérée, surtout si on inclut dans le calcul l'existence du marché noir, mais le dispositif envisagé par Delanoue imite la stratégie des unitaires dans le monde ouvrier : le blocage des salaires y est compensé par des progrès sociaux tous azimuts, tels que des primes variées, les comités d'entreprise, le développement de la Sécurité Sociale... Or les enseignants ne profitent pas des gouvernements tripartites. Ils disposent depuis plusieurs années d'un statut et de conseils élus, même si le statut Thorez parachève l'édifice, leurs syndicats sont déjà reconnus par l'administration, les enseignants ne bénéficient pas des services d'un comité d'entreprise etc.... Tout ceci augmente l'importance relative des salaires, point faible de l'expérience, et favorise le discours de l'E.E. L'influence des enseignants unitaires recule dans cette période, peut-être à cause du mauvais souvenir laissé par la participation communiste au gouvernement. Paradoxalement, le courant unitaire, après avoir combattu bec et ongles l'échelle mobile, allait reprendre cette idée en 1951<sup>304</sup>.

Logiquement, le congrès de Grenoble vote le principe de l'échelle mobile, par 741 voix contre 482 et 62 abstentions. L'Ecole Emancipée commente ce résultat : « C'est un échec pour la Majorité Confédérale qui avait tirée à boulets rouges contre cette vieille revendication

---

<sup>303</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>304</sup> Cf chapitre 5. ASU, n° 22, octobre 1951

syndicaliste si réaliste que “les Amis de l’Ecole Emancipée” ont su reprendre très opportunément et populariser »<sup>305</sup>. Ce résultat est acquis avec le soutien de nombreux militants réformistes, qui ont laissé se développer la polémique sans intervenir. En novembre 1946, Pierrette Rouquet dénonce « cette politique dite d’économie qui laisse subsister des classes surchargées et qui oblige à utiliser en permanence dans des classes provisoires un personnel au rabais, que la création de classes régulières permettrait de titulariser. »<sup>306</sup> Le seul avocat de la politique gouvernementale est donc Paul Delanoue.

Cependant, le courant majoritaire ne souhaite pas provoquer de véritables mouvements revendicatifs pour obtenir l’échelle mobile. Ainsi, l’assemblée générale de la section de la Somme vote à l’unanimité le principe de l’échelle mobile et rejette dans le même temps son application immédiate à une grosse majorité<sup>307</sup>. Les dirigeants de l’Ecole Emancipée déplorent donc un an plus tard que cette position en faveur de l’échelle mobile soit « restée sans lendemain ». Ils affirment qu’aucun « effort sérieux de propagande pour populariser cette revendication capitale n’a été entrepris, tant auprès des autres organisations syndicales (FEN, UGFF, etc...) qu’auprès de l’opinion publique, et enfin des pouvoirs publics. »<sup>308</sup> Cette attitude du courant réformiste correspond à l’évolution de leurs amis dans la CGT : après une tentative de déborder les unitaires sur leur gauche, par la critique de la bataille de la production, ils abandonnent peu à peu cette orientation revendicative, à cause de leur soutien au gouvernement.

Ce débat reste dans la tradition du SNI, à savoir un débat politique et très théorique, qui n’aboutit pas à des actions concrètes. Aucun de ces protagonistes ne pouvait l’ignorer. Pourtant, le mécontentement croissant des enseignants impose une radicalisation effective de l’action syndicale.

### **b- La question du reclassement**

La situation matérielle des enseignants pâtit de la guerre et des mesures prises pour reconstruire le pays. *L’Université Syndicaliste* dépeint un tableau très sombre :

« Le professeur de collège — en dépit des mérites qu’on se plaît très souvent à lui reconnaître — n’a pas vu son traitement doubler depuis 1939, tandis que le prix des livres et des journaux a quadruplé et que la plupart des denrées nécessaires à la vie

---

<sup>305</sup> F.D. Serret. EE, n°1, 22 septembre 1946.

<sup>306</sup> EL n°4, 10 novembre 1946.

<sup>307</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°10, octobre 1946.

<sup>308</sup> EL n°17, 15 juin 1947.

s'achètent au marché noir à des prix inaccessibles pour nos pauvres bourses. »<sup>309</sup>

Dressant un constat identique pour le SNI, Paul Delanoue estime même que plus « encore que l'ensemble de la classe ouvrière, le corps enseignant se trouve dans une situation difficile. Nos traitements étaient déjà trop faibles et les prix n'ont cessé d'augmenter. »<sup>310</sup> Une crise de recrutement marque la situation. Le syndicalisme enseignant se mobilise donc pour obtenir le reclassement de la fonction enseignante. Cette revendication s'inscrit dans les négociations débutées entre les syndicats de fonctionnaires et le gouvernement. Le terme de reclassement signifie que les enseignants souhaitent obtenir une augmentation plus importante que les autres fonctionnaires.

Une bataille de ce type implique deux niveaux de négociation, d'abord entre syndicats enseignants pour établir les parités internes et ensuite entre le syndicalisme enseignant et les autres organisations de fonctionnaires, pour aboutir aux parités externes. Le congrès de la FGE est justement l'occasion d'un conflit entre le SNI et le SNES sur le projet de reclassement, le SNES défendant le principe de hiérarchie dans le milieu enseignant et un niveau faible de traitement de début des instituteurs. La position du SNI est adoptée par 348 voix contre 127 sur le premier point, et par 259 contre 229 sur le second. Juliette Harzelec, du SNI, regrette ces controverses aiguës : « Je souhaite donc, pour l'avenir, qu'à la faveur de relations plus fréquentes, d'une connaissance réciproque plus complète, des conceptions s'inspirant davantage du syndicalisme finissent par prévaloir. »<sup>311</sup> Le rêve de la Fédération d'industrie, entretenu à la Libération, laisse donc la place aux rivalités corporatives.

L'obtention du reclassement nécessite un affrontement avec le gouvernement, confronté à une crise budgétaire. La majorité ne s'y résout pas, ainsi Lavergne réagit d'une manière très modérée au gel du budget de l'Education Nationale au printemps 1946. Ses explications insistent sur l'opposition classique entre le ministre des Finances et celui de l'Education Nationale, que les enseignants appuieront « énergiquement »<sup>312</sup>.

Pendant l'été 1946, les difficultés s'aplanissent avec le gouvernement, qui admet que le reclassement des enseignants est prioritaire et leur propose une allocation d'attente. Cette question des parités externes heurte d'autres fonctionnaires, qui se sentent lésés. A l'opposé de toute la tradition syndicale de solidarité, la fédération des Finances CGT proteste alors contre le « surclassement » des enseignants. Henri Aigueperse explique que cette « action déclenchée alors que les décrets intéressant l'enseignement et la magistrature étaient sur le point d'être signés, a permis à la direction du budget de remettre en question des chiffres déjà

---

<sup>309</sup> Etienne Colomb. US n°1, 30 décembre 1944.

<sup>310</sup> Rapport sur le programme d'action revendicative. EL n°18, 10 juin 1946.

<sup>311</sup> EL n°12, 10 mars 1946.

<sup>312</sup> EP n°6, février 1946.



acceptés par le ministre des Finances et de diminuer, non pour des raisons de crédit, mais pour des raisons de parités ses propositions. »<sup>313</sup> De ce fait, d'autres fédérations expriment la même revendication, puis l'UGFF demande finalement une indemnité d'attente pour l'ensemble des fonctionnaires, ce qui élimine l'idée de reclassement. Les fonctionnaires des services financiers, ainsi que le personnel administratif du Ministère de l'Enseignement, déclenchent même une grève isolée, contre l'avis des autres fédérations.

Cette grève s'effectue donc autant pour la satisfaction des demandes propres aux fonctionnaires des Finances que contre les revendications enseignantes. Henri Aigueperse note qu'elle prend fin sur l'assurance donnée par le gouvernement « qu'il ne serait pas accordé d'autres indemnités d'attente et que le reclassement dans les nouvelles échelles des catégories reconnues comme particulièrement défavorisées aurait un effet rétroactif et partirait d'une date qui serait la même pour toutes. »

Les dirigeants de la FEN éprouvent une colère d'autant plus grande que ceux qui bloquent leur activité syndicale appartiennent au même courant confédéral, *Force Ouvrière*, et que parmi les « concours précieux »<sup>314</sup> apportés à leur cause se trouve le bureau confédéral de la CGT, dirigé par le courant adverse.

Les conflits catégoriels qui opposent les enseignants aux autres fonctionnaires, comme le durcissement revendicatif de la FGE à partir de 1946 témoignent de la clôture de la période de reconstruction et de consensus de la Libération.

## SYNTHÈSE

Le climat a beaucoup évolué entre la Libération et 1946. Le consensus interne au syndicalisme enseignant et l'euphorie progressiste qui envahit le pays laisse place à un durcissement des conflits politiques et à la cristallisation de tendances. L'activité syndicale tend à être de plus en plus déterminée par les enjeux sous-tendus par l'installation de la guerre froide. Il s'agit sans conteste d'une de ces périodes d'accélération de l'histoire, ce qui explique la quantité impressionnante d'innovations stratégiques qui en proviennent.

La transformation de la FGF en UGFF, avec l'émancipation du syndicalisme enseignant de la tutelle de la Fédération des Fonctionnaires qu'elle implique, la création d'une Fédération de l'Education Nationale incluant les non-enseignants, la tentative de développer des syndicats départementaux intercatégoriels, de limiter le nombre de syndicats nationaux qui sont affiliés

---

<sup>313</sup> La direction du budget est une administration intégrée au ministère des Finances. Éditorial. EL n°1, 25 septembre 1946.

à la Fédération, témoignent de ce bouillonnement créateur dans le domaine des structures syndicales. Mais l'activité syndicale ne se résume pas aux questions organisationnelles, puisque les syndicalistes enseignants créent la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. Cette incursion dans le domaine des services constitue une des originalités de leur syndicalisme. La création de la FCPE et du Cartel d'action laïque prouve que le SNI occupe désormais une place essentielle dans le mouvement laïque. Finalement, la décision de 1946 ne concerne pas qu'un changement de nom : la FEN ne prolonge pas seulement la Fédération Générale de l'Enseignement, mais constitue une organisation neuve, puissante, qui a redéfini son identité, dans un sens plus radical et quelque peu élargi aux conceptions des professeurs de l'enseignement secondaire et des non-enseignants.

Le courant unitaire contribue pleinement à toutes ces initiatives, par le biais de ses idées et de ses dirigeants. Il propose le compromis entre les tenants de la Fédération d'industrie et ceux de la toute-puissance des syndicats nationaux. Il défend la participation à la gestion contre les thèses syndicalistes-révolutionnaires de l'Ecole Emancipée. Son *aggiornamento* s'opère dans un sens constructif, parce qu'il participe à la construction du nouveau syndicalisme enseignant et qu'il manifeste un esprit pragmatique. Le courant unitaire peut ainsi influencer sur les choix. Il est en capacité de proposer des solutions réalistes et apporte un souffle nouveau à l'action syndicale, notamment en animant les structures consacrées aux jeunes.

Ses dirigeants exercent pour la première fois des responsabilités à tous les échelons. Ils profitent de cette opportunité pour crédibiliser leur discours par des actes. Ainsi, Paul Delanoue joue un rôle majeur dans la création de la FEN, en tant que responsable des structures fédérales, et dans celle de la FCPE par sa fonction de secrétaire laïc du SNI. On écoute d'autant plus le courant qu'il a connu une forte augmentation de son influence grâce à son rôle moteur dans la Résistance, atteignant le tiers des mandats du SNI, dirigeant le SNET Ecoles et Apprentissage, le SNESup et le Syndicat des Agents. Dès la Libération, il est devenu la principale minorité, au détriment de l'Ecole Emancipée. Il acquiert par sa politique constructive un capital de légitimité dont l'importance explique le choix ultérieur de l'unité du syndicalisme enseignant.

Les multiples joutes auxquelles se livrent les dirigeants syndicaux constituent un autre signe de vitalité. Les syndiqués, surtout dans le SNI, sont interpellés par ces débats. Les sujets sont d'ailleurs variés : l'indépendance syndicale, le rapport à la CGT, le pacifisme ou encore le type de revendication. Aucun argument ne peut être employé à la légère, tant les protagonistes excellent à défendre leurs positions. Leurs articles se répondent d'un numéro de

---

<sup>314</sup> Ibid.

*L'Ecole Libératrice* à l'autre. Chose curieuse, les deux orateurs les plus en vue sont minoritaires, Paul Delanoue et Marcel Valière pour l'Ecole Emancipée. Ils ont été formés dans la Fédération Unitaire de l'Enseignement, mais le fossé qui les sépare est grand.

La majorité réformatrice a dû renouveler en partie ses équipes et se choisir de nouveaux dirigeants : Henri Aigueperse pour le SNI et Adrien Lavergne pour la FEN. Son atonie croît à mesure de son hésitation entre deux alliances alternatives. Soit elle choisit le courant unitaire, dont l'orientation nouvelle correspond plus aux pratiques des directions syndicales, mais qui constitue une minorité active et dangereuse pour les équilibres internes. Soit elle privilégie l'anticommunisme et choisit de s'allier à l'Ecole Emancipée. Malgré des hésitations et sa division dans de nombreux votes déterminants, elle retient cette option, au prix d'un partage des rôles : Marcel Valière attaque le courant unitaire au nom de la majorité, il impose ses théories, tandis que la majorité dirige les syndicats comme à l'accoutumée, sans modifier ses pratiques syndicales.

Ces évolutions sonnent le glas de l'espérance consensuelle de la Libération, l'affrontement des tendances et leur cristallisation sont à l'ordre du jour dès 1946.

## **CHAPITRE 3**

**1947 — 1948 :**

**LE CHOIX DÉCISIF DE L'AUTONOMIE**

Les années 1947 et 1948 représentent une rupture décisive dans l'histoire du syndicalisme, marquée par la scission de la CGT. Désormais le pluralisme syndical et les polémiques provoquées par les effets de la guerre froide s'imposent. L'effort d'unification du syndicalisme enseignant, en débat dès 1919 et patent depuis 1935, semble compromis. La vigueur des débats idéologiques menés à l'intérieur du SNI depuis 1945 laisse craindre en effet que la scission ne soit perçue comme un mal nécessaire. Les enseignants ne figurent-ils pas parmi les dernières professions à avoir procédé à la réunification syndicale prévue par les accords du Perreux de 1943 ? Les dirigeants de la FEN participent à la tendance minoritaire de la CGT, *Force Ouvrière*, qui se transforme en 1948 en une nouvelle confédération. La logique voudrait qu'ils la rejoignent et l'aident à se structurer.

Pourtant, le fragile édifice construit depuis la Libération (place nouvelle du courant unitaire, structures syndicales rajeunies et renforcées, organisations nouvelles) résiste. Un choix original, celui de l'autonomie, permet au syndicalisme enseignant de conserver son unité. La mémoire de la FEN insiste à juste titre sur cet événement fondateur, que plusieurs historiens ont scruté. Deux questions les taraudaient, et nous intéressent toujours : comment l'autonomie a-t-elle été adoptée par la FEN ? Comment expliquer ce choix ?

Nous avons signalé dans l'introduction le rôle crucial du courant unitaire dans la préservation de l'unité de la FEN : il pouvait quitter l'organisation et consacrer la scission, contrairement à la tendance Ecole Emancipée qui était trop faible pour construire un syndicat rival. On étudie moins cet aspect, pour deux raisons selon nous : d'abord parce qu'un courant minoritaire ne dispose pas des mêmes commodités institutionnelles pour construire sa mémoire et ensuite à cause de l'éloignement ressenti ultérieurement entre le courant et la CGT. Aussi ajoutons-nous une dernière question, centrale dans notre objet de thèse : comment le courant unitaire occupe-t-il la place de partisan de la CGT dans une organisation qui la quitte ?

Y répondre nécessite un détour préalable vers l'étude des grèves de la fin de l'année 1947, qui jouent un rôle central dans la scission syndicale et constituent les premières grèves sérieuses entreprises par des enseignants.

## **I- LES CONSÉQUENCES SYNDICALES DE LA VAGUE GRÉVISTE, 1947 - 1948**

L'année 1947 constitue un tournant politique et syndical. Dans les premiers mois,

l'expérience unique du gouvernement tripartite avec la présence de ministres communistes se poursuit. Mais les contradictions s'aiguisent à l'intérieur du gouvernement dans un contexte international de début de guerre froide. Le Parti Communiste est confronté au mécontentement grandissant de sa base ouvrière, et les syndicalistes communistes pâtissent d'une augmentation des grèves décidées contre leur avis. La grève de Renault transforme ces tensions en contradictions antagoniques et le socialiste Ramadier chasse les communistes du gouvernement en mai 1947. A la fin de l'année, une vague de grèves met à l'épreuve les structures syndicales reconstituées, les tendances divergeant à leur sujet. L'affrontement est d'autant plus vif que les positions changent très rapidement. Les unitaires amorcent un tournant revendicatif dans l'année, sous la pression de la surenchère de l'Ecole Emancipée.

La tendance Force Ouvrière dénonce les grèves au plan confédéral et prépare la scission de la CGT en conséquence. Quelle est l'attitude du syndicalisme enseignant ?

### **A- Les grèves de 1947...**

Les enseignants ne peuvent se prévaloir d'une tradition gréviste en 1947. Pendant des décennies, ils ont estimé que cesser le travail n'était pas de leur ressort, du fait de leur responsabilité envers les élèves et de leur attachement à la cause de l'école publique. La mutation syndicale des associations professionnelles entreprise dans les années 1920 amène les nouvelles organisations à envisager l'emploi de cette arme, mais en dernier recours. Dans la pratique, l'action la plus dure du SNI consiste alors en la démission de ses élus départementaux. La première grève tentée par les syndicats enseignants se déroule le 12 février 1934 à l'appel de la CGT, pour des motifs politiques<sup>1</sup>. Elle rassemble la moitié des instituteurs. La seconde est tentée le 30 novembre 1938, suivant l'appel de la CGT et pour des objectifs plus revendicatifs. Le SNI estime que 20 000 de ses 110 000 adhérents ont bravé les menaces de sanction du gouvernement, qui ne compte lui que 3 000 grévistes<sup>2</sup>. Les grèves de 1947 auraient donc pu ne pas concerner les enseignants. Mais le mécontentement était trop grand.

#### **a- Reclassement ou revalorisation ?**

Les syndicalistes enseignants déploient leurs efforts revendicatifs dans deux directions : ils demandent le reclassement, revendication propre aux enseignants, et la revalorisation, c'est-à-

---

<sup>1</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres, op. cit.* - p. 153.

<sup>2</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres, op. cit.* - p. 196.

dire une hausse de salaire uniforme pour tous les fonctionnaires, donc une revendication commune à tous les agents de l'Etat. Le reclassement constitue la priorité fédérale depuis 1946 et se négocie dans le cadre de l'UGFF. Nous avons vu dans le chapitre précédent quelles difficultés a causé la prise en compte gouvernementale des requêtes enseignantes, dans la mesure où d'autres fédérations de fonctionnaires critiquent le projet de la FEN.

En 1947, les militants de la FEN discutent encore de cet épisode. Marcel Bonin se réjouit du fait « que l'enseignement soit reclassé dans les échelles de la fonction publique au sein des commissions de l'UGFF. Les travaux des commissions de reclassement ont été menés avec rapidité, quoi qu'en aient pu craindre certains. »<sup>3</sup> En effet, les discussions sur le reclassement, très techniques, peuvent accaparer les directions syndicales sans résultats tangibles. Plus critique, Cheylan, militant unitaire des Bouches-du-Rhône, affirme : « si nous avons engagé l'action l'an dernier avant les vacances, peut-être aurions-nous pu obtenir le reclassement prioritaire de l'enseignement »<sup>4</sup>. Son intervention est ambiguë : il reproche certes à la direction d'avoir laissé les fonctionnaires des Finances seuls dans la grève, leur permettant de bloquer les acquis des enseignants. Mais les unitaires ne souhaitent pas ouvrir la boîte de Pandore des affrontements catégoriels, dans une période où ils dirigent la Confédération, sont influents à l'UGFF et alors que siègent au gouvernement des ministres communistes<sup>5</sup>. Cheylan justifie donc le comportement des autres fonctionnaires, en le qualifiant de « normal ». Ainsi, ils accusent seulement la direction fédérale de ne pas avoir prévu l'expression des rivalités entre fonctionnaires et agit en conséquence.

Henri Aigueperse préfère relativiser l'importance du conflit existant à l'intérieur de l'UGFF. Il valorise les aspects positifs : « le sang-froid et le sens de la mesure dont ont fait preuve les militants unis, malgré tout, par des sentiments de confiance et d'estime réciproques ». Ceci aurait permis de trouver une solution équitable. Il peut donc conclure : « La tâche des dirigeants de l'UGFF a été extrêmement difficile, leurs efforts méritent d'être appréciés à leur juste valeur. »<sup>6</sup> Malgré l'existence probable de rancœurs, qui joueront quelques mois plus tard un rôle dans le refus de rejoindre Force Ouvrière, aucun dirigeant de la FEN ne souhaite attiser les rivalités entre fonctionnaires, d'autant que les seules chances de réussite du reclassement reposent sur leur union au sein de l'UGFF. En novembre 1947 encore, Henri Aigueperse évoque un ralliement de « la majorité des fédérations intéressées »<sup>7</sup>

---

<sup>3</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 12.

<sup>4</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 26.

<sup>5</sup>Les ministres communistes ont été évincés du gouvernement Ramadier le 4 mai, soit dix jours avant. Mais les recherches historiques montrent que le PCF n'a pas immédiatement compris la portée définitive de cette décision, ni modifié sa stratégie en conséquence.

<sup>6</sup>Rapport moral. EL n° 17, 15 juin 1947.

<sup>7</sup>Éditorial. EL n° 9, 27 novembre 1947.

à la position des enseignants et ajoute : « nous sommes plus que jamais convaincus que notre véritable bataille, c'est celle du reclassement. »

L'insistance sur cette priorité au reclassement n'est pas fortuite, car depuis le printemps, et notamment au congrès fédéral, se déroule un débat sur son opportunité, par rapport à la revalorisation. Les militants de l'Ecole Emancipée contestent l'importance du reclassement, Marcel Pennetier estime qu'en « axant toute l'action de la Fédération sur les discussions à propos du reclassement, on est passé en fait à côté du problème de la revalorisation ; dans la mesure où le reclassement n'a pas été lié à la revalorisation, lui-même est en péril. »<sup>8</sup> Philippe Rabier, le dirigeant unitaire du SNET, abonde dans ce sens en notant que les réunions de la FEN ne discutent « que du reclassement. » Il déclare : « nous nous battions sur des coefficients qui changeaient toutes les semaines et, pendant ce temps-là, nous laissons de côté de très graves questions. »<sup>9</sup>

Cependant, les unitaires défendent presque tous la revendication du reclassement. Louis Guilbert déclare ainsi que « la tactique de la FEN qui a consisté à ne pas confondre le reclassement et la revalorisation, a été parfaitement juste. »<sup>10</sup> Il ajoute :

« Nous ne comprenons pas, en effet, pourquoi des camarades critiquent l'action menée par le bureau fédéral, en particulier lorsque nous avons acquis des acomptes. Ces camarades auraient voulu, à ce moment-là, nous lancer et lancer tous les fonctionnaires dans une bataille pour la revalorisation alors qu'il s'agissait justement d'acomptes qui nous donnaient une garantie pour notre reclassement. »<sup>11</sup>

Finalement, quel que soit le chemin choisi, reclassement ou revalorisation, le but ne peut être atteint que si les enseignants parviennent à convaincre le gouvernement de dépenser plus d'argent pour eux. Sinon, ce débat risque de se transformer en une querelle sur les principaux bénéficiaires des augmentations salariales, ce que craint Paul Delanoue dans un article paru après la grève de décembre 1947. Le gouvernement débourse la somme de 41 milliards de francs ; selon les calculs de Delanoue, la seule revalorisation des traitements depuis six mois nécessiterait 70 milliards. Une véritable revalorisation s'avère impossible, et Paul Delanoue s'inquiète de la situation « des petits personnels qui sont loin du minimum vital. Ne serait-il pas urgent de leur donner le salaire de base calculé sur la base des 120 % du minimum vital ? » Mais dans ce cas, « il ne restera plus rien pour le reclassement. Nous aurions perdu la face. Des combinaisons savantes s'échafaudent qui satisfont les uns au détriment des autres. Ou reclassement, ou revalorisation, ou bien un peu de reclassement et un peu de

---

<sup>8</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 16.

<sup>9</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 19.

<sup>10</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 42.

<sup>11</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 42.



revalorisation. »<sup>12</sup>

Il est difficile d'évaluer aujourd'hui les raisons de l'échec revendicatif subi par les syndicats enseignants. Est-ce dû à leur stratégie basée sur le reclassement ? Henri Aigueperse et Robert Chéramy notent que le « plan de reclassement n'est toujours pas connu à la fin de l'année 1947, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'attitude du SN face à la scission. »<sup>13</sup> Une division syndicale aurait ruiné les derniers espoirs. En fait, le débat entre reclassement et revalorisation retentit sur la question des modes d'action syndicaux, puisque le reclassement implique une collaboration étroite entre les syndicats et le gouvernement. A l'inverse, la revalorisation ne crée pas de nouveaux conflits d'intérêts et favorise la mobilisation de tous les fonctionnaires.

### **b- Le virage gréviste des unitaires**

Le mécontentement grandit chez les enseignants dès 1946. Ils ne supportent plus les privations endurées et cherchent les moyens de se faire entendre. Dans ce contexte, des idées de grève apparaissent, phénomène inédit dans la corporation. Ainsi, la section SNI de la Somme étudie ce sujet dans son AG du 4 juillet 1946. Une question est posée : « Si la grève devient nécessaire, le Bureau National doit-il décréter une grève d'avertissement de 24 heures d'abord, où passer directement à la grève illimitée ? », formulation qui exclut le refus de principe de toute grève. 65 syndiqués se prononcent pour la grève d'avertissement d'abord et 117 pour la grève illimitée<sup>14</sup>. On peut nuancer cet exemple en remarquant que seuls les militants les plus décidés participent aux assemblées générales, mais il reste significatif d'une volonté de lutte. Dès septembre 1946, Breuillard, secrétaire de la puissance section de la Seine du SNI, signale confidentiellement la volonté de lutte des instituteurs à Aigueperse et à Lavergne : « Vous serez suivis en cas de grève même prolongée, j'en suis persuadé et rien ne serait néfaste comme un manque de directives fermes. »<sup>15</sup>

L'écho de cette insatisfaction retentit au printemps 1947, lors du congrès de la FEN. Un dirigeant modéré du SNES, Guitton critique « un certain passage du rapport moral » dans lequel il a cru « voir, peut-être à tort d'ailleurs, une certaine acceptation éventuelle de l'augmentation de la durée de travail. »<sup>16</sup> L'heure n'est plus aux compromis avec un

<sup>12</sup>Le gouvernement avait accepté le principe selon lequel le salaire minimal en France équivaut à 120 % du minimum vital, principe à l'origine du SMIG. EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>13</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - p. 250.

<sup>14</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 10, octobre 1946.

<sup>15</sup> 1 BB 31, Lettre de Breuillard à Aigueperse, 10 septembre 1946. Il précise à Lavergne, le 9 septembre 1946, que la section « est prête, unanimement, à suivre les mots d'ordre les plus énergiques qui pourraient lui être donnés ».

<sup>16</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 35.

gouvernement dont il dénonce la « duplicité » et auquel il demande d' « accorder les actes avec les déclarations » en donnant à l'école publique « des crédits nouveaux et, en attendant, en ne lui supprimant pas ce qui est déjà pour elle strictement indispensable à sa vie. »<sup>17</sup>

L'insatisfaction n'épargne donc pas les directions syndicales, jugées trop timorées face au gouvernement. L'Ecole Emancipée juge le moment venu de rompre l'axe qui la lie à la majorité en critiquant vivement son inaction revendicative. Dans le SNI, Duthel et Valière évoquent des dissensions sur l'action à mener en faveur de l'indemnité de reclassement : « La motion adoptée par le congrès de Grenoble (...), pourtant très nette et impérative, n'a pas été appliquée. A tort, selon nous. »<sup>18</sup> La tendance vote contre le rapport moral au congrès fédéral. Marcel Penetier estime que « l'action syndicale générale adoptée par le Bureau de la Fédération (...) a mis en péril le succès de [leurs] revendications. »<sup>19</sup> Laurent Schwartz, délégué de la Meurthe-et-Moselle, motive son vote négatif par le fait que « la FEN a tout à fait été à la remorque des événements. »<sup>20</sup> Yvonne Issartel reprend cette image en déclarant que la FEN « n'a souvent été, à l'intérieur de l'UGFF, qu'un train » sans lui donner une impulsion. Elle déclare : « Nous pensons que les plus belles motions votées dans les congrès seront lettre morte tant que nous n'aurons pas, parallèlement, établi un plan d'action pour faire aboutir ces revendications. »<sup>21</sup> Cette argumentation pourrait aussi servir de bilan de l'alliance défunte entre la majorité et sa propre tendance. Cette offensive vise donc à imposer à la majorité des décisions concrètes d'action.

Laurent Schwartz propose au congrès d'adopter un ultimatum<sup>22</sup>. L'action envisagée a pour but d'obtenir une revalorisation, puisqu'il propose une grève de l'ensemble des fonctionnaires, ce que critiquent les unitaires. Le congrès fédéral rejette sa motion corporative, qui insiste sur l'échelle mobile et l'action directe. La motion adoptée prévoit le reclassement en deux étapes et selon les dirigeants Ecole Emancipée Duthel et Valière, « reste évasive sur les moyens d'action »<sup>23</sup>. Cette décision est un constat d'échec pour l'Ecole Emancipée, sans doute instrumentalisée par les réformistes dans le combat contre les unitaires.

Ceux-ci se posent en champions de la direction fédérale et d'une stratégie modérée. Louis Guilbert, dirigeant unitaire du SERP intervient dans ce sens : « la tactique de la FEN » a été

---

<sup>17</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 40.

<sup>18</sup> EL n° 17, 15 juin 1947.

<sup>19</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 15.

<sup>20</sup> Il deviendra un célèbre mathématicien. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - pp. 6-7.

<sup>21</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 29.

<sup>22</sup> « Si à cette date, les crédits n'ont pas été votés par l'Assemblée nationale, si le gouvernement n'a pas accepté le principe, nous devons mandater aujourd'hui le congrès de la FEN pour faire une démarche auprès de l'UGFF et obtenir une grève générale des fonctionnaires. Si l'UGFF n'organise pas la grève générale des fonctionnaires, je pense que nous devons, dans ce cas, organiser nous-mêmes une grève des examens ». Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 9.

<sup>23</sup> EL n° 17, 15 juin 1947.

« parfaitement juste. »<sup>24</sup> Cheylan, militant des Bouches-du-Rhône, prône « une politique constructive », avec une réforme de la fiscalité au détriment des riches, pour ne pas « grever le budget de l'Etat » et « reclasser tous les fonctionnaires. »<sup>25</sup> Ce souci de la bonne gestion de l'argent de l'Etat de la part du courant unitaire se repère surtout dans cette période.

Louis Guilbert affirme qu'une trop forte hausse des salaires amène l'inflation et risque de provoquer le « retour du pouvoir personnel », c'est-à-dire de De Gaulle. Cette défense vigoureuse de la modération fédérale est cohérente avec le soutien affiché à la confédération, confrontée à des grèves sectorielles animées par les minoritaires. L'intervention de Marcel Bonin développe ce point :

« Contre la volonté de réalisation démocratique des masses travailleuses, le front de la réaction s'organise dans tout le pays. Les tentatives de division du mouvement ouvrier sont de plus en plus pressantes sur le plan politique comme sur le plan syndical. L'attitude de la presse bien pensante est caractérisée par le soutien qu'elle apporte au mouvement particulariste et d'indiscipline dans la CGT : grève des postiers contre leur fédération ; grève des Finances en septembre ; grève chez Renault ces jours derniers »<sup>26</sup>.

Cette attaque feutrée contre la tendance Force Ouvrière profite de l'hostilité manifestée par la Fédération des Finances, réformiste, contre les revendications enseignantes. Elle démontre aussi que les unitaires refusent d'approuver les grèves. Marcel Bonin affiche une grande clarté sur ce sujet : « N'affaiblissons pas notre grand mouvement syndical dans des grèves subalternes qui ne font que réjouir l'adversaire. »<sup>27</sup> Cependant, ce souci pragmatique ne conduit pas les unitaires à un soutien inconditionnel de la direction, contre laquelle ils émettent un certain nombre de critiques précises. L'intervention de Marcel Bonin reflète cette attitude équilibrée, il annonce d'abord que son syndicat, le SERP vote le rapport moral parce que « dans l'ensemble, l'activité de la FEN [le] satisfait », puis nuance cette position quelques instants après : « Toutefois, nous avons un certain nombre de critiques à présenter au bureau fédéral » et énumère les problèmes non résolus des agents de lycée et des maxima de service pour les professeurs, estimant que « le rapport moral n'est pas assez ferme sur ce point »<sup>28</sup>. La

---

<sup>24</sup>Il déclare aussi que « le bilan de l'action de la FEN est quelque chose de positif ». Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 42.

<sup>25</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 25.

<sup>26</sup>Ouverture du Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - p. 8.

<sup>27</sup>Ouverture du Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - pp. 8-9.

<sup>28</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p.12. Il ajoute un autre grief, regrettant que Lavergne ait tardé à soutenir la manifestation organisée par le SERP le 27 juin 1946. Un tel reproche paraît avec le recul de peu d'importance, puisque Bonin convient que finalement la direction fédérale a soutenu l'action de la section parisienne. S'il tient à décrire en détail les hésitations du secrétaire général de la FEN, c'est certainement dans le but de le présenter comme plus réticent à l'action que les unitaires, qui doivent tenir compte de la pression de l'Ecole Emancipée. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 13.

formule la plus polémique employée par Marcel Bonin porte sur « les capitulations de l'UGFF »<sup>29</sup>.

Louis Guilbert se situe aussi dans un registre de critique constructive. Après avoir défendu la position fédérale, il ajoute : « On pourrait cependant, peut-être, regretter que récemment, alors que la possibilité était offerte de faire obtenir à des catégories non enseignantes de l'E.N. le bénéfice de l'acompte provisionnel, la vigilance de la FEN n'ait pas été suffisante »<sup>30</sup>. A la suite peut-être d'un partage des rôles, ou reflet d'un caractère différent, Philippe Rabier se montre plus incisif : « la FEN n'a pas le droit d'accepter des suppressions de poste et je dis que, pour se défendre, il faut attaquer »<sup>31</sup>. Ces premières critiques préfigurent le tournant opéré par les unitaires au milieu de l'année 1947, lorsque, comme leurs camarades ouvriers depuis la grève de Renault, ils se prononcent au plan national pour l'extension des luttes. Un événement politique majeur change la donne : les communistes ne siègent plus au gouvernement, la logique de guerre froide s'installe dans la vie politique et sociale du pays.

René Bonissel critique cette volte-face en octobre 1947 : « il ne faut pas que les masses travailleuses soient lancées inconsidérément dans des luttes dont l'enjeu est moins l'amélioration de leur propre sort que le prestige d'une fraction syndicale ou politique. Un mouvement de grève se prépare, tant chez les syndiqués eux-mêmes que dans l'opinion publique, si impressionnable et si versatile. » Or, il reproche aux militants unitaires de certaines fédérations de la CGT « de désapprouver un mouvement d'action directe, puis de l'étendre brusquement dans les quarante-huit heures et de le soutenir, uniquement parce qu'on en a pris la direction. »<sup>32</sup> La manière dont les dirigeants du SNI se posent en spécialistes du déroulement et du succès d'une grève malgré leur inexpérience, est caractéristique. En outre, ils ne critiquent les grèves que d'un point de vue tactique, et non sur le fond. En novembre encore, Henri Aigueperse explique que la « CGT a raison » dans son approche des problèmes salariaux. Il n'évoque plus l'échelle mobile et insiste sur l'« accord » régnant dans le mouvement syndical<sup>33</sup>. Ce discours aussi change en décembre 1947.

---

<sup>29</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 14.

<sup>30</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 42.

<sup>31</sup>Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 21.

<sup>32</sup>Éditorial. EL n° 5, 30 octobre 1947.

<sup>33</sup>Éditorial. EL n° 6, 6 novembre 1947.

### c- Le début de la grève des instituteurs parisiens

A la fin de l'année 1947, la situation sociale est au bord de l'explosion. La CGT ne songe plus à bloquer les actions, ni même à les canaliser et les grèves se multiplient. Ce climat se ressent chez les enseignants, et particulièrement les instituteurs. Henri Aigueperse doit reconnaître en novembre l'existence de « retards » dans la mise en œuvre du reclassement, aboutissant à une « impatience qui a conduit les militants de notre section de la Seine à proposer à l'assemblée générale du 6 novembre l'organisation d'un référendum sur l'opportunité d'une grève immédiate en accord avec le Cartel des Services publics. »<sup>34</sup> L'usage du terme impatience ne laisse pas présager un clair soutien à la grève des instituteurs parisiens, grève fondamentale chez les enseignants par sa longueur et sa radicalité.

Parmi les causes du mouvement, Paul Delanoue évoque dans un bilan devant le Comité Central du PCF « une explosion de mécontentement », due au « sentiment très net que le moment était venu d'aboutir et que la direction syndicale nationale devait sortir des discussions techniques interminables »<sup>35</sup> engagées depuis mars sur le reclassement. Cette grève se déroule selon un scénario inédit : un référendum organisé le 10 novembre avec 83 % de participation montre qu'une large majorité des instituteurs de la Seine est décidée à l'action (77 % des votants, soit 8 392 voix)<sup>36</sup>. La direction nationale critique vertement ce référendum, estimant que les non syndiqués ou membres du SGEN-CFTC ne doivent pas interférer dans les décisions du SNI.

En effet, le gouvernement du socialiste Ramadier risque de tomber, et deux secrétaires permanents du SNI, Henri Aigueperse et René Bonissel, accompagnés du secrétaire général de la FEN, Adrien Lavergne, déconseillent aux membres du Conseil syndical de la Seine d'engager la grève dans cette conjoncture. Ils proposent d'attendre la fin de la crise politique, et surtout de la crise sociale. Une arrière-pensée motive cet avis : depuis le 14 novembre, un processus de grève générale s'est enclenché dans le pays, à partir de l'action des mineurs et des métallurgistes. Le Parti Communiste et la direction de la CGT encouragent ces actions, au contraire de la SFIO qui est au pouvoir, et de la minorité *Force Ouvrière* de la CGT, qui brandissent la crainte d'une insurrection prosoviétique.

Malgré les pressions nationales, le Conseil syndical de la Seine se prononce le 17 novembre pour la grève immédiate et illimitée, par 22 voix contre 20. Les minoritaires Ecole Emancipée et unitaires votent pour cette idée, qui l'emporte avec le soutien d'une partie des

---

<sup>34</sup>Éditorial. EL n° 8, 20 novembre 1947.

<sup>35</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

<sup>36</sup> HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine en 1947 », *Communication au groupe sur l'Histoire du syndicalisme enseignant*.

réformistes qui dirigent la section, contre l'avis de son secrétaire Edmond Breuillard. Autre innovation, un comité de grève fort de 200 membres se met en place, avec 25 représentants du SGEN-CFTC et des membres d'organisations diverses<sup>37</sup>. Paul Delanoue se félicite de cette caractéristique, le comité ayant « des bases démocratiques »<sup>38</sup>.

Cependant la CE de l'UGFF refuse la grève immédiate, René Bonissel dans un bilan de la grève destiné à justifier la position de la direction nationale, indique les conséquences de cette décision :

« Les instituteurs de la Seine restaient seuls ou presque seuls dans la lutte. C'était là un fait, sans nul doute, extrêmement regrettable à constater, mais qui ne faisait que confirmer les pronostics des responsables du Bureau national du SN au Conseil syndical »<sup>39</sup>.

Il omet de préciser que l'isolement bien réel des instituteurs parisiens est également provoqué par le refus du SNI de s'engager nationalement dans cette action, du fait de sa concomitance avec les grèves ouvrières. Pourtant, l'action parisienne ne débute que le vendredi 21 novembre, massivement suivie, et un Conseil National du SNI se tient le lendemain. Les militants de la Seine espèrent donc influencer sa décision et constituer l'avant-garde du mouvement. La majorité réformatrice du CN déçoit leurs attentes.

Deux motions s'affrontent le 22 novembre, dont l'une préconise la généralisation de la grève commencée par les instituteurs de la Seine. Robert Ducol, secrétaire unitaire de la section départementale d'Indre-et-Loire, la présente. L'assemblée générale avait voté par 147 voix contre 51 une motion en faveur de la grève en cas de refus du gouvernement d'accorder le reclassement au 1er janvier 1948. Or, la motion que défend Ducol au CN du SNI demande une action immédiate. Aujourd'hui, Robert Ducol reconnaît qu'il a « certainement un peu outrepassé » son « mandat départemental »<sup>40</sup>... L'enjeu était de taille et explique ces agissements, identiques dans tous les camps. Ainsi, Edmond Breuillard ne réussit pas à convaincre ses camarades réformatrices de le suivre, et préfère s'abstenir que de voter pour la motion Ducol, ce que les unitaires parisiens allaient lui reprocher vivement. Robert Hirsch estime que son « vote reflète l'hésitation du responsable parisien entre la combativité de sa section, qu'il sent bien, et les exigences politiques nationales de son courant dans le SNI. »<sup>41</sup>

La motion du Lot, adoptée par la majorité réformatrice du Conseil national, avec 782 mandats contre 351 à la motion Ducol et 131 abstentions, « conseille à la section de la Seine

---

<sup>37</sup>La société pédagogique, l'Association des cours complémentaires, le Syndicat des professeurs des enseignements spéciaux, in HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine », *op. cit.*

<sup>38</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

<sup>39</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>40</sup>Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon le 26/10/1999. *Points de repères*, n°23, février 2000 – p. 44.

<sup>41</sup>HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine », *op. cit.*

d'interrompre momentanément son mouvement d'action directe, tout en se considérant comme en état d'alerte permanente et en conservant son organisation de grève. »<sup>42</sup> La formule est étudiée pour ne pas apparaître trop sèche ou comme un refus définitif de la grève parisienne. Officiellement, la majorité ne la réproouve pas, puisque sa motion « se félicite de la belle cohésion dont font preuve nos camarades dans la conduite de l'action engagée et considère leur mouvement comme le prélude à l'action générale à laquelle tous les fonctionnaires doivent être appelés dans le cadre de leurs organisations syndicales et fédérales. » Mais elle refuse de suivre l'exemple de la Seine, au nom « des délais que réclament la préparation et la mise en exécution d'un tel mouvement d'ensemble pour être efficace et coordonné, et tenant compte des circonstances particulières du moment. »<sup>43</sup> Ce dernier point constitue la seule allusion à la situation politique.

Situation délicate pour la majorité du SNI : elle s'oppose pour la première fois depuis la Libération aux deux minorités unies et affronte l'insubordination d'une partie de son camp. Henri Vidalenche, de l'Ecole Emancipée, accuse d'ailleurs les militants de *Force Ouvrière* de se comporter en briseurs de grève et refuse de critiquer les grèves au prétexte que le PCF les impulse, « n'en déplaise à ceux qui pratiquent des revirements qu'ils reprochent aux staliniens »<sup>44</sup>. Dans cette bataille à front renversé, où réformistes et unitaires tour à tour refusent puis soutiennent les grèves, selon les circonstances, seule la tendance syndicaliste révolutionnaire reste constante.

Cependant, la décision de la majorité reflète l'état d'esprit de beaucoup d'instituteurs de province, du fait du traditionnel clivage avec Paris, de l'absence de tradition gréviste et de considérations politiques. Ainsi, les représentants de la section de la Somme donnent 4 mandats pour la grève immédiate et 16 pour celle du BN, sans connaître précisément l'opinion des syndiqués. Une AG extraordinaire ratifie leur vote une semaine plus tard, et accorde sa confiance au Bureau à l'unanimité des 120 syndiqués présents<sup>45</sup>.

Comme souvent dans cette période délicate, la FEN reproduit la décision du SNI par 169 mandats contre 98 et 25 abstentions. A l'annonce de ces décisions, le comité de grève organise chez les instituteurs de la Seine un référendum. Edmond Breuillard et les militants réformistes de la Seine préconisent l'arrêt de la grève. 62 % des voix les désapprouvent, avec une participation de 85,5 %<sup>46</sup>. La poursuite du mouvement transforme l'action en grève dure, à durée non programmée, à l'exemple des grèves ouvrières.

Elle reçoit le soutien d'une partie des autres enseignants de la Seine. En effet, le Syndicat

---

<sup>42</sup>EL n° 9, 27 novembre 1947 et n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>43</sup> EL n° 9, 27 novembre 1947.

<sup>44</sup> EE, n° 6, 21 décembre 1947.

<sup>45</sup>SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 15, janvier 1948.

de l'Enseignement de la Région Parisienne-FEN, dirigé par les unitaires, envoie un ordre de grève dans tous les établissements de son ressort le 25 novembre. Contrairement à la situation prévalant chez les instituteurs, cette initiative ne part pas d'une demande de la base confirmée par un référendum, mais du volontarisme de la direction du SERP, qui cherche à étendre le mouvement, comme l'ensemble des militants unitaires du pays. Le succès est pour le moins mitigé et débattu. Le référendum organisé pour le personnel du second degré à Paris donne une majorité des deux-tiers qui refuse la grève<sup>47</sup>. René Bonissel estime que l'ordre « de grève fut très peu suivi dans les établissements du second degré », et évalue le nombre de grévistes à une centaine sur 3 900 membres de l'Enseignement<sup>48</sup>. Paul Delanoue considère lui que parmi les grévistes de la Seine, outre 13 000 instituteurs, figurent « 12 000 autres membres du corps enseignant », pour une durée longue de 18 jours à 3 semaines<sup>49</sup>. Parmi d'autres, les sections Ecole Emancipée du Rhône et de l'Hérault ont animé une grève de plusieurs jours. Mais le mouvement échoue à s'étendre, tant au plan national que professionnel, parmi les autres enseignants et la grève des instituteurs de la Seine s'essoufle au bout de dix jours.

Une explication de l'écart constaté entre les chiffres de participation avancés par Delanoue et Bonissel réside peut-être dans le fait que les enseignants suivent massivement, pour la première fois, une grève de deux jours.

#### **d- La grève enseignante des 8 et 9 décembre 1947**

Le CN du SNI qui refuse de se lancer dans le mouvement parisien envisage simultanément la possibilité de lancer une grève courte. Henri Aigueperse, dans l'éditorial qui en rend compte, évoque les consultations en cours dans le cadre de l'UGFF et déclare aux syndiqués : « nous devons nous préparer à faire face à toutes les éventualités. L'enjeu de cette bataille est capital pour les enseignants. Dans le cas où la décision gouvernementale nous serait défavorable, nous devrions nous engager immédiatement dans l'action. »<sup>50</sup> La direction nationale du SNI adresse donc un double message : d'un côté, elle ne participe pas à la grève générale, car elle entend garder le contrôle des actions syndicales, ne pas se laisser dicter la conduite à tenir par une section départementale ou un courant minoritaire ; de l'autre, elle ne reste pas passive et aide les syndiqués qui ont commencé le mouvement.

La CE de l'UGFF du 5 décembre 1947 refuse la grève générale lancée par la Confédération

---

<sup>46</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine », *op. cit.* - p. 252.

<sup>47</sup> Chiffres donnés par Robert Guitton, US n° 41, 15 décembre 1947, cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* - p. 4.

<sup>48</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>49</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

<sup>50</sup> EL n° 9, 27 novembre 1947.



et vote une grève de quarante-huit heures pour les 8 et 9 décembre, avec l'appui de la FEN. Les enseignants la suivent massivement. Ils réussissent la seconde grève de masse de leur histoire, avec des pourcentages de l'ordre de 70 %, surtout dans l'enseignement primaire. Paradoxalement, dans la Seine le Comité de grève appelle à la reprise depuis le 6 décembre. Sous la pression des militants unitaires favorables à la poursuite du mouvement et qui parlent de « trahison »<sup>51</sup>, un troisième référendum est organisé le 6, avec 72 % de participation. Il aboutit à 69 % de voix pour l'arrêt du mouvement. Entre 1000 et 2000 instituteurs poursuivent le mouvement jusqu'au 9 décembre, mais les unitaires ne parviennent pas à convaincre tous leurs sympathisants<sup>52</sup>. Des catégories de la haute administration, comme les Inspecteurs d'Académie, ont participé fortement à la grève<sup>53</sup>. Pourtant, Henri Aigueperse ne dissimule pas sa déception et se pose la question : « Pourquoi une défection générale s'est-elle produite chez les autres fonctionnaires, alors qu'il s'agissait de lutter pour une revendication commune ? »<sup>54</sup>

Didier Sapojnik précise que ce « fiasco complet » est causé par l'attitude des fédérations de l'UGFF à direction confédérée, qui ne transmettent pas le mot d'ordre à leurs adhérents<sup>55</sup>. Les militants *Force Ouvrière* ne veulent absolument pas prêter main-forte à la grève générale lancée par le PCF et la direction de la CGT. La direction de la FEN reste donc isolée ; elle est confédérée, mais ne peut abandonner les syndiqués de la Seine engagés dans un mouvement dur. Malgré la réussite globale de la grève de quarante-huit heures, sa nouveauté et le contexte politique tendu provoquent quelques difficultés locales. Certaines sections du SNI, celle du Loiret par exemple, émettent des réticences et ne s'engagent pas dans la grève. D'autres directions de section ne parviennent pas à convaincre de son utilité l'ensemble des adhérents. Celle de la Somme déplore que la proportion de grévistes soit inférieure au quart des syndiqués. Elle reconnaît une préparation insuffisante, ne permettant pas à l'information de circuler correctement. Cela explique peut-être les grandes inégalités géographiques : sur vingt-deux cantons, sept ne comptent aucun gréviste, contre cinq qui en affichent plus de 80 %, dans huit cantons le taux est inférieur à 40 %. Le secrétaire général, Pédeboeuf, donne dans une tribune libre une autre raison du refus de la grève : les non-grévistes « ne voulaient pas faire une certaine politique », celle du PCF, « et ils en faisaient une autre, (...) celle du gouvernement. »<sup>56</sup>

<sup>51</sup> HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine », *op. cit.*

<sup>52</sup> HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine », *op. cit.*

<sup>53</sup> Heller, le secrétaire général du Syndicat National des Inspecteurs d'Académie-FEN peut se féliciter du fait qu'un « seul cas de défection active a été signalé. » in 1 BB 10, *Syndicat National des Inspecteurs d'Académie*, Bulletin n° 26, 25 juillet 1948.

<sup>54</sup> Éditorial. EL n° 10, 11 décembre 1947.

<sup>55</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - pp. 23-24.

<sup>56</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 15, janvier 1948.

La grève permet d'obtenir quelques succès : l'indice de départ est attribué au stagiaire et non au titulaire débutant, l'indice terminal n'est plus réservé à la classe exceptionnelle et enfin une parité est établie avec les contrôleurs des PTT. Le déroulement de cette grève des instituteurs parisiens démontre aux enseignants leur capacité à se lancer dans des mouvements longs. Il lève l'hypothèque de la responsabilité des élèves, du soutien à l'école publique et confirme le choix syndical. Paul Delanoue en tire une autre leçon pour les instituteurs communistes ; il estime que chaque fois que ceux-ci « s'appuyaient entièrement, franchement sur la base, ils avaient des succès. Chaque fois au contraire qu'ils se laissaient aller à l'atmosphère déprimante du Bureau Syndical et de comité de grève, ils ont commis des erreurs et mécontenté la base »<sup>57</sup>. En établissant ce bilan, il postule un écart entre une base combative et une direction réformatrice « hostile au mouvement lui-même », donc prête à tous les abandons. Nous avons constaté que la réalité est plus contrastée et que le radicalisme des unitaires dans la grève les a desservis. Il oublie aussi le propre échec de son courant quand il a tenté de ne pas tenir compte des résultats du dernier référendum. La grève provoque des conséquences internes immédiates : les polémiques entre courants font rage, notamment sur leurs motivations politiques.

## **B- ... et leurs conséquences syndicales**

Après les grèves de novembre-décembre 1947, le changement de climat est définitif dans la FEN, les accusations politiques se multiplient et nul ne songe plus à dépasser ou atténuer les clivages de tendances. Alors que l'unité confédérale vacille, le syndicalisme enseignant ne fait nullement exception en la matière.

### **a- Une grève qui montre les liens entre la direction du SNI et la SFIO**

Dans le bilan de la grève que les courants établissent, figure en bonne place l'examen des motivations politiques de leurs adversaires. Rappelons que les communistes sont écartés depuis des mois du gouvernement dirigé par le socialiste Ramadier, et qu'au plan international la guerre froide s'installe progressivement. Les directions du SNI et de la FEN ont prêté le flanc aux accusations communistes de réagir à la grève parisienne avec le souci de préserver le gouvernement. Accusations d'autant plus véhémentes que les majoritaires utilisaient avec prédilection le thème de l'indépendance syndicale, les années précédentes, ce qui fait dire à Paul Delanoue qu'il est « temps de la réaliser dans les faits. » Il suggère de laisser « à leurs

---

<sup>57</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

occupations ceux qui, systématiquement, divisent, ceux qui hurlent à “l’indépendance du syndicalisme” en politisant ce même syndicalisme au nom de la nouvelle union sacrée avec le MRP baptisée “troisième force”. »<sup>58</sup> En effet, la SFIO et le MRP restent au gouvernement, dans une position centrale par rapport au PCF et au RPF de De Gaulle, et leur alliance inquiète les laïcs. Par conséquent, ce contexte transforme la politique en domaine porteur pour l’argumentation de Delanoue.

Henri Aigueperse, un brin provocateur, choisit en décembre d’assumer cette proximité idéologique :

« au risque de me faire traiter une fois de plus d’agent du gouvernement, je dois à la vérité de dire que le ministre de l’Education nationale a défendu notre cause avec vigueur et avec un succès qui n’est pas négligeable. J’aggraverai encore mon cas en ajoutant que certains de ses collègues ont agi en la circonstance comme de véritables amis de l’École. »<sup>59</sup>

On peut interpréter cette déclaration de deux façons différentes. Soit elle traduit une fidélité d’Aigueperse à la stratégie de collaboration avec le pouvoir, défendue autrefois par Paul Delanoue. Soit elle constitue un soutien de la direction du SNI à un gouvernement bousculé, et en particulier du ministre socialiste de l’Education, cible privilégiée des unitaires<sup>60</sup>. Dans une réunion du Comité Central du PCF, Delanoue, livre la clé de ces attaques, il signale plusieurs dizaines d’adhésions au PCF, motivées selon lui par l’hostilité aux « manœuvres du gouvernement, de la social-démocratie, du socialiste Naegelen qui a tout fait pour démoraliser les grévistes, pour liquider le mouvement »<sup>61</sup>.

Il ne sait probablement pas à ce moment l’importance de la complicité existant entre la direction du SNI et le gouvernement. Aigueperse envoie une lettre confidentielle au président du Conseil, le 17 novembre 1947, alors que la section du SNI de la Seine organise son référendum sur la grève, qui fait grand bruit dans la presse. Dans cette lettre, après avoir présenté les motifs de mécontentement et argué des succès remportés par d’autres catégories, il sort du domaine syndical et conseille son camarade socialiste sur la marche à suivre pour éviter une grève, afin de conjurer « une décision improvisée » sur le reclassement :

« Si quelques jours sont nécessaires pour les délibérations du Conseil de Cabinet, je pense qu’une déclaration officielle, par laquelle vous indiqueriez que le Gouvernement étudie actuellement les différents plans qui lui ont été soumis et qu’à

<sup>58</sup>EL n° 11, 18 décembre 1947. La troisième force est le nom de l’alliance politique entre la SFIO, le MRP, les radicaux et l’UDSR, parti de centre gauche, alliance qui lutte à la fois contre le RPF gaulliste et le PCF.

<sup>59</sup>Éditorial. EL n° 10, 11 décembre 1947.

<sup>60</sup>Delanoue écrit ainsi dans *L’Ecole Libératrice* : « Il paraît que M. Naegelen (...) a offert sa démission — une fois de plus. » EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>61</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

une date déterminée (aussi rapprochée que possible) le tableau des parités et des indices sera connu, aurait pour effet de calmer les esprits des fonctionnaires. Les modalités d'application des nouvelles échelles pourraient alors être étudiées dans une atmosphère plus sereine. »<sup>62</sup>

Bien placé pour connaître l'état d'esprit de la base, Henri Aigueperse peut proposer une action gouvernementale en conséquence. Ce document prouve qu'il ne souhaite pas le déclenchement de la grève, à cause de sa conjonction avec la grève générale de la CGT. Ceci explique les réticences ultérieures. Le cas n'est pas isolé, puisque Georges Lefranc signale l'existence de « négociations (...) dans le bureau de Daniel Mayer avec Force Ouvrière »<sup>63</sup>. La direction du SNI revendique publiquement les choix effectués pendant la grève au nom de l'exercice des responsabilités conférées par les règles de la démocratie<sup>64</sup>.

Le principal argument utilisé contre les grèves lancées par la Confédération en novembre-décembre 1947 réside dans leur « caractère de surenchère politique », pour reprendre l'expression de René Bonissel, dans un article publié à côté de celui de Delanoue, et destiné à lui répondre. Selon lui, la grève « fut exploitée à des fins politiques par des organismes plus soucieux de mots d'ordre pris hors de l'organisation que de réelle démocratie syndicale. »<sup>65</sup> Dans cette optique, la grève ne se justifie que si elle reste purement économique, les aspects politiques étant perçus comme parasites. Cette conception réformiste inscrit l'action du syndicat dans le cadre du système politique en place, considéré comme intangible. Mais est-ce pertinent dans un contexte explosif ? Si le SNI se retrouve en porte-à-faux avec la grève des instituteurs parisiens, il le doit à la fragilité de sa position de refus des grèves politiques — au nom de l'indépendance syndicale — contraire à la tradition syndicaliste révolutionnaire qu'il essayait auparavant de réactiver et surtout étonnamment proche de la position d'un parti politique, la SFIO. La SFIO opère en effet la distinction entre les grèves politiques et professionnelles à partir de 1947, pour contrer le PCF. Cependant en pratique, selon Eric Méchoulan, elle condamne toutes les grèves et théorise leur encadrement législatif<sup>66</sup>. Paul Delanoue a beau jeu de demander au « SNI de se pencher plus que jamais sur la défense [des] revendications, la défense de la laïcité et de la démocratie, de délaisser toute cette mesquine

<sup>62</sup> 1 BB 2, Lettre d'Aigueperse au président du Conseil le 17 novembre 1947.

<sup>63</sup> Daniel Mayer est le ministre socialiste du Travail. LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical*, *op. cit.* - p. 62.

<sup>64</sup> « Nous avons une conception de notre rôle de militants responsables qui, pour paraître à certains un peu désuète et timorée, n'en reste pas moins la seule concevable dans une organisation démocratique. Jamais, tant que nous serons à la tête du Syndicat national, une minorité n'imposera sa loi à la majorité. Bien que nous soyons accusés couramment de pratiquer un syndicalisme de sommet, nous pensons que nous n'avons pas de leçons à recevoir de nos accusateurs quant à l'application des règles de la démocratie syndicale. » Éditorial d'Henri Aigueperse. EL n° 10, 11 décembre 1947.

<sup>65</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>66</sup> MECHOULAN Eric, « La SFIO et les grèves », in BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles,

politicaillerie qui sévit encore »<sup>67</sup>.

Bonissel reprend l'interprétation la plus hostile à la grève, celle de *Force Ouvrière*, dont il légitime les agissements : « cette agitation prenait un caractère si nettement politique que des réactions immédiates s'ensuivaient. De nombreuses corporations, où les votes à bulletin secret donnaient une majorité hostile à la grève, décidaient la reprise du travail (...). Cette division de la classe ouvrière engendrait, dans quelques régions, des actes de violence, des tentatives brutales de débauchage, des collisions entre grévistes et non-grévistes, ou entre grévistes et police »<sup>68</sup>.

Delanoue reconnaît l'importance stratégique de la grève des instituteurs parisiens dans ce contexte politique tendu :

Elle « a fortement contrarié tous ceux qui ne voyaient dans les mouvements revendicatifs ouvriers que sombre machination du Kominform. Il est difficile de présenter le secrétaire général des instituteurs de la Seine comme un agent de Belgrade, et c'est ce qui ennuyait tellement ceux qui parlaient de grève politique à tout propos et hors de propos. C'est pourquoi tout a été fait pour terminer au plus vite ce mouvement et pour empêcher un mouvement d'ensemble. »<sup>69</sup>

L'action des instituteurs permet donc aux unitaires de démontrer aux travailleurs rétifs à la grève qu'elle ne revêt pas le caractère politique que lui attribuent le gouvernement et la minorité Force Ouvrière de la CGT. La direction du SNI ne souhaite nullement se transformer en caution de la majorité confédérale, qu'elle combat depuis deux ans. Aigueperse emploie à ce sujet un second argument : le « mouvement engagé » par les instituteurs de la Seine se déroule pendant une « absence de gouvernement »<sup>70</sup>. Bonissel insiste : « Le mercredi 19 novembre, le ministère Ramadier était démissionnaire. Etait-il possible de déclencher un mouvement de grève illimitée dans de telles conditions ? Nous continuons à penser que non »<sup>71</sup>. Cet argument place l'action du SNI dans un cadre institutionnel, donc dépendant du calendrier politique, d'autant que la vacance gouvernementale est un phénomène relativement fréquent sous la IV<sup>e</sup> République. Cette idée ne tient pas compte des contraintes inhérentes à la dynamique propre d'une grève : cesser temporairement une grève risque de briser le climat nécessaire à son bon déroulement.

---

PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, op. cit. - pp. 205 – 222.

<sup>67</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>68</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947. Georges Lefranc précise que les « îlots de résistance à la grève appartiennent à des milieux fort divers » : les anarcho-syndicalistes de la CNT et syndicalistes révolutionnaires hostiles à l'influence du Parti Communiste, les syndicalistes de la CGT récemment passés à l'autonomie, notamment dans les PTT, enfin et surtout les syndicalistes de Force Ouvrière, in *Le mouvement syndical*, op. cit. - pp. 58-59.

<sup>69</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>70</sup> EL n° 9, 27 novembre 1947.

<sup>71</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

Les affrontements suscités par la grève, d'ordre physique dans beaucoup de syndicats ouvriers et intellectuel dans les syndicats enseignants, accélèrent la décomposition de la CGT et préfigurent sa scission. Dès le 18 décembre, Delanoue remarque qu'un « des premiers objectifs du gouvernement est atteint : la division des forces qui étaient unies pour le combat sur la base du plan de l'UGFF. »<sup>72</sup> La scission confédérale se prépare, et le déroulement de la grève ne contribue pas à ancrer la FEN dans l'un des camps en présence. Henri Aigueperse en décembre 1947 dénonce les unitaires, ainsi que les militants Force Ouvrière de l'UGFF qui « ont refusé d'appliquer la décision prise à la majorité » lors de la grève de quarante-huit heures, ne témoignant d'aucune solidarité pour les enseignants. Il conclut d'une manière prémonitoire :

« Dans le désarroi général, seules les organisations syndicales et fédérales de l'enseignement ont conservé intégralement le caractère de groupements démocratiques, sachant ce qu'ils veulent, se déterminant librement. Seuls nos syndicats nationaux et notre fédération ont basé leurs décisions sur des considérations d'ordre exclusivement syndical. »<sup>73</sup>

Didier Sapojnik estime que les « dirigeants de la FEN se rendent compte qu'ils doivent faire cavalier seul dans l'action, y compris contre leurs propres amis et que, seuls, ils ont gardé la confiance de leurs syndiqués. D'où la prudence avec laquelle ils abordent la scission confédérale. »<sup>74</sup> La solution de l'autonomie correspond aussi à l'expérience vécue pendant ces semaines décisives. Un autre dispositif s'impose à ce moment : l'officialisation des tendances de la FEN.

### **b- La reconnaissance explicite des tendances, 1947 –1949**

Le système des tendances représente une particularité forte de la FEN<sup>75</sup>. Traditionnellement, les historiens expliquent sa mise en place par le choix de l'autonomie lors de la scission de 1948, dans une sorte de troc avec une minorité cégétiste désireuse d'obtenir des garanties sur l'existence d'espaces de liberté dans le fonctionnement interne de la FEN<sup>76</sup>. Selon Bertrand Geay, le « SNI et, par extension, la FEN définissent dès 1948 des principes d'organisation de leur pluralisme interne », avec la motion Bonissel-Valière. Il ajoute que « la

---

<sup>72</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>73</sup> Éditorial. EL n° 10, 11 décembre 1947.

<sup>74</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) choisit l'autonomie », *op. cit.* – p. 25.

<sup>75</sup> Le chapitre 10 leur est consacré.

<sup>76</sup> Guy Coq, syndicaliste et observateur pertinent, l'écrit : « En conséquence, [l'autonomie] institutionnalise un système de tendances qui représentent les grands courants du mouvement ouvrier. » COQ Guy, « La FEN, l'école, le syndicalisme », Paris, *Esprit*, juin 1976 - p. 1205.

structuration par tendances institutionnalisées ne se réalise que très progressivement, lorsque les différents courants se rallient au principe de l'autonomie. »<sup>77</sup>

Pourtant, nous avons vu que les tendances constituent une tradition du syndicalisme enseignant et que dès 1946, les conditions d'exercice de leur activité sont prévues, notamment avec l'élection du Bureau National du SNI à la proportionnelle. Faut-il pour autant tenir pour quantité négligeable les modifications apportées par la motion Bonissel-Valière lors du passage à l'autonomie ?

Début 1947, avant les grèves, le discours antitendances continue de coexister au SNI avec leur reconnaissance explicite<sup>78</sup>. L'élection nationale se déroule à la proportionnelle des mandats obtenus par chaque motion. La répartition des mandats dans les sections départementales est donc essentielle, et les unitaires tentent de tirer profit des modalités souples qu'ils ont fait prévaloir. Le panachage permet aux délégués d'éliminer certains membres de la liste proposée et de les remplacer par d'autres candidats. Il représente un système intermédiaire entre le scrutin majoritaire, dans lequel chaque candidat doit obtenir la majorité des voix, et le scrutin de liste normal, dans lequel on vote pour une liste entière, sans pouvoir choisir les candidats. Les unitaires ont défendu ce système mixte dans le but d'assurer l'élection de leurs dirigeants à partir de leur popularité, pour obtenir des scores dépassant leur influence idéologique<sup>79</sup>.

Dans la FEN, les tendances sont moins importantes : pour la CA, l'article 5 des statuts précise que « les candidats représentant les syndicats départementaux sont proposés par leurs syndicats départementaux. »<sup>80</sup> Ceci exclut la présentation de listes de candidats par tendance, au profit d'un scrutin majoritaire, avec candidatures individuelles, soutenues par leurs délégations. Les difficultés concrètes engendrées par ce système marquent le Congrès fédéral de 1947. Adrien Lavergne évoque « la possibilité, après accord, d'établissement d'une liste commune. Si la chose était possible, les élections se feraient dans la clarté. »<sup>81</sup> Notons que les deux grands courants ne déposent pas de motion d'orientation à ce congrès, préférant trouver un terrain d'entente. Mais l'accord ne se réalise pas, ne serait-ce qu'à cause de l'opposition

<sup>77</sup> La motion Bonissel-Valière est le texte d'orientation de la majorité autonome du SNI lors de la scission confédérale. GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 59.

<sup>78</sup> Ainsi, Henri Aigueperse évoque le risque d'affrontements entre tendances pour le dissiper aussitôt : « à aucun moment l'opposition des tendances n'a constitué une gêne sérieuse pour notre action. (...) Nous ne pensons pas qu'à l'heure actuelle, un seul militant responsable du S.N. cherche à introduire au sein de l'organisation les discussions ou les querelles de l'extérieur, qu'il cherche à faire passer l'intérêt d'un groupement quelconque avant l'intérêt général du Syndicat. » EL n° 8, 10 janvier 1947.

<sup>79</sup> Par exemple, au Conseil Syndical du Puy-de-Dôme, les militants unitaires « demandent que l'unanimité se fasse sur les noms de certains militants connus et appréciés. » Mais leur proposition est repoussée au profit de « la répartition des mandats sur les trois motions selon les règles de la proportionnelle. » SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°30, novembre-décembre 1947, janvier 1948.

<sup>80</sup> EP n° 16, spécial congrès de 1947.

<sup>81</sup> Congrès FEN de 1947, Séance du 17 mai matin - pp. 2b-3.

manifestée par l'Ecole Emancipée à la direction fédérale. Le vote s'effectue donc en écrivant 18 noms sur une liste, l'élection étant fonction du nombre de voix recueillies<sup>82</sup>.

Or, des délégués réformistes soulèvent des objections pratiques, tel Bailly de Belfort, qui note qu'à part quelques figures, « les candidats à la CA des syndicaux départementaux sont mal connus des autres départements. » Il est logique que la connaissance personnelle de tous les candidats par les délégués dans une organisation aussi importante et diverse soit limitée. Comment choisir dans ces conditions ? Les délégués doivent utiliser des critères, comme les affinités politiques, les positions sur les questions corporatives etc.. Pour que l'élection se déroule dans « la clarté », Bailly émet le vœu « que les divers candidats fassent une brève profession de foi, et précisent notamment leurs tendances respectives : (...) ex-unitaires ou ex-confédérés, ou leur absence de tendance ». Ce système équivaut à l'officialisation des tendances, sujet encore délicat, aussi Bailly ajoute-t-il une précaution oratoire : « Cette demande n'est pas faite dans un but de division »<sup>83</sup>. Un autre délégué, Vincent, explore cette voie en affirmant : il est « qu'on le veuille ou non, ces tendances existent, et je ne doute pas une seconde qu'à l'heure actuelle, tant que le Congrès est à l'intérieur de la salle, les tendances soient en train de travailler pour arriver à obtenir des élus. »<sup>84</sup>

Ces interventions suscitent une riposte immédiate des unitaires, dont plusieurs ténors soulèvent de nombreuses objections. La première repose sur l'origine locale des candidats, qui doivent représenter leur section départementale. Camille Canonge, du Tarn explique que nombre de candidats sont « présentés au congrès par l'unanimité de leur section », or « Dieu sait si ces sections départementales peuvent être divisées sur les questions de tendances. Il est certain que nous n'admettrons jamais que l'on nous classe dans une liste de tendance »<sup>85</sup>. Cette situation répond au vœu des unitaires de favoriser l'élection sur des critères de compétence. Il répond donc sur le même terrain que le délégué réformiste, celui de la simplicité de l'application des principes électoraux.

L'instituteur unitaire Labrunie choisit, quant à lui, de pousser la logique des tendances jusqu'au bout pour en démontrer les dangers. Il commence par feindre de s'étonner de l'emploi « des termes d'ex-unitaires, d'ex-confédérés » : « Je pensais pour ma part, qu'il y avait eu en effet une Charte de Toulouse qui créait l'unité à la CGT. » Il semble donc refuser tout partage des militants de la FEN en tendance. Or, il poursuit en acceptant que les candidats se classent dans une tendance : « Je suis sûr que certains seront fort ennuyés, mais alors si nous acceptons ce défilé des candidats avec la qualification pour chacun de la tendance qu'il

---

<sup>82</sup> Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a.m. - p. 28.

<sup>83</sup> Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a. m. - p. 29.

<sup>84</sup> Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a. m. - p. 30.

<sup>85</sup> Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a.m. - p. 33.



représente, je fais une proposition très ferme, c'est que nous votions pour la CA au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. »<sup>86</sup> Ce système est en place dans le SNI depuis quelques mois, avec la participation active des unitaires. Mais les équilibres diffèrent dans la FEN, dans laquelle les unitaires sont plus influents et les luttes de tendance moins affirmées (la revue de la FEN, *L'Enseignement Public*, consacre une place bien moindre que *L'Ecole Libératrice* aux polémiques entre courants). Le président de séance refuse l'idée de Labrunie, arguant de la nécessité qu'elle implique de changer les statuts. Par conséquent, il accrédite la démonstration implicite de Labrunie : choisir au scrutin majoritaire des dirigeants selon des critères de tendance n'est logique que si l'on désire éliminer les opposants.

Enfin, Guilbert choisit de dramatiser l'enjeu, à partir de ce constat. Il rappelle les affrontements entre tendances de 1938, et lance : « on a voulu faire ces élections dans la confusion. S'il s'avérait que particulièrement on veut éliminer des camarades parce qu'ils sont connus sur le terrain politique et non pas sur le terrain syndical, je vous mets en garde contre les conséquences qu'il y aurait ainsi dans la Fédération, parce qu'à ce moment-là, ce sera la bagarre »<sup>87</sup>. Ces interventions s'avèrent efficaces, la proposition est repoussée.

Cet épisode confirme la position ambiguë des unitaires. L'intervention de Paul Delanoue au Conseil national du SNI du 27 décembre 1946 présente simultanément les deux facettes de leur discours. Il dénonce d'abord les luttes de tendance : elles « absorbent inutilement l'activité des militants » ; or « il y a lieu d'utiliser les compétences sans jeter aucune exclusive contre quelques camarades. » Puis il affirme « que l'expérience faite au sein du Bureau national montre qu'il est possible aux camarades des différentes tendances de travailler ensemble à la réalisation d'un programme. Rien ne sert de dissimuler les divergences ».<sup>88</sup> Les unitaires ne contestent donc pas l'existence même des tendances. Leur objectif est d'obtenir des garanties sur le libre exercice de leur activité syndicale et leur participation à la direction, en évitant le plus possible la cristallisation des tendances<sup>89</sup>.

Durant le printemps 1947, confronté à ce paradoxe, Delanoue oscille entre deux discours. Il n'abandonne pas encore l'ancien propos de dénégation des tendances : « Nous n'éprouvons nul besoin de constituer ces petits cénacles syndicaux où, en vase clos, on réchauffe l'ardeur des hésitants. »<sup>90</sup> Mais celui-ci est supplanté par le nouveau, qui revendique la spécificité de son courant : « Les militants qui défendent ces propositions se réclament certes d'un courant de pensée, celui qui voit dans la classe ouvrière la force essentielle de progrès, qui croit à une

---

<sup>86</sup>Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a.m. - p. 31.

<sup>87</sup>Congrès FEN de 1947, Samedi 17 mai a.m. - p. 33.

<sup>88</sup> EL n° 10, 10 février 1947.

<sup>89</sup> Cf chapitre 13.

<sup>90</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

possibilité scientifique d'interprétation de la réalité sociale. »<sup>91</sup>

L'ouverture du congrès fédéral de mai 1947 montre que ces hésitations peuvent s'interpréter comme un double discours délibéré. La première intervention revient de coutume au représentant de la section qui accueille le congrès, à savoir Bonin pour le SERP. Ce dirigeant unitaire regrette que les tâches syndicales se soient « compliquées un peu des soucis de l'orientation syndicale qu'il semble indispensable à quelques-uns de nos amis de créer, même dans une organisation naissante, et pas toujours avec la hauteur de vue souhaitable »<sup>92</sup>. Il se félicite dans le même mouvement de la consolidation de la position de la direction sortante du SERP, au détriment des réformistes et donne son avis sur de nombreux sujets d'actualité, ce qui est d'habitude du ressort du rapport moral de la direction sortante. Adrien Lavergne note d'ailleurs que l'intervention de Bonin est « en quelque sorte, elle aussi, un rapport moral préliminaire de la région parisienne »<sup>93</sup>. Présenter un contre-rapport à l'ouverture du congrès participe des luttes de tendances que Bonin dénonce.

A la fin de l'année, le choix de l'organisation d'un courant est entériné, pour réagir à la mise à l'écart progressive des militants unitaires. Paul Delanoue tempère cette reconnaissance de « l'existence de tendances » par le simple vœu qu'elles ne nuisent pas « au travail syndical »<sup>94</sup>. La motion unitaire souligne positivement la nouveauté du congrès du SNI :

*« Pour la première fois dans l'histoire du Syndicat national, vous allez être appelés à participer directement à l'élection de vos dirigeants nationaux, en exprimant (...) votre avis sur le programme et les moyens d'action qui vous seront présentés et en choisissant les militants qui auront la charge de guider notre organisation. »*<sup>95</sup>

Un tel passage cautionne donc le système des tendances qui se met en place dans le SNI, auquel les unitaires contribuent. La motion unitaire au congrès extraordinaire de 1948 tente de définir en creux leur conception de l'organisation du débat : elle « diffère certainement de celle de Valière : pour nous le syndicat, ce n'est pas un champ clos où doivent *forcément* s'affronter des “tendances” méthodiques organisées ; nous rejetons cette conception politique du syndicalisme. »<sup>96</sup> Le climat difficile provoqué par la scission joue en faveur d'une formalisation plus grande du système, au détriment de la souplesse initialement défendue par les unitaires. La motion Bonissel-Valière, adoptée par les congrès du SNI et de la FEN,

<sup>91</sup> EL n° 16, 30 mai 1947.

<sup>92</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - p. 6.

<sup>93</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - p. 9.

<sup>94</sup> Article non inséré, cité par un appel unitaire *in* EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>95</sup> EL n° 9, 27 novembre 1947.

<sup>96</sup> Souligné par nous. EL n° 22, 11 mars 1948. Dans le Puy-de-Dôme, une modification des statuts est adoptée à l'unanimité en juillet 1948. Elle prévoit l'élection au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, le panachage et les candidatures individuelles étant autorisés. AG du 1er juillet 1948 *in* SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 33, octobre 1948.

demande l'élection « à la représentation proportionnelle des organismes administratifs »<sup>97</sup>.

Désormais, le système du SNI s'impose à la Fédération. D'autres syndicats nationaux, dont le SNES, suivent<sup>98</sup>. Ainsi, le congrès fédéral de mars 1948 pose la question de la tendance des candidats et la résout d'une autre manière que l'année précédente. Waluzinski, de la minorité Force Ouvrière, intervient sur ce point et propose un choix en fonction des motions Bonissel et Labrunie, ce qui est adopté<sup>99</sup>. Les unitaires ne font plus obstacle à la présentation des tendances par les candidats, les clivages entre partisans et adversaires de la CGT étant trop établis pour qu'ils puissent profiter du moindre flou en matière de candidature.

Il reste au congrès à décider précisément du mode de scrutin. Le président de séance propose que les quinze candidats obtenant le plus grand nombre de suffrages soient élus, (scrutin majoritaire). L'application sans concertation de ce système risquant de les priver d'élus, les unitaires interviennent en faveur de la règle de la proportionnelle. Guilbert se sert de son adoption par « les différents syndicats nationaux », mais reconnaît que ce n'est pas inclus dans les statuts de la FEN. Il veut donc appliquer un système différent de celui prévu par les statuts fédéraux et bénéficie du soutien logique de Marcel Pennetier, mais pas d'Henri Aigueperse. Un autre dirigeant réformiste du SNI, Denis Forestier, s'oppose à l'adoption immédiate d'un système pourtant appliqué dans le SNI et préconisé pour la FEN par la motion majoritaire<sup>100</sup>.

Adrien Lavergne, qui veut éviter une scission de la FEN, propose la constitution d'une « liste unique. » Il refuse d'établir immédiatement la proportionnelle, dans la mesure où elle implique un vote de congrès et que les délais sont dépassés<sup>101</sup>. Finalement, les unitaires obtiennent 17 sièges à la C.A. de la FEN sur 59, ce qui minore leur influence. Il apparaît alors clairement que la FEN doit s'aligner sur le système du SNI pour éviter un conflit aux conséquences importantes dans une situation de scission.

Maunoury élabore un projet de révision des statuts fédéraux. Il prévoit pour l'élection des représentants des syndicats départementaux à la CA un vote au scrutin de liste avec représentation proportionnelle. Pour la première fois dans la FEN, chaque tendance présente une motion d'orientation. Le consensus établi sur ce point, le débat se transpose sur les modalités d'application. Maunoury refuse le panachage, pourtant accepté à la demande des unitaires dans le SNI. Il note que cette question « a fait l'objet d'une longue discussion à la

---

<sup>97</sup> Cette motion est célèbre, parce qu'elle promet l'autonomie du syndicalisme enseignant. EP n° 27, avril 1948.

<sup>98</sup> Chéramy, jeune militant Ecole Emancipée, revendique la paternité du changement de statut au congrès du SNES : « nous avons pu faire inclure dans le règlement intérieur (pour les années suivantes) l'élection à la CE et au bureau à la proportionnelle des tendances, celles-ci se définissant par le vote sur la question de l'orientation. » EE, n° 13, 25 avril 1948.

<sup>99</sup> Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m. - p. 97.

<sup>100</sup> Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m. - pp. 100-101.

<sup>101</sup> Congrès FEN de 1948, 27 mars a.m. - p. 102.

commission », et objecte à cette pratique la crainte qu'elle donne « aux délégués d'une tendance la possibilité d'influer sur le choix des représentants de la tendance adverse et de faire battre les candidats les plus qualifiés. »<sup>102</sup> La cristallisation des tendances est tellement forte que ce raisonnement apparaît cohérent, et les militants unitaires ne se battent pas contre le refus du vote préférentiel.

Au Congrès fédéral, on présente la question du mode d'élection comme très importante. Lavergne insiste pour éviter le panachage, au nom d'arguments tactiques, comme la simplicité du dépouillement. Finalement, le congrès adopte à la quasi-unanimité la représentation proportionnelle avec liste complète<sup>103</sup>. Il supprime le lien entre les candidats et les sections départementales. Les unitaires préfèrent donc garantir leur participation aux instances de direction de la FEN plutôt que préserver leur conception de l'organisation de sa vie interne. Ils n'exigent certes pas la mise en place du système des tendances du SNI et de la FEN contenu dans la motion Bonissel-Valière, trop rigide à leur goût, et en faveur de laquelle l'Ecole Emancipée se manifeste plus nettement. Mais ils œuvrent en faveur d'une certaine institutionnalisation des tendances dans le syndicalisme enseignant depuis 1946, dans une démarche profondément ambivalente, où les impératifs du court terme contredisent les visées à long terme.

### **c- La place retrouvée des petits syndicats dans la FEN**

Le durcissement du débat interne en 1947 amène un coup d'arrêt dans les innovations expérimentées depuis la Libération. On abandonne particulièrement l'idée de parvenir graduellement à la Fédération d'Industrie, par le biais des syndicats départementaux uniques et de la réduction du nombre de syndicats nationaux. La fusion projetée entre les trois syndicats nationaux de l'enseignement du second degré — le SNES (lycées, collèges classiques), le SNCM (collèges modernes, ex - Ecoles Primaires Supérieures) et le SNET (enseignement technique) — échoue en avril 1947, à cause de l'hostilité du SNCM envers le SNET. Le Congrès fédéral de 1947 témoigne de cette situation nouvelle. A cette occasion, seuls les militants unitaires interviennent à propos des petits syndicats. René Girard déclare que les militants du SNET sont « effarés de voir le nombre de syndicats nationaux »<sup>104</sup>. Philippe Rabier se montre incisif :

« L'an dernier, le congrès avait été unanime à réclamer au minimum la réduction des syndicats nationaux. Or, si vous prenez la liste des syndicats nationaux que nous

---

<sup>102</sup> EP n° 1, septembre-octobre 1949.

<sup>103</sup> Congrès FEN de 1949, 12 matin - pp. 38-39.

avons eue cette année, il y en a plus que l'an dernier. (...) Il y a maintenant un syndicat des censeurs, un syndicat des principaux de collège, un syndicat des proviseurs. Est-ce que vous croyez que le bureau de la FEN n'aurait pas dû dire à ces camarades : vous avez des syndicats nationaux minuscules, ridicules, groupez-vous et formez un seul syndicat ? »<sup>105</sup>

Paul Delanoue, en sa qualité de secrétaire fédéral chargé de cette question, rétorque que leurs tentatives ont échoué à cause du « souci de conservatisme extrêmement poussé des syndicats nationaux intéressés, souci de conservatisme d'autant plus violent, en règle générale, que le syndicat national est de plus faible importance. »<sup>106</sup> Mais si la critique des petits syndicats est vive, elle résonne comme un aveu : contre les militants de l'École Emancipée, Delanoue prônait au congrès précédent la voie de l'incitation, sans contrainte, pour réduire le nombre de syndicats, il a échoué. Aussi le débat n'épargne-t-il pas les rangs du courant unitaire, puisque René Girard déclare : « Je n'ai pas été convaincu par ce que Delanoue nous a dit. »<sup>107</sup> Une telle critique adressée à son camarade de courant est rare, d'autant qu'ils appartiennent tous deux au PCF. Il demande que le congrès donne « des indications précises » à « la Commission de Structures » de la FEN, tout en restant confronté au dilemme de la position unitaire. Il refuse « évidemment (...) de faire pression » et propose seulement « de demander aux camarades de réfléchir sérieusement à cette question. »<sup>108</sup> On peut douter que la position des petits syndicats s'explique par un manque de réflexion, après trois ans de discussion.

A l'inverse, les représentants des petits syndicats se sentent désormais soutenus par la majorité fédérale. Ils s'affirment nettement plus à ce congrès, tel Peyrat, de la Côte d'Or, qui défend les petits syndicats contre les gros, en pointant par exemple leur taux supérieur de présence aux réunions<sup>109</sup>. Ils tentent également de peser plus sur la définition de la politique fédérale. Muller, du syndicat du personnel administratif des services extérieurs de la jeunesse et des sports, déplore que la FEN n'ait « pas fait d'effort, jusqu'à présent, pour donner une place plus grande aux petits syndicats »<sup>110</sup>.

\* \* \*

---

<sup>104</sup> Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin - p. 81.

<sup>105</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai, a.m. - p. 22.

<sup>106</sup> Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin - p. 26.

<sup>107</sup> Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin - p. 82.

<sup>108</sup> Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin - pp. 81-82.

<sup>109</sup> Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin - pp. 97-98.

<sup>110</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai, a.m. - p. 73.

La scission ne représente donc pas un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elle survient au terme d'un processus de durcissement des clivages internes, dont le paroxysme est atteint à l'occasion des grèves de novembre-décembre 1947, première action de cette ampleur pour les enseignants. Cependant, ce processus est certainement moins abouti à la FEN que dans les Fédérations qui se divisent. La position originale de la direction de la FEN en 1947 — membre de la minorité Force Ouvrière de la CGT, mais en conflit avec les fédérations de fonctionnaires qu'elle dirige — et le processus en cours d'institutionnalisation des tendances préfigurent la solution adoptée au moment décisif.

## II- LE DÉROULEMENT DU DÉPART DE LA CGT

La scission de la CGT<sup>111</sup> fait partie de ces événements dont on peut rétrospectivement considérer qu'ils étaient inévitables. Ainsi, un éditorial d'Henri Aigueperse évoque le risque de scission dès 1946 : il souhaite « sauvegarder l'unité instaurée en 1936, rétablie en 1944 et qui risquerait d'être mise en péril à chaque tentative d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie syndicale par l'introduction de mots d'ordre élaborés au dehors. »<sup>112</sup> Marcel Valière pointe régulièrement ce péril, par exemple quand il déclare, apparemment dépité par les résultats du congrès confédéral de 1946 : « Chaque fois que des atteintes sérieuses à l'autonomie syndicale ont été portées, chaque fois la cohésion, l'unité du mouvement syndical ont été mises en danger. »<sup>113</sup>

Pourtant, un autre type d'analyse de ces déclarations garde sa crédibilité : de quel moyen dispose une minorité pour se faire entendre, dans une organisation dont l'unité est récente ? Les menaces participeraient alors d'un jeu maîtrisé, et ne devraient pas être considérées comme sérieuses en 1946. A l'appui de cette thèse viennent les déclarations rassurantes émanant des mêmes militants. Dans son rapport moral au congrès de 1946, Aigueperse déclare à propos de la CGT : « Nous voulons être des syndiqués libres ; mais nous serons toujours des syndiqués disciplinés. »<sup>114</sup>

Toutefois, la répétition de ces alertes, conjuguée à l'installation progressive d'un climat politique de guerre froide en 1947, prépare les esprits à cette éventualité. Une nouvelle

---

<sup>111</sup>La scission de la CGT est occasionnée par le départ du courant Force Ouvrière, qui crée une autre confédération, la CGT-FO. Cette confédération est constituée soit par les fédérations et syndicats de la CGT qui étaient dirigés par des membres du courant FO et qui quittent la CGT (dans ce cas, les partisans de la CGT quittent le syndicat et en constituent un autre, affilié à la CGT) soit par des fédérations et syndicats créés par ses militants quand ils sont minoritaires (dans ce cas, le syndicat initial continue, et reste à la CGT).

<sup>112</sup> EL n° 14, 10 avril 1946.

<sup>113</sup> Cf chapitre 2. EL n° 15, 25 avril 1946.

protestation des réformistes du SNI semble plus plausible, un éditorial de Bonissel affirmant :

« les forces syndicales risquent leur cohésion. Des craquements se sont déjà fait entendre. D'aucun parlent déjà de scission dans la CGT d'un cœur léger. Nous ne sommes pas de ceux-là. Nous persistons à penser, comme nous l'avons dit souvent, que la force vive d'une République lui est infusée par les travailleurs. Gardons cette force intacte ! Ne l'émiettons pas ! Ne la gâchons pas ! »<sup>115</sup>

Le choix de l'autonomie résulte du rapport de forces entre des options et des camps qui s'organisent rapidement. Il s'agit d'un choix capital, engageant l'avenir du syndicalisme enseignant pour longtemps. Les syndicalistes enseignants, et parmi eux les unitaires, en ont-ils conscience ? En tout cas, conformément à leurs traditions, ils organisent un débat approfondi et démocratique à tous les échelons<sup>116</sup>. Mais comment réagissent les diverses forces en présence ?

## A- Les forces en présence

### a- La première réaction du syndicalisme enseignant à la scission confédérale

Comme l'indique postérieurement Paul Delanoue, personne « ne prévoyait que quelques semaines » après le congrès de la FEN de 1947 arrivent « les rudes affrontements de la scission syndicale. »<sup>117</sup> D'autant que les directions du SNI et de la FEN s'opposent fermement aux préparatifs de scission. Didier Sapojnik explique qu'Adrien Lavergne intervient dans ce sens devant la réunion des groupes FO du 18 et 19 décembre 1947, qui décide de la rupture, mais que l'impact de son discours est « annihilé par l'intervention faite dans la matinée par un membre du SNES, Pierre Giraud, qui au nom des groupes FO de l'Éducation nationale, a demandé la scission immédiate. »<sup>118</sup>

Prudentes, les premières réactions des syndicalistes enseignants témoignent du désir de prendre le temps d'évaluer la situation, ses risques, et les rapports de force. Le premier souci des dirigeants semble être de limiter les conséquences de la scission. Le jeune militant unitaire André Drubay estime qu'à l'époque prévalaient dans son esprit « deux exigences : l'exigence unitaire et l'exigence d'efficacité. » Le SNES et la FEN sont engagés dans la bataille du

---

<sup>114</sup> EL n° 21, 15 septembre 1946.

<sup>115</sup> EL n° 5, 30 octobre 1947.

<sup>116</sup> Par exemple, la section SNI du Puy-de-Dôme publie en février 1948 le compte-rendu intégral des débats de l'AG consacrée à la scission *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 31, février 1948.

<sup>117</sup> DELANOUE Paul [sous la direction de], *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in ROCHE (P.), Les Instituteurs communistes, op. cit. - Tome II - p. 101.*

<sup>118</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit. - p. 26.*

reclassement. « C'est pourquoi il paraissait vraiment catastrophique que le mouvement syndical se scinde, car à ce moment-là il n'aurait plus pu peser de la même manière pour obtenir la réalisation du reclassement. »<sup>119</sup>

Le premier syndicat national important à réunir sa direction est le SNES, le 22 décembre. La discussion de sa commission exécutive montre que « les positions étaient loin d'être tranchées », selon Danielle Pouzache et Alain Dalançon<sup>120</sup>. Cela s'explique par la position inconfortable des réformistes enseignants dans Force Ouvrière et par la particularité des débats internes au SNES, moins tranchés et idéologiques que dans le SNI. Des dirigeants influents du SNES se prononcent pour rejoindre Force Ouvrière, d'autres penchent déjà pour l'autonomie, les unitaires se battent pour rester à la CGT. Ils trouvent néanmoins un accord unanime autour de motions prévoyant que les syndiqués restent unis dans leur syndicat jusqu'au congrès extraordinaire convoqué. La réunion décisive est celle du conseil national du SNI, le 28 décembre. Le débat débute entre Paul Delanoue et Marcel Valière, selon un schéma rituel depuis la Libération. Didier Sapojnik estime que « chacun attend avec curiosité que les majoritaires fassent connaître leur avis puisque c'est cela qui sera déterminant : or ceux-ci restent absolument silencieux »<sup>121</sup>. En effet, Henri Aigueperse consulte la base, et constate rapidement qu'elle ne se prononce pas pour FO, sauf quelques sections, comme celle de la Manche.

Le CN vote à l'unanimité une motion, publiée à la place de l'éditorial de *L'Ecole Libératrice*, en gros caractères pour marquer son caractère exceptionnel : le CN « Donne mandat au Bureau national :

- 1) d'entreprendre immédiatement une étude objective et précise sur les possibilités qui s'offrent à notre organisation en face du problème de la scission ;
- 2) d'organiser sur le plan national une consultation qui permettra à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise. »<sup>122</sup>

On prévoit donc un débat pour statuer, sans précision de forme. Les attendus de la motion insistent sur le « danger que présenterait à l'heure actuelle l'éparpillement de nos forces syndicales ». Mais s'il est aisé de refuser la scission syndicale, il l'est moins de préciser quel niveau de structure compte le plus. Les unitaires estiment que l'échelon confédéral est aussi important que les échelons syndicaux et fédéraux, quitter la CGT est pour eux un acte scissionniste. Les réformistes hostiles à Force Ouvrière privilégient l'échelon du Syndicat national et de la FEN, pour eux être scissionniste, c'est diviser cet échelon, comme cela se

---

<sup>119</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>120</sup> POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* - p. 5.

<sup>121</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 27

<sup>122</sup> EL n° 12, 31 décembre 1947.



produit dans les autres milieux qui se divisent en syndicats affiliés à la CGT et à FO.

Quelles forces cite l'appel du SNI ? On ne trouve aucune référence à la CGT, tandis qu'il évoquée « la nécessité impérieuse de sauvegarder avant tout l'unité du Syndicat national et de la Fédération de l'Éducation nationale. » Didier Sapojnik estime que comme « toutes les motions votées à l'unanimité, elle est évidemment ambiguë et peut être interprétée de différentes façons, mais elle a pour effet principal de bloquer toute tentative de désintégration et d'éclatement du SNI. »<sup>123</sup> Dans quel sens vont jouer ces ambiguïtés ?

Les dirigeants unitaires en votant la motion, souhaitent gagner du temps. Ils ont besoin d'un débat approfondi pour convaincre les syndiqués, puisque leur position minoritaire dans l'appareil les affaiblit en cas de décision rapide. Ils songent également à saper Force Ouvrière : le refus de rejoindre immédiatement la nouvelle confédération de la part du SNI est de nature à limiter la dynamique de la scission. Leur principal objectif est donc de prouver aux syndiqués hésitants l'échec de la création de la CGT - Force Ouvrière. Mais cela signifie-t-il que les unitaires ne perçoivent pas le danger de mettre l'unité du SNI en avant : s'attendent-ils au choix de l'autonomie ? En tout cas, cet appel légitime la position autonome, avec la mention de l'école laïque, donc une question spécifiquement enseignante, et en faisant du syndicat l'échelon primordial, dont il faut préserver l'unité. Quand les unitaires dirigent le syndicat, la formulation est différente. L'appel du SNET branche Ecoles, signé par l'ensemble des membres du bureau réuni le 24 décembre et approuvé à l'unanimité par la CA du 3 janvier, déclare qu'il faut maintenir l'unité du syndicat, de la FEN « et tenter de reconstruire l'unité de la CGT »<sup>124</sup>.

*L'École Libératrice* ne retranscrit pas fidèlement l'ambiance de la séance du CN du SNI ; elle insiste sur les facteurs de cohésion et évite les polémiques. Par contre, Yvonne Issartel relate dans *L'École Emancipée* un épisode révélateur des tensions :

la motion unitaire déposée par Ducol demande « le respect des statuts jusqu'au congrès de Pâques. Ce que la motion ne précise pas, mais implique statutairement, c'est la nécessité de payer jusqu'au congrès les timbres confédéraux alors que dans un souci d'unité, la majorité voulait se prononcer tacitement pour le blocage des cotisations jusqu'au congrès afin de ne pas préjuger de l'avenir. Le vote s'effectue dans une confusion inénarrable ; la présidente ne peut parvenir à obtenir le silence ; des paroles violentes sont échangées et les résultats obtenus sont aussi confus que les débats : (373 mandats pour, 232 contre, 240 abstentions, 196 absents, 309 refus de voter). Sur cette impression pénible, dans une atmosphère tendue le CN se

<sup>123</sup>SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 28.

<sup>124</sup> TET, n° 30, janvier 1948, cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNET (Ecoles et services) et l'autonomie », *Points de repères*, n° 22, octobre 1999 – p. 20.

sépare. »<sup>125</sup>

La position unitaire vise à ne pas entériner subrepticement la scission, la part confédérale de la cotisation symbolisant l'appartenance à la CGT. Il apparaît dès cette occasion que la majorité du SNI veut clairement quitter la CGT. Cependant, l'appel du SNET-Ecoles, dirigé par les unitaires, demande simplement aux syndiqués de payer le quart de leur cotisation pour 1948 pour financer le congrès, sans préciser le sort des timbres confédéraux.

### **b- Les circonstances du choix de l'autonomie**

Le choix de l'autonomie demeure énigmatique car les majoritaires ne le revendiquent pas immédiatement, et l'Ecole Emancipée le partage, ce qui n'allait pas de soi. Le plus délicat consiste à déterminer le rôle que joue la tendance syndicaliste-révolutionnaire.

Didier Sapojnik, s'appuyant sur des sources orales, affirme que la majorité du SNI se prononce en faveur de l'autonomie au cours d'une réunion secrète, tenue avant le CN du 28 décembre 1947<sup>126</sup>. Pourtant, elle n'assume pas publiquement ce choix lors du Conseil national. Quelles raisons motivent ce mutisme ? Selon Didier Sapojnik, les majoritaires attendent « l'avis des syndiqués et (...) la position des communistes : s'ils décident de s'en aller, le passage à FO sera possible ; s'ils restent, ce sera l'autonomie. » Ils sont également attentifs au « plus ou moins grand succès remporté par FO : on ne sait pas encore si la nouvelle Centrale va réussir à attirer à elle la grande masse des syndiqués. »<sup>127</sup> René Mouriaux ajoute un autre élément, les « arrière-pensées » des majoritaires qui « font probablement le calcul que les communistes seront plus faciles à contrôler s'ils font partie d'une organisation commune que s'ils sont à l'extérieur. »<sup>128</sup> Enfin, Renaud Chauvet note le souci corporatif : « La décision de la majorité est plus "solidariste" et "corporative" que politique. »<sup>129</sup>

Il distingue cette décision du choix autonome de l'Ecole Emancipée, dont les raisons seraient surtout « tactiques ». Il estime que l'Ecole Emancipée garde un mauvais souvenir du passé de la fédération unitaire, avant 1935, « sans cesse harcelée par la calomnie et les tentatives de noyautage », qu'elle est plus opposée aux communistes qu'aux réformistes, « les amis de l'Ecole Emancipée ont pensé que, s'ils optaient pour le maintien à la CGT, ils se trouveraient dans une position assez inconfortable parmi les cégétistes. » La tendance admet

---

<sup>125</sup> EE, n° 8, 18 janvier 1948.

<sup>126</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 28.

<sup>127</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 29.

<sup>128</sup> MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, 126 p. - p. 35-36.

<sup>129</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI (1947-1960)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, [A.Kriegel], 267 p. - p. 99.

donc l'autonomie, « condition essentielle de sa survie en tant que tendance syndicaliste révolutionnaire. »<sup>130</sup>

Cette interprétation n'analyse pas les divergences qui touchent l'Ecole Emancipée. Contrairement à l'impression donnée par la lecture des numéros correspondants de son bulletin, la tendance et l'extrême gauche enseignante en général se livrent à un intense débat. Les militants de la Révolution Prolétarienne optent pour Force Ouvrière. En sens inverse, les trotskystes du Parti Communiste Internationaliste, qui militent dans l'E.E. sont, d'après Jean-Pierre Debourdeau « partagés entre partisans de l'autonomie et partisans du maintien à la CGT. »<sup>131</sup> Les dirigeants de la tendance hésitent, Louis Bouët se prononce pour l'autonomie, rappelant l'exemple de la Fédération autonome des fonctionnaires d'avant-guerre<sup>132</sup>, tandis que Marcel Valière penche pour la CGT : « Ayant cohabité avec les staliniens depuis 1926, je n'ai jamais eu de complexe à leur égard »<sup>133</sup>. Il craint que le SNI ne se coupe de la classe ouvrière avec l'autonomie, mais privilégie le syndicat majoritaire chez les instituteurs. Ces discussions excluent une option : la tendance ne veut pas se transformer en un syndicat distinct, sans doute par manque de forces. Ceci la contraint à faire l'appoint d'un des blocs en présence.

Une fois décidée pour l'autonomie, la tendance E.E. tait ses désaccords et mène une campagne vigoureuse pour cette solution, Valière en tête. Les militants favorables à la CGT ne peuvent s'exprimer dans les colonnes de *l'Ecole Emancipée* qu'après le congrès du SNI. Quelavoine assure que certains militants de l'E.E. « n'étaient pas trop fiers », ceux « qui avaient chanté la complainte autonomiste ; oh ! sans grande conviction »<sup>134</sup>. La campagne de la majorité de l'E.E. l'amène à tenir la balance égale entre les protagonistes de la scission, Féraud, militant de l'Hérault, écrit que « rien ne justifiera jamais l'action scissionniste des dirigeants de Force Ouvrière. (...) Mais, ceci dit, tous les syndiqués savent bien — et Delanoue tout le premier — que la CGT n'est pas exempte de responsabilités. Une scission ne se décrète point "a priori". Il faut encore que des conditions concrètes la rendent possible. Ces conditions, la CGT les a réalisées en novembre et décembre 1947. »<sup>135</sup> Il reprend donc à son compte, d'une manière déguisée, l'argument de la grève politique avancé par la SFIO et FO. Ce discours de l'Ecole Emancipée, qui a pourtant participé aux grèves, s'explique par le souci

---

<sup>130</sup> Ibid.

<sup>131</sup> DEBOURDEAU Jean-Pierre, « Où et quand est née l'idée de l'autonomie ? », *Points de repères*, n° 23, février 2000 – p. 40.

<sup>132</sup> Cette Fédération est créée par les syndicalistes-révolutionnaires et syndicalistes unitaires de la Fonction publique quand la Fédération des Fonctionnaires adhère à la CGT. Pour ne pas s'affaiblir, elle ne rejoint pas la CGTU mais adopte l'autonomie. Elle fusionne en 1935 avec la Fédération des Fonctionnaires.

<sup>133</sup> Lettre de Marcel Valière à Vidalenche 8/12/1967, citée par DEBOURDEAU Jean-Pierre, « Où et quand est née l'idée de l'autonomie ? », *op. cit.* – p. 40.

<sup>134</sup> EE, n° 13, 25 avril 1948.

d'équilibrer les critiques.

Didier Sapojnik note que cette « rapidité de l'École émancipée à se déterminer contraste avec le silence des majoritaires qui se prolonge. »<sup>136</sup> Henri Aigueperse tente de dédouaner la direction du SNI, en négligeant sa participation à Force Ouvrière, rappelée par Delanoue<sup>137</sup>, puis en la dépeignant sous les traits d'une opinion personnelle, qui n'engage pas l'organisation. Il présente la scission comme un évènement extérieur à l'activité des dirigeants du SNI, qui sont placés « en face d'une situation qu'ils n'ont certes pas recherchée »<sup>138</sup>. Ne voulant pas être assimilé aux scissionnistes, il veut « expliquer, sans la justifier toutefois » leur démarche<sup>139</sup>. Mais en janvier 1948, il n'examine que l'alternative CGT ou CGT-FO. En février, il défend l'autonomie en émettant « l'espoir que la situation se clarifiera ». Il affiche alors une certaine réticence : cette « solution m'aurait paru autrefois une hérésie. »<sup>140</sup> Le secrétaire de la section de Seine & Oise, Momboisse, poursuit dans ce sens : « Ce n'est pas une fin : l'autonomie est nécessairement provisoire. C'est une solution d'attente »<sup>141</sup>.

Pour Didier Sapojnik, la propagande autonome est dominée par « les thèses mises en avant par les tenants de l'École émancipée qui édifient de la sorte en quelques semaines une véritable théorie de l'autonomie. Ces thèses ressortent d'autant plus que les majoritaires, à court d'arguments, finissent par les reprendre telles quelles. On peut parler d'une véritable osmose idéologique des majoritaires et de l'E.E. qui trouvera son aboutissement au Congrès de Pâques dans la motion Bonissel-Valière. »<sup>142</sup> Nous avons vu que cette forme d'association entre la majorité et l'E.E. a été expérimentée de 1945 à 1947, les réformistes ont pris l'habitude de reprendre à leur compte les théories syndicalistes-révolutionnaires. La théorie autonomiste élaborée par l'E.E. renvoie dos à dos la « CGT-Frachon » et la « CGT-Jouhaux », présente le SNI et la FEN restés unis dans l'autonomie comme le modèle de la réunification à venir, conditionnée par le respect de la démocratie syndicale. Valière postule que l'autonomie « permettrait de travailler avec la plus grande efficacité à la reconstruction d'une CGT unique. »<sup>143</sup>

Dans le choix de l'autonomie par le SNI, toutes les recherches soulignent la part prise par l'E.E. Ses militants n'inventent pas cette solution, car l'éventail du choix étant restreint, tous les courants réfléchissent à cette éventualité. Il ne nous semble pas que la majorité ait eu

<sup>135</sup> EP n° 3, décembre 1948.

<sup>136</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 29.

<sup>137</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>138</sup> Éditorial. EL, n° 13, 8 janvier 1948.

<sup>139</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>140</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>141</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>142</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 36.

<sup>143</sup> Benoît Frachon est le dirigeant de la majorité de la CGT, il est membre du PCF. Léon Jouhaux dirige la

besoin des voix de l'Ecole Emancipée pour faire prévaloir ses vues, quoiqu'elle ait pu penser le contraire : le courant unitaire est puissant et une bataille n'est jamais gagnée d'avance. L'influence acquise par l'Ecole Emancipée dans le dispositif autonome tient à deux facteurs : d'abord ses dirigeants excellent dans les controverses avec les unitaires ; ensuite, en tant qu'héritiers de la Fédération unitaire<sup>144</sup>, donc garants de la mémoire des pionniers du syndicalisme universitaire aux yeux de la masse des instituteurs, ils sont les seuls en capacité d'accréditer l'idée que ce choix ne constitue pas une solution réactionnaire, un retour à la tradition amicaliste. Louis Bouët, symbole vivant de l'épopée de la naissance du syndicalisme enseignant, intervient dans *L'Ecole Libératrice* : « Bien qu'étant un de ces "pionniers du syndicalisme universitaire" dont il est question, et peut-être l'un de ceux qui en ont le plus fait pour lier le syndicalisme du personnel enseignant à celui de la classe ouvrière (...), je me place résolument aujourd'hui parmi les partisans de l'autonomie du SN des instituteurs et de la FEN. »<sup>145</sup>

### c- La déception des partisans de la CGT-FO

A mesure que le choix autonome de la majorité de la FEN se précise, durant les mois de janvier et février 1948, la déception grandit parmi les partisans de Force Ouvrière. Plusieurs réunions de convents se tiennent, pour selon l'expression de Didier Sapojnik « sermonner » certains majoritaires du SNI, dont semble-t-il René Bonissel. En effet, « toute la sympathie [des francs-maçons] allait à la CGT-FO »<sup>146</sup>.

Le SNES compte plus de partisans de FO et de ses rangs provient le responsable du groupe Force Ouvrière de l'Education Nationale qui a voté pour la scission, Pierre Giraud. Le plus notoire partisan de FO est Maurice Janets, secrétaire général du syndicat à la Libération, trésorier de la FEN en 1947, épaulé par Lucien Mérat, secrétaire général de la FGE avant la guerre. Enfin ce groupe comprend Paul Ruff, nouveau secrétaire du S2 de Paris et G. Walusinski, membre suppléant de la CE. On distingue nettement parmi eux une génération de fondateurs du SPES (l'ancêtre du SNES avant-guerre). L'ancien secrétaire général du Syndicat National des Collèges Modernes, Gilbert Pacquez, soutient également FO. Une des explications de cette différence avec le SNI réside dans le fait que l'unité du syndicalisme ne représente qu'un idéal dans l'enseignement secondaire, avec la concurrence du SNALC, du SGEN-CFTC et d'autres organisations. Le pluralisme syndical n'apparaissant pas comme une

---

minorité Force Ouvrière. EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>144</sup> La Fédération Unitaire est le premier syndicat des instituteurs, affilié à la CGTU entre 1921 et 1935. Son équipe dirigeante a donné par la suite naissance au courant Ecole Emancipée. Cf chapitre 1.

<sup>145</sup>EL n° 17, 5 février 1948.

hérésie aux yeux des professeurs, les militants syndicaux adopteraient alors un positionnement moins sensible à l'unité corporative que dans le SNI. Cependant, le résultat obtenu par ces dirigeants connus et appréciés oscille entre 28 et 25,5 % des voix dans le SNES et 37 % dans le SNCM<sup>147</sup>.

Dans le SNI, Force ouvrière est un courant insignifiant, au point que Renaud Chauvet estime que la « faiblesse numérique » de ses partisans « limitait la portée de leur action »<sup>148</sup>. La majorité du Bureau National se soude autour de l'autonomie, cohésion paradoxale au regard des divergences internes récurrentes depuis la Libération, mais effective. Dans les sections, aucune vague ne se manifeste en faveur de la nouvelle confédération. Par exemple, la section du Puy-de-Dôme connaît des conflits internes depuis la Libération, ce qui pourrait la sensibiliser aux vertus de la scission. Son ancien secrétaire général Delafoulhouze, devient secrétaire administratif de l'Union Départementale FO et le nouveau secrétaire réformiste, Sol, n'obtient pas son exclusion du Conseil syndical<sup>149</sup>. Mais FO n'obtient que 332 voix contre 1106, soit 23 % des suffrages<sup>150</sup>. Trois sections du SNI seulement donnent une majorité de leurs mandats à FO au congrès d'avril 1948, et ces sections des Ardennes, de la Corrèze et du Territoire de Belfort, accordent aussi la majorité de leurs mandats à l'autonomie<sup>151</sup>.

Bruguet, secrétaire-adjoint de la section de Seine-Inférieure, représente nationalement le courant dans le SNI. Didier Sapojnik estime qu'il se bat « plutôt pour la forme, afin de faire contrepoids à la propagande cégétiste et d'offrir une véritable alternative. Bruguet agit en réalité avec la bénédiction de la majorité qui lui a presque demandé d'assurer ce rôle. »<sup>152</sup> Le témoignage de Bruguet devant le groupe de recherche sur le syndicalisme enseignant CHS-FEN n'infirme pas cette opinion, même s'il reste discret sur la question<sup>153</sup>. Il écrit d'ailleurs dans *L'Ecole Libératrice* : « Un syndicat national unique des instituteurs groupant toutes les tendances aurait pu vivre autonome. Mais il s'avère que nos camarades communistes ont pris position, et que minoritaires ils resteront à la CGT. »<sup>154</sup> Son choix pour FO ne dépend donc que de l'attitude des cégétistes.

Quel intérêt a la majorité de susciter une opposition FO à son choix autonome ? D'une

<sup>146</sup>SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 31.

<sup>147</sup> Ces résultats sont ceux de deux référendums organisés dans le SNES, et d'un tenu dans le SNCM.

<sup>148</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, *op. cit.* - p. 99.

<sup>149</sup>SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 30, novembre-décembre 1947, janvier 1948.

<sup>150</sup>SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

<sup>151</sup> L'ordre des questions du référendum du SNI permet de voter à la fois pour FO ou la CGT et pour l'autonomie.

<sup>152</sup>SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 41.

<sup>153</sup> Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001. Il déclare notamment qu'il ne souhaitait pas être l'orateur de FO au congrès du SNI, mais que sa position de signataire de l'article l'y a contraint.

<sup>154</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

part, la position autonome se présente comme un moindre mal, au centre de l'échiquier. L'appel des partisans de l'autonomie dans le SNI proclame qu'ils font « abstraction de [leurs] préférences personnelles » et refusent « de faire œuvre de partisans »<sup>155</sup>. Cette présentation nécessite la présence des deux choix extrêmes pour les « renvoyer dos à dos »<sup>156</sup>, selon l'expression de Valière. L'analyse du débat sur la scission dans *L'Ecole Libératrice* montre d'ailleurs qu'il oppose quasi exclusivement les autonomes aux cégétistes. Les arguments autonomes critiquent aussi FO, mais avec moins de force et de fréquence. Henri Aigueperse s'interroge : « La CGT-FO ne risque-t-elle pas de subir de son côté une emprise politique et d'être à bref délai mise en tutelle ? Certes, les secrétaires confédéraux qui l'ont constituée représentaient, rue Lafayette, des conceptions très voisines de celles de la majorité du SN mais resteront-ils maîtres du nouveau mouvement qu'ils ont créé ? »<sup>157</sup> Cet exercice l'oblige d'ailleurs à reconnaître que la politisation n'est pas l'apanage des cégétistes. D'autre part, la création de la tendance dans le SNI permet de contrôler l'opposition. Bruguet n'entretient pas de relations avec le groupe central FO de l'Education nationale, en contact étroit avec les dirigeants de la nouvelle confédération, qui envisage la scission. Il appelle les électeurs FO à la discipline en cas de victoire de l'autonomie<sup>158</sup>.

Ce groupe central FO souhaite créer une situation irréversible et éviter une absorption de ses partisans par les autonomes. Il favorise donc la scission dans certains syndicats, comme chez les instituteurs de la Loire. La scission la plus importante se déroule sous l'impulsion de Pierre Galoni au SNET-Centres d'Apprentissages, dirigé par le cégétiste Artus. Les militants FO présentent l'autonomie comme une manœuvre des cégétistes pour retarder le ralliement à FO. G. Walusinski regrette que « seule une minorité de syndicalistes allant jusqu'au bout de l'expression de leur désir d'un syndicalisme indépendant ont opté pour la CGT - Force Ouvrière. »<sup>159</sup> L'argumentaire d'un militant de Force Ouvrière ne décrie pas le « noble souci » de l'unité syndicale, mais prédit un avenir difficile à la FEN autonome : « Le Syndicat à deux têtes, dont une seule représente des syndiqués affiliés à une centrale, est un monstre bicéphale qui ne pourra, comme tous les monstres, vivre longtemps. » Pour convaincre les autonomes de passer directement à FO, il suppute une influence décisive des cégétistes en déclarant que les « décisions » du bureau fédéral « seront celles du plus fort moralement » au détriment des autonomes, « séparés de la masse ouvrière »<sup>160</sup>.

La rupture est donc accomplie avec les dirigeants de la FEN, qui préfèrent l'unité de leur

---

<sup>155</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>156</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>157</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>158</sup> EL n° 20, 26 février 1948.

<sup>159</sup> *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>160</sup> Pollet, professeur d'Enseignement Technique in *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

organisation à leur fidélité à la tendance Force Ouvrière. Georges Lefranc estime que le refus de la FEN d'adhérer à Force Ouvrière constitue « pour Jouhaux et ses amis une sévère déception », en effet « les enseignants sont des cotisants ponctuels et leur concours intellectuel eût rendu les plus grands services aux jeunes Unions départementales qu'il va falloir organiser, presque partout *ex nihilo*. »<sup>161</sup> L'amertume des dirigeants de la confédération transparaît encore en mai 1948, dans une réponse de Bothereau, secrétaire général de FO à des circulaires de Lavergne. Il lui rappelle ironiquement qu'il a été « lié à l'action de nos Groupes Force Ouvrière dans la CGT »<sup>162</sup>...

#### **d- L'organisation de la bataille pour le maintien à la CGT**

Comment réagit et s'organise un protagoniste essentiel du débat, le courant unitaire ? Ses militants se prononcent immédiatement en faveur du maintien à la CGT, et leur position minoritaire les conduit à déployer des efforts considérables pour convaincre les syndiqués. Une des premières réunions qui leur permet de faire le point après l'annonce de la scission est celle du Comité Central du PCF, les 22 et 23 décembre 1947. Paul Delanoue présente déjà une vision relativement claire du rapport de force : il estime que les instituteurs « ont accueilli avec stupeur la décision de scission créée par FO » et que « l'immense majorité ne [la] suivra pas », ce qui ouvre des perspectives à son courant. Or, il considère le courant unitaire assez puissant pour en profiter, car les « temps ont bien changé, lorsqu'en 1938, 10 communistes sur 288 délégués participaient au congrès national des instituteurs », désormais les militants « sont jeunes ». Delanoue envisage que son courant soit « l'élément directeur du corps enseignant français »<sup>163</sup>.

Cette opportunité provient du rejet des auteurs de la scission, qui endossent aux yeux des syndiqués la responsabilité principale. Ainsi, le jeune militant du SNES André Drubay se bat pour la CGT à cause de son expérience syndicale à l'Union locale de Clermont de l'Oise. Il témoigne de ses sentiments : « j'ai très mal jugé la scission opérée par FO, et pour moi la CGT c'était d'abord une question locale et départementale, j'avais déjà des relations avec l'UD de la CGT. »<sup>164</sup> Le choix à opérer revêt une telle importance que le courant unitaire réussit à cette occasion à rassembler des militants qui le combattaient auparavant. Le cas de la section SNI du Puy-de-Dôme en fournit un bon exemple. Nous avons vu que l'influence unitaire décline dans la section, au point que le CS du 4 décembre 1947 ne donne que 3 voix à la motion

---

<sup>161</sup>LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical, op. cit.* - p. 68.

<sup>162</sup> 1 BB 93, Lettre de Bothereau, secrétaire général de FO à Lavergne 21 mai 1948.

<sup>163</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

<sup>164</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.



Delanoue contre 30 pour la motion Aigueperse<sup>165</sup>. Or, le secrétaire réformiste de la section, Sol démissionne parce qu'il est foncièrement « hostile à Force Ouvrière et fidèle à la CGT »<sup>166</sup>. Malgré la présence d'un autre dirigeant favorable à FO, le CS du 8 avril 1948 dénote une progression des rangs cégétistes, qui comptent 13 membres du CS, contre 28 partisans de l'Autonomie et 3 de FO<sup>167</sup>. De plus, au plan national, des militants de l'École Emancipée, comme Quelavoine, se prononcent « pour le maintien à la CGT dans une minorité de combat »<sup>168</sup>.

Les unitaires mettent alors en place une campagne cégétiste dynamique, au prix d'un grand effort d'organisation. Ils reçoivent l'aide de la direction confédérale, qui confie à Marcel Dufriche le suivi des enseignants. Ils multiplient les initiatives, Henri Aigueperse critique d'ailleurs une « campagne bien orchestrée »<sup>169</sup>. Par exemple, le jeune militant SNES Maurice Loi est « allé faire des réunions un peu partout pour préconiser le maintien à la CGT. »<sup>170</sup> Dès la réunion du C.C. du PCF, Paul Delanoue demande « que les responsables des UD aillent dans des réunions d'instituteurs pour inciter à rester à la CGT. »<sup>171</sup> Robert Ducol se trouve au cœur du dispositif destiné aux instituteurs, il raconte que ses amis publient « un petit bulletin », imprimé au Mans. Il ajoute : « Nous nous téléphonions aussi entre départements. Et, dans l'Indre-et-Loire, nous avons organisé de nombreuses réunions de secteurs d'instituteurs. »<sup>172</sup> Un certain cloisonnement, reconnu par Robert Ducol, sévit encore : « Nous n'avions pas beaucoup de contacts avec les autres ordres d'enseignement, avec les professeurs des lycées et collèges. Peut-être un peu plus avec les centres d'apprentissage... et encore. Et il n'y avait pas encore d'université à Tours. »<sup>173</sup> Finalement, selon Alain Dalançon, la coordination des efforts pour l'ensemble des enseignants est « confiée à Bonin, qui reçoit toutes les communications au siège du SERP », et « l'administration à Yvonne Crebown, qui dispose d'un CCP à Paris. »<sup>174</sup> Une brochure, *Pourquoi les enseignants resteront à la CGT*, est diffusée massivement. Les cégétistes éditent un *Bulletin hebdomadaire d'informations, à l'usage des militants de l'Enseignement luttant pour l'unité de la CGT* de fin janvier à mars 1948, ce qui implique la constitution d'un fichier. Le dirigeant autonome Clément Durand accuse Marcel Merville de mettre « à profit son titre de "secrétaire de la Commission des Jeunes de la Fédération de l'Éducation Nationale et de secrétaire de la Commission des Jeunes

---

<sup>165</sup> Cf chapitre 2.

<sup>166</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 30, novembre-décembre 1947, janvier 1948.

<sup>167</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

<sup>168</sup> EE, n° 13, 25 avril 1948.

<sup>169</sup> Éditorial. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>170</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>171</sup> Archives PCF, CC 22-23 décembre 1947.

<sup>172</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 45.

<sup>173</sup> *Ibid.*

du SNI d'octobre 1943 à janvier 1948", pour (...) lancer un appel à l'indiscipline », notamment en recensant les militants. Il soupçonne une volonté scissionniste de la part de Merville : « Son réseau n'est-il pas encore suffisamment au point ? Ou bien veut-il, dès maintenant, rassembler les cadres qui lui serviront à constituer demain une nouvelle organisation ? »<sup>175</sup>

Les contours d'une véritable tendance cégétiste se dessinent. Alain Dalançon dresse un portrait de ses chefs de file : « ce sont presque exclusivement des Parisiens et des communistes. Jacqueline Marchand est un des rares exemples de non communiste s'exprimant à l'échelon national et intervenant dans les congrès nationaux du SNES et de la FEN. Les provinciaux sont tout aussi rares ». La part des femmes est également minorée<sup>176</sup>.

La campagne cégétiste obtient un écho inespéré, dépassant la sphère d'influence du courant unitaire. Des sections du SNI dirigées par des réformistes votent en faveur de la CGT : la Vienne, la Meuse, le Finistère, le Maine-et-Loire etc... La tonalité critique de leur discours contraste avec celle des unitaires : la motion du conseil syndical du Finistère s'intitule : « Pour le maintien dans une CGT... rénovée »<sup>177</sup>. Le Conseil syndical du Maine-et-Loire pose « la question de la responsabilité passée des grands chefs du syndicalisme (CGT et CGT-FO) »<sup>178</sup>. Les sections Ecole Emancipée du Rhône et de l'Ardèche donnent la moitié de leurs mandats à la CGT<sup>179</sup>. Quelavoine remarque dans *L'Ecole Emancipée* que « la tendance Delanoue » obtient un bon score au congrès du SNI et constitue « une confortable minorité »<sup>180</sup>. Parmi les syndicats nationaux cégétistes, notons le SNET-Centres d'apprentissage, le syndicat des agents de lycée, ceux des agents des services intérieurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'éducation physique, le syndicat de l'enseignement libre laïc, le SNESup. La palette est large, et couvre toute la hiérarchie de l'éducation nationale. Mais les cégétistes enregistrent également des revers : le SNET-Ecoles, la section SNI des Pyrénées-Orientales, la section académique SNES de Paris et le SERP-FEN n'offrent pas une majorité de leurs mandats à la CGT, malgré leur direction unitaire.

Quels arguments permettent ce succès relatif ? L'analyse de la presse syndicale, dans laquelle les unitaires peuvent s'exprimer librement, indique qu'ils relèvent de trois registres et d'une interprétation de deux questions. Le premier registre est politique et conforme au discours du bureau confédéral, en réponse le plus souvent aux attaques sur l'indépendance

---

<sup>174</sup> DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *Points de repères*, n° 23, février 2000 – p. 9.

<sup>175</sup> EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>176</sup> DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *op. cit.* – p. 9.

<sup>177</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> EL, n° 25, 15 avril 1948.

<sup>180</sup> EE, n° 13, 25 avril 1948.

syndicale. Les unitaires insistent sur l'intervention des américains et de la SFIO en faveur de la scission et présentent celle-ci comme une « opération politique », pour reprendre l'expression d'André Drubay<sup>181</sup>. Ducol note « la présence insolite depuis plusieurs mois d'Irving Brown, le délégué de la réactionnaire AFL, l'attitude de la presse et des milieux réactionnaires français et étrangers », qui « ont fait éclater aux yeux des travailleurs le caractère politique de cette scission et les véritables intérêts qu'elle servait »<sup>182</sup>. Pouilloux, militant de la Vienne, ne nie pas que la CGT soit « soumise à des influences politiques » ; non communiste, il précise : « je l'ai toujours combattu. » Cela l'autorise à éreinter les réformistes :

« que penser d'hommes invoquant ce motif et directement soumis aux influences d'un parti et d'un gouvernement ? Ces bons apôtres champions de l'indépendance syndicale... Trêve d'hypocrisie. Quel synchronisme entre les mots d'ordre d'un parti, la création d'une "Troisième Force", la situation gouvernementale en France et en Italie et la scission syndicale ! »<sup>183</sup>

Le second registre argumentaire porte sur le lien avec la classe ouvrière, essentiel pour des militants comme André Drubay<sup>184</sup>. Les enseignants ne doivent pas se couper du peuple, symbolisé par la CGT. Un syndicaliste-révolutionnaire, P. Bossut, ironise sur l'emploi de ce ressort lors du congrès du SNI : « Lucette Justafré défendit le maintien à la CGT dans un rapport fort adroit et sentimental à souhait »<sup>185</sup>.

Enfin, le dernier registre est revendicatif. Les cégétistes s'attachent à montrer que le débat se pose en termes très concrets, comme lors de la grève de 1947. Labrunie déclare que ces « circonstances de trahison et ensuite de scission marquent la Centrale *Force ouvrière* du stigmate d'instrument du Capitalisme et de l'État qui en est le valet »<sup>186</sup>. Mais cela ne peut que heurter les syndiqués qui ont soutenu la direction du SNI dans son refus des « grèves politiques ». Les cégétistes remarquent que le front revendicatif est délaissé depuis l'annonce de la scission et estiment que cela ne relève pas du hasard, mais d'un calcul des scissionnistes. Ils laissent entendre que la direction du SNI ne veut pas utiliser sa force pour la satisfaction des revendications, donc que le problème revendicatif ne se pose pas en terme d'efficacité plus grande dans un SNI uni, mais en terme de syndicat puissant et combatif. Lucette Justafré s'interroge : « Les enseignants n'ont-ils pas toujours reçu l'appui le plus total, le plus

<sup>181</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>182</sup> L'AFL est un syndicat américain. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>183</sup> EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>184</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>185</sup> EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>186</sup> EL n° 16, 29 janvier 1948.

inconditionné de la part du Bureau confédéral et de l'ensemble de la CGT ? »<sup>187</sup>

Au-delà de ces registres, les cégétistes tentent de disqualifier l'idée d'autonomie. Dans leur raisonnement, elle constitue une fausse solution, car elle repousse simplement l'heure du choix décisif. Labrunie décrit l'autonomie sous la forme d'une solution « provisoire » constituant « l'antichambre de Force Ouvrière »<sup>188</sup>. Cette « position chèvre-chou » selon la formule de Ducol, est selon lui peu « courageuse en ce sens qu'elle évite le choix et esquivé les responsabilités »<sup>189</sup>. Philippe Rabier écrit que l'autonomie n'est « qu'un premier pas vers FO »<sup>190</sup>. Cette manière de nier l'existence du troisième choix démontre implicitement et *a contrario* sa pertinence pour les enseignants. Les cégétistes tentent donc de le décrédibiliser en évoquant l'existence incontestable de passerelles entre partisans de FO et de l'autonomie. Ce fait est normal, puisque ces derniers proviennent du courant majoritaire, mais quelques épisodes l'illustrent : par exemple, les élections de la section académique de Paris du SNES sont perdues par les cégétistes, dépassés par la liste autonome de Bay, qui laisse pourtant le poste de secrétaire général à Paul Ruff, partisan de FO. L'appel des membres cégétistes du Bureau National résume cette posture :

« Tous les efforts sont portés vers l'autonomie, même de la part de gens qui, dans leurs départements, ont suivi les scissionnistes FO dès la première heure. L'autonomie obtenue, après on reconsidérera le problème et la Fédération FO verra probablement le jour. »<sup>191</sup>

Enfin, dans le débat, le souci essentiel de chaque courant consiste à ne pas être accusé de favoriser la division. La conclusion de l'article de Paul Delanoue dans *L'Enseignement Public* de janvier 1948 laisse présager une scission de la FEN : « nous sommes fermement décidés à rester, quoi qu'il arrive, dans les rangs de la CGT »<sup>192</sup>. Le secrétaire général du SNI, Henri Aigueperse, critique vivement cette « décision très grave » et estime que « toutes les ressources de la dialectique seront insuffisantes pour masquer le fait que les scissionnistes seront ceux qui refusent de s'incliner devant le vote de la majorité. »<sup>193</sup> Paul Delanoue considère lui que les « *scissionnistes sont ceux qui quittent la CGT, que ce soit pour aller à "Force Ouvrière" ou dans l'illusoire, intenable et provisoire autonomie* »<sup>194</sup>. Marcel Valière réagit en contestant la définition de Delanoue : « *Sa formule est par trop simpliste et*

<sup>187</sup>EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>188</sup> EL n° 16, 29 janvier 1948.

<sup>189</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>190</sup> Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNET (Ecoles et services) et l'autonomie », *op. cit.* – p. 20.

<sup>191</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>192</sup> EP, n° 25, janvier 1948.

<sup>193</sup> Editorial. EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>194</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

*unilatérale. Pour ma part, je propose la suivante* : « Sont scissionnistes tous ceux qui faussent le libre jeu de la démocratie syndicale, rendent irrespirable l'atmosphère de l'organisation, ceux qui font passer leurs préoccupations partisans ou pro-gouvernementales avant le souci des intérêts généraux de la classe ouvrière »<sup>195</sup>. Cet énoncé permet d'accuser tous les dirigeants syndicaux par son amplitude et son abstraction.

Le débat sur la division porte aussi sur l'échelon concerné, comme nous l'avons vu et pour les cégétistes, l'échelon confédéral compte autant que celui du syndicat national, et la scission est consommée si la FEN quitte la CGT. Paul Delanoue proclame leur « volonté à tous les échelons, y compris l'échelon confédéral, de [s'] incliner devant la majorité lorsque cette majorité respecte la charte commune. »<sup>196</sup> Henri Aigueperse hiérarchise les échelons dans un sens favorable à l'échelon syndical : « Nous appartenons à notre syndicat avant d'appartenir à une fédération et à une confédération. »<sup>197</sup> La motion cégétiste réplique par une mise en garde explicite, en adoptant la hiérarchie inverse : « Les minorités ont non seulement le droit, mais le devoir de s'opposer aux entreprises des scissionnistes, l'unité de l'ensemble des travailleurs *primant* toute unité de corporation, de fédération, de syndicat ou de section syndicale. »<sup>198</sup> La prose cégétiste refuse aussi d'admettre l'obligation de procéder à une scission, au moins à un échelon (syndical et fédéral si l'on souhaite rester à la CGT, confédéral si l'on privilégie l'unité du syndicat). Ils tentent de montrer que le choix est ouvert, alors que la majorité le présente comme fermé à la solution CGT, décrivant la scission comme une donnée objective, et non une déchirure. Henri Aigueperse note qu'il se voit contraint de prendre en compte le fait que « les organisations ouvrières se sont elles-mêmes divisées. »<sup>199</sup> Il n'assume donc pas la responsabilité de la majorité de la FEN, qui refuse de rester dans une CGT ne comprenant plus les militants de Force Ouvrière.

Les ambiguïtés des cégétistes, qui hésitent entre la fidélité à la FEN et à la CGT, entretiennent le jeu d'accusations réciproques sur la division. Ainsi, Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la nouvelle FEN-CGT, ne critique pas le SNET-Formation Professionnelle, qui quitte la FEN : « Placé en face des manœuvres scissionnistes qui ont depuis trois mois agité le mouvement syndical, le récent congrès de l'Enseignement Technique Formation Professionnelle, a répondu aux diviseurs en manifestant sa volonté de rester à la vieille centrale cégétiste. »<sup>200</sup> Dans son éditorial, le secrétaire du syndicat, Artus, écrit : « Notre Congrès National vient d'apporter un démenti cinglant à ceux qui voulaient

---

<sup>195</sup> EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>196</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>197</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>198</sup> Souligné par nous. EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>199</sup> Éditorial. EL n° 14, 15 janvier 1948.

<sup>200</sup> 1 BB 93, TET, organe du SNET « Formation Professionnelle » CGT.

faire éclater notre Syndicat. Les diviseurs en sont pour leurs frais. »<sup>201</sup> Il néglige donc le départ de la FEN et la création d'un syndicat FO concurrent, qui revendique pourtant 3 000 adhérents, le SNET-FP en comptant 11 000 en 1947. Une autre scission semble consommée de par la volonté des unitaires. Marcel Bonin, le secrétaire général du SERP, la section FEN de la Région Parisienne, interdit l'entrée du congrès aux syndiqués qui n'acquittent pas leurs cotisations confédérales, appliquant ainsi strictement les statuts. Un second congrès, majoritaire, se tient ailleurs avec les délégués partisans de l'autonomie ou de FO. Cependant, pour ne pas apparaître comme acceptant d'un cœur léger la division du syndicalisme enseignant, les cégétistes utilisent volontiers dans le débat l'adjectif possessif « notre » : « notre SN », « notre fédération ». Leur but est aussi de disputer à la majorité le bénéfice du légitimisme syndical, du réflexe de soutien à l'organisation avant toute considération idéologique.

Nous avons déjà indiqué quelques résultats de la consultation des syndiqués, mais il faut bien percevoir que pour les acteurs du débat, il est difficile d'esquisser un pronostic avant le vote. Les positions restent fluctuantes, à cause des indécis, et de nombreux incidents vont émailler les semaines décisives du premier trimestre de l'année 1948.

---

<sup>201</sup> *Ibid.*

## B- Les semaines décisives

### a- L'influence des hésitants

Une crise aussi grave que la scission de la CGT déplace de nombreux clivages et oblige la plupart des syndiqués à se déterminer. Les tensions s'avèrent d'autant plus grandes que nombre d'entre eux font preuve d'indécision, le jeu est donc ouvert. Une lettre du dirigeant du microsindicat des Observatoires à Lavergne, en février, témoigne du sentiment d'une partie de la base : « La scission a certainement porté un coup mortel à notre syndicat et le vote pour les élections des représentants des catégories et du bureau n'a pas eu lieu. Il y aura sans doute scission à la FEN et je pense que ce n'est pas souhaitable. »<sup>202</sup> La crainte de la scission paraît essentiellement motivée par un intérêt porté à leur propre syndicat, plutôt qu'aux questions générales touchant le pays. Dans ce contexte, le camp qui apparaît responsable de la division risque de perdre le combat.

Nous avons noté l'ampleur des ralliements dont bénéficient les cégétistes, mais cela ne signifie pas une conversion complète aux thèses unitaires. Un indicateur révèle ce phénomène : le référendum de la FEN pose trois questions aux syndiqués, et permet donc de voter à la fois pour le maintien à la CGT et le passage à l'autonomie, en dernier recours. Or, de très nombreux cégétistes utilisent cette possibilité, prouvant la fragilité de leur détermination. Olivier Cocheril le remarque au sujet du SNESup : « Les 38,3 % favorables à l'autonomie comprenaient une part d'adhérents qui avaient voté la motion Labrunie et formaient une couche instable de 21,6 % hésitante entre les autonomes et les cégétistes. »<sup>203</sup> Nous formulons l'hypothèse que le noyau dur du courant cégétiste, les militants prêts à quitter la FEN au profit de la CGT, se compose essentiellement des unitaires chevronnés, et notamment des communistes. Mais eux-mêmes sont forcés de constater que leur base hésite. Sur 21 sections du SNI favorables à la CGT, deux seulement refusent l'autonomie.

Non seulement, les hésitants sont légion, mais le milieu enseignant refuse les affrontements trop vifs, ainsi Robert Ducol raconte que « dans le Val-de-Loire, les empoignades verbales ne faisaient pas partie de [leurs] habitudes. Il fallait éviter les propos trop radicaux et fonder d'abord notre argumentation sur ce qui pouvait rassembler les instituteurs. »<sup>204</sup> Henri Aigueperse, après avoir polémique avec Paul Delanoue dans les colonnes de *L'Ecole Libératrice*, retrouve son rôle de secrétaire général, au dessus de la mêlée, et déclare : « il ne

---

<sup>202</sup> 1 BB 10, Lettre de Semiroit, du Syndicat des Observatoires à Lavergne, le 6 février 1948.

<sup>203</sup> Labrunie a présenté la motion cégétiste au congrès fédéral. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit. - p. 19.

<sup>204</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon – p. 45.

faut pas accuser de noirs desseins des camarades qui défendent un point de vue opposé. » Il invite aux « efforts réciproques de compréhension, de tolérance », aux « grandes concessions de part et d'autre » pour éviter la scission<sup>205</sup>.

Cette mentalité enseignante et ces hésitations expliquent le caractère relativement feutré des débats et le fait que les organisations enseignantes restent unies.

### **b- Le choix et le résultat des référendums**

Si les militants admettent unanimement le principe de la consultation des syndiqués, ils débattent de son mode. Les syndicats nationaux organisent chacun à leur manière la consultation des adhérents. La Fédération leur suggère de suivre l'exemple du SNI, qui choisit d'organiser un référendum avec un vote par correspondance, mais elle n'impose rien. Des réserves cégétistes s'expriment sur le référendum en lui-même, qui valorise le syndiqué isolé<sup>206</sup>. Henri Aigueperse répond en alléguant le souci « de connaître l'avis de *tous les syndiqués* ». Il concède que le référendum, utilisé pour la première fois, représente « un moyen exceptionnel », mais s'interroge : « Quel est le membre du SN qui pourra s'estimer brimé (...) ? »<sup>207</sup>

Dans le SNES, les sections d'établissement (S1) organisent le vote, car le fonctionnement du syndicat repose sur elles, ce qui permet la discussion collective. Le secrétaire général cégétiste du SNET-Apprentissage, Artus, refuse d'organiser un référendum, ce qui selon Robert Chéramy, sert de « prétexte pour scissionner dès fin janvier 1948 » aux partisans de FO<sup>208</sup>. Le congrès du syndicat se prononce à la quasi-unanimité pour le maintien à la CGT. Les autonomes ont toujours pensé que le résultat aurait été différent avec l'organisation d'un référendum, qui permet aux syndiqués de plus compter que l'appareil intermédiaire.

Un débat plus vif oppose les cégétistes aux majoritaires sur le choix des questions, dont on sait depuis le Second Empire qu'il induit en partie la réponse dans les référendums. La majorité du SNI impose un questionnaire en trois temps, critiqué par Paul Delanoue : « Le grand art a été non seulement de bloquer d'abord FO et autonomie contre la CGT mais de laisser croire qu'autonomie était synonyme d'union »<sup>209</sup>. La première question s'intitule : « Etes-vous partisan de maintenir l'adhésion du SN à la CGT ? », la seconde demande : « Si la majorité se prononce pour le retrait de la CGT, êtes-vous partisan de l'adhésion du SN à la CGT-Force ouvrière ? ». Enfin, le dernier intitulé permet à la solution autonome d'apparaître

<sup>205</sup> Editorial. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>206</sup> Par la voix de Paul Delanoue dans *L'Humanité* du 18 janvier 1948.

<sup>207</sup> Editorial. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>208</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, éd. de l'épi, 1974, 160 p. – p. 24.



comme la conséquence des deux refus successifs espérés : « Si la majorité est hostile aussi bien à l'adhésion à la CGT qu'à l'adhésion à Force ouvrière, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du SN et de la FEN comme organisations autonomes, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes ? »<sup>210</sup> La formulation de cette question décisive incite clairement à une réponse positive et est étudiée pour faciliter le ralliement d'une partie des cégétistes et partisans de FO, puisqu'elle précise bien que l'on peut voter à la fois pour l'une des confédérations et pour l'autonomie.

Quand ils dirigent le syndicat, les cégétistes font également preuve d'habileté dans la rédaction des questions. Le référendum du SNET-Ecoles pose aussi trois questions successives, mais en suivant l'ordre d'imbrication des structures syndicales. La première est : « Etes-vous pour le maintien de l'unité du syndicat de l'ET, étant entendu qu'aucune exclusive ne sera jetée, à condition que tout militant responsable soit tenu de respecter les décisions prises démocratiquement ? » La seconde demande : « Etes-vous pour le maintien de notre adhésion à la FEN, le seul organisme capable de défendre l'enseignement technique public laïque ? » Ces questions ne posent évidemment aucun problème aux syndiqués, tous souhaitant le maintien de l'unité du syndicat et de la Fédération. Elles sont posées pour mettre sur le même plan la dernière question, celle de l'affiliation confédérale, qui est formulée ainsi : « Etant donné que nous avons eu et avons encore la possibilité de conserver notre indépendance complète pour l'organisation de notre syndicat et la détermination de nos moyens d'actions, êtes-vous pour le maintien de notre adhésion à la CGT ? (...) Dans le cas d'une réponse négative, indiquez la nouvelle orientation qui vous conviendrait. »<sup>211</sup>

Le texte des questions adoptées par la direction unitaire du SNET-Ecoles incite nettement à répondre positivement dans tous les cas, sachant que l'enjeu se concentre sur la dernière question, qui ne permet pas de choisir simultanément l'autonomie et une confédération. Cette tactique est commune à tous les unitaires. Ainsi, Paul Delanoue propose au BN du SNI de poser sur le même plan les trois choix, espérant que la division des réformistes en deux (autonomes et FO) confère une majorité relative à la CGT. La polémique sur la validité du référendum rebondit au congrès du SNI. P. Bossut, militant Ecole Emancipée, note qu'elle fournit « le prétexte d'une manœuvre stratégique qui, à peine esquissée, fit long feu. »<sup>212</sup>

Finalement, quelle que soit la forme des questions, le référendum permet d'organiser un vaste débat démocratique. Henri Aigueperse et Robert Chéramy relèvent ce point avec satisfaction : « Aucun syndicat, dans la conjoncture de 1947-1948, n'a comme le S.N. et après

---

<sup>209</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>210</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - p. 276.

<sup>211</sup> Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNET (Ecoles et services) et l'autonomie », op. cit. - p. 25.

lui la FEN (mais pas tous ses syndicats nationaux), respecté les règles de la décision démocratique : large diffusion des points de vue, débat d'idées, consultation régulière de tous les syndiqués. »<sup>213</sup> Henri Aigueperse écrit à l'époque que les cégétistes « ont disposé au même titre que » les autonomes des « colonnes de *L'École Libératrice* »<sup>214</sup>. Ce constat paraît exagéré, il occulte notamment son utilisation systématique pour la campagne autonome de l'éditorial du journal et de son titre de secrétaire général, dont l'impact symbolique et institutionnel est conséquent. De plus, les appels séparés de l'École Emancipée pour l'autonomie, comme l'utilisation de rubriques aussi anodines que celle portant sur la vie des sections<sup>215</sup>, permettent à cette position de couvrir plus d'espace dans le journal.

Les résultats sont nets : au SNI, le maintien à la CGT recueille 38 % des voix, score important, qui dépasse largement l'influence du courant unitaire. FO n'obtient que 25,5 % des suffrages, et enfin 82 % des 87 000 syndiqués qui participent au vote plébiscitent l'autonomie<sup>216</sup>. Ce score accrédite la thèse cégétiste selon laquelle, en cas de vote combiné, la CGT pouvait emporter la décision avec une majorité relative<sup>217</sup>. Une section comme celle des Bouches-du-Rhône confirme son ancrage unitaire à cette occasion, 58 % des 1588 bulletins se prononcent pour la CGT<sup>218</sup>.

La formulation et l'ordonnancement différent du vote dans le SNET-Ecoles ne préservent pas la majorité unitaire : la CGT n'obtient que 43,4 % des suffrages, contre 46,9 % à l'autonomie et 9,7 % à FO. Le faible score de FO s'explique par l'absence de leaders de cette tendance dans le SNET-Ecoles et par le mode de scrutin, qui pousse au vote utile en faveur de l'autonomie. En effet, des résultats partiels enregistrés en mars donnaient 5 points de plus à FO (14,6 %) <sup>219</sup>. La participation est également très forte (83 %). Dans le SNES, deux consultations se concluent par le succès des autonomes, mais les cégétistes obtiennent tout de même 31,2 % des suffrages, soit 2 563 voix, ils progressent de 7 % depuis la première consultation.

Ainsi, les référendums se soldent par le succès de l'autonomie dans le SNI, le SNES, le SNCM et le SNET-Ecoles. Les syndiqués s'étant prononcés, il reste aux directions syndicales à imaginer les compromis réclamés par ceux-ci pour sauver l'unité du syndicalisme

<sup>212</sup> EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>213</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.* - p. 275.

<sup>214</sup> Éditorial. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>215</sup> Yves Caps procède habituellement à un tour d'horizon de la situation des sections. Or, dans le n° 21 du 4 mars 1948, il publie de larges extraits d'un article idéologique de Valière, paru dans le bulletin de l'Hérault. Dans le n° 23 du 31 mars 1948, il critique l'« habileté... inquiétante » du bulletin de la Haute-Garonne (cégétiste) pour sa présentation unilatérale du débat et rectifie plusieurs informations.

<sup>216</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.* - p. 276.

<sup>217</sup> Rien ne prouve cependant qu'une partie des partisans de FO n'aurait pas alors voté utile en choisissant l'autonomie pour être sûr de quitter la CGT.

<sup>218</sup> MENCHERINI Robert, « Parti socialiste et syndicalisme à Marseille », *op. cit.* - p. 235.

enseignant. Les congrès des syndicats nationaux et de la FEN en fournissent l'occasion.

### c- Les congrès des syndicats nationaux, puis de la FEN

Les congrès des principaux syndicats nationaux de la FEN se tiennent simultanément, du 22 au 24 mars 1948. Commençons par le congrès du SNI, le plus important. Labrunie propose d'inviter un délégué de la CGT à prendre la parole au Congrès, conformément à la tradition syndicale, la majorité du Bureau National refuse, en arguant des circonstances exceptionnelles<sup>220</sup>. Les mandats des délégations départementales sont très précis, du fait du référendum, et le congrès va entériner le départ de la CGT pour l'autonomie. P. Bossut, de l'E.E., estime que la « seule inconnue » réside « dans l'attitude que prendraient éventuellement les amis de Delanoue » : vont-ils accepter l'autonomie du SNI ? Selon Bossut, les cégétistes sont « eux-mêmes fort hésitants sur la position à prendre. »<sup>221</sup>

Les cégétistes restent à la FEN, et selon la version de Delanoue, prennent cette décision au cours du congrès du SNI, au vu des résultats définitifs du référendum. Un geste symbolique leur permet d'exprimer leur choix : lorsque le congrès passe au vote par mandat et aboutit au résultat prévu, les cégétistes ne quittent pas la salle, montrant qu'ils s'inclinent devant l'avis de la majorité<sup>222</sup>. Lucette Justafré lit une déclaration cégétiste indiquant le souhait des militants de la tendance de s'affilier à la fois à la FEN et au SNI autonomes et à la CGT, sur le modèle de la pratique en vigueur dans les années 1930, entre le SNI affilié à la CGT et la Fédération de l'Enseignement, membre de la CGTU. Mais la majorité du congrès refuse ce qu'elle considère comme une proposition fractionnelle et l'autonome Brugnon dépose un texte hostile. Le débat est vif. Selon Robert Ducol, Lucette Justafré « a bénéficié d'une très grande écoute. C'est probablement la raison pour laquelle Aigueperse, qui était un fin politique a lâché du lest »<sup>223</sup>. Pour éviter la scission, Henri Aigueperse tente d'apaiser les unitaires avec un additif à la motion Brugnon, bel exemple de motion de synthèse confuse, affirmant tout et son contraire :

« l'affiliation d'un certain nombre de membres à une centrale syndicale serait en fait et en droit la constitution d'un syndicat dans le syndicat et serait susceptible de détruire l'unité du Syndicat national autonome, [le congrès] se prononce contre toute organisation fractionnelle de l'une ou de l'autre des centrales à l'intérieur du Syndicat national autonome *et déclare qu'il ne se considère pas qualifié pour*

<sup>219</sup> POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNET et l'autonomie », *op. cit.* – p. 25.

<sup>220</sup> Éditorial d'Aigueperse. EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>221</sup> EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>222</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 43.

*autoriser ou interdire des prises de carte confédérale à titre individuel.* »<sup>224</sup>

Le texte est voté par 769 voix contre 544 et 41 abstentions. Robert Ducol raconte à ce sujet qu'un cégétiste « avait baptisé cette motion “ni pêche ni prune” comme son nom l'indique, interdisant tout en n'interdisant pas la double affiliation. »<sup>225</sup> La motion Brugnion interdit clairement la création d'un syndicat CGT des instituteurs, mais laisse le soin aux instituteurs cégétistes de trouver une solution leur permettant d'adhérer individuellement à la CGT. Henri Aigueperse, dans l'éditorial qui explique les résultats du congrès, refuse « de transformer chacune [des] sections en une sorte de cartel départemental formé de groupes obéissant à des règles différentes et menant essentiellement une action fractionnelle. » Il rassure les cégétistes en précisant : « Aucune interdiction n'est faite aux syndiqués d'apporter individuellement leur collaboration aux unions locales et aux unions départementales. »<sup>226</sup> Le flou du texte voté ne dissimule donc pas les fortes restrictions imposées à l'activité cégétiste, soupçonnée de tentation fractionniste.

Comme souvent en matière de conflits de tendance, un militant de l'École Emancipée résume parfaitement la situation. Quelavoine parle de double déception : d'abord, la plus flagrante, celle des unitaires qui avaient « le sentiment de n'être pas payés des concessions par eux faites ». Mais paradoxalement, il estime que les « majoritaires aussi étaient déçus. Bien qu'apparemment victorieux sur toute la ligne, ils savaient que leur tranquillité serait, dans les mois à venir, troublée encore, troublée sûrement, puisque les éléments par eux jugés d'invivable cohabitation, ils allaient les retrouver dans cette autonomie péniblement arrachée. »<sup>227</sup> Les débats du congrès sont marqués selon Henri Aigueperse par « l'ardeur des convictions qui s'affrontent brutalement, sans aucun artifice »<sup>228</sup>, Valière parle de « tenue remarquable, si l'on excepte quelques incidents sans gravité », des débats<sup>229</sup>.

Le congrès du SNES sauve également l'unité de l'organisation, mais adopte une réponse différente à la revendication cégétiste de double affiliation. Le référendum scindait le choix de l'autonomie en deux options : une faible majorité relative rejette l'idée de la prise de carte confédérale par l'intermédiaire de la Fédération, mais une majorité relative d'adhérents accepte la prise individuelle de cartes confédérales. La nuance est subtile, à tel point que Danielle Pouzache et Alain Dalançon s'interrogent : « tous les syndiqués ont-ils bien compris la différence entre les deux volets de la question ? » Ils concluent donc « que les résultats du

<sup>223</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 46.

<sup>224</sup> Souligné par nous. AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.* - pp. 277-278.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> EL n° 23, 31 mars 1948.

<sup>227</sup> EE, n° 13, 25 avril 1948.

<sup>228</sup> Éditorial. EL n° 23, 31 mars 1948.

vote sur cette question ne pouvaient être interprétés » clairement<sup>230</sup>.

Une commission comprenant cinq membres de chaque tendance (dans le SNES, l'E.E. est immergée dans la tendance autonome) est chargée au congrès de résoudre cette question centrale. Elle aboutit à deux motions opposées, présentées toutes deux par des autonomes, qui affichent leurs divergences. La motion Marvillet, soutenue par la majorité de la commission, dont les cégétistes et sans doute certains partisans de FO, défend une « autonomie extrêmement large »<sup>231</sup> et autorise la double affiliation individuelle. Le Congrès l'adopte par 5 541 mandats contre 2 738 pour la motion Fedensieu, qui adopte une position ferme, sur le modèle du SNI. Le congrès règle les détails concrets à l'unanimité : le trésorier du SNES ne se consacre qu'aux cotisations au SNES autonome, celles pour la CGT et FO seront collectées par ces organisations. La majorité se réserve les postes de secrétaire général, secrétaire général adjoint et trésorier du SNES. Le congrès du Syndicat National des Collèges Modernes qui tient une séance commune avec celui du SNES le dernier jour, dans le cadre du processus de fusion, aboutit à des conclusions similaires.

Deux appréciations ont cours sur le résultat de ce congrès : naturellement les cégétistes se réjouissent de cette « forme souple et libérale d'autonomie » qui sauvegarde l'unité des « syndicats tout en laissant à chacun le soin d'adhérer ou de ne pas adhérer à une Centrale confédérale, de militer ou de ne pas militer dans ses organisations. »<sup>232</sup> Robert Chéramy, jeune militant Ecole Emancipée estime que les cégétistes « ont remporté » une « victoire ». Il le regrette et affirme que « les Amis de l'Ecole Emancipée se sont trouvés presque seuls à soutenir (...) la non-affiliation. Dès le lendemain d'ailleurs, beaucoup d'« autonomistes » devaient regretter leurs concessions, lorsque fut connue la position prise par le SNI... et l'attitude des cégétistes devant cette position. »<sup>233</sup> Cette attitude de l'E.E., contraire à la tradition de la Fédération Unitaire qu'elle prolonge habituellement, montre que la tendance syndicaliste-révolutionnaire considère le courant unitaire comme son adversaire principal.

Le congrès du SNET-Ecoles se déroule dans une grande salle comble, car de nombreux syndiqués y assistent en tant qu'auditeurs. Ils ont d'ailleurs le droit d'intervenir. L'éditorial commun de Philippe Rabier, cégétiste et Georges Lauré, autonome, les secrétaires généraux élus par le congrès, indique que « les débats furent particulièrement importants et passionnés »<sup>234</sup>. Le rapport de force est équilibré, et la tentation existe pour les cégétistes de

---

<sup>229</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>230</sup> POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* – pp. 12-13.

<sup>231</sup> Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* – p. 14.

<sup>232</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>233</sup> EE, n° 13, 25 avril 1948.

<sup>234</sup> TET n° 33, avril 1948. Cité par POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNET et l'autonomie », *op. cit.* – p. 25.

refuser le résultat du référendum et de suivre le SNET-Apprentissage dans la scission. Le compromis adopté consacre l'autonomie du SNET-Ecoles et accepte la double affiliation individuelle. Le bureau compte 11 cégétistes et 14 non cégétistes et les délégations officielles comprendront obligatoirement des militants cégétistes.

A cause des positions opposées prises par ses syndicats nationaux du premier et du second degré, le congrès de la FEN garde son importance. Dès son ouverture, il est confronté à des choix délicats, qui peuvent provoquer la scission : deux délégations du SERP se présentent, puisque deux congrès ont été organisés. Le résultat du référendum dans la région parisienne est favorable à l'autonomie de la FEN. La majorité du congrès reste donc ferme et impose la réunification de la section et de la délégation, au détriment des cégétistes qui perdent leur majorité. Les témoignages insistent sur l'atmosphère houleuse. André Drubay, qui vit son premier congrès syndical, raconte qu'il était « absolument éberlué par les disputes, les injures » et que « c'était vraiment un débordement de haine. »<sup>235</sup> Robert Ducol confirme cette impression, et explique la différence de ton avec les assemblées locales par le fait que « se confrontaient des militants aguerris pour un choix décisif. »<sup>236</sup> Alain Dalançon note que la majorité se montre « étrangement peu loquace. Le nombre des intervenants est très faible. On laisse la défense du bilan et du cap choisi de l'autonomie à quelques militants. »<sup>237</sup> Ni Henri Aigueperse ni Marcel Valière, n'interviennent en séance plénière, pas plus que les partisans de FO. Selon Alain Dalançon, cela signifie « à n'en pas douter des accords entre tous les “anti-cégétistes” qui, à aucun moment du congrès, ne manifesteront la moindre divergence. »<sup>238</sup> Les cégétistes eux multiplient les interventions, ils attaquent les partisans de FO, dénoncent la présence de Bothereau au balcon parmi les auditeurs et évoquent des questions politiques diverses. Rétrospectivement, Robert Ducol estime que « Lavergne a essayé de favoriser des compromis. »<sup>239</sup>

La FEN n'admettant pas les adhésions individuelles, les cégétistes demandent au congrès fédéral la double affiliation des syndicats. Ils proposent « l'existence d'une seule fédération, groupant tous les syndicats, quelle que fût leur appartenance »<sup>240</sup>, donc aussi bien affiliés à la CGT (comme le SNET-Apprentissage), à FO ou autonomes (comme le SNI ou le SNES). Cette proposition réduit inévitablement le rôle et l'efficacité de la FEN, contrainte d'arbitrer en son sein entre des centrales concurrentes. D'un autre côté, elle correspond pleinement au souci d'unité si fort dans le milieu enseignant et permet d'éviter le départ du SNET-

---

<sup>235</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>236</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 45.

<sup>237</sup> DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *op. cit.* - p. 27.

<sup>238</sup> *Ibid.*

<sup>239</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 46.

<sup>240</sup> US n° 50, 25 février 1949.

Apprentissage et du syndicat des Agents.

Les premiers débats en commission sont prometteurs pour les cégétistes. Seule Yvonne Issartel, de l'Ecole Emancipée et Henri Aigueperse hésitent à ratifier leur proposition. Mais, selon Paul Delanoue, les autonomes changent d'avis dans la journée : l'« après-midi, il n'y avait plus d'accord. »<sup>241</sup> Les cégétistes du SNES dénoncent cette « décision fâcheuse du Congrès de la FEN autonome de n'admettre que des syndicats autonomes. » Ils attribuent à cette « intransigeance » le « développement de la FEN-CGT et de la FEN-FO, seules fédérations auxquelles pouvaient adhérer des syndicats purement CGT ou purement FO. »<sup>242</sup> La motion Fédensieu traite la question de la double affiliation, en obtenant 57 % des mandats. Elle précise que les syndicats autonomes de la Fédération ne peuvent pas s'affilier en sus à une centrale et que la FEN ne reconnaît qu'un seul syndicat par catégorie. Artus, secrétaire général du SNET-Apprentissage annonce alors implicitement le départ de son syndicat. La motion ignore la double affiliation individuelle, n'étant pas de la compétence fédérale. Elle rappelle que chaque syndicat national « s'administre librement dans la limite des statuts fédéraux »<sup>243</sup>. L'un des thèmes favoris de la propagande cégétiste dans le second degré porte désormais sur la « contradiction entre la FEN autonome, ne groupant que des syndicats purement autonomes et excluant en fait les militants cégétistes », et les syndicats « groupant des syndiqués de diverses tendances et leur donnant à tous les mêmes droits. »<sup>244</sup>

Dans les discussions s'expriment des points de vue originaux, comme celui de Laurent Schwartz, militant d'extrême gauche qui défend un soutien critique de la CGT<sup>245</sup>. Le congrès adopte par 60 % des voix la motion d'orientation Bonissel-Valière, presque identique à celle du SNI. Cette motion, principalement rédigée par Marcel Valière, se signale par son ton anticapitaliste. Les cégétistes obtiennent 35 % des voix pour la motion Labrunie. Ils annoncent au congrès la constitution de la FEN-CGT, sur la base de la double affiliation individuelle et obtiennent de Lavergne l'engagement qu'ils ne seront pas exclus. Le congrès procède à l'élection sur la base des tendances déclarées, c'est-à-dire des deux motions d'orientation, Labrunie et Bonissel-Valière. Comme au congrès du SNI, une alliance entre la majorité et les amis de l'Ecole Emancipée présente la motion Bonissel-Valière. Les partisans de FO votent également pour cette motion et leurs trois représentants sont élus sur le contingent de cette motion majoritaire (l'E.E. obtient cinq sièges de la même façon). Cela prouve la bipolarisation du congrès entre pro et anti-CGT.

---

<sup>241</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>242</sup>US n° 50, 25 février 1949.

<sup>243</sup>Cité par DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *op. cit.* – p. 34.

<sup>244</sup>US n°50, 25 février 1949.

#### d- Le départ de la FISE – FSM : dernier acte de la scission

Depuis la Libération les relations syndicales internationales ont donné naissance à la Fédération Syndicale Mondiale, qui regroupe les syndicats de l'Est et de l'Ouest. Constituée en Départements Professionnels Internationaux, la FSM fonde en 1946 la Fédération Internationale des Syndicats Enseignants, pour le secteur de l'Enseignement. Marie-Louise Cavalier se réjouit de cette nouvelle et explique que grâce « à la souplesse de son règlement intérieur, le DPI peut accueillir, en son sein, des associations que leur structure éloigne de la vie syndicale. »<sup>246</sup> En effet, de nombreuses associations professionnelles enseignantes refusent le statut syndical dans le monde<sup>247</sup>. La Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs, créée dans les années 1920 par le SNI et le syndicat allemand dans un but pacifiste, se reconstitue.

Cependant, les syndicats soviétiques dominent la FSM, qui subit elle aussi les effets de la guerre froide et de la scission de la CGT. Marie-Louise Cavalier exprime sa crainte dans *L'Ecole Libératrice* que la « scission ouvrière française » ne porte « gravement atteinte à l'unité internationale ouvrière »<sup>248</sup>. Ce discours correspond à la période d'hésitation de la majorité de la FEN, fin décembre 1947, et est tenu par une dirigeante réputée favorable à une entente avec le courant unitaire. Mais les dirigeants de la FEN n'acceptent plus en 1949 leur affiliation à la FSM par l'intermédiaire de la FISE. Marie-Louise Cavalier le déclare dans *L'Enseignement Public* pendant l'été :

« il n'est pas concevable que les courants d'opinion qui s'opposent à la CGT à l'intérieur de la Fédération de l'Education Nationale, puissent continuer à se manifester dans une organisation mondiale qui incarne une idéologie avec laquelle ils sont en profond désaccord. »<sup>249</sup>

La FEN tente d'obtenir que la FISE devienne complètement indépendante, pour sauver « l'unité internationale des enseignants. » Le refus de la FSM incite les dirigeants de la FEN à quitter la FISE. Marie-Louise Cavalier ne tente même pas de dédouaner la FEN : « Selon ses préférences idéologiques, chacun de nous peut, avec facilité, rejeter les responsabilités de la rupture qui s'est produite sur l'un ou l'autre des blocs antagonistes. » Elle critique néanmoins, en allusion aux représentants des syndicats soviétiques, « certains membres du bureau de la FSM », qui manifestent une « méconnaissance absolue des traditions d'un mouvement

---

<sup>245</sup> Entretien avec André Drubay, 1994. André Drubay s'est reconnu dans cette intervention au congrès fédéral.

<sup>246</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>247</sup> Cf FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement*, op. cit.

<sup>248</sup> EL n° 12, 31 décembre 1947.

<sup>249</sup> EP n° 8, juin-juillet 1949.



international ouvrier attaché à son indépendance et à ses réalisations anciennes. »<sup>250</sup>

La FEN maintient des contacts avec la FIAI, la FIPESO (associations de l'enseignement secondaire) mais ne participe plus à une internationale syndicale. Le départ de la FISE-FSM apparaît comme le dernier acte de la scission pour la FEN.

\* \* \*

La crise vécue par le syndicalisme enseignant est d'une telle ampleur que les choix opérés à cette occasion structurent dans la longue durée le syndicalisme enseignant. Ainsi, la tendance Ecole Emancipée a soutenu les grèves de novembre-décembre 1947 comme le courant unitaire. Mais au lieu de prolonger cette convergence par une alliance avec ce dernier, sa contribution efficace à l'adoption de l'autonomie l'ancre durablement dans un rapport de complicité avec la majorité, dont certains dirigeants n'oublient pas leur passé de militants d'extrême gauche. La motion Bonissel-Valière, écrite pour l'essentiel par les syndicalistes-révolutionnaires, constitue l'emblème de cette alliance conflictuelle, dont le troisième partenaire, plus discret, est la tendance Force Ouvrière qui a voté cette motion au congrès fédéral. A l'opposé, le courant unitaire démontre sa nouvelle puissance en organisant une grande campagne pro CGT. Il atteint d'ailleurs son apogée aux congrès de 1948, mais son échec final, mal dissimulé par la solution bancaire de la double affiliation, ainsi que son isolement, représentent un handicap pour l'avenir.

Le départ de la CGT, un événement fondateur pour la FEN, contribue logiquement à une évolution importante des conceptions syndicales et permet l'apparition de thématiques nouvelles. Ce débat exceptionnellement fécond porte sur de nombreux plans.

### **III- COMMENT EXPLIQUER LE CHOIX DE L'AUTONOMIE ET SON ACCEPTATION PAR LES UNITAIRES ?**

Des décennies d'usage ont conféré à l'autonomie de la FEN la valeur de l'évidence. Cependant, la Fédération du Livre, elle aussi réformiste, choisit par référendum de conserver son unité en restant à la CGT, après une campagne en ce sens de son secrétaire général Edouard Ehni<sup>251</sup>. Comment expliquer la différence avec la FEN ? Des facteurs idéologiques et

---

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup>Le référendum donne 28 000 voix à la CGT contre 18 000 à l'autonomie. BRUHAT Jean, PILOTT Marc, *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Paris, CCEO-CGT, 1958, 238 p. – p. 208. Les cégétistes livrent ce résultat

tactiques jouent. Parmi eux, le climat politique de plus en plus tendu retentit sur l'atmosphère interne de la FEN : la majorité commence à critiquer le bloc des pays socialistes et évoque la crainte du gaullisme, que la SFIO compare à l'époque au PCF dans son hostilité au régime et utilise pour justifier la troisième force. Cette alliance des socialistes avec la démocratie-chrétienne devient la cible de toutes les critiques unitaires, qui investissent un terrain politique jugé désormais porteur.

## A- Les facteurs idéologiques

### a- L'argument laïque

Tous les camps utilisent la question de la laïcité au cours de la scission. Henri Aigueperse la qualifie d'« idée essentielle » qui a « dominé le débat »<sup>252</sup>. Cela prouve son importance identitaire pour le SNI et la FEN, dans un contexte marqué par le réveil de la guerre scolaire. La motion unanime du Conseil National du 28 décembre 1947 du SNI présente les « menaces qui pèsent sur l'école laïque », comme la principale raison pour maintenir l'unité du syndicalisme enseignant<sup>253</sup>. Le SNI et la FEN occupent une place centrale dans le dispositif laïque, avec la création de la FCPE, du Cartel National Laïque, en liaison avec la Ligue de l'Enseignement. Tout serait remis en cause par l'affaiblissement du syndicalisme enseignant consécutif à la scission. Toutes les tendances considèrent que la défense de la laïcité impose des sacrifices, mais ce débat rejoint celui sur les responsabilités de la division : aucune n'étant prête à endosser ce rôle, chaque tendance assure que son choix permet de conforter l'unité syndicale et donc le combat laïque.

On peut néanmoins estimer que cet argument favorise les autonomes, puisque l'unité indispensable au combat laïque se situe à l'échelon de la FEN et de ses syndicats nationaux. Ainsi, Louis Bouët déclare : « c'est en restant unis le plus nombreux possible que nous assurerons la défense de l'école laïque contre ses ennemis avérés »<sup>254</sup>. Ceci explique que les cégétistes, poursuivant la redéfinition laïque initiée par Paul Delanoue, insistent sur l'insertion du combat laïque dans la lutte des classes, et en conséquence sur la nécessité pour les laïques de s'appuyer sur la classe ouvrière, incarnée par la CGT. Robert Ducol estime que cet argument a porté<sup>255</sup>. Mais une autre raison explique que les sections bretonnes de l'Ille-et-

---

dans la FEN.

<sup>252</sup> Éditorial. EL, n° 13, 8 janvier 1948.

<sup>253</sup> EL n° 12, 31 décembre 1947.

<sup>254</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>255</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 45.

Vilaine et des Côtes-du-Nord votent pour le maintien à la CGT. Robert Ducol explique ce fait par des raisons politiques liées à la laïcité :

« La fibre laïque était particulièrement sensible chez les instituteurs bretons. Bien que plutôt réformistes dans leur majorité ils voyaient d'un mauvais œil la politique de la "troisième force" au regard de la laïcité »<sup>256</sup>.

Les cégétistes ne se privent pas de rappeler les liaisons de la CGT-FO avec la SFIO, qui préfère l'alliance avec le MRP proche de l'épiscopat, au détriment du PCF partisan de la laïcité. Ducol écrit dans *l'Ecole Libératrice* que Force Ouvrière « est l'appendice syndical de la Troisième Force. »<sup>257</sup> Il exploite pour le démontrer le soutien matériel qu'apporte la CFTC à la naissance de FO. A cet égard, Clément Durand accepte que « des hommes d'éducation et de conceptions fort différentes, soucieux avant tout de concilier la justice sociale et la liberté, éprouvent le besoin de se rassembler ». Les liens de la majorité du SNI avec la SFIO sont trop étroits pour qu'elle condamne sans appel le parti. Mais il émet la crainte que se renouvelle « l'erreur de la Résistance et de la Libération » et estime « inconcevable, en particulier, que les adversaires de l'école laïque continuent à bénéficier de l'appui avoué du MRP, tandis que trop de responsables des partis ouvriers semblent vouloir mettre une sourdine à leurs sentiments laïques. » La mise en garde contre « cette politique de duperie » est nette<sup>258</sup>. Clément Durand regrette plus tard que le parti socialiste perde sa « fermeté laïque ». Pour lui, cette attitude s'apparente à « un divorce » entre les « déclarations et [les] actes »<sup>259</sup>. La majorité se montre donc sensible aux critiques contre la troisième force, dont elle ne refuse pas le principe, mais son éventuel contrecoup sur la laïcité. Cette fermeté a pu favoriser l'autonomie au détriment de FO.

En réaction, l'argumentation laïque des réformistes se combine souvent à l'anticommunisme. Durand ne veut pas « oublier les errements du parti communiste. N'est-ce pas lui qui s'est engagé le premier et avec éclat dans cette politique de confusion qui tendait à rassembler les laïques et les antilaïques ? » Il rappelle « les déclarations sensationnelles de M. Thorez en 1936 »<sup>260</sup> sur la main tendue aux ouvriers catholiques et évoque un article de novembre 1945 du journal *Temps Présent* attestant de l'existence de négociations avec l'Eglise. Ce fait n'avait pas été signalé aux adhérents du SNI à l'époque, et Clément Durand ne dispose d'aucun autre indice de l'attitude laïque équivoque du PCF. Mais il lui suffit pour alléguer que « le parti communiste a brusquement changé d'attitude. Il brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier. Il ne s'écoule guère de semaine sans qu'il dénonce les intrigues du

---

<sup>256</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 44.

<sup>257</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>258</sup> EL n° 14, 15 janvier 1948.

<sup>259</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

Vatican. »<sup>261</sup>

### **b- La résurgence de l'anticommunisme**

Comme le note Jean-Louis Robert, la première scission de la CGT, en 1921, relève des « grandes tendances qui parcourent le mouvement ouvrier international, dans sa double dimension politique et syndicale », même si elle « a aussi des traits qui lui sont propres »<sup>262</sup>. Dès cette époque, la scission syndicale s'accompagne de polémiques politiques notamment à propos du rôle joué par le Parti Communiste Français. La résolution du CCN de 1920 préconisant l'exclusion des membres du Comité Syndicaliste Révolutionnaire, évoque selon Peter M. Arum « la tactique d'infiltration de Moscou »<sup>263</sup>. L'anticommunisme devient très vite un argument majeur dans les luttes entre syndicalistes réformistes et révolutionnaires.

La scission confédérale de 1948 reprend d'autant plus ce schéma que chacun peut aisément constater l'emprise du PCF sur la majorité de la CGT. Dans le syndicalisme enseignant, la campagne cégétiste bénéficie du concours du PCF et de ses publications, appui dénoncé par Henri Aigueperse : « *L'Humanité, Action, L'École Laïque, L'Elan Syndicaliste, Le Peuple* ont été mis à contribution »<sup>264</sup>. Les unitaires développent régulièrement des thèmes voisins du discours communiste, sur la paix, la laïcité, le marxisme... Robert Ducol relate d'ailleurs que « membre du comité fédéral du PCF » d'Indre-et-Loire, il a « organisé des réunions des instituteurs communistes » pour les mobiliser en faveur de la CGT. Mais ils n'étaient « pas très nombreux dans le département, une trentaine peut-être. »<sup>265</sup> Ce type d'initiative fournit l'argument principal des adversaires de la CGT. Au congrès du SNI de 1948, une circulaire de la fédération PCF de Seine-et-Oise aux enseignants communistes, au sujet de la campagne en faveur de la CGT, est lue à la tribune<sup>266</sup>. La principale critique adressée au PCF porte toujours sur son rejet de l'indépendance syndicale, Henri Aigueperse la formule nettement : « les liens existant entre la majorité confédérale et le parti communiste ont déjà conduit et sont susceptibles de conduire encore le mouvement syndical hors du champ d'action qui lui est propre et de l'engager dans de périlleuses aventures. »<sup>267</sup>

Pourtant, les dirigeants unitaires font remarquer qu'ils ont accepté les décisions de non-

<sup>260</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>261</sup> *Ibid.*

<sup>262</sup> ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 172, juillet-septembre 1995 - p. 103.

<sup>263</sup> ARUM Peter M., « Du syndicalisme révolutionnaire au réformisme : Georges Dumoulin (1903-1923) », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin 1974 - p. 53. Le CSR est à l'origine de la CGTU.

<sup>264</sup> Éditorial. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>265</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 45.

<sup>266</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 38.

cumul des mandats politiques et syndicaux. Paul Delanoue dénonce le fait « que, lorsqu'un militant a été placé à un poste par la suite de la confiance de ses camarades, il suffit qu'il appartienne à un parti politique pour que l'on crie à la colonisation. »<sup>268</sup> Il critique le « vieux fond d'anticommunisme » de la direction du SNI, mais semble revendiquer parallèlement ses opinions : « tandis qu'au Parlement, on éliminait les élus communistes, au nom de cette belle conception démocratique dans notre propre syndicat national au nom des droits de la majorité, on écarte des camarades compétents. »<sup>269</sup>. Lucette Justafre s'insurge contre une « question inadmissible de Rivière », adressée « aux membres.... communistes du Bureau »<sup>270</sup>. Les membres du BN du SNI qui adhèrent au PCF sont représentés dans cette instance au titre de leur activité syndicale, en tant qu'unitaires, et non en tant que communistes.

Dans le Puy-de-Dôme, une réformiste affirme que les cégétistes se sont « concertés sur la tactique à employer en mettant surtout en avant ceux qui étaient moins connus pour leur activité au Parti communiste et qui pouvaient dire : moi, je ne suis pas communiste, je reste à la CGT. »<sup>271</sup> L'emploi systématique de cette tactique est probable, notamment en valorisant Jacqueline Marchand. La CE de la section du SNI Haute-Garonne défend la fidélité à la CGT et proclame qu'elle « groupe dans son sein les diverses tendances politiques : communistes, socialistes, sans parti »<sup>272</sup>. Au plan confédéral, les cégétistes utilisent également le refus de la scission émanant de dirigeants réformistes de premier plan comme Louis Saillant (membre du bureau confédéral) et Alain Le Léap (secrétaire général de l'UGFF).

Cependant, d'autres motifs de rejet du PCF, moins avouables, transparaissent, notamment dans la prose des partisans de FO et de l'E.E. Ils attaquent globalement les valeurs et les positions du PCF, autant que ses méthodes. Nous interprétons de cette manière cette déclaration du dirigeant autonome du SNES, Kreisler : « à n'en pas douter, lorsqu'il y a un an le corps enseignant s'est détaché en majorité de la CGT, il a obéi à un mouvement de défiance envers le parti communiste. »<sup>273</sup> La tendance Ecole Emancipée se signale dans ce domaine. En décembre 1948, Féraud affirme dans *L'Enseignement Public* « que le mot d'ordre implicite repris par Delanoue au programme du parti communiste français : “défense inconditionnée de l'URSS” ne [lui] paraît pas susceptible de constituer un bon terrain pour la recherche de l'unité syndicale. »<sup>274</sup> Louis Bouët évoque les débats des années 1930 : « Que de “tournants”, de volte-face, de palinodies, n'avons-nous pas connu de la part de ceux qu'on accuse, non

---

<sup>267</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>268</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>269</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>270</sup> EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>271</sup> Mme Rossignol in *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 31, février 1948.

<sup>272</sup> Archives Delanoue, Bulletin hebdomadaire d'informations, n°1, 31 janvier 1948.

<sup>273</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

sans raison, d'avoir été et d'être encore des instruments de la diplomatie stalinienne ! »<sup>275</sup> On peut donc estimer que s'exprime un anticommunisme d'une vigueur nouvelle depuis la Libération, notamment par le truchement de l'interprétation historique.

### c- Le recours à l'Histoire

Les historiens ont effectué la comparaison entre la scission de 1948 et les scissions précédentes. Etablir les responsabilités entre les camps en présence constitue pour eux un exercice délicat. Ainsi, en 1921, si la majorité refuse d'associer les minoritaires à la direction du syndicat<sup>276</sup>, et en exclut un certain nombre, la minorité, quant à elle, quitte le syndicat sous la pression de ses éléments anarchistes<sup>277</sup>. Maurice Labi refuse d'ailleurs de trancher :

« Si la responsabilité de la division des travailleurs a pu être rejetée d'un bord à un autre, c'est parce que, fondamentalement, tous les responsables syndicaux ont participé à différents degrés à la dislocation de leur mouvement syndical. »<sup>278</sup>

Il est plus étonnant de constater que les camps en présence publient des historiques, dans le but de déterminer les responsabilités passées et présentes des scissions. La brochure *Pourquoi nous resterons à la CGT* consacre une dizaine de pages sur vingt à l'histoire<sup>279</sup>. Les autonomes ont le plus appelé en renfort l'Histoire. Ils confient le soin de les défendre dans *L'Enseignement Public* à René Garmy, instituteur et historien, ancien communiste. René Bonissel évoque la scission confédérale de 1921 dans *L'Ecole Libératrice* et l'attribue aux unitaires. La résolution du CCN de septembre 1921 organise l'exclusion des minoritaires « qui refusent de s'incliner devant les décisions prises et de coopérer à leur application »<sup>280</sup>. Or cette résolution justifie l'exclusion par « la condamnation de l'organisation des CSR, responsables de l'impuissance actuelle » dans la mesure où ils pratiquent « le noyautage »<sup>281</sup>. Les critiques émises par les confédérés en 1921 contre la structuration en tendances sont reprises par René Bonissel, sans qu'il exprime la moindre réserve, alors que le SNI adopte ce système, préconisé par sa motion d'orientation, cosignée par Marcel Valière.

L'utilisation de l'Histoire dans une situation de crise ne garantit guère l'objectivité, même quand les apparences sont sauves. René Bonissel publie des documents sur la scission et opère

<sup>274</sup> EP n° 3, décembre 1948.

<sup>275</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>276</sup> LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit. - p. 139.

<sup>277</sup> Pierre Monatte regrette encore en 1958 cette attitude : « Aller volontairement à la scission, et non la subir, c'était enfreindre une règle majeure de notre conception syndicaliste. » in MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, op. cit. - p. 162.

<sup>278</sup> LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit. - p. 239.

<sup>279</sup> DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », op. cit. - p. 25.

<sup>280</sup> Cité dans LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit. - p. 210.

un choix visant à illustrer le mieux possible ses thèses. Il exhume par exemple les déclarations russes sur la nécessité d'une scission dans la Fédération Syndicale Internationale, laissant supputer au lecteur, en l'absence d'autres documents, une position soviétique identique au plan national, alors qu'elle recommande le maintien de l'unité syndicale à ce niveau<sup>282</sup>. Pour illustrer la théorie d'une scission provoquée par l'ingérence communiste dans les questions syndicales, René Bonissel présente Frossard, futur secrétaire général du parti communiste et simple intervenant au congrès de la CGT, comme le porte-parole des CSR<sup>283</sup>. Un autre article de René Bonissel retrace l'évolution des rapports entre les grands courants syndicaux, son sous-titre est révélateur : « Influence néfaste des impératifs politiques sur la CGT ». Epousant étroitement le point de vue confédéré, il qualifie la CGTU de « filiale syndicale du parti communiste » et cite le soviétique Piatnitski pour démontrer que les communistes ne « renoncent » pas lors de la réunification de 1935 à « influencer par tous les moyens, à travers leurs fractions, l'activité de ces syndicats »<sup>284</sup>.

Les cégétistes ironisent sur le choix des citations, mais évitent de répliquer ; en effet, l'appel des membres cégétistes du Bureau National du SNI estime que les autonomes auraient « été heureux » qu'ils répondent « sur ce terrain, qu'une polémique politique et non syndicale s'engage dans *L'École Libératrice*. »<sup>285</sup> Dans les faits, ils abordent des thèmes politiques et historiques différents : la Résistance et l'implication de la SFIO.

Ce recours à l'Histoire correspond à la nature intellectuelle de l'activité des enseignants, qui les pousse à des débats très théoriques. Son objectif est d'établir des repères pour les syndiqués dans une période de crise. Il permet à chaque camp de se situer dans la continuité des grandes tendances du mouvement ouvrier français, même si le rapport des enseignants à la classe ouvrière reste délicat.

#### **d- Les enseignants sont-ils des membres de la classe ouvrière ?**

La comparaison avec le choix de la Fédération du Livre amène à penser que l'autonomie rebute d'autant moins les enseignants qu'ils n'ont jamais réellement considéré appartenir à la classe ouvrière. Le lien avec les syndicats ouvriers relève plus alors de la sympathie militante que du besoin identitaire. Les dirigeants syndicaux tentent pourtant quelquefois d'affirmer le contraire, tel Valière en 1946 : « la classe ouvrière, dont nous sommes »<sup>286</sup>. Mais ces efforts

---

<sup>281</sup> LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit. - p. 209.

<sup>282</sup>Cf FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement*, op. cit.

<sup>283</sup> EL n° 16, 29 janvier 1948.

<sup>284</sup> D'après les *Cahiers du bolchevisme*, n° 1, novembre 1934 in EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>285</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>286</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

sont trop restreints pour modifier des représentations sociales solidement ancrées. Henri Aigueperse estime d'ailleurs que les fonctionnaires vivent « un peu en marge des organisations syndicales ouvrières. »<sup>287</sup> Dans son témoignage, Robert Ducol confirme ce sentiment pour l'Indre-et-Loire :

« Je dois dire qu'il était très difficile d'assurer une liaison étroite entre la masse des ouvriers et celle des instituteurs pourtant majoritairement syndiqués ou sympathisants de la CGT. (...) Sans s'ignorer, c'étaient cependant deux mondes différents surtout dans un département peu industrialisé comme le nôtre et malgré la grosse concentration de cheminots à Saint-Pierre-des-Corps. »<sup>288</sup>

Les cégétistes affirment peu l'appartenance du corps enseignant à la classe ouvrière, ils appréhendent plus le rapport sur le mode de l'alliance. Leur motion au congrès du SNI assure qu'on « ne peut concevoir une action syndicale universitaire efficace, indépendamment de l'action d'ensemble des classes travailleuses. »<sup>289</sup> On peut évoquer à ce propos l'existence d'un consensus, Henri Aigueperse recherche lui aussi une « collaboration féconde avec la classe ouvrière »<sup>290</sup>, ce qui induit une extériorité. Les partisans des confédérations insistent sur la conservation des relations avec les syndicats ouvriers. Bruguet évoque un « devoir », déniait au SNI le « droit de boudier la fraction ouvrière qui est la plus proche » de lui<sup>291</sup>. Cependant, ce discours ne convainc pas les enseignants. On pourrait s'en étonner, puisque le syndicalisme enseignant s'est construit au cours du XX<sup>e</sup> siècle par le ralliement des amicales, les associations professionnelles, aux Bourses du Travail et à la CGT, ce que ne manque pas de rappeler Paul Delanoue<sup>292</sup>. Précisément, le succès de cette stratégie permet à la FEN, assurée de son caractère syndical, de ne pas rejoindre une centrale ouvrière sans pour autant se sentir corporatiste.

---

<sup>287</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>288</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 44.

<sup>289</sup> EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>290</sup> Éditorial. EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>291</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>292</sup> EL n° 13, 8 janvier 1948.



## B- Les facteurs tactiques

La réponse à ces débats idéologiques explique en partie le résultat des votes. Mais d'autres éléments plus conjoncturels jouent, comme les choix de la SFIO et du PCF.

### a- Le choix de l'autonomie démontre-t-il le corporatisme des enseignants ?

Le succès de l'autonomie s'explique sans doute par des raisons corporatives et par l'homogénéité des instituteurs<sup>293</sup>. C'est l'expression de la force de leur identité professionnelle, dont le syndicat unique constitue la colonne vertébrale. Les autres professions enseignantes suivent cet exemple. Paul Delanoue, loin de critiquer ce phénomène, évoque d'ailleurs le « magnifique esprit de corps »<sup>294</sup> des instituteurs. Cette explication acceptée par les historiens ne peut agréer complètement aux partisans de l'autonomie, qui doivent écarter les accusations des partisans des confédérations ouvrières. Ceux-ci stigmatisent l'aspect corporatif du choix autonome, en l'assimilant à du corporatisme, tel Robert Ducol qui évoque « un syndicat autonome à caractère plus corporatif que syndicaliste »<sup>295</sup>. Les cégétistes utilisent d'ailleurs le thème du corporatisme depuis 1947, comme Cheylan qui estime alors « que la Fédération a un peu trop vécu au jour le jour, alors qu'elle aurait dû s'affirmer par une politique hardie, une politique ferme et élargir également son action, ne pas la limiter simplement aux problèmes de la corporation. »<sup>296</sup>

G. Walusinski déclare que la FEN-FO ne s'est pas « convertie à l'opinion qu'un syndicalisme pouvait se concevoir dans l'autonomie. »<sup>297</sup> Ce thème apparaît d'autant plus sensible que le syndicalisme enseignant est récent et tente de se conforter dans son essence syndicale par l'autopersuasion. Or le syndicalisme établit des solidarités avec d'autres groupes sociaux, constitue les salariés en citoyens. Sinon, il se résume effectivement à du corporatisme. René Bonissel allègue de « l'ampleur » du mouvement de grève de décembre 1947 pour prouver « la force de l'esprit vraiment syndicaliste du corps enseignant du premier degré. »<sup>298</sup> Henri Aigueperse assure qu'il n'a pas « l'intention de cantonner [leur] syndicalisme dans la recherche de satisfactions corporatives immédiates et de revenir à une forme quelconque d'amicalisme. »<sup>299</sup> Les autonomes les plus sensibles à l'argumentation

---

<sup>293</sup>SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 34.

<sup>294</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>295</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>296</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 24.

<sup>297</sup> *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>298</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>299</sup> Éditorial. EL n° 14, 15 janvier 1948.

anticorporatiste, et aussi les plus décidés à la contredire, se trouvent dans les rangs de l'Ecole Emancipée. P. Bossut explique qu'au congrès du SNI, Valière « démontra » que « l'autonomie ne pouvait mener au corporatisme »<sup>300</sup>. La radicalité de l'idéologie de la tendance syndicaliste-révolutionnaire, son ardeur à conserver l'héritage des premiers syndicalistes enseignants qui entrèrent dans les bourses du travail, lui confère les ressources propres à légitimer l'idée d'une autonomie conservant l'esprit syndical et ne se résumant pas à du corporatisme.

L'appel signé par les partisans de l'autonomie dans le SNI proclame leur attachement « à la classe ouvrière » et se conclut sur ce thème : « Nous affirmons que l'autonomie ne signifie pas pour nous isolement et que nous nous efforcerons, au contraire, de maintenir les contacts avec tous les travailleurs »<sup>301</sup>. Pourtant, cet appel débute par une phrase qui démontre que leur priorité est corporative : « L'intérêt de l'école et de ses maîtres doit seul nous inspirer, puisque, seul, il peut nous unir et nous faire oublier nos préférences qui risqueraient de nous diviser. »<sup>302</sup> Quand Henri Aigueperse affirme que la « défense » des « intérêts » des instituteurs est mieux « assurée (...) par un SN puissant, représentant l'immense majorité du personnel »<sup>303</sup>, ce qui écarte toute scission, il n'applique pas le même raisonnement à l'ensemble des salariés, et donc à la CGT. Ces considérations prouvent que l'échelon essentiel du syndicalisme est pour les dirigeants du SNI celui de leur profession, induisant un corporatisme implicite.

Le militant cégétiste du Jura Bruillard évoque dans une lettre à Delanoue les thèmes prioritaires de la propagande cégétiste, il énonce que : « L'autonomie entraîne l'égoïsme. »<sup>304</sup>. En contrepoint, Delanoue et Rabier tentent de mobiliser cet égoïsme supposé en démontrant que l'intérêt bien compris des enseignants réside dans leur alliance avec le syndicalisme ouvrier : « l'isolement de l'Autonomie, le seul tête à tête avec l'Administration, la coupure avec les autres Fonctionnaires et la Classe Ouvrière, nous mettent évidemment dans une situation difficile pour défendre nos revendications. »<sup>305</sup> En n'attaquant pas frontalement les conceptions de la majorité des enseignants, les cégétistes se condamnent à surenchérir sur le terrain de l'adversaire : unité syndicale et défense du corps. Un article des cégétistes du second degré en 1949 en montre l'incidence : « La liberté d'affiliation fédérale nous semble présenter les avantages suivants : 1°) D'abord, elle maintient et assure l'unité du SNESD, ce qui est notre premier souci. Nos revendications communes et l'enseignement du Second Degré ne seront défendus que dans la mesure où nous serons tous unis dans un syndicat

---

<sup>300</sup> EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>301</sup> EL n° 19, 19 février 1948.

<sup>302</sup> *Ibid.*

<sup>303</sup> Éditorial. EL n° 14, 15 janvier 1948.

<sup>304</sup> Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

<sup>305</sup> 1 BB 93, Lettre de Delanoue et Rabier à Lavergne du 20 mai 1948.

commun. »<sup>306</sup> Or cette utilisation de l'idée du syndicat unique comme garant de l'efficacité ne correspond pas au cas du second degré, dans lequel le pluralisme syndical est une réalité et la concurrence forte. De plus, cette argumentation reste fragile, puisque les cégétistes ont montré en 1948 leur latitude à accepter des compromis pour préserver l'unité de la FEN. Surtout, elle démontre que toutes les tendances de la FEN, quels que soient les choix conjoncturels, sont authentiquement syndicalistes.

Pour démontrer que l'autonomie ne s'appuie pas sur une volonté d'isolement corporatif, les dirigeants de la FEN tentent d'obtenir que l'UGFF les rejoigne. La majorité de l'UGFF se range en effet du côté de la CGT, et elle propose en mai 1948 à la FEN de participer à une réunion pour reconstituer le cartel des Services Publics CGT<sup>307</sup>. La FEN exige que la direction de l'UGFF lui donne l'occasion d'exercer ses droits et se prononce pour un congrès de l'UGFF acceptant les fédérations de fonctionnaires ayant rejoint la CGT-FO. Delanoue et Rabier notifient à Lavergne le refus de l'UGFF : « les camarades de l'UGFF ont été quelque peu surpris, et cela se conçoit ; depuis le mois de janvier, les militants se réclamant de l'autonomie — sauf Rivière, avant qu'il ait démissionné — n'ont plus participé aux réunions de Bureau, ni de la Commission Exécutive, et tu as toi-même refusé les bandes pour l'expédition de *La Tribune*.... »<sup>308</sup> Ce type d'échanges se signale par son formalisme : chaque interlocuteur connaît d'avance la réponse à sa question, mais l'action est dictée par le souci de préserver les apparences et de se disculper aux yeux des syndiqués de l'idée d'une responsabilité dans la scission de l'UGFF.

### **b- Le souci de maintenir les prémices de l'Empire FEN**

Parmi les facteurs conjoncturels qui expliquent le choix de l'autonomie, notons le désaccord profond existant entre les fédérations de fonctionnaires dirigées par des militants de FO lors du processus de reclassement, notamment avec la grève des finances dirigée contre les acquis des enseignants<sup>309</sup>. Le rejet de la candidature de Lavergne au poste de secrétaire général de l'UGFF en 1946 a également envenimé les relations. Le syndicalisme enseignant estimait avant-guerre que son développement était entravé par l'appareil de la Fédération des Fonctionnaires, il peut s'accomoder d'une autonomie qui le libère complètement de l'emprise des autres fonctionnaires. Les dirigeants de la FEN ne se sentent donc pas contraints par des

<sup>306</sup>US n° 50, 25 février 1949. Le SNESD est le sigle provisoire du SNES après sa fusion avec le SNCM, il passe du terme « enseignement secondaire » à « enseignement de second degré ».

<sup>307</sup> 1 BB 93, UGFF-CGT, Lettre de Piccot à Lavergne, le 8 mai 1948.

<sup>308</sup> *La Tribune des Fonctionnaires* est l'organe de l'UGFF in 1 BB 93, Lettre de Delanoue et Rabier à Lavergne du 20 mai 1948.

<sup>309</sup> Cf chapitre 2.

relations de confiance de suivre Force Ouvrière. Leur intervention hostile à la scission lors de la conférence FO annonce leur position ultérieure.

Leur choix de l'unité ne correspond pas qu'à l'aspiration de la base, il s'explique et est expressément motivé par la volonté de conserver, selon la formule d'Henri Aigueperse, ce « patrimoine que beaucoup d'organisations nous envient »<sup>310</sup>. Il cite alors l'hebdomadaire du syndicat, *L'Ecole Libératrice*, la maison d'édition scolaire Sudel, Francs-Jeux et la MGEN. La ténacité des syndicalistes enseignants à construire un réseau d'œuvres sociales depuis l'entre-deux-guerres commence à donner des résultats tangibles. S'il est un domaine dans lequel l'argumentation autonome emporte la conviction, c'est celui-ci, puisque la puissance financière conférée aux syndicats enseignants par leur taux exceptionnel d'adhésion – taux dépendant de l'unité – garantit le développement de l'Empire FEN.

Paul Delanoue ne délaisse pourtant pas ce terrain en évoquant les menaces pesant sur Sudel et en demandant : « Nous défendrons-nous seuls lorsque les forces financières internationales menacent l'édition française ? » Quant à la MGEN, il argue de son rapport à la Sécurité Sociale, « menacée par le gouvernement »<sup>311</sup>, pour estimer que sa défense dépend de la CGT. A chaque fois, l'argumentation unitaire repose sur la force de la confédération, nécessaire au syndicalisme enseignant. Les réalisations enseignantes sont récentes, et rien ne prouve aux syndiqués que leur développement ne va pas se trouver handicapé par l'isolement autonome.

En l'absence de sources permettant d'éclairer les motivations du vote des adhérents, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer finement l'efficacité des arguments échangés. Notons simplement que l'expérience ultérieure allait montrer aux syndiqués que l'Empire FEN peut se développer dans l'autarcie.

### **c- Le rôle mineur de la SFIO**

Le soutien apporté par la SFIO à la création de la CGT-FO est bien connu. Quel rôle joue-t-elle dans le choix de la majorité du SNI et de la FEN, dont les dirigeants appartiennent à ce parti, ou au minimum affichent leur proximité idéologique ? André Drubay constate localement l'implication de la SFIO dans les événements syndicaux, malgré le positionnement de FO sur le créneau de l'indépendance syndicale. L'un des trois animateurs de l'Union Locale CGT, secrétaire de mairie, « très gêné », quitte ses responsabilités. André Drubay raconte : « A titre personnel, il m'a montré la lettre de la SFIO qui lui enjoignait de passer à

---

<sup>310</sup> Editorial. EL n° 14, 15 janvier 1948.

<sup>311</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

FO. C'était une consigne. »<sup>312</sup>

Didier Sapojnik à partir de l'étude de *L'Université socialiste*, organe national des groupes socialistes de l'Education Nationale, conclut à un faible rôle de la SFIO, dont les groupes n'existent pas dans le primaire et servent de paravent à FO<sup>313</sup>. L'obstacle essentiel à une influence déterminante de la SFIO provient de sa position sur la laïcité, exploitée par le PCF. La plupart des dirigeants de la tendance FO dans la FEN sont issus des groupes socialistes, à commencer par Pierre Giraud. La SFIO ne semble pas s'être prononcée en faveur de l'autonomie, solution pourtant adoptée par la majorité réformiste. Jacques Girault estime que « la plupart des responsables du Parti socialiste désapprouvent ces choix [autonomes] mais ne l'expriment pas », puisqu'ils sont assurés de contrôler les directions syndicales<sup>314</sup>. La SFIO se voit contrainte de tolérer un dispositif autonome qui affaiblit la CGT-FO, pour préserver ses positions dans le syndicalisme enseignant. Elle ne peut dicter les décisions des syndicalistes enseignants, d'autant qu'elle est divisée.

Une tendance minoritaire, à la gauche du parti socialiste, la « Bataille socialiste », condamne même la scission et lance un manifeste pour la CGT. Cette tendance est engagée dans un processus de départ de la SFIO et ne fournit pas de cadres au courant cégétiste en voie de constitution dans la FEN.

#### **d- Une décision douloureuse pour le courant cégétiste**

Lucette Justafre conclut un article dans *L'Ecole Libératrice* en février par cette formule définitive : « Nous considérons la scission syndicale comme un crime. En aucune manière, nous ne nous ferons les complices de ce crime. »<sup>315</sup> A cet égard, la décision prise un mois plus tard apparaît comme une volte-face, que la solution de la double affiliation masque, permettant aux cégétistes de « sauver la face », selon l'expression d'Erving Goffman<sup>316</sup>. Comment expliquer cette décision, qui éloigne les unitaires de leurs camarades de la majorité confédérale ? Quelles sont ses motivations ?

Renaud Chauvet avance une première explication : la contrainte par « le rapport de forces »<sup>317</sup>. En effet, l'ordre des questions du référendum permet à la moitié des électeurs cégétistes du SNI de se prononcer également pour l'autonomie<sup>318</sup>. André Drubay, à l'époque

<sup>312</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>313</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* – pp. 40-41.

<sup>314</sup> GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant » *op. cit.* - p. 304.

<sup>315</sup> EL n° 18, 12 février 1948.

<sup>316</sup> GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Ed de Minuit, 1974, chap 1.

<sup>317</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, *op. cit.* - p. 74.

<sup>318</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.* - p. 277.

jeune partisan de la CGT dans le SNES, insiste aussi sur la volonté « de rester unis entre enseignants », même au prix de l'autonomie<sup>319</sup>. Ces cégétistes indécis risquent de rester à la FEN en cas de scission. Un militant de la FEN-FO estime que les cégétistes « avaient tout à perdre » d'une scission, « puisqu'ils ne pourraient plus prétendre parler au nom d'un syndicat unique »<sup>320</sup>. Dans cette logique, les militants cégétistes constituent une minorité avant-gardiste qui profite de la tribune offerte par un syndicat de masse, et dont les mécanismes démocratiques majorent l'influence. Pourtant, ils rassemblent 40 % des suffrages des syndiqués, au cours d'un référendum, et prouvent par le dynamisme de leur campagne l'importance de leur réseau militant. En définitive, leur décision apparaît motivée par un choix rationnel, fonction d'une « marge d'action »<sup>321</sup> qui autorise deux choix.

L'option de l'acceptation de l'autonomie correspond paradoxalement à la trajectoire de Pierre Monatte, tenant de la CGT-FO, qui privilégie la décision de sa Fédération, le Livre, et reste à la CGT<sup>322</sup>. L'échelon décisif de l'unité est fédéral, comme l'indique l'expérience de la scission de 1921<sup>323</sup>. Etienne Camy-Peyret, jeune militant cégétiste du SNET, affirme dans son témoignage que pour lui : « L'essentiel était le monde enseignant. »<sup>324</sup> Un syndicat CGT distinct, même viable, est condamné à une position minoritaire, extérieure à la masse des syndiqués. Il affaiblirait le syndicalisme enseignant. Paul Delanoue justifie de cette manière son revirement : « *les circonstances graves que nous vivons ne permettent pas la division des instituteurs en organisations rivales et antagonistes* »<sup>325</sup>. René Mouriaux estime donc au sujet des cégétistes : « Léninistes, ils estiment qu'il convient d'être avec les masses et qu'en restant au sein de la FEN, ils ont une chance de la conquérir. »<sup>326</sup>

Cette opinion rejoint celle des membres du bureau politique du PCF, exposée aux dirigeants cégétistes du SNI quelques jours avant le congrès extraordinaire. Robert Ducol assiste à cette réunion avec Paul Delanoue, et se remémore son déroulement :

« La réunion a été brève, 7 à 8 minutes tout au plus. Après que Delanoue a exposé les résultats du référendum, Thorez a pris la parole. Il a été le seul. Je l'entends encore nous dire en substance : « 38 % en faveur de la CGT c'est un bon résultat, mais 85 % en faveur de l'autonomie c'est le résultat qui compte en définitive. C'est dans ce vote que se retrouve la masse des instituteurs ». »<sup>327</sup>

<sup>319</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

<sup>320</sup> Pollet in *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>321</sup> ELIAS Norbert, *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Ed de l'Aube, 1991, 222 p., édition originale 1970.

<sup>322</sup> MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, op. cit. - p. 187.

<sup>323</sup> ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », op. cit. - p. 108.

<sup>324</sup> Témoignage d'Etienne Camy-Peyret.

<sup>325</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>326</sup> MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, op. cit. - pp. 35-36.

<sup>327</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon, op. cit. - p. 46.

Il précise qu'il partageait cet avis : « C'était la voie de la raison. » Les instances du PCF prennent donc une part décisive dans ce choix. Il reste à le faire admettre à une base composite et exaltée par l'ardeur de la bataille. Robert Ducol explique que Frachon « avait recommandé de prendre une décision après un débat approfondi entre tous les cégétistes du SNI. Ce débat a eu lieu le soir du premier jour du congrès du SNI, rue Solférino. La réunion a été très longue. »<sup>328</sup> Une minorité maximaliste prône la constitution d'un syndicat CGT. Paul Delanoue tire argument de l'espoir d'un abandon rapide de l'autonomie pour expliquer la décision d'« éviter une rupture », annoncée auparavant à cor et à cri : « *Ce même esprit de corps, qui vient d'être utilisé contre la CGT, nous permettra demain d'y ramener le syndicat en bloc.* »<sup>329</sup>

Tous les cégétistes n'acceptent pas le choix majoritaire de la FEN. Comment expliquer l'attitude différente de syndicats également dirigés par des communistes, entre le SNET-Centres d'Apprentissage, qui quitte la FEN, et le SNESup qui y reste ? Quand les cégétistes détiennent une position majoritaire dans le syndicat, nous ne savons pas si le PCF intervient. Il est possible que son attention se concentre sur le puissant syndicat des instituteurs. Le SNESup décide de rester à la FEN, malgré une très nette majorité pour la CGT<sup>330</sup>. Cette prégnance de la tendance cégétiste s'explique par la Résistance et aussi par une longue tradition syndicaliste, puisque les universitaires se dotent d'un syndicat CGT dès les années 1920<sup>331</sup>, même s'il reste minoritaire. Cependant, en ce qui concerne les membres du SNESup, nous approuvons l'hypothèse d'Olivier Cocheril : « l'attachement à la CGT était plus sentimental et idéologique que correspondant à leur statut social. »<sup>332</sup> L'appartenance au milieu enseignant prime les considérations idéologiques.

Dans le même ordre d'idées, le maintien des professeurs de l'enseignement technique court dans la CGT répond à une logique sociale et culturelle ; ces anciens ouvriers n'ont pas rompu avec une identification à la classe ouvrière. Jacques Girault précise que dans les Centres de Formation Professionnelle après la guerre, la « vie syndicale confirme la différenciation durable, vécue et ressentie par les enseignants des CFP à l'égard de ceux des autres établissements techniques. »<sup>333</sup> L'autre syndicat important qui reste à la CGT confirme cette hypothèse : les agents de lycée se situent à la périphérie du milieu enseignant et en bas de l'échelle sociale.

---

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>330</sup> Les positions cégétistes recueillent de 61,7 % à 100 % des mandats. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit. - p. 19.

<sup>331</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs*, op. cit. - p. 159.

<sup>332</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit. - p. 20.

<sup>333</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs*, op. cit. - p. 203.

Il serait erroné d'imaginer que les acteurs de cette crise explicitent autant leurs choix, et surtout y attachent la même importance que les historiens. En effet, l'idée que l'autonomie ne constitue qu'un expédient provisoire, exprimée dans toutes les tendances, semble réellement partagée par de nombreux militants. En témoigne cette lettre à Adrien Lavergne du secrétaire d'un petit syndicat quittant la FEN :

« Malgré la rupture des rapports administratifs, nous continuerons comme par le passé à vous communiquer toute notre activité. Nous avons le sentiment que l'autonomie dans laquelle la FEN s'est réfugiée sera stérile, qu'elle n'est que provisoire et que l'unité se reconstituera au sein de la CGT avec l'ensemble des travailleurs de notre pays. »<sup>334</sup>

Les autonomes songent à une autonomie provisoire dans la perspective de la réunification. Les cégétistes attendent la clarification décisive, lorsque les autonomes démasqueront leur penchant pour FO.

## SYNTHÈSE

Quelques semaines séparent la grève des instituteurs parisiens, puis la création de la confédération CGT-FO en novembre — décembre 1947 du choix de l'autonomie par la FEN en mars 1948. Elles constituent un moment de crise, et comme telles permettent une large palette d'options. Ainsi, l'alliance entre la majorité réformiste et l'École Emancipée, scellée dans la motion Bonissel-Valière, n'innove pas au regard de la situation prévalant dans le SNI en 1946. Pourtant, elle constitue un nouveau virage pour la tendance syndicaliste-révolutionnaire qui avait choisi en 1947 d'incarner l'opposition aux directions des syndicats nationaux et de la Fédération et vient de soutenir le courant unitaire dans sa volonté d'extension du mouvement parisien. Le rôle éminent dévolu à cette tendance dans le SNI figure également parmi les faits marquants de la scission. Henri Aigueperse donne toute la mesure de son talent dans cette période troublée. Il bénéficie désormais d'une autorité accrue et s'impose comme un grand secrétaire général du SNI, chef incontesté de sa majorité, désormais unie et combative. En ne participant pas à la scission aux côtés de leurs camarades de Force Ouvrière, en rejetant les conseils de la SFIO et de la Franc-maçonnerie, la majorité réformiste de la FEN démontre sa capacité à jouer un rôle autonome dans le champ politique

---

<sup>334</sup> 1 BB 10, Lettre de Galarrot, du syndicat des Professeurs libres laïques à Lavergne, le 6 mai 1948.



et social. Elle crédibilise son discours sur l'indépendance syndicale<sup>335</sup>.

Le courant unitaire peut se féliciter de l'ampleur du rassemblement opéré autour de son combat pour le maintien de la FEN dans la CGT. Il atteint un score inégalé aux congrès du printemps 1948, avec 40 % des mandats sur l'une de ses motions au congrès fédéral. Mais cette force dissimule deux faiblesses. D'abord, il ne réussit pas à imposer ses vœux, et doit donc gérer une défaite d'autant plus traumatisante qu'il se divise pour l'avenir, la majorité de ses militants restant à la FEN autonome, tandis que les syndicats des Agents et des centres d'apprentissage partent à la CGT. Ensuite, le courant unitaire doit cette large audience à un réflexe conservateur, qui lui fait perdre à terme le bénéfice de la modernité et de l'adaptation à une situation nouvelle et durable. Sous la pression du PCF, les cégétistes abandonnent leur projet initial de constituer des syndicats membres de la confédération ouvrière, ce que la solution de la double affiliation ne peut masquer. *De facto*, ils entérinent la valeur supérieure de l'échelon syndical et fédéral et plient devant l'unité de corps des instituteurs, renforcée par un engagement laïque qu'ils ont su mobiliser en partie à leur profit, grâce au rejet de la politique de Troisième force.

L'existence d'un syndicalisme chez les enseignants ne relève pas de l'évidence au même titre que pour les mineurs ou les ouvriers métallurgistes. Cette forme d'expression et d'organisation de leurs professions est relativement récente (une trentaine d'années pour la plupart des instituteurs, moins d'une décennie pour les professeurs) et différente des associations professionnelles en vogue dans de nombreux pays. Le rapport complexe de collaboration et de distanciation des enseignants avec la classe ouvrière questionne également la force de leur choix syndical. Cette inquiétude explique les hésitations devant la formule autonome, que ses promoteurs ne souhaitent pas assimiler à du corporatisme, ni à un retour à l'amicalisme du début du siècle. Néanmoins, la présence de cette tradition figure parmi les explications du choix autonome et de sa pérennité. Le succès de la grève des 8 et 9 décembre 1947, première grève réussie pour des revendications professionnelles, démontre la capacité des organisations enseignantes à construire un rapport de force avec le gouvernement. Elles appartiennent au mouvement syndical, avec leurs spécificités. En ne prenant pas en charge l'élargissement national de la grève des instituteurs parisiens, les dirigeants du SNI consolident l'aspect revendicatif du modèle syndical en gestation : ce modèle est hostile aux grèves longues et radicales.

Cette période d'affrontement intense clôt irrévocablement les espoirs de cogestion apaisée du syndicalisme enseignant par toutes ses tendances. Après les grèves et la scission, leur coexistence relève de l'exploit et nécessite une formalisation beaucoup plus grande, pour

---

<sup>335</sup> Cf chapitre 7.

garantir à la minorité cégétiste sa place dans les instances de direction. Dans les faits, la reconnaissance institutionnelle des tendances constitue une condition impérative de l'unité, défendue comme telle par les cégétistes. Mais ceux-ci ne partagent pas les conceptions sous-tendant le système rigide mis en place par la motion Bonissel-Valière, promues par les militants de l'Ecole Emancipée. Ils ne considèrent pas que la démocratie syndicale postule l'existence de tendances et défendent notamment la possibilité de candidatures individuelles et le panachage. Leurs contradictions dans ce domaine sont particulièrement flagrantes dans cette période, car ils doivent choisir entre la fidélité à leur doctrine et la nécessité concrète de préserver leur représentation.

Les adversaires du choix autonome, comme ses partisans, ne parient guère sur l'avenir de cette formule, considérée comme provisoire. Les premiers choix effectués dans l'urgence dans l'année qui suit s'avèrent décisifs et expliquent en partie la longévité de la FEN autonome. Cependant, tout n'est pas résolu au cours des congrès extraordinaires du printemps 1948 : à cet égard, le flou des dispositions adoptées à propos de la double affiliation (motion Brugnon au congrès du SNI) est symptomatique. La période 1948-1949 permet donc aux différents acteurs de cette aventure de se tester et de préciser les règles du jeu, dans une relation triangulaire FEN/FEN-CGT/FEN-FO.



## **Chapitre 4**

**1948 – 1949 :**

**Les premiers pas de la FEN autonome face  
à la FEN-CGT**

La solution échafaudée au printemps 1948 est fragile. Sa viabilité dépend non seulement du bon vouloir des cégétistes qui consacrent toute leur énergie à la construction de la Fédération de l'Education Nationale-CGT, mais aussi de la capacité de la direction de la FEN à démontrer que le syndicalisme enseignant n'est pas affaibli. Elle doit prouver aux syndiqués que les pronostics pessimistes des partisans des confédérations, regroupés dans les fédérations de l'éducation CGT et CGT-FO, ne correspondent pas aux faits. La FEN-CGT et la FEN-FO dérogent par leur existence même et leur comportement aux compromis élaborés par les congrès syndicaux. Toute symétrie entre ces deux fédérations est trompeuse, puisque le déroulement des congrès du printemps et leurs répercussions ont amplement démontré que le débat peut se résumer à un face-à-face entre la majorité, désignée désormais par le vocable « autonome » et les cégétistes. En effet, les partisans de la CGT-FO sont issus du courant réformiste et expriment de moindres velléités d'organisation séparée, se contentant d'imiter la FEN-CGT. Vont-ils s'allier à celle-ci pour faire respecter les intérêts des tendances minoritaires ou agir conformément à leur anticommunisme ?

Dans la période 1948-1949 se mettent en place les équilibres organisationnels du modèle FEN : institutionnalisation des tendances, homogénéité des exécutifs. L'action de la direction reste essentiellement défensive en réaction aux initiatives de la FEN-CGT. Comment maintenir la force de l'outil syndical tout en acceptant l'expression des divergences ? Ce problème devient crucial et ne peut se résoudre que dans la confrontation. Les décisions des congrès ne sont pas toujours claires (motion Brugnon du SNI sur la double affiliation), ni toujours respectées. L'atmosphère ne se détend pas après le printemps, dans un monde entré de plain-pied dans la guerre froide. Les militants politiques affiliés notamment à la SFIO et au PCF ne cohabitent pas sans peine dans la FEN, quand le premier parti participe au gouvernement en alliance avec le MRP et que le second s'engage dans une stratégie d'affrontement généralisé.

Une promesse aux syndiqués s'avère particulièrement difficile à honorer : l'autonomie ne doit pas sombrer dans le corporatisme. Dans cette perspective, et à cause de la nécessité d'établir des convergences revendicatives entre syndicats de fonctionnaires, la FEN déploie beaucoup d'énergie pour assurer l'unité d'action, notamment avec les confédérations laïques et d'autres syndicats autonomes (qui vont créer la Fédération générale autonome des fonctionnaires). Elle bénéficie d'une position exceptionnelle, puisque l'enseignement est le seul secteur dans lequel existe une sorte de pacte de non-agression entre FO et la CGT : elles n'acceptent nulle part ailleurs de ne pas constituer des syndicats séparés et de plein exercice<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les syndicats d'enseignants CGT et CGT-FO ne se présentent qu'exceptionnellement aux élections, ils délèguent l'essentiel du rôle revendicatif à la FEN autonome. Eux-aussi acceptent que leurs adhérents soient également syndiqués dans une autre organisation.

Cette situation limite le champ d'action des dirigeants de la FEN mais leur permet d'inventer une forme particulière de relations intersyndicales. La nature même des rapports entretenus avec les autres syndicats change : ils ne sont plus membres de la même confédération, et si l'idée de camaraderie entre syndicalistes perdure après la scission, leurs rapports relèvent plus de la diplomatie.

## **I- LE MIRACLE DE LA PRÉSERVATION DE L'UNITÉ DE LA FEN**

La série de congrès tenus au printemps 1948 ne résout pas tous les problèmes organisationnels posés par la scission confédérale, et notamment ceux liés à la volonté des partisans de la CGT et de FO de maintenir leur affiliation confédérale. Le flou des motions Brugnon (adoptée au congrès du SNI) et Fédensieu (adoptée au congrès de la FEN) autorise de nombreuses interprétations.

### **A- Les défis posés par les adversaires de l'autonomie**

#### **a- La naissance de la Fédération de l'Éducation Nationale-CGT**

Conformément à ce qu'ils ont annoncé au congrès du SNI, les cégétistes créent rapidement une Fédération de l'Éducation Nationale affiliée à la CGT. Pour contourner l'obstacle de la motion Brugnon, qui interdit l'existence d'un syndicat des instituteurs affilié à la CGT, ils fondent des syndicats départementaux CGT s'adressant à l'ensemble des enseignants. Ceux que l'on appelle désormais les « doubles affiliés » — membres simultanément de la FEN-CGT et de la FEN autonome — côtoient dans ces syndicats départementaux les membres des syndicats nationaux qui ont quitté la FEN autonome : professeurs de l'enseignement professionnel, agents des lycées etc... Au plan national, ces syndicats subsistent et adhèrent à la FEN-CGT. La lettre, sinon l'esprit de la motion Brugnon est respectée, ce que dénonce une circulaire d'Henri Aigueperse et René Bonissel<sup>2</sup>.

Comment la direction du SNI réagit-elle à ce coup de force prévisible des cégétistes ? Au

---

<sup>2</sup> « La constitution des syndicats relevant d'une centrale confédérale et comprenant en leur sein un groupe d'instituteurs membres du SN est donc indiscutablement en opposition avec la décision de notre Congrès. » Circulaire n° 39, in EL n° 27, 29 avril 1948.

congrès du SNI, Henri Aigueperse avait renvoyé cette responsabilité aux sections<sup>3</sup>, prenant le risque d'un éparpillement local du syndicat, face à un problème d'envergure nationale. L'Ecole Emancipée se prononce pour l'exclusion des militants qui « acceptent des postes responsables soit dans les organisations cégétistes, soit dans les organisations Force Ouvrière »<sup>4</sup>. Dans un éditorial de *L'Ecole Libératrice*, Henri Aigueperse adopte également un ton offensif : « Le maintien de l'unité n'est possible que par le respect par tous, majoritaires et minoritaires, de ces décisions. Tout acte de révolte contre la volonté nettement exprimée de la majorité met en péril l'unité de l'organisation. »<sup>5</sup> Mais dans le même numéro, René Bonissel évoque le désir « de maintenir l'unité morale et organique » du SNI « dans un esprit le plus largement compréhensif. »<sup>6</sup> Leur circulaire ne résoud pas la contradiction, elle ne propose aucun mode d'emploi aux sections et se conclue par un vœu pieux : « Chacun doit comprendre qu'aucune organisation ne peut fonctionner si les décisions régulières ne sont pas respectées et si l'action de certains de ses membres tend à affaiblir sa puissance et son autorité. »<sup>7</sup>

Les cégétistes poursuivent imperturbablement la construction de leur nouvelle organisation. Paul Delanoue annonce de façon catégorique qu'ils ne céderont pas :

*L'adhésion à la CGT « n'est pas un droit que nous quémandons, c'est un droit qui a été conquis de haute lutte par les instituteurs syndicalistes et que nous entendons ne pas abandonner. »<sup>8</sup>*

La fermeté cégétiste impose la liberté de double affiliation au SNI. Le CN élabore le 17 juillet 1948 un compromis selon lequel un « syndiqué du SNI autonome peut adhérer individuellement à la Centrale de son choix », tout en interdisant aux militants d'être « responsable à la fois, tant départementalement que nationalement, du SNI autonome et d'une organisation enseignante dépendant d'une centrale ouvrière. »<sup>9</sup> L'existence de la FEN-CGT est donc assurée, la seule restriction concerne le cumul de responsabilités dans les deux organisations. Le commentaire cégétiste est positif : « Ce texte qui traduit bien les hésitations, les incertitudes et les tiraillements de la majorité (...) institue toutefois un progrès très net par rapport à la fameuse “motion Brugnon”. »<sup>10</sup> Le principal obstacle à la reconnaissance de la FEN-CGT venant du SNI, son évolution permet à la FEN d'entériner l'existence de la FEN-CGT.

---

<sup>3</sup> EL n° 27, 29 avril 1948.

<sup>4</sup> Legrand *in* EE, n° 17, 20 juin 1948.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> EL n° 27, 29 avril 1948.

<sup>7</sup> Circulaire n° 39, *in* EL n° 27, 29 avril 1948.

<sup>8</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>9</sup> *Bulletin Fédéral d'Informations* (FEN-CGT), n° 6, 20 juillet 1948.

La nouvelle fédération CGT se dote dès mai 1948 d'un journal mensuel, *L'Action Syndicaliste Universitaire*, et d'un bulletin intérieur ronéoté et également mensuel, le *Bulletin Fédéral d'Information*. Robert Ducol raconte la création de la section départementale d'Indre-et-Loire : un professeur de lycée « en était le responsable. Et au mois d'octobre 1948, nous avons saisi l'occasion des conférences pédagogiques pour placer des cartes de la CGT. Environ 180 instituteurs ont pris leur carte sur un petit millier de syndiqués au SNI dans le département. »<sup>11</sup> La FEN-CGT édite sa propre propagande, telle cette affiche du SERP FEN-CGT au format A4 qui invite les enseignants à la manifestation du premier mai et à une « assemblée d'information » le 22 avril 1948, sous la présidence d'un secrétaire de la CGT. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT y présente « l'organisation et les objectifs » de la fédération et Jean Roulon intervient sur le thème : « les instituteurs et la fidélité à la CGT »<sup>12</sup>, démontrant la prégnance des instituteurs dans la nouvelle organisation.

Paul Delanoue, qui reste le chef de file des unitaires, se félicite des premiers pas de la FEN-CGT : elle « représente une incontestable force d'attraction. Les énergies latentes, inutilisées, ont trouvé en son sein un champ libre. Le Premier Mai a vu, à Paris, une imposante masse d'universitaires derrière sa banderole. »<sup>13</sup> En organisant un cortège séparé de la FEN lors de la manifestation éminemment symbolique du Premier mai, les cégétistes matérialisent une certaine forme de scission, ou au moins affichent leur volonté de constituer un syndicat à part entière, loin de la simple fréquentation des militants confédéraux que les autonomes sont prêts à tolérer<sup>14</sup>. L'École Emancipée exprime aussi la crainte que le SNI ne soit « plus qu'un cartel mort-né, essayant de réaliser l'union des syndicats CGT et FO, mais en fait privé de vie et d'autorité par suite de l'action séparée des deux syndicats confédérés. »<sup>15</sup> Incontestablement, l'activité syndicale de la FEN ne peut que se trouver affectée par l'existence d'organisations regroupant collectivement les doubles affiliés, loin de la double affiliation individuelle destinée à un travail à l'intérieur des confédérations.

Henri Aigueperse reproche à Merville et Buvat, membres de la Commission nationale des jeunes du SNI de contacter les « commissions départementales des jeunes [du SNI], au nom de la Commission fédérale de la Jeunesse de la FEN-CGT. »<sup>16</sup> Les cégétistes entretiennent la confusion entre les deux organisations, en se servant de leurs responsabilités présentes et

---

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Il s'agit de Charles Lelong. Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 46.

<sup>12</sup> Le SERP est la structure parisienne de la FEN-CGT : 1 BB 93, Affiche du SERP FEN-CGT, avril 1948.

<sup>13</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>14</sup> Kreisler, dirigeant autonome du SNES, déclare qu'il pensait qu'« adhérer à la CGT ou à la CGT-FO signifiait qu'on voulait travailler dans les Unions locales ou départementales des organisations ouvrières, rester en contact avec les militants ouvriers. »EP n° 8, juin-juillet 1949.

<sup>15</sup> EE, n° 16, 6 juin 1948.

<sup>16</sup> Éditorial. EL n° 27, 29 avril 1948.



passées dans le syndicat devenu autonome. Ils organisent des journées départementales et une Conférence nationale des jeunes sur le mode de celle du SNI, avec cahiers de revendications, délégation aux autorités etc... La FEN-CGT tente de se substituer à la FEN, sur tous les plans. Les réalités organisationnelles la poussent à tenter de jouer un rôle syndical, pour trouver un motif d'existence suffisant. Elle publie un mémento de l'instituteur, alors que le Code Soleil existe déjà<sup>17</sup>. Jacqueline Marchand déclare en octobre 1948 :

« l'heure est venue pour la masse du corps enseignant de reconstituer une FEN unie au sein de la CGT. Les leçons du passé nous le disent, les exigences du présent l'imposent. La FEN-CGT est aujourd'hui, et sera demain plus encore, la grande force capable de défendre le corps enseignant dans ses intérêts, de maintenir l'idéal de l'école laïque »<sup>18</sup>.

La FEN-CGT se bat aussi pour obtenir l'exclusivité du terme FEN. Dans ses communiqués de presse, le terme CGT est rarement indiqué, entre parenthèses ; elle se présente comme la « Fédération de l'Education Nationale », tandis qu'elle utilise systématiquement le qualificatif « autonome » pour nommer le SNI et la FEN : « le Syndicat Autonome des Instituteurs, la Fédération Autonome de l'Education Nationale »<sup>19</sup>. Un tel procédé laisse penser que le nom officiel de ces organisations inclut le terme « autonome ». L'équivoque est volontairement entretenue, par exemple avec cette résolution du Bureau de la FEN-CGT, qui la présente comme la « grande fédération où les tendances les plus diverses trouvent toute liberté d'expression »<sup>20</sup>. Un lecteur pressé en déduirait qu'il est question de la FEN autonome.

Paul Delanoue justifie cette stratégie par le fait « que la cause de la FEN-CGT tend à s'identifier avec celle même du syndicalisme universitaire, tandis qu'invinciblement l'autonomie tend au corporatisme. »<sup>21</sup> Les dirigeants de la FEN-CGT ne recherchent cependant pas la rupture totale. Ils présentent leur organisation, non comme « un syndicat concurrent, mais comme un syndicat complémentaire du SNI. »<sup>22</sup> La nuance apparaît d'autant plus insignifiante que la FEN-CGT se fait recevoir par les pouvoirs publics. Sa délégation « proteste parce qu'elle n'est pas reçue par le ministre » de l'Education Nationale, mais par son directeur du cabinet. « Elle demande des autorisations d'absence pour les délégués au Congrès de la CGT et pose » des « revendications ». Simultanément, elle sollicite une audience à M. Morice, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux

<sup>17</sup>BFI, n° 3, 27 octobre 1948. Le Code Soleil, édité par SUDEL, contient la législation scolaire.

<sup>18</sup> ASU n° 3, octobre 1948.

<sup>19</sup> 1 BB 2, Communiqué de la FEN-CGT in *L'Humanité* du 19 mars 1949.

<sup>20</sup> BFI, n° 6, 20 juillet 1948.

<sup>21</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>22</sup> BFI, n° 6, 20 juillet 1948.

Sports<sup>23</sup>. Elle se comporte donc en syndicat à part entière.

La légitimation de la FEN-CGT aux yeux des syndiqués de la FEN autonome constitue l'un des buts recherchés, comme en témoigne cette remarque de Louis Guilbert dans *L'Enseignement Public* : les FEN – CGT et FO sont « reconnues par les pouvoirs publics. »<sup>24</sup> La FEN-CGT se définit comme un syndicat classique, qui intervient dans tous les domaines. Une déclaration de la FEN-CGT lue par Jacqueline Marchand au Congrès de 1949 de la FEN montre l'ambiguïté de cette démarche : elle affirme « la pleine capacité revendicative »<sup>25</sup> de la FEN-CGT et ajoute : « Qui dit action syndicale dit forcément action corporative. Nous voulons que cette action se fasse en harmonie avec celle de la FEN-Autonome. »<sup>26</sup>

Dans les premiers mois de son existence, la FEN-CGT adopte un ton optimiste, conforme à la culture unitaire qui se caractérise par son volontarisme. Elle réitère les prédictions du printemps 1948 sur la non-viabilité de la solution autonome : « La période écoulée depuis le congrès d'avril de la FEN a apporté la preuve incontestable que l'autonomie, quels que soient les mobiles de ceux qui ont pu s'y rallier, constitue une voie sans issue. »<sup>27</sup> Trois mois plus tard, Jacqueline Marchand assure que « chaque jour », les enseignants prennent « une conscience plus claire » de cette erreur<sup>28</sup>.

Peut-on considérer la FEN-CGT comme une innovation ? Les ressemblances avec la situation des années 1930 sont frappantes : deux syndicats existaient, l'un réformiste, le SNI, largement majoritaire et moins combatif ; le second, révolutionnaire, la Fédération Unitaire de l'Enseignement, minoritaire et plus militante. Beaucoup de militants de la FUE se syndiquaient aussi au SNI. Bref, les militants cégétistes puisent leurs références dans un répertoire classique, et peuvent arguer de ces antécédents. L'Ecole Emancipée rompt avec la tradition de la Fédération Unitaire en condamnant la double affiliation<sup>29</sup>. Les cégétistes, en imposant la création de la FEN-CGT et la liberté de double affiliation à une direction du SNI particulièrement réticente, remportent un réel succès. Celui-ci s'explique par la crainte de la direction de la FEN pour l'unité de l'organisation. L'existence de scissions locales prouve que le risque est réel.

---

<sup>23</sup> BFI, n° 3, 27 octobre 1948.

<sup>24</sup> EP n° 6 mars 1949.

<sup>25</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 11.

<sup>26</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 14.

<sup>27</sup> Résolution du BF. BFI, n° 6, 20 juillet 1948.

<sup>28</sup> ASU n° 3, octobre 1948.

<sup>29</sup> Cf LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement*, op. cit.

**b- L'exception scissionniste du Puy-de-Dôme**

En juin 1948, quand le contentieux issu de la motion Brugnon existe encore, Paul Delanoue avertit habilement ses adversaires autonomes : « De nombreux collègues, craignant une division de nos efforts, entrevoient une scission. Cette crainte est justifiée. »<sup>30</sup> Des situations locales s'avèrent extrêmement tendues, comme dans l'Aveyron. Le trésorier de la section SNI, cégétiste, refuse début 1948 de transmettre les fonds à la majorité autonome de la section et les utilise pour payer deux bulletins cégétistes. Le secrétaire départemental se voit contraint de lui intenter un procès pour récupérer les fonds restants<sup>31</sup>.

La crise la plus notable concerne la section du Puy-de-Dôme, qui connaît une scission, les cégétistes ne s'affiliant qu'à la FEN-CGT. Paradoxalement, le principal responsable de cette dissidence cégétiste est Sol, secrétaire départemental réformiste, mais partisan de la CGT en 1948<sup>32</sup>. Dans le référendum, la CGT avait obtenu un fort score (609 oui et 858 non, soit 41,5 % de cégétistes), mais l'autonomie avait triomphé (1217 oui soit 84 % des voix)<sup>33</sup>. Pourtant, l'assemblée générale du 1er juillet 1948 consomme la scission, dans une période d'hésitation de la direction nationale (elle adopte quinze jours plus tard le compromis national entérinant la double affiliation). L'AG rejette la motion Sol acceptant la création de la FEN-CGT, ce qui témoigne d'une position plus dure de la majorité autonome que la moyenne. Les cégétistes quittent alors la salle<sup>34</sup>.

La scission est encore virtuelle en juillet, et les cégétistes du Puy-de-Dôme pouvaient se contenter d'une sortie spectaculaire. Mais ils créent leur organisation, le Syndicat Unique de l'Education nationale du Puy-de-Dôme CGT, avec une section du premier degré, et refusent de solliciter une seconde affiliation au SNI autonome. Ils annoncent un effectif de 394 instituteurs, soit deux cents syndiqués de moins que ceux qui avaient voté pour la CGT lors du référendum<sup>35</sup>. Notons que les partisans de FO se montrent solidaires des autonomes et ne scissionnent pas.

La section FEN-CGT du Puy-de-Dôme dépose ses statuts. Après un an d'existence, elle dispose d'une liste apparemment complète de collecteurs cantonaux, qui atteste de son implantation. Les cégétistes organisent une assemblée générale le 30 juin 1949, reprenant cette tradition syndicale. Leur bulletin annonce 66 convives au repas et une centaine de

---

<sup>30</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>31</sup> Le procès est perdu par les cégétistes. Lettre de Séguier, instituteur à Laissac, Aveyron à Delanoue.

<sup>32</sup> Cf chapitres 2 et 3.

<sup>33</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

<sup>34</sup> Le vote donne 144 voix contre 113. *Ibid.*

<sup>35</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré FEN-CGT). Les autonomes comptent seulement 300 adhérents du nouveau syndicat CGT. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

présents le soir<sup>36</sup>. Ils sont plus nombreux que les unitaires à certaines AG du SNI en 1946<sup>37</sup>.

A peine la scission consommée, les syndicalistes du Puy-de-Dôme amorcent un débat sur les conditions d'une éventuelle réunification. Ce fait prouve que les cégétistes — isolés au plan national — n'osent pas assumer leur décision. La discussion s'éternise du fait des réticences des deux camps : les cégétistes préconisent une assemblée générale de fusion, afin de faire reconnaître l'existence de leur groupement et de négocier les conditions de leur réintégration dans le SNI. Les autonomes refusent et prônent le retour « pur et simple » des cégétistes au sein de la section SNI. Ils précisent que le « passé sera oublié, mais tous les adhérents devront respecter les statuts du Syndicat National et appliquer les motions votées au Congrès de Pâques et au Conseil National de juillet. »<sup>38</sup> Une telle formule s'apparente à la magnanimité du vainqueur, qui décrète une amnistie, mais ne reconnaît nullement le bien-fondé des actions de son adversaire. Cependant, ils entérinent l'existence de la double affiliation. Les cégétistes du Puy-de-Dôme n'ont donc plus de raison publique de retarder leur réintégration dans le SNI.

Chaque syndicat dépose sa liste aux élections aux commissions administratives paritaires (CAP) de la fin 1948. Henri Aigueperse regrette ce type de conflit au plan national : « L'élection aux CAP doit entraîner, forcément, une trêve des polémiques de tendance et nous ne saurions approuver l'initiative prise dans deux ou trois départements par certains militants d'opposer une deuxième liste à la liste régulièrement établie »<sup>39</sup>. En effet, le compromis qui s'esquisse avec la FEN-CGT ne lui accorde pas le droit de présenter des listes concurrentes à celles du SNI, contrairement à la situation prévalant dans les années 1930 avec la Fédération Unitaire.

Le résultat des élections porte toutefois dans l'ensemble du pays la marque de la crise du printemps 1948. Un militant du Cantal déplore l'usage du droit de panachage par les électeurs, c'est-à-dire le fait de rayer les noms de certains candidats sur la liste. Il évoque un « jeu de massacre » entre tendances. Son commentaire est pessimiste :

« le panachage de part et d'autre prouve que nous sommes en état de scission syndicale latente. Nous avons sauvé l'unité organique du SN, mais le cœur n'y est pas ! Oh ! Certes, je n'emploierai pas les termes virulents de déloyauté, de mots d'ordre donnés clandestinement ! Etant donné la lutte actuelle des tendances, point n'est besoin de déloyauté pour obtenir un pareil résultat : chacun a peur de la soi-

---

<sup>36</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>37</sup> Cf chapitre 2. Par contre, ils sont moins nombreux que lors de l'AG de 1945, notons qu'avec Sol, la section cégétiste est plus large que le courant unitaire, ce qui constitue vraisemblablement une autre exception locale.

<sup>38</sup> CS du 4 novembre 1948 in *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

<sup>39</sup> Editorial. EL n° 4, 21 octobre 1948.

disant déloyauté de l'autre et pour la prévenir soutient ses camarades. »<sup>40</sup>

Dans le Puy-de-Dôme, les élections à la CAPD marquent un incontestable succès de la section autonome, qui récolte 1 164 suffrages sur 1 604 exprimés, et 4 titulaires. La liste FEN-CGT obtient 400 voix et 1 titulaire. Le nouveau secrétaire départemental du SNI crie victoire : « Dure leçon pour les dissidents ; excellente chose pour l'avenir de notre Section, qui demeure la seule organisation vraiment représentative du personnel »<sup>41</sup>.

Le résultat des élections ouvre une nouvelle phase : le score de la FEN-CGT (25 %) n'est pas dérisoire, mais reste insuffisant pour obtenir une représentation importante dans les instances paritaires, et les autonomes disposent d'une majorité nette dans un département où le courant unitaire dispose d'une solide implantation depuis la Libération. Aucun des camps ne marque d'empressement à réaliser l'unité. Du côté cégétiste, Sol abandonne ses propositions de fusion, prenant comme prétexte le contenu polémique du bulletin du Syndicat autonome : « je considère maintenant toute action personnelle impossible pour une simple question de dignité. Je ne puis proposer l'unité alors que l'on met en doute la sincérité de notre action. » Il propose néanmoins une liste commune aux prochaines élections au Conseil départemental, seule solution pour obtenir un siège sur quatre<sup>42</sup>. Les autonomes repoussent cette proposition, comme l'idée d'assemblée de fusion<sup>43</sup>.

Les nouvelles élections du début de l'année 1949 confirment globalement les précédentes, le SNI obtient 940 voix contre 390 pour la FEN-CGT, le mode de scrutin lui confère les quatre élus<sup>44</sup>. La position de force des autonomes ne les incite pas à négocier, et leur dirigeant qualifie la perte de 400 adhérents de « peu de choses »<sup>45</sup>. De leur côté, les cégétistes du Puy-de-Dôme s'opposent en fait à la réunification, et rejettent la stratégie nationale de travail dans le SNI, car leur « influence auprès des autonomes au sein de leur syndicat est nulle », seule l'assemblée générale annuelle permettant de toucher les syndiqués<sup>46</sup>. Pinel tente de se dédouaner auprès de Delanoue : « J'ai essayé personnellement de faire revenir les camarades en arrière pendant trois mois, j'ai compris que cela était dangereux »<sup>47</sup>. Pourtant, le discours extérieur des cégétistes semble très favorable à l'unité, cette thématique imprègne leur

---

<sup>40</sup> EL n° 20, 17 février 1949.

<sup>41</sup> Le taux d'abstention s'élève à 20 %. Minard annonce un chiffre de 1 400 adhérents et prédit de nouveaux ralliements. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

<sup>42</sup> Deux types d'instances paritaires existent dans les départements : les Commissions Administratives Paritaires et les Conseils Départementaux. Lettre de Sol et CS de la FEN-CGT du 18 décembre 1948. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949

<sup>43</sup> CS du 2 décembre. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

<sup>44</sup> Il perd plus de 200 voix, 5 %. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 36, février-mars 1949.

<sup>45</sup> Minard in *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 37, avril-mai-juin 1949.

<sup>46</sup> Déclaration d'un militant à l'assemblée générale du 30 juin 1949 in *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>47</sup> Lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

bulletin<sup>48</sup>. Un texte de Sol publié en caractères gras illustre ce paradoxe : « Notre Section syndicale continue. (...) L'unité se réalisera d'autant plus facilement que notre Section apparaîtra plus forte. »<sup>49</sup> Ils présentent donc l'unité comme un argument pour renforcer l'organisation séparatiste.

L'exemple du Puy-de-Dôme prouve que la scission du SNI et de la FEN était possible, et souhaitée par une minorité de cégétistes. Ils se montrent localement capables de fonder un syndicat actif, relativement nombreux et représenté dans certaines instances paritaires (les CAPD). Cependant, obtenir de 25 à 30 % des suffrages dans l'un des points forts du courant cégétiste ne peut que l'inciter à la prudence : la scission le condamnerait à une position nettement minoritaire. Aussi, tout en espérant la fin de la FEN autonome, les cégétistes structurent leur activité à l'intérieur de celle-ci. Cette stratégie est discutée au plan local, mais les interactions avec l'échelon national sont complexes, comme le suggère cette proposition de Pinel à Delanoue : agissez « en vous servant de *nous comme force de manœuvre*. »<sup>50</sup> L'existence réelle de scissions locales crédibilise les menaces contenues dans un article des cégétistes du SNES : « Nous le disons très nettement : des mesures de ce genre — qu'il s'agisse de décisions arbitraires du Bureau ou d'instructions clandestines pour rayer les noms des cégétistes sur les listes des candidats — risquent de briser l'unité de notre syndicat »<sup>51</sup>.

### c- La construction de la tendance cégétiste

La motion du CN du SNI de juillet 1948 n'entérine pas seulement l'existence de la FEN-CGT, elle précise « que les tendances syndicales peuvent librement s'organiser et défendre leur point de vue au sein de l'organisation autonome. » Certes, elle continue de prohiber « fractions intérieures » et « syndicats extérieurs », mais dans les faits, la nuance s'avère imperceptible<sup>52</sup>. Les cégétistes saluent cette victoire, leur commentaire précise que la motion « légitime pleinement le développement de la tendance cégétiste (tendance "Unité & Action") au sein du SNI. »<sup>53</sup> Ceci prouve que les unitaires défendent en 1948 l'idée de constituer une tendance organisée, théorisant finalement une pratique généralisée sur le terrain.

Il serait pourtant faux d'imaginer qu'ils résolvent enfin leur dilemme sur ce sujet, visible depuis la Libération. La motion cégétiste pour le congrès fédéral de 1949 ne procède à aucune

<sup>48</sup> L'éditorial est titré « Pour l'unité. » Une lettre de Sol est publiée sous le titre « Nos efforts pour l'Unité ». *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>49</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949.

<sup>50</sup> Lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

<sup>51</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>52</sup> Sur les notions de courant, tendance, fractions, voir le chapitre 10.

<sup>53</sup> BFI, n° 6, 20 juillet 1948.

allusion aux tendances<sup>54</sup>. Georges Lauré, le secrétaire général autonome du SNET, pointe ces contradictions au congrès fédéral :

« En somme que veulent les cégétistes ? Pour obtenir que des minoritaires aient la responsabilité de sections départementales, de commissions, pourquoi pas du Secrétariat Général de la FEN ? Ils invoquent un premier principe et ils disent : “il faut choisir ces responsables en fonction de leur valeur uniquement”, mais en même temps, pour être sûrs dans tous les cas d’avoir la représentation qui leur est due, ils demandent la proportionnelle. »<sup>55</sup>

Les cégétistes accordent autant de soin à la construction de leur tendance à l’intérieur du SNI et de la FEN qu’à celle de la FEN-CGT. Dans le SNI, ils la baptisent Unité et Action, un terme que nous retrouverons. Ils lancent un bulletin éponyme, dont la couverture porte la mention : « Organe mensuel du centre de liaison des instituteurs luttant pour le retour du Syndicat National à la CGT ». Ses rédacteurs en chef sont Busson du Mans et Ducol de Tours, qui indique que l’action de la tendance s’exerce « dans le cadre des Statuts » du syndicat autonome<sup>56</sup>. Son adresse est la Bourse du travail de Tours<sup>57</sup>, dans la continuité des pratiques expérimentées au printemps 1948, lors de la campagne sur l’affiliation du SNI. Cette domiciliation différente permet aussi d’affirmer la distinction avec la FEN-CGT.

Une Conférence nationale d’“Unité et Action” réunit dans l’année 1948-1949 les représentants de 39 départements, et décide « d’intensifier le travail du Centre de liaison des instituteurs cégétistes », « de s’opposer aux violations de la démocratie syndicale, à l’élimination des cégétistes des directions ». Les cégétistes s’organisent à tous les échelons. Ils élisent une direction provisoire de 17 membres, animée par les membres cégétistes du BN du SNI<sup>58</sup>. Des courriers réguliers, en général adressés à Delanoue, permettent à cette direction de tenir compte de l’avis des militants de province. Ainsi, Bruillard, dirigeant de la FEN-CGT du Jura, informe des prises de position du CS du SNI<sup>59</sup>, commente les articles de Delanoue dans *L’Ecole Libératrice* et propose des thèmes d’intervention<sup>60</sup>. Nous détenons moins d’éléments sur la structuration de la tendance dans le SNES et le SNET, qui semble moins aboutie. La FEN-CGT du Puy de Dôme indique en 1951 que les « militants cégétistes du SNES sont restés isolés ces dernières années ; sans informations, sans organisation cohérente, ils n’ont

<sup>54</sup> EP n° 1, septembre-octobre 1949.

<sup>55</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - pp. 55-56.

<sup>56</sup> *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948, Archives Delanoue.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> Le lieu et la date ne sont pas précisés. *Unité et Action*, n° 3, année 1948-1949.

<sup>59</sup> Lettre de Bruillard, le 1er décembre 1948, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

<sup>60</sup> Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

pas su coordonner leur action. »<sup>61</sup> Elle procède à une réorganisation au niveau de l'académie de Clermont en désignant deux responsables.

De multiples détails significatifs attestent de la cristallisation des tendances dans le SNI. Ainsi, en 1949 Ducol débute un article dans *L'Ecole Libératrice* par la formule : « Nous pensons que »<sup>62</sup>. Il ne précise nulle part ce que recouvre ce « nous » : les cégétistes, les militants de sa section, ses amis... Tous les lecteurs du journal comprennent qu'il s'exprime en tant que porte-parole d'Unité et Action. Henri Aigueperse s'insurge quelquefois : les cégétistes « ont même émis la prétention de publier dans *L'Ecole Libératrice* un contre-rapport moral. Tout se passe comme s'il existait déjà une dualité de direction au SN. »<sup>63</sup>

Au cours de l'année 1948-1949, le bulletin d'Unité et Action se veut mensuel et se présente comme le « Bulletin de liaison des instituteurs cégétistes ». Il est désormais domicilié à l'adresse de la FEN-CGT<sup>64</sup>. L'imbrication entre la tendance cégétiste et la FEN-CGT ressort donc plus clairement. Paul Delanoue énumère les activités de la tendance, et cite la participation à « *L'Action Syndicaliste Universitaire* », revue de la FEN-CGT, et la réalisation du « Guide de l'Instituteur »<sup>65</sup>. Cependant, l'équivalence n'est pas totale. Paul Delanoue refuse d'« encombrer les colonnes de *L'Action Syndicaliste Universitaire* par les discussions internes des syndicats autonomes », le cas du SNI constituant une « exception » justifiée par « son importance. »<sup>66</sup> On peut interpréter ce fait comme un effort pour affirmer le caractère syndical propre de la FEN-CGT, sans s'attarder sur les syndicats autonomes. Une autre explication provient de la participation de trotskistes de l'Ecole Emancipée à la FEN-CGT, comme dans la Meuse<sup>67</sup> et d'une volonté d'ouverture des listes dans la FEN à des militants non membres de la FEN-CGT. Ainsi, le Bulletin Fédéral d'Information de la FEN-CGT consacre sept pages au congrès du SNI de 1951 : « il serait faux (...) de présenter nos textes comme cela se fait encore dans quelques départements au nom des “Amis de la CGT”. Adressons-nous à nos camarades sous l'étiquette “Unité et Action” »<sup>68</sup>.

La problématique des rapports entre une organisation syndicale de l'enseignement confédérée et des partisans à l'intérieur de la FEN autonome, est partagée par la FEN-FO, dont le rôle est moindre.

#### **d- La création de la FEN-FO**

<sup>61</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>62</sup> EL n° 32, 19 mai 1949.

<sup>63</sup> EL n° 35, 9 juin 1949.

<sup>64</sup> 94, rue de l'Université, Paris 7°. *Unité et Action*, n° 3, année 1948-1949.

<sup>65</sup> *Unité et Action*, n° 4, année 1948-1949.

<sup>66</sup> ASU, n° 2, juin 1948.

<sup>67</sup> Interview de Lemarquis, septembre 1996.



G. Walusinski, présente la FEN-FO aux lecteurs du journal confédéral *Force Ouvrière* dès avril 1948. La première raison d'être, invoquée par le dirigeant de la nouvelle organisation, provient de « la situation créée (...) par la décision clairement affirmée par Guilbert, dès le Congrès de Pâques, de former une fédération cégétiste. » Leur principal adversaire reste donc la tendance cégétiste. Les partisans de la CGT-FO refusent de « rester passifs » et souhaitent rassembler « tous ceux qui ne veulent plus de la tutelle politique sur le syndicalisme et voient en même temps l'ambiguïté de la position des autonomes voulant conserver tout le monde et ne sauvant que la confusion. »<sup>69</sup> Comme la FEN-CGT, la FEN-FO dispose à partir de juin 1948 d'un journal : *L'Université Force Ouvrière*, elle « groupe des syndicats qui ne sont affiliés qu'à elle » et des doubles affiliés<sup>70</sup>, moins nombreux que les électeurs de la CGT-FO dans les référendums du printemps.

Les partisans de la CGT-FO constituent également une tendance interne au SNI en mai 1948. Dans chaque département, ils tentent de former un groupe d'instituteurs, avec carte confédérale. Bruguet, le défenseur de la motion FO au congrès du SNI, se tient à l'écart, ce qui affaiblit l'audience de FO chez les instituteurs. Le journal *Force Ouvrière* reconnaît que cette décision est contraire à la motion Brugnon : « Toutefois, il est nécessaire que les camarades portant une certaine sympathie à la Fédération CGT-FO s'organisent le plus rapidement possible. Notre but n'est pas de créer une fraction à l'intérieur du syndicat autonome, mais simplement d'établir un organisme de liaison. »<sup>71</sup> L'argumentation est similaire à celle employée par la FEN-CGT.

La symétrie se poursuit au niveau de la FEN, que la FEN-FO tente aussi de concurrencer, avec beaucoup moins de militants que son adversaire cégétiste. G. Walusinski estime que l'action immédiate fait partie des compétences de la FEN-FO<sup>72</sup>. Il appelle les militants à « participer activement à tous les comités de grève qui seront constitués et au milieu desquels la présence de FO doit être affirmée. »<sup>73</sup> La FEN-FO sollicite aussi des audiences ministérielles, une rencontre avec le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a lieu le 16 juin 1948. Cette stratégie s'avère particulièrement efficace dans l'enseignement professionnel, à cause du conflit entre le SNET-FP CGT et la Direction de l'enseignement technique. Le gouvernement fournit un appui au syndicat FO, le SPET, issu d'une scission du SNET-FP

---

<sup>68</sup> BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>69</sup> FO, 15 avril 1948.

<sup>70</sup> *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>71</sup> *Force Ouvrière*, n° 123 du 6 mai 1948.

<sup>72</sup> Il évoque notamment le « reclassement de l'enseignement ». *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>73</sup> *Force Ouvrière*, n° 130, 24 juin 1948.

CGT <sup>74</sup>. Une délégation du SPET-FO rencontre le sous-secrétaire d'État à l'Enseignement technique dès le 11 juin 1948. Le compte-rendu précise : « L'entretien fut très cordial (...). Le ministre a évoqué la représentativité du nouveau syndicat dans les différentes commissions »<sup>75</sup>.

Cet exemple montre l'acuité de l'opposition entre la FEN-FO et la FEN-CGT. Ainsi, une affiche de la CGT-FO consacre un long passage à dénoncer les « faux amis » de l'école laïque : « Sous le drapeau impudemment déployé de la défense laïque, une action tout aussi pernicieuse se développe, menée par la CGT Lafayette et ses tuteurs. Le cléricalisme de parti ne vaut pas mieux que l'autre ; ses méthodes seules diffèrent. »<sup>76</sup> G. Walusinski compare lui-même les deux tendances confédérées : « Cette minorité est moins bruyante que l'autre ; elle ne dispose pas des mêmes moyens ; elle n'a pas les mêmes méthodes. »<sup>77</sup> A notre connaissance, la FEN-FO ne tente pas de promouvoir des scissions locales. La seule exception provient d'une section du SNI qui vient de basculer dans le camp cégétiste...<sup>78</sup>

La FEN-FO tente de faire pression sur la FEN dans un sens hostile à la CGT, notamment quand un cartel est constitué avec l'UGFF-CGT. *Le Figaro* indique que « FO estime que le maintien de ses adhérents au sein de la fédération autonome sera impossible si le Cartel continue. »<sup>79</sup> Mais la menace fait long feu, peut-être à cause de la faiblesse de la FEN-FO. Comme la FEN-CGT, elle justifie son existence par l'intérêt de la présence d'enseignants dans les structures confédérées de fonctionnaires<sup>80</sup>.

L'homologie de position de la FEN-CGT et de la FEN-FO, bien qu'elles soient situées aux extrémités du champ syndical enseignant, les amène donc à des argumentations et des pratiques identiques. Cette symétrie remet-elle en cause le rôle central de la FEN autonome ? La majorité de la FEN répond à ces défis en durcissant les règles de vie interne.

<sup>74</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 204.

<sup>75</sup> En effet, tous les représentants élus du personnel appartiennent au syndicat CGT. *Force Ouvrière*, n° 131, 1 juillet 1948.

<sup>76</sup> 1 BB 93.

<sup>77</sup> *L'Université Force Ouvrière*, n° 1, juin 1948.

<sup>78</sup> FO crée en octobre 1949 un syndicat des instituteurs de Hautes-Pyrénées. Cependant, les cégétistes qui dirigent la section ne s'inquiètent guère : « Par lui-même le syndicat n'est pas dangereux. Les FO sont divisés. Les "durs" n'ont pas pu entraîner avec eux la majorité de FO qui trouve maladroite cette scission. » Archives FER-CGT, Carton n° 1, Dossier U & A 1951-1952, Lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées.

<sup>79</sup> 1 BB 92, *Le Figaro*, 3 décembre 1948, brève due au communiqué de la FEN-FO.

<sup>80</sup> Cet article des militants FO l'affirme sur le mode allusif : « un responsable, même autonome, peut trouver profitable de faire appel aux bons offices de Neumeyer », le dirigeant des fonctionnaires FO. US, n° 50, 25 février 1949.

## B- Les réponses de la majorité

### a- Les relations entre la FEN, la FEN CGT et la FEN CGT-FO

Nous avons vu que le SNI n'accepte l'existence de FEN affiliées aux confédérations qu'en échange du non-cumul de responsabilités au sein de ces organisations et du SNI. Tous les syndicats de la FEN ne suivent pas les mêmes règles en la matière. Par exemple, le SNETAA n'autorise la double affiliation qu'à partir de 1953<sup>81</sup>. Les autonomes du SNES et du SNCM, syndicats en voie de fusion, imitent l'exemple du SNI dans le projet de statuts du nouveau syndicat. Les cégétistes s'insurgent : « cette conception de l'autonomie aboutit en fait à exclure un cégétiste de tout poste responsable dans notre syndicat, pour peu qu'il soit secrétaire de la section cégétiste de son S1. Qui donc pourrait soutenir que c'était l'esprit de Pâques 1948 ? »<sup>82</sup> Les militants FO ne manifestent aucune solidarité d'intérêt, dans le même numéro de *L'Université Syndicaliste* : « nous jugeons intolérable la persistance de cumuls de fonctions syndicales dans le SNES et dans une fédération autre que la FEN. Nous avons nous-mêmes, à la Fédération Force Ouvrière, appliqué la règle de l'incompatibilité et voulons la voir respectée par tous. »<sup>83</sup> Ainsi, même sur un aspect strictement organisationnel, la FEN-FO se positionne comme l'adversaire la plus résolue de la FEN-CGT au détriment de ses propres intérêts, ce qui laisse penser à l'existence d'une entente avec les autonomes, ou du moins de passerelles. Toute alliance entre la FEN-CGT et la FEN-FO est donc exclue, au grand bénéfice des autonomes.

En juillet 1949 encore, les autonomes du SNES posent la question : Guitton remet en cause la participation de Jacqueline Marchand, la secrétaire générale de la FEN-CGT, à la commission pédagogique du SNES<sup>84</sup>. La majorité autonome de la FEN opte pour la limitation maximale des marges de manœuvre des cégétistes, quitte à risquer un affrontement. Ceux-ci, loin de tenir compte de cet état d'esprit en modérant leurs prétentions, maintiennent leurs propositions du printemps 1948. Les cégétistes du SNES recommandent même de « laisser à chaque adhérent la liberté d'adhérer à une seule Fédération de l'Education nationale, celle de son choix. »<sup>85</sup>. Ils présentent cette nouvelle revendication, qui vide la FEN de sa substance en ne conservant l'unité qu'au niveau du syndicat national, comme « la reconnaissance loyale des

---

<sup>81</sup>Le SNETAA est le syndicat autonome des Centres d'Apprentissage, créé en concurrence du SNET-FP CGT et du SPET FO. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 205.

<sup>82</sup>Le congrès de Pâques 1948 du SNES avait accepté d'emblée la double affiliation entre le SNES et la FEN-CGT. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>85</sup> US n° 50, 25 février 1949.

trois fédérations de l'Éducation Nationale. Ayons l'honnêteté puisqu'en fait les trois FEN existent, de les reconnaître également, en n'obligeant pas les cégétistes ou les FO à adhérer à la FEN autonome. » Notons que le principe d'égalité entre les trois FEN, dépeint comme naturel dans cet article, a été refusé par le congrès de la FEN et abandonné par les unitaires à cette occasion.

La majorité du SNES ne les suit pas. Elle leur propose une dernière fois en novembre 1949 un compromis, sous la forme d'une motion pour le congrès fédéral, votée par la CA par 25 voix contre 10 et 4 abstentions. D'un côté, le SNES réclame « une répartition équitable des fonctions de responsabilité syndicale selon les tendances qui respectent naturellement les droits de la majorité », mais elle pose une « condition » : « que la FEN-CGT et la FEN-FO ne soient pour les adhérents des syndicats affiliés à la FEN autonome que des organismes de liaison entre les adhérents CGT ou FO de ces syndicats et leur centrale et qu'elles s'interdisent toute activité corporative et toute publication de presse concurrente. »<sup>86</sup> Le représentant des cégétistes, Guilbert, n'accepte que le premier terme du compromis, confirmant la volonté de la FEN-CGT de concurrencer la FEN et ses syndicats. Toute critique de la compétition induite par l'activité cégétiste est qualifiée de « sectarisme ». Ainsi, le jeune cégétiste Loi « trouve que l'autonomie se développe comme une machine de guerre contre la CGT et demande que le SNES fasse preuve du large libéralisme désirable. »<sup>87</sup>

Cette concurrence revendicative de la FEN-CGT provoque l'ironie d'Aigueperse, secrétaire général du SNI, au congrès fédéral de 1949 :

« Nous sommes très reconnaissants à Jacqueline Marchand de nous dire que la FEN-CGT s'est donné pour rôle de nous montrer la voie, (...) de prendre des décisions et de nous inviter à les suivre, mais nous pensons que nous sommes assez grands garçons, à la FEN-Autonomie, pour prendre nos décisions seuls, en ignorant officiellement l'existence de la FEN-CGT et de la FEN-FO. »<sup>88</sup>

La position autonome consiste donc à refuser tout contact avec les fédérations CGT et FO, pour ne pas légitimer leur existence et affirmer la prééminence de la FEN. Elle est établie dès l'année 1948, et provoque l'intervention des dirigeants de la CGT. A la fin d'un entretien, Frachon et Le Léap « demandent que la FEN travaille en accord avec la FEN-CGT. » Lavergne refuse et répond que le contact se réalise à l'intérieur de la FEN, à laquelle appartiennent les adhérents de la FEN-CGT. « La FEN n'a, dans ces conditions, à établir la liaison qu'avec les syndicats qui, comme celui des Centres d'Apprentissage, n'adhèrent qu'à l'une ou l'autre des centrales. Par ailleurs, une liaison est établie, avec les uns et les autres, par

---

<sup>86</sup> CA du 9 novembre 1949. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>87</sup> Conseil National du SNES et du SNCM, le 27 février 1949. US n° 51, 25 mars 1949.

le canal de l'UGFF et du Comité interfédéral FO. »<sup>89</sup> Cette conclusion relève à la fois de la pure logique et du jésuitisme : la FEN accepte de rencontrer la FEN-CGT dans le cadre de l'UGFF-CGT, mais pas séparément.

Les correspondances restent limitées. Quand Adrien Lavergne envoie une motion aux autres syndicats, il leur précise qu'il ne l'adresse « qu'aux syndicats relevant de l'Éducation Nationale, et non affiliés à [sa] Fédération. »<sup>90</sup> La réaction des syndicats exclusivement CGT est concertée, car comme l'explique Artus du Syndicat des Centres d'Apprentissage :

« Notre syndicat appartenant à la CGT par le canal de la FEN-CGT, exprime sa surprise que ces propositions lui aient été faites directement. Nous transmettons donc ces propositions à notre Secrétaire Générale, Jacqueline Marchand »<sup>91</sup>.

Les cégétistes tentent donc de profiter des circonstances pour arracher à la FEN la reconnaissance de la FEN-CGT. Leur réponse vient de Jacqueline Marchand, qui « regrette » que la FEN « n'ait pas cru devoir décider de s'adresser à la FEN-CGT en tant que telle », mais accepte de participer à ces actions communes<sup>92</sup>. Les échanges épistolaires témoignent d'une certaine proximité – ces militants participent aux mêmes réunions, dans le cadre de la FEN et des syndicats – et adoptent en même temps un ton aigre-doux<sup>93</sup>.

La majorité choisit donc de tolérer la double affiliation et l'existence de la FEN-CGT et de la FEN-FO, sans les reconnaître plus explicitement, notamment en refusant de les rencontrer et de travailler avec elles. La FEN affirme sa supériorité à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur la majorité autonome renforce ses positions.

#### **b- La construction de la citadelle autonome**

La stratégie interne de la majorité consiste à contrôler tous les secteurs d'activité, à ne plus laisser d'espace aux cégétistes. Les directions nationales ne tolèrent aucun lieu de pouvoir qui permette l'expression de divergences. Elles refoulent la contestation à l'extérieur des syndicats de la FEN, du côté de la FEN-CGT. La commission des jeunes du SNI initie ce

---

<sup>88</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 17.

<sup>89</sup> 1 BB 92, Entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

<sup>90</sup> 1 BB 92, Lettre de Lavergne aux syndicats non-FEN et non CFTC de l'Éducation Nationale, le 9 octobre 1948.

<sup>91</sup> 1 BB 92, Réponse d'Artus à Lavergne, le 18 octobre 1948. La réponse de Guitton, secrétaire général du SN des agents des services intérieurs des administrations de l'Éducation Nationale – CGT est similaire, lettre du 25 octobre 1948.

<sup>92</sup> 1 BB 92, Lettre de Marchand à Lavergne, le 20 octobre 1948.

<sup>93</sup> Par exemple, en juin 1948 Jacqueline Marchand évoque dans une lettre à Adrien Lavergne le contenu d'un article : « je conçois qu'il ne vous ai pas donné entière satisfaction, mais vous avouerez que le ton était plus gracieux que celui de l'article de Walusinski dans la *Nouvelle Tribune* de cette semaine. » (Il s'agit du journal des fonctionnaires FO). Adrien Lavergne rétorque : « Votre lettre n'était nullement désagréable ; il est probable qu'à votre place, je n'aurais su mieux la rédiger. Quant à Walusinski, il peut — comme vous-même d'ailleurs —

mouvement ; animée jusqu'en janvier 1948 par l'unitaire Marcel Merville, elle est reprise en main, Aigueperse indiquant dès 1947 « qu'elle n'est pas plus autonome qu'aucune des autres commissions constituées. »<sup>94</sup> Cette règle s'applique localement, ainsi dans le Puy-de-Dôme au printemps 1948, on écarte le cégétiste Buvat de la commission des jeunes, mais le secrétaire général de la section doit préciser : « Il ne faut pas voir là un désaveu complet de son action passée, d'ailleurs, s'il n'est plus le secrétaire de cette commission, il en demeure membre avec toutes les prérogatives que cela comporte. »<sup>95</sup>

La seule argumentation de la majorité repose en effet sur l'idée qu'elle doit assumer toutes les responsabilités<sup>96</sup>, car les cégétistes ont « sciemment inculqué » un « complexe de travail à part » aux jeunes, transformant la CNJ en « syndicat dans le syndicat »<sup>97</sup>. Elle ne critique pas le niveau d'activité des responsables cégétistes, d'autant qu'à en juger par cette déclaration surprenante d'un jeune militant de l'Ecole Emancipée, il était conséquent : les dirigeants réformistes du SNI « ont “vidé” Merville. Depuis lors, la Commission Nationale des Jeunes s'est traînée lamentablement dans une inertie totale. Quel a été le résultat de ces orientations ? Après un relatif engouement à la Libération, la plupart des Commissions de Jeunes sont devenues squelettiques. »<sup>98</sup>

Les cégétistes font le même constat et étrillent régulièrement le bilan de la nouvelle direction de la CNJ, avec Clément Durand, insinuant même qu'elle a « le souci de freiner son activité », par « crainte de la jeunesse »<sup>99</sup>. Ils attaquent Clément Durand *ad hominem*, ce qui est rare, en arguant de ses multiples responsabilités : il est déjà la cheville ouvrière de la FCPE, en sus de sa charge de responsable laïc du SNI. Paul Delanoue déclare : « Tandis que la commission de l'action laïque s'est réunie en tout et pour tout une fois, son secrétaire s'est vu adjoindre la commission des jeunes. Tant pis pour les jeunes. Et tant pis aussi pour la laïcité ! »<sup>100</sup> L'appel unitaire de mars 1948 insiste : « Durand par exemple, représente à lui seul trois commissions. Nous croyons que c'est beaucoup pour un seul homme »<sup>101</sup>. Celui-ci ne répond pas directement et évite les attaques, il parle juste d'un « resserrement » entre les sections et les jeunes, ce qui ne montre pas que les CDJ fonctionnent<sup>102</sup>.

conserver sa liberté de plume. » 1 BB 93, Lettre de Marchand du 8 juin 1948. Réponse de Lavergne du 14 juin.

<sup>94</sup> Conseil national du SNI du 27 décembre 1946 in EL n° 10, 10 février 1947.

<sup>95</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

<sup>96</sup> Henri Aigueperse déclare « que la majorité entend que les commissions dont l'activité engage l'orientation du SN, et notamment la commission des jeunes, fonctionnent sous sa responsabilité directe. » Editorial. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>97</sup> Rapport sur les jeunes. EL n° 33, 26 mai 1949.

<sup>98</sup> Fayolle. EE, n° 1, 2 octobre 1948.

<sup>99</sup> Appel unitaire. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>100</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>101</sup> Appel unitaire. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>102</sup> Rapport sur les jeunes. EL n° 33, 26 mai 1949.

Les cégétistes publient un journal spécifique, *Jeunes enseignants*, et entendent démontrer par leur dynamisme l'injustice de leur éviction. Jean Barberet évoque dans ce journal la campagne lancée par le SNI pour les suppléants et les intérimaires : « nous avons été les initiateurs. Ce sont les jeunes instituteurs cégétistes qui en ont lancé l'idée aux journées nationales de la Pentecôte. Ce sont les militants cégétistes qui l'ont imposé au SN. Nous devons être et nous en seront les animateurs. »<sup>103</sup> Ils n'entendent certes pas atténuer leurs critiques, faire preuve de bonne volonté pour tenter de recouvrer la direction de la CNJ. Merville érige même cette discorde en antagonisme : « Sans doute aucun, deux conceptions du syndicalisme, deux conceptions de l'action syndicale s'affrontent au travers de cette friction entre la direction désignée de la Commission nationale des jeunes, et les jeunes eux-mêmes. »<sup>104</sup>

La rédaction du rapport moral pour le congrès du SNI de 1948 montre que le dialogue a disparu. Les unitaires dénoncent leur mise à l'écart dans sa préparation, d'autant qu'« en aucune circonstance, ils n'ont refusé leur concours actif et dévoué, et ont au contraire recherché à travailler au sein du bureau avec le maximum d'efficacité. » Ils affirment que le manque de travail collectif constitue « l'un des vices essentiels des méthodes de travail » du SNI<sup>105</sup>. Aigueperse réplique : « Un échange de vues, (...) nous a vite permis de constater que nous ne pouvions pas nous mettre d'accord et que le rapport moral n'engagerait pas le bureau tout entier. » Il présente les unitaires comme « une minorité du bureau qui a sans cesse cherché à contrarier son action »<sup>106</sup> et ne dispose donc pas de la légitimité suffisante pour participer réellement à son action.

Après la scission, l'exemple de la CNJ du SNI est généralisé ; par exemple le Centre de documentation laïque créé par la FEN voit sa direction unitaire remplacée par des autonomes<sup>107</sup>. Robert Ducol, cégétiste qui dirige une section acquise à la majorité, perd cette responsabilité en 1948<sup>108</sup>. Les unitaires sont exclus du conseil d'administration de la MGEN, contrairement à Marcel Valière qui reste, et au SGEN-CFTC, qui dispose d'un représentant<sup>109</sup>. Delanoue dénonce la situation dans le SNI :

« on multiplie les tracasseries, les exclusives ; on légifère, on réglemente continuellement. Les jeunes (...) se voient "rappelés à l'ordre". Jamais la majorité du Bureau n'a été numériquement, plus faible (55 % sur le rapport moral, 58 % sur la

<sup>103</sup> *Jeunes enseignants* (Bulletin Fédéral d'Informations - FEN-CGT), n° 1, 25 octobre 1948.

<sup>104</sup> ASU n° 3, octobre 1948.

<sup>105</sup> Appel unitaire. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>106</sup> Éditorial. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>107</sup> CA du 17 mars 1949. EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>108</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 44.

<sup>109</sup> ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle, op. cit.* – pp. 520-521. On peut expliquer également cette

motion Brugnon). Jamais elle n'a été plus exigeante. »<sup>110</sup>

Il estime que cette attitude contredit le résultat du référendum du SNI, qu'il interprète comme l'approbation d'« une *autonomie libérale et compréhensive* », puisque ce choix a été ratifié « en dernier lieu »<sup>111</sup>. Cette stratégie de victimisation, c'est-à-dire la volonté délibérée de se présenter en victimes, est proposée dans des courriers internes à la tendance. Par exemple, Bruillard propose à Delanoue d'insister sur l'élimination « des cégétistes par sectarisme stupide. »<sup>112</sup> Elle fait abstraction des responsabilités propres aux cégétistes, notamment leur non-respect des compromis du printemps 1948. Dans la même lettre, Bruillard se prononce pour focaliser le discours cégétiste sur la « collusion SNI-gouvernement », ce qui ne peut améliorer l'ambiance. Les autonomes ne manquent pas de le rappeler, tel Maunoury au Congrès du SNES de 1949 :

« si l'atmosphère a changé, les cégétistes en portent la responsabilité ; malgré leurs engagements, ils ont mené une action corporative indépendante et quelquefois opposée à celle de la FEN »<sup>113</sup>.

Ce climat ne convient pas à tous, ainsi Guitton, le secrétaire général du SNES, démissionne à l'issue du Congrès de 1949. Il invoque ses « espoirs » et ses « illusions » à propos du syndicalisme, illusions qui « se sont dissipées progressivement » depuis la Libération. Il avait déjà offert sa démission en 1948 en refusant de s'inscrire dans quelque courant que ce soit et déclare avoir « vu dans cette déclaration des diverses tendances, une sorte d'engagement tacite de revenir autant que faire se pourrait, à l'état d'esprit qui avait précédé les moments pénibles de la scission. »<sup>114</sup> La cristallisation des tendances et leurs crispations sont trop fortes pour qu'une telle stratégie réussisse<sup>115</sup>.

La conséquence de ces affrontements est donc la construction d'une véritable citadelle autonome, ne laissant à la minorité cégétiste que le loisir de contempler passivement l'activité de la majorité. La pièce la plus importante de cet édifice est la mise en place de l'homogénéité des exécutifs.

---

éviction par un moindre investissement initial dans la mutuelle, par rapport au courant majoritaire.

<sup>110</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, Archives FERC-CGT, Carton n° 2.

<sup>113</sup> Journée du mardi 12 avril 1949 du Congrès du SNES. US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>114</sup> US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>115</sup> Notons que Guitton a déjà utilisé l'arme de la démission en 1946 contre le SNI, à propos du reclassement. Cf POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* – p. 14.



**c- L'instauration controversée de l'homogénéité des exécutifs**

Au printemps 1949, Louis Guilbert s'inquiète de la volonté d'une partie de la majorité de franchir une étape dans le processus d'ostracisation de sa tendance : « Les cégétistes ont été exclus des postes de secrétaires des commissions. Et maintenant s'amorce la manœuvre du bureau homogène »<sup>116</sup>. Ce terme recouvre l'idée d'un bureau de la fédération composé exclusivement de représentants de la majorité. Les précédents sont nombreux dans l'histoire syndicale, qui admet rarement la pluralité d'opinion. La comparaison des organes syndicaux avec les instances de la démocratie représentative justifie l'homogénéité : la CA est considérée comme un législatif, dont la composition doit être représentative des opinions des adhérents et le bureau comme un exécutif, qui doit être constitué par une équipe unie, signe d'efficacité. Les militants majoritaires du SNI diffusent cette argumentation<sup>117</sup>. Dans leur syndicat, « la responsabilité générale de l'organisation est confiée à la majorité », selon l'expression d'Aigueperse<sup>118</sup>. Dans la section de la Somme, on présente ce système comme une « position libérale de la majorité »<sup>119</sup>.

Cette position est contestée à l'intérieur même de la majorité, notamment par les dirigeants issus des syndicats de l'enseignement secondaire, dont les traditions diffèrent<sup>120</sup>. Adrien Lavergne lui-même estime que le bureau homogène a pour « inconvénient (...) de transposer dans certains cas d'exécution les querelles de tendances », c'est-à-dire de penser que des débats concrets, sur des mesures précises, aboutissent obligatoirement à des débats idéologiques et ne peuvent en tout cas dépasser les clivages de tendance. Le secrétaire général de la FEN propose donc aux minoritaires d'accepter « de s'incliner devant la majorité et de défendre les textes acceptés par la majorité » pour écarter la solution du bureau homogène<sup>121</sup>.

Les cégétistes s'insurgent contre ce système, notamment par la voix de Brasseul, selon lequel « la confiance dans la FEN d'une part, d'autre part le rapport des forces entre les Autonomes et les autres tendances font que ce principe d'efficacité de l'homogénéité est assez peu valable »<sup>122</sup>. La majorité est pour eux suffisamment puissante pour imposer ses options, tout en ménageant des espaces de travail en commun par le biais de l'hétérogénéité. Ducol

---

<sup>116</sup> EP n° 6 mars 1949.

<sup>117</sup> Minard, secrétaire de section, « estime que c'est la seule solution loyale », car cela « évitera le spectacle pour le moins bizarre, de responsables syndicaux votant en assemblée générale ou en congrès contre leur propre gestion ! ». SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 32, mars-avril-mai 1948.

<sup>118</sup> L'organe exécutif du SNI est le secrétariat, homogène depuis 1946, tandis que le Bureau National est formé proportionnellement aux résultats de chaque liste. Éditorial d'Aigueperse. EL n° 32, 19 mai 1949.

<sup>119</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

<sup>120</sup> Les militants communistes étaient associés aux directions nationales de ces syndicats dès l'avant-guerre, contrairement au SNI adepte de l'homogénéité. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* - p. 165.

<sup>121</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - p. 52.

invoque « le respect intégral de la démocratie » et affirme que « la majorité conserve ses pouvoirs » avec l'hétérogénéité, qui « permet le contrôle de la minorité. »<sup>123</sup>

Conformément à leurs habitudes, les militants de la FEN-FO prennent le contrepied des cégétistes, en estimant dans le cas du SNES que « le bureau doit seul avoir la charge de faire aboutir » les revendications et que cette « action lui sera plus facile s'il s'organise, s'il répartit sa tâche entre ses membres sans que puissent alors se poser des questions de tendance. » Pour éviter que son action ne soit parasitée par des conflits entre tendances, ils se rallient donc au principe du « bureau homogène représentant la tendance majoritaire »<sup>124</sup>. Or, le courant autonome ne dispose que d'une majorité relative dans le SNES, face aux partisans de la CGT et de FO. Aussi les cégétistes soupçonnent les partisans de l'homogénéité d'envisager en fait un bureau de coalition entre autonomes et FO « pour exclure les représentants » de la CGT. Ils ajoutent que ce serait « une manoeuvre politique inadmissible »<sup>125</sup>. Ont-ils paré une telle tentative, ou fait preuve de paranoïa ? Nous ne pouvons que remarquer que six mois plus tard, au congrès fédéral cette fois, les militants FO adoptent la position inverse : selon Ruff, « il est absolument indéfendable dans une Fédération d'avoir un bureau qui est tout à fait homogène. »<sup>126</sup> Comment interpréter ces positions de FO ? On peut considérer que c'est un changement d'avis, ou au contraire relever que la nature d'une fédération diffère de celle d'un syndicat national, et conclure que le raisonnement de Ruff reste cohérent.

Pour la première fois depuis la scission confédérale, un choix décisif pour le syndicalisme enseignant n'est pas acquis d'avance. La division de la majorité sur la question de l'homogénéité augmente l'intérêt du congrès fédéral de 1949. L'Ecole Emancipée soutient la position de la majorité du SNI, et annonce au congrès fédéral son intention de ne pas participer à un bureau de la FEN hétérogène<sup>127</sup>. Adrien Lavergne propose un compromis, en refusant l'homogénéité pour le bureau, car « il est utile d'avoir l'avis des représentants des différentes tendances », mais en acceptant que tous les permanents soient majoritaires<sup>128</sup>. Lauré, secrétaire général autonome du SNET, argumente d'une autre manière. Il s'inquiète de l'unité de la FEN et du bénéfice que les cégétistes peuvent tirer de leur exclusion du bureau : « On leur fournit d'excellents prétextes pour s'organiser dans une FEN concurrente. On les incite à avoir leurs journaux, on les pousse à une opposition constante et on leur donne

---

<sup>122</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - pp. 47-48.

<sup>123</sup> EL n° 32, 19 mai 1949.

<sup>124</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>125</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>126</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - p. 61.

<sup>127</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. – p. 6.

<sup>128</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - pp. 51-52.

évidemment l'auréole de martyrs qui leur sied si bien. »<sup>129</sup>

Pourtant, l'hostilité du SNET à l'homogénéité comprend « une contrepartie » : Lauré demande aux cégétistes d'abandonner leur « activité concurrente » et de s'engager « à ne plus critiquer dans leurs journaux une action à laquelle ils auraient participé, dont ils seraient par conséquent responsables au même titre que leurs camarades », sans quoi les autonomes « seraient dupes de leur bonne volonté »<sup>130</sup>. Adrien Lavergne soutient cette proposition et la justifie par le constat selon lequel les cégétistes membres du bureau de la FEN « avaient transmis des renseignements » à la FEN-CGT, qui en a profité pour « aviser avant » les dirigeants fédéraux « leurs camarades ». Les cégétistes exploiteraient donc leur présence dans la direction du syndicat pour aider une organisation concurrente, la FEN-CGT. Lavergne en déduit que « la participation au bureau des camarades des tendances » doit impliquer des « engagements », comme le respect de la confidentialité des informations du Bureau fédéral<sup>131</sup>.

La CA du SNES, tenue trois jours avant le congrès fédéral, soutient cette démarche de conditionnalité du refus de l'homogénéité. Elle adopte une motion Guilbert qui demande que « la représentation proportionnelle des tendances au bureau soit inscrite expressément dans les statuts »<sup>132</sup> du SNES. Mais une autre motion condamne la concurrence revendicative de la FEN-CGT<sup>133</sup> et indique que le « refus d'accepter ces conditions risquerait de donner raison à ceux qui préconisent l'homogénéité du Bureau fédéral. »<sup>134</sup>

La menace est claire et place la balle dans le camp des cégétistes, qui peuvent accepter de revenir aux conditions du printemps 1948 et espérer éviter ainsi leur exclusion du bureau fédéral<sup>135</sup>. Ceux-ci s'arcbutent sur la capacité revendicative de la FEN-CGT et refusent toute concession, même tactique. Jacqueline Marchand refuse de rendre des comptes pour la FEN-CGT devant le congrès de la FEN-Autonome et lit une déclaration de sa fédération, qui compte sur les doubles affiliés pour « éviter le conflit des deux disciplines, celle de la CGT et celle de l'organisation autonome, en créant par leur esprit d'union les conditions d'une action commune des organisations de la CGT et des organisations autonomes. » Cette déclaration est trop floue pour satisfaire les conditions précises des autonomes du SNES, d'autant que Jacqueline Marchand envisage le scénario d'une action généralisée dans laquelle se manifesterait « la carence des organisations autonomes » ; dans ce cas, elle estime qu'« il

<sup>129</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - pp. 55-56.

<sup>130</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - p. 58.

<sup>131</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - p. 52.

<sup>132</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>133</sup> La première partie est expliquée au I B a) de ce chapitre.

<sup>134</sup> Adoptée par 23 voix contre 14 et 3 abstentions. CA du 9 novembre 1949. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>135</sup> Rappelons que les statuts fédéraux minorent le poids du SNI, l'hostilité des syndicats du second degré à

appartient aux cégétistes de lutter aux côtés de l'ensemble des ouvriers et des fonctionnaires en suivant la discipline de leur organisation de la CGT. »<sup>136</sup> Cette précision indique nettement que les doubles affiliés se réfèrent en priorité à la FEN-CGT, avant la FEN.

Le rejet de ses conditions embarrasse la délégation du SNES, dont le mandat manque de clarté pour ce cas de figure. Elle partage également ses 200 mandats « entre les deux thèses en présence »<sup>137</sup>, tandis qu'Henri Aigueperse peut désormais se prévaloir de l'accord de Lavergne dans son plaidoyer pour l'homogénéité<sup>138</sup>. Un vote entérine l'homogénéité du Bureau fédéral par 2 593 mandats (54 % des exprimés) contre 2 175 et 330 abstentions. Le SNET, le SNESup et le syndicat des professeurs d'école normale votent contre l'homogénéité, alors que le SNI lui donne 610 mandats contre 260 et 40 abstentions<sup>139</sup>. Si les cégétistes avaient accepté les conditions du SNES, l'homogénéité aurait été adoptée avec un score inférieur à la majorité des exprimés, ce qui aurait entaché sa légitimité. De plus, on ne pouvait exclure un effet d'entraînement en faveur de l'hétérogénéité dans un scrutin aussi serré.

Cette doctrine, dont la responsabilité de l'adoption par la fédération est partagée entre autonomes et cégétistes, constitue une véritable pierre d'achoppement du système des tendances pour le courant unitaire. A court terme, elle participe de la consolidation de la majorité autonome de la FEN.

#### **d- La consolidation de la FEN autonome**

Les pronostics du printemps 1948 sur l'aspect provisoire de l'autonomie deviennent rapidement caducs. L'autonome Kreisler se félicite un an plus tard de la bonne santé de la FEN : « Nous avons su néanmoins conserver nos effectifs intacts (et probablement accrus) et une indépendance absolue vis-à-vis de quiconque ; nous avons même réussi à remporter quelques succès dans l'action corporative. »<sup>140</sup> *L'Enseignement Public* publie des articles hostiles à la CGT, ainsi un militant écrit :

« Voilà pourquoi nous avons été nombreux à soupirer de soulagement en quittant la CGT, voilà pourquoi nous n'avons aucune envie d'y rentrer, tant qu'elle persistera dans cette politique stupide qui nous a déjà coûté si cher à nous, salariés. »<sup>141</sup>

Le dirigeant de l'École Emancipée Féraud ironise sur la campagne cégétiste pour l'unité,

---

l'homogénéité permet donc d'espérer un vote négatif du congrès.

<sup>136</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 11.

<sup>137</sup> Rapport d'activité pour le congrès de 1950. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>138</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 15.

<sup>139</sup> EP, n°4, décembre 1949.

<sup>140</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>141</sup> Antier attribue à la CGT la responsabilité des difficultés sociales et économiques du pays, puisque c'est le premier syndicat, ce qui constitue un raisonnement curieux. EP n° 3, décembre 1948.

indiquant que sa réussite suppose « que les conditions de l'unité soient réalisées de bonne foi et d'abord par ceux-là mêmes qui la réclament avec le plus d'insistance. »<sup>142</sup> Pourtant, les cégétistes gardent leur ton optimiste. Delanoue considère que « les forces sont vraiment divisées » uniquement chez « les fonctionnaires » et écrit que « dans nombre de corporations ouvrières, la scission est en voie de liquidation rapide. » Bien que la CGT-FO subisse un incontestable échec, cette assertion est exagérée<sup>143</sup>. Elle nourrit néanmoins l'agitation unitaire pour le retour de la FEN à la CGT. Un certain nombre de sections du SNI adoptent un vœu, qui pousse la direction du SNI à organiser un second référendum en 1949.

Les polémiques reprennent vigueur dans cette perspective, comme en témoigne cet article d'Henri Aigueperse : « Delanoue nous reproche sans rire "d'avoir fait de l'autonomie un facteur de division entre nous et d'avoir ainsi obligé les partisans du retour à la CGT à agir par leurs propres moyens en faisant des sacrifices supplémentaires." L'affirmation est tout de même un peu osée ». Car pour lui, la volonté cégétiste « de s'organiser *pour combattre l'autonomie* ne pouvait faire aucun doute »<sup>144</sup>.

Cette fois-ci, le libellé du bulletin de vote est consensuel : la première question demande : « Pensez-vous qu'il y ait lieu, étant donné la situation actuelle du mouvement syndical français, de remettre en question au prochain congrès la décision du congrès de Pâques 1948 plaçant le SN et la FEN dans l'autonomie et d'envisager leur affiliation à l'une des centrales confédérales en présence ? »<sup>145</sup> 73 034 syndiqués votent (soit 56 % de participation), et 26 % répondent oui, soit 19 000 électeurs seulement. La seconde question se situe en cas de réponse affirmative de la majorité au premier vote : « Etes-vous partisan de l'adhésion du SN et de la FEN — à la CGT — à FO ? » 24 214 syndiqués répondent la CGT, soit une perte supérieure à 9 000 voix en un an, FO recueille 19 784 voix, et n'en perd que 2000. Tandis que 26 258 syndiqués s'abstiennent, vraisemblablement favorables à l'autonomie, et plus nombreux que les cégétistes<sup>146</sup>. L'échec cégétiste est patent<sup>147</sup>. Kreisler, dirigeant autonome du SNES, se félicite de ce résultat, qui s'ajoute aux progrès des autonomes dans les congrès de 1949 et au maintien de l'influence des syndicats FEN dans les élections paritaires : « le personnel enseignant a manifesté une volonté positive ». Il signale que des minoritaires « ont renoncé provisoirement à adhérer à la CGT ou à la CGT-FO » et met ce fait au compte du

---

<sup>142</sup> EP n° 3, décembre 1948.

<sup>143</sup> EP n° 2, novembre 1948.

<sup>144</sup> EL n° 35, 9 juin 1949.

<sup>145</sup> EL n° 36, 16 juin 1949.

<sup>146</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - p. 280.

<sup>147</sup> Robert Ducol reconnaît plus tard cet échec : « Nous avons été sans doute un peu trop optimistes sur nos capacités à entraîner la masse des instituteurs derrière nous. » Interview de Robert Ducol, op. cit. - p. 46.

« travail syndical ordonné et constructif » permis par l'autonomie de la FEN<sup>148</sup>.

\* \* \*

Les autonomes sont donc contraints d'accepter la double affiliation avec la FEN-CGT et la FEN-FO, dont l'activité touche tous les domaines. La concurrence qu'elles imposent à la FEN se combine avec les attaques intérieures des tendances minoritaires, surtout des cégétistes. En effet, les partisans de la CGT-FO se positionnent en adversaires absolus de la CGT et veillent à ne pas lui porter secours. La scission du Puy-de-Dôme et l'utilisation du panachage lors des élections aux CAPD des instituteurs pour éliminer les candidats de la tendance adverse prouvent que l'éventualité d'une scission nationale du syndicalisme enseignant ne peut être écartée en 1948. La réaction autonome est énergique et se manifeste par le contrôle de tous les leviers de pouvoir, l'isolement systématique des cégétistes.

La FEN, malgré ces débats internes aigus, réussit à sauvegarder son unité, et se renforce. Sa consolidation prouve que le choix de l'autonomie est en adéquation avec le milieu. La FEN peut s'appuyer sur cette réussite pour s'imposer aux autres organisations syndicales et au gouvernement.

## **II- AFFIRMER L'EXISTENCE DE LA FEN : UNE BATAILLE TOUS AZIMUTS**

A partir du printemps 1948, les relations entre la FEN et les autres syndicalistes (fonctionnaires, salariés) prennent la forme de relations extérieures, diplomatiques, au lieu de constituer des échanges entre camarades liés par la solidarité confédérale.

Les directions de la FEN et de ses syndicats nationaux bataillent pour imposer l'existence de cette organisation autonome dans un champ syndical en pleine recomposition. Peu à peu ces directions inventent une fonction de médiatrice intersyndicale pour la FEN.

---

<sup>148</sup> EP n° 8, juin-juillet 1949.

## A- S'imposer aux autres syndicats, 1948

### a- Des relations tendues et ambiguës avec la CGT-FO et la CGT

Dans les premiers mois qui suivent la scission confédérale, l'instauration de relations avec la CGT-FO s'avère difficile, à cause de la déception ressentie par les dirigeants de FO envers le choix autonome de la FEN et de la création de la FEN-FO. Ce climat tendu renforce au départ les préventions entre enseignants de la FEN et fonctionnaires FO, soupçonnés par la FEN d'intervenir auprès du gouvernement pour bloquer les revendications enseignantes. Dans cette période, le reclassement tant attendu se met en place et les syndicats négocient le contenu de sa première tranche, pour savoir quelles mesures seront appliquées immédiatement. Lavergne écrit en avril 1948 à Neumeyer, secrétaire du puissant Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO pour lui demander confirmation du fait que « le Comité Interfédéral FO a combattu auprès du Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique la proposition de la FEN ». Il conclut par une phrase que l'on peut interpréter aussi bien comme une menace voilée que comme un conseil : « J'insiste auprès de vous pour que les deux organismes ne se heurtent pas, car cela placerait nos camarades affiliés à FO dans une situation très délicate. »<sup>149</sup> Neumeyer répond sans polémiquer et dément cette information, insistant : « Je puis vous en donner l'assurance la plus formelle. »<sup>150</sup>

L'incident n'est pas clos, apparemment du fait d'un militant de la FEN, Biondi. Neumeyer écrit le lendemain une nouvelle lettre à Lavergne : « Je vous rapporte les propos tels qu'ils m'ont été tenus ; mais je vous réitère de la façon la plus formelle qu'ils sont absolument faux. J'ai téléphoné séance tenante à Biondi pour lui en faire part et m'étonner que de tels propos circulent. Lui-même est prêt à déclarer qu'ils sont tout à fait inexacts et qu'ils ne répondent à aucune conversation que j'ai pu avoir avec lui ». Cette célérité à démentir montre que les fonctionnaires FO ne veulent pas aggraver l'état de leurs relations avec la FEN. Neumeyer tente d'attribuer la paternité du conflit aux cégétistes : « j'espère que vous voudrez bien n'accorder aucun crédit aux propos que l'on tient pour des buts qui se devinent trop facilement. »<sup>151</sup> Ce début de polémique avec la CGT-FO contribue en retour à renforcer la volonté d'autonomie de la FEN. Cependant, la proximité idéologique de ces anciens camarades de tendance est trop grande pour que ce conflit ne dure, et Lavergne abandonne ces soupçons initiaux : « Ne vous inquiétez pas pour les propos qu'on a pu vous prêter en ce qui concerne la revendication présentée par la FEN. Il me suffit que vous les ayez démentis. Vous

---

<sup>149</sup> 1 BB 93, Lettre de Lavergne à Neumeyer du 21 avril 1948.

<sup>150</sup> 1 BB 93, Lettre de Neumeyer, à Lavergne du 25 avril 1948.

savez quelle confiance j'ai en vous, et quelle amitié je vous porte. »<sup>152</sup> Dès lors, on n'évoque plus cette affaire dans les correspondances entre le Cartel FO et la FEN. Cependant, un article des militants FO dans *L'Université Syndicaliste* y fait encore allusion dix mois plus tard : « De bons apôtres nous conseillerons justement ici de ne pas parler du Comité interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, responsables à leurs yeux de tous les retards du reclassement et des retouches qu'il lui faut apporter pour certaines de nos catégories. »<sup>153</sup>

Le ton de l'échange entre Neumeyer et Lavergne est plus complice que dans les correspondances de Lavergne avec la CGT, mais les relations entretenues par la FEN restent ambiguës. D'une part, la CGT perçoit l'intérêt de la FEN comme pont avec CGT-FO et se réjouit de l'affaiblissement de l'ennemi principal, FO, qui n'a pas été rejointe par les enseignants. D'autre part, la FEN a besoin d'une reconnaissance par les confédérations et ménage la CGT en conséquence.

#### **b- Faut-il participer à la fédération autonome des fonctionnaires ?**

Dans l'action entreprise pour s'imposer à l'intérieur du champ syndical, la FEN utilise plusieurs leviers. L'un d'entre eux est la constitution d'une mouvance de syndicats autonomes, proches de la FEN et l'aidant à sortir des frontières du monde enseignant. Deux types de syndicats se réclament alors de l'autonomie : ceux issus de scissions antérieures à la scission confédérale, notamment dans des secteurs agités par des grèves (dans les PTT par exemple) et ceux qui ont choisi l'autonomie en 1948, dans des conditions similaires à celle de la FEN. Les premiers rejoignent souvent FO lors de sa création, tandis que les seconds, relativement nombreux dans la fonction publique et victimes des règles de représentativité syndicale, qui favorisent les confédérations, tentent de se regrouper avec l'aide de la FEN. Un Comité de liaison des syndicats autonomes est constitué, dont le chef de file est Chauvelot. Il essaie en novembre 1948 d'intégrer à la structure naissante le puissant Syndicat national des contributions indirectes, qui hésite alors entre la CGT et l'autonomie, et remercie Lavergne « très vivement » pour les « démarches » qu'il a « bien voulu engager à ce sujet auprès de ces camarades. »<sup>154</sup> Lavergne s'entremet donc pour aider au développement du Comité de liaison, accusé par les confédérations de diviser un peu plus encore le syndicalisme.

Fin novembre, la collaboration entre la FEN et le Comité de liaison prend un caractère officiel avec la création du Cartel des organisations syndicales autonomes de fonctionnaires

---

<sup>151</sup> 1 BB 93, Lettre de Neumeyer à Lavergne du 26 avril 1948.

<sup>152</sup> 1 BB 93, Lettre de Lavergne à Neumeyer du 30 avril 1948.

<sup>153</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>154</sup> 1 BB 92, Lettre de Chauvelot, à Lavergne, le 4 novembre 1948.



afin « de coordonner » l'action revendicative de ses membres. L'inspiration de la FEN est patente et le cartel autonome a surtout pour vocation « de réclamer une représentation au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, correspondant [aux] effectifs » des syndicats autonomes<sup>155</sup>. La puissance accrue conférée à la FEN dans le champ syndical des fonctionnaires par le cartel doit lui permettre de participer au Conseil supérieur de la Fonction publique (CSFP), et donc de défendre efficacement les intérêts des enseignants. Comme la force essentielle du cartel provient de la FEN, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique lui propose d'assurer seule la représentation du cartel au CSFP, jusqu'à ce qu'il soit plus crédible. Lavergne est prêt à agréer cette proposition, sous réserve de l'accord de ses partenaires du comité de liaison<sup>156</sup>. Le comité de liaison des syndicats autonomes avalise cette solution, à condition qu'elle conserve « un caractère provisoire »<sup>157</sup>.

Il apparaît très vite que le blocage auquel sont confrontés les fonctionnaires autonomes provient des confédérations, « plus particulièrement » de l'UGFF-CGT selon Chauvelot. Ces organisations arguent du manque de consistance des liens existant entre les syndicats autonomes pour dénoncer une entente purement électorale. Or, les syndicalistes autonomes affirment que le caractère souple de leur comité de liaison a été décidé « afin de préserver les possibilités de réunification générale du mouvement syndical fonctionnaire. » Le gouvernement, confronté à la pression des confédérations, refuse de reconnaître les structures de coordination des syndicats autonomes. Aussi les responsables du Comité de liaison des syndicats autonomes de fonctionnaires envisagent en janvier 1949 sa transformation « en Fédération légalement constituée, de façon à obliger les Pouvoirs Publics à reconnaître leur existence et entendre directement leurs revendications »<sup>158</sup>, selon les termes de Chauvelot. L'importance vitale du CSFP pour la pérennité des syndicats autonomes et les contraintes du statut de la fonction publique légitiment donc la fondation d'une nouvelle Fédération de fonctionnaires.

Mais cette fondation aggrave incontestablement la division du syndicalisme fonctionnaire et la FEN subit la pression interne des partisans des confédérations : si elle adhère à la Fédération autonome des fonctionnaires en gestation, elle participe à la division syndicale dans d'autres secteurs que l'enseignement et risque des mesures de rétorsion. Un article des cégétistes dans *L'Université Syndicaliste* de février dénonce l'idée de fédération autonome des fonctionnaires : « au lieu d'être le lien entre tous les enseignants et tous les fonctionnaires, [la

---

<sup>155</sup> Le cartel annonce qu'il veut promouvoir « la réunification du mouvement syndical selon les principes de l'indépendance et de la démocratie. » 1 BB 92, communiqué annonçant la création du cartel des fonctionnaires autonomes.

<sup>156</sup> Il leur écrit : « Je n'entends pas, en effet, m'attribuer un mandat sans que vous m'ayez demandé d'accepter l'offre du Ministre. » 1 BB 92, Lettre de Lavergne à Chauvelot, le 6 décembre 1948.

<sup>157</sup> 1 BB 92, Lettre de Chauvelot à Lavergne, le 19 décembre 1948.

FEN] risque de les diviser encore un peu plus. »<sup>159</sup> Notons que la FEN est le seul syndicat autonome auquel adhèrent des partisans des confédérations, la double affiliation constitue une spécificité enseignante. Lavergne répond donc à Chauvelot qu'il « comprend » sa position et qu'il « ne pense pas que la FEN se montre hostile à la création auprès d'elle d'une fédération de syndicats autonomes de fonctionnaires. Par contre, la fédération n'acceptera pas de constituer, avec cette nouvelle fédération, une Fédération générale autonome de fonctionnaires. »<sup>160</sup> La FEN choisit le statu quo : elle reste dans les frontières du monde enseignant, mais favorise l'émergence d'une force autonome alliée chez les autres fonctionnaires.

L'entente se manifeste de multiples façons : collaboration au CSFP, dans le cadre du Cartel des fonctionnaires autonomes, qui est maintenu, envoi de délégations dans les congrès<sup>161</sup>. Les contacts sont également encouragés au plan local. Une circulaire fédérale est adressée aux sections départementales en novembre 1949, qui leur « demande de vouloir prendre contact avec » un représentant de la Fédération générale des fonctionnaires autonomes, afin « de renforcer les rapports ». La direction nationale de la FEN communique par ce moyen les noms et adresses des correspondants locaux de la FGAF à ses propres structures départementales<sup>162</sup>.

La création de la FGAF et son association avec la FEN dans le cartel des fonctionnaires autonomes prouvent que l'autonomie peut revêtir une forme plus offensive que la simple préservation de l'unité.

### **c- Une conception offensive de l'autonomie : la création du SNETAA**

La FEN est affaiblie depuis l'adoption de l'autonomie par le départ de plusieurs syndicats décidés à rester à la CGT, notamment dans l'enseignement technique court et chez les agents de lycée. Elle peut accepter ce choix au nom de l'unité des personnels considérés, de même que les cégétistes respectent le choix majoritaire des instituteurs, en instaurant le compromis de la double affiliation. Mais cette solution signifie que les frontières de la FEN ne couvrent pas l'ensemble du champ éducatif, au détriment de sa vocation initiale. Dès 1948, des professeurs de centres d'apprentissage prennent contact avec la FEN pour créer un syndicat

---

<sup>158</sup> 1 BB 92, Lettre de Chauvelot à Lavergne, du 24 janvier 1949.

<sup>159</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>160</sup> 1 BB 93, FGAF, Lettre de Lavergne à Chauvelot, du 26 janvier 1949.

<sup>161</sup> Ainsi, Lavergne ne peut assister au congrès du Syndicat autonome de la Banque de France. Il lui envoie la motion Bonissel-Valière et précise que « la FEN ne peut que s'efforcer d'établir des contacts avec les organisations syndicales de fonctionnaires qui ont adopté la même position qu'elle ». 1 BB 93, Réponse de Lavergne à Luche, secrétaire du SN Banque de France, le 9 mai 1949.

<sup>162</sup> 1 BB 92, Circulaire n° 62 pour les SD, du 4 novembre 1949.

autonome, qui diviserait en trois la profession<sup>163</sup>. Le même processus se déroule dans le syndicat CGT des agents de lycée. Or début 1949, les cégétistes du SNES dénoncent cette scission, inutile puisque le syndicat CGT « autorisait ceux de ses membres qui n'étaient pas cégétistes à adhérer à la FEN autonome ». La double affiliation pouvait fonctionner en sens inverse, au bénéfice de la FEN autonome. La minorité autonome, encouragée par la FEN, prend donc la responsabilité de diviser « un syndicat resté uni au prix de concessions mutuelles. »<sup>164</sup>

La réponse de Lavergne est embarrassée, il conteste l'idée d'une implication des dirigeants fédéraux : « Affirmation inexacte : nos détracteurs oublient que des camarades sont opposés au retour à la CGT ou veulent rester adhérents à une FEN autonome. » Distinguo subtil, la direction de la FEN gardant sa liberté de refuser l'affiliation de nouveaux syndicats. Lavergne tente d'atténuer cet acte en déclarant : « Tout en accueillant fraternellement ceux qui venaient à nous, nous nous refusâmes à pratiquer une propagande anticégétiste ou anti-Force Ouvrière. »<sup>165</sup> Cette attitude de retenue ne devait pas perdurer du fait des logiques de concurrence induites par la division syndicale. Paul Delanoue a beau jeu de constater dans les colonnes de *L'Action Syndicaliste Universitaire* qu'avec la création de ces syndicats, « l'autonomie 1949 n'est déjà plus la même que l'autonomie 1948 ou si c'est la même, elle apparaît peut-être un peu mieux avec son véritable caractère que ne voulaient pas voir nos dirigeants autonomes. »<sup>166</sup> Elle revêt en effet une essence plus offensive.

La naissance du Syndicat national de l'Enseignement technique apprentissage autonome (SNETAA) se heurte à d'autres obstacles. D'une part, selon Joël Melka, le SNET « ne voit pas d'un "bon œil" l'arrivée d'un syndicat de Centre d'Apprentissage »<sup>167</sup>, car il souhaite devenir un Syndicat de l'ensemble de l'Enseignement technique. D'autre part, le syndicat est faible à l'origine - une centaine de membres, quelques bulletins régionaux - car les militants réformistes ont constitué un syndicat CGT-FO. Cela suscite les sarcasmes des cégétistes du SNES : « la FEN autonome devait reconnaître un syndicat autonome squelettique des centres d'apprentissage, alors que la quasi-unanimité du personnel des centres restait à la CGT. »<sup>168</sup> Le journal du SNET-FP CGT utilise en novembre 1948 des informations fournies par la FEN-CGT, qui font état de réticences de Lavergne pour cette raison. Or, toute l'argumentation des

---

<sup>163</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique : le syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault, A. Prost], 1986, 177 p. - p. 31.

<sup>164</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>165</sup> Rapport d'activité. EP n° 1, septembre-octobre 1949.

<sup>166</sup> ASU n° 5, janvier 1949.

<sup>167</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 33.

<sup>168</sup> US n° 50, 25 février 1949.

dirigeants du syndicat autonomes repose sur le soutien de la FEN<sup>169</sup>.

Finalement, le SNETAA est reconnu par la FEN le 16 décembre 1948, mais pour Joël Melka, sa « véritable naissance a lieu lors du premier Congrès National du 15 avril 1950. C'est A. Lavergne qui y signe l'éditorial, ce geste étant la reconnaissance officielle par la FEN. »<sup>170</sup> Ses débuts laborieux ne doivent pas masquer ses progrès réguliers tout au long de notre période. Le lien consubstantiel que la majorité de la FEN veut établir entre autonomie et unité ne résiste donc pas à sa volonté de s'implanter, sans complexes, dans l'ensemble du milieu éducatif, même au prix de scissions. Dans ce domaine, sa volonté hégémonique est nette.

#### **d- L'affirmation de la volonté hégémonique de la FEN et de son exclusive contre la CFTC**

La FEN et ses syndicats nationaux entendent obtenir le monopole de représentation des personnels de l'Education nationale. Parmi les instances officielles importantes au plan national figurent les Comités techniques paritaires, dont le ministère décide la composition. Dans l'enseignement primaire, son choix est d'autant plus aisé que les élections aux commissions paritaires confèrent la quasi-totalité des sièges au SNI. Par contre, dans l'enseignement secondaire, les résultats du SGEN sont plus conséquents, de l'ordre de la moitié des voix obtenues par les syndicats de la FEN (SNES, SNCM, SNET...). Le SGEN dispose d'un représentant et propose à la FEN qu'il détienne désormais trois sièges contre sept sièges pour elle. Cette négociation s'explique par le fait que le secrétaire d'Etat à la Fonction publique est prêt à valider un accord entre organisations syndicales représentatives sur la composition des CTP. Par contre, en cas d'absence de position syndicale commune, il arbitrerait. Le SGEN argue du « souci de conserver aux organisations syndicales leur indépendance et leur dignité », pour demander à Lavergne « un accord à l'amiable sans intervention de l'Administration. »<sup>171</sup>

Or, l'adversaire que la FEN tolère le moins est évidemment le SGEN-CFTC, dénoncé par Clément Durand, secrétaire laïc du SNI : la CFTC pousse « insidieusement sa propagande jusque dans l'enseignement public »<sup>172</sup>. Lavergne oppose une fin de non-recevoir polie. Ne pouvant contester les résultats des élections, il s'appuie sur d'autres critères, également admis par l'Etat et la jurisprudence, pour déterminer le caractère représentatif d'une organisation :

<sup>169</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - pp. 39-40.

<sup>170</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 42.

<sup>171</sup> 1 BB 93, Lettre de Labigne, secrétaire du SGEN Second degré, à Lavergne, du 5 avril 1948.

<sup>172</sup> EL n° 7, 11 novembre 1948..

« le nombre de ses adhérents » et « son activité syndicale. » Ces critères avantagent la FEN, qui justifie son choix par une théorie qui distingue « une représentation à caractère individuel aux Commissions administratives », sanctionnée par des élections, et « une représentation à caractère collectif » aux CTP, où le nombre d'adhérents prime. Lavergne rappelle que dans une réunion au ministère, il a proposé que chaque syndicat communique ses effectifs pour déterminer la composition des CTP : « Vous n'avez pas cru à l'époque devoir répondre à cet appel. »<sup>173</sup> La FEN préfère donc risquer un arbitrage ministériel, plutôt que de négocier avec le SGEN-CFTC, auquel elle dénie toute légitimité<sup>174</sup>.

La Fédération des syndicats chrétiens de fonctionnaires CFTC s'efforce cependant en 1948 de nouer des relations plus sereines avec la FEN, conformément à la politique décrite par Jeanne Siwek-Pouydesseau : la recherche de l'« unité d'action au sein de cartels qui seraient le corollaire du pluralisme syndical, avec des objectifs strictement professionnels. »<sup>175</sup> La scission de la CGT ouvre un espace pour la CFTC qui espère s'appuyer sur la division de ses adversaires laïcs. En mai 1948, les membres CFTC du CSFP proposent à Lavergne une action commune pour défendre les prérogatives du Conseil<sup>176</sup>. Mais la FEN maintient fermement son exclusive contre la CFTC, à tous les niveaux, au nom de la laïcité. Elle n'adresse ses motions qu'aux syndicats non CFTC de l'Education nationale<sup>177</sup>.

Quelques sections départementales de la FEN renâclent devant cette exclusive, d'autant que la CGT et FO s'y opposent. Chauvet, secrétaire autonome de la section de Charente-Maritime invite en octobre 1949 la CFTC à une réunion des syndicats de fonctionnaires. Il écrit à la direction nationale de la FEN, que « la question de l'école n'ayant pas été évoquée dans cette réunion, [il n'a] vu aucun inconvénient à participer à une réunion commune avec le représentant de la CFTC... »<sup>178</sup> La direction fédérale procède alors à un rappel à l'ordre, une circulaire précisant que sur la CFTC, les « prescriptions nationales valent sur le plan départemental. »<sup>179</sup>

On constate donc que la confrontation avec les autres syndicats tourne à l'avantage de la FEN, qui élargit son influence en aidant l'émergence d'un syndicalisme autonome dans la fonction publique, et renforce son emprise sur son secteur avec la création du SNETAA. Cela lui permet de renouer des contacts fructueux avec les confédérations laïques et de découvrir

<sup>173</sup> Il ajoute que « les élections aux CAP n'apportent aucun élément nouveau » sur cette question. 1 BB 93, Réponse de Lavergne à Labigne du 12 mai 1948.

<sup>174</sup> Nous ne connaissons pas la manière dont le gouvernement a tranché le différend.

<sup>175</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - pp. 210-211.

<sup>176</sup> 1 BB 93, Lettre du 28 mai 1948 des membres CFTC du CSFP à Lavergne.

<sup>177</sup> 1 BB 92, Lettre de Lavergne aux syndicats non-FEN et non CFTC de l'EN, le 9 octobre 1948.

<sup>178</sup> 1 BB 92, Chauvet, secrétaire de la section de Charente-Maritime, le 17 octobre 1949. La section cégétiste des Bouches-du-Rhône signe également des textes avec les fonctionnaires CFTC. 1 BB 92, Résolution du comité de coordination des Bouches-du-Rhône du 28 octobre 1949.

les avantages de sa position de relative neutralité.

## **B- L'émergence de la fonction de médiatrice intersyndicale**

La FEN exerce à partir de 1948 une fonction reconnue de médiatrice intersyndicale, notamment entre la CGT et la CGT-FO. Cette fonction se met en place progressivement, à partir de gestes concrets effectués par la FEN dans plusieurs directions.

### **a- Les premières propositions de réunification confédérale de la FEN**

Le congrès fédéral de mars 1948 vote la motion Bonissel-Valière, qui propose une procédure pour la réunification du mouvement ouvrier, tout en posant des conditions. Conformément aux indications de la motion, la FEN l'adresse aux bureaux confédéraux de la CGT et de la CGT-FO. Le bureau confédéral de la CGT-FO refuse tout contact avec la CGT. *L'Enseignement Public* publie sa réponse, mais Jacqueline Marchand s'étonne de la non-publication de la réaction de la FEN-CGT : « Si vous ne faites mention que de vos relations avec la CGT-FO, on pourrait croire, à vous lire, que vous n'avez pas envoyé votre manifeste à la CGT — ce qui serait désobligeant pour vous —, ou que je ne vous ai pas répondu, — ce qui serait désobligeant pour moi. »<sup>180</sup> Lavergne se justifie en relevant « que le Bureau confédéral CGT n'a pas répondu à ce message », or « l'important était de publier un texte de la CGT ». Ainsi, une lettre de la FEN-CGT ne suffit pas à la FEN, qui veut s'imposer comme interlocuteur des directions confédérales, et non seulement de leurs fédérations de l'enseignement. La FEN prend le risque d'être accusée de favoriser la CGT-FO en ne publiant que la réponse de son bureau confédéral. Lavergne demande à Marchand de ne donner « aucune interprétation particulière au compte-rendu »<sup>181</sup>. Ces considérations protocolaires ne relèvent pas de l'anecdote, elles déterminent la place assignée à chacun dans le champ syndical.

En octobre 1948, la CGT accorde une satisfaction de cet ordre à la FEN en acceptant une entrevue entre deux délégations. Du côté de la CGT, Benoît Frachon, Alain Le Léap et Julien Racamond assistent à la réunion, le prestige de ces personnalités témoigne de l'importance que la CGT accorde à la FEN, dont la délégation comprend Adrien Lavergne, Henri Aigueperse et Maunoury. La discussion achoppe sur les conceptions différentes de l'unité. Frachon insiste sur la seconde motion de la FEN, à propos de l'unité d'action chez les

---

<sup>179</sup> 1 BB 92, Circulaire n° 62 pour les SD, du 4 novembre 1949.

<sup>180</sup> 1 BB 93, Lettre de Marchand à Lavergne du 8 juin 1948.

fonctionnaires et « estime que la FEN est particulièrement bien placée pour aboutir au résultat désiré ». En effet, elle accepte de travailler avec l'UGFF-CGT sur des revendications précises, et brise ainsi l'isolement de cette dernière esquissé par les syndicats FO. Cependant l'objectif de la FEN est plus général et Aigueperse insiste sur la réunification du syndicalisme, l'union organique, il précise que « c'est cette motion [Bonissel-Valière] qu'il importe surtout de faire connaître au Congrès confédéral. »<sup>182</sup>

Comme la motion Bonissel-Valière avance le manque de démocratie parmi les facteurs de la scission, Frachon réplique qu'en la matière, les « règles ont été appliquées, par la direction confédérale, dans la mesure du possible » et défend le cumul des responsabilités politiques et syndicales. Maunoury précise que la FEN, par sa motion « n'a pas entendu demander de voyage à Canossa pour qui que ce soit. »<sup>183</sup> Une discussion de cet ordre, aussi théorique et pacifique, dénote un décalage avec les passions et les polémiques attisées par une scission vieille de seulement six mois. Elle démontre que la position originale des autonomes de la FEN leur permet de dialoguer avec tous les protagonistes de ces événements en pleine guerre froide. Elle prouve aussi, par la retenue dont font preuve les participants, que les relations intersyndicales relèvent de la diplomatie. Les dirigeants de la FEN ne se dissimulent pas le caractère hypothétique du sujet de la discussion qu'ils sollicitent : une réunification n'est guère envisageable immédiatement après les déchirements d'une scission. Leur but concret — outre assurer la reconnaissance de la FEN et prouver aux syndiqués qu'elle ne se résigne pas à la division syndicale — est d'obtenir qu'une délégation de la FEN puisse présenter au Congrès de la CGT les deux textes communiqués, particulièrement la motion Bonissel-Valière, sur l'unité syndicale. Frachon ne leur donne pas satisfaction, peut-être pour ne pas conférer trop d'importance à la FEN. Il s'engage seulement à faire connaître la motion sur l'unité d'action, marquant ainsi les limites de la collaboration envisageable avec la CGT.

Les syndicalistes enseignants continuent alors à entretenir le mythe de la réunification, à grand renfort de déclarations incantatoires. Ainsi, Bonissel explique que le SNI « n'attend que le moment propice pour rejoindre les rangs d'un syndicalisme réunifié. »<sup>184</sup> L'espoir d'une solution rapide est écarté, Aigueperse notant qu'« aucun résultat sérieux n'a été obtenu » par l'unité d'action et que « toutes les initiatives pour regrouper les membres des diverses organisations syndicales sont restées sans lendemain. » Mais, à la différence des confédérations issues de la rupture, le SNI et la FEN continuent à présenter la réunification comme un objectif central, car avec la scission, « la classe ouvrière a perdu confiance en elle-

---

<sup>181</sup> 1 BB 93, Réponse de Lavergne à Marchand du 14 juin 1948.

<sup>182</sup> 1 BB 92, Entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

<sup>183</sup> 1 BB 92, Entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

<sup>184</sup> EL n° 27, 7 avril 1949.

même » et « elle n'a plus conscience ni de ses responsabilités, ni de sa puissance. »<sup>185</sup>

### **b- La création du Comité de coordination des fonctionnaires avec l'UGFF-CGT**

Le changement d'attitude de la CGT, qui prend en considération certaines propositions de la FEN, est lié à l'attitude ouverte de celle-ci sur l'unité d'action. La CA de la FEN adopte en effet en octobre 1948 une résolution qui propose « d'organiser l'unité d'action sur des mots d'ordres revendicatifs précis. »<sup>186</sup> Nous avons déjà noté que la seule exclusive concerne la CFTC. Cette posture est originale, puisque la CGT-FO tente d'isoler la CGT, syndicat majoritaire dans la plupart des professions, sauf chez les fonctionnaires. Un dirigeant départemental de la FEN expose à Lavergne les motivations de FO : au-delà de l'indépendance syndicale, FO estime que les effectifs de l'UGFF sont « très réduits », ce qui est exagéré, mais lui permet d'avancer que l'« empressement » de l'UGFF-CGT « à accepter l'unité d'action sur le plan national cache seulement des intentions de désagrégation » des autres syndicats. Le dernier argument de FO porte sur le comportement des militants fonctionnaires CGT : ils « profitent de toute occasion pour user de l'injure, de la provocation, du mensonge à l'égard de leurs camarades fonctionnaires FO »<sup>187</sup>. Le climat de la guerre froide fait son œuvre. Le comité interfédéral des fonctionnaires FO refuse donc les contacts avec la CGT et n'apprécie pas que la fonction publique, seul domaine dans lequel la stratégie de la CGT-FO semble viable, soit le théâtre d'actions intersyndicales incluant la CGT. Mais si le représentant des fonctionnaires FO décline la proposition d'unité d'action, il précise toutefois « que cette exclusive ne touche en rien la Fédération autonome de l'Éducation Nationale »<sup>188</sup>.

L'UGFF-CGT accepte la proposition de la FEN sans conditions, et son secrétaire général s'inquiète du « silence » observé par Lavergne : provient-il « de l'accueil réticent » de FO ? Dans cette hypothèse, il recommande « une unité d'action restreinte à la FEN autonome et à l'UGFF (...) susceptible néanmoins d'entraîner la grosse masse des fonctionnaires et d'ouvrir ainsi la voie à des résultats positifs. »<sup>189</sup> Lavergne approuve cette idée et ajoute simplement au texte initial de l'UGFF l'idée d'unanimité dans la prise de décision<sup>190</sup>. Finalement, le 23 octobre 1948 est fondé le Comité de coordination des fonctionnaires, comprenant l'UGFF -

---

<sup>185</sup> Editorial. EL n° 29, 28 avril 1949.

<sup>186</sup> 1 BB 92, Lettre de Lavergne aux syndicats non-FEN et non CFTC de l'Éducation Nationale, le 9 octobre 1948.

<sup>187</sup> 1 BB 92, Lettre de Fitte, secrétaire de la section des Landes à Lavergne, le 17 novembre 1948.

<sup>188</sup> Il ajoute : « nous prendrons éventuellement des contacts sur des problèmes revendicatifs communs. » 1 BB 92, Lettre de Nayrolles du comité interfédéral des fonctionnaires FO à Lavergne, le 21 octobre 1948.

<sup>189</sup> 1 BB 92, Lettre de Ragon, secrétaire général de l'UGFF à Lavergne, 1948.

<sup>190</sup> 1 BB 92, Lettre de Lavergne à Ragon, 1948.



CGT, la Fédération CGT des PTT, la FEN, le Syndicat national autonome des Contributions Indirectes et le Comité de liaison des syndicats autonomes de fonctionnaires<sup>191</sup>. La FEN convainc donc la mouvance des fonctionnaires autonomes de la suivre dans cette structure qui offre un cadre officiel aux discussions intersyndicales. Le texte fondateur annonce que le comité de coordination « se réunira le premier mardi de chaque mois », ou plus souvent si nécessaire et qu'il « coordonnera l'action des représentants de ces organisations au sein du CSFP ». Le comité ne constitue pas un embryon d'organisation nouvelle, et ses règles sont très souples : le texte déclare qu'il « ne restreint en rien la liberté d'appréciation et d'action propre à chacune des organisations participantes », l'unanimité est requise pour son intervention. A titre d'exemple de l'activité du comité de coordination, on peut citer l'élaboration de projets ou contre-projets de loi<sup>192</sup>.

La constitution du comité de coordination implique et facilite une harmonisation des positions revendicatives. En juin 1948, Aigueperse propose que l'argent de l'Etat disponible pour la satisfaction des revendications des fonctionnaires soit « affecté par priorité à la réalisation effective du reclassement ». C'est d'autant plus logique que le reclassement favorise les enseignants. La revalorisation immédiate des traitements, privilégiée par les fédérations de fonctionnaires, est présentée comme « indispensable », mais renvoyée à une action commune des syndicats pour obtenir les « crédits nécessaires »<sup>193</sup>. Le texte fondateur du comité porte la marque des préoccupations de l'UGFF : « amélioration du classement indiciaire des catégories défavorisées », « titularisation des auxiliaires » et la suppression des zones de salaire, c'est-à-dire des différences de salaires selon la zone géographique<sup>194</sup>.

La participation de la FEN à ce comité s'inscrit à contrecourant du climat de l'époque, et n'est pas acceptée par tous les militants autonomes pour lesquels l'hostilité à la direction de la CGT prédomine souvent<sup>195</sup>. Le secrétaire de la section de l'Ain, témoigne d'un certain scepticisme après avoir constitué le comité départemental avec l'UGFF : « ce qui domine, c'est un morne découragement à la suite des échecs que nous essayons dans la plupart des secteurs »<sup>196</sup>. De son côté, la FEN-FO s'insurge contre la création du comité et alerte les enseignants sur « le confusionnisme d'une action qui permettra au parti communiste

---

<sup>191</sup> 1 BB 92, Texte de création du Comité de Coordination des fonctionnaires, le 23 octobre 1948. Le syndicat des Contributions Indirectes est autonome, mais il retourne à la CGT peu de temps après. Comme nous l'avons vu, le Comité de liaison des syndicats autonomes de fonctionnaires est l'ancêtre de la FGAF.

<sup>192</sup> 1 BB 93, Contre-projet du comité de coordination par rapport au Projet de Loi n° 7123 sur la résorption de l'auxiliariat.

<sup>193</sup> Éditorial. EL n° 34, 17 juin 1948.

<sup>194</sup> 1 BB 92, Texte de création du Comité de Coordination des fonctionnaires, le 23 octobre 1948. Les zones de salaire sont considérées comme injustes par beaucoup de fonctionnaires, d'autant que le gouvernement ne veut pas faire évoluer leur découpage.

<sup>195</sup> Ainsi, le secrétaire de la section de Savoie présente ses « réserves quant aux méthodes d'unité d'action par la base préconisées par » l'UGFF. 1 BB 92, Lettre de Le Cardinal à Lavergne, le 28 octobre 1948.

d'exploiter les revendications corporatives à des fins politiques. »<sup>197</sup>

Mais l'axe FEN/UGFF-CGT qui semble s'esquisser est soumis à rude épreuve par les divergences importantes de conceptions et de pratiques syndicales entre les partenaires. La grève des fonctionnaires du 15 juin 1949 en apporte la preuve. Elle est lancée par les Fédérations FO des Finances et des PTT, dont les dirigeants portent la responsabilité des grèves hostiles au reclassement des enseignants de 1947. Henri Aigueperse rappelle ces événements aux syndiqués du SNI et note que la « solidarité interfédérale n'a jamais été le fort des promoteurs de la journée du 15 juin. » La FEN refuse d'y participer, car les dirigeants de FO ont « élaboré seuls un mouvement dont ils entendaient bien conserver la direction, condescendaient à accepter, sous certaines conditions, le concours des enseignants pour l'exécuter. » La FEN n'accepte de s'engager dans une action que si ses prérogatives et son statut sont respectés. Elle rejette toute tentative de placer le syndicalisme enseignant comme force d'appoint, d'autant que, circonstance aggravante, « les fonctionnaires chrétiens ont (...) constitué un cartel avec FO »<sup>198</sup>.

Or, la CGT réagit différemment. Elle ne veut pas paraître moins combative que FO et préfère rallier un mouvement qu'elle n'a pas suscité, pour poursuivre la compétition à l'intérieur de la grève. Les cégétistes théorisent l'union à la base, considérant que les directions des autres syndicats entravent globalement la volonté unitaire des militants par leurs « querelles d'états-majors ». Les militants doubles affiliés répercutent ce désaccord à l'intérieur de la FEN. Aigueperse réplique par l'ironie : le SNI et la FEN « sont, comme chacun sait, au service du gouvernement. »<sup>199</sup> Le bureau de l'UGFF-CGT décrit la journée d'action du 15 juin comme une « magnifique journée d'union des fonctionnaires » et décide de profiter de la dynamique enclenchée. Les cégétistes font signer des motions aux responsables syndicaux locaux, qui demandent aux directions nationales de « réaliser l'unité totale pour la poursuite d'une action plus générale »<sup>200</sup>.

L'UGFF procède alors à une large consultation des fonctionnaires et convoque une Conférence nationale où seront « représentés les syndicats de fonctionnaires de toutes tendances »<sup>201</sup>. Les délégués sont choisis sans « sectarisme »<sup>202</sup>, en particulier parmi les syndicalistes non membres de la CGT. La direction nationale de la FEN décline l'invitation, car cette pratique de l'union à la base minimise son rôle. La Conférence réunit 360 délégués,

---

<sup>196</sup> 1 BB 92, Lettre d'Organde, secrétaire de la section de l'Ain à Lavergne, le 2 décembre 1948.

<sup>197</sup> 1 BB 92, Brève du *Figaro* du 3 décembre 1948 (due au communiqué de la FEN-FO).

<sup>198</sup> Editorial. EL n° 37, 23 juin 1949.

<sup>199</sup> Editorial. EL n° 37, 23 juin 1949.

<sup>200</sup> 1 BB 93, Lettre du bureau de l'UGFF à celui de la FEN, 21 juin 1949.

<sup>201</sup> 1 BB 93, Lettre du bureau de l'UGFF à celui de la FEN, 21 juin 1949.

<sup>202</sup> 1 BB 93, Circulaire n° 78 de l'UGFF.

dont des militants peu connus de la CFTC et de FO ; elle adopte un appel à « désigner des comités d'entente chargés de développer l'unité pour préparer l'action à venir »<sup>203</sup>. Un tract de la CGT contemporain de ces événements illustre les deux facettes de son discours : d'un côté, elle dénonce ceux « qui se disent syndicalistes et indépendants et qui, en réalité, servent les intérêts de ceux qui vous affament, cherchent à semer la zizanie entre vous », de l'autre elle célèbre « la vertu réalisatrice de l'Unité » et met en place « un cartel d'unité d'action »<sup>204</sup>. Le cartel d'unité d'action suscite l'hostilité de la FEN, annoncée par Lavergne aux dirigeants de FO<sup>205</sup>.

Dans les premiers temps, le comité de coordination se réunit fréquemment et esquisse un nouveau compromis revendicatif. Au début de l'année 1949, l'UGFF propose « une majoration mensuelle de 3 000 francs de tous les traitements inférieurs à 15 000 francs. »<sup>206</sup> La FEN s'y oppose, pour défendre l'accomplissement du reclassement promis par le gouvernement et parce qu'elle syndique aussi des personnels à haut traitement, qui ne peuvent admettre une limitation des bénéficiaires des revendications. Aigueperse estime que « le seul résultat obtenu est un relèvement de l'indemnité de résidence de 9 000 francs pour la région parisienne et variant suivant les zones. »<sup>207</sup> Les instituteurs ruraux de province, base du SNI, ne peuvent l'accepter. Dans une réunion du comité de coordination du 10 octobre 1949, la FEN et les autonomes défendent l'idée d'une « indemnité hiérarchisée », plus favorable aux fonctionnaires moyens qu'ils représentent. Finalement, tous s'accordent sur une double revendication : l'intégration de la prime existante de 1000 francs dans le salaire et une indemnité uniforme de 3 000 francs, dans l'attente d'une revalorisation plus conséquente<sup>208</sup>.

La FEN œuvre pour le développement du comité au plan local et départemental, tout en faisant préciser que les Comités locaux de coordination « recevront leur mot d'ordre des organismes nationaux de leurs fédérations respectives. »<sup>209</sup> La direction nationale de la FEN ne s'oppose donc pas à des contacts locaux, mais entend garder le contrôle du processus. Les difficultés restent importantes à ce niveau<sup>210</sup>. Brusquement, fin octobre 1949, le ton change. Lavergne renonce à convoquer le comité en invoquant notamment la position de l'UGFF sur

---

<sup>203</sup> 1 BB 93, Appel de la Conférence du 3 juillet 1949.

<sup>204</sup> 1 BB 93, Tract de la CGT 1949.

<sup>205</sup> 1 BB 93 Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, Compte-rendu de l'entrevue avec FO du 12 octobre 1949.

<sup>206</sup> EL n° 16, 20 janvier 1949.

<sup>207</sup> EL n° 16, 20 janvier 1949.

<sup>208</sup> 1 BB 93, Réunion du Comité de Coordination du 10 octobre 1949.

<sup>209</sup> 1 BB 93, Réunion du Comité de Coordination du 17 octobre 1949.

<sup>210</sup> Dans les Alpes-Maritimes, il existe seulement quelques syndicats autonomes peu importants, « un camarade a été chargé de tenter le rapprochement [avec FO], qui a priori semble douteux, en raison de l'intransigeance maintes fois manifestée par le leader de FO » 1 BB 92, Lettre de Flamain à Lavergne, le 18 octobre 1949.

« les comités d'unité d'action », non « conforme » aux décisions du comité de coordination<sup>211</sup>. Au bureau national du SNES, Maunoury, dirigeant fédéral, critique les « deux centrales FO et CGT sur la façon dont elles ont engagé l'action. »<sup>212</sup> Le climat de confiance entre dirigeants autonomes de la FEN et l'UGFF-CGT semble dissipé. L'union à la base préconisée par l'UGFF aboutit donc à la mise en sommeil du comité de coordination des fonctionnaires. Un autre facteur semble expliquer ces difficultés : le rapprochement de la FEN avec la CGT-FO.

### **c- Le réchauffement des relations entre la FEN et la CGT-FO**

La FEN n'a jamais souhaité couper les ponts avec les fonctionnaires FO, aux pratiques et représentations syndicales analogues. Le tête-à-tête avec la CGT ne convient guère aux autonomes. Après l'affrontement public créé par la grève du 15 juin 1949, Lavergne prend l'initiative d'écrire à FO pour suggérer « des échanges de vues ». Il conclut sa lettre par une ouverture : « Quoiqu'on puisse dire ou penser, la FEN conserve sa liberté, et elle n'a pas l'intention de porter la moindre atteinte à celle des autres organisations syndicales. Toutefois, nous pensons qu'une coordination des efforts est désirable. Est-ce votre avis ? »<sup>213</sup> La FEN n'entend pas aider l'UGFF-CGT dans sa lutte avec la CGT-FO, qu'elle informe régulièrement des décisions et initiatives du comité de coordination, avant qu'elles soient rendues publiques. Mais la critique de FO porte sur l'existence même de ce comité et de ses communiqués de presse. Elle redoute d'être entraînée vers une collaboration avec la CGT. En octobre, Lavergne réitère ses offres, proposant de « trouver une formule qui (...) permettrait des réunions communes ». Il défend sa participation au comité, mais ajoute qu'« il serait désirable, au préalable » que FEN et FO se mettent « d'accord sur les revendications présentées »<sup>214</sup>.

La CGT-FO participerait alors indirectement au comité de coordination, par l'entremise de la FEN. Le rapport de forces intersyndical la contraint à nuancer sa position : elle ne peut durablement apparaître isolée. Une entrevue est organisée le 12 octobre 1949 entre Lavergne pour la FEN, Forestier pour le SNI et quatre dirigeants du Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO. Lavergne propose à FO de donner des instructions à ses militants départementaux pour permettre des contacts avec les sections FEN. A la différence de la démarche cégétiste d'union à la base, le processus resterait encadré par les structures officielles des syndicats. Pour Lavergne, « les militants de la FEN assureraient surtout une liaison entre les organisations de l'UGFF et les groupements groupés au sein du Comité de

---

<sup>211</sup> 1 BB 92, Lettre de Lavergne à Bureau, de l'UGFF, le 25 octobre 1949.

<sup>212</sup> BN du 19 novembre 1949. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>213</sup> 1 BB 93, Lettre de Lavergne à Neumeyer du 6 juillet 1949.

<sup>214</sup> 1 BB 93, Lettre de Lavergne à Neumeyer et Nayrolles du 1er octobre 1949.

coordination et FO. »<sup>215</sup>

L'essentiel de la discussion porte sur la mise au point d'une revendication commune et les perspectives d'action. Sur l'indemnité d'attente (c'est-à-dire en attente d'une revalorisation complète), FO demande une somme variant selon les zones de salaire entre 2 100 francs et 2 900 francs. La FEN émet une contre-proposition, déjà discutée dans le comité de coordination : l'indemnité uniforme de 3 000 francs<sup>216</sup>. Le dirigeant des fonctionnaires FO Neumeyer accepte en précisant que « par la suite, lors des discussions avec les Pouvoirs Publics (...) la dégressivité de ce versement d'attente pourrait être envisagée. » Les dirigeants de la FEN projettent une « action directe » si une tranche de reclassement n'est pas accordée. Mais sur ce point comme pour la prime d'attente, Neumeyer répond par du scepticisme sur la volonté de lutte de la base de FO. Aussi le compte-rendu interne à la FEN se félicite-t-il du rapprochement en cours, mais note « le désarroi des dirigeants de FO et leur incertitude quasi complète »<sup>217</sup> sur les possibilités d'action.

\* \* \*

Dans ses discussions avec la CGT-FO, l'aspect primordial pour la FEN concerne l'acceptation de sa médiation dans les rapports revendicatifs avec la CGT. La direction nationale de la FEN prouve sa détermination à imposer des relations intersyndicales qui respectent son rôle : elle n'entend pas être dépossédée par les tentatives d'union à la base de l'UGFF-CGT, ni se laisser dicter une conduite sectaire par FO. De même, elle contribue à la création de la FGAF, présente des listes au CSFP avec elle, mais n'adhère pas à la nouvelle fédération autonome des fonctionnaires.

La participation de la FEN au comité de coordination avec l'UGFF-CGT, à contre-courant du climat de guerre froide rend possible ce rôle émergent de médiatrice intersyndicale. Mais la position centrale acquise par la FEN dans le syndicalisme fonctionnaire tient aussi à la place importante des enseignants dans la Fonction publique et à la force des syndicats de la fédération. La diplomatie intersyndicale ne remplace pas les fonctions traditionnelles des directions syndicales enseignantes, que la crise de la scission contribue simplement à rénover. D'autant que les discussions revendicatives extérieures à la FEN retentissent sur ses débats internes, ses syndicats nationaux ne défendant pas toujours des intérêts identiques.

---

<sup>215</sup> 1 BB 93, Compte-rendu de l'entrevue avec le Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, 12 octobre 1949.

<sup>216</sup> 1 BB 93, Entrevue avec le Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, 12 octobre 1949.

<sup>217</sup> 1 BB 93, Entrevue avec le Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, 12 octobre 1949.

### **III- UNE ACTION SYNDICALE ENTRE CONTINUITÉ ET RENOUEAU**

Sur le plan de l'action syndicale de la FEN et de ses syndicats, la rupture avec la période 1944-1947 est assurément moindre que dans le domaine des rapports globaux avec le syndicalisme. La mise à l'écart des dirigeants cégétistes aboutit à un infléchissement de l'activité syndicale, très net dans le domaine laïc. La FEN poursuit sa réorganisation interne, ne serait-ce qu'avec la fusion entre le Syndicat national des collèges modernes et le SNES. Mais de nouveaux enjeux pointent, comme les rapports entre syndicalistes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

#### **A- Une action syndicale et fédérale réorganisée**

##### **a- La différence d'appréciation revendicative du SNES**

Nous avons évoqué l'apparition de difficultés entre la FEN et l'UGFF-CGT à l'automne 1949. Ces obstacles proviennent également de l'intérieur même de la Fédération, qui apparaît nettement divisée sur la conduite à tenir, au sujet du respect de la hiérarchie des traitements. Alors que le comité de coordination des fonctionnaires discute du contenu de la revendication à mettre en avant, la CA du SNES se prononce pour une indemnité hiérarchisée et proportionnelle aux indices (c'est-à-dire qui augmente en fonction du salaire). Les professeurs de l'enseignement secondaire appartiennent en effet à la catégorie A de la fonction publique, la mieux payée. Or, la CA de la FEN tenue le lendemain ne retient pas cette précision<sup>218</sup>. Les discussions entre fédérations de fonctionnaires sont trop éloignées de l'objectif défendu par le SNES, comme le reconnaît Guitton : ces fédérations « accepteraient volontiers — voire revendiquent — une indemnité d'attente sur revalorisation non hiérarchisée, c'est-à-dire soit *uniforme*, soit même *dégressive*. »<sup>219</sup> Nous avons vu que l'UGFF-CGT demande un plafond d'attribution de la prime. Une prime identique en valeur représente proportionnellement une augmentation plus grande pour les petits salaires que pour les hauts salaires, elle écrase donc la hiérarchie. A l'inverse, une prime proportionnelle signifie que les personnes à hauts salaires reçoivent beaucoup plus d'argent que les salariés peu payés.

Le SNI, rallié par la FEN, défend dès le début une prime uniforme, conformément aux

---

<sup>218</sup> CA du 28 septembre 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

intérêts de ses mandants, membres de la catégorie B. Guitton l'attaque indirectement : « Il me paraît inconcevable que dans l'Université on n'ait pas tout de suite unanimement senti l'immense danger d'une telle attitude, qui ne peut être justifiée par aucune considération d'opportunisme si puissante soit-elle. » L'argumentation du SNES repose sur la défense « des principes fondamentaux du reclassement »<sup>220</sup>. En effet, le syndicalisme enseignant a obtenu avec le reclassement une place nouvelle des enseignants dans la hiérarchie de la fonction publique, et l'idée de la prime uniforme mine cette hiérarchie. Les dirigeants du SNES font donc preuve de réserve devant le résultat des négociations intersyndicales, en décalage avec les directions du SNI et de la FEN, pleinement impliquées.

Ce débat advient conjointement aux discussions sur l'action à entreprendre. Des négociations entre le SNES et le ministère portent sur l'idée de cadre unique, qui remplacerait les nombreux cadres qui constituent autant de barrières à la progression de carrière. Par exemple, les certifiés commencent leur carrière par le cadre normal n° 1, et peuvent l'achever par le cadre supérieur, à condition d'avoir franchi les obstacles inhérents au changement de cadre. L'idée de cadre unique permet donc de faciliter le déroulement de carrière.

Pour accélérer les négociations, la direction du SNES envisage une grève. Elle organise un référendum à ce sujet en juin 1949. Les syndiqués requièrent une action unitaire. Le bureau du SNES prend donc contact avec les autres syndicats de la FEN, mais constate un manque d'enthousiasme, notamment des instituteurs<sup>221</sup>. Si la direction du SNES est prête pour la grève, sa base semble moins déterminée. En témoigne ce courrier du secrétaire de la section des Alpes-Maritimes à Lavergne, qui considère « qu'une grève limitée à quelques heures, ou à un jour ou deux, semble peu efficace et dangereuse dans la mesure où elle épuiserait la volonté revendicative du personnel enseignant (réticences surtout dans le second degré). »<sup>222</sup> Il est possible que la critique des autres syndicats serve de paravent aux carences propres au SNES. Dans une réunion du BN, les cégétistes défendent le SNI. Fondamentalement, ils ne souhaitent pas se désolidariser de l'UGFF-CGT, qui a accepté en comité de coordination la position du SNI sur l'indemnité d'attente uniforme. Cependant, les cégétistes du SNES défendent quand même les intérêts des professeurs. Ils précisent dans le débat que l'UGFF-CGT continue à promouvoir le reclassement et Brasseul insiste pour que le SNES rappelle « sa volonté de voir aboutir rapidement le cadre unique »<sup>223</sup> à l'intérieur de l'action de la FEN.

---

<sup>219</sup> US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>220</sup> US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>221</sup> Les instituteurs ne sont « pas "chauds" pour une action qui ne [concerne] que le cadre unique. » BN du SNES du 15 juin 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>222</sup> 1 BB 92, Lettre de Flamain à Lavergne, le 18 octobre 1949.

<sup>223</sup> Guilbert estime que l'UGFF « n'a pas encore lancé le mot d'ordre de grève. Elle attend pour cela la réunion du comité de coordination, qui doit procéder à un échange de vues. » BN du 19 novembre 1949. US n° 56, 20 décembre 1949.

L'acuité des luttes de tendance et de Syndicats nationaux marque donc l'action syndicale de la Fédération, ce qui est nouveau. La réorganisation de la FEN et de ses syndicats se déroule parallèlement.

### **b- La réorganisation de la Fédération et de ses syndicats de l'enseignement secondaire**

L'autonomie confère une ampleur nouvelle au rôle de représentation de la Fédération, dont les dirigeants se situent en première ligne dans les contacts intersyndicaux. Cependant, ses moyens d'action restent limités et les polémiques provoquées par la scission confédérale affaiblissent le syndicalisme enseignant. Les cégétistes Brasseul et Guilbert relèvent que la FEN vit « une période de désintéressement syndical. Les réunions d'établissements sont souvent squelettiques, les assemblées départementales parfois très réduites. »<sup>224</sup>

La réorganisation la plus importante touche le syndicalisme de l'enseignement secondaire en 1949, avec l'achèvement de la fusion entre le SNES, syndicat de l'enseignement secondaire classique et le SNCM, de la filière moderne, regroupant les professeurs des collèges modernes, les anciennes Ecoles primaires supérieures. Ce processus de longue haleine devait à l'origine inclure également le SNET. L'une des difficultés à résoudre concerne les structures syndicales locales. En effet, l'échelon départemental n'existe pas dans le SNES classique, dont les personnels entretiennent peu de rapports avec l'inspection académique (structurée, comme son nom ne l'indique pas, au plan départemental). Le SNES classique comprend trois échelons : le S1, section d'établissement, le S2, section académique, travaillant en liaison avec le rectorat et enfin le S3, la direction nationale. Or, pour le Syndicat national des collègues modernes, le niveau départemental est important parce que ses personnels dépendent beaucoup de l'inspection académique. Le nouveau SNES, classique et moderne, comprend donc quatre échelons, le S1 pour l'établissement, le S2 au niveau départemental, le S3 au niveau académique et enfin le S4 au niveau national.

Selon André Drubay, l'opération de création des syndicats départementaux est longue<sup>225</sup>. Cela tient à l'inégalité des effectifs entre ex-SNES et ex-SNCM ; ainsi le département de l'Oise ne compte qu'un petit collège moderne. Le second facteur explicatif de la lenteur de création des S2 se situe dans les statuts du nouveau SNES, qui définissent le S3 comme échelon intermédiaire essentiel entre le S1 et le S4. En effet, un arbitrage délicat entre le S2 et le S3 a été nécessaire lors de la rédaction des statuts. Le débat porte notamment sur l'instance

---

<sup>224</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>225</sup> Il a « créé celui de l'Oise, et ensuite celui de la Seine-et-Oise. » Entretien avec André Drubay, 1994.



qui désigne les délégués au congrès national : aucun compromis n'est satisfaisant, puisque ce point détermine l'importance de la structure (par exemple, si c'est le S2, la structure académique, le S3, perd toute importance). Le bureau du SNCM se prononce pour un rôle essentiel de la section départementale<sup>226</sup>. Un article de dirigeants du SNES réplique « que le pôle d'attraction naturel de l'activité syndicale est le chef-lieu d'académie : c'est là que se débattent toutes les questions de quelque importance ; c'est sur le secrétaire académique que retombe tout le poids des démarches, tant d'intérêt général que d'intérêt personnel »<sup>227</sup>.

Les dirigeants du SNCM n'étant pas convaincus, le débat sur les statuts prend une tournure inhabituelle, dépassant les clivages de tendance. Un article de membres du bureau du SNES et du SNCM émet « des réserves importantes »<sup>228</sup> sur le projet. Ces dirigeants précisent qu'ils appartiennent aux trois tendances déclarées (FO, CGT, autonomes) et au SNES comme au SNCM. Ils défendent néanmoins les thèses du SNCM sur les S2, demandant qu'ils désignent les délégués au congrès national et que des liaisons directes existent avec le BN, ce qui court-circuiterait les S3. Pour eux, les S2 « sont appelés à prendre une importance que ne prévoit pas le projet de statuts, car le département est le cadre par excellence du premier regroupement syndical (FEN, Union des Fonctionnaires, UD...). »<sup>229</sup> Deux logiques se superposent donc dans le débat : la logique corporative, selon laquelle l'échelon primordial est déterminé par les structures de l'administration (départemental pour les collèges modernes, académique pour l'enseignement classique) et la logique syndicale, qui examine l'échelon le plus favorable aux rencontres intersyndicales, dans cette logique, le département s'impose indéniablement. Cette superposition explique que des dirigeants du SNES classique choisissent le S2, et que le courant cégétiste de ce syndicat apparaisse divisé, Bonin et Jacqueline Marchand signant l'appel, contrairement à un autre dirigeant, Guilbert.

Les questions de tendance ne se posent pas de la même manière dans les deux syndicats. Le SNCM est un syndicat plus petit, dans lequel les tendances s'affirment moins. Deux listes d'orientation seulement s'opposent : une liste autonome comprenant les partisans de FO et une liste cégétiste. De plus, la catégorie certifiée du SNCM comprend une liste unique, dont la tête de liste se réfère à FO, le candidat suivant étant cégétiste, ce qui n'est pas imaginable dans le SNES. Rétrospectivement, André Drubay estime que les dirigeants nationaux issus « du SNCM paraissaient avoir moins d'allant que les gens qui venaient du SNES classique. »<sup>230</sup> En

<sup>226</sup>US n° 50, 25 février 1949.

<sup>227</sup> Kreisler, Schouler et Repellin, de l'Académie de Besançon, *in* US n° 50, 25 février 1949.

<sup>228</sup> Article de membres du bureau du SNES et du SNCM : Bonin, Cordier, Lépine, Melle Marchand et Bally, Mme Battu, Melle Bergey, Laforest, Le Denemat, Mme Martmod, Mesplede. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>229</sup> Ils ajoutent que le « projet éloigne le syndiqué des responsables nationaux (le choix des délégués académiques est déjà une élection de 3° degré) ». US n° 50, 25 février 1949.

<sup>230</sup> Entretien avec André Drubay, 1994.

juillet 1949, la négociation pour la composition du Bureau national du SNES classique et moderne inclut les deux paramètres : la place des tendances et des anciens syndicats<sup>231</sup>.

La fusion entre le SNES et le SNCM clôt le cycle de réduction du nombre de syndicats nationaux entamé en 1944. Pendant longtemps, la tendance sera au contraire à la multiplication des petits syndicats. Le grand enjeu syndical devient la laïcité, qui explique partiellement la pérennité de la solution autonome.

## **B- Une période capitale pour la lutte laïque**

### **a- Un contexte politique défavorable à la laïcité**

Nous avons noté les conséquences de l'émergence du MRP. A partir de la fin 1947, les dirigeants du SNI adoptent volontiers un ton alarmiste. Henri Aigueperse annonce que la « guerre scolaire est rallumée par les adversaires de la laïcité. »<sup>232</sup> Durand prophétise : « nous nous acheminons peu à peu vers une nouvelle forme de religion d'Etat »<sup>233</sup>. L'engagement du MRP en faveur de l'enseignement libre ne se dément pas, Durand remarque qu'à l'exception « de Vichy, c'est un fait unique dans [l']histoire, depuis soixante-dix ans qu'un vice-président du Conseil ait présidé, aux côtés d'un cardinal, un congrès départemental de l'enseignement libre. »<sup>234</sup> Ils en concluent que la laïcité est menacée.

L'attitude des partis de la gauche non communiste ne manque pas d'entretenir leur amertume<sup>235</sup>. Le déclin du radicalisme, à la Libération, confère à la SFIO un rôle fondamental dans la défense de l'école laïque. Or ces partis sont engagés dans la 3<sup>o</sup> force, ce que ne manquent pas de souligner les unitaires. En octobre 1947, Paul Delanoue décrit dans *L'Ecole Libératrice* la rencontre entre les délégués du Cartel national d'action laïque et deux membres socialistes du gouvernement :

« M. Ramadier, les yeux mi-clos, ne faisait que des réponses évasives ; M. Naegelen plaidait la dureté des temps et les difficultés rencontrées. C'est alors que M. Rousselle, directeur des services de la Ligue de l'Enseignement, adressa un émouvant appel au président du conseil : “Vous, monsieur Ramadier, que j'ai connu laïque

<sup>231</sup> Bay du SNES classique propose 20 membres, 15 classiques, répartis en 10 autonomes, 4 CGT, 1 FO et 5 modernes, dont 4 autonomes et 1 CGT. Maunoury obtient un sixième professeur moderne pour un bureau de 21 personnes. CA du 3 juillet 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>232</sup> Editorial. EL n° 2, 9 octobre 1947.

<sup>233</sup> Rapport au Cartel National d'Action Laïque. EL n° 2, 9 octobre 1947.

<sup>234</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>235</sup> En juin 1948, le cartel prépare une affiche. Un dirigeant de la Ligue de l'Enseignement fait le point des signatures avec Lavergne. Les mouvances laïques et communistes ont signé : CGT, Libres-penseurs, Ligue des droits de l'homme, PC. Par contre, la CGT-FO, la SFIO et le Parti Radical radical-socialiste font attendre leur

militant dans l'Aveyron, vous le président de la Fédération des Oeuvres laïques de votre département, faites-nous au moins une déclaration ; même si aujourd'hui vous ne nous donnez rien de tangible, calmez notre inquiétude, affirmez publiquement votre volonté déterminée de défendre l'école laïque en péril." M. Ramadier ne fit pas la déclaration attendue. »<sup>236</sup>

Une des réactions des réformistes du SNI, qui n'acceptent pas cet état de fait, est de se tourner vers la base des partis socialistes et radicaux à travers une campagne d'opinion. Bailly déclare solennellement : « Tous les élus, du plus modeste conseiller municipal au plus éminent parlementaire, doivent être alertés. Si dans la sphère où ils ont à travailler, ils laissent toucher aux lois laïques, nous avons le devoir de les dénoncer comme des traîtres à la cause de nos écoles et de la République. »<sup>237</sup>

Cette posture combative s'explique aussi par les polémiques internes occasionnées par la scission confédérale. Les unitaires attaquent la direction du SNI qui « ne veut pas s'opposer à la politique de la III<sup>e</sup> Force »<sup>238</sup>. La direction du SNI ne se laisse pas entraîner dans une condamnation globale du parti socialiste, mais critique ses hésitations sur la laïcité. L'affaire du décret Poinso-Chapuis lui donne l'occasion de montrer sa pugnacité. Ce décret du 22 mai 1948 prévoit de donner des aides aux familles, versées pour les parents des écoles privées à l'Union nationale des associations familiales, dirigée par des catholiques. Ce système de subventions publiques déguisées aux écoles privées fait l'objet d'un accord le 11 juin avec les socialistes. Clément Durand s'indigne : « Nous n'avons pu endiguer le courant qui emportait socialistes et MRP vers une transaction ». Il ajoute : « Quelques humoristes auront beau s'ingénier à nous faire croire qu'ils viennent de sauver la laïcité, ils ne tromperont personne. »<sup>239</sup>

La réaction laïque à ces décrets ne peut éviter le climat politique préjudiciable engendré par la guerre froide et la Troisième Force.

#### **b- La laïcité au cœur de la tourmente : les Etats Généraux de la France Laïque**

La FEN, le SNI, la FCPE et la Ligue de l'Enseignement décident d'organiser des Etats généraux de la France laïque pour le 18 juillet 1948 à Paris. Cette formule place toutes les organisations sur un pied d'égalité ; les délégués étant élus localement. Les FEN FO et CGT participent. Le bureau de la FEN-CGT « invite toutes ses sections départementales et tous ses

---

réponse... 1 BB 2, Lettre d'un dirigeant de la Ligue de l'Enseignement à Lavergne, le 21 juin 1948.

<sup>236</sup> EL n°4, 23 octobre 1947.

<sup>237</sup> EL n°25, 15 avril 1948.

<sup>238</sup> EL n°21, 4 mars 1948.

militants à se placer à la tête de l'action engagée pour la préparation » des Etats généraux<sup>240</sup>. Les cégétistes entendent donc utiliser la forme souple des Etats généraux pour imprimer leur marque. Ils ne recherchent aucun consensus en la matière, et poursuivent sur ce terrain leur compétition avec la FEN autonome. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, évoque la lutte de son organisation contre le décret Poinso-Chapuis : elle « est, je crois, la seule à être intervenue à l'assemblée, par une lettre au président de la commission de l'Education Nationale, le 28 juillet, pour demander la discussion d'urgence. Mais si le Parlement a, une fois de plus, renvoyé l'affaire, n'est-ce pas parce que les organisations autonomes, sollicitées par nous, se sont montrées singulièrement tièdes ? »<sup>241</sup> L'une des consignes de la FEN-CGT consiste à intervenir pour que les délégués désignés ne soient pas seulement des enseignants, dans la lignée de la volonté unitaire de réorienter l'action laïque en direction de l'alliance avec la classe ouvrière.

Le parti communiste français exprime aussi ce souci ; il ne délègue pas sa contribution à ses militants enseignants, l'enjeu est trop grand. Le député communiste Calas écrit un article dans *l'Humanité* pour relever que des « partis politiques représentés, seul le représentant du Parti Communiste a pris une position sans équivoque à l'égard des Etats Généraux ». Les communistes incluent la laïcité dans leurs préoccupations politiques générales, au motif que « les attaques » de « la réaction » ne sont « qu'un aspect de son action, (...) de sa politique de soumission à la volonté des trusts américains dont le gouvernement actuel et la majorité de l'Assemblée Nationale sont actuellement l'expression. »<sup>242</sup> L'instrumentalisation du combat laïque dans la lutte contre la Troisième Force est avérée.

Les autonomes se voient contraints de tenir compte de l'activité déployée par les cégétistes et les communistes. Le compromis dans la présentation des motions aux Etats généraux en témoigne : Jacqueline Marchand est l'une des quatre rapporteurs, seule représentante de sa sensibilité. Bayet, président de la Ligue de l'Enseignement, présente la motion sur la définition de la laïcité, Durand, du SNI, celle sur la défense de l'École laïque, Lavergne, de la FEN, étudie les constructions scolaires. Contrairement à eux, Jacqueline Marchand n'est pas présentée comme dirigeante d'une organisation nationale, la FEN-CGT, mais comme déléguée par les Etats généraux de la Seine. Ce détail permet à la FEN de ne pas reconnaître officiellement sa concurrente. Jacqueline Marchand s'occupe de la situation de l'enseignement du second et du troisième degré<sup>243</sup>.

Cet arrangement reflète l'influence cégétiste sur la question laïque dans le SNES. Ce

---

<sup>239</sup> EL n°34, 17 juin 1948.

<sup>240</sup> Communiqué de la FEN-CGT. 1 BB 2, *L'Humanité* du 24 juin 1948.

<sup>241</sup> ASU n°3, octobre 1948.

<sup>242</sup> 1 BB 2, *L'Humanité* du 24 juin 1948.

syndicat ne dispose pas des mêmes traditions. On reconnaît dans le rapport d'activité au congrès de Pâques 1949 qu'il « n'a pas pris directement une grande part à la lutte » laïque, cependant il a « suivi avec attention l'action de la FEN »<sup>244</sup>. Le cégétiste Brasseul est responsable de la commission laïque du SNES. Il tente de combiner les aspects laïques et politiques en dénonçant par exemple les déclarations de l'évêque de Tarbes : « Il s'agit en définitive d'une campagne bien orchestrée qui tend, en s'appuyant sur la mode du jour : l'anticommunisme, à accentuer la campagne pour le rétablissement des subventions à l'enseignement privé. »<sup>245</sup>

Cette première session des Etats généraux réunit 1500 délégués, connaît des discussions passionnées et se termine par des incidents entre socialistes et communistes, ces derniers étant sans doute majoritaires. Les comptes-rendus de leurs journaux respectifs sont éloquents. *Le Populaire* dénonce « les éternels diviseurs » et « les provocateurs », aux « méthodes de la démocratie populaire », qui ont profité d'une « assemblée hâtivement réunie, donc faiblement organisée, présidée au surplus par ce communiste honteux qui s'appelle Albert Bayet »<sup>246</sup>. Ce ton témoigne de l'isolement de la SFIO. Albert Bayet, le président de la Ligue de l'Enseignement est loin d'être communiste, bien que le député PCF Calas salue son « autorité »<sup>247</sup>. *L'Humanité* ironise sur les députés socialistes « qui cherchent visiblement un prétexte pour une sortie spectaculaire. » L'article conclut ainsi : « Deixonne, Malacrida et quelques députés socialistes font mine de se retirer puis, finalement, votent contre la partie de la résolution soulignant le danger immense que fait courir à la laïcité le décret Poinso-Chapuis-Deixonne. Mais cette ultime manœuvre de division tombe à plat. »<sup>248</sup> En accolant le nom du socialiste Deixonne à celui de Poinso-Chapuis, les communistes insistent sur la responsabilité partagée des auteurs du compromis parlementaire. Les dirigeants laïques (SNI, Ligue de l'Enseignement...) adoptent une autre appellation, plus neutre : le « décret du 10 juin »<sup>249</sup>.

Jacques Girault relève les conséquences de ces polémiques : « La montée des atteintes à la laïcité, les questions des militants, les attaques antisocialistes émanant des communistes, des milieux proches de la Ligue de l'enseignement ou de la FEN, amènent la direction du Parti socialiste à adopter, à la fin de 1948, une attitude plus rigide, inspirée par le responsable des

---

<sup>243</sup> 1 BB 2, Brochure des motions votées par les Etats Généraux de la France Laïque.

<sup>244</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>245</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>246</sup> 1 BB 2, Article du 20 juillet 1948.

<sup>247</sup> 1 BB 2, *L'Humanité* du 24 juin 1948.

<sup>248</sup> 1 BB 2, *L'Humanité* du 20 juillet 1948.

<sup>249</sup> 1 BB 2, Compte-rendu d'activité du Comité exécutif permanent, par Bayet.

questions scolaires, Deixonne. »<sup>250</sup> Le SNI redoute de perdre le soutien précieux de la SFIO, alors que son but est de cimenter l'union des forces laïques. De leur côté, les militants FO du SNES dénie toute « pensée commune avec ceux qui admirent selon une logique doctrinale “qui a fait ses preuves” une conception de la laïcité comme celle du ministre de l'Education nationale » de la Russie<sup>251</sup>. La voie est étroite pour la direction du syndicat.

### c- La mise en place du Comité national d'action laïque

Pour éviter la rupture entre les partis de gauche sur le terrain laïque, les dirigeants du SNI décident en liaison avec la Ligue de l'Enseignement de contrôler plus étroitement le combat laïque. Les Etats Généraux demandent la création d'une structure permanente, puisque le Cartel d'action Laïque est une organisation temporaire et aux formes très souples, qui se contente d'organiser des réunions entre forces laïques. Les représentants de quatre organisations constituent l'organisme : le SNI, la FEN, la FCPE et la Ligue de l'Enseignement, Clément Durand alléguant qu'elles « représentent toutes les tendances de l'opinion républicaine » et souhaitent placer « la laïcité en dehors et au-dessus des considérations politiques. »<sup>252</sup> Il accuse les partis de gauche de « considérer la laïcité comme un atout dans le jeu » politique, « plus souvent pour gêner des partenaires... ou des concurrents que pour servir les intérêts bien compris de l'école laïque. »<sup>253</sup>

En janvier et février 1949, ces organisations ne se contentent plus de coordonner l'action laïque entre deux sessions des Etats généraux ou du Cartel. Elles imposent leur monopole de fait sur la lutte laïque. Une motion votée par le conseil général de la Ligue de l'Enseignement affirme comme souci majeur : « La prochaine session des Etats Généraux (...) doit être une manifestation d'unanimité », pour cela, les orateurs désignés par les organisations laïques « doivent s'abstenir de toute propagande particulière en faveur de leurs propres organisations », les « attaques fratricides » entre partis politiques sont prohibées. Au nom de cet impératif « d'unité laïque »<sup>254</sup>, les quatre organisations édictent de nouvelles règles pour la préparation des Etats Généraux, car la « responsabilité de la préparation des Etats Généraux [leur] revient *uniquement* »<sup>255</sup>.

<sup>250</sup> La SFIO est également confrontée à la compétition du Rassemblement démocratique révolutionnaire, qui comporte de nombreux enseignants. GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant », *op. cit.* - pp. 301-302.

<sup>251</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>252</sup> Durand est le responsable laïc du SNI. EL n°2, 30 septembre -7 octobre 1948.

<sup>253</sup> EL n°7, 11 novembre 1948.

<sup>254</sup> Motion du 20 janvier 1949 in 1 BB 2, Circulaire du Comité exécutif des Etats généraux de la France laïque, le 25 février 1949.

<sup>255</sup> 1 BB 2, Circulaire du Comité exécutif des Etats Généraux de la France Laïque, le 25 février 1949.

La réaction immédiate des organisations visées (FEN-CGT et PCF) est résignée, car le SNI déclare au Cartel National d'Action laïque que « le respect de cette motion » est « la condition *sine qua non* de la convocation de cette deuxième session » des Etats généraux<sup>256</sup>. Elles préfèrent s'assurer de la réédition des Etats généraux, qui avaient manifesté avec éclat leur importance dans le champ laïque. Les premières décisions concrètes prises par les quatre organisations provoquent la rupture. Elles prévoient que les premiers représentants des départements soient issus de leurs rangs, à raison d'un par organisation, la désignation des autres représentants restant du ressort du cartel départemental. Une telle mesure assure évidemment une majorité aux forces réformistes dans les Etats généraux, et centralise la prise de décision, au détriment de la démocratie locale. Le bureau confédéral de la CGT élève « la protestation la plus énergique », car ces « décisions rejoignent toute une série de manœuvres qui semblent destinées à ruiner la base démocratique des Etats Généraux, et à faire blanchir les adversaires de la laïcité, par une assemblée soigneusement composée à l'avance. »<sup>257</sup> Il désigne ainsi les socialistes comme des adversaires de la laïcité, ce qui démontre l'ampleur des polémiques. Le dirigeant cégétiste du SNES Louis Guilbert relève l'enjeu sous-jacent à cette décision, qui procède selon lui de l'idée « que les enseignants, par leurs seules forces, sont capables d'arrêter l'assaut des forces réactionnaires et cléricales contre l'école laïque. »<sup>258</sup> En effet, la Ligue de l'Enseignement est fortement liée au SNI et la FCPE a été créée conjointement par les deux organisations.

La FEN-CGT ne se contente pas de protester verbalement. Elle « demande à ses militants de tout mettre en œuvre pour que dans les assemblées départementales et locales les délégués soient choisis démocratiquement parmi les meilleurs défenseurs de l'école laïque, sans distinction d'organisation ou d'appartenance »<sup>259</sup>. Ce refus d'obtempérer cause de nombreux affrontements locaux. Dans la Loire, la FEN estime prouver son « extrême compréhension » en acceptant un orateur du Cartel d'action laïque, dominé par le PCF, en sus de l'orateur désigné par la Ligue de l'Enseignement et de celui de la FEN ou du SNI. Mais ces orateurs, contrairement aux consignes nationales, « se posèrent en sacrifiés, victimes d'ordres odieux venus d'en haut, donnés par des dirigeants sectaires ». Le secrétaire de la section se réjouit même du fait que le public qui a assisté à ces « dissensions intestines » soit « restreint »<sup>260</sup>. Ce climat passionné se retrouve dans le Finistère, où les socialistes sont marginalisés. La délégation comprend néanmoins six membres défendant la position du Comité permanent, dont les secrétaires départementaux des quatre organisations (FEN, SNI, FCPE, Ligue) et six

---

<sup>256</sup> Rapport laïque pour le congrès. EL n°33, 26 mai 1949.

<sup>257</sup> 1 BB 2, Lettre de Marchand à Bayet, le 16 mars 1949.

<sup>258</sup> EP n°6 mars 1949.

<sup>259</sup> 1 BB 2, Communiqué de la FEN-CGT dans *L'Humanité* du 19 mars 1949.

autres qui s'y opposent<sup>261</sup>. Cela prouve que la mouvance communiste ne souhaite pas l'éclatement du camp laïque et est prête à entériner partiellement les décisions du Comité<sup>262</sup>.

Le débat porte notamment sur une proposition parlementaire d'abrogation du décret Poinso-Chapuis. En Savoie, « par une multitude d'affiches, le Parti Communiste reproche à Segelle député socialiste d'avoir fait tout ce qu'il a pu pour empêcher la mise à l'ordre du jour » de cette proposition. Or, la SFIO réplique « que c'est le Comité permanent lui-même qui a conseillé la mise en sommeil du projet d'abrogation. »<sup>263</sup> Le secrétaire de la section FEN se renseigne donc auprès de Lavergne. La réponse montre la complexité de la situation parlementaire, puisque le décret Poinso-Chapuis n'est pas appliqué. Mais « le bruit selon lequel le Comité, satisfait de ce demi-succès renonçait à demander l'abrogation réclamée par les Etats Généraux est un bruit sans fondement. » Il demande à Segelle et à Garaudy (député communiste) « de ne pas insister pour la discussion rapide de deux projets déposés par eux et qui portaient cette abrogation », parce qu'ils proposent également tous deux « l'institution d'un régime nouveau concernant le statut des Associations Familiales », ce que le Comité exécutif conteste<sup>264</sup>. Aucun des deux partis de gauche impliqué dans cette polémique locale n'a donc raison.

Finalement, les seconds Etats généraux se réunissent les 10 et 11 avril 1949, avec 2 000 personnes. Le SNI se félicite de la « magnifique tenue des séances », preuve que sa « fermeté conciliante était le meilleur moyen de réaliser l'union de tous les laïques. »<sup>265</sup> Le compte-rendu officiel insiste sur ce climat apaisé<sup>266</sup>. Les organisateurs promeuvent le consensus à tous les niveaux, comme en témoigne l'évolution de la résolution générale. Le projet déclarait que « les républicains laïques s'engagent » à « s'abstenir de toute action susceptible d'affaiblir l'union des laïques. » Le texte adopté, moins directif, parle de « maintenir l'union des laïques en vue de lutter efficacement pour atteindre les objectifs fixés par les Etats Généraux »<sup>267</sup>. Les débats s'étant polarisés sur le rôle du Comité exécutif permanent, la résolution générale renvoie la décision à plus tard : « les deux thèses touchant le maintien ou l'élargissement de

---

<sup>260</sup> 1 BB 2, Lettre de Dolino, secrétaire de la section de la Loire à Lavergne du 31 mars 1949.

<sup>261</sup> 1 BB 2, Lettre de Abdelaziz, de Morlaix à Lavergne, le 4 avril 1949.

<sup>262</sup> Les départements à l'influence communiste moins affirmée, comme le Tarn et Garonne, connaissent de moindres « difficultés », même si le responsable de la FEN note que « côté communiste », il a dû « réagir pour que la politique de parti ne s'introduise pas dans [les] débats ». 1 BB 2, Lettre à Lavergne, le 2 mars 1949.

<sup>263</sup> 1 BB 2, Lettre de Cardinal, secrétaire de la section de Savoie, à Lavergne, 12 mars 1949. Le Comité permanent est composé de la FEN, du SNI, de la FCPE et de la Ligue de l'Enseignement.

<sup>264</sup> 1 BB 2, Compte-rendu d'activité du Comité exécutif permanent, par Bayet.

<sup>265</sup> Rapport laïque pour le congrès. EL n°33, 26 mai 1949.

<sup>266</sup> « Malgré les divergences de vues initiales qui opposèrent les délégués dans une discussion souvent passionnée, mais toujours courtoise, l'accord se réalisa à l'unanimité sur les textes ». 1 BB 2, Compte-rendu de la deuxième session des EG, le 15 avril 1949.

<sup>267</sup> 1 BB 2, Projet de résolution générale et compte-rendu de la deuxième session des Etats généraux, 15 avril 1949.



l'Organisme directeur de l'Action laïque » doivent être exposés dans un rapport et la décision prise « à la prochaine session des Etats Généraux », dans l'intervalle « le Comité Exécutif Permanent est maintenu en fonction. »<sup>268</sup>

Comme le comité permanent n'organise pas cette session, le problème disparaît automatiquement. La formule des Etats généraux laisse en effet trop d'espace aux interventions des militants cégétistes et communistes, que les directions nationales du SNI et de la FEN éprouvent des difficultés à canaliser. Elles choisissent alors une formule plus centralisée et autoritaire, le comité permanent des quatre organisations laïques (FEN, SNI, FCPE et Ligue de l'Enseignement). Il devient une organisation à part entière, s'exprimant régulièrement sur les questions laïques et prend le nom de Comité national d'action laïque (CNAL)<sup>269</sup>.

## SYNTHÈSE

Autant que la décision théorique du printemps 1948, l'application concrète de l'autonomie dans les deux années qui suivent est essentielle : à leur issue, le pari de l'autonomie du syndicalisme enseignant est gagné. Un affrontement de grande ampleur lève les ambiguïtés léguées par les congrès du printemps 1948 : la FEN doit tolérer l'existence de milliers de syndiqués affiliés également à la FEN-CGT. Celle-ci dispose d'un journal mensuel, *L'Action Syndicaliste Universitaire* et développe une activité concurrente de la FEN dans la plupart des domaines, organisant ses propres cortèges dans les manifestations ou encore demandant audience au ministre de l'Education nationale. Cette compétition oppose des militants regroupés dans le même syndicat FEN. Le risque est donc grand de voir les syndicats autonomes vidés de leur substance, ne plus constituer que des cartels entre la FEN-CGT et la FEN-FO. La double affiliation appartient aux registres mobilisables par les syndicalistes enseignants, cette tradition remontant aux années 1930. Cependant, sa réactualisation dans une période d'affrontement politique généralisé institue une exceptionnalité de la FEN.

Durant la période qui suit la scission confédérale, les contradictions des militants cégétistes sur le système des tendances sont au plus haut. Ils présentent comme une victoire la reconnaissance par le SNI de l'activité des tendances et structurent une tendance nommée Unité et Action dans ce syndicat. La tendance dispose de son bulletin, d'une direction et se réunit régulièrement. Elle bénéficie de l'infrastructure de la FEN-CGT, notamment de ses

---

<sup>268</sup> 1 BB 2, Compte-rendu de la deuxième session des Etats Généraux, le 15 avril 1949.

<sup>269</sup> AIGUEPERSE Henry - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI, op. cit.* - p. 288.

locaux, mais tente de préserver une distinction formelle. Pourtant, les cégétistes ne théorisent toujours pas ce système et réagissent quelquefois contre la cristallisation des tendances dans la FEN, le catalogage des militants qu'elle implique. Ils contribuent toutefois beaucoup à cet état de fait par l'agressivité de leur comportement, qui tranche avec l'ouverture en vigueur jusqu'en 1947. Cette chronologie correspond d'ailleurs pleinement à l'évolution générale du Parti communiste français.

La FEN est en état de scission virtuelle à cause de l'activité séparée des cégétistes. Le cas du département du Puy-de-Dôme prouve qu'une alternative à l'autonomie du SNI et de la FEN existait : les cégétistes sont en capacité de construire un autre syndicat doté de nombreux militants. Il démontre aussi que le courant pâtit de sa position scissionniste, puisque le syndicat dissident perd environ un tiers des adhérents qui ont voté dans le département pour le maintien du SNI à la CGT et que le mode de scrutin minore sa représentativité. L'intérêt bien compris des cégétistes réside donc plutôt dans la solution qu'ils adoptent nationalement. Mais dans cette période, leurs menaces de quitter la FEN autonome sont crédibles, d'autant que les militants ne pratiquent pas les raisonnements froids, ils s'engagent pour leurs convictions. Leurs dirigeants doivent les convaincre de rester dans une organisation réformatrice, contrairement aux autres salariés, la FEN-CGT n'étant qu'un ersatz de syndicat.

Les différents protagonistes sont amenés à négocier des règles implicites de vie commune, à tracer les lignes rouges qu'il ne faut pas franchir. Les polémiques ne dérapent guère en attaques personnelles ou diffamatoires, le débat reste policé, ce qui détonne dans cette période. La FEN-CGT ne présente pas de listes aux élections professionnelles et la FEN garde globalement le monopole de l'activité revendicative. Sa direction ne considère pas les FEN-CGT et FO comme des interlocutrices et affirme sa supériorité dans le champ enseignant. La volonté de la FEN-CGT d'intervenir sur le terrain revendicatif, le refus de toute conciliation lors du congrès de la FEN de 1949, légitiment la décision majoritaire d'imposer l'homogénéité des exécutifs, malgré les réticences des syndicalistes de l'enseignement du second degré. Les cégétistes sont donc écartés de toute responsabilité concrète dans les syndicats autonomes, ils sont cantonnés à une position passive. La contestation est tenue en lisière, aux marges de l'appareil syndical, même dans les secteurs où l'apport unitaire est incontestable (jeunes du SNI).

La FEN-FO reste nettement moins importante que la FEN-CGT et n'existe qu'en suivant son sillon. L'homologie de position avec la FEN-CGT l'amène souvent à une argumentation similaire pour justifier son existence. Cependant, aucune alliance des extrêmes n'est envisageable, car la FEN-FO se présente comme l'adversaire la plus résolue de la FEN-CGT et se distingue par sa tonalité anticommuniste. Si on compte quatre tendances dans la FEN, les

débats internes peuvent donc se résumer à un duel entre deux blocs, pro ou anti-CGT (composé des partisans de l'autonomie, de FO et de l'Ecole Emancipée). La logique de la guerre froide qui parcourt la société englobante n'est pas entièrement écartée du syndicalisme enseignant, elle est canalisée par le système des tendances et la ségrégation des cégétistes. La survie de la FEN provient essentiellement de l'activité de la tendance autonome contre une tendance cégétiste qui se place en position d'extériorité. Jamais l'assimilation entre le syndicalisme enseignant et le courant autonome ne fut plus grande. Il s'avère garant de la pérennité de l'organisation et en retire une légitimité qui fonde ses futurs succès électoraux internes.

Non seulement, la FEN et ses syndicats nationaux survivent, mais ils réussissent à se développer à nouveau. Elle préserve les acquis de la période de reconstruction du syndicalisme enseignant (MGEN, FCPE, fusion du SNCM et du SNES), dans un contexte troublé. Les élections professionnelles confortent l'hégémonie de la FEN, l'une des rares organisations syndicales en France à ne pas perdre d'adhérents en cette période. Ce résultat inespéré est le fruit de l'intelligence et du courage politique des dirigeants autonomes, parmi lesquels Henri Aigueperse acquiert une stature éminente. En pleine guerre froide, alors que le monde entier se divise en deux blocs, ils imaginent et mettent en œuvre une solution concrète permettant la cohabitation de militants communistes et socialistes. Il aurait été plus simple de suivre la pente commune de la division syndicale, comme le prouve la vigueur des affrontements internes. Paradoxalement, ce choix n'est pas motivé par une quelconque sympathie inavouée pour le communisme de la part des autonomes, qui continuent à exprimer leur originalité politique (notamment sur la laïcité), tout en veillant à ne pas trop critiquer la SFIO.

La fondation du Comité National d'Action Laïque, composé du SNI, de la FEN, de la FCPE et de la Ligue de l'Enseignement, imprime une marque nouvelle à l'action laïque. Les directions nationales de ces quatre organisations ressentent comme un risque la démocratie directe qui s'exprime dans les Etats généraux de la France laïque de 1948, du fait de la participation massive des militants communistes et des tentatives d'instrumentalisation du combat laïque contre la Troisième Force. La création du CNAL permet de contrôler plus étroitement le mouvement laïque et d'éviter une rupture avec la SFIO, souvent mise au banc des accusés, tout en conservant un rôle au PCF et à la CGT. Cependant, ce rôle se situe au second plan, il n'est plus décisionnel, ce qui stérilise quelque peu le combat laïque, qui se prive de renforts issus de la classe ouvrière.

Les relations avec les autres syndicats revêtent désormais une dimension diplomatique, dans laquelle les préoccupations protocolaires comptent. La FEN obtient progressivement le

privilège d'être reçue par les directions confédérales, elle n'est pas reléguée à l'Education nationale. Plusieurs facteurs expliquent ce statut particulier dans le champ syndical. D'abord, l'aide que la FEN apporte à la création de la Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires, la présentation de listes communes au Conseil supérieur de la Fonction publique, lui permettent d'organiser une mouvance autonome dans la Fonction publique. Son poids en sort renforcé. Ensuite le pari de l'unité d'action avec les fonctionnaires CGT, par le biais du Comité de coordination, lui attire la sympathie de la CGT, qui diminue son isolement. Il montre également à la CGT-FO que la FEN est un partenaire exigeant, qui dispose d'alternatives à la coopération avec elle. La FEN devient un médiateur intersyndical entre FO et la CGT, et s'empare du thème de la réunification confédérale. Elle se permet même de marquer ses exigences en boycottant la CFTC, au nom de la laïcité.

Le temps joue en faveur de l'autonomie. Il permet à cette solution de fortune d'acquérir peu à peu la consistance d'une théorie et d'une pratique syndicale spécifique. La signification de l'autonomie se transforme partiellement : si la FEN respecte le compromis historique avec les confédérations laïques (se cantonner au monde enseignant en échange de l'absence de syndicats complètement séparés CGT et FO), elle entend dominer pleinement le secteur qui lui est assigné. En développant des syndicats nationaux scissionnistes s'adressant aux professeurs des centres d'apprentissage ou aux agents de lycée, la FEN donne un contenu plus offensif et moins unitaire à l'autonomie qu'au printemps 1948. La consolidation de la FEN démontre que le milieu enseignant accorde de l'importance à la spécificité de sa place dans la société.



## **Chapitre 5**

**1950-1953 :**

**L'échec des enseignants cégétistes dans  
leur lutte contre la FEN autonome**

La majorité de la FEN aborde les années cinquante en position de force. Les choix délicats effectués depuis deux ans (autonomie de la FEN, octroi de libertés supplémentaires aux cégétistes pour préserver l'unité, homogénéité des directions exécutives, rôle de médiatrice intersyndicale) s'avèrent bénéfiques. Alors que la CGT-FO, victime de son image scissionniste, ne parvient pas à concurrencer sérieusement la CGT dans d'autres secteurs que la fonction publique, la FEN sauvegarde son monopole sur l'éducation nationale. En acceptant la présence de communistes en son sein en pleine guerre froide, elle prouve son ouverture, tout en profitant du climat politique pour les neutraliser.

La majorité fédérale recueille les fruits de son comportement à partir de 1950 : elle ne cesse de progresser dans les élections internes au détriment des cégétistes et consolide son influence dans la société. Cette période apparaît moins riche en novations, elle montre surtout l'efficacité du modèle FEN, qui acquiert cohérence et stabilité. La direction de la FEN peut concentrer son action sur son versant syndical en animant les premières grandes luttes laïques et revendicatrices. Cependant, d'autres clivages, corporatifs et pédagogiques, cette fois, réapparaissent. Menacent-ils autant le modèle FEN que l'activité des unitaires, décidés à le combattre de l'intérieur ?

Les cégétistes luttent vigoureusement contre la majorité sur tous les angles. Ils ne perdent pas encore espoir de faire vaciller le modèle FEN. Cependant, ils affrontent l'exacerbation des contradictions issues de leurs choix. L'idée de la double affiliation, incontestablement originale, prouve à l'usage sa complexité et n'aide pas les militants de la FEN-CGT à affronter un contexte défavorable. Ceux-ci ne cessent d'osciller entre les deux pôles de leur activité : la FEN-CGT et la tendance interne à la FEN. Comment réagissent-ils à l'effritement de leur audience et au manque d'efficacité des actions initiées par la FEN-CGT ?

Enfin, quelle stratégie offre à la majorité l'opportunité de conquérir tous les leviers du pouvoir dans le syndicalisme enseignant ? Consent-elle à quelques concessions, ou au contraire montre-t-elle une grande fermeté ?

## **I- L'ACTIVITÉ SYNDICALE DE LA FEN**

### **A- Laïcité et troisième force**

La mise en place du CNAL dote les forces laïques d'un outil, mais elle ne résout pas la délicate question de la stratégie à mettre en œuvre. En effet, la guerre froide déstabilise les rapports de forces politiques au bénéfice des partisans de l'enseignement confessionnel, qui ne

tardent pas à exploiter leur avantage. Les dirigeants du CNAL affrontent deux options antagoniques : négocier avec le clergé ou au contraire dénoncer la Troisième Force. Parallèlement à ce débat fondamental, ils organisent la riposte aux initiatives confessionnelles.

#### **a- Tentatives de négociation avec le clergé ou Troisième Force au banc des accusés ?**

Le 18 novembre 1949, Albert Bayet, l'influent président de la Ligue de l'Enseignement, publie une lettre ouverte au président du conseil, dans laquelle il se prononce résolument en faveur de l'ouverture de négociations avec le clergé. Ce geste surprend, de la part d'un homme dénoncé auparavant par la SFIO pour son intransigeance laïque. Bayet propose à l'enseignement privé une formule avantageuse de nationalisation, dont le personnel serait repris par l'enseignement public. Une telle solution ferait disparaître le principal obstacle à l'alliance SFIO-MRP<sup>1</sup>, mais apparaît prématurée au regard de l'état d'esprit de la base laïque. La direction du SNI réagit négativement et affirme ne pas avoir eu connaissance de cette initiative. Clément Durand évoque sa « surprise » et affirme son « désaccord » avec l'idée d'une commission où siègeraient les porte-parole de l'enseignement privé : « il serait vain de nous orienter vers un débat philosophique sans issue ». Le SNI lui reproche en outre de jeter « le trouble chez certains laïques ». Durand préconise une alternative simple : « renforcer l'union de tous les laïques » pour se « lancer résolument tous ensemble vers une action constructive et à la conquête de l'opinion publique. »<sup>2</sup>

Les cégétistes s'emparent de la lettre en reprochant à Bayet de négliger « les décisions unanimes des Etats Généraux de la France laïque ». Brasseul, responsable unitaire de la Commission Laïque du SNES, convainc celle-ci de protester auprès de Bayet<sup>3</sup>. Il dénonce sa « hâte » troublante et estime que cette « regrettable » initiative, « en laissant croire que les laïques accepteraient volontiers un compromis, » risque « d'apparaître aux yeux des ennemis de l'école comme un signe de faiblesse »<sup>4</sup>. Les cégétistes se félicitent peut-être de la division du Comité National d'Action Laïque, mais celui-ci retrouve sa cohésion en abandonnant les propositions d'Albert Bayet. On peut considérer cette lettre ouverte comme le précurseur des négociations secrètes entre Guy Mollet et le Vatican, en 1956.

La stratégie opposée consiste à mettre la Troisième Force au banc des accusés, en accordant au critère laïque la première place dans le débat politique. Les cégétistes défendent cette optique et mènent campagne contre la nouvelle loi électorale, qui par le biais des

---

<sup>1</sup> Au Cartel d'Action laïque, seul Deixonne, le député SFIO en charge des questions de laïcité, approuve son initiative. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>2</sup> EL n° 9, 24 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 1949.

<sup>3</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.



apparemments, laisse peser un grand risque pour la représentation du PCF<sup>5</sup>. Jacqueline Marchand dénonce « le système des apparentements et les élections du 17 juin, qui ont écarté de la Chambre des communistes défenseurs de l'école »<sup>6</sup>. En effet, les apparentements démontrent la collusion de la SFIO avec le MRP, principal soutien politique de l'école privée. Les communistes, victimes de cette alliance, fondent de grands espoirs sur l'attachement de l'électorat de gauche à la laïcité pour la faire échouer. Ils décident de se « montrer très attentifs aux possibilités de contacts fraternels avec les travailleurs socialistes et socialisants sur les problèmes sociaux et la question de l'école laïque »<sup>7</sup>.

Cependant, la direction du SNI refuse de condamner ce système électoral, au motif de l'indépendance syndicale. Certes le Comité exécutif des états généraux de la France Laïque adresse dès 1950 une mise en garde aux congrès de la SFIO et du parti radical : « A tous nous demandons de défendre résolument l'Ecole publique contre un assaut que rien ne justifie, et de maintenir en leur intégrité, quelles que soient les circonstances politiques, les principes posés par la Troisième République. »<sup>8</sup> Les autonomes restent sur la ligne de crête, entre le risque de rupture avec leurs amis socialistes et celui de renier leurs idéaux laïques. Renaud Chauvet considère qu'en conséquence, le « CNAL exerça une influence très relative dans le déroulement de la campagne électorale » de 1951. Car le « critère de la laïcité, du fait de la guerre froide, n'apparaît pas comme essentiel. Il semble assez difficile de faire voter les électeurs laïques pour un candidat appartenant au parti communiste, la peur du communisme est viscérale. »<sup>9</sup>. Localement, des polémiques peuvent éclore, comme dans la Somme : les professeurs de l'école normale d'instituteurs critiquent en novembre 1951 les deux députés enseignants SFIO du département. Ce débat divise un meeting de la FEN, et le secrétaire départemental précise qu'il « a fallu recoller les morceaux, et ce ne fut pas aisé »<sup>10</sup>

Se sentant en terrain favorable, les cégétistes poursuivent leur dénonciation de la SFIO. Ils soupçonnent Guy Mollet de donner « des assurances [au MRP] sur la mise à l'étude pendant les vacances du problème scolaire » et protestent « avec la plus grande énergie contre la trahison plus ou moins voilée du principe de laïcité de l'école que constituerait un éventuel compromis issu de ces conversations. »<sup>11</sup> Les socialistes répliquent que leurs votes à l'Assemblée Nationale « démontrent combien [leur] Parti est attaché à la laïcité et comment il

---

<sup>4</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>5</sup> Le système des apparentements confère plus d'élus aux listes qui se sont alliées, au détriment de celles qui restent isolées. Les listes SFIO et MRP nouent des apparentements, contrairement au RPF et au PCF.

<sup>6</sup> Rapport laïque au congrès de 1952. ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>7</sup> Archives PCF, BP, 19 juillet 1951.

<sup>8</sup> Souligné par nous. 1 BB 2, lettre au congrès de la SFIO, 26 mai 1950.

<sup>9</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI, op. cit.* - p. 130.

<sup>10</sup> Le « secrétaire du CDAL, s'en est chargé avec beaucoup d'adresse, d'éloquence et d'esprit. » 1 BB 13. Lettre de Vander Guchten à Lavergne, novembre 1951.

la défend »<sup>12</sup>. A cette occasion, la FEN-CGT promet des mots d'ordre très politiques, puisqu'elle réclame « la formation d'un gouvernement qui donnera satisfaction aux principales revendications formulées par les états généraux de la France Laïque en 1949 »<sup>13</sup>, c'est-à-dire un gouvernement soutenu par le PCF. La question laïque sert de point de départ à une démonstration de Jacqueline Marchand : « la défense de l'école s'inscrit dans la lutte de la classe ouvrière et de la nation tout entière contre la fascisation du régime en vue d'objectifs imposés par l'étranger et qui exigent la mise au pas du pays et la dégradation de la culture nationale. »<sup>14</sup> Le bureau politique du PCF lance une campagne pour demander la « convocation d'un congrès extraordinaire de la fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques » et celle « d'une session extraordinaire des Etats généraux de la France laïque », afin de déborder le cadre étroit posé à la lutte laïque par le CNAL<sup>15</sup>.

### **b- L'épreuve de vérité pour le CNAL : les décrets Marie-Barangé**

Le CNAL maintient son cap, en tentant de regrouper ses partisans. Un premier rassemblement laïque à Rennes, début 1951, le rassure sur sa capacité de mobilisation : 10 000 participants, alors que des responsables du PCF et de la SFIO « semblent, pour des raisons sans doute opposées, nous avoir quelque peu boudé. Tant pis pour eux. » L'article de *L'Enseignement Public* ajoute que ce « succès montre indiscutablement qu'au-dessus des passions politiques, la laïcité garde pour de nombreux militants de la base toute sa puissance d'attraction. »<sup>16</sup>

Les cégétistes ne renoncent pas à obtenir le retour à une formule de front laïque plus large, qui les incluent pleinement. Dès décembre 1950, leur bulletin intérieur prévoit de « réclamer "un large rassemblement national" qui devra s'attacher à défendre l'école laïque avec tous ceux qui veulent la défendre, et non pas laisser ce soin aux organismes de sommet », c'est-à-dire le CNAL<sup>17</sup>. En août 1951, l'UGFF-CGT propose à la FEN, en matière laïque, « la constitution d'un large Cartel d'action comprenant toutes les organisations syndicales et démocratiques soucieuses d'agir sur un programme précis arrêté en commun. »<sup>18</sup> Lavergne décline l'invitation, car la FEN appartient au CNAL, et ne dispose pas de sa « liberté complète

---

<sup>11</sup> 1 BB 2, texte envoyé par la FEN-CGT à Mollet.

<sup>12</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Roger Carcassonne, sénateur des Bouches-du-Rhône à Buisson, président du CDAL, le 17 septembre 1951.

<sup>13</sup> 1 BB 2, texte envoyé par la FEN-CGT à Mollet.

<sup>14</sup> Rapport laïque au congrès de 1952. ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>15</sup> Archives PCF, BP, 19 juillet 1951.

<sup>16</sup> EP n° 4, janvier 1951.

<sup>17</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>18</sup> 1 BB 93, lettre d'Albaum, secrétaire adjoint de l'UGFF, au bureau de la FEN, le 21 août 1951.

d'action. »<sup>19</sup> Les militants de la FEN-CGT tentent alors de contourner l'obstacle national, en décidant de se montrer « les plus actifs dans cette tâche d'union qui constituera les Comités de défense, les Associations de parents d'élèves, les Cartels locaux et départementaux d'action laïque »<sup>20</sup>. Les autonomes peuvent se montrer sensibles à leurs arguments, comme dans l'Isère où les militants des comités locaux souhaitent « qu'une place leur soit faite au Comité départemental de défense laïque ». Le secrétaire départemental demande conseil à Lavergne : « nous avons tout intérêt, pour redonner à ce comité une activité effective et le rapprocher des militants de la base, d'accueillir leurs délégués à côté des quatre grands. »<sup>21</sup> Mais comme souvent, les exemples locaux témoignent d'une grande diversité de situations : outre le conflit du Finistère <sup>22</sup>, l'UD CGT du Doubs convoque la section FEN « en même temps qu'une foule d'autres organisations, à une réunion préparatoire en vue d'un grand rassemblement des forces laïques ». Les dirigeants de la section invitent alors « ces camarades à [leur] faire confiance et [leur] laisser la direction du mouvement »<sup>23</sup>.

Le bureau de la FEN-CGT ne souhaite pas creuser le fossé le séparant des autonomes, et il appelle à signer « la pétition nationale lancée par » le CNAL<sup>24</sup>. En effet, le Parlement vote en septembre 1951 les lois Marie et Barangé, qui permettent concrètement à l'enseignement privé d'engranger de nouvelles subventions, ces lois marquent une rupture décisive avec la laïcité<sup>25</sup>. Le SNI, suivi par la FEN, lance un ordre de grève pour le 9 novembre 1951. Les autres syndicats manifestent moins de combativité : le syndicat FEN des Proviseurs et Directrices refuse de s'y associer pour trois raisons : le mouvement « vient trop près de celui de la grève des examens », il est « déclenché, dans toutes ses modalités par le syndicat national des instituteurs sans une consultation préalable suffisamment large auprès des autres syndicats », et enfin la grève s'oppose à « une loi votée par le Parlement dans le jeu normal des institutions »<sup>26</sup>. Les réticences du SNES ne s'expliquent pas par son légalisme, mais par la proximité avec la grève des examens et l'attitude du SNI. Si sa circulaire estime « indispensable que la manifestation du 9 novembre soit une réussite totale », elle laisse les sections locales libres du choix du mode d'action, au nom de la concordance avec la grève des

<sup>19</sup> 1 BB 93, lettre de Lavergne à Albaum, le 31 août 1951.

<sup>20</sup> ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>21</sup> C'est-à-dire la FEN, le SNI, la Ligue de l'Enseignement et la FCPE. 1 BB 8. Lettre du secrétaire de l'Isère à Lavergne, 10 juin 1952.

<sup>22</sup> Les majoritaires y dénoncent « la défaillance nuisible du Comité d'Action Laïque », « dirigé par des cégétistes incapables » et souhaitent « le constituer avec les quatre organisations », mais ils hésitent à provoquer une scission en passant « outre la volonté des cégétistes ». 1 BB 8. Lettre à Lavergne, 10 octobre 1951.

<sup>23</sup> Ils « se sont rendus d'autant plus aisément à nos raisons que très peu d'organisations avaient répondu à leur appel. » 1 BB 8. Lettre de Kreisler, secrétaire du Doubs à Lavergne, 25 septembre 1951.

<sup>24</sup> ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>25</sup> PROST Antoine, *Education, société et politiques*, Paris, Seuil, 1992, 232 p. - p. 48.

<sup>26</sup> 1 BB 13. Lettre de la secrétaire du Syndicat des proviseurs et directrices des lycées français à Lavergne, 29 octobre 1951.

examens<sup>27</sup>. Déçu, le secrétaire de la section FEN de Haute-Vienne quitte ses responsabilités au SNES : « Que le SNES ait été choqué par la méthode employée par le SNI, nous mettant devant une décision prise irrévocablement, cela est tout naturel et tous nous avons regretté que la décision n'ait pas semblé émaner directement de la FEN... » Mais il considère la circulaire de Bay, le secrétaire général du SNES, comme « une échappatoire » et « un grave manque de discipline »<sup>28</sup>. L'unitaire Camy-Peyret signale également « le vif mécontentement qui règne parmi les camarades du SNES à propos de l'attitude hésitante de Bay »<sup>29</sup>.

Malgré ces difficultés, le mouvement remporte un vif succès, surtout dans l'enseignement primaire, très mobilisé. Des meetings réunissent des centaines de personnes dans chaque département<sup>30</sup>. Dans l'Eure-et-Loire, la réussite du meeting dépasse les prévisions des militants locaux : « Sans exagération, nous étions bien 1 500 (nous avons donné le chiffre de 2 000 à la presse présente à notre réunion). » Cependant, l'enseignement secondaire reste moins représenté<sup>31</sup>. Le cas des Deux-Sèvres nous paraît révélateur. D'un côté, son secrétaire note que « jamais — depuis la guerre — une grève commune à tous les enseignants n'avait réuni autant de participants. » Mais de l'autre, il précise que « ce succès a été obtenu de haute lutte. Voici une semaine les chances du mouvement paraissaient compromises. Il a fallu (...) toute l'activité des responsables des principaux syndicats. Certains ont dû mettre leur démission dans la balance. »<sup>32</sup> Quarante ans plus tard, Henri Aigueperse et Robert Chéramy présentent cette grève comme un événement « d'importance », qui « n'empêche pas la mise en application (d'ailleurs assez lente) des lois Marie et Baranger », mais qui démontre la force du camp laïque<sup>33</sup>.

Cette bataille stimule l'essor de la FCPE, qui passe de 225 000 adhérents en juillet 1951 à 730 000 en mai 1952<sup>34</sup>. Désormais, les forces laïques prennent l'habitude de puissantes manifestations locales, par exemple un meeting dans l'Isère en juin 1952 qui réunit près de 8 000 personnes autour du président de la FCPE<sup>35</sup>. L'activité laïque, très importante en cette période capitale, accompagne une hausse de la combativité syndicale, après le choc de la scission.

---

<sup>27</sup> 1 BB 13. Circulaire SNES, 25 octobre 1951.

<sup>28</sup> 1 BB 13. Lettre de Clodic à Lavergne, 10 novembre 1951.

<sup>29</sup> 1 BB 13. Lettre de Camy-Peyret, secrétaire de la Moselle à Lavergne, 9 novembre 1951.

<sup>30</sup> Selon le recensement des sections : 600 personnes au meeting de la Sarthe, 1 500 à Lille, 600 personnes dans la Meuse, 1 500 à Rouen, 600 à Jonzac (Charente-Maritime). 1 BB 13.

<sup>31</sup> 1 BB 13. Lettre du secrétaire de l'Eure-et-Loire à Lavergne, novembre 1951.

<sup>32</sup> 1 BB 13. Lettre du secrétaire des Deux-Sèvres à Lavergne, 10 novembre 1951.

<sup>33</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - pp. 288-289.

<sup>34</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », op. cit. - p. 50.

<sup>35</sup> On compte 6 000 entrées payantes. 1 BB 8. Lettre du secrétaire de l'Isère à Lavergne, 10 juin 1952.

## **B- Le nouveau revendicatif**

En matière revendicative et intersyndicale, la FEN suit dans la période 1950-1953 le sillon creusé auparavant. Les équilibres obtenus précédemment permettent aux fédérations de fonctionnaires de travailler ensemble et de lancer régulièrement des journées d'action ou des grèves. Cependant, les contradictions et les considérations tactiques demeurent, ce qui impose aux dirigeants de la FEN de grands efforts diplomatiques.

### **a- La FEN et la prime de 3 000 F**

La revendication d'une prime uniforme se place au cœur des actions intersyndicales de fonctionnaires, en 1950, on la chiffre à « 3 000 francs par mois, en attendant la revalorisation des traitements sur la base du minimum vital »<sup>36</sup>. Certes, des ombres subsistent au tableau, puisque Lavergne se plaint que la « presse, mal informée, laisse croire » que la CFTC, la CGT et FO, reçues par le ministre de la Fonction publique, « ont limité la revendication des 3 000 francs mensuels pour tous aux fonctionnaires dont le traitement mensuel est inférieur à 18 000 francs. » Une telle revendication ne concerne pas la majorité des enseignants, ce que la FEN ne peut tolérer. Lavergne demande donc à ces organisations « de rappeler que leur revendication essentielle est 3 000 francs mensuels pour tous. »<sup>37</sup> Un dirigeant du cartel CGT de la fonction publique lui donne satisfaction en évoquant « la revendication que tu as raison de considérer comme essentielle : les 3 000 francs mensuels pour tous. »<sup>38</sup>

Cette audience ministérielle constitue un défi pour la FEN, exclue au profit des trois confédérations. Elle argumente contre cette mise à l'écart en remarquant que c'est « le Ministre de la Fonction Publique qui a pris l'initiative de la coordination de l'action des fonctionnaires en convoquant le même jour et successivement, les représentants des trois centrales. » Elle s'appuie donc sur la méfiance manifestée par les syndicats envers l'employeur pour préserver son propre rôle de coordination. Un an plus tard, Lavergne accepte l'idée de FO d'augmenter la revendication de 1 000 francs<sup>39</sup> en écrivant : « J'ai l'impression que nos points de vue se sont rapprochés et qu'il nous sera possible de défendre, sinon une position identique sur la revalorisation, tout au moins de ne pas permettre au gouvernement de manœuvrer entre nous. »<sup>40</sup>

---

<sup>36</sup> 1 BB 93, lettre du 3 mars 1950 du secrétaire général de l'UGFF à la FEN.

<sup>37</sup> 1 BB 93, lettre de Lavergne à toutes les fédérations de fonctionnaires, du 22 mars 1950.

<sup>38</sup> 1 BB 92, réponse de Piccot à la lettre de Lavergne, le 24 mars 1950.

<sup>39</sup> 1 BB 93, lettre du cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO à Lavergne, le 1 mars 1951.

<sup>40</sup> 1 BB 93, cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, réponse de Lavergne du 3 mars 1951.

D'autres revendications existent, telle la suppression des abattements de zone, sur laquelle la CGT met l'accent. Cependant, la FEN ne souhaite que modérément affronter les gouvernements successifs et évite donc de multiplier les priorités. Pour conserver ses relations privilégiées, elle recherche une position intermédiaire, entre l'attitude d'affrontement de l'UGFF-CGT et de forte proximité de la FGF-FO. Astre écrit en 1950 que son rôle de secrétaire de la catégorie des surveillants du SNES « n'est pas de combattre dans la rubrique corporative la politique générale du gouvernement », au nom d'une distinction avec « les articles de portée générale »<sup>41</sup>. Si la presse syndicale enseignante blâme ponctuellement les actes gouvernementaux, elle veille à ne pas généraliser ses critiques dans un jugement d'ensemble, excepté à l'encontre des ministres MRP, adversaires de l'école laïque.

Chaque année, les fédérations de fonctionnaires organisent des journées d'action, aux résultats inégaux. Les actions de mars à juin 1951 obtiennent un certain écho, notamment l'arrêt de travail de trente minutes du 21 mai 1951, « suivi, dans l'ensemble par une grande majorité » des enseignants des Basses-Alpes, malgré le retard pris par la direction de la FEN à en informer les sections<sup>42</sup>. Les unitaires de la section de la Marne évoquent un succès tout en affirmant que « les syndiqués regrettent vivement de ne pas avoir été appelés à l'action quand il en était encore temps » et que beaucoup « ont suivi sans enthousiasme l'ordre d'arrêt de travail (...) qu'ils considéraient comme une mesure dérisoire »<sup>43</sup>. Marcheteau, dirigeant autonome de la section de la Mayenne exprime un sentiment très répandu : le 21 mai constitue un succès, mais il craint qu'un autre mouvement soit « uniquement un mouvement d'enseignants. »<sup>44</sup> En revanche, le bilan de la journée du 4 juin 1952 semble médiocre : la réunion de La Rochelle ne rassemble que 200 fonctionnaires, les « militants habituels », bien que la section note la présence « de toutes les catégories (même policiers) »<sup>45</sup>. Dans les départements de la Sarthe, des Deux-Sèvres et de la Haute-Savoie, l'action se résume à des réunions unitaires des bureaux des différents syndicats, et à des remises de motions aux autorités<sup>46</sup>. Seule l'UGFF-CGT participe à cette journée.

---

<sup>41</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>42</sup> 1 BB 8. Lettre de Dunand, secrétaire de la section SNI des Basses-Alpes à Lavergne, 3 juin 1951.

<sup>43</sup> 1 BB 8. Lettre du secrétaire de la section de la Marne à Lavergne, 21 mai 1951.

<sup>44</sup> 1 BB 8. Lettre à Lavergne, 5 juin 1951.

<sup>45</sup> 1 BB 8. Lettre du secrétaire de la section de Charente-Maritime à Lavergne, 5 juin 1952.

<sup>46</sup> 1 BB 8.

**b- Trouver le bon équilibre avec l'UGFF-CGT et la FGF-FO**

Jeanne Siwek-Pouydesseau note que de « 1948 à 1953, se manifestèrent plusieurs tentatives avortées d'unité d'action syndicale chez les fonctionnaires »<sup>47</sup>. En effet, les oppositions FEN/CFTC et FO/CGT compliquent les relations. La direction de la FEN maintient dans cette période sa collaboration avec les fonctionnaires CGT. Ceux-ci qualifient la journée du 4 juin 1952 de « particulièrement réussie », le meeting de la Bourse du travail de Paris connaissant « un succès sans précédent » avec dix mille présents, malgré un déploiement policier<sup>48</sup>.

Pourtant, la FEN dénonce régulièrement des manœuvres cégétistes. En mars 1950, le secrétaire général de l'UGFF-CGT envoie un courrier aux fédérations de fonctionnaires dans lequel il explique qu'il a « appris avec plaisir que la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale partage entièrement [ses] préoccupations »<sup>49</sup>, ce qui paraît exagéré. La *Tribune des fonctionnaires*, l'organe de l'UGFF-CGT, indique en rubrique « Dernière minute » que « Adrien Lavergne, secrétaire de la FEN autonome, donne son accord aux propositions d'unité d'action de l'UGFF. » Finalement, la presse colporte elle aussi l'idée d'un ralliement de la FEN aux propositions de la CGT. Lavergne réagit sèchement par une mise au point distribuée à la presse : il « apprécie l'intérêt que l'UGFF attache à ses déclarations ; toutefois, il déclare que ces informations de presse sont inexactes, qu'elles donnent à certains l'impression que l'UGFF cherche à forcer la main » de la FEN. « Des informations tendancieuses ou hâtives ne peuvent que rendre plus difficiles [ses] efforts » pour l'unité d'action des fonctionnaires<sup>50</sup>. Dans le même ordre d'idées, les militants de l'Oise (section Ecole Emancipée) relatent en 1951 un « accrochage » avec la Fédération Postale de la CGT, qui escomptait faire venir un dirigeant national de la CGT au meeting des fonctionnaires du 1er mai, première réunion unitaire depuis la scission<sup>51</sup>. A chaque fois, la CGT évite le conflit en cessant le comportement décrié par la FEN.

Le principal différend repose sur la conception participative de l'unité d'action propagée par la CGT : elle cherche toujours à impliquer les adhérents dans le processus, au détriment des appareils syndicaux. La FEN décline ainsi la proposition de l'UGFF de tenir « une conférence nationale, réunissant les délégués départementaux de toutes les organisations de fonctionnaires », car « cette réunion ne saurait avoir aucun caractère délibératif, les décisions

---

<sup>47</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 210.

<sup>48</sup> 1 BB 93, circulaire n°66 de l'UGFF, du 6 juin 1952.

<sup>49</sup> 1 BB 93, lettre du 3 mars 1950 du secrétaire général de l'UGFF à la FEN.

<sup>50</sup> 1 BB 92, mise au point de Lavergne pour la presse, mars 1950.

<sup>51</sup> Il conclut : « je lui ai fait savoir que nous stigmatiserions leur attitude s'il en était ainsi. Ils ont renoncé à la manœuvre. » 1 BB 8. Lettre du secrétaire de l'Oise à Lavergne, 10 mai 1951.

appartenant, en fait, aux organisations régulièrement constituées. »<sup>52</sup> On assiste à une répétition étonnante du débat de l'année précédente, autour d'une initiative identique des cégétistes : les arguments échangés ne varient pas, l'UGFF-CGT pouvait donc prévoir le refus de la FEN, ce qui interroge la sincérité de sa démarche<sup>53</sup>. Cependant, dans l'ensemble, les relations restent courtoises et constructives<sup>54</sup>.

Curieusement, malgré (ou à cause de) leur proximité idéologique et leur histoire commune, les relations entre la FEN et FO s'avèrent plus passionnelles. La politique de la FEN consiste à s'adresser systématiquement à la FGAF, à FO et à l'UGFF-CGT<sup>55</sup>. FO apprécie peu cette méthode et boycotte régulièrement des initiatives unitaires. Ainsi, le secrétaire de la section FEN de l'Isère constate en mai 1951 l'absence de FO à une réunion préparatoire du comité d'entente des fonctionnaires : « la proposition émanait pourtant, et avec quelle vigueur ! de ses représentants... »<sup>56</sup> FO constitue donc un cartel avec la CFTC, qui ne réussit pas à s'étendre à la FEN à l'automne 1951. Selon Jeanne Siwek-Pouydesseau, des dirigeants de la CFTC songent alors à un élargissement à la CGT, mais la méfiance domine<sup>57</sup>.

Pour préserver l'unité d'action, les syndicats de fonctionnaires mettent au point une méthode tortueuse : en octobre 1951, ils publient deux communiqués au contenu identique, pour « engager en commun une campagne de meetings qui commencera dès le vendredi 19 octobre ». Le premier est signé par la FEN et le Comité d'Action Universitaire, la FGAF, les fédérations de fonctionnaires FO et CFTC<sup>58</sup>. Le second reçoit le paraphe de la FEN et du Comité d'Action Universitaire, de la FGAF et des fonctionnaires CGT<sup>59</sup>. Ce procédé garantit le respect des apparences, officiellement FO ne travaille pas avec la CGT. Neumeyer, le dirigeant du cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO le théorise : « il ne nous apparaît pas possible d'engager une action commune, ce qui aurait sans doute pour effet d'accroître encore la confusion regrettable qui existe actuellement. Mais si la Fédération de l'Education Nationale est d'accord sur la revendication présentée, nous ne voyons que des avantages à ce qu'elle agisse dans le même sens. Ainsi, à défaut d'action commune, une action parallèle pourrait être menée. »<sup>60</sup>

---

<sup>52</sup> 1 BB 92, lettre de Lavergne au secrétaire général de l'UGFF, le 30 mars 1950.

<sup>53</sup> Cf chapitre 4.

<sup>54</sup> Ainsi, Lavergne reçoit une lettre de l'UGFF sur un problème à l'ENA : « Je pense comme toi, et dès que le bureau de la FEN aura pris connaissance de ta protestation, je ne manquerai pas d'y joindre celle de la Fédération. » 1 BB 93, Lettre à Rouzaud, le 19 novembre 1951.

<sup>55</sup> « J'adresse une demande semblable à la FGAF et à l'UGFF. » 1 BB 93, lettre de Lavergne à Neumeyer, du cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, du 30 avril 1950.

<sup>56</sup> 1 BB 8. Lettre du secrétaire de la section de l'Isère à Lavergne, 12 mai 1951.

<sup>57</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - pp. 210-211.

<sup>58</sup> 1 BB 93, Cartel interfédéral des fonctionnaires et postiers FO, communiqué du 16 octobre 1951.

<sup>59</sup> 1 BB 93, communiqué du 17 octobre 1951.

<sup>60</sup> 1 BB 93, lettre de Neumeyer à Lavergne, du 18 décembre 1951.



FO n'adopte cette solution minimale qu'en dernier recours, et préserve son refus de travailler avec l'UGFF. Neumeyer reproche donc à la FEN ses tentatives de médiation : « votre attitude tend, d'une façon permanente — et sans aucune raison valable — à nous mettre en présence de l'UGFF, nous ne pouvons envisager aucune action sérieuse avec votre fédération. »<sup>61</sup> Celui-ci réfute cette idée : « Si nous ne cherchons pas à réaliser l'unité des fonctionnaires malgré eux, nous avons toujours pensé qu'il était possible de protester à peu près aux mêmes époques, et sur des revendications semblables. Vous êtes un militant trop averti pour ne pas savoir que la division des fonctionnaires ne peut que nuire à leurs intérêts. A défaut d'unité, il est toujours possible de coordonner ou d'harmoniser les actions particulières. »<sup>62</sup>

### c- La FGAF dans l'orbite de la FEN

Si la FEN a refusé de participer à la création de la FGAF, le Cartel Autonome, constitué par les deux organisations, continue d'exister. La FGAF cherche à renforcer sa portée. Lavergne « enregistre » son « désir » de « resserrer plus encore les relations qui unissent la FEN et la FGAF. »<sup>63</sup> En 1950, la FGAF sollicite une réunion du Cartel Autonome<sup>64</sup>, puis propose que ses « réunions soient tenues avec un caractère de fixité » pour obtenir « une permanence dans l'actualité et une rapidité dans l'exécution. »<sup>65</sup> Mais la FEN s'en tient à l'équilibre atteint, d'autant que la FGAF reste une petite organisation.

La FGAF ne peut prétendre qu'au siège de suppléant au conseil supérieur de la fonction publique, la FEN détenant les deux sièges de titulaires<sup>66</sup>. La domination de la FGAF se lit nettement dans les formules employées dans ses correspondances avec la FEN : « le Bureau de la FGAF a décidé de se rallier à la position revendicative de la FEN »<sup>67</sup>. Elle demande en 1952 à la FEN de « disposer d'un Bureau dans l'immeuble de la rue de Solférino (...) problème d'une extrême urgence »<sup>68</sup>. Lavergne répond en jouant au naïf : « il n'y a aucune chance d'espérer que les cégétistes et les cégétistes-FO consentent à accorder un local à une organisation autonome. Pour ce qui est des autonomes, je ne vois vraiment pas quel syndicat pourrait actuellement donner à ta Fédération un local. »<sup>69</sup>

<sup>61</sup> 1 BB 93, lettre de Neumeyer à Lavergne, du 15 mai 1952.

<sup>62</sup> 1 BB 93, réponse de Lavergne, du 20 mai 1952.

<sup>63</sup> 1 BB 92, lettre de Lavergne à Chauvelot du 7 avril 1950.

<sup>64</sup> 1 BB 93, lettre de Chauvelot à Lavergne du 29 juin 1950.

<sup>65</sup> 1 BB 93, FGAF, lettre de Chauvelot à Lavergne, du 3 juillet 1950.

<sup>66</sup> 1 BB 93, FGAF, rapport d'activité soumis au Conseil National Fédéral du 8 décembre 1951.

<sup>67</sup> 1 BB 93, FGAF, lettre de Chauvelot à Lavergne, du 3 juillet 1950.

<sup>68</sup> 1 BB 93, FGAF, lettre du secrétaire de la FGAF, le 21 novembre 1952.

<sup>69</sup> 1 BB 93, FGAF, réponse de Lavergne à Truchon, le 29 novembre 1952.

Si la FGAF se situe dans l'orbite de la FEN, son orientation paraît plus radicale. Ainsi, le secrétaire de la FGAF constate « la disproportion existant entre l'importance du but à atteindre — étant donné la somme des crédits nécessaires à la réalisation d'un plan de véritable reclassement — et les moyens employés pour atteindre cet objectif (grève du zèle et des transmissions, application du règlement...) », il suggère donc « une grève générale illimitée. »<sup>70</sup> La FEN écarte cette idée.

Si la FEN trouve sa voie dans les rapports intersyndicaux, elle affronte la résurgence et l'affirmation de nouvelles lignes de clivages internes, entre ses syndicats nationaux cette fois.

## **C- Le durcissement du conflit SNES-SNET/SNI**

Un nouveau facteur perturbe l'activité revendicative de la FEN : la solidarité entre syndicats nationaux s'émousse. Ce phénomène s'explique d'abord par la consolidation de la formule autonome. Le dur conflit occasionné par la scission confédérale avait soudé les majoritaires des différents syndicats. Une fois le danger prévenu, d'autres préoccupations réapparaissent, notamment le sentiment nourri par les syndicats de l'enseignement secondaire selon lequel la FEN soutient d'abord le SNI. Leur réaction envenime les tensions, qui s'expriment aussi sur le plan pédagogique.

### **a- Le Comité d'Action Universitaire**

Dès décembre 1950, Ghouti Benmerah, dirigeant autonome du SNES, s'émeut des positions corporatives de la FEN, qui aboutissent selon lui à « l'écrasement de l'éventail de la rémunération des fonctionnaires » et qui risquent de « porter atteinte à la cohésion de la FEN »<sup>71</sup>. Quelques mois plus tard, le pouvoir décide de mettre en place des mesures très partielles de revalorisation, orientées en direction des plus bas salaires de fonctionnaires. Cette remise en cause de la hiérarchie révolte les professeurs, principales victimes de ces mesures. Le SNES réagit en créant le Comité d'Action Universitaire avec la Société des agrégés, le SGEN-CFTC, le SNALC et la Fédération des Syndicats autonomes de l'enseignement supérieur. Le SNESup, syndicat affilié à la FEN, « proteste énergiquement auprès du SNES », parce qu'il a été écarté du comité, et obtient de participer « à ces pourparlers »<sup>72</sup>. Le SNET rejoint également le CAU. Selon Yves Verneuil, la Société des agrégés « fait le lien entre

---

<sup>70</sup> 1 BB 93, FGAF, lettre de Chauvelot à la FEN et aux autres fédérations de fonctionnaires, 2 novembre 1951.

<sup>71</sup> Tribune libre. US n° 66, 15 décembre 1950.

<sup>72</sup> 1 BB 13, *Bulletin du Syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*, Paris, n° 19,

toutes ces organisations. Les agrégés sont en effet présents aussi bien dans les écoles normales que dans les facultés. » Pierre Bennezon, son président, dirige aussi le CAU, ce qui en fait « un personnage puissant »<sup>73</sup>. La naissance de ce comité signifie *de facto* que le SNES se déclare insatisfait de l'action fédérale et libre de choisir d'autres partenaires. Il viole ainsi plusieurs règles fédérales, par son alliance avec le SGEN-CFTC et en promouvant d'autres revendications que celles établies dans le cadre de la FEN.

La première réaction du SNI — implicitement visé par cette création — reste mesurée, d'autant que le CAU lance une grève des examens à l'automne. Le SNI ne veut pas se voir accusé de briser la grève. La FEN choisit de soutenir le mouvement et d'aider son syndicat de professeurs à prendre contact avec les fédérations de fonctionnaires et le gouvernement. Lavergne conseille seulement à Bay, secrétaire général du SNES, de ne pas modifier les revendications fédérales, car cette « attitude (...) peut troubler les autres organisations de fonctionnaires qui risquent de croire à un malentendu FEN - Comité d'Action ». Il accepte même de recevoir Pierre Bennezon avec les dirigeants du SNES et du SNET pour mettre au point la tactique du CAU dans les négociations avec le gouvernement<sup>74</sup>.

Le président du conseil Pleven tente de diviser ce front syndical. L'un de ses conseillers propose d'abord une entrevue avec Lavergne seul et non accompagné d'une délégation du bureau fédéral (des représentants du SNES siègent au BF, et souhaitent contrôler les discussions en participant à la délégation). Puis pour punir le secrétaire général de la FEN de son refus, Pleven l'écarte de l'audience qu'il accorde le 8 octobre à une délégation du CAU. Les représentants du CAU en retirent « le sentiment très net » que le gouvernement accepterait d'améliorer le sort des seuls universitaires, sans revaloriser l'ensemble des fonctionnaires, « ne pouvant comprendre que la défense de la Fonction publique soit traduite par une action particulière des seuls enseignants. »<sup>75</sup>

L'action du CAU ne s'enferme donc pas dans un cadre corporatiste, et ses promoteurs recherchent l'élargissement du mouvement en respectant la solidarité de la fonction publique. A leur demande, Lavergne réunit les fédérations de fonctionnaires (UGFF-CGT exceptée) dans son bureau le 16 octobre 1951. Il s'enquiert de la manière dont les autres fonctionnaires peuvent « épauler l'action des enseignants » et ajoute : « On doit expliquer aux petites catégories que si les enseignants sont encore en grève, c'est parce que leurs revendications portent également sur le salaire de base et qu'ils ont toujours refusé des avantages

---

1951.

<sup>73</sup> Communication au groupe de recherches sur le syndicalisme enseignant CHS / UNSA Education, « De l'entente cordiale au splendide isolement : La société des agrégés et les syndicats enseignants de sa fondation (1914) à nos jours », le 22 octobre 2003.

<sup>74</sup> 1 BB 13, entrevue Bay, Bennezon, Lauré, Lavergne, 8 octobre 1951.

<sup>75</sup> *Ibid.*

particuliers. » Neumeyer, le leader des fonctionnaires FO, « abonde dans ce sens. » Le gouvernement ne renonce pourtant pas à opposer les catégories entre elles, et Bay remercie Neumeyer « d'avoir refusé l'audience sans la présence du CAU. »<sup>76</sup>

Finalement, le CAU arrête sa grève le 25 octobre, à la suite de promesses ministérielles, ce qui ne manque pas de provoquer quelques remous. La réaction de la section FEN de la Sarthe illustre le sentiment d'une partie des militants : elle « s'étonne de la manière précipitée avec laquelle le Comité d'Action Universitaire vient de mettre fin à la grève des examens » et « regrette que la FEN ait pratiquement laissé échapper la conduite d'un mouvement dont l'échec risque d'être préjudiciable à l'action syndicale future des enseignants. »<sup>77</sup> Durant le mouvement, Aigueperse, secrétaire général du SNI, critiquait déjà auprès de Lavergne l'imprévoyance du CAU, qui organise en catastrophe des meetings : « il s'agit de savoir si l'on veut faire un geste, sans se préoccuper du résultat, pour se tirer momentanément d'une situation difficile, ou si l'on veut vraiment apporter une aide efficace à nos camarades du Comité d'action et de la FEN qui sont dans la bagarre. »<sup>78</sup> Par la suite, il pourfend publiquement le maintien en fonction du CAU et y voit une menace contre la FEN.

#### **b- La poursuite des désaccords revendicatifs**

L'atmosphère se tend donc dans la majorité, entre le SNI et les syndicats du secondaire. Durant plusieurs années, les réunions du bureau fédéral portent la marque de ce conflit qui aboutit à des chocs de personnalités. Bay vote à plusieurs reprises contre le rapport d'activité fédéral<sup>79</sup>. Le SNES, dans le cadre du CAU, privilégie le reclassement (changement de la position dans la grille des salaires) à la revalorisation, y compris en réclamant une indemnité spécifique aux enseignants.

L'Ecole Emancipée, hostile au principe du reclassement, soutient la direction du SNI. L'un de ses dirigeants, Féraud, déclare mal « comprendre (...) la raison pour laquelle tout ce mouvement s'est déroulé sous les auspices d'un Comité d'Action Universitaire et non pas sous l'égide de la Fédération »<sup>80</sup>. Au contraire, les enseignants cégétistes se rallient à la position du CAU, jugé plus dynamique et plus unitaire que la FEN, puisqu'il inclut le SGEN-CFTC. Ils s'étonnent dès janvier 1952 « des attaques dont Bay est l'objet pour son action au sein du CAU », car « brandir la discipline fédérale contre ceux qui préconisent le maintien du

<sup>76</sup> Un communiqué commun est publié par ces organisations. 1 BB 13, réunion unitaire (FEN, CAU, CFTC, FGAF, FO) du 16 octobre 1951.

<sup>77</sup> 1 BB 13, motion de la CA de la Sarthe, 27 octobre 1951.

<sup>78</sup> 1 BB 93, divers, lettre d'Aigueperse à Lavergne, le 17 octobre 1951.

<sup>79</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. – p. 185.

<sup>80</sup> 1 BB 13. lettre de Féraud, secrétaire de la section de l'Hérault à Lavergne, 1951.

CAU, n'est-ce pas vouloir retourner à un état de division que l'action avait banni » ?<sup>81</sup> De cette époque date leur regard positif envers les initiatives du SNES contre le SNI et la FEN.

Les conflits entre syndicats nationaux de la FEN laissent des traces. En mai 1953, quand la FEN organise une journée d'action, sa circulaire fournit une précision inhabituelle : cette « journée fédérale (...) n'est pas celle d'un seul syndicat de la FEN, mais celle de tous les syndicats nationaux. »<sup>82</sup> Cette remarque dénote la défiance que suscite la puissance du SNI. Les syndicats d'administrateurs se méfient également, et lorsqu'en novembre 1953, des articles de journaux évoquent un succès des seuls enseignants, cela produit l'émoi du personnel de l'Administration Académique. Le secrétaire de la section FEN du Nord, membre de ce personnel, écrit à Lavergne : les « administrateurs sur le sort desquels on ne s'est guère penché depuis le reclassement, qui les a déclassés, m'ont déclaré qu'ils n'étaient pas très chauds pour participer à la grève [du 9 novembre] si la catégorie était exclue de la revendication. Je te signale le fait, car il est à présumer qu'il y aurait désagrégation de nos syndicats si participant à l'action, nous n'y retirions aucun avantage. »<sup>83</sup> Lavergne le rassure par télégramme : « Soyez sans inquiétude la Fédération a demandé au président Laniel l'indemnité de fonction pour tous non pour les seuls enseignants »<sup>84</sup>. Cette journée de grève obtient un grand succès dans l'enseignement secondaire.

En décembre, une commission interministérielle reconnaît le déclassement des professeurs, mais non celui des instituteurs, ce qui déclenche de nouveaux affrontements internes. En bureau fédéral, Forestier « dénonce les méthodes de travail de la commission » et suggère l'étude du problème « par une commission relevant du Conseil supérieur de la Fonction publique ». L'avantage du CSFP provient de sa composition : les fédérations de fonctionnaires (donc la FEN au nom de ses syndicats nationaux), dont FO qui se comporte en alliée du SNI. Bay réplique « qu'on ne peut se déjuger. Il n'est pas possible maintenant de changer de tactique. » Avec Lauré, secrétaire général du SNET, il rejette l'idée de Forestier<sup>85</sup>. Le bureau fédéral évite chaque fois l'implosion de la majorité, mais les syndiqués connaissent la teneur de ses désaccords.

### **c- Les conflits sur l'école moyenne**

La réforme de l'enseignement fournit un second motif de tension entre syndicats nationaux.

---

<sup>81</sup> ASU, numéro spécial, janvier 1952.

<sup>82</sup> 1 BB 15. Circulaire FEN, syndicats nationaux n° 36 et sections départementales n° 35, 29 mai 1953.

<sup>83</sup> 1 BB 14. Lettre du secrétaire de la section du Nord à Lavergne, 6 novembre 1953.

<sup>84</sup> 1 BB 14. Réponse de Lavergne, novembre 1953.

<sup>85</sup> Car « il ne s'agit pas d'indices, mais d'une indemnité. Les autres fonctionnaires n'ont pas soumis au CSFP leurs demandes d'indemnités. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 décembre 1953.

Dans ce domaine également, la période 1950-1953 constitue un tournant, en figeant les positions antagoniques du SNES et du SNI. Selon Jean-Claude Ruano-Borbalan, le SNI définit son orientation pédagogique lors des congrès de 1950 à 1952 : « le discours général concernant la réforme renvoyait à un futur utopique, (...) puis l'on s'occupa de la promotion et de la défense des cours complémentaires, incarnation de la pérennité et de l'extension de l'ordre primaire. »<sup>86</sup>. Donegani et Sadoun expliquent qu'à partir de 1949, les projets gouvernementaux se concentrent sur le second degré : « L'école unique et son corollaire, le maître unique, qui constituaient l'apport essentiel du plan Langevin-Wallon sont abandonnés au profit d'un tronc commun limité dans le temps et parfois dénaturé »<sup>87</sup>. Dans ce contexte, les syndicats jugent chaque réforme à travers le prisme de l'ordre d'enseignement qu'ils représentent : lequel contrôlera l'école moyenne, entre l'école primaire et le lycée ? Globalement, les projets gouvernementaux s'inscrivent dans la logique secondaire. Si le SNI dénonce leur élitisme, le SNES les défend<sup>88</sup>. La presse syndicale se livre à des polémiques sur la place des cours complémentaires dans l'enseignement<sup>89</sup>.

Le secrétaire général du SNES propose la formation d'une commission de la carte scolaire en 1953, pour établir une cohérence géographique dans l'offre de formation et restreindre le nombre de cours complémentaires. Malgré les antagonismes, le bureau fédéral essaie à plusieurs reprises « de rapprocher les thèses » des syndicats nationaux, selon l'expression de Lavergne. En décembre 1953, Forestier propose un compromis : il accepte « de discuter de la carte scolaire à condition d'examiner également (...) la classe terminale des cours complémentaires. » Lavergne soutient cette idée.

Depuis la guerre, l'élément nouveau dans le système éducatif ne provient ni de l'importance ou de la stratégie du SNI, mais de la place nouvelle occupée par la Fédération. La FEN conquiert une légitimité nouvelle dans le second degré avec l'essor du SNES et s'assure de son hégémonie dans l'ensemble du secteur public. Elle détient donc la capacité de résoudre en son sein les concurrences entre ordres d'enseignement et tente d'obtenir une position commune. Lavergne, au nom de cette volonté, déclare que la « FEN abdiquerait si » elle n'établissait « pas sa position, même si elle doit mettre en évidence des désaccords importants », tout en lançant « un appel à la conciliation »<sup>90</sup>. Pourtant, elle échoue à cette tâche, malgré les valeurs partagées par ses dirigeants autonomes, comme la démocratisation.

<sup>86</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 62.

<sup>87</sup> DONEGANI J.M., SADOUD M., « La réforme de l'enseignement en France depuis 1945, analyse d'une non-décision », Paris, *Revue française de science politique*, décembre 1976 - pp. 1130-1131.

<sup>88</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 96 et DONEGANI J.M., SADOUD M., « La réforme de l'enseignement en France », op. cit. - p. 1132.

<sup>89</sup> Les CC sont des ancêtres du collège, dans lesquels deux instituteurs (un pour les matières scientifiques, l'autre pour les littéraires) enseignent à des élèves titulaires du certificat d'études.

<sup>90</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 décembre 1953.

Les enjeux paraissent trop importants, et la FEN se voit accusée de pencher dans ce domaine également pour les intérêts du SNI. Le bloc du secondaire réapparaît sur les questions pédagogiques, formé par l'alliance entre le SNES, le SGEN-CFTC quelquefois, la Société des agrégés et le SNALC.

Ce conflit entre syndicats nationaux reste encore occulté par la vigueur des affrontements de tendance. L'existence de la FEN-CGT continue de représenter le principal défi posé à la FEN.

## **2- L'ACTIVITÉ DE LA FEN-CGT**

### **A- Les paradoxes de la FEN-CGT**

A la fois organisation syndicale affiliée à la CGT et tendance cégétiste dans les syndicats autonomes, la FEN-CGT se heurte à de nombreux paradoxes générés par cette posture hybride.

#### **a- La cohabitation avec la FEN**

La cohabitation physique entre les syndicalistes de la FEN autonome et de la FEN-CGT pose des questions inédites, puisque les militants de la FEN-CGT cumulent les deux appartenances. Faut-il s'adresser à eux en termes diplomatiques, du fait de leur statut extérieur à la FEN, ou en termes plus familiers, à cause de l'affiliation commune à la FEN ? Le secrétaire général du SNI de la Somme s'excuse dans son bulletin, car un Conseil Syndical « coïncidait avec la réunion de la FEN-CGT. » Il tient à préciser le caractère fortuit de cet événement : « Il n'y a là aucune manœuvre de notre part, les convocations ayant été lancées avant que nous ayons connaissance de cette réunion »<sup>91</sup>. Les autonomes ne souhaitent pas que les syndiqués les suspectent de freiner de la sorte l'activité de la FEN-CGT, ce qui prouve le caractère particulier de cette organisation à leurs yeux.

Le problème est décuplé au plan national, puisque FEN et FEN-CGT ont leur siège dans le même immeuble... En effet, les fédérations de fonctionnaires FEN, FO et CGT se partagent les locaux de l'ancienne fédération des fonctionnaires-CGT, et la FEN-CGT reçoit ses locaux de l'UGFF-CGT. Pour éviter l'équivoque causée par la proximité des noms et la similitude des adresses, les deux syndicats trouvent une astuce : la FEN-CGT indique comme adresse le

94, rue de l'Université tandis que la FEN donne une autre porte, au 10 rue de Solférino. Quand une erreur se produit malgré cela, Adrien Lavergne soupçonne Jacqueline Marchand de porter une responsabilité dans la « confusion », qui l'a « fait ouvrir par erreur » une lettre destinée à la FEN-CGT<sup>92</sup>. Celle-ci l'« assure » qu'elle a toujours donné la bonne adresse « et précisé qu'il s'agissait de la FEN-CGT. Mais il est inévitable que des erreurs se produisent dans un sens ou dans l'autre »<sup>93</sup>. Cet échange montre que le moindre incident protocolaire peut déclencher un conflit plus sérieux, notamment de part des dirigeants de la FEN autonome, désireux de marquer leur domination.

La cohabitation entre des organisations aux idéologies opposées ne manque pas de créer quelques frictions. En 1949, Lavergne écrit au dirigeant de l'UGFF-CGT pour se plaindre du fait que son organisation mobilise « les locaux des 10, rue de Solférino et 94, rue de l'Université pour sa propagande », en affichant du matériel (tracts et affiches) relatif à la paix et aux comités d'unité d'action. Comme tous les conflits de voisinage, il ne porte pas sur la décoration des locaux de l'UGFF, mais sur celle des parties communes, dans lesquelles « l'UGFF n'a plus la même liberté d'action. » En effet, Lavergne remarque que ces « documents ont été placés de telle façon qu'il semblerait que tous les locataires de l'immeuble pensent de la même façon », et informe qu'il a « reçu plusieurs protestations ». Il se demande quelle serait la réaction de l'UGFF si une « autre organisation placarde elle aussi des affiches ou des tracts qui soient l'opposé » des siens. Cette anecdote revêt une portée anthropologique : l'accaparement de l'espace par un groupe, sur le plan visuel et symbolique, dérange les autres groupes. La gêne constitue un motif suffisant pour que la FEN menace de rompre ses accords généraux avec l'UGFF-CGT<sup>94</sup> !

---

<sup>91</sup> *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 17, octobre 1948.

<sup>92</sup> 1 BB 93, lettre de Lavergne à Marchand, du 13 janvier 1951.

<sup>93</sup> 1 BB 93, réponse de Marchand à Lavergne, du 16 janvier 1951.

<sup>94</sup> « Toutes ces questions m'obligent à reconsidérer la position prise par la FEN. » 1 BB 92, lettre de Lavergne à Bureau, de l'UGFF, le 25 octobre 1949.



### **b- Comment être un syndicat sans actions et revendications propres ?**

Nous avons vu que dès sa création, la FEN-CGT réfute la prétention émise par la FEN autonome, et principalement le SNI, de lui interdire toute activité revendicative. Pourtant, elle reste bien souvent au stade des intentions. Comme la Fédération Unitaire de l'Enseignement avant la guerre, la FEN-CGT subit l'attraction du puissant SNI, et ne peut éviter de se classer parmi ses satellites<sup>95</sup>. Aucun mouvement enseignant d'envergure n'est envisageable sans la participation des syndicats autonomes. Comment éviter que cette réalité ne confère à la majorité de la FEN un pouvoir absolu ? La FEN-CGT tente de regrouper dans un Comité de Liaison toutes les organisations périphériques du secteur éducatif, confrontées au même dilemme.

Le Comité de liaison contre la réduction des crédits de l'Education Nationale, créé en 1950, comprend la FEN-CGT, des syndicats CFTC, le Mouvement Populaire des Familles (organisation de catholiques progressistes), la FSGT, l'Union des Femmes Françaises et l'UNEF<sup>96</sup>. Le Comité de Liaison envoie une délégation auprès de Lavergne pour qu'il s'associe aux journées de protestation qu'il organise. Le refus de la FEN permet à la FEN-CGT de proclamer que les « résultats obtenus » en matière de budget de l'Education « sont donc à mettre à l'actif du seul Comité de liaison animé par la FEN-CGT et à l'organisation des journées de protestation des 4 et 5 novembre. »<sup>97</sup> Nous ne disposons pas d'élément permettant de jauger l'éventuel succès de ces journées d'action organisées sans la FEN, mais les cégétistes ne réitèrent pas l'opération l'année suivante<sup>98</sup>.

Par la suite, les cégétistes se contentent de critiquer l'inaction supposée des directions des syndicats autonomes et de tenter de les influencer de l'intérieur. Ainsi, les normaliens de la FEN-CGT expliquent que leurs confrères participent à de « multiples actions » et qu'ils « désiraient être aidés pour les coordonner et pour obtenir le soutien de leurs aînés. Pour cela, ils pensaient pouvoir compter sur le SNI ». Mais, « les dirigeants du SNI se sont pratiquement refusés jusqu'à ces jours derniers à organiser l'action indispensable », décevant les normaliens. La FEN-CGT impulse donc la protestation de la base contre la direction du SNI. Par exemple, il « a fallu que la volonté des normaliens s'exprime très nettement pour » qu'une pétition « soit enfin acceptée et lancée en direction des parlementaires. »<sup>99</sup> Cependant, une telle activité ne démontre pas l'apport revendicatif d'un syndicat séparé tel que la FEN-CGT,

<sup>95</sup> Cf LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement*, op. cit.

<sup>96</sup> MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'Histoire Sociale, 1990, 359 p. - p. 72.

<sup>97</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>98</sup> Le silence des correspondants départementaux de Lavergne nous semble indiquer un écho limité de l'initiative de la FEN-CGT.

<sup>99</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952

qui se voit contraint de chercher un autre rôle.

### c- Le pacifisme comme élément identitaire de la FEN-CGT

La FEN-CGT adopte à partir de 1949 une nouvelle stratégie syndicale centrée sur la lutte pour la paix, pour répondre à son besoin d'affirmation identitaire<sup>100</sup>. Depuis la réunion du Kominform de novembre 1949, la lutte pour la paix constitue la priorité du mouvement communiste mondial, qui se répercute aussi dans des actions syndicales. En effet, ce thème correspond à une situation internationale tendue, dont les opinions publiques craignent qu'elle ne dégénère en guerre ouverte. En France, une organisation comme le Mouvement de la Paix se développe, avec le soutien de la CGT. Pour éviter le piège d'une forte politisation de leur action pacifiste, les militants de la FEN-CGT insistent sur ses répercussions corporatives, établissant en permanence un lien entre les revendications enseignantes et la situation internationale, afin « de s'attaquer (...) aux causes profondes de cette situation. » Louis Guilbert proclame qu'il « n'est pas possible de défendre efficacement [les] revendications (...) sans essayer d'arrêter le cours de cette politique catastrophique qui sacrifie les œuvres de vie aux œuvres de mort »<sup>101</sup>. Le coût de la guerre d'Indochine menée par le gouvernement français contre une insurrection communiste permet d'établir ce parallèle avec les besoins de l'éducation nationale. Le texte d'une déclaration des candidats cégétistes dans le SNES, en 1950, est consacré pour moitié à la guerre. Il affirme que « les scandaleuses mesures qu'a proposé la Commission gouvernementale des économies » constituent « la confirmation de leurs affirmations au sujet de la politique de guerre poursuivie par le gouvernement. »<sup>102</sup>

Lié à un besoin d'auto-affirmation, le pacifisme de la tendance cégétiste se conjugue à de nombreuses polémiques avec les autonomes. En septembre 1949, la CA du SNES écarte par 20 voix contre 7 et 7 abstentions, la participation à la journée pour la paix organisée par la Fédération enseignante de la Fédération Syndicale Mondiale<sup>103</sup>. Louis Guilbert regrette quelques mois plus tard « l'absence de toute action pratique contre la guerre du Viet Nam ». Parmi les surveillants, l'autonome Louis Astre répond à des accusations similaires du cégétiste Maurice Loi :

« Certes, je n'ai pas crié autant que lui et ses amis contre la guerre au Viet Nam, mais il existe une lettre ouverte rédigée de ma main et qui me semble parler net. Si je n'ai pas dénoncé la guerre aussi souvent qu'eux, c'est justement parce qu'ils le font, eux,

---

<sup>100</sup> ROCHE P., *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - p. 154.

<sup>101</sup> US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>102</sup> US n° 60, 8 mai 1950.

<sup>103</sup> La FISE. US n° 54, 10 octobre 1949.

à la moindre occasion et qu'à mon sens ils abusent. Nos collègues ne sont pas si sots qu'il faille leur redire chaque jour que le gouvernement restreint les crédits de l'Éducation Nationale pour pouvoir financer la guerre. »<sup>104</sup>

La distinction entre la majorité et la minorité cégétiste ne repose pas seulement sur un moindre investissement pacifiste, mais aussi sur une conception différente de la paix. Henri Aigueperse concède que « la paix est particulièrement menacée », afin de suggérer que le mouvement syndical oppose « un barrage à l'action des impérialismes rivaux », au lieu de « se solidariser avec la politique de l'un ou l'autre des blocs gouvernementaux. » Il refuse donc de militer aux côtés des communistes, accusés de soutenir l'URSS et se méfie des nouvelles organisations pacifistes qu'ils inspirent : les « personnalités les plus diverses » se trouvent « placées on ne sait trop pourquoi à la tête de "rassemblements" pour la paix. »<sup>105</sup>

Le mouvement pacifiste prend de l'ampleur avec l'initiative du comité des combattants de la paix, qui lance en mars 1950, à Stockholm, un appel en faveur de l'interdiction de l'arme atomique. Des millions de personnes paraphent ce fameux appel de Stockholm. Dans le syndicalisme enseignant, la controverse se poursuit, d'autant que certaines expériences convainquent les cégétistes du bien-fondé de leur stratégie. Le bulletin intérieur de la FEN-CGT évoque en décembre 1950 une réunion sur cette question organisée par la section du SNI du Puy-de-Dôme, « en présence d'un grand nombre de collègues, avec la participation d'Aigueperse ». Leur scission ne place pas les cégétistes du département en position de force et la salle « n'était pas composée en majorité de cégétistes » selon l'article. Or, « en dépit de l'opposition d'Aigueperse aux conclusions déposées par un de nos camarades, une résolution a été votée à l'unanimité » portant sur les mots d'ordre cégétistes. Ceux-ci y voient « la preuve » que les enseignants s'intéressent au problème de la paix et que leurs thèmes sont porteurs<sup>106</sup>. La section à majorité autonome de la Somme accepte de participer au mouvement des intellectuels pour la paix, avec des organisations d'obédience communiste comme France-URSS, l'UJRF (la jeunesse communiste), et la CGT, la Ligue des Droits de l'Homme etc...<sup>107</sup> Au congrès de la FEN de novembre 1950, un compte-rendu majoritaire décrypte l'attitude des cégétistes : « Ils s'efforcent de montrer que les Partisans de la Paix ne sont pas forcément tous des défenseurs du régime soviétique, que les enseignants peuvent, sans se compromettre, donner leur adhésion. Cette attitude conciliante [est] alliée à une ténacité évidente pour obtenir de la FEN la participation de délégués ou, au pis, d'observateurs au Congrès des

---

<sup>104</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>105</sup> Editorial. EL n° 29, 28 avril 1949.

<sup>106</sup> La résolution préconise la « suppression des 18 mois — fin de la guerre au Viet Nam et en Corée — contre le réarmement allemand — contre toute propagande de guerre ». Jean Barberet, BFI, décembre 1950.

<sup>107</sup> Ajoutons les Citoyens du Monde, les Combattants de la Paix et de la Liberté, le CLAJ (auberges de jeunesse), l'Union des Femmes Françaises... SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 27, février-mars 1951.

Partisans de la Paix »<sup>108</sup>. Les majoritaires ironisent sur la prétention cégétiste de présenter l'appel de Stockholm comme un texte neutre<sup>109</sup>.

#### **d- La FEN-CGT sert-elle la cause de la CGT dans ses rapports avec la FEN ?**

L'un des objectifs de l'activité des cégétistes à l'intérieur de la FEN consiste à aider son rapprochement avec la CGT. Grâce aux structures syndicales autonomes qu'ils animent, les enseignants cégétistes peuvent perturber la majorité sur certaines questions clés. Ainsi, la CGT entend inclure la CFTC dans l'unité d'action, contrairement au SNI et à la FEN. Lors de la constitution du Comité de Coordination du Gard, un représentant de l'UGFF-CGT propose la participation de la CFTC en s'appuyant sur l'exemple de la section unitaire des Bouches-du-Rhône. Le secrétaire de la FEN, pris de court, demande des consignes d'urgence au bureau fédéral<sup>110</sup>. En 1951, les dirigeants cégétistes du SNET, du SNES et du SNI de Calais envoient un appel « aux dirigeants nationaux et départementaux de leurs organisations », signé par les syndicalistes CGT, FO, CFTC, Autonomes de la ville<sup>111</sup>. Cependant, le secrétaire de la section SNI se félicite de l'échec du meeting organisé : « Les organisateurs sont fort déçus, malgré une propagande sérieuse, le meeting du 5 décembre n'a groupé que 70 personnes. »<sup>112</sup> La pression ne suffit pas pour imposer à la direction de la FEN une modification de sa stratégie.

En effet, la direction confédérale de la CGT, qui apprécie l'ouverture de la FEN à son égard, l'intronise dans le club très fermé des grandes organisations. En 1951, les deux secrétaires généraux de la CGT, Le Léap et Frachon, écrivent à Lavergne au nom du Bureau de la CGT. Ils proposent « une réunion commune des cinq principales organisations ouvrières nationales suivantes : CGT — CGT-FO — CFTC — CGC — Fédération autonome de l'Enseignement [c'est-à-dire FEN], en vue de mettre au point nos revendications communes et les méthodes communes d'action propres à les faire aboutir. »<sup>113</sup> Un an plus tard, Benoît Frachon explique au congrès de la FEN-CGT :

« Nous avons beaucoup apprécié les premières manifestations de cette union, notamment au cours de la grève des examens de l'an dernier et, plus récemment, dans les meetings d'unité d'action des fonctionnaires du 4 juin, dont la Fédération de l'Éducation nationale autonome avait pris l'initiative. »<sup>114</sup>

<sup>108</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>109</sup> Louis Borguet, Charles Cordier. US n° 61, 15 mai 1950.

<sup>110</sup> 1 BB 92, lettre de la FEN du Gard, le 31 octobre 1949.

<sup>111</sup> 1 BB 93, lettre des enseignants de Calais à Lavergne, du 3 décembre 1951.

<sup>112</sup> 1 BB 93, lettre de Baillet, secrétaire général du SNI Pas-de-Calais à Lavergne, le 17 décembre 1951.

<sup>113</sup> 1 BB 92, lettre de Le Léap et Frachon à Lavergne, le 10 septembre 1951.

<sup>114</sup> ASU n° 29, octobre 1952.

La FEN-CGT ne peut que pâtir de l'intérêt manifesté par sa confédération aux actes de la majorité de la FEN. La CGT entend entretenir de bons rapports avec la FEN, et n'accepterait pas que sa fédération enseignante, aux effectifs peu fournis, devienne un obstacle à ce rapprochement. La FEN se sert d'ailleurs de sa position de force, pour poser comme « condition » à sa participation à des manifestations organisées séparément le 1er mai, « que les fédérations d'enseignement CGT ou FO ne soient pas représentées ès qualité. »<sup>115</sup>

Si la CGT s'avère sensible à ces pressions, elle continue à critiquer le principe de l'autonomie, stigmatisée par Frachon en 1952 comme « le fait des efforts de la bourgeoisie pour diviser les salariés, les décourager et leur imposer sa politique de réaction. » Face à la « propagande effrénée » des « ennemis de la classe ouvrière » pour « la diviser », qui « mènent leur campagne abjecte sur le caractère partisan et communiste de la CGT », Frachon déplore un discours similaire chez les dirigeants du SNI. Il s'en sert pour tracer la limite du compromis acceptable pour la confédération : « Malgré notre désir profond de réaliser l'unité d'action avec les syndicats autonomes, nous ne pouvons laisser passer de telles accusations sans protester et sans en démontrer le caractère erroné. »<sup>116</sup> Deux ans plus tard, la direction confédérale ne s'opposera guère à la volonté du PCF de saborder la FEN-CGT.

## **B- Maîtresse d'œuvre d'une tendance de la FEN**

Le temps qui passe renforce l'idée d'autonomie et démontre l'erreur des cégétistes, qui pronostiquaient en 1948 que cette solution resterait provisoire. Un militant cégétiste du Puy-de-Dôme le reconnaît dès décembre 1950 : « il m'apparaît vain de vouloir, maintenant, préconiser le retour à la CGT comme le seul moyen de réaliser l'unité de la classe ouvrière. Bien que la CGT reste l'organisation la plus représentative (42 % et 49 % des suffrages aux élections des Caisses primaires et Allocations familiales) et FO une minorité assez faible (sauf pour certaines catégories de fonctionnaires comme les PTT), un état de fait s'est cristallisé, qui menace de durer »<sup>117</sup>. En conséquence, dans leur contradiction entre l'activité à l'extérieur et à l'intérieur de la FEN, le choix qui s'impose de plus en plus aux cégétistes est celui du travail de tendance dans la FEN autonome.

### **a- Rester à la FEN, un choix discuté**

<sup>115</sup> 1 BB 93, circulaire de la FEN, syndicats nationaux n° 21 et sections départementales n° 20, 2 avril 1952.

<sup>116</sup> ASU n° 29, octobre 1952.

<sup>117</sup> Article de Sol. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

Les cégétistes ont vécu le choix de 1948 comme une défaite, d'autant plus rude qu'ils se sentaient portés jusque-là par une vague ascendante. Certains d'entre eux n'acceptent pas de militer dans les syndicats autonomes. Pierre Roche évoque la naissance d'un « courant sectaire, fractionniste, qui considère que l'essentiel est de préserver une identité communiste dans le corps et au SNI »<sup>118</sup>. Dans un climat politique de guerre froide, qui pousse à choisir entre deux camps, s'accomplit ce que Pascal Ory et Jean-François Sirinelli nomment le « processus de ghettoïsation » du communisme. Ils estiment que son « hégémonie intellectuelle fondée à la Libération résiste fort bien à l'entrée en guerre froide », car elle se consolide, les intellectuels communistes vivant comme dans une « citadelle assiégée »<sup>119</sup>. La comparaison avec la situation des enseignants cégétistes nous semble féconde.

La section de la Somme du SNI ne se caractérise pas par la vigueur de ses débats internes, et elle deviendra à la fin des années cinquante un point d'appui pour le courant unitaire. Pourtant, lorsqu'en novembre 1949, des critiques contre le rapport moral national s'expriment pour la première fois en assemblée générale, leurs auteurs se retrouvent isolés<sup>120</sup>. La section FEN-CGT du Puy-de-Dôme constitue la pointe avancée de la mouvance sectaire, puisque ses membres n'adhèrent pas aux syndicats autonomes. Son AG de juillet 1949 vote une motion demandant d'étendre la scission à toute la France<sup>121</sup>.

A l'inverse, des militants favorables au maintien dans la CGT ne suivent pas le courant dans l'aventure de la FEN-CGT. L'un d'entre eux précise dans *l'Enseignement Public* « qu'il n'est pas secrétaire de la FEN-CGT » pour deux raisons : « il n'a pas le temps » et il « respecte strictement la décision d'autonomie du congrès. »<sup>122</sup> De ce fait, l'élargissement constaté du courant unitaire en 1948 s'avère de courte durée. La rétractation des scores unitaires prend rapidement une grande ampleur (36 % des mandats dans la FEN en 1948, 22 % en 1950). La fermeté initiale manifestée par le courant s'avère peu satisfaisante sur le plan électoral, en transformant la semi-défaite de 1948 en déroute.

La direction de la FEN-CGT ne se clive pas ostensiblement, car elle combat la tendance des militants à désertir le terrain autonome. Le Congrès de Dijon de la FEN-CGT, en 1949, lance un appel aux universitaires cégétistes très significatif des difficultés qu'elle rencontre. L'appel s'adresse à ceux qui, par « lassitude et découragement, (...) ont abandonné les organisations autonomes pour porter leurs activités et leur foi militantes dans des secteurs qui leur paraissent plus riches de possibilités. » Il présente le « sectarisme » comme le « pire

<sup>118</sup> ROCHE P., *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - pp. 169 et 163.

<sup>119</sup> ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, op. cit.* - p. 157.

<sup>120</sup> Le rapport obtient 97 voix contre 15. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°21, novembre 1949.

<sup>121</sup> Par 52 voix contre 13. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 39, novembre-décembre 1949, janvier 1950.

<sup>122</sup> EP n°8, juin-juillet 1949.

danger » qui guette la FEN-CGT. Le texte fait preuve de qualités pédagogiques pour convaincre les militants de se rapprocher des syndiqués autonomes : « Ne jugeons pas de leur réaction par notre logique, mais par la leur et essayons de tenir le plus grand compte des jugements qui reposent sur le simple bon sens. » En effet, « le militant cégétiste a le devoir de ne pas être impatient, et de considérer son collègue de travail, non pas comme il voudrait qu'il fût, mais tel qu'il est. » L'appel réaffirme l'équilibre péniblement atteint par la stratégie officielle de la Fédération : « Par notre présence, nous combattons au sein des organisations autonomes pour un pacifisme concret (...) et nous serons les promoteurs de formules d'action pratiques et efficaces en liaison avec le mouvement ouvrier. »<sup>123</sup>

### **b- Une tendance qui s'assume**

Les cégétistes demeurent donc adhérents de la FEN, dans laquelle ils constituent ouvertement une tendance. Ainsi, en février 1950, Guilbert et Brasseul s'expriment dans *l'Université Syndicaliste* « au nom de la minorité cégétiste » et acceptent un rapport qui évoque « les représentants des tendances » au sein du bureau du SNES. Ils revendiquent donc simultanément les termes de cégétiste et de tendance<sup>124</sup>. Dans cette période, après les durs affrontements de la scission confédérale, les cégétistes acceptent l'ensemble des attributs des tendances, notamment les fichiers et les publications internes. Dans le Puy-de-Dôme, ils préconisent des « réunions de tendances ouvertes »<sup>125</sup>. Un militant des Hautes-Pyrénées « profite » d'une lettre à la direction de la FEN-CGT pour lui « soumettre les grandes lignes du rapport (question pédagogique du Congrès) » qu'il doit adresser à la direction du SNI<sup>126</sup>. La tendance cégétiste dans la FEN bénéficie donc du soutien de la FEN-CGT : celle-ci expédie des bulletins aux différentes professions (instituteurs, professeurs, etc...). Dans le souvenir d'André Drubay, ces publications ne présentent pas un caractère « confidentiel ». Avec le recul, il regrette l'attitude des unitaires : « on avait eu tort d'entrer dans le jeu de la compartimentation qu'au lendemain du passage à l'autonomie les autonomes faisaient », car « cette compartimentation était bien commode pour eux »<sup>127</sup>.

Quelles priorités établit ce courant ? Robert Hirsch pense que son discours « est très politique » pendant la guerre froide : « La défense de la paix, à laquelle sont systématiquement liées les questions revendicatives, la dénonciation des guerres coloniales et l'approbation des

<sup>123</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>124</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>125</sup> Projet de protocole d'accord de Sol. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 42, mai-juin 1950.

<sup>126</sup> Archives FER-CGT, carton n° 1, dossier Unité et Action, 1951-1952, lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées.

<sup>127</sup> Entretien avec André Drubay.

réalisations et de l'action de l'URSS et des démocraties populaires sont au centre de l'argumentation »<sup>128</sup>. A l'évidence, le thème du pacifisme sort du strict registre syndical, et les unitaires ne refusent pas d'aborder des questions sensibles, par exemple la critique du Plan Marshall<sup>129</sup>. Cependant, cette analyse ne doit pas verser dans l'unilatéralisme, car les cégétistes ne perdent jamais de vue l'action syndicale. Ils se plaignent régulièrement de la censure qui touche leurs articles portant sur des questions revendicatives<sup>130</sup>. Unité et Action, la tendance cégétiste du SNI, dresse une liste des thèmes d'intervention dans les bulletins de section. Ceci offre l'opportunité de saisir les priorités de la tendance, bien que rien n'indique expressément que l'ordre de présentation indique la hiérarchie des thèmes. Les trois premiers concernent des questions politiques<sup>131</sup>, les quatre suivants des questions syndicales<sup>132</sup>.

### c- Les différences catégorielles, une arme dans la lutte de tendances

Au début, l'activité des cégétistes à l'intérieur de la FEN se déroule sur un mode offensif, marqué par la volonté de briser le modèle FEN en formation. Dans ce combat, ils cèdent à la tentation d'exploiter les différences catégorielles, notamment dans les petits syndicats et dans le SNES, moins unifié que le SNI. En 1949, la FEN-CGT tente d'obtenir l'affiliation du Syndicat des Maîtres d'Education Physique en défendant ses revendications au conseil supérieur de la fonction publique, contrairement au bureau de la FEN. En son nom, Maunoury dénonce cet empiètement : cette attitude constitue pour lui, « de la part de nos camarades de la FEN-CGT, non seulement un manquement très grave aux engagements qu'ils avaient pris lors de notre congrès, mais aussi une insupportable atteinte à l'intégrité de l'organisation à laquelle ils n'ont pas cessé d'appartenir. » Il suggère que « sous prétexte de travailler avec » les autonomes, la FEN-CGT « s'acharne » à les « détruire. »<sup>133</sup> Le dirigeant cégétiste Louis Guilbert répond d'une manière très générale que Maunoury « se fait le cerbère de l'isolement du corps enseignant des forces sociales appelées à transformer la société capitaliste. » Celui-ci remarque ironiquement que le cégétiste ne répond pas vraiment à son article : « la contestation des faits allégués était impossible — et Guilbert ne s'y est d'ailleurs pas essayé. »<sup>134</sup>

Deux catégories du SNES dirigées par les cégétistes servent de laboratoire à cette stratégie d'affrontement : celle des Adjoints d'Enseignement et celle des maîtres d'internat-surveillants

<sup>128</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - p. 259.

<sup>129</sup> Défendu par les autonomes dans *l'Ecole Libératrice*.

<sup>130</sup> Cf chapitre 13.

<sup>131</sup> Dont « le réarmement allemand et la renaissance des trusts nazis ».

<sup>132</sup> Dont « le statut des auxiliaires » et les « zones de salaire ». BFI, n° 3, janvier 1951.

<sup>133</sup> Les cégétistes s'engageaient à ne pas conférer d'activité revendicative à la FEN-CGT. EP n° 4, janvier 1949.

<sup>134</sup> EP n° 6 mars 1949.



d'externat (MI-SE, les surveillants). Marcel Bonin, secrétaire cégétiste de la catégorie des AE, attaque en novembre 1949 le secrétaire général du SNES dans une réunion d'AE. Il lui reproche d'abandonner leurs revendications salariales<sup>135</sup>. Marcel Bonin transforme cette question en cheval de bataille, et déclare en bureau national du SNES que la revendication de l'assimilation des adjoints d'Enseignement aux chargés d'Enseignement aurait dû aboutir « si le Bureau du SNES, le bureau fédéral et le service intéressé du ministère l'avaient bien voulu »<sup>136</sup>. Un militant autonome « accuse Bonin de se livrer à un travail de scission au sein de la catégorie des AE, ce qui n'est pas digne d'un vieux militant syndicaliste »<sup>137</sup>. En effet, dans une circulaire, il joue sur l'esprit de catégorie des AE en expliquant que les dépôts de listes autonomes et FO « ont été en fait imposées de l'extérieur », car l'« unanimité qui s'était dégagée en faveur d'une liste unique chez les AE a été brisée par les représentants d'autres catégories que la nôtre ». Il ajoute même : « Nous ne pouvons admettre que le SNES, groupant toutes les catégories, soit un obstacle à la libre détermination des AE en son sein. »<sup>138</sup>

Confrontés à des opérations similaires chez les surveillants, les autonomes du SNES réagissent en se présentant comme les garants du bien commun syndical, avec l'aide des militants Ecole Emancipée. Cette tactique s'explique aussi par le contrôle de la direction nationale du SNES, dont les compétences touchent à tous les problèmes intercatégoriels. Pour éviter le pouvoir des secrétaires de catégorie cégétistes, leurs adversaires valorisent l'échelon supérieur<sup>139</sup>. L'autonome Kreisler considère que les cégétistes visent « à organiser ces catégories en syndicats séparés du SNES ; il saute aux yeux de tout syndicaliste que celles-ci n'auraient rien à gagner à une telle opération. » Car l'« expérience a montré qu'il est très facile de présenter avec fougue des revendications alléchantes ; il est moins facile de les faire aboutir même partiellement ; c'est impossible dès qu'on s'isole. »<sup>140</sup>

Les syndiqués assistent donc à un débat à front renversé, dans lequel les cégétistes encourent à leur tour, un an après la scission confédérale, l'accusation de corporatisme. Un militant autonome rappelle les fondamentaux du syndicalisme à Bonin : « C'est l'ensemble que je veux juger et non le détail. C'est SNES que je veux penser d'abord et non catégorie. Ce faisant, je pense faire œuvre de syndicaliste et non de corporatiste. »<sup>141</sup> Un élément nous force à questionner la sincérité de ce discours. A la même période, les autonomes qui dirigent la catégorie des certifiés tirent profit eux aussi de l'esprit de catégorie. La déclaration de leur

---

<sup>135</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>136</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>137</sup> Waiss. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>138</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>139</sup> Ainsi l'autonome Astre explique qu'une circulaire contestée par les MI-SE cégétistes « intéresse d'autres catégories de syndiqués, AE et certifiés ». Il renvoie la décision au Bureau du SNES. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>140</sup> US n° 50, 25 février 1949.

liste commune avec FO inclut l'idée « que l'orientation syndicale est une chose, la défense des intérêts corporatifs, une autre », car « dans ces élections, seul doit compter le souci de défendre [la] catégorie : il est indispensable que dans le SNES autonome, les certifiés et assimilés se regroupent pour obtenir enfin la place qu'ils méritent dans l'Education nationale »<sup>142</sup>.

#### **d- Choisir les meilleures idées ou le meilleur militant ?**

L'idée d'une dissociation entre les enjeux de tendance et le choix des responsables syndicaux devient dans les années 1950 l'apanage du courant unitaire. La lutte de Bonin pour reprendre la direction de la catégorie des AE du SNES explique cette évolution.

Sous la pression des cégétistes, l'article 29 des statuts du nouveau SNES (classique et moderne) prévoit la désignation des secrétaires de catégorie par la CA du SNES, « conformément aux vœux exprimés par la majorité de la catégorie ». L'autonome Kreisler suggère « que cette clause des statuts visait surtout à assurer la position personnelle et le maintien au Bureau des deux camarades en question », Marcel Bonin pour les AE et Maurice Loi pour les MI-SE. Selon lui, « tous les pronostics accordaient à la liste de Bonin » 200 ou 300 voix d'avance, car il est très apprécié pour sa défense infatigable des intérêts de la catégorie. Or, « malgré la quasi-obscureté des candidats autonomes, ce sont ces derniers qui arrivent en tête », avec 17 voix de plus<sup>143</sup>. Ce résultat stupéfie les cégétistes, qui perdent un de leurs bastions. Mais ils réagissent en s'appuyant sur le faible écart et sur l'idée que « jamais les AE n'ont pensé, en votant pour les listes de tendance voter pour ou contre leur secrétaire de catégorie et que donner ce sens à leur vote sans leur demander leur avis au préalable constitue à tout le moins une interprétation tendancieuse. »<sup>144</sup> Bonin rappelle à ce propos le soutien exprimé au Congrès du SNES par la réunion de sa catégorie. Les autonomes appliquent l'esprit des statuts, en décidant que le vote aux élections exprime l'avis de la catégorie. La commission administrative du SNES élit donc un autonome peu connu secrétaire de catégorie<sup>145</sup>.

Les cégétistes prennent alors les AE à témoin, en diffusant une circulaire qui résume leur argumentation : « Sous le prétexte du vote effectué en juin sur des listes de tendances dans notre catégorie, le secrétariat corporatif des AE a été retiré au camarade Bonin, qui jouit cependant de la confiance à peu près unanime de notre catégorie. En dehors de sa tendance

---

<sup>141</sup> Waiss. US n° 61, 15 mai 1950.

<sup>142</sup> US n°60, 8 mai 1950.

<sup>143</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>144</sup> Déclaration collective. US n° 56, 20 décembre 1949.

CGT qu'il n'a jamais cachée, il a depuis des années accompli un excellent travail corporatif en notre faveur ». La personnalisation du débat doit son efficacité à la popularité de Bonin, qui permet de l'évoquer en termes élogieux sans risquer de décrédibiliser le courant. Les cégétistes du SNES emploient à nouveau une rhétorique hostile aux tendances, après les avoir consolidées depuis la scission : « Dans notre catégorie, les querelles de tendance n'ont jamais pris le pas sur le travail corporatif, et nous pouvons affirmer que Bonin a fait beaucoup en ce sens. » Ils demandent donc l'organisation d'un référendum parmi les AE pour désigner le secrétaire de catégorie<sup>146</sup>. Une telle proposition, seule solution pour trancher définitivement le problème, heurte la culture des cégétistes, qui ont contesté le choix du référendum en 1948.

Les majoritaires réfutent cette idée, mais de nouvelles élections surviennent un an plus tard, ce qui permet aux cégétistes de prolonger leur campagne. Chaque camp se présente comme celui qui tente de réaliser l'unité. Le nouveau secrétaire de catégorie autonome propose une liste unique de catégorie avec un FO, un CGT et lui comme secrétaire : « Bonin et ses camarades repoussèrent cette proposition. Bonin proposa une liste d'où il m'excluait personnellement, composée de deux cégétistes et d'un "autonome" choisi par lui. Il excluait également FO. »<sup>147</sup> Cependant, sur le papier, la « Liste d'union des adjoints d'Enseignement et des professeurs adjoints » que dirige Bonin paraît la plus unitaire, avec trois autonomes, trois cégétistes et deux FO. Les critères mis en avant portent sur l'« activité » et la « qualification au service de la catégorie », la représentation des « établissements féminins » et « de la province. »<sup>148</sup>

La polémique reprend avec une acuité nouvelle. La prose cégétiste valorise le travail revendicatif de Marcel Bonin, au service des intéressés, sans considération partisane. En 1954, Bonin décrit son travail dans une lettre confidentielle : « je n'ai cessé de me battre sur les revendications les plus terre-à-terre que je connaissais parfaitement dans ma catégorie AE »<sup>149</sup>. Les principaux adversaires de Bonin se recrutent parmi les militants Ecole Emancipée alliés à la majorité. Ils tentent de le décrédibiliser en attaquant son bilan revendicatif, ce qui le conduit à se justifier en reportant la faute sur le SNES : « Nous avons maintes fois protesté », mais « la commission corporative du SNES avait, dès le 5 mai 1949, estimé qu'il était difficile aux AE d'échapper à cette transformation ». Bonin plaide aussi le réalisme, en décrivant ce changement comme « une première étape qui permettra de respecter les promesses faites à notre catégorie »<sup>150</sup>. Un tel discours, qui renvoie à plus tard certains

---

<sup>145</sup> Waiss, par 24 voix contre 5 et 4 abstentions. CA du 28 septembre 1949. US n°54, 10 octobre 1949.

<sup>146</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>147</sup> US n°61, 15 mai 1950.

<sup>148</sup> US n°60, 8 mai 1950.

<sup>149</sup> Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

<sup>150</sup> US n°62, 15 juin 1950.

résultats de l'action syndicale, pourrait aussi bien émaner d'un dirigeant majoritaire confronté à des critiques cégétistes.

Les détracteurs de Bonin récusent particulièrement son discours antitendance. Ruff considère que par « les responsabilités qu'il occupe dans les organismes cégétistes, par sa présence sur une liste de tendance, Bonin a délibérément placé ces élections sur le plan des tendances. »<sup>151</sup> Cette analyse constitue un procédé intéressant pour contrer la rhétorique de Bonin, en plaçant sa liste sur un plan qu'il rejette. Les militants EE récapitulent aussi les actes de Bonin (l'exclusion des non-cégétistes du SERP-FEN en 1948), pour expliquer leur conviction fondamentale : dans la « catégorie comme ailleurs, on ne peut faire abstraction de l'esprit de tendance. Pourquoi ? Parce que l'union pour ces camarades signifie l'union autour de Bonin, secrétaire de catégorie des AE. Nous avons avec Bonin et ses camarades de tendance des désaccords tels que nous ne pouvons accepter une telle union. Même si Bonin était le plus capable d'être notre secrétaire de catégorie ! »<sup>152</sup>

La liste Bonin remporte le scrutin avec 91 voix d'avance, ce qui lui permet de retrouver son poste<sup>153</sup>, et de le conserver jusqu'à son changement de catégorie. Quand il devient surveillant général, il remporte immédiatement les élections de sa nouvelle catégorie. Son succès, en période de reflux, prouve la possibilité de contre-offensive des unitaires, mais sur une nouvelle base : en prenant acte de l'installation de la FEN dans l'autonomie.

### **C- Un premier virage stratégique**

L'exemple constitué par la victoire de Bonin, associé à l'échec patent d'une stratégie sectaire montre la nécessité d'une réorientation de l'action du courant et de la FEN-CGT.

---

<sup>151</sup> US n°60, 8 mai 1950.

<sup>152</sup> Louis Borguet, Charles Cordier. US n°61, 15 mai 1950.

<sup>153</sup> US n°62, 15 juin 1950.

**a- L'ouverture progressive des listes à des non - cégétistes**

Les membres du bureau du SNESup publient un texte sur la paix dans *l'Enseignement Public* de janvier 1951, auquel s'associent les élus cégétistes à la CA de la FEN. Cette méthode permet de ne plus mettre en avant la FEN-CGT, mais les syndicalistes de la FEN autonome qui se reconnaissent dans ses positions. Les autonomes s'évertuent à contrarier cette nouvelle présentation et Lavergne signale : « Le point de vue du bureau du SNESup est celui de la minorité cégétiste »<sup>154</sup>. En décembre 1950, le bulletin de la section SNI du Puy-de-Dôme rend compte du Congrès de la FEN. Il note un « changement d'attitude (...) sensible » des cégétistes, plus « conciliante »<sup>155</sup>. Les cégétistes décident de déposer partout des listes ouvertes aux non membres de la FEN-CGT. Quelquefois, les actes peinent à suivre l'intention exprimée. Ainsi, il semble que la liste « Unité et Action » du SNET n'ait pas réussi en 1951 à recruter de nouveaux colistiers. Les autonomes déclarent que le manifeste de la liste « laisse entendre clairement que quelques autonomes figurent parmi » les cégétistes, or ils affirment « que les 29 signataires sont tous militants cégétistes. »<sup>156</sup>

Le congrès de la section académique de Paris du SNES (S3) sert de laboratoire à cette nouvelle tactique électorale. Les cégétistes diffusent un texte dans tous les lycées franciliens qui invite les « camarades autonomes et Force Ouvrière » à « constituer une liste d'union ». Une réunion fixe les « bases d'établissement d'une telle liste ». Les cégétistes donnent des garanties à leurs éventuels partenaires. Ils proclament leur intention de « respecter la volonté de la grande majorité, qui n'est pas cégétiste », de ne poser ni « directement » ni « indirectement le retour à la CGT tant que les syndiqués ne le désireront pas à une écrasante majorité. » Cet appel contient les germes d'une nouvelle stratégie, car les cégétistes du SNES avouent que le retour à la CGT est improbable, et en tout cas non souhaité par la majorité des syndiqués. Ils s'installent donc dans l'autonomie de la FEN<sup>157</sup>. Cette liste obtient près de 40 % des voix, malgré les réticences de certains militants cégétistes<sup>158</sup>.

Bonin légitime ce tournant dans un article du bulletin intérieur de la FEN-CGT, intitulé « Préparons le congrès du SNES en sortant de la routine ». Après avoir noté que « les résultats des votes ne sont pas généralement aussi satisfaisants qu'ils devraient l'être », il explique que les militants cégétistes « considèrent trop facilement qu'un autonome qui n'a pas la carte CGT

---

<sup>154</sup> Beaussier, Canonge C. et F., Clauzet, Ducol, Guilbert, Jarlaud, Justaffré, Labrunie, Pouilloux, Rabier. EP n°4, janvier 1951.

<sup>155</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°44, décembre 1950.

<sup>156</sup> TET, janvier 1951, second n° spécial.

<sup>157</sup> Ils assurent que leur « seul souci est de renforcer [leur] organisation autonome, le SNES, en développant les conditions d'un travail fraternel et fructueux entre tous les camarades. » BFI, n°4, février 1951.

<sup>158</sup> BFI, n°6, avril 1951.

doit voter automatiquement pour les Chefs “autonomes”. Les thèses en présence en 1951 sont bien des fois jugées en fonction des votes acquis il y a trois ans pour ou contre le maintien à la CGT. » Constatant que « l'étiquette CGT » enferme ses militants et « permet aux chefs autonomes de masquer les véritables problèmes », il préconise de s'en délester : « nous ne devons plus accepter d'être classés uniquement en fonction de cette appartenance, alors que la masse de nos camarades autonomes pense de plus en plus comme nous sur les problèmes essentiels et actuels de la vie syndicale ». Bonin espère recentrer les débats et les votes « par rapport à l'activité et aux positions prises par ces dirigeants dans la période présente, et non en fonction de l'adhésion à la CGT. »<sup>159</sup>

Cependant, cette ouverture s'opère dans un contexte difficile, et certains dirigeants de la FEN-CGT s'emploient à en limiter la dimension. Un article dans le journal de la FEN-CGT de la région parisienne, en décembre 1951, résume l'équilibre délicat recherché. Il entérine la réapparition du thème anti-tendance dans le discours cégétiste : « Pour la première fois depuis longtemps, le problème des “tendances” a dû rester dans l'ombre », car « la tendance largement majoritaire qui règne dans [les] établissements et certaines directions syndicales, c'est la tendance à l'union et à l'action. » Il défend également la nouvelle tactique électorale, en réfutant la tentation « de chercher dans un esprit de manœuvre à renverser une majorité puis d'oublier le programme qui a fait l'unanimité. » Pourtant, il pose des conditions singulièrement restrictives à la réalisation de cette liste unique, en étayant son propos par l'expérience réalisée dans le S3 en 1949 : « Elle a montré qu'un accord de quelques militants responsables, sur la base d'un texte vague, crée des confusions, permet toutes les dérobades et décourage les syndiqués qui n'avaient pas senti le besoin d'une telle liste à ce moment-là. » Il écrit donc :

« Ce n'est que dans la mesure où nous nous “battons” sur toutes nos positions de membres de la CGT, tout en montrant en même temps notre volonté “unitaire”, que nous aurons la possibilité de convaincre (...). Nos camarades non cégétistes ne comprendraient d'ailleurs pas que nous mettions notre programme en poche ; ce serait pour eux une raison suffisante de méfiance, pour certains une raison de diviser »<sup>160</sup>.

Le courant unitaire ne paraît donc pas encore prêt à assumer entièrement une stratégie non cégétiste, surtout dans le SNI. Pourtant, il suit entre 1951 et 1954 une évolution continue dans ce sens. Ainsi, en 1952, l'arrivée de l'autonome Tessier en seconde position de la liste unitaire du SNES constitue un tournant irréversible.

---

<sup>159</sup> BFI, n°6, avril 1951.

<sup>160</sup> Fabre. *L'Elan Syndicaliste*, n°6, décembre 1951.

**b- Le discours de Benoît Frachon**

Un discours de Benoît Frachon au congrès de 1952 de la FEN-CGT impose à la Fédération un tournant radical dans son appréhension de l'activité dans la FEN. Le secrétaire général de la CGT intervient en personne pour pousser la fédération à s'adapter au triomphe des autonomes, en se montrant moins agressifs. Il débute d'ailleurs son intervention par le rappel des « bons rapports » entretenus avec les syndicats autonomes de la FEN et « leurs dirigeants » et de ses recommandations « aux partisans ou adhérents de la CGT de ces organisations de ne porter aucune atteinte à leur unité. »

Mais la réévaluation de l'importance de l'activité dans la FEN à laquelle procède Frachon va plus loin. Evoquant le « magnifique exemple » du congrès du SNI, qui « a démontré que l'ensemble des instituteurs étaient d'accord sur l'essentiel », il feint de s'étonner de voir la FEN-CGT « soutenir une motion dite "d'orientation" ». Pour convaincre la FEN-CGT de renoncer à cette procédure, il laisse entendre qu'il n'existerait pas de divergences d'orientation importantes entre les militants du SNI, ce qui signifie implicitement que les cégétistes se distinguent trop des autres instituteurs. Frachon déploie donc le répertoire anti-tendance. Soit, une motion d'orientation « est inutile », car elle « n'a pour but que de préciser » que ce « n'est pas le rôle des syndicats » de départager les différentes opinions politiques. Soit, elle s'avère « nuisible », « si elle vise à introduire des mesures ou des affirmations partisans ». Il conclut par une forte injonction à joindre les actes unitaires aux paroles : « il n'est point nécessaire, ni désirable, que dans votre syndicat les 140 000 instituteurs soient arbitrairement classés en tendances. Ceux qui veulent sincèrement l'union ne peuvent désirer cela. »<sup>161</sup>

Ce discours retentissant ouvre un débat approfondi dans la FEN-CGT. Certains approuvent avec enthousiasme l'idée de ne plus soutenir de tendance dans la FEN. A la CA de la FEN-CGT, Georges Fournial, éminent militant communiste, opère son retour dans le syndicalisme enseignant sur cette base. Il se demande comment « liquider le travail de tendances », et il propose que l'activité de la FEN-CGT « ne gêne pas le fonctionnement des syndicats autonomes. »<sup>162</sup> Le bureau de la Gironde manifeste son accord et convie les adhérents doubles affiliés à « participer aux syndicats autonomes pour y faire triompher loyalement l'action unie sans aucune arrière-pensée de faire appliquer subrepticement un programme cégétiste par ces syndicats ». Labrunie, dirigeant cégétiste du SNI renchérit :

---

<sup>161</sup> ASU n°29, octobre 1952. Texte en annexe.

<sup>162</sup> Archives FERC-CGT, carton n°3, réunions CA FEN-CGT 1948-1952.

« Dans la vie des organisations autonomes, le militant cégétiste ne peut pas être un élément de perturbation, d'opposition systématique ; la critique, parfois sévère, qu'il émet à l'égard des méthodes et conceptions qu'il considère comme néfastes pour l'école et pour les enseignants n'est pas un facteur de division, mais une recherche obstinée d'une efficacité plus grande de l'action syndicale, à condition que le militant qui s'y livre donne chaque jour la preuve de son attachement à l'organisation. »<sup>163</sup>

La réaction des dirigeants de la FEN-CGT consiste à vouloir sauver la Fédération, en acceptant simplement d'amplifier l'application de la stratégie d'ouverture aux non cégétistes, définie depuis deux ans. Paul Delanoue reconnaît donc des « erreurs » à « corriger », à cause desquelles « des camarades certainement bien intentionnés confondent FEN-CGT et “tendance” » :

« Nous nous sommes servis de la FEN-CGT pour conduire les élections dans les syndicats de catégorie dans un esprit que les syndiqués ne comprenaient pas. Nous nous sommes servis de la FEN-CGT pour développer des positions de principe justes sur les problèmes revendicatifs essentiels, sans nous préoccuper suffisamment des moyens d'action essentiels, de l'utilisation de nos cadres, des expériences précieuses “d'en bas”. »

Cette précaution oratoire permet à Delanoue d'affirmer la nécessité de poursuivre l'activité de la FEN-CGT et une certaine distinction envers la direction autonome de la FEN : « Certains de nos amis ont traduit disparition des luttes de tendance par la suppression des critiques à l'égard de ceux qui remplacent l'action unie par les “controverses doctrinales”. C'est tout le contraire qui est vrai ! » Il proclame donc : « *Qui pourrait (...) reprocher* » à la FEN-CGT « *de conseiller à ses membres de faire passer dans la vie ce qu'ils ont voté dans leurs syndicats de catégorie, de confronter les meilleures expériences, de les généraliser sur la base des leçons des luttes de notre classe ouvrière française et de sa CGT ?* »<sup>164</sup>

### c- Des conséquences inégales

La FEN-CGT éprouve des difficultés à adopter réellement la nouvelle stratégie proposée par Frachon, d'abandon de toute velléité de travail de tendance dans les syndicats autonomes. Pourtant, l'exemple de la section SNI de la Somme peut l'inciter à la réflexion. Bastion autonome, elle élit en 1952 un nouveau secrétaire général, Marquis, proche du courant cégétiste. Sur son impulsion, le conseil syndical invite Pierre Clauzet, « en tant que

<sup>163</sup> ASU n°30, novembre 1952.

<sup>164</sup> Souligné dans le texte. Ibid.



minoritaire » à l'assemblée générale annuelle. Marquis ne cache pas ses idées, il exprime « en tant que simple militant, son désaccord » sur l'action nationale du SNI et vote contre le rapport d'activité<sup>165</sup>. La FEN-CGT applique sa nouvelle stratégie par l'intermédiaire d'une contribution de Guilbert au congrès fédéral de 1952, qui constitue une brillante illustration de la rhétorique anti-tendance.

En lieu et place d'une motion cégétiste, Guilbert propose de « rechercher ce qui fait l'union » et d'« écarter les positions uniquement partisans qui divisent ». Il critique la « cérémonie traditionnelle du vote sur les motions d'orientation (...) inutile et inefficace. » Il entend démontrer son inanité par deux éléments. Le premier touche à la prévisibilité des résultats : « L'expérience montre que depuis la scission syndicale de 1948, le pourcentage de voix obtenu par les divers courants d'idée au sein de la FEN est d'une stabilité remarquable. S'il s'agit de se compter, le compte est déjà fait. » Or « les statuts n'imposent pas un vote sur les motions d'orientation. » Il suggère donc la reconduction de la direction sortante. Le second pan de son raisonnement repose sur le besoin d'unité. La solution de Guilbert consiste en l'élaboration commune d'un « programme d'action », et d'une « résolution générale unique. Ce faisant, aucun syndiqué ne renoncera à son idéologie particulière, mais il permettra à la Fédération d'agir efficacement grâce à l'unité démocratiquement réalisée sur un programme limité. »<sup>166</sup> Pour justifier son idée de motion unique, Guilbert pousse très loin dans sa démonstration et omet même de critiquer la direction de la FEN. Il n'est pas sûr qu'un tel revirement soit apprécié des syndiqués, en tout cas, les autonomes l'utilisent pour suspecter la sincérité de l'ensemble du projet cégétiste.

La proposition de Louis Guilbert s'inscrit dans une démarche nouvelle de la FEN-CGT, qui commence à renoncer à combattre frontalement le modèle FEN et propose des aménagements susceptibles de permettre sa réinsertion dans le syndicalisme enseignant. Or, la majorité n'entend pas revenir sur un seul aspect du modèle FEN mis en place. Elle refuse donc la démarche de Guilbert en avançant deux grands types de motifs.

D'abord, Lavergne défend le système des tendances, en arguant que tous les autres courants de la FEN (autonomes, FO, Ecole Émancipée) s'y montrent attachés, et en naturalisant leur apparition : « Nous ne portons aucune responsabilité dans la formation des tendances ou dans la division syndicale. Le syndicalisme est fait de diversité. Vouloir l'ignorer, c'est méconnaître le caractère inéluctable de certaines réactions. »<sup>167</sup> L'idée d'une absence de responsabilité nous semble difficile à accepter de la part de militants qui, avant 1948, appartenaient à la tendance Force ouvrière et n'ont jamais évité les affrontements internes de

---

<sup>165</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°33, novembre 1952.

<sup>166</sup> EP n°1, octobre 1952.

la CGT, ni même de la FEN. De plus, non seulement les autonomes acceptent l'existence des tendances dans la FEN, mais ils s'emploient à accentuer leur cristallisation.

Ensuite, Lavergne utilise des arguments anticommunistes, en proclamant que « la cohésion fédérale (...) ne serait menacée que si on prenait, au sein d'organismes irresponsables, des décisions susceptibles de peser sur celles de la FEN. » Comme Guilbert critique les tendances au nom de l'initiative individuelle, le secrétaire général de la FEN décrédibilise son discours en attaquant son auteur : « La position de Guilbert ne lui est pas personnelle. C'est celle de nos camarades cégétistes. Elle constitue une application concrète des recommandations de Benoît Frachon en juillet dernier. Elle s'insère exactement dans la campagne du parti communiste pour "la mise en œuvre d'une politique d'unité d'action des travailleurs et d'une large union de toutes les forces de paix" »<sup>168</sup>. Louis Guilbert ne conteste d'ailleurs pas l'influence du discours de Benoît Frachon<sup>169</sup>.

La tentative de Louis Guilbert échoue donc devant la détermination majoritaire, dans la mesure où Lavergne transforme sa contribution hostile aux motions d'orientation en motion. Une réunion de responsables cégétistes établit le bilan du congrès. Une telle procédure participe du fonctionnement d'une tendance, proscrit depuis peu, ce qui contraint les cégétistes à quelques contorsions. Un opposant à la nouvelle stratégie, Beaussier, ne manque pas de le relever : il ne « comprend pas les réserves de la convocation » sur l'objet de la réunion et évoque un « formalisme ». N'entendant pas « renoncer à être de tendance CGT », il déconseille de « jouer aux petits soldats », ce qui ne tromperait « personne. Une nouvelle politique n'est pas faite de ruse. » Il accuse même Guilbert d'être « allé très loin vers le "liquidationnisme" de la tendance CGT. » Fernand Canonge, dirigeant cégétiste du SNET qualifie le congrès d'« expérience positive », grâce à la « liberté de manœuvre » laissée aux militants. Mais il atténue cette analyse : « On a exagéré dans le sens de la disparition des tendances (...). La tendance CGT doit "inspirer" la FEN autonome. » Guilbert maintient son orientation et code négativement le vote d'une motion d'orientation spécifique et des « défauts d'organisation dus au manque de cristallisation des tendances », qui ont occasionné « une certaine pagaïe ». Il reçoit le soutien d'un dirigeant du SNES Camille Canonge qui invite à se « débarrasser de l'étiquetage pour faire du travail en confiance avec les autres. » Bonnet appuie aussi cette démarche et estime que « l'esprit de tendance est nuisible à l'action », ce qui implique de « le liquider »<sup>170</sup>.

Malgré l'expression de ces divergences, la direction de la FEN-CGT accentue son effort.

---

<sup>167</sup> Editorial. EP n°1, octobre 1952.

<sup>168</sup> Editorial. EP n°1, octobre 1952.

<sup>169</sup> EP n°2, novembre 1952.

<sup>170</sup> Archives FERC-CGT, carton n°1, dossier Unité et Action, Réunion de Guilbert, Canonge F et C, Bonnet,

Au congrès fédéral suivant, en novembre 1953, elle refuse tout simplement de déposer une motion<sup>171</sup>. La direction fédérale réplique tout en évitant la confrontation : le vote cégétiste s'intitule « abstentions Guilbert ». Une confusion s'instaure avec les abstentions tout court et avec le vote de la motion autonome avec réserves, comme dans la Somme. Les cégétistes perdent alors un siège à la CA<sup>172</sup>.

#### **d- Les raisons du tournant**

La nouvelle orientation cégétiste prend donc acte du succès de la FEN autonome, par la priorité accordée au travail dans ses syndicats. Les cégétistes s'assimilent de plus en plus au syndicalisme autonome. Ainsi, un article du bulletin intérieur de la FEN-CGT évoque « nos Congrès » à propos de ceux de la FEN autonome, intéressant lapsus qui montre l'insertion des enseignants cégétistes dans un ensemble décrié auparavant<sup>173</sup>. On transfère la direction de la tendance Unité et Action du SNI à Jean Buisson, secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône, pour éviter toute assimilation à la FEN-CGT<sup>174</sup>. Des sections départementales du SNI à majorité cégétiste présentent les motions. Aujourd'hui, André Drubay affirme résolument qu'il n'a pas connu de militant FEN-CGT du second degré « qui n'ait pas donné au travail dans le [SNES ou le SNET] la priorité. » Selon lui, « c'est chez les instituteurs qu'il y a eu des problèmes », certains accordant la primauté de leur militantisme à la FEN-CGT<sup>175</sup>. Nous ne disposons pas d'éléments issus des archives pour confirmer ou infirmer cette idée.

Comment expliquer ce tournant ? Le courant unitaire ne ressent plus le besoin après 1952 du fonctionnement en tendance : il représente entre un cinquième et un quart des syndiqués et dispose donc d'une influence suffisante dans la FEN pour renoncer à certaines garanties statutaires. L'Ecole Emancipée, privée de cette masse critique, s'avère plus sensible aux protections qu'offre le système des tendances. De plus, le réalisme motive certainement les dirigeants unitaires, qui constatent l'échec auquel les conduit l'agressivité manifestée depuis 1948 et le refus global du modèle FEN. Rétrospectivement, Alfred Sorel, qui dirige le courant dans les années 1960, légitime ce changement :

En 1954, « la scission a sept ans, et on sent bien à ce moment-là qu'il n'y a pas de perspective de réunification. On est reparti pour un cycle long dans le mouvement

---

Clauzet, Bonin, Schatzmann, Rabier, Barberet en novembre 1952.

<sup>171</sup> « Notre souhait est que tous les enseignants dans leur section syndicale locale et leur section départementale de la FEN organisent dès maintenant leur participation à l'action, ce qui doit constituer la véritable préparation du congrès. » EP n°1, septembre-octobre 1953.

<sup>172</sup> EP n°3, décembre 1953.

<sup>173</sup> BFI, n°9, 1953.

<sup>174</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, Lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>175</sup> Entretien avec André Drubay.

syndical français divisé. Dans ce contexte, (...) la FEN-CGT comme organisation de masse n'avait pas d'avenir. La FEN existait, le syndicat national des instituteurs existait, et dès l'école normale, la masse des normaliens adhéraient tout naturellement au SNI. »<sup>176</sup>

La direction du PCF intervient à partir de 1953 pour impulser cette nouvelle orientation. Son secrétariat décide en juillet 1953 de combattre « la tendance à l'isolement, au repliement sur eux mêmes des instituteurs communistes » au moyen du refus des tendances<sup>177</sup>. En effet, le contexte politique, après le décès de Staline, renforce l'idée d'union de la gauche, marquée par de premières ouvertures politiques du PCF en direction de la SFIO<sup>178</sup>. On ne peut exclure l'hypothèse que le PCF ne cherche à donner des gages à son partenaire socialiste en réduisant les polémiques dans le syndicalisme enseignant. La direction du PCF pousse le raisonnement plus loin en songeant à la disparition complète de la FEN-CGT. En octobre 1953, le comité central du PCF en débat. Marcel Servin décrit « l'existence de la FEN-CGT » comme un « obstacle » qui « gêne considérablement le travail des instituteurs communistes qui doit s'effectuer là où se trouve la masse des instituteurs ». Maurice Thorez intervient pour condamner nettement la double affiliation des instituteurs :

« La question n'est même pas posée de travailler dans un syndicat ou dans un autre ? Le syndicat de la CGT n'est pas un syndicat. Les instituteurs (...) sont dans un fantôme d'organisation qui leur demande leur argent, qui les fait se constituer en fraction, et après on dit à ce syndicat : "Vous ne devez pas poser des problèmes de tendance. (...)" Mais on les a organisés en tendance. Il faut poser la question nettement. Les communistes doivent militer au SN de l'enseignement. On n'a pas le droit d'exiger d'eux qu'ils soient, en même temps syndiqués à la CGT. Voilà la réponse qu'il faut donner. »<sup>179</sup>

### e- Le congrès de 1953 de la FEN-CGT

La direction du PCF souhaite que la FEN-CGT avalise cette décision en procédant à son auto-dissolution. Elle charge Georges Fournial de cette mission lors du congrès de la FEN-CGT, en décembre 1953. Contrairement à leurs prévisions, le congrès s'avère houleux. Jeanne Levy se remémore un affrontement entre deux conceptions : soit « maintenir la FEN-CGT, parce que quand tu fais quelque chose, tu y crois », idée qui selon elle « montre un manque de

---

<sup>176</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>177</sup> Archives PCF, secrétariat, 7 juillet 1953.

<sup>178</sup> BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir, Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, 552 p. -

recul de ces militants », soit supprimer la FEN-CGT, « pour militer dans la masse »<sup>180</sup>. Non seulement, les militants non communistes comme Jacqueline Marchand et Camille Canonge s'insurgent contre cette solution radicale, mais des dirigeants communistes de premier plan les rejoignent, comme Paul Delanoue. Il déclare : « Fournial a parlé de la lutte de tendances. Il a exprimé des préoccupations légitimes ; mais on ne met pas fin à la lutte de tendances en condamnant solennellement les tendances. »<sup>181</sup> Cette insubordination fait échouer le projet de la direction du PCF, elle montre les lacunes de l'inféodation du courant unitaire au PCF. Dans un témoignage, Georges Fournial explique son échec par le fait que les communistes étaient minoritaires dans la FEN-CGT<sup>182</sup>. Pourtant, rien ne le démontre, et la direction du PCF ne pouvait envisager que des communistes de l'envergure de Delanoue s'opposent aussi vigoureusement.

Le congrès ne se prononce pas pour le statu quo, il accentue l'effort tourné vers la FEN et présente la FEN-CGT comme une simple structure de représentation des enseignants dans la CGT. Daniel Renard se souvient avoir soutenu cette orientation : « Ce congrès n'a pas supprimé la double affiliation, mais on disait que les membres adhérents au SNI, SNES, (...) doivent avoir pour but l'action unie de l'ensemble des enseignants. » La FEN CGT réaffirme donc « la condamnation de tout travail » de tendance, avec son « cloisonnement artificiel ». Renard pensait toutefois « qu'il devait y avoir une structure du courant de pensée », la FEN-CGT<sup>183</sup>. Dans son témoignage, André Drubay estime qu'il a « découvert » l'ampleur du débat lors du congrès, et que la résolution générale donnait « une allure plus légère » à la FEN-CGT : « On est partis en disant : c'est bien, on va travailler autrement, et ça m'a paru une bonne base »<sup>184</sup>. Il n'en eût pas le temps.

Les contradictions de la FEN-CGT, présentes dès l'origine, ne sont donc pas résolues et permettent les succès électoraux des autonomes.

---

<sup>179</sup> Archives PCF, CC, 22 octobre 1953.

<sup>180</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>181</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), Intervention de Delanoue sur la résolution générale du congrès de 1953.

<sup>182</sup> FOURNIAL Georges, « Naissance et évolution du courant "Unité & Action" dans les syndicats de l'enseignement », *Communication au groupe CRHMSS / Centre Fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant*, 29 avril 1987.

<sup>183</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>184</sup> Entretien avec André Drubay.

### III- LA VICTOIRE DES AUTONOMES

Entre 1950 et 1953, la majorité parachève sa victoire. Non seulement, les cégétistes renoncent progressivement à contester l'autonomie et des pans entiers du modèle FEN, mais ses succès électoraux se poursuivent. Elle utilise le légitimisme des syndiqués pour discréditer les cégétistes, quasiment présentés comme des ennemis de l'intérieur.

#### A- La poursuite des succès

##### a- Les succès autonomes

La majorité autonome conforte ses positions, et conserve tous les postes qu'elle gère depuis la scission confédérale. Ainsi, Lauré enracine son influence dans le SNET, et devient son seul secrétaire général en 1951, au détriment du cégétiste Rabier<sup>185</sup>. Même le petit SNETAA se développe, malgré la concurrence de FO, de la CFTC et d'une CGT majoritaire dans l'enseignement professionnel. Il compte en 1952 1 200 adhérents et 18 % des voix<sup>186</sup>.

Le courant cégétiste perd durablement en 1949 le contrôle d'une catégorie importante du SNES, celle des surveillants. Maurice Loi la dirige avec dynamisme et entretient une certaine confusion avec les activités de la commission des surveillants de la FEN-CGT. Des adversaires autonomes et EE le lui reprochent et gagnent les élections internes<sup>187</sup>. Dans un entretien, Maurice Loi attribue ce résultat au mode de scrutin : pour la première fois, les élections se déroulent par correspondance<sup>188</sup>. Son échec démontre que tous les bastions cégétistes sont susceptibles de basculer dans cette période.

Maurice Loi tente de prendre sa revanche en déconsidérant le travail fourni par le nouveau secrétaire, Louis Astre. Il l'accuse de « maladresse et manque de vigilance », Astre aurait laissé l'administration « assimiler les maîtres d'internat aux délégués rectoraux », dont le statut est moins avantageux. Mais ce dernier réplique vigoureusement : « Loi n'est pas sérieux ». Astre « conteste la réalité actuelle de ce danger » d'assimilation, car il « n'en trouve aucun indice dans les textes parus récemment. » Il l'accuse donc de mensonge, et attaque sur un autre terrain, en se servant de sa position majoritaire : « Loi, le 26 décembre, nous proposa d'intervenir auprès des groupes parlementaires, ce que nous fîmes avec lui d'ailleurs. (...) Si

---

<sup>185</sup> Rabier était secrétaire général du SNET avant le choix de l'autonomie, puis co-secrétaire général avec Lauré, et enfin secrétaire général adjoint en 1951. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. – p. 115

<sup>186</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. – p. 42.

<sup>187</sup> Appel à candidature de Cordier et Astre. US n°50, 25 février 1949.

<sup>188</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

Loi envisage d'autres moyens d'action, qu'il nous le dise ; sinon, s'il ne pense pas qu'il y en ait d'autres, ce qui paraît être le cas puisqu'il n'a rien proposé, qu'il n'aille pas écrire que nous avons mené une action insuffisante. »<sup>189</sup> Finalement, l'activité déployée par Astre ne permet pas à Loi de montrer aux MI-SE qu'ils ont perdu au change.

### **b- La lutte contre la politisation des débats syndicaux**

Les succès de la majorité proviennent d'abord des erreurs du courant cégétiste, qui s'enferme en partie dans une posture politique, en relayant les grandes campagnes du PCF dans le syndicalisme enseignant. En 1952, l'arrestation de Jacques Duclos puis de Le Léap (dirigeant non communiste de la CGT) provoque un puissant mouvement de solidarité, sur le thème des libertés. La majorité ne s'y oppose pas totalement, mais elle limite sa participation. Face aux tentatives des enseignants cégétistes d'obtenir une condamnation plus ferme, les majoritaires se présentent en garants de l'indépendance syndicale. Considérant que le « caractère professionnel » d'une journée d'action « a été nettement défini », une circulaire fédérale affirme : « La FEN n'a pas à faire de l'opportunisme politique. Elle ne se laisse pas influencer ni par les polémiques qui se donnent libre cours (...), ni par ceux qui souhaitent que notre manifestation n'ait pas lieu, ou soit détournée de ses objectifs initiaux. »<sup>190</sup> Une abondante correspondance évoque les répercussions de ce conflit dans les sections.

La situation de la Creuse, décrite par le secrétaire départemental, nous paraît caractéristique du climat tendu :

« Une violente discussion s'est engagée sur la motion relative à la défense du droit de grève et des libertés syndicales. Les cégétistes, qui étaient en majorité dans la salle en fin de séance, voulaient faire adopter un texte protestant contre l'emprisonnement de Duclos, la saisie des journaux communistes, etc... Naturellement, je me suis opposé formellement à cette prétention. [Une] petite astuce a mis fin à la discussion orageuse et la (...) motion a été votée à l'unanimité sans modification ni adjonction. Le député communiste Courtaud était dans la salle. »<sup>191</sup>

L'année suivante, au cours d'une assemblée qui réunit 220 enseignants, le secrétaire de section affronte une salle moins hostile et évite un vote délicat en lançant « un appel à l'union »<sup>192</sup>. Toutefois, les cégétistes obtiennent satisfaction dans quelques cas. Lors d'une assemblée générale de la section des Ardennes, traditionnellement acquise à la majorité, un

<sup>189</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>190</sup> 1 BB 8, circulaire syndicats Nationaux n°30, sections départementales n°29, 3 juin 1952.

<sup>191</sup> 1 BB 8, lettre du secrétaire de la section de la Creuse à Lavergne, 5 juin 1952.

<sup>192</sup> Il précise : « appliquant tes instruction ». 1 BB 14, lettre à Lavergne, 5 février 1953.

cégétiste propose « l'adjonction d'un additif réclamant la libération de Le Léap. » Malgré l'opposition du secrétaire départemental, un « vote à main levée décida de l'adjonction à une forte majorité (300 pour, 50 contre, 50 abstentions environ). »<sup>193</sup>

A long terme, l'insistance de la FEN-CGT à porter ces débats sur la paix et les libertés crédibilise les critiques sur le caractère politique de son action.

### c- La résorption de la scission du Puy-de-Dôme

La situation de la section SNI du Puy-de-Dôme illustre l'impasse dans laquelle se trouve la FEN-CGT. Un an après le départ des instituteurs cégétistes de la section SNI, la CGT reçoit encore 156 voix sur 682 votants lors du référendum qui confirme au plan national l'autonomie du SNI. Des sympathisants cégétistes restent donc au SNI. Les promoteurs de la scission admettent leur erreur fin 1949 et entreprennent des démarches pour revenir dans la section. Le leader cégétiste Sol accepte « le non cumul des responsabilités politiques et syndicales et celui des responsabilités dans plusieurs organisations syndicales », c'est-à-dire entre SNI et FEN-CGT<sup>194</sup>.

Cependant, des réticences s'expriment parmi les cégétistes. Pour leur conseil syndical : « l'action engagée (...) aboutit "à démoraliser nos meilleurs amis, à nous dévaluer" ». Sol, le dirigeant désavoué, considère que l'ouverture de pourparlers « désavantage » les cégétistes, car ils jettent « le trouble parmi [leurs] adhérents », ce qu'il qualifie de « sacrifice incontestable ». Une motion adoptée par le CS de la FEN-CGT reprend donc un discours ambigu, en insistant sur l'« unité d'action effective, prélude du rassemblement de tous les enseignants du premier degré » et en créant un Comité de Coordination. Une telle initiative laisse perdurer la scission, puisqu'elle privilégie le travail conjoint des deux organisations, au lieu d'envisager leur fusion. La motion se termine d'ailleurs par un appel à renforcer une organisation qui prétend envisager de se saborder : « En attendant, nous demandons à tous de rejoindre les rangs de notre syndicat pour que nous travaillions avec une énergie accrue à la cause de l'unité. »<sup>195</sup>

Le secrétaire de la section SNI, Lauvergnat, ne semble pas mécontent de cette division de ses adversaires : il se félicite que « l'idée de la double affiliation » fasse « son chemin » et ajoute que « la Section se porte bien et ne présente pas véritablement de signes de désagrégation ou de décrépitude. » Il « s'élève contre l'unité d'action avec les cégétistes », qui

---

<sup>193</sup> 1 BB 14, lettre du secrétaire de la section des Ardennes, à Lavergne, 11 février 1953.

<sup>194</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°38, octobre 1949.

<sup>195</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°39, novembre-décembre 1949, janvier 1950.



officialiserait « les deux syndicats. »<sup>196</sup> Pourtant, la force de la majorité provient de son identification à la cause de l'unité du syndicalisme enseignant. Les membres du SNI s'étonnent donc que leur direction paraisse accepter la prolongation de la division, en ne tentant aucun geste en direction des cégétistes. Le bulletin autonome est « accusé de “provocation” à l'égard de la FEN-CGT », ce qui contraint Lauvergnat à faire amende honorable : le bulletin « a déçu. Nous devons tenter de nous racheter. »<sup>197</sup>

Les négociations reprennent, et au printemps 1950 les deux directions syndicales adoptent un protocole d'accord à la quasi-unanimité. Celui-ci prévoit des garanties sur la liberté d'expression dans le bulletin et la présence de cégétistes au bureau, contrairement au principe de l'homogénéité<sup>198</sup>. Pourtant, certains instituteurs cégétistes refusent de reprendre leur carte du SNI, à cause de la fracture créée par les événements, notamment du « sentiment que la minorité sera brimée. »<sup>199</sup> L'année suivante, la liste unitaire ne recueille que 270 voix contre 720 à la majorité (27 % des voix). Le seul militant autonome hostile à la réunification perd son siège<sup>200</sup>. Le secrétaire autonome de la section affiche sa volonté d'effacer la parenthèse de la scission, sans accorder de statut privilégié à la FEN-CGT : « nos rapports avec elle (...) sont inexistants. Je reçois son bulletin, je ne saurais dire si le nôtre lui est adressé. D'ailleurs, cet état de fait est conforme avec les directives nationales. »<sup>201</sup>

Cependant, les relations s'améliorent rapidement. Une lettre du cégétiste Buvat à la direction nationale de la FEN-CGT évoque « une atmosphère de détente », la naissance d'une « confiance réciproque dans le travail » qui permet à tous « d'exprimer leurs idées ». En 1952, lorsque Lauvergnat songe à démissionner, les cégétistes lui demandent « de conserver son poste », offrant « leur appui total pour les revendications, la défense de l'école ». La majorité applaudit vivement cette déclaration et élit un secrétariat hétérogène comprenant un autonome (Lauvergnat), un FO et un Cégétiste, « qui est de plus un communiste militant. »<sup>202</sup> Un tel dénouement, dans un département marqué par le comportement le plus sectaire des enseignants cégétistes, témoigne de la proximité des pratiques et représentations militantes. Une fois les querelles de personnes apaisées, rien ne s'oppose à une insertion durable des unitaires dans le travail du SNI.

Globalement, les succès de la majorité n'apparaissent plus comme en 1948-1949 dictés par

---

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°42, mai-juin 1950.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> Titre de l'article « La lutte syndicale, c'est au syndicat autonome qu'elle se mène ». *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n°8, 1er trimestre 1951.

<sup>200</sup> La participation reste faible (50 %), malgré la présence nouvelle d'une liste unitaire. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°46, mars-avril-mai 1951.

<sup>201</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°47, juin-juillet 1951.

<sup>202</sup> Lettre de Buvat, archives FERC-CGT, carton n°1, dossier Unité et Action, le 17 octobre 1952.

les circonstances. Les autonomes en ont tiré les leçons et abouti à une véritable stratégie anti unitaire.

## **B- Systématisation d'une stratégie de fermeté**

### **a- Une dernière tentative de conciliation : le rapport d'activité de 1950 du SNES**

Traditionnellement, les débats de tendance prennent moins de place et revêtent une intensité moindre dans le SNES. En 1950, son secrétaire général, Adrien-Claude Bay, tente de renforcer la cohésion du syndicat en conciliant les points de vue majoritaires et minoritaires. Estimant « qu'il n'y a pas eu de divergences importantes », il propose la rédaction d'un rapport d'activité commun. Le préambule du rapport indique l'esprit de sa démarche : « *Nous avons voulu exposer aussi clairement et aussi objectivement que possible l'activité du Bureau depuis le dernier congrès afin que les représentants des tendances dans ce Bureau puissent, en l'approuvant, témoigner de la véracité des faits.* »

Un tel système semble exceptionnel, car il modifie la perspective habituelle de discussion des congrès, en permettant à un consensus d'apparaître. Il confère aux unitaires un début de pouvoir de codirection, et un statut à part, puisqu'on les sollicite pour garantir l'exactitude du rapport, malgré leur position minoritaire. Ce geste apparaît également en décalage avec la fermeture croissante du SNI et de la FEN<sup>203</sup>.

Or, les unitaires entretiennent le flou sur leurs intentions, et hésitent à exploiter cette opportunité. L'ampleur de l'ouverture souffre donc de la réticence cégétiste à ratifier l'activité passée. Louis Guilbert déclare en bureau national du SNES « que le rapport est trop marqué par la conception majoritaire et qu'il n'exprime pas la position minoritaire sur des points essentiels de l'activité passée. » Bay démontre son attachement à la proposition de rapport commun en incluant les observations cégétistes dans son texte. Il « demande un vote unanime du bureau dans ces conditions, la minorité ayant le loisir de faire avec lui une dernière mise au point du rapport d'activité. » Pourtant, le cégétiste Brasseul sépare l'établissement des faits (sur lequel l'unanimité reste possible) de leur appréciation (pour laquelle le courant garde ses critiques) : « l'unanimité sur cette présentation du rapport d'activité ne peut signifier que la reconnaissance de l'objectivité des faits et discussions qui ont eu lieu à la CA et au Bureau, et non une approbation unanime de l'action menée par la majorité du Bureau et sur laquelle les syndiqués ont eu à se prononcer pour ou contre en toute liberté. » L'autonome Perceval résume ainsi le fond de la position cégétiste : « la minorité approuve le rapport pourvu qu'il

contienne les arguments permettant de voter contre. »<sup>204</sup>

Cette tentative d'ouverture de Bay apparaît comme un demi-échec, puisque les cégétistes ne consentent pas aux gestes nécessaires à sa pérennisation. Les polémiques perdurent, et Bay déclare : « la divergence entre la majorité et la minorité a porté essentiellement sur les moyens d'action. Nous n'avons cependant pas gardé le souvenir que ces camarades aient — soit dans une réunion de la CA, soit dans une réunion du bureau — formulé une proposition précise qui ait été repoussée par la majorité. »<sup>205</sup> Par la suite, la majorité du SNES ne cherche plus à rédiger conjointement son rapport d'activité, tandis que les cégétistes découvrent à contretemps les vertus de ce système. En décembre 1951, ils se félicitent que dans la section académique de Paris (S3), le rapport d'activité soit « signé par le bureau, unanime ; nous avons exprimé des réserves sérieuses, mais reconnu un effort réel dans le sens du développement de l'unité et de l'action. »<sup>206</sup> Un an plus tard, Guilbert utilise ce précédent dans son essai de dépassement des tendances de la FEN<sup>207</sup>. L'absence de réaction positive des autonomes s'explique par le choix d'une stratégie de fermeté, désormais assumé dans tous les grands syndicats, même le SNES.

#### **b- Seuls maîtres à bord**

Les majoritaires constatent que les syndiqués peuvent admettre une certaine forme d'intransigeance, par exemple quand ils refusent de participer aux initiatives prises par les autres forces syndicales, membres ou non de la FEN. Ils s'emploient donc à réduire les derniers foyers de contestation interne. Les excès cégétistes légitiment d'ailleurs le contrôle grandissant exercé sur l'ensemble des structures syndicales par les directions nationales. Ainsi, dans le SNES en 1949, contrairement aux usages, la circulaire d'un secrétaire de catégorie cégétiste parvient aux sections sans l'assentiment du secrétaire général. Dans le même ordre d'idées, le dirigeant de la section académique de Paris, Ruff, accuse Bonin de constituer une trésorerie spécifique à la catégorie des AE. A la suite de ces incidents, le SNES adopte une ligne de conduite centralisatrice : toutes les circulaires doivent porter la signature du secrétaire général et le trésorier national est habilité à contrôler les trésoreries de catégorie<sup>208</sup>.

---

<sup>203</sup> Rappelons le vote de l'homogénéité du bureau fédéral en 1949, sur lequel le SNES hésitait : cf chapitre 4.

<sup>204</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>205</sup> Ibid.

<sup>206</sup> *L'Elan Syndicaliste*, n°6, décembre 1951.

<sup>207</sup> Des tentatives « d'unité syndicale, par delà les querelles idéologiques » avaient eu lieu au congrès de 1950 du SNES. EP n°2, novembre 1952.

<sup>208</sup> US n°51, 25 mars 1949.

Les autonomes s'efforcent également de limiter la fluidité des engagements de tendance ; ils somment chaque militant de choisir son camp, et d'y rester. Une déclaration de Bay indique : « Si un candidat a signé une autre motion ou pris position en sa faveur, pour figurer sur la liste "autonome", il devra accepter de déclarer publiquement qu'il renonce à cette motion. »<sup>209</sup> De cette manière, la direction nationale du SNES espère empêcher certains autonomes de se retrouver sur des listes d'union avec les cégétistes, comme dans la catégorie des AE en 1950.

Nous avons vu que les autonomes refusent les propositions de liste commune émises par Guilbert aux congrès fédéraux de 1952 et 1953. Le titre d'un article de l'instituteur autonome Baillet nous semble évocateur de leur stratégie de fermeté : « Contre l'équivoque et pour la clarté ». Il refuse « d'escamoter le problème d'orientation », pour « administrer dans la clarté une organisation qui n'est pas monolithique ». Pourtant, le principal argument reste d'ordre conjoncturel : selon lui, les cégétistes « tentent d'exploiter le désir d'unité qui anime la majorité pour l'empêcher de se manifester au moment du Congrès (...). Dans cette euphorie factice, la FEN-CGT subsisterait avec ses réunions particulières, son journal, son activité fractionnelle, ses mots d'ordre et l'orientation de la centrale à laquelle elle adhère. »<sup>210</sup>. Il s'agit d'un prétexte, comme la fin de la FEN-CGT allait le démontrer : la majorité refusera de reconsidérer sa position, alors que l'obstacle qu'elle désignait disparaît. Elle se satisfait donc de sa position dominante et constate à l'usage qu'elle peut monopoliser tous les pouvoirs sans remettre en cause l'unité du syndicalisme enseignant.

## SYNTHÈSE

La période 1950-1953 voit l'inscription de la question laïque au cœur de l'agenda politique, en tant qu'obstacle principal à la recomposition politique autour de la Troisième Force, l'alliance du centre droit et de la SFIO. La majorité fédérale maintient sa position équilibrée : hostile au principe de la Troisième Force, elle n'en critique guère les modalités, comme le système des apparentements, pour éviter la rupture avec la SFIO. Le camp laïque, réorganisé depuis la création du CNAL, teste pour la première fois sa capacité de mobilisation contre les lois Marie et Barangé. Les cégétistes échouent à remettre en cause le monopole exercé par le CNAL, ce qui les contraint à s'investir dans des actions dont ils n'influencent guère le contenu.

---

<sup>209</sup> US n°60, 8 mai 1950.

<sup>210</sup> EP n°2, novembre 1953.

Sur le plan revendicatif, la direction de la FEN approfondit les méthodes mises en place dans la période précédente. Elle prend l'habitude de convoquer régulièrement, chaque année, des grèves ou des journées d'action en commun avec les autres fédérations syndicales de fonctionnaires. Pour répondre formellement au souci de FO d'éviter l'unité d'action avec la CGT, on invente les communiqués de presse parallèles. Pourtant, une rupture marque le domaine revendicatif : les divergences entre instituteurs et professeurs se traduisent pour la première fois par un affaiblissement de la FEN, au profit d'une structure spécifique à l'enseignement secondaire : le Comité d'Action Universitaire. Non seulement, le SNES enfreint la discipline fédérale en s'associant au SGEN-CFTC dans ce comité, mais il lance une grève des examens dans ce cadre.

L'affaire du CAU démontre la fragilité du pacte fédéral, qui lie les syndicats des différents ordres d'enseignement ; le SNI privilégie la revalorisation tandis que le SNES, soutenu par les cégétistes, se bat d'abord pour le reclassement. Malgré la domination du SNI au sein de la FEN, qui se traduit par l'hostilité qu'elle manifeste au CAU, la Fédération n'existe que par le compromis qu'elle noue entre ces conceptions. L'affrontement entre le SNES et le SNI atteint une ampleur rare dans cette période, malgré l'appartenance de leurs dirigeants au même courant. Sur le plan pédagogique également, la FEN ne réussit pas à exploiter sa position monopolistique dans l'enseignement public : elle ne parvient pas à concilier les points de vue des différents dirigeants syndicaux, malgré le partage de valeurs clés comme la démocratisation.

Durant cette période, les cégétistes constatent l'inanité de leur lutte contre la FEN autonome. Ils gèrent difficilement la contradiction entre leur activité au sein de la FEN et dans une organisation concurrente, la FEN-CGT, logée de plus dans le même immeuble. Deux symptômes prouvent ces difficultés : les scores des listes cégétistes s'effondrent dans la FEN et la FEN-CGT perd des milliers d'adhérents. Face à la puissance de la FEN, les cégétistes abandonnent rapidement leurs velléités d'action revendicative propre.

Le pacifisme devient une identité de substitution avec l'engagement total dans l'appel de Stockholm. Les cégétistes lient constamment leurs positions revendicatives et l'argumentation pacifiste, contrairement aux majoritaires, qui refusent de s'engager dans un camp. Le deuxième grand axe d'intervention cégétiste concerne les atteintes aux libertés, dans un contexte de répression contre le PCF et la CGT. Ce positionnement aboutit à des effets paradoxaux. D'un côté, les campagnes de la FEN-CGT obtiennent un certain écho, ce dont témoigne de nombreux exemples départementaux. Elles prolongent une tradition syndicale ancrée chez les instituteurs, qui se veulent les héritiers des dreyfusards et s'avèrent sensibles au pacifisme depuis la Première Guerre mondiale. Pourtant, de l'autre côté, ces campagnes

donnent une image politique au courant et accèdent les critiques majoritaires, sur le thème de l'indépendance syndicale.

La FEN-CGT souffre également de la position centrale occupée par la FEN dans les relations intersyndicales. Heureuse de sa collaboration avec un syndicat réformiste, la direction confédérale de la CGT confère à la FEN le label de quasi-confédération. Celle-ci multiplie les exclusives contre la FEN-CGT, transformée à son corps défendant en obstacle à l'unité d'action. De son côté, la direction de la FEN-CGT combat la mouvance sectaire qui propose de quitter la FEN autonome et attaque frontalement les autonomes. La section scissionniste du Puy-de-Dôme accepte de revenir au sein du SNI, en échange d'une place au bureau départemental. Les cégétistes comprennent que leur fermeté initiale les mène à la catastrophe et cherchent à apaiser le climat interne à la FEN. Ils cessent d'assumer leur statut de tendance tout en orientant l'essentiel de leur activité vers la FEN et ses syndicats nationaux.

Leur nouveau discours tend à dissocier les débats de tendance du choix des responsables, pour lequel ils valorisent les compétences. Le conflit autour du secrétariat de la catégorie des adjoints d'enseignement sert de laboratoire. Certes, Marcel Bonin perd son poste dans un vote de tendance, mais son aura personnelle et une campagne rassembleuse permettent de rallier des AE autonomes et de reconquérir le secrétariat un an plus tard. Ce conflit exprime l'antagonisme entre deux légitimités : celle de tendance, où prime la conformité idéologique, et celle proprement syndicale, où priment les résultats concrets obtenus. Désormais, les listes du courant s'ouvrent aux non cégétistes et changent de nom, dans l'objectif de dépasser les clivages issus de la scission de 1948. Après tout, le courant dispose de la masse critique nécessaire pour influencer l'action de la FEN, même d'une manière informelle. Sa survie ne dépend pas de sa représentation dans les instances syndicales.

Dans un discours retentissant au congrès de 1952 de la FEN-CGT, Benoît Frachon condamne la participation des cégétistes aux luttes de tendances de la FEN. Le cégétiste Louis Guilbert propose alors la constitution de listes communes aux majoritaires sur la base d'un programme minimum. Les autonomes motivent moins leur refus de sa démarche par des considérations tactiques (sur le nombre de postes, sa sincérité) que comme une question de principe. Le système des tendances s'impose comme la norme de fonctionnement de la FEN, sanctifiée par le temps. Il correspond à un durcissement de leur position dans les années 1950, réplique paradoxale à l'adoucissement de celle des unitaires. Les syndiqués ne tiennent pas rigueur aux autonomes de leur intransigeance, par exemple sur l'homogénéité des directions ou sur leur contrôle étroit des structures syndicales animées par les unitaires. Au nom de la clarté, les majoritaires s'efforcent de consolider les démarcations entre tendances, pour limiter

les changements d'affiliation.

Loin de tenir compte de cette attitude, les cégétistes accentuent leurs efforts d'insertion dans le modèle FEN, ce qui pose inéluctablement la question de l'existence même de la FEN-CGT, en tant qu'obstacle à ce processus. Les efforts entrepris par la direction du PCF pour obtenir son autodissolution échouent au congrès de la FEN-CGT de décembre 1953. Dans une mentalité stalinienne, les dirigeants du PCF ne peuvent tolérer l'insubordination d'éminents communistes, tel Paul Delanoue. Ils emploient la manière forte en interdisant la double affiliation, entre décembre 1953 et janvier 1954.

## **Chapitre 6**

**1954 – 1959 :**

**La création du courant Bouches-du-Rhône  
et l'activité syndicale de la FEN**



En 1954, l'édifice de la FEN-CGT s'effondre, suite à l'ingérence exercée par le PCF qui condamne la double affiliation entre le SNI et la FEN-CGT. Désormais, le courant unitaire se déleste de sa référence cégétiste et s'exprime uniquement à l'intérieur de la FEN. Il tente à plusieurs reprises de s'intégrer dans la majorité fédérale, amplifiant les efforts entrepris en 1952 et 1953. Cet événement constitue un tournant, à la fois pour la FEN et pour sa principale minorité. Celle-ci abandonne quasiment toutes ses structures (journal, fichiers d'adhérents...). La tendance cégétiste se métamorphose en sensibilité rejetée par la majorité et se présente sous l'étiquette de la section des Bouches-du-Rhône, une des rares sections départementales du SNI et de la FEN qu'elle anime. Elle abandonne sa stratégie antérieure d'affrontement frontal avec la majorité.

Le courant unitaire admet donc la réussite du modèle FEN et en propose une inflexion sur le plan des tendances, afin de participer à nouveau à la direction effective du syndicalisme enseignant. Cela modifie profondément les conditions du débat interne à la FEN. Quelles sont les conséquences de ce coup d'éclat, à la fois à l'intérieur du courant unitaire et parmi ses adversaires ? Comment les unitaires se réorganisent-ils ? Pour répondre à ces interrogations, une part inhabituelle de notre documentation provient d'archives orales. Nous connaissons les risques inhérents à cette méthode, mais la disparition de toute structure organisée du courant et de toute publication limite les archives écrites. Néanmoins, les interviews que nous avons effectuées convergent avec les éléments qui filtrent de la presse syndicale et des quelques correspondances que nous avons retrouvées.

Cette construction nouvelle est encouragée par le rapprochement progressif du PCF et de la SFIO, qui permet le Front Républicain de 1956. Mais elle subit l'épreuve du feu de la guerre d'Algérie et de ses répercussions politiques en France. Le consensus recherché par le courant survit-il à cette période de choix décisifs ? Comment la majorité autonome confronte-t-elle ses convictions anti-indépendantistes à l'émergence de la revendication nationale algérienne ? Elle constate et participe également à l'approfondissement de la crise de la SFIO, dont la politique de la majorité molletiste déçoit de plus en plus les enseignants socialistes.

Cet écart se confirme sur le plan laïque, avec l'amertume engendrée par le gouvernement Guy Mollet de 1956. La majorité affirme donc son autonomie sur le plan politique, comme sur le plan syndical, avec une initiative de grande ampleur en 1957, quand elle lance un appel à la réunification confédérale au titre significatif : *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*. Ces actions tous azimuts prouvent la vitalité de la FEN. Sa direction se heurte néanmoins à une difficulté principale : ses succès n'obligent plus ses membres à une cohésion sans faille, et les conflits entre identités professionnelles véhiculées par les syndicats nationaux se poursuivent, au sein même du bureau fédéral.

## I- LA CRÉATION DU COURANT BOUCHES-DU-RHÔNE : UNE SOLUTION ORIGINALE

### A- Les effets de la destruction de la double affiliation

En interdisant la double affiliation, les dirigeants du PCF prennent le risque de traumatiser leurs partenaires dans le syndicalisme enseignant et de discréditer la stratégie d'ouverture qu'ils prônent.

#### a- Une décision traumatisante du Bureau Politique du PCF

La FEN-CGT s'étirole au début des années 1950, mais sa quasi-disparition provient d'une intervention extérieure. Le Bureau Politique du PCF prend la responsabilité d'interdire la double affiliation aux instituteurs communistes. Les circonstances mêmes de la divulgation de cette décision apparaissent rocambolesques. Elle date du 15 décembre 1953, soit avant le congrès de la FEN-CGT. Jacques Girault explique que les dirigeants du parti communiste « ont sous-estimé les éventuelles résistances des enseignants communistes. Dans ces conditions, il paraissait fort sage de dater la déclaration du Bureau politique du début janvier et de ne la publier qu'après avoir multiplié les explications avec les instituteurs communistes. »<sup>1</sup> La date officielle, restée dans l'histoire, est le 5 janvier 1954. On sait aujourd'hui que le bureau politique s'est divisé sur cette question. Par exemple, Robert Ducol affirme que « Frachon n'a jamais admis la suppression de la double affiliation »<sup>2</sup>. Pourtant, le secrétaire général de la CGT n'émet aucune objection publique, donnant la priorité à la discipline du parti sur les intérêts de son organisation. Selon Pierre Roche, on informe quelques militants communistes de la teneur de cette décision, destinée à rester secrète. Mais un cégétiste non communiste, Camille Canonge, la découvre le 8 janvier et la divulgue auprès du journal *L'Observateur d'aujourd'hui*. *L'Ecole Libératrice* reprend cette information, que *L'Humanité* ne publie que le 27 janvier 1954<sup>3</sup>. Une telle chronologie montre que les dirigeants communistes supputaient le risque de scandale.

Pourtant, quelques militants acceptent cette décision, dont Georges Fournial, qui devient le

---

<sup>1</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

<sup>2</sup> Interview de Robert Ducol, op. cit. - p. 46.

<sup>3</sup> ROCHE P., *Les Instituteurs communistes*, op. cit. - p. 189.

leader du courant unitaire. Jeanne Levy se souvient de sa participation à une réunion d'enseignants communistes. Bien que non-membre du Parti, elle était « la seule personne à soutenir cette décision », car selon elle, « l'instituteur doit militer dans son milieu. C'était dur pour les copains communistes de militer dans le SNI, à cause de l'attitude des majoritaires. »<sup>4</sup>. Léo Figuères, chargé à l'époque de l'application de cette mesure par la direction du PCF, reconnaît l'existence d'« opinions différentes », mais assure que « la majorité des communistes qui agissaient dans le SNI, dans le syndicat d'enseignement secondaire ou le syndicat d'enseignement technique, étaient convaincus » de son bien-fondé<sup>5</sup>. S'il semble impossible de déterminer le poids respectif de chaque option parmi les enseignants communistes, un faisceau d'éléments converge pour indiquer que, sans la force de la discipline dans le PCF, sa décision n'aurait été que partiellement appliquée.

Voguet, responsable des instituteurs communistes, admet en mars 1954 devant le Comité central du PCF que des « réticences certaines » s'expriment. Il déclare que la décision du BP « rencontre dans son application des difficultés et des incompréhensions. Il faut donc expliquer et convaincre ». Il attribue cela à « la crainte (...) du travail de masse parmi les instituteurs »<sup>6</sup>. Pour surmonter l'obstacle, on organise une journée d'étude des instituteurs communistes à Aubervilliers, les 22 et 23 avril 1954. Elles regroupent 500 délégués, dont 480 approuvent par écrit la nouvelle stratégie syndicale<sup>7</sup>. La plupart des témoignages décrivent un traumatisme subi par ces militants. Un tiers des réponses communistes au questionnaire de Robert Hirsch marque sa désapprobation, notamment de la méthode utilisée, contre un autre tiers de soutien<sup>8</sup>. Selon Robert Ducol, cette décision « a créé un trouble incontestable dans [les] rangs » cégétistes. Dans son département, une AG décide « tout en abandonnant la double affiliation, de maintenir des contacts avec l'UD et les UL » de la CGT<sup>9</sup>. Daniel Renard évoque ce souvenir d'une décision « prise en haut », comme celui qu'il a « difficilement vécu » :

« C'était là, il faut bien le reconnaître, une ingérence directe dans les problèmes syndicaux. On a été quelques-uns à discuter de ces problèmes, sur convocation de la direction fédérale, avec la direction en Seine-et-Oise qui nous a expliqué qu'il fallait effectivement aller dans ce sens là. Là aussi, c'était une ingérence... Donc, ça a été un passage difficile pour un certain nombre d'entre nous. A l'époque, le parti était centralisé, discipliné, et l'idée ne nous effleurait pas qu'on puisse ne pas appliquer..

<sup>4</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>5</sup> Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>6</sup> Archives PCF, CC, 5-6 mars 1954.

<sup>7</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

<sup>8</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », op. cit. - p. 244.

<sup>9</sup> Interview de Robert Ducol, op. cit. - p. 46.

*Q : Elle ne vous effleurait pas ?*

Non, le Parti avait décidé, même si on a des problèmes de conscience, on applique les décisions du Parti. »<sup>10</sup>

Les réactions les plus vives proviennent des rangs des syndicalistes non communistes, qui soutenaient globalement l'idée d'un maintien de la FEN-CGT et se sentent déconsidérés, traités comme quantité négligeable. André Drubay raconte qu'il était « complètement estomaqué » et « choqué » : « cela représentait pour moi une intervention d'un parti politique après un congrès qui était quand même un congrès syndical ». Il ajoute : « j'ai réagi très violemment. A la réunion de la CA de la FEN-CGT qui avait lieu en janvier après, on s'est pas étripés, mais enfin ça a été très dur ». Il songe à quitter toutes ses responsabilités militantes, mais n'abandonne finalement que sa fonction de secrétaire départemental du Mouvement de la Paix, malgré l'insistance du dirigeant local du PCF<sup>11</sup>. Plusieurs témoignages indiquent que Jacqueline Marchand, après une tentative d'infléchissement de la position communiste, a « très mal vécu » cet évènement et « gardé une certaine amertume », selon les termes de Maurice Loi<sup>12</sup>.

#### **b- Une place nouvelle pour la section des Bouches-du-Rhône**

La FEN-CGT ne disparaît nullement en 1954, puisqu'elle comprend des syndicats nationaux, essentiellement des centres d'apprentissage et des agents de lycée, auxquels elle se réduit désormais. Elle décide de maintenir la double affiliation, même si Daniel Renard remarque que si quelques « non-communistes et peut-être quelques communistes sont restés » quelque temps doubles affiliés, « la grande masse s'était retirée. »<sup>13</sup> Parmi ces exceptions figure André Drubay, qui conserve sa carte confédérale jusqu'en 1960. Cependant, la FEN-CGT ne représente plus qu'une organisation anémique, qui n'exerce aucune influence sur le destin de la FEN.

La section FEN des Bouches-du-Rhône reçoit la responsabilité d'animer le courant unitaire, qui aspire au rôle de sensibilité incluse dans la majorité fédérale. Le dynamisme de cette section lui offre l'opportunité de servir d'exemple, ainsi les articles de Maunoury consacrés aux sections FEN la citent régulièrement<sup>14</sup>. André Drubay estime aussi, rétrospectivement, que « c'était une section vivante », opérant un « travail de confrontation »,

<sup>10</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>11</sup> Il tourne « nettement » son hostilité contre les « cadres du PC ». Entretien avec André Drubay.

<sup>12</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>13</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>14</sup> EP n°8, juin-juillet 1949.

comme « celle de la Marne et non des béni-oui oui. »<sup>15</sup>

Dans ce nouveau dispositif, les unitaires marquent leur volonté d'intégration au modèle FEN en proposant l'établissement de listes communes, autour d'un programme minimum. Le secrétariat de la section unitaire de la Marne écrit au secrétaire général de la FEN en 1957 : « Encore que notre section passe pour une section "minoritaire ex-cégétiste" pour utiliser le jargon de nos Congrès, nous nous considérons comme des syndiqués à part entière, aussi soucieux que quiconque du prestige et du rayonnement de notre organisation, qui est pour nous la seule organisation représentative des enseignants. »<sup>16</sup> Confronté au refus majoritaire et à l'obligation en découlant de présenter une motion, les unitaires confient ce soin pour la FEN et le SNI à la section des Bouches-du-Rhône.

Conséquence logique de cette nouvelle stratégie, la section phare du courant unitaire s'érige en modèle, son action prend une valeur exemplaire. Sa motion stipule en 1956 que la section « présente l'expérience d'une activité qui requiert tous les concours sans discrimination, ni dosage, à base politique. La direction syndicale n'est ni un tout "homogène" à priori, ni une juxtaposition de "représentants" de tendances. (...) Au coude à coude dans l'action, des camarades divers apprennent à mieux se connaître et réalisent par leur travail une interprétation opportune et une synthèse des différents points de vue. »<sup>17</sup>

### c- La réaction des autres courants

L'ingérence ouverte du PCF dans la destinée du courant unitaire comble d'aise ses adversaires, qui trouvent la confirmation de leurs analyses anticommunistes. Denis Forestier, secrétaire général du SNI, proclame que la majorité a « toujours dit que le syndicalisme ne constituait pour le parti communiste que l'étape primaire de la conquête des masses »<sup>18</sup>. On refuse même la publication de la réponse d'un membre cégétiste du bureau national, Ducol<sup>19</sup>.

Les autonomes utilisent cet événement pour discréditer la stratégie d'ouverture de leur opposition. Forestier amalgame la situation à l'intérieur du courant unitaire et celle de la FEN : « Comme nous comprenons l'obstination de nos leaders cégétistes à ne pas vouloir de débats d'orientation ! L'orientation syndicale signifie pour nous libre détermination de nos principes, de notre action. Pour les communistes, c'est au parti qu'il appartient d'orienter. »<sup>20</sup> Pierre Desvalois renchérit dans le numéro suivant de *l'Ecole Libératrice* : « A la lumière des

<sup>15</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>16</sup> 3 BB 115, lettre du secrétariat de la section de la Marne à Lauré, le 14 mars 1957.

<sup>17</sup> EP n°8, août-septembre 1956.

<sup>18</sup> EL n°18, 22 janvier 1954.

<sup>19</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, *L'Ecole et la Libération*, (bulletin d'une section SNI).

<sup>20</sup> EL n°18, 22 janvier 1954.

textes cités, on comprend mieux pourquoi les instituteurs communistes, à l'appel de leur parti, veulent systématiquement rejeter les débats de tendances pour la circonstance qualifiés de stériles. Effectivement, ce n'est pas une tendance qu'ils constituent au sein du Syndicat National, mais un noyau politique. On comprend aussi que leur paraisse superflu le vote d'une motion d'orientation. »<sup>21</sup> Au congrès fédéral de novembre 1954, le dirigeant Ecole Emancipée Féraud intervient dans le même but. Dénonçant « le mensonge et l'hypocrisie »<sup>22</sup> des communistes, il évoque le risque qu'ils se fassent élire comme autonomes et dénie le droit au PCF de s'« introduire clandestinement, par une porte dérobée, pour pouvoir nous imposer une politique qu'il n'oserait pas nous imposer à visage découvert. »<sup>23</sup> En effet, l'EE défend farouchement le système des tendances en vigueur dans la FEN, qu'elle a inspiré.

Autant, dans une organisation accoutumée aux polémiques, l'exploitation des circonstances troubles de la fin de la double affiliation paraît logique, autant le refus de prendre en compte les propositions unitaires mérite explication. En effet, la cristallisation des tendances et l'expulsion des unitaires de la plupart de leurs responsabilités syndicales ont été justifiées à partir de 1948 par la création de la FEN-CGT et la concurrence qu'elle fait subir à la FEN. L'acte de décès de l'origine des tensions offre l'opportunité de reconstruire un climat consensuel dans la FEN. Certes, la guerre froide rend difficile la mise en œuvre de ce scénario, mais les inventeurs de l'autonomie de la FEN ont déjà prouvé leur audace. Ils choisissent au contraire, puisque la nouvelle stratégie unitaire consacre leur victoire, d'en profiter le plus possible. André Drubay raconte que Bonin et Guilbert tentent d'assister à la réunion de tendance majoritaire au congrès fédéral de 1955, sans y parvenir. Selon lui, le succès de Bonin dans la catégorie des AE du SNES n'était pas transposable : « il s'est imaginé que sur un plan plus général il pourrait opérer de même. Or, sur un plan général le réflexe anticommuniste incluait le désir de ne pas aller trop loin dans la lutte. »<sup>24</sup> L'instituteur autonome Baillet utilise donc l'ingérence du PCF pour éviter la discussion des thèses unitaires :

« Une motion d'orientation qui rallierait toutes les tendances en passant sous silence les points qui les opposent conduirait la FEN à sa perte. Les camarades de toutes tendances ont, certes, des points communs, mais les enseignants, comme tous les travailleurs, n'échappent pas à la nécessité de choisir entre un syndicalisme dépendant d'un parti politique ou d'une confession religieuse, et un syndicalisme

---

<sup>21</sup> EL n°19, 29 janvier 1954.

<sup>22</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - p. 101.

<sup>23</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - pp. 88-89.

<sup>24</sup> Entretien avec André Drubay.

totalemment indépendant. »<sup>25</sup>

Le congrès fédéral modifie donc les statuts pour empêcher leur « interprétation abusive » par les unitaires. Le dirigeant autonome Margailan explique que « l'article des statuts relatifs à » l'élection des représentants des sections départementales, « correctement interprété, a pour but manifeste d'assurer la présence à la CA des courants d'opinion manifestés par une motion d'orientation », or sa rédaction actuelle « permet une interprétation tendancieuse qui autorise à considérer comme séparés le vote sur les motions d'orientation et le vote concernant les candidats départementaux »<sup>26</sup>. Les unitaires souhaitent en effet voter la motion autonome, tout en déposant leur propre liste, si la majorité refuse de les inclure. En liant les deux votes, la majorité achève l'édification d'un système de tendance rigide, qui permet d'isoler encore plus le courant unitaire.

Un dernier geste symbolique démontre l'illégitimité de la participation des unitaires à l'œuvre syndicale enseignante, dans l'esprit de la majorité. Elle confie la présidence de la première séance à Paul Ruff, parce que FO, suivant l'exemple de la CGT, abandonne le système de la double appartenance. Pour Adrien Lavergne :

Les « camarades enseignants FO qui sont actuellement syndiqués à notre Fédération de l'Education Nationale devront choisir soit FO soit la FEN. La désignation de notre ami Ruff n'est pas une riposte, elle est pour nous un symbole de solidarité à l'égard d'un camarade qui n'a cessé de témoigner, en même temps que ses convictions avec l'esprit que vous lui connaissez, son attachement à la cause de l'Education Nationale et à l'unité du personnel enseignant. »<sup>27</sup>

Un tel éloge ne vaut que pour la tendance FO, issue de la majorité et que ses militants rejoignent. Ce congrès perpétue la division de la FEN en deux blocs : tous les courants se liguent contre le courant unitaire.

## **B- La nouvelle organisation du courant...**

Le courant unitaire met en place un nouveau dispositif, très différent du précédent, mais tout aussi compliqué, puisqu'il réfute les modalités d'organisation des tendances, tout en refusant de se saborder.

### **a- Tout, sauf une tendance**

---

<sup>25</sup> EP n°4, janvier 1955.

<sup>26</sup> EP n°3, décembre 1954.

Un leitmotiv marque les interventions unitaires dans les congrès syndicaux postérieurs à 1954 : ils ne constituent pas une tendance, même quand ils défendent la motion Bouches-du-Rhône. Le militant marseillais Vialle rappelle cette idée en 1960 : « En présentant cette année encore une motion d'orientation, les sections départementales de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Marne, n'entendent pas définir les buts et les moyens d'une nouvelle tendance. »<sup>28</sup> En effet, le courant propage une idéologie hostile aux tendances, résumée dans la motion Bouches-du-Rhône de 1957 : « La diversité des pensées, voire des courants d'opinion, ne saurait prendre la forme de tendances figées dont l'infrastructure, l'organisation et les manifestations systématiques portent en elles de graves dangers pour la vie et l'efficacité » de la FEN<sup>29</sup>. Les unitaires assurent exprimer l'opinion de la base sur ce sujet. Vialle évoque la « lassitude que l'on rencontre de plus en plus chaque fois qu'il est question dans ce congrès des motions d'orientation, lassitude qui montre bien » qu'une « partie importante des syndiqués pense plutôt qu'il s'agit d'une tâche supplémentaire, inutile et dangereuse. »<sup>30</sup>

Généralement, les structures informelles caractérisent les tendances majoritaires, qui bénéficient des ressources de l'organisation. Yves Poirmeur constate que cette « organisation souple est aussi délibérément choisie, pour des raisons tactiques, par les tendances minoritaires qui désirent ne pas donner prise aux éventuelles accusations de fractionnisme. »<sup>31</sup> Le cas du courant unitaire reste exceptionnel, puisqu'il n'encourt nullement de telles remontrances si il constitue une tendance, la majorité l'y conviant. Cependant, comme il ne contrôle pas les règles du jeu, son opposition au système des tendances le contraint à des contorsions. L'acte qui symbolise la création d'un courant dans la FEN reste la motion, or le durcissement des règles statutaires contrarie la volonté de présenter une liste sans déposer de motion. La motion Bouches-du-Rhône de 1955 explique donc que la section « n'entend pas participer au jeu subtil, peut-être, mais inopérant des “motions d'orientation”. »<sup>32</sup> Celle de 1956 clame que « la section des Bouches-du-Rhône n'entend pas présenter une motion de “tendance” qui s'oppose à d'autres motions de tendances. »<sup>33</sup> Cependant l'existence même de ce texte réfute son discours contre le dépôt de motions distinctes. Comme le courant n'entend pas répéter l'épisode douloureux des abstentions Guilbert, ses motions consacrent un passage important à justifier leur présence, puisqu'elles en critiquent le principe : ce texte « répond à

---

<sup>27</sup> Congrès FEN de novembre 1954, ouverture du congrès - p. 3.

<sup>28</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 17.

<sup>29</sup> EP n°8, août-septembre 1957.

<sup>30</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 18.

<sup>31</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 177.

<sup>32</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>33</sup> EP n°8, août-septembre 1956.



la nécessité : - d'exprimer dans *L'Enseignement Public*, les remarques fondamentales » sur les tendances et « de convenir aux dispositions statutaires actuelles qui prévoient que l'élection des représentants des sections départementales à la Commission administrative nationale, se fera au scrutin de liste, chaque liste relevant d'une "motion d'orientation" »<sup>34</sup>.

Les unitaires multiplient les précautions formelles pour éviter l'accusation de double jeu. Ils ne nomment pas le nouveau groupement, refusent de s'appeler « cégétistes », mais se voient attribuer par leur adversaire un nom qui les accroche à ce passé : ex-cégétistes. Etienne Camy-Peyret assure au congrès de 1954 qu'il parle « en son nom personnel parce qu'il n'existe pas au SNET une minorité organisée sur la position » qu'il définit. Il ajoute même : « Je ne vois cela, et je m'en excuse, dans aucune des motions qui nous ont été présentées »<sup>35</sup>. On peut douter de la crédibilité d'une telle démarche, eu égard aux antécédents de l'orateur : numéro deux du courant unitaire dans le SNET et membre suppléant de la commission administrative de la FEN depuis 1951. André Drubay se souvient avoir été « frappé » par le comportement des militants communistes du SNES :

Je « sais pas si c'était une consigne, mais les camarades avec lesquels on travaillait, nettement évitaient les contacts. J'en ai même vu un qui a changé de trottoir à mon approche... Pour essayer d'éviter de faire fraction, ils rejetaient tout ce qui était concertation, réflexion en commun, sauf pour ce qui était la constitution d'une liste ou vraiment pour la préparation ponctuelle d'une réunion. »<sup>36</sup>

#### **b- La valorisation des sections et de l'action locale**

La stratégie des Bouches-du-Rhône constitue la seule tentative sérieuse d'introduire le fédéralisme dans la FEN, et s'accompagne d'un discours de valorisation de l'action locale, garante de la proximité avec les adhérents. Pouilloux, militant unitaire de la Vienne, déclare en 1954, lors d'un Conseil National de la FEN, que le « temps de parole très limité réservé aux représentants des sections départementales ne peut traduire la véritable expression de la base. »<sup>37</sup> Le marseillais Cheylan dépose donc une proposition de refonte des statuts fédéraux augmentant le poids des sections départementales, proposition rejetée par le bureau fédéral<sup>38</sup>. Cheylan recommande que les « représentants des sections départementales soient élus » par les délégués des sections départementales, sur une base géographique, comme ceux des

<sup>34</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>35</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mardi 2 novembre matin - pp. 45 et 47.

<sup>36</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>37</sup> CN du 31 octobre 1954. EP n°4, janvier 1955.

<sup>38</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

syndicats nationaux sont désignés par leurs syndicats<sup>39</sup>. Guilbert ajoute que « le problème fondamental (...) est de savoir comment la vie des sections départementales va pouvoir équilibrer les divisions des syndicats nationaux. »<sup>40</sup> Ils obtiennent un certain écho auprès de militants autonomes, tel Schwob, secrétaire du Haut-Rhin, qui demande « aux militants des sections départementales s'ils savent comment les trente représentants des sections départementales qui se trouvent sur une liste ont été désignés. »<sup>41</sup> Mais leur échec démontre que la CA de la FEN, au lieu de représenter les structures horizontales et verticales, comme à la CGT, représente deux structures verticales : les syndicats nationaux et les courants, sous couvert des sections départementales.

La tentative fédéraliste repose sur un calcul simple. Si les unitaires ne dirigent aucun syndicat national important (le SNESup varie beaucoup dans ses votes fédéraux), ils animent plusieurs sections départementales, dans lesquelles ils expérimentent localement leur type de syndicalisme. Ils peuvent espérer que ce travail influence nationalement la FEN par contagion géographique et tout simplement en érigeant ce travail local en exemple à suivre. En 1960, Vialle présente la motion unitaire en estimant que ces sections ont le souci, « en se basant sur la propre expérience de leur réelle et active vie départementale, de déterminer une méthode de travail et une conception de la vie syndicale ». Il conclut par cette affirmation : ce « que nous disons, c'est aussi ce que nous faisons dans nos sections départementales »<sup>42</sup>. Ce localisme peut être interprété comme une faiblesse (à cause d'une influence plus diffuse et de l'état embryonnaire de beaucoup de sections départementales de la FEN), et pourtant les unitaires ont choisi, avec leur volontarisme habituel, de le transformer en atout, parce qu'il déplace l'enjeu à la base, leur point fort.

Les unitaires légitiment en 1956 leur souhait de participer à la direction fédérale uniquement par des considérations pratiques, par leur activité départementale : « Nous estimons que des camarades qui s'emploient avec opiniâtreté à faire vivre des sections départementales agissantes ont leur place naturelle à la Commission administrative nationale de la FEN. »<sup>43</sup> Jusqu'au bout, ils respectent les formes du système fédéraliste. La motion Bouches-du-Rhône de 1955 se conclue par : « Des modifications peuvent être proposées. La section des Bouches-du-Rhône les accueillera avec intérêt. Un appel est lancé aux sections départementales pour l'établissement d'un programme électoral commun et pour la présentation des candidats qui acceptent les grandes lignes de ce texte. »<sup>44</sup> Celle de 1956

---

<sup>39</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - p. 106.

<sup>40</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - pp. 110-111.

<sup>41</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - p. 103.

<sup>42</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - pp. 17 à 19.

<sup>43</sup> EP n°8, août-septembre 1956.

<sup>44</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

renchérit : « *Nous souhaitons que notre motion soit étudiée, discutée et amendée dans d'autres sections départementales.* »<sup>45</sup>

Le courant évite de se distinguer en présentant d'autres motions ; ainsi sur les questions corporatives, les unitaires déposent un additif à la motion autonome, au lieu d'une motion contradictoire. Guilbert présente quand même une motion sur le problème algérien, et Etienne Camy-Peyret une « modification à la motion sur le Maroc »<sup>46</sup>. Cette solution constitue un compromis peu satisfaisant, puisque ce n'est pas un militant des Bouches-du-Rhône qui présente ces motions particulières, mais des leaders connus du courant unitaire, résidant quelquefois à Paris. Ce problème se retrouve pour la composition des listes, qui devrait, dans la logique du système Bouches-du-Rhône, ne rassembler que des candidats présentés par leur section départementale. Or, la plupart des leaders nationaux de la tendance se retrouvent en position minoritaire dans leur section départementale et habitent bien loin de Marseille. Le côté artificiel de la démarche fédéraliste apparaît sur cette question fondamentale.

### **c- L'organisation concrète du courant**

Yves Poirmeur considère que la situation minoritaire d'une tendance « l'incite à s'organiser et à se doter des moyens de communication nécessaires à son action dont l'ensemble la prive. Certes, elle utilise pleinement les ressources des organismes intermédiaires du parti ou du syndicat qu'elle parvient à contrôler (fédérations, sections, syndicats, unions), mais cela ne suffit pas : il faut qu'elle assure elle-même la coordination entre ses membres, et elle ne peut le faire que par la construction d'une organisation solide et distincte de celle de la formation dont elle est membre. »<sup>47</sup> Or, les unitaires s'y refusent à partir de 1954. Comment faire vivre un courant minoritaire qui réfute l'existence des courants et prohibe en conséquence la plupart des contacts ? Les dirigeants unitaires se heurtent en permanence à ce paradoxe. D'autant que les autonomes s'emploient à jeter le trouble sur la véracité de la disparition de la tendance, à l'épreuve des faits. Denis Forestier ironise au congrès fédéral de 1960 sur la position « de nos camarades des Bouches-du-Rhône, de la Marne et de l'Ardèche dont on veut bien nous dire que, contrairement à leur attitude constante et à leurs interventions, ils sont sans tendance »<sup>48</sup>.

Les unitaires privilégient donc toutes les formes de communication qui s'inscrivent dans les mœurs du syndicalisme enseignant. Ainsi, une coutume veut que les sections SNI s'adressent mutuellement leurs bulletins. La section des Bouches-du-Rhône expédie donc son

---

<sup>45</sup> EP n°8, août-septembre 1956.

<sup>46</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>47</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 421.

<sup>48</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 32.

Bulletin départemental de la FEN, indépendant de celui du SNI depuis 1960, aux secrétaires des autres sections départementales, au Bureau Fédéral, mais aussi « à de nombreux camarades appartenant à diverses sections départementales et qui nous ont demandé un envoi régulier de ce document. »<sup>49</sup> Son exemple doit servir aux militants unitaires, même non investis de responsabilités syndicales. Sous cette forme détournée, la section constitue donc un embryon de fichier.

Les militants unitaires se voient à l'occasion des congrès nationaux, au cours desquels ils établissent le texte définitif de la motion Bouches-du-Rhône. Cette procédure a l'avantage de prouver que la « motion n'est pas intangible », comme elle l'affirme en 1957, mais bien « une base de discussion soumise à l'ensemble des syndiqués qui auront toute latitude au cours des réunions et assemblées statutaires préparatoires au Congrès fédéral de proposer des adjonctions ou des amendements. »<sup>50</sup>

Certains militants se rencontrent plus fréquemment : les enseignants communistes profitent des réunions de leur parti pour échanger des informations, leur journal *L'École et la Nation* publie à l'occasion des articles sur des thèmes syndicaux. Jacques Girault, à partir du dépouillement des archives du PCF, constate d'ailleurs que le PCF suit désormais attentivement « la vie du syndicat. »<sup>51</sup> Il sert quasiment dans le SNI de substitut à la direction du courant. Les non membres du PCF se trouvent donc placés dans une situation très délicate. En effet, la stratégie Bouches-du-Rhône, destinée à ouvrir le courant aux non-communistes, ferme les espaces de discussion interne, et donc les possibilités d'élaboration d'une identité particulière, qui les incluerait réellement. Dans son interview, André Drubay déplore l'absence « de terrain de rencontres » entre « ceux qui s'étaient prononcés contre la discrimination à l'égard des communistes, et les communistes »<sup>52</sup>. Gérard Alaphilippe conserve néanmoins le sentiment d'une certaine anarchie, valable également pour les communistes : « les responsables principaux qui sont généralement des communistes, travaillent de leur côté et on ne peut pas dire qu'ils se concertent avec qui que ce soit, ni à l'intérieur de leur parti, ni avec les non-communistes. »<sup>53</sup> Cette impression correspond peut-être au cas du SNES, moins surveillé par le Parti.

Peu à peu, tous s'accordent à souhaiter un resserrement des liens entre militants unitaires, préoccupation partagée selon le dirigeant communiste Maurice Perche par « ceux qui avaient des responsabilités ou nationales ou départementales, pour l'essentiel »<sup>54</sup>.

---

<sup>49</sup> *Bulletin de l'Enseignement des Bouches-du-Rhône*, septembre 1960.

<sup>50</sup> EP n°8, août-septembre 1957.

<sup>51</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, op. cit.

<sup>52</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>53</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>54</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

**d- Les conséquences de la nouvelle stratégie sur le courant**

La situation du courant unitaire change donc profondément au cours de la seconde moitié des années cinquante, posant les bases des succès ultérieurs.

Le premier phénomène remarquable concerne l'orientation du militantisme des enseignants communistes vers la FEN. Selon Jeanne Levy, les « nouvelles générations s'y sont mises, petit à petit. »<sup>55</sup>. En effet, la direction du PCF entreprend de diminuer la place dans l'appareil du parti des enseignants, et la nécessité de développer l'influence communiste dans le syndicalisme enseignant sert de prétexte à cette ouvriérisation<sup>56</sup>. Dès juillet 1953, le secrétariat du PCF se soucie que des instituteurs « soient déchargés des responsabilités qu'ils ont dans les organisations du Parti et qu'ils militent dans leur section syndicale départementale du SNI »<sup>57</sup>. Marcel Servin, son responsable à l'organisation, s'étonne en comité central que sur 119 instituteurs communistes qui ont suivi un stage spécifique de 15 jours, deux seulement exercent désormais des responsabilités au SNI, « organisation de masse très importante. »<sup>58</sup> Le secrétariat du PCF réaffirme en 1955 le besoin de « veiller à ce que les instituteurs communistes consacrent l'essentiel de leur activité au travail parmi la masse des instituteurs », c'est-à-dire au SNI<sup>59</sup>.

Ce leitmotiv ne s'accompagne d'aucune critique de la brutalité de la décision de suppression de la double affiliation, encore qualifiée en 1958 par le bureau politique de « justes dispositions », dont l'« application (...) a effectivement permis une amélioration certaine » du « travail des instituteurs communistes dans le SNI »<sup>60</sup>. Ce triomphalisme repose sur la progression électorale du courant. Daniel Renard constate : « Il n'y a pas eu du tout, au contraire, d'affaiblissement du courant de pensée de ce fait. » Malgré les « interrogations », les « perplexités, à plus forte raison de ceux qui n'étaient pas communistes », en pratique « on a plus que jamais renforcé notre activité dans le syndicat. »<sup>61</sup>

En 1959, l'influence unitaire atteint 24 % des mandats au congrès fédéral. Le courant s'élargit progressivement, en attirant de nouveaux militants non cégétistes. De nouvelles sections, comme la Seine-et-Oise le renforcent. La situation de sections SNI comme celle de la Somme témoigne des possibilités offertes localement à des militants efficaces. Marquis, le

---

<sup>55</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>56</sup> GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France », *op. cit.* – p. 213. Cf chapitre 11.

<sup>57</sup> Archives PCF, secrétariat, 28 juillet 1953.

<sup>58</sup> Archives PCF, comité central, 22 octobre 1953.

<sup>59</sup> Archives PCF, secrétariat, 5 mai 1955.

<sup>60</sup> Archives PCF, BP, 23 janvier 1958.

<sup>61</sup> Entretien avec Daniel Renard.

secrétaire général de la section est unitaire, alors que la motion Bouches-du-Rhône ne recueille en 1957 que 20 % des voix<sup>62</sup>. Il se présente dès 1955 sur la liste Fournial pour le Bureau National, bien que le Conseil syndical ne le soutienne « pas comme candidat de la Section. »<sup>63</sup>

On assiste enfin à un éloignement progressif de la CGT. Jeanne Levy, institutrice unitaire, considère que le « problème des liens avec la CGT a peu duré après 1954 »<sup>64</sup>. Si les animateurs nationaux du courant ont été formés dans la CGT, ce n'est plus le cas des nouveaux venus. Les générations nouvelles de militant n'adhèrent pas à la CGT et vivent donc une relation moins forte avec le syndicalisme confédéré, certains manifestant même de l'indifférence pour celui-ci. La relation semble moins forte, et surtout différente, plus abstraite. Elle persiste comme élément identitaire du courant, et la transmission de la culture syndicale par les vieux militants y contribue. Cependant, pour un jeune enseignant de la fin des années cinquante, la lutte contre la guerre d'Algérie compte plus que la proximité de combat avec la classe ouvrière.

## **C- ... et ses répercussions sur la vie interne de la FEN**

### **a- L'affaiblissement des polémiques**

La volonté d'ouverture des unitaires se concrétise par l'acceptation du modèle FEN, et donc par une diminution de l'intensité des critiques. Les unitaires démontrent leur bonne foi en votant pour le rapport d'activité, ou au pire en s'abstenant. Fin 1954, Etienne Camy-Peyret justifie son abstention sur la motion d'orientation en déclarant que le « seul critère valable est le jugement porté par les camarades sur l'action menée en cours d'année » et que peu « importaient les tendances dans la lutte menée contre les zones de salaire »<sup>65</sup>. Ceci renforce l'inclination des petits syndicats, même animés par des unitaires, à soutenir largement le rapport d'activité. Les votes positifs du SNB oscillent entre 60 % et 100 %<sup>66</sup>.

Les unitaires réitèrent les propositions de motion commune formulées dès 1952, au moyen d'un « programme concret d'action acceptable par tous. »<sup>67</sup> La motion Bouches-du-Rhône de 1956 justifie cette idée par le contexte politique : « la cohésion fédérale, la conjugaison de nos efforts sont particulièrement nécessaires pour que la victoire des forces de progrès du 2 janvier

---

<sup>62</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°53, octobre 1957.

<sup>63</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°46, décembre 1955.

<sup>64</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>65</sup> EP n°4, janvier 1955.

<sup>66</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 230.

porte tous ses fruits. (...) La vie syndicale doit permettre à toutes les bonnes volontés de se manifester et d'œuvrer avec cohésion et esprit de réalisation. » Les motions autonomes récusent « la pratique des listes uniques » qui ne fait « que masquer des divergences profondes de doctrine et de méthode. »<sup>68</sup>

La motion Bouches-du-Rhône a beau dénoncer « le faux prétexte de clarification »<sup>69</sup>, elle se trouve dans une impasse du fait du refus autonome. D'après les souvenirs de Robert Ducol, certains dirigeants communistes prônent alors l'application complète de la nouvelle stratégie : « En clair, nous proposons la liste unique et si elle n'est pas acceptée, nous ne nous présentons pas. » Dans « un certain nombre de départements », on assiste ainsi à leur « disparition totale des conseils syndicaux », avant l'abandon de cette solution radicale<sup>70</sup>. Nous formulons l'hypothèse selon laquelle les militants non membres du PCF auraient pu être acceptés plus facilement au sein de la majorité.

Le courant ne peut s'autodissoudre, d'autant qu'il porte des idées spécifiques. Même dans sa période de plus grand effacement, après 1954, il préserve des thèmes identitaires, comme l'insistance sur la jeunesse<sup>71</sup>, ou le pacifisme<sup>72</sup>. Les unitaires ne profitent donc pas des divisions accrues de la majorité. En effet, la conjoncture interne apaisée laisse le champ libre aux querelles entre autonomes, notamment du SNI et du SNES. Au bureau fédéral de novembre 1954, Bay conteste le processus de rapprochement entre les courants autonomes et FO, dont le leader, Ruff, est un militant du SNES. Il refuse d'intégrer complètement Ruff dans la majorité de la FEN, comme le souhaiteraient les dirigeants du SNI. En conséquence, il déclare que sa position personnelle « est la suivante : aucun membre du SNES ne devrait participer au bureau fédéral »<sup>73</sup>. Les menaces de retrait ne sont pas mises à exécution, mais elles témoignent de la dégradation des rapports entre militants autonomes, sur une base catégorielle. En 1959, le bureau fédéral se voit contraint d'arbitrer « entre divers éléments autonomes du Syndicat des professeurs d'Education physique (SNEP) : la « seconde liste est retirée. »<sup>74</sup> Le courant autonome maintient son unité grâce à un facteur politique : l'anticommunisme, auquel les événements provoqués par la déstalinisation donnent du carburant.

---

<sup>67</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>68</sup> EP n°8, août-septembre 1956.

<sup>69</sup> EP n°8, août-septembre 1957.

<sup>70</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 46.

<sup>71</sup> La section des Bouches-du-Rhône propose de réclamer pour les enseignants les avantages consentis par EDF aux jeunes effectuant leur « service militaire ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

<sup>72</sup> La section unitaire de Haute-Savoie dépose deux « motions : détente internationale, armes nucléaires. (...) La majorité [leur] opposera une motion ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 octobre 1959.

<sup>73</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 novembre 1954.

**b- Une épreuve difficile : les événements de Hongrie**

En novembre 1956, la répression par l'armée soviétique de la révolte hongroise met à nu la brutalité du régime devant le monde entier. Ces événements marquent les militants majoritaires et EE de la FEN, qui éprouvent un sentiment résumé par un bulletin départemental du SNI : ils condamnent « l'intervention soviétique en Hongrie, où un peuple admirable, malgré l'épouvantable répression, a retrouvé la flamme qui anima la Commune de Paris. »<sup>75</sup> La position communiste diamétralement opposée — ils dénoncent une insurrection fasciste — tend à nouveau les relations avec les socialistes, d'autant que l'affaire de Suez s'y ajoute.

Le congrès fédéral se déroule quelques jours seulement après cette intervention, dans un climat politique survolté, marqué par l'attaque du siège du PCF. La majorité organise la confrontation interne sur ce thème, en l'absence de représentant des syndicats soviétiques<sup>76</sup>. Daniel Renard se souvient d'un « déchaînement anticommuniste considérable » de la part des autonomes : « J'étais au congrès de la FEN à l'automne 1956, c'était très dur, y compris physiquement. »<sup>77</sup> Les unitaires réagissent de deux manières. La plupart, conscients du risque d'impopularité et soucieux de ne pas se placer sur un terrain politique, évitent le débat. Etienne Camy-Peyret, non membre du PCF, n'évoque pas l'affaire. Hélène Dazy, de la Marne, ne discute pas du fond et critique le *Nouvel Appel au Sang-Froid et à la Raison*, lancé par la FEN, parce que, « s'il stigmatise violemment les événements de Hongrie », cet appel « se contente d'une condamnation de principe de l'action de Suez. »<sup>78</sup> Le leader marseillais Buisson évoque un partage d'opinions au sein du courant unitaire, pour justifier sa réserve<sup>79</sup>. Pourtant, certains militants communistes revendiquent leur soutien à l'intervention soviétique. L'un d'eux écrit une tribune de discussion dans le journal de la section SNI de la Seine : « Kadar a victorieusement défendu la cause du socialisme hongrois et probablement évité un conflit mondial. »<sup>80</sup> Georges Fournial affronte la salle du congrès fédéral, son discours frappe d'autant plus ses auditeurs qu'il est tête de liste du courant unitaire. Il explique qu'il aurait voté le rapport d'activité sans l'affaire de Hongrie, et propose une motion qui déclare que, « compte tenu de l'expérience de non-intervention en Espagne, le Congrès comprend et

---

<sup>74</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 avril 1959.

<sup>75</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°50, janvier 1957.

<sup>76</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956.

<sup>77</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>78</sup> EP n°3, janvier 1957.

<sup>79</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>80</sup> Cité par HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine », *op. cit.* - p. 250.



approuve l'aide de l'armée soviétique au gouvernement ouvrier et paysan de Hongrie »<sup>81</sup>.

Ces déclarations provocatrices enflamment le congrès. Le président de séance éprouve les plus grandes difficultés à le calmer pour permettre à Fournial de terminer son intervention. Même des dirigeants autonomes de premier plan, comme Lauré, futur secrétaire général de la FEN, ne maîtrisent pas leur colère. Plus stratégique, un dirigeant du SNI, Baudé, s'exclame : « Il faut les laisser montrer leur vrai visage maintenant !... »<sup>82</sup> La prestation spectaculaire de Fournial divise le courant, dont les militants non communistes se montrent les plus embarrassés. André Drubay considère aujourd'hui que « son intervention est d'un militant politique purement et simplement »<sup>83</sup>. Certains dirigeants du courant dans le SNES auraient écrit secrètement une lettre à Dhombres, le secrétaire général du SNES, pour se démarquer<sup>84</sup>. Georges Fournial nous a confié que le comportement des dirigeants autonomes du SNI change profondément après ce congrès : choqués, ils ne lui adressent plus la parole<sup>85</sup>. Outre les aspects tactiques, l'attitude des majoritaires montre que, la cohabitation sur une longue période de militants opposés politiquement tend à estomper les divergences, par une volonté partagée d'éviter les conflits. Le drame hongrois sert de révélateur du fossé qui les sépare des communistes.

La majorité s'empare de ce cheval de bataille. L'éditorial de Lavergne dans *l'Enseignement Public* témoigne, par son ton grandiloquent, de l'atmosphère fiévreuse qui règne :

« Le congrès fédéral de novembre 1956 s'est élevé jusqu'aux plus hauts sommets de la pensée prolétarienne. Il a, en effet, exprimé avec force quelques-unes des plus importantes préoccupations ouvrières du moment. La discussion des événements internationaux a réduit à néant les sophismes de ceux qui tentaient de justifier, par sympathie personnelle ou par affinité politique, l'implacable répression soviétique en Hongrie. »<sup>86</sup>

Si l'attitude des communistes fragilise le courant, elle nous semble globalement moins offensive que celle manifestée dans d'autres enceintes syndicales, notamment dans la Fédération de la Métallurgie de la CGT. Est-ce en rapport avec le milieu social ? En tout cas, le courant tente de rebondir en accusant la majorité d'instrumentaliser l'affaire de Hongrie pour détourner l'attention des problèmes purement syndicaux. En février 1957, les unitaires brandissent cet argument contre un meeting organisé par la FEN à l'Ecole Normale

---

<sup>81</sup> EP n°3, janvier 1957.

<sup>82</sup> Congrès FEN de 1956, séance du 20 novembre. Texte en annexe.

<sup>83</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>84</sup> Petite, Antonini, Canonge et Cappelle. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>85</sup> Entretien avec Georges Fournial, réalisé dans le cadre de notre maîtrise.

<sup>86</sup> EP n°2, novembre-décembre 1956.

Supérieure<sup>87</sup>. Ils omettent donc le discours volontairement politique de Fournial. Dans son témoignage, Daniel Renard se montre persuadé que le renversement de majorité du SNI en Seine-et-Oise, effectué en 1957, s'explique par cet argument :

« ces problèmes divisaient bien sûr les instituteurs, mais beaucoup d'entre eux, notamment en Seine-et-Oise, ont ressenti une politisation outrancière, excessive, déplacée, et ont pensé que leurs problèmes individuels étaient oubliés, sous-estimés dans le cas de cet affrontement politique. (...) Un mouvement s'est dessiné disant : assez de divisions politiques, préoccupons-nous des revendications des instituteurs, notamment des zones de salaire, mais aussi des autres revendications concernant le fonctionnement de l'école, la défense de l'école laïque, etc. »<sup>88</sup>

Finalement, la guerre d'Algérie et la poursuite des polémiques politiques creuseront à nouveau le fossé entre les courants de la FEN, d'autant que les divergences syndicales apparaissent plus masquées qu'annihilées par la nouvelle stratégie unitaire.

## II- LES DÉBUTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET SES CONSÉQUENCES

La guerre d'Algérie occupe progressivement les esprits et l'essentiel de l'activité syndicale. La FEN élabore un projet de règlement pacifique de la crise, qui recueille au début l'assentiment du courant unitaire. Elle se montre également sensible aux conséquences politiques du conflit, qui provoque la chute de la IV<sup>o</sup> République. Des débats de plus en plus vifs opposent les diverses conceptions du retour à la paix.

---

<sup>87</sup> « On tente d'accréditer que nous négligeons les questions corporatives pour la politique. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 février 1957.

<sup>88</sup> Entretien avec Daniel Renard.

## **A- La guerre en Algérie sous la IV<sup>e</sup> République**

La guerre d'Algérie change nettement de nature après la prise du pouvoir par de Gaulle. Comme ses initiatives marquantes datent de la fin de l'année 1959, nous avons limité notre étude à la période de la IV<sup>e</sup> République.

### **a- Les précédents de la Tunisie et du Maroc**

L'exemple des enseignants français exerçant dans les pays nouvellement indépendants du Maghreb influe la réflexion de la FEN sur la décolonisation. Certes, les statuts de la Tunisie et du Maroc diffèrent de celui de l'Algérie, assimilée au territoire métropolitain, ce qui modifie la situation des fonctionnaires. Mais les nombreuses difficultés concrètes qu'ils rencontrent ne peuvent qu'inquiéter leurs collègues vivant en Algérie. Les enseignants expriment leurs craintes devant la politique d'« arabisation immédiate du premier degré », qui « entraînerait la suppression de 1 700 postes d'enseignants français. » Ils demandent en 1954 l'intégration du personnel français dans le cadre métropolitain, pour obtenir la garantie d'un rapatriement en cas de détérioration du climat politique. Le responsable de la section SNI de Tunisie s'inquiète à ce propos du cas des « enseignants tunisiens, recrutés parmi les titulaires de brevets d'arabe, qui n'offrent aucune garantie du point de vue pédagogique. »<sup>89</sup>

Au Maroc aussi, l'indépendance se traduit par des difficultés croissantes pour les enseignants français. En 1956, des troubles survenus dans la ville de Meknès provoquent ce que Denis Forestier qualifie de « crise psychologique que traverse actuellement le Maroc ». Pour lui, s'il « y a eu panique chez les Européens, il est regrettable de constater que l'état d'esprit chez certains fonctionnaires y a contribué. On doit tenir compte de la coterie de ceux qui n'ont pas admis l'indépendance du Maroc et qui pensent qu'en créant l'anarchie, l'inévitable intervention militaire qui s'ensuivrait remettrait en cause cette indépendance. » Les sections syndicales du SNI et du SNES s'opposent sur ces questions. La première se montre favorable à une décolonisation qui maintienne la coopération culturelle, tandis que les militants marocains du SNES se montrent plus soucieux d'obtenir l'intégration en France des fonctionnaires. Leur section, le SPES, accepte même les adhésions des instituteurs hostiles aux positions du SNI. Les enseignants marocains relèvent d'un statut local, le cadre chérifien, et la satisfaction de leur revendication apparaît difficile, même si la FEN entreprend des négociations avec les autorités marocaines et françaises<sup>90</sup>.

---

<sup>89</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>90</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956.

Dans ces deux cas, les préoccupations syndicales portent au départ sur la réussite d'un processus de décolonisation qui conserverait une place aux enseignants français, puis se concentrent de plus en plus sur la manière de les accueillir en France, sans qu'ils ne soient lésés. Le souci des nouveaux pouvoirs (arabisation de l'enseignement et contrôle de l'administration) créé rapidement de nombreux conflits avec les enseignants français, qui perdent leurs repères. Les sections syndicales locales se montrent divisées sur la conduite à tenir. Ainsi, Forestier craint en 1955 l'éclatement de la section de Tunisie, si la FEN ne s'oppose pas « catégoriquement » à ce que les enseignants « relèvent de l'enseignement français à l'étranger »<sup>91</sup>.

### **b- L'idée d'une « Table ronde »**

La première réaction syndicale aux attentats du premier novembre 1954 en Algérie est une condamnation du terrorisme, d'autant qu'un instituteur, Guy Monnerot, figure parmi les victimes<sup>92</sup>. La FEN refuse également toute répression aveugle et préconise la libération de Messali Hadj, leader nationaliste algérien avec lequel le FLN rompt. Sa position se fixe lors du congrès de Bordeaux du SNI, en juillet 1955, qui adopte une proposition de solution du conflit que la majorité du SNI défend tout le long de la guerre d'Algérie. La FEN qualifie cette idée de Conférence de la table ronde de « véritable charte »<sup>93</sup>. La motion ne condamne pas explicitement le nationalisme algérien, mais dénonce de la même manière le terrorisme et la répression aveugle. Elle demande des réformes sociales et économiques pour assurer l'égalité des droits. Sur le plan politique, la motion préconise une négociation sans exclusive et sans préalable, pas même celui du dépôt des armes par les indépendantistes, au moyen d'une Conférence de la table ronde. Cette idée provient des rangs messalistes et offre l'avantage de ne pas livrer les enseignants français à une décolonisation sans garanties<sup>94</sup>.

Si l'idée d'une négociation paraît alors en avance sur les mentalités, la guerre commençant à peine, la FEN reste tiraillée, du fait des pressions des sections d'Algérie. Elle réclame au début le maintien de l'Algérie dans la France. Pour René Mouriaux, l'« orientation de départ [de Forestier] reflète la bonne conscience française. »<sup>95</sup> La direction de la FEN reçoit de nombreux courriers critiques d'Algérie. En 1956, le congrès de la section académique du

<sup>91</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

<sup>92</sup> SIMON Jacques, « La FEN et la table ronde. La solution démocratique au problème algérien (1954-1962) », Paris, supplément à *Cirta*, revue du Centre de recherches et d'études sur l'Algérie contemporaine, 51 p. – p. 14.

<sup>93</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie : un double décalage », article proposé au *Mouvement social*, Paris.

<sup>94</sup> SIMON Jacques, « La FEN et la table ronde », *op. cit.* – p. 18.

<sup>95</sup> MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, 126 p. - p. 49.

SNES d'Alger adopte à l'unanimité une motion qui « préconise une solution démocratique au problème algérien, répudiant tout système colonial et établissant un régime fondé (...) sur l'égalité absolue des droits et des devoirs de tous les habitants de l'Algérie », mais précise qu'elle souhaite « le maintien de l'Algérie, grâce à des liens organiques avec la France, au sein d'une Union Française rénovée. »<sup>96</sup> Lavergne tente de rassurer ses interlocuteurs, il répond « affirmativement » à un syndiqué qui lui demande « si la déclaration “Tous demandent au gouvernement : de poursuivre une action internationale pour faire cesser les exactions racistes”<sup>97</sup>, concerne les exactions commises par les rebelles à la solde des racistes de la Ligue arabe. »<sup>98</sup>

Les unitaires se distinguent de la majorité par une opposition plus ferme à la guerre. La motion Bouches-du-Rhône dénonce en 1955 le caractère « fallacieux de la motion “majoritaire” qui reçoit l'adhésion (...) de militants étroitement corporatistes comme ceux qui, lors de la CA de septembre, n'ont pas souscrit à un texte de protestation contre le rappel des jeunes sous les drapeaux et l'envoi du contingent en Afrique du Nord. » La motion unitaire, présentée par Guilbert, dénonce une politique du gouvernement français qui « conduit à une véritable guerre coloniale » et propose « l'ouverture des négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien, conformément au *droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* »<sup>99</sup>. Ce passage légitime les aspirations nationalistes, le droit à l'indépendance. Toutefois, ils ne manquent pas de contradictions sur le sujet, contrairement à l'Ecole Emancipée, partisane claire de l'indépendance algérienne<sup>100</sup>.

Les unitaires ne cherchent pas au départ à accentuer les divergences avec la majorité. Une motion de la section départementale des Bouches-du-Rhône de juin 1956 se conclut par la « volonté d'obtenir un “Cessez-le-feu” en Algérie et de voir une Conférence de la Table Ronde, groupant les éléments représentatifs de l'opinion algérienne, réaliser aussi les conditions de Paix dans le respect des revendications nationales algériennes. »<sup>101</sup> Ils reprennent donc la terminologie de la direction du SNI, tout en insufflant leurs propres considérations anticolonialistes.

Comme le PCF, les unitaires reconnaissent le fait national algérien, tout en espérant éviter l'indépendance. Stéphane Courtois et Marc Lazar considèrent qu'en 1955, l'Algérie ne constitue pas la « priorité » du PCF, qui « se contente de demander la paix, sans préciser

<sup>96</sup> 1 BB 100, motion du S3 d'Alger, le 18 mars 1956.

<sup>97</sup> EP n°7, juin-juillet 1956.

<sup>98</sup> 1 BB 100, lettre de Lavergne à Jean Rossi, du rectorat d'Alger, le 2 juillet 1956.

<sup>99</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>100</sup> Elle prône l'élection d'une « Assemblée constituante souveraine qui établisse les institutions de la nouvelle République algérienne et définira » ces rapports avec la France. EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>101</sup> 1 BB 100, motion des conseils syndicaux du SNI et de la FEN des Bouches-du-Rhône, 7 juin 1956.

comment. Sa recherche de l'union avec la SFIO l'amène à soutenir Guy Mollet et à voter les pouvoirs spéciaux en mars 1956. »<sup>102</sup> Le secrétaire de la section FEN d'Oran s'interroge à propos de « la position réelle » des communistes : « Ne seraient-ils pas, si certains prenaient trop exclusivement le pouvoir, les premières victimes (comme au Maroc) ? »<sup>103</sup> Mais un tournant se manifeste au milieu de l'année, avec le développement d'une campagne active contre la guerre.

### c- L'application délicate des principes de la Table Ronde

Plus l'Algérie s'enfoncé dans la guerre, plus l'application des principes de la Table Ronde devient délicate pour la direction fédérale.

Dès 1956, des désaccords nets s'expriment parmi les syndiqués d'Algérie. Ainsi, les adhérents de la section d'Alger d'un petit syndicat regrettent « que la FEN soit si mal informée sur les tragiques événements d'Algérie » et se déclarent « étonnés que la FEN (Bureau de la démocratie) puisse par ses publications, laisser supposer qu'elle sympathise avec le fanatisme religieux islamique, le Super-Nationalisme pan Arabe du MNA (Mouvement national Algérien) et avec le racisme musulman du FLN (...) dont les principaux meneurs sont au Caire et qui compte de nombreux condamnés de Droit Commun parmi les rebelles et leurs chefs, qui, tous, sont inspirés du plus pur fascisme. »<sup>104</sup> Les sections syndicales se montrent divisées, dans celle d'Oran par exemple, « une majorité (...) considère que toute négociation n'est qu'abandon. Leur attitude n'est que renforcée par certains propos qui laissent croire » que les dirigeants de la FEN plaident « toujours coupables » et qu'ils sont « des naïfs. »<sup>105</sup> La section SNI d'Oran est dissoute en 1958, et globalement, toutes les structures syndicales concernées scissionnent durant le conflit<sup>106</sup>. Ce type de position s'explique aussi par la crainte de voir la laïcité remise en cause par le FLN, rejoint par les oulémas durant l'été 1956. Albert Bayet, président de la Ligue de l'enseignement, s'engage dans le soutien à l'Algérie française sur cette base, ce qui provoque l'« embarras » de Lavergne : faut-il « inviter la Ligue de l'enseignement en la personne d'Albert Bayet » au Congrès fédéral de 1956 ?<sup>107</sup>

Sous la IV<sup>e</sup> République, le clivage principal oppose les tenants des négociations à ceux de

<sup>102</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français*, op. cit. - p. 300.

<sup>103</sup> 1 BB 100, lettre de Masson, secrétaire de la section d'Oran à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>104</sup> 1 BB 100, motion de la Section d'Alger du Syndicat du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES- FEN), le 24 mars 1956.

<sup>105</sup> 1 BB 100, lettre de Masson, secrétaire de la section d'Oran à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>106</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie », op. cit.

<sup>107</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

la pacification. Cependant, l'idée de négociations devient rapidement épineuse, car elle ne résoud pas les problèmes concrets : faut-il négocier après ou pendant les hostilités ? Guy Mollet, nouveau président du Conseil élu pour apporter la paix en Algérie, change d'avis au contact de la colère des Français d'Algérie, durant la journée du 6 février 1956. La FEN étudie sa participation à une contre-manifestation, mais décline l'invitation du Comité des Intellectuels contre la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, qui suggère la rencontre de diverses organisations de gauche. En effet, ce comité « ne représente que des personnalités »<sup>108</sup>, argument caractéristique de la volonté de la FEN de privilégier la médiation des corps intermédiaires syndicaux dans l'exercice quotidien de la démocratie. Elle refuse de donner un statut particulier à des individus, même s'ils sont connus du fait de leur profession intellectuelle.

La FEN lance en avril 1956 un « Appel au sang froid et à la raison » qui demande au gouvernement de « ne pas se laisser enfermer dans le cycle infernal attentats répression ». Elle condamne simultanément le « chantage à la sécession » des nationalistes et les privilèges injustifiables d'une minorité de profiteurs « tant musulmans qu'euro péens ». Pour Rémi Skoutelsky, « en maintenant le principe de la Conférence de la table ronde » qui « déterminerait les conditions d'un arrêt des hostilités et préparerait des élections libres », l'appel se démarque nettement du triptyque » défini plus tard par Guy Mollet : « préalable du cessez-le-feu, puis élections, puis négociations »<sup>109</sup>.

Autre problème auquel se heurte la FEN : quel interlocuteur choisir, comment tenir compte de la prétention du FLN à représenter seul le peuple algérien ? En refusant ce monopole, la FEN et le SNI se rapprochent des messalistes, cibles d'une campagne d'attentats. Officiellement, la FEN ne s'adresse pas aux partis, mais chacun d'eux dispose de son syndicat, l'Union syndicale des travailleurs algériens (USTA) pour le Mouvement National Algérien de Messali Hadj et l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) pour le FLN. Le bureau fédéral discute en 1957 d'un projet d'appel rejetant les attentats entre ces organisations. Deux dirigeants du SNES s'interrogent. Jeanne Borgey doute de l'efficacité de la méthode et appréhende que la FEN ne soit perçue comme s'immisçant « dans des affaires entre musulmans », tandis que Dhombres « craint que les luttes entre organisations musulmanes sur le territoire français ne rejaillisse sur les mouvements métropolitains. »<sup>110</sup>

Une nébuleuse trotskyste et socialiste de gauche influence la position du SNI en faveur de Messali Hadj. Certains de ses dirigeants participent aux Comités pour la libération de Messali Hadj et des victimes de la répression, auxquels appartient Pierre Lambert, dirigeant trotskyste.

<sup>108</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

<sup>109</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie », *op. cit.*

Ces comités organisent une « journée d'études et d'action pour la négociation et la paix » en juin 1956, sous la présidence de Jean Cassou, écrivain, avec Yves Dechezelle, Paul Ruff, secrétaire du SERP-FEN, Marceau Pivert, dirigeant historique de l'aile gauche de la SFIO, Claude Bourdet, directeur de *France-Observateur*, Yves Jouffa, avocat, et Alexandre Hebert, de la minorité de FO<sup>111</sup>. Le rapprochement se confirme en 1957, avec la signature d'un appel contre les assassinats de militants messalistes par les personnalités déjà citées, et par Robert Chéramy et Louis-Paul Letonturier, militants trostkystes qui s'investissent dans la majorité du SNES<sup>112</sup>. Denis Forestier fréquente ces milieux. *L'Enseignement Public* publie d'ailleurs en 1958 un article du secrétaire général de l'USTA qui présente son organisation, signe d'un net parti-pris<sup>113</sup>.

#### **d- L'accroissement des divergences internes**

Peu à peu, une partie de la FEN reproche à sa direction son ostracisme envers le FLN. Le Front nationaliste s'exprime par le biais de l'amicale des travailleurs algériens, qui entreprend des démarches auprès d'elle : la FEN décline ses invitations, tout en décidant de suivre « l'action de ce groupement. »<sup>114</sup> Le parti communiste algérien rejoint le FLN pendant l'été 1956, et les unitaires manifestent de moins en moins de réticences à son égard. Dès mars, Georges Fournial déclare au bureau national du SNI que les interlocuteurs doivent être « ceux qui peuvent accepter une trêve », c'est-à-dire les combattants du FLN. La majorité insiste sur l'aspect démocratique de sa proposition de Table Ronde, qui permet de n'écarter personne et de préserver les intérêts des petits colons européens. Les positions se durcissent en 1957, et la majorité s'oppose avec vigueur aux unitaires sur le problème algérien. Elle dénonce « le terrorisme qui déshonore l'idéal au nom duquel prétendent combattre ceux qui l'utilisent » et « la répression qui porte atteinte aux Droits de l'Homme ». La motion unitaire condamne elle exclusivement la politique de « pacification » de Guy Mollet, demande que le cessez-le-feu soit négocié « avec ceux qui se battent », c'est-à-dire le FLN, et reconnaît le « droit à l'indépendance »<sup>115</sup>. Dans le SNES, la motion unitaire déposée par Louis Guilbert et Jean Petite est adoptée par 33 % des votants contre 23 % à une motion reprenant la position

---

<sup>110</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 30 septembre 1957.

<sup>111</sup> 1 BB 100, tract et carton d'invitation pour l'assemblée des Comités pour la libération de Messali Hadj et des victimes de la répression, juin 1956.

<sup>112</sup> 2 BB 80, appel contre les assassinats de militants messalistes.

<sup>113</sup> L'article n'attaque pas le FLN, seul le PCF est critiqué pour son manque d'action en faveur des travailleurs nord-africains. EP n°5, mars-avril 1958.

<sup>114</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 avril 1958.

<sup>115</sup> EP n°8, août-septembre 1957.



fédérale et défendue par Pierre Broué<sup>116</sup>. Certes le taux d'abstention dépasse le score de la motion retenue, mais elle indique un rapport de force. Le SNES et le SNET se détachent donc progressivement de l'idée de Table ronde et avancent avec les unitaires une proposition de négociation du cessez-le-feu, suivi d'élections libres qui désigneraient les représentants du peuple algérien.

Début 1958, des sections départementales, dont celle des Bouches-du-Rhône, envoient des motions à propos de la dissolution de l'UGEMA, syndicat étudiant lié au FLN, avec lequel l'UNEF entretient des contacts depuis plus d'un an. « Bon nombre demandent la publication des récits d'exaction. Les dossiers seraient volumineux », mais la direction fédérale continue à tenir la balance égale, et songe à « publier les faits reprochés aux deux partis. »<sup>117</sup> Elle critique le résultat du colloque sur l'Algérie organisé par l'ex trotskyste Laurent Schwartz, non conforme à sa position parce qu'il préconise l'« indépendance algérienne. »<sup>118</sup> Elle ne participe d'ailleurs pas au colloque suivant<sup>119</sup>.

#### e- L'action syndicale métropolitaine face à la guerre

La guerre d'Algérie monopolise peu à peu l'activité syndicale. Dès le congrès du SNI de 1956, ce problème s'impose comme un point essentiel, centre de nombreuses interventions<sup>120</sup>. Les éditoriaux des bulletins départementaux y consacrent de longs passages, comme dans la Somme<sup>121</sup>. Naturellement, la jeunesse se montre particulièrement sensible à cette question, puisque des milliers d'appelés sont envoyés en Algérie. Le secrétaire de la section FEN de Moselle signale à Lavergne, en 1956, l'existence d'un « malaise réel » parmi les jeunes, « surtout ceux qui sont susceptibles d'être rappelés »<sup>122</sup>. La FEN engage donc une bataille pour les sursis et les conditions du service militaire des enseignants. Elle intervient régulièrement auprès du Ministre « en faveur de la libération de certains maintenus », c'est-à-dire des soldats dont on prolonge le service<sup>123</sup>. Elle obtient par exemple que les enseignants figurent parmi les premiers « maintenus » démobilisés, en octobre 1956<sup>124</sup>. En 1959 encore, le

---

<sup>116</sup> BERGE Marcel, « Le colonialisme et les tendances », *Les tendances devant les problèmes de la décolonisation*, dossier n°3-1 de la série Histoire du syndicalisme, Paris, plaquette de l'institut de la FSU, 2000, 40 p. – p. 15.

<sup>117</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 février 1958.

<sup>118</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 février 1958.

<sup>119</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 avril 1958.

<sup>120</sup> Compte-rendu. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°49, octobre 1956.

<sup>121</sup> Editorial. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°50, janvier 1957.

<sup>122</sup> 1 BB 100, lettre du secrétaire de la section FEN de Moselle à Lavergne, le 9 mai 1956.

<sup>123</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

<sup>124</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

compte-rendu du bureau fédéral note l'absence de problème de sursis pour les enseignants<sup>125</sup>. Lors d'une audience en octobre, la FEN obtient du ministre de l'Education Nationale la promesse que les élèves des ENS « seront très bien traités » sur ce point<sup>126</sup>.

Cependant, ses modes d'action restent légalistes, sans appuyer les protestations des rappelés en 1955-1956, qui tentent d'empêcher les convois de partir. Elle se contente de défendre auprès du gouvernement la liberté de manifester, sans que la presse syndicale n'évoque ces actions. Ainsi, lorsque la police arrête deux militants de l'Ardèche qui se sont opposés au départ d'un train contenant des rappelés, la section fédérale réagit immédiatement, et le bureau fédéral examine leur cas<sup>127</sup>. Parmi eux figure Marcel Berge, militant communiste et dirigeant du courant unitaire dans le SNEP, qui reste plusieurs semaines en prison pour ce coup d'éclat<sup>128</sup>.

La défense des libertés constitue un axe majeur d'intervention contre la guerre. Les cas ne manquent pas, tel celui d'élèves des ENS pris par la police au cours d'une manifestation. Ils passent un examen et le BF espère obtenir que leurs intérêts soient « sauvegardés au maximum. »<sup>129</sup> En 1956, la FEN apprend que des instituteurs subissent un internement dans un camp d'Algérie, « sans qu'on leur ait notifié le motif d'inculpation et donné la possibilité de se défendre, leurs traitements sont suspendus. »<sup>130</sup> Un an plus tard, Forestier « veut obtenir que l'administration soit au courant des arrestations des fonctionnaires de son ressort »<sup>131</sup>, signe d'une dégradation de l'état de droit. A chaque fois, la FEN privilégie les démarches auprès des administrations à l'impulsion de luttes publiques. Dhombres, secrétaire général du SNES, exprime un avis pessimiste dans le secret du bureau fédéral. Après avoir précisé que son syndicat « a voté une motion de protestation contre toutes ces mesures arbitraires », aussi bien en France qu'en Algérie, il ajoute : « Nous ne pouvons guère apporter aux camarades arrêtés que notre témoignage moral. »<sup>132</sup> Le BF ne recherche pas pour autant d'autres modes d'action.

Entretemps, la guerre d'Algérie a provoqué une grave crise politique et accéléré la décomposition de la IV<sup>e</sup> République. Quelle action mène la FEN en France sur le sujet ?

---

<sup>125</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 septembre 1959.

<sup>126</sup> 2 BB 3, compte-rendu de l'audience chez le ministre du 6 octobre 1959.

<sup>127</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

<sup>128</sup> BERGE Marcel, *Quarante années de militantisme syndical*, Témoignage présenté devant le groupe de travail sur le syndicalisme enseignant FEN-CRHMSS, Paris, IRHSES, 1992, 64 p. – pp. 6-7.

<sup>129</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juin 1958.

<sup>130</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 décembre 1956.

<sup>131</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 30 septembre 1957.

<sup>132</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

## **B- La FEN au chevet de la IV<sup>e</sup> république**

### **a- La grève du 30 mai 1958 pour la défense de la République**

La FEN réagit vigoureusement au coup de force gaulliste qui achève une IV<sup>e</sup> République moribonde, du fait de son incapacité à résoudre les problèmes générés par la guerre d'Algérie. Son attitude apparaît conforme à la culture républicaine, analysée par Serge Berstein : elle « pose en principe (...) la nécessité de préserver la liberté du citoyen des inévitables abus de tout pouvoir fort, qu'il soit celui d'un monarque ou d'un dictateur plébiscitaire, et débouche sur une conception qui confie la réalité du pouvoir à l'assemblée des députés élus au suffrage universel par la nation souveraine. » Cette conviction conduit les tenants de la culture républicaine « à considérer comme suspecte toute tentative de renforcer le pouvoir exécutif dans un but d'efficacité », au nom du refus du césarisme, en « évoquant le spectre du Deux-Décembre » ou encore le boulangisme<sup>133</sup>. La FEN légitime son intervention dans l'arène politique, au cœur de la crise constitutionnelle, en invoquant le civisme et en activant les réflexes légalistes. Elle présente son action comme non partidairer, au service de la simple défense de la République.

Dès le 30 mai 1958, la FEN lance seule un mot d'ordre de grève pour protester contre la remise en cause de la IV<sup>e</sup> République sous la pression des factieux. Elle réussit globalement son pari, malgré une préparation extrêmement brève : le SNI annonce 165 000 grévistes sur 190 000 syndiqués. Si l'on évalue le nombre d'instituteurs à 200 000, on aboutit à un taux avoisinant 80 %, sans pouvoir le vérifier réellement<sup>134</sup>. Forestier se félicite de ce « magnifique élan »<sup>135</sup>. Beaucoup de sections départementales annoncent à la direction fédérale des résultats conformes aux habitudes enseignantes. Celle des Bouches-du-Rhône compte 2 000 enseignants réunis au meeting de Marseille<sup>136</sup>. Le secrétaire de la section de l'Aube considère que dans l'ensemble, les syndiqués « semblent comprendre la gravité de la situation et le danger que représenterait de Gaulle. » Dans la Mayenne, le meeting réunit 500 personnes, chiffre estimable en zone rurale<sup>137</sup>. Julien Desachy, dirigeant EE de la section de l'Oise, ne donne pas de chiffre, mais insiste pour préciser, « sans travestir la réalité, que les enseignants ont été à la tête du mouvement de résistance à de Gaulle. C'est la FEN et le SNI qui ont

---

<sup>133</sup> BERSTEIN Serge, « L'historien et la culture politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 35, mars-juin 1992 - pp. 69-70.

<sup>134</sup> Nous extrapolons le nombre d'instituteurs à partir des données de : GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 264.

<sup>135</sup> 2 BB 40, lettre de Forestier, du 31 mai 1958 à ses « Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste ».

<sup>136</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Bouches-du-Rhône.

pratiquement dirigé le mouvement. »<sup>138</sup>. Dans le Doubs, le résultat de la grève varie pour le SNI entre 45 % et 90 % selon les cantons, celui du SNES atteint 70 % et celui du SNET dépasse les 80 %<sup>139</sup>.

Malgré ce succès, l'état d'esprit des enseignants signalé par les responsables départementaux reste pessimiste. En Côte d'Or, le mot d'ordre est assez bien suivi, mais : « le coup d'état d'Alger a fait naître chez tous [les] syndiqués un sentiment de révolte contre les factieux et l'armée. Puis à ce sentiment de révolte a fait place la résignation, le découragement. »<sup>140</sup> Le secrétaire du Gard explique que, « bon nombre » ont fait la grève par « civisme » : « je me demande si, demain, le même mot d'ordre était lancé, il aurait le même succès (sic). » Un dirigeant du Cantal précise même au secrétaire général de la FEN, Lauré : « la majorité ne donne pas à la grève qu'elle fait le sens d'un acte d'hostilité à la venue de de Gaulle *par les voies légales*. On ne partage pas ici ton optimisme concernant l'éventualité d'une guerre civile et le danger communiste. Crois bien que nous sommes très vigilants. »<sup>141</sup> Dans ses réflexions « personnelles et confidentielles », le secrétaire du Loiret résume ainsi la situation :

- « 1) isolement des Communistes, surpris eux-mêmes de cet isolement
- 2) refus très net de s'engager dans un front populaire
- 3) crainte d'une guerre civile, perdue
- 4) la masse accepte de Gaulle, tient aux libertés
- 5) deux ou trois articles de presse (élèves et parents contre la grève)
- 6) dans l'ensemble de ces journées (ce fut chez moi une permanence entre CGT, FO, CFTC et PC) la masse était amorphe. Une crainte égale des colonels et du PC. Le syndicalisme sans grands échos. »<sup>142</sup>

De tels commentaires montrent que l'appareil syndical prend vite conscience de sa défaite, d'autant qu'une proportion non négligeable de syndiqués réprovoque l'action de la FEN. Après avoir fait grève, les sections SNES des lycées de Besançon votent ainsi une motion dans laquelle ils déclarent être prêts à « accepter les solutions et le concours qui peuvent épargner au pays une lutte fratricide » et n'« éprouver aucune prévention contre la personne même du général de Gaulle ». En Charente, des militants démissionnent de la CA pour des raisons différentes, le représentant du SNET parce qu'il désapprouve la grève, les deux représentants du SNES se justifient quant à eux par les « difficultés qu'ils ont eues à entraîner leurs

<sup>137</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Aube et Mayenne.

<sup>138</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Oise.

<sup>139</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Doubs.

<sup>140</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Côte d'Or.

<sup>141</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Gard et Cantal.

<sup>142</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Loiret.

camarades »<sup>143</sup>. Certains militants vivant en Algérie contestent aussi l'action de la direction fédérale, tel le bureau de la section d'Algérie du Syndicat national du personnel de l'administration des Académies, dont un télégramme « s'associe [à la] rénovation nationale » de de Gaulle et « se désolidarise [de l'] action FEN »<sup>144</sup>. La plupart des syndiqués réticents se justifient par le refus de la politisation de l'action syndicale, prenant au mot le discours de la majorité sur l'indépendance syndicale. A Lille, le grand succès des meetings contraste avec un pourcentage général de grévistes de 65 %. Le responsable départemental présente « l'indifférence des camarades pour une grève qu'ils ont taxée de politique » comme le motif des « défections »<sup>145</sup>. Beaucoup de petits syndicats ne prennent pas position<sup>146</sup>, conscients de ces réserves et du fait que leur culture professionnelle est moins imprégnée de valeurs républicaines que celles des instituteurs.

La démonstration de force du syndicalisme enseignant ne sauve donc pas la IV<sup>e</sup> République. Les dirigeants de la FEN redoutent en juin une utilisation par de Gaulle des pleins pouvoirs au détriment des « libertés syndicales »<sup>147</sup>. Ils se félicitent quelques jours plus tard de l'annonce que la journée de grève « ne sera pas retenue », y voyant une reconnaissance implicite de « la valeur civique » de leur mouvement. Le bureau décide, dans l'éventualité d'une convocation par de Gaulle, de s'y rendre et d'expliquer le sens du « mouvement, qui s'opposait non à un homme mais à une méthode. »<sup>148</sup> Leur opposition faiblit donc devant le respect des formes républicaines par de Gaulle, et devant le ralliement de la SFIO au nouveau régime.

#### **b- La promotion de l'union la plus large, y compris avec le PCF et la CGT**

Au moment de l'effondrement du régime, le PCF renoue avec sa posture de défenseur de la République. Avec l'appui de la CGT, il crée des comités de vigilance républicains, mais n'obtient pas la participation de FO et de la SFIO, d'autant que la direction de cette dernière négocie avec le général de Gaulle. Ces organisations fondent leurs propres comités. Le secrétaire de la section FEN de la Loire témoigne d'une situation inconfortable pour la majorité, coupée de son milieu partisan. Il déplore que l'entente entre les Unions Départementales soit « impossible » et décrit une situation bloquée : « D'un côté, la CGT et

<sup>143</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Doubs et Charente.

<sup>144</sup> 2 BB 40.

<sup>145</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Nord.

<sup>146</sup> 2 BB 40, courrier des syndicats nationaux sur la grève du 30 mai 1958, Duharcourt, secrétaire du Syndicat des Provisseurs et Directrices de Lycées.

<sup>147</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juin 1958.

<sup>148</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 juin 1958.

ses succursales, de l'autre FO et CFTC et nous au milieu, nous louvoyons. Situation pénible pour nous militants, mais situation dénoncée par nos camarades de la base et nos jeunes pour qui seule compte l'efficacité. Que faire ? » Les responsables du SNI et de la FEN, invités à adhérer à ces structures, adoptent donc une position unitaire. Le secrétaire de la section des Ardennes résume leur philosophie :

Ils « décident de participer à TOUS les comités de vigilance républicains. Ils rappelleront constamment dans ces Comités leur opposition aux exclusives quand il s'agit de la défense du régime républicain. Leur effort tendra vers une fusion des divers Comités pour la formation d'un Comité unique qui, à leur sens, devra se constituer fatalement s'il faut passer à l'action contre les adversaires du régime. »<sup>149</sup>

L'analyse du secrétaire de la Charente résume le tableau général : « il y a deux blocs PC-CGT d'un côté et les autres de l'autre côté. Nous faisons la liaison. » Ceci provoque un rapprochement des autonomes avec la mouvance communiste. Ainsi le responsable FEN de la Manche relève que « seule la CGT a envoyé un représentant » à son meeting<sup>150</sup>. En Loire-Atlantique, le secrétaire de section assure la présidence d'un comité « à prédominance CGT », avec les forces laïques. Il se justifie en précisant avoir « appelé en vain les républicains à s'unir », mais les dirigeants de la section assistent seulement « en observateurs » au comité « à prédominance SFIO (plus CFTC) ». Dans l'Isère, la FEN et le SNI prônent l'unité dans les deux comités, mais FO se montre « intransigeante » et préfère se retirer du comité créé avec la SFIO pour protester contre l'affiliation des enseignants aux deux structures<sup>151</sup>.

Tous les autonomes n'apprécient pas la quasi-alliance avec les communistes que les circonstances leur imposent. Le secrétaire de la Côte d'Or regrette que ça « ne marche pas très bien avec FO, très anticommuniste »<sup>152</sup>. D'autres se félicitent d'avoir participé à des manifestations organisées par le PCF en donnant « l'impression que c'était la FEN qui était à l'origine »<sup>153</sup>. La gravité des circonstances ne contrarie donc pas toujours l'expression des logiques de compétition.

### c- Le « non » au référendum

De Gaulle ne se contente pas de prendre le pouvoir, il propose de changer la Constitution par référendum pour l'instaurer durablement. La culture républicaine répugne à la consultation directe de la population, en souvenir des plébiscites de Napoléon III. La majorité de la FEN ne

<sup>149</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Loire et Ardennes.

<sup>150</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Charente et Manche.

<sup>151</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Loire-Atlantique et Isère.

<sup>152</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Côte d'Or.

condamne pas pour autant immédiatement cette idée, le bureau fédéral déplore ainsi le fait que les unitaires vont lui demander à la prochaine réunion de la Commission Administrative de prendre une position, « même si » ils ne connaissent « pas le projet de constitution ». Forestier pose comme condition à une appréciation négative que « les principes tenant à la laïcité et à l'école » soient « mis en cause. » En effet, le SNI s'inquiète de « déclarations du Général de Gaulle où il se prononce pour l'aide à l'école congréganiste. »<sup>154</sup>

Le texte enfin connu ne convient pas aux autonomes, qui diffèrent néanmoins sur l'intensité à conférer à leur opposition, pour le référendum du 28 septembre 1958. Lauré minimise le débat en ces termes : « s'il n'y a pas divergences, il existe néanmoins des nuances dans l'expression de ce refus. » Le SNI se prononce clairement pour l'appel au « non », tandis que le SNES et le SNET redoutent l'accusation de politisation de leur action et « la division [des] adhérents, certains se prononçant pour le oui quoique républicains sincères »<sup>155</sup>. Lauré soumet donc à la CA un projet de résolution accepté par les secrétaires généraux du SNI, du SNES, du SNET. Pourtant, une partie de la direction du SNI dénonce ce compromis, et propose d'adopter son propre texte, plus ferme. Le débat se déroule à la CA, en présence donc des minoritaires, qui ne se privent pas de soutenir le SNI dans cette réunion cruciale. Fournial, leader unitaire, « préfère la motion adoptée par le SNI, parce que plus nette. Si le texte proposé par Lauré signifie qu'en fin de compte le projet constitutionnel est inacceptable, cela doit être dit en toute clarté. » Duthel, de l'Ecole Emancipée défend un point de vue similaire.

Dhombres, le secrétaire général autonome du SNES défend le texte de son syndicat et du SNET, qui invite les professeurs à voter « en tenant compte des dangers qui menacent le droit syndical et les libertés démocratiques ». Il assure que la presse « ne s'y est pas trompée, elle l'a interprétée à l'unanimité comme une marque d'hostilité à l'égard du projet constitutionnel. » Sénecat, autre professeur autonome, assure que les adhérents du SNES « n'accepteront pas l'indication du "oui" ou du "non", par contre ils accueilleront favorablement tout ce qui est information. Le texte Lauré constitue l'extrême limite de ce qu'ils peuvent accepter. » Lauré souligne que sa motion constitue une synthèse, rédigée « avec le souci de respecter les droits de tous les syndicats nationaux. Se rallier au texte du SNI équivaldrait peut-être à désavouer certains syndicats nationaux alors que leurs secrétaires généraux prennent une lourde responsabilité en acceptant la motion fédérale. » Cette argumentation oppose donc la légitimité des syndicats affiliés à la Fédération et celle de son organe décisionnel, la CA. L'avis sur le référendum appartient pourtant autant aux prérogatives de la FEN que de ses syndicats.

---

<sup>153</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Cantal.

<sup>154</sup> Durand. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 juin 1958.

Un long débat s'engage toutefois sur la fin de la motion, qui indique que la FEN « n'accepte pas d'en courir le risque », Fournial propose la suppression de cette conclusion pour renforcer « la sévérité du jugement ». Si Forestier défend au début le compromis qu'il a accepté, son camarade Clément Durand le contredit, car ce paragraphe, « dont l'importance est primordiale, est manifestement déséquilibré, la motivation très forte étant suivie d'une conclusion faible. Il faut donc renforcer la conclusion. » Il juge inutile toute concession de forme : « les partisans du "oui" ne nous en sauront aucun gré, la motivation apparaissant comme une prise de position hostile. Les partisans du "non" nous reprocheront une dérobade. » Durand propose donc de remplacer ce passage par : la FEN « ne peut accepter un tel projet en raison des risques qu'il comporte. » Finalement, Forestier se rallie à la formule de Durand, qui « a l'avantage d'être plus nette », au désappointement de Lauré.

La CA vote cette proposition par 26 voix contre 5 et 4 abstentions. La pression des unitaires et de l'EE aide la majorité du SNI à s'affranchir de sa solidarité de tendance avec les dirigeants du SNES et du SNET. Une fois le cap fixé, les dirigeants fédéraux envisagent les conséquences de leurs dissensions. Dhombres explique qu'il votera le texte « par souci de ne pas nuire à la cohésion de la FEN » et ajoute qu'il « regrette très vivement que le texte initial, qui pouvait rallier l'unanimité du SNES, n'ait pas été maintenu. » Sénecat persiste dans son abstention, comme Roulet, le nouveau secrétaire autonome du SNET qui annonce qu'il fera « l'impossible pour que le texte soit adopté par le SNET, mais on peut craindre des réactions ; il faut espérer qu'elles n'auront pas de graves conséquences pour la FEN. »

Un dernier débat porte alors sur la publicisation des désaccords internes à la FEN. Forestier insiste pour reconnaître les divergences et propose même de convoquer une conférence de presse où « Lauré exprimera la position des différents syndicats », alors que jusqu'ici, « la presse a attribué une même position à tous les syndicats nationaux ». Il justifie son idée par l'exigence de vérité : « Lauré n'a pas le droit de ne pas faire part de l'abstention de Roulet », même « si le commentaire du vote auprès de la presse doit affaiblir la portée de notre décision ». Lauré proteste, et présente au contraire « une telle conférence de presse » comme « catastrophique, beaucoup plus que le simple énoncé des quelques abstentions auxquelles nul ne prendra garde. » Mais la proposition de Denis Forestier force le secrétaire général de la FEN à demander à Roulet « d'accepter le texte pour éviter tout rebondissement ». En contrepartie, Lauré s'engage à donner à son successeur à la tête du SNET « tout son appui », ce qui convainc Roulet de revenir sur son abstention, malgré « les conséquences qui peuvent en découler pour le SNET. » La CA de la FEN adopte donc cette résolution à l'unanimité moins trois abstentions, seul ce second vote est porté à la connaissance des lecteurs de

---

<sup>155</sup> 2 BB 40, compte-rendu de la CA du 10 septembre 1958.



*l'Enseignement Public*, pour préserver l'image d'une Fédération soudée dans la tempête<sup>156</sup>.

Deux remarques s'imposent : d'abord, les craintes des dirigeants autonomes du SNES et du SNET paraissent exagérées avec le recul. On peut certes douter que tous les syndiqués aient suivi leurs consignes, au vu du résultat du référendum (80 % de « oui », malgré la forte campagne du PCF). Cependant, ils ne tiennent pas rigueur de ses consignes politiques à la FEN, qui ne reçoit que « quelques rares lettres individuelles » de protestation. Le SNETAA marque également « son hostilité », sans altérer ses rapports à la FEN<sup>157</sup>. Le SNI impose donc au SNES et au SNET sa vision du référendum, malgré une tentative de médiation, grâce à l'appui des minoritaires.

#### **d- Les répercussions internes de l'attitude ferme de la FEN**

L'attitude courageuse adoptée par la FEN durant le coup de force gaulliste — seul syndicat à réussir une grève de masse — vivifie la fierté ressentie par ses militants pour l'originalité de ces choix. Les autonomes ne renoncent pas pour autant aux conflits de tendances et récupèrent l'attitude de la FEN, en l'identifiant entièrement à celle de sa majorité. La motion autonome au congrès fédéral proclame donc que « le magnifique effort des personnels de l'Éducation », notamment « leur grève civique du 30 mai, action déterminante dans la défense de ces libertés (...) prouvent que l'orientation définie par les précédents congrès était juste et répondait à la conviction profonde des syndiqués »<sup>158</sup>. Le congrès adopte un appel où perce une certaine auto-satisfaction, que l'échec de la lutte contre de Gaulle n'ébranle pas :

La « Fédération de l'Éducation nationale et ses Syndicats nationaux ont su regrouper la très grande majorité des enseignants et personnels de l'Éducation nationale (240 000) dans une Fédération d'esprit unitaire qui a su, dans les circonstances graves — y compris celles que nous venons de vivre — rester digne, par ses prises de position sur les problèmes fondamentaux, du syndicalisme français et de l'internationalisme prolétarien. »<sup>159</sup>

L'École Emancipée ne brise pas cette atmosphère. Certes, la section de l'Hérault commence par condamner « l'attitude attentiste du BN face au putsch d'Alger », le 22 mai 1958, en affirmant « que seules une grève générale et des manifestations de masse, au lendemain du coup de force auraient modifié la situation en faveur du prolétariat »<sup>160</sup>. Puis, l'EE approuve le comportement de la direction. Si la motion EE d'octobre 1958 émet des

<sup>156</sup> 2 BB 40, compte-rendu de la CA du 10 septembre 1958, partie réservée aux membres du bureau.

<sup>157</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 septembre 1958.

<sup>158</sup> EP n°1, octobre 1958.

<sup>159</sup> EP n° spécial, novembre 1958.

« réserves » sur les « faiblesses », les « insuffisances » et les « erreurs » de la FEN, elle évoque tout de même le « prestige dont jouit la FEN parmi les travailleurs », qu'elle attribue à « certaines prises de position courageuses ». Elle concentre donc ces attaques sur la CGT et le PCF, et souligne « la lourde responsabilité encourue par les directions des grandes confédérations ouvrières quant à la dégradation progressive de la condition sociale et politique des travailleurs au cours de ces dernières années, par conséquent quant à l'avènement du régime actuel. » Elle appelle donc à « déjouer les manœuvres de ceux qui, à la faveur de la situation présente, s'efforceraient de redorer le blason des directions ouvrières faillies ou favoriseraient les entreprises insidieuses du stalinisme pseudo-communiste et du fascisme »<sup>161</sup>. Cet anticommunisme, plus affirmé que celui de la majorité et plus fort que les années précédentes, légitime son existence dans une période consensuelle.

De son côté, le courant unitaire ne peut que se féliciter du rôle joué par la FEN durant ces heures difficiles, qui valide son choix de s'insérer dans le modèle FEN. Plusieurs signes montrent la profondeur de cette satisfaction. Le 15 mai, Bocquet, le dirigeant unitaire des Côtes-du-Nord estime « bien insuffisante », la première réaction de la FEN, car elle « doit immédiatement prendre des contacts avec les organisations syndicales, pour déclencher une grève générale, de 24 heures, de tous les travailleurs. »<sup>162</sup> Une fois obtenue satisfaction, les sections départementales dirigées par les unitaires félicitent plus la direction de la FEN que les autres. Le secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône écrit à Lauré : « Encore une fois, nous voulons te dire combien nous sommes d'accord avec le bureau national de la FEN qui a pris délibérément une décision qui honore le syndicalisme tout entier. Très cordialement »<sup>163</sup>. La motion Bouches-du-Rhône adopte donc un ton positif pour juger l'action de la FEN durant les événements, ce qui permet également de ne pas laisser la direction s'en approprier l'entière paternité et les bénéfices afférents. Elle revendique « l'honneur de la grève civique du 30 mai et de la prise de position sans équivoque de sa Commission Administrative face au référendum ».

Néanmoins, les unitaires présentent une autre version des conséquences à tirer de ce positionnement, en utilisant la logique consensuelle de la situation, qui justifie à leurs yeux une démonstration d'unité. Leur motion « souhaite que, vu la gravité des circonstances, le débat d'orientation puisse aboutir à l'élaboration et au vote d'une motion d'orientation commune qui symboliserait la volonté d'union des syndiqués et garantirait la cohésion de [la]

---

<sup>160</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Hérault.

<sup>161</sup> EP n°1, octobre 1958.

<sup>162</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Côtes-du-Nord.

<sup>163</sup> 2 BB 40, Courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Bouches-du-Rhône.

Fédération. »<sup>164</sup> Ils réactivent donc leurs propositions de listes uniques, et goment les sources potentielles de conflit. L'année suivante, la motion unitaire poursuit cette démonstration, et s'attache à reconnaître franchement les points positifs, en évoquant « un passé » de la FEN dont les unitaires sont « fiers ». Elle ajoute que « les événements survenus depuis dix mois » engagent la FEN « à la poursuite persévérante de l'action réalisée sous diverses formes de mai à septembre 1958 »<sup>165</sup>. Ceci constitue une manière de dater de quelques mois seulement l'attitude positive de la FEN, et donc de préserver les possibilités de critiques.

Le consensus de 1958 ne contrarie pas une minorité unitaire qui s'opposerait systématiquement à la direction. Son orientation constructive, adoptée depuis plusieurs années, nous paraît crédible à cette époque. Grâce à elle, le courant unitaire ne souffre pas outre mesure de son approbation de l'activité de la majorité : son score baisse en 1958 de seulement deux points, à 19 % des mandats. Dès l'année suivante, elle ne se contente pas de combler son recul, et atteint 23,8 %, chiffre non obtenu depuis 1949. Robert Hirsch constate la même dynamique dans la section de la Seine du SNI : « Les communistes et les autres courants se retrouvent donc ensemble, ce que la tendance Unité et Action note avec satisfaction. Cette situation contribue à réintégrer les instituteurs communistes dans l'action du syndicat et à les rapprocher de leurs collègues »<sup>166</sup>. Ainsi s'explique le paradoxe relevé par André Henry : « Jamais, autant qu'à [l'avènement de la Cinquième République], le SNI n'a mené de luttes aussi capitales pour son avenir (...). Pourtant, dans le même temps, les luttes de tendances devaient prendre, à l'intérieur de la FEN, une acuité sans précédent. »<sup>167</sup> La majorité autonome ne saisit pas l'occasion de redéfinir la vie syndicale sur une base consensuelle, et ne bénéficie pas durablement de son action courageuse de 1958.

#### **e- Déception envers la SFIO et soutien au Parti socialiste autonome**

Lors de l'effondrement de la IV<sup>e</sup> république, le comportement de nombreux dirigeants socialistes déçoit la majorité autonome de la FEN, malgré leur proximité idéologique. Par exemple, la section du Puy-de-Dôme participe à un comité avec la CGT, le PCF et la CFTC, en même temps, elle « s'efforce de maintenir le contact avec le Parti socialiste et FO »<sup>168</sup>. Le responsable de la Mayenne expose un sentiment commun chez les autonomes : « les socialistes et FO maintenant leurs exclusives, il nous fallait aller d'un bord à l'autre pour

---

<sup>164</sup> EP n°1, octobre 1958.

<sup>165</sup> EP n°7, août-septembre 1959.

<sup>166</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - p. 248.

<sup>167</sup> HENRY André, *Dame l'école*, *op. cit.* - pp. 120-121.

essayer de réaliser l'union. Je dois dire que j'en sors éccœuré et que je n'ai pu faire donner signe de vie aux FO et socialistes qu'en leur faisant comprendre qu'ils forçaient la FEN à être toujours du même côté »<sup>169</sup>.

Démarche inédite, Denis Forestier écrit une lettre à ses « Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste », pour les adjurer de ne pas voter l'investiture au général de Gaulle. Le ton se veut solennel, conformément à la gravité de la situation : « Dans les heures qui viennent, vous avez à prendre une lourde, très lourde responsabilité. Elle relève de votre conscience. » Il précise que « cet acte grave » les « engagera totalement », et relève le succès de la grève des enseignants, réalisée « pour vous aider, dans le seul but de servir la République et la démocratie. » Il conclut par « le sentiment » que les parlementaires socialistes comprendront « l'engagement indéfectible qui motive cette lettre »<sup>170</sup>.

Ces gestes n'empêcheront pas la majorité de la SFIO de négocier avec le général de Gaulle. Des historiens attribuent un rôle décisif à cette position, dans un livre publié par la maison d'édition du PCF : « Dans un premier temps, de Gaulle a eu besoin d'appuis multiples. Ils lui permettaient, à la fois, de capitaliser les espoirs, d'apaiser les doutes, de désarmer les craintes. Le soutien du Parti socialiste a été essentiel, dans cette période qui, bien que de courte durée, a été absolument décisive pour apporter au régime la caution politique d'une partie du mouvement ouvrier. »<sup>171</sup> Alain Bergounioux explique l'attitude de la SFIO par « un anticommunisme déclaré, plus fort et plus net que dans les années 1920 », qui structure « en profondeur les comportements de la génération socialiste de l'après-guerre »<sup>172</sup>. Les autonomes de la FEN, habitués au voisinage des communistes, manifestent-ils un anticommunisme moindre ? La réponse ne semble pas évidente. Ils accordent la priorité à leur culture républicaine, contrairement à Guy Mollet.

L'unité de la SFIO, menacée depuis plusieurs années par les tensions entre la majorité de Guy Mollet et une minorité animée notamment par Daniel Mayer, ne survit pas au ralliement à la Cinquième république. Cette crise aboutit en 1958 à la création du Parti socialiste autonome, avec le soutien de la majorité de la direction du SNI et de la FEN. Depuis plusieurs années, la FEN entretient des relations étroites avec la minorité. Ainsi, en 1956, Lavergne décline une invitation à Moscou avec Daniel Mayer et d'Astier de la Vigerie pour discuter du désarmement, mais prend toutefois « contact avec Daniel Mayer pour connaître sa

---

<sup>168</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Puy-de-Dôme.

<sup>169</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Marcheteau, de la Mayenne.

<sup>170</sup> 2 BB 40, lettre de Forestier du 31 mai 1958. Texte en annexe.

<sup>171</sup> BURLLES Jean, LAGACHE Richard, WOLIKOW Serge in BLUME Daniel et autres, *Histoire du réformisme, en France depuis 1920*, Paris, Éditions Sociales, 1976, - T 2, p. 137.

<sup>172</sup> BERGOUNIOUX Alain, « Générations socialistes ? », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n°22, avril-juin 1989- p. 97.

position. »<sup>173</sup> L'attitude du SNI, et principalement de Denis Forestier encourage la scission de la SFIO<sup>174</sup>. Cependant, au-delà de l'aide matérielle apportée par ses dirigeants les plus éminents, la majorité fédérale ne peut s'aventurer à un soutien officiel : elle risquerait sinon de s'aliéner les sympathies des enseignants restés fidèles à la SFIO et de décrédibiliser son discours sur l'indépendance syndicale, toujours utile contre le courant unitaire.

### III- L'ACTIVITÉ SYNDICALE

L'activité syndicale déployée par la FEN se décline sur trois points : la laïcité qui constitue toujours un élément moteur de son action, les questions revendicatives et enfin l'unité syndicale, thème stimulé par l'appel *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*.

#### A- Les luttes laïques

##### a- La montée en puissance des organisations laïques (1954-1955)

La laïcité reste menacée entre 1954 et 1956, du fait d'un rapport de force défavorable au Parlement. En réaction, le camp laïque se renforce par une multitude d'actions locales, à l'initiative du CNAL. En octobre 1954, un projet de loi sur l'enseignement post-scolaire agricole avive l'inquiétude des laïques et décuple leur mobilisation. Le SNI puis la FEN décident de réagir après avoir obtenu le soutien des syndicats FEN rattachés au Ministère de l'Agriculture. Sur proposition de Lavergne, le projet de la direction du premier degré du Ministère de l'Éducation nationale devient, « après amélioration, le projet fédéral à opposer à la proposition Saint-Cyr »<sup>175</sup>. Si le SNI n'éprouve aucune difficulté à mobiliser ses adhérents sur un thème laïque, les dirigeants du SNES redoutent « un manque de réaction » et « ne croient guère possible, dans les conditions actuelles de déclencher une grève de 24 heures. »<sup>176</sup> Finalement, le bureau du SNES se prononce pour la grève en mars 1955, malgré les réticences de la base ; une affiche fédérale dénonce la dislocation de l'Éducation nationale<sup>177</sup>. L'affiche du CNAL, en grand format indique : « La vérité : la majorité Barangé s'apprête à voter des

<sup>173</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

<sup>174</sup> « Lors de la création du PSA, la détermination de M. Depreux de quitter la SFIO a été indiscutablement influencée par l'espoir d'obtenir le soutien massif et absolu des dirigeants de la FEN et du SNI ». CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI, op. cit.* - p. 73.

<sup>175</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>176</sup> Bay et Jeanne Borgey. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 12 mars 1955.

<sup>177</sup> Par 15 voix pour, 3 contre et une abstention. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955.

milliards pour organiser l'enseignement agricole PRIVÉ, alors qu'elle a toujours refusé des crédits à l'Éducation Nationale pour l'enseignement post-scolaire agricole PUBLIC. 1954 : 225 postes d'instituteurs agricoles supprimés, 1955 : 250 postes d'instituteurs agricoles supprimés. »<sup>178</sup>

Pour la première fois, le SGEN-CFTC participe à une action laïque initiée par le SNI, signe d'une évolution profonde de ce syndicat<sup>179</sup>. Le SNI entreprend des démarches auprès des parlementaires laïques qui soutiennent le gouvernement. Il estime que le PS et le PC « sont acquis dans cette lutte. Bien plus douteuse est l'attitude de certains radicaux, UDSR »<sup>180</sup>. Il invite donc les secrétaires de section à « joindre sans tarder les présidents des fédérations départementales du parti radical, de l'UDSR et aussi de certains groupes gaullistes », afin de faire pression sur eux : « Il faut que les responsables locaux de ces partis sachent que les laïques n'admettent pas de défaillance. Vous leur indiquerez que vous rendrez compte publiquement de votre démarche. »

La grève est bien suivie, notamment dans le premier degré<sup>181</sup>. Par exemple, 800 personnes assistent au meeting de Marseille, 200 à celui d'Arles et 150 à celui de La Ciotat, malgré la brièveté de la préparation<sup>182</sup>. La mobilisation se maintient par la suite. En mai 1955, un meeting réunit 400 personnes à Nice : « L'absence du parti radical (...) a été commentée. »<sup>183</sup> Dans la Haute-Loire, la manifestation « a groupé une assemblée de laïcs telle qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps au Puy, composée non seulement de membres de l'enseignement, mais aussi de parents d'élèves. »<sup>184</sup> Cependant, la logique même de l'action entreprise conduit le syndicalisme enseignant à s'investir dans le champ politique. Car, comme le remarque le secrétaire autonome de la section FEN de la Seine-et-Marne, qui expose « l'opinion de la majorité des camarades » :

« Une journée de grève suivie d'aucune autre action est inefficace. Les élections approchent. Il faut que nos camarades communistes, socialistes, radicaux, appartenant à un de ces partis politiques agissent au sein de ces partis pour placer en premier objectif la laïcité. Car si la prochaine chambre est antilaïque, il sera inutile de faire grève et de manifester, l'enseignement public passera sous la coupe du clergé »<sup>185</sup>.

<sup>178</sup> 1 BB 17, affiche du CNAL, 1955.

<sup>179</sup> Le « congrès de Grenoble ratifie cette action par 70 % des mandats. » SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, l'école de la République*, Paris, Cerf, 1993, 352 p. - p. 44.

<sup>180</sup> L'UDSR est un parti de centre-gauche. 1 BB 17, circulaire SNI n° 69, 18 mars 1955.

<sup>181</sup> Cf lettres des secrétaires de section au BF. 1 BB 17.

<sup>182</sup> 1 BB 17, lettre des Bouches-du-Rhône.

<sup>183</sup> 1 BB 11, lettre de Flamain, secrétaire de la section des Alpes-Maritimes à Lavergne, 2 mai 1955.

<sup>184</sup> 1 BB 11, lettre du secrétaire de section à Lavergne, 4 mai 1955.

<sup>185</sup> 1 BB 17, lettre du secrétaire de la section de la Seine-et-Marne à Lavergne, 24 mars 1955.

La FEN intervient donc massivement lors des élections législatives de 1956, pour « former le front laïque. »

### **b- 1956 : la FEN et la laïcité au cœur des enjeux politiques**

La campagne électorale de 1956 constitue le paroxysme de l'incursion du syndicalisme enseignant dans le champ politique. Les circonstances s'y prêtent : le dégel des relations internationales rapproche communistes et socialistes et le pays se montre sensible aux campagnes laïques. Le CNAL décide de soumettre un programme minimum laïc à tous les candidats, pour obtenir des engagements précis et axer la campagne électorale sur ce thème<sup>186</sup>. Les candidats du PC, de la SFIO, de la Nouvelle Gauche acceptent ce programme, mais Lauré reproche à Mendès-France (nouveau chef du parti radical) et à l'UDSR de n'en accepter « que les principes. »<sup>187</sup> Le CNAL invite donc ses comités départementaux à « continuer » leurs efforts « avec persuasion et habileté », auprès « de tous les éléments susceptibles de [les] aider par la suite à l'Assemblée Nationale à restaurer la Laïcité. »<sup>188</sup> Dans l'Isère par exemple, les militants laïques organisent « de très nombreuses réunions » dans toutes les localités importantes du département, « parfois quatre ou cinq le même soir », pendant trois semaines. Ils estiment qu'elles ont été mieux suivies « que les réunions électorales des partis politiques »<sup>189</sup>.

Le PCF réagit d'une manière ambivalente à cette campagne. D'un côté, elle facilite sa réinsertion dans le jeu politique après la mise à l'écart dû à la guerre froide. Elle renforce son action en faveur de l'union de la gauche. De l'autre, elle risque d'imposer le clivage laïc en lieu et place de clivages d'ordre politique (droite/gauche) et sociaux (lutte des classes). Un dirigeant communiste, Gillot, déclare devant le Comité Central du PCF que cette question « permet passablement de confusions si nous n'y veillons pas ». Car « les socialistes, les FO proposent ni plus ni moins que l'on engage les élections sous le mot d'ordre "votez laïques" », qu'il refuse. Il rappelle le changement de la loi électorale par les socialistes et en déduit : les « apparentements de 1951 » ont « bien permis à des soi-disant laïques d'envoyer une majorité antilaïque à l'Assemblée nationale et c'est bien de là que sont venus les maux principaux dont le pays souffre encore actuellement. »<sup>190</sup> Quelques incidents opposent le CNAL au PCF,

<sup>186</sup> Il demande notamment l'abrogation des lois Falloux, Astier, Marie et Barangé, la suppression du concordat d'Alsace-Moselle et une loi-programme pour développer l'école publique.

<sup>187</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

<sup>188</sup> 1 BB 11, circulaire du CNAL, 21 décembre 1955.

<sup>189</sup> Avec 400 personnes à Saint-Marcellin, 200 à Voiron, 200 à Saint-Laurent-du-Pont. 1 BB 11, lettre du secrétaire de la section de l'Isère à Lavergne, 5 janvier 1956.

<sup>190</sup> Archives PCF, Comité Central, 4 novembre 1955.

soupçonné de vouloir instrumentaliser la lutte laïque, à cause d'une affiche présentant ce parti comme le seul véritablement laïque. La section FEN de Saône-et-Loire affirme que les comités laïques cantonaux « ont été utilisés par le parti communiste comme armes contre les autres formations laïques. »<sup>191</sup>

Malgré les risques de manipulation politique, la FEN jette toutes ses forces dans la campagne du CNAL. Un questionnaire aux sections montre l'ampleur de l'effort consenti. Dans l'Yonne, les laïques diffusent un tract à 50 000 exemplaires contre deux députés sortants<sup>192</sup>. En Isère, un département plus grand, le Comité départemental d'action laïque (CDAL) édite un journal à plus de 150 000 exemplaires, distribué par les enseignants et les parents d'élèves : « la plupart des familles ont pu être touchées par le journal ». Un second mode d'action très répandu concerne l'envoi d'articles à la presse locale, comme dans les Ardennes<sup>193</sup>. Quelquefois, comme dans le Cantal, les militants laïques participent systématiquement aux réunions électorales pour y apporter « la contradiction »<sup>194</sup>. Le cas de la section FEN de la Gironde illustre l'activité multiforme des syndicalistes enseignants : elle colle les affiches nationales, édite 50 000 papillons et un bulletin spécial, appose enfin une affiche départementale « pour signaler le nom des députés qui avaient accepté ou refusé le programme minimum. »<sup>195</sup>

La FEN représente une force motrice essentielle dans cette campagne du CNAL. Dans de nombreux départements, comme les Basses-Alpes, le SNI effectue seul ce travail, au moins pour les territoires ruraux<sup>196</sup>. L'implication des syndiqués varie beaucoup. La tonalité générale insiste sur un degré fort de mobilisation, comme en Loire-Inférieure, où « des centaines d'amicalistes et d'instituteurs » assurent la diffusion du matériel expédié par le CNAL. Les dirigeants de l'Eure se montrent « très satisfaits de la bonne volonté qui s'est manifestée chez la grosse majorité des collègues. »<sup>197</sup> L'avis du secrétaire du Doubs apparaît diamétralement opposé : « le nombre de militants laïques vraiment actifs est très réduit. Ce sont toujours les mêmes qui font l'action, les autres (la grosse majorité) sont laïques, bien sûr, mais ne font rien. »<sup>198</sup>

De même, on évalue différemment l'impact de cette campagne. Dans les départements très laïques, la marge de progression est faible, dans ceux marqués par l'influence de l'Eglise catholique, au contraire, les militants de la FEN agissent prudemment, comme ceux du Bas-

---

<sup>191</sup> 1 BB 91, réponse de la Saône-et-Loire au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>192</sup> 1 BB 91, réponse de l'Yonne au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>193</sup> 1 BB 91, réponses de l'Isère et des Ardennes au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>194</sup> 1 BB 91, réponse du Cantal au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>195</sup> 1 BB 91, réponse de la Gironde au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>196</sup> 1 BB 91, réponse des Basses-Alpes au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>197</sup> 1 BB 91, réponses de la Loire-Inférieure et de l'Eure au questionnaire fédéral, janvier 1956.



Rhin : « Ici, il faut des arguments doux, car on croit trop que laïque = antireligieux. » Le secrétaire de l'Isère, malgré une propagande importante, considère que la « bataille laïque n'a guère eu de signification pour l'électeur moyen. »<sup>199</sup> Celui de Charente-Maritime développe également un point de vue pessimiste : « on ne peut pas dire que la question passionne les foules. Il faut aborder assez vite les sujets qui semblent bien ternes à côté des questions fiscales et paysannes. » A l'inverse, en Haute-Savoie, l'avis est catégorique : les « auditoires réunis ont été toujours très attentifs, et sensibles à nos arguments. »<sup>200</sup> Plus nuancé, le responsable des Basses-Pyrénées écrit : « Sans vouloir surestimer notre activité, je crois qu'on doit reconnaître qu'elle a exercé une certaine influence sur les résultats des élections. »<sup>201</sup> Ce constat émerge de la majorité des réponses départementales. Il est difficile d'évaluer leur degré d'objectivité : le secret de la correspondance incite à la franchise, mais l'éloignement avec Paris peut pousser à l'exagération de l'action entreprise, afin de se mettre en avant.

La majorité de la FEN, qui vante son indépendance syndicale, éprouve des difficultés à cantonner cette bataille électorale aux objectifs laïques. De fait, elle participe à une action politique. La section de la Charente établit une distinction subtile : « Il a fallu veiller de très près à ce que, au sein de nos comités cantonaux ou de nos réunions laïques, la discussion ne glisse pas du terrain laïque sur le terrain politique. » On ne peut l'interpréter que comme la volonté de ne pas faire campagne pour un parti précis, mais pour l'ensemble des partis laïques. Dans le Calvados, on se félicite du résultat dans des termes peu syndicaux : « Nous gagnons 23 000 voix laïques dans le département (communistes, SFIO, Radicaux). Pour la ville de Caen pour la première fois, les voix laïques dépassent de 1000 voix la majorité absolue. »<sup>202</sup> Un tract de la section de l'Aisne, diffusé à raison de 40 exemplaires par syndiqué, donne des indications de vote : « Pour ne plus revoir le Régime clérical et fasciste de Vichy, Ne votez pas pour Choquart (MRP) - Alliot (Indépendant) - Clavier (Radical) - Bricout (Républicain Social), fossoyeurs de la laïcité ! »<sup>203</sup>

Le meilleur exemple de l'ingérence de la FEN dans le champ politique provient de l'Eure, dont le secrétaire de section explique que leur « action auprès des partis aurait été relativement facile sans la présence de ... Mendès-France. » Le président du conseil souhaite établir un apparentement avec les socialistes et les républicains sociaux, adversaires de la laïcité. Or, les militants du CDAL déclarent à la tête de liste socialiste, ancien secrétaire de la section du

<sup>198</sup> 1 BB 91, réponse du Doubs au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>199</sup> 1 BB 91, réponses du Bas-Rhin et de l'Isère au questionnaire laïque, janvier 1956.

<sup>200</sup> 1 BB 91, réponses de la Charente-Maritime et de la Haute-Savoie au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>201</sup> 1 BB 11, lettre du secrétaire des Basses-Pyrénées à Lavergne, 4 janvier 1956.

<sup>202</sup> 1 BB 91, réponses de la Charente et du Calvados au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>203</sup> En effet, le député « radical a voté la loi Marie et s'est abstenu sur la loi Baranger », certains syndiqués contestent le tract en signalant que le reste de la liste radicale est composée de vrais laïques. 1 BB 91, réponse de l'Aisne au questionnaire fédéral, janvier 1956.

SNI : « si tu t'apparentes avec les républicains sociaux, nous serons dans l'obligation de mener campagne contre toi ». Il contraint donc Mendès-France à renoncer à cet apparentement, sans graves conséquences : « Heureusement ! Car si l'apport de leurs voix [aux républicains sociaux] avait donné à l'apparement souhaité par Mendès la majorité absolue et que, par notre action, cela n'ait pas eu lieu, il n'était pas près de nous le pardonner... »<sup>204</sup>

Les élections aboutissent au triomphe des partis se réclamant de la laïcité, qui atteignent 53,3 % des voix. Le PCF en profite pour réclamer un gouvernement de front populaire. *L'Humanité* explique que pour « restaurer la laïcité de l'école et de l'Etat, un seul moyen : l'union des laïques, à l'Assemblée comme dans le pays. » Elle publie une déclaration du SNI du Haut-Rhin qui demande « au CNAL d'insister pour la constitution rapide d'un gouvernement groupant tous les partis de gauche, décidé à appliquer le programme minimum et soucieux de défendre les intérêts des travailleurs et des fonctionnaires. »<sup>205</sup> La direction de cette section appartient à la majorité autonome, comme la secrétaire générale du petit syndicat des membres du personnel enseignant de l'enseignement ménager agricole, qui écrit : « il n'y a qu'une solution : celle d'une union des partis qui ont souscrit à ce programme (quelque soit le nom qui sera donné à cette formation) et qui auront à eux seuls, une majorité très nette dans le nouveau parlement. »<sup>206</sup> Pourtant, la FEN ne s'engage pas sur ce terrain, déclarant seulement que « la volonté laïque du pays (...) ne doit pas être sacrifiée à un opportunisme politique qu'il nous appartiendrait de combattre. »<sup>207</sup>

### c- Le gouvernement de Front républicain et la laïcité

La participation des forces laïques à la victoire électorale du Front républicain ne leur épargne pas une déconvenue. En effet, les combinaisons politiques restent défavorables à leurs projets : si le MRP n'entre pas dans le gouvernement constitué par Guy Mollet, il le soutient, et la SFIO préfère son appui à celui du PCF. Dans sa déclaration d'investiture, Guy Mollet refuse d'engager le gouvernement sur la question de la laïcité. Pour Jean-Marie Mayeur, il affiche « le souci délibéré de ne pas rouvrir la question scolaire et de ne pas se couper du MRP tout en affirmant ses convictions. »<sup>208</sup> Or l'assemblée repousse l'examen d'urgence de l'abrogation de la loi Barangé, par neuf voix d'écart, provenant des rangs radicaux. Les laïques ne peuvent qu'exprimer leur déception, ainsi lorsque le secrétaire du SNI de Seine-

---

<sup>204</sup> 1 BB 91, réponse de l'Eure au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>205</sup> 1 BB 11, *L'Humanité* du 11 janvier 1956.

<sup>206</sup> 1 BB 11, lettre de Mme Aubert à Lavergne, 6 janvier 1956.

<sup>207</sup> 1 BB 11, circulaire FEN aux SN n°19, aux SD n°18, 4 janvier 1956.

Maritime écrit à Lavergne : « il serait utile que le CNAL fasse » de la question laïque « une question gouvernementale », celui-ci répond : « Naturellement, nous sommes, à la FEN, d'accord avec nos camarades de ton département. »<sup>209</sup>

Loin de satisfaire le CNAL, Guy Mollet entame des négociations secrètes avec le Vatican, par l'entremise du député socialiste Deixonne. Il envisage une ouverture plus large de l'école publique aux églises et une gamme de systèmes intermédiaires entre l'école privée et l'école publique, fondés sur des formules contractuelles<sup>210</sup>. En échange, il escompte obtenir la suppression du Concordat et du régime scolaire particulier en Alsace-Moselle. Pendant ces négociations, le gouvernement adopte une attitude très mesurée envers l'enseignement privé, accordant des dérogations supplémentaires, condamnées par la FEN<sup>211</sup>. En juin 1956, Mendès-France réaffirme sa position devant le CNAL, en estimant « prématurée (...) l'abrogation de la loi Marie-Barangé »<sup>212</sup>.

Mais les négociations piétinent et ne se concluent pas par un accord avant la chute du gouvernement de Guy Mollet. Le Vatican a gagné un répit précieux, en sauvant la loi Marie-Barangé. Du fait de la défection laïque d'une partie des députés radicaux et de l'absence de volonté politique des socialistes, la contre-offensive laïque de 1956 débouche sur la paralysie. Cette situation prépare le terrain au grand revers subi en 1960 avec la loi Debré.

## **B- L'activité revendicative**

Dans les dernières années de la Quatrième République, les actions enseignantes se multiplient. Mais l'activité revendicative de la FEN subit les contrecoups de la création du Comité d'Action Universitaire (CAU), par le SNES, le SNET, le SGEN-CFTC et la Société des Agrégés. Les initiatives séparées des syndicats de l'enseignement secondaire irritent les dirigeants fédéraux et ceux du SNI. Comment la FEN traverse-t-elle cette épreuve ? Maintient-elle en l'état ses relations intersyndicales ?

### **a- Les conflits entre syndicats de la FEN**

Depuis la création du Comité d'Action Universitaire et l'affaiblissement de l'opposition unitaire, les conflits entre syndicats nationaux de la FEN connaissent une extension

---

<sup>208</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - pp. 182-183.

<sup>209</sup> 1 BB 11, lettre de Bruguet à Lavergne et réponse de Lavergne, 12 et 24 mars 1956.

<sup>210</sup> Ces projets préfigurent en partie la loi Debré. MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - p. 184.

<sup>211</sup> « Le gouvernement n'a qu'à abroger la loi Marie, les dispositions transitoires seront alors respectées. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

<sup>212</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

importante. Tous les sujets peuvent se transformer en prétextes de querelle. Les syndicats de l'enseignement secondaire manifestent une certaine méfiance envers la structure fédérale, accusée de faire le jeu du SNI. En mai 1954, le SNES n'a pas payé sa cotisation à la Fédération et la dette du SNET s'élève à 800 000 francs. Denis Forestier, secrétaire général du SNI, qui a versé environ les deux tiers des sommes dues, « estime inadmissible le retard de certains syndicats nationaux dans le paiement des cotisations. »<sup>213</sup> Un épisode illustre à merveille l'ampleur des tensions. En septembre 1954, le président du conseil, Pierre Mendès-France, convoque en même temps toutes les organisations qui sollicitent une audience sur les revendications enseignantes : la FEN, le SNES, le SNET, et le SGEN. La première entorse aux règles fédérales vient du SNES et du SNET, qui ont demandé une audience séparée, en dehors du cadre fédéral<sup>214</sup>. Margailan, représentant de la FEN, décrit la scène :

« La prise de contact des délégués [membres de la FEN] a été plus qu'orageuse et Bay a soulevé quantité d'incidents et en particulier contesté ma qualité pour accompagner cette délégation au nom de la FEN. J'ai passé outre cette objection et lui ait même dit sèchement que s'il ne venait pas, nous nous passerions de son concours, mais que je représenterai moi-même la FEN en cette circonstance. Les instituteurs ont déclaré ne pas participer à l'audience si le SGEN était présent et m'ont demandé de m'abstenir également. J'ai refusé et j'ai dit, qu'en tout état de cause, je serai présent, au nom de la FEN, à cette audience. (...) Les instituteurs sont partis, je suis resté. »<sup>215</sup>

La persistance du CAU mine donc les relations au sein de la FEN. L'obstacle principal à la reconnaissance du CAU provient de la participation du SGEN-CFTC, récusée par le SNI et par les congrès fédéraux. Les positions apparaissent inconciliables, entre le secrétaire général du SNES, Bay, « mandaté par son Congrès pour faire vivre le CAU » et Lavergne décidé à appliquer les motions de congrès, bien qu'il concède que « le maximum sera fait pour maintenir la cohésion fédérale. » La majorité du bureau fédéral dénonce une « Adresse de l'Université au Parlement », signée par l'UNEF, le CAU et la Fédération des syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur<sup>216</sup>. Ce conflit se répercute à tous les niveaux. Ainsi, le secrétaire général de la section SNI de la Somme exprime sa colère à propos d'un meeting organisé par la FEN locale, dont la majorité « n'ose plus prononcer le nom de laïcité » : « Le point de vue de ces camarades était qu'il s'agissait de faire une union aussi large que possible de tous les enseignants en grève, y compris le SGEN et la CFTC sur des points précis de

---

<sup>213</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

<sup>214</sup> A propos de la répartition des compétences entre syndicats nationaux et FEN, cf chapitre 9.

<sup>215</sup> 1 BB 24, lettre de Margailan à Lavergne, 9 septembre 1954.

<sup>216</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

revalorisation de la fonction et d'établissement d'un budget convenable »<sup>217</sup>.

### **b- 1954 : des revendications et actions discutées**

Les syndicats nationaux divergent aussi sur les moyens d'action. En février 1954, tandis que le CAU envisage une grève de 48 heures, avec le soutien de l'UNEF, Forestier refuse d'associer le SNI à cette décision, arguant que quatre sections seulement manifestent leur volonté de lutte. Les unitaires s'insurgent contre cette déclaration<sup>218</sup>. Les dirigeants du SNES et du SNET doivent insister pour obtenir l'appui fédéral à leur initiative, car Lavergne ne veut soutenir qu'une action organisée dans le cadre de la FEN. En posant la même condition, Forestier propose simplement « d'envoyer une délégation par école à une manifestation qui se tiendrait aux heures ouvrables. Si la manifestation a lieu après les heures de classe, tous les instituteurs seront invités à y assister. »<sup>219</sup>

Les discussions se déroulent à un second niveau, celui des autres fédérations de fonctionnaires, qui interfère sur les positions des syndicats nationaux de la FEN. La FGAF exprime des réticences devant l'insistance du CAU sur le reclassement des enseignants (idée d'indemnité de 10 %). Son secrétaire général, Chauvelot, affirme que le « déclassé par rapport à l'enseignement n'existe pas encore » et craint « que la défense d'intérêts généraux en souffre »<sup>220</sup>. Les dirigeants fédéraux s'accordent sur l'idée d'une grève de 24 heures pour mars 1954. Ils publient un numéro spécial de *L'Enseignement Public* qui comprend un appel signé des membres du bureau fédéral, de tous les secrétaires de syndicats nationaux, suivi d'une courte déclaration des secrétaires généraux du SNES, du SNET et du SNI<sup>221</sup>. Ce système indique que le bureau fédéral, affaibli par les querelles entre syndicats nationaux, ne dispose pas d'une autorité suffisante auprès des syndiqués. Il a besoin de la caution des secrétaires de syndicats nationaux.

En mai, les propositions du gouvernement bouleversent ce fragile équilibre en se concentrant sur la satisfaction des professions les plus engagées dans la lutte. Il songe à n'accorder qu'une « indemnité ridicule » aux instituteurs, contre une « indemnité hiérarchisée » pour les professeurs. En conséquence, le SNI recherche des alliés parmi les fédérations de fonctionnaires et insiste sur la revalorisation, au grand dam du SNES et du SNET, qui espèrent voir aboutir leurs efforts en faveur du reclassement. Jeanne Borgey, du SNES, prévient : les « camarades ne comprendraient pas qu'on mît au premier plan une

---

<sup>217</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°40, juin 1954.

<sup>218</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Jean Buisson, le 5 février 1954.

<sup>219</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>220</sup> 1 BB 93, rencontre FGAF - FEN du 17 mars 1954.

revendication concernant l'ensemble de la fonction publique, alors que n'ont pas été épuisées les négociations sur les 10 %. On ne peut changer d'attitude avant la fin mai. » Margailan, du SNI, se justifie : « Ce sont les événements qui justifient un changement dans la position fédérale, car le problème de la fonction publique est maintenant effectivement posé. Bien que ce ne soit pas de notre fait, la FEN ne peut être absente du combat. »<sup>222</sup> Le SNI propose donc une revendication qui permette la revalorisation, tout en maintenant une certaine hiérarchie.

Un accord avec les fonctionnaires FO porte sur le « barrage au projet gouvernemental qui établit une discrimination à un niveau indiciaire » et la « nécessité d'une action concertée avec l'ensemble des fonctionnaires ». Le compromis élaboré par Lavergne entre les positions du SNES et du SNI met sur le même pied son soutien aux deux revendications, de reclassement et de revalorisation : « La FEN est décidée à s'associer à une action générale des fonctionnaires, mais n'abandonne pas pour autant l'action pour l'indemnité propre aux enseignants »<sup>223</sup>. la FGAF se déclare « entièrement d'accord pour lutter contre cette proposition » de « discrimination à l'indice 360 »<sup>224</sup>. Par contre, l'UGFF-CGT ne conforte pas la position du SNI, dont elle conteste la manière de déterminer la revalorisation. Défendant des petits fonctionnaires, l'UGFF-CGT demande la « fixation du traitement de base à un niveau décent, conforme aux règles statutaires », ce qui signifie qu'elle privilégie la hausse du point d'indice<sup>225</sup>.

La FGAF conteste également la proposition du SNI, et transmet des informations à l'École Emancipée, tendance partisane d'une action exclusivement tournée vers la revalorisation. Son journal s'étonne : « est-il vrai que le camarade Lavergne a déclaré que nous étions engagés dans une action propre et qu'il était impossible d'envisager une action commune tant que l'action fédérale était en cours ? »<sup>226</sup> En fait, le procès-verbal indique simplement, qu'au « cours de l'entrevue, les représentants de la FEN ont affirmé leur volonté de ne pas abandonner leurs revendications particulières et d'autre part, la nécessité de faire un bilan des indemnités diverses accordées aux diverses catégories de fonctionnaires. »<sup>227</sup> Forestier juge « inadmissible » la méthode de la FGAF, qui fournit l'aliment d'un « article de polémique dans *L'École Emancipée*. »<sup>228</sup>

Ces divisions tous azimuts n'empêchent pas les syndicats enseignants d'organiser leur

---

<sup>221</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 mars 1954.

<sup>222</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 mai 1954.

<sup>223</sup> 1 BB 93, compte-rendu entrevue FGF FO- FEN du vendredi 7 mai 1954.

<sup>224</sup> 1 BB 93, rencontre avec la FGAF le 12 mai 1954.

<sup>225</sup> Le SNI veut relever le traitement servant de base à la hiérarchie de 138 000 à 180 000 francs. 1 BB 93, lettre de Clair, pour le bureau de l'UGFF à la FEN, le 12 mai 1954.

<sup>226</sup> 1 BB 93, *L'École Emancipée* n°16, 15 mai 1954.

<sup>227</sup> 1 BB 93, rencontre avec la FGAF le 12 mai 1954.

<sup>228</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954. Cette attitude s'explique peut-être par la perte du

riposte, après la parution du décret gouvernemental créant une prime de seulement 2 000 francs pour les instituteurs, 4 000 francs pour les professeurs et 7 000 francs pour les universitaires<sup>229</sup>. Le bureau fédéral organise en juin une journée de protestation et lance un « premier avertissement au gouvernement » sous forme de « retard dans la correction des examens de sixième »<sup>230</sup>. Le soutien des fédérations de fonctionnaires évite au SNI l'humiliation d'une prime trop inférieure aux résultats obtenus par les professeurs, mais son insistance sur la revalorisation suscite des réactions négatives dans la FEN. Le secrétaire de la section du Maine-et-Loire écrit que la « majorité » des syndiqués « a l'impression que les revendications propres au corps enseignant sont abandonnées au profit d'une action générale de la fonction publique. Ils pensent que [l'action] avec l'ensemble des fonctionnaires doit être subordonnée à la reconnaissance par ceux-ci de notre déclassément. »<sup>231</sup> Finalement, les professeurs engagent une grève des examens avec le CAU, Bay précise que le mot d'ordre porte sur « l'indemnité de 10 % et l'amélioration des conditions d'avancement », écartant donc la revalorisation<sup>232</sup>.

En septembre 1954, Pierre Mendès-France s'engage à trouver une solution, le SNES et le SNET retirent alors leur « mot d'ordre de grève »<sup>233</sup>. De plus, le bureau fédéral estime que ni « FO, ni l'UGFF ne manifestent une nette volonté d'action. »<sup>234</sup> Pourtant, les décisions gouvernementales déçoivent une nouvelle fois les syndicats. Les petits salaires reçoivent une indemnité non soumise à retenue pour pension et les autres une prime hiérarchique<sup>235</sup>. Bay, au nom du SNES, propose alors d'« intensifier la propagande auprès des parlementaires », de « prévoir un meeting et le renouvellement d'une grève de 24 h, le jour de la discussion du budget. » Mais il se heurte aux réticences de Forestier, secrétaire général du SNI qui « ne peut accepter » la « proposition de grève » et « fait toutes réserves sur un communiqué de combat », car le « SNI ne peut actuellement s'engager. »<sup>236</sup> Finalement, la FEN ne relance pas l'action, puisqu'elle constate que les fédérations de fonctionnaires, principalement FO, se montrent peu combatives<sup>237</sup>.

L'année 1954, fertile en action syndicales et en rebondissements, se termine par la fin du Comité d'Action Universitaire. Selon Yves Verneuil, « Bay se sent trahi » par la Société des

siège de suppléant au CSFP, la FEN n'étant plus autorisée à partager ses sièges avec la FGAF.

<sup>229</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES, op. cit.* – p. 186.

<sup>230</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 31 mai 1954.

<sup>231</sup> 1 BB 15, lettre du secrétaire de la section du Maine-et-Loire à Lavergne, 18 juin 1954.

<sup>232</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

<sup>233</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 septembre 1954.

<sup>234</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

<sup>235</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale, op. cit.* –p. 71.

<sup>236</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 novembre 1954.

<sup>237</sup> « Il a été impossible de réaliser un front uni des organisations de fonctionnaires. » 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

agrégés qui a accepté la prime de super-hiérarchie, pour les hauts fonctionnaires, sans tenir compte des revendications de l'ensemble des professeurs et de ses difficultés avec la FEN<sup>238</sup>. Le SNES et le SNET ne cessent pas pour autant d'affronter le SNI pour défendre les intérêts des professeurs, mais ils entérinent par là le cadre fédéral.

### c- L'apaisement des relations entre syndicats nationaux

A partir de 1955, le climat des réunions du bureau fédéral se détend. On ne retrouve plus les discussions orageuses qui les ponctuaient depuis 1950. On peut expliquer cet apaisement par le constat que les dirigeants autonomes risquaient de détruire l'unité de la FEN. Pourtant, les points de désaccord corporatifs subsistent, en termes pédagogiques et corporatifs. Mais les comptes-rendus montrent un souci partagé de ne pas les envenimer avec des querelles de personne et d'aboutir à des compromis fédéraux. On pourrait mettre ce fait en relation avec le départ de Bay du secrétariat général du SNES en 1955. Pierre Dhombres remplace le farouche défenseur de l'enseignement secondaire. Selon Alain Dalançon, ce changement marque une « recomposition » dans le courant autonome, Pierre Dhombres réinsère « l'activité syndicale dans des analyses politiques de la situation » et fait preuve d'un esprit fédéral<sup>239</sup>. A l'appui de cette thèse, notons la place nouvelle occupée dans le courant autonome du SNES par des militants plus proches du SNI : Ruff (l'ancien leader FO), Chéramy et Broué (provenant de l'Ecole Emancipée)<sup>240</sup>. D'ailleurs, Pierre Dhombres rompt avec la tradition selon laquelle les secrétaires généraux du SNES assistent aux réunions internes de la Société des agrégés, où ils sont conviés<sup>241</sup>. L'apaisement des relations entre syndicats nationaux se traduit en 1956 par le choix de Georges Lauré pour succéder à Adrien Lavergne comme secrétaire général de la FEN. Le SNI n'impose pas un instituteur, et accepte un militant qui l'a affronté à plusieurs reprises. Le SNET, syndicat de Lauré, défend cependant des options moins tranchées que le SNES, et peut servir d'intercesseur.

Ainsi, en 1957, les dirigeants fédéraux discutent des revendications en fonction de leur possibilité concrète de satisfaction. L'établissement de priorités provoque inévitablement des frictions. Les membres du bureau fédéral travaillent à partir du plan syndical de reclassement établi en 1948 ; comme toutes les fédérations de fonctionnaires le reconnaissent, défendre au conseil supérieur de la fonction publique une revendication proposant de rétablir ces parités

---

<sup>238</sup> VERNEUIL Yves « De l'entente cordiale au splendide isolement », *op. cit.*.

<sup>239</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, *op. cit.* – pp. 118 et 154.

<sup>240</sup> Dans son interview, Louis Astre conteste cette théorie, mais les éléments factuels nous semblent plaider en faveur de l'idée d'un tournant en 1955.

<sup>241</sup> VERNEUIL Yves « De l'entente cordiale au splendide isolement », *op. cit.*



constitue une « position défensive » assurée d'obtenir des « appuis »<sup>242</sup>. Les indices proposés s'établissent alors à 410 pour les instituteurs, 550 pour les certifiés et 650 pour les agrégés. Lavergne présente ces indices comme des murs et « propose d'aller “au pied de chacun des murs” », sous peine de « faire l'unanimité contre » les propositions enseignantes au CSFP<sup>243</sup>.

Cependant, l'inconvénient de cette méthode repose sur la modération de la demande pour les professeurs (les agrégés se situent déjà à l'indice 630, alors qu'il manque cinquante points d'indice aux instituteurs). Le SNI avance l'idée d'une priorité à ce rétablissement des parités sur le reclassement de la fonction enseignante. Loin de s'élever contre ce raisonnement défavorable aux membres du SNES, Dhombres déclare qu'ils « sont au courant des ruptures de parité. La raison du nombre a pu jouer contre les instituteurs (exemple la prime de super hiérarchisation) ». S'il refuse de « se prononcer sans consulter » la CA du SNES, il envisage néanmoins d'accepter l'ordre de priorité suggéré par le SNI, en réfléchissant à la manière d'éviter une crise interne : « Il faudra préciser à nos adhérents que nous ne limitons pas nos ambitions à ces modifications. 650 ne doit être présenté que comme une étape. »<sup>244</sup>

Mais le SNES éprouve des difficultés à accepter cette méthode et l'atmosphère se tend à nouveau trois semaines plus tard. Une de ses dirigeantes, Mademoiselle Potier, déclare qu'en « 1948, les certifiés ont été les plus déclassés par rapport au plan syndical. Pour les instituteurs, on a tenu compte que le logement était menacé. » Ceux-ci contestent l'affirmation et une longue discussion s'engage, qui contraint Lavergne à intervenir en mettant « en garde contre les batailles de catégories. »<sup>245</sup> Les dirigeants du SNES disposent d'un atout : leur modération en comparaison des sentiments anti-SNI qui animent une partie des autonomes de leur syndicat, notamment ceux qui déposent une liste séparée, la liste C<sup>246</sup>. Jeanne Borgey fait donc « état du courant du SNES qui veut quitter la Fédération. »<sup>247</sup> Finalement, un compromis s'esquisse, en mai 1957, Forestier défend la priorité au reclassement sur la revalorisation et Dhombres ajoute que « le SNES rejoint ce point de vue et veut le retour sur la rupture des parités. »<sup>248</sup> La FEN étudie l'opportunité de grèves tournantes, mais les événements politiques détournent l'attention du gouvernement et de l'opinion publique.

En janvier 1958, une controverse éclate avec l'UGFF-CGT, écartée d'une commission d'harmonisation des salaires. Faut-il boycotter la commission ? Georges Lauré, secrétaire général de la FEN, pense que la participation de la FEN « aux travaux de cette commission est

<sup>242</sup> Déclaration de Vacquier. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 janvier 1957.

<sup>243</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 février 1957.

<sup>244</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

<sup>245</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 février 1957.

<sup>246</sup> La liste C, déposée par Caney sur une base de stricte défense de l'enseignement secondaire traditionnel, obtient 6,2 % des voix en 1956. En 1960, renforcée par Bay en personne, elle recueille 9,5 % des suffrages.

<sup>247</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1 avril 1957.

dangereuse. Il y a lieu d'observer que dans les autres secteurs les organismes cégétistes sont consultés et que le ministre de la Fonction publique a reçu l'UGFF. »<sup>249</sup> Baudé dirigeant du SNI craint au contraire que la commission « fonctionne », ce qui serait « grave pour la fonction enseignante. »<sup>250</sup> FO « siègera dans tous les cas » et la CFTC s'alignera sur la position de la FEN. Son bureau, malgré l'opposition du SNET, décide alors de siéger, la « FEN ne quittera la commission que si sa présence ne présente aucun intérêt pour les enseignants »<sup>251</sup>. Les dirigeants de la FEN préfèrent donc négocier quelques avantages pour les enseignants au détriment de la solidarité entre syndicats, dans une situation attentatoire aux libertés. La position de la CFTC laissait à la FEN la latitude de refuser de siéger à la commission d'harmonisation sans s'isoler. Les unitaires polémiquent à ce sujet avec la majorité, contraignant Lauré à défendre la position du BF dans les colonnes de *L'Enseignement Public*<sup>252</sup>.

Le changement de régime politique ne se traduit pas immédiatement par l'éviction partielle de la FEN de la gestion de l'éducation nationale. Guy Mollet siège au gouvernement et négocie avec la FEN un statut de la fonction publique et un statut particulier dédié à l'Enseignement<sup>253</sup>. Mais ces discussions n'aboutissent pas, à cause de « la démission de Guy Mollet », alors que les textes préparés donnaient à la FEN « relativement satisfaction ». La proximité politique avec le ministre ne compense plus un rapport de force institutionnel défavorable à la FEN. L'article 92 de la constitution confère au gouvernement le pouvoir de prendre ces mesures, ce que le compte-rendu du bureau fédéral commente : « Nous devons agir en fonction de ces données. »<sup>254</sup> Finalement, le gouvernement adopte en 1959 des textes élaborés par le conseil d'Etat, moins intéressants. La FEN hésite néanmoins à lancer une grève<sup>255</sup>. Dès octobre 1958, sur la question de la réforme de l'Enseignement, Forestier, soutenu par le bureau, préfère discuter avec le ministre de l'Education Nationale, par peur de

---

<sup>248</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>249</sup> Il est appuyé par Roulet, du SNET, qui veut que les dirigeants de la FEN soient « brutaux et les premiers » pour [se] donner le beau rôle. La commission ne rapportera qu'à une échéance lointaine. » 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 20 janvier 1958 ?

<sup>250</sup> 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 20 janvier 1958.

<sup>251</sup> 2 BB 3, Compte-rendu des réunions du BF du 23 janvier et du 17 février 1958.

<sup>252</sup> Il relève l'exemple de la RATP, où la CGT a protesté contre l'éviction des syndicats de cadres FO et CGT d'une commission, mais sans refuser de siéger : « Ce syndicat n'a été blâmé, à notre connaissance, ni par la CGT, ni par nos censeurs. » Nous ne savons pas si l'exemple est comparable : d'autres syndicats étaient-ils prêts à refuser de siéger ? N'est-ce pas un problème catégoriel, plus que de principe ? EP n° 6, mai 1958.

<sup>253</sup> Lauré déclare : « nous essayons de faire introduire le SMIG. (...) Un travail a été fait ce matin en liaison avec FO ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 décembre 1958.

<sup>254</sup> Le statut du personnel enseignant avait été « élaboré avec le ministre ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 12 janvier 1959.

<sup>255</sup> Forestier : « Les autres organisations ont failli ». Il « est sceptique quant aux résultats de la grève. (...) Les moyens sont disproportionnés. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

« la “réforme” par la “Chambre introuvable”. »<sup>256</sup> Selon Olivier Cocheril, la direction du syndicat des bibliothèques avoue au congrès de 1959 « son incompréhension face au système présidentiel en annonçant que les résultats de son activité étaient “nuls”. »<sup>257</sup>

### **C- Pour un mouvement syndical uni et démocratique**

#### **a- L'appel Pour un mouvement syndical uni et démocratique**

En juin 1957 paraît une déclaration solennelle de trois dirigeants syndicaux d'affiliation différente, en faveur de la réunification syndicale. Denis Forestier, l'instigateur de l'initiative, représente le SNI, aux côtés d'Aimé Pastre, du syndicat CGT du personnel pénitentiaire et de Roger Lapeyre, de la fédération des Travaux Publics et Transports FO. La déclaration s'intitule « Pour un mouvement syndical uni et démocratique » et relance le débat sur cette question. En octobre 1957, d'autres responsables syndicaux signent l'appel et constituent une structure pour le promouvoir. Plusieurs organisations s'agrègent donc : le syndicat FO de la RATP, le syndicat des correcteurs de la Fédération du Livre CGT, le SNI, la FEN et des syndicats autonomes<sup>258</sup>. Maurice Morin, le secrétaire général de la FGAF, signe également<sup>259</sup>. Des réseaux politiques participent à l'opération, dans une période de crise de la gauche non communiste : on note les noms de Lambert, dirigeant du PCI, Ruff futur militant du PSU. Ces militants oscillent entre le socialisme et l'extrême gauche, et se regroupent pour défendre Messali Hadj contre le FLN.

Lors d'une conférence de presse, l'un des animateurs de l'association présente la déclaration initiale comme une base de travail intangible : elle « ne doit pas à tout moment être remise en discussion. »<sup>260</sup> Or, s'inspirant de la motion Bonissel-Valière, elle présente le système de tendances adopté par la FEN comme la condition impérative de réalisation de l'unité. La déclaration demande la reconnaissance du principe des tendances : « il est nécessaire que tout regroupement repose (...) sur la libre confrontation des thèses sans que soient masquées les divergences naturelles ou doctrinales », et « sur la franche reconnaissance des diverses tendances du mouvement syndical avec leur possibilité d'expression ». Elle y ajoute des dispositifs concrets en vigueur dans le SNI : « le vote à bulletin secret pour

<sup>256</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 octobre 1958.

<sup>257</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 88.

<sup>258</sup> Parmi les syndicats autonomes : le Syndicat Unifié des Techniciens de la Radio-Télévision Française, le Syndicat National Autonome de la Radio-Télévision Française, la Fédération des Techniciens, Ingénieurs, Cadres et Assimilés de la Métallurgie et la Fédération des Syndicats d'Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise des Chemins de Fer. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - p. 10.

<sup>259</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 194.

l'élection des responsables, l'interdiction effective du cumul des fonctions syndicales et politiques, la révocabilité des responsables syndicaux. » Enfin, elle réfute les pratiques en vigueur dans les confédérations ouvrières, prônées par le courant unitaire dans la FEN : « vouloir nier les divergences sous le faux prétexte d'unité, ce n'est pas contribuer à l'efficacité de l'organisation syndicale. Mais les positions, une fois arrêtées, doivent ensuite devenir une loi commune »<sup>261</sup>.

A quelles confédérations s'adresse cet appel ? Il vise à réparer les effets de la scission de 1948, qui crée la CGT, la CGT-FO et des syndicats autonomes. La CFTC apparaît en dehors de ce cercle, comme le regrette le syndicaliste-révolutionnaire Pierre Monatte, qui souhaite qu'on lui propose de signer l'appel PUMSUD<sup>262</sup>. Celui-ci contient d'ailleurs un passage révélateur : « Le groupement des travailleurs sous l'égide d'une confession, relève de l'attachement à la conception du pluralisme syndical et, par là, s'oppose en fait à la reconstitution de l'unité syndicale et donc, en dernière analyse sert les intérêts du capitalisme national et international. »<sup>263</sup> Si la laïcité n'est pas mentionnée, elle figure certainement parmi les motivations de cette exclusive, puisque le SNI joue un rôle moteur dans l'appel.

Denis Forestier semble pourtant regretter en 1959 qu'aucun syndicaliste de la CFTC ne participe à l'association : « A la CFTC, le groupe *Reconstruction* nous a considérés un moment avec un certain intérêt, mais maintenant nous paraissions condamnés. » En effet, l'un des leaders de ce groupe, Paul Vignaux, dirige le SGEN-CFTC et assure qu'il « faut toujours une minorité agissante ». Forestier y voit « une dérobade pour camoufler la base doctrinale de la CFTC qui est toujours pour le pluralisme syndical. »<sup>264</sup> D'une manière générale, la CFTC, engagée depuis toujours dans la lutte pour le droit à l'existence de syndicats minoritaires, ne cherche pas à s'intégrer dans le mouvement PUMSUD<sup>265</sup>.

### **b- L'impact de PUMSUD sur les rapports avec FO et la CGT**

Même si les promoteurs de l'appel se refusent à devenir « un quelconque comité donneur de leçons et ne regroupant que de perpétuels mécontents » et à « ajouter au pluralisme syndical par la création d'une centrale nouvelle »<sup>266</sup>, leur initiative suscite la défiance des confédérations et tend les rapports intersyndicaux. Pour quelles raisons Denis Forestier lance-

<sup>260</sup> Raymond Decoudun, le 17 janvier 1958. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 12-13.

<sup>261</sup> EP n°1, octobre 1957. Texte en annexe.

<sup>262</sup> MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, op. cit. - p. 8.

<sup>263</sup> PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 7 à 9.

<sup>264</sup> 3 BB 161, divers, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>265</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 214.

<sup>266</sup> Raymond Decoudun, le 17 janvier 1958. PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 12-13.

t-il cet appel ? La situation confédérale apparaît bloquée par l'ostracisme de FO contre la CGT, à laquelle la domination de la scène syndicale ne fournit guère de motifs de vouloir revenir à la situation d'avant 1948. Si le climat politique se dégèle, rien de tangible n'offre des raisons d'espérer une réunification proche. Les dirigeants du SNI justifient leur initiative par le souci de ne pas se satisfaire de ces blocages, en faisant appel à la base. Jacques Girault livre une autre explication : « il s'agit de construire un syndicalisme où la minorité de la CGT fusionnerait avec la CGT-FO et la FEN. »<sup>267</sup> En effet, depuis 1956 la mouvance non communiste de la CGT, conduite par Pierre Le Brun, donne de la voix. Elle dispose de soutiens chez les fonctionnaires CGT : le secrétaire général de l'UGFF-CGT entre 1950 et 1956, Léon Rouzaud, figure parmi ses proches<sup>268</sup>.

A l'appui de cette analyse, remarquons que le texte ne ménage pas les allusions critiques au pouvoir exercé par le PCF dans la CGT : il alerte « sur la nécessité de développer chez chaque travailleur le sens de ses responsabilités afin de le rendre très attentif à la pratique du noyautage ». Son interprétation de la scission confédérale dédouane complètement FO de ses responsabilités, en taisant les soutiens dont elle a bénéficié de la part des gouvernements français et américains : « L'expérience de la vie syndicale française prouve que les tentatives de domination du mouvement syndical par un parti politique sont toujours à l'origine des scissions syndicales, puisqu'elles postulent l'attachement inconditionnel au parti et à la politique internationale d'un bloc d'Etat. »<sup>269</sup> Benoît Frachon réagit dans un article paru dans *L'Humanité* six mois après la publication de l'appel. Il remarque : « Ce singulier aurait rendu facile la désignation DU parti » et ironise : « contre qui cette accusation et quels sont les arguments qui la soutiennent ? (...) En présentant sa déclaration, le camarade Forestier pensait-il alors au parti socialiste et à sa décision d'interdire à ses membres d'adhérer à la CGT, ce qui est une intrusion vraiment outrancière dans la vie syndicale ? » Le secrétaire général de la CGT évoque les déclarations de Lapeyre, selon lequel « l'unité devait se faire en écartant les communistes »<sup>270</sup>.

L'appel PUMSUD critique explicitement et avec force la stratégie de la CGT, et celle de la CFTC : il dénonce « la tactique du “front unique” au sein de comités irresponsables, qui conduit finalement à lier systématiquement l'action politique et l'action syndicale, a pour conséquence directe le repli des travailleurs sur eux-mêmes. »<sup>271</sup> Ce contenu permet de répondre aux préventions de FO, mais il indique d'emblée de quel côté penchent les animateurs de PUMSUD : l'ouverture en direction de la majorité de la CGT ne compte pas

<sup>267</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 176.

<sup>268</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 123.

<sup>269</sup> PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 7 à 9.

<sup>270</sup> *L'Humanité* du 18 février 1958, in PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 16 à 18.

dans leurs priorités. Selon Guy Groux et René Mouriaux, la « CGT perçut l'entreprise comme une tentative de capter l'aspiration unitaire contre elle et la dénonça comme telle. »<sup>272</sup> L'article déjà cité de Benoît Frachon revêt donc une tonalité très agressive : « Dans un problème comme l'unité, il faut plus de franchise, plus d'honnêteté et plus de clarté. » Il accuse la déclaration PUMSUD de faire le jeu « des ennemis de la classe ouvrière » et appelle à « débarrasser » la route de l'unité « de toutes les finasseries, des sous-entendus, des manifestations sectaires et discriminatoires. Il faut bâtir une maison habitable pour tous et ne pas donner à croire que la CGT propose de faire l'unité dans son sein quand on sait que ce n'est pas vrai. » Il réfute également l'idée d'un fonctionnement en tendances : « Pour nous, un syndicat rassemblant tous les travailleurs n'est pas un lieu où se discutent et se règlent des points de doctrine qui peuvent diviser les ouvriers, et nul n'a le droit d'imposer à d'autres certaines doctrines qui sont les siennes. »<sup>273</sup>.

L'association PUMSUD répond en critiquant un procédé de Frachon, qui n'évoque que le SNI, pour minimiser la portée de l'appel et notamment les divergences internes à la CGT. Sur le fond, elle l'accuse « de parler d'unité (...) pour arriver uniquement, en présence du pluralisme syndical actuel, à la pratique de l'Unité d'action ». Enfin, elle rappelle la décision du bureau politique du PCF de janvier 1954 sur la FEN-CGT : « Pour être resté muet à l'époque, nous pensons que tu as perdu autorité pour juger de la décision de la SFIO. »<sup>274</sup> Cependant, l'échec de PUMSUD ne provient pas de la réaction de la majorité de la CGT, prévisible au vu des attaques qu'elle subit, mais de l'absence des dirigeants minoritaires importants de la CGT, avec Le Brun. Celui-ci ne signe pas l'appel. Invité à une AG de l'association en décembre 1959, il promet des idées contradictoires avec sa démarche : « l'unité d'action est nécessaire. L'exploitation des résultats, la surenchère, la rendent dangereuse, mais si on prend des précautions, elle peut mener à l'unité syndicale. Il ne faut pas faire des principes de PUMSUD des préalables, sinon les discussions sur ce point empêcheront l'unité sur les points sur lesquels il ne peut y avoir d'accord. »<sup>275</sup>

On peut expliquer ce revers par l'antagonisme existant entre la FEN et l'UGFF-CGT, que le minoritaire Rouzaud, dirige longtemps. Les deux organisations coopèrent au prix d'affrontements récurrents, ainsi en septembre 1957, le bureau fédéral critique encore une idée d'action « avancée par l'UGFF »<sup>276</sup>. L'épisode du manque de solidarité de la FEN envers l'éviction de l'UGFF d'une commission officielle laisse des traces. En avril 1958, le bureau

<sup>271</sup> PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 7 à 9.

<sup>272</sup> GROUX Guy, MOURIAUX René, *La CGT, Crises et alternatives*, Paris, Economica, 1992, 307 p. - p. 60.

<sup>273</sup> *L'Humanité* du 18 février 1958, in PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 16 à 18.

<sup>274</sup> PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - pp. 19 à 22.

<sup>275</sup> 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>276</sup> Elle propose une « journée d'avertissement ». 2 BB 3, compte-rendu du BF du 30 septembre 1957.

fédéral, discutant de l'harmonisation des revendications, décide de souligner auprès de l'UGFF « les dangers des attaques constantes dont la FEN et ses dirigeants sont l'objet » et « l'utilité des contacts personnels. »<sup>277</sup> Les militants cégétistes du PUMSUD se retrouvent marginalisés, même au congrès de l'UGFF<sup>278</sup>. Brun et Rouzard militent certes lors du congrès confédéral de 1959 pour la reconnaissance des tendances<sup>279</sup>, mais sans se rallier à l'association PUMSUD pour autant. La FEN a beau présenter leur attitude comme « un élément réconfortant »<sup>280</sup>, elle ne peut que constater ses difficultés à entretenir une dynamique unitaire. Il faut attendre 1965 pour que Pierre Le Brun, dans un ouvrage, vante « la FEN, à laquelle » l'attachent ses « origines familiales, [sa] formation d'esprit, une sympathie déjà ancienne en matière d'orientation syndicale ». Il exprime tardivement son accord avec la FEN « pour l'essentiel du problème de l'unité syndicale<sup>281</sup>. De plus, l'association, structurée au plan départemental, se heurte aux consignes des directions confédérales. Un militant du Loiret évoque des discussions avec les unions départementales CGT et FO : « Quand nous avons abordé le problème de la formation du MSUD, ils n'ont pas accepté. La FEN d'accord, mais pas avec le MSUD nous ont-ils dit. »<sup>282</sup>

En effet, la direction de la CGT-FO bloque aussi tout rapprochement, comme le prouve un article polémique de Bothereau dans son journal confédéral. Il stigmatise une « conjuration » et l'autonomie de la FEN : « Nous ne sommes pas surpris de trouver à cette heure au nombre des obédienciers de l'unification des militants de l'Enseignement. Ils devaient avoir un jour ou l'autre — et ils l'ont depuis un certain temps — la nostalgie des ensembles syndicaux. Ils souffrent de leur isolement catégoriel. Tout en eux et chez eux proteste contre leur syndicalisme incomplet et les presse d'en sortir. Voudraient-ils pourtant réfléchir aux choix qui leur sont offerts depuis dix ans et qu'ils n'ont pas fait et ne pas y ajouter une autre erreur en s'enfonçant dans le cul-de-sac qui leur est aujourd'hui proposé ? »<sup>283</sup> La déclaration initiale paraît d'ailleurs en pleine crise intersyndicale, puisque le SNI refuse de « collaborer avec FO » à la suite d'un article dans le journal de la confédération, et « de l'attitude de FO » sur le plan départemental<sup>284</sup>.

### **c- L'accueil de l'appel par les minorités de la FEN**

<sup>277</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 avril 1958.

<sup>278</sup> Pastre « a quitté le congrès. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 février 1959.

<sup>279</sup> 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>280</sup> EP n°5, avril 1959.

<sup>281</sup> LE BRUN Pierre, *Questions actuelles du syndicalisme*, Paris, Seuil, 1965, 171 p. - p. 112.

<sup>282</sup> 3 BB 161, divers, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>283</sup> FO du 23 janvier 1958.

L'appel PUMSUD suscite des réactions opposées des minorités de la FEN. L'École Emancipée l'approuve en se félicitant en 1958 de « ses efforts récents pour la reconstitution de l'unité syndicale ». Sa motion souhaite « œuvrer pour le regroupement des forces prolétariennes face à toutes les dictatures, et dans le respect des traditions d'indépendance et de démocratie du mouvement ouvrier, selon les principes définis dans les déclarations pour un "Mouvement syndical uni et démocratique" ». Malgré ce ralliement, elle ne se prive pas pour provoquer de nouvelles altercations. Elle « dénonce toute manœuvre ou toute orientation qui, pour sacrifier au mythe de l'union à tout prix, aboutirait » à « absoudre ces directions [des confédérations] de leurs erreurs ou de leurs trahisons »<sup>285</sup>.

Par contre, les unitaires pointent la contradiction en œuvre dans le discours du PUMSUD : proposer l'unité tout en lui conférant un contenu fort, alors qu'on pourrait espérer plus de résultats avec la recherche d'une base minimale de consensus. Le passage de la motion unitaire de 1957 consacrée à cette question est symptomatique de leurs nouvelles méthodes : « Le Congrès constate que la réunification syndicale est aujourd'hui à l'ordre du jour des organisations syndicales et il s'en félicite. Le Congrès mandate le bureau pour accueillir et étudier sans idées préconçues et sans discrimination toute proposition dans ce sens et d'informer l'ensemble des syndiqués de la Fédération. »<sup>286</sup> Les divergences avec la direction de la FEN n'apparaissent qu'en creux ; la motion ne critique pas directement l'appel PUMSUD, mais rejette implicitement sa démarche par le refus de tout préalable et l'appel à la transparence. Le sujet semble trop délicat pour donner lieu à des polémiques. L'année suivante, leur motion précise ces critiques en insistant sur « la Charte d'unité de Toulouse », et non d'Amiens, et en déclarant que « les travailleurs » sont « seuls habilités à fixer leurs futurs statuts syndicaux. » Elle reprend aussi le discours autonome sur l'indépendance du syndicalisme<sup>287</sup>.

En 1959, le courant unitaire constate l'échec de PUMSUD. Ne craignant plus d'apparaître comme hostile à la réunification, il attaque nommément le mouvement. Sa motion souhaite « réexaminer attentivement les principes de réunification syndicale exposés dans le manifeste de PUMSUD ». Car, l'association « ne doit pas se transformer en un organisme extra syndical prétendant imposer, non seulement les moyens de la réunification syndicale, mais la charte même d'une nouvelle centrale tendant à devenir la centrale unique. » Elle cite même une déclaration du dernier congrès de la CGT sur ce sujet<sup>288</sup>. Les unitaires développent également une critique nouvelle. En effet, Hélène Dazy, de la Marne, s'interroge ouvertement sur

---

<sup>284</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 juin 1957.

<sup>285</sup> Motion EE. EP n°1, octobre 1958.

<sup>286</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n°8, août-septembre 1957.

<sup>287</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n°1, octobre 1958.



l'opportunité de placer l'unité organique dans les priorités syndicales, au vu du peu d'impact de PUMSUD :

« Certes l'idée de la nécessaire réunification syndicale doit être plus que jamais popularisée dans la classe ouvrière, mais il semble qu'elle risque de perdre beaucoup de sa force et de son audience, en un temps où les travailleurs attendent de leurs organisations les moyens de lutter contre les graves atteintes gouvernementales à leur niveau de vie, si on la sépare de l'indispensable combat syndical contre ces atteintes très précises. »<sup>289</sup>

Dans un entretien, le dirigeant unitaire du SNES Jean Petite, réitère cette appréciation négative sur la démarche : il « ne voulait pas opposer unité d'action et unité organique », et « considérait que la méthode de PUMSUD n'était pas très adaptée : prendre ceux qui se marginalisaient dans leurs confédérations respectives... »<sup>290</sup>

Confrontée à l'ostracisme des directions confédérales, l'association végète, même si ses syndicats membres regroupent 450 000 adhérents en 1959<sup>291</sup>. L'effort financier provient pour l'essentiel de la FEN, qui édite par exemple l'appel PUMSUD à des dizaines de milliers d'exemplaires<sup>292</sup>. Elle subsiste pourtant durant quelques années, en revêtant une fonction de laboratoire d'idées de la FEN. Denis Forestier écrit en 1960 dans l'avant-propos d'une brochure de l'association : « Que l'on y prenne garde. Sous l'impulsion du progrès des sciences et du progrès des techniques, nous entrons dans une profonde révolution économique et sociale. »<sup>293</sup> L'association sert de relais pour acclimater dans le syndicalisme enseignant les idées en vogue sur la technocratie et les nouvelles couches de travailleurs. Son assemblée générale de décembre 1959 réunit 300 participants. La discussion débouche sur un document de synthèse qui contient un long développement sur la composition du monde salarié, les modes de rémunération, l'évolution de la planification, le manque d'éducation ouvrière. Pour PUMSUD, « les militants avertis se laissent enfermer trop souvent dans l'arsenal revendicatif classique et à perspectives très limitées ». Le document suggère donc la constitution d'« équipes d'étude », pour diffuser des travaux sur la situation économique et sociale. » Cette recherche d'un « programme »<sup>294</sup> nouveau occupe les rangs réformistes dès la fin des années cinquante, autour de clubs de réflexion. Cette période se caractérise par un climat de décomposition politique et par de profonds renouvellements théoriques. PUMSUD, lancé

---

<sup>288</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n°7, août-septembre 1959.

<sup>289</sup> 3 BB 115, lettre de la secrétaire de la section de la Marne, à Lauré, le 13 février 1959.

<sup>290</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>291</sup> 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>292</sup> « Il reste 70 000 exemplaires qui seront gardés en stock à la FEN. Quelques exemplaires seront adressés à titre d'information aux centrales et aux fédérations. » 2 BB 3, compte-rendu du BF du 9 décembre 1958.

<sup>293</sup> PUMSUD, 64 p., Paris, 1960 - p. 5.

pendant la fin du régime de la Quatrième République, s'inscrit dans cet élan, même si elle ne semble pas participer es-qualité aux colloques des clubs.

La motion unitaire de 1959 dénonce cet effort réflexif, au nom d'une conception radicale de la transformation sociale :

« L'évolution des formes du capitalisme ne change rien à sa nature fondamentale. Le rôle joué par les directeurs et les technocrates ne doit pas nous cacher cette réalité. (...) La recherche incessante de l'unité syndicale ne saurait servir de prétexte à une révision de l'esprit et des objectifs du syndicalisme qui, par-delà la satisfaction des revendications particulières et immédiates, doit tendre à la liquidation de l'exploitation capitaliste dans sa totalité. »<sup>295</sup>

Finalement, l'association PUMSUD périclité dans les années soixante, sans atteindre ses objectifs officiels et officieux. Elle montre pourtant que la FEN dispose d'une force d'attraction supérieure au champ restreint de l'éducation publique.

## SYNTHÈSE

La brutalité de l'ingérence du bureau politique du PCF dans la vie du courant unitaire produit des conséquences à long terme. Dans l'immédiat, il obtient en janvier 1954 la disparition de la double affiliation, malgré le vœu contraire du congrès de la FEN-CGT. Cette décision entérine définitivement le tournant stratégique esquissé par le courant unitaire depuis 1952 : le choix d'une participation constructive au modèle syndical dominant dans le corps enseignant. Comme le PCF encourage ses militants à s'investir dans le syndicalisme enseignant plutôt que dans ses propres structures et que cette stratégie rencontre un écho certain parmi les syndiqués, une dynamique de progrès interne s'enclenche. La progression continue de l'influence électorale du courant unitaire lui permet de revenir à une influence appréciable et d'enraciner son implantation dans la FEN, ce dont témoigne la conquête de nouvelles sections départementales (Seine-et-Oise).

Cependant, la méthode utilisée traumatise bon nombre de militants du courant, y compris communistes, qui ne s'inclinent que par discipline de parti. Certains non-communistes en conçoivent une amertume durable, et se méfient désormais des initiatives communistes. Le coup de tonnerre de janvier 1954 constitue donc un germe de divisions futures, qui s'exprimeront ouvertement à partir de 1962 dans le SNES. D'autres éléments participent à

---

<sup>294</sup> 3 BB 161, compte-rendu de l'AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

<sup>295</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n°7, août-septembre 1959.

cette dissociation croissante du courant unitaire, comme le soutien de Georges Fournial à l'intervention soviétique en Hongrie, exposé à la tribune du congrès fédéral.

Les autres courants de la FEN se réjouissent de cette attitude, qui confirme leurs incessantes attaques sur le manque d'indépendance syndicale du courant. Ils exploiteront durablement ces deux événements pour discréditer la nouvelle stratégie d'ouverture du courant. Loin de saisir l'occasion de repenser la régulation du pluralisme interne, en renforçant le consensus autour du modèle FEN, la majorité verrouille toute possibilité d'apaisement des relations. Elle maintient la ségrégation du courant unitaire et veille à l'empêcher de déroger au système des tendances instauré depuis 1949, en liant l'élection des directions et dépôt d'une motion d'orientation. Cette modification des statuts contribue à rigidifier le système des tendances de la FEN. Ajouté à l'accueil des militants de la FEN-FO dans la majorité, elle montre que, loin de ne représenter qu'une libéralité envers le courant unitaire, l'objectif du système des tendances de la FEN consiste aussi à l'isoler.

Le courant unitaire ne réussit donc pas sa métamorphose en sensibilité incluse dans la majorité de la FEN. Il a beau voter certains rapports d'activité, fuir toute structuration, abandonner son passé cégétiste, personne ne saisit la main tendue. Pour survivre, il se voit contraint de participer à un système qu'il ne cesse de critiquer. La section des Bouches-du-Rhône, érigée en exemple à suivre, dépose les motions unitaires dans le SNI et la FEN. Le nouveau discours du courant valorise l'action locale et préconise l'instauration du fédéralisme, au détriment des tendances. Plutôt que de se conformer au système des motions rédigées définitivement avant les congrès, les unitaires créent un processus d'élaboration de leurs textes et de leurs listes, qui débute avec la section des Bouches-du-Rhône et se conclut au congrès. La cohérence de cette procédure un peu complexe souffre du besoin concret de se coordonner et de conserver des leaders parisiens, vivant donc loin de Marseille. De plus, l'effacement des structures du courant génère une certaine anarchie et renforce le rôle du PCF, substitut de la direction du courant dans le SNI.

A la fin des années cinquante, la guerre d'Algérie complique le rapprochement espéré par les unitaires. La majorité souhaite préserver l'œuvre des enseignants français dans les colonies, tout en reconnaissant la nécessité de changements profonds au bénéfice des populations colonisées. Elle fonde son attitude sur l'expérience de la décolonisation de la Tunisie et du Maroc, qui aboutit au départ de milliers de fonctionnaires. Pour trouver un compromis et défendre les intérêts de la minorité européenne, elle propose des négociations sans préalable entre toutes les parties, sous la forme d'une conférence de la table ronde. Si ses premières positions ne choquent pas les unitaires, malgré une divergence sur le droit à l'autodétermination, le durcissement du conflit conduit leurs conceptions à diverger de plus en

plus.

Comme le PCF, le courant unitaire s'implique toujours plus dans la lutte pour la paix et évolue vers le soutien à l'indépendance et la demande de négociation avec les combattants, c'est-à-dire le FLN. La FEN se bat contre la politique de « pacification » du pays, car elle ne croit pas à une solution militaire. Elle s'oppose autant aux attentats du FLN qu'à la répression de l'armée française. Ceci la coupe de nombreux syndiqués d'Algérie, mais elle rejette également l'idée de négociations avec le seul FLN, au bénéfice des partisans de Messali Hadj. L'attitude du SNI et de la majorité de la FEN durant la guerre d'Algérie ne correspond pas à une bataille anticolonialiste, qu'ils n'ont jamais menée, mais un peu plus à leur combat pacifiste des années trente : refus du conflit, recherche effrénée d'une solution négociée, qui permette un consensus. En s'arc-boutant sur les solutions proposées dès le début, ils apparaissent peu à peu en retrait sur l'UNEF ou la minorité de la CFTC<sup>296</sup>. A partir de 1959 et des initiatives gaulliennes, la polémique sur la guerre d'Algérie envenime les rapports à l'intérieur de la FEN et renforce le courant unitaire.

Le rôle crucial occupé par la FEN, tous courants confondus, dans la lutte contre l'avènement de la V<sup>e</sup> République ne contrecarre pas cette tendance lourde. La majorité ne bénéficie pas durablement du fait que seule la FEN réussit une grève de 24 heures à ce sujet, le 30 mai 1958. La direction de la FEN constate vite la passivité de la population et le découragement des militants, que n'aident pas les exclusives lancées contre le PCF et la CGT par la SFIO et FO. Sa politique d'union réjouit le PCF, avec lequel elle se trouve contrainte de travailler. De même, contre l'avis de la direction de la SFIO, le SNI et la FEN adoptent des appels très clairs au vote négatif lors du référendum sur la nouvelle constitution. Leurs directions en conçoivent une grande hostilité envers la personne de Guy Mollet, et aident en conséquence la scission du Parti Socialiste Autonome.

La FEN, en tant que moteur du camp laïque, avait pourtant contribué fortement à la victoire du Front républicain aux élections législatives de 1956, et donc à l'installation du même Guy Mollet au poste de président du conseil. Le CNAL lance à cette occasion une formidable campagne en faveur de l'union des candidats laïques et de leur élection. Si la FEN ne favorise alors aucun parti, elle intervient directement dans le jeu politique. Originalité de cette campagne, les consignes de vote ne sont pas adressées seulement aux syndiqués, mais à l'ensemble de la population, ce qui transforme les militants de la FEN en agents électoraux. Dans le domaine laïque également, Guy Mollet déçoit les syndicalistes enseignants, en promouvant des négociations secrètes avec le Vatican au lieu d'abroger la loi Marie-Barangé. L'intensité de la vie politique dans cette période met donc à mal les proclamations de

---

<sup>296</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie », *op. cit.*

neutralité syndicale, confirmant le rôle politique majeur que s'attribue la majorité du SNI, au nom des valeurs laïques et républicaines.

Cependant, la FEN développe aussi une activité revendicative. Dans ce domaine, les tensions entre syndicats nationaux, publiques depuis la création du Comité d'action universitaire par le SNES, s'exacerbent en 1954. Le SNI et Lavergne, le secrétaire général de la FEN, s'opposent à la pérennisation de cette structure. Les unitaires soutiennent toujours l'action revendicative spécifique du CAU, plus combative que celle de la FEN. Pourtant, celle-ci, centrée sur le reclassement des enseignants, déplaît aux autres fédérations de fonctionnaires, qui protestent avec le SNI contre son premier résultat, la prime de super hiérarchie. Finalement, l'insuffisance du bilan de cette action particulariste convainc les dirigeants du SNES et du SNET d'orienter leur action vers le cadre fédéral en abandonnant la formule du CAU. Le climat fédéral, rasséréné par cette concession, se détend encore avec le départ de Bay de la direction du SNES, en 1955 et son remplacement par Pierre Dhombres, plus disposé au compromis avec le SNI. En 1956, l'élection de Georges Lauré au secrétariat général de la FEN participe de l'amélioration des relations, qui restent toutefois conflictuelles.

Enfin, le SNI lance une initiative d'ampleur : l'appel en 1957 à la réunification confédérale, sur la base de la déclaration *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*. Ecartant la CFTC, tourné contre la majorité de la CGT et ne bénéficiant pas du soutien de la direction de FO, cet appel ne vise vraisemblablement pas un effet immédiat. Il poursuit pourtant plusieurs objectifs à moyen terme. D'abord, imposer au cœur du débat syndical l'idée d'unité organique, sans accepter l'ersatz représenté par l'unité d'action. Ensuite, préparer le terrain à une recomposition d'ampleur, associant minorité de la CGT, FO, FEN et syndicats autonomes. Cet objectif s'avère rapidement irréalisable, et se heurte d'ailleurs à l'opposition du courant unitaire. Le mouvement PUMSUD démontre néanmoins que le poids du SNI (et accessoirement de la FEN) dépasse les frontières du monde enseignant, il structure une mouvance. Paradoxalement, l'idée d'unité conforte l'émergence d'une nouvelle force syndicale, presque confédérale. Enfin, les travaux de l'association PUMSUD abordent les grandes questions en débat à la fin des années cinquante (évolution du capitalisme et de la classe ouvrière, poids des techniciens, revendications nouvelles sur la gestion des entreprises et la réduction du temps de travail). Ce club d'un genre nouveau amorce une réflexion, sans engager officiellement les directions du SNI et de la FEN.

**Second volet**

**Analyse synchronique du modèle FEN  
et du courant unitaire**



Deux éléments principaux façonnent la vie de la FEN : le modèle FEN et le courant unitaire. Une fois étudiée leur interaction au fil des évènements, il reste à les appréhender séparément, en soi. Le couple formé par la majorité et la minorité de la FEN ne fonctionne pas sur une base égalitaire, mais selon une relation dominant-dominé. L'élément dominant (le modèle FEN) peut dissimuler son rapport à l'élément dominé, agir plus librement. Ceci explique que la plupart des études sous-estiment l'apport de la minorité. Au contraire, le courant unitaire vit en permanence son statut de sous-ensemble du modèle FEN, qui imprègne tous ses actes. On ne peut l'analyser sans se référer à la FEN, ne serait-ce que pour percevoir sa différence.

L'analyse du modèle FEN et du courant unitaire s'effectue selon une structure comparable, car dans les deux cas, on distingue trois aspects : les représentations (étudiées dans le chapitre 7 pour le modèle FEN et 11 pour le courant unitaire), les pratiques syndicales (chapitre 8 et 9 du modèle FEN et 12 dans le cas du courant unitaire) et enfin les modalités organisationnelles (analysées dans les chapitres 9 et 10 en ce qui concerne le modèle FEN et le chapitre 13 pour le courant unitaire).





# **Partie I**

**Un modèle pluraliste,**

**le modèle FEN**



## **Chapitre 7**

**Un modèle à imiter : représentations de la  
FEN et relations avec l'extérieur**

Le modèle FEN comporte une part théorique. L'activité syndicale ne se limite pas à des pratiques et nécessite un support idéologique pour s'orienter au quotidien. Les représentations à l'œuvre dans le discours syndical aboutissent à des actes concrets, en terme de revendications ou de mouvements par exemple. Elles peuvent également servir de légitimation aux directions syndicales, dans le sens décrit par Peter Berger et Thomas Luckmann : la « légitimation justifie l'ordre institutionnel en offrant une dignité normative à ses impératifs pratiques. »<sup>1</sup> Les dirigeants de la FEN diffusent une véritable idéologie, au sens de vision du monde cohérente, en particulier dans le domaine des relations sociales, de la diplomatie internationale, du système éducatif. Cette idéologie reste succincte pour ne pas diviser le syndicat, mais elle structure son comportement au quotidien et dans les grandes occasions.

Parmi les représentations idéologiques de la majorité du syndicalisme enseignant, une place conséquente échoit à la conception de la politique. Peut-il en être autrement, quand des milliers de syndiqués vivent directement les conséquences de la décolonisation ? Paradoxalement, cette conception inclut la notion d'indépendance syndicale. L'indépendance syndicale est promue par des règles statutaires exigeantes et un discours récurrent. Arme de choix dans la lutte contre la minorité unitaire, cette notion s'articule d'une manière complexe – et différente selon les syndicats de la FEN – avec la proximité politique au socialisme français, y compris dans sa forme partidaire (la SFIO jusqu'en 1958). Le réformisme de la majorité n'est donc pas seulement syndical.

Ces questions restent relativement périphériques pour le syndicalisme enseignant, les adhérents délèguant volontiers à la direction l'élaboration de la doctrine dans ces domaines, tant qu'elle correspond à un fond commun. Tout autre est l'investissement dans la défense de l'enseignement public. L'attachement à la laïcité constitue le cœur de l'identité syndicale, surtout pour le SNI. Quelle définition de la laïcité sous-tend cet engagement ? Des outils permettent le combat laïque, notamment le CNAL et la FCPE. Comment le front laïque gère-t-il ses relations avec les partis politiques, sachant que l'Etat joue un rôle fondamental dans cette question ? L'appréhension des questions éducatives ne suscite pas le même engouement. Quelle est la place de la pédagogie dans l'idéologie fédérale ?

Enfin, la FEN se présente comme un modèle à imiter, ses relations extérieures se fondent sur la conviction que la préservation de son unité lui confère une responsabilité particulière dans le champ syndical, au profit de l'idée de réunification confédérale. Quelle place occupe-t-elle dans les relations intersyndicales ? Quelles revendications valorise-t-elle ?

---

<sup>1</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck,

## **I- LES REPRÉSENTATIONS IDÉOLOGIQUES**

Un syndicat doit-il s'investir dans le terrain politique ? Les champs sociaux et politiques sont-ils étanches ? La manière de trancher ces débats complexes est révélatrice des représentations de la société et du pouvoir, donc de la politique. D'autres questions passionnent les syndicalistes enseignants, telles que le pacifisme, l'appréhension des rapports Est/Ouest et le colonialisme.

### **A- Indépendance syndicale ou intervention politique ? La conception de la politique**

La question de l'indépendance syndicale constitue le point nodal du discours politique de la FEN depuis la Libération. En effet, cette arme dans le combat contre le courant unitaire, accusé d'accointance avec le PCF, était inutile avant-guerre, quand l'influence unitaire restait restreinte. La majorité l'emploie à grande échelle dès la Libération. Toutefois, cela n'implique pas une absence de conception politique de la majorité fédérale, au contraire. Séparer complètement le syndicalisme de l'activité politique postule implicitement une séparation rigoureuse des mouvements sociaux et des évolutions du rapport de force politique dans le pays. C'est présumer par exemple que les grèves ont uniquement une source revendicative, indépendante de l'appréciation de la conjoncture par les salariés. Réalistes, les organisations syndicales sont tenues, au cours de leur action, d'apprécier le rapport de force politique et les possibilités de mouvements sociaux qu'il permet. Un syndicalisme de fonctionnaires doit tenir compte également des prédispositions de l'Etat-patron à l'égard de ses revendications, qui dépendent du pouvoir politique. Comment la FEN et ses syndicats entendent-ils concrètement assurer l'articulation entre ces deux facettes ?

#### **a- Préserver l'indépendance : les règles statutaires**

Le syndicalisme enseignant érige l'indépendance syndicale au rang de principe fondateur. Il réfléchit donc - selon les termes de Guitton - à la « manière pratique » de la réaliser, en l'intégrant dans les statuts<sup>2</sup>. Mais comment garantir réellement les syndicats contre une entreprise de contrôle politique, sans tomber dans le travers de la pétition de principe non

---

1996 (éd. originale 1966), 288 p. - p. 129.

<sup>2</sup> Editorial. US n°51, 25 mars 1949.

suivie d'effets ? La solution est trouvée avec la notion d'incompatibilité entre les responsabilités politiques et syndicales. Yves Poirmeur estime que cette règle d'incompatibilité n'empêche pas les partis fournis en militants de constituer une tendance, puisque l'adhésion à un parti n'est pas proscrite, mais a « le mérite d'abaisser le degré de politisation des dirigeants d'éventuelles tendances, qui sont moins directement soumis, sinon à l'idéologie véhiculée par les partis, du moins à la logique de compétition politique »<sup>3</sup>. L'exercice de responsabilités syndicales relève d'un autre mode que celui des responsabilités politiques, dans la mesure où elles amènent à rechercher un consensus entre adhérents sensibles à des idéologies différentes, pour préserver l'unité et l'efficacité de l'organisation. Jean Duperray, de la section de la Loire du SNI, souhaite ainsi éviter « que le Syndicat National puisse être représenté par un camarade portant une étiquette politique qui, forcément, n'est pas celle de tous les syndiqués. »<sup>4</sup> Le terme « étiquette » met l'accent sur l'affichage de l'appartenance politique d'un dirigeant syndical, plus visible quand celui-ci est élu ou participe aux instances d'un parti.

Cette situation est fréquente dans les syndicats dirigés par des communistes, qui n'hésitent pas à se présenter aux élections législatives. Antoine Prost constate que la disposition de non-cumul des mandats établie lors de la réunification confédérale de 1936 gêne les unitaires : « la preuve en est dans les efforts qu'ils déployèrent pour éviter qu'elle ne soit introduite dans les statuts, au point que l'un des signes les plus sûrs d'une majorité unitaire est l'acceptation du cumul. »<sup>5</sup> Marie-France Galand a interrogé 361 militants du SNI-PEGC entre 1978 et 1981. Cette enquête ne constitue pas un échantillon représentatif, mais livre quelques indications pour la période postérieure : 58,5 % des syndicalistes également communistes exercent des responsabilités au PCF. La proportion de militants engagés au-delà de la simple adhésion est nettement plus élevée que pour les adhérents du PS<sup>6</sup>. Le simple examen des cas des dirigeants unitaires les plus connus entre 1944 et 1960 confirme l'impression que l'intérêt du parti communiste est opposé à l'adoption de cette règle. Des cas de confusion des rôles provoquent régulièrement des polémiques. Par exemple, en 1947, le conseil national du SNI critique un article de Delanoue dans un journal du PCF, parce que sa fonction syndicale est indiquée. Paul Delanoue est contraint à une autocritique : cela « constitue une maladresse et une erreur (qui ne sont d'ailleurs pas de [son] fait). »<sup>7</sup>

Le courant unitaire récuse la règle du non-cumul des mandats, conformément à la

---

<sup>3</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - pp. 514-515.

<sup>4</sup> EL n° 27, 7 avril 1949.

<sup>5</sup> PROST Antoine, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1965, 243 p. - p. 133.

<sup>6</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit. - pp. 251-252.

<sup>7</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

conception développée par la majorité de la CGT. Dans une rencontre avec les dirigeants de la FEN en 1948, Benoît Frachon la présente comme « une atteinte à la liberté des militants » et « considère comme inévitable que les militants communistes restent des communistes à l'intérieur de la CGT »<sup>8</sup>. Lorsque la FGE change ses statuts pour devenir la FEN, le dirigeant unitaire du SNET Girard combat l'introduction de la règle du non-cumul et « s'oppose formellement à ce qu'un acte de candidature exige la démission du camarade candidat : la démission ne devra être obligatoire qu'en cas d'élection. »<sup>9</sup> L'article 5 bis des statuts de la FEN de 1947 précise donc que la règle s'applique postérieurement à l'élection d'un membre de la commission administrative au Parlement. L'exercice de mandats locaux est donc accepté, contrairement aux statuts du SNETAA qui interdisent tout « mandat politique rétribué ou non »<sup>10</sup>. La révision des statuts fédéraux de 1949 affine et durcit le dispositif avec l'article 9 :

« Nul ne peut se servir de son titre de membre de la CA ou de membre du Bureau en dehors des activités fédérales. Tout membre de la CA qui brigue un mandat dans les assemblées législatives est suspendu de ses fonctions pendant la campagne électorale et doit s'en démettre s'il est élu. »<sup>11</sup>

Aucun parti n'est cité dans ces articles des statuts, mais personne n'ignore qu'ils visent le PCF.

### **b- Indépendance syndicale et anticommunisme**

A part le courant unitaire, les courants syndicaux articulent le thème de l'indépendance syndicale à un contenu anticommuniste<sup>12</sup>. Guy Groux et René Mouriaux estiment d'ailleurs que la « présence des communistes est au centre de tous les affrontements » syndicaux<sup>13</sup>. Cette tactique éclot dès la naissance du PCF, considéré comme un danger par l'aile réformiste du mouvement syndical<sup>14</sup>. A titre d'exemple, citons un article de René Bonissel dans *L'Ecole Libératrice* qui se penche sur la « conception léniniste de subordination étroite des syndicats au parti politique ». En effet, l'une des 21 conditions posées par l'Internationale Communiste à l'adhésion du parti socialiste français à l'Internationale communiste impose clairement la

<sup>8</sup> 1 BB 92, entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

<sup>9</sup> EP n° 8, mai 1946, spécial congrès, séance du mercredi a.m., 6 mars 1946.

<sup>10</sup> Article 12 des statuts. MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 36.

<sup>11</sup> EP n° 4, décembre 1949.

<sup>12</sup> Nous utilisons ce concept dans le sens d'une hostilité systématique aux positions du PCF, notamment sur l'URSS, et à son idéologie. Précisons que les syndicalistes enseignants ne pratiquent pas l'anticommunisme primaire.

<sup>13</sup> GROUX Guy, MOURIAUX René, *La CGT, Crises et alternatives*, Paris, Economica, 1992, 307 p. - p. 65.



domination du mouvement syndical. Cette condition est donc reproduite par Bonissel sans qu'il précise que le PCF considère qu'elle n'est plus d'actualité en 1946. L'évolution du discours communiste, qui ne présente plus les syndicats comme des « courroies de transmission »<sup>15</sup> du Parti, amène ses détracteurs à exhumer des preuves plus anciennes. L'article n'envisage qu'un seul adversaire pour l'indépendance syndicale : le parti communiste et lui attribue la responsabilité des victoires fascistes et des scissions syndicales<sup>16</sup>. Le dirigeant autonome Kreisler estime lui que la critique du SNES par les unitaires prend « sa source hors [des] organisations syndicales, car elle est essentiellement politique et sectaire. »<sup>17</sup>

Jacques Girault relève que les militants autonomes n'adoptent pas la même attitude à l'égard de tous les partis de gauche, « ils ne font guère de concessions au Parti Communiste. »<sup>18</sup> De rares militants autonomes regrettent ce discours, comme Schwob du Haut-Rhin, « un peu gêné par cet anticommunisme de principe », qui aimerait « bien que l'on dise que l'autonomie ne consiste pas à mettre des étiquettes sur chacun [des] militants », d'autant que l'on ne demande pas aux militants autonomes, s'ils appartiennent « au Parti Radical ou au Parti Socialiste »<sup>19</sup>. Les correspondances internes de la FEN témoignent de l'isolement de ce militant<sup>20</sup>.

Très souvent, les polémiques s'enracinent autour de cas concrets. Dans la Somme, l'attitude d'un dirigeant de la section qui « prend la parole à la fois comme militant FEN et militant PC » provoque des « incidents », évoqués en bureau fédéral<sup>21</sup>. Dans le Puy-de-Dôme, un article en tribune libre de l'unitaire Pinel attaque vertement le Parti communiste internationaliste, trotskiste, s'attirant une mise au point de Sol, alors secrétaire réformiste de la section : « tous les partis politiques ont des ombres à leur passé. Les simples affirmations aussi passionnées, aussi éloquents qu'elles puissent être n'ont pas cours chez les Laïques. »<sup>22</sup>

La critique de la dépendance du courant unitaire envers le PCF ne constitue pas un discours de façade pour les majoritaires. Elle leur sert de grille de lecture pour les actes de la minorité<sup>23</sup>. Mais comment s'analysent-ils eux-mêmes ? Michel Dreyfus note que

<sup>14</sup> ARUM Peter M., « Du syndicalisme révolutionnaire au réformisme », *op. cit.* - p p. 53-54.

<sup>15</sup> STALINE Joseph, *Des principes du léninisme*, Paris, Bureau d'Édition, 1936, 121 p. - p. 112.

<sup>16</sup> EL n° 4, 10 novembre 1946.

<sup>17</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>18</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 175.

<sup>19</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m. - p. 102.

<sup>20</sup> Par exemple, le secrétaire de la section FEN de la Charente commente ainsi le résultat des élections législatives : « La perte du siège socialiste est un échec pour la laïcité qui n'est pas, à mon avis, exactement compensé par le gain communiste. » 1 BB 11, lettre à Lavergne, 3 janvier 1956.

<sup>21</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 septembre 1958.

<sup>22</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 25, décembre-janvier 1947.

<sup>23</sup> Le bureau fédéral apprenant que « le PC a changé sa position » sur la question de la nationalisation de l'enseignement, commente : ce « changement a eu des répercussions à l'intérieur des syndicats et de la FEN ». 2

l'indépendance syndicale « est dans une large mesure, un mythe », car la CGT apparaît « comme une organisation fortement surdéterminée par les luttes politiques »<sup>24</sup>. Les débats syndicaux français possèdent une charge idéologique forte<sup>25</sup>, et les enseignants ne se distinguent pas de ce point de vue, à la lumière des relations entretenues par les autonomes avec la SFIO.

### c- Des relations privilégiées avec la SFIO

La profondeur des liens existant entre la SFIO et les directions des syndicats enseignants relève de l'évidence, notamment par l'entremise de l'adhésion de nombreux dirigeants de la FEN à ce parti. Jacques Girault considère que les socialistes « ont confiance en eux malgré des tensions à propos de la laïcité ». Une osmose existe entre les enseignants, la Ligue de l'enseignement et le Parti socialiste<sup>26</sup>. Gilles Morin a recueilli le témoignage de Robert Chéramy, qui affirme que Guy Mollet, secrétaire général de la SFIO et ancien professeur, déjeunait environ une fois par semaine avec Denis Forestier, secrétaire général du SNI, même quand il était président du Conseil<sup>27</sup>. Dans certains cas, comme à propos de la réforme Billières, les liens entre des dirigeants autonomes et les ministres socialistes ont pu interférer sur les décisions syndicales<sup>28</sup>. Localement aussi, l'interpénétration est frappante. Frédéric Sawicki estime à propos de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais, après-guerre, que les liens avec le SNI « s'institutionnalisent », ses dirigeants participent aux instances de la SFIO, ainsi Pierre Talleux, secrétaire de la section SNI appartient au bureau fédéral<sup>29</sup>.

L'interaction apparaît clairement à l'occasion d'une crise : fin mai 1958, quand la IV<sup>e</sup> République vacille et que la SFIO hésite, Denis Forestier, que Gilles Morin qualifie de « dirigeant influent, quoiqu'officieux, du mouvement socialiste », participe « à toutes les réunions communes du Groupe socialiste et du Comité directeur en mai 1958 »<sup>30</sup>. Il écrit une lettre aux parlementaires socialistes « Instituteurs et Professeurs ». Il les appelle : « Mes chers amis » et précise le sens de sa démarche : il ne les considère pas comme « des représentants parlementaires d'une corporation », mais comme « parlementaires socialistes » qui sont

BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mai 1959.

<sup>24</sup> DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, op. cit. - p. 333.

<sup>25</sup> ERBÈS-SEGUIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, Paris, Mouton, 1971 - p. 10.

<sup>26</sup> GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant » op. cit. - p. 304 et *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 175.

<sup>27</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA. Histoire d'un courant socialiste (1954-1960)*, nouvelle Thèse, [A.Prost], Paris I, 1991, 705 p. - p. 442, note 2.

<sup>28</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action : les syndicats universitaires devant le projet Billières », Paris, *Revue française de science politique*, avril 1965 - p. 221.

<sup>29</sup> SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p. - p. 109.

« aussi des éducateurs. »<sup>31</sup> Cette lettre témoigne de la complicité existant avec la SFIO. Denis Forestier n'écrirait pas une telle lettre, sur un ton aussi intime, à des parlementaires communistes, même enseignants.

Le rôle politique joué par les dirigeants du SNI tient également à l'importance des instituteurs dans le dispositif militant de base, comme agents électoraux, édiles municipaux ou responsables de l'appareil partisan<sup>32</sup>. Patrick Hardouin note que « l'instituteur socialiste est entré dans la légende ». En 1973 encore, son enquête sur la composition sociale du PS indique que 13 % des adhérents, 25 % des militants et 40 % des parlementaires socialistes sont enseignants<sup>33</sup>. Ainsi, Rachel Lempereur, ancienne secrétaire générale de la section SNI du Nord, devient première adjointe du Maire de Lille et Conseillère Générale<sup>34</sup>, sans oublier la brillante carrière que Pierre Mauroy, ancien secrétaire général du SNETAA, allait mener. Le secrétaire de la section FEN du Gard explique en 1949 à Lavergne qu'il peut le joindre à la Fédération de la SFIO « tous les jours entre 17 h 30 et 18 h 30 et le dimanche entre 11h et midi »<sup>35</sup>.

Naturellement, les unitaires, si souvent critiqués dans ce domaine, relèvent régulièrement les manquements à l'indépendance syndicale de leurs adversaires réformistes. Ducol affirme que le congrès du SNI de 1950 a montré « un souci constant d'alignement sur la politique des Moch, Thomas, Guy Mollet »<sup>36</sup>. Clauzet déclare même que les dirigeants du SNI lient les instituteurs « au char de la bourgeoisie et de sa social-démocratie »<sup>37</sup>. Par la suite, l'apaisement des relations internes à la FEN atténue leurs critiques, qui ne relèvent plus de l'antisocialisme. La motion Bouches-du-Rhône du congrès fédéral de 1957, lorsque Guy Mollet est Président du Conseil, dénonce sur un mode allusif le dévoiement de « la lutte contre les manifestations contestables ou inadmissibles d'une politique gouvernementale », et la paralysie de « l'action du Syndicat qui doit apprécier un gouvernement non d'après son étiquette, mais en fonction de ses actes. »<sup>38</sup> L'occasion était belle pour les unitaires de se présenter en syndicalistes indépendants des partis politiques.

Ils ne peuvent contester que le PCF ait procédé à des intrusions dans leurs décisions, avec

---

<sup>30</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, op. cit. - p. 443.

<sup>31</sup> 2 BB 40, lettre de Forestier, du 31 mai 1958 à ses « Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste ».

<sup>32</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, op. cit. - p. 159.

<sup>33</sup> HARDOUIN Patrick, « Les caractéristiques sociologiques du parti socialiste », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 2, 1978 - p. 236 et p. 253.

<sup>34</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, circulaire de la section du Nord du SNI sur le congrès national de 1964.

<sup>35</sup> Le numéro de téléphone de la Fédération socialiste est le seul qu'il procure à Lavergne. 1 BB 13, lettre du secrétaire du Gard, 18 décembre 1949.

<sup>36</sup> BFI n° spécial, octobre 1950.

<sup>37</sup> BFI n° 7, mai 1951.

<sup>38</sup> EP n° 8, août-septembre 1957.

le communiqué du Bureau Politique de janvier 1954. Mais ils rétorquent que la SFIO interdit à ses adhérents d'appartenir à la CGT. Cette ingérence est plus générale, moins précise que celle du PCF. Franck Georgi et Jacques Girault y voient le « paradoxe constitutif d'une action politique contre la politisation du syndicat », car selon eux, « les socialistes font le choix durable, contre les communistes, de la non-subordination du syndical au politique »<sup>39</sup>. La défense de l'indépendance syndicale par des militants socialistes serait alors le produit de la compétition avec les militants communistes, confirmant l'analyse de Denis Barbet, selon lequel « "l'indépendance syndicale", souvent considérée comme une création endogène et spontanée, résulte également de la concurrence spécifique à laquelle se livrent les agents politiques. »<sup>40</sup> Gilles Morin nous apprend que la SFIO établit la liste des associations auxquelles les socialistes peuvent adhérer, mais réfute toute idée de subordination : « En effet la discipline des socialistes était lâche, il n'y avait pas d'organes spécialisés chargés de contrôler les organisations indépendantes, pas de commission des cadres pour contrôler les responsables socialistes à la tête d'associations ou de syndicats »<sup>41</sup>.

Le modèle léniniste s'avère inopérant pour examiner en profondeur les relations entre majorité du syndicalisme enseignant et SFIO. Par contre, le modèle social-démocrate nous semble opératoire. Il se caractérise, selon Alain Bergounioux et Bernard Manin, par un « processus d'institutionnalisation d'un état des luttes et des revendications » par l'intermédiaire « du couple parti-syndicat ». Dans ce modèle en vigueur en Allemagne, les dirigeants syndicaux sont des partenaires de la direction du Parti, « la réalité du pouvoir est partagée entre les oligarchies syndicales et politiques »<sup>42</sup>. Remarquons qu'avec l'éloignement progressif de FO de la sphère socialiste, seules les relations de la SFIO avec le syndicalisme enseignant correspondent à ce modèle social-démocrate. L'« analyse en terme de réseaux » préconisée par Frédéric Sawicki complète l'investigation. Elle regarde « l'organisation partisane » comme le produit « des relations concrètes entre individus et groupes agissant simultanément dans des espaces sociaux différenciés »<sup>43</sup>.

Pour les majoritaires, notamment du SNI, la volonté d'indépendance syndicale peut donc se

---

<sup>39</sup> GEORGI Franck, GIRAULT Jacques, « Syndicalisme et socialisme : jalons pour une étude de la place des relations avec le syndicalisme dans l'implantation du socialisme » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p. - pp. 215 et 213.

<sup>40</sup> BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir*, op. cit. - p. 192 et BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884, la production des frontières du syndical et du politique », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991 - p. 28.

<sup>41</sup> MORIN Gilles, « Espaces et réseaux socialistes après la Libération : pistes de recherche », in BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, op. cit. - p. 311.

<sup>42</sup> BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979, 215 p. - pp. 52 et 158.

<sup>43</sup> SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste*, op. cit. - p. 26.

traduire comme leur indépendance d'action politique. Elle ne consiste pas en une volonté de s'écarter des affaires politiques, mais plutôt en une liberté d'influer sur le champ politique.

#### **d- L'indépendance syndicale, un slogan ou une volonté ?**

Au fond, le SNI défend une conception très politique du syndicalisme, que Juliette Harzelec exprime quand elle déclare que le « rôle d'éducateurs du peuple » impose aux instituteurs « d'être plus que tous les autres travailleurs, conscients de l'évolution historique, de l'évolution sociale, de s'intéresser aux problèmes d'économie politique »<sup>44</sup>. Les dirigeants départementaux, plus près des adhérents, tiennent le même discours. Le secrétaire de la section de la Somme consacre en 1957 un long passage de son éditorial aux crises de Suez et d'Algérie :

Si « certains de nos camarades pensaient qu'il s'agit là de problèmes politiques qui n'ont pas leur place ici, qu'ils se souviennent que ces problèmes conditionnent le destin de la classe travailleuse, dans l'immédiat comme dans l'avenir et que, comme tels, ils exigent que le syndicalisme prenne position devant eux. »<sup>45</sup>

Nous partageons donc le diagnostic de Bertrand Geay, selon lequel « l'adhésion et surtout le militantisme au sein des organisations syndicales de l'enseignement » revêtent « une forte dimension politique », par « l'attachement aux grands idéaux émancipateurs »<sup>46</sup>. Jacques et Mona Ozouf signalent que la relation à la politique des instituteurs s'intensifie en fonction de leur engagement syndical<sup>47</sup>. La volonté d'indépendance syndicale n'est pas un refus total de la politique partidair, dans la mesure où la direction du SNI donne son avis lors des crises politiques. Ainsi en 1946, René Bonissel souhaite « l'union (...) entre les partis ouvriers sur un programme » défini par « la CGT »<sup>48</sup>. L'année suivante, il éreinte de Gaulle avec une rare violence : « Un général au nom prestigieux réussira-t-il ce que n'a pu établir en France un maréchal déclinant ? » Il conclut son article par : « Il est faux qu'une dictature soit une panacée contre les maux dont nous souffrons. »<sup>49</sup> Les instituteurs adhèrent à cette conception, eux qui s'investissent plus massivement dans les grèves à caractère politique (en février 1934, contre la prise de pouvoir de de Gaulle, contre les lois antilaïques) que professionnel.

Certains syndiqués, et surtout les petits syndicats de la FEN, refusent au contraire toute immixtion dans le domaine politique. Cette désapprobation est particulièrement vive dans les

<sup>44</sup> Rapport de la Commission d'Education Sociale. EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>45</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 50, janvier 1957.

<sup>46</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 25.

<sup>47</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard & Le Seuil, 1992, 373 p. - p. 250.

<sup>48</sup> EL n° 4, 10 novembre 1946.

<sup>49</sup> Éditorial. EL n° 5, 30 octobre 1947.

périodes de crise politique et peut servir de paravent à des positions dissidentes. Ainsi, la section académique d'Alger du SNES vote en 1956 une motion qui propose d'éviter toute discussion politique sur la guerre d'Algérie. Dans un tel cas de figure, la neutralité vaut probablement approbation de la politique menée par le gouvernement<sup>50</sup>. En 1958, la grève de la FEN contre le coup de force gaulliste n'est pas suivie par tous les adhérents du Syndicat des proviseurs et directrices de lycées à cause de son « caractère politique »<sup>51</sup>. Lors du référendum sur la constitution de la V<sup>o</sup> République, la FEN donne une consigne de vote négatif, au nom des principes républicains. Georges Lauré, dirigeant du SNET, souhaite que « dans l'expression de ce refus » la FEN tienne « compte de l'accusation qu'on ne manquera pas de proférer [selon laquelle] les enseignants sortent de leur rôle de syndicalistes »<sup>52</sup>. Il redoute visiblement des réticences parmi les syndiqués. D'ailleurs, le Syndicat National des Bibliothèques, dans lequel les unitaires sont influents, s'oppose aux consignes de votes de la FEN par apolitisme<sup>53</sup>.

La notion d'indépendance syndicale est polysémique. Le sens le plus répandu l'apparente à l'apolitisme, ce qui ne correspond pas à l'idéologie de la FEN, qui développe un discours politique et réfute toute neutralité politique. L'ambiguïté de sa position ressort de ce conseil délivré par Lauré au secrétaire de la section de l'Aube à propos du référendum de 1962 : « N'oublie pas cependant que la FEN n'est pas un parti politique et que tu dois être tenu à une certaine prudence, non pas tellement dans les contacts que dans l'extériorisation qui peut être faite de positions communes à plusieurs groupements »<sup>54</sup>. La force du courant autonome de la FEN ne provient pas seulement de son adéquation politique avec le réformisme de la majorité des enseignants. En effet, les autonomes ont su mobiliser d'autres ressorts, plus radicaux, se souvenant du passé révolutionnaire de certains de leurs dirigeants. Ils sont indépendants parce qu'ils peuvent affirmer leurs désaccords politiques avec le parti qui leur sert de référence, la SFIO.

## **B- L'autonomie sur le plan politique également**

L'originalité des représentations politiques de la majorité fédérale se repère autant sur des questions générales que sur les thématiques pacifistes et éducatives.

---

<sup>50</sup> Avec 530 voix contre 292. 1 BB 100, motion sur l'Algérie du S3, le 18 mars 1956. La Section d'Alger du Syndicat national du personnel technique de l'Enseignement supérieur constate également « que la FEN consacre un peu trop de temps à la politique. » 1 BB 100, motion de la Section d'Alger du SNPTES, le 24 mars 1956.

<sup>51</sup> 2 BB 40, courrier des SN sur la grève du 30 mai 1958, E.P. Duharcourt, secrétaire général du Syndicat des Proviseurs et Directrices de Lycées.

<sup>52</sup> 2 BB 40, CA du 10 septembre 1958.

<sup>53</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques, op. cit.* - p. 124.

### a- Esquisses d'une pensée politique majoritaire

On estime habituellement que le fond structurant des représentations politiques du courant autonome repose sur un socialisme républicain, incarné par la figure de Jaurès. Jacques et Mona Ozouf évoquent un « syncrétisme », « l'idée très profondément enracinée » chez les instituteurs « que la rupture avec le vieux monde n'est pas en avant d'eux, à accomplir, mais derrière eux, à compléter »<sup>55</sup>. Le déclin du Parti radical laisse la SFIO incarner les valeurs de la III<sup>e</sup> République que les instituteurs adoptent. La majorité des instituteurs et ses représentants syndicaux sont peu sensibles aux attraits du marxisme. Jean-Claude Ruano-Borbalan estime que « l'idéologie du primaire » repose sur une « vision mythifiée d'une société où masse et élite issue du peuple eussent vécu en harmonie sous la garde morale de la conscience "institutrice" »<sup>56</sup>.

Des déclarations récurrentes perturbent cette démonstration, qui doit être affinée. Aigueperse proclame sa conviction « que l'esprit de lutte de classe est encore indispensable au mouvement syndical français d'aujourd'hui et que la notion de "nation" ne peut faire disparaître celle de "classe". »<sup>57</sup> La motion autonome du congrès fédéral de 1952 soutient « la lutte contre le capitalisme ». Eu égard aux bonnes relations entretenues par le SNI avec le Ministère, un article de Bonissel est plus étonnant encore : il analyse l'Etat comme « l'expression de la nouvelle classe dirigeante : la bourgeoisie industrielle, commerçante, financière. »<sup>58</sup> Clément Durand proclame en 1948 que les adhérents du SNI sont « des éducateurs et des révolutionnaires »<sup>59</sup>. Durant toute la période, les autonomes concurrencent les unitaires sur leur propre terrain et leur motion fédérale clame leur « foi dans la valeur révolutionnaire du syndicalisme »<sup>60</sup>, dans un style digne de la CGT du début du siècle.

Cependant, les pratiques et représentations syndicales du SNI et de la FEN ne sont pas mises en cohérence avec ces analyses. Ces déclarations ont peut-être pour fonction de rassurer les syndicalistes en leur montrant que l'autonomie ne s'accompagne pas d'un affadissement de l'idéologie syndicale. De plus, les termes les plus radicaux se trouvent rarement dans les articles habituels de la presse syndicale, mais plutôt dans les motions de congrès, moins lues et de portée plus générale. Le manifeste de la majorité du SNI en 1948 illustre les tensions

---

<sup>54</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Bethery, 8 octobre 1962.

<sup>55</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, *op. cit.* - p. 126.

<sup>56</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.* - p. 93.

<sup>57</sup> Éditorial. EL n° 14, 10 avril 1946.

<sup>58</sup> EL n° 7, 25 décembre 1946.

<sup>59</sup> EL n° 13, 8 janvier 1948.

<sup>60</sup> EP n° 1, octobre 1951 et n° 8, août-septembre 1957.

internes de son discours : un passage présente le syndicalisme comme « l'arme essentielle des travailleurs dans l'œuvre d'émancipation devant aboutir à la disparition du salariat et du patronat, à l'avènement d'une société juste et fraternelle. » Mais l'application concrète de cette perspective est gradualiste et réformiste : le changement est envisagé par la « participation de plus en plus large et qui doit devenir prépondérante » de la classe ouvrière « à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises. »<sup>61</sup> Ce décalage n'est pas une spécificité enseignante, puisque le parti socialiste développe aussi un discours marxiste.

L'originalité des dirigeants du SNI et de la FEN érigée en source de fierté par leurs successeurs, est leur capacité à se distinguer des prises de position les plus controversées de la SFIO, au nom de leurs valeurs morales. Franck Georgi et Jacques Girault notent que les syndicalistes enseignants font « l'objet de remarques sévères de militants [socialistes] pour qui le choix de l'autonomie en 1948 est l'une des causes de la faiblesse chronique de la CGT-FO ». Le cas des syndicalistes enseignants sert également « à illustrer la difficulté de cohabiter avec les communistes »<sup>62</sup>. La politique de Troisième Force est critiquée par les dirigeants du SNI pour ses conséquences néfastes sur la laïcité<sup>63</sup>. Une rupture survient lors de l'avènement de la V<sup>e</sup> République : Guy Mollet a fini par aider de Gaulle, au grand dam des dirigeants du SNI et de la FEN, qui organisent la seule grève réussie contre le changement de régime. Pour poursuivre dans cette voie, ils tentent de renverser la direction de la SFIO, puis aident la fondation du Parti socialiste autonome<sup>64</sup>. Certains échanges aigres-doux illustrent la profondeur du divorce. Lauré écrit en 1965 au dirigeant SFIO Deixonne : « “Si j'ai bien compris”... c'est ainsi que commence votre lettre du 15 mars; hélas ! Mon Cher Camarade, vous ayant lu, et constatant que vous ne m'avez pas compris, je doute que nous parlions le même langage, même si nous avons - mais l'avons-nous vraiment ? - un commun idéal. »<sup>65</sup> La génération de la guerre d'Algérie suit un parcours semblable à celui décrit par André Henry, secrétaire général de la FEN dans les années 1970 :

« Je n'ai jamais adhéré à la SFIO. Non par hostilité ou par refus de son idéal, mais parce que je me serais trouvé en contradiction, au regard de la situation politique du moment. (...) Le SNI et la FEN étaient néanmoins pour toute une génération,

<sup>61</sup> EL n° 22, 11 mars 1948. Les termes sont quasiment identiques dans la motion d'orientation autonome de la FEN, en 1949. EP n°1, septembre-octobre 1949.

<sup>62</sup> GEORGI Franck, GIRAULT Jacques, « Syndicalisme et socialisme », *op. cit.* - p. 218.

<sup>63</sup> Il s'agit de l'alliance de la SFIO avec le MRP, regrettée notamment par un éditorial d'Aigueperse, qui prend ses distances avec sa justification anticommuniste : « On ne protège pas la démocratie contre le syndicalisme ». EL n° 12, 16 décembre 1948.

<sup>64</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, *op. cit.* - p. 443.

<sup>65</sup> Il conclut par : « Avec mes sentiments syndicalistes qui jamais ne s'embarrassent de casuistique. » 2 BB 2, lettre de Lauré à Deixonne, 16 mars 1965.



porteurs des valeurs du socialisme, valeurs syndicales et valeurs politiques. »<sup>66</sup>

### **b- L'analyse de l'éducation dans le bloc de l'Est**

Les fréquentes controverses internes au syndicalisme enseignant touchent rarement l'analyse de l'éducation dans les pays du bloc soviétique. Les unitaires en font l'éloge et s'attirent peu de remarques. Marie-Louise Cavalier présente positivement les résultats obtenus en URSS « qui comptait, il y a 27 ans, près de 80 % d'illettrés et qui s'enorgueillit aujourd'hui du développement de l'instruction, chez les masses populaires et de la qualité de ses cadres. » Elle parle d'« enthousiasme pour le savoir », de « peuple d'hommes nouveaux ». La seule critique de cet article élogieux ne porte pas sur le système éducatif : « la pensée socialiste étant par essence "critique et libératrice", l'URSS devra s'orienter vers une culture plus respectueuse de la liberté et de la personnalité de l'homme, afin de réaliser pleinement les espoirs que la Révolution d'Octobre a fait naître dans le monde. »<sup>67</sup> Le ton est généralement neutre et les attaques contre l'école soviétique restent rares, mises à part les « calomnies » énoncées par Durand sur ce sujet dans un congrès du SNI et « puisées chez Hagnauer », selon les termes de l'unitaire Clauzet<sup>68</sup>.

Les critiques portent plus facilement sur le contenu propagandiste de certains cours. Hombourger, responsable des relations internationales du SNES puis de la FEN, traite de l'éducation en Allemagne : « En zone soviétique, l'on présente les événements historiques sous l'angle économique et marxiste en s'inspirant de ce qui a été fait dans ce sens en URSS avant 1934. »<sup>69</sup> La volonté de ne pas conférer à cette information une charge polémique est nette. Cependant, les dirigeants de la FEN ne défendent pas le régime soviétique et font preuve de méfiance dans leurs relations avec celui-ci. Ainsi, une invitation en URSS est accueillie avec réticence par Forestier, « hostile à un voyage touristique » et estimant « indispensable de voir les enfants dans les classes », ce qui la retarde d'un an<sup>70</sup>.

### **c- La transformation du pacifisme du SNI d'avant-guerre en neutralisme**

Le SNI est connu pour le pacifisme qu'il professe avant-guerre et ses positions

<sup>66</sup> HENRY André, *Dame l'école*, Paris, Ramsay, 1977, 221 p. - p. 120.

<sup>67</sup> EL n° 10, 10 février 1946. L'exemplarité de ce texte pourrait être critiquée, puisque nous avons indiqué au chapitre 2 les bons rapports entretenus par Marie-Louise avec les instituteurs communistes dans cette période. Cependant, nous n'avons pas trouvé d'articles hostiles à l'éducation soviétique dans *L'École Libératrice*.

<sup>68</sup> BFI n° 7, mai 1951.

<sup>69</sup> US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>70</sup> Les dirigeants du SNI imposent ces conditions à la FEN, qui avait d'abord accepté l'invitation. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 4 octobre 1954, du 13 décembre 1954 et du 16 décembre 1955.

munichoises. Celles-ci sont régulièrement reprochées aux majoritaires par les unitaires, tel Delanoue qui dénonce « un pacifisme traduisant une conception idéaliste et individualiste de la vie et un refus net de la reconnaissance de la primauté de la lutte des classes dans les combats pour la paix »<sup>71</sup>. Le SNI s'engage moins après 1944 sur cette question, d'autant que les difficultés internationales opposent deux blocs dans lesquels il ne se reconnaît pas. Le pacifisme idéaliste a moins cours, à part cet exemple typique, provenant d'un militant du SNES : « Il faut faire admettre à l'ONU le principe suivant lequel "les gouvernements, désormais, ne sont plus autorisés à entrer en guerre". Ce principe s'inscrirait d'office dans la charte et dans la Constitution de chaque Etat, et *instituerait des rapports juridiques nouveaux entre le citoyen et ledit état.* »<sup>72</sup> Les affres de la Seconde Guerre mondiale ont apparemment limité l'attrait de ces raisonnements utopiques. Cette culture reste sous-jacente et s'exprime occasionnellement, par exemple lors de l'initiative d'une journée mondiale de la paix, soutenue par le gouvernement français. *L'Ecole Libératrice*, après avoir écarté le risque d'un « pacifisme aveugle », affirme qu'elle « répond à la pure tradition de l'Université française, soucieuse de concilier à la fois le culte de la nation et le culte de l'humanité. »<sup>73</sup> De grands espoirs sont toujours placés dans l'activité des enseignants pour « favoriser un esprit de compréhension et de fraternité humaine », ce qui rappelle beaucoup les discours pacifistes d'avant-guerre<sup>74</sup>.

Le syndicalisme enseignant se préoccupe des questions internationales dans une époque de forte tension. La majorité de la FEN choisit le neutralisme entre le bloc atlantique et le « bloc oriental constitué autour de l'URSS »<sup>75</sup>. Les unitaires regrettent d'ailleurs cette « politique de volontaire indifférenciation entre les pays où le capitalisme est détruit ou en passe de disparaître et les pays capitalistes »<sup>76</sup>. De son côté, l'Ecole Emancipée renvoie également dos à dos les deux camps, dont les « intrigues » négligent « l'intérêt des masses » et « l'organisation d'une paix véritable »<sup>77</sup>. Les motions de congrès consacrent toujours une place importante à la question de la paix et expriment quelques principes récurrents : réduction des crédits militaires, coopération internationale en lieu et place de la diplomatie secrète, refus de la bombe atomique, libre circulation des idées et des hommes<sup>78</sup>.

En 1951, la motion majoritaire « s'oppose à la renaissance d'une armée allemande »<sup>79</sup>.

---

<sup>71</sup> EL n° 16, 30 mai 1947.

<sup>72</sup> Tribune libre de J. Molimart, secrétaire du S2 de l'Oise. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>73</sup> EL n° 16, 20 janvier 1949.

<sup>74</sup> Motion majoritaire sur la « Défense de la paix ». EP n° 3, décembre 1951.

<sup>75</sup> Éditorial d'Aigueperse. EL n° 30, 5 mai 1949.

<sup>76</sup> Clauzet. BFI n° 7, mai 1951.

<sup>77</sup> EE, n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>78</sup> EP, n° 9, août-septembre 1955.

<sup>79</sup> EP, n° 3, décembre 1951.

Mais les questions internationales sont trop politiques pour que les courants de la FEN dégagent des positions consensuelles. Les unitaires rejettent l'appel du SNI sur la paix de 1951, à cause de « certaines considérations relatives à l'origine du conflit coréen »<sup>80</sup>. Le neutralisme de la FEN et la présence de syndiqués communistes impliquent cependant un souci d'impartialité dans la description des pays dits socialistes. La dirigeante majoritaire du SNI Marie-Louise Cavalier dresse en 1946 un portrait flatteur de l'URSS, dans un style proche du discours communiste :

« La reconstruction a été entreprise, pendant la guerre, à mesure que le sol était libéré, elle s'est insérée dans l'effort général du pays, elle se poursuit à un rythme ordonné, grâce aux méthodes d'une économie planifiée et grâce à l'accord des masses populaires. »<sup>81</sup>

Un an plus tard, elle ne critique pas l'insertion forcée de la Pologne dans le bloc soviétique, présentée comme une volonté d'« assurer à leur pays une meilleure défense de ses frontières occidentales et [de] favoriser son essor économique. »<sup>82</sup> Par contre, le syndicaliste-révolutionnaire Marcel Valière publie une longue analyse des « difficultés en URSS » provoquées par « la guerre », qui se traduisent « par un abaissement brutal du niveau de vie de l'énorme majorité des travailleurs russes. »<sup>83</sup> Il étudie les tentatives de résoudre ces difficultés économiques de manière objective, très différente du ton sarcastique employé dans les colonnes de *L'Ecole Emancipée*. Il démontre ainsi qu'il est possible d'informer sereinement sur la situation en URSS et que la direction du SNI souhaite limiter les polémiques sur les pays du bloc soviétique. Des contacts réguliers sont maintenus avec leurs syndicats enseignants, ce qui revient à discuter avec des représentants de ces régimes, compte tenu de la nature officielle de ces syndicats<sup>84</sup>.

Neutralisme et pacifisme s'avèrent plus aisés à défendre dans les questions diplomatiques qu'à l'intérieur de l'Union Française, face aux guerres de décolonisation.

### **C- Une version humaniste du colonialisme**

Aujourd'hui, la position de la FEN sur le colonialisme est discutée, les syndicalistes

---

<sup>80</sup> EP n° 4, janvier 1951. L'affaire de Suez oppose aussi des motions antagoniques. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

<sup>81</sup> EL n° 10, 10 février 1946. Précisons que les informations disponibles à l'époque sur les méfaits du stalinisme étaient moins nombreuses et crédibles qu'aujourd'hui, une large part de la gauche française, au-delà des rangs du PCF, a partagé les illusions de Marie-Louis Cavalier.

<sup>82</sup> Compte-rendu de délégation en Pologne. EL n° 18, 25 juin 1947.

<sup>83</sup> EL n° 12, 31 décembre 1947.

<sup>84</sup> Sur l'invitation d'Hombourger, responsable des relations internationales de la FEN, le Vice-Président des Enseignants de Chine populaire vient à Paris. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

enseignants se montrant soucieux de défendre leur bilan dans un contexte idéologique profondément remanié. Nos contemporains éprouvent quelques difficultés à admettre que la France détenait l'un des plus grands empires coloniaux de la planète, et que son opinion publique applaudissait l'exploitation de multiples peuples. Le soutien à l'indépendance relève aujourd'hui de l'évidence. Comment accepter l'idée que les enseignants, si progressistes dans de nombreux domaines et prompts aux leçons de morale, ont défendu une version humaniste du colonialisme, en adeptes de la III<sup>e</sup> République ? Jules Ferry, objet de révérence pour ses lois scolaires, incarne à merveille la face coloniale de cet héritage. L'examen attentif de la politique de la FEN montre toutefois qu'elle sut quelquefois faire preuve de lucidité.

### a- Une défense modérée des colonies et de l'Union Française

Le syndicalisme enseignant ne parle pas d'une seule voix sur le colonialisme. En effet, les minorités unitaire et Ecole Emancipée sont nettement plus critiques en la matière. Leur apport est perceptible à la Libération, quand l'institutrice communiste Lucette Justafré influe les positions du SNI. Elle obtient du bureau national qu'il proteste contre la publication d'un article d'une revue officielle dont la « condamnation du colonialisme est faite en des termes qui permettent toutes les équivoques et dont certains blesseront profondément nos camarades non européens. »<sup>85</sup>

Mais en octobre 1946, Pierrette Rouquet devient permanente du SNI chargée « de la trésorerie, du contrôle du courrier et des affaires coloniales »<sup>86</sup>. Elle se fait la porte-parole des sections du SNI dans les colonies françaises, qui se retrouvent en général dans ce vœu de la section de la Guadeloupe, vantant « *l'œuvre d'émancipation qui est à la base de la colonisation française* » et les « *traditions des pionniers qui ont acquis à la France l'attachement indéfectible des peuples coloniaux.* »<sup>87</sup> Elle défend clairement la colonisation, comme le prouve le titre d'un de ses articles : « La France d'Outre-mer, c'est encore la France. »<sup>88</sup> Cependant, à partir de 1947, elle substitue un discours pro Union Française à un discours ouvertement colonialiste. La « secrétaire, chargée des Affaires coloniales » signe un article expliquant que « colonies » est « un mot qu'il faudrait bannir de notre vocabulaire » et « que la France, (...) ne doit pas disparaître des territoires formant avant la guerre l'empire français. »<sup>89</sup> Pierrette Rouquet reconnaît que des « souvenirs pénibles se rattachent à la

<sup>85</sup> EL n° 4, 10 novembre 1946. La position du courant unitaire est analysée dans le chapitre 13.

<sup>86</sup> EL n° 3, 25 octobre 1946.

<sup>87</sup> Le réformiste Jacquemard estime que ce vœu traduit les « aspirations unanimes » du SNI. EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>88</sup> EL n° 7, 25 décembre 1946.

<sup>89</sup> EL n° 14, 30 avril 1947.

conquête de ce qui fut l'empire colonial » et des « rancoeurs sont nées de l'esprit de farouche domination » des colonisateurs.

Désormais, la colonisation est considérée comme appartenant au passé, ce qui permet au SNI de se déclarer « *hostile au colonialisme sous toutes ses formes.* » Mais l'indépendance est repoussée dans le même article à un horizon lointain : « L'émancipation des peuples, que nous souhaitons tous, s'avérera d'autant plus efficace qu'elle sera méthodiquement préparée. »<sup>90</sup> Rémi Skoutelsky estime que dans l'esprit de la FEN, « l'émancipation passe par l'égalité progressive des droits et par le moyen terme. Dans cette optique, il revient naturellement au peuple colonisateur de déterminer le moment favorable à la “ libération ”, laquelle ne signifie ni reconnaissance du fait national, ni *a fortiori* indépendance. »<sup>91</sup> Une des raisons invoquées par Pierrette Rouquet est que ces problèmes « délicats (...) doivent être examinés avec beaucoup de circonspection, et en accord complet avec nos camarades de ces territoires. »<sup>92</sup> Les sections du SNI dans les colonies sont donc investies d'un droit de *veto*, leurs intérêts particuliers comptant plus que les principes annoncés par le SNI. La majorité fédérale pratique une critique interne au colonialisme en dénonçant les « colonialistes », assimilés aux capitalistes et aux secteurs hostiles à toute amélioration du sort des autochtones<sup>93</sup>. Pour Gilles Morin, c'est « une forme particularisée de la “ colonisation de progrès ” »<sup>94</sup>.

Si Pierrette Rouquet n'envisage jamais la décolonisation, c'est parce qu'elle la considère non seulement comme inutile<sup>95</sup>, mais aussi comme dangereuse. Evoquant les guerres de décolonisation, elle parle de « sang donné inutilement dans la plupart des cas », car « il est facile de créer une nouvelle oppression en exploitant la misère du peuple »<sup>96</sup>. Elle concède que la France ne doit pas se présenter « aux peuples d'outre-mer sous l'aspect d'un garde-chiourme »<sup>97</sup>, mais attaque les partis nationalistes<sup>98</sup>. Lavergne dénonce également « l'impérialisme idéologique qui, sous prétexte d'anticolonialisme ou de lutte anticapitaliste, s'efforce de placer sous son implacable tutelle les peuples faibles ou sous-développés, dont certains se portent par une évolution trop brusquée vers les manifestations spectaculaires

---

<sup>90</sup> EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>91</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie », *op. cit.*

<sup>92</sup> EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>93</sup> Pierrette Rouquet dénonce « la mentalité capitaliste de ceux pour qui la colonisation fut un moyen d'exploitation méthodique de l'indigène, de ceux qui, pour des fins égoïstes, sont arrivés à faire détester la France » EL n° 7, 25 décembre 1946.

<sup>94</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, *op. cit.* - p. 177.

<sup>95</sup> Ainsi, une motion de la seconde session des Etats généraux de la France laïque présente la France comme « la Nation Laïque qui a le plus travaillé à l'émancipation des peuples » et affirme que « les principes de liberté et de justice ont fleuri dans les Territoires de la France d'Outre-Mer. » 1 BB 2, compte-rendu, 15 avril 1949.

<sup>96</sup> EL n° 14, 30 avril 1947.

<sup>97</sup> EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>98</sup> Ils « exploitent le sentiment national au profit d'un parti politique pour qui le prolétariat est plus un moyen qu'une fin, au profit d'une caste féodale, imbue de sa supériorité et seulement préoccupée de reprendre ses privilèges ». EL n° 14, 6 janvier 1949.

d'une autorité peu soucieuse de la misère des masses, vers les dictatures, vers le racisme, vers le fanatisme. »<sup>99</sup> La part prise par des religions comme l'islam dans certains mouvements nationalistes inquiète les enseignants, par réflexe laïc.

La FEN place de grands espoirs dans l'enseignement laïc dispensé par la France, qui justifie pour elle la colonisation. Elle promeut l'idée d'« une scolarisation massive »<sup>100</sup>, et critique les réticences de l'administration et des colonialistes. Pierrette Rouquet estime qu'il ne faut « pas donner aux petits indigènes un enseignement au rabais, inférieur en qualité à celui qui est pratiqué dans les écoles françaises. Cependant, il ne sera pas forcément identique »<sup>101</sup>. Le contenu de cet enseignement fait débat, certains veulent imprégner « largement de la culture française » les autochtones<sup>102</sup>. De plus, la question des langues soulève des « discussions passionnées »<sup>103</sup>, la majorité du SNI hésite sur l'emploi des langues autochtones au côté du français. Elle présente « le maître [français] du bled » comme « une sorte de Providence à qui on ne ménage ni confiance ni affection », et émet un regret : « Pourquoi faut-il que cet aspect pacifique et humain de la colonisation n'ait pas eu l'ampleur qu'il méritait ? »<sup>104</sup>

Les minorités ne se privent pas de montrer l'attachement de la majorité à l'Empire français. Issartel de l'École Emancipée demande : « Ayons le courage de regarder en face le vrai problème colonial et ne reculons pas devant les solutions hardies. »<sup>105</sup> L'unitaire Ducol affirme que « les dirigeants du SNI ne sont anticolonialistes qu'en paroles »<sup>106</sup>. Gilles Morin ressent la contradiction à l'œuvre dans la position de la FEN : ses « motions » « reflétaient les sensibilités (...) propres aux enseignants qui se voulaient résolument anticolonialistes. Sur un plan théorique tout au moins, car du point de vue pratique ils acceptaient, dès sa formation, le cadre de l'Union française »<sup>107</sup>. Mais cette contradiction ne se situe pas entre le discours et la pratique, mais à l'intérieur du discours. En effet, le SNI et la FEN critiquent les colonialistes, mais défendent une colonisation humaniste, avec une perspective d'indépendance à très long terme. Leur idéologie n'est pas hostile à la colonisation. Le courant autonome n'exprime guère de soutien à la décolonisation, il évolue avec retard, sous la pression d'un contexte de dissolution des empires coloniaux, en fonction d'événements qui rendent caduques ses théories des années 1950. En 1960, la motion autonome au congrès fédéral, qui ne s'intitule

<sup>99</sup> Editorial. EP n° 2, novembre-décembre 1956.

<sup>100</sup> Rouquet. EL n° 32, 3 juin 1948.

<sup>101</sup> EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>102</sup> Campan. EP n° 5 janvier 1946.

<sup>103</sup> Rouquet. EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>104</sup> Pierrette Rouquet. EL n° 32, 3 juin 1948.

<sup>105</sup> EL n° 2, 30 septembre -7 octobre 1948.

<sup>106</sup> BFI, n° spécial, octobre 1950.

<sup>107</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, op. cit. - p. 175.

plus « Union Française », mais « Coopération culturelle et technique », rappelle le principe si longtemps négligé du « droit [des peuples] à disposer d’eux-mêmes. »<sup>108</sup> Entretemps, la guerre d’Algérie transforme les termes du débat.

### **b - Les revendications légitimes des enseignants coloniaux**

La FEN ne peut considérer les questions coloniales de la même façon que d’autres problèmes de politique générale, à cause de l’existence de nombreux enseignants syndiqués dans les colonies. Elle se considère comme la mandataire de leurs intérêts et présente leur activité sous un jour très positif. Bonissel évoque l’« instituteur colonial qui ne marchand pas sa peine »<sup>109</sup>. Le SNI juge légitimes leurs revendications, même quand l’argumentation tend à montrer que les enseignants profitent aussi d’un statut particulier avec la colonisation. Ainsi, le secrétaire de la section de Madagascar se plaint dans *L’Ecole Libératrice* du faible niveau de vie des instituteurs expatriés, causé notamment par « des frais incompressibles comme la domesticité »<sup>110</sup>. Quelquefois, un discours bien différent s’exprime, sans polémiquer avec le premier, comme dans ce compte-rendu de la commission des affaires d’Outre-mer du syndicat, dans lequel la militante Ecole Emancipée Issartel parle des « problèmes revendicatifs du prolétariat des pays d’outre-mer » qui sont « posés à l’échelle mondiale », et conclue que le SNI, « fidèle aux traditions de l’internationalisme ouvrier, se doit d’œuvrer à leur résolution en travaillant pour la révolution sociale. »<sup>111</sup>

Parmi les revendications défendues par le SNI, citons l’égalité de traitement, que ce soit entre fonctionnaires des colonies et de la métropole ou entre français et indigènes<sup>112</sup>. Le SNI se situe bien dans une idéologie de la colonisation civilisatrice, qui respecte les colonisés. Il demande également « une retraite comportant la majoration dite “coloniale” »<sup>113</sup>. La différence de statuts des enseignants selon les pays et le mode de recrutement amène la FEN à défendre l’idée d’une « harmonisation des traitements de tous les enseignants à l’étranger »<sup>114</sup>. Le soutien à ces revendications ne s’accompagne d’aucune réflexion sur le rôle joué par les enseignants dans la colonisation.

Au contraire, le SNI, dans le cadre de son action pour la scolarisation massive, estime

---

<sup>108</sup> Motion présentée par Hombourger. EP, n° 10, août-septembre 1960.

<sup>109</sup> EL n° 19, 25 juin 1946.

<sup>110</sup> Larivain. EL n° 6, 4 novembre 1948.

<sup>111</sup> El n° 17, 27 janvier 1949.

<sup>112</sup> Les motivations avancées sont assimilationnistes. EP n° 5 janvier 1946.

<sup>113</sup> 1 BB 2, compte-rendu des Etats Généraux, motion sur l’Union Française, 15 avril 1949.

<sup>114</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

« indispensable » de « recruter le plus possible d'éléments métropolitains »<sup>115</sup>. Pierrette Rouquet, consciente du décalage existant entre cette revendication et sa volonté d'émancipation des peuples colonisés, précise que le SNI « en application des principes anticolonialistes » se prononce « en faveur d'un recrutement sur place », ce qui implique pour elle « des cours complémentaires et des Ecoles normales en nombre suffisant pour assurer la formation des cadres »<sup>116</sup>. Elle envisage donc la formation des instituteurs autochtones par le moyen d'une importation du modèle français, sans réfléchir au contenu de la formation dispensée, qui permet d'assimiler ces enseignants au système colonial.

Concluons avec Rémi Skoutelsky : « non seulement les instituteurs étaient, par leur enseignement, le principal vecteur de l'idéologie coloniale de la Troisième République, mais en tant que corps, aussi un des piliers de la colonisation, même s'ils la voulaient émancipatrice. A ce titre, celle-ci constitue un élément de leur identité. Reconnaître les aspirations à l'indépendance de l'Algérie, alors que la scolarisation des masses algériennes restait encore largement à faire, revenait à avaliser leur propre échec et en tant qu'enseignants et en tant que syndicalistes laïques. »<sup>117</sup>

Ces aspects politiques comptent dans l'activité et les représentations de la FEN, mais un thème mobilise massivement les syndicalistes enseignants, et a souvent synthétisé l'essentiel de leurs conceptions politiques : la laïcité.

## **II- LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC : LE CŒUR DE L'IDENTITÉ DE LA FEN ET DU SNI**

La FEN et le SNI ont érigé la défense de l'enseignement public en cœur de leur identité syndicale. Tous les événements, y compris la décolonisation, sont analysés par ce prisme. A tel point que de nombreux observateurs partagent l'analyse de Guy Coq :

« Le risque de vide stratégique, impliqué par l'autonomie, a été dissimulé par le combat et l'idéal laïcs. Ce thème a été en effet structurant pour le projet de la FEN. Dépositaire d'une forte légitimité dans la défense de l'école, en raison même de sa représentativité, la FEN se situait comme le porte-flambeau des luttes pour l'école,

<sup>115</sup> J. Millet, section de Constantine. EL n° 29, 13 mai 1948.

<sup>116</sup> Dans le même article, elle veut « favoriser le recrutement des instituteurs de la métropole pour [les] territoires d'outre-mer » et « les maintenir là-bas assez longtemps pour qu'ils puissent y faire œuvre utile. » EL n° 19, 10 juillet 1947.

<sup>117</sup> SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie », *op. cit.*



comme l'unificateur de ces luttes à travers le CNAL »<sup>118</sup>.

La FEN a construit une doctrine laïque complète et cohérente, qualifiée quelquefois de mystique laïque. Elle confère au syndicalisme enseignant un rôle conséquent dans la vie politique du pays. Son implication dans les questions pédagogiques apparaît plus délicate, et moins positive pour l'unité et la puissance de l'organisation.

## **A- Une doctrine laïque....**

La laïcité est un terme polysémique. Pour Jean-Marie Mayeur, il désigne « une idéologie militante, l'idée laïque, et la garantie juridique de la liberté des croyances ou de l'incroyance, dans un Etat sécularisé. »<sup>119</sup> La FEN et le SNI explorent toutes les facettes de cette notion.

### **a- La mystique laïque : une doctrine complète et étroite**

La sécularisation de la société, l'école publique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, constituent des faits acquis en France depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Le syndicalisme enseignant agit donc de manière défensive, pour éviter tout retour au passé et consolider les acquis laïques. Dans tous les domaines, les initiatives « cléricales » justifient à ses yeux la nécessité d'une intervention syndicale. Par exemple, Jacques Girault note que « le SNI attire l'attention des laïques sur la composition des commissions administratives des bureaux d'aide sociale qui, dans les communes, remplacent les bureaux de bienfaisance au milieu des années 1950. Pour lutter contre ce qu'il appelle "l'offensive antilaïque", le syndicat pénètre dans l'ensemble de la vie locale. »<sup>120</sup>

En 1957, la FEN se penche sur la question du cinéma. Les catholiques ont créé un office en la matière et un journal culturel apprécié<sup>121</sup>. En réaction, les organisations du CNAL forment le « centre laïque du cinéma ». Jeanne Borgey craignant « qu'un comité laïque nouveau soit voué à l'échec » à cause des accusations de « sectarisme », Clément Durand explique que le centre « fera de la propagande "intelligente" pour les films qui se réclament de notre idéal. Il peut apprécier et déconseiller les films à portée cléricale. »<sup>122</sup> La morale laïque réplique donc à la morale catholique, sur le même terrain. Les militants unitaires des Bouches-du-Rhône

<sup>118</sup> COQ Guy, « L'autonomie est-elle une stratégie ? », *Projet*, n° 149, novembre 1980 - p. 1083. Plus abrupts, et également moins pertinents, Pierre Roger et Georges Pruvost affirment : « La seule doctrine de la FEN, c'est la défense de l'école publique. » in *Unissez-vous !*, *op. cit.* - p. 167.

<sup>119</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 238 p. - p. 7.

<sup>120</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 240.

<sup>121</sup> C'est l'ancêtre de *Télérama*. L'office juge la conformité des films avec les exigences et la morale catholique.

<sup>122</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

émettent d'ailleurs quelques années plus tard des réserves sur ce centre (nommé ALERTE) : c'est « prendre son parti de la division » et « restreindre la défense des libertés que de l'ouvrir aux seuls laïques »<sup>123</sup>. Ce prosélytisme laïque engendre de nombreuses organisations, comme « Francs et franchises camarades » pour la jeunesse ou les amicales laïques, ce qui suscite une concurrence avec d'autres mouvances, dont celle du PCF<sup>124</sup>. Véronique Aubert considère que, devenu un « enjeu idéologique » pour le SNI, la laïcité « donne naissance à un processus de “militarisation” qui interdit le “relâchement organisationnel” et accroît le soutien. En ce sens, elle organise par excellence l'unité de la profession en même temps qu'elle cimente les éléments du système. C'est pourquoi, à l'image du mythe, elle demande à être continuellement réactivée et “bricolée”. »<sup>125</sup> Toutes les questions sont donc appréhendées à travers le prisme laïque. Hombourger, le responsable des relations internationales, défend l'enseignement du latin dès la sixième, point très controversé, en redoutant que sa suppression « fasse le jeu de l'enseignement privé qui se poserait alors en défenseur de la culture humaniste »<sup>126</sup>.

La conception de la laïcité promue par le SNI et la FEN se signale par son étroitesse. Elle refuse toute place dans l'Ecole Publique, non seulement à l'Eglise en tant qu'institution, mais également aux instituteurs catholiques, suspects non pour leur comportement, mais simplement pour leurs convictions. Clément Durand stigmatise le « travail de termites particulièrement dangereux » de la J.E.C. (Jeunesse Etudiante Chrétienne) « à l'intérieur des écoles normales ». Pour lui, « l'existence d'une activité cléricale souterraine particulièrement habile » produit de « singulières institutrices laïques », qui constituent un danger pour l'école publique<sup>127</sup>. Pour répondre aux accusations catholiques de « sectarisme rémanent », il tente de nuancer son propos quelques mois plus tard, en évoquant l'existence « dans tous les départements » d'« instituteurs (...) qui vont régulièrement à la messe et qui, cependant, sont bien notés par leurs chefs. » Mais il explique que si dans « certaines régions, où la concurrence entre les deux écoles est particulièrement âpre », « les maîtres non-pratiquants ne sympathisent pas avec ces collègues », « cette attitude de réserve compréhensible » est la simple « conséquence » de cette compétition<sup>128</sup>. Le syndicat légitime donc la mise à l'écart de

---

<sup>123</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les assemblées générales de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>124</sup> Songeons aux « vaillants », animés par le PCF. Intervention d'Odette ROUX, Vendée. Archives PCF, CC 21 avril 1946.

<sup>125</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - p. 89.

<sup>126</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 avril 1955.

<sup>127</sup> EL n° 11, 20 mars 1947. James Marangé signale « la gravité du problème que pose (...) l'action des équipes enseignantes [catholiques] dans les Ecoles Normales » 2 BB 51, CNJ SNI, 6 mai 1954.

<sup>128</sup> EL n° 5, 30 octobre 1947.

collègues à cause de leur foi, sans disposer d'éléments sur le contenu de leur enseignement<sup>129</sup>. Le SNI réfute toute « confusion entre laïcité et neutralité »<sup>130</sup>. D'autres syndicats enseignants que le SNI pratiquent un anticléricalisme ordinaire, tel le Syndicat national des inspecteurs d'Académie qui réagit à une circulaire promotionnelle des *Editions Ouvrières* pour les distributions de prix : « Renseignements pris, il s'agit d'une organisation JEC ou JOC, dirigée par un Franciscain. »<sup>131</sup> Consigne est donc donnée d'écarter cette maison d'édition.

Cette doctrine laïciste correspond à la laïcité militante du début du siècle<sup>132</sup>, mais le climat politique a évolué depuis le second ralliement de l'Eglise des années 1920. Jean-Marie Mayeur note ses effets : « une partie du monde catholique en vient à accepter le fait de la laïcité de l'Etat pour des raisons de principe et d'opportunité. Cela ne signifie pas pour autant l'acceptation pure et simple de la laïcité scolaire, à laquelle des amendements sont envisagés. »<sup>133</sup> Dès lors, le rôle de la question religieuse dans la vie politique décline régulièrement et se limite de plus en plus à la question scolaire<sup>134</sup>. Depuis 1945, l'Eglise catholique accepte officiellement la laïcité de l'Etat et la présence de catholiques à l'école publique<sup>135</sup>. L'une des manifestations les plus flagrantes de cette évolution concerne la participation d'organisations d'enseignants catholiques aux luttes laïques, notamment sur la Loi Debré<sup>136</sup>. Madeleine Singer relève la position particulière du SGEN-CFTC dans ce contexte : « Les fondateurs du SGEN » se battent « constamment sur deux fronts : ils prennent résolument le parti de l'école laïque, mais ils ne sont pas laïcistes, c'est-à-dire ne font pas de l'absence de croyances religieuses la pierre de touche de la laïcité. »<sup>137</sup> Loin de se réjouir de ces renforts, les dirigeants du SNI se méfient des motivations du SGEN. En 1959 encore, Denis Forestier, secrétaire général du SNI, déclare au bureau de la FEN que sur la question laïque, le « SGEN va suivre, ce qui complique notre situation. »<sup>138</sup>

Le SNI refuse donc d'atténuer ses convictions laïques, pour s'adapter à l'évolution générale

<sup>129</sup>Jacques et Mona Ozouf, sur la base de témoignages d'instituteurs, contestent l'importance du laïcisme. Cette divergence peut s'expliquer par la nature différente des matériaux utilisés, ou par l'évolution de la mémoire des instituteurs interrogés. *La république des instituteurs, op. cit.* - p. 212.

<sup>130</sup> Aulong, 2 BB 51, commission nationale de la jeunesse SNI, 6 mai 1954.

<sup>131</sup> BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 32, 25 juin 1949.

<sup>132</sup>LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, préface de Maurice Agulhon, Paris, Albin Michel, 1997, 636 p.

<sup>133</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - p. 120.

<sup>134</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - pp. 197-198.

<sup>135</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - p. 200.

<sup>136</sup> Le journal *Vie enseignante* défend le point de vue de la FEN sur cette question. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mars 1959.

<sup>137</sup> Une formule de Jules Ferry orne la tribune du congrès SGEN de 1960 : « L'école de la République n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, fût-il celui des hommes qui l'ont fondée. » SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, l'école de la République*, Paris, Cerf, 1993, 352 p. - p. 39.

<sup>138</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

des mentalités<sup>139</sup>. Pour lui, la laïcité est bien plus qu'une simple défense de l'école publique, mais une doctrine complète. En se crispant, il prête le flanc aux accusations de sectarisme et transforme le corps des instituteurs en dernier bastion de la laïcité.

### **b- La moindre implication laïque des syndicats de la FEN autres que le SNI**

Les autres syndicats de la FEN, dont le SNES, se passionnent moins pour le combat laïque. Ils ne considèrent pas la laïcité comme un préalable à l'action syndicale, ce qui provoque les critiques du SNI<sup>140</sup>. La direction du Syndicat national des Bibliothèques, plus que la base, marque son attachement à la laïcité et le syndicat perd même des adhérents à cause de ses positions laïques<sup>141</sup>. Dans leur ensemble, les professeurs sont moins motivés par les questions laïques que les instituteurs, ce que montre aussi l'implantation du SGEN, plus forte dans l'enseignement secondaire. Le secrétaire de la section FEN du Haut Rhin, membre du SNET écrit même que l'« attitude, parfois maladroitement anticléricale, de certains responsables du SNI, dans une région où beaucoup de camarades appartenant à la FEN sont croyants et pratiquants, [leur] fait un grand tort. »<sup>142</sup>

Ceci explique que le SNI accorde une importance stratégique à la définition de la politique laïque de la FEN. Loin de constituer une synthèse avec les conceptions de l'enseignement secondaire, cette politique s'aligne strictement sur celles du SNI. La motion laïque est généralement celle votée par le SNI<sup>143</sup>. En 1959, la commission laïque de la FEN est la seule à être dirigée par un instituteur, Clément Durand, également responsable laïque du SNI et dirigeant de la Ligue de l'Enseignement<sup>144</sup>. La volonté du SNI de dominer le camp laïque, en lui insufflant un caractère plus global que la simple opposition entre enseignement public et privé, peut être illustrée par la question de la nationalisation.

### **c- Nationaliser l'enseignement : nœud des divergences laïques**

Le système scolaire mis en place par Jules Ferry réserve les subventions à l'école publique, mais n'interdit pas les écoles privées. Cet équilibre est ébranlé depuis le début du siècle, et les

<sup>139</sup>Les instituteurs retraités présentent une version euphémisée de la laïcité : « La religion laïque, c'est celle de l'égalité des individus. » OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 215.

<sup>140</sup>Ainsi, Margaillan regrette « que SNES et SNET aient sous-estimé l'importance de la quinzaine de défense de l'Education nationale ». Lauré rétorque que le SNET « a fait le maximum ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>141</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, op. cit. - p. 97.

<sup>142</sup> 1 BB 17, lettre de Schwob, 24 mars 1955.

<sup>143</sup> « La motion laïque : seules des modifications de forme peuvent intervenir sur celle votée par le SNI. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 septembre 1959.

laïcs se montrent de plus en plus sensibles au thème du monopole éducatif pour l'Etat, qui propose la suppression de l'enseignement privé, en assignant pour objectif à l'école de forger une nation réconciliée<sup>145</sup>. Le SNI promeut entre les deux guerres sa version remaniée : la nationalisation de l'enseignement.

Tous les laïcs ne soutiennent pas cet objectif, notamment du côté communiste et cégétiste, qui prolonge la tradition syndicaliste-révolutionnaire renvoyant dos à dos l'école du patron et celle du curé. L'école laïque est-elle réellement neutre ? Les enseignants cégétistes en doutent, estimant que l'idée de nationalisation « contribue à répandre une idéologie bourgeoise et réactionnaire sur la prétendue autonomie totale de l'Ecole vis-à-vis des classes sociales et de l'Etat »<sup>146</sup>. Ils en déduisent que la « nationalisation peut, avec un gouvernement réactionnaire, être un grave danger pour l'école ». Un instituteur avant-gardiste comme Célestin Freinet, écarté de l'école publique entre les deux guerres, a dû créer une école privée. Les cégétistes accusent donc la direction du SNI de diviser « le front uni des laïcs en instaurant des discussions doctrinales » sur la nationalisation<sup>147</sup>. Clément Durand signale que le PCF « ne s'est jamais prononcé nettement en faveur de la nationalisation de l'enseignement » et estime que c'est « fort étrange »<sup>148</sup>. Cela montre le peu de tolérance de la direction du SNI dans le débat laïque. Cependant, au-delà de ces réticences idéologiques, le PCF ne souhaite peut-être pas réveiller la guerre scolaire par une revendication trop radicale. Il se rallie en 1959 à l'idée de nationalisation, afin de se rapprocher de la mouvance laïque.

Comme souvent, les tentatives d'application de ce mot d'ordre éloignent singulièrement de son objectif initial : la nationalisation serait obtenue, non par la disparition progressive de l'enseignement privé, mais par son intégration dans l'enseignement public. La revue d'inspiration chrétienne *Esprit* et surtout Albert Bayet, le très laïque dirigeant de la Ligue de l'Enseignement, se prononcent en 1949 en faveur de négociations dans ce sens<sup>149</sup>. Les cégétistes s'élèvent contre cette esquisse de compromis. Brasseul, du SNES, rejette « l'entrée des maîtres du privé dans l'Université » en estimant « que beaucoup d'entre eux sont des adversaires farouches de la laïcité et même de la tolérance. » Ils soulignent les risques prévisibles : « Que deviendrait l'enseignement secondaire après une telle nationalisation, lorsqu'on sait que l'enseignement confessionnel du second degré est presque aussi important

---

<sup>144</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

<sup>145</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 218.

<sup>146</sup> BFI, n° 5, mars 1952. Entre les deux-guerres, les communistes poussent loin cette logique et prônent un « enseignement de classe », pour une propagande en direction des enfants scolarisés. BIMBI Eric, *Le Parti Communiste Français et l'Enseignement à l'école primaire de 1921 au milieu des années 1930*, Maîtrise, Paris I, [J.Girault et A.Prost], 1991, 158 p.

<sup>147</sup> BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>148</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>149</sup> DEIXONNE Maurice, « Seule la S.F.I.O. a su donner au problème laïque sa dimension véritable », *L'OURS*,

que l'enseignement public ? »<sup>150</sup> Les négociations de 1956 entre Guy Mollet et le Vatican, pour permettre une collaboration durable entre le MRP et la SFIO<sup>151</sup>, témoignent de cet écart, qui n'est pas souhaité par le SNI.

#### **d- Les Droits de l'homme au cœur d'une conception républicaine**

L'attachement des instituteurs à la République est bien connu, Jacques et Mona Ozouf estiment que pour quantité d'entre eux, cela constitue « un engagement qui ne mérite pas son nom, une politesse élémentaire qui va sans dire. »<sup>152</sup> Très sensibles aux thèmes de la Révolution française, les enseignants dans leur ensemble souhaitent appliquer la devise républicaine, « les trois mots magiques »<sup>153</sup>. Leur idéologie s'enracine dans les conceptions de la Troisième République, comme en témoigne cette déclaration positiviste de Juliette Harzelec : « Ce n'est que par la Foi dans le Progrès que le Progrès se réalisera. »<sup>154</sup> Selon Jacques et Mona Ozouf, les instituteurs ont évolué « de républicanisme en radicalisme puis en socialisme », pour « combiner la démocratie représentative et le bien-être social. »<sup>155</sup>

Ils entendent également défendre les Droits de l'homme sans concessions. Ainsi, le SNI s'élève contre les sanctions prises envers Frédéric Joliot-Curie, directeur communiste du Commissariat à l'énergie atomique<sup>156</sup>. Les syndicalistes enseignants contribuent donc à éviter une chasse aux sorcières en France durant la guerre froide. Ils ne placent pas pour autant tous les partis politiques sur le même plan, et refusent de reconnaître une légitimité aux députés poujadistes<sup>157</sup>.

La culture politique républicaine des enseignants les conduit à défendre le régime parlementaire. La FEN démontre la puissance de ce sentiment en organisant la grève du 30 mai 1958 « pour la défense de la République, des institutions démocratiques garanties essentielles des libertés fondamentales. »<sup>158</sup> L'installation de la V<sup>e</sup> République, en rupture avec les équilibres institutionnels mis en place à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est donc vécue comme un traumatisme.

n° 125, décembre 1981 - pp. 11-12.

<sup>150</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>151</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - p. 179.

<sup>152</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs, op. cit.* - p. 116.

<sup>153</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs, op. cit.* - p. 123.

<sup>154</sup> Rapport de la Commission d'Éducation sociale. EL n° 17, 13 juillet 1945.

<sup>155</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs, op. cit.* - p. 126.

<sup>156</sup> EL n° 31, 12 mai 1949.

<sup>157</sup> Par exemple à l'occasion du vote du budget, quand les groupes parlementaires sont sollicités par la FEN. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

<sup>158</sup> 2 BB 40, lettre de Forestier, du 31 mai 1958 « A ses Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste ».

En prolongement de cet engagement républicain, on attribue fréquemment aux instituteurs un rôle déterminant dans la formation d'un citoyen républicain et patriote<sup>159</sup>. Jean-Marie Mayeur note que ce rôle dérive de « l'ambiguïté majeure de la notion de laïcité », qui ne signifie pas seulement la neutralité de l'État, mais constitue aussi un « système de valeurs » et une « idéologie militante, d'inspiration rationaliste » qui pousse à l'« affirmation du rôle de l'État enseignant »<sup>160</sup>. Jean-Claude Ruano-Borbalan résume la conception des instituteurs quand il affirme qu'ils arguent de leurs origines populaires pour proclamer leur « vocation à éduquer le peuple selon les vertus morales, sociales et civiques de la corporation, qui sont l'expression la plus haute des vertus du peuple »<sup>161</sup>. Ainsi, Valière se fait l'interprète de tous les courants du SNI en écrivant : « Un maître véritablement républicain et démocrate doit veiller à ce que l'école fasse l'apprentissage de la liberté et de la vie sociale. »<sup>162</sup>

La conception globalisante de la laïcité promue par les enseignants les incite donc à investir le terrain politique. Ils développent dans ce but des outils d'intervention d'autant plus nécessaires que les partis de gauche les déçoivent.

## **B- ....au service d'une politique**

Dès la fin des années 1940, les enseignants ne se perçoivent plus comme des éléments d'un camp laïc s'appuyant sur des partis amis, mais comme le cœur d'une mouvance contrainte d'employer les méthodes des groupes de pression pour être soutenue par ces partis.

### **a- La déception envers les partis de gauche**

La méfiance envers les partis de gauche s'exprime dès 1949, dans une circulaire des organisations laïques qui déconseille aux organisations départementales de dire : « “Nous ne connaissons pas la concurrence”, “Nos parlementaires sont d'anciens collègues, ce sont des amis et des laïques sûrs”. » Elle précise : « De votre habileté et de la puissance et de la rapidité de votre intervention dépend pour la plus grande part, le succès de l'action »<sup>163</sup>. Seule l'activité des forces laïques peut donc garantir un vote satisfaisant des parlementaires.

Le parti radical souffre le premier de cette désaffection des laïques, à cause de sa sensibilité au thème de l'union nationale avec les catholiques. Jean-Marie Mayeur note que la SFIO le

<sup>159</sup> PERCHERON Annick, « L'école en porte à faux. Réalités et limites des pouvoirs de l'école dans la socialisation politique », *Pouvoirs*, n° 30, 1984 - pp. 26-27.

<sup>160</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque*, op. cit. - pp. 38-39.

<sup>161</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 70.

<sup>162</sup> EL n° 17, 25 mai 1946.

remplace progressivement « en matière de défense laïque », dès 1938<sup>164</sup>. Renaud Chauvet attribue la principale « responsabilité » au parti radical dans les défaites laïques de la période de la Troisième Force. Sa démonstration s'appuie sur le vote d'une partie des radicaux pour les lois Marie et Barangé<sup>165</sup>.

Cependant, le même auteur juge également que les socialistes ont « habilement (...) trahi l'idéal laïque, tout en proclamant qu'il n'avait pas de plus ardent défenseur qu'eux-mêmes. »<sup>166</sup> Pourtant, Gilles Morin rappelle que la SFIO interdit à ses adhérents « d'appartenir aux organisations "cléricales" », mais, que Léon Blum avait « espéré voir dépassée la vieille division entre chrétiens et laïques ». La dégradation des relations entre la SFIO et les associations laïques s'explique selon lui par la faiblesse du parti et surtout par « l'existence de désaccords politiques »<sup>167</sup>. La SFIO participe après 1948 à la majorité gouvernementale de Troisième Force avec la démocratie-chrétienne et ne considère plus la défense laïque comme prioritaire. Le Comité exécutif des Etats généraux de la France laïque demande en conséquence en 1950 à la direction de la SFIO « de bien vouloir porter » un « appel à la connaissance » de son congrès, appel qui précise que « les circonstances politiques » ne justifient pas « un assaut » contre la laïcité<sup>168</sup>.

Les unitaires profitent de ce climat pour attaquer la direction du SNI, exigeant « une liberté d'appréciation et une indépendance de fait à l'égard du parti socialiste qui l'engage de plus en plus sur la voie de l'abandon » de l'école laïque<sup>169</sup>. Elle réplique en critiquant autant la SFIO que le PCF. Ainsi, la FEN se félicite du succès d'un rassemblement laïque à Rennes fin 1950, avec 10 000 participants. L'article précise : « Certains responsables des deux partis politiques de gauche semblent, pour des raisons sans doute opposées, nous avoir quelque peu boudés. Tant pis pour eux. »<sup>170</sup> Gilles Morin estime qu'une « normalisation » des rapports avec « les associations et forces proches des socialistes » (dont les syndicats enseignants) se produit alors : les socialistes se prononcent résolument contre les lois Marie-Baranger, enfin « la clarification est totale sur leur droite » à partir du départ de la majorité de Troisième force, en 1951<sup>171</sup>. Cet épisode a néanmoins laissé des traces et convaincu les dirigeants de la FEN de la

---

<sup>163</sup> 1 BB 2, circulaire du Comité exécutif permanent, le 16 février 1949.

<sup>164</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque*, op. cit. - p. 129.

<sup>165</sup> Lois accordant des subventions à l'enseignement privé. CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 170.

<sup>166</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 170.

<sup>167</sup> MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969 », pp. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle [sous la direction de], *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p. - pp. 361-362.

<sup>168</sup> Cette structure va devenir le CNAL. 1 BB 2, lettre du Comité exécutif des Etats généraux de la France laïque au congrès de la SFIO, le 26 mai 1950.

<sup>169</sup> Communiqué d'Unité et Action. BFI, n° 4, février 1951.

<sup>170</sup> EP n° 4, janvier 1951.

<sup>171</sup> MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations » op. cit. - pp. 362-363.



fragilité du soutien de la SFIO en la matière.

De plus, Guy Mollet et le responsable des questions laïques à la SFIO, Maurice Deixonne, se prononcent pour « un règlement d'ensemble entre la France et le Saint-Siège, qui imposerait par son autorité aux catholiques français un compromis durable sur l'école ». Jean-Marie Mayeur explique que « la volonté d'un retour à la stricte laïcité allait de pair avec la recherche d'un compromis avec le MRP et d'un accord avec Rome, double entreprise menée dans une extrême discrétion »<sup>172</sup>. Maurice Deixonne justifiait en 1981 cette stratégie concordataire par la nécessité de « défendre les institutions contre les assauts permanents des communo-gaullistes », grâce à « la paix scolaire » et à « la paix religieuse ». Il mène des négociations secrètes dès 1952 avec le MRP et le Vatican, car elles n'auraient pas « la moindre chance d'aboutir si elles se déroulaient sur la place publique, sous le feu croisé des adversaires du régime »<sup>173</sup>. L'hostilité du CNAL constitue certainement une autre motivation pour le secret de l'opération, qui prend tournure en 1956, quand Guy Mollet dirige le gouvernement. Cette tentative allait à l'encontre du parti et du camp laïque<sup>174</sup>, son échec réduit sa portée. La position de la SFIO en matière laïque déçoit donc les dirigeants réformistes du SNI, d'autant qu'elle accepte peu à peu d'intégrer le point de vue du SGEN<sup>175</sup>.

Ils ressentent donc la nécessité d'une action laïque indépendante des partis de gauche, par l'entremise du CNAL.

### **b- Le CNAL outil d'intervention politique... au dessus des partis**

Nous avons étudié<sup>176</sup> les circonstances de la création du Comité national d'action laïque en 1949. La crainte d'une annexion du combat laïque par le PCF amène les directions nationales du syndicalisme enseignant et de la Ligue de l'enseignement à centraliser les décisions dans un organisme composé de représentants de la FEN, du SNI, de la FCPE, de la Ligue, et de la Fédération des délégués cantonaux<sup>177</sup>. Le CNAL, animé par des enseignants, veut éviter la répétition des polémiques provoquées par les Etats Généraux de la France Laïque de 1948 et 1949, dans une période de division de la gauche.

<sup>172</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - pp. 180-181.

<sup>173</sup> DEIXONNE Maurice, « Seule la S.F.I.O. a su donner au problème laïque sa dimension véritable », *L'OURS*, n°125, décembre 1981 - pp. 11 à 13.

<sup>174</sup> MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, op. cit.* - pp. 190-191.

<sup>175</sup> Au congrès SFIO de 1965, les deux principales tendances (Quillot et Giraud) se réfèrent à la position du SGEN sur la laïcité, Vignaux est d'ailleurs proche de ce parti. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, op. cit.* - pp. 55 et 57.

<sup>176</sup> Cf chapitre 4.

<sup>177</sup> Les délégués cantonaux sont des notables, chargés de surveiller l'état des locaux, l'hygiène, le développement des œuvres post-scolaires. FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires, 1835 – 1995*, préface Antoine Prost, Paris, L'Harmattan, 1997, 965 p. - p. 53.

Ainsi, un responsable de la section FEN du Finistère compare les Etats Généraux de 1949 à une « véritable corrida », marquée par « un déballage de slogans communistes », car les dirigeants départementaux de ce parti « avaient fait venir des hurleurs par cars entiers ». Ils regrettent que la « participation socialiste » ait été « réduite à un dernier carré »<sup>178</sup>. La dévolution des responsabilités laïques au CNAL permet d'éviter que la présence aux réunions locales détermine l'influence des différentes forces. L'enjeu de pouvoir et les conflits afférents disparaît en même temps que la forme démocratique des Etats Généraux. Cela permet aussi de s'assurer de la participation de tous les partis de gauche. Renaud Chauvet explique que « le SNI use de son autorité et obtient » que les communistes « ne soient pas exclus d'un combat qui est aussi le leur, ce que finissent par accepter les socialistes SFIO et les radicaux. »<sup>179</sup> Le PCF entretient une relation ambiguë avec le CNAL ; il hésite entre récupération et critique frontale, aucun dirigeant national des composantes du CNAL n'étant communiste<sup>180</sup>.

Les critiques ne manquent pas sur le peu de place accordé aux autres organisations appartenant à la mouvance laïque. Claude Michel expose le point de vue cégétiste, selon lequel le refus « de donner aux syndicats (en premier lieu la CGT) toute leur place dans la direction de la lutte et la prise de décisions, casse le ressort laïque et républicain »<sup>181</sup>. Bayet, le président de la Ligue de l'Enseignement, se justifie à l'époque en déclarant qu'« à l'heure où cette école est menacée, il apparaît que ceux qui ont la mission naturelle d'organiser sa défense sont ceux qui ont la tâche quotidienne de la faire vivre et de la faire aimer. »<sup>182</sup> Le second argument repose sur les risques induits par la division des forces politiques : la motion fondatrice de la structure du CNAL affirme « que l'école laïque n'est pas et ne doit pas apparaître comme l'école d'un, de deux ou de trois partis politiques »<sup>183</sup>. Ces justifications ne peuvent dissimuler la conception du SNI et de ses alliés en matière de collaboration : les autres organisations doivent soutenir leur action laïque sans la moindre hésitation. Un compte-rendu de Clément Durand sur une réunion du Cartel national d'action laïque est révélateur : « La discussion (...) permet aux représentants des partis et des groupements présents d'apporter leur appui total au SNI. »<sup>184</sup>

D'autant que, comme le note Jacques Girault, la laïcité représente une « valeur fondamentalement politique, puisqu'elle pose la question de l'orientation générale de la

<sup>178</sup> 1 BB 2, lettre de X (Abdelaziz ?) de Morlaix à Lavergne, le 4 avril 1949.

<sup>179</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 102.

<sup>180</sup> Le PCF est accusé en 1955 d'éditer une affiche « équivoque », car elle indique « CNAL en gros caractères, en tête d'affiche » avec la « signature en petits caractères » du « Parti Communiste » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

<sup>181</sup> MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'Histoire Sociale, 1990, 359 p. - p. 70.

<sup>182</sup> 1 BB 2, compte-rendu d'activité du Comité exécutif permanent, par Bayet, 1949.

<sup>183</sup> 1 BB 2, circulaire du Comité exécutif des Etats Généraux de la France Laïque, le 25 février 1949.

formation. »<sup>185</sup> Le CNAL, outil d'intervention politique des organisations laïques, place son action au dessus des partis. Ses débuts sont incertains ; il exerce une faible influence dans le déroulement de la campagne électorale de 1951, à cause de la guerre froide. Henri Aigueperse et Robert Chéramy estiment que le tournant date de cette année, avec la grève des enseignants : « en démontrant sur [la laïcité] sa capacité de mobilisation interne et sa capacité de rassemblement externe, le SN a placé le problème au cœur de la dynamique politique pour de longues années »<sup>186</sup>. L'objectif, sauver l'union des partis de gauche sur la question laïque, est sans conteste atteint, au prix d'un effet collatéral, ou peut-être recherché : la création du CNAL affirme la prégnance enseignante sur la question laïque<sup>187</sup>. L'une des organisations membres du CNAL, la FCPE, entretient des rapports étroits avec le SNI.

### c- Les rapports avec la FCPE, fille du SNI et de la Ligue de l'Enseignement

Le développement de la Fédération des conseils de parents d'élèves est lent dans les premières années. En témoigne l'absence de publication régulière, l'organisation de ses congrès en parallèle de ceux de la Ligue de l'Enseignement, mais ne comprenant qu'une trentaine de délégués, jusqu'en 1951. En 1949, on jumelle les cotisations de la FCPE et de la Mutuelle Assurance Elèves, une initiative promise à un grand avenir, qui incite à l'adhésion. La FCPE compte alors 130 000 adhérents, répartis dans 55 sections départementales<sup>188</sup>. Cet essor reste « relativement modeste, en dépit d'atouts incontestables », selon Michel Vernus, qui estime qu'une « cause essentielle semble bien être l'inertie voire l'hostilité des enseignants. »<sup>189</sup> Les instituteurs craignent l'ingérence de parents d'élèves nantis d'une légitimité nouvelle par l'existence de cette association. Ainsi, la section SNI de la Somme refuse d'aider la nouvelle organisation.

La FCPE est assez puissante après 1960 pour déborder le cadre de l'enseignement primaire<sup>190</sup>. Or l'enseignement secondaire comprend une Fédération nationale des Associations des Parents d'élèves des lycées et collèges, laïque et plus conservatrice<sup>191</sup>. Le CNAL et la FEN incitent les syndiqués du SNES à rejoindre la FCPE dans les années 1960,

---

<sup>184</sup>EL n° 2, 9 octobre 1947.

<sup>185</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - pp. 239-240.

<sup>186</sup> AIGUEPERSE Henry - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, op. cit. - pp. 288-289.

<sup>187</sup> BAUBÉROT Jean, « Les avatars de la culture laïque », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994 - p. 54.

<sup>188</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », op. cit. - pp. 41 et 45.

<sup>189</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », op. cit. - pp. 45-46.

<sup>190</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », op. cit. - p. 14.

<sup>191</sup> Appelée aujourd'hui la PEEP, elle regrette en 1955 « de n'avoir pas été saisie du programme du CNAL qu'elle aurait volontiers fait sien. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

mais en 1964 encore, certains refusent de rompre avec la Fédération du secondaire<sup>192</sup>. Les statuts de la FCPE prévoient une collaboration organique entre enseignants et parents, symbolisée par la présence dans son conseil d'administration de trois membres de droit nommés par la FEN<sup>193</sup>. L'implication de la FEN dans une association de parents d'élèves du primaire étonne les professeurs syndiqués. En 1954, le secrétaire général du SNES, Bay, regrette « que la FEN soit représentée ès qualité » à la direction de la FCPE<sup>194</sup>. Ce système perdurera jusque dans les années 1970 ; il prouve que la question laïque confère à la FEN une puissance supérieure à celle d'autres syndicats enseignants en Europe<sup>195</sup>.

La collaboration étroite avec les parents d'élèves pourrait amener le syndicalisme enseignant à une évolution de ses conceptions pédagogiques, mais cette entente repose au contraire sur une stricte séparation des rôles entre parents d'élèves et enseignants et sur la focalisation de la FCPE sur la laïcité.

---

<sup>192</sup> DREYFUS François-Georges, « les syndicats universitaires devant le projet Billières », *op. cit.* - p. 238.

<sup>193</sup> La Ligue de l'Enseignement dispose également de trois membres de droit, additionnés aux 12 membres élus par le congrès. VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - p. 35.

<sup>194</sup> Lavergne, Margaillan et Baillet légitiment ce fait « par le souci d'une défense efficace de l'école et d'un contact régulier avec les parents d'élèves. » Le bureau renonce à soumettre cette question à la C.A. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

<sup>195</sup> FRAJERMAN Laurent [sous la direction de], ROBERT André, LEMOSSE Michel, TYSENS Jeffrey, WUNDER Dieter « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles. Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Belgique, France, 1960-1985 », in PASTURE Patrick, PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis [sous la direction de], *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, à paraître.

## C- L'appréhension des questions pédagogiques

La défense de l'enseignement public implique-t-elle un investissement dans le contenu et les modalités de l'enseignement dispensé ? De nombreux analystes reprochent à la FEN son manque d'intérêt pour les questions pédagogiques et notamment pour les pédagogies nouvelles.

### a- Donner des conseils pratiques...

La place consacrée aux questions pédagogiques par les syndicats enseignants et leurs publications, est restreinte. Certains militants le regrettent, tel Maurice Antier, secrétaire du S2 du SNES de Maine-et-Loire qui plaide dans une tribune libre pour « un syndicalisme d'éducateurs » et déplore « la désaffection » pour les questions relatives « à l'Enseignement ». Il en veut pour preuve les congrès du SNES, « où les commissions pédagogiques travaillent, à quelques exceptions près, dans une demi-indifférence. »<sup>196</sup> En 1947, Senèze signale que les « questions pédagogiques n'obtiennent même pas toujours une page à chaque numéro » de *L'Ecole Libératrice*<sup>197</sup>. André Robert relève qu'en 1969 encore seulement 17,1 % des éditoriaux de *L'Ecole Libératrice* sont consacrés aux questions pédagogiques au sens large, nettement moins que les questions politiques (27,3 %). *L'Université Syndicaliste* s'intéresse un peu plus à la pédagogie (23,8 %), le record étant détenu par l'organe du SGEN (44,3 % des éditoriaux)<sup>198</sup>.

La relative marginalité des questions pédagogiques ne signifie pas une absence totale de la vie syndicale. Le SNI organise des réunions d'information pédagogique destinées aux secrétaires de sections<sup>199</sup>. Des initiatives locales rencontrent un succès appréciable. Dans le Puy-de-Dôme, la section SNI organise en 1938 une conférence pédagogique, avec la participation de Célestin Freinet. Selon le bulletin, elle attire entre 1 200 et 1 500 instituteurs « parmi lesquels beaucoup, beaucoup de jeunes. »<sup>200</sup> Ces réunions restent rares et ne modifient pas le constat général.

Renaud Chauvet affirme pourtant : « conscient de la grande place que doit occuper la pédagogie dans son enseignement », l'instituteur « pense, par le biais de l'adhésion au

---

<sup>196</sup> US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>197</sup> EL n° 8, 10 janvier 1947.

<sup>198</sup> ROBERT A.D., « Le syndicalisme enseignant et son discours (1968 - 1999) », *MOTS*, n° 61, décembre 1999, pp. 105 – 122 - p. 109.

<sup>199</sup> EL n° 15, 10 mai 1947.

<sup>200</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 170, mars 1938.

syndicat et l'action syndicale, pouvoir continuer son éducation sur ce point. »<sup>201</sup> Notre différence d'appréciation s'explique par la polysémie du terme pédagogie. Le sens le plus utilisé par le SNI, loin de la réflexion théorique sur les conditions d'exercice du métier, se résume à des conseils pratiques, particulièrement à la publication de cours dans *L'Ecole Libératrice*. Cette partie scolaire, distincte du contenu syndical du journal<sup>202</sup>, existe depuis sa fondation et semble appréciée par les instituteurs. De nombreuses revues s'appuient d'ailleurs sur ce besoin d'aide à la préparation des leçons dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le SNI arbore une conception prudente de la pédagogie, comme en témoigne le programme des journées des jeunes de 1947. Une conférence pédagogique est organisée, dont l'auteur est décrit comme « un de nos innombrables excellents maîtres du syndicat, s'obligeant à donner surtout des conseils pratiques. »<sup>203</sup> Les préoccupations des nouveaux instituteurs sur l'exercice de leur métier sont donc abordées sur le mode du partage de l'expérience, plus légitime pour le syndicat que le mode théorique, spécialité des Ecoles Normales. Dans le même esprit, les manuels scolaires publiés par la maison d'édition du SNI, SUDEL, ne brillent pas par leur originalité.

#### **b- .... ou transformer les méthodes pédagogiques ?**

Jacques Girault formule un constat valable dès le début du XX<sup>e</sup> siècle : « le combat pour une pédagogie différente ou simplement pour une réflexion sur sa propre pédagogie ne fait pas automatiquement bon ménage avec la prise de conscience corporative. »<sup>204</sup> La réponse de la rédaction de *L'Ecole Libératrice* à des critiques sur la « place insuffisante » accordée « aux méthodes nouvelles » est significative : le journal « ne s'adresse pas à une minorité représentant une sorte d'avant-garde pédagogique, mais à une masse de 140 000 instituteurs et institutrices syndiqués. »<sup>205</sup> Les réticences de nombreux instituteurs à tout bouleversement de leurs méthodes d'enseignement, leurs pratiques pédagogiques fréquemment marquées par l'inculcation autoritaire des programmes, limitent l'audace de la direction du SNI, le taux de syndicalisation exceptionnel restreignant sa marge de manœuvre. On peut émettre l'hypothèse d'un lien entre cette faible ouverture aux méthodes actives et la procédure de recrutement, dont Antoine Prost estime qu'elle « sélectionne les futurs professeurs sur leur capacité à exposer en un temps limité une question donnée, indépendamment de tout rapport à une

---

<sup>201</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI, op. cit.* - p. 48.

<sup>202</sup> Elle reparait en octobre 1945 et occupe une place importante dans le journal. EL n° 3, 25 octobre 1945.

<sup>203</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>204</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* - p. 138.

<sup>205</sup> Rapport sur *L'Ecole Libératrice*. EL n° 33, 26 mai 1949.

classe. »<sup>206</sup> L'institution scolaire reproduit la prégnance du cours magistral, notamment par le biais de la conférence annuelle de l'inspecteur primaire, qui prend la forme d'un discours aux instituteurs, ne laissant guère la place au débat<sup>207</sup>. Jean Ferrier précise que le sujet des conférences est négocié par le syndicat FEN des inspecteurs (le SNIDEN) avec le ministère, sans que les inspecteurs produisent de réflexion collective sur la pédagogie<sup>208</sup>.

La direction du SNI met en avant la publication de deux articles de partisans de la méthode Freinet comme gage de « libéralisme ». Si « *L'École Libératrice* ne peut pas être strictement un journal d'école nouvelle », sa rédaction s'engage à accueillir « tout effort valable pour une rénovation » des méthodes d'enseignement<sup>209</sup>. Une position équilibrée, modérément favorable aux pédagogies nouvelles, est donc recherchée, ce qui n'évite pas les accusations de conservatisme pédagogique. Les auteurs de *La forteresse enseignante* se demandent d'ailleurs si l'objectif de la FEN ne consiste pas à défendre « les maîtres sans repenser l'école ? »<sup>210</sup>

Les responsables du SNES, syndicat dont les membres n'enseignent pas à des élèves issus de toutes les couches sociales, contrairement à ceux du SNI, peuvent adopter des positions plus hostiles aux pédagogies nouvelles, par souci de défendre l'enseignement secondaire. Un rapport de Mérat sur la réforme de l'enseignement préparée par la commission Langevin-Wallon s'interroge :

« Les méthodes actives (...) qui réussirent si magnifiquement à l'école maternelle sont-elles assurées d'un même succès dans l'enseignement du second degré ? N'exigent-elles pas beaucoup de temps, des classes peu nombreuses, des conditions matérielles souvent difficiles à réaliser et n'ont-elles pas quelquefois conduit à des échecs retentissants ? Nous savons tous le mal que peut faire le bachotage, mais les nouvelles méthodes auront-elles assez de vertu pour que nos élèves puissent se passer de l'aiguillon des examens ? »<sup>211</sup>

Il préconise en conséquence un examen de fin du futur collège, analogue au brevet élémentaire et le maintient du baccalauréat. D'autres débats pédagogiques agitent les syndicats de la FEN : Jacques Girault note que le SNETAA combat « la pensée syndicale majoritaire en matière d'éducation qui, au nom de l'école unique et par la démocratisation, attribue à l'enseignement théorique une valeur universelle. »<sup>212</sup> Bay, dirigeant conservateur du SNES,

<sup>206</sup> PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation (1930 - 1980)*; tome IV de *l'Histoire Générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France*, (sous la direction de L.H. PARIAS); Paris, Nouvelle Librairie de France, 729 p. - p. 49.

<sup>207</sup>FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. - p. 425.

<sup>208</sup>FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. - pp. 459-460.

<sup>209</sup> Rapport sur *L'École Libératrice*. EL n° 33, 26 mai 1949.

<sup>210</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit – p. 189.

<sup>211</sup> US n° 6-7, 10-25 mars 1945.

<sup>212</sup> C'est le syndicat FEN de l'enseignement professionnel. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une*

s'oppose même aux contacts de l'enseignement avec le milieu extérieur. Il est minoritaire sur ce point, d'autres dirigeants, notamment du SNEP et du SNI, affirmant qu'« il importe de faire une large place aux réalités concrètes de la vie. »<sup>213</sup>

Jacques George, analysant les rapports entre un mouvement pédagogique du secondaire et le syndicalisme enseignant, note leur rareté. Il relève que pour les responsables de ce mouvement, « l'appartenance à un syndicat », essentiellement le SNES, « a longtemps semblé aller de soi, sans qu'elle soit jamais évoquée officiellement ». Cependant, selon un témoignage d'ancien militant pédagogique, les rapports « étaient sinon tendus, pour le moins aigre-doux »<sup>214</sup>.

Les pratiques des enseignants ne constituent pas le seul impensé du syndicalisme, les effets de la structure sociale et la place de leur métier dans cette structure sont négligés. André Robert remarque que dans « le discours du SNI, l'entité “les élèves” ou “l'enfant” est toujours hypostasiée, présentée d'une manière socialement indifférenciée »<sup>215</sup>. Les syndicats de professeurs ne se distinguent pas dans notre période<sup>216</sup>. En 1955, l'examen de la motion pédagogique de la FEN est l'occasion pour les dirigeants du SNES de remplacer l'expression « justice sociale » par « justice à l'école »<sup>217</sup>.

De plus, le système français se trouve dans une période de démocratisation, par l'effacement progressif de la division en deux ordres d'enseignement, les ordres primaire et secondaire. Le titre du journal du SNI révèle une idéologie profondément ancrée chez les instituteurs : *L'École Libératrice*. André Robert estime que « cette conception d'une école publique libératrice à soi seule » n'est pas adaptée « lorsqu'il s'agit de faire accéder [le] peuple aux mêmes structures que celles traditionnellement réservées aux élites sociales. »<sup>218</sup> Pour Christian Baudelot et Roger Establet, l'instituteur est « amené à jouer à la fois le rôle contradictoire d'alphabétiseur de masse (Primaire-Professionnel) et de sélectionneur d'“élites” (Secondaire-Supérieur) »<sup>219</sup>. Cette analyse pose le problème de l'impact social de l'enseignement, problème peu débattu dans le syndicalisme enseignant avant les années 1970.

*culture syndicale, op. cit.* - p. 209.

<sup>213</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>214</sup> La période concernée est antérieure à 1968. GEORGE Jacques, « Syndicalisme enseignant et mouvements pédagogiques. Le cas du CRAP – Cahiers pédagogiques », *Communication au groupe CRHMSS/Centre Fédéral FEN sur l'histoire du syndicalisme enseignant*, avril 1994.

<sup>215</sup> Analyse du contenu des éditoriaux de *L'École Libératrice* en 1968-1969 in ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants, op. cit.* - p. 122. Rappelons que la position du courant unitaire est analysée dans le chapitre 12.

<sup>216</sup> Christian Baudelot et Roger Establet dénoncent cette « croyance qu'il puisse exister, aujourd'hui ou demain, un enseignement neutre au-dessus des classes » et son corollaire : « l'“illusion pédagogique” : la croyance que les problèmes de l'enseignement sont, en dehors de toute question politique, affaire de méthodes ou de procédés purement techniques » in *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1972, 336 p. - pp. 252-253.

<sup>217</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>218</sup> ROBERT André, *Système éducatif et réformes (de 1944 à nos jours)*, Paris, Nathan, 1993, 252 p. - p. 207.

<sup>219</sup> Ils dénomment l'ordre primaire, réseau Primaire-Professionnel et l'ordre secondaire, réseau Secondaire-Supérieur. BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France, op. cit.* - p. 243.



L'analyse des obstacles sociaux et la transformation des pratiques pédagogiques ne sont donc guère encouragées par les syndicats enseignants. Antoine Prost considère que le SNI, « reflétant en cela assez fidèlement sa base, se mobilisait davantage sur les problèmes de structure, comme l'école unique ou le cycle d'observation, que sur la pédagogie. »<sup>220</sup>

### c- Faut-il réformer le système ?

Donegani et Sadoun affirment que les réflexions scolaires des syndicats et partis de gauche avant 1968 se placent sous « l'emprise du plan Langevin-Wallon qui incontestablement s'est révélé être un facteur de blocage à une réflexion nouvelle sur l'école. »<sup>221</sup> Le plan prévoit la démocratisation de l'enseignement par la réalisation de l'école unique<sup>222</sup>. Pourtant, le plan n'a pas reçu d'application. Rien n'oblige donc les organisations en question à placer leur réflexion dans son sillage. De plus, cette influence n'apparaît pas si prégnante à la lecture des sources. Le plan est rarement évoqué dans les années 1950. Les unitaires accusent même en 1951 la direction du SNI de laisser sombrer dans l'oubli le rapport de la commission Langevin-Wallon, car aucune « des questions pédagogiques étudiées depuis trois ans n'a été examinée à la lumière de principes qui ont inspiré les promoteurs de la Réforme »<sup>223</sup>. Si la FEN n'est pas représentée à l'inauguration du monument Langevin, en 1954, elle lui rend hommage dans un article de *L'Enseignement Public*<sup>224</sup>.

L'image du plan est contrastée dans le syndicalisme enseignant. Des organisations comme le SNI s'y réfèrent, le SNEP légitime ses revendications en termes d'horaires et de programmes d'Education physique par le plan<sup>225</sup>. Les dirigeants du SNES adoptent une position plus réticente. Ils participent aux travaux de la commission et approuvent son résultat, mais en émettant des réserves. Mérat redoute la substitution de « la notion d'orientation à celle de sélection » prévue dans les discussions. Il reconnaît « les inconvénients que comporte la préparation intensive des examens », ajoutant qu'en sus des « erreurs inévitables, l'examen, qui juge sur les connaissances acquises, ne permet pas de découvrir les aptitudes réelles de l'enfant. » Mais cette concession aux principes des novateurs

<sup>220</sup> PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation*, op. cit. - p. 170.

<sup>221</sup> DONEGANI J.M., SADOUD M., « La réforme de l'enseignement en France », op. cit. - p. 1139.

<sup>222</sup> Pour une présentation des travaux de la commission et du plan Langevin-Wallon : SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, Paris, Editions sociales, 1997, 235 p. et BOUTAN Pierre et SOREL Etya [sous la direction de], *Le Plan Langevin Wallon. Une utopie vivante*, Paris, PUF, 1998, 181 p.

<sup>223</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 1, lettre de Berninet, instituteur à Reches, Hautes-Pyrénées : rapport à la CE, destiné au secrétariat pédagogique du SNI. Nous rejoignons sur ce point l'analyse de Pierre Roche et Yves Vargas : le plan se diffuse dans les années 1960-1964, notamment sous l'impulsion d'un colloque en 1963. *Telles luttes, telle école, le PCF et l'école*, Paris, Maspero, 1979, 131 p. - p. 15.

<sup>224</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>225</sup> Précision de Néaumet. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1955.

pédagogiques s'accompagne d'un rejet de leurs propositions concrètes :

« si, comme on semble l'admettre, le choix des familles reste libre, pouvons-nous espérer que la vanité maternelle, voire paternelle, fortifiée par le préjugé social, s'inclinera devant les sages conseils des orienteurs, aussi aisément qu'elle l'eût fait devant le résultat brutal d'un examen ? »<sup>226</sup>

La défense de la sélection représente le pendant logique de l'acceptation tacite du caractère minoritaire et élitiste de l'enseignement secondaire des années 1950-1960. On comprend que le soutien au plan reste très discret<sup>227</sup>. En 1955, le secrétaire général du SNES, Bay, s'oppose dans une réunion du bureau fédéral à l'expression « réorganisation totale de notre système scolaire », incluse dans la motion pédagogique de 1950. Il obtient sa transformation en « réorganisation d'ensemble ». Surtout, il conteste « la référence à la Commission Langevin-Wallon ». Lavergne rétorque qu'ils ne peuvent « éviter une référence à la Commission Langevin-Wallon ; la rédaction néanmoins sera revue. »<sup>228</sup> Le huis clos de la réunion laisse ressortir le conservatisme pédagogique des dirigeants du SNES<sup>229</sup>. François-Georges Dreyfus relève ce paradoxe : les syndicats de professeurs de la FEN « se réclament » du plan, et pourtant « ils rejetèrent avec des motifs qui eussent fait frémir les deux universitaires » le projet Billières, « seul » projet gouvernemental « à ne pas être trop infidèle au plan Langevin-Wallon et qui eût pu réussir »<sup>230</sup>.

La volonté de maintenir la distinction entre instituteurs et professeurs explique cette attitude, outre la défense de l'enseignement secondaire qu'ils estiment menacé. En effet, le plan veut unifier les enseignants, reconnaissant seulement l'existence de maîtres de matière commune et de maîtres de spécialité au futur collège. Leur formation devrait être largement commune, incluant pour tous une licence à l'Université<sup>231</sup>. Le SNI vit également une contradiction entre sa conception de l'ordre primaire séparé et l'école unique. Le manifeste de sa majorité réformiste considère en 1948 que « la réforme de l'enseignement (...) doit notamment permettre l'accès massif des instituteurs dans l'actuel premier cycle du deuxième degré et prolonger l'influence de l'école primaire dans le pays. »<sup>232</sup> Il n'évoque pas alors le plan Langevin-Wallon et tend par la suite à propager cette définition intéressée de la réforme, qui doit nécessairement s'inspirer du modèle de l'école primaire. Jean-Claude Ruano-

<sup>226</sup> Editorial. US n° 2-3, 10-25 janvier 1945.

<sup>227</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Bunisset, 8 octobre 1962. « Je n'ai moi-même qu'un exemplaire de la réforme Langevin-Wallon ».

<sup>228</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>229</sup> François-Georges Dreyfus remarque qu'en 1957, « à aucun moment les responsables du SNES ne firent la moindre allusion au plan Langevin-Wallon. » in « Un groupe de pression en action : les syndicats universitaires devant le projet Billières », Paris, *Revue française de science politique*, avril 1965 - p. 231.

<sup>230</sup> DREYFUS François-Georges, « les syndicats universitaires devant le projet Billières », op. cit. - p. 249.

<sup>231</sup> SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, op. cit. - p. 216.

Borbalan note donc que le « SNI porte sa part de responsabilité dans le mode de rationalisation du système dualiste d'enseignement français. »<sup>233</sup>.

Les syndicats de la FEN veillent en général à présenter une façade unie. Ainsi, lorsque le bureau fédéral constate en 1954 un désaccord profond en son sein sur un projet gouvernemental, il décide que les élus FEN au Conseil Supérieur de l'Education Nationale feront « toutes réserves sur une étude de la réforme de l'enseignement dans la conjoncture actuelle ; les crédits pour le budget de l'Education nationale étant déjà insuffisants »<sup>234</sup>. La FEN peut ainsi éviter des débats pédagogico-corporatifs gênants pour son unité en se polarisant sur le budget.

\* \* \*

L'originalité du syndicalisme enseignant se situe certainement dans l'importance accordée à un thème de nature politique comme la laïcité. Particulièrement pour le SNI, cette question demeure aussi importante que la satisfaction des revendications. La FEN s'aligne sur la conception rigide, voire sectaire du SNI, et tente avec le CNAL de contrecarrer la nette tendance des partis de la gauche réformiste (SFIO et parti radical) à transiger avec la démocratie chrétienne. Par contre, la place des questions pédagogiques reste restreinte, d'autant qu'elles divisent plus qu'elles n'unissent les syndicats enseignants.

La laïcité permet à la FEN de développer des contacts tous azimuts, mais ses relations extérieures concernent en priorité les autres syndicats, eu égard à sa nature et à son discours sur l'indépendance syndicale. Dans ce cadre, sa reconnaissance par les confédérations revêt un caractère primordial.

### **III- LES RAPPORTS FEN/CONFÉDÉRATIONS : L'IDÉAL D'UNITÉ**

Les relations intersyndicales constituent un enjeu essentiel en France. Rares sont en effet les syndicats capables de s'isoler et d'agir séparément. La fragmentation syndicale aboutit à des jeux subtils entre les organisations, de nature diplomatique, pour déterminer le niveau de

---

<sup>232</sup> EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>233</sup> Il estime néanmoins que l'« adhésion du SNI à la doctrine de l'école unique n'était ni superficielle, ni machiavélique ». RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.* - pp. 82 et 396.

<sup>234</sup> Forestier déclare qu'une « nouvelle discussion serait stérile » et Bay précise que le congrès du SNES « s'est

coopération et ses principaux bénéficiaires. La FEN ne peut s'extraire de cette problématique qu'au niveau des enseignants, niveau qu'elle domine, tandis que les relations intersyndicales apparaissent déterminantes au niveau de la fonction publique, où se discutent les questions budgétaires et salariales. De plus, l'affirmation du caractère syndical de la FEN, handicapée par son choix autonome, la conduit à accorder une grande importance aux relations avec les confédérations. A ce niveau, plus idéologique, elle diffuse le mythe de l'unité organique, essentiel sur le plan identitaire.

## A- Le mythe de l'unité

La FEN se constitue en modèle dans les années 1950 en tant qu'elle se présente comme un modèle d'unité à imiter par les autres syndicats. La mystique unitaire qu'elle propage sert ses intérêts aussi bien internes qu'externes, dans ses contacts intersyndicaux.

### a- Une fonction médiatrice dans le jeu intersyndical

La FEN occupe une fonction spécifique dans le jeu intersyndical : elle sert de médiatrice<sup>235</sup> entre la CGT-FO et la CGT. La majorité autonome fière de ce rôle, l'utilise à l'occasion des congrès, comme l'indique sa motion d'orientation de 1959 : « c'est presque toujours soit sur son initiative soit grâce à son rôle coordinateur que [l'] action commune a pu être déclenchée »<sup>236</sup>. Cette fonction est permise par la proximité entre la FEN et FO, la puissance de la FEN, incontournable dans la fonction publique par sa domination du monde enseignant (qui représente la moitié des fonctionnaires d'Etat) et enfin par son alliance avec la Fédération générale autonome des Fonctionnaires<sup>237</sup>.

Pour le Premier Mai, événement éminemment symbolique pour le mouvement syndical, la doctrine de la FEN consiste à participer aux manifestations communes à la CGT et à la CGT-FO. En cas – fréquent – d'impossibilité, les instructions aux sections départementales préconisent de « tenir compte des situations locales », en précisant que la FEN « n'a pas à prendre parti, à l'occasion du 1er Mai, pour ou contre une des organisations syndicales ouvrières » et qu'elle doit alors « se mettre, au préalable, d'accord avec les organisateurs de la

---

prononcé pour le statu quo ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

<sup>235</sup>AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit – p. 73.

<sup>236</sup> EP n° 7, août-septembre 1959.

<sup>237</sup>A titre d'exemple, Chauvelot, le secrétaire général de la FGAF, accepte de participer à une conférence de la Fonction publique préconisée par l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires-CGT, à condition que la FEN en prenne l'initiative. 1 BB 93, rencontre FGAF - FEN du 17 mars 1954.

manifestation ou des manifestations prévues sur les thèmes qui seront développés »<sup>238</sup>. Cet exemple montre le double souci de la FEN : rester unitaire en n'écartant aucun des frères ennemis issus de la CGT, et obtenir une certaine considération de la part des confédérations. La FEN sélectionne les initiatives qui lui paraissent conformes à ce cadre. Ainsi face à un projet de la CGT-FO de regrouper les fonctionnaires du Nord, le secrétaire autonome de la section explique que « les cégétistes ayant été laissés de côté », il n'a « pas cru - en tant qu'unitaire - devoir répondre à la convocation »<sup>239</sup>.

Le principal obstacle auquel se heurte la politique unitaire de la FEN est précisément l'état d'esprit de la CGT-FO, qui « se refuse, de la façon la plus formelle et la plus catégorique, à collaborer de quelque manière que ce soit avec les représentants de l'UGFF affiliée à la CGT. » Les dirigeants de FO n'hésitent pas, pour appliquer ce principe, à brandir des ultimatums à la FEN et à ses alliés de la FGAF : « La situation est donc nette. Si vous désirez travailler avec le Comité Interfédéral FO à la défense de nos intérêts communs, il vous appartient, au préalable, de rompre les relations que vous entretenez actuellement sur le plan syndical avec les organisations cégétistes. »<sup>240</sup> Baillet, dirigeant autonome du SNI et de la FEN, note en 1953 la difficulté de la tâche : « Vouloir actuellement marier la CGT et FO est une entreprise bien chimérique. »<sup>241</sup> Des brouilles régulières surviennent entre la FEN et FO à ce sujet<sup>242</sup>, mais FO n'oublie pas l'utilité de ce canal pour entretenir des contacts discrets et indispensables avec la CGT. Son isolement est compensé par la perception commune, selon laquelle elle serait majoritaire dans la fonction publique. Denis Forestier affirme ainsi en 1960 que FO « représente 50 % des fonctionnaires »<sup>243</sup>. Jeanne Siwek-Pouydesseau a montré que si FO compte effectivement le plus grand nombre de sièges aux CAP, elle bénéficie de son implantation plus forte dans les catégories élevées, qui disposent d'un ratio élus/fonctionnaires plus avantageux. En réalité, l'UGFF-CGT est le premier syndicat de fonctionnaires en nombre de voix, mais la non publication des résultats permet de perpétuer cette illusion<sup>244</sup>.

La CGT, de son côté, aimerait éviter cette médiation qui impose les conditions de la

<sup>238</sup> 1 BB 93, circulaire de la FEN, n° 21 pour les SN et 20 pour les SD, du 2 avril 1952.

<sup>239</sup> 1 BB 92, lettre de Ringot, secrétaire de la section du Nord, à Lavergne, le 14 novembre 1948.

<sup>240</sup> 1 BB 93, FGAF, lettre d'Auzanneau, du Comité interfédéral des Fonctionnaires et Postiers FO à Chauvelot, le 29 septembre 1949. La politique de la confédération FO est identique.

<sup>241</sup> EP n° 2, novembre 1953.

<sup>242</sup> Par exemple en 1956, Lafond, dirigeant de FO exprime le souhait d'une « collaboration plus étroite avec la FEN. » Au bureau fédéral, Forestier et Hombourger « n'acceptent pas une telle interprétation de la part de FO car c'est elle qui se refuse à tout contact avec la FEN. Lavergne est mandaté pour faire une mise au point auprès de Lafond. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

<sup>243</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

<sup>244</sup> La CGT est majoritaire en catégorie C et D, FO a des résultats équivalents dans toutes les catégories. SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - pp. 56, 58 et 67.

FEN<sup>245</sup>. En effet, elle n'est pas neutre, la FEN privilégiant clairement les relations avec FO, pour des raisons politiques notamment. Par exemple, Forestier, le puissant secrétaire général du SNI, se prononce pour l'élargissement du comité de gestion de l'immeuble, rue de Solférino, qui accueille les fédérations de fonctionnaires issues de la CGT (FEN, FO et UGFF). Il craint la prédominance de l'UGFF : « S'il y a un accident, c'est le séquestre et la priorité est au président, c'est-à-dire à l'UGFF. »<sup>246</sup> Les minoritaires dénoncent d'ailleurs « la comédie qui consiste à prendre prétexte de l'opposition des frères FO à toute rencontre avec la CGT pour stopper toute unité d'action » et « l'alignement sur les positions de FO, diviseur patenté. »<sup>247</sup> Lors de l'affaire des pigeons, la CA de la FEN refuse de faire partie du comité national pour la libération d'Alain Le Léap<sup>248</sup>. Lavergne précise ces motivations : « Ce mandat n'a pas été dicté par des raisons d'hostilité à l'initiative de la CGT ou aux camarades victimes d'une politique que nous condamnons tous. La FEN continuera son action pour la défense des libertés, mais elle désire conduire elle-même son action. »<sup>249</sup> La voie est étroite pour la FEN qui défend les relations avec la mouvance communiste en pleine guerre froide, et cherche à maintenir ses contacts avec les forces socialistes ou socialisantes. Notons cependant qu'en conservant ses relations avec la CGT, elle a contribué à éviter son isolement, ce qui explique peut-être que celle-ci lui accorde quelquefois un statut de quasi-confédération<sup>250</sup>.

La FEN ne joue pas toujours un rôle positif pour l'unité, car l'hostilité du SNI à la CFTC est telle qu'il refuse toute coopération avec elle, en dépit des pressions de l'UGFF et de FO. La FEN défend la même position<sup>251</sup>, malgré les tentatives d'ouverture effectuées par les syndicats de professeurs, moins laïcistes, dès les années 1950<sup>252</sup>. Plusieurs sections départementales dirigées par les autonomes rejettent cette exclusive<sup>253</sup>. Les relations intersyndicales apparaissent donc marquées par une double exclusive, qui les complique

<sup>245</sup> Les dirigeants de l'UGFF-CGT évoquent en 1955 « leurs contacts directs avec FO et la CFTC en juin dernier, alors que la FEN assure traditionnellement que de tels contacts sont impossibles. » Cet épisode reste exceptionnel. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

<sup>246</sup> Le bureau est d'accord. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 17 février 1958.

<sup>247</sup> ASU n° 15, juin-juillet 1950.

<sup>248</sup> Jacques Duclos, dirigeant du PCF, est accusé d'espionnage pour possession de pigeons voyageurs, Le Léap, numéro deux non communiste de la CGT, est également emprisonné et Benoît Frachon choisit la clandestinité.

<sup>249</sup> 1 BB 93, lettre de Lavergne à Jayat, de la CGT, du 26 janvier 1953.

<sup>250</sup> Ainsi, en 1963 Benoît Frachon propose à la FEN « une rencontre entre CGT, FO, CFTC, FEN et CGC » pour réagir à la réquisition des mineurs. 2 BB 48, lettre à Lauré du 28 février 1963.

<sup>251</sup> Le pragmatisme de la FEN a déjà fait accepter des entorses à cette règle. En 1958 Baudé, dirigeant du SNI « propose un contact avec FO qui s'enquerra de la position CFTC » sur un problème délicat. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 20 janvier 1958.

<sup>252</sup> Ainsi, cette démarche du secrétaire général du SNET : « je suis mandaté pour demander fermement à la Fédération de rechercher des liaisons avec les organisations de fonctionnaires en essayant d'en finir avec tout les exclusives », c'est-à-dire le refus de la CFTC. 1 BB 15, lettre de Lauré à Lavergne, 21 mai 1953.

<sup>253</sup> Notamment la Seine-Inférieure, l'Isère l'Yonne (1 BB 8). Dans la Manche, la participation de la FEN à une initiative commune avec la CFTC provoque « un conflit (heureusement oublié aujourd'hui) assez violent avec le secrétaire de la section SNI qui a cru devoir [le] désavouer tant dans la presse locale que dans son bulletin départemental. » 1 BB 11, lettre du secrétaire de section à Lavergne, 1955.

fortement : FO exclut toute relation avec la CGT et la FEN boycotte la CFTC<sup>254</sup>.

Les difficultés multiples suscitées par ces contacts intersyndicaux aboutissent souvent à des négociations bilatérales secrètes, ce qui provoque le soupçon des militants unitaires qui demandent que les contacts donnent « lieu à la publication de procès-verbaux objectifs contresignés par tous les représentants des syndicats participants. »<sup>255</sup> Pour ménager les susceptibilités, on recourt fréquemment à la pratique des communiqués et des audiences simultanées, au contenu identique, la plate-forme commune étant élaborée auparavant<sup>256</sup>.

A la fin des années 1950, ce système perd son équilibre. La CFTC renonce petit à petit à son caractère confessionnel, et sa progression conduit les syndicats de l'enseignement secondaire, excédés par l'attitude modérée de FO, à songer à un renversement d'alliance. Lauré, secrétaire général de la FEN, écrit aux membres du BF : « Nous ne pourrions attendre indéfiniment le bon vouloir de FO et subordonner tout contact et toute vraie réaction de la Fonction Publique au comportement de cette fédération. »<sup>257</sup> Il signe une lettre commune avec les premiers responsables de la CFTC, de l'UGFF-CGT et de la FGAF, pour « donner l'impression à FO qu'il sera isolé. »<sup>258</sup> Mais les représentants du SNI contestent ce changement de politique, Clément Durand redoute le « risque que la FEN soit conduite à mener son action seulement avec l'UGFF et la CFTC. Ce serait grave et dangereux. » Peu à peu, ils admettent la nécessité de contacts avec la CFTC devenue CFDT en 1964<sup>259</sup>. Mais les réticences restent vives.

Le support idéologique de ces contacts intersyndicaux pour la FEN est l'idée d'unité organique, qui permet également la constitution d'une mouvance autour d'elle.

### **b- L'idée d'unité organique, support d'une nébuleuse FEN**

Avec le temps, le combat de la centrale enseignante pour la réunification confédérale figure parmi les éléments constitutifs du modèle FEN. Renaud Chauvet résume cette conception : « La lutte pour l'autonomie peut apparaître comme exemplaire au regard du monde ouvrier

<sup>254</sup> Les dirigeants de FO font état de contact avec la CFTC, et remarquent qu'ils sont mandatés « pour refuser toute demande d'unité d'action avec l'UGFF, alors que la FEN ne doit pas prendre contact avec la CFTC. Une exclusive donc de part et d'autre qui rend difficile l'accord entre les organisations syndicales de fonctionnaires. » 1 BB 93, entrevue FGF FO - FEN du 29 janvier 1954.

<sup>255</sup> Motion unitaire pour le congrès. EP n° 1, octobre 1961.

<sup>256</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 4 octobre et du 29 novembre 1954.

<sup>257</sup> 2 BB 3, lettre de convocation de Lauré pour le BF, 16 janvier 1960.

<sup>258</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 janvier 1960.

<sup>259</sup> Un rapport de l'association PUMSUD sur l'intégration du syndicalisme dans l'Etat est envoyé par Forestier à la confédération CFDT en 1964, néanmoins il critique les positions de la CFDT, provoquant un démenti de Descamps. 3 BB 161, divers, CA de PUMSUD du 17 novembre et du 18 décembre 1964.

dans la mesure où elle fut une leçon d'unité »<sup>260</sup>. La FEN se présente comme un modèle à imiter, ayant réalisé l'unité en son sein et n'abandonnant pas cet objectif pour l'ensemble du mouvement syndical (CFTC exceptée...). Le lancement de l'appel Pour un mouvement syndical uni et démocratique (PUMSUD) par Denis Forestier apparaît comme la manifestation la plus éclatante de cette représentation. Deux méthodes concurrentes existent pour promouvoir l'unité : privilégier l'unité d'action ou privilégier l'unité organique. La CGT a opté pour la première et la FEN pour la seconde. En 1966 encore, une déclaration du CA de PUMSUD critique l'unité d'action, certes « satisfaisante sous l'angle des revendications immédiates et circonstanciées », mais qui « conduit, par-delà les résultats immédiats même positifs, à renforcer la personnalité de chaque organisation et donc à renforcer le pluralisme syndical existant, pluralisme qui est la faiblesse première du syndicalisme, et qu'aucune doctrine ne saurait justifier. »<sup>261</sup>

Avant même l'appel de PUMSUD, prévaut l'idée que la réunification, pour exister, doit se conformer aux règles de vie interne en usage à la FEN. La motion autonome de 1951 déclare que la FEN a « administré la preuve qu'il est possible, dans la période bouleversée actuelle, de réunir dans une même organisation syndicale des camarades de diverses tendances à condition de garantir à chacun sa pleine liberté d'expression et de garantir à l'organisation sa pleine indépendance. »<sup>262</sup> L'application loyale de cette double condition est ressentie comme indispensable, ce qui permet de dédouaner les dirigeants de FO de leur responsabilité dans la scission de 1948 : les majoritaires de la CGT sont aussi coupables qu'eux, par leur inféodation au PCF et leur refus du fonctionnement en tendance<sup>263</sup>. Cette présentation fait fi de deux éléments : la CGT héritait d'une tradition hostile au droit de tendance, notamment quand Léon Jouhaux dirigeait la confédération, et la tendance FO a été tolérée par la direction unitaire de la CGT entre 1944 et 1948.

Pourtant, Féraud, de l'Ecole Emancipée, tient le même discours : « L'originalité de la FEN est de regrouper les différentes tendances du mouvement syndical dans la même organisation. » Ce qui s'avère possible sous certaines conditions : « La première, et la plus décisive, est le respect de la démocratie syndicale. »<sup>264</sup> L'alliance pro-autonome de 1948 entre majoritaires et militants de l'E.E., symbolisée par la motion Bonissel-Valière, trouve son prolongement dans ces discours similaires. L'E.E. a la première songé à présenter l'autonomie

<sup>260</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 81.

<sup>261</sup> 3 BB 161, divers, déclaration du CA de PUMSUD du 13 avril 1966, communiquée à la presse.

<sup>262</sup> EP n° 1, octobre 1951.

<sup>263</sup> Ce discours est récurrent, en témoigne cette motion autonome qui explique « la dislocation du syndicalisme » en 1948 par « la politisation » et condamne le « pluralisme syndical » : « Pour le faire disparaître (..), il faut vouloir et promouvoir les conditions de l'unité qui sont l'indépendance totale, le respect des opinions et la pratique de la démocratie syndicale. » EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>264</sup> EP n° 2, novembre 1952.



de la FEN comme un outil pour la réunification confédérale future. Seule sa proposition de front unique n'obtient aucun écho chez les majoritaires, qui privilégient les ententes au sommet.

Le discours unitaire de la FEN a une fonction légitimante : la FEN n'en tient pas compte quand ses intérêts organisationnels et sa volonté hégémonique sont en jeu (songeons à la création du SNETAA) et les perspectives de réunification sont minces, comme le prouve l'échec de PUMSUD. Il est relativement illusoire, puisqu'il suppose, contre toute évidence, de « considérer [l'] autonomie comme une solution provisoire »<sup>265</sup>. Paradoxalement, la nature pluraliste du syndicat trouble la fonction mystificatrice de ce discours, puisque les minorités, notamment les unitaires, ont tout loisir de le contester de l'intérieur. Le dirigeant autonome du SNI Baillet affirme que l'un des reproches émis par « les minorités, c'est de ne rien faire de tangible pour réaliser l'unité des travailleurs, l'unité organique pour les uns, le front unique pour les autres. Nos camarades surestiment nos moyens en la circonstance. »<sup>266</sup> Mais les militants pro-FO dénoncent le principe même de cette discussion : « Entrant dans le jeu des cégétistes [les autonomes] rivalisent dans un championnat d'unité. Les uns et les autres échouent, chacun à sa manière. (...) L'unité à la mode autonome, c'est l'unité verbale, c'est finalement une mystification. »<sup>267</sup>

Bertrand Geay remarque que « le discours que tient la fédération autonome à l'égard de la réunification syndicale lui donne une place originale, non dénuée d'avantages tactiques. »<sup>268</sup> Le principal est que ce discours sert de support à une nébuleuse FEN. La FEN entretient des contacts importants avec les syndicats autonomes de la Fonction Publique depuis 1948, notamment avec la FGAF. L'orientation de la FGAF est proche de celle de la FEN, notamment quand « elle proclame la nécessité de poursuivre ses objectifs de réunification. »<sup>269</sup> Jusqu'en 1954, son secrétaire général, Chauvelot, est membre suppléant du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la FEN détenant le poste titulaire<sup>270</sup>. Les liens perdurent, et certaines organisations membres de la FGAF, comme le SN autonome de la Banque de France ou le SN RTF, se retrouveront dans l'association PUMSUD avec des minoritaires de la CGT et de FO. Cette association permet de concrétiser pendant quelques années l'existence d'une véritable mouvance autour de la FEN, qui participe à son influence dans le monde syndical. Cette influence excède les limites du seul monde de l'éducation.

<sup>265</sup> Déclaration de Baillet au CN du 31 octobre 1954. EP n° 4, janvier 1955.

<sup>266</sup> EP n° 2, novembre 1953.

<sup>267</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>268</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit. - p. 61.

<sup>269</sup> 1 BB 93, FGAF, rapport d'orientation.

<sup>270</sup> L'opposition du ministère met fin à ce système. La FEN ne souhaite pas concurrencer les confédérations en rejoignant la FGAF, très minoritaire. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

### c- Autonome, mais pas corporatiste

Pour les auteurs de *La forteresse enseignante*, l'« autonomie est devenue la clef de voûte idéologique de la FEN »<sup>271</sup>, dans une version non corporatiste. Les majoritaires refusent d'être cantonnés dans la sphère enseignante et récusent donc l'argumentation cégétiste, résumée par Jean Bruhat et Marc Piolot : « les liens de ces travailleurs avec l'essentiel de la classe ouvrière s'en sont trouvés relâchés. »<sup>272</sup> Par exemple, Baillet déclare : « Ayant rompu momentanément nos attaches avec une centrale ouvrière, nous n'entendons pas tomber dans un étroit corporatisme. »<sup>273</sup> La FEN tente de se démarquer de l'amicalisme et de maintenir vivante une certaine tradition syndicaliste. Son isolement organisationnel la pousse à renforcer les discussions théoriques pour garder intacte la flamme syndicale<sup>274</sup>.

Ce danger est déjà ressenti avant la scission par les dirigeants des syndicats les plus récents de la FEN. Deux éditoriaux de Janets attirent l'attention des lecteurs de *L'Université Syndicaliste* sur la nécessité de « nouer ou maintenir les liens » avec les « autres syndicats »<sup>275</sup>, car le SNES doit éviter d'« enfermer son action dans le cadre étroit du corporatisme. »<sup>276</sup> Or le choix autonome dissocie dans les faits, quels que soient les discours syndicaux, le monde enseignant du reste du salariat. La majorité de la FEN doit donc prouver que ses revendications ne cèdent pas à l'égoïsme, et valider ses déclarations selon lesquelles « la position d'autonomie de la FEN n'a jamais relevé d'une attitude d'isolement social dont le but n'aurait pu être qu'étroitement corporatif ou de satisfaction d'intérêts uniquement catégoriels. »<sup>277</sup> Les cégétistes Pierre Roger et Georges Pruvost considèrent que globalement, la FEN s'empresse de « signer des accords salariaux désastreux sans le moindre souci des autres catégories pour ne rien dire de ses propres mandants. »<sup>278</sup>

Robert Chéramy estime que l'action de la FEN est fondée sur le principe selon lequel les enseignants « n'entendent pas être extraits de la loi commune, et au bénéfice d'un statut particulier, voir rompre le lien entre leurs traitements et ceux des autres fonctionnaires – comme ce fut le cas (...) successivement pour les magistrats, pour l'armée et pour la

<sup>271</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit – p. 72.

<sup>272</sup> BRUHAT Jean, PILOLOT Marc, *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Paris, CCEO-CGT, 1958, 238 p. - p. 223.

<sup>273</sup> EP n° 2, novembre 1953.

<sup>274</sup> Pierre Desvalois, dirigeant du SNI, veut « définir à nouveau *la véritable vocation du syndicalisme* et son double rôle, pour éviter *le danger du corporatisme*. » 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

<sup>275</sup> US n° 4-5, 10-25 février 1945.

<sup>276</sup> US n° 7-8, 10-25 avril 1945.

<sup>277</sup> EP n° 10, août-septembre 1960.

<sup>278</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !*, op. cit. - p. 167.

police. »<sup>279</sup> Malgré ces dénégations, la tentation existe. Elle s'exprime publiquement dans le SNES ; en 1949 Bay note que de nombreux professeurs « auraient souhaité une grève isolée des enseignants » sur le reclassement<sup>280</sup>. Le huis clos du bureau fédéral apporte quelquefois un éclairage cru. Ainsi, au CSFP, la FEN ne se prononce pas contre un texte défavorable aux catégories C et D de la fonction publique, contrairement à l'UGFF-CGT. Lavergne se justifie ainsi : « nous ne pouvons voter contre un projet qui apporte à nos agents quelques avantages. »<sup>281</sup> Cela déclenche « une campagne de presse ». Les membres du bureau fédéral observent que « la majorité était acquise dans tous les cas avec la voix du Ministre. » Cependant, un certain trouble est perceptible<sup>282</sup>.

Le refus du corporatisme et l'affirmation des valeurs syndicales cohabitent avec le souci prégnant des intérêts propres aux enseignants et à la FEN. En mai 1957, la CGT est écartée des négociations par le gouvernement, et l'unitaire Etienne Camy-Peyret dépose une motion à ce sujet. Hombourger propose, avec l'accord du bureau, que la FEN « ne proteste pas contre la non-convocation de la CGT » tant qu'elle n'est pas reçue elle-même. Forestier « regrette cependant qu'on tienne à l'écart certaines confédérations. »<sup>283</sup> La primauté des intérêts de la FEN dans ses décisions apparaît clairement, mais le BF doit arbitrer entre cette règle indicible et le souhait de conserver de bonnes relations avec la CGT, ne serait-ce qu'à cause de la minorité unitaire.

L'argumentation de l'unitaire Guilbert garde donc sa pertinence : la « faiblesse essentielle de l'autonomie est dans son incapacité de résoudre cette contradiction », car soit « les problèmes corporatifs des enseignants n'ont aucun lien avec les problèmes sociaux que pose la structure de la société capitaliste », soit la FEN « constitue à elle seule une centrale apte à résoudre tous les problèmes généraux dans lesquels s'imbriquent les revendications des enseignants. »<sup>284</sup> La viabilité de la réponse autonome réside dans l'appartenance de classe des enseignants et dans la capacité de la FEN à animer des luttes intersyndicales. La FEN assure quelquefois que ses membres relèvent de la classe ouvrière, comme dans cette motion autonome de 1959 qui évoque « la classe ouvrière dont les enseignants affirment hautement qu'ils sont partie intégrante. »<sup>285</sup> Nous avons noté que les enseignants ne se reconnaissent pas

---

<sup>279</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, éd. de l'épi, 1974, 160 p. - p. 67. Lavergne, dans un éditorial, affirme aussi que « c'est en fonction d'une conception prolétarienne que le Congrès a fixé ses revendications corporatives. Toutes [les] demandes s'inscrivent parmi celles des fonctionnaires, parmi celles des salariés.(...) Jamais l'esprit de catégorie n'a prévalu. » EP n° 2, novembre-décembre 1956.

<sup>280</sup> Réunion du BN le 7 décembre 1949. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>281</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 février 1957.

<sup>282</sup> Lauré, secrétaire général du SNET, « regrette la confusion » et Baudé du SNI déclare : « le vote de notre délégation m'a surpris. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 février 1957.

<sup>283</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>284</sup> EP n° 6 mars 1949.

<sup>285</sup> EP n° 7, août-septembre 1959. Localement aussi, on retrouve cette allégation, ainsi le rapport d'activité de la

dans leur grande majorité dans cette classe, mais plutôt dans la classe moyenne<sup>286</sup>. Globalement, ils expriment un sentiment de solidarité avec les ouvriers, peuvent se considérer comme leur avant-garde, mais ils se situent en position d'extériorité par rapport au monde ouvrier.

La diplomatie intersyndicale à laquelle se livre la FEN démontre aussi qu'elle peut exercer son influence hors de la sphère enseignante, parce qu'elle est sûre de ses bases arrières.

## **B- Un comportement dominateur dans son secteur**

Pour la FEN, le monde enseignant relève de la chasse gardée. Elle n'hésite pas à user de sa force contre les concurrents éventuels.

### **a- Le seul représentant légitime du milieu enseignant**

Une représentation s'ancre profondément dans la culture des militants de la FEN : elle s'identifie au milieu enseignant et les autres syndicats sont illégitimes. Nulle contradiction n'apparaît en ce domaine entre les discours interne et externe. Ainsi, les courriers des secrétaires départementaux rendant compte des résultats de la grève du 30 mai 1958, convoquée par la FEN avec le soutien du SGEN-CFTC, présentent les chiffres par syndicat de la FEN (SNI, SNET, SNES...) et non par secteur d'enseignement<sup>287</sup>. La FEN se bat pour faire prévaloir son monopole de la représentation des enseignants auprès des institutions, espérant en retour que la reconnaissance officielle de son hégémonie la légitime dans son milieu. Le bureau fédéral apprend que des invitations ont été adressées à Vignaux (dirigeant du SGEN-CFTC) et Artus (CGT) pour la célébration officielle de l'anniversaire de l'HSU (le service de santé) en 1956. Il « décide d'exprimer ses réticences quant à la participation de personnalités non qualifiées dans l'organisation du service de l'H.S.U. et non représentatives du personnel enseignant. »<sup>288</sup> Cependant, les protestations de la FEN peuvent aussi être considérées comme l'indice d'une difficulté à se faire entendre. La même année, Forestier estime en BF

---

section SNI de la Somme glose sur « la marche en avant pour l'émancipation du Proletariat. » *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 52, juin 1957.

<sup>286</sup> Cf chapitre 3. Nous ne nous engagerons pas dans l'analyse précise de la position sociale des enseignants, qui dépend des théories. Notons simplement que pour Bertrand Geay, les « instituteurs occupent dans l'espace social une position moyenne. Comme les autres fractions de la petite bourgeoisie (...), ils disposent d'un petit capital ». GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil, 1999, 283 p. - p. 21. Le titre de l'ouvrage de Jean-Michel Chapoulie est également clair : *Les professeurs de l'enseignement secondaire : un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1987, 407 p.

<sup>287</sup> Cette grève s'oppose à la prise de pouvoir de de Gaulle. 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, Lettre d'Aberlin du Doubs.

<sup>288</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

« inadmissible que le ministre ait étudié le problème » des options du baccalauréat « avec le SGEN sans en avoir saisi la FEN. Ceci devra être dit clairement. »<sup>289</sup>

La FEN se montre aussi sourcilleuse hors de l'univers scolaire. En 1956, elle est convoquée au Conseil économique à l'occasion de la discussion de la réforme de l'enseignement, sur l'instigation du représentant de la CGT. Elle n'appartient pas encore à cette institution et ne se contente pas de participer à l'audience : elle intervient « afin d'être entendue chaque fois que des questions touchant à l'enseignement seraient évoquées au Conseil Économique. »<sup>290</sup> La même année, Lavergne s'étonne que la FEN n'ait pas été convoquée dans « le cadre des audiences récemment accordées par le président du Conseil aux organisations syndicales », alors qu'il « a reçu, outre les représentants des centrales, les Associations familiales, les Artisans... » Il obtient satisfaction quelques semaines plus tard<sup>291</sup>.

Cette volonté dominatrice s'exprime aussi dans les rapports avec les syndicats enseignants laïques et non affiliés à la FEN, qui sont considérés avec suspicion. La FEN, prolongeant la culture hégémonique du SNI, répugne à traiter avec ces organisations. La doctrine de la FEN est présentée par Lavergne en 1954 : « il importe que les mots d'ordre soient arrêtés exclusivement au sein de la FEN. » Or, certains syndicats de la FEN ne représentent pas la totalité de leur secteur, ainsi le secrétaire général du SNES, Bay, « prévient le bureau fédéral qu'afin d'obtenir l'appui de tous les enseignants du second degré, il devra prendre contact avec des syndicats qui ne sont pas affiliés à la FEN. »<sup>292</sup> Le pragmatisme de la FEN l'amène quelquefois à tenir compte du rapport de force et admettre la nécessité d'une collaboration avec des syndicats bien implantés dans certains secteurs<sup>293</sup>.

## **b - L'hostilité envers le SGEN-CFTC**

Le SGEN-CFTC représente la principale cible des attaques de la FEN contre ses concurrents. Seul syndicat implanté dans l'ensemble du monde enseignant, même si c'est marginal, il est considéré par le ministère comme un interlocuteur, au grand dam de la FEN. Son affiliation à la confédération chrétienne constitue un défaut inadmissible pour le SNI. Ainsi, Henri Aigueperse prévient ses adhérents : « N'oublions pas que la CFTC qui se dit

<sup>289</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956.

<sup>290</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 16 décembre 1955 et du 6 février 1956.

<sup>291</sup> Il s'agit de Guy Mollet. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 13 septembre et du 8 octobre 1956.

<sup>292</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

<sup>293</sup> Le secrétaire de la Fédération des Syndicats autonomes de l'enseignement supérieur, organisation conservatrice et sans doute majoritaire dans son domaine, se félicite « du contact qui a été pris » et souligne « l'identité de vues qui existe » avec la FEN. 1 BB 93, lettre manuscrite d'André Aymard à Lavergne, 10 novembre 1953.

laïque, jouit de l'entière confiance de l'assemblée des cardinaux et des archevêques. »<sup>294</sup> Aucune distinction n'est opérée entre la confédération et le SGEN, pourtant moteur du courant « Reconstruction », à l'origine de la déconfessionnalisation de la CFTC, en 1964. Lors de la grève des instituteurs parisiens de 1947, la « première erreur » attribuée par Bonissel à la section de la Seine est la fondation d'un comité de grève avec « des responsables de la CFTC »<sup>295</sup>. Madeleine Singer estime d'ailleurs que pour les dirigeants du SNI, la laïcité « cache vraisemblablement des préoccupations utilitaires », puisque « l'unité d'action avec le SGEN pratiquée par la section SNI (...) a été singulièrement bénéfique pour le SGEN, dont les orateurs se sont fait applaudir au cours des meetings journaliers »<sup>296</sup>. L'ostracisme vaut pour la plupart des sections du SNI, telle celle de la Somme, où le SGEN est qualifié de « refuge de davidées notoires »<sup>297</sup>.

L'affaire des timbres de la quinzaine de l'école publique en Alsace-Moselle constitue un révélateur intéressant de ce climat. L'argent collecté par la Ligue de l'Enseignement est reversé à ses œuvres laïques, et le SGEN, majoritaire dans ces trois départements, invite en 1948 ses adhérents à boycotter l'initiative parce qu'il en est exclu. Madeleine Singer explique que le boycott est réprouvé par le Bureau National, qui doit veiller à éviter dans le reste de la France « une cassure qui rendrait difficile la situation des instituteurs SGEN dans les départements de l'intérieur. »<sup>298</sup> Effectivement, la réaction du SNI est virulente, Lucien Schont, dirigeant local, s'indigne dans les colonnes de *L'Ecole Libératrice* :

« C'est simple, mais encore fallait-il y penser ! La Ligue organise, fait imprimer les vignettes, expédie, subventionne, récompense, dépanne, défend l'école... très bien... les dépenses, c'est son rayon. Quant aux recettes, nous CFTC, nous formons le comité de gérance ; le nid a été bien préparé par les autres, mais c'est nous SGEN qui nous y installons. Il nous semble que l'on copie fort bien les mœurs du *coucou*. »<sup>299</sup>

Bien que la FEN adopte officiellement une ligne de conduite similaire à celle du SNI, les relations avec le SGEN fluctuent. Il semble qu'en 1952 elles soient meilleures<sup>300</sup>, un autre indice de l'existence de relations est fourni par cette lettre du secrétaire général adjoint du

<sup>294</sup> Éditorial. EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>295</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>296</sup> Elle note qu'« aux CAPD du 12 novembre 1948, le SGEN, qui n'a alors que 6 à 700 adhérents dans la Seine, y obtient 2 850 suffrages contre 7 550 au SNI. » SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, op. cit.* - p. 84.

<sup>297</sup> Les davidées sont des jeunes institutrices catholiques, objet des foudres laïcistes depuis le début du siècle. Rapport moral de Vander Guchten. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 9, juin 1946. Le SGEN-CFTC se constitue réellement dans le département en 1958, il obtient à la CAPD de 165 à 197 voix contre de 1674 à 1723 pour le SNI. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 55, mars 1958.

<sup>298</sup> SINGER Madeleine « La politique de Paul Vignaux, secrétaire général du SGEN, vis-à-vis de la Ligue de l'enseignement (1948-1956) », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 169, octobre-décembre 1994 - p. 96.

<sup>299</sup> EL n° 28, 6 mai 1948. Un compromis est trouvé un an plus tard, qui associe le SGEN dans ces départements.

<sup>300</sup> Un militant de la Marne évoque dans une lettre à Lavergne, « une époque où les relations FEN-CFTC étaient

SGEN à Lavergne, en 1953 : « J'essaie en vain depuis une quinzaine de jours de te contacter par téléphone. J'espère être plus heureux par lettre. » Il propose une rencontre sur les problèmes revendicatifs, « en un quelconque "terrain neutre", dont [il lui] laisse le choix. »<sup>301</sup> Le SGEN, conscient du rapport de forces, évite donc la confrontation et favorise le plus possible les actions communes, notamment en se joignant aux mouvements initiés par la FEN<sup>302</sup>.

Cette stratégie rencontre un écho dans les rangs de la FEN, dont les syndicats du second degré se montrent moins laïcistes. Le SNETAA présente même une liste commune en 1958 avec la CFTC et FO contre la CGT dominante dans l'Enseignement Professionnel, ce qui selon Joël Melka « pose un grand problème moral au sein du SNETAA ; les militants sont mis devant le fait accompli ». Fournier, le secrétaire du syndicat, se justifie en expliquant que la CGT a usé du même procédé auparavant<sup>303</sup>. L'impératif laïque a donc cédé le pas à l'impératif anticégétiste. Certains, au SNES, se posent la question de « la fusion éventuelle » avec la CFTC dès 1945<sup>304</sup>. La création du Comité d'Action Universitaire en 1951, par les syndicats de l'enseignement secondaire, y compris le SNES et le SGEN, témoigne de la différence d'appréciation avec le SNI. La FEN applique les mandats de ses congrès, qui rejettent toute action commune avec le SGEN, et refuse par exemple de participer à une conférence de presse que les organisations du CAU tiennent avant le déclenchement d'une grève en 1954<sup>305</sup>. En 1963, l'argumentation du secrétaire général de la FEN, Lauré, s'appuie sur des considérations moins laïques : « le SGEN, sur le plan national, n'a d'autre activité que de critiquer la FEN, de s'attribuer les résultats de notre travail et de notre action auxquels il ne participe en aucune manière, et de prendre à propos de tout, des positions démagogiques de syndicat irresponsable. Ne lui donnez donc pas, en étant sensibles à l'agitation de quelques militants locaux, un existence qu'il n'a pas. »<sup>306</sup>

## C- Les problèmes revendicatifs

### a- Une concurrence à réguler

---

différentes de ce qu'elles sont à présent » sur le plan national. 1 BB 93, lettre du 16 juillet 1952.

<sup>301</sup> 1 BB 93, lettre de Brocard, secrétaire général adjoint du SGEN à Lavergne du 13 octobre 1953.

<sup>302</sup> SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - p. 90. Notons qu'en 1962 encore, lors de la journée d'action du 6 février, le SGEN est exclu de la tribune du meeting et des signataires de la motion. Le secrétaire départemental de la Lozère précise que plusieurs syndiqués « ont regretté cette... "exclusive" ». 2 BB 102, lettre à Lauré du 7 février 1962.

<sup>303</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - pp. 78 et 80.

<sup>304</sup> Déclaration de la section académique de Lille en faveur de « l'élimination des préjugés qui peuvent séparer des organisations travaillant en parallélisme étroit ». US n° 4-5, 10-25 février 1945.

<sup>305</sup> Réponse de Lavergne à une question de Bay, du SNES. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954. Le 26 janvier 1960 encore, le « Bureau estime que les contacts sont prématurés » avec le SGEN.

Jeanne Siwek-Pouydesseau remarque que dans les fonctions publiques, il « existe des règles communes à un très grand nombre de corps fort divers, qui n'ont pas tous les mêmes intérêts. »<sup>307</sup> Ceci provoque de nombreux conflits, d'autant que l'une des fonctions du syndicalisme fonctionnaire est de veiller jalousement sur les avantages respectifs de chaque profession de la fonction publique. Des comparaisons sont établies avec des catégories estimées comparables<sup>308</sup>. Cela nécessite un important travail administratif, le syndicat devant, selon les termes de Forestier, « réunir une documentation importante permettant d'établir des tableaux comparatifs avec le secteur public et semi-public. »<sup>309</sup>

Cette documentation, régulièrement actualisée et exposée aux syndiqués et aux pouvoirs publics, sert à l'application du principe de « l'échelle de perroquet », qui pour Jeanne Siwek-Pouydesseau « consistait pour un corps à s'appuyer sur l'avantage obtenu par un corps voisin pour réclamer à son tour. »<sup>310</sup> C'est ainsi que, « depuis ses origines, le syndicalisme fonctionnaire a été un puissant facteur d'homogénéisation des revendications et des garanties obtenues. »<sup>311</sup> La FEN surveille les parités externes, notamment avec les sous-officiers et les officiers, et proteste en 1954 simultanément « contre l'indemnité ridicule allouée aux enseignants et les augmentations indiciaires apportées à l'armée »<sup>312</sup>. On ne craint donc pas d'exprimer sa jalousie et de critiquer les résultats obtenus par d'autres professions.

Ce fonctionnement aboutit à une interdépendance des revendications entre professions de la fonction publique, qui peut bloquer certaines d'entre elles. Le gouvernement, avant d'accorder satisfaction aux enseignants, doit prévoir de déboursier des sommes comparables pour d'autres catégories<sup>313</sup>. Cependant, l'attention se polarise sur quelques revendications précises, à forte charge symbolique, laissant une marge de manœuvre pour la négociation d'autres requêtes. Lavergne relève en BF en 1957 l'existence d'un « certain nombre de “murs” » dans la grille indiciaire, tel que l'indice 650 « où se groupent certaines catégories :

<sup>306</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Bourderon, 20 février 1963.

<sup>307</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 104.

<sup>308</sup> Bay explique que « l'harmonisation des carrières » se fait « sur le plan horizontal, le SNI faisant des comparaisons avec d'autres catégories du cadre B, le SNES a agi de même dans le cadre A. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

<sup>309</sup> Dans ce cas précis, le bureau décide « de connaître le déroulement des carrières dans le cadre des Affaires étrangères. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

<sup>310</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, op. cit. - p. 224.

<sup>311</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 104.

<sup>312</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF des 10 et 31 mai 1954, Les instituteurs se réfèrent aux capitaines, les certifiés aux lieutenants-colonels et aux ingénieurs des Ponts et Chaussées, les agrégés aux généraux de brigade (dont on accepte un salaire légèrement supérieur). Compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

<sup>313</sup> En 1957, la FEN négocie avec le ministère des mesures se chiffrant à 11 milliards de francs, mais Forestier s'inquiète : la « question intéresse trop de fonctionnaires et pose le problème du cadre B. Nous aurons l'hostilité



ingénieurs en chef, administrations centrales. » Comme toutes « les administrations veulent atteindre ce mur », le percer « serait déclencher de nombreuses revendications de la Fonction publique. »<sup>314</sup> Les discussions avec le gouvernement se mènent donc discrètement, leur divulgation pouvant provoquer des réactions dangereuses. Forestier déclare ainsi en 1956, à propos d'une déclaration ministérielle, qu'elle est « prématurée » et « risque de dresser contre [les enseignants] les fonctionnaires des Finances. »<sup>315</sup>.

L'expérience de 1947, avec les grèves des fonctionnaires des Finances tournées contre le reclassement enseignant, prouve que cette hostilité n'est pas à dédaigner, surtout émanant de FO. Ainsi dans une entrevue avec FO en 1954, pour désamorcer tout conflit, les « représentants de la FEN soulignent que les revendications de l'Education Nationale ne sont pas essentiellement des revendications de traitement et qu'elles ne peuvent, en aucune façon, inquiéter les autres catégories. » L'avis de FO diffère : « la position particulariste prise par l'Education nationale a créé une animosité dans les autres secteurs de fonctionnaires. »<sup>316</sup> Quelques mois plus tard, les tractations aboutissent, et Lavergne informe le BF des déclarations du Ministre : « il espère fermement disposer de 5 à 6 milliards (...), mais il veut faire vite, afin de prévenir les revendications probables des autres organisations de fonctionnaires. » La FEN se félicite peu après d'apprendre que « FO ne recourrait pas à la grève si » elle obtenait satisfaction<sup>317</sup>. Cette négociation révèle la complicité existant entre administrations et syndicats face à d'autres corps de l'Etat.

### **b- La défense de revenus de fonctionnaires moyens**

Dans ses rapports avec les autres syndicats de fonctionnaires, la FEN doit tenir compte de la position sociale de l'immense majorité de ses membres. A l'exception des agents de lycée qu'elle syndique, ses adhérents se recrutent dans les catégories B (les instituteurs) et A (les professeurs), sans figurer parmi les hauts fonctionnaires. Or l'UGFF-CGT est majoritaire parmi les petits fonctionnaires, ce qui influe sur la définition de sa politique revendicative, hostile à la hiérarchie, par exemple en promouvant des augmentations en valeur (une somme identique pour tous, ce qui correspond à une plus grande augmentation pour un petit salaire que pour un gros) en lieu et place des augmentations en pourcentage (qui ont pour conséquence d'attribuer des sommes beaucoup plus importantes aux gros salaires). Ainsi, Bay signale en 1949 dans *L'Université Syndicaliste* que « les petits fonctionnaires de l'UGFF

---

des autres fonctionnaires. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 30 septembre 1957.

<sup>314</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

<sup>315</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

<sup>316</sup> 1 BB 93, entrevue FGF FO - FEN du 29 janvier 1954.

s'élèvent contre l'indemnité hiérarchisée. » Maunoury ajoute « que la politique des instituteurs qui se sont prononcés pour l'indemnité uniforme, n'est pas cohérente. Nous représentons des fonctionnaires moyens, nous devons avoir une attitude de fonctionnaires moyens. »<sup>318</sup> Dans une entrevue avec les militants UGFF, Lavergne précise alors, à propos de la revendication d'une prime uniforme de 3 000 F, que « l'accord ne peut se faire (...) qu'en précisant que ce n'est qu'une étape vers [sa] hiérarchisation. »<sup>319</sup>

Les heurts sont nombreux sur ces questions, comme en témoigne cette lettre d'un dirigeant cégétiste à Lavergne : « Le système que tu proposes, non assorti de garanties en ce qui concerne la rémunération à l'indice 100, n'apporterait pratiquement rien aux catégories de personnel les plus défavorisées, celles trop nombreuses hélas qui sont aux prises avec les pires difficultés d'existence. »<sup>320</sup> Les alliés de la FGAF peuvent aussi heurter les intérêts des enseignants, en 1954, Lavergne explique au BF que les « autonomes réclament l'écrasement de la hiérarchie de 8 à 6, position inacceptable pour la FEN. » Forestier qualifie aussi les positions de l'UGFF et de la CFTC de « démagogiques »<sup>321</sup>. En revanche, la proximité avec FO est renforcée par sa bonne implantation dans les catégories supérieures. FO cherche donc des solutions consensuelles à l'intérieur de la fonction publique et s'accorde avec la FEN sur la « nécessité d'obtenir un relèvement de la base hiérarchique à un niveau voisin de celui du secteur semi-public (EDF et SNCF) »<sup>322</sup>.

L'existence de ces règles de conduite entre fonctionnaires amène la FEN à hésiter entre deux modes d'action différents.

### **c- Privilégier les revendications spécifiques à l'Education Nationale ou mener des actions communes à tous les fonctionnaires ?**

L'action fédérale est placée devant un éternel dilemme : faut-il privilégier le reclassement, ou la revalorisation ? Le reclassement touche à la place des enseignants par rapport aux autres fonctionnaires, en réclamant une modification de la grille indiciaire ou une indemnité particulière. Il s'agit d'une tactique plus technique, plus facile à légitimer avec des arguments comme le niveau de diplôme. Le gouvernement est susceptible d'accepter plus aisément le reclassement, concernant moins de fonctionnaires et donc moins prohibitif. Mais cette méthode recèle des risques d'accentuation de la concurrence et d'isolement dans la sphère

---

<sup>317</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 5 et du 26 avril 1954.

<sup>318</sup> Réunion du BN du 19 octobre 1949. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>319</sup> 1 BB 92, notes sur la réunion FEN-UGFF du 13 mars 1950.

<sup>320</sup> 1 BB 93, lettre de Clair, pour le Bureau de l'UGFF à la FEN, le 12 mai 1954.

<sup>321</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

<sup>322</sup> 1 BB 93, compte-rendu entrevue FGF FO- FEN du vendredi 7 mai 1954.

Education Nationale. La demande de revalorisation concerne le traitement de base, par l'augmentation de l'indice commun à l'ensemble des fonctionnaires. Privilégier la revalorisation équivaut à insister sur les solidarités avec la Fonction publique et à instaurer un rapport de force basé sur le nombre de personnes mobilisées : même une légère augmentation de l'ensemble des fonctionnaires coûte cher à l'Etat<sup>323</sup>. Cette tactique contraint la FEN à établir des relations intersyndicales propices à une action commune. En principe ces méthodes ne s'opposent pas, mais le syndicalisme enseignant peut difficilement mener deux batailles d'envergure au même moment.

Le syndicalisme enseignant ne dispose pas de principes lui permettant de trancher ce nœud gordien<sup>324</sup>, et seules des considérations tactiques transformées en tradition expliquent une tendance de fond du SNI suivi par la FEN de favoriser la revalorisation, tandis que le SNES et le SNET privilégient le reclassement. A la Libération, tous les syndicats de la FEN s'inscrivent dans une priorité au reclassement, dans le cadre de négociations d'ensemble menées par l'UGFF. Seule l'Ecole Emancipée conteste ce choix en 1947. Dans une seconde période, le syndicalisme enseignant n'arbitre pas entre ces deux méthodes, demandant notamment une indemnité de 10 % pour les enseignants. Un tournant s'opère en 1954 : lors d'une réunion cruciale du bureau fédérale, le SNI, mécontent des propositions gouvernementales qui négligent les instituteurs au profit des professeurs, se tourne vers la revalorisation. Les représentants du second degré dénoncent « l'abandon d'une bataille menée depuis six mois sur le plan de l'éducation nationale pour une bataille de la Fonction publique » et proposent simplement de protester contre toute discrimination dans le reclassement. Pour Bay et Lauré, la « question des 10 % doit être la revendication première, sinon, elle sera recouverte par la revendication d'ensemble de la Fonction publique. »<sup>325</sup>

Pendant plusieurs années, la direction du SNI défend la priorité à la revalorisation, par l'« action d'ensemble des fonctionnaires », Forestier estimant que l'« expérience passée prouve que le problème ne peut être traité que dans le cadre de la fonction publique. Ce n'est qu'en cas d'échec qu'on s'orienterait vers les revendications particulières aux enseignants. »<sup>326</sup> Dans des discussions houleuses, Lauré, alors secrétaire général du SNET, affirme que la « FEN n'a pas à défendre l'avancement de tous les fonctionnaires. Il nous faut rester strictement sur le plan Education nationale. »<sup>327</sup> Son collègue du SNES, Bay argue « des

<sup>323</sup> FRAJERMAN Laurent, « Salariés, fonctionnaires, enseignants », *op. cit.*

<sup>324</sup> Sauf les syndicats non enseignants de la FEN comme le SNB, qui se sentent moins concernés par le reclassement, à l'argumentation spécifiquement enseignante. COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques*, *op. cit.* - p. 85.

<sup>325</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 mai 1954.

<sup>326</sup> Forestier. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 31 mai et du 15 septembre 1954.

<sup>327</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

positions particularistes des autres syndicats » pour souhaiter « que la FEN revienne également à ses revendications propres. »<sup>328</sup> En 1957 se situe un nouveau tournant, Forestier appuyé par le SNES affirme : « S'engager dans un mouvement de la Fonction Publique, c'est compromettre le reclassement de la fonction enseignante. Le moment nous est favorable. Il faut d'abord poser le problème de la fonction enseignante. »<sup>329</sup> Les clivages ne restent donc pas stables, même si la direction de la FEN laisse une impression d'ensemble de priorité à la revalorisation. L'instituteur unitaire Alfred Sorel estime à ce sujet qu'« aux yeux de l'Histoire » les « majoritaires portent une lourde responsabilité », en se ralliant au reclassement « avec des années de retard »<sup>330</sup>.

## SYNTHÈSE

Le modèle FEN s'appuie sur des représentations de la société et de la place qu'y occupe le syndicalisme, donc sur des représentations politiques. Dans la première de ces représentations, on considère que le syndicalisme enseignant peut et doit intervenir dans le champ politique, à partir de ses préoccupations et de ses valeurs. L'exemple de la social-démocratie, dans laquelle les directions syndicales occupent une place aussi importante que celles des partis politiques, permet de comprendre les relations existant entre les formes partidaires du socialisme français (SFIO et PSA) et le syndicalisme enseignant. Les directions du SNI et de la FEN participent à la mouvance socialiste tout en cultivant leur autonomie sur le plan politique. Elles interviennent dans les crises vécues par le socialisme et n'hésitent pas à se démarquer de la direction de la SFIO sur des questions centrales comme le neutralisme dans les rapports Est/Ouest ou l'avènement de la V<sup>o</sup> République, qu'elles combattent vigoureusement. Comme pour la SFIO, leur idéologie républicaine s'accommode de quelques discours plus marxistes, dont les références à la Révolution et à la lutte de classes ne sont guère mises en vigueur.

L'épineuse question de la décolonisation montre que l'idéologie de la majorité de la FEN reste réformiste, et qu'elle ne recherche globalement pas de ruptures radicales. Le SNI s'inscrit dans une défense modérée du colonialisme, transformée dans les années 1950 en promotion de l'Union Française. La rupture discursive observée (le SNI critique même les colonialistes, terme désignant les capitalistes et les secteurs hostiles à toute amélioration du

<sup>328</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 février 1955.

<sup>329</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>330</sup> Entretien Sorel, 1994.

sort des autochtones) ne doit pas cacher l'hostilité à l'indépendance des pays colonisés et l'adhésion à l'idée d'une colonisation civilisatrice. D'autant que jusqu'à la guerre d'Algérie, ce domaine est monopolisé par les sections de l'Union Française, qui défendent les intérêts des enseignants français. L'humanisme caractérise les positions colonialistes de la FEN, qui évoluent sous la pression des événements vers l'accompagnement de la décolonisation.

On peut donc douter que le thème récurrent de l'indépendance syndicale soit adapté aux représentations de la majorité de la FEN. Ce registre serait-il mobilisé sans les luttes de tendance de la FEN ? Il constitue une arme efficace contre les militants communistes, que le climat politique de la guerre froide disqualifie aux yeux de la majorité des enseignants. Nous ne pouvons séparer dans les sources étudiées les déclarations anticommunistes de celles portant sur l'indépendance syndicale. L'une des fonctions de ce thème est justement de signaler aux syndiqués les particularités politiques de certains militants, et donc paradoxalement de leur permettre de coder politiquement les débats internes au syndicalisme enseignant. L'idée d'indépendance syndicale n'est pas interprétée comme une volonté de neutralité politique, bien que cette version soit promue par des petits syndicats de la Fédération, ou des syndiqués heurtés par ses positions, notamment en Algérie. La conception majoritaire la transforme en indépendance d'action politique. Le syndicalisme enseignant mobilise des valeurs fortes, aussi importantes pour lui que les revendications salariales. Les grèves les plus réussies du SNI portent d'ailleurs sur des questions politiques : défense de la République (30 mai 1958) ou de la laïcité.

Contrairement aux questions pédagogiques qui n'obtiennent qu'une place restreinte dans le discours et les préoccupations syndicales, la laïcité constitue le cœur de l'identité de la FEN et surtout du SNI. Elle érige le SNI en gardien de l'Enseignement public, des acquis laïques de la République anticléricale du début du XX<sup>e</sup> siècle et lui confère une place à part dans le champ politique. Toutes les questions sont appréhendées à travers le prisme laïque, les majoritaires sont même accusés de développer une mystique laïque. Leur hostilité avérée aux instituteurs catholiques et leur laïcisme ne leur permettent pas de s'adapter à l'apaisement progressif des relations entre catholiques et républicains, à l'acceptation par l'Eglise de la sécularisation de la société. De ce fait, les partis de gauche qui étaient les relais politiques naturels du camp laïque (parti radical et SFIO) s'éloignent des objectifs du Comité national d'action laïque. Le CNAL doit exercer une pression constante sur ces forces politiques amies pour s'assurer de leur soutien. Guy Mollet, qui doit la victoire de 1956 aux laïques, ne négocie-t-il pas secrètement avec le Vatican ? Le développement de la FCPE et la création du CNAL permettent aussi d'assurer, en la canalisant, la présence des communistes dans le combat laïque. L'existence de ces organisations témoignent de la prégnance du syndicalisme

enseignant dans le combat laïc, qui touchait autrefois de nombreux secteurs de la vie sociale (les hôpitaux, la gestion de l'espace public...).

Cette question assure la cohésion du syndicalisme enseignant, sans que le consensus ne soit total. Les unitaires s'opposent à l'idée de nationalisation de l'enseignement privé, par rejet d'un monopole public. Les syndicats de professeurs se distinguent également par un moindre laïcisme. La FEN arbitre en faveur des positions du SNI, qui considère cette question comme sa chasse gardée. Le SNES et le SNET tolèrent moins cette situation quand elle se répercute sur les relations intersyndicales. En effet, la CFTC fait l'objet d'une exclusive de la part du SNI, qui gêne l'unité d'action avec le SGEN, influent dans l'enseignement secondaire.

L'anticléricalisme légitime l'ostracisation complète du SGEN-CFTC. Cependant, d'une manière générale, la FEN adopte un comportement dominateur dans son secteur, l'enseignement public. Elle multiplie les pressions auprès des pouvoirs publics pour voir reconnaître son monopole de représentation. Notons la cohérence de cette attitude avec le refus du pluralisme syndical, considéré comme une source de faiblesse pour le syndicalisme.

La FEN tire son originalité dans le champ syndical de son engagement pour la réunification confédérale, pour l'unité organique. L'une des grandes réussites de la majorité est d'avoir évité le piège de l'autonomie comme position défensive et de repli corporatiste, et transfiguré la FEN en médiatrice intersyndicale. La direction de la FEN réussit ce tour de force en ne boycottant pas la CGT et en tentant de perpétuer ses bonnes relations avec FO. Elle organise autour d'elle une nébuleuse de syndicats autonomes et de syndicalistes minoritaires, cristallisée un moment dans l'association *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, qui démontre que son discours unitaire lui procure une influence supérieure au poids de l'enseignement dans la société. L'appel PUMSUD présente la FEN comme l'exemple d'unité conservée et invite les confédérations concurrentes à reproduire ses structures internes, à reconnaître les tendances pour assurer la réunification. Le système FEN revêt ainsi la valeur d'un modèle pour d'autres syndicats.

Le danger d'un retour à l'amicalisme est donc écarté par un investissement conséquent dans les questions syndicales. Cela n'empêche pas les dirigeants de la FEN de privilégier nettement les intérêts de leurs mandants dans leurs décisions d'action concrètes. Elle défend une politique revendicative conforme aux intérêts des fonctionnaires moyens que sont les enseignants. Car la popularité de la formule autonome auprès des enseignants s'explique aussi par leur position sociale. Comment se reconnaître dans le syndicalisme confédéré, issu de la classe ouvrière, quand on se situe dans les classes moyennes ? Les relations intersyndicales et le travail d'élaboration de revendications communes concernent avant tout les syndicats de la fonction publique. La FEN et ses syndicats oscillent entre la priorité à la revalorisation et celle

au reclassement, la prédilection du SNI pour la première formule et du SNES pour la seconde explique l'ardeur des polémiques internes, qui ne se sont jamais résumées à des querelles de courant.

Il nous reste à comprendre la manière dont la FEN conçoit ses revendications et les met en scène, comment ces représentations s'incarnent dans des pratiques revendicatives.

## **Chapitre 8**

### **Un modèle syndical : pratiques revendicatives et identités professionnelles**



Le modèle FEN représente d'abord un modèle syndical, car les pratiques des syndicats enseignants se distinguent fortement de celles de la plupart des syndicats ouvriers. Par le terme « pratiques », nous entendons la façon habituelle d'agir des syndicalistes, qui acquièrent une expérience en exerçant cette activité. Cette expérience se transmet et se confronte aux représentations des militants pour se traduire en règles d'action, en normes de militantisme. La dernière dimension du terme « pratiques » touche au fait d'appliquer les normes, les représentations. Les militants suivent-ils leurs principes, se conforment-ils à leurs représentations ? Nous avons choisi trois angles d'étude des pratiques syndicales.

Le premier angle se réfère aux pratiques revendicatives de la FEN, entendues comme la manière dont elle élabore ses revendications et orchestre ses actions. L'essentiel du temps consacré par les militants à l'action syndicale concerne ce travail ingrat : mettre en forme les revendications, trouver un équilibre entre les aspirations contradictoires des diverses catégories, chercher une légitimation adéquate, puis envisager les actions nécessaires. La masse des enseignants n'entend pas se mobiliser en permanence, le syndicalisme doit donc proposer, planifier des temps forts revendicatifs et animer des actions moins spectaculaires que les grèves. Quelles conceptions guident ces pratiques ? L'activité revendicative mobilise les identités collectives et la présentation classique de la FEN insiste sur son corporatisme, incarné par les syndicats nationaux. Le vocabulaire employé par les syndicalistes enseignants traduit d'ailleurs cette réalité, puisqu'ils désignent l'action revendicative par l'expression « action corporative ». Dans ce cadre, comment se régulent les divergences d'intérêts entre professions ?

Le second angle envisage le partenariat noué par la FEN et ses syndicats avec l'administration de l'Education nationale. La participation à la gestion est revendiquée et l'intrication entre directions syndicales et administratives extrême. Comment interviennent les syndicalistes enseignants ? Quel est le degré réel de complicité et d'affrontement entre le pouvoir et les syndicalistes ?

Enfin, le dernier angle concerne un aspect fondamental du syndicalisme enseignant, qui joue un rôle clé dans la construction des identités professionnelles. Bertrand Geay note que « les procédures de régulation interne et la mise en forme pratique et symbolique réalisée par les syndicalistes ont contribué à structurer durablement les façons d'être ensemble et d'agir propres à ce secteur professionnel. »<sup>1</sup> On peut appréhender cet aspect à travers l'affrontement entre les cultures professionnelles, principalement celles des ordres primaires et secondaires. Les syndicats sont-ils corporatistes pour autant ? Leurs directions se contentent-elles de répercuter l'avis de leur base ? L'apparition d'identités professionnelles plus récentes, comme

---

<sup>1</sup>GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 13.

celle des professeurs d'EPS, est l'occasion d'observer le syndicalisme enseignant à l'œuvre dans sa fonction d'accouchement, puis de conservation des identités professionnelles.

## **I- LES PRATIQUES REVENDICATIVES DE LA FEN**

Avant qu'un salarié obtienne satisfaction, il doit préalablement définir l'objet du litige avec l'employeur. Une partie conséquente du travail syndical consiste en la formulation des revendications. Pierre Bourdieu relève que c'est « au point de passage entre l'expérience et l'expression que se situe l'intervention des producteurs professionnels de discours ; c'est là que s'instaurent les relations entre les professionnels et les profanes », les syndiqués en l'occurrence, qui sont « à la merci, dans le meilleur des cas, de leur porte-parole à qui il appartient de leur fournir les instruments de la réappropriation de leur propre expérience. »<sup>2</sup> Cette activité des dirigeants syndicaux contribue à légitimer leur position de pouvoir, à les distinguer de la base du syndicat. Ils usent de ce pouvoir dans la conduite des actions syndicales.

### **A- L'élaboration des revendications**

Elaborer une revendication n'est pas tâche aisée, d'autant que l'intérêt commun à un groupe n'est pas naturel, mais construit et objectivé. Pour Philippe Corcuff, il n'existe pas « de séparation tranchée entre, d'une part, le travail syndical et politique de représentation et de mobilisation et, d'autre part, les intérêts représentés »<sup>3</sup>. Une bonne revendication doit répondre à quatre critères principaux : être réalisable, se comprendre aisément, permettre une légitimation aisée, enfin autoriser des solidarités avec les personnels voisins, autrement dit unir plutôt que diviser.

#### **a- L'art de définir une revendication réaliste**

La FEN et ses syndicats assument une tradition syndicale réformatrice, élaborant des revendications mesurées pour ne pas affronter frontalement les pouvoirs publics. En témoigne cette déclaration d'Adrien Lavergne, secrétaire général de la FEN en 1957 : « Il ne faut pas

---

<sup>2</sup>BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p. - p. 538.

<sup>3</sup>CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe : usages contemporains de formes historiques », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991 - pp. 55-56.

demander trop si on veut obtenir quelque chose. »<sup>4</sup> Le réalisme est le maître mot de cette conception, ainsi le Syndicat national des inspecteurs d'Académie privilégie en 1949 des revendications portant sur « le logement et les frais de tournées », car elles permettent d'« espérer un résultat plus immédiat »<sup>5</sup>. Olivier Cocheril note que le Syndicat national des Bibliothèques se caractérise « par des revendications volontairement modérées pour apparaître comme réalistes et disposer ainsi d'un maximum de chances d'aboutir. » Car la négociation représente « l'axe central de [la] politique revendicative » de la direction du SNB<sup>6</sup>. Cette remarque vaut pour l'ensemble des syndicats de la FEN. Cette pratique ne signifie pas l'abandon de revendications plus ambitieuses mais celles-ci sont cantonnées au rôle de positions de principe, destinées à donner une perspective d'ensemble aux négociations quotidiennes.

Bien souvent, la revendication est formulée à partir des contacts établis par les directions syndicales et le Ministère, qui permettent à chacun d'ajuster ses positions, et aux syndicalistes d'obtenir à coup sûr certaines des mesures exigées. Dans les réunions du bureau fédéral, cette interaction avec le Ministère se pratique naturellement. Ainsi en 1957 Lavergne explique qu'il « n'est pas possible de faire une réforme profonde » de la grille indiciaire et précise que le Ministère « s'attend à ce que [la FEN demande] une révision indiciaire sous forme de remise en ordre »<sup>7</sup>. Ce pragmatisme occasionne de fréquents conflits autour de la définition des revendications, en particulier avec le courant unitaire, qui manifeste une certaine propension à une plus grande rigidité. Ainsi, en 1950, un débat advient dans le SNES à propos d'une circulaire encadrant le remboursement des frais de voyage pour les maîtres d'internat. Le courant unitaire refuse totalement cette circulaire et s'oppose à Louis Astre, majoritaire, qui propose d'« accepter le principe du contrôle, valable en soi, et discuter ensuite les modalités », au nom du risque « de buter sur [les] positions » de l'administration et « de porter atteinte au succès » de la revendication<sup>8</sup>.

Le second critère de création d'une revendication, la facilité de compréhension, s'avère particulièrement ardu à satisfaire. Certains syndicalistes se spécialisent dans les questions revendicatives très techniques et se hissent au niveau des hauts fonctionnaires<sup>9</sup>. Rendre ces raisonnements accessibles au plus grand nombre exige des qualités pédagogiques importantes.

---

<sup>4</sup>Archives FEN, 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du bureau fédéral du 14 janvier 1957.

<sup>5</sup>1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, bulletin n°32, 25 juin 1949.

<sup>6</sup>COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 82.

<sup>7</sup>2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

<sup>8</sup>US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>9</sup>Quelques citations de Lavergne prouvent la complexité des questions traitées : « Il faut faire non pas un reclassement de l'Éducation nationale mais une remise en ordre par remise en place des catégories types. (...) La réforme de l'enseignement peut avoir des incidences. Mais avant d'avoir un reclassement, il faut procéder à certains replâtrages. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

Pourtant, certaines revendications phares sont simples, comme l'indemnité uniforme de 3 000 Francs en 1950. Bertrand Geay estime que le SNI s'adapte à son milieu par « la recherche fréquente d'un certain formalisme dans l'expression des revendications comme dans leur argumentation »<sup>10</sup>.

Enfin, la formulation des revendications intègre la problématique de leur légitimation. Jean Meynaud observe que « la plupart des groupes ont toujours pris soin de justifier leurs revendications particulières par une référence à l'intérêt public, tel du moins qu'il leur apparaît. »<sup>11</sup> Les directions syndicales engagent leur responsabilité dans ce domaine, et ressentent encore plus que la base la nécessité d'une telle légitimation, par leur fonction de négociation et de représentation des intérêts corporatifs. En 1958, le bureau fédéral réfléchit aux révisions indiciaires : « il faut préparer une justification nouvelle. Chaque syndicat devra présenter des arguments pour les catégories de son ressort. »<sup>12</sup> Bien entendu, la légitimation rencontrera d'autant plus d'écho qu'elle comporte une part de vérité conséquente.

Les principales mobilisations réussies par le SNI dans son histoire relèvent de la défense laïque et républicaine, beaucoup plus que d'un mécontentement revendicatif. Le syndicat tente en conséquence de présenter systématiquement ses revendications sous un jour laïque, « plus mobilisateur »<sup>13</sup>. Le problème des constructions scolaires par exemple est posé sous cet angle. Véronique Aubert remarque que la tradition laïque est « captée par un groupe professionnel, perdant ainsi sa signification universaliste pour se transformer en instrument de définition et de légitimation d'intérêts corporatistes. »<sup>14</sup> Les campagnes revendicatives de la FEN associent systématiquement le CNAL<sup>15</sup>. En 1954 encore, Lavergne souligne en bureau fédéral « qu'à plusieurs reprises, la discussion budgétaire a revêtu un aspect de bataille laïque. »<sup>16</sup> Cette déclaration dans une réunion à huis clos démontre que les dirigeants fédéraux n'adoptent pas une posture cynique ; ils considèrent que l'une des meilleures façons de témoigner de son dévouement à la laïcité est de se battre pour le développement de l'école publique. Les revendications syndicales se politisent par ce biais.

Pour garantir le succès d'une revendication, les dirigeants fédéraux réfléchissent à la réaction prévisible de l'administration. Ils doivent quelquefois arbitrer entre deux présentations. En 1955, les médecins scolaires demandent à la fois des avantages réservés aux

<sup>10</sup>GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.* - p. 34.

<sup>11</sup>MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1962, 448 p. - p. 358.

<sup>12</sup>BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1958. Des précédents existent : « il faut gonfler au maximum notre argumentation. » 1 BB 32, circulaire FEN aux S.N. n° 15, aux S.D. n°16, 28 novembre 1946.

<sup>13</sup>Déclaration de Forestier. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 mars 1954.

<sup>14</sup>AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du SNI », *op. cit.* - p. 83.

<sup>15</sup>2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 16 et du 29 novembre 1954.

<sup>16</sup>2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

enseignants et à l'ensemble des médecins fonctionnaires. Lavergne estime que le ministère des Finances refusera « cette double assimilation : Enseignement — Santé publique ; la thèse ne rencontrera pas l'écho du Conseil supérieur de la Fonction publique. C'est l'intérêt des médecins que de demander l'indemnité de la Santé, beaucoup plus substantielle. »<sup>17</sup> La concurrence entre syndicats pour le succès des revendications compte également.

### **b- Des équilibres revendicatifs à respecter**

Les remarques du chapitre précédent sur la régulation des parités externes restent valables pour les parités internes. Chaque métier de l'Education nationale surveille attentivement les acquis des métiers voisins, la notion de surclassement est même utilisée pour affirmer qu'un métier est avantagé par rapport aux autres<sup>18</sup>. Par exemple, les adjoints d'enseignement (AE) attribuent en 1950 la responsabilité de l'abaissement de leurs indices aux délégués SNES des surveillants généraux. Les deux catégories sont proches, puisque les AE constituent le cadre d'origine des surveillants généraux, métier couronnant généralement une carrière d'AE. Le secrétaire de la catégorie des surveillants généraux au sein du SNES reconnaît avoir déclaré au cabinet du ministre : « Il n'est pas possible que vous accordiez moins à un SG licencié qu'à un AE. Si ce dernier gagne x points, le SG doit les gagner lui aussi. » Il tente de se défendre par une distinction subtile : « Nous n'avons jamais été dire qu'il fallait vous [les AE] rabaisser à votre niveau. Nous avons été demander que l'on nous mette au moins au vôtre »<sup>19</sup>. En conséquence, il récusé toute culpabilité dans la décision ministérielle. Pourtant, l'administration a renoncé à l'augmentation des AE pour ne pas appliquer le principe de l'échelle de perroquet<sup>20</sup>... Cet exemple démontre l'importance du quatrième critère de construction d'une revendication, qui doit être facteur d'union et ne pas s'opposer aux personnels voisins.

Les salaires dans l'Education nationale forment donc un système dans lequel tout est lié. Les justifications acceptées pour une catégorie peuvent servir une catégorie comparable, qui veille à éviter toute injustice<sup>21</sup>. Ainsi, les chercheurs scientifiques formulent en 1956 une demande d'indemnité de recherche s'élevant à 50 % du traitement. Lavergne informe le BF que l'« Enseignement supérieur revendique une prime analogue. » Pour éviter des

<sup>17</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

<sup>18</sup> 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

<sup>19</sup> Canet. Le terme « licencié » signifie détenteur d'une licence. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>20</sup> Hombourger illustre ce principe : « il est de tradition syndicale qu'un avantage accordé à une catégorie serve alors de tremplin pour les autres. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

<sup>21</sup> Le SN des Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale utilise une argumentation « fondée sur la comparaison avec d'autres catégories ». FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.* - p. 300.

revendications en cascade, Forestier s'enquiert des réactions des professeurs du second degré. Une discussion s'engage sur les besoins de chaque métier ; Dhombres, secrétaire du SNES « souligne les avantages de la Recherche par rapport à l'enseignement »<sup>22</sup>. Le bureau fédéral se comporte en la matière comme un véritable tribunal des revendications de chaque syndicat. La subjectivité de ses membres joue un rôle, et les argumentations employées montrent que le besoin de légitimation d'une revendication existe aussi à l'intérieur de la Fédération. La loi implicite que fait respecter le bureau fédéral repose sur les principes du statut de la fonction publique, et notamment sur les avantages accordés en fonction des diplômes<sup>23</sup>.

Pour éviter que les polémiques générées par ces divergences d'intérêt ne détruisent son équilibre, la FEN base son action sur un postulat : ne sont défendues que les revendications des syndicats nationaux ne gênant pas d'autres groupes professionnels. Lavergne motive ainsi le soutien fédéral aux directeurs de cours complémentaires : « la cause était juste et ne portait aucun préjudice au second degré. »<sup>24</sup> Les adjoints des services économiques sont critiqués pour avoir enfreint cette règle. Bay, secrétaire général du SNES, les défend en admettant leur erreur : « Il est normal qu'on ne puisse retenir l'argumentation mettant en cause les instituteurs, il faut néanmoins transmettre la revendication »<sup>25</sup>. Quand la FEN rédige un rapport de soutien à leur demande de parité avec les instituteurs, Lavergne « demande si le SNI est d'accord »<sup>26</sup>, ce qui implique qu'il dispose d'une sorte de droit de *veto*, dont il n'use d'ailleurs pas.

La FEN cherche à établir et à maintenir une cohérence dans le système<sup>27</sup>. En 1959, le BF s'interroge sur les effets pervers du projet d'améliorer le statut des assistants de l'enseignement supérieur : « L'avancement de cette catégorie est meilleur que celui des catégories similaires. Ces dispositions risquent de vider les catégories du second degré (agrégés ou certifiés). » L'avis du SNES est donc sollicité<sup>28</sup>. Les syndicats nationaux ne peuvent faire avancer leurs revendications spécifiques qu'en négociant des compensations avec les autres professions. Ainsi, les membres du Syndicat national des inspecteurs d'Académie sont informés qu'aucune amélioration de leur classement indiciaire « n'est

<sup>22</sup> Il affirme notamment que c'est un « travail beaucoup moins fastidieux ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 décembre 1956.

<sup>23</sup> Par exemple, la section fédérale de Tunisie demande l'intégration du personnel français dans le cadre métropolitain. Lauré du SNET « donne son accord de principe aux assimilations demandées par les instituteurs, par contre, il fait toutes réserves en ce qui concerne le personnel technique dont il convient de connaître auparavant la qualification professionnelle. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>24</sup> La FEN a fait aboutir la revendication au CSFP. Editorial. EP n° 2, novembre 1952.

<sup>25</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mai 1955.

<sup>26</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juillet 1956.

<sup>27</sup> Tous les syndicats ne respectent pas sa discipline, ainsi le SNES « reproche aux camarades des écoles normales de travailler en dehors » du « plan fédéral », et s'oppose en conséquence à leurs revendications. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>28</sup> En compensation, on imagine un « régime spécial (...) pour les agrégés exerçant dans des classes spéciales. »

possible en dehors d'un reclassement général de tous les Administrateurs de l'Education Nationale ». Le syndicat propose donc de réunir les organisations concernées pour élaborer une révision « qui mettrait chacun à sa place »<sup>29</sup>, but implicite de nombreuses interventions syndicales.

### **c- Le conservatisme social des syndicats des personnels aux statuts les plus avantageux**

Les syndicats enseignants disposent de deux registres différents pour légitimer leurs revendications. D'un côté existe le registre syndical, se basant sur un rapport de force dans des relations conflictuelles avec l'Etat-employeur, registre que les syndicats FEN des personnels situés en bas de la hiérarchie de l'Education nationale (agents et mêmes instituteurs) utilisent presque exclusivement. Dhombres, secrétaire général du SNES, relève que quelquefois la « raison du nombre a pu jouer contre les instituteurs »<sup>30</sup>, une augmentation même minime de leur traitement pesant sur le budget. De l'autre, apparaît un registre plus proche du lobbying des groupes de pression, ou des associations de hauts fonctionnaires, se fondant sur une collaboration active avec l'Etat. Les syndicats des personnels aux statuts les plus avantageux, moins nombreux, se réfèrent aux deux registres et recourent à des arguments témoignant d'une connivence avec les pouvoirs publics. Ils font donc preuve d'un conservatisme social, d'autant plus affirmé que le personnel syndiqué dispose d'une position élevée.

Le conservatisme s'exprime d'abord sous une forme classique pour le syndicalisme, par exemple dans cet éditorial de Bay, expliquant que son syndicat, le SNES lance une campagne d'information « pour le maintien de toutes les situations acquises »<sup>31</sup>. Ensuite, il se repère avec l'emploi permanent de l'argument du respect des hiérarchies, qui prouve que ces syndicalistes ne s'inscrivent guère dans une perspective de transformation sociale. Ils acceptent pleinement l'ordre scolaire fondé sur la méritocratie : les meilleurs élèves, ceux qui réussissent les concours les plus ardues, doivent obtenir les meilleures places dans la société. Notons la cohérence de cette position avec la pratique pédagogique de l'ensemble des enseignants, qui valorisent les compétences scolaires et les diplômes. Lauré, secrétaire général du SNET, refuse la conception revendicative du SNI, « car il y voit un danger pour le respect de la hiérarchie. »<sup>32</sup> Ces considérations agissent en cascade, et les inspecteurs d'académie les

---

2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 février 1959.

<sup>29</sup> Déclaration de Lebetre, secrétaire général. 1 BB 10, bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

<sup>30</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 janvier 1957.

<sup>31</sup> US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>32</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954. Même débat en 1957 : « Lavergne propose un relèvement de la base hiérarchique. Forestier ne peut donner son accord. (...) Jeanne Borgey, du SNES, « veut

utilisent à leur tour contre les professeurs : leur syndicat ne souhaite pas « le maintien de la fausse hiérarchie actuelle, mais l'établissement d'une hiérarchie véritable qui place l'inspecteur d'Académie au dessus de ses subordonnés : les enseignants et les chefs d'établissement »<sup>33</sup>. On ne peut en déduire un quelconque conservatisme politique<sup>34</sup>, contrairement à la situation prévalant dans les pays voisins<sup>35</sup>.

Bertrand Geay relève un autre type de rapports avec les instituteurs : les inspecteurs primaires éprouvent une « tendance à l'établissement de relations paternelles »<sup>36</sup>. Difficile dans ces conditions de lutter aux côtés du SNI pour les salaires... L'argumentation des catégories les plus favorisées insiste sur leur rôle irremplaçable dans la société et le système de l'Education nationale, dans une vision élitiste de l'école. Ainsi un professeur écrit : « Si l'on persiste à nous sous-rétribuer, l'élite de nos facultés se dirigera vers les fonctions lucratives et le recrutement des professeurs se fera parmi les déchets et les laissés-pour-compte de la classe intellectuelle. »<sup>37</sup> Le Syndicat national des inspecteurs d'Académie propose aux syndiqués d'attirer l'attention des « hautes personnalités de l'Etat (...) sur les dangers que les échelles actuelles de traitements font courir au bon recrutement de ceux qui doivent détenir les postes-clés de notre Administration. »<sup>38</sup> Le petit nombre de personnes concernées et leur proximité avec les sphères du pouvoir crédibilisent ces tentatives.

## **B- Le rôle de la Fédération face aux conflits d'intérêts de ses syndicats**

Les conflits d'intérêts entre syndicats nationaux de la FEN sont légion. Ainsi, pour les congrès de 1958, le secrétaire général du SNET, Roulet « prévoit une bagarre de catégories. »<sup>39</sup> Ces conflits confèrent un rôle particulier à la direction fédérale, notamment pour les petites organisations et les non-enseignants, dont les syndicats sont trop faibles pour agir seuls.

---

que la proposition soit adoptée. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 février 1957.

<sup>33</sup> 1 BB 9, lettre de Lebetre, Secrétaire général du SNIA à Lavergne, 27 juillet 1951.

<sup>34</sup> La seule indication allant dans ce sens est le soutien apporté par le SNES à l'idée de baisse des prix, dont Lavergne rappelle que c'est une « formule du président Pinay », conservateur. Bay se justifie : « toute révision du salaire interprofessionnel garanti est automatiquement suivie d'un nouvel écrasement de la hiérarchie. » EP n° 2, novembre 1952 et US n° 91, 1952.

<sup>35</sup> Tant en Allemagne qu'en Angleterre, les syndicats dominants chez les professeurs s'avèrent nettement conservateurs sur le plan politique, contrairement aux syndicats d'instituteurs. FRAJERMAN Laurent et autres « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles », *op. cit.*

<sup>36</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.* - p. 97.

<sup>37</sup> Etienne Colomb, professeur de collège. US n° 1, 30 décembre 1944. Pour défendre le système de recrutement du second degré, Jeanne Borgey, dirigeante du SNES, déclare qu'elle « pense qu'on sacrifie la culture ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

<sup>38</sup> 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

<sup>39</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 mars 1958.



### a- Le conflit revendicatif instituteurs/professeurs

Les deux grandes voies de scolarisation forment deux grands types d'enseignants : l'instituteur et le professeur. Les représentants syndicaux de ces deux professions s'opposent, et leur conflit, déjà esquissé, apparaît fondamental pour comprendre le milieu enseignant et son syndicalisme. Il parcourt toute la période et repose sur une appréhension différente de l'importance de la hiérarchie. Henri Aigueperse explique aux adhérents du SNI, que confronté au choix hiérarchie/minimum vital, il place la hiérarchie en second, car il tient « à voir redresser d'abord la situation des plus malheureux, de tous ceux qui sont directement aux prises avec les difficultés de la vie quotidienne. »<sup>40</sup>

Les professeurs tiennent d'autant plus au respect de la hiérarchie, que ceux d'entre eux qui ne sont pas agrégés ne bénéficient pas d'avantages nets à leurs yeux par rapport aux instituteurs, malgré leur surcroît de diplômes. Les instituteurs disposent de la retraite à 55 ans et quelquefois de logements de fonction ou de primes municipales. André Drubay affirme qu'à la Libération « un professeur certifié ne pouvait pas avoir une voiture », et qu'il n'avait ni téléphone, ni logement décent. Il ajoute : « Lorsque je prenais le train pour préparer l'agrégation à 6h30 le matin avec les ouvriers (...), je m'apercevais que je gagnais à peine plus que les O.S. de l'industrie. Lorsque j'étais maître-auxiliaire à Chartres, je gagnais moins que ma femme qui était secrétaire. »<sup>41</sup> Le trésorier de la section fédérale de la Somme traduit les sentiments de ses collègues en évoquant « le prolétariat licencié d'enseignement ». Il conclut ainsi son pamphlet : « Serait-il inutile de rappeler que nos camarades des Cours Complémentaires jouent et gagnent sur tous les plans – qu'ils aspirent aux indices des licenciés pendant leur activité mais qu'ils partent en retraite à 55 ans avec des annuités calculées en cinquantièmes - tandis que nous partons à 60 ans avec des annuités calculées en soixantièmes ? »<sup>42</sup>.

Les syndicats nationaux de la FEN se heurtent donc régulièrement, et se soupçonnent mutuellement de vouloir obtenir des avantages corporatifs au détriment de leur profession. En 1954, Lauré, secrétaire général du SNET, s'inquiète de « la motion corporative adoptée par le Congrès du SNI et [des] déclarations de Forestier dans *Le Monde* ». Le conflit porte alors sur la volonté des professeurs d'obtenir un déroulement de carrière comparable à celui des instituteurs, qui obtiennent des promotions plus rapidement. Un dirigeant du SNI, Baillet, explique qu'il « serait désastreux que le SNES et le SNET, en basant leurs revendications sur

---

<sup>40</sup> Editorial. EL n° 6, 6 novembre 1947.

<sup>41</sup> Entretien André Drubay.

les conditions d'avancement des instituteurs, portent tort à ces derniers, qui d'ailleurs ne sont pas satisfaits de leur propre avancement et ont également sur ce point des revendications à présenter. » La profession privilégiée peut donc être celle des instituteurs, qui sait alors s'employer à conserver l'avantage acquis<sup>43</sup>.

La FEN adopte une position globale sur l'avancement, qui constitue une amélioration de chaque système<sup>44</sup>. Mais le pragmatisme des dirigeants syndicaux les conduit à un marchandage sur les perspectives concrètes de réalisation de cette revendication : Bay du SNES propose « de laisser les professeurs s'aligner sur les instituteurs, ensuite seulement la FEN devra poser la revendication d'ensemble. » Baudé réplique : « Si le gouvernement attribue une amélioration simultanément au second et au premier degré, par exemple 5 ans aux professeurs et 2 aux instituteurs, en quoi la FEN en serait-elle gênée ? »<sup>45</sup> Cette idée permet de maintenir un écart entre l'avancement des instituteurs et celui des professeurs, et qu'aucune profession ne se sente oubliée des négociations avec le gouvernement. Pour maintenir un minimum de cohésion, la Fédération privilégie des revendications unifiantes, ce que Lavergne explicite en 1956 : « Il faut prendre une position fédérale favorable à toutes les catégories. »<sup>46</sup> Les délibérations secrètes du BF mettent en lumière les querelles entre syndicats de la FEN, qui n'apparaissent ouvertement que dans les situations de crise. Le discours public de la FEN ne heurte aucune profession enseignante, ce qui confirme l'idée de Philippe Corcuff, selon lequel « le travail discursif tend à limer les difficultés du compromis au fur et à mesure que l'on va du local au national et du professionnel à l'interprofessionnel. »<sup>47</sup> La FEN effectue ce travail délicat envers d'autres professions, notamment les non enseignants, que leur situation à la marge du monde de l'Education nationale rend susceptibles.

### **b- Les non enseignants et la FEN**

Les syndicats non enseignants, par exemple des personnels ATOSS, des médecins, des bibliothécaires, se sentent fréquemment délaissés par la FEN et l'expriment notamment dans les congrès fédéraux. En 1947, le représentant du personnel administratif des services extérieurs de la jeunesse et des sports établit un constat pessimiste après l'ouverture de la Fédération aux non-enseignants : « Une seule catégorie de notre personnel est écoutée, c'est

---

<sup>42</sup> Bost. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 29, octobre 1951.

<sup>43</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 septembre 1954.

<sup>44</sup> Durée minimum d'atteinte du statut le plus avantageux : 15 ans, durée maximum : 21 ans. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

<sup>45</sup> Forestier craint « le risque de considérer les instituteurs comme une catégorie de référence, ce qui interdirait toute amélioration future. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954.

<sup>46</sup> A propos du même problème. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

<sup>47</sup> CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.* - p. 68.

celle des professeurs d'éducation physique, (...) la FEN n'a pas fait d'effort, jusqu'à présent, pour donner une place plus grande aux petits syndicats, aux personnels non enseignants. » Lavergne répond : « nous ne nous sommes pas bornés simplement à changer l'étiquette de notre Fédération, mais (...) nous les avons fait entrer dans notre vie fédérale. »<sup>48</sup> La position de ces syndicats est inconfortable, car ils se situent à la périphérie du noyau central de la profession constitué par les enseignants. Le vocabulaire employé par la FEN pour s'adresser à son public contribue à ce sentiment : elle parle généralement des « enseignants », et subit les critiques des syndicats relevant d'autres Ministères quand elle lui substitue le terme de « personnels de l'Education Nationale »<sup>49</sup>. Les études sur le syndicalisme enseignant éprouvent d'ailleurs une difficulté à intégrer véritablement ces syndicats dans leurs raisonnements, par absence de monographies et d'intérêt<sup>50</sup>.

Les dirigeants fédéraux traitent d'abord la question des revendications des personnels non enseignants sous l'angle du refus de la discrimination. En effet, ils emploient quelquefois un outil revendicatif peu approprié aux non enseignants, non concernés par les arguments fédéraux sur le reclassement. Au moment où la FEN discute d'une indemnité spéciale aux enseignants, Forestier note « que les Finances ne veulent l'accorder qu'aux seuls enseignants. » Il appuie d'autant plus les demandes des syndicats concernés qu'il est partisan de la priorité à la revalorisation, qui permet selon Lavergne « d'apporter des avantages substantiels aux petites catégories. » Lauré se bat pour le reclassement et en assume les conséquences : « Il sera très difficile d'obtenir l'indemnité pour des catégories telles que les économistes et les agents des lycées. Mais la FEN doit-elle s'interdire une revendication qui ne toucherait pas l'ensemble des SN ? » Cette attitude provoque la protestation des syndicats d'agents<sup>51</sup>.

Les mouvements revendicatifs mettent aussi en évidence la particularité des non-enseignants, qui sont quelquefois appelés à rester à leur poste pour assurer la sécurité des élèves<sup>52</sup>. Quelquefois, les agents grévistes encourent des sanctions, et réclament le soutien de la FEN<sup>53</sup>. Le secrétaire du syndicat des agents, Bougreau, est le premier non enseignant à accéder au bureau fédéral en 1957. Ceci marque une évolution très nette dans le sens d'une

<sup>48</sup> La FGE s'est transformée en FEN en 1946. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - pp. 73 et 122.

<sup>49</sup> 1 BB 15, lettre d'Aubert, Syndicat national des membres du personnel enseignant de l'enseignement ménager agricole à Lavergne, 30 mars 1954.

<sup>50</sup> L'introduction de cet ouvrage de synthèse est symptomatique : l'auteur reconnaît traiter « moins souvent (...) des personnels non enseignants que des instituteurs ou des professeurs de l'enseignement secondaire, précisément parce que ces dernières catégories se sont placées en position centrale dans le processus de représentation de l'ensemble des catégories de l'Education nationale. » GEAY Bertrand, *le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 4.

<sup>51</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 15 septembre et du 4 octobre 1954.

<sup>52</sup> « Participants à la grève : tous les enseignants. Les agents et dames-secrétaires en sont exclus. Les administratifs (...), les suppléants, les maîtres auxiliaires y seront associés. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mai 1957.

prise en compte de ces personnels<sup>54</sup>.

### c- L'appui revendicatif de la Fédération à ses petits syndicats

Les petits syndicats de la FEN se révèlent fréquemment dans l'incapacité d'obtenir satisfaction par leurs propres moyens. Olivier Cocheril explique que lors du congrès du SNB de 1962, la secrétaire générale du syndicat profite de la présence de Margailan, membre du bureau fédéral, pour « essayer d'obtenir l'appui de la FEN pour l'obtention d'une prime pour le personnel administratif et pour les chauffeurs ». Son refus signe l'échec de la revendication. Trois ans plus tard, la FEN soutient enfin le reclassement du personnel des bibliothèques, or l'« appui de la FEN se révéla essentiel pour triompher des réticences du Ministère des Affaires culturelles »<sup>55</sup>. La FEN siège au Conseil supérieur de la Fonction publique, une instance décisive en matière revendicative. Lavergne précise au Syndicat national des inspecteurs d'Académie :

« si les chefs d'établissement obtiennent un supplément de traitement, c'est à la FEN qu'ils le devront. Nous avons pu vaincre sur ce point bien des oppositions. Pour les secrétaires d'inspection académique, c'est moi-même qui ai présenté l'échelle 300 - 390 - 490. J'ai été battu sur 490, ramené à 450. »<sup>56</sup>

Ce pouvoir transforme les relations avec les petits syndicats, qui sont les obligés de la Fédération en cas de succès, mais lui imputent également leurs échecs, persuadés que les grands syndicats imposent leur point de vue. Le secrétaire général du syndicat des inspecteurs d'Académie regrette « l'hostilité » du SNES et n'hésite pas à écrire : « Depuis trois ans, nous sommes en butte aux attaques déloyales et venimeuses du Syndicat de l'Enseignement technique. »<sup>57</sup> Face à la menace de quitter la Fédération, Lavergne minimise le rôle du SNES : ses dirigeants « ne se sont jamais opposés à une demande précise présentée par votre syndicat », d'ailleurs « le conflit est moins un conflit d'ordre interne à l'Education nationale qu'un conflit entre administrations rivales »<sup>58</sup>.

Les frustrations engendrées par le faible poids et la dépendance des petits syndicats provoquent donc des conflits récurrents. En 1955, malgré la présence au bureau fédéral de Surrel, secrétaire général du SNEP, le syndicat des professeurs d'EPS, Lavergne précise qu'à

---

<sup>53</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 décembre 1958.

<sup>54</sup> EP, n° 2, novembre-décembre 1957.

<sup>55</sup> COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - pp. 70-71 et 147.

<sup>56</sup> 1 BB 32, lettre de Lavergne à Baissas, 27 juillet 1948.

<sup>57</sup> 1 BB 9, lettre de Lebetre, secrétaire général du SNIA à Lavergne, 27 juillet 1951.

<sup>58</sup> Il fait aussi remarquer que « si une solution favorable (...), a été donnée au problème de [leur] logement, c'est en partie à la FEN qu'on le doit ! » 1 BB 9, lettre de Lavergne à Lebetre, 23 août 1951.

« l'avenir, l'appui fédéral pour une grève ne sera accordé aux professeurs d'EPS qu'après discussion en bureau fédéral »<sup>59</sup>. On leur reproche certains mouvements et d'avoir lancé dans les sections départementales des mots d'ordre sans consultation du bureau. Ces syndicats peuvent donc agir comme des groupes de pression internes à la FEN.

Si les petits syndicats dépendent étroitement de la FEN sur le plan revendicatif, les grandes organisations peuvent agir de manière autonome, ce qui pose la question de la répartition des fonctions avec la Fédération.

#### **d- Une fonction subsidiaire pour la Fédération**

Le SNI et le SNES disposent de leurs propres réseaux d'information au ministère et veillent à être représentés dans les délégations fédérales. Ils décident seuls de leurs actions pour les questions ne concernant que les personnels qu'ils syndiquent. Une première répartition des fonctions entre les syndicats nationaux et la fédération réserve les sujets relatifs à l'ensemble la Fonction publique à la FEN<sup>60</sup>. La seconde répartition, pour les revendications catégorielles, est plus délicate : la FEN assume une fonction subsidiaire, aidant les syndicats nationaux quand ils ne peuvent résoudre seuls un problème, mais ne pénétrant pas sur leur domaine réservé.

La définition même de ce domaine soulève d'épineux problèmes. Le principe de non interférence dans les affaires des autres syndicats est difficile à appliquer. Ainsi, sur la réforme de l'enseignement, Bay « souhaite que chaque Syndicat National limite son activité à son propre domaine, sans vouloir traiter des questions d'ensemble, car c'est de là que viennent les difficultés. » Mais Forestier « fait remarquer que cela n'est pas toujours possible », et prend pour exemple, « les professeurs d'Ecole Normale assurant la formation des maîtres du premier degré, le SNI ne peut pas se désintéresser des problèmes les concernant. »<sup>61</sup> Les rapports de force déterminent alors l'issue des frictions soulevées par ces interactions.

Une fois les revendications et le consensus entre les syndicats établis, il reste en général à obtenir leur acceptation par le gouvernement. Pour cela, l'action syndicale reste indispensable.

### **C- L'orchestration des actions**

Le syndicalisme se développe à partir du mouvement social, l'aide à se construire et à se

---

<sup>59</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

<sup>60</sup> Bay ajoute les thèmes politiques, il déclare que le problème du Viêt-nam, est une question « relevant de la Fédération. » Cependant, les grands syndicats gardent leur liberté d'appréciation politique. CA du 5 janvier 1950. US n° 57, 22 janvier 1950.

rationaliser, mais ne l'invente pas *ex nihilo*. Stéphane Sirot estime à ce sujet « qu'une organisation syndicale « ne parvient à engager les ouvriers dans la lutte ou à faire accepter son leadership que lorsqu'il y a rencontre avec [leurs] préoccupations »<sup>62</sup>. Le syndicalisme enseignant ne peut déclencher aisément des grèves, puisque le milieu répugne à ce type de conflit social. Jacques et Mona Ozouf estiment que pour les instituteurs du début du XX<sup>e</sup> siècle, « la grève est toujours plus que la grève : beaucoup plus qu'un arrêt de travail, elle est une rupture dans la représentation du métier. »<sup>63</sup> Surtout les enseignants ne font pas perdre d'argent au gouvernement en arrêtant de travailler, au contraire. Ce problème est signalé par le secrétaire de la section du Cher : « Il nous paraît paradoxal de faire un mouvement qui se traduirait par l'octroi d'un cadeau de plusieurs millions à l'Etat, qui subventionne les adversaires de l'Ecole Publique. Dans un mouvement ouvrier, la grève porte un grave préjudice aux patrons ; ici c'est le contraire ; on porte de l'argent au moulin conservateur. »<sup>64</sup>

Malgré ces obstacles, la FEN a, par une action patiente et résolue, éduqué le milieu à des formes d'action syndicales, comme les manifestations et les grèves, tout en veillant à ne pas briser le consensus des professions concernées, en évitant les mouvements durs et en réfléchissant à des moyens d'action alternatifs.

#### **a- Des grèves rares, mais réussies**

La FEN rejette les grèves dures, illimitées. La seule expérience de ce type est la grève des instituteurs parisiens de 1947<sup>65</sup>, qui suscite l'opposition ferme de la direction nationale du SNI. Aigueperse se justifie par les « faiblesses » du syndicalisme des fonctionnaires et distingue entre « l'action possible », la grève de quarante-huit heures, et « l'aventure », la grève illimitée. Il ajoute : « Nous savons que nos camarades instituteurs et professeurs ne refusent pas de se battre. Ils viennent de le montrer éloquemment. Mais ils ont conscience de leurs possibilités en même temps qu'ils ont conscience de leur devoir. Ils ne veulent surtout pas être engagés malgré eux dans une action sans issue. »<sup>66</sup> Cet éloge de la prudence n'est pas contredit par les instituteurs de province, qui ne suivent pas les militants unitaires et Ecole Emancipée dans leurs tentatives de déborder la direction nationale. Les dirigeants de la FEN et

---

<sup>61</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>62</sup> SIROT Stéphane, « Syndicalisme et grèves ouvrières à Paris de l'après-guerre au Front populaire : vers la fonctionnalisation de la grève », *cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n°66, 1997 - pp. 119-120.

<sup>63</sup> OZOUF Jacques et Mona, *la république des instituteurs*, *op. cit.* - p. 255. Cette mentalité subsiste : « On ne fait pas grève par gaieté de cœur chez nous », car le « mouvement met en cause des enfants. » 2 BB 39, circulaire de la section départementale de la Haute-Vienne, 14 novembre 1957.

<sup>64</sup> 1 BB 13, lettre de Legay à Lavergne, 26 octobre 1951.

<sup>65</sup> Cf chapitre 3.

<sup>66</sup> Editorial. EL n° 10, 11 décembre 1947.

du SNI théorisent ce refus, qui n'est pas seulement lié à la situation politique particulière de 1947. Ainsi, Lavergne écrit à Chauvelot, secrétaire de la FGAF : « il me paraît difficile de prévoir, dans la situation actuelle, une grève illimitée. Pour ce qui est d'une grève générale limitée, la discussion est plus facile. »<sup>67</sup>

Les dirigeants syndicaux posent de nombreuses conditions au lancement d'une grève. Le secrétaire général de la FEN, Lauré, écrit en 1957 son hostilité « aux gestes gratuits » qui « risquent de compromettre » leur objectif : « on ne lance pas une grève revendicative quand il n'y a pas d'interlocuteur valable, et plus précisément dans la Fonction Publique, en cas de vacance du pouvoir. »<sup>68</sup> La grève durant peu de temps (au maximum deux jours, en général une journée), elle est organisée dans une période propice, qui laisse peu de place à la spontanéité de la base<sup>69</sup>. D'une manière générale, la FEN répugne à lancer des actions dont le retentissement n'est pas assuré et prend toutes les précautions pour cela (consultation des syndiqués, référendums dans le SNES)<sup>70</sup>. Une lettre d'Henri Aigueperse à Adrien Lavergne en 1951 témoigne de cette mentalité : « les instituteurs ayant déjà décidé une grève de 24 heures, il y a peu de chances pour qu'ils participent en grand nombre à des réunions avec arrêt de travail ». Il ajoute qu'un meeting « *ne s'improvise pas* », et que ce n'est pas « en multipliant les meetings de 25 personnes » qu'ils montreront leur « force. »<sup>71</sup>

Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, il ne faut pas galvauder la puissance de la FEN et son emprise sur le milieu en organisant des initiatives qui peuvent échouer. Ainsi, le secrétaire du Syndicat national des inspecteurs d'Académie s'interroge sur le « recours à l'action directe » : « à l'heure actuelle, aurions-nous la moindre chance de succès ? Que chacun s'interroge honnêtement. Nous ne sommes même pas sûrs de l'unanimité et nous irions à un désastre. »<sup>72</sup> Une circulaire réserve en 1952 l'organisation d'une réunion d'information départementale au cas les militants « seront assurés de grouper un nombre suffisant d'auditeurs », dans le souci d'« éviter que des réunions squelettiques ne fassent tort à l'action fédérale. »<sup>73</sup> La FEN envisage régulièrement d'engager des grèves avant de se rétracter<sup>74</sup>. Entre 1947 et 1957, le SNES procède à une grève de 24 heures tous les deux ans en

<sup>67</sup> 1 BB 93, FGAF, Réponse de Lavergne du 7 novembre 1951.

<sup>68</sup> Editorial. EP n° 1, octobre 1957.

<sup>69</sup> La date choisie par les fédérations de fonctionnaires se situe en général « soit en mai-juin, au moment de la préparation du budget, soit en octobre-décembre, au moment de sa discussion devant le parlement. » CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit. – p. 71.

<sup>70</sup> Le secrétaire de la section FEN du Tarn note à propos de l'idée d'un mouvement de grève : « Nos camarades ne paraissent pas bien "chauds". Il faudrait préparer l'opinion et opérer des sondages sérieux avant de prendre une telle décision. » 1 BB 8, lettre de Mandirac à Lavergne, 30 juin 1951.

<sup>71</sup> 1 BB 93, divers, lettre d'Aigueperse à Lavergne, le 17 octobre 1951.

<sup>72</sup> Belletre. 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 31, 3 mai 1949.

<sup>73</sup> 1 BB 8, circulaire n° 25 pour les SN et n° 24 pour les SD, 5 mai 1952.

<sup>74</sup> Une grève est prévue en 1958, elle n'est effectuée qu'en 1961 et est interrompue rapidement à la suite de premières mesures gouvernementales. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit. – p. 73.

moyenne<sup>75</sup>.

Quand la grève est enfin décidée, elle recueille normalement l'assentiment de la base qui la suit massivement. Le syndicalisme enseignant se montre fier de ses taux de grévistes et considère que les syndiqués, dûment consultés, se doivent ensuite de suivre les consignes syndicales. La direction de la section FEN de la Haute-Vienne prévient ainsi les syndiqués :

« A l'égard de nos camarades responsables syndicaux, la non réussite de la grève serait une trahison morale. Ils ont été élus démocratiquement par nous. Ils ont présenté nos revendications aux ministres avec notre accord. Ils ont épuisé avec notre accord tous les moyens de persuasion. Au moment où tous ces moyens ayant échoué, ils se retournent vers nous, ce serait une mauvaise action de les désavouer. »<sup>76</sup>

La direction de la section SNI de la Somme se désole en 1950 : le taux de grévistes se situe seulement à 35 %, soit la moitié de la moyenne nationale, une « reprise de l'éducation syndicale s'impose ». Le conseil syndical adresse « aux non-grévistes un appel de solidarité »<sup>77</sup>. Plus tard, une autre méthode est testée, plus radicale : la publication de la liste des non-grévistes canton par canton<sup>78</sup> ! Cependant, le bureau fédéral déconseille aux sections toute attitude trop autoritaire<sup>79</sup>. Par contre, quand un syndicat comme le SNIDEN se heurte à l'interdiction administrative de la grève, des arrangements sont possibles : « la FEN fait preuve de compréhension à notre égard. En contrepartie, l'engagement a été pris que les inspecteurs primaires ne feraient rien pour gêner les mouvements déclenchés. »<sup>80</sup>

Rien n'est laissé au hasard, et des règles précises sont édictées pour la conduite de la grève, par exemple pour les professeurs, qui peuvent ne pas avoir cours le jour de la grève. Ils se déclarent grévistes, mais hors de question de laisser le contrôle de cet argent à l'Etat : les « enseignants qui ne sont pas de service, versent leur journée à la caisse de solidarité. »<sup>81</sup> Le recensement des grévistes et ses conséquences financières constituent le point nodal de ces règlements. La FEN entend prouver à cette occasion sa maîtrise du milieu au détriment de l'administration, en contrôlant l'information. Une circulaire du SNI précise que quand « l'administration tâchera de recenser les grévistes », « le secrétaire de section indiquera le

<sup>75</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. – p. 227.

<sup>76</sup> 2 BB 39, circulaire du 14 novembre 1957.

<sup>77</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 22, février 1950.

<sup>78</sup> Cela suscite de nombreuses protestations, notamment des personnes malades et absentes pour congé. On propose alors « l'insertion d'un rectificatif après pointage sérieux dans les cantons. » SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 55 et 56, mars et juin 1958.

<sup>79</sup> Surpris par cette lettre d'Organde, secrétaire de la section de l'Ain, qui propose de déclarer que les non-grévistes « qui ont tout fait pour torpiller le mouvement (...) se sont placés d'eux-mêmes en dehors du syndicat », lavergne lui répond : « je crois qu'il faut éviter toute polémique qui pourrait provoquer des démissions. Nous n'avons pas à féliciter les non grévistes. Nous devons chercher à les convaincre, et à les amener à répondre à nos mots d'ordre. » 1 BB 13, lettre du 2 et réponse du 9 décembre 1949.

<sup>80</sup> Bulletin du SNIDEN, n° 28, octobre-novembre-décembre 1951, cité par FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. - p. 105.



nombre de grévistes », si les instituteurs « reçoivent une demande écrite ou verbale, ils (...) répondront qu'ils ont avisé le secrétaire de la section syndicale et qu'il appartient au bureau de la section d'informer l'administration. »<sup>82</sup> Cette procédure occulte donc les noms des grévistes, et empêche l'administration de procéder à des retenues sur salaire. L'objectif de la FEN ne consiste pas à rendre la grève gratuite, puisqu'en 1950, elle prévoit que « les grévistes verseront à leurs organisations syndicales et fédérale le montant de leurs émoluments correspondant à la durée de la grève », et que celles-ci « reverseront globalement les sommes ainsi recueillies à l'Education nationale, avec demande d'affectation particulière, aux constructions scolaires »<sup>83</sup>.

Les syndicats d'administrateurs affiliés à la FEN diffusent des consignes permettant cette rétention d'information : en 1953, leur syndicat demande aux économistes d'Ecole Normale de refuser de communiquer « la liste des agents grévistes ». Cependant la FEN recherche moins l'épreuve de force qu'une victoire symbolique, elle indique confidentiellement aux chefs d'établissements qu'en cas de mise en demeure « de communiquer à l'administration un état nominatif des grévistes », ils devront certes « gagner du temps, mais les grévistes sauront prendre leurs responsabilités »<sup>84</sup>. La participation de ces syndicats constitue un atout pour la réussite des grèves fédérales, qu'ils tentent de faire valoir<sup>85</sup>. Ceci motive quelques courriers de la FEN, par exemple au syndicat des inspecteurs primaires :

« Je vous demande avec insistance de bien vouloir vous employer à ce que vos camarades ne prennent pas de décision contraire au mot d'ordre de grève lancé par nos camarades professeurs, et repris par la FEN. Il importe, en effet, que votre syndicat ne paralyse pas une action qui sert l'ensemble des enseignants. »<sup>86</sup>

Mais ces grèves limitées s'avèrent peu concluantes, ce qui conduit la FEN à s'interroger sur des solutions alternatives.

## **b- Quelle solution de remplacement pour les grèves totales ?**

Surrel, le secrétaire général du SNEP, résume le dilemme fédéral : « les professeurs d'EPS, bien qu'ayant suivi le mot d'ordre de grève avec discipline, estiment qu'un tel mouvement

---

<sup>81</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du mardi 14 mai 1957.

<sup>82</sup> 1 BB 17, circulaire n°66 du SNI, 15 mars 1955.

<sup>83</sup> Il est aussi indiqué : « Aucune liste de grévistes ne sera communiquée à l'Administration », seulement « le nombre de grévistes ». 1 BB 13, décision des syndicats d'Administrateurs FEN, 3 mai 1950.

<sup>84</sup> 1 BB 14, circulaire du syndicat national des économistes d'Ecole Normale et circulaire confidentielle FEN, 26 et 30 octobre 1953.

<sup>85</sup> Le secrétaire général du SNIA écrit que « si le syndicat national des inspecteurs d'académie décidait de briser la grève du SNES et du SNET. Il en aurait parfaitement le moyen, étant donné la proportion élevée d'"hésitants" figurant dans ces syndicats. » 1 BB 9, lettre de Lebetre à Lavergne, 27 Juillet 1951.

n'est pas efficace. Ils envisageraient de préférence une grève des examens. »<sup>87</sup> Ce type de grève du zèle est fréquemment envisagé, notamment par les syndicats de professeurs<sup>88</sup>. L'action apparaît moins coûteuse et semble disposer d'un impact supérieur, puisque tout le système scolaire repose sur les examens. Les modalités concrètes posent pourtant problème, à cause du souci de l'intérêt des élèves, pénalisés par cette grève<sup>89</sup>. En 1954, Lauré, du SNET, se déclare personnellement « hostile à une grève de la première session », le SNI ne veut pas « arrêter les examens du Certificat d'Études Primaires. »<sup>90</sup> Les concours de recrutement nationaux sont toujours exemptés<sup>91</sup>...

L'opinion publique joue un rôle important dans ces grèves : l'impact du mouvement passe forcément par une médiation politique, qui explique la volonté des enseignants de ne pas se brouiller avec l'opinion publique, et les parents d'élèves en premier lieu. Cette crainte s'exprime régulièrement, ainsi le secrétaire de la section de l'Yonne déplore que dans son village, « personne (...), même ceux [qu'il] considère comme des amis, n'a admis que l'Instituteur fasse grève » et qu'en général « l'Instituteur gréviste dresse contre lui l'unanimité de l'opinion. »<sup>92</sup> Lauré et Bay « insistent pour que les agents des lycées assurent leur service, sinon le succès du mouvement risque d'être fort compromis au regard de l'opinion publique. »<sup>93</sup> Les instructions de la grève de 1957 révèlent le degré de prise en compte de cet impératif : l'établissement reste ouvert avec un « service de sécurité »<sup>94</sup>. On recommande aux sections départementales d'organiser une conférence de presse et une « prise de contact avec les associations de parents d'élèves, syndicats ouvriers ». Enfin, un modèle de lettre aux parents est édité, qui doit être portée par les élèves « sous enveloppe cachetée ».

Les grèves d'examen ne sont jamais réellement efficaces, elles s'étalent sur de longues périodes et permettent des négociations, des compromis. Quelquefois, les enseignants acceptent d'organiser les épreuves écrites, la grève étant limitée à la correction. L'examen des bourses de 1952 est reporté dans de nombreux départements, mais l'administration fait appel aux professeurs du SGEN ou non syndiqués<sup>95</sup>. L'essentiel semble se situer dans l'effet

<sup>86</sup> 1 BB 9, lettre de Lavergne à Adam, secrétaire du SNIP, 4, octobre 1951.

<sup>87</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>88</sup> Ainsi, la section de la Meurthe-et-Moselle estime : « Une seule grève est efficace : grève des examens. » 1 BB 9, réponse à Lavergne, 27 juillet 1949.

<sup>89</sup> Forestier critique « la grève des examens qui touche trop les élèves. » Dhombres du SNES réplique que « l'argument des élèves rend la grève plus efficace. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>90</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 26 avril et du 31 mai 1954.

<sup>91</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du mardi 14 mai 1957 et du 21 avril 1958.

<sup>92</sup> 1 BB 13, lettre de Legros à Lavergne, 19 décembre 1949.

<sup>93</sup> Il est décidé que Lavergne « en fera part au syndicat des agents des lycées. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955.

<sup>94</sup> Le comité de grève s'en occupe avec « d'autres que ceux qui assurent normalement le service », pour marquer la différence avec un jour normal. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du mardi 14 mai 1957.

<sup>95</sup> 1 BB 13, lettre de la secrétaire de la section des Vosges, 24 janvier 1952 et lettre du secrétaire de la section

d'annonce. Bay, secrétaire général du SNES, explique qu'il va organiser un « referendum sur l'éventualité d'une grève prolongée à la rentrée de Pâques ou d'une grève des examens de la deuxième session. Cette consultation, annoncée dans la presse, peut peser sur les décisions du gouvernement. »<sup>96</sup> Georges Lauré, secrétaire général de la FEN estime encore en 1958 qu'il « faut laisser supposer qu'une action est possible »<sup>97</sup>. On peut douter de la crédibilité de telles menaces, quand la seule grève d'examen tentée avec ambition, en 1965, aboutit à un échec du SNES et du SNET. Un militant en tire un bilan peu glorieux : les grèves partielles créent « des difficultés à cause des conditions et des interprétations variables d'un établissement à l'autre », et finalement « la grève totale est la forme d'action la plus facile à organiser et la plus efficace »<sup>98</sup>.

Or la FEN se doit d'organiser chaque année une action marquante, quel que soit le climat social<sup>99</sup>. Pour sacrifier à ce rituel, Bertrand Geay estime qu'il « est presque traditionnel qu'une ou deux fois par an soit organisée une "journée d'action", avec ou sans arrêt de travail et rassemblement départemental, régional ou national. »<sup>100</sup> Olivier Cocheril décrit ainsi l'action engagée par le SNB en 1959 : elle se limite « à des motions envoyées aux Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction publique, et au premier Ministre »<sup>101</sup>. De nombreuses journées d'actions organisées par la FEN se déclinent de cette manière dans les départements : réunions d'information tenues dans le chef-lieu ou la ville la plus importante du département, motions communiquées aux journaux et audiences à la préfecture<sup>102</sup>.

Les pratiques revendicatives de la FEN se signalent donc par leur réformisme, leur ritualisme, la gestion prudente des intérêts des enseignants. Elles ne peuvent se comprendre sans appréhender la nature des relations entretenues avec l'administration.

## II- UN PARTENAIRE DE LA GESTION DU MONDE ENSEIGNANT

L'un des aspects les plus connus du modèle FEN touche à ses rapports avec les pouvoirs publics, et notamment avec le ministère de l'Education nationale. La FEN est un partenaire de

---

d'Indre-et-Loire, 15 février 1952.

<sup>96</sup> Lauré, du SNET évoque également un « recours à la menace de grève des examens, sans en préciser la date. » 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 5 avril et du 31 mai 1954.

<sup>97</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 17 février 1958.

<sup>98</sup> B-d-R, 42 J 175, lettre du secrétaire régional du SNEP aux secrétaires départementaux, le 13 octobre 1965.

<sup>99</sup> « Les possibilités d'action sont envisagées. La grève doit être exclue. Mais Baudé et Roulet pensent qu'une action est nécessaire. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 janvier 1958.

<sup>100</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.* - p. 34.

<sup>101</sup> COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques, op. cit.* - pp. 70-71.

<sup>102</sup> 1 BB 8, dossier sur la journée d'action du 4 juin 1952.

la gestion du monde enseignant, partenaire exigeant et loyal, qui partage les valeurs et les normes essentielles de l'administration, tout en défendant vigoureusement les intérêts des syndiqués. Sa puissance provient également de la fondation progressive d'un véritable empire, constitué de multiples associations et mutuelles.

## **A- Une collaboration étroite avec l'administration**

Le syndicalisme enseignant, à l'image de l'ensemble du syndicalisme de fonctionnaires, n'envisage pas sa relation à l'employeur de la même manière que le syndicalisme ouvrier. La notion d'un Etat garant de l'intérêt général imprègne les représentations syndicales, même marxistes, qui hésitent à qualifier l'Etat d'exploiteur de leur plus-value. Comme on n'assimile pas le ministère au patronat, la collaboration avec l'Etat apparaît légitime.

### **a- Une participation à la gestion revendiquée**

La FEN se comporte en groupe de pression, et participe à des consultations permanentes avec le ministère de l'Education nationale, aussi bien dans la vie quotidienne corporative que lors des réformes. Le SNI occupe une position-clef pour la mise en place de toute politique touchant l'enseignement primaire. Les auteurs de *La forteresse enseignante* insistent sur l'idée que ces « liens privilégiés avec l'administration » existent aussi pour d'« autres composantes du mouvement syndical des fonctionnaires »<sup>103</sup>. Ce constat fait l'unanimité, le débat portant sur l'influence respective du syndicalisme enseignant et du ministère. Monique Hirschhorn estime que la relation entretenue ne constitue « pas seulement un « partenariat », mais « une forme de coopération beaucoup plus étroite », qu'elle compare à la symbiose existant entre la FNSEA et le ministère de l'Agriculture<sup>104</sup>. François Froment-Meurice force le trait lorsqu'il écrit que « le pouvoir réel est (...) passé, en partie ou même en quasi-totalité, aux mains d'organisations syndicales monopolistiques. »<sup>105</sup> Même après 1968, le ministère conserve la faculté de rejeter les résultats de la consultation des syndicats, et ne s'en prive pas. Nous n'utilisons donc pas le terme « cogestion », pour ne pas occulter le pouvoir du Ministère.

Le syndicalisme enseignant assume parfaitement cette collaboration et la théorise même. Le premier numéro de *L'Université Syndicaliste* après la Libération évoque cette question : « L'expérience du régime dictatorial imposé au pays a puissamment contribué à démontrer

<sup>103</sup> AUBERT Véronique - BERGOUNIOUX Alain - MARTIN J.P. - MOURIAUX René, *la forteresse enseignante, la FEN, op. cit.* - p. 58.

<sup>104</sup> HIRSCHHORN Monique, *l'ère des enseignants*, PUF 1993, 301 p. - p. 77.

<sup>105</sup> FROMENT-MEURICE François, « Le pouvoir syndical dans la fonction publique : traditions solides et

que rien de stable ni d'efficace ne peut être exécuté sans la collaboration de ceux qui administrent et de ceux qui appliquent les décisions administratives. »<sup>106</sup> Le rapport moral de la section SNI de la Somme précise « que la collaboration entre les conseillers départementaux et l'administration s'est effectuée loyalement. »<sup>107</sup> Cependant, la théorisation ne va pas jusqu'à remettre en cause les principes fondamentaux du syndicalisme français, issus de la Charte d'Amiens, principes qui refusent l'« intégration du syndicalisme dans l'Etat »<sup>108</sup>.

Les enseignants ne s'offusquent pas de ces bonnes relations, ainsi l'enquête de Gérard Vincent montre que les deux-tiers des professeurs estiment que le rôle des syndicats inclut le fait de « donner un avis sur les réformes à apporter à l'enseignement » et de « participer plus directement à la prise des décisions concernant ces réformes »<sup>109</sup>. Les satisfecit délivrés publiquement et nommément aux responsables administratifs sont donc fréquents. Cette déclaration du SNES ressemble d'ailleurs à une allégeance : « Nous entretenons d'excellentes relations avec la direction du second degré et ses services. Nous sommes particulièrement heureux de rendre hommage à l'esprit de compréhension de M. le directeur général Monod. Nous avons pu, grâce à lui, résoudre unanimement et humainement de multiples affaires individuelles. »<sup>110</sup> Henri Aigueperse félicite le ministre : « Nous avons eu des concours précieux : en premier lieu, celui de M. Naegelen »<sup>111</sup>. La FEN n'entend d'ailleurs pas se contenter du ministre de l'Education nationale, elle déploie de nombreux efforts pour se faire reconnaître par le premier ministre<sup>112</sup>. L'obtention de cette audience constitue une victoire pour la FEN, qui entend se hausser au niveau des confédérations, car elle estime qu'elle « représente valablement une masse de travailleurs plus importante encore que ne le laissent supposer des effectifs dont peu d'organisations en France peuvent se réclamer. »<sup>113</sup>

## **b- Les cas extrêmes de collaboration**

---

changement fragile », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983 - pp. 75-76.

<sup>106</sup> Etienne COLOMB. US n° 1, 30 décembre 1944.

<sup>107</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

<sup>108</sup> 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

<sup>109</sup> VINCENT Gérard, *les professeurs du second degré*, Paris, Armand Colin, Presses de la FNSP, 1967, 308 p. - pp. 217 – 218.

<sup>110</sup> Rapport d'activité pour le congrès de 1950. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>111</sup> Éditorial. EL n° 1, 25 septembre 1946.

<sup>112</sup> Apprenant qu'il va recevoir les syndicats, lauréat lui écrit : « les quelque 320.000 Enseignants, Administrateurs, Techniciens ou Agents d'exécution que groupe la FEN ne sont affiliés à aucune des Confédérations ou groupements que (...) vous vous proposez de convoquer. Je me permets donc de vous demander de bien vouloir recevoir une délégation du bureau fédéral. » 2 BB 1, lettre de Lauré, 17 mai 1962.

<sup>113</sup> « Pour tous ces personnels dont le mission est d'enseigner, d'administrer ou de produire, la FEN tient lieu de Confédération. » 2 BB 7, note FEN à l'intention de M. Domerg, 22 mai 1962.

Cette collaboration peut revêtir des formes très poussées, notamment dans les périodes où les syndicats nationaux disposent de représentants dans les cabinets ministériels. La FEN inaugure cette méthode à la Libération, deux de ses militants occupent la fonction de chefs adjoints du Cabinet<sup>114</sup>. En 1949, une des dirigeantes du SNES évoque les « délégués de la section permanente auprès du ministère », qui effectuent « de minutieuses enquêtes auprès des bureaux de l'Éducation Nationale. »<sup>115</sup> Des petits syndicats l'imitent, comme le Syndicat des Personnels des Services extérieurs des Directions de l'Éducation Populaire, qui cherche à s'implanter au Ministère de la Jeunesse. Mais la CA hésite, craignant que son délégué ne devienne un « otage » : « Il semble qu'il ne puisse s'agir que d'un chargé de mission. Pris entre le Cabinet et la Direction Générale, son rôle sera-t-il efficace ? » Une solution plus discrète est adoptée : « l'éventuel chargé de mission ne sera ni membre de la CA, ni délégué officiel du Syndicat. »<sup>116</sup> En 1958 encore, le bureau fédéral est informé en avant-première des aléas de la constitution du cabinet du ministre<sup>117</sup>.

De nombreux éléments attestent la connivence existant entre la FEN et le ministère. Ainsi, le ministère accorde en moyenne cinq audiences par mois à la FEN au second semestre de l'année 1945<sup>118</sup>. Lavergne écrit en 1948 à son délégué au Ministère en le tutoyant, ce qu'il ne fait pas avec tous les dirigeants de son propre syndicat. Il lui pose une longue liste de questions très précises, et conclue ainsi : « Je te rappelle, ainsi que je l'ai demandé au Ministre devant toi, que j'ai besoin de ces renseignements pour jeudi soir. »<sup>119</sup> Le chef adjoint du cabinet utilise aussi des formules chaleureuses : « Mon cher camarade », « Bien cordialement à toi. » Lavergne écrit dans *L'Enseignement Public* qu'il téléphone à plusieurs ministres pour appuyer des revendications<sup>120</sup>.

Cependant, ce système fait l'objet de vives attaques de la part de la minorité Ecole Emancipée, puis des unitaires à partir de 1950. Guilbert demande que le SNES « prenne une position nette vis-à-vis » du ministre et qu'il retire son « représentant officiel Petit. » Bay répond que Petit « rend des services [au syndicat] en restant au ministère ». Finalement, le SNES propose à la FEN le « retrait des représentants syndicaux du cabinet du ministre »<sup>121</sup>. Ces polémiques sont avivées par le rôle joué par Pierre Giraud, représentant du SNES au cabinet du ministre socialiste Naegelen, dans la scission de FO. Aigueperse est contraint de

---

<sup>114</sup> Cornu et Loubet. 1 BB 21, lettre de Lavergne à Naegelen, ministre de l'éducation Nationale, 28 janvier 1945.

<sup>115</sup> Melle Potier. US n° 56, 20 décembre 1949 et n° 59, 15 mars 1950.

<sup>116</sup> CA du 29 janvier 1947. 1 BB 10, Syndicat des personnels des services extérieurs des directions de l'éducation populaire, Bulletin n° 7, février 1947.

<sup>117</sup> « Le cas de Reverdi est en litige. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 juin 1958.

<sup>118</sup> 1 BB 21, liste des démarches effectuées début 1945 par la FEN.

<sup>119</sup> 1 BB 2, lettre de Lavergne à Giraud, du Cabinet du ministre, le 13 juillet 1948.

<sup>120</sup> 1 BB 2, lettre de Dirand, chef adjoint du cabinet à Lavergne, le 17 août 1948 et EP n° 2, novembre 1952.

<sup>121</sup> CA du 2 mars et du 4 mai 1950. US n° 59 et n° 62, 15 mars et 15 juin 1950.

« déclarer une fois de plus que [le SNI n'a] pas l'habitude d'aller chercher des mots d'ordre dans les cabinets ministériels. »<sup>122</sup> La pratique semble se perdre, puisque Ruff, pourtant ancien membre de la FEN-FO, la dénonce comme une « technique d'intégration » du syndicalisme dans l'Etat<sup>123</sup>.

La FEN maintient des relations étroites avec les membres du cabinet chargés des questions sociales. Elle noue des relations privilégiées avec certains interlocuteurs<sup>124</sup>. Elle peut conserver le contact avec ces hauts fonctionnaires, même quand ils changent d'affectation<sup>125</sup>. Lauré leur réserve un traitement privilégié<sup>126</sup>. Enfin, la FEN est très bien informée du fonctionnement du Ministère, ce qui lui permet d'intervenir efficacement<sup>127</sup>. Par exemple, en 1962, le secrétaire départemental de la Lozère écrit à Lauré à propos de l'insuffisance des crédits affectés aux bourses dans son département. Lauré lui répond deux jours plus tard que des crédits complémentaires vont être débloqués et que « l'Inspecteur d'Académie de la Lozère aura la notification demain ou après-demain. »<sup>128</sup> Le chef local de l'administration est donc informé après les syndicalistes de cette décision.

### c- Le rôle d'intercesseur ministériel de la Fédération

La centralisation ministérielle confère à la FEN un rôle d'intercesseur au service de ses syndicats. Ceux-ci disposent de référents dans les directions du ministère qui gèrent leur profession, mais le ministre et son cabinet prennent les décisions les plus importantes et s'occupent des questions globales. Or, à ce niveau, la FEN est l'interlocuteur habituel, plus que ses syndicats. Un outil renforce le poids de la Fédération : le *contentieux*, qu'on peut définir comme la liste des revendications catégorielles considérées par le Ministère comme les plus urgentes à résoudre. Véritable inventaire à la Prévert, le contentieux ne compte que des revendications précises et finalisées, discutées avec le conseil d'Etat et les ministères du Budget et de la Fonction publique, solutions que l'administration peut mettre en œuvre

<sup>122</sup> Editorial. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>123</sup> 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

<sup>124</sup> Le changement d'affectation de l'un deux « gêne » la FEN. Il envoie une lettre pour donner son point de vue sur les négociations. La délégation de la FEN « en a eu connaissance dans le bureau du Ministre. » 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 17 décembre 1956 et du 21 mai 1957.

<sup>125</sup> « Sans doute vos attributions officielles ont-elles changé depuis le temps où nous pouvions - très normalement - avoir recours à vous. Je me permets cependant, "les choses étant ce qu'elles sont" en réalité, d'avoir recours à vous » 2 BB 7, lettre de Lauré à Poniatowski (ministère des Finances), environ 1960.

<sup>126</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Long, directeur général de l'Administration et de la Fonction Publique, 20 mars 1963. « Je vous envoie ci-joint *l'Enseignement Public*. Vous y trouverez notamment : mon "devoir du dimanche" à propos de la situation actuelle, sous le titre "L'enjeu" (pages 1 et 2) »

<sup>127</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>128</sup> 3 BB 115, lettre de Suau à Lauré, le 15 décembre 1962 et réponse de Lauré à Suau, le 18 décembre 1962.

immédiatement<sup>129</sup>. Une revendication inscrite en bonne place au contentieux a beaucoup de chance d'être satisfaite rapidement. La FEN intervient donc pour les revendications générales des enseignants et pour des revendications spécifiques, à la demande des syndicats<sup>130</sup>. Le privilège de voir ses revendications inscrites dans le contentieux peut être refusé par le bureau fédéral. Il n'est pas rare que les syndicats négocient alors avec celui-ci une modification de la revendication pour obtenir la précieuse inscription<sup>131</sup>.

La FEN use de sa puissance dans d'autres ministères, comme celui de l'Agriculture en 1963. Georges Lauré écrit au ministre en reprochant à sa « Direction générale de l'enseignement » de se montrer « particulièrement incompréhensive » vis-à-vis des enseignants des écoles agricoles. Pour ne pas abandonner les syndicats concernés à leur sort, il intervient en demandant au ministre « de recevoir personnellement une délégation du bureau » fédéral, mettant son poids dans la balance<sup>132</sup>.

Conscients du pouvoir grandissant de la Fédération, les grands syndicats surveillent ses rapports avec le ministère. Le SNI obtient même un privilège qui montre leur caractère stratégique, Henri Aigueperse et Robert Chéramy expliquent que « dans les organismes extérieurs au syndicat où ses intérêts sont débattus, (...) la représentation de la FEN est assurée à parité par les responsables de la FEN et les responsables du SN désignés par celui-ci. »<sup>133</sup> Cependant, le secrétaire général peut être convoqué seul, ce qui provoque les soupçons de Forestier en 1956 : « on fait état au ministère du fait que la FEN a été consultée sur le statut particulier au corps enseignant. »<sup>134</sup> Quelquefois écarté des délégations, le SNES manifeste régulièrement sa méfiance, ainsi Hombourger demande en bureau fédéral : « Lavergne a-t-il appuyé auprès du Ministre les revendications du SNES et du SNET ? »<sup>135</sup>

Le rituel des négociations est bien établi. Les audiences accordées par le ministre à la FEN constituent des moments exceptionnels, dans lesquels les « questions essentielles » sont abordées, et qui préparent le terrain à des « contacts ultérieurs » entre des membres du cabinet et les dirigeants des syndicats nationaux. Parfois, la FEN sert juste d'intermédiaire entre l'Administration et ses syndicats : elle lui communique « les noms indiqués par les syndicats

<sup>129</sup> « 1° - les séquelles de l'avancement : assistants, chefs de travaux »... Texte complet en annexe. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 6 janvier et du 3 février 1958.

<sup>130</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>131</sup> Le SNEP voulait résoudre le problème du statut des professeurs de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique, en créant un concours assimilé à l'agrégation. Confronté à l'hostilité de Lauré, Néaumont obtient que la FEN défende « une indemnité spéciale acquise seulement pendant le temps d'exercice à l'ENSEP. » 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 3 mars et du 11 mars 1958.

<sup>132</sup> 2 BB 7, lettre de Lauré à Pisani, ministre de l'Agriculture, 24 septembre 1963.

<sup>133</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - p. 234.

<sup>134</sup> Lavergne se justifie : la « réunion prévue sur le statut du corps enseignant n'a pu avoir lieu (...) la FEN n'a jamais participé à la réunion des responsables des directions. » Cet incident est exceptionnel, Lavergne bénéficiant de la confiance du SNI. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956.

<sup>135</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 octobre 1954. Lavergne répond à des critiques : « la FEN a



nationaux intéressés » pour participer à des commissions, sans intervenir dans leur choix ni proposer ses propres représentants<sup>136</sup>.

Le pouvoir fédéral, source de convoitise, n'est pas absolu, et les petits syndicats représentant des personnels dotés de fonctions élevées, contournent quelquefois la FEN, en profitant de leur proximité avec les sphères décisionnelles<sup>137</sup>. Ainsi, le SNEP intervient « auprès du ministre en faveur de la création d'une direction autonome de l'éducation physique et sportive. », Forestier s'insurge contre cette démarche : le « syndicat aurait dû, au préalable, en référer à la FEN. »<sup>138</sup>

#### **d- La concurrence des organisations parasyndicales**

D'autres organisations se placent sur ce terrain en collaboration plus ou moins conflictuelle avec la FEN : sociétés de catégories, associations de spécialistes... La principale est la Société des agrégés, qualifiée par un membre du Bureau national du SNES de « très puissante (...) auprès des pouvoirs publics pour qui il y a "les agrégés" et les... autres. » Le « prestige » de la catégorie aidant l'association à parvenir à ses fins<sup>139</sup>. François-Georges Dreyfus note que les agrégés sont « nombreux dans les cabinets ministériels. Tout cela contribue à renforcer l'influence de la Société des agrégés. »<sup>140</sup> Elle dispose d'un représentant au Conseil supérieur de la Fonction publique, et intervient aussi à propos des catégories voisines<sup>141</sup>. Monique Hirschhorn estime pourtant qu'elle « n'a pas établi un véritable partenariat avec le ministère » et se comporte en « force extérieure »<sup>142</sup>. Son analyse vaut plus pour la situation postérieure à mai 1968, qui a révélé un décalage entre la Société et l'opinion.

En 1957, elle est assez puissante pour susciter l'ire de la FEN. Elle a créé un comité dont « l'action clandestine (...) a abouti » à des décisions ministérielles, selon Forestier. Dhombres, du SNES, le rejoint dans la critique du comité, qui « est un lieu de rencontre de fonctionnaires à hauts indices. La Société des agrégés a une position fautive. » Lavergne propose de « dénoncer l'action occulte de ce comité » à « la prochaine audience chez » le membre du cabinet qui sert d'interlocuteur à la FEN. Un autre membre du bureau fédéral, principal de

---

apporté au SNES l'aide qu'il est en droit d'attendre d'elle. » Editorial. EP n° 2, novembre 1952.

<sup>136</sup> Explications de Lavergne. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

<sup>137</sup> Les personnels des services économiques adressent également au ministre une demande de révision de leurs indices. Forestier estime « inadmissible que le Ministre soit saisi de cette demande, sans que la FEN en soit avisée. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mai 1955.

<sup>138</sup> Nous avons vu qu'il mène également campagne à l'intérieur de la FEN. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 octobre 1956.

<sup>139</sup> Jean Lecoq. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>140</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - p. 225.

<sup>141</sup> Lebetre se félicite : « la Société des agrégés a défendu très chaleureusement notre reclassement. » 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 28, décembre 1948.

collège, l'appuie : le « gouvernement nous a tenu à l'écart »<sup>143</sup>, ce que ne peut tolérer la FEN, tous syndicats confondus. Elle use donc de sa position dominante pour écarter cette concurrence, aidée par l'éloignement progressif des dirigeants du SNES des positions de la Société<sup>144</sup>.

### e- La place du Parlement dans le dispositif syndical

La IV<sup>e</sup> République est un régime parlementaire, ce qui influe sur le dispositif mis en place par les syndicats enseignants pour obtenir satisfaction. Ils connaissent autant les arcanes des assemblées que du ministère de l'Éducation nationale et interviennent régulièrement auprès des parlementaires. En règle générale, le bureau de la FEN planifie simultanément ses délégations auprès du gouvernement et du Parlement<sup>145</sup>, ses syndicats agissent de même<sup>146</sup>. La FEN fait donc partie des multiples groupes de pression qui gravitent autour des députés, d'autant que la constitution prévoit que le Parlement peut modifier à sa guise le budget présenté par le gouvernement. En 1954, Lavergne « apporte des précisions sur le budget de l'Éducation nationale récemment voté par l'Assemblée nationale. Le chapitre "Amélioration de la Fonction enseignante" a été doté d'un milliard cinq millions prélevé (...) sur d'autres chapitres excédentaires »<sup>147</sup>. Quand le budget entre en discussion, le Parlement bénéficie même exclusivement du lobbying syndical, des circulaires fédérales sont envoyées aux présidents des groupes parlementaires et aux députés<sup>148</sup>.

Cette activité impose aux dirigeants fédéraux une bonne connaissance du champ politique et de ses subtilités. Par exemple, Margaillan estime « regrettable que l'attitude de certains parlementaires communistes risque » d'« aliéner [à la FEN] un vote favorable de parlementaires de droite. »<sup>149</sup> En effet, la FEN doit respecter toutes les forces politiques sensibles à ses arguments. Ainsi en 1947, *L'École Libératrice* attribue la paternité d'une victoire des normaliens de quatrième année, à « notre camarade Deixonne » qui « accrocha la question », « fort habilement », et à « notre camarade Garaudy, président de la commission de l'Éducation nationale »<sup>150</sup>. *L'Enseignement Public* publie quelquefois les réponses des

<sup>142</sup> HIRSCHHORN Monique, *l'ère des enseignants*, op. cit. - p. 76.

<sup>143</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1 avril 1957.

<sup>144</sup> VERNEUIL Yves « De l'entente cordiale au splendide isolement », op. cit.

<sup>145</sup> Le « bureau décide de demander audience au Président Marie, (Forestier sera présent), à Teitgen, au Ministre des Finances, au Président de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et au bureau de la Commission de l'Éducation nationale. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 novembre 1954.

<sup>146</sup> 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

<sup>147</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>148</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

<sup>149</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>150</sup> Ils obtiennent un traitement de stage, le premier député est SFIO, le second PCF. EL n° 13, 20 avril 1947.

parlementaires aux motions fédérales qui leur sont communiquées, manière indirecte d'éclairer le vote des syndiqués<sup>151</sup>. Dans ce domaine, les préférences partidaires cèdent le pas aux relations personnelles. Ainsi, confronté à un problème budgétaire, Lavergne s'adresse au député communiste Georges Cogniot : « Je te demande donc de suivre l'affaire, et d'obtenir l'inscription des crédits au "bleu" de 1947. »<sup>152</sup> Il envoie en 1948 des lettres identiques au député socialiste Maurice Deixonne et à Cogniot, à la seule différence qu'il tutoie ce dernier<sup>153</sup>.

La collaboration est possible entre la FEN et les différents composantes du pouvoir politique, parce que les conceptions des deux partenaires ne sont pas radicalement éloignées. Comment s'articule concrètement l'interaction entre les différents partenaires ?

## **B- Les modalités concrètes**

### **a- Quel rôle pour les élus syndicaux ?**

Jean Meynaud désigne par le terme « administration consultative », la « création auprès de l'Administration, d'organismes consultatifs ayant pour rôle de fournir des avis sur la préparation et la mise en pratique des dispositifs d'intervention gouvernementale. »<sup>154</sup> Les élus syndicaux dans ces organismes (commissions paritaires, divers conseils d'enseignement) occupent *ipso facto* un rôle d'interface entre le personnel et son administration. Une question découle de ce constat : assiste-t-on au même phénomène d'autonomisation des élus que dans le champ politique ? Une réponse négative s'impose ; la direction de l'appareil syndical compte nettement plus que les élus, car leur pouvoir reste fragile. La direction du SNES reconnaît d'ailleurs que le bon fonctionnement des commissions administratives paritaires dépend de l'attitude de l'administration et des inspecteurs généraux : ils sont « actuellement largement compréhensifs », sinon le rôle des CAP pourrait se borner « uniquement à la rectification d'erreurs matérielles. »<sup>155</sup>

Pourtant, outre l'aspect consultatif des commissions, celles-ci n'ont-elles pas pour fonction de faire respecter des règles rigides, ne conférant aucun pouvoir réel à leurs membres ? Pour Bertrand Geay, les « règles apparemment intangibles du système bureaucratique laissent en réalité de nombreuses marges de manœuvre, non seulement parce qu'elles sont pour partie

<sup>151</sup> BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

<sup>152</sup> Le "bleu" est un document budgétaire. 1 BB 31, lettre de Lavergne à Cogniot, 9 décembre 1946.

<sup>153</sup> Il vouvoie donc son camarade de parti Deixonne. 1 BB 21, lettres de Lavergne du 4 février 1948.

<sup>154</sup> MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, op. cit. - p. 238.

<sup>155</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

révisables d'année en année, mais parce qu'elles sont susceptibles d'interprétations différentes et nécessitent fréquemment d'ultimes arbitrages. »<sup>156</sup> Cette marge de manœuvre des élus est donc déterminée autant par l'influence des syndicats que par leur capacité d'interprétation des textes réglementaires. Le même auteur a analysé le rôle et le fonctionnement de la commission paritaire des instituteurs : elle « contrôle les cas ordinaires d'application indiscutable des règles, valide explicitement ou non les arrangements et concessions mutuelles entre adversaires, ritualise la lutte et la traduit en discours légitime. » Pour lui, les élus syndicaux « peuvent défendre des règles égalitaires, tout en se faisant l'avocat de tel ou tel. »<sup>157</sup> Ce fonctionnement implique d'éviter de transformer les commissions en champ de bataille, la FEN évite donc l'affrontement avec les administrations<sup>158</sup>.

### **b- La répartition des tâches et la limite des compromis entre syndicats et administrations**

Grâce à la puissance du syndicat, Jacques Girault estime que « dans la plupart des départements », les représentants du SNI « détiennent les moyens de guider le personnel pour le déroulement des carrières. »<sup>159</sup> Antoine Prost analyse les raisons et les conséquences de ce pouvoir :

« Solidarité du réseau laïque, force du SNI, capacité gestionnaire et dynamisme de ses dirigeants, enracinement local : impossible d'administrer l'enseignement primaire dans un département sans l'accord du SNI. Au contraire, toutes les décisions : promotion ou mutation du personnel, ouverture ou fermeture de classes ou d'écoles, seront aisément acceptées si le SNI les admet. Négocier avec lui évite d'avoir des histoires. On l'associe donc à l'administration quotidienne. Du coup, les instituteurs ont tout intérêt à lui appartenir, s'ils veulent ne pas être oubliés lors du mouvement. »<sup>160</sup>

Bernard Toulemonde établit le même constat sur l'interaction à l'œuvre pour l'ensemble du système éducatif : « Les syndicats jouent un rôle utile dans le fonctionnement quotidien du système. L'Administration le reconnaît et l'utilise, comme les syndicats, en sens inverse,

<sup>156</sup> GEAY Bertrand, *le syndicalisme enseignant*, *op. cit.* - pp. 20-21.

<sup>157</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, *op. cit.* - p. 122.

<sup>158</sup> Ceci est valable au plus haut niveau. « Assistantes : l'action est terminée pour ne pas gêner les négociations. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 juin 1959.

<sup>159</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 171. Henri Aigueperse évoque les comités consultatifs d'avant-guerre : « les résultats positifs (...) étaient fonction de l'autorité de la section syndicale, de l'activité de ses dirigeants, du caractère et des tendances des représentants de l'administration. Mais l'influence de notre syndicat sur le plan national donnait à chaque section l'assurance qu'elle serait efficacement soutenue en cas de difficulté sérieuse. » Editorial. EL n° 11, 9 décembre 1948.

<sup>160</sup> PROST Antoine, *l'école et la famille dans une société en mutation*, *op. cit.* - p. 195.

utilisent l'Administration. »<sup>161</sup> Au quotidien, une véritable répartition des tâches permet aux deux partenaires de travailler efficacement. Par exemple, la direction de la section de la Somme rappelle aux syndiqués ce qui est du « ressort syndical » :

« Lorsque vous avez besoin de renseignements sur votre situation administrative (...), adressez-vous directement à l'Inspecteur Académique dont les services ont le devoir de vous répondre avec précision. Passer par le canal syndical, c'est compliquer la tâche de vos militants, (...) les détourner de leur véritable fonction. N'ayez recours à eux que si vos droits vous semblent méconnus. »<sup>162</sup>

La fonction réparatrice du syndicalisme enseignant est assurée grâce à la collaboration de l'administration. Les services académiques de la Somme « fournissent les renseignements techniques et d'ordre général chaque fois » que le SNI les demande<sup>163</sup>. Jean Meynaud estime que « dans l'ensemble, la méthode de l'intégration des intérêts, en offrant aux professionnels une voie d'accès supplémentaire, augmente les chances des groupes et le poids des pressions. »<sup>164</sup> L'administration peut faire preuve de mauvaise volonté, mais elle se retrouve alors confrontée à forte partie. L'administration ne répond pas positivement à toutes les requêtes, elle juge selon leur caractère légal ou habituel<sup>165</sup>. L'étude de Bertrand Geay, bien que postérieure à notre période, nous semble montrer le maintien de pratiques en vigueur dès les années 1950. Il relève qu'entre le responsable syndical des Deux-Sèvres chargé des affaires personnelles et le personnel de « l'administration départementale se nouent des relations complexes, faites de distance et de reconnaissance mutuelle ». Il connaît bien le personnel et à l'occasion de ses visites régulières aux services compétents, « complète sa documentation et peaufine la préparation des réunions paritaires. »<sup>166</sup>

Cet équilibre des pouvoirs n'a pas toujours prévalu, et le syndicalisme enseignant conserve la mémoire des amicales d'instituteurs, dont la proximité avec l'administration « confine parfois à la complaisance, pouvant générer mollesse, conformisme ou bassesse conduisant au carriérisme. » Jacques Girault rappelle que quelquefois, l'amicale « permet aussi à ses dirigeants d'obtenir de l'avancement, des décorations ou d'autres avantages. »<sup>167</sup> Le SNI et la FEN tentent donc de maîtriser leurs relations avec le pouvoir.

Celui-ci entreprend d'obtenir des engagements réciproques de la part de la FEN, dans le

<sup>161</sup> Cité par ROBERT André, *le syndicalisme des enseignants*, op. cit. - p. 151.

<sup>162</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 26, janvier 1951.

<sup>163</sup> Rapport d'activité. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 52, juin 1957.

<sup>164</sup> MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression*, op. cit. - p. 278.

<sup>165</sup> 1 BB 20, dossier Affaires individuelles, notes de G. Petit, du cabinet. 1949-1950. Voir aussi 1 BB 22.

<sup>166</sup> L'auteur ajoute qu'il dispose d'un « archivage parallèle » qui lui permet de « rivaliser avec l'administration » et d'entretenir avec elle un « jeu d'échanges et de services réciproques ». GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 124.

<sup>167</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 109.

cadre d'une négociation contractuelle. Or les places et rôles de chaque partenaire sont nettement définies, Forestier affirme par exemple que ce « n'est pas à [la FEN] de proposer des solutions transactionnelles » avec le ministère<sup>168</sup>. Ruff théorise ce point : les syndicats revendiquent « un contrôle, sans engagement de leur part »<sup>169</sup>. En 1959, le ministre accepte d'améliorer le système des vacances, en retardant la rentrée. Mais Lauré relate que le ministre exige « la promesse de ne pas faire grève contre cette concession. Les diverses délégations syndicales se sont montrées très réservées. »<sup>170</sup> Cependant, l'interconnaissance des deux partenaires est suffisamment poussée pour que l'on estime que dans les faits, le ministère sait implicitement quelle sera l'attitude de la FEN. Quand la direction fédérale est relativement satisfaite, elle ne change pas d'avis et défend le compromis devant les syndiqués<sup>171</sup>. Elle refuse simplement d'officialiser ce système. En témoigne une lettre de Lauré au directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique : alors que le syndicat des agents FEN lance une grève, Lauré se déclare « navré » et explique que Bougreau, secrétaire de ce syndicat, « est conscient » des efforts déployés par le directeur, mais « pressé par des “troupes” qui n'acceptent volontiers que certaines informations, il ne peut pas attendre davantage. »<sup>172</sup>

### c- La confusion des rôles

Il n'est pas toujours simple de respecter son rôle, et d'en définir les limites. Le SNI proteste contre la naissance « d'un important supplément mensuel, *L'École publique*, spécialement destiné aux institutrices et aux instituteurs » de la revue officielle *l'Education nationale*, car « la formule d'une presse ministérielle représente un grave danger »<sup>173</sup>. Les responsables syndicaux exercent quelquefois des fonctions administratives non négligeables, qui peuvent les placer en porte-à-faux. En témoigne cet échange de courrier entre le secrétaire de la section FEN de la Lozère et le secrétaire général, Lauré « sur un problème très embarrassant pour [lui], tant sur le plan syndical que sur le plan personnel ». Le SNI manifeste son « hostilité de principe » aux Collèges d'enseignement secondaire, or il doit « normalement devenir le principal du futur CES » de Langogne. Il demande donc s'il doit accepter ce poste, et dans ce cas abandonner ses fonctions syndicales. La réponse de Lauré est pragmatique : « il est certain que le Directeur, que tu es, doit faire son travail ; tu ne peux donc refuser ta participation à la

<sup>168</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>169</sup> Souligné par nous. 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n° 1 de PUMSUD.

<sup>170</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 juin 1959.

<sup>171</sup> Des échanges de bons procédés ont cours. Ainsi après l'arrêt d'une action, la FEN demande à l'administration « que soit respecté le contrat comme elle le respecte elle-même ». 2 BB 47, lettre de Lauré du 15 mai 1961.

<sup>172</sup> Il l'appelle « Mon cher Chambon ». 3 BB 77, lettre de Lauré à Chambon, 19 février 1957. Lettre en annexe.

<sup>173</sup> Lucette Justafré. EL n° 4, 10 novembre 1946.

constitution du dossier de transformation. »<sup>174</sup> Il lui conseille également de ne pas démissionner de ses responsabilités syndicales.

Ces problèmes se retrouvent décuplés dans les petits syndicats de personnels dotés de responsabilités. Ainsi, le Syndicat du Personnel des Services extérieurs des Directions de l'Éducation Populaire utilise souvent les services des dactylos, ce que le Directeur régional interdit, bien qu'il soit syndiqué et même candidat à la C.A., faisant ainsi « passer les intérêts administratifs avant ses sentiments syndicalistes »<sup>175</sup>. Jeanne Siwek-Pouydesseau considère qu'une activité syndicale constitue « une manière de se signaler à l'attention des chefs qui, dans des administrations comme l'enseignement », sont « souvent eux-mêmes d'anciens syndicalistes. Le responsable syndical [est] un animateur qui, par sa personnalité, [mérite] souvent une situation supérieure. » Mais quelquefois « les relations avec la hiérarchie » se révèlent « très dures »<sup>176</sup>. Il arrive donc que les syndicalistes exerçant des responsabilités administratives soient victimes de la répression. Après avoir refusé le droit syndical aux fonctionnaires, la jurisprudence a maintenu des réserves pour les personnels d'autorité, dont la principale mission est d'obéir à l'intérêt général et au pouvoir politique. Le secrétaire de la section FEN de la Sarthe, est l'objet de menaces de la part du Préfet en 1961, pour l'avoir « mécontenté » lors d'une audience. En effet, il exerce le métier de secrétaire principal de l'Inspection académique, jugé « incompatible » avec ses responsabilités syndicales<sup>177</sup>.

Dans l'ensemble, les militants syndicaux bénéficient d'un préjugé favorable de la part de leur hiérarchie. En 1953, deux postes de professeurs sont supprimés dans un établissement sportif, or l'un des enseignants menacé d'une mutation est le secrétaire local du SNEP, « un éloignement de sa famille serait une sanction injustifiée », tandis que le second est « marqué politiquement comme militant ». Le chef du service académique de la Jeunesse et des Sports emploie cet argument auprès du ministère pour défendre le syndicaliste, ce qui prouve que l'exercice de fonctions syndicales constitue un facteur positif<sup>178</sup>. Un incident témoigne de la difficulté à préciser la place de chacun : Louis Astre, dirigeant du SNES, obtient une autorisation d'absence, « quasi sésame », car « rédigée de telle manière » qu'il est « reçu par les chefs d'établissements et autorisé par eux à visiter leurs internats, (...) à débattre avec les pions des améliorations possibles de la vie à l'internat »<sup>179</sup>. Le directeur général de

<sup>174</sup> 3 BB 115, lettre de A. Suau, à Lauré, 27 janvier 1964 et réponse, 5 février 1964.

<sup>175</sup> 1 BB 10, Syndicat des services extérieurs des directions de l'éducation populaire, Bulletin n° 7, février 1947.

<sup>176</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 23.

<sup>177</sup> Le déplacement d'office est envisagé. Il écrit : « Laissons venir. » La mention « confidentiel » est apposée, nous ne connaissons pas les prolongements éventuels de cette affaire. 2 BB 45, lettre à Lauré du 2 mars 1961.

<sup>178</sup> Le parti politique en question n'est pas précisé, il s'agit probablement du PCF. 3 BB 82, lettre de l'inspecteur principal au sous-directeur de la Jeunesse et des Sports, 7 août 1953. Lettre en annexe.

<sup>179</sup> Information transmise par Louis Astre du 21 juillet 2003. Il précise avoir été « très chaud partisan de la réforme de la vie à l'internat préconisée par Monod » et s'être « donné [à l'expérience] comme toujours très

l'enseignement du Second degré, Monod, s'étonne auprès de Lavergne du statut étrange dont bénéficie le militant syndical : « Il m'est rendu compte que M. Astre, bénéficiant d'une autorisation d'absence qui lui a été accordée par l'Académie de Paris, s'est promu Inspecteur Général et est allé visiter un certain nombre d'établissements de la province pour enquêter sur les conditions diverses des maîtres d'internat. J'ai prévenu M. Astre que je ne pouvais pas accepter des initiatives de ce genre et que je les lui interdisais, de la manière la plus formelle, pour l'avenir. »<sup>180</sup>

#### **d- Des interlocuteurs privilégiés**

La FEN et ses syndicats conçoivent leurs revendications et actions en fonction du contexte politico-administratif, et sont les premiers informés de son évolution. Ainsi, les positions du pouvoir en matière revendicative sont connues et analysées avec précision, ce qui garantit l'efficacité des démarches. En 1954, Bay déclare que Mendès-France, président du conseil « ne tient pas à se heurter au corps enseignant. », et s'appuie dans la discussion sur des « renseignements confidentiels reçus du cabinet de la Présidence du Conseil au sujet des audiences demandées par la FEN d'une part, le SNES et le SNET d'autre part. »<sup>181</sup> Bien introduits dans les rouages du pouvoir, les dirigeants fédéraux peuvent établir des plans d'action à partir de supputations, comme en 1956 : Lauré « pense que le ministre n'a pas d'autre possibilité que d'augmenter l'indemnité des enseignants », et le BF « réaffirme son hostilité de principe à une telle mesure ; une audience au Ministre sera demandée d'urgence. »<sup>182</sup>

La FEN s'enquiert régulièrement auprès des différents services ministériels de l'état d'avancement des dossiers la concernant, cela confère la possibilité au secrétaire général de connaître précisément leur parcours administratif<sup>183</sup>. L'évolution des rapports de force politique aboutit régulièrement sous la IV<sup>e</sup> République à des remaniements ministériels, qui retentissent sur le travail de l'administration. La FEN intègre cette donnée dans son travail de lobbying<sup>184</sup> L'information s'avère précieuse. Elle permet une négociation plus adaptée aux intentions du gouvernement et démontre le pouvoir effectif du syndicat. Pour l'obtenir, la FEN s'engage quelquefois auprès de l'Administration à respecter sa confidentialité<sup>185</sup>.

---

activement ! ».

<sup>180</sup> 1 BB 82, lettre de Monod à Lavergne, 12 décembre 1950.

<sup>181</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 septembre 1954.

<sup>182</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.

<sup>183</sup> Il « informe le bureau que les arrêtés sur l'échelonnement indiciaire sont signés par le Budget. Il manque la Fonction publique. » 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 5 mai et du 27 octobre 1958.

<sup>184</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>185</sup> Une circulaire du SNET divulgue le bilan d'étape des négociations avec le gouvernement. Lauré proteste :



En 1954, Lavergne explique qu'il « a pu, après beaucoup de difficultés (notamment un refus de la Fonction publique) se procurer [un] rapport qui vraisemblablement a été connu avant » la FEN. Justement, Bay « a pu avoir communication du rapport » avec le Comité d'action universitaire. Ce léger avantage du CAU sur la FEN est intolérable pour le SNI. Forestier « prend acte du fait que Bay a gardé le rapport pendant une semaine sans en parler aux militants, alors que tous les syndicats nationaux menaient la même bataille sur le plan fédéral. » Ce comportement s'explique par le climat de crise prévalant alors entre la FEN et le SNES, même si Bay tente de se disculper en se réfugiant derrière « l'engagement de le tenir secret pendant huit jours » et le fait qu'il « a alerté Lavergne dès qu'il a eu promesse du rapport »<sup>186</sup>. La possession d'un rapport en avant-première constitue donc un enjeu symbolique et pratique considérable.

L'insertion de la FEN dans le système administratif l'amène à identifier des obstacles qui ne sont pas toujours politiques, mais tiennent quelquefois au fonctionnement de ce système et notamment aux rivalités entre ministères. Le Syndicat national des inspecteurs d'Académie déclare avoir « reçu le meilleur accueil » chez le ministre de l'Éducation nationale, mais « les difficultés viennent des autres Ministres intéressés. »<sup>187</sup> En 1955, le décret sur l'indemnité spéciale aux enseignants « paru à *l'Officiel* ne porte pas de date d'application, contrairement à ce qui était prévu. » Selon Bay, la difficulté provient cette fois « du Conseil d'Etat, hostile à une application rétroactive du décret. »<sup>188</sup>

Les contacts établis par les directions syndicales et le Ministère permettent à chacun d'ajuster ses positions, et aux syndicalistes d'obtenir à coup sûr certaines des mesures exigées. Ils intègrent dans leurs raisonnements le fonctionnement de la machine administrative et s'identifient à certaines de ces composantes, en particulier le ministère de l'Éducation Nationale.

### C- Des conceptions communes avec l'administration

La collaboration entre l'administration et le syndicalisme enseignant puise son ampleur et sa constance de la connivence idéologique. Un indicateur en est fourni par *Le Code Soleil*, un manuel de droit scolaire et de morale professionnelle, publié par SUDEL. Bertrand Geay le considère « comme un condensé des prescriptions et des principes de légitimité qui leur sont

---

ces renseignements « étaient strictement confidentiels », « ils n'avaient du reste aucune valeur en eux-mêmes puisqu'ils correspondaient seulement à un moment de la discussion ». 2 BB 47, lettre de Lauré du 15 mai 1961.

<sup>186</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>187</sup> 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 32, 25 juin 1949.

<sup>188</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 février 1955. Le contrôleur des dépenses engagées peut également poser problème. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

liés, que l'administration et le syndicat dominant formulent en commun », ce qui montre « que la même vision du monde trouve sa traduction dans toutes les institutions de l'enseignement primaire »<sup>189</sup>. D'autres indicateurs témoignent de cette connivence : la défense commune de la laïcité, l'intégration des règles administratives dans les pratiques syndicales et l'identification aux intérêts du ministère de l'Éducation nationale.

### a- Les champions du ministère de l'Éducation nationale

Les auteurs de *La forteresse enseignante* évoquent une « symbiose entre l'esprit de corps des instituteurs et la volonté de puissance portée par l'administration. La rencontre entre deux prétentions à l'hégémonie a donné naissance à une sorte de république des professeurs. »<sup>190</sup> Dans les commissions interministérielles, les représentants du ministère de l'Éducation nationale présentent les revendications élaborées par la FEN en concertation avec eux<sup>191</sup>. Certaines situations révèlent la complicité existant entre le ministère et la FEN. André Henry, ancien secrétaire général de la FEN, explique qu'au Conseil départemental de l'enseignement primaire, « l'inspecteur d'académie demeurait toujours l'autorité suprême, car face au préfet, les représentants de l'administration, inspecteur d'académie en tête, et les quatre élus des instituteurs respectaient scrupuleusement une vieille règle : celle de l'indépendance de l'Éducation Nationale à l'égard du représentant du gouvernement. »<sup>192</sup>

La FEN endosse le rôle de championne du ministère de l'Éducation nationale, et élabore une doctrine selon laquelle toutes les questions d'enseignement devraient relever d'un grand Ministère de l'Éducation Nationale, ce qui suppose la disparition des services concernés aux Ministères de l'Agriculture, de la Culture et de la Jeunesse. Le SNET s'oppose donc « à un Ministère de la Jeunesse et de l'Enseignement Technique ». La FEN proteste aussi en 1954 « contre la création d'un secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. »<sup>193</sup> Lauré estime même que les militants de la FEN « relevant de l'Agriculture, s'ils trahissent l'Éducation nationale pour se rallier aux projets du Ministère de l'Agriculture, n'ont plus rien à voir avec la FEN. »<sup>194</sup>

Le projet qui met le feu aux poudres, appelé projet Saint-Cyr, concerne l'enseignement postsecondaire agricole. La direction du premier degré élabore un contreprojet que Lavergne, dans la continuité de la collaboration entre la FEN et le ministère de l'Éducation nationale, propose de promouvoir « après amélioration ». Les dirigeants du SNI expliquent que des

<sup>189</sup> GEAY Bertrand, *le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 44-45.

<sup>190</sup> AUBERT Véronique et autres, *la forteresse enseignante*, op. cit. - p. 59.

<sup>191</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 mars 1958.

<sup>192</sup> Ils votent donc en bloc contre celui-ci. HENRY André, *Dame l'école*, op. cit. - p. 140.

<sup>193</sup> Sur suggestion de Surrel, du SNEP. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

<sup>194</sup> Déclaration de Lauré. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

« contacts ont été pris entre les deux administrations, mais aucun accord officiel n'est intervenu. » Ils estiment donc « opportun de publier le projet de l'Education nationale » dans le prochain numéro de *L'Enseignement Public*, pour faire pression sur les tractations entre ministères<sup>195</sup>. La symbiose se manifeste également à un niveau inférieur, ainsi Olivier Cocheril note que le SNB a « plus tendance à considérer la Direction des bibliothèques de France comme un partenaire que comme un adversaire », car la création de cette direction « constituait un acquis important. Administrativement le SNB se trouvait face à un correspondant facilement identifiable au contraire de la période d'avant-guerre où les bibliothèques dépendaient d'un simple bureau de la direction de l'enseignement supérieur. »<sup>196</sup>

La pratique syndicale quotidienne montre elle aussi un respect du système éducatif et de ses règles.

#### **b- Des syndicats intégrés au système administratif**

Le paritarisme rapproche les pratiques syndicales de celles de l'administration. En effet, l'action syndicale enseignante invoque quotidiennement les règles dont s'est dotée l'administration, et si elle en critique certaines, c'est au bénéfice de contre-règles, restant ainsi imprégnée par la logique bureaucratique. Par exemple, le Syndicat du Personnel des Services extérieurs des Directions de l'Education Populaire est reçu par le directeur général ; il émet des « suggestions sur l'Inspection Générale », donc des propositions concrètes sur le fonctionnement de l'administration et obtient satisfaction sur ses revendications : « la constitution de la Commission de révision des reclassements » et « une commission paritaire pour les titularisations »<sup>197</sup>. Les revendications ne sont pas présentées sous une forme brute (plus d'argent, de recrutement...), elles correspondent aux normes du système administratif et sont réalisables immédiatement, en cas d'accord de l'autorité compétente. Celle-ci ne peut arguer de bonne foi l'impossibilité concrète, car les syndicalistes connaissent les lois et règlements autant que les responsables des services du personnel.

Une correspondance entre deux syndicalistes locaux témoigne de cette mentalité : « Notre requête n'est pas un appel aux bons sentiments, il y a des textes précis. »<sup>198</sup> Les syndicats de fonctionnaires ont quelquefois recours au tribunal administratif et au Conseil d'Etat pour obtenir le respect de ces règles. Aucune distance critique n'apparaît sur l'existence et la

---

<sup>195</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>196</sup> COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 87.

<sup>197</sup> 1 BB 10, Syndicat des services extérieurs des directions de l'éducation populaire, Bulletin n° 7, février 1947.

<sup>198</sup> 42 J 175, lettre de Lionnet, secrétaire régional du SNEP au secrétaire régional du SNEEPS, le 18 juin 1966.

pertinence même des règles administratives, puisque l'action syndicale concourt au contraire à leur multiplication pour éviter tout arbitraire. Bertrand Geay estime d'ailleurs que « les syndicats se trouvent (...) dans une contradiction, permanente, pris entre une logique de promotion de règles universelles, et une logique de défense de leurs intérêts et de ceux de leurs clientèles. »<sup>199</sup>

Globalement, les syndicalistes adhèrent aux valeurs méritocratiques de l'ordre scolaire, à l'importance des diplômes, comme tous les enseignants. Jean-Claude Ruano-Borbalan remarque que les responsables syndicaux du SNI sont « pétris du respect de l'excellence scolaire »<sup>200</sup>. Une décision du bureau est nécessaire pour que la FEN accepte « dans ses sections à l'étranger des enseignants non titulaires, à condition toutefois qu'ils aient les diplômes requis. »<sup>201</sup> La section FEN de la Haute-Vienne justifie en 1957 une grève par le fait qu'on « ne trouve plus assez de Professeurs, d'Instituteurs », et donc qu'« on embauche n'importe qui ! »<sup>202</sup> Le SNI s'inquiète d'ailleurs d'une crise du recrutement en 1955, caractérisée par la présence de seulement « deux candidats pour une place. »<sup>203</sup> Il légitime donc l'existence d'une sélection sévère des postulants. Jean Ferrier relève l'absence d'« analyses critiques explicites sur l'inspection » jusqu'en 1968<sup>204</sup>. Le SNI défend le « corps d'inspection des écoles primaires tel qu'il existe alors », mais il bloque les tentatives d'« interdire la fonction d'inspection aux instituteurs »<sup>205</sup>. L'intérêt bien compris de la profession qu'il représente peut donc conduire le SNI à la remise en cause partielle de la logique de l'ordre scolaire, en contradiction avec la promotion des valeurs scolaires dans l'enseignement quotidien des instituteurs.

### c- S'imposer pour mieux négocier

La FEN et ses syndicats sont conscients de leur importance et n'hésitent pas à se battre pour faire respecter leur place protocolaire. En 1959, Lauré annonce au bureau fédéral que pour les élèves des Ecoles normales supérieures, il « a pu savoir confidentiellement que le Ministre a rappelé le problème indiciaire à son collègue des Finances. » Forestier, loin de s'en satisfaire, « critique la méthode qui tient les organisations syndicales à l'écart d'une

<sup>199</sup> GEAY Bertrand, *le syndicalisme enseignant, op. cit.* - pp. 22-23.

<sup>200</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement, op. cit.* - p. 105.

<sup>201</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956.

<sup>202</sup> 2 BB 39, circulaire du 14 novembre 1957.

<sup>203</sup> 2 BB 51, lettre de Forestier au Ministre de l'Education Nationale, 2 novembre 1955.

<sup>204</sup> La seule exception vient d'un texte de Freinet de 1946, qui critique les modalités et la légitimité de l'inspection. FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.* - p. 130.

<sup>205</sup> Les instituteurs représentent 71 % des inspecteurs en 1956. FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.* - pp. 140 et 202.

collaboration. Des informations données à titre amical ne peuvent être prises en considération. » Il propose donc de « faire connaître [leur] sentiment auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et du Ministre des Finances. »<sup>206</sup> Le conflit entre le SNI et la direction du premier degré du ministère, en 1946, repose sur la même exigence, qui conduit Aigueperse à déclarer : « Je me refuserai pour ma part, dès la rentrée, à me rendre auprès de l'administration avant que des règles de collaboration n'aient été établies en présence du ministre. »<sup>207</sup>

Cependant, la combativité de la FEN s'érousse devant toute perspective de conflit sérieux avec le gouvernement pour ce type de motif. En 1954, le gouvernement change les règles de nomination des membres du CSFP. Lavergne est invité à donner six noms parmi lesquels le gouvernement choisit les trois représentants fédéraux, s'arrogeant un droit de regard sur les représentants syndicaux : « La FEN a immédiatement protesté en ne proposant que trois noms et en invitant les autres organisations de fonctionnaires à adopter une attitude analogue. » Comme ces organisations se conforment aux directives gouvernementales, malgré « l'assurance donnée », la FEN adopte un compromis : Lavergne soumet six noms, en insistant dans sa présentation sur les trois choisis par elle<sup>208</sup>. La FEN intervient régulièrement auprès des autorités pour protester contre son éviction de certaines réunions, ce qui prouve qu'elle doit lutter pour maintenir sa place privilégiée dans l'Education nationale<sup>209</sup>. En 1955, le président de l'UNEF dévoile « les conclusions de la Commission ministérielle de Réforme de l'enseignement, alors que toutes les organisations syndicales ont été mises systématiquement à l'écart. » Hombourger, dirigeant du SNES, juge cela « intolérable ». Forestier estime que ce geste est maladroit, parce qu'il « place les organisations syndicales dans une position de polémique, alors [qu'elles auraient] pu poursuivre une discussion utile. » C'est donc au nom de l'intérêt même du ministère que la FEN proteste « contre l'ignorance dans laquelle ont été tenues les organisations syndicales. »<sup>210</sup>

Sous la V<sup>o</sup> république, un épisode, qualifié de « particulièrement grave » révèle des divergences internes quant à l'appréhension des relations avec le ministère. Dans une lettre confidentielle, Denis Forestier reproche aux autres membres d'une délégation fédérale de ne pas avoir soutenu Clément Durand, accusé par le ministre « d'écrire une chose qui n'est pas honnête ». Il a « conscience de représenter des milliers d'hommes et de femmes qui sont incapables d'accepter cela de la bouche d'un Ministre ». Critique envers le ministre, « qui

---

<sup>206</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mai 1959.

<sup>207</sup> Rapport moral au congrès. EL n° 21, 15 septembre 1946.

<sup>208</sup> Le gouvernement retient finalement les propositions fédérales. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

<sup>209</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

<sup>210</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 avril 1955.

verse dans l'autoritarisme », Forestier estime qu'« il faut placer des bornes entre lui » et les dirigeants fédéraux. Cette lettre est révélatrice de la fierté qui anime les dirigeants du SNI, la collaboration avec les autorités ne signifie pas pour eux soumission<sup>211</sup>.

Les conflits entre syndicats et administration, s'ils sont récurrents, constituent plus des exceptions qu'une règle générale. Le partenariat n'implique pas absence de conflictualité, mais des éléments communs de vision du monde, fournis notamment par la laïcité.

#### **d- La laïcité, terrain privilégié du rapprochement avec les administrations**

Nous partageons l'analyse de Véronique Aubert sur les rapports entre syndicats enseignants et administrations : « la laïcité réalise la reconnaissance mutuelle des deux partenaires et fournit à chacun les ressources garantes de légitimité. »<sup>212</sup> Le secrétaire de la section de la Charente-Maritime répond à l'enquête nationale sur les constructions scolaires, dans le cadre des Etats Généraux de la France Laïque : « Pour être certain d'avoir des statistiques sérieuses et des réponses de toutes les communes, j'ai demandé à l'inspecteur d'Académie de faire passer le questionnaire par les inspecteurs primaires. »<sup>213</sup> La cause laïque rassemble responsables syndicaux et administratifs dans la défense de l'enseignement public. Les activités laïques sont d'ailleurs considérées comme des critères d'appréciation des enseignants, valables pour accélérer leur carrière<sup>214</sup>. Le meilleur exemple de cette conjonction reste la FCPE. Michel Vernus compte l'« attitude favorable de l'administration » parmi les « atouts incontestables dont elle pouvait bénéficier ». Cet appui prend la forme de circulaires aux Inspecteurs d'Académie et aux Inspecteurs Primaires, d'intervention aux congrès de la FCPE du directeur de l'enseignement du premier degré au ministère<sup>215</sup>.

Jean Ferrier estime que la laïcité est « pour les inspecteurs des écoles primaires, encouragés en ce domaine par toute leur hiérarchie, le ciment le plus puissant de cohésion d'un corps ». Il ajoute qu'après 1945, une « fracture se produit entre les inspecteurs et les gouvernements » à cause de l'évolution de leur politique scolaire<sup>216</sup>. Cette question assure l'alliance avec le SNI. Le directeur de l'école normale et l'inspecteur primaire de Carcassonne participent *ès qualités*

<sup>211</sup> Texte reproduit en annexe. 3 BB 85, lettre de Forestier à Lauré, 9 octobre 1961.

<sup>212</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - pp. 88-89.

<sup>213</sup> 1 BB 3, lettre de Chauvet à Lavergne, le 23 février 1949. 1 BB 2, lettre de Dirand, chef adjoint du cabinet à Lavergne, le 20 juillet 1948.

<sup>214</sup> 42 J 52 / 53, lettre de réclamation de Vaudano, de la FOL à l'inspecteur d'Académie, le 26 juin 1954.

<sup>215</sup> Aristide Beslais. VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - pp. 42 et 45. En 1949 « une circulaire de l'Inspecteur d'Académie du Doubs invite les Directeurs (...) des écoles publiques à vendre aux parents des cartes de membres » de la FCPE. SINGER Madeleine « La politique de Paul Vignaux », *op. cit.* - p. 106.

<sup>216</sup> FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, *op. cit.* - pp. 103 et 105.

au Comité départemental d'action laïque de l'Aude<sup>217</sup>. Cependant, il ne faut pas tomber dans le piège d'une vision consensuelle et unanimiste de l'univers scolaire. L'accord général sur quelques grands principes n'exclut pas quelques divergences. En témoigne la défiance révélée par une « coutume » des sections du SNI : leurs dirigeants s'écrivent à l'occasion de la venue d'un nouvel inspecteur primaire, pour obtenir des renseignements sur sa « valeur du point de vue laïque »<sup>218</sup>.

Le terrain laïque est également l'un de ceux dans lequel le syndicalisme enseignant s'est imposé, en construisant des associations au rôle para-public.

### **D- L'empire FEN, concrétisation de sa capacité gestionnaire**

L'un des aspects les plus connus et les mieux étudiés du syndicalisme enseignant concerne le réseau périsyndical constitué autour de la FEN, sous la forme d'une galaxie, ou d'un empire. Ce réseau justifie l'utilisation du concept de syndicalisme à base multiple pour le syndicalisme enseignant, exemple rare en France<sup>219</sup>. Quel est ce réseau et de quelle influence dispose la FEN ?

---

<sup>217</sup> 1 BB 91, réponse au questionnaire fédéral, janvier 1956.

<sup>218</sup> 42 J 133/136, lettre de Battini, secrétaire des Bouches-du-Rhône à Coulomb, secrétaire de l'Ardèche, le 26 janvier 1966 et lettre de Calvet, secrétaire de l'Aveyron, le 24 septembre 1965.

<sup>219</sup> AUBERT Véronique et autres, *la forteresse enseignante*, *op. cit.* - p. 129.

### a- Une grande diversité d'associations

Les associations gravitant autour du syndicalisme enseignant sont nombreuses et variées. Elles couvrent les domaines mutualistes et pédagogiques. Les liens existant avec les syndicats varient également, mais certaines d'entre elles bénéficient d'un appui total, formulé dans les sections départementales du SNI avec le ton moralisateur habituel : « Tout membre de l'enseignement primaire a le devoir d'adhérer : 1° Au Syndicat National des Instituteurs (...), 2° A la Solidarité Laïque, 3° A la Société de Secours Mutuels, 4° Au Soutien Mutuel des Membres de l'Enseignement, 5° A l'Orphelinat de l'Enseignement primaire, 6° A l'œuvre des Pupilles de l'École publique du département de la Somme, 7° Et d'assurer ses élèves à la "Mutualité-Accidents-Elèves de la Somme". »<sup>220</sup> Certaines organisations confèrent des postes de direction es-qualité aux représentants de la FEN et de ses syndicats<sup>221</sup>. La FEN peut d'ailleurs aider certaines associations en butte à des difficultés<sup>222</sup>, d'autant que certaines sont d'abord réservées aux syndiqués, comme la Mutuelle retraite des Instituteurs – FEN, avant de s'ouvrir à l'ensemble des enseignants du secteur public, puis à l'ensemble des personnels de l'Education nationale, de la recherche, de la culture<sup>223</sup>. La maison d'édition du SNI, SUDEL, emploie 75 à 80 personnes en 1964, mais son équilibre reste précaire du fait du manque de soutien de beaucoup d'instituteurs<sup>224</sup>.

L'association qui entretient les liens les plus étroits avec le syndicalisme enseignant est incontestablement la MGEN, créée par un congrès du SNI. La FEN délègue ses interventions sur la politique de santé à la MGEN<sup>225</sup>. Le bulletin de la MGEN est encarté dans *L'Enseignement Public*<sup>226</sup>. L'interdépendance financière se manifeste aussi par des projets communs, comme celui d'un « Palais de l'enseignement » regroupant les locaux de la MGEN, de la FEN et de ses syndicats nationaux. Le projet ne se réalise pas, pour des raisons « d'ordre financier », d'autant que le SNET et le SNI disposent déjà de locaux<sup>227</sup>. Cependant, la section SNI des Vosges dispose à partir de 1961 d'un bureau dans les locaux que la Fédération des

<sup>220</sup> Les adresses sont précisées. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 2, janvier 1945. Des présentations du Mouvement laïque des auberges de jeunesse et des Francs et Franches Camarades sont également insérées. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946.

<sup>221</sup> Par exemple, l'Union sportive FEN. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 octobre 1956.

<sup>222</sup> Versement « de solidarité à la Jeunesse en Plein Air. » 2 BB 3, compte-rendu du BF du 13 février 1956.

<sup>223</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. p. 242.

<sup>224</sup> Rapport confidentiel d'Aigueperse. B-d-R, 42 J 21, SNI, congrès national de Lille, 1964.

<sup>225</sup> Invitation « à un Congrès organisé » par « l'Organisation mondiale de la Santé. Le bureau s'en remet à la MGEN pour suivre la question. » 2 BB 3, compte-rendu du BF 11 juin 1956. Idem le 6 mai 1957.

<sup>226</sup> Cela pose d'ailleurs quelques problèmes, car la MGEN paie un forfait correspondant au quart du prix de revient total. La FEN leur facture alors le bulletin « au prorata des pages pour le papier, l'imprimerie et l'expédition. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

<sup>227</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 mars 1956. Un instituteur nouvellement détaché à la MGEN demande l'intervention de la section des Bouches-du-Rhône pour ses indemnités, et suggère de les compléter avec le budget national du SNI. 42 J 52 / 53, lettres de Lena à Buisson, le 26 mars 1954.



Ceuvres Laïques achète à Epinal<sup>228</sup>. La cause laïque constitue le ciment de l'empire FEN, elle permet l'entretien de fortes relations avec la Ligue de l'Enseignement et les associations parascolaires. Ses relations se distendent en 1959, Clément Durand échouant à se faire élire au secrétariat général de la Ligue<sup>229</sup>.

### **b- Le domaine d'intervention de la FEN et les incidences de cet empire sur les carrières militantes**

La FEN peut-elle influencer des associations indépendantes ? Quelquefois, une section départementale du SNI est invitée à vérifier les comptes des Pupilles de l'Enseignement Public<sup>230</sup>. Mais l'interpénétration n'est pas totale : les personnels de la MGEN ne peuvent adhérer à la FEN, « n'étant pas fonctionnaires », tandis que le Syndicat national des chercheurs scientifiques demande au bureau fédéral d'user « de son influence » pour obtenir que le Groupement des Campeurs Universitaires et la MAAIF s'ouvrent à tous les chercheurs, y compris non-titulaires et étrangers<sup>231</sup>. Les conflits sont minimisés par la conscience d'intérêts communs, comme les enseignants mis à disposition des syndicats et des associations<sup>232</sup>. La FEN intercède quelquefois auprès du ministère ou d'autres associations en faveur d'associations qui gravitent dans son orbite<sup>233</sup>.

Cette connivence est renforcée par un processus décrit par Jacques Girault : « par le système des “mises à disposition”, les œuvres génèrent, comme le syndicalisme, un type de gestionnaire, militant syndical devenu permanent, poursuivant son activité souvent au-delà de la retraite, soudé au groupe inducteur par l'idéal laïque et socialiste. »<sup>234</sup> Un militant unitaire dénonce cette situation : « Depuis 1945 un certain nombre de permanents du bureau national ont quitté la scène syndicale ; il n'est pas difficile de compter ceux qui ont normalement réintégré leur fonction. Tous ont trouvé à point nommé le poste qu'on leur avait préparé ». Ils « ont été casés dans les différentes œuvres de création syndicale »<sup>235</sup>. L'empire FEN permet

<sup>228</sup> HENRY André, *Dame l'école*, op. cit. - p. 134.

<sup>229</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 9 mars et du 7 septembre 1959.

<sup>230</sup> 42 J 133/136.

<sup>231</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 novembre 1956. Le SNCS note que « bien que créées sur initiative syndicale, les organisations concernées sont pleinement indépendantes. » 3 BB 95, lettre de Durup à Lauré, 11 mars 1964.

<sup>232</sup> La Ligue de l'Enseignement bénéficie de 540 postes d'instituteurs. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 avril 1957.

<sup>233</sup> 1 BB 64, note de Loubet, du cabinet du ministre, à Lavergne, 19 décembre 1944 et 1 BB 82, lettre de Taste à Breuillard, 11 décembre 1948 : « Je vous remercie tout particulièrement de votre intervention en faveur du Groupement des Campeurs Universitaires au CA de la MGEN ».

<sup>234</sup> GIRAULT Jacques, « Les interventions syndicales : l'exemple des syndicats enseignants. Aspects historiques. » Paris, *cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n°51, 1993 – p. 95.

<sup>235</sup> Clarissou. 42 J 52 / 53, *l'Ecole et la Libération*.

d'assurer une carrière post-syndicale, ce qui ne peut que renforcer la discipline et la cohésion de ses dirigeants. Si tous les militants ne peuvent en profiter, le phénomène s'étend largement, dirigeants locaux compris. Par exemple, le secrétaire général de la section du Puy-de-Dôme démissionne pour occuper des responsabilités à l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)<sup>236</sup>. Gérard Adam estime d'une manière globale que « le dirigeant syndical ne retournera pratiquement jamais dans son emploi. »<sup>237</sup> Or les instituteurs partent en retraite à 55 ans et les ex-dirigeants du SNI aspirent dans leur majorité à continuer leur activité militante dans d'autres domaines<sup>238</sup>.

Pierre Bourdieu a analysé ce phénomène pour les partis politiques :

« Plus le processus d'institutionnalisation du capital politique est avancé, plus la conquête des “esprits” tend à se subordonner à la conquête des postes et plus les militants, liés par le seul dévouement à la “cause”, reculent au profit des “prébendiers”, comme les appelle Weber, sorte de *clients*, durablement liés à l'appareil par les bénéfices et les profits qu'il leur assure, tenant à l'appareil pour autant que celui-ci les tient en leur redistribuant une part du butin matériel ou symbolique qu'il conquiert grâce à eux »<sup>239</sup>.

L'essentiel des dirigeants effectuant cette double carrière se trouve dans les rangs de la majorité, renforcée par ce pouvoir, mais quelques exceptions permettent de conforter les liens avec les minorités. Ainsi, Valière, leader de l'Ecole Emancipée, est détaché à la MGEN<sup>240</sup>. On peut s'interroger sur l'absence de stigmatisation de cette seconde carrière des syndicalistes, alors que l'amicalisme dut affronter des critiques virulentes au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les syndicalistes manifestent-ils une plus grande rigueur morale ? Ou leur carriérisme est-il mieux accepté, parce qu'il s'exerce désormais d'une manière légitimée par leurs collègues, en passant par le canal de l'empire enseignant ?

---

<sup>236</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 36, février-mars 1949. Dans les Vosges, l'ancien secrétaire du SNI prend sa retraite en dirigeant la Fédération des Œuvres Laïques, section départementale de la Ligue de l'Enseignement. HENRY André, *Dame l'école, op. cit.* - p. 134.

<sup>237</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983 - p. 52.

<sup>238</sup> Perceval, membre de la CA fédérale, se consacre à la MGEN après sa retraite. 2 BB 1, lettre de Lauré à Perceval, 1 octobre 1962.

<sup>239</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars 1981 - p. 20.

<sup>240</sup> L'attitude des unitaires face à l'Empire FEN est analysée dans le chapitre 12. 42 J 52 / 53, réponse de Raynal à Buisson, le 22 mars 1954.

La participation du syndicalisme enseignant à la gestion du système révèle donc la symbiose existant entre les deux partenaires, dont le consensus repose sur des bases idéologiques : outre la laïcité, les syndicats formulent leurs revendications en des termes acceptables par la logique bureaucratique. Participation ne signifie pas absence de conflit, ni de concurrence de la part d'autres syndicats ou d'association parasyndicales, mais la FEN est puissante, ce que rappelle le développement de son empire. Elle tire sa force de sa capacité à incarner les identités professionnelles de l'Education nationale.

### **III- LE RÔLE DES SYNDICATS DANS LA CONSTRUCTION DES IDENTITÉS PROFESSIONNELLES**

Le premier signe du rôle du syndicalisme enseignant dans la construction des identités professionnelles provient de l'homologie entre les structures administratives et syndicales, presque totale, même pour des effectifs très réduits. Yann Maury remarque que « les divers organes de fonctionnement du SNES » et les « structures politico-administratives de l'état » sont identiques et « fonctionnent selon les mêmes normes, la même logique : centralisme, hiérarchie, démocratie formelle. »<sup>241</sup> Quelquefois, des catégories différentes cohabitent dans le même syndicat, à l'exemple du Syndicat du Personnel des Services extérieurs de la Direction de l'Education Populaire, mais des formules statutaires permettent de préserver l'identité de chaque communauté de salariés, sous forme de structures spécifiques à l'intérieur du syndicat. Non seulement, le syndicalisme enseignant se calque sur les structures administratives, mais il épouse ses évolutions. Ainsi, ce syndicat disparaît en 1951, phénomène « normal » pour son secrétaire général, car les « différentes catégories de fonctionnaires » le formant ont « vu leur situation normalisée par les titularisations et des statuts » ; chaque catégorie rejoint donc le syndicat approprié<sup>242</sup>. Les regroupements de syndicats de la FEN dépendent des variations de l'organigramme du Ministère : le SNET et le SNES fusionnent en 1966, après la disparition au Ministère de directions distinctes pour l'enseignement secondaire classique et technique. Cette adaptation demande quand même un effort important de conviction auprès des syndiqués, dont les représentations syndicales n'enregistrent qu'avec retard la nouvelle donne.

---

<sup>241</sup> MAURY Yann, *contribution à une morphogenèse du syndicalisme enseignant. Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Reims, [Chevalier], 1979, 493 p. - p. 85.

<sup>242</sup> 1 BB 10, SNPSEDEP, lettre de Louis Bonnot à la FEN, le 25 octobre 1951.

La démultiplication des rectorats provoque également une augmentation du nombre de sections académiques du SNES<sup>243</sup>.

Ce phénomène est révélateur de la participation syndicale à la gestion du système éducatif. Pour qu'elle soit optimale, chaque interlocuteur doit être bien identifié et de même niveau hiérarchique, ce qui engendre une hiérarchie parallèle de la FEN et de ses syndicats. Un dirigeant régional du SNEP explique que « les structures syndicales s'adaptent aux structures administratives », les secrétaires départementaux s'adressent donc « aux Inspecteurs d'Académie. Ensuite, les régionaux peuvent intervenir auprès du Recteur et le bureau national auprès du Ministre. »<sup>244</sup> Juliette Harzelec, dirigeante du SNI, raisonne implicitement de cette manière en expliquant qu'« en vertu même de la structure » de l'administration de l'Éducation nationale, « seule la corporation des instituteurs peut avoir une vie syndicale active, à l'échelon départemental. » Car si les instituteurs dépendent beaucoup de l'administration départementale, la majorité des revendications des professeurs « ne reçoivent de solutions qu'au ministère de l'Éducation nationale, rue de Grenelle. Cette centralisation, qui s'explique en partie par le recrutement “national” [des professeurs] est la vraie pierre d'achoppement à toute vie intense des organismes de base de la » Fédération<sup>245</sup>.

Les identités professionnelles, structurées par le champ administratif, sont construites et représentées par les syndicats enseignants. Trois aspects permettent de rendre compte de cette relation : les conflits entre identités professionnelles, le rôle des syndicats dans la construction de nouvelles identités professionnelles, les plus importantes s'étant créées et consolidées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, et enfin le rapport des syndicats aux professions représentées.

## **A- Le mythe de “l'enseignant” : Le conflit primaire/secondaire**

Nous avons choisi dans notre thèse de privilégier la profession comme niveau d'analyse. En effet, si les points communs entre enseignants ne manquent pas, polariser l'étude à ce niveau nous conduirait à sous-estimer les conflits entre instituteurs et professeurs, qui constituent les identifications collectives principales. L'existence des ordres primaires et secondaires a contribué à forger des cultures professionnelles et syndicales différenciées. Le SNI est dépositaire de la culture de l'enseignement primaire et le SNES de celle des professeurs de lycée. Ces cultures s'affrontent dans le cadre de la FEN, qui esquisse les compromis indispensables à la sauvegarde des intérêts communs à tous les enseignants.

---

<sup>243</sup> Interview de Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>244</sup> 42 J 175, lettre du secrétaire régional du SNEP au secrétaire régional du SNEEPS, le 18 juin 1966.

L'affrontement est global et quasi systématique. Son espace stratégique est constitué par l'école moyenne.

### a- Un consensus impossible entre cultures primaires et secondaires

Deux ordres parallèles se font face, les ordres primaires et secondaires. Hélène Desbrousses explique que ces deux « formes de système d'enseignement (...) correspondent dans une certaine mesure aux sous-groupes enseignants. La forme instruction publique étant historiquement associée au sous-groupe des instituteurs, la forme universitaire aux professeurs. » Leurs fonctions sociales divergent : « instruction du peuple (à vocation universelle) pour les uns, formation des élites pour les autres. Les attributions de l'un, "professer", "déclarer devant" sont centrées sur des contenus particuliers, appropriés ou non par les "auditeurs" ; celle de l'autre, "instituer", "mettre debout" concernent des individus qu'il s'agit d'élever tous aux connaissances élémentaires et aux "aptitudes" requises du citoyen.»<sup>246</sup>

Les représentations légitimantes du métier se contredisent également. Du côté des instituteurs, Jean-Claude Ruano-Borbalan relève parmi les « postulats généraux du SNI », l'idée qu'ils « sont "fils du peuple" », ce qui leur confère « mandat et vocation à éduquer le peuple selon les vertus morales, sociales et civiques de la corporation qui sont l'expression la plus haute des vertus du peuple »<sup>247</sup>. Du côté des professeurs, Hélène Desbrousses signale qu'ils sont « issus du moule universitaire » et valorisent la « culture "désintéressée" ou le savoir comme valeur suprême », qu'ils opposent « à l'acquisition de "savoir-faire" posés comme autant de connaissances d'ordre inférieur. »<sup>248</sup> Jean Ferrier constate les effets de la « barrière pratiquement infranchissable » qui sépare les deux ordres : les professeurs, que le ministère « souhaitait tant voir encadrer les maîtres de l'école primaire », ont « boudé systématiquement » la fonction d'inspecteur primaire<sup>249</sup>.

Notre période correspond au délitement des deux ordres, non suivi par celui de leurs idéologies respectives. Un symptôme est le déclin des écoles normales, victimes selon Gilles Laprèvote du « malaise né de la secondarisation de fait » et « de la perte de leur finalité professionnelle ». En effet, à partir de 1946, les nouveaux professeurs d'école normale sont « des professeurs du second degré que rien ne distingue de ceux qui enseignent dans les

<sup>245</sup> EL n°5, 25 novembre 1945.

<sup>246</sup> DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs : matériaux pour l'analyse d'un groupe social*, Roubaix, Edirès, 1983, 468 p. - pp. 52 et 54. Nous préférons le concept de « profession » à celui de « sous-groupe ».

<sup>247</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 70.

<sup>248</sup> DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs*, op. cit. - p. 56.

<sup>249</sup> FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. - p. 202.

lycées », conduits à l'école normale « par le hasard d'une nomination dont les raisons sont souvent purement géographiques ». Il considère ces nouveaux enseignants « peu convaincus et peu convaincants »<sup>250</sup> : comment des produits de l'enseignement secondaire pourraient-ils transmettre les valeurs de l'ordre primaire aux futurs instituteurs ?

Les syndicats enseignants défendent les cultures professionnelles secrétées par ces ordres concurrents. Ils éprouvent de grandes difficultés à s'accorder sur une définition commune de la réforme de l'Enseignement souhaitable. En 1954, le bureau fédéral discute de ce point, le secrétaire pédagogique de la FEN, Vacquier, « insiste pour qu'une doctrine fédérale soit dégagée, quelles que soient les difficultés sérieuses auxquelles » les dirigeants se heurtent, « sinon la Réforme se fera contre » les enseignants. Lavergne « indique nettement que si les circonstances l'exigent, la FEN fera connaître sa position, même si elle ne réunit pas l'approbation de tous les syndicats enseignants. » Le syndicat visé est le SNES, mécontent de la motion pédagogique FEN de 1950<sup>251</sup>. Les points de blocage proviennent de la réforme de structure de l'Education nationale et la formation des maîtres, enjeu corporatif considérable. Les conflits sont tellement forts que plusieurs séances sont consacrées à la seule manière de mener cette discussion<sup>252</sup>. Deux ans plus tard, un dirigeant fédéral dresse ce constat désabusé : « tout l'enseignement est solidaire, mais il ne voit pas comment harmoniser les intérêts des divers enseignements. »<sup>253</sup>

### **b- La guerre de l'école moyenne : à quel système doit-elle se rattacher ?**

La perspective tracée par toutes les politiques gouvernementales depuis la Libération conduit à une unification du système, à la disparition des ordres primaires et secondaires, transformés en niveaux successifs (selon l'âge de l'élève). L'école moyenne, le futur collège, suscite les convoitises de chaque ordre, par son caractère transitionnel entre l'école élémentaire et le lycée et par le jeu de la démographie scolaire : l'accroissement notable de la demande sociale provoque à ce niveau une explosion scolaire. De plus, l'école moyenne représente le lieu de rencontre des deux corps : les instituteurs enseignent dans les cours complémentaires (CC) et les professeurs dans les collèges. Les syndicats s'opposent sur la nature de l'école moyenne : doit-elle se placer dans la continuité de l'école primaire, les maîtres les plus adaptés étant alors issus de la culture du premier degré ? Ou bien doit-elle

<sup>250</sup> LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres : les écoles normales primaires en France, 1789-1979*, Lyon, PUL, 1984, 250 p. - pp. 118-119.

<sup>251</sup> Le secrétaire général du SNES, Bay, « proteste énergiquement ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>252</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

<sup>253</sup> Dhombres du SNES. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

rester le premier stade du secondaire conduisant au lycée et au baccalauréat, fondé sur un enseignement disciplinaire de haut niveau, pour lequel seuls les professeurs sont préparés ?

Le SNI défend la première version avec le soutien des autres syndicats de l'ordre primaire, le SNIDEN pour les inspecteurs<sup>254</sup> et le syndicat des professeurs d'École Normale. Pour le SNI, les seuls enseignants qualifiés pour l'école moyenne sont les instituteurs titulaires ayant auparavant accompli cinq années d'enseignement<sup>255</sup>. L'élément essentiel de son dispositif est les cours complémentaires, « chers à tous les instituteurs pour la qualité de leur enseignement »<sup>256</sup>. Senèze utilise leur succès pour railler les critiques des professeurs, répercutées par le SNES : « Leurs élèves ne réussiraient, paraît-il, aux examens que grâce au bourrage, au "bachotage". La valeur de leurs maîtres quant à l'étendue des connaissances était elle-même contestée. » Mais la souplesse de création des CC<sup>257</sup> ne pallie pas la faiblesse de cette institution : ses enseignants restent peu diplômés et ne peuvent soutenir la concurrence des professeurs dans un système méritocratique. Senèze déplore que les CC dynamiques, victimes de leur succès, soient transformés en collèges modernes ou en Centres d'apprentissage<sup>258</sup>. L'argumentation du SNI montre quelques signes de faiblesse : il présente les CC comme la solution idéale pour la campagne, ce qui amène le bureau du Syndicat national des inspecteurs d'Académie à réserver son soutien aux seuls CC ruraux<sup>259</sup>.

Jean-Claude Ruano-Borbalan note qu'en règle générale, le secondaire dispose de « l'initiative réglementaire et législative », il cherche « à étendre son propre fonctionnement » à la faveur de la massification. Le SNI joue « l'inertie et le groupe de pression hostile, refusant toute négociation », il mise sur l'accroissement mécanique des CC<sup>260</sup>. Mais les projets de réforme se succèdent. Le débat se polarise sur l'idée d'un cycle d'observation, qui oriente les enfants en fonction de leurs aptitudes, et non de leur milieu social, à l'entrée de l'enseignement secondaire. Or ses tenants, partisans des filières, ne peuvent selon Antoine Prost « accepter qu'un cycle d'observation très court, sans tronc commun, intégré aux lycées et collèges et assuré par des professeurs. Les instituteurs ont alors beau jeu de dénoncer l'insuffisance de telles mesures, qui ne changent pratiquement rien. »<sup>261</sup> En 1956, le SGEN-CFTC réclame à une large majorité de son congrès, la création « d'un cycle d'orientation de deux ans » au début de l'école moyenne, pourvu d'une direction administrative autonome.

<sup>254</sup> FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. - pp. 116-117.

<sup>255</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 80.

<sup>256</sup> EL n° 18, 10 juin 1946.

<sup>257</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A.Colin, 1977, 524 p. - p. 445.

<sup>258</sup> EL n° 27, 29 avril 1948.

<sup>259</sup> Le syndicat veut ménager la société des agrégés, qui appuie ses revendications... 1 BB 10, bulletin n° 1, 28 octobre 1949.

<sup>260</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 97.

<sup>261</sup> PROST Antoine, *l'école et la famille dans une société en mutation*, op. cit. - p. 31.

Madeleine Singer affirme en conséquence que le « SGEN est ainsi en avance sur les projets ministériels. »<sup>262</sup>

Le latin revêt une grande importance dans ce débat ; comme marque distinctive de la filière classique de l'enseignement secondaire, il constitue selon l'expression de Christian Baudelot et Roger Establet le « point névralgique des contradictions et des conservatismes »<sup>263</sup>. Utilisé pour sélectionner, il est combattu en conséquence par les modernistes, qui ne veulent pas l'enseigner en sixième, durant le cycle d'orientation. Le bureau fédéral constitue en 1955 une commission sur la réforme de l'enseignement qui en discute avec force arguments pédagogiques, en évitant tout raisonnement ouvertement corporatif. Vacquier principal de collège classique et responsable pédagogique de la FEN, défend le latin, il estime « que nombre d'enfants, orientés au départ dans la section moderne, ont par la suite été handicapés du fait de n'avoir jamais étudié le latin. » Au contraire, le professeur d'EPS Surrel s'interroge : « Est-il nécessaire de conserver le latin si d'autres disciplines, se situant davantage dans le cadre de notre civilisation technique, assurent une formation de l'esprit aussi rigoureuse ? » Sa critique de « l'enseignement traditionnel » montre que la dénonciation du latin ne signifie pas obligatoirement refus de la sélection, mais aussi remplacement du latin par les mathématiques pour trier les élèves, la filière littéraire perdant sa suprématie au profit de la filière scientifique. La doctrine du SNI, défendue également par Lavergne, s'oppose à l'enseignement précoce du latin, car « tous les enfants ne sont pas aptes au latin ». Hombourger, dirigeant du SNES, rappelle la thèse de son syndicat : « il existe un âge du latin, qui se situe vers 11 ans. On ne peut connaître parfaitement le français sans étude du latin. » Chaque camp emploie des arguments d'autorité, sous couvert d'une science pédagogique balbutiante<sup>264</sup>.

Béatrice Compagnon et Anne Thevenin affirment que le désaccord entre instituteurs et professeurs empêche « non seulement la réalisation du plan Langevin-Wallon, mais aussi, dans son sillage, de la plupart des autres réformes » de la quatrième république<sup>265</sup>. Cette analyse néglige le fait que les polémiques entre enseignants ne constituent pas le seul facteur de blocage, et minimise le refus de la majorité des forces politiques d'appliquer le plan Langevin-Wallon. Ce refus permet d'ailleurs aux syndicats, qui avaient approuvé le plan, de ne pas affronter leurs propres contradictions.

### **c- La défense d'une profession, de sa légitimité, autant que d'intérêts particuliers**

<sup>262</sup> SINGER Madeleine, *le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - pp. 136-137.

<sup>263</sup> BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *l'école capitaliste en France*, op. cit. - p. 147.

<sup>264</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion de la commission sur la réforme du 18 avril 1955.

<sup>265</sup> COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos*



L'un des critères essentiels de raisonnement des syndicats en matière de structure de l'enseignement est l'intérêt des personnels syndiqués. Le débat le plus révélateur de cette pratique concerne encore la situation des maîtres de CC. Forestier explique que « les CC constituent un débouché pour les instituteurs. Ces postes [leur] sont réservés ». Il refuse « d'abandonner cette position »<sup>266</sup>, même dans la perspective d'une réforme créant un corps nouveau, spécifique à l'école moyenne, car cela constitue une motivation corporative forte. De leur côté, les partisans de l'enseignement secondaire craignent, selon la formule de François-Georges Dreyfus « de voir des instituteurs profiter de la situation pour s'immiscer dans un corps jusqu'à présent exclusivement réservé à des maîtres licenciés. »<sup>267</sup> Le SNES n'accepte que les maîtres de CC deviennent professeurs de collège qu'à la condition qu'ils détiennent la licence<sup>268</sup>. Le SNI refuse toute « éviction des maîtres de CC », un de ses dirigeants « reconnaît que l'enseignement moyen exigera une formation particulière mais qui ne signifie pas supérieure. » Ainsi, pour défendre les intérêts des instituteurs, le SNI préconise une formation des professeurs de collège qui ne soit pas universitaire. Lauré, secrétaire général du SNET, s'inquiète du tour pris par la discussion : aucune « réforme n'est possible si, dès maintenant, chaque syndicat se préoccupe du sort de ses adhérents. »<sup>269</sup>

Cependant, les revendications syndicales ne coïncident paradoxalement pas toujours avec les intérêts particuliers de leurs adhérents. Nombre d'enseignants cherchent à changer de corps au cours de leur carrière et les syndicats concernés se battent contre le départ des meilleurs éléments. Le phénomène le plus massif se situe au niveau de l'enseignement élémentaire qui, selon Antoine Prost, « perd ses maîtres les plus qualifiés », le nombre des instituteurs qui enseignent dans un cours complémentaire passant de 9 000 en 1952 à 41 000 en 1965<sup>270</sup>. Denis Forestier estime qu'en « face de l'intérêt de quelques individus, il y a l'intérêt général du premier degré qui atteint tout l'enseignement. Il faudrait multiplier par deux l'effectif des écoles normales. » Or la création dans les années 1950 des Instituts pédagogiques de l'enseignement secondaire (IPES) permet notamment aux élèves d'école normale de suivre une formation payée pour devenir professeurs. Cette formidable voie d'ascension sociale est ressentie comme une menace par l'ordre primaire, qui n'assure plus en interne la promotion de ses membres : Forestier affirme que cela « porte un coup au recrutement des instituteurs et

---

*jours*, Paris, Perrin, 2001, 361 p. - p. 250.

<sup>266</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>267</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - p. 236.

<sup>268</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 mai 1956.

<sup>269</sup> Explications de Lavergne, puis de Baudé. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juillet 1956.

<sup>270</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, *op. cit.* - p. 445.

baisse la valeur qualitative des maîtres du premier degré »<sup>271</sup>. Yvette Delsaut explique ainsi que l'école normale « pratique une politique de rétention systématique de toutes les informations sur les cursus possibles de formation ultérieure »<sup>272</sup>.

Pour éviter « l'évasion des normaliens » et des maîtres de CC, le SNI envisage des mesures plus radicales : il refuse tout « recrutement au niveau de la propédeutique (un an après le baccalauréat) » des IPES et demande « deux obstacles » pour entrer en IPES, soit l'obtention de la propédeutique et de la licence. Le SNES proteste, par la voix de Jeanne Borgey : « les IPES veulent faciliter au maximum l'accès à la carrière de professeur » et ces mesures écarteront « bon nombre de candidats »<sup>273</sup>. Les professeurs soutiennent un dispositif permettant au secondaire d'élargir son assise sociale, ce qui est conforme au souci de démocratisation de l'enseignement. Au nom de la qualité du recrutement du primaire, le SNI se bat au contraire pour une élévation du niveau d'embauche du secondaire... En 1957, Clément Durand pointe la « logique » qui anime le SNI : son but est « l'empêchement de l'évasion », et « l'ascension possible des instituteurs » dans le cadre de l'ordre primaire. Il a soutenu le SNES « lorsqu'on a pu craindre une évasion du second degré vers le supérieur ». Le secrétaire du SNES, Dhombres reconnaît qu'il refuse que le « recrutement des assistants » de l'enseignement supérieur se fasse « au détriment du second degré. »<sup>274</sup> Un an plus tard, le secrétaire du SNET, Roulet « soulève le cas des agrégés du technique qui veulent régulièrement passer dans le second degré. »<sup>275</sup> La crainte de l'évasion est partagée.

Peut-on parler de corporatisme ? Le dictionnaire donne une définition du terme : « attitude consistant à défendre exclusivement les intérêts de sa profession », qui pose le problème de la subjectivité de la notion d'intérêt. Le sens péjoratif insiste sur l'intérêt particulier de tous les instituteurs, or le SNI s'oppose aux intérêts immédiats de certains de ses membres, par exemple les professeurs de CC, dont l'amicale, l'Association nationale des Professeurs de Cours Complémentaires, revendique l'alignement des conditions de travail sur celle des professeurs du secondaire<sup>276</sup>. Nous approuvons donc les conclusions de Jean-Claude Ruano-Borbalan selon lequel « le corporatisme du SNI n'était pas "le corporatisme des instituteurs" »

<sup>271</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

<sup>272</sup> DELSAUT Yvette, *la place du maître. Une chronique des Ecoles Normales d'instituteurs*, l'Harmattan, 1992, 175 p. - p. 133.

<sup>273</sup> Forestier « signale la faible proportion des maîtres préparés pour le CC qui sont restés dans le premier degré. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

<sup>274</sup> Il tente de justifier « cette contradiction apparente » : l'assistant « ne peut être considéré comme un avancement pour un professeur agrégé », puisqu'il faut le doctorat pour être maître de conférence (ou l'agrégation de l'Université en Droit). 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>275</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 octobre 1958.

<sup>276</sup> LOHYN Christian, « La représentation syndicale dans les cours complémentaires et CEG. 1958-1963. » *Communication au groupe sur l'histoire du syndicalisme enseignant*, le 21 novembre 2001.

mais celui de l'ordre primaire et plus précisément celui du SNI lui-même. »<sup>277</sup> Denis Forestier déclare explicitement que le positionnement du SNI « n'est pas corporatif. Il veut sauvegarder l'unité d'un corps » et « la culture des instituteurs », car « il y a toute une structure de l'enseignement qui se tient »<sup>278</sup>.

#### **d- Le rôle conciliateur des directions syndicales**

Nous avons jusqu'à présent raisonné en assimilant les positions de la base et du sommet des syndicats enseignants, ce dernier étant nettement plus aisé à appréhender. Pourtant, Pierre Bourdieu nous invite à réfléchir à l'écart existant entre « les intérêts des mandants » et ceux « du mandataire » dans tout système délégataire : les individus « ne peuvent se constituer (ou être constitués) en tant que groupe, c'est-à-dire en tant que force capable de se faire entendre et de parler et d'être écoutée, qu'en se dépossédant au profit d'un porte-parole. »<sup>279</sup> Même en évitant le registre de la dénonciation, on doit constater que les directions syndicales prennent quelquefois consciemment des positions en décalage avec l'avis des syndiqués. Toutes les sources consultées nous conduisent à estimer que les conflits sur les réformes de l'Education nationale mobilisent autant les syndiqués que leurs directions : la division est aussi profonde entre instituteurs et professeurs qu'entre bureaux du SNI et du SNES, et la seconde procède de la première. Dans la vie quotidienne, un militant du SNES comme André Drubay n'entretient aucun rapport avec les instituteurs, excepté ceux « qui étaient souvent parents d'élèves »<sup>280</sup>.

Cependant, la fonction des dirigeants syndicaux les amène à se mouvoir dans d'autres scènes que les syndiqués, à se confronter régulièrement à d'autres systèmes de valeur, que ce soit à l'intérieur de la Fédération ou en rencontrant d'autres organisations, des experts, les hauts fonctionnaires... Le processus de formation des cadres syndicaux leur permet d'enrichir leur point de vue originel, de prendre du recul. Denis Segrestin illustre le double mouvement de la fonction syndicale : « le syndicat est l'instance qui assure jusqu'à un certain point la stabilité des représentations de rang professionnel et donc l'adaptation progressive au changement, en préservant les identités collectives des traumatismes cycliques »<sup>281</sup> provoqués dans notre cas par l'évolution du système éducatif. Ils sont simultanément et dialectiquement

<sup>277</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.* - pp. 391 et 395.

<sup>278</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>279</sup> BOURDIEU Pierre « La délégation et le fétichisme politique. », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 52-53, juin 1984 - pp. 53 et 49.

<sup>280</sup> A Clermont/Oise. Entretien André Drubay. François-Georges Dreyfus estime qu'une « grande partie des enseignants du Secondaire » refuse la réforme Billères, par souci corporatif. Les mobilisations des enseignants témoignent de leur adhésion à ces représentations, *in* « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - p. 249.

<sup>281</sup> SEGRESTIN Denis, *le phénomène corporatiste*, *op. cit.* - p. 97.

conservateurs et moteurs du changement, et amènent les syndiqués à accepter les évolutions inévitables, en négociant le fait qu'elles aboutissent à un impact minimal sur leurs conditions de travail. Ce travail difficile se déroule partiellement au bureau de la FEN, qui institutionnalise la rencontre entre instituteurs et professeurs. Forestier insiste pour établir une « doctrine fédérale », ce qui suppose des « concessions » des syndicats nationaux<sup>282</sup>. Lavergne demande aussi à ses camarades de faire « preuve d'esprit de conciliation »<sup>283</sup>. Les réunions les plus vives aboutissent quelquefois à des avancées. Il arrive même que Forestier « souligne l'effort de conciliation fait par le SNES. »<sup>284</sup>

Ces concessions sont limitées par l'impératif de ne pas choquer les adhérents, et motivées par l'idéologie des syndicats. Jean-Claude Ruano-Borbalan les décrit comme des « organisations à projet », « déterminées par bien d'autres choses que l'intérêt corporatiste. » Il étaye sa démonstration par cette remarque : le SNI « aurait pu (c'était là son strict intérêt "matériel") s'engouffrer dans la promotion de l'Ecole primaire de manière séparée du secondaire. C'eut été possible en rejetant le plan Langevin-Wallon. Une telle attitude (très corporatiste) aurait pu aboutir à une "paix armée" avec le secondaire, et peut-être aurions-nous un système dual complet actuellement. »<sup>285</sup> Plus critiques, Donegani et Sadoun constatent que « le SNES doit aussi exhiber en quelque sorte son "sinistrisme" politique dans le champ même de l'enseignement par la réitération de références-révères au plan Langevin-Wallon et à l'idéologie humaniste de l'égalité des chances et de l'école unique, et même quelquefois par la présentation de revendications concrètes allant dans le sens de cette démocratisation »<sup>286</sup>. Nous considérons néanmoins que la persistance d'une posture inconfortable et l'existence d'un discours progressiste sur le plan pédagogique sont à prendre au sérieux.

Les conflits entre des identités professionnelles ne se limitent pas au cas des professeurs et des instituteurs.

## **B- La construction de nouvelles identités professionnelles**

Le syndicalisme enseignant exprime les identités professionnelles et s'appuie sur elles. Les principales professions enseignantes se sont construites socialement et symboliquement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le processus de construction de leur identité et

<sup>282</sup> Y compris le sien, le SNI. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>283</sup> Surrel, du SNEP, déclare même : « la FEN sera dans l'incapacité de promouvoir une réforme si les syndicats nationaux ne s'élèvent pas au-dessus d'un corporatisme étroit, source d'oppositions violentes sur des points litigieux. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

<sup>284</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957. Lauré déclare une autre fois : « la position de Dhombres est un pas vers la position des instituteurs ». Réunion du BF du 17 décembre 1956.

<sup>285</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 393.

d'apparition d'organisations corporatives est simultané. Mais la construction reste permanente, pour maintenir vivant ces identités. On ne peut donc négliger le rôle des syndicats enseignants des années 1950-1960, qui explique la pérennité des professions. De plus, certaines professions émergent seulement au cours de notre période, comme en Education Physique et Sportive ce qui permet d'analyser le phénomène à l'œuvre dans une phase cruciale.

#### **a- Le travail syndical d'unification catégorielle et d'expression des solidarités**

Un trait important du travail syndical réside dans l'expression des solidarités, l'homogénéisation de catégories et de situations hétérogènes, la prise en compte de l'intérêt particulier et son inclusion dans l'intérêt général des salariés<sup>287</sup>. Les syndicats œuvrent à l'unité du corps, en éliminant tout facteur concret de division. Ainsi, Jean Ferrier relate qu'en 1958, le ministère prévoit de réserver l'inspection des instituteurs exerçant en CC et collègue à des inspecteurs primaires dotés de titres universitaires, ou manifestant des aptitudes personnelles, beaucoup d'inspecteurs âgés ne détenant pas de licence. La réaction du SNIDEN est négative, car cela « entraînera une catégorisation des inspecteurs départementaux de l'enseignement primaire (IDEP) : d'une part les "super IDEP", aptes à l'inspection des C.C. grâce à leurs titres, chargés de circonscriptions réduites (...); d'autre part... les autres. » Le syndicat déclare que « les dangers de cette catégorisation (...) sont connus. »<sup>288</sup> Le principal provient des jalousies et querelles entre inspecteurs que ces privilèges auraient provoqués.

Deux catégories bénéficient d'un traitement favorable, par leur caractère éphémère qui ne peut diviser durablement la profession : la jeunesse et les retraités. La FEN se bat pour leurs revendications spécifiques et obtient un traitement pour les normaliens, et sur le même principe, que les élèves des Ecoles Normales supérieures passent du statut de boursiers à celui de fonctionnaires stagiaires<sup>289</sup>. Lors des audiences ministérielles elle privilégie souvent les débuts et les reconstitutions de carrière, pour les retraités<sup>290</sup>. En ce qui concerne les femmes, l'action spécifique du SNI se concentre sur les problèmes de mutation, de rapprochement conjugal<sup>291</sup>.

Les revendications syndicales sont formulées dans l'intention d'unir les personnels. Par

---

<sup>286</sup> DONEGANI J.M., SADOON M., « La réforme de l'enseignement en France », *op. cit.* - pp. 1142-1143.

<sup>287</sup> CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.* - p. 55.

<sup>288</sup> Bulletin du SNIDEN, n°55, juillet-août-septembre 1958, in FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires*, *op. cit.* - pp. 116-117.

<sup>289</sup> EL n°14, 15 janvier 1948 et interview de Maurice AGULHON, *Points de repères*, *op. cit.* - p. 42.

<sup>290</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 24 janvier 1955 et du 14 mai 1957.

<sup>291</sup> On parle de roustantiennes, la loi Roustan sur le rapprochement conjugal des fonctionnaires n'est pas simple d'application. EL n°4, 10 novembre 1946.

exemple le SNB demande une prime de rendement pour tous, qu'Olivier Cocheril qualifie de « revendication unificatrice ». Ce « syndicat intercatégoriel et implanté dans tous les types de bibliothèques » développe « une idéologie centrée sur l'existence d'un corps mythique formé par le personnel des bibliothèques, ceci malgré son hétérogénéité tant statutaire que sociale et culturelle. »<sup>292</sup> Monique Hirschhorn note à ce propos les limites d'un tel exercice : pour « satisfaire des intérêts différents, voire même divergents, un discours ne peut être qu'englobant, mais alors il perd nécessairement de sa force, de son pouvoir de cohésion ».<sup>293</sup> Le discours syndical peut donc quelquefois apparaître lénifiant, telle cette déclaration du dirigeant du SNES Kreisler : « L'expérience a montré qu'entre catégories relevant de la même administration, il n'y a pas d'intérêts antagonistes mais de simples difficultés d'harmonisation »<sup>294</sup>. La répétition de cette conviction et la délégitimation systématique des velléités de division participent de l'apport des syndicats à la construction des identités professionnelles.

Les syndicats offrent la possibilité à des personnels disposant de statuts différents de se mêler. Philippe Corcuff estime que « la création syndicale d'un dispositif permettant la cohabitation au sein de mêmes structures des différentes catégories hiérarchiques de l'entreprise », objective « davantage la possibilité d'une communauté d'intérêts. »<sup>295</sup> Le travail syndical d'unification de la profession et de la catégorie se concentre à certains niveaux, jugés prioritaires, et tente d'éliminer les niveaux inférieurs. Ainsi, bien que les certifiés du SNES ne partagent pas les mêmes trajectoires professionnelles, ni des statuts complètement identiques, la direction du SNES insiste néanmoins sur les similitudes existant pour créer une catégorie assez nombreuse, reconnue dans les structures du syndicat. Elle appelle les certifiés à « faire preuve du plus large esprit d'union et de ne pas se prêter au morcellement et à la discussion de la catégorie des certifiés et assimilés », qu'elle a eu « tant de peine à unifier dans un même cadre. »<sup>296</sup>

---

<sup>292</sup> COCHERIL Olivier, *le Syndicat national des Bibliothèques*, *op. cit.* - pp. 70-71 et 98. Le SNI joue également un rôle central dans la titularisation des auxiliaires, aidant ainsi « l'unification des différentes strates du groupe professionnel ». GEAY Bertrand, *le syndicalisme enseignant*, *op. cit.* - p. 88.

<sup>293</sup> HIRSCHHORN Monique, *l'ère des enseignants*, *op. cit.* - p. 135.

<sup>294</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>295</sup> CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe », *op. cit.* - p. 61.

<sup>296</sup> A. Potier. US n° 58, 15 février 1950.

### **b- La définition du métier d'enseignant d'EPS**

Parmi les professions enseignantes les plus récentes figure celle des professeurs d'Education Physique et Sportive, la place du sport à l'école ayant longtemps été discutée. Les syndicats des enseignants concernés se battent pour obtenir l'appui fédéral à leurs revendications, dont la finalité est de les assimiler aux professeurs classiques du secondaire. La formation et le recrutement des maîtres constituent le point nodal de cette volonté de « scolarisation » de l'EPS<sup>297</sup> : les postulants ne peuvent obtenir dans cette matière les concours et diplômes traditionnels les plus prestigieux : l'agrégation et le doctorat. Puisqu'une Ecole normale supérieure sportive, l'ENSEP, existe, les syndicats de professeurs d'EPS et la direction de la Jeunesse et des Sports demandent la création d'une agrégation correspondante, notamment pour les professeurs de cette école. Ils se heurtent en 1958 aux autres syndicats de l'Enseignement secondaire, Dhombres, du SNES, estime que « le concours prévu par le texte ne saurait se comparer à une agrégation ». Néaumet, le représentant des professeurs d'EPS, tente un compromis en se déclarant hostile à « l'agrégation d'Education physique », car il « souhaite seulement dépasser le niveau du professorat par un examen et une 4e année de l'ENSEP. »<sup>298</sup>

La modération des syndicalistes d'EPS concernés s'explique par la difficile légitimation de leur projet dans le cadre des valeurs de l'enseignement secondaire, qu'ils souhaitent intégrer pleinement. L'idée d'un doctorat d'Education physique, « diplôme supérieur au professorat comme dans les autres disciplines », selon les termes d'un dirigeant du SNEP, est réfutée dans ces termes par Lavergne : « une thèse sur les différentes méthodes employées au basket-ball par exemple ne peut être assimilée au doctorat. C'est un tort que de vouloir calquer l'organisation de la profession sur les autres catégories, l'éducation physique a sa propre originalité qu'elle devrait conserver. » Ce thème de l'originalité de la discipline sportive rencontre d'ailleurs un écho dans les rangs des professeurs d'EPS, conscients de leur particularité. Ils souhaitent néanmoins se voir reconnaître l'ensemble des attributs extérieurs du statut de professeur. Ainsi, excipant de la « santé des élèves » et de l'exemple de l'école polytechnique et de l'ENA, ils revendiquent l'instauration d'« examens obligatoires » pour « amener les jeunes à une pratique effective de l'Education physique. »<sup>299</sup> La dualité de l'argumentation employée est visible à propos de la participation des professeurs d'EPS aux

<sup>297</sup> ATTALI Michaël, « L'EPS à l'Education nationale. Contribution syndicale au développement d'une discipline scolaire », *carrefours de l'éducation*, n° 13, janvier-juin 2002, pp. 94-110.

<sup>298</sup> Lauré précise qu'il « ne peut y avoir d'agrégation "renouvelable". » 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 3 et du 11 mars 1958.

<sup>299</sup> Néaumet et Surrel. Vacquier est favorable, mais prévoit des contestations de la part du SNES. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1955.

procédures d'orientation. Néaumet, du SNEP, prend l'exemple d'un « enfant sujet au vertige [qui] ne peut être orienté vers certains métiers manuels », un professeur d'EPS pourrait signaler ce problème. Il utilise le registre de l'assimilation aux collègues de lycée ou de collègue. Mais son allié Vacquier, responsable pédagogique de la FEN, emploie le registre de la spécificité et déclare « que ce sont les professeurs d'EPS qui peuvent connaître le mieux les élèves, car ils les voient dans une atmosphère de liberté, alors qu'il existe toujours une certaine contrainte dans les relations avec les professeurs de disciplines intellectuelles. »<sup>300</sup>

Le souci corporatif manifesté par les syndicalistes d'EPS peut être contrarié par l'expression d'autres identités professionnelles au sein du bureau fédéral, qui arbitre au nom d'une conception d'ensemble du système éducatif. Néaumet, du SNEP, « prévoit 10 heures d'éducation physique répartis sur trois après-midi » dans l'enseignement de second degré. Ce chiffre considérable, qui demanderait de nombreux recrutements, est contesté par Lavergne, car ajouté aux autres heures de cours, on aboutit à « une moyenne de 9 heures » de cours par jour, « qui est excessive »<sup>301</sup>. A contrario, quelques mois plus tard, Hombourger du SNES proteste « contre l'horaire irrationnel auquel les stagiaires du CAPES sont astreints en matière d'éducation physique. Une matinée entière d'éducation physique cause une fatigue évidente. » Néanmoins, la FEN parvient en 1958 à un accord qui estime que l'« EP est une discipline comme les autres » et prévoit en conséquence que ses enseignants aient « un sort et des responsabilités analogues à ceux des autres disciplines »<sup>302</sup>.

### **c- Une discipline scolaire, avec une administration relevant de l'Education Nationale**

La bataille menée par le SNEP pour obtenir l'assimilation des professeurs d'EPS aux autres professeurs du second degré se heurte à des contradictions, dues à l'existence du ministère de la Jeunesse et des Sports dont ils relèvent. Les professeurs dépendent des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, qui ne correspondent pas aux inspecteurs généraux des autres disciplines scolaires, rattachés au ministère de l'Education nationale. Pour le SNEP, le « caractère polyvalent des inspecteurs a comme conséquence que ces personnels ne sont ni enseignants, ni spécialistes de culture populaire. »<sup>303</sup> Le syndicat dénonce le « fait que contrairement aux autres Directions d'Enseignement, les professeurs d'EPS ne sont pas

---

<sup>300</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1955.

<sup>301</sup> Aujourd'hui, le SNEP, plus réaliste, réclame 5 heures d'EPS par semaine. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 mars 1955.

<sup>302</sup> 3 BB 82, note FEN sur le recrutement des enseignants d'EP, 2 mai 1958.

<sup>303</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956.



contrôlés administrativement et sur le plan pédagogique par leurs pairs. »<sup>304</sup> Or, ces inspecteurs sont également syndiqués à la FEN, et lui font part de leur conflit avec les professeurs : « depuis la création du corps de l'inspection, nous avons rencontré une opposition permanente de la part de ce syndicat qui a tout mis en œuvre pour réduire nos possibilités et nos moyens d'action. »<sup>305</sup>

Ce contentieux amène la FEN à constituer en 1953 une Commission intersyndicale de la Jeunesse et des Sports, sans grand succès. La Direction Générale de l'EPS regroupe aussi bien le secteur scolaire, avec les professeurs d'EPS, que le secteur post-scolaire et le sport professionnel. Dans un premier temps, le SNEP réclame une réorganisation de cette direction générale, qui distinguerait nettement les deux pôles, car « la clientèle sportive » n'est pas « la même que la clientèle "jeunesse et culture populaire" ». Mais les inspecteurs insistent « sur l'entité que constituent dans les faits les activités d'Education physique, de sports et de culture populaire. »<sup>306</sup>

Puis, le SNEP radicalise sa position et réclame la constitution d'une direction de l'éducation physique au sein du ministère de l'Education nationale<sup>307</sup>. Il estime que « l'EPS scolaire n'a pas à la Direction Générale de l'EPS la place qui devrait être la sienne », car leur « situation est confuse ». Malgré l'hostilité des inspecteurs, qui répercutent le point de vue de la DG EPS, les dirigeants fédéraux sont prêts à entériner l'assimilation des professeurs d'EPS, en poussant cette logique à son extrémité : ils souhaitent « un rattachement des professeurs d'EPS aux différentes Directions dont relèvent leurs établissements. » Les professeurs d'EPS ne se distingueraient plus des professeurs d'histoire-géographie, syndiqués avec les autres professeurs au SNES ou au SNET. Leur dualité se manifeste alors clairement, le SNEP refuse cette perspective d'« éclatement du corps », car les « professeurs d'EPS seraient vite étouffés par les autres catégories. » Il légitime ainsi son souci d'affirmer une identité professionnelle spécifique : « Le corps des professeurs d'EPS a une unité particulière du fait de sa formation et de sa répartition indistinctement dans tous les établissements de tous degrés, exception faite des écoles primaires et des centres d'apprentissage. »<sup>308</sup> L'idée de la direction de l'éducation physique permet de concilier les deux aspects au plus grand bénéfice de l'identité professionnelle, support de l'existence du syndicat. L'intégration à l'Education nationale

<sup>304</sup> 1 BB 24, procès-verbal de la commission FEN d'Education Physique, 15 décembre 1953.

<sup>305</sup> « Nous citerons simplement des interventions concertées auprès des parlementaires et des Finances pour que nous soyons frappés par les décrets d'économies. » 1 BB 24, lettre de Sourdaa à Lavergne, 23 février 1954.

<sup>306</sup> 1 BB 24, procès-verbal de la commission FEN d'Education Physique, 17 février 1954.

<sup>307</sup> Nous avons évoqué cette revendication, que le SNEP fait circuler au sein des sections départementales de la FEN sans saisir le BF... 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

<sup>308</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 11 juin 1956. Le SNEP refuse toujours la fusion avec le SNES avec ce type d'argumentation. Il omet un autre aspect, au moins aussi important : le sentiment des professeurs d'EPS d'être différents des autres enseignants, matérialisé par le territoire séparé des gymnases.

devient « la terre promise » des professeurs d'EPS<sup>309</sup>.

Si tous les syndicats de la FEN s'appuient sur les identités professionnelles, ils entretiennent des rapports différents avec le milieu qu'ils représentent.

### C- Trois types de rapports à la profession

Les analyses sur le rapport que la FEN entretient avec les enseignants se réfèrent toutes au cas du SNI, sans marquer la différence fondamentale existant avec celui du SNES<sup>310</sup>. Nous avons établi une typologie à partir de critères quantitatifs (taux de syndicalisation, nombre d'adhérents) et qualitatifs (le syndicat comme facteur d'intégration, son degré de bureaucratisation). Trois types apparaissent : celui du syndicat hégémonique (SNI, SNET), du syndicat majoritaire (SNES, SNESup) et du micro-syndicat qui permet l'auto-représentation du corps.

#### a- Le SNI et le SNET, des syndicats hégémoniques

L'archétype du syndicat hégémonique est le SNI, auquel appartiennent au moins 80 % des instituteurs<sup>311</sup>. Pour Jean-Claude Ruano-Borbalan, le SNI est immergé « dans sa base sociale, y compris à travers le chapelet d'organisations sœurs, en position de relais »<sup>312</sup>, c'est-à-dire le réseau d'associations et de mutuelles créées par lui. Le syndicat est considéré par la société, les pouvoirs publics et les instituteurs eux-mêmes comme l'expression de la profession, qu'il a contribué à construire et sur laquelle il exerce un magistère moral. L'adhésion est vécue comme un geste naturel, facteur d'intégration dans le groupe professionnel, permettant dans les campagnes de compenser partiellement l'isolement des instituteurs. Elle est assurée dès l'Ecole Normale, souvent sous l'influence de ses professeurs, eux-mêmes syndiqués à la FEN<sup>313</sup>. Selon Gilles Laprèvote la formation de l'école normale est cohérente avec l'action du SNI, car elle développe « un puissant sentiment collectif » et emporte « l'adhésion affective. Ce « patrimoine commun d'expériences et de souvenirs qui se constitue (...) il ne sera bientôt

<sup>309</sup> MARTIN J.L., *la Politique de l'Education physique sous la V<sup>e</sup> République*, Thèse IEP, 1998, p. 262, cité par ATTALI Michaël, « L'EPS à l'Education nationale », *op. cit.*

<sup>310</sup> La seule exception, non développée, où un auteur remarque l'opposition entre la « relative unité organisationnelle des instituteurs » à la « plus grande dispersion organisationnelle » des professeurs : DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs*, *op. cit.* - p. 55.

<sup>311</sup> En 1954, le syndicat compte 156 000 adhérents, et Jacques Girault dénombre 188 000 instituteurs, soit un taux de 83 %. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955 et GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 264. La section FEN des Alpes-Maritimes compte 1200 membres du SNI pour 1600 instituteurs (75 % du corps). 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1 décembre 1949.

<sup>312</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.* - p. 417.

<sup>313</sup> L'« adhésion des normaliens au Syndicat national des instituteurs allait pratiquement de soi ». DELSAUT

plus possible de [le] distinguer de l'appartenance à l'institution et de l'identité personnelle »<sup>314</sup>.

D'autres facteurs expliquent la cohésion du groupe. Ainsi Jacques Girault relève que « les instituteurs ne quittent pas leur département de recrutement et parfois même passent l'essentiel de leur carrière dans un milieu familial. »<sup>315</sup> De nombreux instituteurs ne sont pas formés à l'école normale, et débutent comme auxiliaires. Bertrand Geay insiste sur le rôle déterminant joué par le SNI dans leur intégration au corps : leur « formation, aussi sommaire soit-elle, repose le plus souvent sur les directeurs d'école et sur les maîtres les plus chevronnés, parmi les plus attachés au syndicalisme dominant. » Il note aussi les « contraintes qui pèsent sur chaque enseignant, en particulier [le] caractère pratiquement automatique, sinon obligatoire, de l'adhésion »<sup>316</sup>. Un véritable contrôle social s'exerce sur les instituteurs qui souhaiteraient éviter de se syndiquer. La norme du milieu consiste à adhérer au SNI, qui cultive le sentiment d'un rapport fusionnel à l'organisation unique. Dénonçant les déperditions de voix aux élections aux conseils départementaux, un militant du Cantal écrit ainsi dans *L'Ecole Libératrice*, qu'avec 6640 électeurs, le SNI « devait avoir droit à 6 640 voix »<sup>317</sup>. Cependant, l'hégémonie syndicale n'aboutit pas à l'adhésion obligatoire, comme dans l'industrie du Livre ou certains métiers anglais.

L'influence de l'appareil du syndicat est telle que Véronique Aubert évoque un peu abusivement une « institution totale »<sup>318</sup>. Paradoxalement, aux élections aux Commissions administratives paritaires départementales, les instituteurs figurent parmi les plus abstentionnistes de tous les fonctionnaires<sup>319</sup>. Depuis les années 1930, le nombre d'électeurs du SNI est inférieur au nombre d'adhérents, ce qui montre ses difficultés de mobilisation. Jacques Girault avance comme explication les « tensions internes dans la désignation des candidats. »<sup>320</sup> Mais ces tensions ne se produisent pas systématiquement. On peut également inclure le sentiment d'un syndicat tellement fort qu'il n'a pas besoin de ses adhérents. Aigueperse signale cette tentation pour mieux la combattre : « Peut-être quelques-uns (...), sûrs de la victoire du SN, considéreraient-ils qu'il est inutile, pour eux, de voter. »<sup>321</sup> La comparaison des résultats électoraux et du taux d'adhésion permet donc de nuancer l'idée de puissance du SNI : être un syndicat de masse ne garantit pas une emprise concrète sur les

Yvette, *la place du maître*, *op. cit.* - p. 131.

<sup>314</sup> LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres*, *op. cit.* - p. 163.

<sup>315</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 156.

<sup>316</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, *op. cit.* - p. 94.

<sup>317</sup> EL n° 20, 17 février 1949.

<sup>318</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - p. 87.

<sup>319</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 37, janvier-mars 1993 - p. 122

<sup>320</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 196.

adhérents.

Toutefois, il recueille la quasi-totalité des élus et ne souffre d'une concurrence réelle du SGEN que dans les départements concordataires d'Alsace-Moselle. Aux élections aux Commissions administratives paritaires départementales, le SGEN passe de 8,7 % à 13,3 % des suffrages exprimés nationalement entre 1948 et 1958<sup>322</sup>. L'exemple de la Somme s'avère instructif : la section revendique 2300 adhérents, soit la quasi-totalité des instituteurs du département<sup>323</sup>, mais se plaint d'un taux de participation désastreux : 63 %, contre « 91 % de maîtres de l'enseignement privé »<sup>324</sup>. Le dépôt d'une liste SGEN-CFTC ne stimule guère la participation des adhérents du SNI, qui récolte 1 700 voix en moyenne. La direction de la section déplore cet état de fait : « malgré l'appel pressant demandé par bulletin spécial, nos camarades du SNI ont encore en trop grand nombre pratiqué l'abstention. Ils ont sans doute oublié qu'avec le vote à la proportionnelle nous risquons, par leur faute, de perdre un siège. »<sup>325</sup>

Le SNI éprouve des difficultés à perpétuer son hégémonie au cours des années 1950 et 1960 sous la pression des évolutions du milieu, qui remettent en cause sa stabilité. Entre 1951 et 1964, on recrute environ 160 000 nouveaux instituteurs, sur un nombre total de 261 000, en augmentation<sup>326</sup>. L'ampleur et la profondeur du renouvellement fragilisent les mécanismes de transmission de l'identité professionnelle. Le SNI se trouve confronté à l'explosion scolaire alors même qu'une majorité des maîtres de cours complémentaires rejette sa doctrine de l'unicité du corps des instituteurs<sup>327</sup>. Véronique Aubert qualifie donc le SNI des années 1970 de « monopoleur indolent »<sup>328</sup>.

Le grand nombre de syndiqués confère une importance particulière à la direction et crée une distance objective vis-à-vis du corps. Les dirigeants syndicaux ne sont pas des enseignants comme les autres, ils constituent une bureaucratie, dans le sens de la constitution d'un appareil stable et distinct de la base. D'autres syndicats enseignants relèvent du type du syndicat hégémonique, comme le SNET<sup>329</sup>. Nous n'incluons pas les micro-syndicats dans cette configuration, car la distance entre la base et la direction y demeure beaucoup plus

<sup>321</sup> Editorial. EL n° 4, 21 octobre 1948.

<sup>322</sup> SINGER Madeleine, *le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - p. 139.

<sup>323</sup> Nous ne pouvons établir le degré d'authenticité de cette affirmation. Rapport moral. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

<sup>324</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 31, mars 1952. Idem pour la section du Puy-de-Dôme, forte de 1750 adhérents : dans certains cantons, seuls 20 % des syndiqués votent aux élections internes. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 22, juin-juillet 1946 et n° 44, décembre 1950.

<sup>325</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 55, mars 1958.

<sup>326</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit. - p. 444.

<sup>327</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 394.

<sup>328</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », op. cit. - p. 85.

<sup>329</sup> A titre d'exemple, le taux d'adhésion atteint 89 % dans les Alpes-Maritimes (77 sur 86 professeurs). 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1er décembre 1949.

courte.

### **b- Le micro-syndicat ou l'auto-représentation du corps**

Certaines professions enseignantes comme les inspecteurs, les différents chefs d'établissement, sont peu nombreuses et dispersées sur toute l'étendue du territoire. Leur conscience de groupe ne s'appuie pas seulement sur leur statut administratif, mais aussi sur le syndicat de la FEN, qui joue principalement un rôle d'amicale. Jean Ferrier analyse les attitudes des inspecteurs primaires par l'intermédiaire du bulletin du SNIDEN – FEN, sans justifier ce choix, tellement l'osmose lui paraît évidente<sup>330</sup>. La quasi-totalité des personnels est syndiquée, du fait de ce rôle socialisateur<sup>331</sup>. Les petits syndicats favorisent l'entre-soi, puisque la plupart sont spécialisés dans la représentation d'une seule catégorie, même si elle compte très peu de personnels.

La différence avec le premier type réside dans la faible quantité de personnel à syndiquer, qui réduit au minimum les phénomènes de délégation et de distance à la base : le syndicat et le groupe ne font qu'un. Les bulletins syndicaux rendent compte involontairement de cette proximité. Le secrétaire général du Syndicat du personnel des services extérieurs des Directions de l'Education populaire félicite ainsi nominativement quelques secrétaires de sections<sup>332</sup>. Celui du Syndicat national des inspecteurs d'Académie évoque le seul non-gréviste de la profession : il lui a « au hasard d'une rencontre, (...) infligé une leçon qui a dû porter »<sup>333</sup>. On n'imagine pas Henri Aigueperse rapporter une telle scène dans les colonnes de *L'Ecole Libératrice*. La fréquence des contacts personnels modifie profondément la nature du syndicat, qui peut pratiquer une forme de démocratie directe. Le secrétaire général du Syndicat des proviseurs et directrices de lycées informe Lauré des réticences de certains syndiqués devant les ordres de grève fédéraux : « C'est tout juste si on ne m'a pas accusé de dictature. » Pour connaître l'opinion de la base, il ne dépend pas des structures syndicales intermédiaires, mais contacte « par téléphone un certain nombre de collègues »<sup>334</sup>.

Ces micro-syndicats constituent une particularité du syndicalisme enseignant, lequel renonce après la Libération à les regrouper dans des ensembles plus vastes. Ils donnent une plus grande visibilité à des métiers peu nombreux, facilement noyés dans la masse des

<sup>330</sup> FERRIER Jean, *les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.*

<sup>331</sup> Dans les Alpes-Maritimes, 3 inspecteurs primaires sur 4, les 12 professeurs des Beaux-Arts, 25 professeurs d'école normale sur 26 appartiennent à leur syndicat respectif. 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1er décembre 1949.

<sup>332</sup> 1 BB 10, bulletin n°8, avril 1947.

<sup>333</sup> 1 BB 10, bulletin n°26, 25 juillet 1948.

<sup>334</sup> 2 BB 40, courrier des SN sur la grève du 30 mai 1958, E.P. Duharcourt.

instituteurs ou professeurs.

### c- SNES, SNESup : des syndicats fédérés majoritaires

La plupart des études sur le syndicalisme enseignant font l'impasse sur la caractéristique de plusieurs syndicats de la FEN, notamment le SNES et le SNESup : leur influence sur la profession est seulement majoritaire, et non hégémonique. L'importance de la bureaucratisation du syndicat majoritaire équivaut à celle du syndicat hégémonique. A l'intérieur même de la FEN, cette réalité heurte les schémas des autres syndicalistes, comme en témoigne cette altercation entre le secrétaire général de la FEN et celui du SNES en 1954 : Lavergne fait remarquer « que les pourcentages de grévistes les moins élevés provenaient du SNES », Bay réplique en précisant « que le SNES ne représente pas tout l'enseignement secondaire. Il se déclare certain que tous les syndiqués du SNES ont fait grève. Les défections proviennent des non-syndiqués, des établissements féminins ou des non-titulaires »<sup>335</sup>.

Seule une majorité des professeurs du secondaire adhère au SNES<sup>336</sup>, Gérard Vincent a d'ailleurs établi que 68 % des professeurs se disent syndiqués en 1966<sup>337</sup>. Le SNES obtient la majorité des voix et des sièges, mais pas la totalité, le SGEN-CFTC recueille le score non négligeable d'environ 25 % des voix<sup>338</sup>. Le contrôle de tous les sièges syndicaux au Conseil de l'enseignement du second degré par le SNES s'explique par le mode de scrutin<sup>339</sup>. D'ailleurs, dans les commissions administratives paritaires nationales, le SNES occupe seulement 75 % des sièges en 1952<sup>340</sup>. Les syndicats majoritaires se voient donc contraints d'accepter le principe de la concurrence, notamment de la part du SGEN et du SNALC, qui imposent des actions communes<sup>341</sup>. Le SNES doit en négocier les modalités, certes en position de force. En 1954, Bay « prévient le bureau fédéral qu'afin d'obtenir l'appui de tous les enseignants du second degré, il devra prendre contact avec des syndicats qui ne sont pas affiliés à la FEN. »<sup>342</sup>

La profession des enseignants du secondaire ne se confond donc pas à son syndicat, même

<sup>335</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>336</sup> Dans les Alpes-Maritimes, le SNES revendique un taux d'adhésion de 53 % (194 professeurs sur 364). 1 BB 13, lettre de Flamain à Lavergne, 1er décembre 1949.

<sup>337</sup> Tableau 101. VINCENT Gérard, *les professeurs du second degré*, op. cit. - p. 217.

<sup>338</sup> SINGER Madeleine, *le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - p. 139.

<sup>339</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », op. cit. - p. 220.

<sup>340</sup> 27 sièges sur 36. DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. - p. 248.

<sup>341</sup> L'« opposition virulente du SNALC » à la réforme Billères a « eu un certain retentissement parmi les professeurs », elle aggrave « l'hostilité du SNES ». DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », op. cit. - p. 234.

<sup>342</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954. Le SNES envisage d'organiser une grève et s'enquiert de l'opinion des autres syndicats, parmi lesquels le SNET, le SNI et le SNPEN, affiliés à la FEN, mais également le SNALC, la Société des agrégés et le SGEN-CFTC. US n°54, 10 octobre 1949.

si le SNES reste son expression la plus complète. Antoine Prost insiste sur le bouleversement de la profession, nettement plus important que pour les instituteurs : « sur 67 000 professeurs en fonction en 1965-1966, près de 50 000 exercent depuis moins de quinze ans. » La massification a pour conséquence un changement d'échelle, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, « les lycées comptaient quelques dizaines de professeurs, qui se connaissaient tous, et chaque rentrée n'apportait que quelques nouveaux, facilement intégrés. »<sup>343</sup> Cet « univers limité et stable » disparaît, « l'afflux de nouveaux maîtres brouille ces données traditionnelles ; avec cent ou deux cents professeurs, les lycées sont devenus des usines, où l'on ne connaît que ses collègues les plus proches par la classe ou par la discipline. »<sup>344</sup> La fréquentation des collègues dans les établissements facilite l'activité des syndicats minoritaires. De plus, les professeurs peuvent être affectés dans l'ensemble du pays, ce qui limite l'intégration dans un milieu stable.

Des associations particulières gênent également tout monopole, comme les associations de disciplines (par exemple la puissante Franco-Ancienne, regroupant les professeurs de lettres classiques et de latin) ou la Société des agrégés. L'exercice de l'influence du SNES ne repose pas que sur le prestige de l'organisation syndicale, mais également sur le rôle de certains de ces militants dans ces associations.

#### **d- Les rapports du SNES avec les associations du secondaire**

La direction du SNES ne peut manifester le même esprit dominateur que celle du SNI, sa règle de conduite dans ses rapports avec les multiples associations secrétées par l'enseignement secondaire se caractérise au contraire par la souplesse. Le syndicat travaille en étroite collaboration avec la Société des agrégés et la Franco-Ancienne<sup>345</sup>. L'interconnexion s'opère au niveau des directions, puisque les principaux animateurs des sociétés importantes siègent également dans les instances du SNES. Par exemple, un militant du SNES, Maurice Lacroix, dirige en 1957 la Franco-Ancienne, et appartient également au bureau de la Société des agrégés. Senécat, membre de la commission administrative du SNES, préside la Société des agrégés. Le rédacteur en chef de son bulletin, *L'Agrégation*, M. Marchais, occupera la fonction de secrétaire pédagogique du SNES. Le SNES détient la majorité au bureau, ce qui produit, selon François-Georges Dreyfus, « l'impression que la Société des agrégés est un

---

<sup>343</sup> Par exemple, le collège de Clermont d'Oise comprend en 1945 un petit S1 d'une douzaine de membres, soit 80 à 90 % du personnel. Entretien André Drubay.

<sup>344</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit. - pp. 452-453.

<sup>345</sup> US n°10-11, 10-25 mai 1945 et 2 BB 3, compte-rendu de la réunion de la commission sur la réforme du 18 avril 1955.

banc d'essai commode pour certaines propositions syndicales. »<sup>346</sup>

Cette situation provoque le mécontentement des dirigeants du SNI, appuyés par Lavergne. Forestier « se prononce contre la double affiliation », en soulignant que les militants cités « ont deux actions qui ne concordent pas », créant un climat de « suspicion » dans la FEN. La réplique des dirigeants du SNES se situe sur deux plans. D'une part, Dhombres s'appuie sur l'autonomie de la Société et affirme même : « nous ne pouvons l'influencer. » D'autre part, on insiste sur la fragilité du syndicat, Jeanne Borgey « craint que les agrégés ne désertent le SNES. » Mais les dirigeants du SNES restent partagés sur l'utilité de ces associations, Hombourger pense que les militants du SNES perdent leur « temps à aller à la Société des agrégés. Il faut attirer les agrégés au SNES. »<sup>347</sup>

Le même dilemme se pose à propos des certifiés, dont le SNES évite la création d'une société. La tentation existe dans cette catégorie d'imiter les agrégés, mais le morcellement des situations représente un obstacle, et plusieurs groupes se constituent, selon les statuts des personnels (détenteurs du concours, du doctorat...). Un dirigeant certifié du SNES émet un jugement sévère : « Tout cela est voué à l'impuissance du fait même de son pullulement. » Cette hostilité s'explique par la volonté d'éviter une concurrence nouvelle, car « c'est encore dans le syndicat que les certifiés défendront le mieux leurs intérêts. »<sup>348</sup> Le SNES apprend donc « avec surprise et regret l'annonce de la fondation d'une association de Certifiés. » Il invoque, une fois n'est pas coutume, l'exemple des instituteurs : ils « n'ont pas commis la folie de former des associations distinctes suivant les titres. Parmi eux, il y a des bacheliers, des brevets supérieurs et même des Brevets d'Etude. » L'unité de la catégorie est donc menacée par les positions de cette association. Prudente et éclectique, la direction du syndicat autorise ses promoteurs à la présenter dans les colonnes de *L'Université Syndicaliste* en tribune libre<sup>349</sup>...

Un dernier exemple démontre que le SNES s'accommode de l'existence d'associations parasyndicales, plus qu'il ne l'approuve sur le fond<sup>350</sup>. Il dénonce solennellement une « nouvelle cause de division » : la volonté de « constituer une Fédération permanente des sociétés de spécialistes qui aurait pour but non avoué, mais effectif de se substituer au Syndicat pour définir les positions du personnel enseignant devant les divers problèmes

---

<sup>346</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - pp. 223 à 225. Senécat est suppléant à la Commission Administrative de la FEN en 1961, Marchais de 1962 à 1964.

<sup>347</sup> Dhombres déclare aussi qu'un conflit « conduirait à des difficultés importantes pour le SNES. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1 avril 1957.

<sup>348</sup> Jean Lecoq déplore simultanément que les certifiés ne bénéficient pas d'une place au SNES conforme à leur nombre : « Nous nous serrons les coudes avec les autres catégories "inférieures" et il faut bien reconnaître que tous les agrégés du SNES n'ont pas la mentalité "Société des agrégés". » US n°55, 21 novembre 1949.

<sup>349</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>350</sup> Kreisler estime d'ailleurs que « la formation de sociétés de catégorie pousse à une dislocation syndicale. » US n°59, 15 mars 1950.



pédagogiques. » Ces sociétés représentent les différentes matières enseignées et travaillent en collaboration avec les élus du SNES, leur union supprimerait le rôle de synthèse des intérêts particuliers imparti jusqu'alors au syndicat<sup>351</sup>. Aussi, le SNES maintient-il un équilibre précaire, par une tolérance envers les associations les plus importantes et par une lutte contre toute nouvelle création.

## SYNTHÈSE

Le modèle FEN représente un modèle syndical, que les pratiques revendicatives spécifient. Une pratique essentielle consiste à établir des revendications. Cette tâche s'exécute en fonction de quatre critères : une revendication doit être réalisable, se comprendre facilement, permettre une légitimation aisée, enfin unir plutôt que diviser le personnel. Les dirigeants de la FEN accordent une grande importance à ce travail d'élaboration, du fait de leur positionnement réformiste. Privilégiant la négociation à la lutte frontale, ils gagnent en efficacité avec des revendications réalistes, adaptées aux intentions et aux possibilités de leurs interlocuteurs administratifs. Leur formulation est conforme aux normes du système administratif, ce qui démontre l'intégration de la logique bureaucratique dans les pratiques syndicales de la FEN. La facilité de compréhension des revendications peut alors souffrir de leur aspect très technique, à l'exception de quelques demandes simples (suppression des zones de salaire, prime de 3 000 francs).

L'efficacité d'une revendication se mesure à sa capacité de mobilisation des personnels et à son impact sur l'opinion publique. En effet, la nature même du métier exercé par les enseignants, non directement productive, influe sur leurs formes d'action : le gouvernement gagne de l'argent quand ils font grève, il s'avère surtout sensible aux répercussions politiques des mouvements enseignants. Les syndicalistes réfléchissent systématiquement aux possibilités de légitimation de leurs requêtes, en privilégiant l'aspect laïque. On discerne donc deux registres complémentaires : des revendications pragmatiques, destinées à la négociation côtoient des revendications principielles, dont la vocation n'est pas d'être réalisée en l'état, mais de guider l'action quotidienne.

La FEN et ses syndicats promeuvent des revendications unifiantes à leur niveau, ils combattent l'expression des intérêts particuliers. Le syndicalisme contribue efficacement à homogénéiser des catégories hétérogènes, donc potentiellement divisées. Il légitime certaines

---

<sup>351</sup> « avis important » (en caractères gras et italique) de Bay, campan (secrétaire pédagogique), Guitton (pour les agrégés) et Grange (pour les certifiés). US n° 56, 20 décembre 1949.

identités collectives (les professions) et en combat d'autres (les catégories, les statuts particuliers). Le bureau fédéral se pose en garant de l'intérêt général des enseignants. Les petits syndicats dépendent étroitement de son soutien pour obtenir satisfaction, d'autant que la FEN siège au Conseil supérieur de la fonction publique et joue le rôle d'intercesseur auprès du gouvernement. Quelques normes se dégagent de l'action de ce tribunal revendicatif : la cohérence du système (le syndicat doit éviter de gêner une autre profession avec sa propre demande), le respect des principes du statut de la fonction publique et des parités internes (deux professions comparables doivent évoluer de manière parallèle). Cette action concourt implicitement à la préservation de l'ordre scolaire et s'inscrit dans une vision méritocratique : un diplôme plus élevé fonde le droit à des rémunérations et conditions de travail supérieures, vision conforme au rôle du système éducatif dans la société. Le SNI éprouve quelques difficultés à conformer cette représentation avec la défense des intérêts de la profession enseignante la moins dotée en titres scolaires.

Les décisions du BF peuvent être contestées : les personnels non enseignants se montrent particulièrement sourcilleux, car ils se situent à la périphérie du noyau central de la profession. La pérennité de la Fédération implique de réguler la concurrence revendicative existant entre instituteurs et professeurs, le SNES craint d'être lésé au profit du SNI. Pour les grands syndicats, la FEN assume une fonction revendicative subsidiaire, notamment pour les questions relevant de la Fonction publique, mais elle ne pénètre pas dans leur domaine réservé.

La satisfaction des revendications exige la construction d'un rapport de force. Le syndicalisme enseignant utilise des formes d'action modérées. Il organise régulièrement des grèves à durée limitée, pour démontrer sa réelle capacité de mobilisation. D'autres types de mouvements, comme les grèves d'examen, sont expérimentés, mais elles servent surtout de support à des négociations actives avec le gouvernement et ne débouchent pas dans notre période sur un réel affrontement. L'essentiel reste que les syndiqués constatent chaque année que leur organisation s'occupe activement de leurs problèmes, sans dépasser les limites d'un milieu réfractaire aux actions radicales. La FEN conserve le contrôle étroit de ces mouvements, d'autant que la majorité des grévistes se compose d'instituteurs ruraux. N'étant pas insérés dans un collectif de travail qui pourrait influencer le cours de l'action, ces instituteurs dépendent étroitement du SNI, qui fonctionne comme un substitut des relations professionnelles.

L'étude de ces pratiques fait émerger des représentations, soit conformes à celles repérées dans le discours officiel du syndicat, un réformisme prudent, soit dissonantes : le discours revendicatif des syndicats des personnels aux statuts les plus avantageux révèle un certain

conservatisme social, en insistant sur le respect de la hiérarchie. Ces syndicats se fondent sur leur proximité avec les sphères décisionnelles et agissent comme des groupes de pression.

La participation à la gestion du monde enseignant caractérise l'ensemble des syndicats de la FEN. Si le syndicalisme ouvrier s'inscrit dans un face à face avec le patronat, le syndicalisme enseignant coopère avec l'Etat-employeur et se positionne en partenaire exigeant et loyal. L'intensité du partenariat varie en fonction des aléas politiques (les syndicats de la FEN disposent quelquefois de représentants dans les cabinets ministériels), mais la symbiose avec l'Administration du ministère de l'Education nationale est permanente et s'appuie sur une connivence idéologique, notamment en matière laïque. Ainsi, l'idée du regroupement des services s'occupant des enseignants dans un ministère unique correspond aux objectifs de l'administration de la rue de Grenelle. La FEN et ses syndicats conçoivent leur intervention en fonction du contexte politico-administratif, que ce soit au sein du gouvernement ou du Parlement. Bien informés, ils peuvent ajuster leurs positions. Ce fonctionnement explique l'homologie entre les structures administratives et syndicales.

Ce partenariat ne transite pas seulement par le biais des élus, les appareils syndicaux en conservent la maîtrise. L'activité syndicale quotidienne requiert donc une compétence d'expert du système administratif, que les syndiqués ne possèdent pas spontanément. Les deux partenaires tirent avantage de leur collaboration : l'administration s'assure d'une pacification des relations sociales et d'une humanisation de son système bureaucratique, les syndicats enseignants se légitiment en obtenant des résultats concrets et en exerçant un pouvoir sur les carrières. Ils exercent une fonction réparatrice, en intervenant pour corriger les erreurs et abus de pouvoir de l'administration. Malgré quelques cas de confusion des rôles, la FEN refuse de franchir la ligne jaune de l'officialisation de sa pratique contractuelle : elle ne prend pas d'engagements contraignants au cours de ses négociations avec le gouvernement. Dans ce partenariat, le Ministère exerce une position dominante, mais la FEN, consciente de sa force, sait se faire respecter.

Ces pratiques militantes ne sont pas propres aux enseignants, elles proviennent des traditions du syndicalisme de fonctionnaires. Cependant, la puissance de la FEN et la configuration de l'univers enseignant, notamment avec la question de la laïcité, en font un exemple paroxystique. La puissance de l'empire de la FEN est plus originale, il couvre un vaste domaine mutualiste et associatif. Le syndicalisme à base multiple de la FEN conforte la majorité, qui dirige la plupart des appareils, par la gestion des carrières post-syndicales.

Le syndicalisme enseignant puise sa vitalité dans les identités professionnelles. La sédimentation de la plupart d'entre elles remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans ce cas le rôle des syndicats enseignants se borne à pérenniser ces identités en diffusant leurs valeurs et en les

adaptant au contexte. L'apparition de nouvelles professions, comme en EPS, permet d'observer le rôle prégnant joué par les syndicats dans la construction des identités professionnelles. Ils conçoivent les arguments permettant au enseignants d'EPS de s'inclure dans la communauté éducative, tout en respectant leur spécificité.

L'antagonisme entre les cultures professionnelles des instituteurs et des professeurs rejaillit sur la FEN, qui échoue à définir une politique commune à propos des enjeux majeurs de la période : massification et démocratisation. Les deux corps se disputent le terrain de l'école moyenne, sans imaginer la possibilité de laisser la place à une profession enseignante intermédiaire. Les arguments pédagogiques échangés, par exemple sur l'enseignement du latin, ne paraissent guère convaincants en dehors de leur fonction de légitimation des aspirations corporatives. Cependant, surestimer l'effet des polémiques entre enseignants reviendrait à dédouaner les partis au pouvoir sous la IV<sup>e</sup> République de leurs responsabilités dans la stagnation du système éducatif. Les syndicats n'appréhendent pas uniquement les questions pédagogiques sous l'angle des intérêts corporatifs, ils se considèrent comme les garants de leur ordre d'enseignement, y compris au détriment des intérêts immédiats des syndiqués. Ainsi, la volonté du SNES comme du SNI de restreindre l'évasion des enseignants vers le degré supérieur témoigne de l'autonomie des directions syndicales vis-à-vis de leurs mandants. Influencées par la solidarité fédérale et leur approbation du plan Langevin-Wallon, elles jouent globalement un rôle conciliateur dans ces conflits.

Les cultures professionnelles sont également perceptibles dans le domaine de l'influence des syndicats, notre typologie distingue trois cas. Le premier type est celui du SNI, syndicat hégémonique, expression d'un groupe soudé, dont la syndicalisation correspond à la norme. Cependant, son influence est surestimée par les auteurs, qui ne se réfèrent pas à l'important taux d'abstention des instituteurs dans les élections professionnelles. Le second type regroupe les petits syndicats de la FEN qui permettent l'auto-représentation du corps ; leur osmose avec le personnel les rapproche des amicales professionnelles. Enfin, plusieurs syndicats comme le SNES présentant des taux de syndicalisation moins flatteurs, le dernier type est celui du syndicat majoritaire, contraint de travailler avec d'autres forces syndicales ou associatives. L'absence de monopole conduit la direction du SNES à des stratégies souples, en s'appuyant sur ces réseaux d'influence dans la Société des agrégés ou la Franco-Ancienne. Cette fragmentation relative du paysage syndical correspond à un univers moins stable et plus clivé.

Cette diversité, quelque peu gommée par l'usage de la focalisation sur le SNI, se retrouve dans les modalités d'organisation des appareils syndicaux de la FEN.

## **Chapitre 9**

**Un modèle organisationnel :**

**appareils et pratiques militantes**

La FEN constitue aussi un modèle organisationnel, dans la mesure où elle développe des pratiques militantes spécifiques et puisque les appareils qui la structurent disposent de caractéristiques communes.

L'analyse organisationnelle ne peut être négligée, sous peine d'ignorer les effets de structure, les conséquences de la constitution d'appareils stables, dans l'analyse du fait syndical. Celui-ci consiste aussi en la pérennisation d'un appareil de type bureaucratique, dont les intérêts spécifiques et les méthodes influent sur les représentations et les actes. Cette affirmation peut surprendre : les syndicats enseignants salarient très peu de dirigeants, et le syndicalisme repose sur le volontariat et le bénévolat. Pourtant, leur cas correspond globalement à l'idéal type établi par Max Weber, qui insiste sur plusieurs critères : l'importance des règles abstraites (les statuts des syndicats, le formalisme de leur fonctionnement), la fonction prime sur la personne (le pouvoir du dirigeant syndical enseignant émane de la responsabilité qu'il occupe, plus que de ses qualités), la hiérarchie des fonctions, la compétence des dirigeants (un *cursus honorum* du syndicaliste se dégage)<sup>1</sup>.

L'apparence unifiante affichée par la FEN est trompeuse, car les cultures et les conceptions des différents appareils nationaux s'opposent. Les affrontements entre syndicats nationaux et entre ceux-ci et la Fédération elle-même sont donc monnaie courante. Comment la FEN gère-t-elle ses relations avec ces syndicats affiliés ? Quel est son rôle propre ?

Un point commun aux syndicats nationaux réside dans leur appartenance au cercle très fermé du syndicalisme de masse. Le syndicalisme enseignant s'est toujours targué de son nombre d'adhérents. Nous avons signalé dans le chapitre précédent les différences de taux de syndicalisation selon les secteurs de l'Éducation nationale, mais un fait émerge : rares sont les professions aussi syndiquées en France. En 1948, après la scission de la CGT, la FEN annonce regrouper 155 867 personnes. Ce chiffre augmente régulièrement, du fait de la hausse du nombre d'enseignants, jusqu'à atteindre 243 564 adhérents en 1958 et 392 960 en 1965<sup>2</sup>. Le changement de système politique ne freine donc pas cette progression. Peut-on accrédi-ter ces chiffres officiels ? Il faudrait étudier attentivement les archives des trésoreries fédérales et syndicales pour conclure. Nous estimons cependant qu'ils sont fiables, en nous basant sur cette information confidentielle livrée au bureau fédéral : en 1955, 200 000 cotisations ont été payées à la FEN, dont 156 000 du SNI. Les données officielles correspondent globalement<sup>3</sup>.

L'existence quotidienne du syndicalisme de masse soulève des problèmes spécifiques, car

---

<sup>1</sup> WEBER Max, *Economie et société*, tome 1, Paris, Pocket, 1995 (édition originale 1956) – pp. 294-295.

<sup>2</sup> EP n° 9, juillet 1965.

<sup>3</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955. Le tableau de 1965 livre les chiffres de 1954 (192 000) et de 1956 (220 000 adhérents), en conséquence, la marge d'erreur est de 6 000 cartes, soit 3 % (une

dans le triptyque adhérent-militant-responsable, les adhérents ne sont pas marginalisés comme dans la plupart des syndicats français. L'adhésion restant libre, le souci de préserver le taux de syndicalisation, donc de satisfaire les adhérents, doit être constant pour les directions syndicales. De quels outils disposent-elles pour s'informer de la volonté de leur base ? Comment entretiennent-elles les liaisons ? De quelle manière les syndiqués s'impliquent-ils dans leur organisation ? Ces questions exigent une analyse à l'échelle locale. Si notre travail n'est pas de nature monographique, nous avons toutefois étudié deux types principaux de sources à ce sujet. D'abord les bulletins syndicaux des sections SNI de la Somme, du Puy-de-Dôme et des Bouches-du-Rhône, appréhendés non en soi (les aléas de la vie de ces sections ne concernent pas notre objet), mais dans l'optique de répondre à cette problématique nationale. Ensuite, nous avons analysé l'autre pôle de l'interaction, les directions nationales, avec les correspondances entre les sections et le secrétariat de la FEN, les témoignages d'anciens dirigeants.

Le fonctionnement quotidien de ces directions nationales nous intéresse aussi. Les pratiques organisationnelles des appareils constituent un marqueur très intéressant du type de syndicalisme en vigueur. Quelles sont les activités habituelles des dirigeants syndicaux ? Quels sont leurs rythmes de militantisme et leurs rites ? Peut-on définir un profil moyen de dirigeant ? Dans ce domaine aussi, la continuité l'emporte sur les évolutions au cours de notre période, ce qui permet d'évoquer un modèle FEN cohérent.

## I- UNE FÉDÉRATION DE SYNDICATS NATIONAUX

La FEN adopte une structure dualiste. Paul Delanoue, chargé de cette question au congrès fondateur de 1946, présente cette solution comme un compromis : la CA « doit par sa composition, tenir compte de l'existence des différentes catégories et comprendre des représentants des syndicats départementaux. »<sup>4</sup> Tout adhérent de la FEN est simultanément membre d'une section départementale de la FEN et d'une section locale d'un syndicat national affilié à la FEN. Cette structure caractérise les confédérations françaises. Elle exprime la dualité de la nature du syndicalisme : il a pour objectif la défense des intérêts des salariés face aux employeurs, et contribue à constituer les salariés en citoyens. Sans ce deuxième aspect plus politique, le syndicalisme se résume à du corporatisme. Denis Segrestin estime que la structure professionnelle, en l'occurrence les syndicats nationaux, constitue « la structure de

---

augmentation mécanique du chiffre donne 14 000 adhérents de plus en 1955, soit 206 000, et non 200 000).

<sup>4</sup> EP n° 8, mai 1946 : spécial congrès.

base de l'action syndicale proprement dite, tandis que la structure interprofessionnelle », en l'occurrence la FEN et ses sections départementales, « exprime en quelque sorte la dimension et le débouché politique de l'action professionnelle »<sup>5</sup>. Mais quelle structure domine dans le syndicalisme enseignant ?

Une seconde question provient du mode de gestion des relations entre les différents appareils : le fédéralisme. Le pouvoir n'est pas centralisé par le sommet, mais réparti entre les centres de décisions, notamment les syndicats nationaux, qui jouissent d'une autonomie quasi complète. Comment les syndicats nationaux cohabitent-ils dans le cadre fédéral ?

## **A- La cohabitation conflictuelle de deux types d'appareils syndicaux**

Nous avons d'abord étudié les rapports entre la base et la direction dans les syndicats enseignants sous l'angle de l'influence du syndicat sur la profession<sup>6</sup>. En sens inverse, ces relations varient également selon la prise en compte du milieu dans le syndicat qui le représente, y compris du point de vue de son organisation interne. Toutes les professions sont traversées par des clivages, soit statutaires, soit entre les métiers exercés. La construction syndicale des professions passe-t-elle par l'acceptation ou au contraire le refoulement des catégories dans l'appareil syndical ? En se fondant sur ce critère, on constate la coexistence dans la FEN de deux types d'appareils syndicaux, révélés par le nom des syndicats : soit une structure unique et homogénéisante, soit une structure catégorielle et fédérative.

### **a- Le SNI : une structure unique et homogénéisante**

Le SNI place l'unité de l'organisation comme valeur cardinale ; on ne prévoit aucune structure particulière pour les catégories d'instituteurs, pour ne pas exacerber les concurrences internes au corps. Pour un syndicat représentatif, la viabilité d'une structure unique dépend de l'unité de la profession sur le plan statutaire. Bertrand Geay constate justement que « le groupe professionnel se caractérise par l'unicité de son statut. Qu'ils enseignent en école élémentaire ou maternelle, qu'ils soient adjoints ou directeurs, rééducateurs, psychologues scolaires, conseillers pédagogiques, maîtres d'application ou de classe de perfectionnement, tous les éducateurs de l'enseignement du premier degré sont des instituteurs, en poste dans différentes fonctions. » La faiblesse des écarts salariaux entre instituteurs permet à un

---

<sup>5</sup> SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979 - p. 13.

<sup>6</sup> Cf chapitre 8.



directeur d'école de devenir adjoint, s'il change d'école<sup>7</sup>, alors qu'un professeur agrégé le reste. Antoine Prost considère que l'âge d'or de la cohésion professionnelle se situe dans l'entre-deux-guerres et qu'un « conflit feutré » entre normaliens et auxiliaires, auquel il faut ajouter la diversification des spécialisations, la menace dans notre période<sup>8</sup>.

Après une phase de division au début du XX<sup>e</sup> siècle, notamment entre directeurs et adjoints d'école, l'action syndicale obtient cette cohésion. Les pionniers du syndicalisme enseignant, avec les Emancipations, ont d'ailleurs exprimé la révolte des adjoints contre les amicales souvent animées par des directeurs. Le syndicalisme issu de la fusion des amicales et des syndicats de la Fédération s'attache à estomper les prérogatives des directeurs et à favoriser l'unité du corps<sup>9</sup>. Le SNI joue donc un rôle actif dans l'homogénéité du milieu qu'il représente et loin de réifier ses clivages, contribue vigoureusement à les limiter par ses revendications. Senèze, secrétaire général du SNI, assume son « intransigeance (...) quant au maintien » du bloc primaire ; il reconnaît volontiers que les réactions du syndicat « ont été vives chaque fois [qu'il a aperçu], soit une intention, soit une tentative, directe ou indirecte, de classer en catégories séparées » les instituteurs<sup>10</sup>. Le Code Soleil résume cette conception d'une unité totale de la corporation : « l'école est une »<sup>11</sup>. Symboliquement, le syndicat s'intitule syndicat national des *instituteurs*, et non de *l'enseignement primaire*.

Ce milieu uni n'a alors besoin que d'un syndicat uni et unique pour le représenter. Aigueperse récuse même toute expression des instituteurs en dehors de l'organe du syndicat<sup>12</sup>. Comment mieux illustrer la tentation dominatrice de la direction du SNI ? Logiquement, la structure du SNI est unique, sans distinction de catégorie et contribue à homogénéiser la profession. Certaines catégories, comme les psychologues scolaires et les institutrices d'école maternelle, éprouvent pourtant le besoin de se regrouper dans leurs propres associations professionnelles, distinctes du SNI. Mais elles respectent généralement l'hégémonie du SNI, notamment dans les mobilisations revendicatives<sup>13</sup>.

Deux catégories posent problème au syndicat et tentent de lui imposer la reconnaissance de spécificités. D'une part, certains directeurs d'école créent un syndicat des directeurs, qui provoque cette réaction symptomatique de la section SNI de la Somme : « Le directeur est un instituteur, et il doit demeurer tel. Nous n'accepterons pas la double appartenance (...) Avec

---

<sup>7</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - pp. 95-96.

<sup>8</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France*, op. cit. - p. 445.

<sup>9</sup> Les directeurs ne détiennent plus une autorité importante sur leurs collègues. FLAMMAND Thierry, *L'Ecole Emancipée; une contre-culture de la belle époque*, Treignac, Les Monédières, 1982, 395 p.

<sup>10</sup> EL n° 16, 29 janvier 1948.

<sup>11</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 107.

<sup>12</sup> Il critique des journaux lancés par les instituteurs communistes comme *L'école laïque* : « on comprendrait mieux aujourd'hui que tous les efforts soient conjugués pour développer au maximum la presse syndicale régulière. » EL n° 8, 10 janvier 1947.

nous tous, ou contre nous. »<sup>14</sup> D'autre part, des maîtres de cours complémentaires ont fondé une puissante Association nationale du Personnel des cours complémentaires qui se heurte, selon Jean-Claude Ruano-Borbalan, à une « violente hostilité » du SNI et s'interroge « à plusieurs reprises en 1947, 1951 et 1952 sur sa possible fusion dans le syndicat ou transformation en syndicat »<sup>15</sup>. Le SNI maintient sa doctrine de refus de toute singularité, bien que les directeurs et les maîtres de CC se retrouvent nombreux dans son appareil<sup>16</sup>. Une rupture survient donc en 1959 avec la constitution du Syndicat national des Collèges par l'ANPCC. Les unitaires des Bouches-du-Rhône critiquent en 1964 l'unicité structurelle du SNI et proposent d'adopter une structure fédérale « pour permettre aux CEG et à toutes les spécialités d'exprimer plus aisément leurs problèmes spécifiques »<sup>17</sup>. Mais il faut attendre plusieurs années après la création du statut spécifique des Professeurs d'Enseignement Général et des Collèges, en 1969, pour que le SNI acte cette évolution en se transformant en SNI-PEGC.

### **b- Le SNES et le SNET : une structure fédérative pour une profession plurielle**

Les statuts du SNES reconnaissent les spécificités catégorielles en prévoyant une place pour les catégories. Chaque organisme du SNES (S2, S3, S4) est composé de manière duale, avec une représentation des tendances et des catégories<sup>18</sup>. Ces catégories élisent d'une manière indépendante un secrétaire, dont la tâche consiste à les représenter au bureau national et à la commission administrative. Des réunions séparées permettent aux catégories de définir leurs revendications et de préparer des motions, qu'elles tentent de faire adopter par le Congrès du SNES, pour qu'il défende leurs intérêts<sup>19</sup>. Ces catégories perpétuent d'anciens syndicats séparés de l'enseignement secondaire, qui se sont unis dans le SNES<sup>20</sup>. La fragmentation du milieu est nettement plus forte que dans l'enseignement primaire, du fait des statuts différents pour le même métier (certifiés et agrégés) et des fonctions connexes (surveillants généraux,

---

<sup>13</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.* - p. 96.

<sup>14</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 25, octobre 1950.

<sup>15</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement, op. cit.* - pp. 78 et 81.

<sup>16</sup> Ces fonctions couronnent des carrières d'instituteurs. Or les dirigeants du SNI se recrutent plutôt parmi des instituteurs au parcours classique (normaliens, etc...). En 1958, 32 secrétaires de section sont maîtres de CC. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement, op. cit.* - p. 31.

<sup>17</sup> Ils ajoutent « sans se couper de la masse et tomber dans le corporatisme étroit. » 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les assemblées générales de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>18</sup> US n° 58, 15 février 1950. Le S2 est la section départementale, le S3 la section académique et le S4 l'échelon national du SNES.

<sup>19</sup> La réunion nationale des maîtres d'internat du 10 avril 1949 réunit 130 personnes. US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>20</sup> Des Adjoints d'enseignement et professeurs associés regrettent l'activité de l'ex-syndicat, selon Bonin ils se sentent « noyés parmi les autres catégories de l'actuelle organisation commune ». US n° 50, 25 février 1949.

intendants, AE...). Les statuts et fonctions varient trop pour les dissimuler dans l'organigramme syndical. Le dernier symbole de l'hétérogénéité du corps provient de l'intitulé du syndicat : le SNES est le syndicat de *l'enseignement secondaire*, et non pas des *professeurs*. Il n'existe pas d'appellation commune au personnel, marque d'une identité commune. Dans *L'Université Syndicaliste*, quand une personne écrit et qu'elle n'exerce pas de responsabilités syndicales importantes, sa fonction enseignante est toujours précisée. Le SNES ne masque donc pas les différences professionnelles par l'affirmation de la seule qualité de syndiqué.

Ce système garantit le respect de chaque intérêt, mais le syndicat se résigne à une profession plurielle, plus qu'il ne la promeut. Sa direction exprime un idéal unificateur, pondéré par la prise en compte des réalités de la profession. Janets, secrétaire général du SNES, espère à la Libération « que les revendications des diverses catégories pourront être défendues comme un ensemble harmonieux sans que l'esprit particulariste d'aucun groupe ne vienne rompre l'unité indispensable dans l'action. »<sup>21</sup> Le souci de ne pas se « transformer en syndicats de catégories » est constamment exprimé<sup>22</sup>. Soumise au lobbying des catégories, la direction nationale a pour fonction de coordonner les revendications et de les harmoniser. Les faire aboutir par l'action syndicale relève de ses prérogatives, définies comme « la défense en commun [des] intérêts réciproques » des catégories<sup>23</sup>. Le bureau du SNES combat toute action conduite en dehors de lui, pour éviter les guerres intestines.

Il constitue donc un enjeu pour les catégories, qui veillent à éviter toute position monopolistique en son sein. Dans notre période, la catégorie des certifiés et licenciés, composée notamment des adhérents de l'ex Syndicat national des collèges modernes, s'estime « mal représentée dans les organismes directeurs du SNES »<sup>24</sup>. Le secrétaire départemental de la Gironde évoque leur « rôle effacé » et le fait que de nombreux syndiqués éprouvent « l'impression que le SNES est dirigé par les agrégés. »<sup>25</sup> Il l'explique par une moindre implication dans l'activité syndicale. Pourtant, les statuts de 1949 confèrent aux agrégés seulement trois sièges à la CA sur 26 délégués de catégories, contre 11 sièges aux licenciés et certifiés. Les jeunes sont plus nombreux que les agrégés (3 MI-SE et 1 élève des ENS)<sup>26</sup>. La présence des agrégés augmente avec la représentation des tendances, lesquelles ne sont assujetties à aucun quota de catégorie.

Le SNET dispose d'une structure fédérative comparable.

<sup>21</sup> Editorial. US n° 4-5, 10-25 février 1945.

<sup>22</sup> Déclaration de Ruff au Conseil national du SNES et du SNCM du 27 février. US n° 51, 25 mars 1949.

<sup>23</sup> Waiss, des AE. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>24</sup> J. Géraud. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>25</sup> Tribune libre de Mondot. US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>26</sup> US n° 60, 8 mai 1950.

### **c- Les microsindicats : des structures variées**

Les microsindicats adoptent une structure unique ou fédérative. Certains ne représentent qu'un statut, comme les inspecteurs primaires. Par définition, ils ne peuvent être divisés en catégories (contrairement au SNI, qui pourrait adopter cette structure). Leurs représentants s'en servent comme argument, en estimant au congrès fédéral de 1947 que dans les grands syndicats, « les clivages réapparaissent automatiquement, par exemple sous la forme des amicales »<sup>27</sup>. Toutefois la variété des statuts est telle que même une organisation d'une centaine de membres peut être contrainte d'adopter une structure de type fédéral, regroupant plusieurs métiers. La direction de la FEN pousse à ces regroupements, par souci d'économie d'échelle. Ainsi, le personnel des petites catégories des Facultés de Lyon et des Facultés de pharmacie de Paris souhaitant s'affilier à la FEN, elle leur suggère d'adhérer au syndicat des Agents des lycées, devenant une catégorie supplémentaire du syndicat en question<sup>28</sup>.

Relevons la tendance à multiplier des microsindicats, par métier, et adoptant en général une structure unique, puisque le corps est unique. Un Syndicat national de l'Intendance et de l'Economie de l'Enseignement technique est créé en 1952 au détriment du SNETAA<sup>29</sup>. Les bibliothécaires disposent jusqu'en 1957 d'une structure catégorielle dans le SNESup, la section technique des bibliothèques, forte de 156 membres et qui selon Olivier Cocheril, dispose « de sa propre direction (...) compétente pour les questions corporatives relevant des bibliothèques et de la Direction des bibliothèques de France »<sup>30</sup>. Ils se séparent du SNESup pour constituer le SNB. Cette expansion des microsindicats et leur pérennité démontrent qu'ils répondent à un besoin.

## **B- Le conflit permanent entre syndicats nationaux**

L'opposition entre les deux cultures d'organisations syndicales, représentées par le SNI et le SNES, affaiblit la Fédération, réduite à la portion congrue et tirillée entre deux conceptions antagonistes. A l'inverse, le troisième type d'organisation, les microsindicats, tire sa vitalité de l'existence de la Fédération et en retour agit pour son développement.

---

<sup>27</sup> Peyrat. Congrès FEN de 1947, 16 mai, matin, pp. 97-98.

<sup>28</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>29</sup> Le SNETAA condamne son affiliation à la FEN, avec le soutien des unitaires. La CA l'approuve par 22 voix contre 8, et 1 abstention. EP n° 6, mars 1952.

<sup>30</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - pp. 15 et 25.

### a- SNI, SNES et SNET entre hostilité récurrente et apaisement

Nous avons évoqué à plusieurs reprises les heurts entre les grands syndicats nationaux de la FEN. Leur hostilité est récurrente, mais ne franchit pas certaines limites, dont celles de la concurrence ouverte, du fait de la stricte définition des champs de syndicalisation<sup>31</sup>. Les cultures diffèrent tant que les conflits entre syndicats apparaissent inévitables. Comment expliquer alors leur union dans la FEN ? Le secrétaire du S2 de la Vendée du SNES milite pour le rapprochement, au nom de la cohérence du système éducatif, il pointe les éléments consensuels : « nous ne sommes pas toujours d'accord sur les questions pédagogiques ou corporatives, mais dès que nous discutons sur le terrain de la défense laïque, nous sommes unis. »<sup>32</sup> Les questions idéologiques au sens large rapprochent les directions syndicales, qui appartiennent toutes à la majorité fédérale. Les périodes de tension avec la minorité unitaire, comme en 1948, soudent d'ailleurs les directions des syndicats nationaux.

La direction de la FEN tente à quelques occasions de faire vivre un véritable esprit fédéral, condition du rapprochement des points de vue. Un militant Ecole Emancipée du SNES reconnaît « les préventions existant entre premier et second degrés » et préconise de multiplier les « contacts fédéraux »<sup>33</sup>. Mais la faiblesse de l'appareil fédéral dans notre période restreint la portée de ces initiatives. Cependant, les barrières entre syndicats nationaux ne sont pas si étanches : des militants obtiennent des promotions et changent d'organisation en conséquence. Cette circulation des personnes contribue à homogénéiser les pratiques et les représentations et renforce la cohésion de la FEN. Quelques apôtres isolés promeuvent également l'unité de la Fédération. Ils obtiennent quelquefois des bulletins syndicaux qu'ils publient leurs plaidoyers.

Mais dans certaines périodes, l'unité interne de la FEN est particulièrement malmenée. Les tensions ne se résument pas au duo SNI/SNES<sup>34</sup>. Le Syndicat national des maîtres d'EPS fustige en 1951 « l'attitude du SNES » lors d'une grève, car il « a donné l'impression d'une mésentente au sein de la Fédération. »<sup>35</sup> Au cours des années 1954 et 1955, l'observateur extérieur ne peut que pronostiquer une crise majeure. Bay n'assiste à une réunion du BF sur la réforme de l'enseignement « qu'à titre d'observateur » et précise : si « la FEN prend publiquement position sur certains problèmes, le SNES lui opposera aussitôt sa position personnelle. »<sup>36</sup> Le bureau du SNES emploie aussi le mot « privilège » pour qualifier le taux

<sup>31</sup> Lavergne rappelle qu'« un syndicat ne peut recruter des adhérents relevant d'un autre syndicat. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 décembre 1956.

<sup>32</sup> Rigalleau : « N'est-ce pas dans leurs écoles que se fait le recrutement de nos élèves ? » US n° 62, 15 juin 1950.

<sup>33</sup> Cordier. L'EE est le courant le plus hostile à l'existence des syndicats nationaux. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>34</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 208.

<sup>35</sup> 1 BB 13, lettre du secrétaire général Lefevre à Lavergne, 6 décembre 1951.

<sup>36</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

faible de cotisation du SNI envers la FEN. Forestier proteste et affirme que la « situation risque d'être aggravée, alors qu'il y a lieu de rechercher la conciliation. »<sup>37</sup> Lavergne évoque publiquement cette crise, mais remarque néanmoins que les « heurts du SNI, du SNES, du SNET se sont atténués »<sup>38</sup>. Georges Lauré estime dans une lettre que « cette incompréhension navrante (...) a failli, un moment, mettre en péril la Fédération elle-même »<sup>39</sup> Finalement, après le remplacement de Bay par Dhombres, elle conserve son unité, au prix de l'acceptation de tensions récurrentes entre le SNI et les autres syndicats qui souffrent de sa domination. En 1959 encore, Forestier tempête contre la direction du SNES qui en fait son « bouc émissaire »<sup>40</sup>.

### **b- Le SNI, pilier de la Fédération**

La FEN ne peut se concevoir au cours de notre période sans le SNI. Non seulement, ce syndicat a initié la naissance de la Fédération, mais il constitue son pilier et lui fournit plus de 70 % de ses adhérents, donc de son budget<sup>41</sup>. *L'Enseignement Public* porte habituellement la mention « Organe mensuel de la FEN », elle est remplacée provisoirement en 1949 par : « Avec le concours de *L'Ecole Libératrice* »<sup>42</sup>. L'aide du SNI à la FEN est constante. Les statuts de la Fédération, dont l'objectif est d'afficher un équilibre des pouvoirs en son sein, masquent cette prédominance. Le nombre de mandats dans les congrès fédéraux est donc proportionnellement plus important pour les syndicats à faible effectifs. La commission administrative de la FEN ne comprend que 10 instituteurs sur 25, car les autres syndicats ont exprimé la crainte que la Fédération « apparaisse comme le reflet du SNI »<sup>43</sup>. Pourtant en 1952 encore, la section SNI d'Oran émet un ultimatum lors de la rédaction des statuts de la section départementale de la FEN, pour obtenir 50 % des mandats<sup>44</sup>.

Dans les années 1950, l'homme fort du syndicalisme enseignant est beaucoup plus Denis Forestier que le secrétaire général de la FEN en titre (Adrien Lavergne, puis Georges Lauré). La FEN attribue implicitement au SNI un rôle d'impulsion, elle relaie ses initiatives stratégiques, comme la motion Bonissel-Valière ou l'appel PUMSUD, d'abord élaborées dans le cadre du SNI. Ce phénomène se retrouve à l'occasion des journées d'action, soulevant en

<sup>37</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955.

<sup>38</sup> Editorial. EP n° 1, octobre 1955.

<sup>39</sup> 3 BB 85, lettre de Lauré à Forestier, 20 décembre 1957.

<sup>40</sup> Le SNES soupçonne le SNI de manœuvres contre ses revendications sur les vacances. Forestier estime que cet incident « d'une particulière gravité » risque de provoquer « de sérieuses dissensions » et de briser « la confiance » entre membres du BF. 3 BB 85, lettre de Forestier à Lauré, 29 mai 1959. Lettre publiée en annexe.

<sup>41</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 294.

<sup>42</sup> EP n° 3, novembre 1949.

<sup>43</sup> EP n° 8, mai 1946, spécial congrès.

1953 les remarques acerbes du secrétaire de la section FEN de Saône-et-Loire :

« que peut faire le secrétaire de la FEN sinon dire “amen” ? La position en flèche du SNI n’est pas de nature à apaiser les critiques dont il est l’objet. Puisque les instituteurs ont tellement de mépris pour l’apathie de la FEN et tellement de confiance en leur propre force, qu’on les laisse tout seuls. Dans tous les cas, c’est bien la dernière fois que j’accepte de m’occuper d’une manifestation qui aura été organisée complètement en dehors de moi. »<sup>45</sup>

En 1955 encore, le SNI décide de lancer un mouvement de grève de 24 heures contre la proposition de loi Saint-Cyr. Il interroge ses partenaires du bureau fédéral sur la possibilité d’impliquer la Fédération, les consultant *a posteriori* et *non a priori*. Le BF accepte cette proposition et élabore une affiche fédérale signée des membres du bureau fédéral<sup>46</sup>. La personnalisation de la signature a pour but d’effacer l’impression d’une initiative réservée au SNI.

### c- La composition révélatrice du Bureau Fédéral

L’impact de la signature personnelle de chaque membre du bureau fédéral provient de leur qualité : plusieurs d’entre eux dirigent également leur syndicat national. Or les syndiqués se réfèrent d’abord à leur syndicat national, avant leur affiliation fédérale<sup>47</sup>. La FEN est représentée au Conseil supérieur de la Fonction publique par son secrétaire général et par les premiers responsables du SNI et du SNES<sup>48</sup>. Le cumul de responsabilités est généralisé, ainsi le responsable des relations internationales de la FEN, Hombourger, exerce la même fonction au SNES et juge que les « deux mandats sont parfaitement conciliables »<sup>49</sup>. Cela permet à ces dirigeants de maîtriser l’information et d’éviter des conflits entre les structures. Quand le bureau fédéral s’élargit, il s’ouvre aux secrétaires d’autres syndicats<sup>50</sup>. Pourtant en 1946, les unitaires ont tenté d’éviter le cumul. Delanoue, alors responsable des structures de la FEN, estime que « les secrétaires des grands syndicats ne pourront apporter un concours actif au

---

<sup>44</sup> 1 BB 100, lettre de Masson, secrétaire de la section d’Oran à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>45</sup> 1 BB 14, lettre à Lavergne, 22 janvier 1953. Cheylan, secrétaire unitaire de la section des Bouches-du-Rhône développe également ce type de critique : « la CA s’est étonnée de la brièveté de la circulaire fédérale sur le mouvement. Nous avons connu les décisions de la CA fédérale par une longue circulaire d’Aigueperse !... Une chose a choqué : la CA se dessaisit de la direction de l’action future remise aux syndicats de catégorie. » 1 BB 8, lettre à Lavergne, 6 juin 1951.

<sup>46</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 12 et du 14 mars 1955.

<sup>47</sup> Quelquefois, un appel est signé non seulement des membres du bureau fédéral, mais aussi de tous les secrétaires de syndicat national. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 22 mars 1954.

<sup>48</sup> Ces syndicats sont consultés avant tout changement, car ces sièges sont plus attribués au SNES et au SNI qu’à la FEN proprement dite. 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 26 avril 1954 et du 16 décembre 1955.

<sup>49</sup> Forestier craint lui une « équivoque ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>50</sup> Fournier (SNETAA) et Bougreau (agents) « seront proposés pour compléter à 12 le nombre des membres du

bureau de la FEN ». Il propose en guise de compromis de leur conférer un rôle consultatif : ils participeraient aux réunions pour se tenir au courant, laissant l'animation de la Fédération à d'autres militants. Cette idée soulève un tollé, au nom de « l'autorité des secrétaires auprès de la base », qui renforcerait celle du bureau<sup>51</sup>.

Ces éléments convergent pour confirmer l'appréciation de Jacques Girault : la FEN est une organisation qui effectue la « coordination » et l'« harmonisation de syndicats pleinement souverains jusqu'à la fin des années 1960 »<sup>52</sup>. Une règle non-écrite veut que le Bureau fédéral, principale instance de la FEN, comprenne systématiquement le secrétaire général des principaux syndicats nationaux, et des représentants supplémentaires du SNI et du SNES. Les changements à la tête de ces syndicats nationaux se répercutent immédiatement dans la composition du BF<sup>53</sup>. Lauré déclare d'ailleurs que la « FEN est d'abord une fédération de syndicats nationaux ». Ceux-ci ne disposent pas d'un poids équivalent, et Lauré précise que « le bureau fédéral n'imposera jamais contre son gré une solution au SNI, au SNES ou au SNET », qui peuvent « paralyser par leurs désaccords l'action fédérale »<sup>54</sup>. Ruff décrit le Bureau comme « à la fois un organisme d'exécution et un organisme de contrôle »<sup>55</sup>.

#### **d- Le fonctionnement fragile des microsindicats, dépendant de la Fédération**

Le rôle des microsindicats dans l'affirmation progressive de la FEN par rapport à ses syndicats nationaux ne doit pas être négligé. Ce n'est pas un hasard si la Fédération regroupe 35 syndicats en 1945, dont un syndicat des personnels s'occupant des « Sourds-muets et aveugles »<sup>56</sup>. Ce chiffre monte à 42 syndicats vingt ans après, pour la plupart forts de quelques centaines d'adhérents, qui côtoient les plus de 250 000 syndiqués du SNI<sup>57</sup>. Le plus petit syndicat ne compte alors que 35 membres !<sup>58</sup>

Faire vivre un microsyndicat de la FEN relève du défi permanent. Le secrétaire général du Syndicat des personnels des services extérieurs des directions de l'Education populaire explique en 1947 les difficultés des nouveaux dirigeants du syndicat, qui « n'ont pu assumer seuls des représentations et des responsabilités en nombre sans cesse croissant », faute « de moyens matériels suffisants ». Les listes complètes d'adhérents ne sont même pas

---

bureau. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1er décembre 1958.

<sup>51</sup> Delanoue retire alors sa proposition. CA du 21 mars 1946. EP n° 7, avril 1946.

<sup>52</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 191.

<sup>53</sup> Roulet, le nouveau secrétaire du SNET est présenté par Lauré au bureau fédéral, avant même que sa désignation au bureau soit ratifiée par la CA. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>54</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 juillet 1956.

<sup>55</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - p. 61.

<sup>56</sup> EP, n° 2, octobre 1945.

<sup>57</sup> EP, n° 9, juillet 1965.



communiquées à la FEN<sup>59</sup>. De nombreux exemples attestent de la fragilité de ces organisations. Le Syndicat national des inspecteurs d'Académie établit un constat sévère : « Le mal dont nous souffrons est l'isolement. Nous nous voyons trop peu souvent, et nous n'avons pas l'occasion d'échanger des idées sur les problèmes de l'heure. »<sup>60</sup> Le SNB ne publie aucun bulletin entre septembre 1962 et mai 1964, et n'envoie pas de comptes-rendus des CA aux sections pendant l'année 1963<sup>61</sup>.

Ces syndicats utilisent normalement les ressources de leur administration pour fonctionner, mais ils peuvent également employer celles de la FEN (secrétaires, téléphone, coût réduit du courrier...). Le BF augmente la cotisation fédérale des syndicats à faible effectif, parce qu'ils « utilisent davantage la FEN et ont une représentation proportionnellement plus importante que les grands syndicats. »<sup>62</sup> Par exemple, la FEN vient en aide à son syndicat des professeurs d'enseignement artistique, appauvri par une action auprès du Conseil d'Etat<sup>63</sup>, ce qu'elle ne fait jamais pour les gros syndicats.

Le manque de militants constitue un problème majeur pour ces organisations, dont le vivier est étroit. Une réunion de la CA du Syndicat des personnels des services extérieurs des directions de l'Education populaire regroupe huit personnes seulement<sup>64</sup>, le bureau national du SNB comprend en moyenne une dizaine de membres (qui ne siègent pas obligatoirement), son premier congrès, en 1957, réunit 24 délégués<sup>65</sup>. La faiblesse des effectifs concernés influe sur le fonctionnement de ces syndicats et les rend peu sensibles aux conflits de tendance.

La majorité fédérale utilise ces petits syndicats pour renforcer son assise, en s'appuyant sur leur dépendance envers la Fédération. Ainsi, le petit SNB, pourtant animé pendant quelque temps par des militants unitaires, vote le rapport d'activité et s'évertue à ne pas s'opposer au BF. Pour Olivier Cocheril, ses « moyens limités ne lui permettaient pas à l'évidence de développer une politique trop indépendante. »<sup>66</sup> De plus, ces syndicats permettent à la FEN de s'implanter dans des milieux très divers. Cela explique qu'elle tolère quelques inconvénients, signalés par Renaud Chauvet : « le grand nombre de petits syndicats alourdit les débats de la Fédération qui doit examiner leurs problèmes avec la même sollicitude que celle qu'on applique aux revendications des syndicats importants »<sup>67</sup>. Lavergne s'efforce même de

<sup>58</sup> Institut Pédagogique National, *DDISP*, n° 7, février 1965.

<sup>59</sup> Editorial de Maurice Conquéré. 1 BB 10, bulletins n° 7 et 8, février et avril 1947.

<sup>60</sup> 1 BB 32, bulletin n° 26 du Syndicat national des inspecteurs d'Académie, 25 juillet 1948.

<sup>61</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 101.

<sup>62</sup> Soit un taux de 0,31 % du salaire pour les petits syndicats utilisant l'appareil administratif de la FEN contre 0,27 % pour les autres, et 0,23 % pour le SNI. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955.

<sup>63</sup> 30 000 F sont donnés sur 90 000 F de frais. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

<sup>64</sup> 1 BB 10, bulletin n° 7, février 1947.

<sup>65</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - pp. 25 et 106.

<sup>66</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 230.

<sup>67</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 29.

rapprocher les syndicats de la Fédération, par exemple en déplorant « que les inspecteurs d'Académie ne fassent pas plus souvent d'articles pour *L'Enseignement Public*. »<sup>68</sup>

## **C- La Fédération face aux susceptibilités des syndicats nationaux**

Comment l'appareil de la FEN, fédération de syndicats nationaux (dont l'un représente 70 % de ses effectifs) gère-t-il ses relations avec les appareils des syndicats affiliés ? Ce problème est d'autant plus délicat que les heurts constants entre syndicats interpellent leur Fédération, qui ne peut survivre sans produire du en-commun.

### **a- Les instances de la FEN, objets de toutes les convoitises**

Certains petits syndicats sont représentés à la CA de la FEN, qui constitue une position privilégiée, très importante pour des organisations dépendantes de l'appui fédéral. Fréquemment, plusieurs microsindicats délèguent leurs opinions à une organisation qui dispose du siège en titre, mais tient compte de leur avis. Une rotation s'effectue aussi lors des congrès, notamment entre les sièges titulaires et suppléants, détenus par des syndicats différents.

Ce dispositif ne suffit pas aux petits syndicats écartés structurellement des instances de la FEN. Ils exercent des pressions récurrentes pour obtenir le précieux siège, en déployant des trésors d'argumentation, puisqu'aucun ne peut arguer de ses effectifs. Le syndicat des personnels des services extérieurs de la direction de l'Education populaire légitime sa requête par l'« importance des problèmes de la post-école »<sup>69</sup>. Les considérations de tendance peuvent aider un syndicat à matérialiser ce vœu. Ainsi, le nouveau secrétaire général du SNB appartient à la tendance autonome, contrairement à son prédécesseur. Il obtient un siège de titulaire à la CA en 1967<sup>70</sup>.

On pourrait croire que l'appétit des microsindicats se limite à la CA. Cependant, le rôle primordial du BF le désigne comme un objectif de premier plan pour des syndicats en position intermédiaire. Les tensions provoquées par la grève de 1947 poussent l'année suivante quatorze syndicats et catégories de syndicats de personnels exerçant des responsabilités dans le système administratif à former une coalition<sup>71</sup>. Ces organisations espèrent ainsi disposer

---

<sup>68</sup> 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n°31, 3 mai 1949.

<sup>69</sup> Le poste à la CA fédérale est revendiqué conjointement pour ce syndicat et celui des techniciens de l'Education populaire. 1 BB 10, bulletin n° 8, avril 1947.

<sup>70</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 232.

<sup>71</sup> L'AG fondatrice compte soixante présents. Le cartel regroupe les syndicats des inspecteurs d'Académie, des proviseurs de lycée, des censeurs, des inspecteurs primaires, des principaux et directrices de collèges classiques,

d'un poids supérieur dans la FEN, malgré leurs dissensions (tel le conflit entre inspecteurs généraux et inspecteurs d'Académie, évité par l'acceptation du statu quo). Le cartel national des administrateurs de l'Enseignement adopte une stratégie agressive, en traitant la direction de la FEN de la même manière que l'administration et en tentant de se structurer<sup>72</sup>. Il organise une campagne de lettres auprès de Lavergne en juillet 1948 pour appuyer sa demande de disposer d'un représentant au Bureau de la FEN<sup>73</sup>. Le président du cartel, inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais, pratique le chantage à la scission<sup>74</sup>, sans résultats<sup>75</sup>. Constatant la fermeté du bureau fédéral et sa dépendance envers les représentants de la FEN au conseil supérieur de la fonction publique, le cartel disparaît rapidement, éphémère manifestation d'unité des petits syndicats.

L'échec de cette stratégie conduit certains syndicats à une approche plus souple. Le secrétaire général du Syndicat national des Personnels de direction des lycées, qui regroupe 2000 personnes<sup>76</sup>, écrit en 1962 une lettre à Lauré à ce sujet :

« Ne serait-il pas temps, enfin d'admettre un des nôtres à un bureau fédéral où l'ampleur de nos responsabilités, la place éminente que nous donnent nos fonctions, devraient nous conférer une place qui ne soit pas platement proportionnelle à la loi du nombre ? »<sup>77</sup>

Ce courrier illustre la difficulté pour les professions détenant des positions de pouvoir dans l'administration de tolérer leur domination syndicale par les professions au statut moins prestigieux.

## **b- Une Fédération au service du SNI ?**

Les instituteurs exercent une prééminence sur le syndicalisme enseignant. Ils ne manquent

des principaux et directrices de collèges modernes, des directeurs et directrices d'Ecole normale, des économistes d'Ecole normale, du personnel des services extérieurs de l'éducation nationale. Il comprend également les catégories des économistes des Sports, des dames secrétaires, des surveillants généraux et des intendants et économistes du SNES, et enfin celle des directeurs d'école du SNET. 1 BB 32, circulaire n°1 du Cartel des administrateurs de l'enseignement, 7 juillet 1948.

<sup>72</sup> « Délégations auprès de : a) ministre de l'Education nationale, b) Secrétaire d'Etat à la fonction publique, c) secrétaire général FEN ». De plus, le cartel souhaite constituer des sections départementales, adresse ses circulaires non seulement au bureau fédéral, mais aussi aux sections départementales FEN. 1 BB 32, circulaire n° 1 du Cartel des administrateurs de l'enseignement, 7 juillet 1948.

<sup>73</sup> 1 BB 32 et 1 BB 10, Syndicat national des inspecteurs d'Académie, Bulletin n° 26, 25 juillet 1948.

<sup>74</sup> « Si nous avons le sentiment que la FEN nous traite en syndicalistes de deuxième zone, il n'est pas douteux qu'à une très forte majorité nous serions amenés à reprendre notre liberté d'action. » 1 BB 32, lettre de Baïssas à Lavergne, 24 juillet 1948.

<sup>75</sup> Lavergne rétorque que « le Cartel des administrateurs n'a pas cherché réellement à garder le contact avec la FEN » et qu'il « n'est pas possible de désigner un représentant [du] Cartel pour faire partie du bureau fédéral », prérogative de la Commission administrative. 1 BB 32, lettre à Baïssas, 27 juillet 1948.

<sup>76</sup> Institut Pédagogique National, *DDISP*, n° 7, février 1965.

<sup>77</sup> 2 BB 45, lettre de Lamicq à Lauré, 20 décembre 1962.

pas de rappeler leur importance à la FEN, comme dans la Somme où le secrétaire général du SNI écrit : « La FEN ne saurait exister par ailleurs sans les Instituteurs et il faudra bien par conséquent qu'elle tienne compte de leur opinion. »<sup>78</sup> Le SNI est souvent plus connu que sa propre fédération, il bénéficie notamment d'un fort écho dans la presse. Quand Adrien Lavergne ne peut assister à une réunion importante, il privilégie le secrétaire général du SNI pour représenter la FEN<sup>79</sup>. Ce fait est officiel à la fin des années 1940, la titulature des membres du BF précise qu'Aigueperse, alors secrétaire général du SNI, représente la FEN avec son secrétaire général<sup>80</sup>. A partir de 1954, cette mention disparaît<sup>81</sup>. Jacques Girault estime que les instituteurs « obtiennent de meilleurs résultats » en terme revendicatifs, notamment grâce à leur contrôle de la FEN<sup>82</sup>. Forestier déclare ainsi en bureau fédéral que la FEN « ne peut accepter une discrimination » salariale « préjudiciable à plus de 80 % de ses effectifs », c'est-à-dire principalement aux instituteurs<sup>83</sup>.

Ses concurrents en déduisent que la FEN est l'alliée du SNI, et la critiquent parfois durement pour cela, en attaquant simultanément le SNI et la FEN. Lavergne s'étonne publiquement de certains comportements :

« Les “exigences du SNES” ont été présentées à la FEN. Cette façon d'agir n'est pas fédérale. La vie en commun, l'harmonisation des revendications, la pratique de l'unité nécessitent la compréhension mutuelle, la recherche obstinée des accords. »<sup>84</sup>

Notre étude de nombreux conflits aboutit à la conclusion suivante : Adrien Lavergne privilégie le SNI par rapport aux syndicats de l'enseignement secondaire, en retour ce syndicat est son plus fidèle soutien. Ainsi, le secrétaire départemental des Alpes-Maritimes déplore en 1953 le « fiasco » d'un meeting, provoqué par les « réticences du SNI ». Lavergne lui répond que cela démontre l'impérieuse nécessité « de renforcer la cohésion fédérale, c'est-à-dire associer étroitement nos amis du SNI à l'activité fédérale », car ils ne sont pas remplaçables. Celui-ci accepte, mais estime dangereux « pour la cohésion fédérale, que le SNI ne se manifeste que par des vetos »<sup>85</sup>. Le SNI joue du besoin vital ressenti par la FEN de disposer de son soutien.

Les syndicats lésés tentent au début des années 1950 de contourner l'obstacle fédéral avec le Comité d'Action universitaire<sup>86</sup>. Par exemple, Bay, du SNES, participe à une conférence de

<sup>78</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 40, juin 1954.

<sup>79</sup> Par exemple au congrès de l'UNEF. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 26 avril 1954.

<sup>80</sup> EP n°27, avril 1948.

<sup>81</sup> EP n°3, décembre 1954.

<sup>82</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 171.

<sup>83</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 mai 1954.

<sup>84</sup> Editorial. EP n°2, novembre 1952.

<sup>85</sup> 1 BB 15, lettres de Flamain du 5 et du 11 juin 1953, réponse de Lavergne du 8 juin 1953.

<sup>86</sup> Pour Forestier, ces syndicats, « en lançant leur mot d'ordre de grève dans le cadre du CAU et sans en référer à

presse, avant que la FEN ait pris publiquement position. Lavergne décline l'invitation, prétextant l'absence de documentation, puisque seul le SNI lui en fournit. Forestier estime alors que le « SNES et le SNET auraient dû fournir à la FEN la primeur de leurs informations. »<sup>87</sup> Le manque de confiance dans la Fédération conduit le SNES à des comportements antifédéraux, qui obligent en retour la Fédération à s'appuyer sur le SNI, créant un cercle vicieux dans les années 1950. Quand le SNI s'émeut de l'hostilité manifestée par la Société des Agrégés à ses revendications, il se sert de la FEN pour tenter d'obtenir du SNES qu'il cesse son partenariat avec elle<sup>88</sup>.

Cependant, l'emprise du SNI sur la Fédération recule sous le mandat de Georges Lauré, qui la contestait vivement lorsqu'il dirigeait le SNET. Il donne des gages au SNI, écrit à Forestier que l'amélioration de la cohésion fédérale provient « pour une très grande part [de] la justesse des positions définies et proposées par le SNI ». Mais s'il évoque « la confiance » qui « s'est instaurée », celle-ci ne paraît pas aussi forte qu'avec Lavergne<sup>89</sup>. Plusieurs lettres de Forestier témoignent, par leur existence même et par leur contenu, d'une relation plus distante<sup>90</sup>. Le SNI ne défend d'ailleurs les prérogatives fédérales que dans la mesure où cela sert ses propres intérêts<sup>91</sup>.

### **c- L'articulation des pouvoirs entre la Fédération et ses syndicats nationaux**

La Fédération constitue le dernier étage de la pyramide syndicale, dont les échelons communiquent selon un ordre précis<sup>92</sup>. Elle laisse une grande latitude d'action aux syndicats nationaux et veille à respecter leurs prérogatives. Lorsque les élèves de l'ENSEP font parvenir au bureau fédéral une motion, celui-ci décide que les « élèves devront s'adresser d'abord au syndicat des professeurs d'éducation physique, la FEN n'interviendra que si elle est saisie par ce dernier. »<sup>93</sup> Même les structures locales des syndicats insistent pour préserver leur liberté, comme le signale le secrétaire de la section du Tarn et Garonne : « La section de la FEN - en tant que telle - ne s'est pas affirmée dans la journée revendicative (...), parce que je vous ai

---

la FEN ne respectent pas la motion fédérale ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>87</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>88</sup> Durand, du SNI, déclare que cette situation génère « une équivoque qui porte atteinte à l'autorité de la FEN et qu'il faut faire cesser. » Lavergne dénonce le fait que les positions de la Société sont défendues au CSFP par Rouxéville, agrégé représentant la CFTC. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1er avril 1957.

<sup>89</sup> 3 BB 85, lettre de Lauré à Forestier, 20 décembre 1957. En 1966, il démissionne à cause de ses désaccords avec le SNI.

<sup>90</sup> 3 BB 85, lettre de Forestier à Lauré, 29 mai 1959. Lettre publiée en annexe.

<sup>91</sup> Par exemple, le SNI souhaite diriger complètement le dossier du projet Saint-Cyr, car l'enseignement post-scolaire relève « jusqu'ici du premier degré. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>92</sup> Ainsi, « la hiérarchie syndicale » contraint normalement le secrétaire de la section SNI de la Seine à s'adresser au secrétaire général du SNI ou à celui de la section FEN correspondante (le SERP), mais non à celui de la FEN. 1 BB 31, lettre de Breuillard à Aigueperse, 10 septembre 1946.

déjà indiqué les susceptibilités et le désir d'autonomie des syndicats nationaux membre de la FEN, qui ne veulent pas la voir se substituer à eux. »<sup>94</sup> Les timbres de la FEN sont remis directement par les syndicats nationaux, ce qui leur confère un moyen de pression, comme dans la Drôme où un syndicat de l'éducation physique conseille en 1951 « de ne pas payer la cotisation départementale FEN »<sup>95</sup>. Les petits syndicats fournissent des efforts notables pour développer la Fédération. Ils voient dans les sections FEN des relais indispensables de leur action, alors que les grands syndicats apparaissent plus circonspects<sup>96</sup>.

La force des syndicats nationaux provient de l'identification prioritaire des syndiqués à leurs structures, plutôt qu'à celles de la FEN. Le secrétaire de la section de Meurthe-et-Moselle considère en 1953 que « la voix de la FEN n'est pas entendue de la masse des syndiqués enseignants ; ils réservent leur maigre syndicalisme à leurs groupements de catégories ; la Fédération leur apparaît comme quelque chose de superfétatoire. C'est triste, mais c'est ainsi. »<sup>97</sup> Les plus farouches partisans de la Fédération, Duthel et Valière, qui souhaitent la disparition des syndicats nationaux, appuient paradoxalement ce sentiment, en déclarant à certaines occasions que les décisions du congrès du SNI sont « seules valables »<sup>98</sup>. La Fédération encourt donc un risque d'apathie et d'impuissance. Elle ne parvient pas en 1955 à réunir les trésoriers des syndicats nationaux pour résoudre la question épineuse de la cotisation fédérale<sup>99</sup>, et elle renvoie certaines questions d'ordre général aux syndicats<sup>100</sup>.

Les secrétaires généraux de la FEN tentent d'établir un équilibre précaire par la définition d'un champ de compétence fédéral en matière organisationnelle. Dans cette théorie, que les syndicats nationaux ne combattent pas officiellement, deux domaines sont alloués à la FEN : les relations entre les syndicats nationaux et la représentation extérieure quand le syndicalisme enseignant est concerné dans sa globalité. Le premier aspect peut être illustré par la réaction de Lavergne à une lettre adressée par le SNEP au SNES et au SNET pour qu'ils l'appuient dans son conflit avec les inspecteurs d'EPS : il « regrette cette intervention directe de syndicat national à syndicat national, alors que la FEN a constamment appuyé cette revendication. »<sup>101</sup> Il manifeste donc le souci d'éviter la cristallisation d'alliances entre syndicats à l'intérieur de

---

<sup>93</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 décembre 1953.

<sup>94</sup> 1 BB 2, lettre à Lavergne, le 2 mars 1949.

<sup>95</sup> 1 BB 8, lettre de Boyet à Lavergne, 29 juin 1951.

<sup>96</sup> Ainsi, le secrétaire de la section de Meurthe-et-Moselle constate « que les petits syndicats (Centres d'Apprentissage, Jeunesse) [lui] font le service de leurs journaux » et déplore que les syndicats à gros effectifs s'en abstiennent. 1 BB 13, lettre à Lavergne, 1 décembre 1951.

<sup>97</sup> 1 BB 8, lettre à Lavergne, 19 juin 1952.

<sup>98</sup> L'École Emancipée préfère la position du congrès du SNI à celle de la FEN en terme d'action, ce qui explique cette déclaration. EL n° 17, 15 juin 1947.

<sup>99</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 octobre 1955. On trouve finalement un compromis.

<sup>100</sup> La FEN décline l'invitation à un colloque pour la défense de l'Université, car le « problème sera étudié dans les congrès des syndicats nationaux. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 février 1958.

<sup>101</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

la Fédération, bien qu'on puisse discerner un pôle des syndicats de l'enseignement secondaire, unis par le refus de la prééminence du SNI. Les relations entre syndicats nationaux ne doivent pas être transversales, mais passer par le canal de la FEN.

Ce principe permet aussi de diminuer les frictions entre syndicats nationaux, la Fédération servant quelquefois de tampon. Ainsi, le syndicat des personnels de l'Administration académique se pourvoit en appel au Conseil d'Etat à propos du statut des dames-secrétaires, en rupture flagrante avec la solidarité fédérale. Pourtant, afin « de rechercher une solution », Lavergne « propose une réunion des principaux intéressés »<sup>102</sup>. Son rôle d'arbitre renforce le pouvoir fédéral.

La FEN tient également à son rôle d'intermédiaire en ce qui concerne la représentation extérieure. Lors de l'affrontement entre la FEN et le CAU allié à l'UNEF, Lavergne refuse de participer à une réunion de travail organisée par l'UNEF, car elle n'a « pas saisi la FEN avant de convoquer directement les syndicats nationaux ». Ces considérations protocolaires lui semblent suffisamment importantes pour justifier son refus, ce qui étonne Lauré<sup>103</sup>. Un an plus tard, Lavergne déplore encore « que les étudiants s'adressent à nouveau conjointement à la FEN et aux syndicats nationaux. La FEN ne peut signer un appel conjointement avec les militants de syndicats nationaux. »<sup>104</sup> Il développe donc une vision de la FEN comme représentante des syndicats affiliés, et tente de la hisser au-dessus de ceux-ci, à l'exception du SNI.

La volonté d'établir le pouvoir de la Fédération sur ses organisations affiliées manifeste l'intérêt propre de la structure fédérale, indépendamment des hommes. Quand Georges Lauré change d'attribution et devient secrétaire général de la FEN, il promeut lui aussi une politique fédérale active, quitte à heurter certains syndicats nationaux<sup>105</sup>. La différence est qu'il s'efforce de réduire aussi la prééminence du SNI, ce qui provoque une certaine méfiance de sa part sous la V<sup>e</sup> République. Cependant, en 1963 encore, l'équilibre promu par Lavergne persiste. En effet, Lauré proteste auprès du PSU, qui a fait signer un appel par trop de syndicats de la FEN (quatre) : « si je comprends que vous teniez compte du rayonnement qu'a le SNI, notamment dans les départements, il me paraît que la FEN suffit pour l'ensemble des autres, de même que la CGT, la CGT-FO et la CFTC suffisent pour l'ensemble des Fédérations ou Syndicats qui dépendent de ces Centrales. »<sup>106</sup> Faute de pouvoir réduire le rôle

---

<sup>102</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 décembre 1956.

<sup>103</sup> Il « regrette que, par souci de la forme, la FEN n'ait pas répondu à l'initiative heureuse de l'UNEF. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>104</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 décembre 1955.

<sup>105</sup> Il déclare que lors de l'audience de la FEN devant la Commission parlementaire, sur une réforme qui divise la FEN, seule « la thèse fédérale sera défendue. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 1er avril 1957.

<sup>106</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Depreux, PSU, 3 décembre 1963.

du SNI, Lauré se contente de dominer les autres syndicats.

\* \* \*

La FEN constitue donc une Fédération de syndicats nationaux, dont la souveraineté s'affirme par mille canaux : composition du bureau fédéral, représentation au conseil supérieur de la fonction publique. Les conflits entre syndicats nationaux menacent plus sa cohésion dans les années 1950 que les conflits de tendance, le courant unitaire ayant accepté sa défaite. La structure dualiste de la FEN ne peut dissimuler la prégnance de l'aspect professionnel sur l'aspect territorial. Celui-ci mérite néanmoins une analyse, ne serait-ce qu'en raison de la pertinence de l'échelle locale pour l'analyse des pratiques militantes.

## **II- LES PRATIQUES MILITANTES À LA BASE**

Pour étudier les comportements des militants et des adhérents, la force des liens qui les unissent, l'échelle locale s'impose. Maurice Croisat et Dominique Labbé signalent l'importance « des relations personnelles de qualité dans un syndicalisme de proximité. »<sup>107</sup> Comment un syndicat de masse vit-il au quotidien ? Notre analyse débute par l'étude des structures syndicales locales, celle des militants et conclut par la tension entre l'autonomie des sections et la logique centralisatrice des directions nationales.

### **A- Les structures locales**

#### **a- Des structures locales différentes, au fonctionnement aléatoire**

Les formes de structuration locale diffèrent selon les syndicats de la FEN. Le SNI fonctionne avec des sections départementales puissantes, très autonomes. La diversité règne pour les modalités de décision. Les sections fonctionnent d'une manière régulière, avec peu d'à-coups, mais seule une petite équipe s'investit réellement, ce dont témoigne l'absentéisme dans les réunions des conseils syndicaux<sup>108</sup>. En général, les sections se subdivisent en sous-

---

<sup>107</sup> CROISAT Maurice, LABBE Dominique, *La fin des syndicats*, Paris, L'Harmattan, 1992, 236 p. - p. 58.

<sup>108</sup> Le CS se réunit tous les deux mois. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946 et n° 48, juin 1956.



sections cantonales, qui se réunissent quelquefois dans l'année, d'une manière irrégulière<sup>109</sup>. Les sections éprouvent des difficultés à faire vivre l'ensemble des sous-sections. Ainsi le bureau de la section de la Somme « insiste vivement auprès de tous les camarades pour que les désignations soient faites, et que *tous les cantons* aient leurs représentants au sein du Conseil Syndical. »<sup>110</sup> Les prétendants ne sont pas légion et se voient souvent sollicités par leurs collègues<sup>111</sup>. André Henry explique que la fonction de responsable cantonal « consiste à informer régulièrement les syndiqués des problèmes syndicaux que le bulletin ne peut évoquer compte tenu de sa périodicité. » Celui-ci se trouve « investi d'une double mission : celle de délégué de la section auprès des syndiqués du canton, et celle de délégué de ceux-ci auprès de la section. »<sup>112</sup> Cette définition révèle la dépendance des sous-sections envers les sections du SNI, lieu principal de vie syndicale.

Adhésion n'est pas synonyme de participation, comme l'indique l'abstention massive aux élections internes et paritaires<sup>113</sup>. Le secrétaire de la section FEN du Vaucluse écrit qu'il se heurte « toujours à l'inertie syndicale de la grande majorité des collègues. »<sup>114</sup> Les dirigeants du SNI fustigent quelquefois ce comportement passif avec le ton paternaliste propre à leur profession : un dirigeant de sous-section « espère bien que ceux qui ne viennent pas apporter leur point de vue dans une réunion tenue près de chez eux ne sont absents que parce qu'ils n'ont pas à protester. »<sup>115</sup> Le dirigeant unitaire Merville formule ce constat amer : « Combien de responsables de sections, ou de groupes cantonaux, déplorent à juste titre l'indifférence des syndiqués à l'égard du syndicat ! »<sup>116</sup> Dans la Somme, on adopte un ton incantatoire : « Que chacun se mette au travail. La Section manque de vie. Ce sont toujours les mêmes qu'on trouve sur la brèche. Il faut que chaque syndicaliste apporte sa pierre à l'édifice »<sup>117</sup>. La direction de section se heurte à un obstacle insurmontable, présent dans toutes les organisations et analysé par Daniel Mothé : le « processus de différenciation » entre la base et le militant<sup>118</sup>.

La structure locale essentielle du SNES et des autres syndicats de l'enseignement secondaire est le S3, la section académique. Officiellement, des sections départementales du

<sup>109</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>110</sup> On dénombre 41 cantons. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

<sup>111</sup> Ils « sont élus, disons plutôt désignés dans chaque canton par l'unanimité du personnel qui leur impose cette désignation. » Editorial. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

<sup>112</sup> HENRY André, *Dame l'école, op. cit.* - p. 126.

<sup>113</sup> L'abstention atteint 50 % pour l'élection du CS. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 46, mars-avril-mai 1951.

<sup>114</sup> 1 BB 8, lettre à Lavergne, 30 avril 1951.

<sup>115</sup> *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 23, avril 1950.

<sup>116</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>117</sup> *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 11, janvier 1947.

<sup>118</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, Paris, Seuil, 1973, 182 p. - p. 45.

SNES, les S2, existent aussi, mais en 1950, seulement 69 sont constitués sur 91 départements, 36 d'entre eux disposent d'une direction complète, avec un trésorier<sup>119</sup>. Des responsables notent cette « attraction progressive vers le chef-lieu d'académie »<sup>120</sup>. Le S2 n'était pas une structure forte, même quand il s'agissait du chef-lieu académique, à cause de la confusion avec le S3<sup>121</sup>. L'existence de certains rectorats couvrant une grande superficie renforce pourtant le besoin d'une entité locale. Marcel Bonin cite Caen parmi « les académies trop vastes où les communications sont difficiles avec le chef-lieu »<sup>122</sup>. Peu de S3 disposent de locaux et publient des bulletins et des circulaires avant le début des années 1960<sup>123</sup>. L'autre structure locale importante est le S1, la section d'établissement. Les microsindicats peuvent ne disposer que de sections d'établissement, sans structure intermédiaire.

Ces syndicats souffrent-ils de la désaffection des adhérents ? On pourrait répondre positivement comme Yann Maury :

« la motivation primordiale du syndiqué SNES, c'est d'abord de prendre une "assurance-syndicat". Se prémunir contre un éventuel arbitraire, faciliter une mutation dans le midi, obtenir une promotion interne rapide, augmenter sa note administrative, pédagogique, percevoir un salaire plus élevé pour un temps de travail moins important. »<sup>124</sup>

Si ce phénomène est incontestable, le témoignage d'André Drubay sur son petit S1 de Clermont atteste des limites de cette analyse : « Lorsqu'aux réunions de S1 on était moins de 8 sur 12 on considérait cela comme une catastrophe, (...) il ne se passait pas de mois sans réunion, et dans certaines périodes, une par semaine. »<sup>125</sup> Il conviendrait de pousser l'analyse à partir d'exemples plus nombreux de S1. L'enquête de Gérard Vincent permet aussi de relativiser. Les principales motivations avancées par les syndiqués sont la solidarité (21 %), la défense des intérêts matériels (19 %) et enfin le civisme (7 %) <sup>126</sup>. Ils ne semblent pas adopter à cette époque une posture utilitariste sur leur adhésion, bien qu'elle ne signifie que rarement un engagement plus prononcé.

Les syndicats enseignants éprouvent donc des difficultés à mobiliser leurs très nombreux adhérents, à les associer à l'activité syndicale. Beaucoup de syndiqués ne se manifestent qu'une fois par an, en se syndiquant, puisque les cotisations ne se payent pas chaque mois, contrairement aux syndicats du secteur privé. Le caractère massif de l'adhésion ne constitue

---

<sup>119</sup> Rapport d'activité pour le congrès de 1950. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>120</sup> Article de Kreisler, Schouler et Repellin. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>121</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>122</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>123</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. – p. 221.

<sup>124</sup> MAURY Yann, *Le SNES et ses tendances*, op. cit. - p. 103.

<sup>125</sup> Entretien avec André Drubay.

pas qu'un facteur de puissance : alourdissant l'organisation, il freine aussi le dynamisme des militants. Les différences de structuration locale entre le SNI et les autres syndicats limitent toute synergie entre les syndicats affiliés à la FEN au plan local.

### **b- Des sections fédérales anémiques**

La FEN a choisi une structure départementale, mais ses sections manquent de consistance, car il s'agit d'un niveau uniquement politique, celui des Unions départementales des confédérations, sans structure équivalente sur le plan administratif. Les sections FEN ne jouent presque aucun rôle revendicatif, en effet les rectorats servent de structure locale forte du ministère de l'Éducation nationale, dans un cadre de centralisation très poussée<sup>127</sup>. Pourquoi la FEN ne se dote-t-elle pas de structures régionales, conformément à l'homologie prévalant ordinairement entre structures syndicales et administratives ? La seule proposition en ce sens dont nous ayons connaissance émane d'un militant unitaire des Bouches-du-Rhône, Cheylan, en 1947. Il ne souhaite pas supprimer les sections départementales, mais créer un niveau supplémentaire, académique. Selon lui, ce système permettrait « de donner beaucoup plus d'animation aux syndicats départementaux, car le délégué de chaque académie aurait, en quelque sorte, la responsabilité du fonctionnement des syndicats départementaux à l'intérieur de son académie. »<sup>128</sup> Son camarade Delanoue élude la proposition, peut-être parce qu'elle ne choisit pas entre les sections académiques et départementales. Or l'expérience du SNES montre qu'une seule structure intermédiaire peut se développer réellement. Une autre explication, plus pertinente selon nous, provient de la prééminence du SNI dans la FEN et de sa structuration départementale.

Les militants constatent unanimement les difficultés concrètes des sections départementales de la FEN, signalées dans les années 1940 par l'unitaire Rabier comme par la militante réformatrice Juliette Harzelec : la Fédération « manque de vie à la base. Ses sections départementales sont trop souvent inexistantes. »<sup>129</sup> La plupart d'entre elles sont formellement dotées d'une direction, la direction nationale dispose donc de correspondants. Mais leur anémie ne fait aucun doute. Régulièrement, des secrétaires de section écrivent à la direction nationale de la FEN pour reconnaître l'inactivité de leur section. Le secrétaire de la section de Meurthe-et-Moselle s'interroge : « Que faire pour secouer une telle apathie ? »<sup>130</sup> Son

---

<sup>126</sup> Tableau n° 35. VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré*, op. cit. - pp. 217 – 218.

<sup>127</sup> Entretien avec Lemarquis, septembre 1996. Secrétaire de la FEN de l'Aube au milieu des années 1950, il ne joue qu'un rôle technique, le rôle syndical étant monopolisé par les syndicats affiliés.

<sup>128</sup> Congrès FEN de 1947, 17 mai matin - pp. 89-90.

<sup>129</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m., p. 23 et EL n° 12, 10 mars 1946.

<sup>130</sup> Il songe à démissionner, tout en exprimant à l'avance son scepticisme sur l'impact de ce coup d'éclat. 1 BB 8,

responsable explique que la « section FEN de la Haute-Loire est en léthargie depuis novembre »<sup>131</sup>. Cela ne semble pas provoquer de mesures particulières de la part de l'appareil national, qui effectue peu de déplacements en province<sup>132</sup>.

Un critère simple permet de juger du fonctionnement : les sections des syndicats nationaux envoient leur courrier sur du papier à en-tête, signe d'un minimum d'activité. Or la plupart des courriers des sections départementales des années 1940 conservés dans les archives fédérales sont écrits sur papier libre et portent uniquement un tampon<sup>133</sup>. En 1958, 34 sections ne répondent pas au questionnaire national sur le résultat de la grève du 30 mai. Beaucoup de réponses (dont l'existence constitue déjà un signe positif) sont encore rédigées sur papier libre, ou sur un papier à en-tête du SNI, dont le sigle est barré et remplacé par la mention manuscrite FEN. Le même procédé est utilisé dans d'autres sections avec du papier à en-tête du SNES, à cause de l'origine syndicale du responsable fédéral<sup>134</sup>. La situation s'améliore peu à peu, par exemple, la section du Pas-de-Calais se procure du papier à en-tête en 1961<sup>135</sup>.

Pourtant, il ne faut pas négliger la diversité des situations. André Drubay relève qu'entre les sections départementales de l'Aube et la Marne, « c'est le jour et la nuit du point de vue activité », car certaines sections sont très vivantes dès 1946<sup>136</sup>. La section de la région parisienne, le SERP, organise en 1947 un congrès comprenant plus de 600 délégués représentant 420 sections locales<sup>137</sup>. La section du Nord est divisée en 12 sous-sections fédérales dès 1953, ce qui témoigne d'un certain dynamisme<sup>138</sup>. En Seine-et-Oise, ce maillage serré est également instauré, la sous-section fédérale regroupe la sous-section du SNI et les sections d'établissements du SNES et des autres syndicats. Daniel Renard précise : « Chez nous il y avait une vie (...), la FEN apparaissait, pour la défense de l'école laïque, ou des revendications. » Cela contraste avec d'autres sections, dans lesquelles le congrès « n'était qu'une étiquette : quelques types qui se réunissaient, comptaient les mandats... »<sup>139</sup> De nombreuses sections tentent cependant d'organiser des réunions ouvertes aux adhérents pour souder les liens. Celle du Puy-de-Dôme déplore dès 1950 la faible affluence aux assemblées

---

lettre de Logerot, à Lavergne, 10 juin 1951.

<sup>131</sup> 2 BB 40, lettre du 14 mai 1958. Autre exemple : « A la fin de l'année, la réorganisation de la section départementale sera achevée. » 1 BB 92, lettre de Ringot, section du Nord, à Lavergne, le 14 novembre 1948.

<sup>132</sup> Suau, secrétaire de section, le regrette : « depuis 1958, année de la reconstitution de la section, (...) aucun de nos dirigeants fédéraux n'est venu en Lozère. » 3 BB 115, lettre à Lauré, le 4 octobre 1964.

<sup>133</sup> 1 BB 2, années 1947-1950. Le secrétaire des Pyrénées-Orientales écrit sur du papier à en-tête de la FGE, qui inclut la mention « 193\_ » pour la date. 1 BB 8, lettre à Lavergne, 6 juin 1952.

<sup>134</sup> Exemple des Ardennes pour le SNI, de l'Indre pour le SNES. 2 BB 40, courrier sur la grève du 30 mai 1958.

<sup>135</sup> 2 BB 62, lettre de Debrabant, le 10 janvier 1961.

<sup>136</sup> Entretien avec André Drubay le 18 décembre 1996.

<sup>137</sup> Déclaration de Bonin. Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin, p. 6.

<sup>138</sup> 1 BB 15, lettre à Lavergne du secrétaire de la section du Nord, 20 mai 1953.

<sup>139</sup> Le congrès départemental de Seine-et-Oise se compose de délégués élus directement par les sous-sections FEN. Entretien avec Daniel Renard.

générales<sup>140</sup>, dans la Somme, la première AG ouverte à tous se déroule en novembre 1957, avec 80 participants<sup>141</sup>. Un lent processus de développement des sections FEN est donc repérable.

En règle générale, les sections FEN restent à la remorque du SNI, et dépendent de sa bonne volonté. A la Libération, beaucoup de sections FEN et SNI sont dirigées par la même personne. Par la suite, on évite une assimilation aussi visible entre le SNI et la FEN, bien que le dirigeant de la section FEN provienne souvent du secrétariat du SNI<sup>142</sup>. Le secrétaire de la section d'Oran déplore que « le SNI considère la FEN départementale comme une organisation fantôme » et ne participe guère aux réunions du Bureau<sup>143</sup>. Un autre critère atteste de l'influence du SNI : la plupart des bulletins départementaux de la FEN ne doivent leur existence qu'à ceux du SNI. La section du Puy-de-Dôme fait figure de précurseur, puisque le bulletin de la FGE est encarté dans celui du SNI dès 1938, la formule est réemployée en 1950<sup>144</sup>. La section de la Somme n'atteint pas ce niveau, qui demande des rédacteurs réguliers. Le Bulletin du SNI crée donc une rubrique FEN en 1947, puis porte en sous-titre le sigle FEN en 1951, mais n'aborde les questions fédérales que par le biais du compte-rendu du congrès national<sup>145</sup>. A contrario, la section FEN de Seine-et-Oise publie son propre bulletin<sup>146</sup>.

Finalement, les sections souffrent du même mal que la direction nationale de la FEN : la prépondérance des syndicats affiliés. Le SERP-FEN, pourtant actif, est décrit comme un organisme de coordination, de relations au sommet entre les syndicats. Pour la militante unitaire Jeanne Levy, « c'était affreux, pire que le SNI »<sup>147</sup>. Quand les syndicats nationaux n'avertissent pas leurs responsables départementaux d'une grève, le secrétaire fédéral ne dispose pas de l'autorité suffisante pour les convaincre d'agir<sup>148</sup>. Le secrétaire de la section de la Lozère ne connaît même pas l'état détaillé des effectifs départementaux par syndicat, et se voit contraint de les réclamer à la direction nationale de la FEN<sup>149</sup>.

<sup>140</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 42, mai-juin et n° 44, décembre 1950.

<sup>141</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 54, janvier 1958.

<sup>142</sup> Vander Guchten, le nouveau secrétaire général FEN de la Somme a été secrétaire général du SNI. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 16, avril 1948. Minard, secrétaire général du SNI du Puy-de-Dôme depuis 1948, dirige la FEN à partir de 1950. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>143</sup> La section FEN étant paralysée, il a « réussi à éviter la démission de notre trésorier (du SNEP) qui estimait qu'il n'y avait plus rien à faire. » 1 BB 100, lettre de Masson à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>144</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 168, janvier 1938 et n° 42, mai-juin 1950.

<sup>145</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 12, mars 1947, n° 27, février-mars 1951.

<sup>146</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>147</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>148</sup> Ils « attendaient des ordres de leur syndicat national. » 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, section de l'Hérault.

<sup>149</sup> 3 BB 115, lettre de Suau, secrétaire de la Lozère, le 6 octobre 1966.

### c- Une sociabilité et une solidarité entretenues par le syndicalisme

Le syndicalisme des instituteurs réunit dans notre période une grande majorité de ruraux, dont les problèmes sont spécifiques. Jacques et Mona Ozouf considèrent que ce trait original dans le syndicalisme français est très important : « la vraie revendication salariale joue un rôle relativement modeste dans les raisons de s'associer. Le militantisme s'en est moins nourri qu'il ne s'est voulu réponse à l'isolement »<sup>150</sup>. Le syndicat prend en charge l'entretien de la cohésion professionnelle, il participe à la sociabilité des instituteurs.

Les analyses de Daniel Gaxie sur le phénomène de rétribution du militantisme politique peuvent être transposées au fait syndical. Il considère que les organisations deviennent « l'un des facteurs principaux de structuration de l'existence de leurs membres et remplissent une fonction d'intégration sociale », car les « pratiques sociales tendent à s'effectuer à travers le parti qui fournit alors les occasions de loisir et de détente, favorise les relations, les contacts et les échanges et constitue même une sorte de micro-marché matrimonial pour de nombreux adhérents. »<sup>151</sup> Le SNI organise justement des bals, à l'occasion des assemblées générales annuelles. Sa section du Puy-de-Dôme précise qu'un orchestre est prévu<sup>152</sup>. La direction nationale du SNI encourage ses sections et commissions départementales de jeunes à organiser une journée des jeunes, comprenant une « partie récréative » pour renforcer « les contacts humains ». Elle leur suggère de demander l'aide technique de la Fédération des œuvres laïques et regrette que le SNI ait perdu partiellement son « caractère affectif »<sup>153</sup>. L'endogamie enseignante, fréquemment étudiée, ne peut que bénéficier de telles pratiques.

Il est frappant de constater la permanence des formes et des structures. Jacques Girault décrit en effet la même activité de la part des amicales d'instituteurs du début du siècle, avec bals, caisses de solidarité : « Le malheur (accidents ou décès), la joie partagée en cas de mariage ou de naissance constituent les occasions les plus fréquentes d'une réaction corporative à base de générosité. Une partie des cotisations vont à la caisse de secours. Une dîme du bonheur s'instaure parfois », en faveur des instituteurs qui viennent d'enfanter<sup>154</sup>. En 1949 encore, chaque numéro du bulletin du Puy-de-Dôme comprend la liste des cotisants de la dîme du bonheur<sup>155</sup>. La solidarité appartient également aux prérogatives fédérales. Ainsi, le

---

<sup>150</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 251.

<sup>151</sup> GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 1, février 1977 - p. 138.

<sup>152</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 37, avril-mai-juin 1949.

<sup>153</sup> 2 BB 52, circulaire n° 30 du SNI, de Forestier et Marangé (secrétaire de la CNJ), 25 novembre 1954.

<sup>154</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 105.

<sup>155</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 35, décembre 1948-janvier 1949. On précise qu'elle doit être remplie en priorité par les « camarades nouvellement promus à une classe supérieure ou qu'un événement heureux a réjoui » n° 169, février 1938.

bureau fédéral de la FEN accorde une aide de 15 000 F à « un assistant de Bordeaux qui se trouve dans une situation difficile. »<sup>156</sup>

Le syndicalisme s'inscrit également dans des rites créés par l'administration. Ainsi, l'inspecteur primaire convoque tous les instituteurs de chaque canton à des conférences pédagogiques, une ou deux fois par an. Pour Jean Ferrier, ces conférences « sont, pour les maîtres, l'occasion de parler – ou d'entendre parler – de questions pédagogiques, de développer l'esprit de corps »<sup>157</sup>. En effet, la conférence se termine par un repas dans l'un des restaurants du chef-lieu de canton, avec l'inspecteur à la place d'honneur. Celle d'automne permet au responsable de la sous-section du SNI de placer les cartes annuelles du syndicat et aux syndiqués de se rencontrer. La sous-section vit donc sous les auspices d'un chef administratif, lui-même généralement membre de la FEN.

Les autres syndicats ne jouent pas un rôle socialisateur aussi important que le SNI, ils ne suppléent pas à l'existence d'une communauté de travail. L'existence d'établissements concourt à la socialisation des professeurs, qui constitue une donnée indépendante de l'action syndicale. Cette action bénéficie de l'effet établissement. Cependant, quand le S1 ne regroupe pas la totalité des professeurs, ses réunions, facteurs de lien social, ne confortent pas la cohésion de l'ensemble de l'équipe, mais celle d'un sous-groupe.

## **B- Motivations et actions des militants**

L'activité d'une section repose sur quelques militants. Dans le cas du SNI, ils ont pour mission de rédiger au moins chaque trimestre un bulletin, de préparer chaque année le mouvement du personnel, puisque les élus jouent un rôle important dans l'attribution des postes, et d'organiser un mouvement d'action, éventuellement de grève. Les élections paritaires occupent les militants plus occasionnellement, et sont quelque peu dénuées d'enjeu mobilisateur (les vainqueurs sont déjà connus). Le rythme du militantisme paraît paisible, par exemple, on précise en octobre, soit plus d'un mois après la rentrée scolaire, que « la vie syndicale vient à peine de reprendre »<sup>158</sup>. Ce travail est régulier, proche de celui d'une administration. Quelles sont les motivations de ceux qui s'y consacrent bénévolement ? Trouvent-ils des remplaçants facilement ? L'absence de grèves ou d'actions dures écarte déjà la participation de personnes au caractère aventureux.

### **a- Les motivations des militants**

---

<sup>156</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

<sup>157</sup> FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires*, op. cit. pp. 421 – 422 et 443.

Daniel Gaxie soulève une question importante : comment expliquer les sacrifices consentis par les militants ? Pour lui, la « plupart des membres des partis ont certes pour objectif premier de réaliser leurs idéaux et d'obtenir ainsi des bénéfices collectifs », mais « ils retirent des satisfactions de leur activité », et les militants, « ceux qui supportent les principaux coûts de la participation collective reçoivent en retour la plus grande part des avantages non collectifs qu'elle procure. »<sup>159</sup> Nous avons noté que l'existence de l'Empire FEN apportait quelques avantages aux dirigeants syndicaux. Jeanne Siwek-Pouydesseau signale que dans la fonction publique, « le syndicat était un puissant moyen d'intégration et de sélection. Le militantisme syndical permettait, en effet, d'accéder à une forme de liberté, de prendre des responsabilités et de faire la preuve de son efficacité aux yeux de tous. »<sup>160</sup> Les militants peuvent donc escompter des gratifications matérielles dans le futur et symboliques dans l'immédiat. La sociabilité joue un grand rôle de ce point de vue, les militants participent à un travail d'équipe qui peut générer une atmosphère cordiale. Dans le bulletin syndical, le secrétaire général de la section de la Somme « remercie ces camarades du Bureau et loue la parfaite entente qui a régné dans toutes les réunions. »<sup>161</sup>

Dans l'ensemble, militer dans les syndicats enseignants à cette période relève de l'apostolat. La décharge syndicale n'est pas encore généralisée, ce qui alourdit considérablement la charge de travail des dirigeants locaux. Jean-Claude Ruano-Borbalan y voit une explication du fait que les responsables de section se recrutent le plus souvent parmi les « notables de la profession, directeurs d'écoles et de cours complémentaires »<sup>162</sup>. Le secrétaire de la Somme propose de créer une « commission des râleurs » et souligne à leur attention son abnégation :

« Que tous ceux qui seraient tentés de me juger trop sévèrement, se souviennent que je ne suis qu'un pauvre instituteur comme eux, que chaque déplacement à Amiens me prive de trois heures de travail, que je fais ma classe comme eux, que j'assume un gros secrétariat de mairie comme beaucoup, que je diffuse les circulaires cantonales comme un certain nombre d'autres et qu'avec tout cela, mes malheureux loisirs, comme mes nuits, sont étrangement raccourcis. »<sup>163</sup>

Naturellement, le bénévolat constitue un argument de choix pour défendre le bilan des dirigeants de la section. Les syndiqués sont plus exigeants envers des professionnels, des

<sup>158</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°44, décembre 1950.

<sup>159</sup> GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », *op. cit.* - p. 140.

<sup>160</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948, op. cit.* - p. 23.

<sup>161</sup> CS du 13 décembre 1951. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 30, janvier 1952.

<sup>162</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement, op. cit.* - p. 5.

<sup>163</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 13, mai 1947.



permanents. Mais cette citation révèle les contraintes qui pèsent sur les militants, comme d'autres détails : l'appartement de fonction du secrétaire de la section des Vosges est transformé en siège du SNI dans les années 1950<sup>164</sup>.

Parmi les gratifications symboliques assurées aux militants locaux, citons leur rôle de détenteurs du pouvoir syndical. Ils détiennent des attributions importantes par rapport à leurs collègues, surtout dans le SNI. Le bulletin du Puy-de-Dôme comprend une rubrique au titre explicite : « Les consignes du mois »<sup>165</sup>. Celui de la Somme précise que les « *différends entre collègues doivent*, avant toute plainte, être soumis à l'arbitrage du jury de conciliation de la Section syndicale. »<sup>166</sup> Ce rôle contribue à distinguer le militant du syndiqué, qui dépend de lui et dont il connaît la vie personnelle. Pour Antoine Prost, « le SNI est au niveau départemental un médiateur heureux entre l'administration et les administrés. »<sup>167</sup> Ce fait ne peut être sans conséquence sur la syndicalisation<sup>168</sup>, ni sur les rapports entretenus avec les instituteurs de base. Au SNES également, le secrétaire de la section académique (S3) rencontre régulièrement le recteur. Les dirigeants syndicaux bénéficient d'une véritable délégation d'autorité de l'État<sup>169</sup>. Leurs collègues les considèrent comme des personnages importants. André Henry décrit son prédécesseur à la tête de la section SNI des Vosges, Yves Ruaux, comme quelqu'un d'aimé « et craint à la fois ». Son comportement indique bien qu'il est conscient du pouvoir qu'il exerce :

« Sa brutale franchise déroutait un peu, mais il tenait toujours le langage du bon sens, de la vérité, et de la fermeté. (...) S'il acceptait de prendre en main une affaire délicate qu'un syndiqué venait de lui exposer et sur laquelle il conservait un doute, il n'hésitait pas à déclarer juste avant de refermer la porte derrière son visiteur : "Si tu m'as dit toute la vérité, je t'aiderai, sinon je te coulerai." »<sup>170</sup>

Le pouvoir représente donc une gratification importante qui découle de l'activité syndicale. Il a pour contrepartie des exigences importantes de la part des syndiqués en terme d'attitude du militant, étudiées par Daniel Mothé : « Les travailleurs jugent le militant sur ce qu'il dit, mais aussi sur son comportement vis-à-vis de cette morale implicite. Ils veillent à ce que le militant respecte ses propres lois et lui reprocheront tout manquement, considérant qu'il a des devoirs supplémentaires et différents à respecter. »<sup>171</sup> Quand la section SNI de la Somme

<sup>164</sup> HENRY André, *Dame l'école*, op. cit. - p. 130.

<sup>165</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 168, janvier 1938.

<sup>166</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 2, janvier 1945.

<sup>167</sup> PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation*, op. cit. - p. 195.

<sup>168</sup> « La fonction de contrôle des personnels à laquelle participent les représentants explique sans doute en partie la forte syndicalisation de ces professions ». GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 22-23.

<sup>169</sup> D'après Jean-Michel Chapoulie, cité par GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 124.

<sup>170</sup> HENRY André, *Dame l'école*, op. cit. - pp. 130-131.

<sup>171</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, op. cit. - p. 85.

publie une liste de non-grévistes, un membre du conseil syndical concerné proteste vigoureusement, il « signale l'effet déplorable de la parution de certains noms de responsables ou de militants en vue parmi les non grévistes. Il déclare renoncer à son mandat de représentant de son canton »<sup>172</sup>. Parmi les servitudes des militants, citons le besoin de posséder « un minimum de documentation personnelle permettant de renseigner les camarades », selon les termes du secrétaire général du SNES<sup>173</sup>. Tous les syndiqués ne peuvent donc devenir militants, du moins à un certain niveau de responsabilité. Cette sélection implicite fonctionne dans de nombreuses administrations publiques, selon Jeanne Siwek-Pouydesseau : « il était admis que le militant syndical devait être choisi parmi les meilleurs des employés et qu'il devait être un modèle pour ses collègues — d'où une grande confiance faite aux délégués chargés de représenter le personnel. »<sup>174</sup>

Comment s'étonner alors des difficultés éprouvées par les sections locales à renouveler ses responsables ?

### **b- L'obsession du renouvellement des responsables**

Un leitmotiv jalonne les correspondances échangées entre les sections et les directions nationales : la difficulté à trouver un remplaçant. Le secrétaire départemental par intérim du Maine-et-Loire décrit une conjoncture récurrente : pendant « plusieurs années, seul le secrétaire départemental a assuré le travail syndical sans qu'il y ait une participation active des différentes sections. Ce camarade parti en retraite, j'ai pris la succession et j'ai vainement tenté de remédier à cet état de fait en 1964-1965. Pour des raisons personnelles, je ne puis continuer à assurer le secrétariat départemental, mais malgré plusieurs réunions, nous n'arrivons pas à mettre sur pied une équipe de travail ni à trouver un secrétaire départemental. » Il précise que les « difficultés ne proviennent pas de désaccords au sein de la FEN, mais plutôt du manque de syndiqués acceptant des responsabilités sur le plan départemental. »<sup>175</sup> Le secrétaire de la section FEN du Nord développe en 1948 le thème nostalgique du « vieillissement des cadres »<sup>176</sup>. La plupart des organisations résolvent ce problème par la stabilité des équipes de direction<sup>177</sup>. Or, certains syndicats enseignant, dont beaucoup de sections du SNI, ont adopté le principe de la rotation des cadres. La limitation du

---

<sup>172</sup> CS du 24 avril 1958. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°56, juin 1958.

<sup>173</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>174</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 22.

<sup>175</sup> 3 BB 115, lettre à la FEN, le 22 avril 1965.

<sup>176</sup> 1 BB 92, lettre de Ringot, secrétaire de la section du Nord, à Lavergne, le 14 novembre 1948.

<sup>177</sup> Un exemple dans le Loir-et-Cher : « Le bureau a été réélu et moi-même comme secrétaire, la dix-huitième fois depuis 1932 !!! » 1 BB 8, lettre de Dufournier à Lavergne, 6 juin 1952.

nombre de mandats assumé par un militant doit éviter la sclérose des organisations, mais elle présente le redoutable inconvénient d'augmenter la pénurie de cadres disponibles. D'autant que les compétences exigées des candidats sont strictes.

L'absence de vivier de cadres sert d'argument aux partisans de la section académique dans le SNES : « Il est toujours mauvais, tant pour un bon fonctionnement que pour l'exercice même de la démocratie syndicale, de multiplier les postes sans besoin. »<sup>178</sup> Les méthodes utilisées pour convaincre les militants pressentis témoignent de ce déficit de bonnes volontés. Marquis explique comment il a été élu secrétaire général de la section de la Somme :

« c'est au cours de l'assemblée générale des "Petites A d'Amiens rural" que j'appris mon élection au poste de Secrétaire général de notre section syndicale. Bien décidé à protester, je me précipitai à la réunion du conseil syndical. Mais trop tard. Nos doctes conseillers, qui s'étaient allégrement déchargés d'une grosse responsabilité, travaillaient si sérieusement qu'il eut été cruel d'essayer de les faire revenir sur leur décision. »<sup>179</sup>

Ce problème est durement ressenti au niveau local, plus que dans les appareils syndicaux nationaux. En guise d'explication, Daniel Gaxie considère que « si les positions de pouvoir dans les organisations locales ne sont pas négligeables, elles sont moins à même de récompenser et de stimuler le zèle des militants que les positions » nationales<sup>180</sup>. De plus, les enseignants s'investissent dans de nombreuses autres organisations, associatives ou partidaires.

De nombreuses sections utilisent alors des expédients pour respecter formellement le principe de limitation des mandats, transformé en rotation des responsabilités entre membres d'une même équipe, chacun occupant à tour de rôle les différents postes. L'exemple de la section SNI de la Somme est presque caricatural. A la Libération, le secrétaire général provisoire s'appelle Jean Pédeboeuf, remplacé fin 1946. En 1949, l'assemblée générale abolit la règle qui limite à deux ans les fonctions de membre du Bureau, car elle « brise la continuité de l'action »<sup>181</sup>. Un membre du bureau du SNI depuis la Libération Vander Guchten, exerce la fonction de secrétaire général de la FEN en 1948 ; en 1950, il est simultanément secrétaire général du SNI, Conseiller Départemental et membre des commissions paritaires<sup>182</sup>. Quelle que soit la casquette, il ne cesse pas d'écrire dans le bulletin. En 1951, il appartient encore au secrétariat de section, tandis que Jean Pédeboeuf est à nouveau secrétaire général, fonction

<sup>178</sup> Les S3 sont moins nombreux que les S2. Article de Kreisler, Schouler et Repellin. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>179</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 31, mars 1952.

<sup>180</sup> GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », *op. cit.* - p. 130.

<sup>181</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 2, janvier 1945, n° 11, janvier 1947 et n° 21, novembre 1949.

<sup>182</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 16, avril 1948 et n° 23, avril 1950.

qu'il occupe jusque fin 1951, puis de 1954 à 1956<sup>183</sup>. Ces militants issus de la Résistance animent donc encore la section dix ans après. D'autres apparaissent dans la période, tel Marquis, dont nous avons relaté les circonstances de sa nomination au poste de secrétaire général en 1952. Il reste à ce poste jusqu'en 1954, puis le réoccupe à partir de 1957, dans l'intervalle, il a le titre de secrétaire adjoint<sup>184</sup>. Le dernier membre du quatuor est Magnier, militant depuis au moins 1949, et secrétaire général de la section entre 1956 et 1957<sup>185</sup>. La même équipe se répartit donc les postes tous les deux ans. Il manque à l'analyse l'étude des responsabilités dans la Fédération des Œuvres Laïques et à la MGEN du département. Dans le Puy-de-Dôme, le système est moins structuré, mais un militant comme Lauvergnat assiste au congrès national du SNI de 1945, joue un rôle de premier plan lors de la scission de la section en 1948, est élu secrétaire général en 1949 et cherche en 1951 « le camarade dévoué de la majorité qui voudra bien [le] remplacer »<sup>186</sup>.

### c- Des assemblées générales squelettiques au vote par correspondance

A la Libération, le syndicalisme enseignant privilégie les réunions pour les grandes décisions. Les syndicats reposant sur des sections d'établissement n'éprouvent pas de difficultés majeures à réunir les adhérents, qui se voient sur leur lieu de travail. Plus grande est la difficulté du SNI, qui regroupe une majorité d'instituteurs ruraux, éparpillés dans tous les villages du département. Ces sections organisent malgré tout des assemblées générales au chef-lieu du département, au moins une fois dans l'année. Ces AG statuent sur toutes les questions qui leur sont soumises et élisent quelquefois les directions. Les minorités défendent avec vigueur ce système, tels les militants unitaires du SNES, Brasseul et Guilbert, qui estiment qu'être syndiqué, c'est « avant tout participer à la vie du syndicat, exposer son point de vue, le confronter avec celui des autres dans les réunions d'établissements, dans les assemblées départementales. C'est là qu'on apprend à connaître et à comprendre les questions souvent complexes et délicates que pose la vie syndicale. »<sup>187</sup> La réunion permet aux membres du groupe de communiquer et de se souder en créant un monde commun. Cependant, Jacques Girault estime que dans « ces assemblées, peu de militants interviennent »<sup>188</sup>. Les comptes-

<sup>183</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 26, janvier 1951, n° 30, janvier 1952 et n° 40, juin 1954.

<sup>184</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 31, mars 1952, n° 46, décembre 1955 et n° 50, janvier 1957.

<sup>185</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 48, juin 1956.

<sup>186</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946, n° 38, octobre 1949 et n° 46, mars-avril-mai 1951.

<sup>187</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>188</sup> GIRAULT Jacques, « Le Syndicat National des Instituteurs, la section de l'Oise et Maurice Dommanget dans la deuxième moitié des années 1930 », *Maurice Dommanget, Actes du Colloque international tenu à Beauvais les 6 & 7 mai 1994*, Beauvais, Archives Départementales de l'Oise, 262 p. - p. 51.

rendus d'AG indiquent effectivement que quelques orateurs accaparent les débats. Les militants Ecole Emancipée, qui expriment une vision élitiste du syndicalisme, semblent s'en accommoder, car ils pensent selon Renaud Chauvet « que, seuls, doivent intervenir les votes des collègues suffisamment évolués, syndicalement parlant, pour assister régulièrement aux assemblées générales. »<sup>189</sup>

En effet, le principe des assemblées générales souveraines est soumis à des critiques croissantes, à cause de l'insuffisante participation des instituteurs. Merville, militant unitaire, regrette les « assemblées squelettiques, où 60 ou 80 camarades, décident souverainement au nom d'une section de 1000 ou 1500 membres, ce qui constitue assurément la négation même de la démocratie syndicale. »<sup>190</sup> Peut-on valider cette indication ? Les bulletins de section publient généralement le nombre de votants sur les motions, ce qui permet d'évaluer l'affluence. La section de la Somme indique que 182 personnes ont voté en juillet 1946, soit 10 % des syndiqués. Par la suite, ce chiffre décline, de 120 présents en 1948 à 70 seulement en 1956<sup>191</sup>. La section du Puy-de-Dôme ne réunit également que 190 personnes en 1947<sup>192</sup>. Un secrétaire départemental écrit dans une lettre confidentielle que certaines sections ne réunissent que 30 syndiqués, ce qui affaiblit leur représentativité<sup>193</sup>. Enfin, dès les années 1930, les AG de la section de l'Oise réunissent moins du quart des syndiqués<sup>194</sup>. Nous approuvons donc l'analyse de Daniel Mothé : croire « que les traditions démocratiques sont suffisamment ancrées dans nos institutions pour que les travailleurs exigent à tout instant d'être consultés dans les décisions syndicales est certainement une erreur. »<sup>195</sup>

La faible présence aux AG pousse de nombreuses directions de section à faciliter la participation des syndiqués, notamment grâce au vote par correspondance. La section de la Somme procède à un tel vote dès 1945, avec 1 000 votants sur 1800 syndiqués<sup>196</sup>. Les chiffres sont similaires dans le Puy-de-Dôme, mais la participation baisse à 40 % dès 1947<sup>197</sup>. Les deux légitimités s'opposent dans cette section : les unitaires soutiennent le vote de l'AG, contrairement aux réformistes, tenants du vote par correspondance, « bien plus sérieux », car pour eux, entre « le vote à main levée de 100 ou 150 camarades à l'AG et le vote à bulletin

<sup>189</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 55.

<sup>190</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>191</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 10, octobre 1946, n° 15, janvier 1948 et n° 49, octobre 1956.

<sup>192</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 29, août-septembre-octobre 1947.

<sup>193</sup> Il déplore que « l'Ecole Libératrice publie les votes par mandats sans indiquer le nombre des participants à l'Assemblée générale. » Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 133/136, lettre de Briand, le 26 novembre 1956.

<sup>194</sup> GIRAULT Jacques, « Le SNI, la section de l'Oise et Maurice Dommanget », op. cit. - p. 51.

<sup>195</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, op. cit. - p. 78.

<sup>196</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 3, avril 1945.

<sup>197</sup> Article 13 des statuts : le vote est centralisé par la section, une enveloppe précise la commune de l'électeur. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 169, février 1938, n° 19, décembre 1945-janvier 1946 et n° 26, février-mars 1947.

secret de 812 camarades, le choix est facile à faire. »<sup>198</sup>

La majorité du SNI opte de plus en plus dans cette période pour la systématisation du vote par correspondance, qu'elle juge plus propice à de bons résultats. Ce système, cohérent avec l'adoption des tendances, s'oppose à la souveraineté des assemblées générales. Forestier le promeut en 1953 au plan national<sup>199</sup>. L'autonomie des sections bloque toute uniformisation du mode de scrutin, jusqu'à la réforme nationale des statuts du SNI, en 1964, qui impose le vote par correspondance. Les équilibres internes ne seront pas bouleversés.

## C- Centralisme ou fédéralisme ?

Comment les relations entre les sections locales et les appareils nationaux s'organisent-elles ? Peut-on les qualifier de centralistes, la direction nationale imposant son point de vue, ou de fédérales, dans la mesure où les sections conservent leur autonomie ?

### a- La sollicitation de l'avis des sections locales

Les syndicats enseignants ne connaissent pas de crise entre la base et le sommet dans notre période. L'autorité des directions nationales repose d'abord sur leur capacité à prendre en compte l'avis des adhérents. Pour cela, le rôle des sections locales reste primordial, elles sont chargées de répercuter les réactions et attentes de la base. Les appareils nationaux discutent souvent à partir d'informations délivrées par leurs sections. Ainsi, un membre du BF « rend compte du climat qu'il a rencontré » dans un déplacement en province<sup>200</sup>. Le BF discute de l'éventualité d'une grève en décembre 1959, Dhombres, secrétaire général du SNES, « se fait écho des positions prises dans des S1 qui sont toutes contre la grève de 24 heures », son homologue du SNET, Roulet évoque une « enquête qui conclut à la participation à la grève sans enthousiasme. »<sup>201</sup> Sur le même sujet, le BF décide d'adresser une circulaire « aux secrétaires de sections départementales leur demandant la situation dans leur département. »<sup>202</sup> Détenir ces informations confère un pouvoir substantiel, qui conduit les dirigeants EE du SNI à souhaiter « être mieux au courant des relations entre les sections et le Bureau, lorsqu'il [s'agit] de questions importantes. »<sup>203</sup>

Pierrette Rouquet, responsable des questions coloniales au SNI, justifie sa prudence par les

<sup>198</sup>CS du 4 avril 1946. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 21, avril-mai 1946.

<sup>199</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>200</sup> Margailan, à propos des congrès des syndicats. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 mars 1958.

<sup>201</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

<sup>202</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 3 mars 1958.

« divergences marquées au sein » des sections, notamment celles des colonies. Le bureau national se fait donc un « devoir d'être d'une extrême prudence », toute autre attitude constituant « un véritable abus de confiance. »<sup>204</sup> La politique du BN du SNI consiste à consulter les sections en aval des décisions importantes, quitte à exiger d'elles l'application des décisions prises en commun. Une pratique est institutionnalisée dans ce but : le dirigeant chargé d'une question au congrès national envoie un questionnaire aux sections et rédige son rapport en fonction des réponses<sup>205</sup>. Une instance de la FEN permet aussi de consulter les sections : le Conseil national, organisme consultatif, composé des membres de la CA et d'un délégué par syndicat national et par section départementale. Des rapports de synthèse sur la vie des sections départementales y sont présentés, afin d'échanger les expériences et de stimuler l'activité<sup>206</sup>. Les sections ne dépendent pas obligatoirement de la direction nationale pour communiquer, une certaine transversalité existe, notamment grâce à l'échange de bulletins, pratique en vigueur dans le SNI et développée dans la FEN. Dans les années 1960, Gabriel Vialle, responsable de la section FEN des Bouches-du-Rhône, reçoit chaque mois entre quarante et cinquante bulletins FEN, « plus des informations » envoyées par les militants des sections moins dynamiques, « en échange des bulletins » de son département<sup>207</sup>.

#### **b- Les distorsions entre base et sommet**

Le fonctionnement initial de la FEN correspond au schéma fédéral des fondateurs de la CGT, défini ainsi par René Mouriaux : « L'initiative provenait de la base. La confédération était une structure légère de concertation, de coordination. »<sup>208</sup> Les sections restent autonomes, aussi bien au SNI qu'à la FEN, elles disposent de leurs propres statuts<sup>209</sup>. De plus, dans toute organisation, un écart est toléré entre les décisions nationales, destinées à être l'objet d'une publicité maximale et à consacrer un consensus interne, et les pratiques locales, qui peuvent discorder sans que les votes dans les congrès nationaux ne s'en ressentent. Ce décalage augmente pour les petites sections de province, en contact avec les dirigeants nationaux uniquement à l'occasion des congrès et à travers la correspondance. En 1963, le secrétaire de la section de la Lozère demande en vain la présence d'un membre du bureau fédéral à une

---

<sup>203</sup> Duthel et Valière. EL n°17, 15 juin 1947.

<sup>204</sup> EL n°19, 10 juillet 1947.

<sup>205</sup> Théo Sieglar sur l'éducation permanente. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 22, congrès national du SNI 1967.

<sup>206</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>207</sup> Toutes les sections SNI s'envoient leurs bulletins. Entretien avec Gabriel Vialle, 1993.

<sup>208</sup> MOURIAUX René, *Les syndicats dans la société française*, Paris, FNSP, 1983, 271 p. - p. 39.

<sup>209</sup> Rapport de Delanoue « les syndicats départementaux seront libres d'adopter la structure qui leur conviendra. » EP n° 8, mai 1946, spécial congrès, 5 mars matin 1946.

AG. Il exprime une certaine amertume à ce sujet : « Je sais bien que, vu de Paris, la petite Lozère, avec sa modeste section de 1000 adhérents, n'a pas grande importance. » Il insiste l'année suivante en rappelant que la plupart des militants non membres du SNI « n'ont jamais eu l'occasion de voir et entendre un responsable national. » En 1966, le même militant emploie un argument nouveau : il part à la retraite<sup>210</sup>. La requête est enfin satisfaite en 1969, soit onze ans après un précédent déplacement d'un dirigeant national en Lozère<sup>211</sup>. Dans ces conditions, la marge de manœuvre des dirigeants locaux est forte, s'ils ne se signalent pas à l'attention des dirigeants nationaux.

A l'inverse, la centralisation augmente pour les structures locales proches du pouvoir national, qui est en mesure de les surveiller. Les sections parisiennes agissent sous le regard des directions nationales, d'autant plus empressées à les contrôler que leurs actes obtiennent une répercussion nationale, du fait de la concentration des pouvoirs et des médias à Paris. A la Libération, les sections du SNES et de la FEN sont dirigées par des militants unitaires, ce qui ne simplifie pas les rapports. La crise relative à la grève des instituteurs de la Seine, en 1947, est l'occasion pour la direction nationale du SNI de réaffirmer son autorité. Par la suite, la section de la Seine de la FEN, le Syndicat de l'Enseignement de la Région parisienne (SERP) agit en coopération avec le bureau fédéral. L'imbrication des enjeux nationaux et parisiens amène le bureau fédéral à formuler des recommandations au SERP, seule section à bénéficier d'une telle sollicitude<sup>212</sup>. Les réactions des enseignants parisiens influent particulièrement sur les décisions d'action du bureau fédéral<sup>213</sup>. Les deux directions évitent ainsi de nouvelles crises préjudiciables au maintien des équilibres internes.

La tentation est grande pour le courant unitaire de profiter de l'autonomie des sections. Ainsi, il incite ses militants à écrire dans les bulletins départementaux du SNI, car ils « sous-estiment dangereusement l'importance de cette forme d'expression », précieuse dans une période où *L'Ecole Libératrice* restreint le nombre d'articles unitaires<sup>214</sup>. Lors du débat sur la création de la FEN-CGT, le Conseil national du SNI interdit aux militants de cumuler les responsabilités entre le SNI et la CGT, « tant départementalement que nationalement ». Les unitaires s'érigent alors en défenseurs des prérogatives locales : « si le Conseil national est habilité à prendre cette position à l'égard des dirigeants nationaux, il ne peut le faire à l'égard

---

<sup>210</sup> 3 BB 115, lettres de Suau, secrétaire de la Lozère, du 10 mai 1963, du 4 octobre 1964 et 6 octobre 1966.

<sup>211</sup> 3 BB 115, lettre de Jean Gouzy, le 24 septembre 1969.

<sup>212</sup> Par exemple, pour une journée d'action : « Le bureau a pensé qu'il y avait lieu d'organiser des réunions plus larges, à portée nationale. En effet, si ta section [le SERP] n'y voit pas d'inconvénients, il serait bon que la FEN envoyât deux de ses militants exposer les revendications des fonctionnaires, conformément aux résolutions fédérales. » 1 BB 8, lettre de Lavergne à Ruff, 7 mai 1952.

<sup>213</sup> Les instituteurs de la Seine veulent retarder des examens, le BF s'y oppose, n'acceptant qu'un « recul de la correction d'une semaine ». Forestier « considère cette action comme insuffisante si la Seine est vraiment décidée à se battre » et propose une manifestation. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 31 mai 1954.

<sup>214</sup> BFI, n° 3, janvier 1951.



de ceux des sections départementales qui, autonomes et se déterminant librement, peuvent fort bien prendre une attitude inverse. »<sup>215</sup>

Les directions nationales des syndicats et de la FEN tentent progressivement de limiter cette autonomie des sections, en définissant des domaines dans lesquels les décisions nationales priment, parmi lesquelles les questions politiques d'ordre national. Lors du référendum organisé par le pouvoir gaulliste le 8 janvier 1961, la FEN et le SNI appellent à l'abstention. Une consigne nationale stricte est donc communiquée aux sections. Comme quelques-unes refusent de s'y plier, Lauré envoie une circulaire pour être informé de la position finalement adoptée. Certaines sections fédérales prennent une posture légaliste, comme celle de Seine-Maritime : « la section départementale a suivi, très démocratiquement, les directives émanant du bureau fédéral (attitude qui sera, d'ailleurs, la sienne en toute circonstance). »<sup>216</sup> D'autres, pas toutes minoritaires, s'insurgent contre ces questions, comme le secrétaire de la section de la Corrèze : « Chacun, si j'ai compris, conservait le droit d'avoir son opinion. Il n'y avait pas d'étouffoir fédéral. Si tel était bien le cas, le "problème de fond" dont tu parles ne peut avoir qu'une solution : la liberté laissée à chaque section et à chaque syndicat. » Au nom de l'efficacité, il émet cependant une distinction entre les questions politiques et revendicatives : « la discipline doit jouer lorsqu'il s'agit d'une action syndicale, comme les prochaines grèves tournantes »<sup>217</sup>.

La pression centralisatrice s'intensifie à l'occasion du congrès fédéral suivant, transformant l'autonomie des sections en enjeu interne. La motion majoritaire défend la « nécessité absolue pour les sections départementales de respecter en toute circonstance les décisions de Congrès. » Les unitaires prennent habilement le contrepied : « dans le cadre des décisions de Congrès et des directives nationales, une marge d'initiative plus grande doit être laissée aux sections départementales et locales. » Ils ne prônent pas l'indépendance des sections, mais une grande autonomie. Enfin, la motion Ecole Emancipée souhaite « que soient prises toutes mesures permettant de développer l'activité des sections départementales afin de les conduire à jouer un rôle plus important dans la vie de la FEN et dans le fonctionnement de ses organismes dirigeants »<sup>218</sup>.

Le fédéralisme initial subit donc une restriction progressive de son champ d'application, au profit des appareils nationaux, qui bénéficient de la centralisation de l'appareil d'Etat, sur

---

<sup>215</sup> BFI, n° 6, 20 juillet 1948.

<sup>216</sup> 2 BB 62, lettre de la section de Seine-Maritime, du 12 janvier 1961. Autre exemple : « Nous avons d'abord attendu de connaître la position fédérale nationale. » Lettre de la section de Vendée, 1961.

<sup>217</sup> 2 BB 62, lettre de Jehan Mayoux, le 11 janvier 1961. D'autres réticences sont visibles : « Je n'ai pas répondu par retour à la circulaire du 9/1 concernant le référendum, car la section départementale de l'Isère n'a rien à se reprocher. », Lettre de Boullu à Lauré, le 17 janvier 1961.

<sup>218</sup> EP n°1, octobre 1961.

lequel ils sont adossés.

\* \* \*

Les sections locales sont donc animées par de petites équipes, qui peinent souvent à se renouveler et développent une activité régulière, mais non intensive. Le SNI bénéficie de la meilleure implantation locale, et aide les sections fédérales à se constituer. Le fonctionnement des sections locales exprime en réduction les choix organisationnels opérés par les appareils nationaux.

### **III- FONCTIONNEMENT DES APPAREILS NATIONAUX**

#### **A- La vie quotidienne des administrations syndicales.**

##### **a- Un appareil léger**

Quelle importance accorder aux appareils nationaux du syndicalisme enseignant ? Bertrand Geay affirme que le « travail technique d'archivage, de conception, de communication que suppose » leur activité « nécessite d'importants moyens matériels et humains. »<sup>219</sup> Bien que logique, cette idée ne correspond pas aux réalités des années 1950. L'appareil de la FEN est léger, comme celui des syndicats. Il en résulte quelquefois un certain amateurisme, avec des retards pour l'envoi d'affiches<sup>220</sup>. En 1960, Georges Lauré est obligé de préciser à un correspondant qu'une lettre qu'il lui a adressée « n'est nullement une circulaire, le stencil ou le manuscrit étant [ses] palliatifs pour compenser la démolition actuelle de [son] secrétariat. »<sup>221</sup> En 1963 encore, la section de la Lozère ne reçoit pas de réponse à son invitation d'un membre du BF à une assemblée générale. L'AG est annulée, et le secrétaire départemental s'étonne : « Nous avions quand même espéré que notre demande méritait une réponse. (J'aurais dû peut-être joindre un coupon-réponse : “Répondez par oui ou par non — rayer la mention inutile — ” et joindre une enveloppe timbrée). »<sup>222</sup> Cependant, le secrétaire général répond en général individuellement aux lettres qui lui sont adressées, même par des

<sup>219</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 19.

<sup>220</sup> « Les affiches adressées à l'Hérault sont arrivées deux heures avant le meeting. » 1 BB 17, lettre de Féraud, mars 1955.

<sup>221</sup> 2 BB 3, lettre de convocation de Lauré pour le BF, 16 janvier 1960.

<sup>222</sup> 3 BB 115, lettre de Suau, sec de la Lozère, le 10 mai 1963.

syndiqués sans responsabilités particulières.

Les syndicats nationaux reçoivent un courrier plus volumineux, au point qu'un rapport d'activité du SNES le présente comme un problème : une « avalanche de lettres (...) déferle sur les malheureux camarades du Bureau national ». Le secrétaire général du SNES ne peut pas « répondre à toutes les lettres qui lui sont adressées avec la mention “personnelle” », d'autant qu'il assure « son service complet de professeur ». Il demande en conséquence aux syndiqués de se renseigner d'abord auprès des responsables locaux (S1 et S2), la direction nationale n'intervenant qu'en dernier recours, lorsqu'ils se trouvent « dans l'impossibilité absolue de répondre »<sup>223</sup>.

Avec le temps, les syndicats étoffent néanmoins leur appareil<sup>224</sup>. Le SNI emploie plusieurs permanents (cinq dès 1946, puis six en 1950, ajouté à six membres du personnel de secrétariat<sup>225</sup>), mais comme pour la FEN (qui dispose alors de deux permanents, plus deux employés<sup>226</sup>). Ces chiffres restent très inférieurs à ceux prévalant dans les années 1970 et 1980, lorsque la bureaucratisation des syndicats est accomplie. Pour le SNES, Jean Petite raconte que dans les années 1962-1968, « un appareil administratif extrêmement léger limite les tentations bureaucratiques. »<sup>227</sup> En 1966, la direction du nouveau SNES emploie huit permanents et demi, ce qui constitue pour l'époque un chiffre important, auparavant le SNET disposait de quatre permanents<sup>228</sup>. Le syndicat des agents compte 16 000 adhérents en 1965, et ne dispose que de deux militants détachés, c'est-à-dire des fonctionnaires payés par l'organisation pour exercer leurs responsabilités syndicales. Le ministère peut également continuer de verser le salaire des dirigeants syndicaux, selon la procédure dite de mise à disposition, surtout utilisée pour les associations d'éducation populaire. Cette procédure est peu usitée pour les syndicats dans notre période et n'entre pas dans les règles officielles de la Fonction publique.

Si la FEN se voit contrainte de limiter au strict minimum son personnel, elle n'éprouve pas de difficultés à gérer son budget. Le nombre conséquent de syndiqués procure une grande stabilité des recettes, issues presque exclusivement des cotisations. Des coutumes permettent d'augmenter ses réserves. En règle générale, le mandat payé par les délégués au congrès

---

<sup>223</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>224</sup> Le Ministère refuse une mise à la disposition pour le syndicat des Agents de lycées et n'accepte que son détachement : « plusieurs organisations ayant sollicité des mises à la disposition, - notamment le SGEN, - le Ministre a opposé un refus général. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>225</sup> EL n° 15, 19 janvier 1950.

<sup>226</sup> ASTRE Louis, *FEN 1948—1954. Dynamisme initial des activités “Jeunesse”*, témoignage dactylographié, 27 p. Ce faible chiffre réduit l'activité fédérale : « Tu sais combien la FEN est pauvre en militants permanents », aussi aucun membre du BF n'assiste au congrès du SNETAA. 2 BB 2, lettre de Lauré à Fournier, 24 mars 1964.

<sup>227</sup> Jean Petite, témoignage FSU « De la difficulté d'être Unité et Action », 2002.

<sup>228</sup> Le SNES et le SNET fusionnent en 1966. Circulaires Unité et Action du 18 juin et du 27 octobre 1966. « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962 - 1967) », *op. cit.* – pp. 71 et 76.

fédéral est suffisamment élevé pour que son organisation ne coûte rien à la FEN et qu'elle bénéficie « d'un solde créditeur correspondant aux dépenses de 2 à 3 mois. »<sup>229</sup> L'immeuble de la rue Solférino, qui héberge les différents syndicats de fonctionnaires issus de la CGT, est rénové sans que la FEN lésine à la dépense<sup>230</sup>. Les locaux sont situés dans les beaux quartiers parisiens, non loin des sièges du pouvoir (ministère, parlement), par exemple ceux du SNI sont installés au 94, rue de l'Université, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Ils s'agrandissent peu à peu, ce qui confère une valeur symbolique au privilège de la détention d'un bureau<sup>231</sup>. La FEN héberge rue de Solférino ses syndicats du second degré, puis le SNET achète en 1956 un appartement au 208, rue de Rivoli. En 1966, le nouveau SNES, issu de la fusion avec le SNET, s'installe rue de Courty et rue de Villersexel (près de l'Assemblée nationale)<sup>232</sup>. La FEN peut effectuer un versement de solidarité aux victimes d'une catastrophe minière belge sans lancer de collecte aux syndiqués<sup>233</sup>. Le budget ne fait donc pas partie des questions sensibles dans la Fédération, d'autant que les syndicalistes répugnent en général à aborder les questions financières. A titre d'exemple, un congrès de la section des Bouches-du-Rhône consacre un quart d'heure aux rapports financiers départementaux et nationaux<sup>234</sup>.

Comment se répartissent les dépenses entre instances syndicales ? Traditionnellement, les voyages sont à la charge de l'organisme invitant. Ainsi, les représentants des sections qui participent au Conseil national sont remboursés par la direction nationale de la FEN, tandis que les frais du délégué national en visite dans une section sont assumés par ladite section<sup>235</sup>. Les trésoreries des grands syndicats nationaux sont en général plus fournies que celle de la Fédération, ce qui conduit quelquefois à des négociations. Quand la FEN est invitée à un sommet franco-allemand dont le transport reste à sa charge, le BF constate qu'elle ne peut « assurer les frais de déplacement des 30 participants. » Le SNI accepte alors de payer le voyage de ses 14 représentants<sup>236</sup>. L'autonomie financière est un gage de souveraineté des appareils des syndicats nationaux, et le SNI n'hésite pas à marquer sa particularité. Pour financer la campagne contre la loi Debré, un fonds laïque est créé, les syndicalistes de l'enseignement secondaire proposent que soit imprimé un timbre remis aux adhérents contre versement de leur participation, mais le SNI, fer de lance de la contestation, décline l'offre.

---

<sup>229</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

<sup>230</sup> Le bureau « est pour la réalisation en une seule tranche », pour un montant de trois millions de francs. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 17 février 1958.

<sup>231</sup> Un unitaire signale que certains permanents retraités « ont continué longtemps à avoir leur propre bureau au siège » du SNI. Archives des Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, *L'Ecole et la Libération*.

<sup>232</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES, op. cit.* – p. 217.

<sup>233</sup> 100 000 F sont versés. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 septembre 1956.

<sup>234</sup> 42 J 21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

<sup>235</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du lundi 11 mars 1958 et 3 BB 115, lettre de Suau, secrétaire de la Lozère, le 6 octobre 1966.

<sup>236</sup> Au Sonnenberg pendant l'été. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 9 mai 1955.

60 000 timbres sont alors imprimés pour tous les syndicats affiliés, SNI excepté<sup>237</sup>.

### **b- Une presse syndicale austère et abondante**

Pour l'enseignant lambda, l'adhésion à la FEN se concrétise par la réception de plusieurs bulletins : d'abord le bulletin irrégulier de la section locale de son syndicat, ensuite le bulletin régulier de son syndicat national (le journal du SNET, *Le Travailleur de l'Enseignement Technique*, est mensuel, celui du SNES, *L'Université Syndicaliste*, est bi-hebdomadaire, puis mensuel, le journal à la plus grande fréquence étant *L'Ecole Libératrice*, bulletin hebdomadaire du SNI) et enfin *L'Enseignement Public*, bulletin mensuel de la FEN. Tous ces journaux sont épais et de lecture aride. Un numéro du bulletin de la Somme compte même 72 pages !<sup>238</sup> La pagination du numéro moyen de *L'Ecole Libératrice* oscille entre 14 et 24 pages. A titre d'exemple, pour l'année 1948-1949. *L'Enseignement Public* compte entre 16 et 30 pages en moyenne, avec peu d'illustrations.

Or, on signale régulièrement combien la lecture de cette presse est rébarbative, par exemple au SNES : « Si certains camarades semblent se désintéresser de la vie de notre organisation, avouons que les organes d'information dont ils disposent ne sont pas toujours faits pour leur faciliter les choses. » Le manque de « clarté » est relevé également pour *L'Ecole Libératrice*, critiquée pour ses « articles techniques peu vivants », loin « d'un véritable organe d'information. »<sup>239</sup> La matière de ces bulletins ne permet guère de les rendre attrayants : l'US publie par exemple les résumés des travaux du Comité technique paritaire du Second degré<sup>240</sup>. *L'Enseignement Public* est composée des communiqués de la FEN et d'échanges de courriers. Des projets de loi et des statistiques corporatives sont également publiés<sup>241</sup>. Comment s'étonner de l'inquiétude manifestée par les militants SNI de la Somme à propos de « *L'Ecole Libératrice* qu'on ne lit point » et du « bulletin syndical qu'on feuillette distraitement »<sup>242</sup>?

Le contenu de *L'Enseignement Public* évolue dans les années 1950. A la Libération, chaque numéro comprend en moyenne une dizaine d'articles, écrits par des collaborateurs variés. Les permanents ne rédigent pas l'essentiel du journal, fourni par des militants ou des chercheurs sollicités sur un sujet précis. A partir de 1950, son contenu s'appauvrit, les deux tiers des articles sont des textes d'information, non signés et techniques, à tel point qu'un

<sup>237</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 janvier 1960.

<sup>238</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 9, juin 1946.

<sup>239</sup> Tribune libre de Maurice Antier, secrétaire du S2 de Maine-et-Loire. US n° 57, 22 janvier 1950 et courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

<sup>240</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>241</sup> EP n°1, octobre 1951.

<sup>242</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 22, février 1950.

sommaire n'apparaît qu'en 1955<sup>243</sup>. Les dirigeants syndicaux sont sensés disposer de compétences journalistiques. La taille même des éditoriaux est symptomatique : loin du format « billet », ils occupent fréquemment plus d'une page, format A4. La présentation des journaux souffre également de cette austérité : à part *L'École Libératrice*, qui est loin d'être parfaite, ils ressemblent plus à des petits bulletins qu'à des hebdomadaires ou des mensuels de l'époque. Leurs maquettes sont surtout conçues pour inclure le maximum de texte.

La presse syndicale représente un enjeu interne de première importance, comme vecteur de la communication syndicale. Tous les opposants dénoncent son statut d'outil privilégié par les majorités pour imposer leur point de vue, tel ce militant unitaire, selon lequel « *L'École Libératrice* est avant tout destinée à assurer la pérennité de l'équipe dirigeante ; elle est un instrument de gouvernement au service d'une majorité qui possède les seuls moyens d'information sur la base nationale »<sup>244</sup>. L'EE proteste aussi contre la censure dont elle s'estime victime<sup>245</sup>. Le statut des différents rédacteurs des bulletins syndicaux apparaît inégal : le secrétaire général signe l'éditorial, tandis que beaucoup d'articles d'opposants sont stigmatisés par leur inclusion dans la rubrique *Tribune libre*. Lavergne se réserve même la possibilité, comme secrétaire général, d'accompagner d'un commentaire tout texte publié dans *L'Enseignement Public*, ce qui lui permet de contrer sans attendre les critiques de ses adversaires<sup>246</sup>.

## **B- Le fonctionnement des instances nationales**

### **a- Le rôle des différentes instances**

Les réunions syndicales les plus importantes sont les congrès, qui se réunissent tous les ans, généralement pendant les vacances de Pâques. L'exigence du sacrifice d'une partie des vacances diminue d'ailleurs le nombre de volontaires<sup>247</sup>. Les autres structures (bureau, commission administrative) disposent d'une légitimité moindre et doivent plus veiller à l'application des principes entérinés par les congrès qu'innover. Normalement, seul le congrès est habilité à revenir sur une décision prise en congrès<sup>248</sup>. Dans le SNI, la seule question importante qui lui échappe est l'élection du Bureau, confiée au Conseil national, composé

<sup>243</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955 et EP n° 1, octobre 1955.

<sup>244</sup> Clarissou. Archives des Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, *L'École et la Libération*.

<sup>245</sup> EE, n° 6, 21 décembre 1947.

<sup>246</sup> Bay est hostile à ce procédé. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 4 octobre 1954.

<sup>247</sup> Statuts fédéraux publiés dans EP, n° 4, décembre 1949 et entretien avec André Drubay.

<sup>248</sup> Le problème se pose à propos de l'UNESCO, quittée par une décision de congrès. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 mai 1954. Cf également le compte-rendu de la réunion du BF du 4 février 1957.

d'un représentant de chaque section<sup>249</sup>.

Une répartition des tâches existe également entre CA et bureau fédéral : celui-ci débroussaille les questions importantes et cherche un accord entre ses membres ; en cas d'échec, la CA arbitre<sup>250</sup>. Cette dernière n'est donc pas toujours consultée. Face à un problème d'affiliation syndicale résolu sans heurts entre syndicats nationaux, le bureau fédéral « estime qu'il n'est pas nécessaire dans ces conditions de porter la question devant la CA. »<sup>251</sup> Le calendrier des réunions reste également très stable, témoignant du caractère routinier de l'action syndicale enseignante : le BN du SNES se réunit deux fois par mois, sa CA tous les deux mois, la CA fédérale est convoquée le troisième jeudi du mois, un jour où la plupart des enseignants ne font pas cours<sup>252</sup>.

Les réunions nationales, congrès ou conseils nationaux, donnent l'occasion aux militants de se voir, d'avoir un contact régulier avec les dirigeants parisiens<sup>253</sup>. Le BF profite lui aussi de ces réunions pour résoudre des questions particulières avec les responsables des syndicats nationaux ou des sections locales<sup>254</sup>. La présence de nombreux militants de terrain rend incertaine l'issue de certains débats. Les congrès ne sont pas gagnés à l'avance, au moins sur les questions non idéologiques, et les dirigeants nationaux craignent d'être désavoués. De ce fait, la direction du SNI refuse de prendre position sur une grève d'examens « à deux semaines de son Congrès. »<sup>255</sup> Le phénomène est encore plus patent dans les petits syndicats, dont la bureaucratie est faible. Le secrétaire général du Syndicat des Proviseurs et Directrices de Lycées raconte à Lauré qu'il n'a pu obtenir au congrès le vote unanime du rapport moral qu'à la condition que le Bureau s'engage à « consulter les adhérents en cas de nouvelles grèves. »<sup>256</sup>

### **b- L'utilité des réunions en question**

Les réunions servent-elles vraiment le syndicalisme enseignant ou constituent-elles des rites inutiles et coûteux ? Une esquisse de réponse s'appuie sur le critère du sérieux : les réunions sont-elles suivies attentivement ? Quelques comptes-rendus de congrès permettent d'en douter. Les notes manuscrites d'un militant des Bouches-du-Rhône sur le congrès

<sup>249</sup> Il se prononce sur la base des élections internes, c'est plutôt une ratification. EL n° 40, 22 septembre 1949.

<sup>250</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 janvier 1957. Lauré « évoque les questions importantes qui viendront en discussion cet après-midi à la CA. » Compte-rendu de la réunion du BF du 23 janvier 1958.

<sup>251</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>252</sup> US n° 54, 10 octobre 1949 et 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 février 1955.

<sup>253</sup> Congrès FEN de 1947, Séance du 17 mai matin - p. 88.

<sup>254</sup> Par exemple au Conseil national pour discuter avec les syndicats de l'agriculture. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>255</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

national du SNI sont éloquentes : « Ce matin, salle pleine (...). Attention à peine soutenue de la part des congressistes. »<sup>257</sup> Les délégués apparaissent d'autant plus dissipés que les « débats sont longs », comme le signale un compte-rendu de congrès fédéral publié par la section du Puy-de-Dôme<sup>258</sup>. Au congrès de 1947 du SNI, le rapport moral provoque pas moins de soixante interpellations<sup>259</sup>. Cependant, un autre article paru dans un bulletin départemental affirme qu'à un congrès, « tous les orateurs avaient été bien suivis et fort applaudis. » Le thème du débat – la guerre d'Algérie – explique peut-être le sérieux des délégués<sup>260</sup>. Le phénomène d'inattention du public se retrouve dans les réunions locales. Dans le Puy-de-Dôme, le secrétaire général de la section SNI le déplore : « Bien peu d'auditeurs en suivirent les débats avec toute l'attention désirable et certains rapporteurs constatèrent avec amertume qu'ils avaient parlé dans l'indifférence presque générale des auditeurs. »<sup>261</sup>

Il est difficile en conséquence d'évaluer l'impact de ce théâtre, dans lequel « des *représentants* » donnent « une *représentation* » selon la formule de Pierre Bourdieu<sup>262</sup>. Même les réunions des instances les plus hautes souffrent d'un certain désintérêt. Philippe Rabier déplore les retards et l'absentéisme sévissant à la CA de la FEN : « Je n'ai pas l'impression que nous avons toujours travaillé avec le sérieux désirable à la CA. »<sup>263</sup> Ce sentiment est même exprimé dans une réunion du BF. L'ordre du jour d'un Conseil national de la FEN est relativement flou : « déterminer les possibilités d'action des sections départementales ». Forestier « regrette cette convocation, le CN n'ayant pas été préparé sur des points précis risque de se dérouler de façon monotone. »<sup>264</sup>

Plusieurs délégués aux congrès manifestent leur extériorité devant ces rites. André Drubay n'imaginait pas intervenir à son premier congrès fédéral : « autant j'étais à mon aise au niveau local ou départemental, autant je voyais ça de très loin. »<sup>265</sup> Un compte-rendu du congrès du SNI publié par la section de la Somme ne précise pas les votes de la délégation, mais multiplie les détails et les impressions, résumant par exemple les déclarations du maire de Montrouge. Il décrit même la décoration de la salle du congrès : elle « est sobre et de bon goût : c'est une symphonie grenat et ivoire. Le soir, une lumière diffuse, encadrant les fenêtres et les caissons du plafond, baigne toute la salle. »<sup>266</sup> Le registre poétique est délaissé par la section du Puy-

<sup>256</sup> 2 BB 40, courrier des syndicats nationaux sur la grève du 30 mai 1958, E.P. Duharcourt.

<sup>257</sup> 42 J 22, congrès national du SNI, 1967.

<sup>258</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>259</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 14, octobre 1947.

<sup>260</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 49, octobre 1956.

<sup>261</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>262</sup> BOURDIEU Pierre, « La représentation politique », *op. cit.* - p. 8.

<sup>263</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 18.

<sup>264</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>265</sup> Entretien André Drubay.

<sup>266</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 14, octobre 1947.



de-Dôme au profit du registre humoristique<sup>267</sup>, mais l'effet est le même : éloigner les adhérents des enjeux politiques du congrès.

Pour quelle raison le syndicalisme enseignant multiplie-t-il alors ces réunions, à un rythme plus soutenu que de nombreuses organisations ? Une utilisation épisodique consiste à transformer la réunion en forme d'action. Ainsi, la FEN convoque un conseil national solennel, en même temps que les autres organisations membres du CNAL, et entend profiter de cette « manifestation spectaculaire » pour faire passer un message dans l'opinion publique<sup>268</sup>. Mais la raison principale provient de leur caractère de rite de sociabilité : les militants se rencontrent, échangent aussi d'une manière informelle. La cohésion de l'organisation en bénéficie. Après tout, le contenu des discours syndicaux exige-t-il vraiment une concentration de tous les instants ?

### **c- Des commissions inégalement actives**

Des commissions sont élus par les congrès, pour préparer le travail des instances décisionnelles et réunir les compétences d'experts syndicaux et de représentants des sections et des tendances. Les thèmes permanents de ces commissions portent sur les affaires corporatives, les relations internationales (à distinguer de la commission des enseignants français à l'étranger, d'abord appelée commission de l'Union française), la défense laïque, l'éducation sociale, la jeunesse, la pédagogie, et enfin les structures. Pourtant, de nombreux signes attestent d'une activité réduite. Le bureau fédéral évoque très rarement leur travail, dans les syndicats le mutisme est aussi de règle, sauf pour regretter leurs déficiences. Les unitaires du SNI critiquent leur absence de dynamisme en 1948 :

« A l'heure actuelle, les commissions ne sont pas constituées ; et quand Aigueperse parle des rapports des commissions, il entend probablement par là le rapport des secrétaires permanents qui substituent leur travail individuel à une activité qui devrait être collective. »<sup>269</sup>

Un an plus tard, Aigueperse reconnaît que des améliorations sont nécessaires concernant « la participation effective du plus grand nombre possible de militants qualifiés des sections aux travaux des commissions d'études. »<sup>270</sup> Dans le SNES, le responsable de la commission d'action laïque estime qu'elle « a fonctionné de façon insuffisante », il espère « lui donner plus de vie, notamment en faisant appel à des camarades de régions où l'école est

<sup>267</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

<sup>268</sup> Nous ne connaissons pas le retentissement médiatique de cette opération, qui n'est pas renouvelée. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

<sup>269</sup> EL n° 21, 4 mars 1948.

particulièrement menacée. »<sup>271</sup> Les membres de la CA de la FEN sont inscrits dans plusieurs commissions, certains cumulent jusqu'à quatre inscriptions, soit environ la moitié !<sup>272</sup> A suivre ces indications, le principal intérêt que recèlent les commissions est de partager les tâches entre les dirigeants nationaux, chacun étant responsable d'un secteur, que sa commission fonctionne ou pas. Le BF a tendance à court-circuiter les commissions élues régulièrement, et se proclame commission en invitant quelques spécialistes à une réunion. Ainsi, la présence de Vacquier suffit en 1955 à transformer le BF en commission pédagogique<sup>273</sup>. D'autres fois, l'élargissement est plus conséquent<sup>274</sup>.

Il arrive pourtant que les commissions deviennent un enjeu interne. La commission pédagogique du SNES comprend en 1949 Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT. Pour appliquer la doctrine de non-cumul des responsabilités entre la FEN-CGT et les syndicats de la FEN, Bay propose que les commissions soient formées de responsables membres de la CA<sup>275</sup>. Cependant, la discrétion qui s'applique aux commissions les préserve généralement des polémiques, d'autant qu'elles sont l'émanation du pouvoir national, et à ce titre manquent de légitimité pour le contester éventuellement<sup>276</sup>.

## **C- Des structures particulières pour des groupes particuliers ?**

Trois groupes distincts interpellent la volonté des directions syndicales d'homogénéiser au maximum les professions enseignantes : les jeunes, les femmes et les retraités. Leurs spécificités amènent les syndicats à imaginer leur prise en charge par des structures particulières.

### **a- Les vellétés de commission fédérale des jeunes**

La commission de la jeunesse fait exception aux principes définis auparavant, or elle constitue une cible privilégiée pour les unitaires. Ceci explique d'ailleurs les obstacles posés à

<sup>270</sup> Editorial. EL n° 32, 19 mai 1949.

<sup>271</sup> Rapport d'activité pour le congrès. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>272</sup> Elles comprennent entre 10 et 22 membres, pour l'essentiel élus à la CA. EP n° 6, mars-avril 1954.

<sup>273</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955. Le SNES demande la réunion de la commission corporative au sujet des indices, Lauré répond que la confrontation peut se faire en Bureau, avec un spécialiste du SNES en sus. Compte-rendu de la réunion du BF du 21 janvier 1957.

<sup>274</sup> Nouveaux participants à la réunion du BF sur la pédagogie : Jeanne Daubois (professeurs Ecole Normale), Le Pemp (SNI), Marcy (SNET), Senécat (SNES). 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>275</sup> CA du 3 juillet 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>276</sup> On le constate à propos de la désignation du secrétaire de la section Étranger, Bay l'assimile à une section départementale et propose une méthode démocratique. Mais Forestier et Lavergne maintiennent les prérogatives de la CA, la transformant en commission. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

son existence<sup>277</sup>. Le SNI possède des commissions départementales de jeunes, qui relaient notamment son action dans les Ecoles normales en y diffusant un organe spécialisé, *Ecole Normale de France*. La formation que ces écoles assurent vise selon Gilles Laprèvote « l'incubation d'une foi militante spiritualiste et laïque étroitement associée à une morale »<sup>278</sup>, leur adéquation avec ses valeurs aidant grandement l'activité du SNI. Yvette Delsaut précise que « l'adhésion des normaliens au SNI allait pratiquement de soi » et que « dans les années 1950, les éditoriaux de *l'Ecole Libératrice*, organe du syndicat, étaient régulièrement commentés en cours de pédagogie, au même titre que les *Propos* d'Alain »<sup>279</sup>.

La direction du SNI renâcle devant les commissions départementales de jeunes (CDJ), outils d'expression d'une catégorie particulière, à rebours de sa volonté d'homogénéiser totalement le corps et de contrôler son expression. Aigueperse déclare dès 1946 « que le contrôle de leur action est dévolu aux bureaux des sections syndicales. »<sup>280</sup> La direction du SNI limite à partir de 1948 les possibilités d'auto-organisation des jeunes, en conformant les commissions départementales de la jeunesse aux normes en vigueur pour les autres commissions, et donc en désignant leurs responsables. Une circulaire du SNI, à propos des modalités d'organisation d'une journée départementale des jeunes, indique qu'il « s'agit d'une journée d'information et de discussion syndicales et non d'une journée revendicative », elle prévoit une discussion sur les positions corporatives du SNI, mais précise qu'il « ne peut être question de la soumettre à une discussion critique. »<sup>281</sup> Les unitaires affirment que la majorité considère les normaliens « comme des élèves à qui on fait la leçon » et que chaque fois qu'ils « ont voulu faire entendre leur voix, on a crié au travail de fraction. »<sup>282</sup> La majorité rétorque qu'« agitation n'est pas action »<sup>283</sup>. En 1958, le souhait des minoritaires de voir traiter par les CDJ des questions laïques et algériennes est rejeté par le majoritaire Siegler, au motif « qu'elles sont largement traitées dans d'autres instances syndicales auxquelles les jeunes peuvent participer à part entière. »<sup>284</sup> Ce débat existe depuis la création de groupes de jeunes par la Fédération Unitaire, en 1921<sup>285</sup>.

La volonté de contrôle explique en partie les réticences exprimées par Denis Forestier

<sup>277</sup> Cf chapitres 2, 4 et 12. Les groupes de jeunes constituent avant-guerre un bastion de la Fédération unitaire.

<sup>278</sup> LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres*, op. cit. - p. 79.

<sup>279</sup> DELSAUT Yvette, *La place du maître*, op. cit. - p. 131.

<sup>280</sup> Conseil national du SNI du 27 décembre 1946. EL n°10, 10 février 1947.

<sup>281</sup> 2 BB 52, circulaire n° 30 du SNI, de Forestier et Marangé (secrétaire de la CNJ), 25 novembre 1954.

<sup>282</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT en 1952 et BFI, n° spécial, juin 1953. Lors de la réunification de la section du Puy-de-Dôme, les cégétistes doivent accepter que la commission des jeunes ne soit pas autonome, *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 38, octobre 1949.

<sup>283</sup> Rapport sur les jeunes. EL n° 33, 26 mai 1949.

<sup>284</sup> 2 BB 51, réunion de la Commission nationale des jeunes SNI, 30 mars 1958.

<sup>285</sup> La FUE craint « une dérive des groupes de jeunes vers l'autonomie ». En guise de précaution, elle les réunit le même jour que le syndicat, dont le bureau sert d'intermédiaire pour leurs démarches. LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement*, op. cit.

devant les velléités de développement d'une commission fédérale des jeunes. A propos de journées d'étude, il estime que « les jeunes doivent être régulièrement mandatés à la base » et « les questions à l'ordre du jour discutées au préalable sur le plan départemental », car il « est inadmissible » que les jeunes qui y participent « ne représentent qu'eux-mêmes ». Ce formalisme, adapté aux structures du SNI, est contesté par les dirigeants du SNES qui « souhaitent une formule plus souple, car il s'agit d'abord d'amener les jeunes au syndicalisme. » Bay ajoute qu'il faut « laisser les jeunes prendre certaines responsabilités. » Lavergne relève que les conditions émises par Forestier sont irréalisables, puisque seul le SNI dispose de commissions départementales de jeunes<sup>286</sup>.

Deux attitudes s'opposent donc sur le traitement de la jeunesse, les syndicats ne représentant que la majorité de leur profession s'avèrent plus aptes à s'adapter aux exigences particulières de la jeunesse, pour l'initier progressivement au syndicalisme. Pour eux, l'enjeu organisationnel est plus palpable que pour les syndicats hégémoniques, qui attendent que les jeunes s'intègrent dans leurs structures. Le SNES et d'autres syndicats espèrent aussi que la FEN pallie leurs propres difficultés à offrir un cadre attrayant aux jeunes<sup>287</sup>.

Durant une période passagère, entre 1948 et 1954, la commission fédérale des jeunes vit activement, animée notamment par deux militants autonomes dynamiques, André Tessereau et Louis Astre. Elle publie un journal mensuel à 3 000 exemplaires, *La Jeunesse Syndicaliste*<sup>288</sup>, et organise des journées fédérales de la jeunesse, à caractère syndical et culturel. Les premières journées, tenues à Noël 1948 et réunissant 250 jeunes, comprennent deux jours de débats avec des leaders nationalistes, du PPA comme du parti du Congrès de l'Inde, et des intellectuels tels que Jean-Paul Sartre<sup>289</sup>. Louis Astre définit trois conditions à leur succès : que « chaque catégorie intéressée ait un problème primordial pour la catégorie à résoudre au cours des journées », que « les orateurs soient des gens susceptibles d'amener du peuple », et enfin que « le séjour à Paris soit particulièrement bien étudié »<sup>290</sup>. Deux autres sessions se tiennent en 1949 et 1953. En 1950, une sous-commission des surveillants diffuse à 6 000 exemplaires le *Vade-mecum du surveillant*<sup>291</sup>. Enfin, pendant les vacances scolaires, la commission fédérale organise des camps de jeunes d'études et de loisir, à la montagne à

<sup>286</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955. Les tentatives de création échouent, par exemple : « une Commission de la Jeunesse a bien été constituée au sein de la section de Saône-et-Loire de la FEN. Elle n'a fait à ma connaissance aucun travail positif. » 1 BB 82, lettre de Vautrey, 5 novembre 1948.

<sup>287</sup> Cordier déplore la faible présence de jeunes professeurs à une initiative fédérale, à côté de soixante pions et en déduit : « On pourrait croire que notre camarade Guitton avait raison l'an dernier quand il déclarait : "Il n'y a pas de jeunes au SNES". » US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>288</sup> Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

<sup>289</sup> Le PPA est le parti nationaliste algérien de Messali Hadj, Nehru dirigeait le parti du Congrès. ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

<sup>290</sup> 1 BB 82, lettre d'Astre à Breuillard (transmise par Bocquet), 1948.

<sup>291</sup> C'est un recueil pratique, d'une centaine de pages, des textes réglementaires assortis de commentaires

Bionnassay (Haute-Savoie) et à la mer aux Portes-en-Ré.

Le succès de ces différentes initiatives ne conduit pourtant pas à leur pérennisation. Louis Astre note « qu'elles constituent un vivier alimentant en jeunes énergies les forces "autonomes" de la FEN » dans un « esprit de libre débat et de libre initiative »<sup>292</sup>. Lavergne se félicite de leur caractère résolument fédéral : « Plus de revendications présentées isolément, mais des revendications qui seront celles de l'ensemble du personnel enseignant, celles de l'université tout entière. »<sup>293</sup> Mais cela avive les critiques du SNI<sup>294</sup>. Forestier insiste sur « le droit de contrôle » du BF et dénonce le principe même d'initiatives spécifiques des jeunes :

« il est préférable que nos jeunes se mêlent à des camarades appartenant à d'autres corporations. La FEN ne peut se développer dans tous les secteurs, elle doit s'adresser aux organismes spécialisés auxquels elle donne son appui : Fédération nationale des auberges de jeunesse ou Comité laïque du travail et de la culture »<sup>295</sup>.

Il appréhende moins la question de la jeunesse au niveau fédéral comme un problème syndical, de perpétuation de l'organisation, que comme une question d'éducation populaire. Cette orientation se concrétise par une réunion fin 1954 de 15 organisations laïques, à l'initiative du SNI et en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement, pour « définir une politique de la Jeunesse laïque » et « en réplique à une réunion de mouvements confessionnels » sur la jeunesse. Le SNES et la FEN sont écartés de ce regroupement, qui apparaît comme un contrefeu du SNI à la Commission fédérale des jeunes<sup>296</sup>. Le contexte est alors tendu à l'intérieur de la FEN entre le SNI et les syndicats de l'enseignement secondaire<sup>297</sup>. Tessereau et Astre ne sont pas reconduits à la CA fédérale en 1954 et le compte CCP de la commission est transféré aux noms de Lavergne et de Margailan<sup>298</sup>. Deux ans après, l'absence d'activité fédérale en direction de la jeunesse suscite la seule critique ouverte des unitaires, qui demandent la création d'une « véritable Commission nationale des jeunes »<sup>299</sup>.

L'intermède du début des années 1950 démontre que la crainte d'une instrumentalisation de la jeunesse par les unitaires ne conduisait pas obligatoirement la direction fédérale au rejet

syndicaux. Il est réédité en 1953. ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

<sup>292</sup> ASTRE Louis, *Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

<sup>293</sup> Editorial. 1 BB 82, *La Jeunesse Syndicaliste de l'Éducation nationale*, n° spécial ENS, décembre 1950.

<sup>294</sup> En témoigne ce commentaire sur les Journées Fédérales de la Jeunesse : « Succès si on considère le nombre des participants (plus de 200), d'autant plus succès pour nous que 80 % au moins instituteurs, normaliens ou normaliennes. But de ces journées : éducation syndicale. Pas un succès, formule en cause ». 2 BB 52, notes sur commission nationale de la jeunesse du SNI du 6 mai 1954.

<sup>295</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 17 mai 1954.

<sup>296</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 décembre 1954.

<sup>297</sup> André Henry en conclut que l'initiative des journées fédérales de la jeunesse « fut prise un peu trop tôt », in *Dame l'école*, op. cit. - p. 180.

<sup>298</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 novembre 1954.

<sup>299</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n°8, août-septembre 1956.

de toute forme d'auto-organisation des jeunes. Dans ce domaine encore, la direction du SNI impose son point de vue.

### **b- Les retraités : membres à part entière de la FEN ou adhérents de la Fédération Générale des Retraités ?**

La situation des retraités varie selon les syndicats. Ceux du SNI n'adhèrent pas au syndicat mais à la Fédération générale des retraités, qui selon Jeanne Siwek-Pouydesseau « apparaît comme une survivance de la scission ». En effet, la FGR est une association créée en 1936 par la Fédération Générale des Fonctionnaires, qui demeure autonome en 1948. Elle groupe les retraités de l'UGFF-CGT de la FGF-FO, du SNI et d'autres syndicats de la FEN, de la FGAF, plus des adhérents individuels<sup>300</sup>. Le secrétaire général du SNI participe aux congrès de la FGR et la FEN est représentée aux initiatives de la FGR, comme la « Journée de Défense des Retraités » du 14 octobre 1956<sup>301</sup>.

Au contraire, les retraités du SNES bénéficient de tous les droits des syndiqués normaux et sont constitués en catégorie, représentée à la CA et au BN. Or, la position particulière des retraités du SNI entraîne l'absence de politique fédérale en direction des retraités qui ne sont pas tenus d'adhérer à la FEN, même quand les syndicats nationaux les acceptent. Il s'ensuit le paradoxe suivant : les retraités du SNES peuvent être délégués au Congrès fédéral, y présenter des motions, voter, sans être soumis à l'obligation de la cotisation fédérale. Comme Lavergne reçoit des demandes de retraités d'abonnement à *L'Enseignement Public*, il suggère « que chaque syndicat national ait sa section retraités acquittant une cotisation fédérale spéciale. »<sup>302</sup> Mais le SNI argue de la cotisation à la FGR pour s'opposer à toute adhésion obligatoire, concédant seulement par la voix de Baillet « que ceux qui désirent recevoir *L'Enseignement Public* en paient l'abonnement. »<sup>303</sup> La FEN précise que la commission fédérale des retraités ne se substitue pas à la FGR, dont elle recommande l'adhésion, « par l'intermédiaire des syndicats nationaux »<sup>304</sup>. La politique fédérale en direction des retraités manque donc d'ambition et de cohérence.

### **c- La place dominée des femmes dans la FEN**

<sup>300</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948, op. cit.* - p. 103.

<sup>301</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 17 mai 1954 et du 13 septembre 1956.

<sup>302</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

<sup>303</sup> Car en additionnant les deux cotisations, « le SNI devrait demander à ses retraités une cotisation supérieure à celle des actifs. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

S'il est un syndicalisme dont on attendrait une position avant-gardiste sur la question féminine, c'est celui des enseignants. D'abord parce que dans ce métier a été institué en premier, dès 1919, l'égalité de traitement entre hommes et femmes, ensuite parce que les femmes y sont nettement surreprésentées, enfin parce qu'une véritable tradition syndicale féministe existe entre les deux guerres chez les instituteur<sup>305</sup>. Pourtant, Odette Jarlaud, une militante unitaire du SNI, constate en 1946 le paradoxe de « l'écart considérable qui existe entre l'importance numérique des institutrices et le petit nombre de postes qu'elles occupent aux échelons départemental et national dans les organismes de direction du syndicat. »<sup>306</sup> La disproportion est écrasante entre le nombre d'institutrices dans le corps (plus de deux-tiers)<sup>307</sup> et le pourcentage de femmes secrétaires de section : 5,5 % en 1950, chiffre qui descend jusqu'à 1,1 %<sup>308</sup>. Le problème se pose aussi dans la FEN, à l'exception de quelques petits syndicats, comme le SNB, dont le BN compte en moyenne 63,4 % de femmes<sup>309</sup>. La place dominée des femmes s'explique par trois facteurs.

Le premier est le machisme des hommes. Odette Jarlaud réfute cette explication : les instituteurs ne barrent pas aux femmes « la porte des conseils syndicaux. Bien au contraire. »<sup>310</sup> On ne peut l'écarter totalement pour autant, Bertrand Geay estime que l'« univers symbolique » du Code Soleil édité par le SNI, « fondé sur la légitimité de la puissance paternelle ne serait pas si cohérent s'il ne comprenait pas tous les signes de la domination masculine. »<sup>311</sup> La section du Puy-de-Dôme comprend encore en 1946 une commission féminine, pourtant son bulletin contient cette remarque sur le congrès national qui se passe de commentaires :

« Les coloniaux n'étaient pas contents. Le bureau n'avait pas désigné de rapporteurs pour les questions coloniales. Que faire pour calmer ces militants justement irrités ? Et bien voilà, on leur délègue la plus jeune et la plus jolie membre du Bureau. Un sourire, plusieurs même, et le calme revint. Encore un point à marquer à l'avantage du sexe faible. »<sup>312</sup>

La seconde explication tient à l'intériorisation par les femmes de leur domination, qui ne les prédispose pas à réclamer leur place dans les appareils syndicaux. Pierrette Rouquet évoque ce point : « Ce n'est pas nous qui nous étonnerons de la lenteur avec laquelle la femme

<sup>304</sup> 2 BB 6, circulaire FEN n°42 pour les SN et 39 pour les SD, 16 juillet 1957.

<sup>305</sup> SOHN Anne-Marie, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935* ; thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, [A. Kriegel], 417 p.

<sup>306</sup> EL n°8, 10 janvier 1946.

<sup>307</sup> En 1954. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 264.

<sup>308</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit. - p. 108.

<sup>309</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 108.

<sup>310</sup> EL n°8, 10 janvier 1946.

<sup>311</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 105.

se libère peu à peu des siècles de servitude qui pèsent sur elle ! »<sup>313</sup> Odette Jarlaud renchérit en évoquant « des préjugés inconscients » chez les institutrices, notamment l'idée que les problèmes syndicaux relèvent du domaine politique et ne les concernent pas, préjugés « qui leur créent un complexe d'infériorité » et les dissuadent de « prendre leur part de responsabilités syndicales. » Elle-même n'échappe pourtant pas à la dévalorisation du rôle des femmes en attribuant exclusivement l'obtention de l'égalité de traitement à la bonne volonté des hommes et non aux luttes féminines<sup>314</sup>.

Car le troisième facteur provient de l'absence de volonté stratégique des directions syndicales de promouvoir des femmes, d'autant qu'aucune pression féministe ne les stimule. Le féminisme disparaît des colonnes syndicales dès 1947, et les rares dirigeantes syndicales ne s'en prévalent plus. Dans le domaine de l'égalité des sexes, toute absence d'impulsion aboutit à un recul, constaté au cours des années 1950.

Pour le féminisme également, la FEN et ses syndicats apparaissent en concordance avec leur milieu, sans l'aider à s'affranchir de ses lacunes.

## **D- Les dirigeants nationaux**

### **a- Le problème des permanents**

Les appareils nationaux du syndicalisme enseignant sont faibles dans notre période, mais cette mince couche bureaucratique bénéficie de la confiance des adhérents et concentre d'importants pouvoirs. L'étude de l'influence des permanents dans la FEN ne peut se limiter à celle de leur place numérique, puisque leur présence quotidienne dans les lieux de pouvoir leur confère un accès privilégié à l'information et à la prise réelle de décision. Michel Crozier estime que les « permanents des syndicats de métier ont une indépendance et une autonomie qui leur vient (...) du rôle spécialisé qu'ils remplissent dans la profession. Ils peuvent assez vite se rendre irremplaçables et tirer parti de cette situation. »<sup>315</sup> Le développement parallèle de l'empire FEN aboutit à une situation analysée par Jacques Girault : « par le système des "mises à disposition", les œuvres génèrent, comme le syndicalisme, un type de gestionnaire, militant syndical devenu permanent, poursuivant son activité souvent au-delà de la retraite,

---

<sup>312</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°23, octobre 1946.

<sup>313</sup> EL n°4, 10 novembre 1946.

<sup>314</sup> « Les institutrices ont été les premières femmes à obtenir collectivement, grâce aux instituteurs, un traitement et des conditions d'avancement identiques à ceux de leurs collègues hommes. » EL n°8, 10 janvier 1946.

<sup>315</sup> CROZIER Michel, « Sociologie du syndicalisme » in FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, *Traité de sociologie du travail*, Tome II, Paris, Armand Colin, 1962, 439 p. - p. 178.



soudé au groupe inducteur par l'idéal laïque et socialiste. »<sup>316</sup>

Robert Michels a le premier averti des conséquences qui en découlent : « Le mécanisme de l'organisation, en même temps qu'il donne à celle-ci une structure solide, provoque dans la masse organisée de graves changements. Il intervertit complètement les positions respectives des chefs et de la masse. L'organisation a pour effet de diviser tout parti ou tout syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée. »<sup>317</sup> Les unitaires ont conscience de cette situation. La majorité ne leur concède aucun poste de permanent, pour les écarter du pouvoir réel, ils développent donc une critique acérée « de l'énorme appareil qui écrase toute manifestation d'une pensée qui ne soit pas strictement conforme à celle qui préside aux destinées [du] syndicat. »<sup>318</sup> L'expression « les permanents majoritaires » est utilisée couramment pour désigner la majorité et disqualifier ses leaders<sup>319</sup>. Loin de se justifier, Forestier théorise le rôle dirigeant des permanents en déclarant que « Delanoue commet une erreur quand il affirme que le rôle des commissions est de contrôler le travail des permanents. C'est au contraire, les permanents qui doivent contrôler l'activité des commissions »<sup>320</sup>. Les dirigeants sont devenus, selon la définition de G. Adam les « gestionnaires semi-permanents d'un service public à caractère privé : la représentation et la défense des salariés »<sup>321</sup>.

Les logiques de fonctionnement des appareils nationaux aboutissent à un second phénomène : leur concentration à Paris. En effet, une grande partie du travail bureaucratique des directions syndicales de la FEN consiste en la représentation de leur profession auprès de la haute administration parisienne. La multiplication des tâches et des réunions à Paris impose cette domiciliation aux dirigeants nationaux. Deux petits syndicats expérimentent cette loi d'airain à leur détriment. Le SNETAA fixe son siège à Lille lors de sa création, puisque l'équipe pionnière du syndicat habite dans cette région. Il le transfère ensuite à Paris<sup>322</sup>. Le bulletin du Syndicat du personnel des services extérieurs des directions de l'Éducation populaire est également imprimé à Lille, or son secrétaire général constate qu'« il n'est pas facile de faire un compte-rendu à Lille quand les acteurs essentiels se trouvent à Paris ». Il tente d'articuler cela avec le travail parisien de la direction du syndicat : « activité inter-

<sup>316</sup> GIRAULT Jacques, « Les interventions syndicales : l'exemple des syndicats enseignants. Aspects historiques. » Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n°51, 1993 – p. 95.

<sup>317</sup> MICHELS Robert, *Les partis politiques*, op. cit. - p. 33.

<sup>318</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, *L'École et la Libération*, (bulletin d'une section SNI).

<sup>319</sup> Article d'Unité & Action. BFI, n°3, janvier 1951.

<sup>320</sup> EL n°15, 22 janvier 1948.

<sup>321</sup> ADAM G., « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, septembre 1983 – p. 52.

<sup>322</sup> Son intention est « de supprimer toute ambiguïté vis-à-vis de ses détracteurs et de [se] donner une assise nationale. » MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 38.

syndicale, activité sur le plan fédéral, réunions et démarches quasi quotidiennes au moment de la formation du nouveau gouvernement », mais reconnaît qu'il en résulte complication et « perte de temps ».<sup>323</sup>

Quand un dirigeant unitaire comme André Drubay est repéré par ses camarades et sollicité pour « avoir davantage d'activités au niveau national », on lui demande d'ailleurs de déménager pour se « rapprocher de Paris »<sup>324</sup>. Cette localisation parisienne éloigne les responsables syndicaux de la base provinciale, dans des métiers répartis sur l'ensemble du territoire national. Inversement, elle renforce les liens entre les membres des appareils nationaux, qui peuvent se rencontrer aisément, d'une manière formelle ou informelle. Une des conditions d'instauration de la bureaucratie réside dans la stabilité des directions, qu'advient-il de la FEN ?

### **b- L'absence de rotation des cadres**

A la Libération, le syndicalisme enseignant présente le principe de la rotation des cadres nationaux comme consubstantiel de sa conception du syndicalisme. Une circulaire d'Aigueperse sur les statuts du SNI explique que la non rééligibilité des membres du Bureau après cinq ans d'exercice sera inscrite dans leur article 16<sup>325</sup>. Les militants de l'École Emancipée insistent particulièrement sur ce point, tel Valière qui y voit un outil précieux de lutte contre la bureaucratisation du syndicat : d'une part, « il est toujours difficile sinon impossible d'écarter un responsable depuis longtemps à son poste ; » et d'autre part « les fonctions permanentes plus encore que les autres accaparent et usent leurs hommes, (...) elles ont le grave inconvénient de les couper de leur métier »<sup>326</sup>. Les majoritaires du SNES utilisent également cet argument dans une polémique avec l'unitaire Bonin<sup>327</sup>. Un dirigeant déclare même que « quiconque, pour nécessités syndicales, est totalement ou partiellement déchargé de service, doit refuser de s'éterniser dans ses fonctions, il doit lui-même exiger la limitation de son mandat, sans quoi l'activité syndicale deviendrait inévitablement un métier, un gagne-pain »<sup>328</sup>.

Mais l'application stricte de ce principe est exigée du seul Marcel Bonin et vite oubliée, ce qui montre le caractère tactique de certaines déclarations. L'article 16 des statuts du SNI est

<sup>323</sup> Editorial de Maurice Conquéré. 1 BB 10, bulletin n°7, février 1947.

<sup>324</sup> Entretien André Drubay.

<sup>325</sup> Circulaire nationale n°42, 25 avril 1946. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°9, juin 1946.

<sup>326</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>327</sup> Louis Borguet, Charles Cordier. US n°61, 15 mai 1950.

<sup>328</sup> Kreisler. US n° 56, 20 décembre 1949.

supprimé en 1954<sup>329</sup>. Quand le responsable de la section étranger de la FEN songe à démissionner, le BF, loin de se féliciter de cette opportunité de renouveler les dirigeants, décide que Lavergne interviendra auprès de lui « pour qu'il continue à assumer la responsabilité de la section jusqu'à la fin de l'année scolaire. »<sup>330</sup> La raison en est établie par Robert Michels : les « chefs ne peuvent être remplacés séance tenante, tous les autres membres du [syndicat] étant étrangers au mécanisme bureaucratique, absorbés qu'ils sont par leurs occupations quotidiennes (...), les connaissances techniques des chefs leur assurent virtuellement une inamovibilité qui n'est pas sans porter atteinte aux principes de la démocratie. »<sup>331</sup> Au sein des organisations syndicales et même dans chaque courant apparaissent des groupes de réflexion, qui élaborent les dossiers et recourent à des spécialistes<sup>332</sup>. Comment les remplacer ? William R. Schonfeld poursuit le raisonnement de Robert Michels :

« Instituer une oligarchie efficace est un processus délicat et difficile qui nécessite un parfait équilibre entre les diverses composantes de l'organisation. Quand un tel équilibre est atteint, les dirigeants ont intérêt à éviter toute perturbation. Puisque les changements de personnel sont susceptibles d'introduire un déséquilibre, les oligarchies cherchent à maintenir les taux de rénovation et de remplacement à un seuil minimum. »<sup>333</sup>

L'équipe dirigeante de la FEN s'avère stable, ce que démontre l'étude du taux de renouvellement du bureau fédéral et de la commission administrative entre 1949 (date à partir de laquelle l'homogénéité des exécutifs est actée) et 1957. Sur les dix membres du BF de 1949, quatre exercent encore cette responsabilité huit ans plus tard. La CA, moins importante, connaît un plus fort renouveau avec dix dirigeants encore en exercice sur quarante-cinq<sup>334</sup>. L'évolution entre ces deux bornes chronologiques est graduelle, on ne peut déceler de congrès de rupture sur le plan des directions. William R. Schonfeld estime que la « stabilité de personnel sépare les responsables des militants, crée un esprit de caste et concentre l'autorité, l'influence et le pouvoir entre les mains d'un groupe restreint. »<sup>335</sup> Ces chiffres montrent néanmoins une certaine rotation, est-ce la preuve que les dirigeants de la FEN autolimitent la durée de leur mandat ? En réalité, une règle intangible explique le renouvellement des dirigeants fédéraux et syndicaux : les militants retraités quittent leurs fonctions. Pour la

<sup>329</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 61.

<sup>330</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 19 juin 1954.

<sup>331</sup> MICHELS Robert, *Les partis politiques*, op. cit. - p. 77.

<sup>332</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - pp. 171-172.

<sup>333</sup> SCHONFELD William R., « La stabilité des dirigeants des partis politiques : la théorie de l'oligarchie de Robert Michels », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 4, août 1980 - pp. 858-859.

<sup>334</sup> EP n°3 et n°4, novembre et décembre 1949 ; n°2, novembre-décembre 1957.

plupart, les membres du BF qui sont partis entre 1949 et 1957 ne sont nullement retournés à la base, ils n'enseignent plus. Cette tradition du SNI constitue une originalité du syndicalisme enseignant par rapport à d'autres organisations et constitue une limite importante aux phénomènes de sclérose qui peuvent toucher certaines bureaucraties vieillissantes.

Si les motivations des directions des appareils nationaux pour se constituer en couche bureaucratique apparaissent clairement, il reste à analyser les raisons qui expliquent l'acquiescement des adhérents à ce phénomène.

### c- Les principes de légitimation des dirigeants

Daniel Mothé réfute deux explications du pouvoir des dirigeants sur les militants de base : il ne croit pas à « l'idée d'une nature humaine immuablement servile », et ce pouvoir « ne peut en aucune façon être imposé, mais seulement accepté »<sup>336</sup>. Les syndiqués doivent donc estimer que le rôle et l'identité des dirigeants sont légitimes. Mais comment les dirigeants se légitiment-ils auprès de ceux-ci ? Pierre Bourdieu esquisse une réponse en écrivant que le dirigeant « tient sa force politique de la confiance qu'un groupe place en lui. Il tient sa puissance proprement magique sur le groupe de la foi dans la représentation qu'il donne au groupe et qui est une représentation du groupe lui-même et de sa relation aux autres groupes. »<sup>337</sup> Le groupe doit se reconnaître dans le dirigeant, ou apprécier l'image de lui qu'il lui renvoie. Tous ne peuvent donc prétendre raisonnablement entrer dans le cercle fermé des dirigeants de la FEN.

Quelques traits caractéristiques se dégagent des entreprises de présentation de soi ou d'autres dirigeants aux syndiqués. Henri Aigueperse décrit les « qualités personnelles » attendues des membres du bureau national du SNI : « sincérité, compétence, sens des responsabilités, dévouement absolu à l'organisation »<sup>338</sup>. Pour résumer, ils ne se présentent pas pour diriger, mais pour servir une équipe collective. Quatorze ans plus tard, l'unitaire Gabriel Vialle définit ses critères de sélection d'une manière analogue : « compétence et activité mises au service exclusif de tous les syndiqués et s'appuyant sur une fidélité de toujours aux engagements et sur une stricte discipline syndicale. »<sup>339</sup> La soumission de l'individu aux règles de l'organisation est explicitement attendue. Mais ces déclarations restent floues sur le contenu des compétences requises.

Un militant du SNES peu connu est candidat à des responsabilités et se présente en

---

<sup>335</sup> SCHONFELD William R., « La stabilité des dirigeants des partis politiques », *op. cit.* - p. 847.

<sup>336</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, *op. cit.* - p. 39.

<sup>337</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique », *op. cit.* - p. 14.

<sup>338</sup> Editorial. EL n°18, 10 juin 1946.

valorisant son *curriculum vitae*. Il insiste d'abord sur son côté provincial : « Ayant exercé à Paris et surtout en province ». Ensuite, il emploie le registre du militant modeste : « Comme beaucoup d'entre nous, anonymement, j'ai dû lutter maintes fois pour le respect de nos droits, notamment en matière de service. »<sup>340</sup> Ces compétences se retrouvent dans l'hagiographie de Lapierre écrite par Marie-Louise Cavalier, qui dresse le portrait du dirigeant idéal du SNI : modeste, Lapierre « n'aurait pas aimé que l'on fit beaucoup de bruit autour de son nom, dans cette revue qu'il anima, pendant dix ans, de sa foi généreuse et de sa claire intelligence. » L'insistance sur la modestie révèle-t-elle la volonté de se doter de dirigeants capables d'écouter leurs adhérents, ou reflète-t-elle l'image sociale du groupe ? Une compétence constitue un prérequis indispensable : « Il demeurera toujours un éducateur, un défenseur de l'école qu'il servit passionnément. » Selon Marie-Louise Cavalier, Lapierre était également « fidèle à ses attaches rurales, à ce village natal de Champagne, où il redevenait à l'époque des vacances, un paysan ». Cependant, ces compétences ne suffisent pas à distinguer le grand dirigeant de l'obscur adhérent, aussi Lapierre les cumulait-il avec la qualité opposée : « C'était un érudit et rien ne lui était étranger de ce Paris dont il connaissait et aimait chaque pierre. »<sup>341</sup> Les instituteurs ruraux représentent un bastion syndical et fournissent de nombreux dirigeants. Denis Forestier est un ancien instituteur des Causses du Lot. Jean-Claude Ruano-Borbalan montre que le SNI n'idéalise pas seulement les instituteurs ruraux, puisqu'il vante « les vertus éternelles de la ruralité »<sup>342</sup>. La direction du SNI s'attache à prouver son soutien indéfectible à cette clientèle<sup>343</sup>, notamment dans le conflit Paris-Province. Les dirigeants parisiens du SNI ne bénéficient pas de postes stratégiques dans l'appareil national.

Outre la soumission aux règles bureaucratiques, la modestie, l'origine rurale, la passion du métier, des critères implicites prévalent qui permettent de former le groupe dirigeant idéal. Parmi eux, citons l'origine sociale, le fait d'être formé au militantisme au sein du syndicalisme et le cursus professionnel (dans le SNI, les normaliens dominent, contrairement aux auxiliaires titularisés). Jusqu'au début des années 1960, les professeurs agrégés de lycées parisiens occupent une place prépondérante dans l'appareil du SNES, où ils exercent une domination symbolique. Alain Dalançon les présente comme des « porte-paroles issus de l'élite enseignante »<sup>344</sup>. Bertrand Geay note qu'André Henry, par son autobiographie, « se présente lui-même comme une sorte d'incarnation des propriétés objectives et des vertus

---

<sup>339</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - pp. 18-19.

<sup>340</sup> Waiss. US n°55, 21 novembre 1949.

<sup>341</sup> Elle écrit que le SNI « a perdu en lui le plus grand et le plus pur de ses militants ». EL n°11, 25 février 1946.

<sup>342</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 69.

<sup>343</sup> Préparation d'une entrevue : le « problème de l'instabilité des postes ruraux (10 points indiciaires) sera évoqué en priorité. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 2 février 1959.

<sup>344</sup> DALANÇON Alain, *Histoire du SNES*, op. cit. - pp. 218-218.

mythiques du groupe. »<sup>345</sup> Véronique Aubert poursuit l'analyse en relevant des contradictions entre le groupe et ses représentants :

« L'appareil dirigeant figure l'image presque inversée du profil du groupe : population plutôt masculine, aux origines sociales modestes, d'âge médian, de formation traditionnelle. Ici, une mise en scène de complémentarité se découvre entre un noyau de permanents revêtus des attributs du maître d'école archétypal qui fournit à la profession la pérennité d'une identité, et des membres qui (...) fournissent à l'appareil les ressources mobilisables. »<sup>346</sup>

Quelques dirigeants ne correspondent pas à ce profil. Joël Melka explique que « Pierre Mauroy est nommé secrétaire général du SNETAA en 1955 contre toute attente ; il est inconnu du militant de base et n'a jamais été membre des instances dirigeantes. »<sup>347</sup> Militant des jeunesses socialistes, membre fondateur de la Fédération Léo Lagrange, Pierre Mauroy ne persévère pas dans la voie syndicale, même s'il conserve ses relations avec les dirigeants de la FEN. L'exercice des responsabilités ne constitue pas qu'un honneur, il implique une attitude des dirigeants, chargés de donner l'exemple, car constamment observés par leurs pairs.

#### **d- La répartition des pouvoirs parmi les dirigeants nationaux**

Le secrétaire général de la FEN est chargé de préparer le travail du bureau fédéral en élaborant des projets de texte, mais les décisions essentielles dépendent du bureau. Ainsi dans le cadre de la préparation du congrès, le rapport d'activité du secrétaire général est communiqué à tous les membres du Bureau avant publication<sup>348</sup>. Etant donné les répercussions des conflits entre syndicats nationaux à l'intérieur du BF, il arrive que ce rapport soit présenté sous sa seule responsabilité<sup>349</sup>. Face aux frondes des syndicats de l'enseignement secondaire, Adrien Lavergne fait preuve d'énergie, même si son tempérament paraît plus porté à la négociation. Il est un dirigeant apprécié, ses compétences d'expert ont été précieuses lors des négociations sur le reclassement, en 1946-1947. Lors du congrès fédéral de 1948, selon un militant de la Somme, les critiques se concentrent sur lui, on lui reproche « une activité par trop personnelle. Il semble que toutes les erreurs tactiques, les défaites soient

---

<sup>345</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - pp. 42-43.

<sup>346</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du SNI », op. cit. - p. 86. Il est possible que la dissonance évoquée soit plus forte dans les années 1970 et 1980, sur lesquelles porte l'étude. En effet, l'origine sociale de nombreux instituteurs augmente à partir des années 1950. Cf BERGER Ida, BENJAMIN Roger, *L'Univers des instituteurs. Etude sociologique sur les instituteurs et institutrices du département de la Seine*, Paris, Éd. de Minuit, 1964, 214 p.

<sup>347</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 61.

<sup>348</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 septembre 1959.

<sup>349</sup> EP n°1, octobre 1955.

l'œuvre du secrétaire général lui-même. » Le compte-rendu affirme que Lavergne « démontre magistralement combien [les reproches] sont injustes parfois et souvent partisans. »<sup>350</sup>

Pourtant, sa position est faible, et il doit constamment s'appuyer sur le SNI, dont les dirigeants lui imposent certaines décisions. Il faut attendre 1959 pour que le secrétaire fédéral soit habilité par le Bureau pour représenter la FEN dans les actions en justice !<sup>351</sup> Denis Forestier exerce un pouvoir beaucoup plus grand sur son bureau, et est en capacité d'impulser des initiatives. De fait, la responsabilité de dirigeant de la Fédération requiert une attitude de médiation entre les syndicats nationaux, plus que de direction autoritaire. Le secrétaire départemental d'Oran se félicite de ne plus appartenir au SNES, ce qui lui confère « une bonne position pour jouer le rôle éventuel de médiateur entre le premier et le second degré », il précise qu'il entretient « les meilleures relations personnelles » avec les dirigeants du SNI<sup>352</sup>. Le rôle de médiateur du secrétaire général de la FEN indique que, selon la typologie de William R. Schonfeld, la direction du SNI est monocratique, avec un pouvoir du secrétaire général plus affirmé, et celle de la FEN oligarchique : « L'oligarchie est un mode de domination dans lequel une petite coalition tend à exercer une influence disproportionnée sur les décisions collectives d'un groupe. (...) Le chef en titre de l'organisation est peut-être plus puissant que n'importe lequel de ces collègues (...) mais, ces derniers, collectivement, sont toujours plus influents que lui. »<sup>353</sup>

## SYNTHÈSE

L'aspect organisationnel du modèle FEN le distingue des autres formes de syndicalisme. Certes, la structure dualiste adoptée reste conforme aux canons confédéraux, mais les structures professionnelles, c'est-à-dire les syndicats nationaux, dominant nettement. La FEN est dans les années 1950 une fédération de Syndicats nationaux, jaloux de leur souveraineté. La composition du bureau fédéral le prouve : ses membres dirigent simultanément les syndicats les plus importants de la FEN et coordonnent leurs actions lors de ces réunions. Une place au BF apparaît comme une consécration pour le secrétaire d'un syndicat de moyenne envergure, comme celui des agents. Les plus petits syndicats tentent eux de se faire admettre à la commission administrative, en se légitimant par leur place dans le système éducatif. Avec l'autonomie des structures, le fédéralisme en vigueur écarte toute gestion autoritaire du

<sup>350</sup> Compte-rendu in *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°16, avril 1948.

<sup>351</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 avril 1959.

<sup>352</sup> 1 BB 100, lettre de Masson à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>353</sup> SCHONFELD William R., « La stabilité des dirigeants des partis politiques », *op. cit.* - p. 858.

syndicalisme enseignant. La Fédération respecte les prérogatives des syndicats nationaux et se réserve un champ de compétence. Ainsi, les relations entre syndicats affiliés doivent transiter par son intermédiaire, ce qui lui confère un rôle d'arbitre. Le deuxième axe de compétence fédérale est son rôle de représentation extérieure, manière indirecte de se hisser au-dessus des syndicats (SNI excepté) et de les cantonner à un rôle interne à la Fédération.

Le fossé entre syndicalistes instituteurs et professeurs se manifeste dans les types d'appareils syndicaux, obligés de cohabiter d'une manière conflictuelle. Le SNI adopte une structure unique et homogénéisante. Son souci d'unité écarte toute possibilité de représentation en son sein des différents métiers regroupés sous le vocable « instituteur » : directeur d'école professeur de cours complémentaire, psychologue scolaire etc... Le SNI joue un rôle actif d'homogénéisation du milieu par ses revendications et son discours. La création du Syndicat national des collèges en 1959 témoigne de l'hostilité du SNI aux groupements catégoriels. Au contraire, le SNES et le SNET prennent acte de la force des différences statutaires qui clivent le corps des professeurs pour mieux les réguler. Leur structure fédérative comprend des catégories autonomes, représentées au Bureau national : agrégés, certifiés, surveillants... Ils s'accrochent à l'existence de sociétés de catégories, dont l'emblématique société des agrégés, mais leur idéal reste celui d'une profession soudée autour du syndicat.

L'opposition entre les deux types de syndicalisme enseignant, celui des instituteurs et celui de l'enseignement secondaire, génère de nombreux conflits et menace l'unité de la FEN. Celle-ci est défendue avant tout par quelques militants isolés et par les petits syndicats, de plus en plus nombreux et dépendants de la Fédération. Les syndicats les plus réticents à l'esprit fédéral se trouvent dans la sphère du second degré. Parmi eux, le SNES adopte la posture la plus agressive, le SNET gardant une certaine réserve. Mais tous souffrent de la prééminence du SNI dans la FEN. Véritable pilier fédéral, le SNI fournit 70 % des adhérents et dépend peu de la vitalité de la FEN. Un artifice statutaire minore officiellement son poids réel dans la Fédération, pourtant le secrétaire général du SNI apparaît comme le véritable homme fort du syndicalisme enseignant, plus que celui de la FEN. Après les tensions provoquées par les tentatives de contournement de la FEN par le pôle des syndicats du second degré (avec le Comité d'action universitaire), l'élection en 1956 de Georges Lauré, ancien secrétaire du SNET, aux plus hautes fonctions fédérales apparaît comme une tentative de rééquilibrage en faveur des professeurs.

Les pratiques militantes montrent l'inscription du syndicalisme enseignant dans un syndicalisme de masse dont la principale préoccupation n'est pas l'action de grève, mais la représentation au quotidien des intérêts du corps. Les sections départementales du SNI



constituent la base de sa puissance. Leur fonctionnement est régulier, ponctué par des temps forts immuables : élections aux commissions paritaires, congrès syndicaux, préparation de l'action revendicative annuelle. Le même schéma se retrouve dans les sections académiques du SNES. Un véritable calendrier de l'activité des appareils nationaux et locaux peut être établi. L'anémie de beaucoup de sections fédérales prouve la prédominance des syndicats nationaux, dont les dirigeants locaux se réunissent sous l'égide fédérale, sans activité concrète. Peu disposent d'un matériel aussi banal qu'un papier à en-tête, les bulletins sont généralement encartés dans ceux du SNI. Un lent processus de développement de véritables sections fédérales est néanmoins repérable au cours des années 1950.

La plupart des adhérents adoptent une attitude passive. Nombre d'entre eux s'abstiennent dans les élections internes, systématisées pour suppléer à l'insuffisante légitimité démocratique d'assemblées générales désertes. La posture des syndiqués n'est pas uniquement utilitariste, mais avant tout délégataire. Cela condamne les sous-sections du SNI à se restreindre à remettre les cartes syndicales et à organiser quelques réunions dans l'année, principalement à l'occasion de la conférence pédagogique annuelle de l'inspecteur primaire. L'activité des sections d'établissement du SNES varie beaucoup en fonction de l'implication des militants. Le syndicalisme enseignant ne facilite pas toujours l'implication des adhérents dans son activité. Par exemple, les multiples bulletins syndicaux sont généralement copieux et de lecture difficile, remplis d'articles techniques et de comptes-rendus de réunion. Les structures locales occupent une autre fonction, qui leur permet de présenter un bilan contrasté : elles participent à la sociabilité enseignante par l'organisation de conférences, de bals, la mise en place de caisses de solidarité. Cet aspect explique également la multiplicité des réunions. L'efficacité de ces rites reste difficile à établir, tant abondent les indications sur le manque d'attention des délégués. Cependant, la cohésion des organisations en sort renforcée.

Le travail routinier exigé des dirigeants locaux du syndicalisme enseignant ne paraît guère propice à susciter l'enthousiasme militant, d'autant qu'ils ne sont pas encore permanents. Seules de petites équipes de militants font vivre les sections, le renouvellement des responsables en devient une obsession. Cela conduit souvent à contourner les règles de limitation des mandats, en organisant une rotation des responsabilités au sein d'une équipe stable. L'analyse localisée dévoile une figure de dirigeants locaux enracinés et peu avares de sacrifices. Les gratifications matérielles semblent faibles, au contraire des rétributions symboliques : détenteurs du pouvoir syndical, les militants locaux apparaissent comme l'élite de leur profession.

Ces observations sont également valables pour la vie quotidienne des directions nationales.

Leur efficacité ne doit pas être surestimée, tant les appareils sont fragiles en cette période : deux permanents fédéraux, quatre permanents au SNET dans les années 1960. Ils entretiennent une correspondance régulière avec les sections locales, s'enquière de leur opinion, mais ne sont guère en mesure d'exercer un contrôle tatillon de leur activité. Pourtant, la nature même du syndicalisme enseignant, par la technicité de son action, la faiblesse du nombre de militants réellement engagés dans son fonctionnement et l'importance du nombre d'adhérents, et donc des ressources financières, renforce le besoin objectif de permanents syndicaux. Ceux-ci disposent d'un avantage considérable sur les autres dirigeants : la présence constante dans les lieux de pouvoir, jointe à la localisation parisienne de tous les sièges des syndicats importants, confère à cette mince couche bureaucratique un rôle décisif. La stabilité des équipes n'est contrariée que par la règle du départ en retraite des dirigeants syndicaux.

Quelques principes simples permettent de légitimer ces dirigeants : la modestie, l'origine rurale, la passion du métier. Leur accession aux responsabilités participe généralement d'un processus d'ascension sociale. Dotés d'un esprit d'équipe, ils savent se soumettre aux normes édictées par le syndicalisme enseignant. Cette règle témoigne du caractère oligarchique de la FEN, dont les secrétaires généraux montrent des dispositions pour jouer un rôle de médiateur. A l'inverse, Denis Forestier est connu pour son dynamisme et sa propension à diriger fermement le SNI. On peut l'interpréter comme l'indice d'une nature monocratique de la direction du SNI.

Le syndicalisme enseignant hésite à mettre en place des structures spécifiques pour prendre en charge trois groupes distincts : les jeunes, les femmes et les retraités. L'idéal unificateur de la direction de la FEN est heurté par son échec à combattre la domination masculine. Le milieu enseignant, majoritairement féminin, est représenté presque exclusivement par des hommes. La disparition du féminisme syndical aboutit même à un recul de la proportion de dirigeantes. Les jeunes disposent de commissions, auxquelles les directions refusent toute autonomie, par crainte de l'influence unitaire. *A contrario*, un autre type de pluralisme interne, le pluralisme idéologique, est parfaitement accepté et même théorisé par la FEN.



**Université Paris I – Panthéon Sorbonne**

UFR d'Histoire

Thèse nouveau régime pour obtenir le grade de  
Docteur en Histoire  
présentée et soutenue publiquement par

**Laurent FRAJERMAN**

L'interaction entre la Fédération de l'Education Nationale et sa principale minorité, le courant « unitaire », 1944-1959.

**Dirigée par Monsieur le Professeur Jacques Girault**

Membres du Jury: Jean-François Chanet, Jacques Girault, Antoine Prost, André Robert,  
Jean-Louis Robert

16 décembre 2003

**TOME II**



## **Chapitre 10**

**Une originalité du modèle FEN :**

**le jeu des tendances, pour canaliser le  
débat interne**

Le modèle FEN est original dans le mouvement ouvrier français à bien des titres. L'une de ses caractéristiques le distingue particulièrement : la reconnaissance officielle des tendances, comme solution pour canaliser le pluralisme interne, inévitable dans une organisation puissante. L'originalité est double : par rapport au PCF, elle récusé le monolithisme, et par rapport aux syndicats et aux autres partis, elle officialise les tendances. Yves Poirmeur estime que « bien souvent, les statuts des formations admettant le droit de tendance exorcisent ces regroupements internes tout en instaurant les conditions propices à leur formation ou à leur maintien ; cependant, il faut que la tendance n'apparaisse jamais au grand jour et qu'elle reste tapie dans l'ombre de l'organisation dont elle fait partie »<sup>1</sup>, elle devient alors un courant. A la FEN, la place des tendances est garantie par les statuts et prévue dans les moindres aspects de la vie syndicale.

Le droit de tendances date de notre période, entre 1946 et 1949, ce qui impose un détour par l'histoire. Il n'est pas objet de consensus dans le syndicalisme enseignant, du fait des réticences des militants unitaires : cela remet en cause leur institutionnalisation complète. Pour Peter Berger et Thomas Luckmann, l'institutionnalisation se manifeste quand les acteurs codent systématiquement des actions habituelles de la même façon<sup>2</sup>. L'absence de vision commune du système des tendances le fragilise donc, ce qui explique la vivacité du débat théorique engagé dans la FEN sur celui-ci et le besoin constant de sa majorité de le justifier aux yeux des adhérents. Mais il ne constitue pas qu'un principe, il représente aussi une organisation particulière de la vie interne des syndicats, dont tous les éléments convergent. Quels sont ses effets sur les syndicats et les militants ?

Le pivot de ce système est la tendance qui dirige la FEN et l'a conduite dans cette voie. Comment définir le courant autonome ? On confond généralement les positions de la FEN et celles de sa majorité, ce qui dispense de l'étudier en soi. Ce point de vue reflète-t-il une réalité, le courant autonome n'étant qu'un rassemblement de dirigeants ? Comprendre le mode de gouvernement de la FEN implique également d'analyser les relations entretenues par la majorité avec ses minorités, la principale (le courant unitaire) comme les tendances marginales (l'Ecole Emancipée et CGT-FO).

En effet, le principe même du système consiste à accepter la conflictualité interne pour mieux l'organiser. Sage précaution pour l'une des rares organisations dans laquelle cohabitent des militants de toutes les sensibilités de gauche, en pleine guerre froide. Permet-il de réguler les conflits par la limitation de la vigueur des polémiques et par la préservation de la fraternité officiellement de mise dans les syndicats ? Peut-on déceler un mode d'emploi des conflits, des

---

<sup>1</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 369.

<sup>2</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - pp. 78-79.

normes de comportement propres à la FEN ?

## D) LA STRUCTURATION DU DÉBAT INTERNE

La richesse du vocabulaire militant à propos des tendances révèle la difficulté à distinguer clairement entre tendances, courants, fractions, sensibilités, d'autant que des usages polémiques obscurcissent encore les frontières. La gradation qui va du courant à la fraction est continue, dès lors que le syndicat tolère des formes de regroupement interne. Le terme tendance apparaît tardivement dans le langage militant, pour s'imposer au cours des années 1950 dans la FEN et désigner le système spécifique instauré. Lauvergnat, dirigeant majoritaire de la section du Puy-de-Dôme, explique simultanément en 1950 que la tradition des tendances est « vieille de vingt ans » dans le SNI et que « ce n'est que depuis la scission confédérale [de 1948] qu'on utilise ce vocable à plein »<sup>3</sup>. Selon les critères que nous avons adopté, une tendance se distingue d'un courant par sa plus forte structuration interne. On n'utilise guère la dénomination « sensibilité », qui recouvre des regroupements affinitaires tellement discrets qu'ils se situent à la limite de la clandestinité. Au cours de notre période, les groupes qui composent le syndicalisme enseignant dépassent ce stade pour se structurer selon les cas en courants ou en tendances.

Dans la pratique l'opposition entre tendance et fraction s'avère tout à fait fictive. La similitude des formes organisationnelles (journal, listes d'organisation, consignes écrites) rend leur distinction difficile. Yves Poirmeur l'affirme nettement :

« En intégrant de façon différenciée les militants à l'organisation, en lui permettant de renouveler son discours, la tendance est fonctionnelle ; mais qu'elle se raidisse et s'oppose au parti ou au syndicat et elle devient dysfonctionnelle, facteur d'éclatement, c'est-à-dire, dans le langage militant, fractionnelle. »<sup>4</sup>

Or la FEN accepte les tendances et refuse les fractions<sup>5</sup>. Les unitaires sont visés par ce terme péjoratif, comme l'indique une déclaration d'Aigueperse au congrès fédéral de 1949. Pour lui, « le travail fractionnel dans toute son acception » correspond à l'attitude des cégétistes, à savoir « un groupe de camarades qui dépendent d'une autre confédération, d'autres organisations, se concertent et établissent des mots d'ordre et essaient de les

---

<sup>3</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>4</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 134.

<sup>5</sup> La motion autonome soutient les « tendances du mouvement syndical avec l'application rigoureuse des règles de la démocratie dans tous les actes de la vie syndicale à tous les échelons. Cela doit éviter la constitution de fractions organisées ». EP n° 1, octobre 1961.



introduire dans nos assemblées régulières »<sup>6</sup>. L'Ecole Emancipée défend vigoureusement une conception maximaliste du droit de tendance, tout en rappelant son hostilité aux fractions<sup>7</sup>. Les unitaires se chargent de lui montrer ses contradictions, en déposant au BN du SNI une motion demandant la dissolution des Amis de l'EE et des Groupes socialistes d'entreprise. Valière juge la « plaisanterie (...) bien bonne » et tente une définition. Dans la tendance syndicale, aucune « "discipline" formelle » ne lie les militants, qui « se déterminent librement en tant que syndicalistes ». Alors que la fraction « est l'organisme qu'un parti politique ou une secte philosophique installe dans un syndicat. Les membres sont liés par la discipline du groupement extérieur, ils sont les exécuteurs des volontés de ce dernier. »<sup>8</sup> Comme il est impossible sur le moment de démontrer que les militants de l'EE obéissent moins à des consignes que les enseignants communistes, le débat reste polémique. Les unitaires renouent avec lui à partir de 1953, lorsque le PCF les invite à renoncer à tout travail fractionnel. Delanoue estime erroné de définir le travail fractionnel « par des considérations de forme » et estime qu'un « travail fractionnel est celui qui profite à une partie des travailleurs et non pas à leur masse. »<sup>9</sup>

Le système des tendances adopté par la FEN repose sur le triptyque officialisation des tendances, élections proportionnelles sur liste et homogénéité des exécutifs. Il est à la fois un principe et une organisation particulière, aux appréciables conséquences sur la qualité du débat interne.

## **A- Les tendances, un principe**

La FEN a élaboré une théorie des tendances, comme condition de la démocratie et outil d'expression des divergences politiques. L'originalité de cette théorie s'affirme notamment à propos de la composition des directions.

### **a- Les tendances, comme fondement de la démocratie syndicale**

Pour la majorité de la FEN et l'Ecole Emancipée, la démocratie syndicale se fonde essentiellement sur la reconnaissance effective du droit de tendance. Cette assimilation est constamment répétée, et critiquée par les unitaires, qui y voient selon les termes d'Alfred Sorel « une apparence ». Il considère que l'objectif essentiel de la « théorisation » des

---

<sup>6</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 17.

<sup>7</sup> Par exemple, motion EE. EP n° 10, août-septembre 1960.

<sup>8</sup> EE, n° 14, 9 mai 1948.

<sup>9</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), Intervention de Delanoue sur la résolution générale du congrès de 1953.

majoritaires était « un moyen de continuer à garder la mainmise sur l'appareil. »<sup>10</sup>

La défense du droit de tendance ne constitue pas une tradition ancienne et évidente pour les militants réformistes, qui hésitent sur ce sujet avant 1946. Malgré l'existence de formes de regroupement dans les organisations enseignantes, celles-ci interdisent d'abord les tendances. Un instituteur du Loir-et-Cher, délégué au Congrès national des amicales d'instituteurs de 1909, raconte que tous les délégués francs-maçons se réunissent la veille en petit Congrès pour préparer leur tactique<sup>11</sup>. Voilà une coutume bien proche de la fraction... Même l'Ecole Emancipée, à sa fondation en 1936 ne se conçoit pas comme une tendance, un « mouvement séparatiste », mais simplement un moyen d'« exprimer librement [sa] pensée »<sup>12</sup>. Peu à peu, à partir de 1946, le syndicalisme enseignant admet puis promeut la possibilité officielle de constitution de tendances.

Parmi les principes démocratiques associés aux tendances se trouve la circulation de l'information, par le biais de la publication obligatoire des résumés d'interventions à toutes les réunions. Féraud, de l'EE, demande que la FEN garantisse « à chacun de ces courants la possibilité d'exprimer librement ses points de vue, de les confronter devant l'ensemble des adhérents appelés à se prononcer démocratiquement sur les positions en présence, quitte ensuite à se plier au point de vue de la majorité. »<sup>13</sup> Les unitaires fustigent l'insuffisante transparence des débats, notamment lorsque le SNES décide de ne publier les motions d'orientation qu'après le congrès, pour les élections à la commission administrative. Bonin y voit « la volonté des dirigeants d'éliminer la discussion dans les Assemblées syndicales »<sup>14</sup>. Le contenu même des débats suscite des divergences, puisque la majorité veut limiter l'expression des désaccords au plan théorique. Delanoue reproche à Forestier de vouloir « à toute force, dégager la ligne d'action du SNI, non pas à partir des besoins concrets de la masse des instituteurs, mais en organisant des “confrontations doctrinales”. »<sup>15</sup> Le terme « controverse doctrinale » est employé par Lavergne pour spécifier le débat de tendance<sup>16</sup>. Si les discussions portent sur des questions théoriques, comment éviter un aspect politique ?

## **b- Des tendances syndicales ou politiques ?**

<sup>10</sup> Entretien avec Alfred Sorel. Cette analyse n'accepte donc pas l'idée que les votes des adhérents aient démontré le caractère minoritaire du courant unitaire.

<sup>11</sup> La fédération des amicales est l'ancêtre du SNI. OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 227.

<sup>12</sup> GIRAULT Jacques, « Le SNI, la section de l'Oise et Maurice Dommanget », op. cit. - p. 59.

<sup>13</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>14</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>15</sup> ASU n° 30, novembre 1952.

<sup>16</sup> Editorial. EP n° 1, octobre 1952.

L'existence des tendances se fonde sur quel clivage ? Les réformistes, à la suite de la scission de 1921 et de la tactique des noyaux communistes dans les syndicats, ne tolèrent pas les tendances, convaincus qu'elles politisent le débat syndical<sup>17</sup>. Or, Antoine Prost montre que l'absence de tendances ouvertes après la réunification de 1936 a facilité le travail clandestin des fractions communistes à l'intérieur de la CGT<sup>18</sup>. Après la Libération, les enseignants réformistes attribuent encore au système des tendances la responsabilité de l'emprise politique au sein du syndicalisme, c'est-à-dire de l'influence communiste. Le secrétaire général du SNES, Guitton, ne veut plus « continuer à arbitrer des discussions politiques, surtout étant donné l'acuité qu'elles avaient prises au sein du Bureau. »<sup>19</sup> Un dirigeant réformiste du Puy-de-Dôme déclare que la reconnaissance des tendances « faciliterait la pénétration de mots d'ordre étrangers au syndicalisme »<sup>20</sup>.

Puis dans le même département, l'acceptation des tendances s'accompagne d'une présentation politique de leurs clivages : « chacune des étiquettes utilisées désigne une attitude syndicale propre, parfois une conception politique déterminée, toujours une position philosophique particulière. »<sup>21</sup> La nuance entre philosophie et politique est trop mince pour dissimuler ce changement de perspective des enseignants réformistes. Peut-être ont-ils constaté que l'affinité politique ressentie par de nombreux enseignants envers la SFIO constituait un atout dans les débats syndicaux ? Toujours est-il que de nombreux chercheurs supposent l'existence d'une correspondance mécanique entre les partis et les tendances<sup>22</sup>. Certains unitaires assument également cette origine politique des clivages syndicaux. La section cégétiste de Haute-Garonne proclame qu'elle « groupe dans son sein les diverses tendances politiques : communistes, socialistes, sans parti »<sup>23</sup>. Pourtant au même moment Delanoue assure que « le mouvement syndical est autre chose qu'un amalgame de courants idéologiques »<sup>24</sup>.

Pour clarifier le débat, il faut distinguer le sens général du terme politique de son sens partidaire. Certaines tendances syndicales affichent des origines extra-partidaires, comme la tradition anarcho-syndicaliste, le syndicalisme chrétien ou la tendance pour une planification

---

<sup>17</sup> L'une des 21 conditions soviétiques acceptées par le congrès de Tours du PCF prévoit la création de noyaux communistes, pour transformer les syndicats en courroies de transmission du Parti. PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, op. cit. - p. 106.

<sup>18</sup> PROST Antoine, *La CGT à l'époque du front populaire, 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1965, 243 p. - p. 133.

<sup>19</sup> US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>20</sup> Un autre se présente comme un adversaire « de la "politisation" du syndicat », il « réprovoque l'esprit de tendance. » SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946 et n° 26, février-mars 1947.

<sup>21</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>22</sup> Ainsi, FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses, le Parti Communiste Italien et l'unité syndicale », Paris, *Revue française de science politique*, n° 3, juin 1975, pp. 433-466 - p. 454, note 4.

<sup>23</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Bulletin hebdomadaire d'informations*, n° 1, 31 janvier 1948.

<sup>24</sup> EL n° 15, 22 janvier 1948.

démocratique<sup>25</sup>. Elles s'enracinent dans des débats proprement syndicaux, mais qui concernent la vie de la Cité. Yves Poirmeur affirme que les tendances de la FEN sont « à substrat politique », mais ajoute que l'« importation dans le syndicat de clivages politiques par les tendances ne se réalise pas sans que les idées et les comportements dont elles sont porteuses subissent un travail spécifique qui les transforme »<sup>26</sup>. Nous reviendrons sur la nature du courant unitaire et ses rapports au PCF (chapitre 11), mais nous considérons qu'on ne peut appréhender les tendances simplement comme l'instrument de l'intervention des organisations politiques dans les syndicats. Les questions politiques doivent être étudiées dans leurs rapports avec les questions syndicales et leurs incidences sur les luttes de tendance.

### c- Des exécutifs homogènes

La théorie élaborée par la FEN et le SNI sur le droit de tendance l'associe à un principe jugé complémentaire, celui de la composition homogène des directions exécutives des syndicats (les majoritaires se réservent tous les sièges de ces instances). Conformément au modèle de la démocratie représentative, les majoritaires distinguent directions de type législatif et de type exécutif. La direction de type législatif (le bureau national du SNI ou du SNES, la commission administrative de la FEN) élabore les grandes orientations syndicales, les tendances minoritaires y sont représentées. La direction exécutive (le bureau fédéral, le secrétariat du SNI ou du SNES) applique au quotidien ces orientations, elle impulse l'activité syndicale et ne comprend que des militants majoritaires. Les majoritaires effectuent eux-mêmes la comparaison avec le système de la démocratie représentative, tel le secrétaire général de la section SNI du Puy-de-Dôme qui déclare : « S'ils sont aussi démocrates qu'ils le prétendent, [les cégétistes] doivent savoir que la majorité gouverne et que la minorité s'agite. »<sup>27</sup>

Une seconde motivation est avancée, celle de la cohésion de l'équipe dirigeante, qui serait paralysée en cas de divergences. Robert Chéramy résume cette conception: « un Bureau [fédéral] hétérogène ne pourrait appliquer une orientation cohérente et réduirait bien vite ses activités au plus petit commun dénominateur », en conséquence, « la FEN ne serait plus qu'un cartel sans vie et sans âme. »<sup>28</sup> Certains chercheurs reprennent ces arguments en estimant que « le principe de l'homogénéité du Bureau Fédéral » traduit « la volonté de la majorité

<sup>25</sup> LE BRUN Pierre, *Questions actuelles du syndicalisme*, Paris, Seuil, 1965, 171 p. - p. 106.

<sup>26</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - pp. 370 et 111.

<sup>27</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 38, octobre 1949.

<sup>28</sup> CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit. - p. 150.

autonome de donner à la Fédération une politique propre. »<sup>29</sup> Pourtant, cela signifie une inégalité fondamentale entre les syndiqués, certains n'étant pas jugés dignes de participer à la direction du syndicat, quelle que soit la qualité de leur militantisme. Le principe de l'homogénéité transforme la nature du système des tendances adopté par la FEN : loin d'être libéral, il confine les militants unitaires à la périphérie du syndicalisme enseignant.

L'homogénéité des directions correspond à une tradition du SNI, affirmée pour le bureau national au moment de la réunification de 1935<sup>30</sup>. En 1945, certains dirigeants réformistes s'inquiètent de la participation au bureau de minoritaires Ecole Emancipée et unitaires, y voyant « des dangers de division » et « des ferments de décomposition »<sup>31</sup>. Les circonstances de la reconstruction du syndicalisme enseignant imposent une révision de cette doctrine, justifiée par Senèze : dans « la distribution des tâches » entre les membres du bureau, « un seul souci a dominé, celui de répartir le travail au mieux sans se préoccuper de l'idéologie des camarades »<sup>32</sup>. Nous avons vu que la crise de 1948 radicalise les oppositions internes et conduit à nouveau la majorité à occuper seule les responsabilités.

L'épisode du bureau hétérogène laisse des traces, il rend impossible le retour à une homogénéité complète de la direction nationale du SNI, ce qui explique le *distinguo* entre exécutif et législatif. Il crée aussi un précédent qui prouve qu'une direction hétérogène est possible. D'ailleurs, des bureaux hétérogènes subsistent dans des sections départementales à majorité réformatrice du SNI (Puy-de-Dôme) et de la FEN. Dans la section fédérale de Seine-et-Oise, selon Daniel Renard, les membres du bureau disposent de responsabilités équivalentes, « il n'y avait pas de ministre sans portefeuille. »<sup>33</sup> Ces exemples constituent la preuve vivante du caractère circonstanciel des théorisations de l'homogénéité des exécutifs. Ils ne signifient pas pour autant que la présence de minoritaires dans un exécutif ne présente aucune difficulté. Ceux-ci sont pris dans un dilemme à propos du rapport d'activité : ou critiquer ce rapport, et donc leur propre travail, ou se confondre avec une majorité dont ils ne partagent pas tous les choix. Ce dilemme contraint en 1947 Duthel et Valière, membres EE du bureau national du SNI, à justifier leur opposition au rapport : ils rompent « avec une traditionnelle unanimité », mais précisent, « pour éviter tout malentendu », qu'ils ne se désolidarisent pas « de toute l'activité de l'année syndicale qui s'achève. »<sup>34</sup> La voie est étroite entre solidarité de l'équipe dirigeante et affirmation des idées minoritaires.

<sup>29</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante*, op. cit. - p. 70.

<sup>30</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 198.

<sup>31</sup> Douaran cité par Senèze. EL n° 12, 15 avril 1945.

<sup>32</sup> Editorial. EL n° 9, 25 janvier 1946.

<sup>33</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 46, mars-avril-mai 1951 et entretien avec Daniel Renard.

<sup>34</sup> EL n° 17, 15 juin 1947.

## **B- Une organisation interne particulière**

Quelle réalité recouvre le terme « droit de tendance » ? Il ne s'agit pas seulement de la tolérance de réseaux de militants et de dirigeants qui se présentent à des élections internes, mais bien d'une architecture spécifique du syndicalisme enseignant, qui pousse cette logique à son extrémité.

### **a- Les tendances au cœur de la vie syndicale**

La place des tendances est prévue dans tous les aspects de la vie syndicale. La motion autonome prône « l'application rigoureuse des règles de la démocratie dans tous les actes de la vie syndicale à tous les échelons. »<sup>35</sup> Lors de la première réunion de la commission administrative élue par le congrès de 1949 du SNES, chaque chef de file présente les élus de sa tendance<sup>36</sup>. Les tendances sont officialisées comme un élément fondamental dans la vie du syndicat, sorte de structure de base, dans le rapport d'activité du congrès de 1950 du SNES : les « tendances et les catégories ont pu largement faire connaître leurs points de vue dans les réunions bi-mensuelles du Bureau. »<sup>37</sup>. Le jury constitué par la FEN pour l'affaire Hagnauer est composé explicitement de deux représentants de chaque tendance (FO, CGT et autonome)<sup>38</sup>. Cette préoccupation constante se perçoit aussi dans la presse syndicale, par l'intermédiaire des tribunes libres et surtout des motions de congrès. Plusieurs thèmes peuvent faire l'objet de motions contradictoires, publiées avant le congrès : libertés, revendications, orientation générale... La place centrale accordée aux tendances au plan national incite les sections départementales à les reconnaître, le secrétaire de la Somme écrit ainsi que « la lutte des tendances » n'y est « pas ouverte », mais qu'« il y a peut-être lieu de les représenter dans le vote sur le rapport moral national », puisque ce vote oblige la section à émettre un choix<sup>39</sup>.

Les tendances constituent le pivot de la vie interne des syndicats enseignants. Dans les congrès du SNI figurent des stands de l'Ecole Emancipée, parmi les autres stands (mutuelles, journaux...)<sup>40</sup>. Un autre indice sûr de cet état de fait provient de l'organisation des réunions des instances délibératives des syndicats enseignants, congrès, CA. Elles prévoient systématiquement un horaire pour les réunions de tendances, en général de l'ordre d'une demi-journée. Personne n'imaginerait supprimer ces réunions, qui prouvent qu'au-delà des

---

<sup>35</sup> EP n° 1, octobre 1961.

<sup>36</sup> CA du 3 juillet 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>37</sup>US n° 58, 15 février 1950.

<sup>38</sup> Sur l'affaire Hagnauer, cf chapitre 1. 1 BB 23, lettre de Lavergne à Ruff, le 13 janvier 1950.

<sup>39</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 25, octobre 1950.

discours, les militants naturalisent le fonctionnement en tendances dans les années 1950<sup>41</sup>. Les congrès consacrent toujours une séance spécifique aux affrontements de tendance : le débat d'orientation. Les polémiques peuvent surgir sur toutes les questions, mais cette séance leur est dédiée. Pour Baillet, dirigeant majoritaire du SNI, elle « permet à la majorité d'administrer la Fédération et de mener l'action syndicale dans la clarté [et] permet aussi aux minorités de se manifester ». Sa longueur varie selon les circonstances, en 1953, avec l'apaisement du débat, on ne réserve qu'une ou deux heures à la présentation des motions et au vote<sup>42</sup>. Quelquefois, on juge opportun d'instituer des séances de négociation entre tendances, par exemple lorsque Bay, le secrétaire général du SNES, entreprend de proposer un rapport d'activité consensuel : « La seule mise au point définitive de ce rapport a demandé, en dehors des réunions régulières du bureau, six heures de discussion avec les représentants de la minorité. »<sup>43</sup>

### **b- Les modalités d'élection**

Le mode d'élection constitue un outil puissant d'acceptation ou de refoulement des tendances. Yves Poirmeur note que le système majoritaire avantage « celui qui obtient le plus de suffrages (...). Il réduit la prolifération des tendances, encourage, lorsqu'elles existent, leur regroupement en grandes tendances et la formation d'alliances entre minoritaires. » Il est abandonné par les syndicats enseignants à la Libération. Son opposé, le système proportionnel « s'accompagne toujours d'une division en tendances », car il ne pénalise pas leur création<sup>44</sup>. Pour Yves Poirmeur, la « crainte qu'ont les minorités d'être évincées les amène, (...) presque toujours à réclamer l'application de la représentation proportionnelle qui garantit leur survie »<sup>45</sup>. Effectivement, nous avons vu que le courant unitaire et l'Ecole Emancipée demandent à la Libération que « chacun ait la représentation qu'exige son importance. »<sup>46</sup> Valière proclame « que l'élimination bureaucratique des minorités de l'administration syndicale affaiblit l'organisation. »<sup>47</sup> Généralement, quand le système n'est pas intégralement proportionnel, les unitaires interviennent<sup>48</sup>. Suffisamment puissants, ils peuvent cependant

---

<sup>40</sup> EE, n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>41</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 14 février 1955.

<sup>42</sup> EP n° 2, novembre 1953.

<sup>43</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>44</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - pp 518 et 521. Un dirigeant réformiste considère que les tendances du SNI sont « cristallisées à l'extrême par l'usage admis du vote à la proportionnelle. » *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>45</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 522.

<sup>46</sup> Formule de Pinel. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>47</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

<sup>48</sup> Ainsi dans la section académique du SNES. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale*

tirer parti d'un système différent<sup>49</sup>. Par exemple, la section de la Seine du SNI dispose en 1944 d'un système électoral combinant des dirigeants élus dans les sous-sections et d'autres en fonction du vote à la proportionnelle. Les unitaires détiennent la majorité des sièges grâce au contrôle de nombreuses sous-sections, alors qu'ils sont minoritaires en voix<sup>50</sup>.

Les unitaires défendent en même temps le panachage, c'est-à-dire la possibilité pour l'électeur d'inscrire sur un même bulletin de vote des candidats provenant de listes différentes, donc de rayer des noms sur les listes en présence. Le panachage présente l'avantage de permettre l'élection de militants minoritaires particulièrement appréciés des syndicats malgré leurs opinions. Mais il se heurte à l'opposition de l'Ecole Emancipée, partisane de la proportionnelle intégrale. Cette tendance a même refusé de présenter des candidats au bureau national du SNI en 1938, à cause de l'absence de représentation proportionnelle<sup>51</sup>. Henri Aigueperse et Robert Chéramy relèvent qu'elle demeure la seule tendance du SNI « constamment fidèle » à ce principe, et expliquent notamment cette constance par l'« intérêt d'une tendance très minoritaire qui ferait à tous les coups les frais d'un scrutin majoritaire »<sup>52</sup>. Le panachage présente d'ailleurs des risques d'intervention extérieure dans les affaires de l'EE<sup>53</sup>.

Les modalités d'élection concernent également la manière de voter, à savoir par mandat, ou à bulletin secret. Aucune tradition ne résout de manière rigoureuse et unanimement valable cette question. Dans le Puy-de-Dôme en 1945, on vote sur une réforme des statuts en demandant aux partisans de chaque camp de se placer respectivement dans un des côtés de la salle<sup>54</sup>. Quand la question des tendances se clarifie, après la scission confédérale, le vote à bulletin secret se transforme en élément d'un système contesté par les unitaires, à propos duquel deux positions éthiques s'affrontent. Les unitaires utilisent le registre de l'honnêteté, de la transparence des décisions et des motivations pour limiter le scrutin secret aux « circonstances particulières où peuvent jouer des considérations de personne » : « les élections doivent se faire ouvertement (...) chacun doit prendre franchement ses responsabilités. »<sup>55</sup> A l'opposé, les autonomes développent la comparaison avec la démocratie représentative, qui prône le secret pour éviter les pressions : « le vote à bulletin secret est une

---

du Puy de Dôme, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>49</sup> L'un de leurs anciens dirigeants présente comme une « particularité démocratique intéressante » de la section de Seine-et-Oise du SNI l'absence d'élection sur des listes de tendance. Entretien avec Daniel Renard.

<sup>50</sup> Le courant obtient seulement 40,5 %. HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », op. cit. - p. 246.

<sup>51</sup> GIRAULT Jacques, « Le SNI, la section de l'Oise et Maurice Dommanget », op. cit. - p. 58.

<sup>52</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, op. cit. - p. 368.

<sup>53</sup> Eu égard à la faible influence de l'EE, si un petit nombre de délégués appartenant à une autre tendance s'entendait pour mettre en avant dans sa liste d'autres noms, cela empêcherait l'élection de ses leaders. Congrès FEN de 1949, Samedi 12 matin - pp. 40-41.

<sup>54</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.



des garanties les plus élémentaires et les plus indispensables de la démocratie. »<sup>56</sup>

Le dispositif mis en place manque toutefois de cohérence, à cause de l'importance des congrès dans le processus décisionnel. Privilégier le vote secret en toute circonstance reviendrait à remettre les grandes décisions dans les mains de délégués n'ayant de comptes à rendre à personne. Or, le syndicalisme enseignant pratique couramment le mandat impératif : les instances de base déterminent avant les congrès de l'instance supérieure les principaux votes que leurs délégués devront émettre<sup>57</sup>. Ceci réduit notablement la marge de manœuvre des délégués au profit de la souveraineté des adhérents, ainsi que l'intérêt des congrès, dont les principales décisions sont déjà enregistrées<sup>58</sup>. Les délégués minoritaires doivent concilier le respect du mandat et celui de leurs convictions minoritaires, tel Lemarquis, secrétaire de la section FEN de l'Aube, qui vote en fonction des mandats émis par une section majoritairement réformiste, même s'il participe à des réunions de l'EE<sup>59</sup>. Comme les sections répartissent les délégués entre tendances en fonction des scores réalisés, cette contradiction n'apparaît que rarement. Un exemple provient de la section SNI de la Somme, à propos d'une journée d'action. Certains membres du conseil syndical, représentants de leur sous-section, y vivent un « antagonisme entre la position personnelle et le mandat » : la section a voté pour son principe au Conseil national du SNI alors que la consultation avait donné le résultat inverse<sup>60</sup>.

---

<sup>55</sup> Brasseul et Guilbert. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>56</sup> Kreisler. US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>57</sup> Dans la Somme, on précise que les délégués au congrès national du SNI « voteront comme indiqué par l'assemblée générale. » *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946.

<sup>58</sup> P. Bossut commente le congrès du SNI : « les positions étaient prises d'avance ; les mandats extrêmement précis déterminés en fonction du référendum excluait toute interprétation. » EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>59</sup> Entretien avec Lemarquis, septembre 1996.

<sup>60</sup> Le bureau prend la responsabilité d'« avoir voté en minoritaire ». *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 30, janvier 1952.

**c- Les tendances comme outil de sélection des dirigeants**

Toute possibilité de présentation de candidatures individuelles contrarie la puissance des tendances, puisqu'elles ménagent la possibilité à un militant d'accéder à des responsabilités sans s'inscrire dans une tendance. Dans un tel cas de figure, le choix des dirigeants s'effectue autant sur les qualités des militants que sur leurs convictions, à l'opposé du système instauré à la fin des années 1940 dans le syndicalisme enseignant. Le système des tendances implique normalement un scrutin de liste. La liste ne correspond pas obligatoirement à une tendance, mais Kreisler, dirigeant du SNES, note que pratiquement, « il est difficile de dresser des listes en dehors des états-majors de tendance. »<sup>61</sup> L'application des statuts de 1947 du SNI élimine les candidats individuels, l'un d'eux, Djaidir, obtient 611 voix et n'est pas élu, au contraire de Justaffré (607), Valière (599), et même Yvonne Issartel, qui n'obtient que 253 voix<sup>62</sup>.

Cependant, les sections du SNI tardent à adopter le scrutin de liste. En 1946, les statuts des sections de la Somme et du Puy-de-Dôme prévoient un Conseil syndical composé de délégués de cantons<sup>63</sup>. Un tel système minore les débats de tendance, puisque les sous-sections choisissent d'abord un militant, plus qu'un porteur d'idées. Un débat s'engage dans ces sections sur l'opportunité d'une élection par liste, les objections portent sur la difficulté à trouver des candidats connus de l'ensemble des syndiqués<sup>64</sup>. Les partisans du scrutin de liste dans le Puy-de-Dôme déplorent que quatre cantons n'aient pas trouvé de candidats et que la direction soit « fragmentée, représentant un nombre minime de syndiqués »<sup>65</sup>. La section abandonne l'élection par canton en 1948, mais autorise le panachage et les candidatures individuelles<sup>66</sup>. Quand à la section de la Somme, elle conserve ce mode de scrutin localisé, par peur des luttes de tendances semble-t-il.

Tant que le courant unitaire s'enferme dans une posture d'affrontement frontal, lors des débuts de la FEN-CGT, la logique du scrutin de liste ne le contrarie pas. Mais en 1949, un épisode signale les dangers de ce système pour les unitaires : la perte du secrétariat de la catégorie des Adjoints d'enseignement (AE) du SNES par Marcel Bonin<sup>67</sup>. Rappelons que les unitaires ne contestent pas le résultat de l'élection, mais la connexion automatique entre le scrutin de tendance, organisé pour décider de l'orientation du syndicat et l'élection des

---

<sup>61</sup> US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>62</sup> L'article 13 considère les candidats individuels comme une liste. Ils doivent tous ensemble obtenir plus que le quotient, ce qui explique ce résultat. Conseil National du 28 décembre 1947, EL n° 12, 31 décembre 1947.

<sup>63</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946.

<sup>64</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949 et SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>65</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 20, février-mars 1946 et n° 22, juin-juillet 1946.

<sup>66</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 33, octobre 1948.

<sup>67</sup> Cf chapitre 5.

dirigeants<sup>68</sup>. Leurs adversaires autonomes et Ecole Emancipée prônent au contraire une adéquation entre les deux votes :

« on peut également admettre que des syndiqués fassent entrer dans leurs choix d'autres considérations que des considérations de tendance. (...) En poussant ce raisonnement un peu, on pourrait avoir un syndicat autonome dirigé par des camarades cégétistes ou FO. (...) Si vous [les AE autonomes] votez pour la liste Bonin, faites-le bien en connaissance de cause. Si vous votez pour un camarade cégétiste, qui se comportera comme tel, dites-vous bien que vous n'en ferez pas un autonome. »<sup>69</sup>

Désormais, les efforts fournis par le courant unitaire pour se dégager du ghetto dans lequel l'enferme le système des tendances vont se concentrer sur l'idée de séparer les questions d'orientation des questions de direction. L'opposition la plus résolue à ces tentatives se situe du côté de l'Ecole Emancipée, cofondatrice du système des tendances de la FEN. En 1952, alors que le chef de file des unitaires, Guilbert, tente sans succès de s'insérer dans la majorité, Féraud condamne « une manœuvre » qui consiste à « conduire les membres du Congrès à voter sur des noms et pas sur une orientation. » Refusant que les « préférences personnelles » constituent un critère de vote, il proclame : « ou une liste est justifiée par l'orientation, ou il n'y a pas lieu de faire une liste. »<sup>70</sup>

Le débat rebondit en 1954, à l'occasion de la nouvelle stratégie unitaire, mettant en avant la section des Bouches-du-Rhône. L'article 5 des statuts de la FEN prévoit une double représentation à la CA, celle des syndicats nationaux et des sections départementales. Depuis la scission confédérale, des listes séparées de tendances se présentent dans les congrès fédéraux, officiellement comme des listes de représentants des sections départementales. La coutume a toujours lié vote d'orientation et élection des représentants des sections, or les unitaires entendent cette fois appliquer la lettre des statuts en présentant une « liste de candidats, même si cette liste est indépendante de l'orientation. »<sup>71</sup>. Féraud souhaite « dissiper toute équivoque », qu'il définit ainsi : « des anciens membres de la FEN-CGT se refusent à proclamer une orientation et une politique qu'ils n'en essayent pas moins d'introduire à la FEN »<sup>72</sup>. Il propose de modifier les statuts de la FEN pour « lier l'élection des membres de la CA fédérale à l'orientation, parce que c'est l'orientation qui est l'étiquette de ces

<sup>68</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>69</sup> Louis Borguet et Charles Cordier. US n° 61, 15 mai 1950.

<sup>70</sup> EP n° 2, novembre 1952. Dans ce contexte précis, la majorité refusant d'accepter les unitaires sur ses listes, cette argumentation leur dénie le droit de siéger dans les instances de la FEN.

<sup>71</sup> Fournial à la CA du 16 septembre 1954. EP n° 1, octobre 1954. Cerisier, dirigeant communiste de la section à majorité autonome de la Somme, différencie les deux votes. Exemple cité par Margailan. Congrès FEN de novembre 1954, 3 novembre a.m. - pp. 114-115.

<sup>72</sup> CA du 16 septembre 1954. EP n° 1, octobre 1954.

représentants. »<sup>73</sup>

Le congrès impose donc la perpétuation de la coutume, pour empêcher les unitaires de remettre en cause le système des tendances de la FEN. L'article 5 précise désormais que les « représentants des sections départementales sont proposés par les courants syndicaux, qui ont présenté une motion d'orientation au vote du Congrès. »<sup>74</sup> Cette modification introduit pour la première fois la notion de courant dans les statuts. Désormais, puisque l'élection de la direction dépend du vote d'orientation, un militant ne se réclamant d'aucune tendance ne peut pas accéder à des responsabilités. Inversement, un dirigeant impopulaire peut se faire élire en figurant dans une liste, du fait de l'interdiction du panachage. Le pouvoir des directions des courants est renforcé par leur rôle de sélection des dirigeants.

Quelles sont les conséquences de l'organisation du système des tendances sur la vie des syndicats ?

## C- Ses effets sur la vie des syndicats

### a- Le risque de limitation de l'initiative individuelle et d'absence de dialogue

La critique la plus pertinente du système des tendances repose sur le risque de limitation de l'initiative individuelle. Les syndiqués sont appelés à se ranger dans une tendance prédéfinie, sans possibilité de croiser les avis, en laissant le soin de décider aux chefs de tendance, habilités à négocier entre eux. Ce danger est ressenti dès la Libération par les militants<sup>75</sup>. Les obstacles posés à l'élection de dirigeants inscrits dans aucune tendance montrent que cette voie est choisie délibérément par les majoritaires. Naturellement, ils subissent de vives critiques unitaires. Guilbert tente même de ravir le drapeau de la démocratie syndicale : « Chaque syndiqué ne se prononce plus sur telle question en fonction de son jugement personnel, mais en fonction de la position adoptée par les leaders des tendances. Il s'en remet à un chef de file pour juger à sa place. »<sup>76</sup> Féraud, de l'Ecole Emancipée, répond sur un ton polémique que cet argument « ne manque pas de saveur. [Il l'acceptera] le jour où Guilbert (...) démontrera que son refus des motions d'orientation est justifié par un "jugement personnel" et non par son souci de suivre les positions déterminées par les chefs de file. »<sup>77</sup> Les unitaires critiquent la délégation de pouvoir aux chefs de courant, leurs motions

<sup>73</sup> Congrès FEN de novembre 1954, 3 novembre a.m. - p. 89.

<sup>74</sup> EP n° 3, décembre 1954.

<sup>75</sup> Un réformiste du Puy-de-Dôme craint « l'étouffement de toute pensée personnelle réellement indépendante » SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

<sup>76</sup> EP n° 1, octobre 1952.

<sup>77</sup> EP n°2, novembre 1952.

dénoncent la cristallisation des tendances, qui « provoque des prises de position de parti-pris qui découragent toute étude personnelle par l’approbation ou la réprobation systématique. »<sup>78</sup>

Effectivement, la FEN fonctionne d’une manière telle que les décisions sont prises par ses principaux dirigeants, lorsqu’ils élaborent la motion majoritaire. Dans ses congrès, les militants qui se reconnaissent globalement dans les orientations majoritaires ne peuvent les contester sur un point précis, en votant un amendement. En effet, la possibilité d’amender un texte n’existe que si ce texte est unique, et sert de référence au débat. Le système FEN organise la confrontation entre plusieurs textes, avec un seul vote sur l’ensemble de ces textes. Au cours d’une polémique avec les unitaires du SNET, les majoritaires leur dénie le droit d’approuver un passage d’une motion qu’ils n’ont pas voté<sup>79</sup>. Cependant, des garde-fous existent : dans le SNI et la FEN, des motions portant sur des problèmes précis sont publiées avant le congrès pour les confronter et votées par celui-ci. Leur nombre ne dépasse pas la dizaine dans la FEN (motion corporative, coloniale, pédagogique...), mais atteint les 35 lors du congrès du SNI de 1950<sup>80</sup>. Le système s’avère plus libéral encore dans l’enseignement secondaire. Aussi bien au SNES qu’au SNET, les motions des sections d’établissement (S1) subissent des filtres progressifs de la part des sections départementales et académiques (S2 et S3). Au congrès national, on répartit les motions restantes dans des commissions qui retiennent les plus intéressantes et font voter les projets de motions en séance plénière. L’absence de filtre national permet la discussion d’une large palette de motions portant sur des points très précis. Ainsi, les congrès du SNET votent en moyenne une cinquantaine de motions<sup>81</sup>.

En règle générale, les dirigeants majoritaires souhaitent que leurs positions soient adoptées en bloc. Cependant, ils reconnaissent quelquefois les inconvénients de cette position. Le secrétaire réformiste de la section SNI du Puy-de-Dôme explique que sans les cégétistes, « les votes du Conseil syndical étaient des votes de raison toute personnelle, dépouillés de tout souci préalable d’orientation », mais qu’avec la réunification de la section<sup>82</sup>, « les consultations futures deviendront nettement dirigées. Une majorité va se dégager et même se cristalliser ». Mais il laisse s’exprimer son impuissance à concevoir meilleur système : « Deux conceptions se trouvent en présence et, ni à l’une ni à l’autre, il n’est honnêtement possible de transiger. »

<sup>78</sup> Motion unitaire. EP n° 10, août-septembre 1960.

<sup>79</sup> « Nos camarades cégétistes ont voté en bloc pour la motion Guilbert opposée à la motion Aigueperse. Nous ne comprenons donc pas leur affirmation actuelle » selon laquelle ils approuvent les conditions de réunification prévues par cette motion. TET, janvier 1951, n° spécial.

<sup>80</sup> Par exemple sur les frais de séjour pour normaliens. EL n° 39, 21 septembre 1950.

<sup>81</sup> Entretien avec Louis Astre.

<sup>82</sup> Editorial de Lauvergnat. Sur la scission de la section, voir les chapitres 4 et 5. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 43, juillet-octobre-novembre 1950.

Un tel discours sépare les courants d'une manière tellement abrupte que leur cohabitation au sein du SNI relève du miracle. Il légitime la mise à l'écart des militants unitaires. Paul Delanoue relève que la majorité de la CGT n'a pas « opéré de pareille façon avec les camarades de la minorité (...) jamais on n'a introduit au sein du mouvement syndical des conceptions aboutissant à deux poids et deux mesures, selon les syndiqués. » De fait, le système des tendances de la FEN permet aux minorités de s'exprimer, mais pas de participer à l'élaboration de l'action syndicale. Mais ce résultat peut être atteint par d'autres voies, et Aigueperse rétorque que « tout vote était devenu absolument inutile au cours [des réunions de la direction de la CGT] : quel que soit le problème examiné, le résultat était connu d'avance, à une dizaine de voix près. Invariablement les motions obtenaient en gros 850 voix contre 120 et quelques abstentions »<sup>83</sup>.

Quelle qu'en soit l'origine (le système des tendances ou l'existence d'un conflit interne), les débats de la FEN abondent en discussions stéréotypées. Un dirigeant réformiste du Puy-de-Dôme définit en 1950 les congrès comme « des assises où ces différences s'affrontent, où les opinions se précisent »<sup>84</sup>. L'hypothèse qu'un dialogue fécond puisse s'instaurer ne semble pas l'effleurer. La motion unitaire de 1958 débute par un passage significatif du caractère routinier des débats internes : « Comme les années précédentes, et dans le même esprit, la section des Bouches-du-Rhône présente à la discussion des syndiqués une motion générale d'orientation. »<sup>85</sup> Le témoignage d'un ancien dirigeant unitaire du SNI confirme cette impression :

« j'ai gardé le souvenir de réunions, d'assemblées de syndiqués où dans certains cas la polémique était si vive qu'on se préoccupait moins du contenu des interventions que de qui la faisait. Et les choses dites perdaient de leur valeur à partir du moment où on savait qu'il se réclamait de tel courant de pensée. »<sup>86</sup>

---

<sup>83</sup> EL n° 17, 5 février 1948.

<sup>84</sup> Lauvergnat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>85</sup> EP n° 1, octobre 1958.

<sup>86</sup> Entretien avec Sorel.

### **b- Adhérent du syndicat ou de la tendance ?**

Guy Coq décrit la vie interne de la FEN : « Au moment du congrès, le débat se réduit à l'intervention de chacune de ces tendances figées depuis 1948. La plupart des syndiqués, qui ne militent dans aucune, ne connaissent pas le fonctionnement de ce système. Pourtant, si l'on veut intervenir dans la FEN, il faut participer à la vie d'une tendance. On n'a aucune chance d'exercer des responsabilités si on ne se lie pas à la tendance qui dirige son syndicat. »<sup>87</sup> Nous partageons globalement ce diagnostic, mais il reste à déterminer sa véracité sur l'indifférence supposée des syndiqués aux tendances. Les syndiqués de base se définissent-ils d'abord comme membres d'une tendance ou comme membres du syndicat ? La nature du syndicat dépend beaucoup de la réponse à cette question : soit un cartel de tendance, soit une organisation unique et pluraliste. A l'appui de la première hypothèse, signalons la propension de la majorité à considérer comme acquise, naturalisée, l'identification à une tendance<sup>88</sup>. Yann Maury, étudiant une période postérieure, estime que le jeune militant « ne devra pas apparaître dès lors comme syndicaliste militant, mais comme syndicaliste-militant d'une tendance spécifique respectueux de la discipline de groupe et des valeurs dominantes intégrées par la "communauté" à laquelle il appartient. »<sup>89</sup> Cependant, cette description de l'effet recherché par les promoteurs du système des tendances ne démontre pas que les syndiqués s'inscrivent réellement dans cette perspective.

En l'absence d'analyse monographique suffisamment fouillée, nous nous contenterons d'hypothèses. D'une manière générale, Yves Poirmeur considère que dans les organisations à tendances, « le rapport de l'individu à l'organisation est toujours médiatisé par des solidarités partielles qui lui échappent. » Il est évident que le syndiqué des Bouches-du-Rhône, bastion unitaire, n'entend pas complètement le même discours que celui du Tarn. La présentation des faits et gestes du syndicat diffère. Cependant, le même auteur ajoute que l'activité générale des tendances est « encadrée, limitée, standardisée, et presque entièrement centrée sur l'ensemble dont elles dépendent, qui les "aspire" dans ses organes. » Il en conclut que « le syndicat forme alors une communauté de tendances ayant une identité générique. »<sup>90</sup>

Cela nous semble pertinent pour le cas de la FEN, dont l'identité surclasse celle de ces tendances, pour trois raisons. D'abord, certains militants accordent peu d'importance aux

<sup>87</sup> COQ Guy, « La FEN, l'école, le syndicalisme », *op. cit.* – p. 1208.

<sup>88</sup> Les autonomes du SNET proposent en 1950-1951 d'éviter un débat pour le référendum en expliquant que la nature de chaque tendance est bien connue et ne nécessite pas de développements supplémentaires.

<sup>89</sup> MAURY Yann, *Contribution à une morphogenèse du syndicalisme enseignant*, *op. cit.* - p. 132.

<sup>90</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.* - pp. 132 et 388.

luttres de tendance<sup>91</sup>. En analysant les résultats d'un questionnaire, Marie-France Galand constate que les tendances apparaissent souvent comme « une source de casse-tête » pour les nouveaux syndiqués, au point qu'une jeune militante déclare avoir « besoin d'un peu de temps pour vérifier ses observations personnelles sur les tendances, pour savoir ce qu'il faut en penser »<sup>92</sup>. Ensuite, la participation des syndiqués aux élections internes reste faible. L'étude d'exemples locaux nous conduit à relativiser l'implication des adhérents dans ce type de discussions. Enfin, les unitaires étayent leur refus des tendances par l'attitude des syndiqués. La motion unitaire de 1960 affirme que la cristallisation des tendances reste « absolument étrangère à la masse importante des jeunes syndiqués qui n'ont pas connu la période de la scission »<sup>93</sup>. Dans son témoignage, Sorel affirme que « les syndiqués ne sont pas intéressés par les tendances. »<sup>94</sup> Naturellement, ces déclarations ne sauraient constituer une preuve, puisque la stratégie unitaire à partir de 1954 consiste à récuser le système des tendances. Pourtant, l'existence même de cette stratégie et l'insistance du courant unitaire sur cette question témoignent peut-être de la part des syndiqués d'un certain refus des catégorisations induites par les tendances.

### **c- Le résultat des votes, un indicateur pertinent de l'influence des courants ?**

Eu égard à l'importance toute relative que les syndiqués accordent aux considérations de tendance, on ne peut raisonner d'une manière simple sur leur influence respective. Par exemple en 1958 le courant unitaire obtient 19 % des suffrages de la FEN, qui revendique 243 000 adhérents. Cela ne signifie pas pour autant que 46 000 syndiqués de la FEN adhèrent aux propositions et aux pratiques unitaires. D'abord parce que le résultat indique le nombre de mandats attribués à chaque motion et non celui de voix recueillies. Cette pratique contrarie toute tentative d'analyser précisément les variations des résultats des différentes listes, puisqu'intervient un autre facteur : le critère d'attribution des mandats. Or, la FEN s'est dotée de statuts volontairement inégalitaires pour corriger la supériorité numérique écrasante du SNI. Ensuite parce que l'attribution des mandats aux différentes tendances s'effectue selon des procédures très diverses selon les sections et les syndicats nationaux. Dans le SNI, un nombre comparable de mandats peut voiler des réalités fort dissemblables : la section départementale des Bouches-du-Rhône procède à des votes sous-section par sous-section,

---

<sup>91</sup> Entretien avec Lemarquis, septembre 1996. Il ne se considérait pas comme un militant de l'EE, malgré ses affinités troskistes.

<sup>92</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit. - p. 177.

<sup>93</sup> EP n° 10, août-septembre 1960.

<sup>94</sup> « Quand je dis que la première préoccupation n'était pas la lutte des tendances, je ne le dis pas avec une pointe de mépris en considérant que les syndiqués n'étaient pas capables de comprendre. Pas du tout, ils étaient



alors que d'autres sections réunissent leurs adhérents dans une assemblée générale unique pour tout le département. Le faible taux de présence aux AG ne permet pas d'affirmer avec certitude que le résultat des votes coïncide avec l'opinion des adhérents. Didier Sapojnik suppose même que la différence s'effectue au profit des minorités à « l'ardeur plus grande », qui amènent « en nombre leurs militants aux réunions [et] faussent les proportions »<sup>95</sup>. Mais ce schéma n'est pas valable dans les départements pauvres en militants minoritaires, pour lesquels un vote par correspondance permet aux adhérents d'exprimer un avis singulier sans subir la pression du groupe.

Ces exemples ne changent pas radicalement la qualité du résultat, puisque tous les votes ont été exprimés au cours de réunions syndicales ; or certaines sections procèdent à des référendums et surtout beaucoup ne sollicitent même pas l'avis de leurs adhérents. Ainsi, la section SNI de la Somme confie la responsabilité de répartir les mandats sur l'orientation syndicale au Conseil syndical, d'abord en fonction de l'avis de ses membres, puis des résultats du référendum national<sup>96</sup>. Comme on ne procède plus à des référendums, un certain flou artistique entoure cette opération. En 1953 le CS décide de ne plus accorder de mandats à l'EE, supposant qu'aucun adhérent de la Somme ne se reconnaît dans ces idées<sup>97</sup>. Cela prouve aussi qu'une partie du score de l'EE ne correspond à aucune présence sur le terrain. Il faut attendre 1954 pour que ce soit l'AG qui vote les motions en présence et désigne les délégués de la section au congrès national<sup>98</sup>. La section du Puy-de-Dôme quant à elle maintient la procédure du vote du CS<sup>99</sup>. Le problème de l'unification des procédures de vote dans le SNI n'est résolu qu'avec la réforme statutaire de 1963, qui impose l'élection du Bureau national par correspondance et au plan national.

Au moins le SNI organise-t-il la confrontation entre les options en présence. Toutefois, de nombreux microsindicats ne disposent pas d'une telle vie démocratique, ce qui questionne la fiabilité des votes émis dans les congrès fédéraux<sup>100</sup>. Pour reprendre l'exemple de l'année 1958, 25 petits syndicats accordent tous leurs mandats à la majorité, excepté quelques abstentions. En général, les tendances ne sont pas représentées dans ces organisations. Olivier Cocheril signale que la direction du SNB est désignée sur la base du principe du fédéralisme, et non des tendances. Il constate une « inexistence officielle » des tendances, qui aboutit à un nombre important d'abstentions sur l'orientation (de 23 à 72 %) pour les congrès fédéraux de

---

parfaitement capables de tout comprendre. » Entretien avec Sorel.

<sup>95</sup> SAPOJNIK Didier, « La FEN choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 19.

<sup>96</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 7, février 1946 et n° 21, novembre 1949.

<sup>97</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 38, décembre 1953.

<sup>98</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 41, octobre 1954.

<sup>99</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 21, avril-mai 1946.

<sup>100</sup> Entretien avec Lemarquais, septembre 1996.

la fin des années 1950<sup>101</sup>. Les tendances sont autorisées au SNETAA à partir de 1957 seulement<sup>102</sup>. Le courant majoritaire bénéficie donc d'un vivier de mandats émanant de petits syndicats peu portés aux polémiques de tendance.

Le système des tendances a été mis en place par et au profit d'une tendance particulière, qui en a fait son cheval de bataille : la majorité autonome.

## II- LA MAJORITÉ AUTONOME

Autant les tendances minoritaires se distinguent des directions des syndicats et de la FEN, ce qui permet d'analyser leurs positions propres, autant la majorité se confond avec ces équipes. Dispose-t-elle malgré tout d'une identité propre ? Quelles relations entretient-elle avec les autres courants ?

### A- L'identité autonome

#### a- Le garant du modèle FEN

Le courant autonome bénéficie d'un net privilège par rapport à ses adversaires : le travail effectué. Didier Sapojnik considère que la « grande force des majoritaires, c'est d'être majoritaire et d'avoir des dirigeants à l'action personnelle efficace »<sup>103</sup>. La prime au sortant constitue un phénomène universel, celui-ci doit moins justifier sa présence dans les postes de direction. Le secrétaire réformiste de la section SNI du Puy-de-Dôme joue sur ce ressort en distinguant ceux qui « peuvent évoquer le travail effectivement accompli, de ceux qui ne peuvent exprimer que des promesses, des espérances et des intentions. »<sup>104</sup> La crédibilité des minoritaires en pâtit d'autant plus que l'homogénéité des exécutifs les écarte des responsabilités, confortant l'avantage des majoritaires. Ceux-ci développent à foison le registre du pragmatisme, cantonnant les minoritaires dans celui de la critique stérile. Ainsi, Bay fait « remarquer qu'il est facile de critiquer quand il a fallu vaincre d'innombrables résistances à l'intérieur et à l'extérieur. »<sup>105</sup>

---

<sup>101</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - pp. 29, 243 et 244.

<sup>102</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 52.

<sup>103</sup> SAPOJNIK Didier, « La FEN choisit l'autonomie », op. cit. - p. 19.

<sup>104</sup> Lauvergnat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

<sup>105</sup> CA du 3 juillet 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

Le courant autonome se pose en garant du modèle FEN dans toutes ses implications, statuts compris. Petit à petit, les points forts de la doctrine autonome (droit de tendance, attente de la réunification confédérale...) deviennent le bien commun de tous les syndiqués, accentuant la confusion entre la majorité et l'ensemble du syndicat. Par la doctrine de l'homogénéité, le courant autonome dénie aux autres courants la possibilité de représenter la direction. En 1966, la section à majorité unitaire de l'Ardèche invite un dirigeant unitaire, Sorel, à son congrès départemental. Le secrétaire général de la FEN, James Marangé, s'enquiert de la justification de ce choix : cela ne l'importune pas si « c'est à titre personnel ». Par contre, si « c'est en sa qualité de membre de la Commission administrative fédérale », il rappelle la « pratique constante et réglementaire (...) de faire assurer la représentation de la FEN et de ses organismes statutaires par le secrétaire général ou, à défaut, par son représentant accrédité à cet effet par le bureau fédéral »<sup>106</sup>.

Les majoritaires ont imposé le système des tendances par réalisme, plus qu'en fonction d'un plan prédéterminé, contrairement à l'École Emancipée. Ils tirent ainsi les leçons de l'échec de la majorité réformatrice de la CGT, qui est vaincue après la réunification de 1936 alors qu'elle a interdit les tendances. Le système des tendances instauré dans la FEN leur permet de rejeter le partage des responsabilités revendiqué par les unitaires au nom du risque de « confusion » et du refus « d'entraîner une organisation syndicale ou fédérale vers des objectifs extra-syndicaux. »<sup>107</sup>

### **b- L'autonomie, un concept attrape-tout**

La définition de l'autonomie reste très floue et ne permet guère de distinguer les autonomes des autres syndicalistes enseignants. François-Georges Dreyfus émet ce constat quand il estime que les points de vue de la tendance autonome « restent suffisamment obscurs pour attirer à elle le plus de voix possible »<sup>108</sup>. Les majoritaires ne se présentent ni comme des réformatrices, ni comme des militants appartenant à la mouvance socialiste, bien que personne ne s'y trompe. A partir de 1948, ils se regroupent sous le vocable « autonome », sans préciser son sens, ce qui laisse place à des interprétations divergentes. Un militant du Haut-Rhin s'exprime « en tant qu'autonome, c'est-à-dire en tant que laïque »<sup>109</sup> et maintient le sens initial de l'autonomie : « le libre épanouissement de toutes les tendances qui, au sein de la classe ouvrière, ont pour unique but de promouvoir la défense de ses intérêts. »<sup>110</sup> L'autonomie se

<sup>106</sup> 3 BB 105, lettre de Marangé à Berge, 24 octobre 1966.

<sup>107</sup> Editorial de Lavergne. EP n° 1, octobre 1952.

<sup>108</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », op. cit. - p. 220.

<sup>109</sup> Schwob au Congrès FEN de 1954, mercredi 3 novembre a.m. - p. 102.

<sup>110</sup> EP n° 6, mai 1954.

résume alors au refus de la scission, au souci de réconcilier FO-CGT et CGT. Un autre, du Puy-de-Dôme, écrit que penser « que l'autonomie peut être élevée au rang d'une doctrine serait en désaccord avec les principes moraux des adhérents du SNI ; *soutenir qu'elle peut s'affirmer, avec un caractère définitif, serait défier l'histoire.* »<sup>111</sup>

Une telle version de l'autonomie est suffisamment inclusive pour accueillir tous les membres de la FEN autonome, sans distinction. Or ce n'est pas le but de ses promoteurs, qui souhaitent rassembler largement les sensibilités militantes, à l'exception du courant unitaire. Les militants unitaires constatent l'exclusive dont ils font l'objet et proclament que « le mot autonomie n'a plus pour certains le même sens en 1949 qu'en 1948 », car « l'autonomie est devenue dans bien des cas une machine de guerre contre les cégétistes et par suite un moyen de division. »<sup>112</sup> Plus tard, avec leur stratégie conciliante de motion Bouches-du-Rhône, ils revendiquent eux aussi l'utilisation du terme. Ils dénoncent parmi « les mystifications », l'emploi « impropre et abusif du qualificatif “autonome” dans la présentation des motions », puisque « les membres de la Fédération sont tous, et au même titre, “autonomes” »<sup>113</sup>. Considérer que l'autonomie est simultanément un choix de l'ensemble de la FEN et la caractéristique distinctive d'un seul de ses courants aboutit à créer une catégorie particulière de syndiqués : les non-autonomes membres de la FEN autonome.

Les majoritaires rejettent ces tentatives et considèrent le terme « autonome » comme une marque déposée. Le secrétaire général du SNES, Bay, signe à ce sujet une déclaration en 1950 : « Pour éviter toute confusion », il précise que sont « considérés comme autonomes, tous ceux qui se rallient aux positions de la majorité du Bureau sortant, telles qu'elles sont exposées dans la motion d'orientation. »<sup>114</sup> Si le souci de s'approprier l'idée d'autonomie apparaît clairement, pour éviter toute concurrence déloyale, aucune précision n'est apportée sur son contenu. Un dirigeant autonome du SNES, Kreisler, tente de présenter l'autonomie comme une voie médiane : « Entre l'infailibilité du sectaire pour qui les gens d'opinion contraire sont des ennemis à exterminer et la tolérance benoîte qui prétend tout concilier en attendant de tout abandonner, nous avons peut-être le droit de ne pas choisir et même celui de chercher autre chose »<sup>115</sup>.

L'explication de cette imprécision tient peut-être aux contradictions auxquelles le courant autonome est confronté, notamment entre dirigeants des divers syndicats nationaux.

### **c- Un courant divisé entre syndicats nationaux**

<sup>111</sup> Lauvergnat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>112</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>113</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>114</sup> US n° 60, 8 mai 1950.

L'unité entre les militants autonomes appartenant aux différents syndicats nationaux reste de façade. Jacques Girault note que certains militants majoritaires « pensent pouvoir mieux résister à la prééminence du SNI en appartenant à l'organisation fédérale et au même courant de pensée que ses dirigeants. »<sup>116</sup> Les heurts déjà évoqués entre dirigeants du SNI, du SNES et du SNET concernent des membres du même courant, et témoignent d'un manque de confiance en son sein. Le compte-rendu officiel d'une séance du bureau fédéral indique même que Forestier « proteste avec véhémence et oppose [aux propos de] Lauré un démenti formel. » La même année, Lauré « proteste énergiquement » contre des déclarations de dirigeants du SNI, et Bay s'inquiète des conditions concrètes d'organisation des débats du Congrès fédéral, dans la perspective d'un affrontement : le compte-rendu mentionne son souhait « qu'un “dur” du SNES siègeât à la commission » *ad hoc*<sup>117</sup>.

En effet, les désaccords entre autonomes franchissent souvent le seuil des réunions du bureau fédéral. Les syndiqués en sont informés à plusieurs reprises, d'abord en novembre 1952 avec le conflit SNES/FEN, matérialisé par des réserves de Bay à la motion d'orientation autonome. Lavergne insiste sur l'implication des dirigeants du SNES dans le fonctionnement normal de la FEN : « Je regrette que nous n'ayons pas eu connaissance, au bureau fédéral, dont fait partie notre camarade Bay, des raisons de son opposition manifestée pourtant dès le 5 octobre. »<sup>118</sup> En 1954, Bay propose la publication dans *L'Enseignement Public* d'un échange de courriers peu amènes entre Forestier et Lauré, témoignant de son souci de rendre publiques les divergences<sup>119</sup>. L'année suivante, Bay s'abstient sur le rapport d'activité de Lavergne « qui pêche par omission » et déclare « qu'il mènera campagne pour qu'il y ait le maximum d'abstentionnistes au sein du SNES »<sup>120</sup>. Mais il n'est pas suivi par la majorité du courant autonome du SNES, qui semble plus divisé que son homologue du SNI.

Ces conflits révèlent-ils des divergences idéologiques entre majoritaires ou proviennent-ils exclusivement de différences de cultures professionnelles ? La seconde explication conserve sa pertinence, selon André Drubay, les autonomes du SNES souffrent de l'hégémonie du SNI, et certains adhérents leurs reprochent de trop céder « aux instituteurs, par solidarité de tendance ». Cependant, il relate aussi que « les autonomes du SNES étaient qualifiés par les gens du SNI de corporatistes », parce « qu'il y avait moins de coloration politique » dans leur

---

<sup>115</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>116</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 175.

<sup>117</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 19 juin, des 19 et 25 octobre 1954.

<sup>118</sup> Editorial. EP n° 2, novembre 1952.

<sup>119</sup> C'est repoussé par 6 voix (1 voix pour - 2 abstentions). 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 15 février 1954.

<sup>120</sup> Lauré du SNET ne le rejoint pas, Hombourger vote également le rapport d'activité. Bien que membre du SNES, il privilégie son activité de responsable des relations internationales. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion

action<sup>121</sup>. Ce dissentiment apparaît nettement à l'occasion du référendum du 28 septembre 1958, il correspond à deux cultures syndicales<sup>122</sup>. En l'absence de structure forte du courant autonome, la formulation d'un consensus s'avère délicate.

#### d- Une structuration embryonnaire

Yves Poirmeur a décelé un phénomène d'ordre général qui se vérifie pleinement dans le cas de la FEN : « la structure informelle est généralement choisie par les tendances majoritaires », car elles peuplent « toutes les instances » de leurs « militants qui gouvernent seuls l'organisation. Les deux équipes de direction sont les mêmes, l'appareil de la tendance se confond avec celui du parti ou du syndicat. » Dans cette configuration, la tendance majoritaire dispose « de la presque totalité de la puissance organisationnelle et reçoit le flux d'informations le plus important »<sup>123</sup>, ce qui lui sert à défendre ses intérêts propres. Elle contrôle les organes de presse et s'y exprime à loisir, confondant expression de ses opinions et illustration de la politique générale du syndicat. Les éditoriaux des journaux du SNI, du SNES ou de la FEN font office de tribune libre du secrétaire général, notamment dans les polémiques avec le courant unitaire<sup>124</sup>.

Les autonomes revendiquent cette souplesse, tel ce dirigeant du Puy-de-Dôme qui avance que « *la valeur de la tendance majoritaire s'inscrit dans son inorganisation.* »<sup>125</sup> Kreisler proclame que le courant autonome « n'est pas une tendance organisée ». Leur but ne serait « pas de grouper un certain nombre de camarades autour de solutions et de directives définies », « le propre des autonomes étant de s'exprimer chacun pour son compte personnel. »<sup>126</sup> Même s'ils promeuvent le système des tendances, les autonomes ne forment donc qu'un courant. Ils ne tiennent pas de réunions régulières, à part à l'occasion des congrès, n'éditent aucun bulletin de liaison. Cependant, le rôle d'autres groupes est difficile à appréhender, telle la franc-maçonnerie, accusée par les unitaires de « méthodes de secte secrète », formant même avant-guerre « à sa guise le Bureau en entier »<sup>127</sup>. Il faut attendre 1967 pour que des documents autonomes soient diffusés dans les sections SNES<sup>128</sup>.

---

du BF du 19 septembre 1955.

<sup>121</sup> Entretien André Drubay.

<sup>122</sup> Le SNES et le SNET ne voulaient pas appeler au vote négatif, cf chapitre 7. 2 BB 40, CA du 10 septembre 1958.

<sup>123</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - pp. 177 et 414-415.

<sup>124</sup> Cf chapitre 3.

<sup>125</sup> Lauvergnat. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>126</sup> US n° 51, 25 mars 1949 et EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>127</sup> Déclaration de Pinel, qui précise que Senèze reconnut ce fait. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>128</sup> Circulaire Unité et Action du 11 mai 1967. « Lettres internes de la liste B », op. cit. – pp. 108-109.

Cette situation confère un grand rôle aux directions syndicales, qui prennent les décisions concernant le courant autonome. Le bureau fédéral prépare le rapport d'activité — ce qui est logique puisque ce rapport décrit son activité depuis le précédent congrès — ainsi que les motions autonomes<sup>129</sup>. L'appareil fédéral est mobilisé pour la gestion du courant autonome. Le même schéma prévaut dans les syndicats nationaux. Le secrétaire général, Lauré, convoque les autonomes de la CA pour étudier les projets de motions<sup>130</sup>. Il écrit en 1962 aux majoritaires membres de la commission pédagogique pour accélérer la rédaction de la motion autonome. Il les informe de la présence de motions unitaires et EE et des délais d'impression de *L'Enseignement Public*<sup>131</sup>. Il se comporte donc en chef de file des autonomes. Ces éléments pourraient simplement démontrer l'utilisation technique des moyens des appareils syndicaux au profit du courant autonome.

Mais l'imbrication est plus profonde : les appareils syndicaux sont les états-majors des branches du courant autonome, les arbitrages ne relèvent pas de réunions spécifiques<sup>132</sup>. En 1959, Forestier émet le vœu en bureau fédéral « que les autonomes s'entendent bien préalablement », le bureau discute d'un éventuel arbitrage entre autonomes du SNEP<sup>133</sup>. Cependant, quand deux listes autonomes se présentent dans ce syndicat, Lauré précise aux dissidents qu'il ne lui « appartient pas de prendre parti dans des questions qui intéressent d'abord les Syndicats Nationaux. »<sup>134</sup> En 1960, le bureau fédéral, par la plume de Lauré, convoque les « Autonomes ayant à la FEN ou dans [les] syndicats nationaux une responsabilité nationale. » Dans cette procédure et en l'absence de fichier préétabli, les secrétaires autonomes des syndicats nationaux sélectionnent les responsables invités à cette réunion, ce qui démontre une fois de plus l'absence de structuration du courant et son caractère de rassemblement de dirigeants<sup>135</sup>.

## **B- Ses relations avec les autres courants**

La définition d'un courant ne dépend pas que de facteurs internes, de sa propre volonté. Son insertion dans un ensemble plus large (le syndicalisme enseignant) renforce l'importance des facteurs externes, les relations avec les autres courants. Majoritaire, comment le courant autonome se comporte-t-il ? Adopte-t-il la même attitude avec toutes les minorités ?

<sup>129</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 octobre 1958.

<sup>130</sup> 2 BB 6, lettre de Lauré, 28 août 1959.

<sup>131</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Astre, Langlois, Fournier, Dhombres, Marchais, et Mlle Lordon, 17 octobre 1962.

<sup>132</sup> Lauré constate que la « CA se présente dans des conditions difficiles », il « demande comment les syndicats qui ont eu un congrès récemment réagiront. » 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 avril 1958.

<sup>133</sup> 2 BB 3, compte-rendu des réunions du BF du 7 septembre et du 6 avril 1959.

<sup>134</sup> 3 BB 82, lettre de Lauré à Lequime, 16 mars 1960.

<sup>135</sup> Il indique que « des erreurs d'appréciation ont été commises au cours du Congrès fédéral ». 3 BB 78, lettre de Lauré aux secrétaires de syndicats, 8 novembre 1960.

### a- Un courant dominateur

Le courant autonome adopte un comportement dominateur dans la FEN. L'un de ses dirigeants, Kreisler écrit même dans *L'Université Syndicaliste* qu'« une minorité tolérante et sans arrière-pensée ne peut reprocher à la majorité d'être tyrannique : si toutefois, elle venait à ne plus pouvoir supporter sa situation de minorité, elle montrerait par là qu'elle ne mérite pas de devenir un jour la majorité, qu'on ne peut pas avoir confiance en son esprit démocratique pour le jour où elle deviendrait majorité. »<sup>136</sup> Un tel raisonnement réfute par avance toute critique minoritaire, assimilant acceptation de la règle du jeu démocratique à la soumission aux initiatives majoritaires. Paul Delanoue affirme que « lorsque la majorité du Bureau le décide », les décisions de Congrès « peuvent être considérées au même titre que des décisions de concile ; la pensée critique n'a plus le droit de s'y attaquer. (...) Silence dans le rang ! »<sup>137</sup>

En règle générale, Yves Poirmeur indique que les organisations acceptant les tendances rédigent « un texte de synthèse », qui leur fournit « un discours ambigu et fondamentalement polyphonique », permettant de satisfaire chaque tendance<sup>138</sup>. Rien de tel à la FEN, dont la majorité rejette toute proposition de synthèse de la part des unitaires, que ce soit avant ou après les congrès. Les motions majoritaires deviennent la loi de l'organisation, sans intégrer la moindre formule minoritaire. Les dirigeants du SNI escomptent détenir un monopole d'expression dans le corps des instituteurs, tel Aigueperse s'étonnant en 1947 de « l'existence de publications à caractère syndical, semi-syndical ou extra-syndical qui, en fait, concurrencent » *L'École Libératrice*. Il regrette qu'elles donnent « des informations non contrôlées par [les dirigeants] et peuvent même propager des mots d'ordre élaborés en dehors [des] assemblées régulières. »<sup>139</sup> Ce souci transparait dans l'exigence autonome de disparition de la presse de la FEN-CGT<sup>140</sup>.

Un certain sectarisme transparait involontairement dans les propos tenus par des militants autonomes. Louis Borguet et Charles Cordier débute un article par un déni : « Nous ne sommes pas sectaires ! » Ils le concluent en proclamant : « Jamais nous ne voterons pour une liste où le camarade Bonin figurera, surtout comme tête de liste. »<sup>141</sup> Le refus des autres courants, particulièrement du courant unitaire, renforce l'unité de la majorité. André Henry évoque ce phénomène pour les débuts de la V<sup>e</sup> République : « Face à la double menace,

<sup>136</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>137</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>138</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 416.

<sup>139</sup> EL n° 8, 10 janvier 1947.

<sup>140</sup> Motion Lauré pour le congrès fédéral. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>141</sup> Charles Cordier est un militant EE du SNES, à une époque où cette tendance est intégrée dans la majorité autonome du SNES. US n° 61, 15 mai 1950.



interne et externe, la majorité nationale s'est naturellement soudée mieux encore »<sup>142</sup>.

### **b- Entre aversion et respect : le rapport aux unitaires**

Si les dirigeants autonomes s'opposent fortement aux unitaires, et à travers eux au PCF, ils oscillent dans leur jugement entre aversion et respect. Du côté du premier terme, signalons l'attitude de la section SNI d'Oran, qui ne participe pas au travail de la FEN, sans doute à cause d'« une méfiance vis à vis du SNES où la minorité cégétiste est plus importante »<sup>143</sup>. Fabrice d'Almeida considère d'ailleurs que la « croyance en la duplicité et la tromperie communiste est un opérateur de l'identité socialiste »<sup>144</sup>. Le huis-clos du bureau fédéral permet d'appréhender le sentiment de la majorité envers sa principale minorité. A propos d'un incident avec l'UGFF exploité par les unitaires, Dhombres allègue que leurs « critiques auraient eu lieu quelle que soit l'attitude prise. »<sup>145</sup> A propos des congrès des syndicats nationaux à venir, Forestier souhaite « devant la démagogie qui sévit, (...) maintenir une unité de vue et de la fermeté »<sup>146</sup>. Dans une correspondance avec Adrien Lavergne, le secrétaire de la section FEN du Finistère estime que la « réunion aurait été parfaite sans l'intervention d'un cégétiste »<sup>147</sup>. En perturbant l'activité de la majorité, l'opposition suscite inévitablement ce type de réaction.

Le second sentiment s'exprime dans le Puy-de-Dôme, section pourtant marquée par une brève scission en 1949. Un autonome se félicite qu'au congrès national du SNI, la majorité ait pris « l'offensive sans attendre les critiques de la minorité. L'attitude et l'action de nos camarades cégétistes fut l'objet d'interpellations serrées et même sévères. » Il ajoute : « En contre-partie je me plais à rendre hommage à la courtoisie de la minorité. Elle a joué le jeu correctement et c'est tout à son honneur. »<sup>148</sup> Les unitaires peuvent susciter le respect par leur militantisme et leur observance des règles syndicales. Lauré écrit à Forestier après le congrès du SNI, il loue « la tenue des débats, (...) et même la qualité des critiques apportées par l'opposition »<sup>149</sup>.

Cependant, la méfiance prédomine et aboutit à la crainte de réitérer la situation prévalant à la Libération. Les unitaires ne doivent pas disposer de la possibilité de démontrer leurs

<sup>142</sup> HENRY André, *Dame l'école, op. cit.* - pp. 121-122.

<sup>143</sup> C'est l'interprétation du secrétaire de la FEN. 1 BB 100, lettre de Masson à Lavergne, le 22 avril 1956.

<sup>144</sup> d'ALMEIDA Fabrice, « Les socialistes et la culture communiste à l'âge des illusions » in CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, 525 p. - p. 378.

<sup>145</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 février 1957.

<sup>146</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 29 mars 1958.

<sup>147</sup> 1 BB 8, lettre à Lavergne, 8 juin 1952.

<sup>148</sup> Balussaud. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 48, octobre-novembre 1951.

<sup>149</sup> 3 BB 85, lettre de Lauré à Forestier, 20 décembre 1957.

capacités d'animation des syndicats enseignants. A cette fin, un véritable cordon sanitaire est instauré, notamment par l'entremise d'alliances avec les autres minorités.

### **c- La FEN CGT-FO, alliée plus que concurrente**

Parallèlement à la création de la FEN-CGT, une FEN-CGT FO se constitue en 1948. Mais cette organisation ne tente pas de défier le monopole syndical de la FEN autonome, elle se positionne plus en alliée de la majorité, dont elle est issue, sur un registre de complémentarité. Dès les congrès de 1948, les militants CGT-FO votent la motion Bonissel-Valière<sup>150</sup>, marquant leur opposition fondamentale aux cégétistes. En 1949, les dirigeants de FO dans le SNES, qui disposent d'une audience conséquente, annoncent que leur motion « est un texte complémentaire et non une motion d'orientation ; elle peut être votée en même temps que la motion autonome. »<sup>151</sup> Leur leader Ruff, secrétaire du SERP – FEN par la grâce de la majorité, vote l'année suivante « le rapport d'activité avec des réserves qu'il aurait voulu formuler par écrit. »<sup>152</sup> La proximité idéologique facilite les connexions entre les deux courants, d'autant que les autonomes peuvent se féliciter du fait que la CGT-FO ait renoncé à créer un véritable syndicat enseignant, distinct de la FEN. Les doubles affiliés CGT-FO représentent quelquefois les chevaux légers du pôle réformiste, se livrant à des opérations scissionnistes impossibles à justifier pour la majorité autonome. Ainsi, la section des Hautes-Alpes du SNI, à majorité unitaire, se heurte à une liste dissidente FO aux élections au Conseil départemental, qui n'obtient aucun élu<sup>153</sup>. Dans les Hautes-Pyrénées, un syndicat des instituteurs FO se crée en octobre 1949, mais la majorité des sympathisants FO « trouve maladroitement cette scission. » Les unitaires pensent que « l'Administration accordera des satisfactions à FO avec l'intention de grossir son influence et son prestige aux yeux des instituteurs »<sup>154</sup>. Une pression est exercée de cette façon sur les unitaires<sup>155</sup>.

Avec le temps, l'autonomie devient une tradition et une référence pour les enseignants réformistes. La place de la tendance CGT-FO devient délicate à définir. Aussi accueille-t-elle avec soulagement en 1954 la décision de saborder la FEN-CGT, et disparaît-elle en même temps que son homologue. Cette fin simultanée démontre que la FEN CGT-FO constitue plus

---

<sup>150</sup> Cf chapitres 3 et 4.

<sup>151</sup> Leclaire. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>152</sup> Les votes dans le SERP confèrent une majorité aux autonomes, qui délèguent à Ruff le soin de diriger la section. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>153</sup> Archives FERC-CGT, Carton n° 2, Lettre de la section des Hautes-Alpes du SNI, le 5 décembre 1948.

<sup>154</sup> Archives FERC-CGT, Carton n°1, Dossier U&A 1951-1952, Lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées.

<sup>155</sup> En Haute-Garonne, le syndicat FO veut se présenter aux élections au CD, alors qu'auparavant, « ils n'avaient pas fait acte de candidature, se bornant à faire déclarer nuls le plus grand nombre de bulletins possibles. » Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, Lettre de Plavalérie à Buisson, 12 janvier 1954.

une réaction à la FEN-CGT qu'une organisation en soi. Mais que va-t-il advenir aux militants de la tendance ? Leur réintégration dans les rangs de la tendance autonome ne pose aucun problème dans le SNI, où les connivences étaient fortes. Le cas du SNES diffère, car la tendance autonome a dû combattre une puissante tendance FO, animée par Ruff. Bay le secrétaire général du SNES, refuse toute entente avec FO et dénonce en bureau fédéral la « collusion des tendances autonomes et FO ». Malgré les protestations de Lauré et Lavergne, il allègue que Ruff a « signé la motion autonome sans la connaître, à l'insu du SNES », et y voit « une manœuvre dirigée contre le SNES ». Les dirigeants autonomes du SNI démentent ces insinuations, et s'engagent à ne pas accepter « la présence d'un camarade FO au bureau fédéral. »<sup>156</sup>

Ruff rallie donc la majorité, et en est récompensé par l'honneur d'ouvrir le congrès fédéral de novembre 1954. Ce geste, refusé aux cégétistes, témoigne que l'hostilité majoritaire est réservée à leur seule minorité. Ruff justifie une dernière fois l'existence de la FEN CGT-FO, au moyen d'arguments identiques à ceux de la FEN CGT : la FEN CGT-FO « empêchait les militants autonomes de l'enseignement d'oublier leur solidarité avec l'ensemble des travailleurs, en même temps qu'elle rappelait à la classe ouvrière l'importance que présentent pour elle-même les problèmes de l'école publique. »<sup>157</sup> Il est désigné un an plus tard « au groupe de travail du Haut Comité de la Jeunesse qui doit traiter de l'habitat des jeunes »<sup>158</sup> et conserve la direction du SERP-FEN. A ce poste, il est décrit par la militante unitaire Jeanne Levy comme un adversaire pugnace de son courant, intelligent et hésitant entre les gauchistes et la majorité<sup>159</sup>. Il ne rejoint pas le courant autonome du SNES et maintient une position particulière, du fait de son engagement politique dans l'aile gauche du socialisme<sup>160</sup>.

### **c- Des rapports ambigus avec l'Ecole Emancipée et le trotskysme**

Les rapports entretenus par la majorité autonome avec l'extrême gauche, et notamment la tendance Ecole Emancipée s'avèrent complexes. Dès la Libération, les dirigeants réformistes valorisent autant que possible les militants trotskystes et syndicalistes-révolutionnaires, par une alliance à revers contre les communistes. Un militant réformiste du Puy-de-Dôme décrit en 1946 le « puissant et sympathique Valière, à l'accent si savoureux »<sup>161</sup>. Bonissel, réformiste

<sup>156</sup> Ils affirment ainsi qu'aucun « contact avec FO n'a été pris lors de l'établissement de la motion ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 16 novembre 1954.

<sup>157</sup> Congrès FEN de novembre 1954, Ouverture du congrès - p. 13.

<sup>158</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 21 novembre 1955.

<sup>159</sup> Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>160</sup> Il adhère au PSU à sa création.

<sup>161</sup> Impressions du congrès de Grenoble. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

et franc-maçon, assure même la promotion du parti communiste internationaliste (PCI) en le comptant parmi les « trois partis » qui « se partagent l'influence sur la classe ouvrière »<sup>162</sup>, exagérant son importance. Delanoue répond en ne citant que deux partis ouvriers, la SFIO et le PCF<sup>163</sup>...

Au-delà de cet épisode, les dirigeants de la FEN manifestent une certaine complicité avec l'extrême gauche<sup>164</sup>. Leurs chemins se croisent à plusieurs reprises, sur la base de l'antistalinisme de gauche, notamment avec les amis de Lambert, dirigeant du PCI. Dans un contexte de guerre froide, ses militants partagent un refus du système soviétique et un certain neutralisme. Naturellement, les clivages restent marqués<sup>165</sup>. L'appel « Pour un mouvement syndical uni et démocratique », lancé en 1957, rassemble déjà des militants trotskistes et syndicalistes-révolutionnaires autour de Forestier. L'une des officines qui organisent les rapprochements et les contacts discrets s'appelle le Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO), créé à l'initiative de Pierre Lambert après l'affaire de Hongrie. Selon Gilles Morin, la seconde raison d'être du CLADO est d'offrir une tribune libre à Messali Hadj, nationaliste algérien opposé au FLN. Il comprend des personnalités aussi diverses que Ruff, Letonturier (militant EE du SNES) et Y. Dechezelles pour la Nouvelle Gauche<sup>166</sup>, les trotskystes Lambert, Chéramy et Broué (tous deux dirigeants EE du SNES). Le CLADO publie sept numéros de son journal, comprenant des articles de Laurent Schwartz (militant trotskyste qui s'était opposé au départ de la FEN de la CGT), Capocci de la CGT-FO, Maurice Dommanget (dirigeant historique de l'EE), Forestier et Lauré<sup>167</sup>.

Plusieurs éminents dirigeants majoritaires sont issus de formations d'extrême gauche. Un militant de l'École Emancipée décrit ses impressions du Congrès de Grenoble : il « faut reconnaître que le nouveau secrétaire Aigueperse, un ancien de chez nous, est plus sympathique » que Delmas<sup>168</sup>. Renaud Chauvet signale que de « nombreux militants de l'École Emancipée sont devenus des dirigeants "majoritaires" (l'École Emancipée constituant un excellent stage de formation). »<sup>169</sup> Dans certains cas, la collusion est plus marquée : le courant autonome du SNES inclut les animateurs trotskistes de l'EE Pierre Broué et Chéramy,

<sup>162</sup>EL n° 4, 10 novembre 1946.

<sup>163</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

<sup>164</sup> Ainsi Lavergne « est laissé juge » d'un abonnement de la FEN à la *Révolution Proletarienne*, journal syndicaliste-révolutionnaire de Pierre Monatte. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 13 février 1956.

<sup>165</sup> Cette remarque d'Henri Vidalenche en témoigne : si des militants « s'étaient jusqu'alors rapprochés de l'EE uniquement par antistalinisme, ils voudront bien convenir que si leur conception syndicale se limite à cet horizon, *Force Ouvrière* fera certes bien mieux leur affaire que l'EE. » EE, n° 6, 21 décembre 1947.

<sup>166</sup> Ce groupe politique participera à la création du PSU.

<sup>167</sup> Ajoutons les socialistes de gauche Verdier, Rosenfeld et J. Rous. MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, op. cit. - pp. 275-276.

<sup>168</sup> Pierre Vaquez. EE, n° 4, 4 novembre 1946.

<sup>169</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - p. 77.

qui selon les termes d'André Drubay pratiquaient « l'entrisme »<sup>170</sup>. De ce fait, les autonomes du SNES répartissent en 1949 leurs mandats au congrès fédéral entre la majorité et l'Ecole Emancipée<sup>171</sup>. Les militants EE participent activement aux polémiques lancées contre les unitaires. Dans cette logique, Chéramy propose à Lemarquis « de “prendre” le Syndicat national des professeurs d'Ecole normale », mais celui-ci refuse, n'en voyant pas l'intérêt<sup>172</sup>. Les ambiguïtés générées par cette alliance provoquent un débat au bureau fédéral : Forestier critique « la désignation de Chéramy pour organiser un débat au nom de la majorité » aux Journées fédérales des jeunes, appuyé par Hombourger, qui estime que leur direction « ne peut être laissée à des camarades qui n'ont pas toujours été majoritaires »<sup>173</sup>. Par la suite, Robert Chéramy donnera suffisamment de gages aux autonomes pour s'insérer entièrement dans leur courant, et il dirigera le SNES en 1966.

Le cas du SNES ne doit pas être généralisé au SNI, cœur d'une tendance Ecole Emancipée jalouse de son indépendance d'action. L'EE adopte généralement une posture de critique radicale du syndicalisme réformiste combinée à un soutien tactique à la majorité contre les unitaires. La motion Bonissel-Valière, principalement écrite par Valière, symbolise la contribution de l'EE à la solution autonome, lors de la crise de 1948. Pour expliquer les motivations de la tendance syndicaliste-révolutionnaire, Didier Sapojnik considère qu'« en cas de réunification, l'EE se retrouvait (...) dans une situation ultraminoritaire sans espoir ! En revanche, dans une FEN autonome, avec des contacts relativement cordiaux avec la majorité, un certain travail pouvait être envisageable avec profit. »<sup>174</sup> Lemarquis, ancien militant trotskyste, raconte que « lors d'un congrès de la FEN, les délégués de l'EE disaient “Soleilhavoup va bien nous donner quelques mandats !” »<sup>175</sup> En conséquence, l'Ecole Emancipée canalise son activité dans le cadre de la FEN. Valière se démarque des cégétistes en congrès fédéral et proclame que « jamais l'EE n'interviendra en tant que tendance syndicale auprès des Pouvoirs publics et n'aura un programme officiel qu'elle irait défendre auprès des inspecteurs d'académie ou des ministres intéressés. »<sup>176</sup> En 1949, un échange de lettres entre Augey, secrétaire EE de la section FEN de l'Oise et Lavergne montre la complicité qui lie les deux courants. Augey écrit : « certains me considèrent comme un fantaisiste parce que je me refuse à considérer l'opposition Ecole Emancipée et Majorité comme très sérieuse » et ajoute que « l'Oise n'est pas un département où les oppositions sont

---

<sup>170</sup> Entretien André Drubay.

<sup>171</sup> CA du 9 novembre 1949. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>172</sup> Entretien avec Lemarquis, septembre 1996.

<sup>173</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 10 janvier 1955.

<sup>174</sup> SAPOJNIK Didier, « La FEN choisit l'autonomie », *op. cit.* - p. 36.

<sup>175</sup> C'est le secrétaire autonome du syndicat des agents de lycée jusqu'en 1955. Interview de Lemarquis, septembre 1996.

aussi fondamentales qu'on le croirait. »<sup>177</sup> Lavergne répond promptement : « je prends très au sérieux tes rapports, quelle que soit "l'opposition de l'Ecole Emancipée", et c'est bien volontiers que je reconnais la solidité de notre section fédérale. »<sup>178</sup>

Cependant, la motion Bonissel-Valière n'inspire nullement les pratiques syndicales des majoritaires et les périodes d'alliance ouverte sont rares. D'une manière récurrente, les autonomes et les militants EE s'affrontent sur des questions théoriques ou politiques<sup>179</sup>. L'EE maintient systématiquement ses textes de congrès, alors que les unitaires acceptent quelquefois de voter la motion corporative<sup>180</sup>.

Au-delà du cas de la majorité autonome, comment s'organisent les rapports entre courants de la FEN ?

### **III- LA GESTION DES CONFLITS ENTRE COURANTS**

Le système des tendances accepte un certain niveau de conflictualité, puisqu'il met en scène le pluralisme interne et les divergences d'orientation. En pleine guerre froide, les conflits n'ont pas manqué, principalement entre le bloc autonome-FO-Ecole Emancipée et le courant unitaire. Des normes de comportement régissent-elles ces polémiques ? Comment gère-t-on l'aspect humain ?

#### **A- Un système de régulation des conflits internes**

##### **a- Le dommage collatéral de conflits répulsifs : l'affaiblissement de la FEN**

Une crainte taraude les militants de la FEN : les conflits de tendance peuvent affaiblir leurs syndicats. Ils ne veulent pas tomber du Charybde de la scission au Scylla de la guerre intestine. Dès 1945, Bonissel espère « un congrès digne » du SNI, car les « discussions seront vives et les tempéraments plus ou moins passionnés. »<sup>181</sup> Deux ans plus tard, Henri Aigueperse note que l'existence de tendances « risque de nuire à l'efficacité de l'action

---

<sup>176</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 6.

<sup>177</sup> 1 BB 13. lettre d'Augey, secrétaire de la section de l'Oise à Lavergne, 4 décembre 1949.

<sup>178</sup> 1 BB 13, réponse de Lavergne à Augey, 7 décembre 1949.

<sup>179</sup> Les unitaires signalent des « discussions assez vives en commission, surtout de la part de l'EE. » 42 J 22, congrès national du SNI, 1967.

<sup>180</sup> EP n° 7, août-septembre 1959.

<sup>181</sup> Editorial. EL n° 4, 10 novembre 1945.

syndicale. Si les tendances entrent en lutte, l'unité même de l'organisation peut être mise en péril. »<sup>182</sup> Jusqu'à la scission confédérale, ces avertissements paraissent disproportionnés et révèlent surtout la crainte du débat d'idée dans le SNI. Par la suite, avec la naissance de la FEN-CGT, la vitalité du syndicat dépend de la maîtrise des forces centrifuges, alors que le débat de tendance peut contribuer à les développer<sup>183</sup>.

Les conflits internes sont répulsifs. André Henry décrit l'attitude des adhérents de base, « qui n'aiment pas beaucoup les grands discours et répugnent aux querelles un peu vives que créent (...) les événements politiques, mais qui sentent dans le SNI la grande force tranquille dont ils ont besoin. »<sup>184</sup> Le secrétaire du S2 de Maine-et-Loire, s'interroge dans une tribune libre sur les motions publiées dans *L'Enseignement Public* : « dites-moi combien de syndiqués les ont lues, comparées, discutées comme apparemment elles devaient l'être. »<sup>185</sup> Un dirigeant réformiste du Puy-de-Dôme redoute que les adhérents de la section n'emportent des réunions « seulement la certitude que le syndicalisme se résoud en une lutte de deux fractions qui se disputent le pouvoir »<sup>186</sup>. Les unitaires partagent ce diagnostic pessimiste dans leurs témoignages. Selon Alfred Sorel, les syndiqués boudaient « ce qu'ils considéraient comme des luttes d'appareil, comme des chamailleries pour qui serait le plus influent »<sup>187</sup>. Franck Georgi décrit un phénomène comparable dans la CFTC en 1952 : la « violence [des

---

<sup>182</sup> EL n° 8, 10 janvier 1947.

<sup>183</sup> Lauvergnat juge que dans les congrès « se côtoient les facteurs de renforcement de l'unité syndicale, et ceux de la désagrégation toujours à craindre. » *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>184</sup> HENRY André, *Dame l'école, op. cit.* - p. 128.

<sup>185</sup> C'est à dire la section départementale du SNES. Maurice Antier. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>186</sup> Lauvergnat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 43, juillet-octobre-novembre 1950.

<sup>187</sup> Entretien avec Sorel.

affrontements], mise sur la place publique, est souvent mal ressentie par des militants de base qui la perçoivent comme une gêne pour leur action quotidienne. »<sup>188</sup>

Chaque courant de la FEN tente d'utiliser à son profit ce sentiment, les majoritaires attribuent les conflits internes à l'attitude des unitaires, à leur volonté de polémique, plus qu'au système des tendances. Dans le Puy-de-Dôme, le secrétaire réformiste lance un avertissement contre les conséquences de la réunification de la section : l'intérêt des réunions augmentera seulement « pour certains à qui plaît la lutte pour la lutte »<sup>189</sup>. Dans le SNET, la majorité propose que les militants indiquent leur tendance, « sans autre commentaire », pour éviter « des discussions inutiles ». Comme les unitaires tiennent malgré tout à un débat, les autonomes adoptent une posture au-dessus de la mêlée, tout en attaquant fortement leurs contradicteurs : « Il était à craindre que l'une ou l'autre des trois tendances s'estimât attaquée et crût découvrir dans les textes adverses des attaques, des inexactitudes ou des équivoques ; cela n'a pas manqué et *tous ceux qui déplorent les polémiques inutiles le regretteront avec nous. Mais, dans notre organisation démocratique, chaque courant d'opinion a un droit de réponse* »<sup>190</sup>.

Les unitaires mettent ce problème sur le compte du système des tendances lui-même, tel Alfred Sorel, qui juge que la « compétition [interne] se fait trop souvent au détriment de la nécessité de prendre en charge les revendications des personnels et d'organiser l'action pour les faire aboutir. »<sup>191</sup> Paul Delanoue déclare en 1952 : « les enseignants manifestent leur satisfaction et parfois leur enthousiasme chaque fois que [les] syndicats s'orientent vers une action réelle et efficace. (...) Au contraire, quand les syndicats de l'enseignement s'orientent dans la voie malheureusement "traditionnelle" des "discussions de tendance", les syndiqués fuient les réunions »<sup>192</sup>.

L'affaiblissement des syndicats de la FEN constitue un dommage collatéral de la lutte des tendances, visible lors des élections aux commissions administratives paritaires, avec la pratique du panachage. Un dirigeant unitaire de la section de la Somme évoque son score inférieur de 25 voix à la moyenne : « J'ai souri tristement, mes camarades, en pensant à l'appel de Forestier (pas de rature, pas de panachage) que nous avons publié dans le supplément au bulletin. »<sup>193</sup> Pourtant, Jacques Girault démontre que le raisonnement inverse est viable : pour le SNI au cours des années 1930, « la poussée de syndicalisation se produit le plus souvent dans les départements marqués par d'intenses débats, avec représentations des

<sup>188</sup> GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, préface d'Antoine Prost, Paris, Ed de l'Atelier - p. 27.

<sup>189</sup> Lauvergnat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 43, juillet-octobre-novembre 1950.

<sup>190</sup> Editorial. TET, janvier 1951, second n° spécial.

<sup>191</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>192</sup> ASU n° 30, novembre 1952.

<sup>193</sup> Marquis. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 55, mars 1958.



expressions. »<sup>194</sup> Tout dépend donc de la capacité du syndicat à produire du vivre-ensemble et à canaliser les divergences.

Globalement, la FEN ne semble pas avoir réussi à mettre en place un système faisant vivre la démocratie interne au niveau des adhérents. La liberté d'expression, incontestable, constitue même paradoxalement un motif de désaffection des adhérents, rebutés par les querelles. Marie-France Galand constate qu'une majorité de réponses à son questionnaire critique sévèrement la pratique du débat de tendance dans la FEN : « dans les faits, “les tendances multiplient par deux le nombre de réunions” auxquelles s'ajoutent des heures de “discussions byzantines” ou encore de “débats vains et stériles” au cours desquels “s'installe une impression de gaspiller son temps, son énergie” à “échanger des répliques suivant un scénario immuable” tout juste “bon pour l'expression théâtrale”. »<sup>195</sup>

### **b- Accès de fièvre et souci de travailler ensemble.**

La présence permanente de divergences idéologiques et pratiques accoutume les militants au débat et forge une culture d'organisation, mais ses aspects négatifs ressortent des déceptions exprimées au plus haut niveau. Le secrétaire réformiste de la section FEN de la Haute-Loire décrit « l'écœurement ressenti au congrès (rupture d'accord, manœuvres de couloir, politique mesquine) » pour justifier son manque d'enthousiasme militant<sup>196</sup>. Nous avons vu que Guitton, secrétaire général réformiste du SNES en 1948-1949, tolère mal la tournure prise par les polémiques internes. Le rapport d'activité du Congrès de 1949 considère le « travail en commun des représentants des diverses tendances » comme un « problème délicat ». Il ajoute : « l'on a parfois eu l'impression pénible que le souci de propagande pour la tendance l'emportait sur le souci du seul intérêt général. »<sup>197</sup> Guitton déclare à l'issue du Congrès qu'il souhaite « une discussion franche », sans les constants « sous-entendus politiques », une discussion qui « ne recouvre pas des manœuvres »<sup>198</sup>.

La cohabitation d'opinions aussi opposées génère régulièrement des moments de tension, notamment dans la période de guerre froide. Maurice Agulhon raconte qu'il a « assisté à des empoignades verbales dans les réunions du SERP entre Pierre Giraud et les communistes » qu'il qualifie de « venimeuses »<sup>199</sup>. Parmi les accès de fièvre, citons le congrès du SNI de 1950, au cours duquel la direction nationale refuse un vote demandé sur les questions

<sup>194</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, *op. cit.* - p. 201.

<sup>195</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, *op. cit.* - p. 184.

<sup>196</sup> 2 BB 40, section de la Haute-Loire, 14 mai 1958.

<sup>197</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>198</sup> US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>199</sup> Interview de Maurice Agulhon, *op. cit.* - p. 42.

coloniales. Les délégués cégétistes et Ecole Emancipée quittent alors « la salle en signe de protestation » selon Ducol et se regroupent « dans le fond au chant de l'Internationale. »<sup>200</sup> Ce type d'attitude provoque inévitablement une coupure nette entre les délégués qui perturbent le fonctionnement du congrès et ceux qui conservent leur place dans la salle. Généralement, les délégués indécis n'apprécient pas la rupture du pacte démocratique qui régit le déroulement des congrès. Son caractère exceptionnel provient de ses effets contreproductifs pour l'influence unitaire.

En règle générale, le souci de préserver l'organisation prédomine et limite l'intensité des hostilités. Le secrétaire général de la FEN à la fin des années 1950, Georges Lauré, se montre adepte des polémiques. Il désigne les unitaires comme « ceux qui ne désarment jamais quand il s'agit de poursuivre la tâche de désagrégation qui leur a été assignée »<sup>201</sup>. Il relativise pourtant la gravité des désaccords en 1960 : « Ce fut, nous dit-on un Congrès agité. Il est vrai que dans bien des domaines les conceptions des uns et des autres se sont durement affrontées comme il est fréquent dans toute organisation démocratique »<sup>202</sup>. Les heurts entre tendances, s'ils ne dépassent pas un certain seuil, constituent une soupape de sécurité, permettant aux désaccords profonds de s'exprimer et par là-même de s'évacuer, sans se transformer automatiquement en aigreur. Un compte-rendu du Congrès fédéral de 1950 insiste sur le fait que les débats se déroulent « sans âpreté »<sup>203</sup>. Des compromis, une certaine souplesse, permettent aux unitaires d'endurer leur statut d'éternels minoritaires. Ainsi pour le congrès fédéral de 1957, la section des Bouches-du-Rhône et l'Ecole Emancipée ont tardé à déposer leur motion corporative, suscitant des critiques du bureau fédéral. Celui-ci ne saisit cependant nullement ce prétexte pour empêcher les minoritaires de présenter leurs idées<sup>204</sup>.

La nécessaire exigence d'un travail en commun se heurte à la force des ressentiments créés par ces conflits permanents. Le facteur humain compte beaucoup, Maurice Agulhon décrit des relations entre courants dans les Ecoles normales supérieures, très différentes de celles du SERP : « je n'ai pas souvenir que cela ait pris des formes de radicale agressivité comme c'était le cas à époque, à l'extérieur, dans la vie syndicale et politique. (...). Non, nous nous respections. »<sup>205</sup>

## B- L'aspect humain

<sup>200</sup> BFI, n° spécial, octobre 1950.

<sup>201</sup> Editorial. EP n° 6, avril 1961.

<sup>202</sup> Editorial. EP n° 2, novembre 1960.

<sup>203</sup> SNI, Section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>204</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 30 septembre 1957 et EP n° 8, août-septembre.

<sup>205</sup> Interview de Maurice Agulhon, *op. cit.* - p. 42.

Comment les militants vivent-ils la cohabitation des courants ? Des relations de camaraderie expliquent-elles l'unité maintenue du syndicalisme enseignant ?

### a- Le refus partagé des attaques personnelles

La vigueur des polémiques internes ne dissuade pas les militants de se conformer habituellement à un code de bonne conduite, impliquant le refus des attaques personnelles. Les unitaires se prévalent régulièrement de ce principe, y compris pour convaincre leurs militants d'adopter une stratégie ouverte, non fondée sur le ressentiment. Les cégétistes de préparation du congrès de 1951 du SNI énoncent ce principe avec clarté : « Parler un langage fraternel, assister à toutes nos réunions préparatoires au Congrès, être très fermes, sans violence verbale »<sup>206</sup>. Paul Delanoue écrit dans *L'Ecole Libératrice* :

« Qu'il y ait dans une organisation quelques incidents, quelques frictions de personnes, c'est tout à fait normal, surtout lorsque les militants ne se défilent pas et prennent leurs responsabilités ; mais ceux qui ont foi en l'avenir n'ont pas intérêt à abaisser le débat, mais au contraire à l'élever. »<sup>207</sup>

Les autonomes les accusent pourtant de se livrer à cet exercice, par exemple en regrettant dans le SNES en 1949 que les cégétistes « se soient à plusieurs reprises laissé entraîner un peu trop loin par leur souci de critiquer les actes et même les personnes »<sup>208</sup>. La motion autonome de 1961 reprend le même thème : « la Fédération et ses militants responsables ont eu à subir des attaques partisans et des calomnies de l'extérieur comme de l'intérieur. »<sup>209</sup> Les unitaires subissent également ce type de critiques. Un militant EE ironise dans *L'Université Syndicaliste* : « Nous avons tous entendu dire que Bonin était le camarade le plus compétent de notre catégorie, excusez-moi de ne pas être aussi pessimiste. »<sup>210</sup> Dans la section du Puy-de-Dôme, un militant unitaire dénonce l'animosité « de mauvais goût dans le débat d'orientation syndicale » et la transfiguration « des débats en de mesquines questions personnelles »<sup>211</sup>.

Il est en effet difficile de séparer complètement critiques d'une stratégie ou de décisions précises et critiques des personnes qui les mettent en œuvre. Pierre Bourdieu analyse les raisons des attaques personnelles : « La violence de la polémique politique, et le recours

<sup>206</sup> Clauzet. BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>207</sup> La périphrase désigne certainement les militants unitaires. EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>208</sup> Rapport d'activité. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>209</sup> EP n° 1, octobre 1961.

<sup>210</sup> Louis Bocquet est allié aux autonomes. US n° 61, 15 mai 1950.

<sup>211</sup> Buvat. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°19, décembre 1945-janvier 1946.

constant à la mise en question éthique, qui s'arme le plus souvent d'arguments *ad hominem*, s'explique aussi par le fait que les idées-forces doivent une part de leur crédit au crédit de la personne qui les professe et qu'il ne s'agit pas seulement de les réfuter, par une argumentation purement logique et scientifique, mais de les *discréditer* en discréditant leur auteur. »<sup>212</sup> Ce ressort est peu utilisé par les parties en présence, car il aurait fait courir un grand risque à l'unité de la FEN. Non seulement à cause du surcroît de tension qu'il provoque, mais à cause du risque de radicalisation des militants unitaires : comment tolérer un statut de minoritaires si les majoritaires ne sont pas dignes de respect ? Jean-Louis Robert constate d'ailleurs qu'un facteur « essentiel - sinon décisif » de la scission confédérale de 1921 est celui « de la morale ouvrière et militante » qui « met en cause l'insupportable, le non admissible qui ne peut tenir aux seules divergences »<sup>213</sup>.

### **b- Les relations humaines**

Comment se déroulent les contacts entre militants opposés ? La division en tendances induit une culture particulière, du fait de la séparation systématique des syndiqués selon leur tendance à certains moments. Les structures du syndicat rejaillissent-elles sur leurs comportements ? Ceux-ci sont déterminée par le contexte politico-syndical, mais aussi par la façon dont s'organisent les débats, puisque le modèle FEN oblige les militants à se ranger dans un camp pour participer au débat général. Nous avons déjà reproduit des citations témoignant de la véhémence de certaines polémiques. La scission de la section du Puy-de-Dôme tarde à se résorber à cause de l'« incompatibilité d'humeur à l'égard de certains membres du SNI »<sup>214</sup>. Jeanne Levy signale dans son témoignage que « les relations étaient mauvaises » à la section de Paris du SNI et estime que « l'existence des tendances a nui, a provoqué des rumeurs sur les actes des uns et des autres »<sup>215</sup>. Georges Lauré réplique souvent avec verve à des lettres critiques émanant de minoritaires : « Tu me fais part de l'étonnement de ta C.A. départementale ; je suis étonné à mon tour que tu déformes le sens de la motion voté par le congrès fédéral et l'esprit dans lequel cette motion a été votée; reporte-toi au texte et au compte-rendu. »<sup>216</sup> Un échange de courriers avec le secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône porte même sur cette question : « Tu crois devoir te plaindre de mon "ton polémique" ; j'ai pour habitude d'adapter le ton de mes lettres à celui de mon

<sup>212</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique », *op. cit.* - p. 14 note 26.

<sup>213</sup> ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », *op. cit.* - pp. 105-106.

<sup>214</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>215</sup> Entretien avec Jeanne Levy du 10 février 1997.

<sup>216</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Reynaud, Bouches-du-Rhône, 29 janvier 1963.

correspondant »<sup>217</sup>. Ce militant unitaire n'est pas en reste, qui ironise sur la « juvénile ardeur » de Lauré<sup>218</sup>. Enfin, Lauré écrit une lettre acerbe à l'unitaire Berge, secrétaire de la section de l'Ardèche : « J'ai lu sans surprise la communication que tu m'envoies à propos de la grève Fonction Publique et j'espère bien que tu viendras la développer devant tous nos camarades au Congrès fédéral. Il faut bien que de temps en temps il y ait des moments réjouissants durant nos travaux austères. »<sup>219</sup> Cependant, prenons garde de ne pas introduire un biais dans le raisonnement : le caractère piquant de ces polémiques conduit l'historien à les examiner avec plus d'attention que la masse de documents qui témoignent d'une vie sans histoire de la FEN et des courants qui y cohabitent.

Au risque d'une tautologie, remarquons que la qualité des relations humaines dépend des personnes et de leurs caractères. Le cas d'Etienne Camy-Peyret illustre cette idée. Il ne se souvient guère de repas pris en commun avec les autonomes du SNET, « ce n'était pas des amis. » Il l'explique par la personnalité de Louis Astre, « peu commode » selon lui. « Exceptionnellement, quand la réunion avait pris une décision unanime, les précisions étaient réglées ensuite, dans un repas commun. » Etienne Camy-Peyret précise que localement, en Moselle, les relations étaient meilleures. Il travaillait en bon rapport avec Lucien Schont, autonome du SNI<sup>220</sup>. André Drubay évoque aussi la « complicité » régnant entre les dirigeants du S3 de Lille, qui lors des réunions nationales, « déjeunaient le midi entre eux, et non avec leurs camarades de tendance. »<sup>221</sup>

Toute amélioration du climat interne est immédiatement relevée et soulignée. Le Bureau national du SNES adopte un rapport d'activité consensuel : « C'est dans une atmosphère de détente et d'accord sur ces conclusions que se termine la discussion du rapport d'activité. »<sup>222</sup> En 1964, la section des Bouches-du-Rhône relève comme point positif du rapport moral national son ton et le « changement certain de l'ambiance officielle des contacts humains. »<sup>223</sup> D'une manière générale, l'analyse d'Yves Poirmeur correspond à la situation de la FEN : « la communauté d'activité et de rythme qui est imposée [aux tendances], crée une solidarité et une complicité assez profondes entre elles. Les adversaires et les alliés se connaissent bien et sont complices dans leur opposition ou leur amitié. »<sup>224</sup>. Paul Delanoue remarque pour la période suivant la Libération que les « relations personnelles entre militants étaient amicales

<sup>217</sup> 3 BB 106, lettre de Lauré à Bens du 4 janvier 1957.

<sup>218</sup> 3 BB 106, lettre de Bens à Lauré du 11 mars 1957.

<sup>219</sup> 2 BB 1, lettre de Lauré à Berge, 28 mai 1962.

<sup>220</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>221</sup> Entretien avec André Drubay, le 14 avril 1998.

<sup>222</sup> US n° 58, 15 février 1950.

<sup>223</sup> Schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>224</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 388.

malgré certaines divergences normales. »<sup>225</sup> Jean Petite conforte ce point de vue dans un témoignage sur le climat dans le SNES et la FEN entre 1962 et 1968 : « Il n'est pas celui d'une "hostilité permanente", favorable aux polémiques et aux procès. D'abord dans les S3, voire dans les sections départementales de la FEN la solidarité de métier l'emporte sur les divergences liées aux croyances et aux idéologies »<sup>226</sup>. Robert Ducol livre son sentiment à propos de Lavergne : « Je crois que c'était quelqu'un d'honnête et que Delanoue et lui s'estimaient mutuellement. »<sup>227</sup> Il est possible que le laps de temps très important écoulé depuis les faits relatés ait adouci la perception des rapports humains, en relativisant l'importance de certains désaccords.

Cependant, les sources écrites confirment les témoignages, tel ce commentaire du bulletin de la Somme sur le Congrès de 1949 du SNI, un an après la scission confédérale : « L'atmosphère de clôture fut une atmosphère de franche cordialité. »<sup>228</sup> Un dirigeant unitaire du SNI écrit en 1965 à son homologue des Bouches-du-Rhône : « Jeanne Lordon m'a très amicalement répondu pour la question qui me préoccupait si fort »<sup>229</sup>. Une lettre d'allure plus protocolaire nous paraît intéressante à ce point de vue. Hélène Dazy, secrétaire unitaire de la section de la Marne quitte en 1962 ses responsabilités à la FEN, elle écrit à Lauré :

« Cher camarade, ce n'est pas sans un serrement de cœur que je vous fais mes adieux (heureusement provisoires) et que je vous envoie mon meilleur souvenir au moment de vous quitter. Les divergences de vues que nous ne nous sommes jamais cachées ne m'empêchent pas, me permettent au contraire de le faire très cordialement et chaleureusement. Croyez aussi à la profonde sincérité de vœux que je forme pour la FEN (...). Je vous prie de transmettre l'expression de mes meilleurs sentiments de camaraderie et d'amitié à tous les membres de la CA, ainsi qu'aux secrétaires de Syndicats Nationaux, et très particulièrement au camarade Desvalois, responsable du SNI où j'étais syndiquée »<sup>230</sup>

De son côté, Georges Lauré écrit à Jakobi, représentant du SNCS à la CA de la FEN, à l'occasion de son départ. Il évoque leurs désaccords et leur « rapports cordiaux », précisant qu'avec les divergences idéologiques « il faut souvent, pour se supporter mutuellement, beaucoup de patience et de camaraderie vraie. »<sup>231</sup>

<sup>225</sup> Note personnelle de Delanoue. in ROCHE (P.), *Les Instituteurs communistes, op. cit.* - Tome II - p. 150.

<sup>226</sup> Jean Petite, témoignage FSU « De la difficulté d'être Unité et Action », 2002.

<sup>227</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 46.

<sup>228</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

<sup>229</sup> C'est une membre du secrétariat du SNI, donc autonome. 42 J 133/136, lettre de Astrieud des Hautes-Alpes, le 20 mars 1965.

<sup>230</sup> Le SNCS est proche du courant unitaire, mais refuse de participer aux votes d'orientation. 3 BB 115, lettre de Dazy à la FEN, le 24 août 1962.

<sup>231</sup> 2 BB 2, lettre de Lauré du 3 décembre 1963.

Si les relations humaines varient selon les époques et les caractères, cela signifie que des formes de communication subsistent entre militants de tendances opposées. Or la communication suppose la confiance.

### c- Soupçon permanent ou confiance ?

L'existence des tendances, et plus profondément celle de divergences profondes et durables dans la FEN, aboutit à un effet de dissimulation du discours dans les réunions, destiné à convaincre un public. Les autres syndiqués sont définis implicitement comme extérieurs au groupe fondamental constitué par le courant, qui s'efforce de les convaincre et non de les associer à la réflexion et à la prise de décision. On ne discute pas des véritables enjeux dans les réunions statutaires, à moins que celles-ci ne soient monolithiques. Aussi, d'une manière spontanée et récurrente, chaque courant de la FEN suppute les raisons des attitudes adverses. Le seul antidote est d'ordre pratique, André Drubay remarque que les « choses confidentielles ne sont jamais confidentielles. »<sup>232</sup> Les courants ne sont pas assez disciplinés et restreints pour agir secrètement.

On évoque régulièrement « un état d'esprit de méfiance et d'hostilité entre des camarades de différentes tendances », selon les termes des cégétistes du SNES<sup>233</sup>. Ce sentiment prévaut principalement au cours de la période 1948-1953, l'existence de la FEN-CGT forgeant le sentiment chez les majoritaires d'un corps étranger à la FEN, qui défend ses intérêts propres. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, déclare au congrès fédéral de 1949 : « Il faut nous prendre comme nous sommes, et vous voyez bien que nous sommes des gens avec lesquels on peut travailler, la preuve qu'on peut travailler avec nous c'est que nous travaillons ensemble ! »<sup>234</sup> Pourtant, le travail commun est alors réduit au strict minimum, ce que démontre l'adoption du principe de l'homogénéité des exécutifs, justifié par la crainte de fuites favorisant la FEN-CGT. Or, comme le signale le leader des cégétistes du Puy-de-Dôme : « Il n'est pas de vie commune possible si un éternel soupçon s'infiltré dans toutes les attitudes. »<sup>235</sup>

Quand les unitaires tentent de casser cette logique de séparation des courants et des militants, à partir du constat d'échec de la FEN-CGT, leurs adversaires mobilisent au contraire le registre du soupçon. Ils présentent la démarche unitaire comme une manœuvre pour profiter de la « confusion » créée. Féraud, de l'Ecole Emancipée refuse « qu'un voile pudique

<sup>232</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>233</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>234</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 14.

<sup>235</sup> Sol. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

s'abaisse sur ces divergences » et ajoute que les « subtilités dialectiques de Guilbert ne changeront rien à ces faits. » Ni la majorité, ni l'EE n'accordent le moindre crédit à la sincérité de la démarche de Guilbert en 1952. Il se défend en évoquant les doutes des syndiqués pour mieux les rassurer : « on pourrait à juste titre se demander si je n'entreprends pas, en mettant mon drapeau dans ma poche, de piper quelques suffrages de naïfs par de doux propos. » Son principal argument consiste à remarquer qu'on « connaît parfaitement [sa] qualité de cégétiste et l'idéologie dont [il se] réclame »<sup>236</sup>. Il ne peut donc jouer sur l'effet de surprise. Dans le même esprit, les cégétistes du SNES proposent l'élaboration d'une liste d'union, ils s'affirment « prêts à étudier (...) toutes les garanties nécessaires au respect de la volonté de la majorité », afin que les élus autonomes de cette liste « ne puissent être des "otages" couvrant des manœuvres. »<sup>237</sup> Vaines tentatives, car la stratégie constante de la majorité consistera à délégitimer les gestes d'ouverture unitaires sans les discuter sur le fond. Ainsi, la motion autonome de 1956 valorise la « confrontation libre et loyale des tendances ou des courants de pensée, précédant l'exécution des décisions prises à la majorité » et demande « que les élections aux organismes exécutifs se fassent dans la plus grande clarté, sans ambiguïté, et que soient écartés toute tentative de confusion »<sup>238</sup>.

Les unitaires entretiennent également les soupçons sur les actes des tendances adverses, dans un autre domaine. Jeanne Levy signale sa méfiance à propos « des élections internes » et dénonce « des tripatouillages » dans une sous-section<sup>239</sup>. Maurice Perche, dirigeant communiste, narre une situation comparable en Seine-Maritime, section dans laquelle il affirme que les autonomes « avaient une organisation pour les votes » et étaient en conséquence « imbattables ». Il demandait aux communistes locaux de « surveiller les élections », mais estime qu'ils se heurtaient « à un mur », « à une organisation où (...) tout est tenu »<sup>240</sup>. Il semblerait que Marcel Bonin diffuse également des rumeurs sur le truquage des élections dans la catégorie des AE du SNES<sup>241</sup>.

### **C- Le mode d'emploi des conflits pour les directions**

Les dirigeants majoritaires se trouvent confrontés à un double impératif : maintenir voire consolider leur domination sur le syndicalisme enseignant, et apaiser les débats pour éviter

---

<sup>236</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>237</sup> BFI, n° 4, février 1951.

<sup>238</sup> EP n° 8, août-septembre 1956.

<sup>239</sup> Entretien avec Jeanne Levy du 10 février 1997.

<sup>240</sup> Entretien de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>241</sup> D'après une critique autonome qui affirme « que tout s'est déroulé normalement. » Bonin ne répond pas, ce qui autorise à penser qu'il a effectivement mis en cause la sincérité du scrutin. US n° 56, 20 décembre 1949.



toute scission. A partir de leurs actes, on peut établir un véritable mode d'emploi de pacification des conflits, reposant sur des techniques argumentaires et des méthodes de pérennisation des équipes en place.

#### a- Les registres argumentaires de la majorité

Quelles registres argumentaires les majoritaires emploient-ils ? Quand une décision politique heurte l'opposition, l'une des méthodes consiste à la présenter sous un angle technique, en faisant disparaître les raisons initiales. Cela permet de décrier le débat interne tout en obtenant satisfaction. Jeanne Levy séjourne deux ans dans un sanatorium et est écartée de ses responsabilités par la direction parisienne du SNI, « sous prétexte qu'il s'agissait normalement d'un sanatorium pour hommes. »<sup>242</sup> La réforme des statuts du SNI de 1964, qui correspond aux intérêts de la majorité, est légitimée, selon Henri Aigueperse et Robert Chéramy, par « la croissance des effectifs syndicaux (de 100 000 à 300 000) qui oblige à plus de rigueur dans le fonctionnement. »<sup>243</sup>

Cependant, aplanir les difficultés au moyen d'arguments techniques se révèle à l'usage à double tranchant. Pour préparer les Etats généraux de la France laïque dans une période tendue, en 1949, les réformistes décident d'écarter les auditeurs, susceptibles d'émettre une pression. Il se justifie en certifiant que « tous les locaux susceptibles de recevoir plus de mille personnes » sont réservés, à cause des vacances de Pâques<sup>244</sup>. Mais leurs adversaires cégétistes connaissent ces ficelles et ne s'en laissent pas conter. La FEN-CGT critique « le choix de la salle de la Maison de la Chimie (...) qui, par son exigüité, rend la présence d'auditeurs impossible. »<sup>245</sup> Les cégétistes font remarquer qu'il « est certainement facile de trouver une Mairie de banlieue (Montreuil, Issy-les-Moulineaux etc...) qui soit assez vaste pour que les Etats généraux aient l'ampleur souhaitable. »<sup>246</sup> Finalement, la session se tient dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne, devant une foule de 2 000 personnes, dont 850 délégués<sup>247</sup>. La crédibilité des dirigeants du SNI et de la FEN était atteinte par l'emploi malencontreux de cet argument technique.

L'invocation de la discipline syndicale constitue un second registre pour la direction, très fécond car il joue sur le légitimisme des syndiqués. Au cours d'un débat difficile au sein du BN du SNES, Bay déclare : « Toutes les décisions ont été prises par le bureau et la discipline

<sup>242</sup> Entretien avec Jeanne Levy du 10 février 1997.

<sup>243</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres, op. cit.* - p. 368.

<sup>244</sup> Cf chapitre 4. 1 BB 2, circulaire du Comité exécutif permanent des Etats généraux, le 10 mars 1949.

<sup>245</sup> 1 BB 2, communiqué de la FEN-CGT dans *L'Humanité* du 19 mars 1949.

<sup>246</sup> 1 BB 2, lettre de Brasseul, pour la commission laïque du SNES et du SNCM, à Lavergne, le 17 mars 1949.

<sup>247</sup> 1 BB 2, compte-rendu de la seconde Session des Etats généraux, le 15 avril 1949.

syndicale devrait jouer. »<sup>248</sup> La motion d'orientation autonome réclame la « stricte application des décisions prises à la majorité »<sup>249</sup>. Une liste autonome et FO dans la catégorie des certifiés emploie cet argument électoral : « Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les décisions prises au dernier congrès, tant en ce qui concerne l'orientation syndicale du SNES autonome, qu'en ce qui concerne les revendications particulières votées à notre réunion de catégorie : c'est pour nous une simple question de discipline syndicale. »<sup>250</sup>

Les unitaires réagissent de deux façons différentes. D'une part, ils peuvent contester le bienfondé de cette notion : « La discipline syndicale devient la nécessité d'obéir à des décisions qui résultent d'interprétations discutables des motions de Congrès - quand elles ne restent pas des vœux pieux (comme c'est trop souvent le cas). La vie syndicale est ainsi étouffée. »<sup>251</sup> Dans leur période cégétiste, ils n'évitent pas quelques excès, telle cette critique d'une circulaire de la direction fédérale : « Dans leur grande majorité nos collègues ont condamné cette circulaire comme attentatoire aux libertés civiques des enseignants, ils l'ont comparée aux actuelles méthodes fascistes du gouvernement, ils ont condamné la manière anti-démocratique dont elle a été envoyée »<sup>252</sup>. D'autre part, les unitaires récupèrent quelquefois cette notion pour prouver leur bonne foi, notamment dans la période Bouches-du-Rhône<sup>253</sup>.

### **b- Les secrets de la stabilité syndicale**

Comment expliquer la stabilité des directions syndicales dans la FEN, alors que les polémiques sont permanentes ? Les équipes dirigeantes sont composées de personnes que Pierre Bourdieu estime aptes à « produire des idées capables de produire des groupes en manipulant ces idées de manière à leur assurer l'adhésion d'un groupe »<sup>254</sup>. Robert Michels constate qu'en règle générale, la « direction est maintenue indéfiniment, non parce qu'elle est l'expression tangible des rapports de forces existant dans le parti à un moment donné, mais tout simplement parce qu'elle est déjà constituée. » Il explique donc ce phénomène par la « paresse grégaire » des adhérents, « la loi d'inertie »<sup>255</sup>. Dans le SNES, certaines mesures de contrôle des organes animées par les minoritaires permettent de juguler leur activité : les

<sup>248</sup> US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>249</sup> EP n° 1, septembre-octobre 1949.

<sup>250</sup> US n° 60, 8 mai 1950.

<sup>251</sup> Texte diffusé dans tous les lycées de la région parisienne. BFI, n° 4, février 1951.

<sup>252</sup> Compte-rendu du Congrès du S3 de Paris. BFI, n° 4, février 1951.

<sup>253</sup> Vialle présente la motion des Bouches-du-Rhône et demande « une stricte discipline syndicale. » Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 19.

<sup>254</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique », *op. cit.* - p. 8.

<sup>255</sup> MICHELS Robert, *Les partis politiques*, *op. cit.* - p. 87.

circulaires des dirigeants de catégories doivent comporter la signature du secrétaire général, le trésorier national peut inspecter les trésoreries de catégorie, enfin celles-ci doivent tenir au courant le secrétaire général et les secrétaires de section de l'activité syndicale déployée dans leur ressort<sup>256</sup>. Alain Bergounioux et Bernard Manin constatent ce « pouvoir de la bureaucratie sur la masse des adhérents », même quand elle laisse « s'exprimer les conflits et les divergences à l'intérieur même des partis ; les procédures de vote, l'organisation des congrès, permettent en définitive presque toujours à la direction et à l'appareil de conserver le dernier mot. »<sup>257</sup>

Une première piste provient donc des techniques de manipulation des congrès, dont le déroulement et l'organisation concrète dépendent de la direction. Pour le congrès fédéral de 1958, tous les membres de la commission chargée du dépouillement des votes sont autonomes<sup>258</sup>. La direction maîtrise également l'ordre de passage des orateurs, ce qui lui permet de placer des intervenants favorables dans les moments stratégiques (par exemple, en début et en fin de débat)<sup>259</sup>. Les discours des dirigeants sont répartis soigneusement, à tel point que lorsque ils se taisent, *L'Ecole Emancipée* le relève<sup>260</sup>. Le président de séance peut également influencer sur le résultat en autorisant le débat ou au contraire en le restreignant. Un militant EE décrit un débat du congrès national du SNI de 1946, qui se situe en fin de Congrès, quand les délégués sont fatigués, et se révèle « assez confus, parfois incompréhensible et même incohérent » :

« La plupart des délégués nagèrent passablement et levèrent la main quand il fallait la baisser et réciproquement, complètement las, le crâne fourbu d'autant plus que le camarade Vivès se chargea avec une dextérité remarquable de leur faire lever et baisser la main à une cadence unique dans les annales des Congrès de l'Enseignement. »<sup>261</sup>

S'il est difficile d'expliquer un comportement individuel, notons toutefois qu'un climat de confusion peut tourner à l'avantage de la direction, beaucoup de délégués ayant tendance à la suivre spontanément s'ils ne maîtrisent pas les termes du débat. Les congrès constituent également l'occasion pour les premiers dirigeants d'établir leur autorité, en intervenant sur les questions sensibles<sup>262</sup>. Ainsi, un compte-rendu du congrès fédéral de 1948 souligne le grand

<sup>256</sup> Conseil National du SNES et du SNCM, le 27 février 1949. US n° 51, 25 mars 1949.

<sup>257</sup> BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, op. cit. - p. 207.

<sup>258</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 27 octobre 1958.

<sup>259</sup> Quand Bay s'oppose à Lavergne il demande que cet ordre « soit tiré au sort ». 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 25 octobre 1954.

<sup>260</sup> « Les dirigeants de l'organisation ne sont jamais intervenus dans les débats, même sur les points les plus importants de l'ordre-du-jour. Souci de démocratie, libéralisme, ou faiblesse ? » EE, n° 1, 22 septembre 1946.

<sup>261</sup> Pierre Vaquez. EE, n° 4, 4 novembre 1946.

<sup>262</sup> « Il nous semble que le secrétaire général se soit quelquefois laissé déborder au cours de ces débats. » EE, n°

nombre d'interventions critiques prononcées par les unitaires contre l'action du bureau et du secrétaire général. Pour sa réplique, Lavergne « a noté très exactement les reproches ; il démontre magistralement combien ils sont injustes parfois et souvent partisans. » Parmi les tactiques employées par les minoritaires, notons la multiplication des prises de parole. Cependant, ce procédé donne quelquefois aux délégués le sentiment d'une pression trop grande, et s'avère alors contre-productif. On précise pour le même congrès que les délégués ont « à subir les nombreuses interventions de camarades en faveur de la CGT. »<sup>263</sup> Georges Lauré écrit après le congrès fédéral de 1960 que « les temps de parole donnés aux différentes thèses à propos de chaque problème ont été presque toujours inversement proportionnels aux votes qui sanctionnèrent les débats. C'est même là un spectacle qui déconcerte l'auditeur mal informé et qui prouve — avec quelque outrance — que les minorités ne sont pas étouffées chez nous. »<sup>264</sup>

Un militant de l'EE évoque une autre tactique unitaire : tester un thème nouveau en choisissant quelques intervenants chargés de le développer. Dans ce cas, les « orateurs envoyés en éclaireurs ne recueillirent aucun écho, le repli fut alors ordonné et l'action ne se développa pas plus avant. »<sup>265</sup> Ceci suppose une forte organisation du courant, ses dirigeants sélectionnant le thème des interventions de leurs militants. Une dernière tactique minoritaire profite de leur plus grand militantisme face à l'apathie de la majorité des syndiqués qui quittent les assemblées générales trop tardives. Dans le Puy-de-Dôme, une AG de 150 participants se termine avec 25 personnes, dont seulement cinq du conseil syndical<sup>266</sup>. Bruguet, militant majoritaire de la Seine inférieure, explique que les unitaires représentent 18 syndiqués sur 130 environ. Ils font durer les AG, après 19 h, pour devenir majoritaires, les adhérents étant partis. Bruguet fait adopter le principe selon lequel les AG durent de 17h à 19h, et que les motions non votées soient discutées après en bureau. Du coup, il exploite sa maîtrise de l'ordre-du-jour en inscrivant les motions gênantes de la minorité en fin d'AG<sup>267</sup>.

## SYNTHÈSE

Contrairement à d'autres syndicats, la FEN ne refoule pas le pluralisme interne, elle reconnaît les tendances, condition de l'unité en pleine guerre froide. Son modèle se base sur le

---

1, 22 septembre 1946.

<sup>263</sup> Vander Guchten. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 16, avril 1948.

<sup>264</sup> Editorial. EP n°2, novembre 1960.

<sup>265</sup> EE, n° 12, 11 avril 1948.

<sup>266</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

triptyque officialisation des tendances, élections proportionnelles sur liste et homogénéité des exécutifs. Ces trois éléments sont indissociables dans le système FEN, ce qui n'exclut pas la possibilité d'autres combinaisons. Les statuts de la FEN précisent la place des courants de pensée et les motions majoritaires évoquent le droit de tendance. Tous les groupes organisés rejettent leur transformation en ce qu'ils nomment des fractions, c'est-à-dire des tendances très structurées et menaçant l'unité du syndicat. Mais l'unique différence perceptible pour l'observateur se situe entre le courant de pensée (regroupement peu structuré, aux contours flous) et la tendance, plus cohérente. L'École Emancipée constitue la seule tendance permanente du syndicalisme enseignant, elle dispose de son journal et d'un rendez-vous annuel propre, la semaine de l'EE, en été.

La structuration de la FEN en tendances est devenue un véritable credo de la part de la majorité, qui l'assimile à une condition nécessaire de la démocratie syndicale. On organise leur confrontation électorale à l'occasion des congrès syndicaux, avec publication de motions contradictoires dans la presse syndicale et organisation de réunions de tendances dans le planning des séances. Rejoindre un courant constitue une quasi-obligation pour les militants, puisqu'on ne peut postuler à une responsabilité sans son soutien, en étant inclus dans sa liste qui obtient un nombre de sièges proportionnel à son score. Les votes pour l'orientation et la direction sont liés statutairement à partir de 1954, malgré les tentatives de dissociation par les unitaires. Le système instauré se révèle donc rigide et ne permet guère l'expression de désaccords ponctuels, puisque la motion majoritaire n'est pas l'objet d'amendements. Les directions syndicales concentrent l'essentiel des pouvoirs par ce biais.

Cependant, la FEN limite le champ d'action des tendances à l'exercice de la liberté d'expression, au débat théorique : les décisions prises par la majorité sont applicables par tous. Surtout, l'insistance autonome à présenter les débats de tendance comme des controverses doctrinales, et non comme des débats syndicaux, montre l'acceptation tacite d'un débat politique. L'affinité ressentie par les enseignants entre le vote SFIO et radical et celui pour le courant autonome assure une majorité à ce dernier.

Les autonomes relèvent constamment du courant de pensée. Ils ne se définissent guère par une idéologie précise. Le flou entourant le concept d'autonomie permet de rassembler largement les syndiqués et de dissimuler les profondes divergences entre autonomes du SNI ou de l'enseignement secondaire. Pourtant, le terme est considéré comme une marque déposée par le courant, ce qui génère une contradiction : comment expliquer qu'ils ne considèrent pas certains syndiqués de la FEN autonome (les unitaires) comme des autonomes ? Sur le fond, le courant autonome se contente d'exprimer la position des directions syndicales, ce qui

---

<sup>267</sup> Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

correspond à sa nature profonde de rassemblement des équipes dirigeantes. Le contrôle des directions syndicales lui permet d'utiliser le canal officiel, notamment la presse syndicale et les circulaires des directions nationales, pour s'exprimer et répondre aux critiques minoritaires. L'activité propre au courant autonome (préparation des motions et des listes de candidats) relève des instances officielles du syndicalisme enseignant (bureau fédéral pour le courant fédéral, secrétariat du SNI pour ce syndicat). Cette activité reste embryonnaire, aucune circulaire de courant n'est envoyée aux militants autonomes avant la fin des années 1960.

Le courant autonome se montre dominateur dans ses rapports avec les autres courants, refusant toute participation minoritaire à l'élaboration des décisions syndicales et prétendant au monopole d'expression dans le milieu enseignant. Ce comportement vise principalement le courant unitaire, seul en mesure d'établir une véritable épreuve de force avec la majorité. On peut évoquer un cordon sanitaire, puisque la majorité accepte de présenter des motions d'orientation communes avec les courants FO et EE, ce qu'elle refuse farouchement au courant unitaire. Des contacts réguliers entre socialistes et militants d'extrême gauche permettent des convergences tactiques, en raison de l'anticommunisme.

Au cours des affrontements, la majorité utilise plusieurs armes pour conforter son pouvoir, dont l'efficacité est attestée par la stabilité des directions. Elle dissimule quelquefois les motivations politiques de certaines décisions syndicales et les présente comme de simples mesures techniques. Elle invoque régulièrement la discipline syndicale. Un atout non négligeable reste la maîtrise de l'organisation concrète des congrès, qui lui confère la possibilité de placer ses intervenants dans les phases décisives, d'accélérer ou au contraire de rendre confus les débats. Enfin, les autonomes profitent pleinement de leur situation majoritaire et du légitimisme des syndiqués pour apparaître comme les garants du modèle FEN, des militants pragmatiques, seuls aptes à diriger le syndicat.

Avec l'application du principe de l'homogénéité, les minorités n'assument que peu de responsabilités effectives dans la vie syndicale et sont reléguées au registre de la critique stérile. Ce principe postule que les structures de type législatif sont élues à la proportionnelle, mais celle chargées d'exécuter les décisions sont composées exclusivement de représentants de la tendance majoritaire, au nom de l'efficacité et de la cohésion de la direction. Il constitue le point le plus controversé du système des tendances adopté par la FEN, car il légitime l'isolement de la principale minorité, de plus des exemples de directions éclectiques prouvent son caractère circonstanciel. Les tendances sont libres d'exister dans la FEN, mais non égales.

Le climat interne de la FEN est donc marqué par des polémiques incessantes, qui affaiblissent le syndicat en dissuadant beaucoup de syndiqués de participer aux discussions. Certes, cela produit une culture du débat, mais n'évite pas des accès de fièvre, que tous tentent

de restreindre pour préserver l'unité de l'organisation. Paradoxalement, ces heurts constituent également des soupapes de sécurité, permettant de canaliser l'hostilité entre courants. D'autant que les militants observent globalement un code de bonne conduite qui implique l'absence d'attaques personnelles. Dans l'ensemble, ils se respectent, acceptent l'altérité idéologique introduite par la présence des tendances. Mais cette attitude se combine au soupçon, à l'habitude prise de chercher des motivations inavouées aux propositions des tendances adverses. La séparation systématique des militants en camps définis rejaillit sur les contacts humains : la fraternité se situe nettement plus au niveau des courants qu'à celui de l'ensemble du syndicat. La camaraderie entre militants de courants opposés est trop fragmentaire pour expliquer l'unité maintenue du syndicalisme enseignant, même si de nombreux indices témoignent de son existence, en fonction des caractères et des situations.

Les courants cohabitent dans la FEN, plus qu'ils ne vivent en symbiose. Par contre, la base se montre peu sensible aux tendances, l'identité essentielle reste celle du syndicat. Le système des tendances mis en place par la FEN poursuit donc un double but. D'un côté, il accorde une liberté d'expression et d'organisation suffisante à la principale minorité, le courant unitaire, pour pallier le risque bien réel d'une scission de sa part. De l'autre, il organise l'isolement de ce courant, en le privant de responsabilités et de moyens d'action autonomes.

**Conclusion de la partie I**

**Contribution de l'étude du**

**modèle FEN à**

**la réflexion sur le syndicalisme**



Nous avons intitulé cette partie « modèle FEN », parce qu'au delà de l'aspect systémique, nous croyons pouvoir discerner un véritable modèle de syndicalisme dans la FEN, d'autant plus qu'elle théorise sa valeur d'exemple pour les autres organisations. Si notre sujet concerne le syndicalisme enseignant, nous jugeons donc utile d'établir des comparaisons pour que les spécificités enseignantes ressortent, pour statuer sur sa conformité aux règles du syndicalisme. Ces comparaisons concernent autant d'autres secteurs d'activité que d'autres pays, car à l'instar de Richard Gombin, nous pensons que le syndicalisme constitue un phénomène international qui mérite une comparaison à cette échelle<sup>1</sup>. En retour, nous estimons que ce sujet particulier peut enrichir la réflexion sur le syndicalisme en général. La comparaison porte sur trois ordres de questions.

D'abord, les pratiques syndicales, à travers la question centrale de la bureaucratie. Mouvement social et institution, le syndicalisme doit être jugé autant sur ses actes que sur ses intentions. Comment expliquer la puissance du syndicalisme enseignant ? Quels rapports les appareils entretiennent-ils avec les syndiqués, un rapport de clientèle, au sens antique (c'est-à-dire de dépendance) et moderne (c'est-à-dire marchand), ou un rapport démocratique ?

Ensuite, nous examinerons ce que tous les auteurs présentent comme la grande originalité du syndicalisme enseignant : son rapport aux identités professionnelles. Quel est l'apport de la FEN dans ce domaine ? Sa structure interne reflète-elle cette réalité ? Est-elle prisonnière de corporatismes rivaux ?

Enfin, le syndicalisme peut-il être assigné au champ social, sans participer également au champ politique ? Comment ce syndicalisme de fonctionnaires appréhende-t-il l'Etat ? Comment expliquer l'officialisation des tendances par la FEN ?

## **I- LES PRATIQUES SYNDICALES**

### **A- Des syndicats unis et puissants**

Le syndicalisme français se distingue par son faible taux d'adhésion et ses divisions. Marie-Geneviève Dezes évoque un « syndicalisme paradoxal », dont la puissance n'est « ni quantitative, ni financière comme en d'autres pays », et à l'égard duquel une majorité de salariés affiche « une attitude expectative tout en profitant des fruits de son action. »<sup>2</sup> Des

---

<sup>1</sup> GOMBIN Richard, « Mouvement syndical et théorie sociologique », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 3, juin 1972 - p. 560.

<sup>2</sup> DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. Essai d'analyse d'historique (1880-1980) », Paris, *Pouvoirs*, n°26, 1983 – p. 33.

explications culturalistes ont été tentées, Jean Meynaud écrit : « En définitive, les Français témoigneraient d'une faible propension à former et à maintenir des liens collectifs de type volontaire. »<sup>3</sup> Daniel Mothé attribue le refus de se syndiquer à « une sorte de suspicion systématique envers les organisations syndicales et leurs représentants », qui « correspond à une véritable tradition individualiste de la population française qui, par une critique systématique, se défend du pouvoir, de l'autorité, même de celle de ses propres représentants. »<sup>4</sup>

Ces analyses ne sont pas dépourvues de pertinence, mais elles peinent à élucider l'exception constituée par la FEN : Jacques Girault évoque une « sursyndicalisation » des enseignants, « tous niveaux et toutes disciplines confondus » qui contraste « par rapport aux autres salariés, y compris de la fonction publique »<sup>5</sup>. Pourquoi la faible syndicalisation a-t-elle épargné le corps des enseignants ? Ceux-ci ne manquent pas d'esprit critique, fondement des connaissances qu'ils transmettent, et apparaissent aussi individualistes que les ouvriers. La particularité de la FEN réside dans son caractère de véritable syndicat de masse, qui négocie au nom de ses adhérents, et non de ses électeurs, c'est-à-dire au nom d'une masse organisée qu'il peut prétendre connaître intimement, puisque des procédures de consultation régulières existent.

Ceci est banal pour les syndicats ouvriers allemands, anglais ou américains. Aux USA, vers 1950, les syndicats américains ne négocient souvent qu'au nom de leurs syndiqués, et non pour tous les salariés. En général, le nombre de syndiqués correspond à celui des travailleurs couverts par des conventions collectives signées par les syndicats<sup>6</sup>. Ceci représente une incitation certaine à la syndicalisation. Mais les Français manifestent leur attachement à la liberté de ne pas se syndiquer et critiquent leurs seuls exemples de *closed shop* (syndicalisation obligatoire), les syndicats CGT du livre et des dockers<sup>7</sup>.

Peut-on considérer cette différence comme fondamentale, ou bien comme illusoire ? Après tout, la masse des adhérents ne semble pas plus dynamique que celle des non adhérents. Gérard Adam parle de « client fidélisé » pour l'adhérent des syndicats allemands attiré par leurs services<sup>8</sup>. Jacques et Mona Ozouf constatent que les instituteurs retraités disposent d'une « mémoire nuageuse » à propos de leur date d'adhésion : « Sans doute l'appartenance au syndicat a-t-elle acquis pour nos témoins la platitude de l'évidence. Massive désormais,

---

<sup>3</sup> MEYNAUD Jean, *nouvelles études sur les groupes de pression en France*, op. cit. - p. 47.

<sup>4</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, op. cit. - p. 94.

<sup>5</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - pp. 241-242.

<sup>6</sup> CROZIER Michel, *Usines et syndicats d'Amérique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1951, 186 p. - p. 18.

<sup>7</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, septembre 1983 - p. 47.

<sup>8</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », op. cit. - p. 48.

conforme, banale : ils peuvent donc nourrir le sentiment d'avoir été "toujours" syndiqués. »<sup>9</sup> Dans ce cas, entre les syndicats de taille différente, seule la légitimité des dirigeants diffère, à l'avantage de ceux de la FEN. Leur position de force recèle paradoxalement un autre danger : l'aveuglement provoqué par un sentiment de toute puissance. Guitton, secrétaire général du SNES en 1947, avertit ses camarades sur ce point : « Nous avons assez volontiers tendance à croire que, parce que nous sentons intimement que notre cause est juste, tout le monde doit le reconnaître d'emblée et nous avons peine à concevoir qu'il puisse y avoir quelques oppositions sur nos revendications. »<sup>10</sup>

L'originalité nationale de la FEN provient peut-être de sa volonté, comme le note Yann Maury pour le SNES : son « but premier » est « le renforcement obligatoire de l'organisation syndicale, grâce à l'augmentation continue de la syndicalisation. » Il déplore ce « mythe tenace (...) de l'organisation de "masse". »<sup>11</sup> Cependant, d'autres organisations ont déployé des efforts importants pour la syndicalisation, sans atteindre le même résultat. Antoine Bevort apporte un élément de réponse avec l'étude de la CFDT d'après 1964 : « Les textes comme la pratique » véhiculent « une conception très exigeante du recrutement. L'adhésion traduit d'abord un accord idéologique (...). Elle suppose en outre un engagement militant, les adhérents sont surtout perçus comme des militants en devenir. »<sup>12</sup>

Beaucoup d'observateurs estiment que l'unité syndicale explique la force de la FEN. Mais Gérard Adam remarque que « des taux de syndicalisation élevés existent souvent là où la concurrence entre les syndicats est vive. »<sup>13</sup> A partir d'une analyse fine de la chronologie de la vague de syndicalisation de 1936, Georges Pruvost et Pierre Roger nuancent la « relation quelque peu mythique entre réunification [de la CGT] et syndicalisation », celle-ci provenant plus des grèves du Front populaire que du retour à l'unité syndicale<sup>14</sup>. Ajoutons à leur démonstration l'exemple de la CGT unique et faible avant 1914, bien qu'on puisse évoquer à ce sujet le rôle d'une idéologie de « minorité agissante », peu propice à la syndicalisation. A l'inverse, la plupart des exemples de syndicalisation massive mettent en exergue des organisations hégémoniques dans leur milieu, qui profitent de cette sursyndicalisation. L'unité syndicale ne représente donc pas une condition suffisante pour un fort taux de syndicalisation.

## **B- De l'utilité des services aux syndiqués**

---

<sup>9</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 230.

<sup>10</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 34.

<sup>11</sup> MAURY Yann, *Contribution à une morphogénèse du syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 171-172.

<sup>12</sup> BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif : le cas de la CFTC/CFDT », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 169, octobre-décembre 1994 - pp. 114-115.

<sup>13</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », op. cit. - p. 47.

<sup>14</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !* op. cit. - pp. 116-117.

La FEN pratique un syndicalisme de service, attesté à la fois par l'importance des commissions paritaires dans son activité et par ses liens avec les mutuelles et associations laïques<sup>15</sup>. Cet aspect participe de son originalité en France. En effet, le mouvement syndical naissant a vécu la dissociation entre les fonctions revendicatives et d'assistance, « initialement tenues pour complémentaires » selon Michel Pigenet, qui considère que l'« indigence des prestations proposées n'a pu qu'amoindrir, en retour, la capacité du mouvement à encadrer et à organiser les travailleurs qu'il influençait »<sup>16</sup> Les auteurs de *la forteresse enseignante* évoquent un « syndicalisme à base multiple », selon la formule de Paul Louis<sup>17</sup>.

Le premier sens du terme « services » renvoie à la satisfaction de revendications et de besoins individuels, permise par l'influence syndicale dans les relations professionnelles. Le rapport d'activité du Congrès du SNES de 1949 affirme que « renseigner les camarades (...) est le rôle essentiel d'un Syndicat. »<sup>18</sup> Le témoignage de Jean Deygout, chargé du personnel dans le cabinet du ministre après 1968, insiste sur la collaboration pleine et entière des syndicats enseignants<sup>19</sup>. Une dirigeante du SNES explique que des « erreurs très regrettables dans l'attribution des chaires ont été signalées depuis la rentrée d'octobre », erreurs réparées après son intervention, « grâce à de minutieuses enquêtes auprès des bureaux de l'Education nationale. »<sup>20</sup> Deux militants de syndicats d'enseignants en EPS échangent des informations sur les affectations de postes : « Il est peut-être possible d'obtenir une création de poste pour Roux. » En effet, le responsable administratif a « reçu trois créations de postes de Professeurs qui ne sont pas encore implantés. »<sup>21</sup>

Même les petits syndicats exercent une certaine influence susceptible de résoudre quelques dossiers personnels épineux. L'un d'eux publie le compte-rendu d'une entrevue avec le directeur général : « Nous obtenons satisfaction pour Aubert (...) Enfin, M. Roux se déclare prêt à nous accueillir chaque fois que nous aurons quelque chose à lui soumettre »<sup>22</sup>. Cela

<sup>15</sup> ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, op. cit. - p. 146.

<sup>16</sup> PIGENET Michel, « Prestations et services dans le mouvement syndical français (1860-1914). Aux origines d'une lacune. », Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n°51, 1993 – p. 24.

<sup>17</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit. - p. 129. Sur la genèse de cette notion : DREYFUS Michel, KOTT Sandrine, PIGENET Michel, WHITESIDE Noël, « Les bases multiples du syndicalisme au XIX<sup>e</sup> siècle en Allemagne, France et Grande-Bretagne » in ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm, PROST Antoine [sous la direction de], *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 331 p. -

<sup>18</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>19</sup> Séance du groupe de recherche sur le syndicalisme enseignant CRHMSS (Paris I) / Centre Fédéral FEN. Nous avons étudié un phénomène similaire au plan local au chapitre 9.

<sup>20</sup> Melle Potier. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>21</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 42 J 175, Lettre du secrétaire du SNEEPS d'Aix à son homologue du SNEP le 3 juillet 1966.

<sup>22</sup> Ils ajoutent : « sans vouloir abuser de sa bonne volonté, nous ne manquerons pas très prochainement de lui redemander une entrevue pour lui soumettre un certain nombre de cas particuliers qui n'ont pu être résolus

signifie que la FEN décide à la place des enseignants, en tout cas ses dirigeants doivent quelquefois exercer des choix entre enseignants en compétition, en vantant les mérites de telle personne plutôt que de telle autre.

Une relation dialectique peut être établie entre l'unité et la capacité du syndicat à obtenir satisfaction pour ses adhérents. Le syndicalisme français à ses débuts était relativement uni. Il émettait la prétention de représenter l'ensemble des salariés, et de traiter en leur nom. Dans les cas allemands, belges et anglo-saxons, les syndicats uniques disposent d'avantages spécifiques pour leurs membres. Une des conséquences du pluralisme syndical en France a été de transférer une part importante du pouvoir syndical des dirigeants des appareils syndicaux aux militants élus par l'ensemble des salariés, de ne plus imposer l'adhésion pour bénéficier des avantages obtenus par l'action syndicale. Or, dans l'enseignement, l'unité syndicale a été justifiée par le poids des services à l'adhérent, la force bureaucratique de l'organisation. Sa préservation confère au syndicat la possibilité de développer ses services. Les élus comptent toujours moins que les dirigeants syndicaux.

Les services rendus aux syndiqués expliquent donc en partie la puissance de la FEN, par une logique de don/contre-don connue depuis Marcel Mauss<sup>23</sup>. Les syndiqués auxquels les directions syndicales donnent satisfaction (pour une mutation, la réparation d'une injustice...) deviennent leurs obligés. Maurice Godelier précise la nature du rapport instauré :

« Donner semble instituer simultanément un *double rapport* entre celui qui donne et celui qui reçoit. Un rapport de *solidarité*, puisque celui qui donne partage ce qu'il a, voire ce qu'il est, avec celui à qui il donne, et un rapport de *supériorité*, puisque celui qui reçoit le don et l'accepte se met en dette vis-à-vis de celui qui lui a donné. Par cette dette il devient son obligé, et donc se retrouve jusqu'à un certain point sous sa dépendance, du moins pour tout le temps où il n'aura pas "rendu" ce qu'on lui a donné. »<sup>24</sup>

Les syndiqués peuvent s'acquitter de leur dette en continuant à adhérer et en votant pour les dirigeants syndicaux. Les directions sortantes bénéficient donc d'un avantage conséquent quand elles réussissent à donner satisfaction : elles prouvent leur compétence et sont validées au moment des élections internes. Par exemple, Jeanne Levy, malade, est en réemploi. La section SNI ne compte que quatre élus de l'opposition sur 20 conseillers syndicaux. Elle estime que le secrétaire général de la section appartenait naturellement à la majorité, « car la rareté des places faisait que les personnes qui avaient la chance d'entrer à la section réemploi

---

jusqu'ici. » 1 BB 10, Syndicat du personnel des services extérieurs de la direction de l'Education populaire, Bulletin n°7, février 1947.

<sup>23</sup> MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, 482 p. - p. 199.

<sup>24</sup> GODELIER Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, 315 p. - p. 21.

se sentaient redevables de la direction du SNI et votaient majoritaires. »<sup>25</sup> Les adhérents de la FEN constituent donc sa clientèle, au sens antique.

Une des originalités du syndicalisme enseignant concerne son incursion dans les services marchands, le second type de services qui contribue à l'édification d'une contre-société. François Froment-Meurice relève que les syndicats enseignants « bénéficient de facilités matérielles importantes et développent une para-administration sociale (MGEN), voire commerciale (CAMIF) ou financière (CASDEN). »<sup>26</sup> Denis Segrestin considère que ce phénomène se retrouve dans tous les systèmes corporatistes, conçus « pour favoriser au maximum l'intégration sociale des membres à l'intérieur du corps et, conjointement, pour faire de ce corps un ensemble socialement autonome, isolé, se suffisant à lui-même grâce à une infrastructure d'accompagnement à vocation totale. »<sup>27</sup> L'isolationnisme enseignant est conforté par l'Empire FEN, et justifie en retour le maintien de son autonomie syndicale. La majorité tire sa force du clientélisme marchand permis par son réseau parasyndical, comme le note Véronique Aubert :

« l'encerclement du corps — sous couvert de mutualisme — n'aurait sans doute vu le jour si par l'intermédiaire d'un puissant réseau d'institutions et au risque de pervertir le militant en "prébendier", le SNI n'avait été à même de pourvoir amplement la profession en filières de promotion. Gratifications individuelles et gratifications symboliques se mêlent pour gommer le contrôle social dont l'édifice est porteur. »<sup>28</sup>

Cependant, cette analyse ne vaut que pour le premier degré, les professeurs sont écartés des postes générés par l'empire FEN<sup>29</sup> et de ses perspectives de promotion sociale. Cela explique peut-être en partie la plus grande fragilité de la tendance autonome du SNES. Jacques Girault estime qu'à « un syndicalisme enseignant divisé, par la catégorie de personnels, par les conflits de tendance, s'opposent des œuvres à vocation plus unanime, où le climat d'unité demeure. »<sup>30</sup> D'une manière générale, il ne faut pas exagérer l'importance des services marchands rendus par l'Empire FEN, en effet ils dépendent rarement de l'adhésion au syndicat (à l'exception de la Mutuelle Retraite des Instituteurs – FEN). Les enseignants ne sont pas contraints économiquement de rejoindre la FEN. L'idée de syndicalisme à base multiple nous paraît séduisante, à condition de ne pas surestimer le rôle des services et de saisir les nuances dans les relations entretenues par la FEN avec son empire. Jacques Girault

<sup>25</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>26</sup> La CAMIF est une coopérative de vente fondée par la MAIF, la CASDEN une banque. FROMENT-MEURICE François, « Le pouvoir syndical dans la fonction publique », *op. cit.* - pp. 75-76.

<sup>27</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, *op. cit.* - p. 27.

<sup>28</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - p. 87.

<sup>29</sup> ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, *op. cit.* - p. 99.

<sup>30</sup> GIRAULT Jacques, « Les interventions syndicales », *op. cit.* - p. 94.

note que le SNI « s'efforce (...) d'exercer un rôle dirigeant, direct ou indirect, dans l'ensemble des œuvres sociales de l'Education nationale et dans les organisations parallèles », cet effort produisant des tensions<sup>31</sup>.

La théorie de Maurice Croisat et Dominique Labbé, selon laquelle la désyndicalisation s'explique par les effets pervers de l'institutionnalisation des syndicats<sup>32</sup>, n'est donc pas confirmée par l'exemple de la FEN des années 1950.

### C- Le socle idéologique du syndicalisme

Dans l'ensemble, le syndicalisme français se caractérise par sa forte teneur idéologique, Antoine Bevort explique ce phénomène par la division et la faiblesse des « gratifications matérielles et sociales offertes » par les syndicats, du fait de leur manque de « pouvoir dans le système des relations professionnelles »<sup>33</sup>. Le cas du syndicalisme enseignant contredit partiellement cette analyse : il est uni et en position de force pour la gestion du personnel. Pourtant, sa dimension idéologique est incontestable, par l'insertion théorique et pratique dans le camp de la gauche. Cette dimension participe du succès de la FEN, soumise dans certains secteurs à la concurrence d'organisations officiellement apolitiques. Les thèses utilitaristes de Mancur Olson<sup>34</sup> ne suffisent donc pas à rendre compte de la syndicalisation massive des enseignants.

Comme souvent, l'originalité du particularisme enseignant diminue si on le compare au syndicalisme fonctionnaire, dont Jeanne Siwek-Pouydesseau note l'insistance sur « la solidarité avec le mouvement ouvrier et le socialisme en général », et en déduit qu'il permet « d'intégrer le travail quotidien et les revendications catégorielles dans une philosophie de la société. »<sup>35</sup> La FEN se distingue tout de même par son insistance sur l'idéologie, puisque la laïcité constitue le cœur de son identité et que les grèves les plus réussies portaient sur des motifs politiques. Mais la force des représentations politiques de la FEN provient de leur naturalisation. L'attachement à la laïcité et à la république sociale est vécu comme le prolongement du métier d'enseignant, et non comme une manifestation d'opinions subversives. Bertrand Geay souligne la prégnance de « la morale professionnelle » chez les instituteurs, « pensée dominante » qui contribue « à la reproduction des comportements

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> Ils estiment que les avantages obtenus par les syndicats les ont bureaucratisés et éloignés des adhérents, dont les appareils ne dépendent plus financièrement. CROISAT Maurice, LABBE Dominique, *La fin des syndicats*, *op. cit.* - p. 128.

<sup>33</sup> BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif », *op. cit.* - p. 135.

<sup>34</sup> OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1978.

<sup>35</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, *op. cit.* - p. 21.

politiques », avec son « appel au don de soi, à l'idéal laïque ». Il remarque que les « procédures de recrutement des maîtres contenaient précisément toute une série de critères sociaux et moraux permettant de mesurer le degré de prédestination des candidats aux exigences du poste », en rapport avec cette morale professionnelle<sup>36</sup>. Les enseignants, et particulièrement les instituteurs, ne se mobilisent pas en mai 1958 pour un changement de société, mais pour conserver la République. D'un côté, le syndicalisme a besoin d'un substrat idéologique, comme le montre Antoine Bevort: « En l'absence de croyances et de significations partagées, il n'y a pas d'action collective. »<sup>37</sup> De l'autre, ce substrat reste flou, les syndicats enseignants prendraient le risque, à trop le préciser, de perdre des adhérents.

Paradoxalement, du point de vue des syndiqués, l'idéologie syndicale est presque négligeable. Ils s'y montrent sensibles, mais se fondent d'abord sur les résultats et les pratiques réelles pour apprécier l'action du syndicat. Le questionnaire de Gérard Vincent fait apparaître que 86 % des professeurs estiment que le rôle des syndicats est de « s'occuper de la défense des intérêts matériels des enseignants », alors que 49 % s'opposent à l'idée de « prendre position sur certaines grandes questions politiques concernant la vie du pays »<sup>38</sup>. Les enseignants semblent donc concernés par ce portrait peu flatteur dressé par le tenant du syndicalisme révolutionnaire, Pierre Monatte : « Le syndicat n'est aux yeux de beaucoup qu'une société protectrice, non des animaux bien sûr, mais des travailleurs sans courage. On paye sa cotisation syndicale comme on règle sa feuille d'impôts. »<sup>39</sup> Henri Aigueperse note que « la plupart des questions » qui absorbent « l'activité des militants, aussi bien sur le plan départemental que sur le plan national, ne requièrent pas (...) une position idéologique particulière. »<sup>40</sup>

Avec la stratégie Bouches-du-Rhône, les unitaires tentent de tirer profit de cette disposition des syndiqués. Maurice Agulhon remarque que dans les années cinquante, « l'ouvrier de base votant communiste ne connaissait pas le Parti par ses textes, mais par ses hommes. C'est parce que tel courageux militant de la CGT de son usine était un communiste, que l'ouvrier ordinaire s'était convaincu que le PC était bien "le défenseur de l'ouvrier" »<sup>41</sup> L'inverse est vrai, et la motion d'orientation unitaire de 1955 s'adresse aux enseignants « soucieux de la défense immédiate de leurs intérêts corporatifs »<sup>42</sup>, en espérant que l'affiliation au PCF de la

<sup>36</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 109.

<sup>37</sup> BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif », op. cit. - p. 136.

<sup>38</sup> 21 % seulement des professeurs approuvent entièrement cette seconde idée. VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré*, op. cit. - pp. 217 – 218.

<sup>39</sup> MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, op. cit. - pp. 5-6.

<sup>40</sup> Editorial. EL n°14, 15 janvier 1948.

<sup>41</sup> AGULHON Maurice, « Sur la " culture communiste " dans les années cinquante », p. 273 – 298 in CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, 525 p. - p. 279.

<sup>42</sup> EP n°9, août-septembre 1955.



majorité des militants unitaires n'influera pas sur le vote des syndiqués. Comme nous le verrons, les syndiqués des bastions unitaires renouvellent leur confiance à des équipes militantes efficaces, plus qu'à des communistes.

Aboutirions-nous au même résultat avec des militants membres de partis de droite et hostiles à la laïcité ? Nous en doutons, d'autant plus que le cas ne s'est jamais présenté. Par conséquent, l'idéologie reste un élément fort du point de vue même des adhérents, qui se préoccupent moins de sa traduction partisane. Un socle idéologique commun soude le syndicalisme enseignant, à partir duquel s'établissent des confrontations idéologiques entre courants.

## D- L'activité quotidienne

L'« action quotidienne, revendicative et constructive », constitue selon Paul Delanoue la « base même du syndicalisme »<sup>43</sup>. En effet, P. Favre montre que « les syndicats savent, par expérience historique, qu'il est nécessaire de travailler à une institutionnalisation des procédures mises en œuvre lors des conflits », afin de « faire reconnaître un pouvoir permanent. »<sup>44</sup> La gestion de la durée est une des caractéristiques du syndicalisme, qui ne se résume pas à un simple mouvement social. Comme toute institution, le syndicalisme enseignant requiert un travail bureaucratique, routinier et quantifiable. Le secrétaire général de la section SNI de la Somme indique dans son rapport d'activité qu'il a envoyé 500 lettres et utilisé « 270 unités de conversations téléphoniques en 16 mois » de mandat, nécessaires aux « interventions, démarches, réponses à des demandes diverses » qui composent son « lot quotidien »<sup>45</sup>. Bonin décrit une activité similaire, en tant que secrétaire de catégorie du SNES. Son « travail de bureau » est consacré à « l'étude des dossiers et barèmes », à l'écriture de réponses « aux centaines de lettres » reçues, aux « nombreux cas particuliers à régler » tout en veillant à des dossiers plus généraux, mais tout aussi techniques<sup>46</sup>.

Une telle activité s'inscrit au cœur de l'exercice de responsabilités syndicales, comme l'indique le cas de conscience d'un instituteur du Puy-de-Dôme. Sollicité pour devenir secrétaire de section, il refuse parce qu'il réside trop loin de Clermont-Ferrand, siège de la section, et craint en conséquence « de n'être qu'un secrétaire fantôme »<sup>47</sup>. Les minoritaires critiquent d'ailleurs la prédominance de ces tâches administratives au détriment de

---

<sup>43</sup> EL n°11, 20 mars 1947.

<sup>44</sup> FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses », *op. cit.* - p. 453.

<sup>45</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°48, juin 1956.

<sup>46</sup> Tels que le « plan de liquidation vers le professorat », les conditions du « reclassement dans les nouvelles échelles des AE... US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>47</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°36, février-mars 1949.

l'organisation d'actions plus directes (grèves, pétitions, manifestations). La secrétaire de la section de la Marne estime que l'action de la direction nationale de la FEN « se borne depuis le dernier congrès à une information des militants » et « à des prises de position », par voie de communiqués de presse<sup>48</sup>.

Sabine Erbès-Seguin considère que tous les syndicats ressentent « l'antinomie (...) entre l'impossibilité de se passer de structures permanentes, donc d'un appareil rigide, hiérarchisé et lent et la nécessité non moins grande d'une action souple et rapide. »<sup>49</sup> Dans le cas de la FEN, la balance penche nettement dans le sens du premier impératif. Son bureau discute en janvier 1955 de l'idée d'une journée revendicative pour la suppression des zones de salaire. Or, le secrétaire général du SNET signale que l'action du syndicat est déjà « centrée sur la réforme de l'enseignement et la préparation du Congrès ». La FEN manifeste donc sa difficulté à animer plusieurs batailles simultanément, son bureau estimant que « la période la plus favorable pour un mouvement contre les zones de salaire se situe en février-mars »<sup>50</sup>. Le calendrier syndical comporte de nombreuses séquences prédéterminées (les congrès, les journées d'action annuelles...) ce qui explique la rareté des adjonctions de nouvelles initiatives, quelle que soit l'actualité.

## **E- Une bureaucratie syndicale s'appuyant sur le principe délégataire**

Robert Michels dresse un constat désabusé : « Qui dit organisation, dit oligarchie. (...) On trouve partout électeurs et élus. Mais on rencontre aussi partout un pouvoir presque illimité des élus sur les masses qui élisent. »<sup>51</sup> Il nous paraît nécessaire de relativiser cette théorie, sans nier évidemment la réalité des phénomènes de domination à l'intérieur du syndicalisme enseignant. La bureaucratie syndicale qui dirige la FEN assume son pouvoir et sa volonté d'être obéie des syndiqués. Elle en appelle régulièrement à la discipline syndicale, perçue comme l'obligation pour les syndiqués de respecter les consignes du syndicat. Le code soleil édité par le SNI compte parmi les devoirs du maître celui d'adhérer au syndicat, « d'épauler l'action » de ses délégués et de participer aux grèves « régulièrement » décidées<sup>52</sup>. Les dirigeants des autres syndicats de la FEN partagent la conception exposée par Forestier quand il se déclare « persuadé que l'intérêt du syndicalisme commande la discipline aux positions de

---

<sup>48</sup> 3 BB 115, Lettre de Dazy à Lauré, le 13 février 1959.

<sup>49</sup> ERBÈS-SEGUIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, Paris, Mouton, 1971 - p. 23.

<sup>50</sup> 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 24 janvier 1955.

<sup>51</sup> MICHELS Robert, *Les partis politiques*, op. cit. - p. 296.

<sup>52</sup> Article 93. GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs*, op. cit. - p. 107.

la FEN. »<sup>53</sup> Début 1948, le secrétaire général de la section de la Somme critique vertement les syndiqués qui n'ont pas participé à la grève décidée par le SNI :

« Ils ont trouvé ensuite diverses raisons : on était mal renseigné, il aurait fallu faire ceci, cela, s'y prendre de telle façon et à l'avenir on devra faire ainsi... sans compter qu'on aurait dû demander l'avis de chacun, ou partir en pèlerinage dans chaque village pour convaincre les indécis.... Vous plaisantez, camarades, vous savez bien que vos représentants, *que vous avez choisis*, en qui vous aviez toute confiance par conséquent, ont agi en toute connaissance de cause quand ils ont donné l'ordre de grève (...); c'est vous qui les avez reniés. C'est vous qui avez renié l'esprit syndicaliste et l'action syndicale. »<sup>54</sup>

Les adhérents ne se formalisent pas de tels discours dans une époque où l'autorité des groupes sur les individus est admise. Certains membres du SNES expliquent qu'ils ont suivi une grève par « discipline syndicale »<sup>55</sup>. A l'occasion d'une autre grève, les défections sont imputées aux « non-syndiqués » et aux « non-titulaires, non soumis à la discipline syndicale. »<sup>56</sup> Dans la typologie wéberienne, l'autorité des dirigeants de la FEN revêt donc un caractère rationnel-légal<sup>57</sup>. La personnalité des dirigeants compte moins que leur fonction et l'appareil qui leur confère leur pouvoir. L'exemple d'une forte personnalité comme Denis Forestier contredit-il cette idée, son autorité relève-t-elle du type charismatique ? Si l'influence de ce militant sur son organisation est indéniable, il n'en reste pas moins qu'elle existe indépendamment de lui. La puissance du SNI ne varie pas en fonction du charisme de ses secrétaires généraux.

On ne s'étonnera donc pas que les non-syndiqués soient tenus en suspicion, par leur refus de participer au groupe, incarné par le syndicat dans les représentations de la FEN. Dans l'épisode de la grève des instituteurs de la Seine de 1947, le principal reproche adressé à la direction de la section concerne justement la création d'un comité de grève comprenant des non-syndiqués et des responsables de la CFTC et non composé « uniquement d'éléments syndicalistes responsables »<sup>58</sup>. Un dirigeant autonome blâme plus tard le leader unitaire Bonin pour avoir diffusé « un appel à la masse des adjoints d'enseignement et professeurs adjoints, *syndiqués ou non*, contre une décision de la commission administrative » du SNES<sup>59</sup>. Cette

<sup>53</sup> Jeanne Borgey du SNES et Bougreau du SNAEN l'approuvent. 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 23 novembre 1959.

<sup>54</sup> Tribune libre de Pédeboeuf. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°15, janvier 1948.

<sup>55</sup> Remarque de Bay. US n°57, 22 janvier 1950.

<sup>56</sup> Bay. 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 5 avril 1954.

<sup>57</sup> Il distingue trois types : rationnel, traditionnel et charismatique. WEBER Max, *Economie et société*, tome 1, *op. cit.* – p. 289.

<sup>58</sup> Bonissel. EL n°11, 18 décembre 1947.

<sup>59</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

conception correspond à celle de la mouvance syndicale réformatrice, qui refusait la consultation des non-syndiqués lors des grèves de 1947 au nom de la démocratie syndicale. Georges Pruvost et Pierre Roger montrent que FO a perpétué ce principe : « FO se méfie aussi bien de la démocratie directe que de la fonction élective. En tout état de cause, il doit y avoir prééminence de l'organisation syndicale sur tout organisme fonctionnant dans l'entreprise. »<sup>60</sup>

Seul le groupe dirigeant est autorisé à parler au nom de la FEN. Il ne se contente pas de la représenter, mais la matérialise aux yeux tant de la société que des syndiqués. Le syndiqué isolé ne doit pas s'arroger le même attribut, ce qui explique que la FEN manifeste son « opposition de principe à tout procédé d'unité d'action qui ferait appel aux adhérents par-dessus la tête des organisations. »<sup>61</sup> Elle tient aux prérogatives de la bureaucratie syndicale. Le principe délégataire du mandat légitime sa domination. Ainsi, un éditorial d'Henri Aigueperse répond aux critiques émises contre les dirigeants lors de la grève de 1947 : « Pourquoi aurions-nous cédé aux pressions dont nous étions l'objet, (...) du moment qu'elles avaient pour but de nous mettre en contradiction avec le mandat que nous avons reçu ? »<sup>62</sup> En soi, le mandat appartient aux outils démocratiques, mais il recèle également une fonction mystificatrice dévoilée par Pierre Bourdieu. Le mandat, en tant que contrat de délégation, n'inclut jamais tous les possibles, et le délégué se trouve placé en situation de garant d'un « ensemble de principes générateurs de propositions non encore constituées »<sup>63</sup>.

La stabilité apparente des directions syndicales et de leur politique ne doit pas occulter le désordre régnant à la base : les adhérents, même électeurs fidèles de la majorité, ne partagent pas tous et en permanence ses choix et opinions. La réalité est trop complexe pour que leurs représentants puissent toujours agir conformément à leurs vœux, simplement en se fiant à un court texte voté annuellement. Les dirigeants syndicaux enseignants savent user de la marge de manœuvre laissée par la délégation de pouvoir. Ils tentent de limiter la précision des mandats de congrès<sup>64</sup>. Si les adhérents étaient consultés en permanence, cela provoquerait de nombreuses surprises. L'organisation bureaucratique des syndicats enseignants leur permet de se stabiliser, d'être plus prévisibles, telle l'écorce terrestre rigide qui repose sur un magma fluide.

Dans quel sens s'exerce ce pouvoir concret de la bureaucratie syndicale ? Marie-Geneviève Dezes estime que « le chef syndical n'est plus le représentant d'un groupe de pression parmi

<sup>60</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !*, op. cit. - p. 174.

<sup>61</sup> 1 BB 92, Lettre du secrétaire de la section de Savoie, le 2 novembre 1949.

<sup>62</sup> EL n°10, 11 décembre 1947.

<sup>63</sup> BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit. - p. 499.

<sup>64</sup> Lauré « souhaite » que les membres du BF ne se laissent « pas lier par des dates surtout pour la parution de textes » sur les salaires, lors des congrès des syndicats nationaux. 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 29 mars 1958.

d'autres, mais un "corps intermédiaire", (...) sur le plan socio-économique, entre le pouvoir et la masse. »<sup>65</sup> Les dirigeants EE dénoncent un « syndicalisme de sommets », tenant « dans une ignorance à peu près complète » adhérents et syndicats de base<sup>66</sup>. Daniel Mothé nuance la théorie de Robert Michels en notant que « les structures centralisées, à cause du consensus dont elles doivent tenir compte, sont obligatoirement tributaires de l'attitude de leurs militants, qui les empêchent parfois d'appliquer leur stratégie et leur tactique. »<sup>67</sup> Ainsi, dans le huis clos du bureau fédéral, Bay reconnaît en 1955 qu'une décision de grève du bureau du SNES « ne reflète pas l'opinion de la base, beaucoup moins décidée à l'action », ce « qui constitue un danger certain pour les militants responsables. »<sup>68</sup>

Jeanne Siwek-Pouydesseau établit une distinction entre une « première génération des responsables syndicaux, entre les deux guerres », qu'elle qualifie d'« entrepreneurs », parce qu'« ils organisèrent le syndicalisme des fonctionnaires comme on monte une entreprise, et en prenant des risques » et une seconde génération, « les animateurs et gestionnaires, qui enracinèrent sur le terrain la légitimité syndicale. »<sup>69</sup> Les syndicalistes enseignants des années 1950 accomplissent la transition entre ces deux types ; ils éprouvent l'influence des pionniers et se montrent capables d'initiatives novatrices. Leurs successeurs des années 1970 accentuent la bureaucratisation de leurs appareils, par la multiplication des postes de permanents.

---

<sup>65</sup> DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France », *op. cit.* - p. 41.

<sup>66</sup> Duthel et Valière. EL n°17, 15 juin 1947.

<sup>67</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, *op. cit.* - p. 21.

<sup>68</sup> 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 14 mars 1955.

<sup>69</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, *op. cit.* - p. 23.

## II- UN SYNDICALISME QUI EXPRIME LA NATURE ET LA DIVERSITÉ DU MONDE ENSEIGNANT

L'inscription de la FEN dans le monde enseignant n'a rien d'anodin. Les particularités de ce milieu professionnel (forte identité professionnelle, non appartenance aux milieux populaires) doivent être prises en considération pour distinguer les apports du modèle FEN à la réflexion sur le syndicalisme.

### A- Les identités professionnelles à la source du syndicalisme enseignant

Nous avons noté le rôle crucial de la prise en compte des identités professionnelles dans le fait syndical enseignant. Peut-on y voir, comme nous y convient de nombreux auteurs, une spécificité du modèle FEN<sup>70</sup> ? L'apport des thèses de Denis Segrestin consiste justement dans la démonstration que d'autres syndicats français jouent ce rôle d'« institution productive d'identité corporative »<sup>71</sup>. Il montre notamment que ce rôle n'a pas disparu avec le syndicalisme de métier, dont les Fédérations CGT de la Marine marchande et du Livre constituent des buttes témoins. Outre les cas exceptionnels des mineurs et des cheminots, « pour lesquels la structure industrielle coïncide en fait objectivement avec la quasi-totalité des sources potentielles de l'identification collective des travailleurs », il développe l'exemple de la métallurgie, dans lequel l'identité syndicale représente « le ferment de l'identité professionnelle, (...) conquise précisément à partir du rejet du corporatisme »<sup>72</sup>.

Pour Denis Segrestin, tous les syndicats s'appuient sur des communautés professionnelles. Le syndicalisme d'industrie repose sur des fédérations dont l'unité « se construit dans bien des cas à partir d'une sorte de confusion culturelle entre la notion d'industrie et toutes les variétés de représentations sociales associées à la notion de métier », par exemple pour la Fédération CGT des travailleurs du verre qui hérite d'un métier disparu, ou pour la Fédération des tabacs, issue de l'isolement de la profession<sup>73</sup>. L'originalité du syndicalisme enseignant provient alors de son degré d'implication dans l'identité professionnelle. Par exemple, Jean Ferrier considère le syndicat FEN des inspecteurs primaires (SNIDEN), comme « un corps constitué en syndicat »<sup>74</sup>. Le SNES rassemble des catégories distinctes, héritage des syndicats de métier

---

<sup>70</sup> Par exemple, Bertrand Geay évoque « une position particulière dans le champ social » et « une logique spécifique » du syndicalisme enseignant, *in Le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 6.

<sup>71</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste, op. cit.* - pp. 66-67.

<sup>72</sup> SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *op. cit.* - pp. 13-14.

<sup>73</sup> SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *op. cit.* - p.17.

<sup>74</sup> FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires, op. cit.* - p. 460.

apparus dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il travaille à l'édification d'une profession, les professeurs. La présentation de la FEN comme une fédération de syndicats de métier, par les militants Ecole Emancipée, représente donc un abus de langage<sup>75</sup>.

La FEN aurait-elle pu dépasser les antagonismes entre identités professionnelles concurrentes dans le monde enseignant, et ériger le fait d'enseigner en principale identité collective ? Rien n'interdit dans notre logique l'hypothèse d'un manque d'action volontariste de sa part, contre ce que beaucoup d'observateurs dénoncent comme des corporatismes, puisque nous estimons que le niveau de référence relève d'un phénomène construit et non naturel. Après tout, le SGEN-CFTC vante son aspect généraliste. Madeleine Singer souligne l'apport des commissions pédagogiques du SGEN, qui rassemblent « des adhérents de toutes catégories (professeurs de lycée, maîtres de cours complémentaires, instituteurs) » et « permettent d'éviter la cristallisation d'un point de vue catégoriel, comme c'est le cas dans des syndicats ne groupant que des secondaires (SNES) ou des primaires (SNI). »<sup>76</sup> Remarquons toutefois que les syndicats de la FEN éprouvent déjà des difficultés à canaliser les catégories s'opposant à l'intérieur des professions, avec la scission de nombreux maîtres de Cours complémentaires du SNI et les conflits entre certifiés et agrégés dans le SNES. En outre, dans les centres de formation professionnelle, Jacques Girault signale la « meilleure audience du SNETAA parmi les professeurs d'enseignement général, les directeurs (...). Il en résulte, pendant longtemps, des clivages entre les personnels des ateliers et ceux chargés des autres disciplines »<sup>77</sup>. Nous estimons donc que la puissance de la FEN lui interdit l'aventure d'une fusion des structures syndicales, sous peine de heurter ses adhérents.

Si syndicalisme enseignant et identités professionnelles sont liés, comment s'articulent-ils ? Bertrand Geay postule un processus en deux temps, une identité professionnelle surgit d'abord, suivie ensuite d'une structure qui agit en retour sur elle : la « segmentation instituée par les syndicats » est « l'expression de traditions encore structurantes parmi les personnels eux-mêmes ». Certes, il réfute l'idée « que ces traditions existent en elles-mêmes, de façon quasi éternelle, hors de tout travail de représentation du groupe par ses représentants », et montre l'importance de « l'action syndicale la plus ordinaire », qui « réactive quotidiennement » les « référents identitaires »<sup>78</sup>. Cependant, sa démonstration bute sur les

<sup>75</sup> L'EE est la seule tendance de la FEN qui rejette l'identification professionnelle. Malgré cela, elle en subit les effets : elle est dominée historiquement par les instituteurs, et dans l'enseignement secondaire, ses militants choisissent des options très différentes, tel l'entrisme dans la majorité.

<sup>76</sup> Notons que le vocabulaire diffère, puisque nous réservons le terme « catégoriel » à un niveau inférieur, celui des surveillants du secondaire par exemple. Pour nous, les professeurs relèvent d'une profession. SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - p. 136.

<sup>77</sup> Les syndicats CGT et FO dominant dans les ateliers. GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française*, op. cit. - p. 209.

<sup>78</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 17-18.

conditions d'émergence des identités professionnelles, qui nécessitent un travail de construction, assumé principalement par les associations corporatives enseignantes : amicales puis syndicats.

Nous considérons donc plus appropriée une présentation dialectique de ce processus : les deux réalités interagissent l'une sur l'autre en permanence, dès le début. Ceci évite une vision statique des structures syndicales, alors que la fusion du SNES et du SNET témoigne de la capacité d'adaptation des structures syndicales à de nouvelles réalités professionnelles. En sens inverse, quand l'identité professionnelle des instituteurs vacille, dans les années 1960-1965, sous le coup de la profonde évolution du système éducatif, Jean-Claude Ruano-Borbalan juge la réaction du SNI décisive. Le syndicat est mû par la « certitude de la noblesse de l'école primaire, de la valeur de ses missions, de l'utilité de la démocratisation » et fournit « un effort organisationnel colossal »<sup>79</sup>. Son intervention retarde l'évolution de l'identité professionnelle des instituteurs.

## **B- Des enseignants syndicalistes : une particularité proclamée**

Le syndicalisme enseignant est réputé pour sa propension à jouer à l'éducateur du peuple, voire à son guide. A la Libération, un éditorial de Senèze, secrétaire général du SNI, procède à une autocritique intéressante : les militants du SNI doivent cesser de « se poser en guides hautains, avec la pensée orgueilleuse de détenir à [eux] seuls la vérité, toute la vérité. »<sup>80</sup> L'unitaire Delanoue accuse néanmoins ses camarades de la majorité et de l'Ecole Emancipée « de vouloir donner des leçons à la classe ouvrière »<sup>81</sup>. Un militant autonome du SNES prolonge cette réflexion dans un article de 1950. Il prône un syndicalisme « éducatif et constructif », qui évite « le corporatisme égoïste qui [les] guette » et étudie les « problèmes authentiques », tels que les privilèges des enseignants par rapport aux ouvriers<sup>82</sup>. Cependant, ces exceptions n'essaiment pas, et la conception traditionnelle reprend le dessus. L'un de ses hérauts s'appelle Kreisler, dirigeant autonome du SNES. Il écrit dans *L'Enseignement Public* en 1949 que l'autonomie « introduit dans le mouvement syndical un facteur de bon sens, d'équilibre, de salubrité, et cette fonction d'hygiène intellectuelle entre aussi dans les attributions du corps enseignant. »<sup>83</sup>

Kreisler insiste dans *L'Université Syndicaliste* :

<sup>79</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, op. cit. - p. 395.

<sup>80</sup> EL n°6, 10 décembre 1945.

<sup>81</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>82</sup> Tribune libre de Maurice Antier, secrétaire du S2 de Maine-et-Loire. US n°57, 22 janvier 1950.

<sup>83</sup> EP n°8, juin-juillet 1949.



« Par les loisirs qui sont accordés à notre perfectionnement intellectuel, il nous est donné, en plus, d'appuyer nos expériences sur des connaissances théoriques ; il y a parmi nous des historiens, des philosophes, des psychologues, des sociologues, des biologistes, des physiciens et même des économistes ; je ne prétends nullement que nous soyons une pépinière d'augures ou de génies créateurs ; mais l'habitude d'enseigner nous porte naturellement à donner à tout problème son expression la plus nette et la plus objective »<sup>84</sup>.

Ce discours s'appuie sur certaines dispositions propres au métier exercé par les enseignants, que Paul Gerbod analyse : il « s'enracine dans une certaine éthique et dans la conscience aiguë de la supériorité du clerc. L'enseignant a souvent la volonté de défendre les valeurs qui justifient sa propre magistrature. Il reste volontiers fidèle à l'image d'une société traditionnelle, hiérarchisée et respectueuse du savoir et de la culture. »<sup>85</sup> Les militants de la FEN glosent donc sur les caractéristiques de leur métier, qui leur permettent d'enrichir le syndicalisme. Kreisler évoque l'« incontestable crédit moral » dont jouit la FEN, qui « repose en partie sur le préjugé traditionnel en faveur des gens instruits ». Loin de s'en étonner, il estime au contraire que « la contribution de chaque catégorie » au mouvement syndical dans sa globalité, « est commandée par la nature de ses fonctions. »<sup>86</sup> La concordance avec l'analyse de Pierre Bourdieu est frappante : l'instruction « tend à fonctionner comme un principe de sélection, d'autant plus efficace qu'il n'est pas imposé officiellement ou même tacitement, qui fonde et légitime l'inégale participation à la démocratie électorale, et, tendanciellement, *toute la division du travail politique*. »<sup>87</sup>

Les auteurs de *La forteresse enseignante* notent que les syndicalistes « enseignants entendent agir au nom de raisons claires et spécifiques. »<sup>88</sup> La justification la plus fréquente de cette prétention au rôle dirigeant repose sur l'idée que les enseignants sont, selon la formule de Kreisler, des « esprits libres et éclairés », « dépositaires naturels » de « la liberté de l'esprit »<sup>89</sup>. Ce trait ressort de la mentalité des enseignants, marquée par l'exercice du métier. Jacques et Mona Ozouf considèrent que ce que l'instituteur « a d'essentiel à enseigner, c'est précisément la citoyenneté »<sup>90</sup>. Une lettre de Forestier aux parlementaires socialistes, lors de la chute de la IV<sup>e</sup> République, magnifie l'instituteur gréviste, qui « n'a pas hésité dans son

---

<sup>84</sup> US n°51, 25 mars 1949.

<sup>85</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, op. cit. - p. 158.

<sup>86</sup> US n°51, 25 mars 1949.

<sup>87</sup> BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, op. cit. - pp. 484-485.

<sup>88</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN*, op. cit. - p. 58.

<sup>89</sup> EP n°8, juin-juillet 1949.

<sup>90</sup> Ils ajoutent : « "Seul un être libre", écrit un instituteur de la Sarthe (...) "peut enseigner la liberté". » OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 260.

engagement d'éducateur attaché à l'idéal de Liberté. »<sup>91</sup> Cette posture des syndicalistes enseignants se trouve confortée par l'autonomie de la FEN, qui ne pâtit plus de sa position dominée dans une confédération ouvrière.

### C- Les noyaux centraux des professions de l'Education nationale

La simple utilisation de l'expression « syndicalisme enseignant » dénote l'affirmation implicite de la centralité des enseignants dans le personnel de l'enseignement, au détriment des agents ou des personnels de direction. Bertrand Geay remarque que cette « formule, de loin la plus courante, est en effet révélatrice des référents identitaires qui dominent la vie syndicale de cet espace professionnel. »<sup>92</sup> Les textes de la FEN emploient également le terme « enseignant » pour désigner les syndiqués. Michel Pigenet évoque un phénomène similaire dans le monde ouvrier, les magasiniers sont « maintenus à la périphérie du noyau dur de la profession » de dockers<sup>93</sup>. Pour Denis Segrestin, le syndicalisme d'industrie de la métallurgie donne « peu à peu naissance à une culture nouvelle dont l'ouvrier métallurgiste est devenu la figure centrale », et cette culture « est parvenue à s'agréger une population ouvrière périphérique qui n'avait pas accès à un véritable système professionnel, mais qui partageait globalement le système de valeurs des professionnels et de leurs syndicats. »<sup>94</sup>

L'argumentation revendicative de la FEN consiste souvent à assimiler les personnels en situation périphérique au noyau dur, les enseignants. Ainsi, les intendants de lycée perçoivent une indemnité spéciale pour enseignants, parce que leurs statuts les assimilent aux enseignants<sup>95</sup>. Ils ont d'ailleurs longtemps dépendu d'un syndicat enseignant, le SNES. En 1958, un projet de « Statut de l'Enseignement » provoque des discussions en bureau fédéral sur la définition précise du périmètre enseignant dans l'Education nationale. Lauré, secrétaire général de la FEN, « appelle l'attention du Bureau sur la définition des enseignants : “qui donnent ou contrôlent l'instruction ou l'éducation” », car la « liste des catégories reconnues enseignantes présente dans tous les cas des difficultés »<sup>96</sup>. Cette technique syndicale remporte des succès et renforce parallèlement la domination symbolique des enseignants dans leur secteur.

De même que les identités collectives s'emboîtent, de multiples noyaux centraux sont

---

<sup>91</sup> 2 BB 40, Lettre de Forestier, du 31 mai 1958, « A ses Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste ».

<sup>92</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 4-5.

<sup>93</sup> PIGENET Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Genèses*, n° 42, Paris, mars 2001, pp. 5-26 - p. 8.

<sup>94</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, op. cit. - p. 72.

<sup>95</sup> 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

repérables. Au niveau des professions, celle de professeur se réfère à un modèle, le professeur agrégé d'une discipline dite noble de lycée, mais elle inclut les professeurs de collège, les professeurs des disciplines techniques et même les surveillants. Le noyau central se caractérise par plusieurs éléments distinctifs que toutes les catégories périphériques tentent d'inscrire dans leur statut : un concours de recrutement sélectif (les différents certificats imitent l'agrégation), une discipline universitaire spécifique couronnée par un doctorat et une agrégation qui justifient leurs prétentions. Ainsi, l'enseignement technique défend sa légitimité par imitation de l'enseignement secondaire classique. Etienne Camy-Peyret, dirigeant unitaire, se remémore deux victoires syndicales importantes dans cette perspective : l'agrégation de construction mécanique, instituée en 1962 et la présence de classes préparatoires dans les établissements techniques en 1975<sup>97</sup>.

En règle générale, les appareils syndicaux reflètent la domination des noyaux centraux, confortant la propagation syndicale de leurs normes. Outre l'influence des agrégés au sein du SNES, signalons la sur-représentation des membres de la Bibliothèque Nationale dans le bureau national du Syndicat national des bibliothèques<sup>98</sup>. Véronique Aubert attribue un rôle équivalent dans le corps des instituteurs aux anciens élèves des Ecoles normales : « "Gardien de l'esprit du corps", le groupe en forme le "noyau structurant", destiné, à travers son "savoir", son "savoir-faire" et son "savoir-être" à socialiser en quelque sorte par "contamination" ses pairs »<sup>99</sup>, les auxiliaires. La direction du SNI comprend une grande majorité d'anciens normaliens.

On pourrait alors imaginer que les personnels déjà en place qui ne correspondent pas pleinement aux normes de la profession soient délaissés au profit des futurs enseignants. Pourtant, à la suite d'une longue lutte syndicale, les professeurs techniques adjoints, anciens ouvriers, obtiennent l'assimilation aux professeurs certifiés, sans se présenter à un nouveau concours<sup>100</sup>. De même, les titularisations de personnels auxiliaires prennent des libertés avec les critères officiellement exigés pour les nouveaux professeurs. L'argumentation porte alors sur la pratique effective du métier et la valeur de l'expérience engrangée. Les syndicats entretiennent donc un rapport utilitariste avec les normes de la profession, recherchant d'abord la légitimation des vœux de leurs adhérents. L'activité syndicale joue avec ces normes et mobilise les registres les plus performants pour la satisfaction des revendications de chaque catégorie.

---

<sup>96</sup> 2 BB 3, Compte-rendu de la réunion du BF du 9 décembre 1958.

<sup>97</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>98</sup> Entre 1957 à 1967, ils représentent de 50 à 70 % du BN. COCHERIL Olivier, *Le SNB, op. cit.* - p. 108.

<sup>99</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du SNI », *op. cit.* - pp. 80-81.

<sup>100</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française, op. cit.* - p. 187.

## D- Structures et nature du syndicalisme

Denis Segrestin refuse de « considérer les structures formelles des syndicats comme le produit de pures et simples règles d'organisation, (...) alors qu'elles sont très exactement la traduction des systèmes d'identité à partir desquels se développe l'action collective. » Ainsi la CFDT désigne le secteur économique lui-même dans la dénomination officielle de ses fédérations, ce qui indique qu'elle renonce « à un certain type de communautés sociales, notamment celles qui se rapprochent le plus d'un certain corporatisme »<sup>101</sup>. Michel Crozier remarque qu'en France, en Italie et à un moindre degré en Belgique et aux Pays-Bas, les confédérations, c'est-à-dire les organes interprofessionnels et inter-industriels, prennent le pas sur les fédérations. Selon lui, cette « situation qui s'accompagne d'ailleurs de la survivance d'organes territoriaux puissants correspond à l'orientation plus politique de ces mouvements ou, en tout cas, à l'importance considérable de leurs rapports avec l'administration publique. Elle tient aussi au pluralisme syndical »<sup>102</sup>. Denis Forestier partage cette analyse du rôle de la structure territoriale, utilisée « - parce que plus vulnérable - pour assurer une politisation du mouvement ouvrier, qui porte à la tête des confédérations des représentants directs ou indirects des exécutifs de partis politiques. »<sup>103</sup>

Paradoxalement, dans le cas de la FEN - quasi-confédération - la structure interprofessionnelle, horizontale, constitue un échelon de faible importance. Cette situation traduit-elle le peu d'intérêt de la FEN envers les questions politiques, d'ordre général ? Non seulement la FEN s'investit autant que les confédérations sur ce plan, mais le témoignage de Lemarquis, militant trostkyste et secrétaire de la section FEN de l'Aube, est net : « l'intérêt de cette fonction était politique », car elle « lui permettait de participer aux réunions unitaires sur la guerre d'Algérie ou la fin de la 4<sup>e</sup> République et de peser dans les débats »<sup>104</sup>. On peut donc supposer que la faiblesse des sections fédérales montre que la FEN n'atteint pas la puissance des confédérations dans les années 1950. La plupart des sections sont dirigées par des équipes déléguées par les dirigeants locaux des syndicats nationaux<sup>105</sup>.

Le poids des syndicats nationaux à tous les échelons constitue un révélateur de la nature de la FEN. Guy Coq évoque « une extraordinaire multiplicité de syndicats catégoriels, défendant des intérêts très hétérogènes. Coiffant l'ensemble, la Fédération présente l'aspect d'une

---

<sup>101</sup> SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *op. cit.* - pp. 13 et 18.

<sup>102</sup> CROZIER Michel, « Sociologie du syndicalisme » *op. cit.* - p. 179.

<sup>103</sup> Compte-rendu d'une journée d'étude de PUMSUD. EP n°1, octobre 1959.

<sup>104</sup> Entretien avec Lemarquis, septembre 1996.

<sup>105</sup> Le bureau de la section de la Somme comprend un membre du SNES, un du SNET et un du SNI. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°54, janvier 1958.

mosaïque de corporatismes. »<sup>106</sup> La critique de la fonction de représentation des identités professionnelles mise à part, l'exemple du Syndicat national des bibliothèques analysé par Olivier Cocheril valide ce point de vue : « Pour de nombreux militants de base, l'adhésion à la FEN ne devait être que formelle, l'adhésion véritable ayant lieu au SNB lors de la décision de se syndiquer. » Il estime que le travail effectué dans le cadre fédéral reste restreint<sup>107</sup>. Ces remarques concordent avec les analyses plus générales de Denis Segrestin sur le phénomène corporatiste : « les véritables systèmes corporatistes sont ceux dans lesquels une conjonction des forces permet de concentrer la régulation sur l'instance professionnelle au détriment des autres, et notamment de l'entreprise »<sup>108</sup>.

## **E- Typologie générale des syndicats nationaux de la FEN**

Dans les chapitres précédents, nous avons élaboré des typologies partielles portant sur le rapport des syndicats à la profession et la structuration de leurs appareils. Une typologie générale les croise, établissant un rapport dialectique entre la profession et l'appareil syndical. Ces ordres de phénomène sont habituellement séparés, sans entrevoir l'incidence des traditions du milieu syndiqué sur les structures de l'organisation, et en retour de l'action du syndicat sur les caractéristiques du milieu.

Le type A, le plus étudié et souvent assimilé à tort à la FEN dans son ensemble, concerne le SNI : à un milieu professionnel uni, peu différencié correspond un syndicat hégémonique, dont l'action homogénéisante et la structure unique renforcent en retour l'unité du corps. En diffusant la représentation d'un corps instituteur unifié, le SNI conforte la cohésion du corps qui assure son hégémonie. Il se bat dès les années 1930 pour limiter l'hétérogénéité du corps, en bornant le pouvoir des directeurs, malgré l'opposition du groupement de ces derniers. Le SNI refuse de reconnaître la spécificité des maîtres de cours complémentaire, y compris au sein du syndicat. Il n'aurait peut-être pas mené ces luttes dans une situation syndicale concurrentielle. Son action renvoie à un cas de figure décrit par Peter Berger et Thomas Luckmann : « Il est juste de dire que les théories sont produites de façon à légitimer les institutions sociales déjà existantes. Mais il peut arriver que les institutions sociales soient transformées de façon à les rendre conformes aux théories déjà existantes, c'est-à-dire de façon à les rendre plus "légitimes". »<sup>109</sup> Le volontarisme de la direction du SNI, fruit de son idéologie, influe le milieu représenté.

---

<sup>106</sup> COQ Guy, « L'autonomie est-elle une stratégie ? », *op. cit.* – p. 1076.

<sup>107</sup> COCHERIL Olivier, *Le SNB*, *op. cit.* - p. 230.

<sup>108</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, *op. cit.* - p. 53.

<sup>109</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.* - p. 174.

Les auteurs de *La forteresse enseignante* notent la volonté de l'appareil « de parler au nom de tous, avec une certitude rarement aussi assurée dans les autres professions. » Selon eux, on assiste à une « identité proclamée entre la base sociale et l'appareil syndical »<sup>110</sup>. Malgré la puissance du type A, il repose sur un équilibre instable, car le grand pouvoir accordé à l'appareil national du SNI, éloigné de fait de la vie quotidienne des instituteurs de base, augmente ses responsabilités. Cet équilibre chancelle dès les années 1960, avec la concurrence du Syndicat national des collègues et du SGEN-CFTC. Surtout Antoine Prost estime que « le SNI est ébranlé par la lutte d'influence que se livrent en son sein la tendance autonome et la tendance cégétiste ». Il relie ce phénomène à l'affaiblissement de « la cohésion idéologique du personnel primaire »<sup>111</sup>. La création en 1969 d'un nouveau statut des instituteurs exerçant en collège impose une première adaptation. Ils deviennent des professeurs d'enseignement général de collège, le SNI se transforme alors en SNI-PEGC, acceptant la dualité de la profession refusée auparavant aux instigateurs du SNC.

Jacques Girault oppose le « bloc primaire, homogénéisé par les analyses de son principal syndicat » avec le secondaire, « groupe dispersé en forte croissance, sans unité »<sup>112</sup>. Le type B, du SNES, correspond précisément à un milieu professionnel pluriel, qui se dote d'un syndicat majoritaire, ayant moins de prise sur le milieu et passant par des médiations (associations de disciplines et de statuts). Son action entérine en retour les divisions du milieu, tout comme sa structure interne pluraliste, par catégorie. Le SNES ne tente pas d'obtenir la fusion des différents statuts de professeurs, et sa direction est amenée régulièrement à arbitrer des conflits entre catégories, tentées de s'ériger en syndicats particularistes. La concurrence des syndicats minoritaires (SNALC et SGEN-CFTC) le dissuade de heurter de front les intérêts et représentations de sa base.

Un autre type (C) émerge : le microsindicat, à l'instar du Syndicat national des inspecteurs de l'éducation nationale. Ce type est caractérisé par une profession précise et aux effectifs restreints, à laquelle correspond un microsindicat qui lui donne une visibilité et lui permet de s'affirmer dans le champ éducatif. Le syndicat adopte naturellement une structure unique (par défaut de divisions fortes de la profession syndiquée). Son action sur le milieu reste limitée, aucune bureaucratie ne pouvant se substituer aux réseaux d'interconnaissance. Tous les microsindicats ne correspondent pas à ce type, certains fédèrent plusieurs microcatégories, aux statuts trop éloignés pour accepter une structure interne unifiante.

Bien que représentant des enseignants du second degré, le SNET ne relève pas du type B,

---

<sup>110</sup> Cette analyse est effectuée pour la FEN dans son ensemble, ce qui nous paraît exagéré, alors qu'elle correspond au cas du SNI. AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN, op. cit.* - p. 57.

<sup>111</sup> PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, op. cit.* - p. 449.

<sup>112</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* - p. 241.

car il exerce une influence hégémonique sur un milieu pluriel. La différence avec le SNES s'explique par l'histoire et le caractère périphérique de l'enseignement technique, qui pousse la profession à rester unie pour le défendre. Le SNET fonctionne avec des catégories internes, mais l'esprit de corps surpasse les divisions statutaires, même inscrites dans les structures syndicales. Le SNET incarne un quatrième type (D), au caractère moins fonctionnel. Alors que dans les trois catégories précédentes, le rapport de la profession aux syndicats et leur structuration se combinent harmonieusement, créant un cercle vertueux, dans ce type les deux données se superposent simplement. Son existence démontre l'importance des traditions et de la contingence historique dans la mise en place des structures. Leur construction ne suit pas un schéma théorique, mais dépend de l'intervention des acteurs.

Des syndicats correspondent imparfaitement à ces types. Les syndicats d'enseignants d'EPS, SNEP et le SNEEPS s'approchent du type A : hégémoniques dans leur milieu, ils ne reconnaissent quasiment pas de catégories internes. Cependant, la différence de statut entre les maîtres d'éducation physique et les professeurs, titulaires d'un certificat d'enseignement, qui exercent le même métier, n'est pas annihilée par l'action syndicale, puisque le SNEEPS et le SNEP les syndiquent respectivement. A ce titre, ils sont moins unifiants que les syndicats du type B et peuvent être assimilés aux anciens syndicats de catégorie, rassemblés dans le SNES. Cette typologie n'a pas pour vocation d'inclure tous les syndicats de la FEN, mais de montrer le fossé séparant le SNES, le SNET, le SNI et les microsindicates, sur un ensemble de pratiques et de représentations syndicales. Ces cultures syndicales opposées cohabitent dans la FEN. Les auteurs de *La forteresse enseignante* analysent les conditions du compromis fédéral :

« L'organisation par degré d'enseignement cristallise les différences, mais elle les neutralise aussi : l'action revendicative, en particulier sur les grilles indiciaires, est menée séparément de telle sorte que les pouvoirs publics apparaissent comme les responsables extérieurs des inégalités et des injustices. Le bloc se ressoude quand il s'agit d'affirmer la capacité du groupe à mettre au service de la nation une école de qualité. »<sup>113</sup>

### **III- SYNDICALISME ET POLITIQUE**

Le terme politique revêt plusieurs sens, le premier concerne l'Etat et ses orientations. Le syndicalisme peut-il s'en désintéresser ? Doit-il promouvoir une politique économique et

sociale précise, ou se contenter de réagir aux initiatives du pouvoir ? Le sens partisan de la politique questionne également la FEN et le syndicalisme en général, toujours soupçonné d'exprimer les tensions de ce champ.

## A- Un rapport ambigu à l'Etat

Fonctionnaires, les enseignants ne se désintéressent pas de l'Etat, notamment de sa politique immédiate à leur égard. François Froment-Meurice résume cette situation :

« les fonctionnaires ne sont pas des salariés comme les autres : leurs rapports avec l'Etat-employeur sont toujours arbitrés par l'Etat-puissance publique ; ils luttent contre le pouvoir hiérarchique, mais l'exercent dans le même temps ; surtout, ils sont, ou devraient être en permanence au service de la collectivité nationale qui les rémunère et, les revendications catégorielles heurtant toujours l'intérêt général, devraient manier le corporatisme avec une extrême prudence. »<sup>114</sup>

La catégorie rousseauiste de l'intérêt général a longtemps justifié le rejet du fait syndical chez les fonctionnaires, mais Henri Aigueperse tente de la récupérer à leur profit. Réaliste, il désavoue dès 1946 certains aspects de la Charte d'Amiens, « aujourd'hui dépassée », malgré son instrumentalisation dans la lutte contre le courant unitaire. Il affirme que « parce qu'il a des intérêts généraux à défendre, le syndicalisme a le droit de s'inquiéter de [l'orientation de la politique générale du pays] et d'exercer avec les moyens dont il dispose, et *sans se mêler à la lutte des partis politiques*, toute l'influence dont il est capable pour contribuer aussi efficacement que possible à la déterminer. »<sup>115</sup> Ce passage illustre l'ambiguïté de la position majoritaire, décidée à justifier une intervention politique du SNI, tout en refusant toute assimilation partisane. Pourtant, les choix étatiques dépendent du gouvernement, et donc dans le système démocratique en vigueur, essentiellement des partis. Le refus d'en tenir compte officiellement génère une tension, voire une certaine hypocrisie, repérable dans le comportement de tous les syndicats français, qui doivent gérer la tradition de la Charte d'Amiens.

L'idée d'une reconnaissance officielle de la participation syndicale à l'élaboration de la politique de l'Etat offre une solution à ce dilemme, en précisant la place et le rôle des syndicats et en légitimant leur prétention à représenter eux aussi l'intérêt général. Au début des années 1960, la CFTC invente à ce propos le slogan de la planification démocratique. Franck Georgi considère qu'« une partie des responsables de la CFTC semble faire pencher la

<sup>113</sup> AUBERT Véronique et autres, *La forteresse enseignante, la FEN, op. cit.* - p. 57.

<sup>114</sup> FROMENT-MEURICE François, « Le pouvoir syndical dans la fonction publique », *op. cit.* - p. 80.



balance du côté de la concertation et de la participation, sinon de l'intégration, par un soutien très appuyé à la planification française et au IV<sup>o</sup> plan (...) des liens assez étroits se nouent ou se consolident entre les hauts fonctionnaires (...) et des syndicalistes qui apportent idées et propositions novatrices. »<sup>116</sup> La FEN combat vigoureusement cette perspective alimentée par le régime gaulliste, la présentant comme « une forme larvée, insidieuse, entretenant la confusion », d'intégration du syndicalisme dans l'Etat<sup>117</sup>. Le refus théorique de toute intégration donne lieu à un rapport de Ruff dans une réunion de l'association PUMSUD, publié en novembre 1964 dans *L'Ecole Libératrice*. Contredisant les idées de la Libération, ce rapport postule que les syndicats « n'ont pas mission de représenter un quelconque "intérêt général" mal défini. Ils sont l'instrument de l'action autonome des travailleurs. » Le danger serait que les syndicats aient « pour vocation de défendre les positions de l'Etat devant les travailleurs »<sup>118</sup>.

Cependant, ce discours ferme s'accommode mal d'une pratique permanente de collaboration avec l'administration. La symbiose entre la FEN et le ministère de l'Education nationale est qualifiée par Véronique Aubert de « négociation intégrative ». Elle décrit ce « système équilibré de prestations et contre-prestations au bénéfice de chacun des partenaires. L'Etat y gagne la neutralisation d'une catégorie pilote de la fonction publique et simultanément la réduction de l'incertitude dans la négociation avec le secteur ; le SNI en retire un ensemble d'acquis propres à assurer un affermissement de la tendance majoritaire, et partant une adhésion renouvelée des membres. »<sup>119</sup> Renaud Chauvet évoque les « méthodes légalistes » du SNI et « sa conception (presque un peu naïve) de l'homme », qui ont concouru à la défaite laïque<sup>120</sup>. La distorsion entre les pratiques et les représentations est repérée par Richard Gombin pour la plupart des confédérations, qui vivent un conflit entre leurs « fonctions latentes d'intégration » et leur « but avoué et pratiqué (...) la défense des salariés »<sup>121</sup>.

Nous postulons que la FEN parvient à atténuer la contradiction, d'abord parce que sa direction assume globalement son activité de négociation avec l'Etat, ensuite parce qu'elle ne craint pas l'épreuve de force dans l'exercice même de cette négociation. Une dirigeante du SNES décrit dans *L'Université Syndicaliste* son action dans les bureaux du ministère, elle ajoute qu'il « faut parfois beaucoup de diplomatie et de fermeté pour contraindre

---

<sup>115</sup> Editorial. EL n°14, 10 avril 1946.

<sup>116</sup> GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT*, *op. cit.* - p. 38.

<sup>117</sup> 3 BB 161, Divers, Tract de PUMSUD pour le 1 mai 1963.

<sup>118</sup> Forestier ajoute que « le refus de l'intégration, c'est un retour à la dignité du travailleur. » 3 BB 161, Divers, Réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n°1 de PUMSUD.

<sup>119</sup> AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.* - pp. 87-88.

<sup>120</sup> « Le SNI mène une action légale et conformiste auprès des pouvoirs publics et des parlementaires qui lui sont favorables ». CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, *op. cit.* - pp. 173 et 106.

<sup>121</sup> GOMBIN Richard, « Mouvement syndical et théorie sociologique », *op. cit.* - p. 563.

l'administration à reconnaître ses fautes et à les réparer. »<sup>122</sup> En mai 1958, pour défendre sa conception de la République, la FEN a fait preuve d'au moins autant de combativité que les confédérations ouvrières. La FEN ne franchit pas la limite qu'elle s'est fixée, elle ne s'intègre pas à l'Etat.

Cet équilibre s'explique aussi par la situation des enseignants, dont Michel Crozier remarque qu'ils ont obtenu « des garanties de statut qui les mettent à l'abri de tout arbitraire. S'ils doivent suivre des programmes généralement encore assez stricts, ils ont acquis par ailleurs la plus parfaite indépendance personnelle. »<sup>123</sup> En conséquence, les enseignants se sentent libres de critiquer l'Etat sur certains points, d'élaborer leur propre politique. Cette évolution est acquise au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, rendant caduc le principe des amicales, notamment d'instituteurs, analysé par Jacques Girault : « C'est parce que l'idéal républicain anime ses membres que la collaboration avec l'administration universitaire d'un État républicain paraît naturelle. L'amicale constitue un des leviers permettant le fonctionnement de l'institution scolaire. »<sup>124</sup> Les années 1950 marquent la conclusion du processus de transformation de l'amicalisme en syndicalisme enseignant, qui consacre le passage pour les enseignants de la soumission à l'Administration à la participation à la gestion avec elle<sup>125</sup>.

---

<sup>122</sup> Melle Potier. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>123</sup> CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Seuil, 1963, 382 p. - p. 292.

<sup>124</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française*, *op. cit.* - p. 108.

<sup>125</sup> L'apport du syndicalisme-révolutionnaire de la Fédération unitaire, entre les deux guerres, puis des courants minoritaires, se situe peut-être dans cette volonté d'indépendance par rapport à l'Administration.

## **B- Le syndicalisme : version du jeu politique ou imperméable aux idéologies ?**

La dualité du syndicalisme est montrée par de nombreuses études. D'un côté, il a pour objectif la défense des intérêts des salariés face aux employeurs, de l'autre, il contribue à établir des solidarités avec d'autres groupes sociaux, donc pour partie à constituer les salariés en citoyens. Sans ce dernier aspect plus politique, il se résume à du corporatisme. Sabine Erbès-Seguin signale cette « caractéristique propre aux syndicats qui est d'être à la fois un organisme de revendication et un mouvement social, possédant une visée sur la société. »<sup>126</sup> La Charte d'Amiens distingue à ce propos l'« œuvre revendicatrice quotidienne » et le travail « d'avenir », la construction d'une autre société. Mais son affirmation de l'indépendance syndicale ne résout pas en pratique la question de la place des partis politiques dans cette visée émancipatrice de la classe ouvrière. L'idée d'une supériorité des syndicats, portée par le syndicalisme-révolutionnaire a fait long feu, même si elle est quelquefois réactivée par les dirigeants du SNI. Bonissel proclame ainsi que les syndicats « représentent le peuple lui-même, la volonté consciente et organisée des travailleurs. »<sup>127</sup>

Le syndicalisme français bute sur l'articulation entre les sphères politiques et sociales, desquelles il relève simultanément. Un militant du SNES reconnaît cette propension des syndicalistes à privilégier l'un ou l'autre aspect : soit on « se passionne bien davantage (...) pour les questions qui supposent une prise de position politique. Le syndicalisme en soi étant peu propice aux vastes mouvements d'enthousiasme, on tente de suppléer à cette carence » par des propositions politiques, soit « on se limite à des considérations d'indices, de points, de cadres, de tranches »<sup>128</sup>.

Denis Barbet date la production des frontières entre fait syndical et fait politique de la loi de 1884 : le « législateur défend son monopole de l'intervention politique, contre une forme professionnelle de représentation susceptible de menacer à terme ses prérogatives (...) : les syndicats sont assignés à résidence professionnelle, dans une position reconnue et honorable, mais dominée et surveillée. » Les syndicalistes disposent désormais d'« un champ professionnel juridiquement circonscrit et symboliquement subordonné. »<sup>129</sup> Depuis, le mouvement syndical français s'est approprié cette séparation pour des raisons propres. Les appareils syndicaux ont intérêt à limiter leur politisation pour rassembler largement les adhérents, quelle que soit leur idéologie, mais ils ne peuvent nier que leur action s'inscrit dans

<sup>126</sup> ERBÈS-SEGUIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, op. cit. - p. 18.

<sup>127</sup> Editorial. EL n°5, 30 octobre 1947.

<sup>128</sup> Tribune libre de Maurice Antier, secrétaire du S2 de Maine-et-Loire. US n°57, 22 janvier 1950.

<sup>129</sup> BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884 », op. cit. - pp. 20-21.

une certaine vision du monde. Marie-Geneviève Dezes décrit le paradoxe constitutif de ce syndicalisme français, envers lequel « une majorité de salariés a formulé des reproches de “politisation” alors qu’il se proclame indépendant du politique »<sup>130</sup>.

Les dirigeants de la FEN ne manquent pas de rappeler leur fidélité au principe d’indépendance syndicale<sup>131</sup>. Denis Forestier considère que « la CFTC, nouvelle venue au syndicalisme ouvrier a cherché des attaches extérieures politiques (...) et son syndicalisme conduira à un travaillisme. »<sup>132</sup> Nous avons vu que la conception de la FEN pouvait se résumer en indépendance d’action politique du syndicat, sur le modèle de la social-démocratie allemande, avec un partenariat des directions syndicales et socialistes. Gérard Adam tente d’expliquer le refus du syndicalisme français de limitation de son activité politique « par fidélité idéologique » à la gauche et « parce que son histoire s’est toujours étroitement imbriquée dans les grands moments de la société française. Pendant longtemps, l’atonie des négociations collectives et un rapport des forces défavorable dans les entreprises ont incité les organisations ouvrières à compenser ces faiblesses par une stratégie globale fortement articulée au jeu politique. »<sup>133</sup> La FEN est politisée pour d’autres raisons : son caractère de syndicat de fonctionnaires et le fait que les enseignants s’intéressent plus que la moyenne à la politique. Paul Gerbod attribue ce phénomène à la recherche d’« un moyen d’évasion, hors d’un milieu de vie jugé étroit et contraignant ». De plus, les « talents de plume et de parole, propres au clerc enseignant trouvent là l’opportunité de se révéler. »<sup>134</sup>

La FEN entretient donc un rapport complexe avec l’activité politique. Elle dénigre ses mœurs en déclarant que « l’électoratisme est entré dans les mœurs ouvrières. Finalement, le syndicat, dans le monde économique, prend l’allure et le style des partis dans le monde politique. »<sup>135</sup> Dans le même temps, toutes ses tendances concilient activité syndicale et politique (par exemple, l’EE voit la cohabitation d’anarcho-syndicalistes et de trotskystes). Un militant de l’association qu’elle a créée, *pour un mouvement syndical uni et démocratique* (PUMSUD), résume son ambivalence en la matière : « Il faudrait intéresser les adhérents aux faits politiques tout en évitant la politisation du mouvement syndical. »<sup>136</sup> Ses dirigeants, malgré leur proximité avec la SFIO, tentent d’accréditer l’idée d’une nature différente du syndicalisme, imperméable aux idéologies. Aigueperse déclare que « les préoccupations » des

<sup>130</sup> DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. », *op. cit.* - p. 33.

<sup>131</sup> Denis Forestier critique l’attitude de la centrale belge FGTB en 1961 : elle n’a pas lancé l’ordre de grève générale, à cause « des liens étroits » avec le Parti Socialiste Belge qui a voulu résoudre le conflit « sur le plan parlementaire et gouvernemental ». 3 BB 161, Divers, PUMSUD Informations de février 1961.

<sup>132</sup> C’est-à-dire à la constitution d’un parti du travail par le syndicat, sur le modèle anglais. 3 BB 161, divers, CA de PUMSUD du 17 novembre 1964.

<sup>133</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », *op. cit.* - p. 48.

<sup>134</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, *op. cit.* - p. 159.

<sup>135</sup> 3 BB 161, divers, compte-rendu de l’AG de PUMSUD du 12 décembre 1959.

forces politiques diffèrent, « même si les buts poursuivis sont identiques. »<sup>137</sup> Pour Kreisler, du SNES, « un des mérites de la pensée syndicale, et qui la distingue des dogmatismes politiques, est dans sa nature empirique »<sup>138</sup>. On retrouve cette analyse dans la description par Jacques et Mona Ozouf de l'état d'esprit des instituteurs syndiqués du début du siècle : ils regrettent « la politisation de la vie syndicale », considèrent l'action syndicale comme « une pratique cherchant sa théorie »<sup>139</sup>.

Or, l'appréhension de la nature de la participation syndicale aux débats politiques diffère au sein du syndicalisme français, selon un clivage idéologique qui structure le champ syndical français sur la longue durée, entre réformistes et révolutionnaires. Marie-Geneviève Dezes considère que les premiers « ont une mentalité pragmatique ; intégrés à la société existante dont, soit ils ne souhaitent pas, soit ils ne pensent pas pouvoir sortir, ils y pratiquent exclusivement une action de contre-pouvoir économique, laissant théoriquement aux “partis et groupes de pensée” le champ de la construction politique et de la réorganisation radicale du système économique. » Les seconds « souhaitent au contraire travailler à la fois dans le cadre de la revendication économique comme les premiers, tout en définissant un projet de société qui l'inspire et la maximalise. »<sup>140</sup> Le projet de société des révolutionnaires les conduit à plus insister sur l'aspect politique du syndicalisme, mais aucun syndicaliste ne dissipe complètement l'ambivalence par rapport aux questions politiques.

### C- Un réformisme social et économique

Les dirigeants de la FEN s'inscrivent dans le camp réformiste. Sur le plan social, cela se traduit par une propension à limiter l'importance de la revendication, pour la concilier avec la politique du gouvernement ou les possibilités du système capitaliste. Leur attitude ne varie pas en fonction de la combativité des syndiqués. Lors de la discussion du statut de la Fonction publique, dans une période de mobilisation, le secrétaire général de la FEN déclare au bureau fédéral : « Notre souci était que rien de régressif par rapport à la situation antérieure n'y figurât. »<sup>141</sup>

Denis Segrestin considère que le corporatisme implique le compromis social : « tout le ressort historique du corporatisme étant contenu dans l'acte de la négociation. Négocier, c'est affirmer une aptitude collective à sacrifier les intérêts directs du groupe chaque fois que le

---

<sup>136</sup> Le Fevre. 3 BB 161, divers, réunion de PUMSUD du 21 mars 1962.

<sup>137</sup> Editorial. EL n°14, 10 avril 1946.

<sup>138</sup> EP n°8, juin-juillet 1949.

<sup>139</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - pp. 258-259.

<sup>140</sup> DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. », op. cit. - pp. 35-36.

rapport avec le système est en cause. »<sup>142</sup> Le pragmatisme justifie le réformisme de la FEN. Les dirigeants majoritaires n'hésitent pas à railler toute idéologie différente, tel Breuillard dans *l'Enseignement Public* qui refuse de « perdre contact avec la réalité » :

« l'accumulation des difficultés et des obstacles sans cesse renaissants (et l'action syndicale est surtout faite de cela), risque de provoquer soit le découragement, soit le recours aux utopies : on se dit que tout va mal ; que de quelque côté qu'on se tourne, on est enserré dans un réseau inextricable d'entraves artificielles, on rêve d'une métamorphose générale, d'une sorte de délivrance totale par laquelle tout se résoudrait ; on nourrit de vastes desseins. Faute d'exercer sur sa propre condition une action aussi rapide et efficace qu'on le souhaiterait, on essaie d'agir sur l'ensemble de la société, sur l'ensemble du monde... ou plutôt on se dit qu'on devrait le faire, qu'on pourrait le faire. »<sup>143</sup>

A certaines occasions, notamment avec la réflexion engagée par l'association PUMSUD, la FEN s'engage également sur la voie d'un réformisme économique, en proposant des transformations réalisables en système capitaliste. Ainsi en 1961, le bulletin de l'association remarque l'échec de l'action engagée par les syndicats de la Régie Renault contre les licenciements et avance une solution : « compte-tenu des impératifs économiques inhérents au régime capitaliste, la réduction de la durée de travail était la seule solution qui eût permis de garantir l'emploi des travailleurs licenciés »<sup>144</sup>. Denis Forestier emploie des arguments en phase avec les discussions de la gauche non communiste sur la modernisation du pays et le planisme : « La classe ouvrière a eu tort de s'enfermer dans un protectionnisme des secteurs forts (...) et de demander une amélioration de son niveau de vie à n'importe quel prix (problème du crédit - bataille pour payer ce confort et non pas pour des conditions de travail décentes). » Il évoque la nécessité d'« un vaste plan »<sup>145</sup> et PUMSUD développe des thèmes voisins, comme la Démocratie Economique et Sociale, qui selon son bulletin implique « une participation prépondérante du syndicalisme », dont les militants doivent « comprendre les données d'élaboration d'un plan, les techniques de gestion ». Ce projet « ne s'établira pas par voie de brusque mutation », mais par « une pénétration continue du régime actuel par des réalités démocratiques »<sup>146</sup>. Denis Forestier en précise le caractère gradualiste et réformiste, avec des « étapes de socialisation de la production »<sup>147</sup>. Cependant, l'écho de ces réflexions

---

<sup>141</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 12 janvier 1959.

<sup>142</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, op. cit. - p. 210.

<sup>143</sup> EP n°6, février 1950.

<sup>144</sup> 3 BB 161, divers, PUMSUD Informations de février 1961.

<sup>145</sup> 3 BB 161, réunion du 11 mai 1963 du groupe de travail n°1 de PUMSUD.

<sup>146</sup> Article de Paul Le Fèvre et Jean Bauché. 3 BB 161, divers, PUMSUD Informations du printemps 1962.

<sup>147</sup> Editorial. 3 BB 161, divers, PUMSUD Informations du printemps 1962.

reste limité, dans la mesure où les enseignants ne participent pas à la production.

Le réformisme de la FEN s'appuie quelquefois sur une rhétorique marxiste, toutefois nous pensons que le fond de son idéologie est plus tourné vers la philosophie idéaliste et humaniste, que Marie-Louise Cavalier, dirigeante du SNI, illustre : elle a en effet un « double idéal : permettre à chaque être humain par l'accès au savoir et par le développement de toutes ses facultés, de se situer au mieux “dans la grande harmonie universelle”, et en même temps lui donner le sens profond des solidarités qui le lient aux autres hommes. »<sup>148</sup>

## D- Les tendances, raisons d'une spécificité de la FEN

La FEN représente le seul exemple français de syndicat acceptant officiellement, statutairement, les tendances. Les militants naturalisent ce système, à tel point que l'un d'eux écrit qu'« il serait même fâcheux [que les tendances] ne se manifestassent point : ce serait la mort certaine de l'action syndicale. »<sup>149</sup> Quelle est l'origine de cette spécificité ? La tradition syndicale française est riche en conflits internes. Les polémiques se concentrent sur les tendances et les fractions, souvent considérées comme l'antichambre d'une scission.

L'histoire de la CGT permet de percevoir la différence entre les formes de structuration interne et ses répercussions sur la vie syndicale. La CGT comprend des tendances dissidentes dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, comme le groupe qui publie *La Vie Ouvrière* pour s'opposer à l'inflexion réformiste impulsée par Léon Jouhaux<sup>150</sup>. Après 1918, l'opposition révolutionnaire se structure progressivement. La minorité franchit le Rubicon en créant les Comités syndicalistes révolutionnaires, qui distribuent des cartes et prélèvent des cotisations. Cette organisation de tendance est fortement structurée de la base au sommet et affiliée à une internationale syndicale, l'Internationale syndicale rouge<sup>151</sup>. La cristallisation des désaccords en tendances organisées et la division de la presse syndicale conduisent les conflits à s'approfondir. Jean-Louis Robert y voit une explication de la scission de 1921 : « Désormais chaque événement est analysé par les uns et les autres selon une lecture où la nocivité de l'autre prend une place centrale. Certes, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y a pas de divergences réelles (...) mais qu'il n'y a plus de capacité d'assumer ensemble ces divergences. »<sup>152</sup> Les membres des CSR sont exclus par la majorité, la première scission confédérale a donc été légitimée par le fait que la minorité s'est constituée en fraction. Mais la différence avec la

---

<sup>148</sup> EL n°19, 25 juin 1946.

<sup>149</sup> Compte-rendu du Congrès de la FEN par Vander Guchten. *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n°26, janvier 1951.

<sup>150</sup> ARUM Peter M., « Du syndicalisme révolutionnaire au réformisme », *op. cit.* - pp. 58-59.

<sup>151</sup> LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, *op. cit.* - pp. 135 et 173-174.

<sup>152</sup> ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », *op. cit.* - p. 106.

situation prévalant avant-guerre est tenue.

La direction de la CGT refuse que les unitaires s'organisent en tendance lors de la réunification de 1936, mais cela ne gêne guère leur activité. En effet, Yves Poirmeur note que l'« absence de reconnaissance du droit de tendance s'il n'est pas assorti de leur interdiction n'est pas en soi un élément qui en empêche la formation ni la viabilité. »<sup>153</sup> Depuis la scission de 1948, les deux confédérations issues de la CGT, la CGT et la CGT-FO rejettent l'existence des tendances<sup>154</sup>, tout en tolérant à certaines occasions l'expression de sensibilités (d'extrême-gauche dans FO, non-communistes dans la CGT, autour de Pierre Le Brun). Cependant, leur existence séparée témoigne déjà du pluralisme du syndicalisme français.

Après la Libération, la CFTC apparaît comme la confédération la plus touchée par les divisions internes. Les deux courants de la CFTC se regroupent autour de bulletins, *Reconstruction* pour les modernistes et *Equipes Syndicalistes Chrétiennes* pour les traditionalistes<sup>155</sup>. Contrairement à la FEN, les tendances de la CFTC sont éphémères<sup>156</sup> et ne bénéficient d'aucune officialisation. Paradoxalement, l'intensité des luttes de tendances dans la CFTC fut plus vive, puisqu'elle aboutit à une scission, en 1964. La reconnaissance du phénomène ne contribue donc pas obligatoirement à son aggravation.

La même leçon peut être tirée de l'exemple de la SFIO, qui a beaucoup varié sur le sujet. Les choix de ce parti influent peut-être les nombreux dirigeants de la FEN qui y sont affiliés. Léon Blum proclame au Congrès de Tours : « la représentation proportionnelle [des tendances] c'est la garantie de la liberté de penser dans le Parti »,<sup>157</sup>. Mais il impose leur suppression au congrès extraordinaire de novembre 1944 et l'élection de l'organisme directeur sur une liste alphabétique de candidats. Roger Quilliot explique que de « nombreux militants avaient gardé de mauvais souvenirs de ces batailles de tendances où s'épuisaient une bonne part des énergies. »<sup>158</sup> Au moment où les majoritaires du SNI et de la FEN mettent en place un système de tendance, le parti dont beaucoup sont membres a donc abandonné cette pratique. Le pluralisme réapparaît au grand jour, par le développement d'une minorité hostile notamment à la guerre d'Algérie.

Fondamentalement, le parti socialiste appartient à la catégorie analysée par Bruno Groppo des « partis démocratiques traditionnels, où la multiplicité des courants reflète la diversité des

---

<sup>153</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 348.

<sup>154</sup> Les militants FO du SNES se félicitent du fait que le « syndicalisme libre » soit « débarrassé des stériles querelles de tendance » US n°50, 25 février 1949.

<sup>155</sup> GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, op. cit. - p. 25.

<sup>156</sup> La minorité « Reconstruction », à l'origine de la déconfessionnalisation de la confédération, se manifeste entre 1945 et 1961 et son adversaire traditionaliste n'apparaît que de 1956 à 1964.

<sup>157</sup> CHARLES Jean in BLUME Daniel et autres, *Histoire du réformisme en France*, op. cit. - T. 1 p. 24.

<sup>158</sup> QUILLIOT Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir, 1944-1958*, Paris, Fayard, 1972, 837 p. - pp. 29-30.



intérêts sociaux »<sup>159</sup>. Il faut attendre 1978 pour que son règlement intérieur autorise explicitement les tendances<sup>160</sup>. Ce rappel relativise les théorisations sur le lien congénital entre socialisme et tendances. Hughes Portelli considère ainsi que les militants du PS « aspirent (de par leur rang social qui les conduit, professionnellement, à encadrer, éduquer, voire commander) à des postes de responsabilité dans le parti », dont l'effectif limité « conduit à des distorsions inévitables ». Les courants permettent de multiplier les postes offerts<sup>161</sup>.

Ces exemples permettent-ils d'expliquer l'institutionnalisation des tendances dans la FEN ? Ils prouvent d'abord la contingence du phénomène, variable selon les situations concrètes et les réactions des intéressés. Nous émettons ensuite l'hypothèse qu'elle implique un type de militantisme tourné vers l'organisation, plutôt interne. Jeanne Levy, institutrice unitaire, résume ainsi son sentiment général sur le SNI : « Il y avait plus de luttes internes entre les divers courants que de travail extérieur »<sup>162</sup>. L'organisation en tendance est adaptée à un parti de type parlementaire, car elle prépare efficacement aux subtilités des débats politiques, aux techniques de manipulation : les militants doivent sans cesse calculer, anticiper les réactions des autres tendances et agir en fonction de leur attitude supposée, voire dissimuler leur jeu. Ce système prédispose les militants à assister à de nombreuses réunions.

Il s'avère moins valable pour un syndicat, qui souhaite tourner son énergie vers l'extérieur, et valorise la conviction, le travail de terrain, et par conséquent l'efficacité immédiate, portée par l'unité de l'organisation. De plus, les syndicats partagent une culture unanimiste, leur objectif étant de rassembler sur des bases larges, en évitant les antagonismes politiques, ce qui ne favorise pas les tendances. Or, la FEN n'a pas besoin dans notre période de se battre pour attirer les adhérents et sa base se compose d'intellectuels, habitués à la confrontation d'idées. Yves Poirmeur souligne que les intellectuels « réunis entre eux », « sont enclins à examiner les questions d'un point de vue très abstrait, à multiplier les distinguos, à exiger une complète liberté de parole »<sup>163</sup>. Paul Delanoue avait esquissé dès 1953 cette explication marxiste :

« Les tendances, ou ce qu'on appelle ainsi, ont des sources profondes dans notre profession. Combien sont nombreux les enseignants qui croient que ce sont les idées qui dirigent l'action, qui conditionnent leur activité syndicale, et non pas les besoins vitaux, immédiats des masses. »<sup>164</sup>

L'officialisation des tendances dans la FEN serait donc liée autant à la préservation de son

<sup>159</sup> GROPPPO Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes des années vingt, la formation d'un modèle politique », *Communisme*, n°5, 1984 - p. 46.

<sup>160</sup> BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir*, op. cit. - p. 293.

<sup>161</sup> PORTELLI Hughes, in LAVAU et autres, *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, 389 p. - p. 266.

<sup>162</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>163</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 502.

<sup>164</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), intervention de Delanoue sur la résolution générale du congrès de 1953.

unité qu'à son caractère d'organisation réservée aux couches moyennes intellectuelles, qui favorise le caractère théorique des désaccords, à la différence du syndicalisme ouvrier, plus enclin à limiter les débats polémiques.

\* \* \*

## A QUELLE FAMILLE SYNDICALE SE RATTACHE LA FEN ?

L'étude du cas de la FEN relance le débat sur les critères d'appartenance d'une organisation au mouvement syndical. La FEN ne ressort pas que d'une tradition syndicale. On peut définir un modèle de l'association professionnelle, qui rejette toute dimension politique, exprime la volonté de créer du lien social et préfère recourir aux méthodes revendicatives des lobbys, en privilégiant l'intégration au système de pouvoir. Les microsindicats FEN représentant des professions dotées d'un statut important (proviseurs, inspecteurs...) utilisent exclusivement ces méthodes associatives, même s'ils s'intitulent syndicats depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Une fois de plus, la similitude avec le reste du syndicalisme fonctionnaire apparaît à la lumière des analyses de Jeanne Siwek-Pouydesseau : on dénombre de nombreuses associations professionnelles dans la haute fonction publique. « Elles prennent parfois le titre de syndicat, mais n'appartiennent pas au mouvement syndical en tant que tel, défini par ses liens avec le mouvement ouvrier. »<sup>165</sup> Cette définition nous semble restrictive, bien que la genèse du syndicalisme ait lié son sort au mouvement ouvrier, ce phénomène peut caractériser des groupes sociaux différents, comme les classes moyennes. L'autonomie de la FEN nous force à nous interroger, mais est-il évident que tous les syndicats affiliés à une confédération emploient des méthodes syndicales ? Partisan d'une démarche compréhensive, nous attachons de l'importance au choix des organisations de la FEN de se baptiser syndicat, choix mûrement réfléchi, révélateur d'une inflexion dans leur parcours.

Comme dans les autres pays européens, le syndicalisme enseignant français apparaît au terme d'un lent processus de syndicalisation d'associations professionnelles<sup>166</sup>. Jacques Girault indique que l'émergence syndicaliste se produit « quand la défense des intérêts matériels et moraux devient prioritaire » et « après la légalisation » des syndicats de fonctionnaires<sup>167</sup>. Pour Guy Coq, le choix des amicales d'instituteurs d'adhérer à la CGT en

---

<sup>165</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, op. cit. - p. 11.

<sup>166</sup> FRAJERMAN Laurent et autres « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles », op. cit.

<sup>167</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - pp. 241-242.

1920 « correspond au passage de l'amicalisme au réformisme »<sup>168</sup>, cependant, ce choix ancre les instituteurs dans le mouvement ouvrier et paraît plus audacieux que celui de l'autonomie en 1948. Didier Sapojnik estime à ce sujet que « la FEN réalise dans l'autonomie la synthèse de l'amicalisme et du syndicalisme. C'est cela qui fait l'importance du choix de 1948, choix non seulement circonstanciel mais qui permet au syndicalisme enseignant de réaliser ses aspirations profondes. »<sup>169</sup> Les cégétistes avaient perçu cette évolution et dénoncé « la dégénérescence du syndicalisme autonome vers un corporatisme étroit et une évolution vers l'amicalisme », les « apparences d'un syndicalisme authentique » s'expliquant par le « contact encore récent avec l'ensemble de la classe ouvrière »<sup>170</sup>.

Depuis cette date, l'ambivalence du syndicalisme enseignant, et notamment du SNI, est soulignée. Ainsi, Jean-Claude Ruano-Borbalan présente le SNI comme « une organisation dans laquelle s'exprimaient deux traditions distinctes (...) : d'une part l'amicalisme professionnel auquel ressortaient les facettes de l'idéologie de l'Ecole primaire et son Esprit et la reprise de l'idéologie laïque par l'intégration des valeurs assignées au groupe professionnel. D'autre part, le syndicalisme ouvrier (...), exprimait les valeurs de structuration et de défense des salariés »<sup>171</sup>. Jacques et Mona Ozouf montrent la difficulté à séparer les deux traditions : « L'acceptation de la grève, souvent considérée comme un moyen de trier entre les amicalistes et les syndicalistes, ne permet nullement d'identifier ceux-ci »<sup>172</sup>, puisque les syndicalistes hésitent à l'utiliser. En effet, le syndicalisme enseignant affiche sa modération, Henri Aigueperse considère « que le sens des responsabilités doit être (...) la qualité dominante des militants »<sup>173</sup>. Les critiques minoritaires convergent suffisamment pour en attester. Le militant EE Sarda dénonce « les méthodes depuis toujours en honneur dans la maison » : « parlotes de couloir, vaines discussions dans les bureaux, appels au bon vouloir des partis et des parlementaires »<sup>174</sup>. Les unitaires quant à eux ironisent sur les « actions de couloir aussi inutiles que nombreuses » et définissent la stratégie majoritaire comme « une politique de colmatage »<sup>175</sup>.

Faut-il attribuer cette modération à un choix idéologique, motivé par les caractéristiques du milieu ou à un penchant pour les méthodes associatives ? La frontière reste floue, d'autant que

---

<sup>168</sup> COQ Guy, « La FEN, l'école, le syndicalisme », *op. cit.* - p. 1205.

<sup>169</sup> SAPOJNIK Didier, « La Fédération de l'Éducation Nationale choisit l'autonomie », *op. cit.* - pp. 46-47.

<sup>170</sup> Appel du Congrès de Dijon de la FEN-CGT. Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme, n°4, 4ème trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>171</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l'enseignement*, *op. cit.* - p. 421.

<sup>172</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, *op. cit.* - p. 255.

<sup>173</sup> Editorial. EL n°9, 27 novembre 1947.

<sup>174</sup> EE, n°11, 23 février 1947

<sup>175</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les assemblées générales de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

nous refusons l'idée d'un syndicalisme chimiquement pur, d'un modèle de référence issu du syndicalisme ouvrier le plus combatif, qui devrait être obligatoirement imité par les autres organisations. Plusieurs traditions parcourent le syndicalisme, Georges Pruvost et Pierre Roger expliquent que la « doctrine de contreponds constitue une pièce maîtresse de la doctrine de FO, elle s'étend au rôle même du syndicalisme. Le syndicat n'est pas conçu comme l'organisation collective des salariés mais comme un corps intermédiaire entre les dirigeants tant économiques que politiques et les citoyens-salariés. »<sup>176</sup> Dans les pays anglo-saxons règne un syndicalisme puissant et modéré, qui procure selon Daniel Mothé « un cadre "administratif" fort » aux « militants qui n'ont pas de support idéologique fort »<sup>177</sup>. La comparaison s'arrête à cet aspect, puisque la FEN diffuse une idéologie, qui si elle n'est pas fondamentalement anticapitaliste, la conduit à s'opposer frontalement à plusieurs gouvernements.

Un colloque portant sur l'invention des syndicalismes en Europe a défini trois modèles syndicaux pertinents au début du siècle<sup>178</sup>. La FEN des années 1950 se rattache le plus au « modèle unioniste », par l'importance du taux de syndicalisation, le réseau d'œuvres et de services, l'attachement à la profession et la pratique de la négociation. Elle comporte également des éléments du modèle « centralisé-socialiste » par la centralisation importante de son action et par les relations entretenues avec le parti socialiste, proche du fonctionnement social-démocrate. Son caractère d'organisation quasi unique et son origine associative constituent la FEN en exception du mouvement syndical français.

---

<sup>176</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, op. cit. - p. 174.

<sup>177</sup> MOTHÉ Daniel, « Les militants et leur avenir », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979 - p. 51.

<sup>178</sup> Le troisième modèle est le modèle syndicaliste-révolutionnaire. ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm, PROST Antoine [sous la direction de], *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 331 p.



## **Partie II**

### **Le courant unitaire, une identité souple**



Peut-on affirmer l'existence d'une identité du courant unitaire ? De prime abord, la réponse paraît évidente, puisque des motions sont déposées par ce courant à chaque congrès de la FEN depuis 1948. Pourtant entre 1944 et 1959, le discours et les formes revêtues par ce courant ne cessent d'évoluer : sensibilité participant à la direction, tendance structurée avec la FEN-CGT, enfin courant aspirant à se fondre dans la majorité. Les changements fréquents de nom témoignent de cette instabilité : « ex-unitaire » jusqu'en 1947, cégétiste entre 1948 et 1953 au plan fédéral, « Bouches-du-Rhône » après 1954 dans la FEN et le SNI, mais « liste B » dans le SNES et « Unité pour une Action Syndicale Efficace » dans le SNET.

Dégager des éléments invariants dans cette valse-hésitation constitue donc une gageure. La solution la plus simple consisterait à chercher des raisons extérieures à la pérennité du courant, soit en tant que décalque enseignant de la CGT, soit comme un accident de l'histoire du syndicalisme, le produit de l'incompatibilité d'humeur politique entre enseignants socialistes et communistes. Dans cette seconde version, l'apport du courant unitaire au modèle FEN et son originalité sont minimes.

Le courant unitaire ne cesse d'osciller sous l'effet de multiples tensions. Pourtant, on discerne sur le moyen terme un ensemble de traits cohérents, y compris le fait que cette fluctuation reste circonscrite. Le courant manifeste sa souplesse en refusant les positions extrêmes et la rupture avec le modèle FEN, dont il constitue finalement une version musclée. Nous examinerons ce phénomène sous trois angles : les éléments structurants du courant unitaire, la conformité de ses pratiques syndicales au modèle FEN et enfin son statut particulier de sous-ensemble, d'appareil dans l'appareil.

Le poids particulier du PCF dans le courant unitaire appelle un examen attentif. Si nous rejetons les assimilations restrictives, nous ne pouvons écarter *a priori* l'hypothèse d'une influence communiste sur les pratiques et les représentations du courant. Par conséquent, nous rappelons certains aspects de la politique enseignante du PCF, pour faciliter la comparaison avec les positions du courant unitaire et tenter d'établir la dialectique des influences réciproques entre cette politique et l'action quotidienne des syndicalistes unitaires.

Pierre Bourdieu rappelle que « la production de prises de position dépend du système des prises de position concurrentement proposées » par les adversaires du courant étudié (ici la majorité de la FEN et l'EE), système qui s'ordonne sous la forme d'un « champ de possibilités stratégiques objectivement offertes au choix des agents sous la forme des positions effectivement occupées et des prises de position effectivement proposées dans le champ. »<sup>1</sup> Pour apprécier l'originalité du courant unitaire et répondre à la question de son identité, il faut

---

<sup>1</sup> BOURDIEU Pierre « La représentation politique. », *op. cit.* - p. 9.



donc garder en mémoire le syndicalisme dans sa globalité et les pratiques et représentations de la majorité de la FEN, exposées précédemment.

## **Chapitre 11**

**Quels sont les éléments structurants  
du courant unitaire ?**

Le courant unitaire de la FEN a perduré sous des formes diverses durant des décennies, ce qui implique la présence d'éléments structurants. Quels sont-ils ?

L'idéologie paraît une réponse évidente, puisque le courant s'affirme en déposant des motions distinctes de celles de la majorité, et que les différences entre tendances se cantonnent officiellement à des questions de cet ordre. Yves Poirmeur écrit que le « discours fait passer la tendance de l'en soi au pour soi, en exprimant sa structure, ses objectifs et ses principes d'action et en fournissant à ses ressortissants des catégories de perception et d'appréciation spécifiques. Elle se démarque ainsi de son organisation d'appartenance et des autres tendances avec lesquelles elle est en concurrence pour exercer le pouvoir interne, et instaure un écart avec le discours (la ligne) officiel de la formation »<sup>1</sup>. Peut-on déceler un discours cohérent du courant sur le long terme, en dehors des péripéties tactiques ?

Une autre réponse concurrence l'idéologie : la raison d'être du courant unitaire résiderait dans sa fonction de vecteur d'influences extérieures au syndicalisme enseignant, celles de la CGT et surtout du PCF. Les unitaires ne contestent pas la première influence dans notre période, du fait de la création de la FEN-CGT, mais ils réfutent vigoureusement la seconde. La question de l'ingérence communiste dans les questions syndicales se pose donc. Pour étudier l'instance décisionnelle (le courant ou le Parti), deux postures théoriques sont possibles, soit une posture structurelle, objectiviste, soit une approche compréhensive. La première posture s'appuie sur des relations indiscutables entre syndicalisme unitaire et PCF, que l'ouverture des archives du PCF ne fait que confirmer. Elle en déduit qu'il s'agit de deux facettes d'une même réalité. On peut alors évoquer, comme Bertrand Geay, le « courant "cégétiste", dirigé par les communistes »<sup>2</sup>. Poussée à son extrême, ce raisonnement nous exonère de toute étude précise de la question, Renaud Chauvet en fournit l'exemple le plus caricatural : « Contrairement à une idée très répandue, la tendance communiste n'était pas très puissante dans l'enseignement. Son organe, *L'Ecole et la Nation* ne tire qu'à 5 000 exemplaires, seulement 5 à 7 % des enseignants déclarent appartenir au Parti Communiste. » Une double confusion est à l'œuvre : entre l'influence du PCF et celle du courant unitaire, et entre adhérents et électeurs. Nous ne connaissons pas le nombre d'enseignants électeurs du PCF, et une telle proportion d'adhérents signifierait un rayonnement important<sup>3</sup>.

Notre posture, compréhensive, tente au contraire de restituer le sens de l'action des acteurs. Malgré l'existence avérée depuis des décennies d'un type de syndicalisme permettant la coexistence de militants communistes et non-communistes, une proportion importante de

<sup>1</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 276.

<sup>2</sup>GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, op. cit. -p. 61.

<sup>3</sup> De plus, la comparaison de la diffusion de *L'Ecole et la Nation* avec celles des autres revues politiques destinées aux enseignants montrerait probablement la supériorité de sa diffusion. CHAUVET Renaud, *Théories*

militants et de dirigeants de ces syndicats n'ont jamais adhéré au PCF et ont défendu jalousement leur indépendance. Doit-on nier la réalité de cette indépendance, occulter cet aspect en n'accordant aucun crédit à ces personnes ? Notre démarche diffère, elle prend en compte ce discours et tâche de l'analyser, ne serait-ce que comme mythe nécessaire au fonctionnement de ce type de syndicalisme, ou comme expression méconnue d'une réalité.

Enfin, le risque inhérent à cette quête d'éléments structurants du courant consisterait à le réifier, à durcir son identité, sans percevoir ses multiples failles. Au-delà des évolutions chronologiques retracées dans le premier volet, des divergences récurrentes entre unitaires sont perceptibles. Elles mettent en scène des sensibilités dont les voies divergent quelquefois, mais qui restent complémentaires.

## **I- L'IDÉOLOGIE**

Pour qu'un courant subsiste durablement, son discours doit affirmer sa singularité. La différence idéologique du courant s'exprime par des idées différentes sur un thème commun, comme la laïcité, mais aussi par des choix de thèmes spécifiques, comme le pacifisme.

### **A- Une version dialectique de la laïcité**

#### **a- La main tendue**

Le courant unitaire affiche une moindre hostilité à l'Eglise catholique que les autres composantes de la FEN, et particulièrement du SNI. L'exemple de la Fondation française des auberges de jeunesse le montre. Avant-guerre, le mouvement « ajiste » recrute principalement parmi les enseignants et les étudiants et véhicule une idéologie pacifiste<sup>4</sup>. En 1947, les milieux catholiques décident d'investir cette formule, ce qui fait craindre leur concurrence à l'unitaire Merville : leur organisme « bénéficierait de l'apport de capitaux importants venant de la hiérarchie cléricale, du secteur privé et des groupements politiques réactionnaires. »<sup>5</sup> Les unitaires défendent donc le principe d'une Fondation française des auberges de jeunesse, regroupant laïques et représentants des organisations confessionnelles (très minoritaires, avec 6 sièges contre 26 aux laïques).

---

*et pratiques du SNI, op. cit. - p. 75.*

<sup>4</sup> ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, op. cit. - p. 102.*

<sup>5</sup> EL n°13, 20 avril 1947.

Or, cette position est combattue par Duthel, dirigeant Ecole Emancipée du SNI, qui agite la crainte d'une emprise catholique sur le mouvement et affirme que « l'esprit ajiste est absolument incompatible avec l'esprit clérical et se doit de ne supporter aucun patronage confessionnel. » Ces propos témoignent de l'intransigeance à laquelle conduit le sectarisme anticlérical de certains militants du SNI. Comme les statuts de la Fondation consacrent « la collaboration avec les éléments cléricaux, que ceux-ci soient en majorité ou en minorité, véritable compromission », Duthel refuse « de siéger aux côtés d'un Marc Sangnier (du MRP), d'un représentant de la CFTC, d'un représentant de l'Union des familles ou du Mouvement catholique des Auberges », même si ceux-ci ne disposent pas d'une minorité de blocage. Merville et Senèze, secrétaire général du SNI répondent que défendre « la laïcité est parfois accepter un compromis favorable, pourvu que celui-là ne soit pas une compromission. »<sup>6</sup> Cependant, le congrès du SNI rejette la Fondation<sup>7</sup>, ce qui aboutit selon les unitaires à « l'octroi de subventions d'État à des auberges de jeunesse privées non laïques. »<sup>8</sup> Cette querelle témoigne de l'intensité de l'anticléricalisme de la majorité des membres du SNI, même si un arrière-plan politique ne doit pas être occulté (l'EE soutient le Mouvement laïque des auberges de jeunesse, qui subit l'influence du socialisme et du trotskisme, tandis que les unitaires défendent peut-être les intérêts des Jeunesses communistes<sup>9</sup>).

L'esprit de conciliation dont font preuve les unitaires peut être rapproché de la politique de main tendue adoptée par le PCF à l'égard de l'Eglise catholique, qui est considérée par celui-ci comme essentielle par rapport à la défense de l'école laïque<sup>10</sup>. Jacques Girault note qu'avec cette politique, qui condamne toute lutte antireligieuse, les communistes jettent « la confusion dans les esprits des partisans les plus rigides de la laïcité. Ils doivent faire constamment des mises au point et proposer une définition de la laïcité compatible avec la liberté religieuse. Aussi suffit-il de peu pour que leur crédibilité laïque soit remise en cause nationalement et localement. » De cette ambiguïté découlent deux attitudes : « D'une part, les milieux laïques peuvent se montrer méfiants à l'égard des communistes. Inversement, les communistes, lassés par cette suspicion, peuvent considérer souvent que rien n'est possible avec les militants laïques et que s'engager dans les luttes laïques peut nuire aux aspirations unitaires développées aussi bien dans la Résistance que dans les mois qui suivent la Libération » avec certains catholiques<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> EL n°17, 15 juin 1947.

<sup>7</sup> EE n°10, 22 février 1948.

<sup>8</sup> Ducol. EL n°22, 3 mars 1949.

<sup>9</sup> Duthel insinue qu'on veut « embrigader [les jeunes] prématurément » par « esprit de prosélytisme malhonnête ». Ducol réplique que le MLAJ dépense « plus de 80% de ses subventions importantes à appointer un appareil bureaucratique de vingt permanents nationaux ». EL n°17, 15 juin 1947 et n°22, 3 mars 1949.

<sup>10</sup> Archives PCF, secrétariat 20 août 1951.

<sup>11</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960)*,

Un rappel de Durand illustre le premier aspect : « le cardinal Verdier, alors archevêque de Paris, reçut avant la guerre le président des Jeunesses communistes et ne découragea pas son initiative de rapprochement avec la JOC »<sup>12</sup>. Le principal reproche adressé aux enseignants communistes porte sur leur défense du bilinguisme alsacien, question qualifiée de « délicate » par un dirigeant réformiste du SNI<sup>13</sup>, car les Alsaciens parlent un dialecte proche de l'allemand. Or, le PCF s'oppose traditionnellement à toute tentative d'imposition du français aux populations réfractaires. En 1955, une proposition de loi communiste sur la Réforme de l'enseignement inclut un article visant à introduire l'allemand comme langue de base en Alsace et Moselle, ce qui entraîne les protestations de la FEN<sup>14</sup>. Les unitaires ne se mobilisent pas ouvertement en faveur de ce thème, ils utilisent des arguments d'opportunité : le bilinguisme est présenté comme « un terrain sur lequel les enseignants sont encore divisés », du fait d'un « divorce entre les populations de ces pays et les enseignants. »<sup>15</sup> Le second aspect correspond à la critique la « soi-disant “mystique laïque” » du SNI, selon l'expression de Paul Delanoue qui poursuit : « Toute mystique a non seulement ses dogmes, mais encore ses exclusives, ses méfiances et ses chapelles. Aussi croyons-nous de notre devoir de nous élever dès maintenant contre toute conception momifiée de la laïcité, contre toute forme de pensée figée. »<sup>16</sup>

Les unitaires seraient-ils réfractaires à l'anticléricalisme ? Ils ne s'extrait pas totalement de la mentalité des instituteurs. Delanoue s'élève par exemple contre le projet de l'Eglise d'« installer, en plein centre du quartier Latin, place de la Sorbonne, le siège des organisations antilaïques dites d'action catholique. »<sup>17</sup> Il écrit en 1947 que les cléricaux (qualifiés d'« adversaires ») s'adaptent : « ils exploitent *le laïcat*, c'est-à-dire l'action “temporelle”, relèguent au magasin des accessoires l'encyclique *Rerum Novarum*, font passer au second plan “les enfants de Marie” ou autres groupements essentiellement religieux, pour exalter la JEC, la JOC... et diverses organisations politiques, sociales ou familiales. »<sup>18</sup> Cette évolution de l'Eglise n'est donc pas analysée comme une ouverture, mais comme un piège.

Ils pallient quelquefois l'ambivalence fondamentale de leur position laïque par un *distinguo* entre la masse des fidèles et la hiérarchie de l'Eglise catholique. Delanoue proclame

---

intervention dactylographiée devant le séminaire de recherche animé par Bernard Pudal, Claude Pannetier, Roland Lew, Bruno Groppo, Jacques Girault : « Territoires et militants communistes : approches plurielles et comparées », CHS du XX<sup>e</sup> siècle, Paris I.

<sup>12</sup> EL n°17, 5 février 1948.

<sup>13</sup> Editorial de Boulanger. EL n°4, 10 décembre 1944.

<sup>14</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 18 avril 1955.

<sup>15</sup> BFI, n°8, année 1953, 1<sup>o</sup> degré. Leurs interventions en faveur de l'étude de la langue d'oc ne provoquent pas la même hostilité, sans doute parce qu'elle n'apparaît pas en concurrence du français. Bouches-du-Rhône, 42 J 22, Congrès national du SNI 1967.

<sup>16</sup> EL n°16, 30 mai 1947.

<sup>17</sup> EL n°27, 7 avril 1949.

que « l'antycléricalisme n'est désuet que lorsqu'il est sectaire. Si l'on peut collaborer (mouvement revendicatif ouvrier par exemple), avec les travailleurs catholiques, la "hiérarchie" a toujours été de l'autre côté de la barricade ! »<sup>19</sup> Un militant des Bouches-du-Rhône exprime encore cette idée au milieu des années 1960 :

« nous nous interdisons tout anticycléricalisme vulgaire, persuadés que des millions de catholiques français font confiance à l'école laïque, ont signé la grande pétition nationale et sont hostiles aux positions extrémistes d'une Hiérarchie intégriste. La laïcité c'est la vraie liberté de l'Eglise, qui sera dégagée des ornières du catholicisme politique de combat qui lui aliènent tant de sympathies. »<sup>20</sup>

#### **b- Travailler avec la CFTC, une constante unitaire**

L'ouverture dont font preuve les unitaires se vérifie à propos de la CFTC : ils s'opposent à l'exclusive lancée par le SNI contre la centrale d'obédience catholique. Régulièrement, ils organisent des initiatives unitaires comprenant le SGEN-CFTC, quitte à encourir les reproches de leur direction. Ainsi, à Calais, l'un de leurs bastions, les dirigeants du SNET, du SNES et du SNI participent à un Cartel interconfédéral des fonctionnaires et services publics de Calais comprenant la CGT, FO, la CFTC et des syndicats autonomes. Ils envoient leur appel « aux dirigeants nationaux et départementaux de leurs organisations »<sup>21</sup>, pour qu'ils suivent leur exemple. Le meeting qu'ils convoquent réunit une maigre assistance, ce qui provoque ce commentaire du secrétaire de la section SNI du Pas-de-Calais auprès de Lavergne : « J'ai noté avec la satisfaction que tu imagines que nos francs-tireurs calaisiens regrettaient fort de s'être fourvoyés avec des syndicats CFTC pour aboutir à un résultat aussi piteux ! »<sup>22</sup>

Ces escarmouches se produisent également au niveau national. Ainsi la FEN-CGT constitue en 1950 un Comité de Liaison avec notamment le syndicat CFTC des Centres d'Apprentissage, à propos du budget de l'Education<sup>23</sup>. Ces deux organisations périphériques dans l'Education nationale unissent leurs forces pour contourner le rôle central de la majorité de la FEN. Le Syndicat national des Bibliothèques, à direction unitaire favorise l'unité avec le SGEN, par rapport aux autres syndicats durant toute la période<sup>24</sup>. Certains militants unitaires, comme André Drubay, signalent qu'ils s'entendaient bien avec des militants CFTC puis CFDT<sup>25</sup>. Le courant n'a pas participé à la campagne de dénigrement entreprise par le SNI contre la déconfessionnalisation de la CFTC.

<sup>18</sup> EL n°16, 30 mai 1947.

<sup>19</sup> EL n°6, 6 novembre 1947.

<sup>20</sup> 42 J 133/136, rapport départemental de Paul Schulthess sur la laïcité. 1965.

<sup>21</sup> 1 BB 93, lettre des enseignants de Calais à Lavergne, du 3 décembre 1951.

<sup>22</sup> 1 BB 93, lettre de Baillet à Lavergne, le 17 décembre 1951.

<sup>23</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>24</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques, op. cit.* - p. 242.

Mais ce rapprochement ne doit pas faire l'objet d'une exagération : les minoritaires de la CFTC, dont les leaders du SGEN, refusent toute confusion avec le mouvement des chrétiens progressistes, proche du PCF. Madeleine Singer indique qu'une déclaration commune est prononcée au congrès confédéral de 1949, « affirmant leur opposition absolue à ce mouvement dont ils sont séparés aussi bien par leur conception de l'histoire que par celle des rapports avec le Parti communiste. »<sup>26</sup> Surtout, des militants unitaires peuvent exploiter le sectarisme laïc ambiant dans les affrontements internes. Quand le SNETAA s'allie au SGEN contre la CGT, Cerisier, instituteur unitaire de la Somme, dénonce « les manœuvres insidieuses du SGEN » et demande à la commission administrative si la FEN approuve l'initiative du SNETAA<sup>27</sup>.

Si les unitaires ne posent aucune condition préalable à l'unité d'action syndicale, ils ne souhaitent pas pour autant aider le développement d'une concurrence CFTC en légitimant une organisation dont l'influence reste faible. Leur comportement dominateur dans les sections qu'ils dirigent confirme ce jugement. Etienne Camy-Peyret affirme avoir « mis au pas » le SGEN dans son département de la Moselle<sup>28</sup>. La section des Bouches-du-Rhône organise un meeting sur l'école, deux orateurs seulement interviennent, l'un pour la Ligue de l'Enseignement et les organisations de parents, et Buisson pour le SNI. L'affiche qu'elle édite indique en caractères gras la FCPE, la Ligue de l'Enseignement, le SNI et la FEN (soit les quatre composantes du CNAL, formule pourtant réfutée par le courant) et en caractères normaux les partis politiques et les autres syndicats, le syndicat CGT apprentissage et le SGEN-CFTC<sup>29</sup>. En 1965 encore, le SGEN-CFDT marseillais s'étonne de n'avoir pas été contacté « pour des réunions auxquelles participaient des partis et diverses associations », jugeant le procédé « assez cavalier » puisque la CFDT était invitée<sup>30</sup>.

### c- Une version marxiste de la laïcité

Le discours laïque du courant unitaire multiplie les références avouées et les allusions au marxisme. Paul Delanoue excelle dans cet exercice. Il écrit en 1945 que l'école laïque « enseigne et pratique le culte de la liberté », non « une conception plus ou moins abstraite de la liberté, mais de la liberté de l'homme social, vivant dans son milieu, qui commence à être

---

<sup>25</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>26</sup> SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours*, op. cit. - p. 213.

<sup>27</sup> Cf chapitre 7. CA FEN 15 janvier 1959. MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - p. 79.

<sup>28</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>29</sup> 42 J 52 / 53, Affiche pour un meeting sur l'école à Aix, 1953.

<sup>30</sup> « Nous ne pouvons accepter le rôle d'objets que l'on utilise lorsque cela fait l'affaire et que l'on ignore le reste



libre à partir du moment où il n'est plus entièrement dominé par les événements et où il peut, dans une certaine mesure, en diriger le sens. »<sup>31</sup> Une citation de Marx, sans que l'auteur ne soit précisé, suit ce passage.

Le rationalisme constitue l'un des ponts entre laïcité et marxisme. Comme fondement de l'action unitaire, Delanoue évoque un « esprit rationnel (...) partant de l'action et y retournant, parce que reposant sur une perpétuelle confrontation de la pensée avec l'expérience ». Cet esprit rationnel correspond à des thèmes marxistes, notamment la praxis. Il proclame aussi que l'école laïque a pour « fondement » de placer « l'essence même de la morale dans la connaissance, dans la raison »<sup>32</sup>. Pour conjurer le fond religieux de la morale laïque<sup>33</sup>, Delanoue précise : la « morale que nous enseignons est éminemment une morale sociale. »<sup>34</sup>

Ce vocabulaire marxiste reste discret, mais se discerne dans des formules telles que la « conception rationnelle de l'action » décrite par Delanoue. Celle-ci permet « d'entrevoir, d'accélérer l'évolution sociale, de préparer les réalités de demain », est capable « de développer l'enthousiasme et l'esprit de sacrifice », le militant la « puise dans l'expérience des luttes ouvrières, dans la réalité des combats économiques et politiques »<sup>35</sup>... Une définition large de la laïcité lui confère une fonction de synonyme du socialisme républicain. Ainsi Labrunie déclare que la « sauvegarde des libertés populaires, la recherche d'une émancipation matérielle, intellectuelle, sociale et morale ne sont pas œuvre de partisan, mais constituent les fondements mêmes de la laïcité »<sup>36</sup>. Ce discours prolonge celui du PCF, qui depuis le Front populaire se pose en héritier de 1789, de l'humanisme, du matérialisme<sup>37</sup>. Georges Cogniot, responsable de la politique scolaire du PCF, écrit que « l'école laïque est une des créations les plus originales et les plus précieuses de notre histoire nationale », dont les défenseurs « se réclament de la tradition française la plus certaine et la plus large, celle de Jules Simon comme de Victor Hugo, celle de Guizot comme de Condorcet. »<sup>38</sup>

Pour harmoniser le marxisme et l'héritage des Lumières, les communistes infléchissent la laïcité sur certains points, en particulier en l'inscrivant dans une vision de classe de la société. Un texte officiel du PCF précise cet aspect : « la laïcité n'est pas une philosophie particulière comme elle l'est pour les rationalistes bourgeois qui voient en elle l'expression de la neutralité

du temps » 42 J 133/136, lettre de Bourg, secrétaire académique SGEN à Grandemange, 10 janvier 1965.

<sup>31</sup> EL n°13, 15 mai 1945.

<sup>32</sup> EL n°13, 15 mai 1945 et n°16, 30 mai 1947.

<sup>33</sup> OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, op. cit. - p. 215.

<sup>34</sup> EL n°13, 15 mai 1945.

<sup>35</sup> EL n°16, 30 mai 1947.

<sup>36</sup> EL n°13, 20 avril 1947.

<sup>37</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 439 p. - p. 244.

<sup>38</sup> « Chronique politique : Les subventions à l'enseignement confessionnel », *La Pensée*, n°3, avril-mai-juin 1945 - p. 95.

et de la tolérance, en dehors de tout concept de classes et qui ne s'exerce en réalité qu'au bénéfice de l'ennemi de classe. »<sup>39</sup> Sur le plan concret, le député communiste Calas professe que l'« école laïque ne saurait être efficacement défendue que grâce à la participation active des travailleurs à ce combat contre la réaction. »<sup>40</sup>

Ce discours est relayé par les unitaires, dont la motion précise en 1948 que le « déclin de l'École laïque et de l'Université française est la conséquence de la politique des classes dirigeantes qui, soucieuses de conserver avant tout leurs privilèges capitalistes, sacrifient à la fois les libertés démocratiques, les conditions matérielles de vie des enseignants et l'indépendance nationale. »<sup>41</sup> Delanoue reconnaît qu'historiquement, « la laïcité ne fut pas une conquête spécifiquement prolétarienne. » Mais il ajoute que « le combat pour ou contre la laïcité est un combat de classe. » Il pousse la comparaison jusqu'à affirmer que, sur le plan matériel, la « *défense de l'école devant les pouvoirs publics est devenue aussi difficile que celle de l'ouvrier en face du patronat* »<sup>42</sup>. Le bureau de la FEN-CGT déclare défendre l'école laïque « en la jugeant du point de vue de la classe ouvrière, conformément à la tradition de Jean Macé et de Jaurès : école de classe, certes, mais plus progressive que l'école confessionnelle, et surtout susceptible d'un développement lié à la vie de la nation »<sup>43</sup>. Dans sa période la plus dure, le courant renoue donc avec les débats des années 1920 sur l'école de classe, mais n'adopte pas les conclusions sectaires de 1932, quand il menait campagne contre le cinquantenaire de l'école laïque en l'assimilant à l'école privée<sup>44</sup>.

---

<sup>39</sup> Projet de résolution de la commission de l'enseignement auprès du comité central sur le problème de la laïcité et du contenu de classe de l'enseignement. In annexes de ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, op. cit. - p. 15.

<sup>40</sup> 1 BB 2, *L'Humanité* du 24 juin 1948.

<sup>41</sup> EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>42</sup> EL n° 6, 6 novembre 1947.

<sup>43</sup> ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>44</sup> FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement », op. cit.

#### **d- Un terrain de surenchère et de rassemblement**

Le moindre anticléricalisme du courant ne doit pas être interprété comme l'indice d'un moindre attachement à la laïcité. Au contraire, celui-ci comprend vite tout l'intérêt d'un positionnement offensif en la matière. Dans le SNES par exemple, les unitaires se distinguent par leur intransigeance sur la question laïque<sup>45</sup>. L'un des leurs, Brasseul, dirige en 1950 sa commission d'action laïque, dont il estime qu'elle « a fonctionné de façon insuffisante »<sup>46</sup>. En 1960 encore, le responsable du courant dans le SNES, Teissier, travaille avec la Ligue de l'Enseignement et manifeste un grand anticléricalisme<sup>47</sup>.

Dans le SNI au début des années 1950, la participation de la SFIO à la Troisième force avec le MRP nourrit des inquiétudes qu'utilisent les unitaires. Jacques Girault considère que la SFIO prodigue « des assurances récurrentes qui paraissent comme des actes rituels plutôt que des engagements fermes. Une opposition se manifeste entre une base, où souvent les instituteurs abondent, et une direction qui recherche des alliances pour des raisons de politique générale. »<sup>48</sup> Le secrétariat du PCF donne comme consigne en 1951 de présenter « l'attaque contre l'école laïque » comme un « renouveau du pétainisme » et de dénoncer « les responsabilités des dirigeants socialistes dans l'attaque de la réaction contre la laïcité. »<sup>49</sup>

Sur le plan syndical, le bureau de la FEN-CGT pointe la responsabilité « des dirigeants syndicaux » qui n'ont « pas empêché [les abandons laïques] et ne les ont pas condamnés à temps »<sup>50</sup>. Les cégétistes instrumentalisent la lutte laïque dans leur affrontement avec la majorité du SNI, car son refus de condamner le parti socialiste permet d'ironiser sur son manque d'indépendance syndicale. Leur bulletin intérieur appelle à « dénoncer » la volonté de la majorité « de freiner le mouvement de masse » et à « montrer de façon encore plus précise à l'ensemble des instituteurs les contradictions entre les paroles et les actes des dirigeants majoritaires »<sup>51</sup>. La tactique est payante, les sections du Finistère et du Morbihan ne tardent pas à rejoindre le courant unitaire<sup>52</sup>.

La surenchère unitaire ne se limite pas à cette période précise, et Lauré blâme en 1962 une « propagande partisane » à propos d'un colloque du Grand Orient de France, auquel participait la FEN : « Nous aurions notamment cautionné par notre présence la condamnation de la gratuité de l'enseignement (?), l'acceptation de la loi Debré sur l'enseignement privé (?), la

<sup>45</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - p. 221.

<sup>46</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>47</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>48</sup> GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant » in BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, *op. cit.* - p. 305.

<sup>49</sup> Archives PCF, secrétariat, 3 septembre 1951.

<sup>50</sup> ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>51</sup> BFI, n°5, mars 1952.

<sup>52</sup> Interview de Robert Ducol, par Alain Dalançon, *op. cit.* - p. 44.

mise en tutelle de l'Université (?) et une "réforme gaulliste de l'enseignement" »<sup>53</sup>. La section des Bouches-du-Rhône critique l'alliance MRP-SFIO et l'attitude de Gaston Deferre, « par ailleurs candidat à la présidence de la République » qui choisit pour les élections municipales « comme colistier les responsables départementaux des Parents de l'Enseignement Libre ! Malgré les déclarations de principe, de tels faits (...) inspirent une légitime inquiétude. »<sup>54</sup> Cependant, la direction nationale du SNI adopte la même critique et contribue à l'échec de la candidature Deferre.

La laïcité s'avère donc également un terrain de rassemblement du syndicalisme enseignant, les divergences tactiques et idéologiques restant minimales. Pour peu que les courants le souhaitent, la bataille laïque leur permet de travailler dans une concorde rare. Daniel Renard dirige le comité d'action laïque de Seine-et-Oise lors de la pétition laïque de 1960, dans une section autonome : « je travaillais donc en toute confiance, et eux de même, avec les camarades autonomes pour le succès de cette pétition. J'ai animé la bataille laïque dans le département. (...) On travaillait dans un excellent état d'esprit, du moins dans ce domaine. »<sup>55</sup> De son côté, la section unitaire des Bouches-du-Rhône organise un meeting laïque en 1959, l'affiche indique en gros caractères : « Parents d'élèves, enseignants, laïques, pour affirmer l'attachement du pays à l'École républicaine (...) Vous serez tous avec Denis Forestier », dont le nom est imprimé en caractères encore plus grands. Les militants de la section paraissent fiers de la présence du secrétaire général du SNI sur un tel sujet<sup>56</sup>.

## **B- Le pacifisme**

L'identité du courant unitaire inclut une mobilisation permanente en faveur de la paix, quel que soit l'agenda politique. Soutient-il une forme spécifique de pacifisme ?

### **a- Quel type de pacifisme ?**

L'influence du courant unitaire à la Libération repose sur sa participation à la Résistance et son rejet prémonitoire du pacifisme intégral en vogue dans le SNI lors des accords de Munich.

---

<sup>53</sup> EP n°8, juin-juillet 1962.

<sup>54</sup> 42 J 133/136, rapport départemental de Paul Schulthess sur la laïcité. 1965.

<sup>55</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>56</sup> 42 J 133/136, affiche pour un meeting laïque le 29 novembre 1959.

Ceci confère une légitimité suffisante au courant pour remettre en vigueur les thèmes pacifistes sans subir de critiques. En 1946, Labrunie distingue clairement l'originalité et les limites de la position pacifiste de son courant : « Nous proclamons notre volonté irréductible de lutter contre la guerre ; il n'y a pas de bellicistes parmi les instituteurs. Dire à un instituteur qu'il est pacifiste, ce n'est pas une injure. Là où cela est dangereux, c'est si ce pacifisme ne reste que verbal, s'il entraîne les instituteurs à ne pas s'attacher suffisamment aux réalités. A ce moment-là, le terme "pacifisme" est une tragique duperie. »<sup>57</sup> Son combat en faveur d'une formation pré-militaire assurée par les instituteurs prouve que les unitaires acceptent la guerre dans certaines circonstances et ne cultivent pas le rejet de l'armée.

Des militants unitaires importants, comme Cheylan, enseignent dans des Ecoles Militaires préparatoires, ils ne s'opposent donc pas par principe à l'existence d'une armée<sup>58</sup>. Quand les normaliens FEN-CGT établissent leurs revendications sur le service militaire, ils se gardent d'en critiquer le principe, pour se concentrer sur ses modalités : « Le temps passé à l'armée est perdu pour le métier », « les difficultés matérielles s'en trouvent accrues », et enfin « l'augmentation de la durée du service constitue aux yeux des jeunes (...) une source d'inquiétude surtout au moment où il est question d'envoyer le contingent en Indochine. »<sup>59</sup>

De plus, le pacifisme unitaire s'inscrit nettement dans l'un des blocs qui s'affrontent. Stéphane Courtois et Marc Lazar relèvent que la lutte pour la paix du PCF « vise avant tout à défendre l'URSS et le reste du camp socialiste. La déclaration du Bureau Politique du 30 septembre 1948 proclamant que "le peuple de France ne fera pas, ne fera jamais la guerre à l'Union soviétique" devient l'une de ses antiennes. »<sup>60</sup> Un mois plus tard, Delanoue reprend à son compte cette formule dans *L'Enseignement Public* :

*« nous affirmons que les travailleurs français n'accepteront jamais de combattre leurs frères de l'Union Soviétique ou des nouvelles démocraties ; n'accepteront jamais de constituer cette infanterie, cette piétaille dans laquelle les membres de l'Enseignement auraient le rôle d'officiers d'encadrement. »*<sup>61</sup>

Cet alignement de Delanoue (et de la CGT) sur les thèses du PCF est fustigé dans le numéro suivant : un militant proclame son agacement « de servir de masse de manœuvre à des dirigeants qui ne [leur] offrent comme raisons d'espérer et d'agir que des grandes phrases creuses ». Il ajoute : « j'aimerais voir Delanoue affirmer, avec autant de force, que les travailleurs français n'accepteront jamais de combattre leurs frères des Etats-Unis. Je me sens

<sup>57</sup> EL n°21, 15 septembre 1946.

<sup>58</sup> 1 BB 23, lettre de Cheylan à Bay, secrétaire général du SNES, 1952.

<sup>59</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

<sup>60</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français*, op. cit. - p. 277.

<sup>61</sup> EP n°2, novembre 1948.

aussi proche du métal de Pittsburgh que du mineur de l'Oural »<sup>62</sup>.

### **b- Le pacifisme au cœur de la politique unitaire**

Le courant unitaire lie tous les problèmes au pacifisme, conformément à la politique élaborée par le PCF à partir de 1948<sup>63</sup>. Comme Guilbert, les militants répètent en permanence qu'il « n'est pas possible de défendre efficacement [leurs] revendications (...) sans essayer d'arrêter le cours de cette politique catastrophique qui sacrifie les oeuvres de vie aux oeuvres de mort. » Au début des années 1950, le courant unitaire s'engage dans l'appel de Stockholm, non ratifié par la FEN. Guilbert appelle en effet à « soutenir la campagne des combattants de la paix et de la liberté qui réclame l'interdiction de l'arme atomique et la destruction des bombes existantes »<sup>64</sup>. Ils réussissent à organiser des manifestations scandant le slogan : « Pas de canons, des écoles ! »<sup>65</sup> Ce leitmotiv justifie l'importance quantitative des revendications unitaires. A propos de la revalorisation, Louis Guilbert affirme : « nous n'avons pas à tenir compte des difficultés financières du gouvernement, parce que nous savons que l'origine de ces difficultés est la politique de guerre menée par ce gouvernement. »<sup>66</sup>

La divergence sur ce sujet avec la majorité, dont la position neutraliste n'est pourtant pas diamétralement opposée au pacifisme unitaire, se traduit par des polémiques. Lauvergnat, le dirigeant réformiste de la section SNI du Puy-de-Dôme, sépare les deux éléments : « le problème de la paix est un, celui des revendications corporatives est autre. De la solution du premier, il serait maladroit, erroné peut-être, de préjuger celle du second. »<sup>67</sup> Or, les unitaires présentent le désarmement comme l'unique solution au problème du budget de l'Education nationale. Labrunie dépose une motion significative à la CA de la FEN : il « regrette que depuis un an, le Secrétaire Fédéral ait constamment envisagé comme moyen de financement le recours aux emprunts locaux au lieu d'exiger du Parlement une dotation budgétaire véritablement suffisante, en particulier par une réduction du budget militaire. »<sup>68</sup> Brasseul déplore que Bayet « président des Etats Généraux de la France laïque oublie, en signalant le mal, de proposer le remède, voté à l'unanimité par les Etats Généraux, c'est-à-dire *un crédit*

<sup>62</sup>Féraud, EE, poursuit ce raisonnement : « Etrange pacifisme que ce pacifisme à sens unique. » Ce slogan « laisse entendre que la CGT et Delanoue à sa suite, prendraient allégrement leur parti de voir le prolétariat français lancé dans une guerre contre les USA au profit de l'Union Soviétique. » EP n°3, décembre 1948.

<sup>63</sup> La lutte pour la paix « ordonne désormais l'ensemble de la réflexion et de l'activité du PCF, jusque dans les entreprises où la lutte pour la paix se mêle aux revendications sociales. » COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français, op. cit.* - p. 276.

<sup>64</sup> US n°57, 22 janvier 1950.

<sup>65</sup> MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement, op. cit.* - p. 73.

<sup>66</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>67</sup> Editorial. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°43, juillet-octobre-novembre 1950.

<sup>68</sup> Il en déduit que cela a « permis au gouvernement de n'accorder aux constructions scolaires que des promesses

de 70 milliards, pris notamment sur le budget militaire. »<sup>69</sup> Le singulier accolé au terme « remède » indique bien le refus unitaire d'ouvrir d'autres pistes budgétaires, au risque de réduire le soutien aux exigences enseignantes aux seuls pacifistes.

Au début des années 1950, le thème pacifiste permet aux unitaires de se distinguer de la majorité et leur donne le prétexte d'initiatives séparées. Le secrétaire général du SNES, Bay, estime que « les désaccords essentiels se sont produits à propos des affaires internationales et de la question de la paix »<sup>70</sup>. Or, la défense de la paix représentait avant-guerre un élément majeur du répertoire du SNI<sup>71</sup>, récupéré par les unitaires pendant la guerre froide. Les jeunes de la FEN-CGT déploient à cette occasion une activité multiforme, ils font voter des motions, signer des pétitions, organisent des vins d'honneur au moment du départ, collectent des mandats pour les fêtes, accompagnés de lettres. Ils se félicitent de la « volonté des normaliens d'Auteuil d'obtenir du Syndicat National qu'il prenne l'initiative d'une action contre les deux ans » de service militaire<sup>72</sup>.

Ils recherchent d'autant moins les convergences que, dans cette période, le thème de la paix sert de substitut à la dénonciation du capitalisme et permet de politiser l'action syndicale. Jacqueline Marchand, secrétaire de la FEN-CGT, déclare ainsi : « nous sommes les seuls à dénoncer l'origine de cette politique [de guerre] : la sujétion de plus en plus étroite de notre pays aux vues de l'impérialisme américain, qui s'est manifestée d'abord par la duperie du plan Marshall, puis par le crime du pacte Atlantique, et qui nous amène à un accord franco-allemand que n'eût pas désavoué Goebbels. »<sup>73</sup> Ces excès sont renouvelés l'année suivante dans un article de Clauzet qui évoque une « fascisation grandissante » et « une intense préparation à la guerre »<sup>74</sup>. A la fin des années cinquante, le climat de détente amène la disparition de ces proclamations, mais le pacifisme continue d'irriguer les interventions unitaires.

---

gagées par l'effort illusoire de collectivités autres que l'Etat. » 1 BB 2, CA de la FEN du 17 mars 1949.

<sup>69</sup> Bayet préside la Ligue de l'Enseignement. US n°58, 15 février 1950.

<sup>70</sup> US n°58, 15 février 1950.

<sup>71</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française*, op. cit. - p. 199.

<sup>72</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

<sup>73</sup> Editorial. ASU n°15, juin-juillet 1950.

<sup>74</sup> BFI, n°7, mai 1951.

## C- Les questions internationales

### a- Un anticolonialisme constant

Nous avons vu les ambiguïtés de la majorité de la FEN à propos de la colonisation française<sup>75</sup>, se retrouvent-elles dans les positions du courant unitaire ? Gilles Morin l'affirme : « La tendance « cégétiste » de la FEN se situe, elle aussi, dans le cadre de l'Union française. Elle attendra 1957 pour parler de droit à l'indépendance, même si, sur la forme, elle se démarque légèrement des positions de la FEN »<sup>76</sup>. Or, dès la Libération, l'anticolonialisme constitue un élément fort de l'identité du courant. Lucette Justafré, porte-parole unitaire sur cette question, admet en 1947 l'idée d'une Union française, mais elle ajoute : « nous ne saurions concevoir l'Union française comme un *empire colonial camouflé*, mais comme une *fédération de peuples* que notre idéal doit être de rendre libres, économiquement et politiquement capables de prendre en main leurs propres destinées, s'ils le jugent un jour souhaitable. »

Comme le PCF, le courant unitaire n'insiste pas sur l'idée d'indépendance, mais cela ne doit pas évacuer la fermeté de sa condamnation du colonialisme. Peu de temps après les révoltes de Sétif et de Madagascar, Lucette Justafré signale la « faillite sanglante » de l'Union française qui prouve « l'urgente nécessité de réformes profondes » et « l'impérieux devoir d'éclairer les masses démocratiques françaises sur les véritables conditions d'existence imposées par le colonialisme aux populations autochtones ». Contrairement aux écrits de la majoritaire Pierrette Rouquet, elle n'utilise donc pas l'Union française pour légitimer l'empire colonial français, bien que l'acquiescement à cette institution ne corresponde pas à l'essor postérieur des luttes indépendantistes. Lucette Justafré annonce d'ailleurs ces luttes en réfutant tout soutien aux « erreurs monstrueuses, dont la prolongation conduirait inévitablement les peuples les plus évolués à la *révolte* — parce qu'ils ont conscience d'être arbitrairement soumis à d'effroyables servitudes »<sup>77</sup>. Signe d'une continuité en la matière, la motion Bouches-du-Rhône de 1955 « condamne toutes les formes d'oppression et de colonialisme », « rappelle solennellement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et demande que les « rapports avec les peuples de l'Union française relèvent d'un esprit de pacification et respectent les dispositions de la Constitution de 1946. »<sup>78</sup>

Lucette Justafré ne participe pas non plus à la campagne assimilationniste du SNI, qui

---

<sup>75</sup> Cf chapitre 7 : elle promet une forme humaniste de colonisation, tout en critiquant les gros colons et l'administration française.

<sup>76</sup> MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA*, op.cit. - p. 177.

<sup>77</sup> EL n°15, 10 mai 1947.



promeut une scolarisation massive dans les colonies sur le modèle métropolitain. Elle critique le bilan « en matière d'enseignement », qui met « forcément en cause toute la politique française dans les régions d'outre-mer ». En effet, pour la majorité du SNI, « le problème de l'enseignement dans l'Union française s'identifie avec la diffusion de la culture française », Lucette Justafré critique les enseignants français qui « partent dans les territoires d'outre-mer en *ambassadeurs* de [leur] culture, qu'ils essaient de propager avec l'aide de sous-ordres autochtones ». Les unitaires défendent au contraire un enseignement respectant les cultures indigènes, car en « distribuant quelques bribes d'instruction sans âme, puisque sans rapports avec l'originalité ethnique de ceux qui la reçoivent, on peut à la rigueur parvenir à former les agents subalternes dont ont besoin les "coloniaux", mais on n'élève pas ainsi le niveau intellectuel et moral de toute une population. » Ceci conduit à revendiquer un « enseignement bilingue », faisant une part égale à la langue autochtone et au français, et le recrutement de « personnel enseignant autochtone »<sup>79</sup>. Elle présente en 1950 un additif à la motion majoritaire de la FEN, qui prône un « enseignement tenant compte des originalités ethniques et de la volonté des populations intéressées »<sup>80</sup>. En 1952 encore, un article du journal de la FEN-CGT écrit que le « régime colonial, toujours à la recherche d'une justification morale, avait cru trouver dans une prétendue "mission civilisatrice" la légitimité de son maintien. C'est pour entretenir ce mythe que quelques écoles ont été ouvertes à l'élément autochtone. » Il assure même la promotion des écoles musulmanes ouvertes par l'association des Oulémas, parce qu'elles enseignent en arabe, position impensable dans les rangs de la majorité du fait de son laïcisme<sup>81</sup>.

Conformément aux traditions syndicales, les unitaires combattent toute division entre salariés, Lucette Justafré se défend « de négliger les intérêts [des enseignants français dans les colonies], dont la plupart réalisent, sans autre ressource que leur dévouement et leur énergie, un magnifique travail éducatif et social. »<sup>82</sup> En 1950, elle assure que les intérêts « des peuples de France et de l'Union française » ne « sauraient être contradictoires »<sup>83</sup>. Dénoncer les privilèges des enseignants coloniaux aurait limité l'audience du courant dans les sections concernées. Cependant, en 1952, à l'issue d'un voyage en Afrique, Paul Delanoue signale un « problème grave et important » : presque tous les enseignants français « choisissent les postes africains parce que leur donnant certains avantages matériels. » Comme ils risquent l'expulsion en métropole, ils ne prennent « aucune part active publique à la lutte

---

<sup>78</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>79</sup> EL n°15, 10 mai 1947.

<sup>80</sup> EP n°1, octobre 1950.

<sup>81</sup> Article de Taïeb Djaidir. ASU n°24, décembre 1951-janvier 1952.

<sup>82</sup> EL n°15, 10 mai 1947.

<sup>83</sup> EP n°1, octobre 1950.

anticolonialiste. » Il relaie donc la revendication africaine d'arrêt de l'immigration des enseignants : « C'est aux instituteurs africains, et aux peuples de l'Afrique, de construire leur école africaine »<sup>84</sup>

La position du courant unitaire apparaît donc clairement anticolonialiste, sans toutefois encourager l'aspiration indépendantiste des peuples colonisés. Jusqu'au déclenchement de la guerre d'Algérie, l'anticolonialisme, abondamment traité dans les colonnes de *l'Action Syndicaliste Universitaire* (journal de la FEN-CGT) reste un thème identitaire pour le courant et n'est pas envisagé comme un bon angle de polémique interne. Ainsi les cégétistes et l'École Emancipée votent la motion majoritaire en 1951, malgré leurs divergences d'analyse. Mais les clivages révélés par cette guerre (les minorités EE et unitaires se prononçant plus fermement pour l'indépendance) étaient visibles bien auparavant.

### **b- Une perception philosoviétique des questions internationales**

Les questions internationales tiennent une place non négligeable dans l'activité et le discours du courant, notamment dans sa phase cégétiste. Ceci correspond à une tradition, puisque l'émergence d'une identité unitaire en France entre les deux guerres provient de l'action de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement, sous influence soviétique<sup>85</sup>. Une génération de militants, Paul Delanoue en tête, a été formée par l'ITE, dont l'action se prolonge avec la Fédération Internationale des Syndicats Enseignants. La FISE est la section enseignante de la Fédération Syndicale Mondiale, dominée par les syndicats soviétiques et dirigée par Paul Delanoue dans les années 1950. Elle organise régulièrement des initiatives, telle une Conférence internationale des travailleurs de la fonction publique en 1955, mais n'obtient généralement pas la participation de la FEN<sup>86</sup>. Son journal, *Enseignants du Monde*, est publié en français. Par ce canal, transitent les informations sur les questions internationales et notamment sur le bloc soviétique.

En effet, le philosoviétisme constitue l'un des piliers de l'identité unitaire. Il s'exprime par plusieurs vecteurs. D'abord la reconnaissance du rôle joué par l'armée soviétique dans la libération de la France. Le temps et un enseignement partial de l'histoire n'ont pas encore altéré dans l'opinion publique l'importance de la bataille de Stalingrad. Le prestige de l'URSS culmine. Paul Delanoue procède à ce rappel en 1946 : « Il n'y a pas si longtemps que les uns et les autres nous avions les regards anxieusement fixés sur la carte de la Russie, où ces ex-

---

<sup>84</sup> ASU n°30, novembre 1952.

<sup>85</sup> FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement », *op. cit.*

<sup>86</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 28 février 1955.

moujiks si inconscients ont rendu un signalé service à la cause de l'humanité »<sup>87</sup>.

A cela s'ajoute une motivation spécifiquement enseignante : l'admiration pour l'école soviétique. Le spectacle de l'alphabétisation dans les pays socialistes conforte l'idée d'un exemple à suivre, idée partagée par d'autres militants de gauche. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, non communiste, participe à la diffusion de cet exemple, en donnant des conférences sur le thème suivant : « Brève vision des Ecoles soviétiques en août 1954 »<sup>88</sup>. Les unitaires valorisent plusieurs aspects, résumés par Delanoue dans une étude « censurée par *L'Ecole Libératrice* » :

« Avec le XIX<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique, l'enseignement polytechnique, la formation d'hommes universellement développés, la disparition de l'antagonisme entre travail manuel et intellectuel ne deviennent plus de simples vues d'avenir mais des réalités proches. »<sup>89</sup>

Plusieurs citations de Staline appuient cette démonstration, publiée par la revue de la FEN-CGT. L'idée développée par Marx d'un homme complet, capable d'un travail aussi bien technique, manuel qu'intellectuel, semble trouver sa traduction dans l'enseignement polytechnique. Plusieurs bulletins de sections du SNI publient un récit de voyage du cégétiste Clauzet, qui allègue : « la vérité sur l'URSS et son école, nous la connaissons. » Il n'émet à ce sujet aucune critique de fond sur le système scolaire soviétique ni aucune réserve sur les conditions du voyage, dont on sait l'importance dans la construction du mythe soviétique. La référence à des interprètes ne s'accompagne pas de questions sur la valeur de leur traduction. Clauzet peut donc affirmer que « les intelligences et les promesses d'avenir ne sont plus sacrifiées à la dure loi du profit capitaliste. C'est aussi que l'enfant est choyé, aimé, éminemment respecté. » Pour séduire les instituteurs, il expose le « rôle de premier plan », la « place d'honneur » attribuée à l'instituteur soviétique, qui bénéficie d'« immenses moyens (...) avec la collaboration des plus grands savants, des plus grands écrivains et de l'Académie des Sciences pédagogiques. » La citation suivante illustre le caractère laudateur de ces articles :

« L'instituteur en URSS est en définitive un homme nouveau, jouissant de l'affection de tous. Lié au peuple, hautement conscient de ses responsabilités, il aime sa patrie. Formé à l'école de l'Internationalisme prolétarien, il aime le peuple de France et son histoire qu'il connaît bien. (...) Il veut la paix passionnément. »<sup>90</sup>

Dans la période cégétiste du courant, l'existence d'une presse séparée permet de repérer

<sup>87</sup> EL n°5, 25 novembre 1946.

<sup>88</sup> 1 BB 10, *Cahiers laïques*, cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement.

<sup>89</sup> BFI, n° spécial, 1953.

<sup>90</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n°26, janvier 1951.

plus aisément son philosoviétisme. Entre 1944 et les années 1960, le courant unitaire ne critique pas les pays du Bloc de l'Est. Delanoue prétend que le « mouvement syndical soviétique n'est pas un organisme d'Etat. »<sup>91</sup> Les jeunes unitaires participent aux éditions du Festival Mondial de la Jeunesse Démocratique, dont ils font la publicité dans les organes syndicaux<sup>92</sup>. Un militant de la commission de la jeunesse de la FEN-CGT décrit un voyage à Prague en 1948 : « Une autre conception de la vie est née : ce n'est plus un calvaire, c'est une ascension. » Il ajoute : « ce séjour en démocratie populaire fut plein d'enseignements féconds pour nous, Français. Il nous a montré que tout n'était pas perdu, pour les classes laborieuses en France, bien au contraire, puisque chaque jour des peuples se libèrent. »<sup>93</sup> Le domaine des relations internationales fait figure de révélateur de la proximité des idées du courant unitaire avec les idées communistes. Constatant l'originalité de l'idéologie unitaire par rapport au discours dominant dans la FEN nous conduit donc à la question des influences extérieures sur le courant.

## II- DES INFLUENCES EXTÉRIEURES : PCF ET CGT

On définit fréquemment le courant unitaire en référence à d'autres forces, soit politique (le PCF), soit syndicale (la CGT). Qu'en est-il ? Quel intérêt aurait le PCF à investir le syndicalisme enseignant ? Son influence sur le courant unitaire établie, comment opère-t-elle ?<sup>94</sup>

### A- L'influence de la CGT

Les unitaires conservent longtemps l'étiquette cégétiste puis ex-cégétiste que leur accole la majorité de la FEN, même après leur départ de la FEN-CGT. Cette image perdure pendant longtemps, à tel point qu'en 1968 des journaux marseillais tels que *Le Méridional* ou *Le Provençal* évoquent encore la tendance « cégétiste » du SNI. La persistance de cette identification cégétiste repose-t-elle sur des éléments concrets, par exemple une communauté de discours ou encore des positions régulièrement proches de celles de la CGT ?

---

<sup>91</sup> EL n°8, 10 janvier 1947.

<sup>92</sup> Ces initiatives réunissent des militants d'organisations de jeunesse du monde entier, en majorité communistes. Tribune libre de Buvat. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°46, mars-avril-mai 1951.

<sup>93</sup> Guy Pelletan. *Jeunes enseignants (Bulletin Fédéral d'Informations - FEN-CGT)* n°1, 25 octobre 1948.

<sup>94</sup> Le lecteur du livre d'Alain Dalançon (*Histoire du SNES, op. cit.*) conclura à des analogies importantes entre ce développement et les pages 113-114. En effet, ces passages s'inspirent d'une communication que nous avons

### a- Une communauté de discours et un soutien constant à la CGT

Gérard Alaphilippe, dirigeant unitaire qui n'a pas connu la FEN-CGT, confesse sa « grande admiration pour la CGT »<sup>95</sup>. Les unitaires développent un discours dont les similitudes avec celui de la CGT frappent. Un exemple de ce patrimoine idéologique commun concerne les références en terme d'indépendance syndicale : les unitaires promeuvent systématiquement la Charte de Toulouse, adoptée par le congrès de réunification de la CGT en 1936<sup>96</sup>, plutôt que la Charte d'Amiens, apanage des majoritaires et de l'EE. La CGT s'appuie également sur cette charte, qui constitue un compromis entre les conceptions unitaires et réformistes<sup>97</sup>. Il faut attendre 1959 pour que la motion d'orientation unitaire au congrès de la FEN ne se contente pas du respect « strict de la Charte de Toulouse » et cite la Charte d'Amiens<sup>98</sup>.

Les unitaires se comportent en promoteurs des positions de la CGT à l'intérieur de la FEN. Olivier Cocheril constate que le Syndicat national des Bibliothèques, à direction unitaire, s'aligne totalement sur la CGT pour les questions concernant le personnel de service et ouvrier, « lui déléguant de fait [sa] représentation », ainsi « lors de sa Commission Administrative du 25 novembre 1959, le SNB dut procéder à un vote pour savoir s'il pouvait accepter l'adhésion d'anciens ouvriers de la CGT. »<sup>99</sup>. Du fait de l'importance croissante revêtue par la FEN dans la diplomatie intersyndicale, l'intervention unitaire en son sein constitue un atout pour la CGT. En 1957, Etienne Camy-Peyret dépose une motion à la CA pour protester « contre le fait que la CGT ait été écartée des discussions »<sup>100</sup>. La majorité relève cette attitude dans les polémiques internes. Baillet, dirigeant autonome du SNI, considère en 1953 que les unitaires cherchent « une occasion de plus pour discréditer les dirigeants des organisations syndicales, mis à part évidemment ceux de la CGT »<sup>101</sup>. Lauré les accuse en 1958 d'avoir « le même point de vue [que l'UGFF-CGT] ; selon eux le bureau fédéral doit se refuser, qu'elles qu'en soit les circonstances, à toute discussion à laquelle ne participent pas les autres organisations, et notamment l'UGFF. »<sup>102</sup>

La scission confédérale à peine consommée, la CGT manifeste son souci d'entretenir de bonnes relations avec la FEN autonome. L'attitude audacieuse de la majorité de la FEN, qui

---

effectué devant le séminaire de la FSU.

<sup>95</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>96</sup> EL n°5, 25 novembre 1946.

<sup>97</sup> Frachon « rappelle les longues discussions qui avaient abouti à la rédaction du préambule de la Charte d'unité de Toulouse. » 1 BB 92, entretien FEN et CGT, du 8 octobre 1948.

<sup>98</sup> EP n°7, août-septembre 1959.

<sup>99</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques, op. cit.* - p. 243.

<sup>100</sup> Cet épisode est expliqué au chapitre 7. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 mai 1957.

<sup>101</sup> EP n°2, novembre 1953.

rompt l'isolement de la CGT au grand dam de FO, s'explique probablement aussi par des considérations internes<sup>103</sup>. Benoît Frachon confirme en 1952 cette stratégie : « nous nous sommes toujours efforcés d'entretenir de bons rapports avec ces organisations et leurs dirigeants. Que ce soit au Syndicat des instituteurs ou d'autres, nous avons toujours recommandé aux partisans ou adhérents de la CGT de ces organisations de ne porter aucune atteinte à leur unité. »<sup>104</sup> Sa seule limite touche aux syndicats affiliés exclusivement à la CGT, le SNETP-CGT et le syndicat des agents. Les unitaires regrettent d'ailleurs que ces organisations aient coupé toute relation avec la FEN et ne puissent renforcer leur courant. Gérard Alaphilippe estime que ces syndiqués « ont été perdus pour les enseignants » et ne « faisaient rien à la CGT. »<sup>105</sup>. Etienne Camy-Peyret raconte que les « relations étaient plus ou moins tendues. Les contacts étaient assez formels, mais ce n'étaient pas des adversaires. »<sup>106</sup>

### **b- La valorisation de l'unité d'action**

Le courant unitaire se pose en champion de l'unité syndicale lorsque la CGT défend cette idée<sup>107</sup>, il défend globalement la même conception de sa réalisation, l'unité d'action des syndicats. Ce thème représente un élément identitaire du courant et correspond à une tradition depuis l'époque de la CGTU<sup>108</sup>, d'autant qu'il fonde les relations intersyndicales sur la lutte, priorité des unitaires et qu'à cette occasion, la CGT peut démontrer sa supériorité numérique. Pour obtenir la réalisation de ce principe, Benoît Frachon prône une attitude responsable envers les autres syndicats : « Vouloir imposer l'ensemble de notre programme et de nos mots d'ordre à ceux qui n'en approuvent pas certains, pour la seule raison que nous les estimons justes, serait une attitude déraisonnable qui ne nous mènerait à aucun succès. »<sup>109</sup> Les unitaires défendent donc les propositions de la CGT, enjoignant à la FEN de les soutenir et critiquant les refus quasi-systématiques de FO. Ils s'efforcent de participer à la construction de cette unité d'action par la base, en créant des comités, ce que rejette catégoriquement la direction de la FEN qui tient à préserver ses prérogatives. En 1966 encore, le secrétaire général de la CGT-FO écrit à la direction de la FEN pour protester contre la constitution de cartels de la fonction

---

<sup>102</sup> EP n°6, mai 1958.

<sup>103</sup> Cf chapitre 7. Les militants FO s'insurgent : « les responsables de cette prise de position ont été les victimes d'un chantage à l'unité des véritables fossoyeurs de celle-ci : les tenants de la CGT. » US n°50, 25 février 1949.

<sup>104</sup> ASU n°29, octobre 1952.

<sup>105</sup> Il ajoute « avoir trois mecs dans un petit coin qui servent à rien, alors qu'ils peuvent servir beaucoup ailleurs... » Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>106</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>107</sup> « Le mérite de la CGT - et ce mérite lui vaut la grande confiance que lui accordent les travailleurs - c'est de ne s'être jamais inclinée devant la division, c'est d'avoir (...) porté très haut le drapeau de l'unité. » BRUHAT Jean, PIOLOT Marc, *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Paris, CCEO-CGT, 1958, 238 p. - p. 234.

<sup>108</sup> Elle a toujours défendu l'unité d'action. PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous, op. cit.* - p. 105.

publique par la section unitaire de la Seine-et-Oise<sup>110</sup>.

Cette action locale souffre de difficultés d'application. La section à majorité unitaire des Côtes-du-Nord ne lance pas un appel commun avec la CGT, faute de participation de la CFTC<sup>111</sup>. Celle du SNI de Seine-et-Oise s'engage dans une polémique avec le Syndicat national des Collèges, qui l'accuse en 1965 de demander à l'administration de sanctionner les grévistes de ce syndicat. Elle dément catégoriquement et estime que ce procédé « contribuera à révéler un peu mieux les véritables conceptions des dirigeants du SNC et attirera l'attention des professeurs de CEG sur le caractère dangereux et aventuriste » de ce syndicat<sup>112</sup>. La recherche de l'unité d'action paraît moins aisée au courant quand il dirige le syndicat.

La majorité de la FEN défend l'unité organique, par crainte d'entériner la division syndicale. Le bulletin de la section SNI du Puy-de-Dôme résume en 1950 ce débat, sa couverture porte la mention : « Pour l'Unité OUI, Pour l'Unité d'Action NON », tandis qu'un article unitaire présente l'unité d'action comme « un prélude indispensable à l'unité organique »<sup>113</sup>. Lauré, secrétaire général de la FEN, ironise quelquefois sur la stratégie de la CGT, et par ricochet sur les unitaires qui la soutiennent. Il l'accuse de présenter l'unité d'action « comme une panacée » alors que les conditions ne sont pas réunies :

« Que peut-on espérer dans ces conditions au plan confédéral,

- sinon un refus du dialogue qui permet aux sophistes de dénoncer ceux qui se dérobent comme les responsables de l'inaction et de se poser comme les champions exclusifs de l'unité et de l'efficacité ?

- sinon, le dédouanage définitif d'une Confédération qui souffre d'un isolement et de la suspicion que son comportement antérieur et sa tactique constante ont engendrés, mais qui n'en tire pas encore les conclusions nécessaires ? »<sup>114</sup>

Cependant, dans une situation de division syndicale, toutes les organisations pratiquent à des degrés divers l'unité d'action et le débat unité d'action *versus* unité organique ne rend pas entièrement compte des différences d'approche à l'intérieur de la FEN. Les modalités de l'unité d'action provoquent des discussions vives, en liaison avec la conjoncture. Quand la majorité obtient des succès diplomatiques et assure sa position de médiatrice intersyndicale, les militants unitaires font preuve d'une certaine mauvaise foi pour en limiter l'impact interne : leur motion de 1961 recommande à la FEN de « dépasser le stade actuel de “pont”

---

<sup>109</sup> ASU n°29, octobre 1952.

<sup>110</sup> Ces cartels invitent la CFDT, FO et la CGT, il précise « Notre Union de la Région Parisienne mettra bien entendu en garde nos camarades contre cette initiative. » 3 BB 123, lettre de Bergeron à Lauré, 13 juin 1966.

<sup>111</sup> 2 BB 62, lettre de Gardet, le 11 janvier 1960.

<sup>112</sup> 3 BB 123, communiqué du 30 janvier 1965.

<sup>113</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°39, novembre-décembre 1949, janvier 1950.

<sup>114</sup> Editorial. EP n°4, février-mars 1959.

formel entre les diverses organisations syndicales ; continuer dans cette voie, ce serait en définitive accepter la division syndicale. »<sup>115</sup> Dans ces débats, les arguments se montrent réversibles.

## **B- Intérêt du PCF pour le syndicalisme enseignant**

La vérification de l'importance de ces influences extérieures implique d'étudier aussi leur volonté d'interférer dans les affaires du syndicalisme enseignant. Pour quelles raisons le PCF tenterait-il de s'implanter dans le syndicalisme enseignant ? La place spécifique des enseignants dans la société française et dans le champ politique éclaire les modalités d'intervention des militants communistes.

### **a- Des intellectuels au service du Parti de la classe ouvrière**

Nous ne disposons d'aucune source fiable sur le nombre d'enseignants communistes. En attendant que le travail de dépouillement des archives du PCF entrepris par Jacques Girault fournisse des statistiques, nous nous contenterons de citer les estimations de Paul Gerbod : « Entre 1954 et 1958, 5 600 à 6 000 instituteurs et institutrices seraient membres du Parti (soit 2 % à 2,7 % de la masse des adhérents). S'y ajouteraient plusieurs centaines de professeurs et chercheurs. »<sup>116</sup> Ce chiffre livre un ordre de grandeur vraisemblable. La présence d'instituteurs communistes dans tous les départements est attestée. Dominique Olivesi décrit leur rôle pour les années 1930 : « Ancré dans l'idée qu'il est par sa fonction un éducateur du peuple et qu'il fait partie intégrante de la classe ouvrière, l'instituteur rouge se définit aussi comme un intellectuel de masse dans le sens où son engagement en politique le transforme presque toujours en propagandiste, c'est-à-dire en producteur, vulgarisateur de culture militante. Autrement dit, il se veut à la fois l'éducateur du petit prolétaire et de ses parents. »<sup>117</sup>

Le poids des instituteurs parmi les députés communistes augmente, même s'il reste inférieur à celui constaté à la SFIO jusqu'à l'avènement de la Cinquième République<sup>118</sup>. La place reconnue aux instituteurs par la population confère une importance certaine à ceux qui adhèrent au PCF. Cependant, l'ouvriérisme du PCF le conduit à limiter les responsabilités

<sup>115</sup> EP n° 1, octobre 1961.

<sup>116</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, op. cit. - p. 120.

<sup>117</sup> OLIVESI Dominique, « Les instituteurs rouges des Alpes-Maritimes », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n°26, mars 1994 - pp. 151-152.

<sup>118</sup> GAXIE Daniel, « Les logiques du recrutement politique », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n°1, 1980 - p. 26.



confiées aux enseignants. Pour Jacques Girault, « jusqu'au début des années 1960, le Parti communiste ne rencontre les enseignants le plus souvent qu'à l'occasion de ses luttes politiques. Avec la projection au premier plan des enjeux nouveaux liés à l'Éducation nationale, l'enseignant devient pour le Parti communiste une des pièces reines de l'échiquier social »<sup>119</sup>. Le seul syndicat à faire exception, régulièrement cité par *L'Humanité*, est le SNI, car le PCF considère que le vrai enjeu politico-syndical se situe chez les instituteurs et accorde peu d'importance aux syndicats du second degré. Pour preuve, la décision du Bureau Politique de 1954 (sur la disparition de la double affiliation) ne concerne que les instituteurs, mais fut appliquée également dans le second degré, et d'ailleurs dénoncé par un militant du SNET, Canonge. A la fin des années 1950 encore, Gérard Alaphilippe constate que la fédération PCF de Paris ne prévoit que deux appartenances syndicales possibles : CGT ou SNI<sup>120</sup>.

Deux commissions séparées s'occupent des enseignants, aux dénominations significatives : celle des instituteurs et la commission des intellectuels, qui traite du SNES et du SNESup. Les militants communistes du SNES, Loi puis Alaphilippe, se battent pour leur fusion<sup>121</sup>. Dans les catégories professionnelles des enseignements secondaires et supérieurs, l'enjeu politique relève moins de l'appropriation des revendications professionnelles par les communistes, passant obligatoirement par l'action syndicale, que de la capacité de ces enseignants à jouer un rôle actif dans la bataille d'idées, et donc dans leur fonction intellectuelle. Parmi les professeurs et chercheurs communistes, plusieurs jouent un rôle intellectuel éminent dans le parti, tel Roger Garaudy. Marqués par leur origines sociales, par la volonté de ne pas perdre leurs racines populaires ou au contraire complexés par le fait de ne pas avoir connu la vie difficile de leurs camarades de lutte, de leur situation privilégiée, les intellectuels communistes se placent dans une situation ambiguë et cultivent l'ouvriérisme. Jeannine Verdes-Leroux signale l'inconfort de leur position : « on les appelait à exercer sur eux-mêmes, contre eux-mêmes, leur origine, mais surtout leur culture, c'est-à-dire *ce qui les fait intellectuels*, toute une rééducation douloureuse et proprement interminable »<sup>122</sup>.

L'existence de relais syndicaux parmi les enseignants donne de l'ampleur à certaines initiatives du PCF, renforce ses positions dans les périodes de crise et participe à son influence électorale. A titre d'exemple, Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, dénonce « le système des apparentements et les élections du 17 juin, qui ont écarté de la

<sup>119</sup> GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France », *op. cit.* – p. 210.

<sup>120</sup> Il doit remplir un questionnaire à la conférence fédérale. Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>121</sup> Ce « n'était pas pour faciliter les choses, (...) pour accorder nos violons... (...) c'est une chose que je critiquais beaucoup. » Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993. Alaphilippe ajoute : « j'ai demandé à ce qu'on réalise le plan Langevin-Wallon dans le Parti, et qu'on en finisse avec ces situations ridicules, que l'on puisse se voir, se concerter et travailler ensemble. » Entretien avec Gérard Alaphilippe, mars 1993.

<sup>122</sup> VERDES-LEROUX Jeannine, « Le PCF : une institution totale auto-perpétuée », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars 1981 - p. 41.

Chambre des communistes défenseurs de l'école »<sup>123</sup>. Le secrétaire de la section SNI des Bouches-du-Rhône écrit au PCF après le décès de Maurice Thorez : le « deuil qui frappe le Parti Communiste français est celui de tous les démocrates. » Il motive cette opinion par un panégyrique : « Pour les instituteurs, il représente celui qui a fait reprendre par la classe ouvrière la défense de la laïcité, de l'Ecole et de l'Etat ; il est également le ministre de la Libération qui a conçu avec les organisations syndicales et fait adopter le démocratique statut de la Fonction Publique. »<sup>124</sup> Un tel discours syndical aide peut-être les enseignants hésitants à franchir le pas du vote communiste. Cependant, l'implantation syndicale ne se traduit pas automatiquement par des suffrages pour le PCF, auquel le milieu enseignant reste globalement réfractaire. L'attrance de ce milieu pour la SFIO constitue la seconde explication de l'intérêt du PCF pour les organisations syndicales enseignantes.

### **b- Œuvrer à l'unité avec la SFIO**

Avec la guerre froide, les frères ennemis socialistes et communistes rompent presque toute relation. Alain Bergounioux constate que pour les dirigeants socialistes de l'époque, « le communisme a, négativement, servi de ciment. Et, de ce point de vue, il y a eu un phénomène générationnel de la guerre froide, qui a créé tout un ensemble de références et de réflexes communs. » Cet « anticommunisme déclaré, plus fort et plus net que dans les années 1920 », « a structuré en profondeur les comportements de la génération socialiste de l'après-guerre »<sup>125</sup>. Les communistes profitent de leur supériorité récente sur la SFIO au sein de la gauche et critiquent sa politique de Troisième Force. En 1981 encore, Maurice Deixonne, socialiste proche de Guy Mollet, dénonce « les communistes, aussi acharnés que le R.P.F. au renversement de la 4<sup>e</sup> République », qui « ne négligeaient aucune occasion d'enfoncer comme un coin entre les partis au pouvoir »<sup>126</sup>. Le drame de la gauche se joue dans cette incommunicabilité, qui l'empêche de peser sur les événements. Pourtant, les deux partis ne peuvent nier leurs points communs, au-delà de leur origine identique. L'existence de ponts entre eux s'avère nécessaire. La FEN et le SNI représentent une passerelle cruciale, puisqu'elle concerne la gauche enseignante, dont on sait l'importance pour la SFIO, mais que le PCF ne saurait non plus négliger.

En effet, le syndicalisme enseignant exprime des positions politiques différentes de la

---

<sup>123</sup> Ce système prive les communistes de nombreux sièges au bénéfice de la SFIO et du MRP. Rapport sur la défense laïque. ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>124</sup> Il conclue par : « A ma peine personnelle, j'ajoute l'expression de la tristesses des institutrices et instituteurs syndiqués des Bouches-du-Rhône ». 42 J 137/139, lettre de Grandemange au PCF, le 13 juillet 1964.

<sup>125</sup> BERGOUNIOUX Alain, « Générations socialistes ? », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n°22, avril-juin 1989 - p. 97.

SFIO, du fait de son désaccord à propos de l'alliance avec la démocratie chrétienne et de son refus de la scission confédérale. Désormais, les enseignants constituent une force motrice des contestations internes à la SFIO<sup>127</sup>. Jacques Girault note que la direction du PCF s'intéresse aux analyses du SNI depuis 1951, à cause de « son ancrage affirmé à gauche, son affirmation de l'alliance nécessaire avec le mouvement ouvrier, ses engagements laïques, sa recherche de solutions pacifiques aux diverses menaces extérieures et notamment son hostilité au réarmement allemand, son engagement pour le désarmement mondial »<sup>128</sup>. Ainsi en 1953, le secrétariat du PCF scrute les résultats du congrès du SNI : « les dirigeants sociaux-démocrates du SNI (Forestier) ont dû recourir à une concession de forme au moins pour l'unité d'action, à une formulation différente de celle de G. Mollet en raison de ses positions non admises, même par des instituteurs socialistes »<sup>129</sup>.

En 1954, le combat contre la Communauté européenne de défense donne l'occasion aux communistes d'interférer dans la vie de la SFIO, en promouvant le slogan « d'unité des communistes et des socialistes. » Le dirigeant communiste Voguet se félicite que, malgré les interdits de la direction du PS, des socialistes aient « pris des initiatives contre la CED allant parfois jusqu'à une participation aux actions communes. »<sup>130</sup> Concrètement, la presse communiste publie une résolution du congrès de la FEN qui s'oppose à un accord culturel franco-allemand<sup>131</sup>. En conséquence, la direction du PCF assigne aux syndicalistes unitaires, malgré leurs préventions, une mission conciliatrice à l'intérieur de la FEN. Le coup porté à la FEN-CGT fin 1953 est explicitement présenté par le PCF comme une conséquence de cette recherche d'union avec le PS<sup>132</sup>.

Bien que les relations entre communistes et socialistes militant à la FEN restent marquées du sceau du conflit et de la défiance, on confie localement des responsabilités à certains enseignants communistes. Jeanne Levy préside le Comité d'Action Laïque de Vincennes à la demande d'un réformiste, poste important, à l'époque du grand mouvement contre la loi Debré. Elle relève le consensus dont elle a bénéficié : « visiblement, j'ai fait l'affaire, puisque les représentants SFIO et radicaux m'ont laissé à ce poste. »<sup>133</sup> Le PCF croit-il alors à la possibilité d'oublier les divergences politiques avec les dirigeants du SNI ? Une telle affirmation serait excessive, car la position du PCF reste équilibrée entre souci d'union et

---

<sup>126</sup> DEIXONNE Maurice, « Seule la S.F.I.O. a su donner au problème laïque sa dimension », *op. cit.* – p. 11.

<sup>127</sup> GIRAULT Jacques, « La SFIO et le monde enseignant » *op. cit.* - p. 305.

<sup>128</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, *op. cit.*

<sup>129</sup> Pour le PCF et les gaullistes qui ont empêché sa réalisation, la CED aurait permis le réarmement allemand. Archives PCF, secrétariat, 28 juillet 1953.

<sup>130</sup> C'est l'un des responsables des instituteurs communistes. Archives PCF, comité Central, 5-6 mars 1954.

<sup>131</sup> Archives PCF, secrétariat, 8 novembre 1954.

<sup>132</sup> Voguet intervient sur l'importance « dans la lutte pour l'unité et la lutte des forces démocratiques de la décision prise par le BP concernant les instituteurs communistes. » Archives PCF, CC, 5-6 mars 1954.

manifestation de ses idées propres, d'autant que la direction du SNI ne facilite pas le rapprochement. Si le bureau politique invite régulièrement les instituteurs communistes à éliminer « les manifestations opportunistes ou sectaires », à dégager « systématiquement tout ce qui est positif dans les positions des dirigeants du SNI de manière à développer l'action commune » il leur demande simultanément de « faire la clarté politique devant la masse des instituteurs sur toutes les positions anticommunistes, et négatives, adoptées par les dirigeants du SNI. »<sup>134</sup> Cette attitude ambivalente ne facilite pas la tâche des militants de base, les ajustements entre les aspects négatifs et positifs dépendant du contexte.

Une crise politique majeure confirme le caractère stratégique du syndicalisme enseignant pour le PCF : l'avènement de la V<sup>e</sup> République. Des comités se forment en mai 1958 avec partis de gauche et syndicats, pour résister au coup de force gaulliste. La FEN se mobilise en faveur de l'unité la plus large, malgré les réticences de la SFIO et de FO. Son idéal se réalise dans une section comme le Finistère, où des orateurs FO et SFIO, aux côtés du PCF et de la CGT, participent à de nombreux meetings enthousiastes, toujours présidés par la FEN<sup>135</sup>. Ce conflit avec les alliés habituels de la majorité de la FEN ne laisse pas de troubler des responsables autonomes, tel le secrétaire de la Côte d'Or, qui écrit à la direction nationale : « L'unité des travailleurs paraît indispensable pour tenir tête au complot contre la République, mais faire l'unité d'action avec la CGT, cela revient simplement à “emboîter le pas” à la CGT, à adopter son programme et à le défendre. Le reste n'est qu'illusion. »<sup>136</sup> Lorsque la FEN doit se prononcer sur le référendum gaulliste, la direction du SNI a besoin de l'appoint fourni par les unitaires pour imposer un vote négatif, conforme à la position du PCF, mais pas à celle du PS<sup>137</sup>.

Par la suite, le climat politique des années 1960 intègre de plus en plus l'idée d'une union de la gauche. La méfiance persiste du côté de la SFIO<sup>138</sup>, mais Franck Georgi constate que « l'ébauche d'un rapprochement entre la SFIO et le Parti Communiste, les propositions unitaires de la CGT qui ne sont pas sans échos à la FEN et même dans certains secteurs minoritaires de FO, mettent la CFTC en porte-à-faux alors même que celle-ci s'engage dans l'aventure Defferre - qui suscite pour le moins la défiance de ses partenaires. »<sup>139</sup> Paradoxalement, la réalisation concrète dans les années 1970 de l'union de la gauche, qui doit tant à la majorité de la FEN, s'est opérée presque malgré elle.

---

<sup>133</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>134</sup> Archives PCF, bureau politique, 23 janvier 1958.

<sup>135</sup> Cf chapitre 6. 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, section du Finistère.

<sup>136</sup> 2 BB 40, courrier des SD sur la grève du 30 mai 1958, Côte d'Or.

<sup>137</sup> Cf chapitre 6. 2 BB 40, CA du 10 septembre 1958.

<sup>138</sup> BERGOUNIOUX Alain, « Générations socialistes ? », *op. cit.* - p. 98.

<sup>139</sup> GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT*, *op. cit.* - p. 75.

### c- Le prix du soutien du PCF

D'une manière permanente, le PCF aide le courant unitaire et pousse ses militants à participer aux activités du syndicalisme enseignant. Les communistes dirigeants du courant l'incitent d'ailleurs à ne pas relâcher cet effort. Marcel Bonin, du SNES, regrette auprès d'un responsable du PCF qu'un article de Georges Cogniot (membre du bureau politique du PCF) ne portait « pas assez sur ce rôle indispensable des communistes dans les syndicats : liaison d'abord avec la masse sur le terrain syndical, corporatif, par la défense permanente des besoins quotidiens de la profession et de l'école. Sinon, la lutte pour la paix indispensable à mener au syndicat, perd de son efficacité. »<sup>140</sup> Maurice Agulhon, « jeune communiste convaincu et discipliné » à l'ENS de la rue d'Ulm est également « un syndicaliste dévoué » et dirige la section syndicale à la demande de la cellule. Il précise : « Je ne l'avais pas souhaité, étant de tempérament timide, mais j'étais discipliné... »<sup>141</sup>

La culture communiste inclut l'activité syndicale, mais cela ne résout pas la question de l'arbitrage entre les tâches syndicales et politiques pour chaque militant. En règle générale se produit un phénomène analysé par P. Favre pour l'Italie : « le militantisme des communistes dans l'entreprise devient un militantisme *syndical* qui relègue le militantisme de parti au second rang », de ce fait, « la constitution de cellules d'entreprise » se transforme en « travail de Sisyphe »<sup>142</sup>. Le syndicalisme enseignant constitue une exception, car leur statut minoritaire limite fortement les responsabilités attribuées aux militants communistes, et cette liberté rend attrayants les postes offerts par un parti qui a besoin des compétences des enseignants. Le soutien du PCF se traduit par une pression sur les instituteurs communistes en faveur du militantisme syndical. Sa direction mène un effort permanent pour que les communistes se présentent aux différentes élections du SNI, contribuant à renforcer la présence unitaire<sup>143</sup>.

On se dispute les bons militants ; le courant unitaire ne peut espérer se développer dans les sections et syndicats majoritaires qu'avec des candidats sérieux, effectuant un réel travail de terrain. Le besoin de cadres ressenti par le courant unitaire le conduit à négocier avec l'appareil du PCF la répartition des dirigeants potentiels. En effet, le PCF tente de gérer ses cadres d'une manière centralisée, et exige une négociation collective avec ses partenaires syndicaux. Il refuse par principe de voir un de ses militants s'investir dans le syndicat parce

---

<sup>140</sup> Archives Bonin, IRHSES, lettre de Marcel Bonin du 5 décembre 1954 (ou 1953).

<sup>141</sup> Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.* - p. 42.

<sup>142</sup> FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses », *op. cit.* - p. 451.

<sup>143</sup> Intervention de Berlioz. Archives PCF, CC, 3-4 novembre 1945.

qu'on s'est adressé à lui individuellement. Ceci l'érige en interlocuteur, même pour les syndicalistes unitaires non membres du parti, mais ces discussions sont menées par les dirigeants du courant adhérents du PCF. Annie Kriegel présente cette caractéristique du PCF sous un jour militaire : « Grâce à la centralisation de son appareil - et avec l'appui de la section des cadres chargée de tenir à jour le fichier des militants et de leur affectation, la direction du Parti était en mesure de modifier, selon les besoins, la distribution de ses forces et de dépêcher ses hommes aux points les plus nécessaires et les plus avantageux » dans le syndicalisme<sup>144</sup>.

Pour la période qui nous intéresse, ce raisonnement exagère l'influence de la direction nationale du PCF. Fournial puis Sorel, dirigeants syndicaux, discutaient des cadres avec Maurice Perche, responsable de la Commission afférente du PCF, qui explique que « les fédérations ne voulaient pas lâcher leurs militants ». Il livre donc une « bataille permanente », et raconte que souvent, des enseignants, « conduisaient une liste dans une ville, devenaient maire » et quittaient définitivement leurs responsabilités syndicales : « j'avais Sorel dans le bureau qui arrivait avec ses listes et qui se battait avec différents secteurs du Parti pour ça. On gagnait quelquefois, rarement. »<sup>145</sup>

Maurice Perche relativise l'efficacité de son intervention : « Alors, il fallait arbitrer, enfin arbitrer ! Essayer de calmer le jeu surtout parce qu'arbitrer, tu n'y arrivais jamais. » Les unitaires demandaient également son aide pour que les instituteurs communistes aillent voter et « assistent aux assemblés générales ». Daniel Renard, dirigeant unitaire du SNI et membre du PCF, reconnaît postérieurement « qu'on demande un effort aux communistes et que certains peuvent être plus tentés de s'investir ailleurs. »<sup>146</sup> Même des militants jouant un rôle de premier plan dans le courant, comme Marcel Berge, dirigeant du SNEP et de la FEN de l'Ardèche, occupent des responsabilités au parti<sup>147</sup>. Dans les années 1970, Marie-France Galand signale un important cumul des mandats politiques et syndicaux malgré les règles statutaires de la FEN : parmi les syndicalistes qui ont répondu à son questionnaire, « 58,5 % des communistes sont au Parti Communiste en situation de responsables. »<sup>148</sup>

Le soutien du PCF au courant unitaire le prive donc de cadres enseignants. Il apparaît que sa direction souhaite ce résultat, par ouvriérisme. Le PCF s'autoproclame « parti de la classe ouvrière » et n'entend pas se départir d'une des sources de son succès, que Bernard Pudal analyse ainsi : « Alors que la probabilité d'exercer un pouvoir politique, quel qu'il soit,

---

<sup>144</sup> KRIEGEL Annie, *Les Communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, 1968 - p. 107.

<sup>145</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>146</sup> Entretien avec Daniel Renard. Ce scénario existe également pour la CGT.

<sup>147</sup> Il anime également sa section PCF. BERGE Marcel, *A nos marques, douze années de luttes pour l'EPS*, Paris, SNEP, 1984, 239 p. - p. 18.

<sup>148</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981, op. cit.* - pp. 251-252.

s'accroît avec la position dans la hiérarchie sociale, grâce à une entreprise de sélection, de formation, de promotion et de célébration de ses cadres ouvriers, le PCF est parvenu à contrecarrer les processus d'illégitimation culturelle et sociale dont font l'objet les agents sociaux appartenant aux classes populaires. »<sup>149</sup> Dès la fin des années 1930, la Commission centrale de Contrôle du PCF lutte contre la montée des instituteurs dans les directions locales<sup>150</sup>. Pour les années 1950, Jacques Girault estime qu'« un des fils conducteurs » de la politique enseignante du PCF, « relève de cette surreprésentation enseignante, et tout particulièrement des instituteurs, dans son appareil responsable. » La stratégie du PCF est « de promouvoir des cadres ouvriers et donc de diminuer la place dans l'appareil du Parti des catégories non ouvrières et particulièrement des enseignants. Ces orientations systématiques débutent au début des années 1950, dans un premier temps, sous la direction du secrétaire à l'organisation Auguste Lecœur, orientation accentuée avec son successeur Marcel Servin. Après un assouplissement à la fin des années 1950, une nouvelle ouvriérisme des cadres du Parti correspond au début des années 1960, après le remplacement de Servin par Georges Marchais comme responsable à l'organisation. »<sup>151</sup> A cet égard, le souci du syndicalisme enseignant fournit un prétexte commode à la direction du PCF, qui éprouve des difficultés à obtenir des résultats concrets, à écarter des cadres de son appareil.

### **C- Un courant communiste ?**

Si le courant unitaire est communiste, l'influence des deux organisations doit évoluer parallèlement. André Drubay considère que les rapports étroits entretenus par les unitaires du SNI « freinaient leur progression quand le PC était en perte de vitesse » mais la facilitait « dans les bonnes périodes du PC. »<sup>152</sup> Robert Hirsch perçoit un « lien assez évident (...) entre le poids de la tendance Unité et Action et l'influence, alors forte, du Parti communiste. Les arrondissements parisiens de l'est où Unité et Action est majoritaire (XII<sup>o</sup>, XIII<sup>o</sup>, XX<sup>o</sup> surtout) sont de ceux où le poids du PCF est important. Sur les vingt-trois communes de banlieue où la tendance est majoritaire, dix-huit ont une municipalité communiste. Tout se passe donc comme si les instituteurs communistes bénéficiaient de l'impact électoral de leur parti dans la localité où ils enseignent. Ce qui est tout à fait possible en raison du rôle des municipalités à l'égard des écoles. »<sup>153</sup> Cependant, la démonstration inverse conserve toute sa validité : de très

<sup>149</sup> PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, presses de la FNSP, 1989, 329 p. - p. 11

<sup>150</sup> PENNETIER Claude - PUDAL Bernard, « La "vérification" (l'encadrement biographique communiste dans l'entre-deux-guerres) », Paris, *Genèses*, n°23, juin 1996 - p. 163.

<sup>151</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, *op. cit.* - pp. 212-213.

<sup>152</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>153</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - p. 245.

nombreuses municipalités communistes correspondent à des sous-sections autonomes du SNI et les zones de forces départementales ne coïncident guère : les sections du Nord et du Pas-de-Calais sont dirigées par les autonomes, et l'influence communiste reste modeste dans les départements bretons et le Loir-et-Cher, bastions unitaires.

D'autres indicateurs doivent être recherchés. Peut-on, à considérer le discours du courant, établir cette assimilation avec le PCF ?

### **a- Victimes de polémiques abusives sur l'indépendance syndicale**

Les unitaires se voient constamment accusés de violer l'indépendance syndicale. Ce véritable leitmotiv représente le principal argument qui leur est opposé dans les élections internes. D'une manière générale, les unitaires plaident non coupables<sup>154</sup>. Paul Delanoue mobilise plusieurs registres argumentaires. Il déplace la question : « Les adversaires de la FEN-CGT diront qu'elle est communiste ; une chose est vraie : les communistes sont certainement, comme dans les organisations autonomes, parmi les plus actifs. »<sup>155</sup> Il ironise également : « On agite le drapeau de l'Indépendance : voilà le grand mot lâché ; il trouve toujours quelque résonance, parce qu'il a la faveur d'un individualisme extrêmement développé. De bons camarades considèrent comme moins indépendants qu'ils ne le sont eux-mêmes, ceux qui appartiennent (ou sympathisent) à un parti politique différent du leur. »<sup>156</sup> Ce rappel des liens des dirigeants majoritaires avec la SFIO apparaît bien subtil. Pourquoi n'attaque-t-il pas plus directement et plus explicitement ? Les unitaires considèrent certainement avoir affaire à un terrain glissant, dans la mesure où ce type de polémique affaiblit tous les protagonistes. Ils ne procèdent donc que par allusions, pour ne pas contribuer à nourrir ce débat.

Les syndicalistes membres du PCF hésitent entre deux attitudes sur cette question. Paul Delanoue minimise son importance : « Nous revendiquons la véritable tradition de l'indépendance syndicale, basée sur la tolérance et la compréhension. Qu'on laisse aux partis politiques et aux loges franc-maçonniques leurs discussions propres, leurs problèmes intérieurs, et occupons-nous d'action syndicale. »<sup>157</sup> Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT, souligne au contraire en 1952 son caractère crucial, que les unitaires ne peuvent toujours contourner : « Nous devons, sans nous lasser, démasquer les fourberies de ceux qui,

---

<sup>154</sup> Par exemple, en 1964, la majorité du SNI refuse les offres d'ouverture du courant, assurant qu'elles sont faites "compte tenu d'impératifs politiques bien connus...", ce que les unitaires nient fermement. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les assemblées générales de sous-sections, 1964.

<sup>155</sup> *Unité et Action*, n°1, juillet 1948.

<sup>156</sup> EL n°17, 5 février 1948.



consciemment, mentent sur le caractère de la CGT et nous devons avec patience détromper ceux que ces mensonges ont réussi à égarer. » Il réplique donc que la « *CGT n'est pas communiste et elle ne peut pas l'être. Elle est l'organisation de tous les travailleurs et tous ne sont pas communistes.* »<sup>158</sup>

Leurs adversaires s'appuient sur la théorie léniniste de la courroie de transmission et rappellent constamment la neuvième des 21 conditions des bolcheviks au Congrès de Tours, qui exige un travail communiste dans les syndicats, sous forme de noyaux « complètement subordonnés au Parti ». Ils omettent de signaler que les fractions communistes, dirigées par le parti, ont disparu depuis la réunification syndicale de 1936<sup>159</sup>. Après la Libération, les communistes ne revendiquent plus haut et fort, aussi bien le principe de la courroie de transmission que son symbole, les noyaux communistes. Alain Bergounioux explique que la « pratique a été dans le sens d'une application plus souple du principe de la courroie de transmission, le syndicat devant gérer, élaborer, maximiser les revendications concrètes pour faire mûrir la volonté d'imposer un pouvoir nouveau dans et hors des entreprises. Les deux organisations demeurent distinctes, mais les militants communistes, majoritaires ou minoritaires, doivent animer et contrôler l'action syndicale en évitant, à la fois, une trop forte politisation du syndicat, pour ne pas affaiblir son audience, et une trop grande syndicalisation du parti, pour ne pas perdre de vue l'alternative politique. »<sup>160</sup>

Cependant, la perception de l'indépendance syndicale distingue le PCF. Nous avons signalé l'impossibilité pratique de séparer complètement le syndicalisme de l'activité politique. Denis Barbet note que dès 1884, « “la politique” désigne l'œuvre menaçante de l'adversaire, et la dénonciation de ce qu'on appellera plus tard la “politisation” vise en réalité le contrôle des syndicats par les “autres” » forces politiques<sup>161</sup>. Les communistes estiment que les champs politiques et sociaux sont liés et affirment leur volonté d'agir conjointement. La divergence entre les syndicalistes membres du PCF et ceux qui adhèrent au PS réside dans la différence de perception de l'action politique : les socialistes se reconnaissent dans une forme traditionnelle, exprimée essentiellement au moment des élections et par le biais du champ politique strictement défini, alors que les communistes débordent constamment de ce champ, en ne lui accordant qu'une importance relative et en impliquant les mouvements sociaux dans les processus politiques<sup>162</sup>.

---

<sup>157</sup> EL n°11, 20 mars 1947.

<sup>158</sup> ASU n°29, octobre 1952.

<sup>159</sup> HELDMAN Henri, « A propos de trois ouvrages sur la CGT », *Communisme*, n°2, 1982 - p. 102

<sup>160</sup> BERGOUNIOUX Alain « Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale », Paris, *Pouvoirs*, n°26, 1983 - p. 27

<sup>161</sup> BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884 », *op. cit.* - p. 21.

<sup>162</sup> « Le Parti communiste est donc bien le seul à faire entrer dans sa pratique une juste conception du rapport entre le mouvement des masses sous toutes ses formes (sociale et politique) et l'action des partis ». MARTELLI

De leur côté, les unitaires souhaitent ouvertement que syndicats et partis travaillent en commun. Ainsi, Paul Delanoue s'élève dans *l'Ecole Libératrice* « contre ceux qui voulaient opposer mouvement syndical et partis politiques. Les uns et les autres ayant des domaines d'activité nettement différents, peuvent conjuguer leur action, mais ne peuvent se substituer les uns aux autres. »<sup>163</sup> En revendiquant cette coordination, ils explicitent une pratique répandue dans le syndicalisme enseignant et s'exposent aux polémiques.

### **b- La dénonciation de l'anticommunisme**

La dénonciation de l'anticommunisme constitue un moyen commode de rejeter les critiques sur la dépendance envers le PCF. Les militants unitaires utilisent régulièrement ce thème. Ainsi, Delanoue, explique qu'à la FEN-CGT, « il n'y règne pas cet anticommunisme que nous connaissons si bien au SN. »<sup>164</sup> La culture majoritaire inclut effectivement l'assimilation des minoritaires au PCF et une condamnation globale de ce dernier, comme le montre le livre d'André Henry : les unitaires « pour la plupart déclaraient appartenir au PCF et n'avaient à l'époque ni abandonné la dictature du prolétariat, ni condamné l'écrasement du peuple hongrois par l'armée de Kroutchtchev, ni encore parfaitement saisi le sens du rapport du susdit, dévoilant au monde les crimes du régime de Staline. »<sup>165</sup> Le PCF réplique point par point aux critiques<sup>166</sup>. L'ancien dirigeant autonome du SNET, Louis Astre situe dans son témoignage le « clivage majeur » dans « l'assujettissement à Moscou »<sup>167</sup>. Les majoritaires considèrent, par la voix d'Henri Aigueperse : « Aux yeux des communistes, pour ne pas faire d'anticommunisme, il faut être communiste »<sup>168</sup>.

Benoît Frachon brandit la démocratie syndicale : « Près des neuf dixièmes des syndiqués se sont opposés à la transformation de la CGT en organisation partisane anticommuniste. Alors, pour faire et entretenir la scission, on accuse la CGT d'être une organisation paracommuniste. (...) L'indépendance des syndicats, leur caractère de véritable organisation de masse

---

Roger, « 1936-1973 La démarche communiste », *Cahiers d'histoire de l'institut Maurice Thorez*, n°3, avril-mai 1973 - pp. 22-23.

<sup>163</sup>EL n°5, 25 novembre 1946.

<sup>164</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n°1, juillet 1948.

<sup>165</sup> HENRY André, *Dame l'école*, op. cit. - pp. 120-121.

<sup>166</sup> « Ne laisser sans réponse aucune attaque contre le Parti et contre l'Union soviétique et les démocraties populaires, donner toute explication fondamentale indispensable avec un esprit offensif (événement de Berlin) et démasquer les auteurs de calomnie, mais ne pas permettre diversion et ramener la discussion au véritable problème : offrir une issue à la situation actuelle. » Archives PCF, secrétariat, 7 juillet 1953.

<sup>167</sup> Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

<sup>168</sup> Intervention au Congrès de Saint-Malo du SNI. Rappelé dans 2 BB 80, *Bulletin intérieur de liaison et de documentation syndicale*, n° 3, Pierre Desvalois et Denis Forestier, 26 octobre 1960. La suite du bulletin prouve pourtant la tonalité anticommuniste de leurs propos, entendue comme une hostilité systématique et particulière au communisme : « Toutes les Églises se retrouvent dans la même intransigeance, dans le même sectarisme que définit si bien le mot célèbre : "Qui n'est pas avec moi est contre moi". »

exigeraient-ils (...) qu'une discrimination soit faite contre les travailleurs communistes ? Cela se fait, en Amérique notamment, et cela a lieu conjointement avec la chasse aux démocrates par le gouvernement et la discrimination raciale dirigée contre les noirs. »<sup>169</sup> Le refus de toute discrimination à caractère politique motive également des unitaires non communistes, tel Jean Petite qui relate qu'il « se prononçait contre l'exclusion des communistes du mouvement syndical. Parquer les communistes est impossible et dangereux. »<sup>170</sup>

Pour accepter de militer dans le courant unitaire, il faut en effet tolérer la présence de communistes, puisque le syndicalisme enseignant offre le choix d'autres tendances. De fait, le rejet de l'anticommunisme apparaît comme un élément identitaire du courant, y compris pour les non communistes. André Drubay témoigne de son état d'esprit : « J'ai été choqué par la virulence anticommuniste. Je ne dis pas que les militants communistes ne rendaient pas la pareille, mais enfin il y avait vraiment une hargne anticommuniste qui m'a choqué. »<sup>171</sup> Guy Tessier écrit en 1962 : « La tendance B [du SNES] est née de la volonté d'un certain nombre de collègues de s'opposer à un anticommunisme systématique et d'unir dans l'action des communistes et non-communistes en accord sur des principes essentiels. »<sup>172</sup> Il définit donc de façon politique l'identité du courant, par refus de l'anticommunisme. Ceci place le PCF au cœur de la stratégie du courant, attitude paradoxale pour quelqu'un qui n'en est pas membre. L'interprétation de l'anticommunisme diffusé par certains unitaires correspond pleinement aux intérêts du PCF, telle cette motion de 1962 du Conseil syndical de la Marne, qui pose comme principe que :

- « - le refus de l'anticommunisme est le premier acte antifasciste, car le non-refus entraîne une étrange communauté d'objectif avec l'OAS, le pouvoir et la bourgeoisie capitaliste. En particulier le Conseil syndical dénonce comme essentiellement anticommuniste et donc faisant le jeu de l'OAS l'idée que la menace d'un "Front Populaire" créerait un réflexe de défense de la part de la bourgeoisie et que celle-ci basculerait vers l'OAS;
- le dilemme : avec le parti communiste contre l'OAS - ou alors : contre les communistes avec l'OAS, s'impose donc à tous les Français »<sup>173</sup>.

Ce rejet de l'anticommunisme est d'autant plus difficile dans une période de sectarisme particulièrement marqué du PCF.

---

<sup>169</sup> ASU n°29, octobre 1952.

<sup>170</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>171</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>172</sup> Lettre interne au courant, 24 mars 1962, publiée in « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962 - 1967) » Paris, *Les documents de l'IRHSES, supplément à Points de repères*, n°20, janvier 1999 - p. 7.

<sup>173</sup> 2 BB 105, 27 janvier 1962.

**c- Le courant unitaire est-il porteur d'une idéologie communiste ?**

Dans un contexte de forte négation de ses rapports avec le PCF, des marqueurs idéologiques doivent permettre d'évaluer le degré d'originalité du courant unitaire ou son éventuelle conformité idéologique au communisme. Le premier marqueur concerne le philo-soviétisme du courant. Certes, il correspond à un contexte d'illusions d'une bonne partie de la gauche et des intellectuels français, mais le courant unitaire ne manifeste aucune prise de distance avec le régime soviétique, même à la fin des années cinquante. L'évolution de certains de ses membres ne conduit pas à une rupture sur ce terrain. A l'apogée du stalinisme du PCF, des militants unitaires déploient un zèle particulier. Ainsi, en décembre 1949, au conseil syndical du SNI de la Seine, les unitaires proposent que le syndicat salue Joseph Staline à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire<sup>174</sup>...

Un second marqueur touche au marxisme, dont les dirigeants unitaires se recommandent, à mots plus ou moins couverts<sup>175</sup>. Delanoue décrit « un courant de pensée, celui qui voit dans la classe ouvrière la force essentielle de progrès, qui croit à une possibilité scientifique d'interprétation de la réalité sociale. Leurs méthodes d'investigation et d'action — qu'ils soumettent toujours au feu de la critique — établissent entre [membres du courant] une unité de vue »<sup>176</sup>. Pour le SNES, dans les années 1960 encore, Jean Petite estime que le courant développait un « discours hypermarxiste »<sup>177</sup>. Cependant, ce marxisme n'est pas constamment rappelé, il s'agit plutôt d'un élément discret. Le rassemblement se fait sur une base syndicale, non idéologique, et la simple présence de militants chrétiens comme André Drubay interdit de développer tous les thèmes marxistes. Surtout, certains militants réformistes se réclament également du marxisme, même si le fond idéologique de la majorité est plus républicain-laïque. La manière dont Paul Delanoue évoque le marxisme le transforme en une sorte de substitut euphémisé du communisme : dans « le socialisme scientifique », de nombreux militants « ont trouvé là non des vérités révélées, mais un fil conducteur qui leur permit d'être à l'avant-garde des masses, même lorsque dans des moments difficiles, ils furent isolés (par suite d'arrestation de leurs compagnons de combat). Là est notre véritable unité de pensée et d'action, parfois notre raison d'espérer et, comme le disait le colonel Fabien, de vaincre et de vivre. »<sup>178</sup>

Le dernier marqueur relève de l'implicite : nous ne connaissons aucune position ou

---

<sup>174</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine », *op. cit.* - p. 248.

<sup>175</sup> Sol décrit les cégétistes : « Marxistes, pénétrés de la conception de lutte de classe ». *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°44, décembre 1950.

<sup>176</sup> EL n°16, 30 mai 1947.

<sup>177</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>178</sup> Le colonel Fabien est un résistant communiste. EL n°11, 20 mars 1947.

déclaration émanant du courant qui aille à l'encontre des intérêts et des idées du PCF. En général, le discours du courant se situe en retrait de celui du PCF. Il se concentre sur les questions revendicatives, conformément à sa nature syndicale, la période pacifiste de la guerre froide exceptée, mais nous avons pu établir des concordances sur de nombreux thèmes (laïcité, colonisation...). Au cours de notre période, les syndicalistes communistes ne dévient pas des positions générales de leur parti sur les questions politiques en débat, ce qui s'explique certainement par l'absence dans le courant unitaire d'une sensibilité opposée à l'idéologie communiste, avec laquelle ils devraient établir des compromis.

L'époque de la FEN-CGT correspond au discours du courant le plus conforme aux canons communistes. Ses aspects les plus saillants disparaissent peu à peu, car à partir de 1956 et des tensions internes que l'affaire de Hongrie provoque, les communistes comprennent la nécessité de ne pas dépasser certaines limites pour maintenir un courant unitaire puissant et rassembleur. Si le signe d'égalité entre communisme et syndicalisme unitaire s'avère excessif, nous optons pour l'idée de compatibilité entre les deux : un communiste peut et même doit adhérer à l'idéologie et aux pratiques du courant, alors que le syndicalisme réformiste entre en contradiction avec ses convictions.

## **D- Les modalités de l'influence communiste**

Les analyses portant sur le caractère communiste du courant s'appuient sur deux idées : la première considère qu'en cas de majorité de communistes dans un lieu de pouvoir syndical, ceux-ci se comporteront en bloc, formeront une entité indivisible, la seconde occulte la présence de militants non membres du PCF en son sein, ou les qualifie de crypto-communistes. La franchise des témoignages et l'ouverture des archives du PCF permettent de se prononcer.

### **a- Le degré d'autonomie des syndicalistes communistes**

De quel degré d'autonomie disposent les syndicalistes communistes ? Aucun, à suivre Annie Kriegel, qui estime que les rapports entre communistes et non-communistes ne se font pas « d'individu à individu, d'homme à homme, mais de puissance collective à personnalité isolée. »<sup>179</sup> Pierre Le Brun, qui les côtoie dans la CGT au moment où il écrit son livre, complète cette idée : « il est dans la nature des communistes, tels qu'ils sont, où qu'ils se trouvent, de se concerter entre eux et d'agir de façon cohérente, sous le contrôle politique de

---

<sup>179</sup>KRIEGEL Annie, *Les Communistes français, essai d'ethnographie politique*, op. cit. - p. 98.

leur parti (...) il s'agit d'un parti ouvrier et socialiste à discipline quasi militaire, à idéologie, à foi pour d'aucuns quasi-religieuses. »<sup>180</sup> Louis Astre considère aujourd'hui que dans cette « période, l'affiliation politique des communistes se traduit par un assujettissement à la stratégie du PC. »<sup>181</sup> Cette vision hiérarchisée et quasi militaire du PCF ne peut être rejetée en bloc, mais en la suivant, on éprouve des difficultés à penser la pluralité des cultures et des pratiques communistes, les différences sociales et générationnelles<sup>182</sup>. Incontestablement, les communistes valorisent la notion de discipline envers leur direction. Robert Ducol déclare ainsi : « J'étais un militant syndicaliste et communiste discipliné comme nous étions très nombreux à l'être à cette époque. »<sup>183</sup>

Quelle identité compte le plus pour un enseignant membre du parti communiste et responsable syndical ? Certains postulent une unité de ces différentes identités, qui apparaît à la lecture de Marcel Berge : « Cet engagement me paraissait personnellement d'autant plus efficace qu'il se situait simultanément sur le plan professionnel, syndical et politique »<sup>184</sup>. Pourtant, selon Annie Kriegel, il « subsiste, chez les communistes militant dans les syndicats, un indiscutable fond d'idées étranger au patrimoine proprement communiste et qui les distingue assez nettement de leurs collègues militant dans l'appareil du Parti. »<sup>185</sup> Des témoignages font apparaître un clivage de cet ordre entre militants communistes ; les uns considérés comme les représentants du Parti dans la FEN (dont Georges Fournial représenterait l'archétype), les autres présentés comme des syndicalistes. André Drubay déclare à propos de Louis Guilbert : « on sentait celui qui avait une formation politique, mais c'était un syndicaliste ! » En revanche, les « interventions [de Georges Fournial] avaient un caractère politique ». Il ajoute à propos de l'instituteur Daniel Renard, qu'il « est au moins autant un militant communiste qu'un militant syndical. »<sup>186</sup> Etienne Camy-Peyret accorde ce crédit à Philippe Rabier et Cartailleur du SNET<sup>187</sup>.

Bruno Groppo considère que dans les partis soumis au centralisme démocratique, comme le PCF, si « l'opposition ouverte devient impossible, les luttes internes n'en cessent pas pour autant. Les divergences politiques et les rivalités personnelles continuent d'exister, s'exaspèrent même, derrière la façade trompeuse de l'unanimité. »<sup>188</sup> La direction du Parti

<sup>180</sup> LE BRUN Pierre, *Questions actuelles du syndicalisme*, op. cit. - p. 87.

<sup>181</sup> Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

<sup>182</sup> Un enseignant communiste, François Blanchard, déclare : « Je connais autant de militants communistes différents que de militants non communistes, avec des personnalités et des positions politiques extrêmement variées ». Séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

<sup>183</sup> Interview de Robert Ducol, op. cit. - p. 45.

<sup>184</sup> BERGE Marcel, *A nos marques, douze années de luttes pour l'EPS*, Paris, SNEP, 1984, 239 p. - p. 20.

<sup>185</sup> KRIEDEL Annie, *Les Communistes français*, op. cit. - p. 111.

<sup>186</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>187</sup> Ils « étaient des syndicalistes avant tout, ils ne cachaient jamais rien. » Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>188</sup> GROppo Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes », op. cit. - p. 43.

tente de limiter ces divisions, par sa culture et parce qu'une attitude cohérente est un gage d'efficacité. Ainsi, pour le congrès du SNI de 1958, le bureau politique critique « la position plus ou moins claire, les hésitations des communistes ayant des responsabilités dans le SNI, en particulier sur le vote du rapport moral ». Il décide en conséquence lui-même des votes des instituteurs communistes sur le rapport moral et les motions d'orientation<sup>189</sup>.

Le mode de résolution des conflits syndicaux entre communistes fait intervenir l'appareil du parti, ce qui valide la présomption d'ingérence. Bonin écrit à la direction du PCF que son adversaire Lagoutte effectue « un travail *néfaste* au syndicat ». Il préconise une réunion des « militants communistes de base, divisés sur cette histoire - afin de préciser le sens pratique du travail syndical des communistes, contre la politique du "tout ou rien" défendue par Lagoutte qui s'est ainsi attiré la défiance des camarades militants responsables, communistes ou non. »<sup>190</sup> Quand les désaccords concernent des communistes et revêtent une certaine importance, la direction du PCF s'estime légitime pour arbitrer, même si le sujet reste syndical. Léo Figuières, responsable des intellectuels communistes, aide la création du Syndicat national des chercheurs scientifiques, par le départ du SNESup, au grand dam du communiste André Prenant<sup>191</sup>. Ce souci n'est pas toujours suivi d'effets, ainsi, les heurts du courant dans le SNES (la liste B) mettent également aux prises des militants communistes<sup>192</sup>.

Il existe un seuil d'importance politique, à partir duquel les communistes réagissent à l'unisson, au nom de la discipline de parti. L'épisode de la fin de la double affiliation à la FEN-CGT en constitue le meilleur exemple. Malgré les pressions du PCF, le congrès de la FEN-CGT rejette son auto-dissolution. D'éminents syndicalistes communistes, dont le premier d'entre eux, Paul Delanoue, interviennent pour préserver la FEN-CGT. Il paie cette insubordination d'une mise à l'écart à la Fédération internationale des syndicats enseignants. La direction du PCF est contrainte de jouer l'épreuve de force, en interdisant publiquement le 4 janvier 1954 aux instituteurs communistes de militer dans la FEN-CGT. Ceux-ci s'inclinent, mais beaucoup sont traumatisés. En dernière instance, le PCF a obtenu gain de cause, mais en usant de méthodes brutales et au prix d'une crise. Il ne contrôle donc pas tous les faits et gestes des militants unitaires. Par la suite, le choix du leader des communistes dans un syndicat semble appartenir à la direction du PCF, comme en témoignent les péripéties de la succession de Maurice Loi, responsable du courant unitaire dans le SNES. Il exerce cette

---

<sup>189</sup> Archives PCF, BP du PCF, 23 janvier 1958.

<sup>190</sup> Archives Bonin, IRHSES. Lettre de Marcel Bonin à un dirigeant du PCF, 5 décembre 1954 (ou 1953).

<sup>191</sup> « je me souviens avoir eu des discussions très difficiles » avec André Prenant. Interview de Léo Figuières par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>192</sup> « l'opposition n'était pas communistes/non communistes, car il y avait un certain nombre de vieux militants qui étaient au PC et qui n'étaient pas du tout d'accord avec les procédés. » Entretien avec André Drubay.

fonction<sup>193</sup> à partir de 1959 à la demande de Louis Guilbert et sur décision du PCF. En 1965, les divergences augmentant dans le courant, la direction du parti confie cette responsabilité à Gérard Alaphilippe, sans même consulter Maurice Loi<sup>194</sup>. Gérard Alaphilippe confirme avoir « été parachuté. »<sup>195</sup>

Le responsable du courant s'occupe de la constitution de la liste dans le SNI. La direction du parti en discute à certaines périodes, comme Jacques Girault l'a établi à partir des archives du PCF : « Pour la première fois, en 1949, (...) le secrétariat du Parti examine la liste des candidats au Bureau national du SNI et retient une liste de sept candidats. (...) Avant chaque congrès du SNI et de la FEN à partir de 1953, le secrétariat du Parti examine la situation en présence d'enseignants quelquefois militants syndicalistes »<sup>196</sup>. Etienne Camy-Peyret, non membre du PCF, savait que le PCF donnait des consignes de vote pour les congrès du SNI et de la FEN<sup>197</sup>.

Cependant, elles témoignent d'abord des intentions du PCF, concernent essentiellement le SNI et sont suivies imparfaitement. Ceci explique la dispersion de vote qui caractérise le courant unitaire à plusieurs reprises dans la FEN. Par exemple en 1963, une nouvelle démarche de disparition des tendances aboutit à un résultat absurde : les militants unitaires du SNI votent la motion majoritaire, alors que la motion Bouches-du-Rhône maintenue recueille les suffrages des unitaires du SNES, du SNET et des sections départementales unitaires, animées le plus souvent par des instituteurs. Un tel fiasco relativise l'influence des décisions du PCF. Le SNESup, qui comprend pourtant des communistes dans sa direction, émet des votes très variables selon les années.

De plus, les dirigeants communistes ne se préoccupent pas de tous les aspects de la vie syndicale. Du temps de la FEN-CGT, le parti délègue la gestion des questions syndicales à quelques militants de confiance. Cette procédure se perpétue dans le SNES du temps de Maurice Loi, qui évoque « la période » où le militant « est bien en cour » : « on ne discute jamais ce qu'il propose (...) On dit : tel camarade a la responsabilité, c'est lui qui se débrouille. »<sup>198</sup> Par la suite, Maurice Perche affirme que les réunions d'enseignants communistes ne se soucient pas des problèmes techniques ou précis du syndicat, mais de

<sup>193</sup> Il définit ainsi son activité : « j'avais la responsabilité un peu du travail des communistes » dans le SNES. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>194</sup> « j'ai été placé devant le fait accompli. Et c'est ça que je n'ai pas admis, et pour ça que j'ai abandonné toute responsabilité par la suite. Je n'ai pas admis, non pas qu'on me retire cette responsabilité, mais qu'on le fasse sans aucune discussion avec moi ». Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>195</sup> Entretien avec Gérard Alaphilippe, mars 1993.

<sup>196</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France, op. cit.*

<sup>197</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>198</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.



l'orientation générale<sup>199</sup>. Ceci explique qu'André Drubay affirme n'avoir pas ressenti, après 1967, « en tant que secrétaire général du SNES, que le mardi, jour de la réunion du secrétariat, une position commune des communistes se faisait jour, conséquence de la réunion hebdomadaire du lundi avec Juquin »<sup>200</sup>.

En conclusion la direction du PCF donnant des consignes, principalement aux instituteurs communistes, on ne peut donc parler d'indépendance à leur égard. Cependant, ces directives restent assez générales. Les décisions quotidiennes nous semblent prises par les syndicalistes communistes et leurs partenaires, notamment dans les syndicats moins importants que le SNI aux yeux du PCF, même si la direction du parti se donne les moyens d'imposer ses grandes options. Les syndicalistes communistes disposent d'une marge de manœuvre non négligeable, qui varie selon le syndicat (importante en dehors du SNI) et la période (plus grande du temps de la FEN-CGT, et à partir des années 1960<sup>201</sup>).

### **b- Les contacts entre dirigeants du courant et du PCF**

Pour exercer une influence sur les syndicalistes membres du Parti, il faut les informer. Le premier mode de contact consiste en des invitations exceptionnelles des dirigeants communistes du courant aux réunions du secrétariat ou du bureau politique du PCF, pour discuter des questions syndicales. Ainsi au secrétariat du 7 juillet 1953, les syndicalistes Delanoue, Barberet, Fournial sont convoqués<sup>202</sup>. Dans ces réunions, on examine les congrès de la FEN ou du SNI<sup>203</sup>. Par exemple en 1960, Georges Fournial présente un rapport sur la FEN au bureau politique du PCF, qui décide d'examiner l'activité d'un militant « qui doit devenir membre du BN du SNI dans quelques semaines »<sup>204</sup>. Ces réunions suppléent à l'absence de représentants du courant unitaire dans les instances nationales du PCF, contrairement aux représentants de la CGT<sup>205</sup>. Ce dispositif permet un échange : les syndicalistes participent à la discussion, au processus de décision, et peuvent espérer influencer les positions du PCF, que son poids à l'Assemblée nationale rend stratégique pour les enseignants. Si une courroie de transmission existe, elle fonctionne dans les deux sens. Etienne Camy-Peyret note cet avantage : « cela permet aussi à la tendance de s'expliquer

<sup>199</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>200</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>201</sup> Maurice Perche : « on se mêlait de moins en moins de l'organisation (...). C'était les tabous », « à partir des années 1964/1965, déjà ça a commencé. Si je me souviens bien, il y a eu une plus grande indépendance ». Interview par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>202</sup> Avec Cogniot, Lunet et Guy Besse, sur le SNI. Archives PCF, secrétariat, 30 juin 1953.

<sup>203</sup> Le PV demande : « inviter à cette réunion les camarades qui ont des responsabilités à la direction des syndicats de l'enseignement ». Archives PCF, secrétariat, 2 novembre 1954.

<sup>204</sup> Archives PCF, BP 10 novembre 1960.

devant les partis », donc de défendre les intérêts des syndiqués<sup>206</sup>.

Un second mode s'avère moins solennel : des réunions de travail entre quelques dirigeants. Le procès-verbal du secrétariat du PCF prévoit en novembre 1954 une discussion de Pierrard (responsable de la commission instituteurs) avec « Ducol, Buisson, Roulon sur le travail parmi les instituteurs »<sup>207</sup>. Léo Figuières signale cette pratique : « Nous réunissions évidemment (...) de temps à autre, et surtout quand ils avaient des problèmes internes — soit entre eux, soit entre eux et la direction de la FEN — les camarades. »<sup>208</sup> Maurice Perche tient à minimiser leur rôle : « on faisait le point. C'était l'occasion d'échanges, c'était aussi quelquefois l'occasion de discussions plus précises entre les copains. Mais tout cela donc tout à fait informel. » Il raconte que dans les années 1970 encore, Alfred Sorel et Gérard Alaphilippe rencontraient Henri Krasucki « qui était responsable de tous les problèmes syndicaux auprès du Bureau Politique », au siège de la *Vie Ouvrière*<sup>209</sup>. Etienne Camy-Peyret indique « que les réunions entre le PC et les communistes du courant étaient très restreintes, avec Sorel et Alaphilippe. » Il ajoute que les communistes « n'ont pas commis d'erreur fondamentale, les réunions leur ont permis de les éviter. »<sup>210</sup>

Ces réunions ne se cantonnaient pas au niveau national. Dès 1947, Paul Delanoue réunit les communistes membres du conseil syndical du Cher<sup>211</sup>. Une réunion est prévue dans l'Hérault en 1954 « avec la participation de Cogniot », professeur et membre du bureau politique<sup>212</sup>. Maurice Perche explique qu'avant les réunions syndicales départementales, avec des non-communistes, « on faisait des réunions des responsables fédéraux communistes. » Gérard Alaphilippe se souvient qu'au début des années 1960 il a organisé « des réunions dans les fédérations qui se faisaient en deux temps ; il y avait une réunion avec des communistes et puis une réunion de la tendance, puisqu'on avait la tendance. Ou bien alors en trois temps même : les directions fédérales, les communistes », et enfin la tendance<sup>213</sup>. Le secrétariat du

<sup>205</sup> KRIEGEL Annie, *Les Communistes français, op. cit.* - p. 110.

<sup>206</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>207</sup> Archives PCF, secrétariat, 8 novembre 1954.

<sup>208</sup> Interview de Léo Figuières par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>209</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman. Alfred Sorel confirme ce point, et précise : « nous n'avons jamais reçu de consignes d'Henri Krasucki. D'ailleurs, on ne conçoit pas que cela puisse se passer de cette façon, mais nous avons une discussion de caractère politique entre communistes », un échange d'« informations ». Séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

<sup>210</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>211</sup> Il affirme que son but était de « fournir les explications qui lui étaient demandées sur la liberté de l'enseignement et déconseiller la constitution d'une fraction syndicale. » Il les aurait donc réuni pour les inviter à ne pas se réunir... EL n°10, 10 février 1947.

<sup>212</sup> Cette information est donnée dans une correspondance entre syndicalistes unitaires. Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, réponse de Raynal à Buisson, le 22 mars 1954.

<sup>213</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

PCF dresse des listes de départements où porter ses efforts en priorité<sup>214</sup>.

Dernier mode d'interconnexion, des structures permanentes existent, déjà évoquées : la commission des instituteurs et celle des intellectuels. Elles envoient des courriers aux fédérations lors des échéances syndicales, au contenu allusif par mesure de précaution<sup>215</sup>. Pour intensifier son activité syndicale, la direction du PCF constitue en 1961 une commission pour le SNI dirigée par Maurice Perche et Fournial sous la responsabilité de Roland Leroy et une pour la FEN, dirigée par Léon Mauvais et Fournial<sup>216</sup>. Peut-on les considérer comme des fractions ? Depuis leur dissolution officielle en 1936, Henri Heldman considère que les cellules d'entreprise du PC en tiennent lieu<sup>217</sup>. Ce raisonnement n'opère pas pour les enseignants, dont le milieu éparpillé permet rarement d'organiser des cellules. Des réunions nationales et des stages d'instituteurs communistes abordent chaque année les questions syndicales. Gérard Alaphilippe estime à propos des réunions d'enseignants communistes, « qu'il s'agit bien de fractions puisque ce sont des membres du Parti qui discutent du syndicat »<sup>218</sup>. Enfin, la revue *L'Ecole et la Nation* répercute des mots d'ordre en direction des enseignants communistes, des militants syndicaux appartiennent à son comité de rédaction, notamment Alfred Sorel et Daniel Renard<sup>219</sup>.

Les éléments dont nous disposons montrent une intensification des contacts après la disparition de la FEN-CGT, le parti tentant de prendre le relais de la coordination des enseignants unitaires.

### **c- Les non-communistes : sympathisants communistes ou militants indépendants ?**

On raisonne habituellement à propos des non-communistes du courant en terme de manipulation de ceux-ci. Or, toute manipulation nécessite une certaine part de désinformation du manipulé. Dans le cas qui nous intéresse, il serait plus judicieux d'évoquer une surinformation des non-communistes du risque d'utilisation politique du courant, par la grâce des polémiques incessantes à l'intérieur de la FEN. L'option alternative, choisie par les majoritaires et les militants EE, consiste à jeter la suspicion sur le réel éloignement du PCF de ces non communistes. Louis Astre évoque leur « duplicité », estime qu'ils « ne jouaient pas

<sup>214</sup>Archives PCF, secrétariat, 13 avril 1956 et BP, 12 juillet 1961.

<sup>215</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>216</sup>La première comprend Sorel, Blot, Auger et Ducol (membres du BN du SNI), Morlet, Gulon, Beudent, Rustin (rédacteur en chef de *L'Ecole et la Nation*). Celle de la FEN comprend Figuères et Leroy avec Sorel, Blot (CA de la FEN), Maurice Loi, Philippe Rabier, Ravaux (FEN-CGT), Rustin, un représentant du SNESup et un du SNCS sont prévus. Archives PCF, secrétariat, 14 juin 1961.

<sup>217</sup>HELDMAN Henri, « A propos de trois ouvrages sur la CGT », *op. cit.* - p. 102.

<sup>218</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>219</sup> Entretien avec Daniel Renard.

franc jeu » et déclare « préférer les militants [communistes] qui se battent bannière au vent »<sup>220</sup>. Les communistes prennent la défense des unitaires concernés, ainsi Louis Guilbert évoque « ceux qu'on (...) assimile trop facilement » aux communistes<sup>221</sup>. En effet, leur présence constitue un enjeu, puisqu'elle peut démontrer l'indépendance du courant.

La notion même de non-communiste mérite réflexion, car elle définit des militants syndicaux négativement, en référence à un parti auquel ils n'adhèrent pas, constituant en exception ce qui pourrait être une règle. Pour Jean Petite, elle « est toujours mal vécue ». Parlant au nom d'une équipe de militants relevant de ce cas de figure, il ajoute : « le fait de dire : je ne suis pas communiste, signifiait dire (sic) le communiste est un pestiféré, c'est un condamné », nous étions « dans une situation difficile, coincés parce que nous ne voulions pas faire cette dénonciation, mais en même temps, pour les militants que nous étions, et dont certains avaient commencé leur militantisme dans la résistance, nous voulions affirmer aussi que nous étions des citoyens syndicalistes militants, capables de penser par eux-mêmes et de n'être pas simplement des compagnons dits de route. »<sup>222</sup>

Pour qualifier ces militants, Léo Figuères, responsable du travail communiste chez les enseignants, parle « d'alliés des communistes »<sup>223</sup>. Relèvent-ils alors du phénomène des sympathisants communistes ? Stéphane Courtois et Marc Lazar les décrivent comme des lecteurs « des journaux officiellement communistes ou proches (*Libération, Ce Soir*) », des adhérents d'associations proches (CGT, l'Union des femmes françaises, Mouvement de la Paix), qui partagent les analyses du parti, « et mettent l'URSS et Staline au-dessus de tout. »<sup>224</sup> Cette catégorie existe dans le courant, selon le témoignage de Gabriel Vialle, dirigeant unitaire du SNI : « dans un certain nombre de sections départementales, le courant Unité et Action ne rassemblait que des communistes, ou des gens de sensibilité communiste, même s'ils n'avaient pas leur carte. »<sup>225</sup> Maurice Loi estime à propos de la FEN-CGT : « en général les gens qui y étaient étaient d'accord avec les communistes, et il n'y avait pas de problème. Il y avait quelquefois certaines réserves à l'égard des communistes, mais enfin, il n'y avait pas de difficultés »<sup>226</sup>.

Jeanne Levy correspond à ce profil, à tel point qu'elle est invitée à une réunion de cellule communiste et présente le rapport d'introduction sur la décision du bureau politique de 1954. L'un des seuls désaccords dont elle se souvienne concerne la proposition d'installation d'un

<sup>220</sup> Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

<sup>221</sup> EP n°2, novembre 1952.

<sup>222</sup> Intervention de Jean Petite dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

<sup>223</sup> Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>224</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français, op. cit.* - p. 283.

<sup>225</sup> Entretien avec Gabriel Vialle.

catafalque à l'intérieur de la Bourse du Travail à l'occasion de la mort de Staline. Elle adhère finalement au PCF en 1956 et considère que « les communistes étaient pas toujours marrants. »<sup>227</sup> Son parcours peut s'expliquer par le besoin de cohérence sur le plan idéologique. A partir d'un certain degré de responsabilité, les militants syndicaux non communistes consacrent l'essentiel de leur temps libre et de leur réflexion au syndicalisme, or son action postule un certain nombre de référents politiques. Il paraît logique que les plus responsables cherchent à harmoniser l'ensemble de leurs positions, et donc à trouver un débouché politique à leur action syndicale. Dans ce cas, l'adhésion au PCF est postérieure à l'engagement syndical et couronne une évolution<sup>228</sup>.

Cependant, beaucoup de figures non communistes ne cumulent que quelques éléments de la description des sympathisants. Etienne Camy-Peyret entre au cabinet de Charles Fiterman, ministre communiste en 1981 et nous semble avoir toujours manifesté une certaine proximité avec le PCF. André Drubay, secrétaire départemental de l'Oise et membre du conseil national du Mouvement de la Paix, témoigne : « Je n'étais pas proche du PC. D'ailleurs, mes rapports avec les gens du PC ont été facilités par le fait que j'étais pas récupérable. Ils savaient que j'étais différent (...), je ne suis pas en accord ni sur les bases théoriques du PC, ni sur un certain nombre de positions »<sup>229</sup>. Jean Petite occupe également la fonction de secrétaire départemental du Mouvement de la Paix du Nord. Après 1956, le mouvement connaît des tensions internes, avec d'Astier de la Vigerie, et il suit Claude Bourdet, neutraliste, partisan du mouvement anti-nucléaire. Il a certes participé à la Résistance, mais dans un réseau non affilié au Front National : Défense de la France. Aujourd'hui, il ne se considère pas comme un ancien compagnon de route du PCF<sup>230</sup>. Jeanne Levy affirme que Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, « avait une autonomie parfaite avec le PCF »<sup>231</sup>.

D'autres militants semblent rétifs à tout classement : Jules Pouilloux, instituteur syndicaliste-révolutionnaire de la Vienne, s'exclame au congrès fédéral de 1954 : « On peut être cégétiste ou partisan de la paix sans être communiste et on est classé jusqu'à la fin de ses jours. »<sup>232</sup> Il finit par retourner à l'Ecole Emancipée<sup>233</sup>. Un autre militant, Sol, s'avère atypique. Secrétaire général de la section SNI du Puy-de-Dôme, il polémique depuis 1945

<sup>226</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>227</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>228</sup> Entretien avec Gabriel Vialle. Son parcours correspond à ce schéma : « J'ai été responsable dans les Bouches-du-Rhône, je n'avais ma carte à aucun parti, je ne l'ai prise que tardivement pour des raisons personnelles, mais cela n'a jamais été un problème de discrimination. »

<sup>229</sup> Entretien André Drubay.

<sup>230</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>231</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>232</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mardi 2 novembre matin, p. 53.

<sup>233</sup> Biographie du Maitron, *op. cit.*

contre les unitaires, mais rejette l'autonomie au nom de la fidélité à ses idéaux<sup>234</sup>. Ce réformiste pousse alors les cégétistes du département, dont nombre d'instituteurs communistes, à la scission<sup>235</sup>. Mais il garde son indépendance, rejette le rapport moral de Jacqueline Marchand pour le congrès de la FEN-CGT de 1949<sup>236</sup> et développe une argumentation particulière pour prôner le retour à la CGT : « J'ai le sentiment qu'à la CGT, la Fédération de l'Education Nationale pourrait être le moteur d'une minorité modératrice, qui contribuerait à redonner à notre Centrale sa physionomie traditionnelle. »<sup>237</sup>

Il est difficile d'établir la représentativité de ces personnalités fortes, leur influence dans le courant. D'une manière générale, nous estimons que beaucoup de syndicalistes non-communistes correspondent, dans la période étudiée, à un profil de sympathisant communiste, ou au moins d'électeur de ce parti, ce qui n'a jamais signifié un alignement complet et inconditionnel. Certes, Stéphane Courtois et Marc Lazar affirment que « l'électorat communiste fait preuve d'une extraordinaire fidélité. Il exprime un vote d'appartenance, une identité partisane puissante, forte et longtemps inébranlable. »<sup>238</sup> Pourtant, André Drubay récuse une signification aussi substantielle du vote communiste : « il s'est trouvé effectivement qu'assez souvent j'ai voté pour le PC, non pas par une adhésion, ou même une sympathie particulière, mais par tactique électorale. »<sup>239</sup> De plus, ne pas franchir le pas de l'adhésion constitue un acte significatif d'une volonté de conserver sa liberté d'action.

Jean Gaydier, militant non communiste de la Marne, définit aujourd'hui ses motivations :

« d'abord le souci d'un certain radicalisme et le refus des accommodements avec le pouvoir, fût-il socialiste à l'époque, avec souvent la référence à la lutte des classes ; l'attachement à la classe ouvrière (...). En même temps, une volonté d'ouverture pour traiter les problèmes de l'enseignement à l'opposé du repli sur la forteresse. Surtout, (...), le refus de la marginalisation des communistes entraîne le refus de la logique des blocs. Enfin, la prise de conscience de l'importance de la décolonisation (...). Cette fidélité à la CGT aux côtés des communistes n'exclut pas des réserves. Le refus de la logique des blocs ne signifie pas la défense inconditionnelle de l'URSS. La reconnaissance de l'influence du PC dans la classe ouvrière n'est pas la reconnaissance de son rôle dirigeant comme parti de la classe ouvrière. »<sup>240</sup>

<sup>234</sup> Je suis « décidé aujourd'hui, quoi qu'il en soit, à rester fidèle à ce que j'ai été ». *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°31, février 1948.

<sup>235</sup> Cf chapitre 4 et 5.

<sup>236</sup> Assemblée générale du 30 juin 1949, *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n°4, 4ème trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>237</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°44, décembre 1950.

<sup>238</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français, op. cit.* - p. 283.

<sup>239</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>240</sup> Intervention de Jean Gaydier dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche

Des nuances par syndicat et par période s'imposent : le courant du SNES connaît l'émergence dans les années 1950 d'une équipe de militants non communistes soucieux de s'imposer comme tels, d'être des partenaires à part entière du courant. Ils gagnent peu à peu cette place, et influent en conséquence la ligne du courant. Selon André Drubay, l'un des chefs de file de cette mouvance, dans le SNES, il « y avait davantage de possibilités de coopération sur un pied d'égalité en équipe avec des communistes et d'autres, les non-communistes qui étaient avec Sorel [dans le SNI] donnaient davantage l'impression de compagnons de route. »<sup>241</sup>

Finalement, la plus ou moins grande proximité avec le PCF permet de dessiner trois familles distinctes, qui se sont complétées et affrontées dans le courant unitaire.

### **III- UN COURANT PLURALISTE**

Le courant unitaire s'avère beaucoup plus hétérogène que son image monolithique ne le laisse accroire. Il regroupe plusieurs sensibilités dont les conflits jalonnent l'histoire de la FEN.

#### **A- Trois sensibilités complémentaires**

##### **a- Des générations différentes**

Le phénomène des générations constitue une clé interprétative importante. Peter Berger et Thomas Luckmann énoncent l'hypothèse suivante : « Si l'expérience est partagée par plusieurs individus, elle sera sédimentée intersubjectivement, et créera peut-être même un profond lien entre ces individus. »<sup>242</sup> Michel Winock précise que « tout événement ne touche pas, n'imprègne pas de la même façon les individus. On peut parler d'événement dateur lorsque celui-ci frappe de plein fouet des jeunes gens en train de s'éveiller à la conscience politique. »<sup>243</sup> Jean-Pierre Azéma poursuit cette analyse « des événements inauguraux que l'on peut dire générationnels puisqu'ils structurent toute une époque non seulement en donnant à ceux qui les ont vécus un cadre de représentations mentales (...) mais surtout en provoquant et

---

de la FSU, octobre 2001.

<sup>241</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>242</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - p. 97.

<sup>243</sup> WINOCK Michel, « Les générations intellectuelles », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n°22, avril-juin 1989 - p. 18.

de façon durable des comportements propres, des pratiques politiques, sociales, culturelles, des réflexes singuliers, des refus, des défiances, des inclinations. »<sup>244</sup>

Trois générations émergent de notre analyse, que trois événements dateurs — la résistance, la guerre froide et la guerre d'Algérie — marquent dans leurs conceptions respectives. De surcroît, une génération antérieure joue un rôle d'encadrement, malgré sa faible importance quantitative : les militants unitaires, formés dans la période mouvementée de l'entre-deux-guerres (Delanoue, Fournial, Bonin, Guilbert), disposent en conséquence d'une grande expérience. Ils ont milité dans un syndicat minoritaire, la Fédération Unitaire de l'Enseignement, ont connu la réunification syndicale, les conflits fondateurs avec les syndicalistes-révolutionnaires de l'Ecole Emancipée<sup>245</sup>...

L'analyse de Philippe Buton sur les générations communistes nous semble partiellement transposable à notre corpus. Selon lui, la Résistance produit des effets contradictoires en terme de génération politique : « elle joue dans un sens conciliateur. A partir de 1943, l'autocensure du programme maximum communiste a pour résultat que le discours nationaliste et unanime est désormais unique », mais à « l'inverse, la Résistance signifie une importante propension à la radicalisation par le biais d'une pratique inédite non anodine : la clandestinité et la lutte armée. »<sup>246</sup> Incontestablement, certains jeunes unitaires éprouvent quelques difficultés à accepter leur statut minoritaire alors que tout semblait possible à la Libération, ce qui explique que la direction de la FEN-CGT ne parvient pas à les convaincre de militer auprès de leurs collègues autonomes. Des militants non communistes comme André Drubay puisent dans le souvenir de la guerre leurs références essentielles et peut-être un certain attrait pour « le parti des fusillés ».

La guerre froide confère selon Philippe Buton une autre sensibilité à la génération suivante : « son radicalisme qui renoue avec celui de la génération fondamentale et son nationalisme qui tente de prolonger l'élan des années fastes du Front populaire, de la Résistance et de la Libération. »<sup>247</sup> Un militant comme Maurice Loi semble correspondre à cette description. La FEN-CGT constitue un exutoire à la volonté d'action de cette génération et à son rejet de la modération du milieu enseignant. Elle forge une culture militante brutalement remise en cause à partir de 1953.

Enfin une dernière génération émerge à l'occasion d'une situation nouvelle, qui imprime sa marque principalement dans l'enseignement secondaire : celle de la guerre d'Algérie et de l'explosion scolaire. La décolonisation guide l'éveil politique de cette génération, formée

---

<sup>244</sup> AZEMA Jean-Pierre, « La clef générationnelle » *Vingtième siècle revue d'histoire*, op. cit. - p. 4.

<sup>245</sup> FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement », op. cit.

<sup>246</sup> BUTON Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle revue d'histoire*, - op. cit. - pp. 84-85.

<sup>247</sup> BUTON Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle revue d'histoire*, - op. cit. - p. 87.



notamment dans les rangs de l'UNEF, qui aurait pu en partie gonfler les rangs autonomes, si la direction de la FEN avait manifesté la même audace qu'en 1948. Cette génération de la guerre d'Algérie n'a pas eu l'occasion d'adhérer à la CGT et vit donc une relation moins forte avec le syndicalisme confédéré. Le rapport à la CGT perd peu à peu son caractère d'évidence, se transforme en idéal abstrait, qui persiste comme élément identitaire du courant. Malgré la transmission de la culture syndicale, pour un jeune enseignant du début des années soixante, l'essentiel réside-t-il vraiment dans la proximité de combat avec la classe ouvrière ?

### **b- La place relativement privilégiée des non-communistes**

L'une des principales sensibilités repérables dans le courant est constituée par les militants non membres du PCF. Leur place reste généralement oubliée, bien que non dérisoire. Dans le SNI, la majorité des dirigeants syndicaux appartient au PCF, ainsi, Maurice Perche ne se souvient plus aujourd'hui de l'éventuelle présence de non-communistes dans les listes présentées dans les années 1950<sup>248</sup>. Au niveau du département de la Seine, Robert Hirsch constate que 82 % des responsables unitaires ayant répondu à son enquête étaient membres du PCF<sup>249</sup>. Jeanne Levy estime que parmi les élus et les responsables du courant, se trouvent peu de non-communistes, « sauf dans les queues de liste, quand on raclait les tiroirs »<sup>250</sup>. Daniel Renard concède qu'au SNI, « la grande masse des militants du courant unitaire » adhère au PCF<sup>251</sup>.

Pourtant, Georges Fournial, dirigeant communiste du courant dans le SNI et la FEN, affirme que les communistes sont minoritaires dans la FEN-CGT<sup>252</sup>. Il est difficile de vérifier cette assertion, mais elle est crédible au niveau des adhérents, si on retient l'estimation de Paul Gerbod : entre 1954 et 1958, environ 6 000 instituteurs et plusieurs centaines de professeurs et chercheurs seraient membres du Parti<sup>253</sup>, alors que la FEN-CGT comptait plus de 10 000 double-affiliés, principalement instituteurs<sup>254</sup>. Maurice Loi rappelle que la décision du bureau politique de janvier 1954 « concernait les communistes, mais enfin c'était bien évident que si les communistes s'en allaient de la FEN CGT, bon, c'était plus la peine de militer à la FEN-CGT. » Il ne croit pas que ces militants constituaient une majorité, mais qu'« ils avaient beaucoup de postes de responsables »<sup>255</sup>. Constatons toutefois que ce fait contredit d'autres témoignages : Maurice Agulhon considère que les communistes étaient « les plus nombreux » et « donnaient le ton »<sup>256</sup>. Nombre de cégétistes ressentent l'intrusion du bureau politique dans leur vie syndicale comme un traumatisme, qu'ils soient ou non membres du PCF.

La composition de la liste fédérale montre également la forte proportion de militants communistes. Au congrès de 1954, Féraud, un militant de l'EE, affirme dans une intervention virulente que « ceux qui figurent sur la liste des Bouches-du-Rhône, en tête de liste, sont des membres militants du Parti communiste. » Pour répliquer, Etienne Camy-Peyret « demande ou

<sup>248</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>249</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - p. 244.

<sup>250</sup> Interview de Jeanne Levy par Laurent Frajerman, le 10 février 1997.

<sup>251</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>252</sup> Communication au groupe FEN-CHRMSS, 29 avril 1987.

<sup>253</sup> GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, *op. cit.* - p. 120.

<sup>254</sup> D'après Pierre Roche qui a pu consulter les archives de Paul Delanoue. Le chiffre officiel s'élève à 16 000 en 1951. ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, *op. cit.* - 193.

<sup>255</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

finit la tête de liste Bouches-du-Rhône »<sup>257</sup>...

La place attribuée aux non-communistes reflète-elle leur importance réelle ? Selon Jeanne Levy, elle est majorée, puisqu'on lui propose de devenir membre du bureau du SNI en 1953, notamment pour sa qualité de non-communiste<sup>258</sup>. Dès le début des années 1950, Daniel Renard indique que les unitaires s'efforçaient « toujours d'avoir un non-communiste dans les cinq » élus au BN<sup>259</sup>. Ceci semble logique, la liste représente une vitrine importante pour un courant qui souhaite attirer des suffrages variés. Dans le cas de Jacqueline Marchand, Maurice Agulhon considère le fait d'afficher « ostensiblement sa différence de non-communiste », comme un « usage » du PCF<sup>260</sup>. La présence d'André Drubay, non-communiste, en tête de la liste Unité & Action du SNES en 1967, semble bien avoir participé à son succès.

En 1958, le bureau politique du PCF, qui examine l'activité communiste chez les instituteurs, décide de « présenter, si possible, aux prochaines élections du bureau du SNI, une liste commune avec les non-communistes qui permettrait de rassembler des instituteurs d'autres tendances. »<sup>261</sup> Non seulement les documents internes assimilent courant unitaire du SNI et instituteurs communistes, mais la présence de non-communistes est conçue comme un élargissement du courant. Leur nombre augmente, puisque le secrétariat du PCF soutient en 1961 une liste « qui comprendrait des communistes et aussi des non-communistes représentant les sections départementales comme celles du Calvados, signataire de la motion Bouches-du-Rhône au dernier congrès. Au moins l'un des non-communistes serait mis en position d'être élu »<sup>262</sup>.

Cependant, une vision un peu différente s'exprime parmi les professeurs : Jean Petite estime que « dans le courant, quand on n'est pas communiste, il faut faire ses preuves, tandis que des communistes inconnus débarquent quelquefois et sont propulsés à certaines tâches »<sup>263</sup>. Les communistes peuvent se voir dotés d'une légitimité aux yeux de leurs camarades en arrivant dans le syndicat, du fait d'une activité antérieure, contrairement aux militants accomplissant leurs premières armes dans le syndicat. La différence d'appréciation sur la place accordée aux non communistes s'explique par le fait que les communistes du SNI avaient besoin d'élargir le courant, tandis que ceux du SNES, disposant de partenaires nombreux et crédibles aux yeux des syndiqués, pouvaient privilégier leur propre influence

---

<sup>256</sup> Interview de Maurice Agulhon, *op. cit* - p. 42.

<sup>257</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mercredi 3 novembre a.m., p. 88 et p. 105.

<sup>258</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>259</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>260</sup> Interview de Maurice Agulhon, *op. cit* - p. 42.

<sup>261</sup> Archives PCF, Bureau Politique, 23 janvier 1958.

<sup>262</sup> Cette générosité n'est pas excessive, puisque le procès-verbal précise : « en principe nous devrions passer de 5 à 6 ou même 7 sièges »... Archives PCF, secrétariat du PCF, 29 septembre 1961.

<sup>263</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

dans un courant divisé. Notons toutefois que, pour défendre leur conception du syndicalisme dans leur lutte contre la majorité, ces militants non-communistes ont besoin de l'apport des communistes.

### c- La gauche de la SFIO

Le plus sûr moyen de réfuter l'accusation de crypto-communisme, est de montrer que des militants unitaires adhèrent à d'autres partis. Or dès la fin des années 1930, certains membres de l'aile gauche de la social-démocratie participent à la construction du courant unitaire. Cette tradition se perpétue à des degrés divers durant notre période. Alain Dalançon indique qu'en 1948, parmi les partisans de la CGT, figurent les militants de la tendance Bataille socialiste, en passe d'être exclus de la SFIO : « Un manifeste rédigé par Elie Bloncourt professeur de philosophie au Centre national d'enseignement par correspondance » lance « une virulente attaque contre FO et en même temps contre la direction de la SFIO. (...) L'autonomie est dénoncée comme une “stupidité ou une escroquerie”, comme une “forme hypocrite du passage à FO” »<sup>264</sup>. Cependant, ce groupe reste restreint.

Par la suite, Jeanne Levy ne rencontre pas de militants d'autres partis de gauche dans les réunions nationales du courant<sup>265</sup>. Il semble pourtant que Jean Gaydier appartenait à la mouvance socialiste de gauche<sup>266</sup>. Gabriel Vialle affirme que dans les Bouches-du-Rhône, les « camarades qui appartenaient ou étaient proches de la SFIO étaient avec nous alors que ce n'était pas vrai dans d'autres départements. »<sup>267</sup>

Il faut attendre la fin des années 1950 et l'émergence d'une force politique à la gauche de la SFIO pour que le courant en bénéficie en partie (n'oublions pas que la direction du SNI se démarque également de Guy Mollet à cette époque). Le PSU mobilise cette sensibilité social-démocrate de gauche. Or Georges Lefranc présente le courant en 1967 dans le SNES comme la « Liste Unité et Action (communiste ou d'affinité PSU) ».<sup>268</sup> Cette analyse peut être validée partiellement, puisque plusieurs dirigeants unitaires du SNES sont membres du PSU, comme Pierre Antonini et Huguette Bouchardeau, secrétaire de la section académique de Lyon, future secrétaire générale du PSU. André Drubay lui-même précise qu'il était « qualifié de sympathisant du PSU », sans démentir outre mesure : « ça pouvait peut-être m'être attribué avant Rocard ». Il déclare voter en règle générale pour le parti qui « apparaît le plus

<sup>264</sup> DALANÇON Alain, « Et la FEN devint autonome », *Points de repères*, n°23, février 2000.

<sup>265</sup> Entretien avec Jeanne Levy le 10 février 1997.

<sup>266</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>267</sup> Une évolution a dû se produire après la Libération, car les socialistes soutenaient alors une liste minoritaire. Entretien avec Gabriel Vialle.

<sup>268</sup> LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical de la Libération aux événements de mai-juin 1968* - p. 198.

susceptible d'incarner l'union de la gauche, en tout cas d'être le porte-parole de l'union de la gauche »<sup>269</sup>. Cependant, de multiples courants traversent le PSU, auquel appartient également un adversaire des unitaires, Paul Ruff, secrétaire du SERP FEN et ancien leader de la tendance FO dans la FEN.

Le membre le plus caractéristique du PSU est Jean Petite, qui ne militait pas politiquement au début des années 1960. Parmi les secrétaires de S1 du Calvados se trouvaient beaucoup de proches du PSU. Avec 1968, son équipe de syndicalistes PSU se disperse. En 1967, il se présente aux élections législatives pour le PSU, ce qui crée des difficultés dans la section FEN avec Louis Mexandeau, membre du courant et militant SFIO<sup>270</sup>. Dès cette période, en effet, la présence de militants socialistes devient conséquente dans le courant unitaire, comme le note Gérard Alaphilippe : parmi les secrétaires départementaux Unité et Action, « il y avait beaucoup de socialistes »<sup>271</sup>. Le changement de majorité de 1967 peut donc difficilement être interprété simplement comme une victoire des communistes sur les socialistes.

#### **d- L'apport des chrétiens progressistes**

Enfin, les chrétiens progressistes représentent l'une des composantes du courant unitaire, dont le moindre laïcisme leur convenait, d'autant qu'on les classe habituellement parmi les compagnons de route du PCF<sup>272</sup>. André Drubay a d'abord été un sympathisant de la Jeune République, parti catholique de gauche créé par Marc Sangnier. Il se définit comme « disciple du Christ », et écrit dans *La Quinzaine*, organe des chrétiens progressistes, condamné par la hiérarchie catholique, comme les prêtres-ouvriers, avec lesquels Drubay entretient de bons rapports<sup>273</sup>. Il déclare cependant que ses convictions syndicales et religieuses n'ont pas de relation directe.

Jean Petite se définit également comme chrétien et précise qu'il « se sentait à l'aise dans la lutte laïque », il a « fait sa bonne action pour la pétition Debré »<sup>274</sup>. Paradoxalement, André Drubay entretenait d'excellents rapports avec Jacqueline Marchand, secrétaire générale non communiste de la FEN-CGT, qui occupe des responsabilités importantes à l'Union Rationaliste, organisation libre-penseuse.

---

<sup>269</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>270</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>271</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>272</sup> Ce groupe organise en 1948, un « I<sup>er</sup> Congrès de l'Union des chrétiens progressistes ». ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France*, op. cit. - p. 165.

<sup>273</sup> Entretien avec André Drubay, le 18 décembre 1996.

<sup>274</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

## **B- Les conflits internes au courant**

Nous avons souvent validé les analyses d'Yves Poirmeur à la lumière de l'exemple de la FEN. En revanche, nous ne le rejoignons pas quand il estime qu'« alors qu'elles se meuvent dans des formations par nature divisées, les tendances, quelle que soit leur nature, constituent des îlots d'unanimité »<sup>275</sup>. Au contraire, la cohabitation des différentes familles qui composent le courant unitaire s'opère dans l'affrontement et de la division, dont témoigne la fréquente dispersion des votes du courant.

### **a- La permanence des affrontements internes**

A partir du moment où le courant unitaire se voit contraint par le durcissement du climat interne à la FEN de revêtir une forme plus structurée qu'à la Libération, il ne constitue plus un réseau souple aux influences et pratiques diverses. La confrontation de professions et de conceptions militantes diverses provoque de nombreux conflits, qui se poursuivent le long de notre période. Ce phénomène se manifeste particulièrement dans la FEN-CGT, contrainte par son existence même de syndicat séparé de prendre des positions précises. Ducol présente la création de la tendance cégétiste, Unité et Action, en relevant les « divergences doctrinales » de ses fondateurs<sup>276</sup>. Ce qui relevait peut-être de la clause de style en 1948 se révèle vrai. Jean Gaydier signale une « grande tension » en son sein « entre sectarisme et opportunisme. » Sa section départementale, la Marne, soutient « l'orientation opportuniste », et appuie Paul Delanoue<sup>277</sup>.

Les archives de la FEN-CGT gardent des traces de ce vif conflit à l'intérieur des sections. Un militant des Hautes-Pyrénées écrit à la direction nationale d'Unité et Action, pour critiquer l'activité de la section SNI, pourtant dirigée par les minoritaires, mais « centrée sur le corporatisme ». Il craint de ne pouvoir « sortir de l'ornière », car un syndicat FO s'est constitué et les « anarcho-syndicalistes (...) semblent tomber dans le panneau et au lieu de faire du vrai syndicalisme veulent lutter contre FO sur le terrain corporatif où ils se casseront les dents. » Il regrette que les « camarades du parti dans leur ensemble paraissent se réfugier dans la béatitude » et ne se coordonnent pas<sup>278</sup>. Deux groupes sont donc discernables dans ce département, l'un communiste et l'autre syndicaliste-révolutionnaire. Les cégétistes du Puy-

---

<sup>275</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 265.

<sup>276</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n°1, juillet 1948.

<sup>277</sup> Intervention de Jean Gaydier dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de recherche de la FSU, octobre 2001.

<sup>278</sup> Archives FERC-CGT, Carton n°1, Dossier U&A 1951-1952, Lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées.

de-Dôme sont les seuls à quitter le SNI en 1948, sous l'impulsion de l'ancien secrétaire de section réformiste, Sol. Son allié communiste, secrétaire à l'organisation du syndicat FEN-CGT, Pinel, le désavoue dans une lettre à Delanoue en 1949 : « Je crois personnellement que nous avons eu tort (que Sol surtout a eu tort) d'entraîner une partie des instituteurs pour former une section CGT. »<sup>279</sup> La lutte d'influence entre les deux militants conduit même Sol à récuser sa participation à une entrevue avec les autonomes et à proposer Pinel, « plus représentatif »<sup>280</sup>. Après la réunification de la section SNI, les deux militants s'affrontent encore en conseil syndical sur la désignation des délégués au Congrès national<sup>281</sup>.

Le pluralisme n'aboutit pas obligatoirement à des tensions. Depuis la Libération, les unitaires dirigent la section des Bouches-du-Rhône. Gabriel Vialle estime que « l'union qui s'était faite à la résistance de familles très différentes se retrouvant sur des points communs » se perpétue, grâce à une pratique rassembleuse<sup>282</sup>. Daniel Renard, dirigeant unitaire du SNI, reconnaît « une différence non d'approche, ou d'orientation, mais de visages concrets entre le courant dans le SNI et le courant dans le SNES. »<sup>283</sup> Pourtant, aucune polémique publique n'apparaît entre les deux branches du courant.

On ne peut en dire autant de la situation dans la liste B du SNES à la fin des années 1950. André Drubay distingue à l'intérieur du courant « un bloc jeunes », « le bloc Loi mais il s'est effrité ». Ce pluralisme tourne à la cacophonie : « en 1963 et en 1964, je me suis retrouvé pour le rapport d'activité avec des gens dans la liste qui annonçaient à l'avance : nous sommes plutôt pour, nous sommes plutôt contre, l'abstention. (...) j'étais quand même chargé de faire la déclaration commune au nom de tous ! »<sup>284</sup> Les commentaires de Maurice Loi sur Jean Petite confirment l'impression d'affrontements vifs : il « magouillait pas mal, enfin il cherchait toujours à négocier avec les autonomes, (...) j'ai eu parfois des difficultés avec lui. Mais je crois surtout des difficultés avec Tessier. Enfin, c'est vrai que tout n'était pas idyllique dans la liste au moment où j'y étais. »<sup>285</sup> Aucune procédure n'existe alors à l'intérieur de la liste pour définir une position commune.

Quelques épisodes marquent la limite que les communistes apprennent peu à peu à ne pas dépasser.

## **b- La marque du stalinisme : l'hostilité à Tito et l'affaire Freinet**

<sup>279</sup> Lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949, Archives FERC-CGT, Carton n°2.

<sup>280</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°39, novembre-décembre 1949, janvier 1950.

<sup>281</sup> CS du 14 juin : « Sur la proposition de Pinel, et malgré un avis contraire de Sol, est désigné un cinquième délégué ». *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°47, juin-juillet 1951.

<sup>282</sup> Entretien avec Gabriel Vialle.

<sup>283</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>284</sup> Entretien avec André Drubay.

Le contexte des années 1950 correspond pour le PCF au sommet du stalinisme à la française. Il influence clairement les positions mêmes du courant, tout en provoquant quelques remous. Dans le Puy-de-Dôme, Pinel, instituteur communiste, publie une violente tribune libre sur le PCI, multipliant les accusations improbables. Le cœur de sa diatribe repose sur le slogan de l'« hitléro-trotskisme », l'idée qu'en Espagne, les trotskystes « servent les desseins de Franco, de Hitler, de Mussolini » et que pendant l'occupation, ils « soutiennent la relève ». Il écrit même que cette « cinquième colonne sera à peu près définitivement liquidée en URSS en 1936 et 1937 après les retentissants procès de Moscou. » Ironie de l'histoire, une mise au point est effectuée par Sol, qui rejoindra le courant unitaire au moment de la scission, et précise que les communistes « n'ont pu apporter de preuves. »<sup>286</sup>

Le stalinisme conduit la direction du PCF à une série de ruptures spectaculaires dans les années cinquante, notamment avec le mouvement Freinet (l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, ICEM) accusé de « pédagogisme ». Instituteur communiste, Célestin Freinet occupe une place marginale dans la politique scolaire du PCF, déterminée dès les années 1930 par Georges Cogniot, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure<sup>287</sup>. D'après Michel Barré, militant du mouvement Freinet, les prémices de la rupture se manifestent dès 1943, avec une campagne hostile du PCF, à laquelle participera Paul Delanoue : « l'existence d'un mouvement dynamique, non aligné parce que pluraliste, et ressenti comme “une école dans l'école” devient sans doute de plus en plus intolérable. » Une polémique s'enclenche dans *la Nouvelle Critique* à partir d'avril 1951 et des communistes relaient ces critiques au Congrès de l'ICEM de 1953<sup>288</sup>. Selon Michel Barré, la crise affaiblit peu l'ICEM, dont un certain nombre de militants membres du PCF, « écœurés par les falsifications dont il ont été témoins, prennent distance avec leur parti. » Cette rupture affaiblit le rayonnement pédagogique du PCF, mais ses conséquences pour le courant unitaire restent difficiles à appréhender. Le journal de la FEN-CGT, *L'Action Syndicaliste Universitaire* de mars-avril 1952, publie un article de Delanoue sur le mouvement Freinet qui cite Cogniot et fait allusion à ce débat, sans en préciser le contenu. Par la suite, nous n'avons pas trouvé d'écho au divorce entre Freinet et le PCF. Sur le long terme, l'Ecole Emancipée s'est implantée dans l'ICEM, mais nous ne pouvons détailler cette évolution, qui a certainement pénalisé le courant unitaire.

La question du titisme donne lieu aux débordements les plus spectaculaires. Les

---

<sup>285</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>286</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°25, décembre-janvier 1947.

<sup>287</sup> PENNETIER Claude - PUDAL Bernard, « La certification scolaire communiste dans les années trente », *Politix*, n°35, 1996 - pp. 86-87.

<sup>288</sup> Il s'agit d'une revue communiste. BARRÉ Michel, *Célestin FREINET, un éducateur pour notre temps*, op. cit. - pp. 115, 117, 120, 123.



adversaires du courant, et notamment les militants de l'École Emancipée, ont vite perçu l'intérêt de développer des relations amicales avec le régime yougoslave. Ainsi, la section de l'Hérault, un de leurs bastions, organise un voyage de normaliens dans ce pays. La réaction de la Commission départementale des jeunes FEN-CGT, publiée dans le journal de la FEN-CGT, ne manque pas de sel : « Ne pars pas, tu servirais le fascisme, tu servirais les ennemis de la paix. » Les dirigeants de l'E.E. sont décrits de la sorte : « Valière, l'agent titiste payé par Delbos ; Burguière, du PCI, ce groupuscule qui fut à la solde de Hitler ». La conclusion affirme : « Tu n'iras pas en Yougoslavie. Tu n'es pas à vendre. Tu as choisi le métier d'instituteur, pas celui de flic. »<sup>289</sup>

Les militants unitaires tentent d'éviter ce débat, l'un d'eux suggère en 1949 à Delanoue de « mépriser » les « attaques » de Valière. Il ajoute : « Toutefois, en Post-Scriptum sur un ton de profond mépris vous devriez signifier que des provocateurs antisoviétiques ont bavé avant-guerre, que d'autres bavent encore, mais que ces petites manœuvres de diversion en faveur des réformistes ne servent à rien : vous n'y répondrez pas sur le terrain syndical. »<sup>290</sup> Ils semblent pourtant incapables de résister à ce qu'ils nomment eux-mêmes la « diversion titiste ». Au Congrès du SNI de 1950, ils quittent la salle en signe de protestation quand la parole est donnée au délégué « du régime policier de Tito »<sup>291</sup>. Cette réaction vigoureuse des unitaires ne fait pas l'unanimité, comme en convient aujourd'hui Robert Ducol, qui dirigeait les protestataires : « Ce fut un geste politiquement dangereux, car beaucoup de cégétistes non communistes ne nous suivirent pas. »<sup>292</sup> Les unitaires adoptent alors une attitude plus souple. S'ils refusent de participer à une délégation de la FEN en Yougoslavie<sup>293</sup>, l'unitaire Cheylan se contente de refuser de présider la séance du congrès de la FEN dans laquelle la déléguée yougoslave prend la parole, et celle-ci peut s'exprimer sans remous notables<sup>294</sup>. En novembre 1952 encore, un enseignant communiste, F. Canonge déplore une « maladresse sur le Titiste. »<sup>295</sup>

Un tel comportement choque les syndicalistes non membres du PCF, alors qu'il semble moins sectaire que celui adopté par le syndicalisme ouvrier. Jacques Girault note que « la direction du Parti communiste suspecte souvent les enseignants communistes de ne pas être

<sup>289</sup>Lettre à un normalien, ASU, n°15, juin-juillet 1950.

<sup>290</sup>Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n°2.

<sup>291</sup>Ducol. BFI, n° spécial, octobre 1950.

<sup>292</sup>Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 45.

<sup>293</sup>EP n°2, novembre 1950.

<sup>294</sup>Son « allocution (...) est à peine ponctuée de quelques exclamations. » SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°44, décembre 1950.

<sup>295</sup>Archives FERC-CGT, Carton n°1, dossier U&A 1951-1952, réunion de Guilbert, Canonge F et C, Bonnet, Clauzet, Bonin, Schatzmann, Rabier, Barberet en novembre 1952.

assez vigilants et de permettre des infiltrations d'«ennemis du Parti». »<sup>296</sup> Le milieu enseignant était davantage perméable à certaines contestations.

### c- L'écho des dissidences du PCF

Au début des années 1960, le PCF subit de plein fouet les effets de la déstalinisation, des enseignants communistes s'interrogent. Les dissidences se répercutent sur les questions syndicales. Jean Petite considère que les « tensions » à l'intérieur de la liste B du SNES « sont souvent le résultat des mutations à l'intérieur de partis politiques, quand le syndicat devient un terrain d'expérimentation des divergences internes. »<sup>297</sup> Ceux qu'on appelle les Italiens, c'est-à-dire les communistes sensibles à l'évolution du PCI et très investis dans le soutien à l'indépendance algérienne, apparaissent. Victor Leduc, responsable des maîtres d'internat avant la guerre et ancien secrétaire du dirigeant communiste Laurent Casanova<sup>298</sup>, est leur figure emblématique. Louis Astre le considère comme un bon orateur et un dirigeant important<sup>299</sup>. Pour Jean Petite, il « veut une implantation syndicale pour faire passer ses idées. Il s'implante à ce moment-là dans le S3 de Paris », qui sera cogéré avec les autonomes et des militants EE. Au Congrès de 1962 du SNES, la liste B se divise en deux groupes, qui se réunissent dans des salles séparées, car Maurice Loi veut éliminer Leduc de la liste<sup>300</sup>.

René Mouriaux analyse ce conflit comme l'un des effets des transformations du monde scolaire. En effet, en « janvier 1964, Philippe Robrieux est élu au SNES secrétaire de la catégorie maître d'internat, surveillant d'externat (MI-SE). L'ancien secrétaire général de l'UEC incarne la poussée d'une génération qui se propose d'affirmer un syndicalisme unitaire et intercatégoriel. »<sup>301</sup> Les dirigeants communistes ne tolèrent pas que les dissidents procèdent à une alliance entre des « communistes et des gens qui ne l'étaient pas contre d'autres camarades »<sup>302</sup>. André Drubay reçoit un matin un appel téléphonique de Loi, au sujet de la liste unitaire pour les MI-SE, mais il refuse d'intervenir contre Robrieux au nom de la démocratie syndicale<sup>303</sup>. L'intéressé considère rétrospectivement que son activité syndicale l'a peu passionné, il « y consacrait peu de temps ». Sa grande bataille concernait une revendication défendue avec Broué, trotskiste de l'Ecole Emancipée et Ruff, secrétaire du

<sup>296</sup> GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France », *op. cit.* – p. 212.

<sup>297</sup> Jean Petite, témoignage FSU « De la difficulté d'être Unité et Action », 2002.

<sup>298</sup> Entretien avec Maurice Loi et Alaphilippe.

<sup>299</sup> Entretien avec Louis Astre, 11 juin 2003.

<sup>300</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>301</sup> MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, *op. cit.* - p. 53.

<sup>302</sup> Interview de Léo Figières par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>303</sup> Entretien avec André Drubay.

SERP-FEN et militant PSU, qu'il estime « très intelligent »<sup>304</sup>. Cependant, Gérard Alaphilippe relativise la portée de ces débats : « ça m'apparaît très très marginal. »<sup>305</sup> Assez vite, les principaux animateurs du courant apprécient peu le rapprochement avec des militants gauchistes, ce qui confère à cet épisode un aspect éphémère<sup>306</sup>.

## SYNTHÈSE

Finalement, la pérennité du courant unitaire sur le temps long s'explique par la présence d'éléments structurants incontestables, base de son identité. L'analyse diachronique laisse apparaître une constante paradoxale : le courant recherche constamment un équilibre entre des sensibilités diverses, à travers plusieurs crises. Outre les identités professionnelles et les différences générationnelles, importantes à la fin des années cinquante entre les militants formés par la FEN-CGT et ceux qui puisent leurs références dans la lutte contre la guerre d'Algérie, on détecte une sensibilité non communiste.

La présence de militants non communistes conduit plusieurs fois les communistes à modérer leur discours, dans un contexte de stalinisme qui pousse au dérapage. Beaucoup peuvent être caractérisés comme des compagnons de route du PCF, et quelques-uns parmi eux franchissent le pas de l'adhésion. Mais d'autres s'avèrent plus réfractaires au communisme et affirment leur indépendance. La ligne de partage avec les majoritaires concerne l'anticommunisme, fermement rejeté. Le résultat paradoxal de cet aspect identitaire réside dans le fait que les non-communistes placent ainsi le PCF au cœur de la stratégie du courant. Cette sensibilité se structure peu à peu dans l'enseignement secondaire et ses repères idéologiques se diversifient, entre christianisme progressiste et PSU. De ce fait, le courant du SNES ne procède pas comme celui du SNI à une surévaluation de l'influence des non communistes dans la composition des listes. La diversité du courant provient également de différences notables entre militants communistes, par exemple du temps de la FEN-CGT ou entre partisans de Robrieux et militants fidèles à la direction du PCF. Une lecture exclusivement politique d'un phénomène syndical échouerait à restituer la complexité des clivages.

---

<sup>304</sup> Entretien avec Philippe Robrieux, 18 mai 1998.

<sup>305</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>306</sup> Pour François Blanchard, dirigeant communiste du SNET, « ce n'est pas parce que Leduc se rattachait à un courant de communistes plus ou moins italien qu'il y a eu des discussions dans Unité & Action sur la conduite des actions. C'est parce que Leduc et Jeanne Brunschwig et d'autres du S3 de Paris proposaient des actions que nous considérons parfaitement irresponsables, c'est-à-dire une grève de 48 heures reconduite sans arrêt et d'autres actions inadaptées. » Intervention dans le séminaire « histoire des tendances de la FEN », de l'Institut de

Les unitaires se distinguent du modèle FEN par un discours hétérodoxe dans certains domaines et une insistance sur des thèmes délaissés habituellement par le syndicalisme enseignant. Logiquement, la laïcité, le cœur de l'identité de la FEN et du SNI, est l'objet d'une telle réappropriation. Un principe dicte les positions unitaires : le refus du sectarisme anticlérical. Tolérant la présence d'une mouvance catholique dans la société française, les unitaires organisent des actions communes avec le SGEN-CFTC et acceptent des compromis sur des questions subalternes comme les Auberges de Jeunesse. Ils osent même critiquer la mystique laïque du SNI. Toutefois, leur posture laïque reste ambivalente, car ils courent un grand risque à trop se détacher du sentiment anticlérical exprimé par la plupart des instituteurs. Ils manifestent donc une grande fermeté sur les questions proprement scolaires, par la valorisation du service public d'enseignement et pour profiter de l'embarras éprouvé par la majorité devant la collusion entre SFIO et MRP. Selon la conjoncture (Troisième Force ou Loi Debré), le terrain laïque permet au courant de pratiquer la surenchère ou le rassemblement interne.

Antoine Prost remarque que les ruptures décisives avec la laïcité datent des années 1950, malgré la mobilisation du CNAL. Il l'explique par le fait que le catholicisme ne menace plus « l'unité de la nation ; un consensus réel entoure les principes républicains, et [la] société est traversée davantage par des conflits d'intérêt, des antagonismes de classe, que par des débats idéologiques. »<sup>307</sup> La FEN et le SNI auraient gagné à écouter Paul Delanoue à la Libération, quand il proposait un infléchissement du combat laïc en ce sens. La stratégie ultra laïciste incarnée par Clément Durand<sup>308</sup> n'a pas permis au SNI de s'adapter à son temps et a laissé l'Eglise Catholique se parer des atours de la modernité.

Le thème du pacifisme devient presque le monopole du courant, qui axe au début des années 1950 toutes ses interventions et revendications autour de lui. Le pacifisme occupe alors le rôle de substitut à une idéologie de lutte des classes. Le courant ne recherche donc pas les compromis sur ce thème avec la majorité, dont il ne partage pas le neutralisme. Loin du pacifisme intégral, le courant unitaire s'inscrit nettement dans la défense du bloc soviétique, paré de toutes les vertus. Il noue des liens étroits avec les syndicalistes enseignants des pays socialistes par l'intermédiaire de voyages, de la diffusion de la pédagogie soviétique.

Le particularisme du courant s'exprime enfin par l'insistance sur l'anticolonialisme, bien avant la guerre d'Algérie. A chaque occasion et dans les nombreux articles parus dans le journal de la FEN-CGT, le courant prend des positions courageuses en dénonçant la situation concrète des peuples colonisés et en ne dissimulant guère les responsabilités propres aux

---

recherche de la FSU, octobre 2001.

<sup>307</sup> PROST Antoine, *Education, société et politiques*, op. cit. - p. 48.

<sup>308</sup> Sur ce débat, cf chapitre 2.

enseignants français. L'écart avec la prose de la FEN est considérable. Cependant, le courant unitaire exprime longtemps des réticences devant certains mouvements nationalistes et cultive des illusions sur la possibilité de nouveaux rapports entre la France et les peuples colonisés. Dans un contexte d'extrême marginalité des thèses indépendantistes, le courant unitaire diffuse néanmoins des idées novatrices.

Peut-on le qualifier de courant communiste ? Le PCF prête d'autant plus le flanc aux accusations sur l'indépendance syndicale que la culture communiste ne reconnaît pas de séparation franche entre les fonctions politiques et syndicales, en ne se limitant pas à l'action politique classique. Il éprouve la tentation permanente de diriger les syndicats, pour diffuser ses idées et bénéficier de leur concours dans les périodes d'agitation sociale ou politique. Le caractère stratégique du syndicalisme enseignant provient de la cohabitation en son sein de militants communistes et socialistes, utile lorsqu'il cherche à renouer le dialogue avec la SFIO. Sa direction nationale aide concrètement le courant unitaire en orientant ses cadres vers le militantisme syndical. La direction du PCF adopte même des consignes de vote pour les congrès du SNI et de la FEN à partir du milieu des années 1950, avec un succès variable.

Le syndicalisme unitaire est parfaitement compatible avec le communisme, nous n'avons discerné aucune opposition entre les deux discours, même si le premier reste plus flou et de nature essentiellement revendicative. Quelques citations, à propos de Staline notamment où lors de la crise de Hongrie, indiquent que les militants unitaires se montrent inégalement soucieux de séparer les deux registres. *A contrario*, un type de syndicalistes communistes apparaît, dans la mesure où certains militants respectent le pluralisme idéologique du courant et les traditions syndicales. L'autonomie des syndicalistes membres du PCF s'avère importante, la direction se contente d'idées très générales, faute de capacité d'intervention dans tous les domaines. Jusque dans les années 1960, les militants communistes des syndicats autres que le SNI jouissent du bonheur de ne pas être sous les feux du projecteur. Jugés moins intéressants, on les laisse vaquer à leurs occupations. Cependant, tous les membres du parti respectent sa discipline, à partir d'un seuil d'importance politique de la question posée.

L'analyse de l'ingérence communiste dans le courant unitaire doit donc tenir compte de plusieurs critères : la période (la FEN-CGT fonctionne sans consignes de la direction du PCF), l'attitude des dirigeants communistes enseignants (disciplinés ou non), et le rapport de force avec les non-communistes. Paradoxalement, le discours du courant correspond le plus visiblement à celui du PCF quand celui-ci ne s'organise pas pour l'influencer, à l'époque de la FEN-CGT. Ceci impose un retour à l'histoire, au-delà de théories trop globalisantes.

Ces phénomènes ne nous semblent pas fondamentalement différents de l'évolution de la CGT, y compris dans la manière d'appréhender le communisme. D'ailleurs, le courant

unitaire ne manque pas une occasion de défendre les positions de la Confédération dans les questions intersyndicales. Entre la Libération et 1959, il mérite à ce sujet le qualificatif « cégétiste ».



## **Chapitre 12**

**Des pratiques syndicales différentes ?**



Pour admettre l'idée que le courant unitaire dispose d'une identité pérenne, il faut examiner l'originalité de ses pratiques syndicales en regard du modèle FEN<sup>1</sup>. Elles fournissent de précieux indicateurs du caractère réel du syndicalisme unitaire, en acte, au-delà des discours et de l'idéologie affichée. Notre analyse se décline en trois dimensions.

La première concerne les pratiques revendicatives. Les syndicalistes sont amenés en permanence à se déterminer sur des revendications et la conduite des actions. Les unitaires puisent-ils leurs réactions dans un programme clair, notamment pour les questions pédagogiques et corporatives ? Ce programme se distingue-t-il de celui de la majorité ? L'intérêt d'un tel outil dépend beaucoup de sa précision, car les formules vagues aident à surmonter officiellement les contradictions de l'action syndicale, par exemple entre identités professionnelles. Le manque de responsabilités du courant l'incite-t-il à se cantonner à ce niveau plus confortable ?

Au-delà des thèmes généraux, certains aspects des pratiques revendicatives apparaissent particulièrement pertinents dans notre optique comparative. En effet, nous avons remarqué que le modèle FEN se fonde sur la représentation des identités professionnelles et a construit un empire associatif qui démultiplie son influence. A l'inverse, il accorde peu d'importance à certains groupes comme les jeunes ou les femmes. Le courant unitaire prend-il le contre-pied de ces orientations ou s'inscrit-il dans une critique interne ? Il a intérêt à se distinguer de la majorité pour se constituer des clientèles, d'autant plus fidèles qu'elles se sentent négligées par les directions syndicales.

Une fois les revendications définies, le syndicalisme doit les traduire en action. Les unitaires considèrent cet aspect comme leur point fort. Persuadés de constituer une élite militante, ils se font fort de démontrer concrètement leur supériorité, malgré le handicap de l'anticommunisme. L'étude de sections départementales à direction unitaire et des annotations recueillies dans les journaux cégétistes permettent d'appréhender leurs pratiques militantes. Font-ils preuve d'originalité dans la vie de leurs sections, par exemple au niveau des sous-sections ? Quels rapports entretiennent-ils avec les administrations ? Ce critère nous donne l'occasion de jauger leur pragmatisme, puisque le courant combat la plupart des gouvernements, excepté lors de la brève période qui suit la Libération. Enfin, peut-on déceler des normes spécifiques de militantisme ?

---

<sup>1</sup> Nous définissons le concept de « pratiques syndicales » dans le chapitre 8.

## I) LES PRATIQUES REVENDICATIVES DU COURANT

L'étude des pratiques revendicatives du courant unitaire peut se décomposer en trois aspects : les questions pédagogiques, la conduite des actions syndicales, notamment les grèves, et enfin l'effort d'inclusion de l'action de la FEN dans un ensemble plus large, celui de la Fonction publique et de la classe ouvrière.

### A- A l'avant-garde pédagogique ?

Ceux qui se définissent à l'occasion comme l'avant-garde syndicale se postent-ils à l'avant-garde pédagogique ? Les unitaires consacrent peu de temps et d'efforts à définir leurs conceptions pédagogiques, contrairement à la situation prévalant dans les années 1920 et 1930, où ils contestaient fortement l'héritage de Jules Ferry<sup>2</sup>. Néanmoins, cette préoccupation affleure quelquefois, chez Paul Delanoue qui souhaite en 1947 « dégager les grandes lignes (...) d'une pédagogie associant les grands courants progressistes de la pensée contemporaine avec les nouvelles techniques »<sup>3</sup>. Pour se faire, le courant doit se doter d'outils, et affronter les clivages corporatifs.

#### a- Une pédagogie progressiste ?

Peut-on dégager les contours d'une pédagogie progressiste, prônée par le courant ? Mesuré, le constat sur l'école publique s'inscrit dans le registre de la critique constructive. Paul Delanoue évoque « la contradiction croissante entre la théorie et la pratique d'une école restée progressiste et la politique d'un capitalisme décadent abandonnant toute conception évoluée de l'éducation de la jeunesse. » Il songe « à traduire dans la pratique un nouvel idéal pédagogique correspondant aux nécessités de l'époque rude [qu'ils vivent] et aux espoirs de ce que sera demain. »<sup>4</sup> Non seulement la formule reste floue, mais il présente la nécessité d'un projet éducatif nouveau comme la conséquence d'une anticipation des évolutions nécessaires, plus que comme le résultat des défauts du système précédent. Les normaliens cégétistes ne poussent guère non plus l'analyse pédagogique, se contentant de regretter que les jeunes instituteurs soient « mal préparés tant du point de vue théorique que du point de vue pratique

---

<sup>2</sup> Cf RIGLET Marc « L'Ecole et la Révolution. Aspects du discours révolutionnaire sur l'école pendant l'entre-deux-guerres », *Revue française de science politique*, juin 1978 et OUSS Svetlana, *Critique de l'école par les instituteurs révolutionnaires français (1903-1935)*, Maîtrise, [J. Droz-J. Maitron], Paris I, 1974-1975, 269 p.

<sup>3</sup> EL n° 16, 30 mai 1947.

<sup>4</sup> EL n° 6, 6 novembre 1947.

par l'École Normale. »<sup>5</sup> La secrétaire générale de la FEN-CGT, Jacqueline Marchand, dresse un plan d'action dans le premier éditorial de *L'action syndicaliste universitaire* : elle annonce que la FEN-CGT « aura son rôle propre à jouer sur le plan pédagogique », en le réduisant aux « projets de réforme de l'enseignement » et à une question : « Veut-on, ou ne veut-on pas, accorder à l'Éducation nationale les sommes dont elle a besoin pour vivre ? »<sup>6</sup> Les questions de pratique pédagogique des enseignants s'effacent devant les revendications budgétaires, propices à l'action syndicale.

Les quelques pistes creusées s'inscrivent dans la logique du plan Langevin-Wallon, qu'on ne cite pas immédiatement. En 1948, Paul Delanoue entreprend une reconnaissance en paternité du député communiste Georges Cogniot dans cette démarche et décrit l'ambition des enseignants à la Libération : « Les réorganiseurs voulaient faire un tout de la culture intellectuelle, de l'éducation physique et de la formation du caractère dans des établissements scolaires rénovés et modernisés. »<sup>7</sup> La motion unitaire pour le congrès du SNI préconise une action en faveur de la « réforme de l'Enseignement qui ne peut être subordonnée aux difficultés économiques actuelles. »<sup>8</sup> Au cours des années 1950, le plan Langevin-Wallon se transforme peu à peu en « une référence quasi mythique », selon l'expression d'André Robert<sup>9</sup>. Les unitaires revendiquent désormais la précocité de leur engagement en faveur de ce plan<sup>10</sup>. En 1950, à l'occasion de sa retraite, ils organisent un hommage public à Henri Wallon, au nom de deux organisations qu'il préside, le Groupe français d'Éducation Nouvelle et la Fédération internationale des Syndicats d'Enseignants<sup>11</sup>. Par ses propositions de fusion entre les statuts d'instituteur et de professeur, le plan Langevin-Wallon sert d'outil à l'unité des enseignants<sup>12</sup>, par exemple dans la section FEN du Calvados, dirigée par les unitaires, dont Jean Petite<sup>13</sup>. Celui-ci pousse le courant à accentuer sa propagande pédagogique dans ce sens.

Cependant, à partir du milieu des années 1960, le PCF songe à renouveler ses conceptions en la matière et le plan perd une partie de son aura. En 1964, lors du processus de discussion de la motion unitaire pour le congrès du SNI, Alfred Sorel supprime un sous-titre proposé par la section du Calvados : « Pour une réforme de l'enseignement conforme au plan Langevin-

<sup>5</sup>Ils ne détaillent pas leurs griefs. *Courrier des Normaliens FEN-CGT* en 1952.

<sup>6</sup> ASU n° 1, 1er mai 1948.

<sup>7</sup> EL, n° 13, 8 janvier 1948.

<sup>8</sup> Elle précise que « de nombreux pays où la situation était plus difficile qu'en France » ont mis en œuvre cette réforme. EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>9</sup> ROBERT André, *Système éducatif et réformes*, op. cit. - pp. 23-24.

<sup>10</sup> Entretien avec Alfred Sorel : « nous avons été les premiers et longtemps les seuls à diffuser le plan Langevin-Wallon dont la majorité ne voulait absolument pas entendre parler. »

<sup>11</sup> Des pédagogues aussi prestigieux que Piaget et Mme Decroly y participent. EL n° 17, 2 février 1950.

<sup>12</sup> 1 BB 14, lettre de Gaydier, secrétaire de la section de la Marne à Lavergne, 27 décembre 1953 : « les syndicats de catégorie coïncident avec les structures administratives qui apparaissent périmées (premier degré, second degré, technique) ».

<sup>13</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

Wallon », le qualifiant de « non mobilisateur »<sup>14</sup>. Jean Petite date la rupture de 1966, lorsque le PCF, « en faisant son propre projet pédagogique » sous la houlette de Pierre Juquin, « signifiait que le plan était un peu vieillot »<sup>15</sup>.

Le plan Langevin-Wallon résulte d'un compromis, et fait l'objet de critiques. Par exemple, Etya Sorel explique que l'examen d'entrée en sixième provoque un débat en commission entre les réformateurs, telle Mme Seclet-Riou, qui veut le supprimer, et d'autres qui le défendent, dont les instituteurs Bayet, Senèze et Voguet, « afin que les “bons” ne soient pas “noyés” au milieu des “mauvais” », et de créer « des sections homogènes. » La commission s'accorde alors sur le maintien de l'examen comme transition nécessaire<sup>16</sup>. Dans la foulée de mai 1968, Christian Baudelot et Roger Establet dénonceront le thème de « la démocratisation de l'enseignement », développé selon eux « au sein d'une idéologie réformiste », parce que les « performances scolaires inégales sont mises au compte de l'injustice, les notions d'antagonisme et d'exploitation, dans l'analyse du système d'enseignement sont totalement absentes »<sup>17</sup>. Cette critique marxiste des fondements sociaux des inégalités scolaires renoue avec des thèmes en vogue dans les années 1930, mais elle apparaît peu dans le discours unitaire des années 1950-1960. Ainsi, la motion pédagogique du congrès de la section SNI des Bouches-du-Rhône énumère en 1961 « les principes d'une véritable réforme harmonieuse et démocratique de l'enseignement » :

- « - accession de tout enfant au niveau maximum que ses facultés pourront lui permettre d'atteindre ;
- véritable gratuité de l'enseignement à tous les degrés par une aide aux familles dans le cadre même de la prolongation de la scolarité »<sup>18</sup>

Les unitaires peuvent donc participer à la naturalisation des inégalités scolaires, malgré une attention plus forte aux questions sociales<sup>19</sup>. La prudence s'impose au chercheur, telle celle manifestée par Jacques Girault, qui écrit que les représentations scolaires du courant unitaire revêtent « parfois une dimension moins idéalisée du rôle de l'école » que celles de la majorité<sup>20</sup>. L'implication dans les pédagogies nouvelles et la réflexion sur la transmission des savoirs ne constituent pas une obligation pour les militants unitaires, divisés sur le sujet. Selon André Drubay, Maurice Loi, militant communiste du SNES, et auteur du livre *Le désastre*

<sup>14</sup> Précisé à la main. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 21, SNI, brouillon du plan de la « motion d'orientation présentée par les sections départementales », 1964.

<sup>15</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>16</sup> SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon, op. cit.* - p. 143.

<sup>17</sup> BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France, op. cit.* - p. 252.

<sup>18</sup> 42 J 21, motions du Congrès départemental SNI du 22 juin 1961.

<sup>19</sup> Ils souhaitent que « la sélection qu'implique toute orientation ne puisse être basée ni sur la condition sociale, ni sur des impératifs économiques, mais sur les seules aptitudes des enfants. » 1 BB 11, motion pédagogique de la Marne, 17 juin 1955.

*scolaire*<sup>21</sup> « essayait de créer un front de protestation » avec les forces les plus diverses et « avait un point de vue très conservateur »<sup>22</sup>. Dans son témoignage, Jean Petite présente également Maurice Loi comme « maximaliste, à l'image de son livre, qui dénonce le paupérisme en matière d'éducation (...). Ce livre faisait partie du surréalisme de l'époque, contrastant avec la politique de développement scolaire de De Gaulle. »<sup>23</sup> De son côté, André Drubay évoque d'une manière neutre un bastion du conservatisme pédagogique, la Franco-Ancienne (association des professeurs de français et de latin-grec). D'après son témoignage, il défendait les langues anciennes, mais « trouvait la Franco-Ancienne trop fermée. Il n'avait pas le temps de tenter d'influencer la Franco-Ancienne, et préférait se consacrer à la commission pédagogique du SNES. »<sup>24</sup> Il occupe d'ailleurs des fonctions importantes dans cette commission, et estime avec le recul cette tâche « casse-gueule », car « il a fallu que je tienne compte du conservatisme des gens et aussi du fait que dans certains contextes, on ne pouvait pas réclamer des mesures trop révolutionnaires »<sup>25</sup>.

Certains militants unitaires se passionnent plus que d'autres pour ces questions, et le pragmatisme qui imprègne la culture unitaire laisse peu de place à l'utopie pédagogique. Quand Jean Petite — qui fait figure de spécialiste de la question pour le courant unitaire du SNES — évoque ses pratiques personnelles, aucune ne sort du cadre institutionnel de l'enseignement secondaire : il projette les films de la Fédération des œuvres laïques, fait un « one man show » sur un thème un ou deux fois l'an, organise des sorties au théâtre un ou deux soirs par mois<sup>26</sup>.

L'apport essentiel du courant unitaire provient de sa volonté de ne pas couper l'enseignement de la société. Paul Delanoue écrit en 1945 que l'école laïque « n'est pas seulement une école qui instruit, mais une école qui éduque ; elle ne se contente pas de la connaissance des hommes et des choses, mais elle fournit tous les éléments permettant de développer la personnalité de l'enfant dans le cadre du milieu extérieur, en vue de le transformer. »<sup>27</sup> Il ajoute que l'« individualité s'épanouit d'autant mieux qu'elle ne se développe pas en vase clos, mais qu'elle s'harmonise avec le milieu. »<sup>28</sup> Cette auto-limitation en matière de pédagogie nouvelle s'inscrit dans un scepticisme sur son efficacité, comparée à celle d'un changement global de société. Un militant du Cher l'écrit très clairement : « nous

---

<sup>20</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 180.

<sup>21</sup> LOI Maurice, *Le désastre scolaire*, Paris, Editions Sociales, 1962, 308 p.

<sup>22</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>23</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>24</sup> Entretien avec Drubay le 18 décembre 1996.

<sup>25</sup> Selon lui, ce poste s'explique par le fait que les « dirigeants autonomes avaient en tête de [le] récupérer ». Entretien avec André Drubay.

<sup>26</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>27</sup> EL n° 13, 15 mai 1945.

devons faire aux différents groupes d'éducation moderne le reproche d'être trop prétentieux en ce domaine, et d'affirmer comme doctrine, méthode, ce qui n'est bien souvent que procédés, expériences, tentatives pleines d'intérêt, mais sans plus. »<sup>29</sup> Une motion de congrès de la FEN-CGT rend hommage à Freinet, tout en redoutant « que les techniques de l'école moderne enfermées dans le cadre de la société capitaliste, affirment la pérennité de cette société », et en « considérant qu'actuellement ce qui importe avant tout, c'est la nécessité de donner un contenu démocratique et progressiste à l'enseignement »<sup>30</sup>.

Durant sa phase cégétiste, la réflexion unitaire paraît plus avancée sur le contenu des cours, vecteur du changement social espéré. Le dirigeant marseillais du SNI, Jean Buisson, explique en 1952 que les « enseignants cégétistes s'efforcent d'éliminer de leur Enseignement les virus de la bourgeoisie. Ils s'emploient à donner dans le cadre des programmes — même officiels — un Enseignement prolétarien. »<sup>31</sup> Ce vocabulaire correspond à la conception soviétique des années 1920 d'une propagande révolutionnaire auprès des enfants, dans le cadre d'un enseignement de classe<sup>32</sup>. Un instituteur cégétiste assigne « un but » à l'activité pédagogique de la FEN-CGT : la « rédaction d'un manuel d'histoire pour adultes. »<sup>33</sup> Il renoue fortuitement avec une tradition inaugurée par la Fédération Unitaire de l'Enseignement à la fin des années 1920<sup>34</sup>. Notons que du côté du PCF, Pierre Roche estime que sa direction « privilégie cette voie qui joue sur la rénovation des programmes et propose le marxisme comme vérité à enseigner. L'essentiel porte sur les contenus et non sur les méthodes. »<sup>35</sup>

### **b- La volonté de la FEN-CGT de se doter d'une revue pédagogique**

La FEN-CGT s'intéresse au champ pédagogique. Dans cet esprit, le syndicat du Puy-de-Dôme propose aux cotisants de recevoir au choix la revue *Méthodes actives* ou *L'École maternelle française*. Cette initiative ne semble pas aller de soi, puisque l'article précise que la FEN-CGT « n'aliène aucunement sa pleine et entière indépendance, même au point de vue pédagogique. »<sup>36</sup>

Un épisode éclaire la conception dominant le courant unitaire. La FEN-CGT songe en 1949

<sup>28</sup> EL n° 16, 30 mai 1947.

<sup>29</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Chatou, du Cher, juin 1949.

<sup>30</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 1, motion Freinet.

<sup>31</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Buisson au secrétaire général de la Bourse du travail de Marseille, le 19 avril 1952.

<sup>32</sup> BIMBI Eric, *Le Parti Communiste Français et l'Enseignement à l'école primaire de 1921 au milieu des années 1930*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault et A. Prost], 1991, 158 p.

<sup>33</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 1, lettre de Berninet, Hautes-Pyrénées.

<sup>34</sup> LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement*, op. cit.

<sup>35</sup> ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, op. cit. – p. 90.

<sup>36</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

à se doter d'une revue pédagogique ; la consultation des militants permet de percevoir leurs attentes. Un militant du Cantal apporte le soutien de son département, en précisant que les « partisans d'un syndicat d'instituteurs cégétistes détaché du SNI verraient avec plaisir *L'action syndicaliste universitaire* devenir hebdomadaire et comprendre une partie pédagogique. En somme une concurrente de *l'École Libératrice*, avec un esprit tout différent. »<sup>37</sup> En effet, les projets présentés destinent la revue à faciliter le travail des enseignants. Un instituteur de Côte d'Or souhaite que « la revue rende service aux débutants, et aussi aux instituteurs qui militent un peu partout et qui font du post-scolaire. Il faut qu'elle évite des recherches qui perdent du temps. »<sup>38</sup> Un autre, du Cher, estime que la revue doit revêtir un caractère « pratique et théorique. C'est-à-dire en somme essentiellement pratique, la théorie ne devant aider qu'à une meilleure pratique et à la faire progresser. »<sup>39</sup> Un instituteur parisien résume cet état d'esprit :

« pas de bla bla, mais des textes, et des fiches permettant leur exploitation. Je pense que tous les maîtres seront satisfaits, qu'ils soient adeptes d'une pédagogie traditionnelle, ou de méthodes actives, dites nouvelles. »<sup>40</sup>

La revue doit toutefois inclure des articles sur la pédagogie nouvelle ou progressiste. Pinel, dirigeant unitaire du Puy-de-Dôme, recommande d'éviter « soigneusement les inspecteurs, professeurs et pédagogues illuminés généralement trop susceptibles pour être critiqués. » Simultanément, il préconise une revue « progressiste : en tenant compte des dernières découvertes de la science pédagogique, en orientant vers des méthodes actives, mais surtout par le contenu des diverses matières d'enseignement qui y seront développées. »<sup>41</sup> Il suggère une méthode simple : « Rechercher avant tout l'efficacité par la clarté, la simplicité, la mise en relief des idées principales. Pas d'effets littéraires. Des méthodes, des procédés originaux, certes, mais qui donnent des résultats dans les plus mauvaises conditions : classes surchargées, écoles de hameau à classe unique... »

Un militant de la Loire remarque que les jeunes instituteurs « utilisent presque tous, pour leurs préparations, des cahiers-classeurs. Si on imprime des fiches directement insérables dans ces cahiers, ils les achèteront. »<sup>42</sup> Ce souci pragmatique amène à retenir la solution de fiches de cours, réalisées par des instituteurs ordinaires. La section de la Somme se voit contrainte de justifier sa proposition de collaboration de deux professeurs agrégés. L'un d'eux, Jean Poperen, « fait d'ailleurs à Paris (en marxiste) un cours d'histoire aux fonctionnaires des

<sup>37</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, extraits d'une lettre.

<sup>38</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, le 27 juin 1949.

<sup>39</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Chatou, du Cher

<sup>40</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Vanle.

<sup>41</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949.

<sup>42</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Bost à Delanoue, le 8 juin 1949.

PTT »<sup>43</sup>. Le modèle de fiche retenu se signale par sa brièveté, 7 000 signes<sup>44</sup>. Quelques réticences s'expriment : « J'ai peur qu'on s'oriente trop vers du travail tout mâché (leçons toutes prêtes). »<sup>45</sup> Pas une fois, la collaboration avec Freinet n'est envisagée<sup>46</sup>.

Malgré cette intense réflexion et une programmation de la rédaction des fiches, la FEN-CGT abandonne l'idée en mai 1950<sup>47</sup>. Un militant de Meurthe-et-Moselle fournit sans doute l'explication : « La revue pédagogique n'a aucune chance de prendre dans le département, l'abonnement à *l'Ecole Libératrice* étant obligatoire, peu de collègues sont abonnés à une deuxième revue. »<sup>48</sup> La FEN-CGT manque d'audience pour soutenir un projet qui souffre d'une originalité insuffisante. Localement, les initiatives se poursuivent, telle la rubrique « un peu de pédagogie » du bulletin du Puy-de-Dôme<sup>49</sup>. Mais il ne s'agit pas du domaine de prédilection du courant unitaire.

### c- La place de l'agrégation dans la conception unitaire

L'agrégation constitue le symbole du système méritocratique en vigueur dans l'Education nationale. A ce titre, les partisans des pédagogies actives lui réservent de fortes critiques. Le courant unitaire conteste-t-il ce concours ? Remet-il en cause les hiérarchies statutaires ? Les unitaires s'en gardent bien. Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT et agrégée, titre un article : « La défense de l'agrégation est liée à la défense de la culture ». Elle tente de parer les objections des réformateurs : « Ce n'est pas que nous attachions aux titres universitaires une valeur absolue. Mais enfin le diplôme est la consécration des études, et à moins d'estimer que tout notre système de formation des maîtres a fait faillite, il faut reconnaître que les études donnent une certaine qualification ». Partant du constat selon lequel, si l'enseignement du second degré « jouit d'un prestige incontesté dans le monde, cela tient en bonne partie au fait qu'il est donné par des professeurs que leur culture place au-dessus de leur tâche », elle réclame une place prépondérante pour l'agrégation<sup>50</sup>. Ce discours reste conforme à celui de la Société des agrégés, au bureau de laquelle siège Jacqueline Marchand<sup>51</sup>. Ceci explique que Louis Guilbert, leader unitaire du SNES, occupe la fonction de

<sup>43</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, commentaires de la Somme sur la Revue pédagogique.

<sup>44</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Merville à Pinel le 14 juin 1949.

<sup>45</sup> Il suggère « que ces fiches soient surtout des fiches documentaires (genre fiches de la CEL) », la coopérative de Freinet. Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Bibault le 28 juin 1949.

<sup>46</sup> Sur la polémique engagée par le PCF contre Freinet, cf chapitre 11.

<sup>47</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, CA de l'ASU du 16 mai 1950.

<sup>48</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, extraits d'une lettre.

<sup>49</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 9, 2<sup>e</sup> trimestre 1951.

<sup>50</sup> ASU n° 26, mars-avril 1952.

<sup>51</sup> Communication d'Yves Verneuil au groupe de recherches sur le syndicalisme enseignant CHS / UNSA Education, « De l'entente cordiale au splendide isolement : La société des agrégés et les syndicats enseignants de



secrétaire de la catégorie des agrégés masculins entre 1945 et 1948<sup>52</sup>. Dans son témoignage, André Drubay décrit son amitié avec un dirigeant de la Société des Agrégés et de la Franco-Ancienne, Maurice Lacroix<sup>53</sup>.

Cependant, le courant ne défend pas le statu quo. Le témoignage de Maurice Agulhon illustre cette démarche. Il remarque à propos de la responsabilité du cartel qui regroupe les syndiqués des Ecoles Normales Supérieures : « il semble qu'elle revenait "normalement" à la section de la rue d'Ulm et à son secrétaire, en raison du prestige particulier dont bénéficiait notre vieille maison. » Mais comme le cartel revendique l'indice 250 pour tous les élèves d'ENS : « Le secrétaire général de l'École de la rue d'Ulm me convoqua pour me dire que si nous revendiquions l'indice 250 pour les élèves d'Ulm et Sèvres, il fallait ne demander que l'indice 225 pour les "cloutiers" et les autres. La supériorité de Normale Sup devait être reconnue ! Nous n'en fîmes évidemment rien. »<sup>54</sup> Une autre illustration de cette ambivalence provient du projet de revue pédagogique de la FEN-CGT. Quand les cégétistes de la Somme proposent la collaboration de deux professeurs, ils se légitiment en remarquant que le premier « a été sept ans instituteur » et « est marié à une institutrice », tout en notant fièrement que le second a été « premier à l'agrégation »<sup>55</sup>.

Le plan Langevin-Wallon, s'il prévoit une formation professionnelle de cinq ans pour tous les enseignants, maintient d'ailleurs une agrégation réformée, pour enseigner dans le cycle préuniversitaire<sup>56</sup>. Un unitaire du SNES, Camille Canonge, promeut dès 1949 le principe de l'agrégation interne. Il s'érige en porte-parole des détenteurs d'une licence ayant échoué au concours : « Combien de camarades sont passés à côté, tout à côté de l'agrégation, souvent plusieurs fois admissibles et dans des rangs excellents, et ont renoncé au bout de plus ou moins de temps à ce titre ? » Il ajoute : « à trente ans, nombre d'entre nous abandonnent tout espoir et remâcheront toute leur vie l'amertume d'être des ratés de l'agrégation. » Il propose même d'atténuer le niveau de difficulté de ce concours<sup>57</sup>.

#### **d- Les unitaires dans le conflit sur l'école moyenne**

Comment les unitaires se comportent-ils dans le conflit sur l'école moyenne, qui envenime

---

sa fondation (1914) à nos jours », le 22 octobre 2003.

<sup>52</sup> POUZACHE Danielle et DALANCON Alain, « Le SNES et le choix de l'autonomie », *op. cit.* – p. 3.

<sup>53</sup> Entretien avec Drubay le 18 décembre 1996.

<sup>54</sup> On appelle cloutiers les élèves de l'ENS Saint-Cloud. Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.* - p. 42.

<sup>55</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, commentaires de la Somme sur la Revue pédagogique.

<sup>56</sup> ROBERT André, *Système éducatif et réformes*, *op. cit.* - p. 22.

<sup>57</sup> Il émet des suggestions qui se concrétiseront avec le temps, telles que la « dispense de certaines épreuves », la « réduction des programmes (...), non pas dans leur niveau, mais dans leur étendue », pour « les épreuves à caractère pédagogique, (...) rechercher moins de connaissances élevées que de connaissances profondes et la

la vie fédérale ? Jean-Claude Ruano-Borbalan considère à propos du SNI que le « consensus interne en matière pédagogique restait fondamental. Si concernant les rapports politiques Est/Ouest, entre autres multiples exemples, on pouvait être trotskiste, communiste, socialiste, voire “modéré”, lorsque l’enjeu était le système scolaire, on était tous Instituteurs. »<sup>58</sup> Jean Buisson, le spécialiste unitaire, participe activement à la commission pédagogique du SNI et collabore avec le secrétaire pédagogique sur la question stratégique des cours complémentaires<sup>59</sup>. A plusieurs reprises, même au début des années 1950, le bureau national du SNI réalise l’unanimité sur ce sujet<sup>60</sup>. Jean Buisson soutient l’idée d’une présence des instituteurs dans les écoles moyennes<sup>61</sup>, comme les autres dirigeants nationaux, qui promeuvent les cours complémentaires et les opposent aux établissements de l’enseignement secondaire. En 1961 encore, la motion pédagogique de la section SNI des Bouches-du-Rhône affirme la nécessité de la « présence permanente des Instituteurs dans tous les enseignements, maternel, élémentaire, et complémentaire et terminal. »<sup>62</sup>

Cependant, des nuances sont perceptibles avec la position majoritaire. Labrunie rédige en 1949 un rapport « relatif à l’intégration des cours complémentaires dans les établissements du deuxième degré », qui défend une position médiane : « Les cours complémentaires ne doivent pas être supprimés, mais il est nécessaire qu’ils puissent profiter des locaux, du matériel, des laboratoires du lycée ou du collège voisin »<sup>63</sup>. Jean-Claude Ruano-Borbalan note une « adhésion globale » de Jean Buisson au projet du SNI de 1952, mais avec une argumentation divergente, notamment un plus faible souci d’hégémonie des instituteurs dans le cycle d’orientation prévu (le collège d’aujourd’hui)<sup>64</sup>. Cette position dénote un moindre corporatisme des unitaires. Au début des années 1960, ils réfléchissent à des revendications nouvelles, susceptibles de préserver la possibilité pour les instituteurs d’enseigner dans l’école moyenne. Ils proposent donc la promotion sur place, par l’intermédiaire d’un examen et tentent de rassurer les syndiqués en expliquant qu’elle permettrait « une élévation générale du niveau culturel et de la rémunération, mais aussi *en considérant l’école élémentaire et maternelle comme une spécialité. Tout le monde est spécialiste, donc plus personne ne l’est.*

---

maîtrise dans l’art d’utiliser la documentation. » US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>58</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l’enseignement*, op. cit. - p. 80.

<sup>59</sup>A l’occasion des journées spéciales pour les maîtres de CC, il propose un sujet, retenu par Denux. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Le Pemp, le 17 février 1953.

<sup>60</sup> C’est le cas en 1950 du rapport pédagogique, puis d’une motion du BN contre le projet Delbos, et plus tard d’un rapport sur le projet Berthoin. RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l’enseignement*, op. cit. - pp. 75, 90 et 103.

<sup>61</sup> DURAND Clément, « Le SNI et le plan Langevin Wallon. » in SOREL Etya [sous la direction de], *Le Plan Langevin Wallon. Une utopie vivante*, Paris, PUF, 1998, 181 p. - p. 24.

<sup>62</sup> 42 J 21, motions du congrès SNI des Bouches-du-Rhône, 22 juin 1961.

<sup>63</sup> Notons toutefois que cette position ne heurte pas la majorité, puisque la commission pédagogique du SNI approuve ce rapport à l’unanimité. EL n° 15, 13 janvier 1949.

<sup>64</sup> RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le SNI face aux projets de réformes de l’enseignement*, op. cit. - p. 80.

C'est cela le Plan Langevin-Wallon. »<sup>65</sup> Les unitaires du SNI concilient donc l'intérêt bien compris des instituteurs avec une ouverture sur le statut de l'école moyenne et de ses maîtres, dans le cadre du plan Langevin-Wallon. On peut rapprocher cette attitude du positionnement du PCF, qui selon Jacques Girault « accepte mal la tendance à développer les cours complémentaires, qui contribue à maintenir les enfants des couches populaires dans une voie courte, à l'écart des grandes formations classiques et scientifiques dont se réclament certains spécialistes communistes des questions d'enseignement, dont Georges Cogniot. »<sup>66</sup>

Naturellement, les unitaires de l'enseignement secondaire militent en faveur du rattachement de l'école moyenne à cet ordre d'enseignement. Philippe Rabier, dirigeant du SNET, déclare au congrès fédéral de 1947 : « Il faut absolument que nous menions une campagne pour permettre à tous les enfants du peuple d'avoir droit à l'enseignement du second degré, qu'il soit classique, moderne ou technique. »<sup>67</sup> L'adhésion forte au principe d'unification des enseignements primaires et secondaire aide cependant les unitaires à tenter de décrier les relations entre les deux ordres. Dans les discussions sur le projet Berthoin, en 1955, Guilbert s'oppose à Bay sur l'étude précoce du latin dans le cycle d'orientation<sup>68</sup>. François-Georges Dreyfus constate que lors du conflit sur le projet Billères, la liste B du SNES « souhaite que la réforme de l'enseignement “soit réalisée en accord avec les autres syndicats nationaux qui forment la FEN”, autrement dit le SNI. »<sup>69</sup> Dans son souvenir, André Drubay réfute le « simple traditionalisme », mais son soutien au « tronc commun », est conditionnée à « des mesures pour la formation des maîtres », car l'un des « principes » des unitaires du SNES exige « que la qualité de l'enseignement ne baisse pas. »<sup>70</sup> Entre méritocratie et égalitarisme, ils ne résolvent pas la quadrature du cercle.

Etienne Camy-Peyret, militant du SNET, estime aujourd'hui que les rapports entre unitaires du premier et du second degré « n'étaient pas transcendants » à cause de la réforme de l'enseignement :

« L'accord était aisé sur les principes du plan Langevin-Wallon, mais pas sur les détails. Cela provoquait des conflits entre unitaires, qui essayaient de cacher les éléments de division. Le conflit portait sur les cours complémentaires, le SNET réclamant un seul corps, alors que les instituteurs tenaient à leur recrutement spécifique (écoles normales) et étaient contre l'unification du collège. Sorel était en position difficile sur les Cours Complémentaires. Après tout, ce n'était pas si grave,

<sup>65</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>66</sup> GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France*, *op. cit.*

<sup>67</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 20.

<sup>68</sup> Bay fait de son maintien une condition préalable. 1 BB 12, compte-rendu de la CA de la FEN du 2 juin 1955.

<sup>69</sup> DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action », *op. cit.* - p. 221.

<sup>70</sup> Entretien avec Drubay.

on avait des discussions sans accord total. »<sup>71</sup>

## **B- Maximaliste ou constructif ?**

L'activité revendicative du courant unitaire se conforme à l'agenda et aux préoccupations de la FEN, avec toutefois des nuances lors de sa phase cégétiste,. Yves Poirmeur souligne à ce propos qu'à « côté de leur propre programme de travail, les tendances sont obligées d'aborder les problèmes que leur formation a décidé d'inscrire à son ordre du jour et donc de prendre position sur eux. »<sup>72</sup> Ceci ne signifie pas que les réponses apportées par le courant et la majorité coïncident, en matière de programme comme de formes d'action.

### **a- Définir une revendication efficace, un art**

Les unitaires attachent eux aussi de l'importance à l'exercice de formulation des revendications, essentiel dans l'activité syndicale. Ils se dotent de spécialistes, tel un instituteur marseillais qui écrit deux études pour la section SNI : « L'instituteur des Bouches-du-Rhône : statut professionnel et familial. Statut socio-économique de son ménage » et « 1949-1965 : évolution de la démographie scolaire marseillaise »<sup>73</sup>. Loin de vouloir imposer ses perspectives aux syndiqués, Marcel Merville, militant du SNI, affirme : « L'expérience montre qu'une revendication ne peut aboutir que si elle est populaire, que si elle rallie et mobilise la grande masse des intéressés. »<sup>74</sup> Il bénéficie en la matière d'une tradition syndicale issue de la CGTU, qui a toujours défendu des revendications immédiates, même limitées<sup>75</sup>.

Dans l'élaboration des revendications prévaut la volonté de bien représenter l'avis des syndiqués, à l'opposé de tout avant-gardisme. Ainsi, dans une correspondance interne au courant, le secrétaire de la section SNI de l'Ardèche rejette l'idée d'un « Diplôme Pédagogique Supérieur » pour les instituteurs, soutenant qu'il a « des raisons de craindre que la masse des instituteurs actuellement en place ne l'accepte pas »<sup>76</sup>. Dans les discussions préalables au dépôt d'une motion d'orientation, la revendication de « limitation des maxima de service » est annotée avec le commentaire suivant : « comprend pas ? »<sup>77</sup> Le courant recherche donc des revendications claires et qui ne heurtent aucun intérêt. Nous avons vu avec

<sup>71</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>72</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 387.

<sup>73</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, études de J.C. Mossé, 1965 et 1966.

<sup>74</sup> EL n° 18, 10 juin 1946.

<sup>75</sup> DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, op. cit. - p. 131.

<sup>76</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, lettre de Coulomb à Grandemange, le 26 avril 1964.

<sup>77</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, brouillon.

la question de l'agrégation que le courant unitaire ne remet pas en cause les principes qui constituent les fondements de la hiérarchie de l'Education nationale. Il inscrit donc son action revendicative dans le même cadre que la majorité de la FEN.

En revanche, il ne consent généralement pas au même effort de hiérarchisation des revendications, dans la mesure où il n'est pas soumis à l'impératif de négocier, en raison de son absence des responsabilités importantes. Les unitaires établissent généralement des listes de revendications, sans affirmer leurs priorités autrement que par l'ordre de présentation. Ils réclament des actions sur tous les fronts, d'une manière simultanée, arguant qu'un rapport de force plus avantageux changerait la donne. Dans cette logique, ils dénoncent en 1964 le principe du contentieux, qui agence les négociations entre la FEN et le ministère<sup>78</sup> : il « existe et existera toujours, disent les majoritaires, sans accepter de voir que son importance justifie une action générale pour sa seule disparition. » Leurs revendications s'avèrent d'autant plus ambitieuses qu'ils ne précisent pas leurs priorités : ils réclament une « augmentation de 20 % du traitement moyen de chaque catégorie d'enseignants », considérée comme « une avance sur un reclassement de la fonction enseignante », la « promotion sur place » et la prise de « mesures immédiates pour sauver l'Ecole maternelle et élémentaire »<sup>79</sup>. Ils peuvent enfreindre cette règle, afin de rendre plus concret un mouvement de grève. Dans ce cas, ils insistent sur une indemnité, revendication plus palpable, mais dérogoire au statut général des fonctionnaires.<sup>80</sup>

### **b- Opposants systématiques ou syndicalistes constructifs ?**

Les unitaires éprouvent une certaine propension à une plus grande rigidité dans les négociations. Ils exercent une pression constante en faveur du durcissement de la FEN, ce qui constitue leur principale contribution à son activité revendicative. Un militant de la FEN-CGT accuse en 1950 les autonomes de manifester « leur accord avec le sabotage de la formation professionnelle et de la formation physique et sportive de la jeunesse avec une manœuvre de division du corps enseignant sur ces revendications les plus essentielles. »<sup>81</sup> La même année, une circulaire encadrant le remboursement des frais de voyage pour les maîtres d'internat provoque une controverse dans le SNES, entre le courant unitaire qui la refuse totalement et Louis Astre, autonome, qui propose d'« accepter le principe du contrôle, valable en soi, et [de]

---

<sup>78</sup> Il s'agit d'une liste des revendications jugées prioritaires par le ministère. Cf chapitre 8.

<sup>79</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>80</sup> Une motion du conseil syndical des Bouches-du-Rhône propose une grève « essentiellement axée sur l'obtention d'une indemnité de sujétion de 10 % », conforme au projet du CAU. 1 BB 15, 3 juin 1954. Gaydier, de la Marne suggère à Lavergne : « de mettre l'accent sur certains objectifs nettement définis : (...) - indemnité de fonction — acompte de 7 000 F sur revalorisation. 1 BB 14, 25 novembre 1953.

discuter ensuite les modalités »<sup>82</sup>, au nom de l'efficacité tactique.

Le discours unitaire met toujours en valeur l'insuffisance des budgets de l'Education nationale, dans des termes choisis pour frapper les esprits : « misère »<sup>83</sup>, « désastre scolaire »<sup>84</sup>, etc... L'insistance sur les constructions scolaires permet de pointer le délabrement des locaux, de montrer l'ampleur des investissements à réaliser. Labrunie, un militant du SNI, lance ainsi en 1947 une campagne novatrice sur le thème des taudis scolaires, photographies à l'appui<sup>85</sup>, initiative rare pour les publications syndicales de l'époque. Il réclame la bagatelle de « 10 milliards pour les bâtiments scolaires. »<sup>86</sup> Les unitaires dénoncent « le déclassement des personnels de l'Education Nationale » par rapport « aux magistrats et (...) aux militaires »<sup>87</sup>.

Cependant, certaines occasions permettent aux unitaires de démontrer leur capacité constructive, par exemple à la Libération, quand ils partagent les responsabilités syndicales et dans les petits syndicats qu'ils animent, tel le Syndicat national des bibliothèques, qui privilégie la négociation et des revendications modérées<sup>88</sup>. A l'ouverture du congrès fédéral de 1947, Marcel Bonin proclame : « C'est dans ce sens d'un travail constructif que notre congrès s'orientera afin de déterminer une plate-forme d'action revendicative susceptible d'unir l'ensemble de nos syndiqués avec ceux qui ne le sont pas encore »<sup>89</sup>. Secrétaire de catégorie des adjoints d'enseignement du SNES, il défend en 1950 son bilan revendicatif : « Tous les militants qui connaissent la question savent que l'obtention de l'indice 430 pour les AE fut un succès important et que leur intégration dans le système des échelons fut moins défavorable que pour d'autres, pour ne pas dire "plus avantageuse" »<sup>90</sup>. Cette argumentation apparaît digne d'un réformiste, puisqu'elle postule que l'appréciation d'un succès est relative au contexte et notamment aux résultats des autres catégories, ce que les unitaires n'admettent pas toujours.

Les majoritaires repoussent les critiques unitaires, tel Lauré : « Des camarades croient pouvoir affirmer que les mesures intervenues sont négligeables ; selon eux la FEN a mal utilisé des forces et une conjoncture qui cependant l'ont puissamment servi ; comme d'habitude, la FEN a trahi les intérêts de ses mandants. »<sup>91</sup> Ils les soupçonnent aussi de

<sup>81</sup> R. Bonnet. BFI, décembre 1950.

<sup>82</sup> US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>83</sup> Congrès FEN-CGT de 1952. ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>84</sup> Titre du livre de Maurice Loi, dirigeant du courant dans le SNES : *Le désastre scolaire, op. cit.*

<sup>85</sup> Les photographies apparaissent dans le troisième article paru sur le sujet. EL n° 3, 16 octobre 1947.

<sup>86</sup> EL n° 7, 13 novembre 1947.

<sup>87</sup> 1 BB 15, motion du Conseil Syndical des Bouches-du-Rhône 3 juin 1954.

<sup>88</sup> Le « SNB s'était caractérisé par des revendications volontairement modérées pour apparaître comme réalistes et disposer ainsi d'un maximum de chances d'aboutir. » COCHERIL Olivier, *Le SNB, op. cit.* - p. 82.

<sup>89</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - p. 7.

<sup>90</sup> US n° 62, 15 juin 1950.

<sup>91</sup> EP n° 6, mai 1958.

pratiquer un certain opportunisme en la matière, comme l'exprime la section SNI du Puy-de-Dôme :

Si « les mêmes buts avaient été atteints sous leur haute direction, Delanoue et ses amis sauraient les monter en épingle et ne considéreraient pas la deuxième tranche de reclassement, les points supplémentaires aux directeurs de Cours Complémentaires, le traitement des normaliens, la titularisation des intérimaires, la péréquation des retraites comme des réussites négligeables. »<sup>92</sup>

L'exemple le plus abouti de ces évolutions concerne la revendication d'échelle mobile des salaires, rejetée par les unitaires en 1946 dans un contexte de bataille de la production puis promue en 1951, en pleine guerre froide<sup>93</sup>. Souvent, l'oscillation entre pragmatisme et fermeté se repère dans les mêmes textes, telle que cette analyse du rapport moral du SNI, qui distingue aspect positif « difficultés objectives pour réussir une action dans un contexte particulièrement difficile », et aspect négatif : « L'action corporative : les grèves de 24 heures ne peuvent pas avoir de prolongement, car nous n'avons pas de plate-forme revendicative enseignante. (...) On ne veut prendre aucune mesure préventive devant les futurs statuts, on protestera devant le fait accompli, pour l'instant on retarde. »<sup>94</sup>

---

<sup>92</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme*, Bulletin mensuel, n° 37, avril-mai-juin 1949.

<sup>93</sup> Dans l'échelle mobile, les salaires sont indexés à l'inflation. Cf chapitre 2.

<sup>94</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

### c- Toujours partants pour les grèves

Les unitaires poussent au durcissement de l'action revendicative, en réclamant le lancement de grèves<sup>95</sup>. Ainsi en avril 1954, Etienne Camy-Peyret, secrétaire de la section FEN de la Moselle, explique que le bureau local « a regretté le manque de hardiesse de la circulaire nationale de la FEN ; néanmoins, il n'a pas voulu donner un ordre de grève en franc-tireur ». Souhaitant « des mots d'ordre plus fermes de la FEN et du SNI sur le plan national, » il estime que « le mouvement aurait dû être plus ample dans sa durée : 48 heures par exemple, pour marquer la progression vis-à-vis du 9 novembre et [la] volonté d'obtenir satisfaction. »<sup>96</sup> Ce harcèlement obtient des résultats, la majorité doit intégrer ce paramètre dans sa réflexion et dans ses décisions d'action<sup>97</sup>.

Les autonomes leur reprochent de pratiquer l'opposition systématique, de critiquer des résultats jugés constamment insuffisants. Ainsi en 1961, la majorité annule in extremis une campagne de grèves tournantes, ce que dénoncent les unitaires :

« En arrêtant avant sa phase décisive une action capitale pour la défense de l'école publique, dont les premiers mouvements, la préparation même, avaient montré qu'elle serait conduite dans l'enthousiasme et jusqu'au succès par l'immense majorité des enseignants (...), nos dirigeants ont pris la lourde responsabilité de désorienter, de démobiliser nos adhérents, d'affaiblir la confiance dans la FEN »<sup>98</sup>.

Lauré stigmatise leur comportement : « Cette fois encore, ils se sont manifestés aussitôt par un jugement sans nuance qui dénie tout caractère positif à ce que nous avons obtenu ; et ils osent affirmer que l'action continuée eut imposé, à coup sûr, la réussite du plan revendicatif fédéral dont ils avaient, par ailleurs, déjà dénoncé l'insuffisance pour mieux nous accabler si nous l'avions réalisé. »<sup>99</sup> La motion autonome allègue que « la Fédération et ses militants responsables ont eu à subir des attaques partisans et des calomnies de l'extérieur comme de l'intérieur. »<sup>100</sup>

Les unitaires se heurtent à une difficulté dans leurs tentatives d'incriminer l'inaction des majoritaires : les réticences du milieu envers cette forme d'action. Bay utilise ce fait : « Il

<sup>95</sup> « Le congrès mandate fermement la CA, le bureau et le secrétariat de la FEN pour proposer aux autres organisations de fonctionnaires : (...) une grève de durée prolongée de la Fonction Publique à mener avant la fin de 1960. » 2 BB 6, 12 octobre 1960. Additif de la section des Bouches-du-Rhône à la motion corporative.

<sup>96</sup> 1 BB 15, lettres à Lavergne, du 4 et 30 avril 1954.

<sup>97</sup> Dans un meeting enseignant, un cégétiste propose un « paragraphe concernant l'action directe. Ce paragraphe a été voté à l'unanimité moins deux voix. Je considère le vote comme significatif et je dois dire qu'il m'a un peu surpris, car diverses conversations m'avaient laissé entendre la tiédeur des camarades. » 1 BB 8, lettre de Bunisset, section de la Manche à Lavergne, 17 avril 1951.

<sup>98</sup> Motion de congrès. EP n° 1, octobre 1961.

<sup>99</sup> Editorial. EP n° 6, avril 1961.

<sup>100</sup> Ce ton particulièrement vif s'explique aussi par les affrontements autour de la guerre d'Algérie. EP n° 1,



aurait, semble-t-il, fallu déclencher la grève à certains moments. Toutes les fois que l'éventualité d'une grève a pu être envisagée et que les circonstances nous ont permis de le faire, nous avons consulté nos camarades et nous nous sommes conformés à la volonté qu'ils avaient démocratiquement exprimée. »<sup>101</sup> A titre exceptionnel, un unitaire peut récuser cette démocratie directe, tel Brasseul, du SNES, qui « estime qu'une grève peut réussir avec une minorité active. »<sup>102</sup> Promoteur des grèves, Paul Delanoue assimile même le non-paiement des jours de grève à une sanction :

« Les membres de l'Education nationale ne sont pas des saboteurs. Ils rattraperont le temps perdu ; les enseignants, en particulier, termineront leurs programmes annuels. Les sanctions financières pénaliseront donc le seul fait de grève. Elles sont donc une atteinte aux droits inscrits dans la Constitution. Elles s'insèrent dans toutes les manœuvres qui ont eu pour but de briser la grève. »<sup>103</sup>

Cependant, le durcissement se limite à une durée plus grande des mouvements proposés, sans envisager en règle générale des grèves illimitées. Certains militants unitaires, en situation de responsabilité, se révèlent encore moins enthousiastes au sujet de ce moyen d'action. Olivier Cocheril constate que « dans son propre secteur (...), paradoxalement, le SNB allait manifester la plus grande répugnance face à la pratique de la grève. »<sup>104</sup> D'autres se montrent intransigeants, tels les militants du lycée de Quimper qui boudent une journée d'action de la FEN en 1951 « car ils auraient voulu une grève effective de 24 heures »<sup>105</sup>.

Comme le reste de la FEN, les unitaires cherchent des parades à la faible efficacité des grèves de 24 heures, une « nouvelle perspective dans les méthodes de travail et d'action »<sup>106</sup>. Les unitaires tentent d'élargir le registre des actions de la FEN, de faire preuve d'inventivité. Les normaliens FEN-CGT envisagent, après une pétition nationale, de « prévoir une action plus ample comme celle qui permet la conquête du traitement de stagiaire avec, éventuellement, arrêt de travail, meeting »<sup>107</sup>. Ils songent aussi à recourir à la grève des examens. Gaydier écrit en 1953 qu'il convient « de s'orienter vers d'autres formes de grèves : grèves des examens (y compris CEP), grève administrative »<sup>108</sup>. Il élabore avec André Drubay

---

octobre 1961.

<sup>101</sup> Rapport d'activité. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>102</sup> BN du SNES du 15 juin 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>103</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>104</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 86. On constate ce phénomène pour le SNES dans la période postérieure : « la direction Unité & Action entame une apologie de la grève limitée, un panégyrique du rituel oppositionnel, tranquille, sage et raisonnable. Quant à la grève "illimitée", "ce n'est pas une arme émancipatrice miracle", la direction du SNES craint ce type d'action dure qui risquerait, en cas d'échec, de faire reculer la syndicalisation ». MAURY Yann, *Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, op. cit. - p. 173.

<sup>105</sup> 1 BB 8, lettre d'Abdelaziz, secrétaire de la section du Finistère à Lavergne, 3 juin 1951.

<sup>106</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>107</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952

<sup>108</sup> 1 BB 14, lettre de Gaydier, section de la Marne à Lavergne, 25 novembre 1953.

« une stratégie à plusieurs étapes avec des formes différentes, en associant d'autres forces que les forces syndicales, et en particulier les parents d'élèves et l'opinion publique »<sup>109</sup>. Le PCF se soucie également de l'impact de ces mouvements sur l'opinion publique<sup>110</sup>.

### **C- Le souci d'harmonisation avec les autres revendications**

Quelles incidences peut-on observer des liens entretenus par le courant unitaire avec la CGT sur ses pratiques revendicatives ? Défend-il une vision ouvriériste des enseignants ?

#### **a- Les contradictions de la FEN-CGT en matière revendicative**

La FEN-CGT constitue a priori un bel observatoire des pratiques revendicatives du courant, puisqu'il s'incarne dans un syndicat séparé. La FEN-CGT tente de se distinguer sur ce terrain. Sa secrétaire générale, Jacqueline Marchand, lit une déclaration au congrès de 1949 de la FEN :

Nous « n'avons jamais pensé que notre appartenance à la CGT était une affaire sentimentale et qu'elle voulait simplement dire que nous avions le désir, comme cela, théorique, nuageux, de rester en contact avec la classe ouvrière. Nous avons une activité qui est une activité indispensable à des enseignants. »<sup>111</sup>

Les cégétistes créent en 1950 un Comité de Liaison et impulsent des journées d'action. Ils arguent du refus de la FEN de s'y associer pour estimer que les « résultats obtenus sont donc à mettre à l'actif du seul Comité de liaison animé par la FEN-CGT et à l'organisation des journées de protestation des 4 et 5 novembre. »<sup>112</sup> Ils ne renouvellent pas l'expérience. L'abandon de cette méthode indique que les journaux cégétistes surestimaient son impact, la FEN-CGT ne constitue pas une force suffisante pour entraîner seule les enseignants dans l'action.

Or, les autonomes dénoncent cette activité, affirmant que « si l'atmosphère a changé, les cégétistes en portent la responsabilité ; malgré leurs engagements, ils ont mené une action corporative indépendante et quelquefois opposée à celle de la FEN »<sup>113</sup>. Ces pressions aboutissent à la cessation de toute intervention cégétiste sur le plan revendicatif<sup>114</sup>. De ce fait,

<sup>109</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>110</sup> Il décide de « contribuer à ce que (...) la grève des examens et celle des notes ne gênent pas le soutien des parents aux enseignants. » Archives PCF, BP, 9 mars 1961.

<sup>111</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 14.

<sup>112</sup> Le comité a envoyé une délégation auprès de Lavergne. R. Bonnet. BFI, décembre 1950.

<sup>113</sup> Maunoury au congrès du SNES. US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>114</sup> Lors de la réunification de la section SNI du Puy-de-Dôme, un protocole précise « que la défense des intérêts

la FEN-CGT ne dispose plus de l'opportunité d'établir réellement la preuve de son originalité et de son apport syndical. L'un de ses militants, Buvat, écrit même en 1951 qu'elle « ne donne pas l'impression de tenir une place suffisante dans l'action syndicale quotidienne »<sup>115</sup>. L'action au sein de la FEN autonome constituant l'axe revendicatif majeur du courant, il est enclin à privilégier un répertoire protestataire, de critique des actes de la majorité.

### **b- Le reclassement et les zones de salaire**

Loin de s'opposer par principe aux revendications spécifiquement enseignantes, le courant unitaire peut même les privilégier. Il appuie la demande de reclassement, car elle permet d'engager l'action sans attendre. En 1946 et 1947, il défendait déjà cette priorité dans le cadre des négociations avec le gouvernement. Le courant unitaire définit le reclassement comme « un problème propre aux enseignants et pour lequel ceux-ci peuvent engager, au moment opportun, leurs seules forces syndicales. » Leur motion de 1960 le déclare « problème corporatif urgent ;

- parce qu'il assurera la justice dans les traitements de la Fonction publique ;
- parce qu'il apportera la seule solution efficace à la crise du recrutement du personnel enseignant ;
- enfin, parce qu'il a fait l'objet de promesses répétées des ministres successifs de l'Education Nationale, promesses non suivies par l'inscription au budget des crédits correspondants. »<sup>116</sup>

Cependant, la dimension fonctionnariale de l'action syndicale des enseignants garde son importance aux yeux du courant unitaire, lui qui promeut l'unité d'action avec l'UGFF-CGT. Il prend garde de ne pas opposer le reclassement à la revalorisation, d'autant qu'il n'est pas en situation de devoir choisir entre les deux. La boussole revendicative du courant unitaire reste les opportunités d'action concrète ouvertes selon les circonstances par le reclassement ou la revalorisation. Dans la période de la FEN-CGT, l'unitaire du SNES Louis Guilbert parle de la revalorisation, avec des arguments tirés du travail de la CGT, sans même évoquer la FEN<sup>117</sup>. Cette attitude recèle quelques risques, dont celui de comparer l'action revendicative des deux syndicats. Bay constate que sur la revalorisation, revendication commune à toutes les organisations de fonctionnaires, « ces organisations cégétistes, groupées dans l'UGFF à la direction desquelles participent certains camarades du SNES, n'ont obtenu aucun résultat de

---

moraux et matériels des instituteurs du département devant l'Administration et les pouvoirs publics est assurée exclusivement par la Section Autonome. » *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n°42, mai-juin 1950.

<sup>115</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>116</sup> 2 BB 6, 12 octobre 1960. Additif de la section des Bouches-du-Rhône à la motion corporative.

plus que [le SNES et la FEN]. »<sup>118</sup>

Le courant unitaire s’empare également du problème des zones de salaire, dont Daniel Renard, militant du SNI, explique qu’il « tenait beaucoup à cœur de nombreux instituteurs ». Le traitement varie selon la localité pour pallier la cherté de la vie urbaine, les fonctionnaires des zones rurales perçoivent un salaire moindre. Mais des problèmes de découpage suscitent de nombreuses critiques, les instituteurs ressentent ces différences comme une « injustice »<sup>119</sup>. Alfred Sorel raconte qu’en Seine-et-Oise, les instituteurs, « tous issus de l’école normale de Versailles » et remplissant « exactement les mêmes fonctions », constatent que dans un village « près d’Etampes, la rémunération était très sensiblement inférieure à celle d’Argenteuil en première zone (...). Il y a eu une véritable insurrection des collègues qui n’acceptaient pas ça. »<sup>120</sup> L’UGFF-CGT et les unitaires demandent la suppression des zones de salaire. La direction de la FEN soutient cette revendication, mais n’y consacre pas des efforts prioritaires, ce qu’on lui reproche. Par exemple, l’unitaire Thomas intervient dans un meeting commun FO-CGT-FEN-SNI des Côtes-du-Nord en 1958 :

« De nombreuses sections départementales FEN ou sections SNI reprennent actuellement la bataille pour la suppression totale, il est regrettable que nos directions nationales ne prennent pas l’initiative de déclencher, avec l’ensemble des organisations syndicales, un mouvement national pour cette suppression. Jusqu’à quand iront-elles à contre-courant des désirs des syndiqués ? »<sup>121</sup>

### c- Enseignants ou « Travailleurs de l’Enseignement » ?

Faut-il inclure les enseignants dans la communauté des salariés, en privilégiant ce niveau de revendication ? Les unitaires hésitent, qui acceptent depuis la guerre le particularisme du milieu par rapport à la classe ouvrière, jusqu’à la dénomination des enseignants. Auparavant, ils utilisent fréquemment le terme de « Travailleurs de l’Enseignement », employé par l’Internationale des Travailleurs de l’Enseignement<sup>122</sup>, qui autorise l’assimilation des enseignants à la classe ouvrière. Dans la période qui nous intéresse, il devient très rare<sup>123</sup>. Certes un militant de l’ENS d’Ulm, Emmanuel Leroy-Ladurie, soutient le traitement des normaliens, qui pourrait être considéré comme un privilège comparé à la situation des

<sup>117</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>118</sup> Conclusion du rapport moral. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>119</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>120</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>121</sup> 2 BB 40, *Page de la FEN*, bulletin de la section des Côtes-du-Nord du SNI et de la FEN, n° 86, mai 1958.

<sup>122</sup> FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l’Internationale des Travailleurs de l’Enseignement », *op. cit.*

<sup>123</sup> Quelques exceptions : EL n° 18, 12 février 1948 et un tract de la FEN-CGT de 1952, intitulé « Travailleurs

étudiants, au motif que « les études, dans les ENS, prennent et prendront toujours davantage un caractère professionnel, qui fait de nous des travailleurs »<sup>124</sup>. Mais Alfred Sorel, le dirigeant unitaire du SNI théorise dans son témoignage la distance avec les ouvriers :

« J'ai le plus grand respect pour les travailleurs des PTT (je suis fils de facteur...), mais il y a des missions spécifiques pour des travailleurs des postes et pour les travailleurs de l'enseignement que nous sommes, et travailler sur cette matière première, les enfants, suppose des réflexions, un projet qui ne sont pas de même nature que dans d'autres secteurs de la fonction publique qui ont tous leur noblesse. »<sup>125</sup>

Concrètement, le courant unitaire promeut peu de batailles concernant l'ensemble des salariés, malgré son affinité pour la CGT. Le statut de la fonction publique prévoit que le traitement de base correspond à 120 % du minimum vital, même s'il ne fut jamais défini. Le courant utilise cette solidarité de la grille de la fonction publique avec l'ensemble des salaires d'une manière assez rhétorique<sup>126</sup>. Il éprouve des difficultés à aboutir à des actions précises pour son application et le gouvernement supprime ce principe en 1959. Sa défense est d'ailleurs compatible avec celle des écarts de salaires, puisqu'ils sont inscrits dans la grille<sup>127</sup>. Les motions de congrès évoquent quelquefois le SMIG, surtout en 1950, dans un contexte de durcissement de la FEN-CGT, où il devient le centre des revendications unitaires. A la même époque, certains militants affichent une conception élitiste de l'action syndicale, et critiquent leurs collègues : « Notre situation matérielle, moins critique que celle des salariés du bas de l'échelle, notre sécurité d'emploi, nos garanties contre l'arbitraire, inclinent beaucoup de nos camarades à se désintéresser de la situation syndicale. »<sup>128</sup> De tels propos n'aident pas la mobilisation, et démontrent que le courant doit s'adapter au milieu en matière revendicative.

Une publication plus tardive de la FEN-CGT compare les avantages perçus par les jeunes salariés effectuant leur service militaire, mais le seul exemple concret donné est celui d'EDF, et le texte précise : « cette référence est d'autant plus importante que c'est un secteur qui est

---

de l'Education Nationale ».

<sup>124</sup> On reconnaît le thème issu de la Charte de Grenoble de l'UNEF, qui définit l'étudiant comme un travailleur en formation. Cependant, cette assimilation ne sert ici que la cause des normaliens. 1 BB 82, *La Jeunesse Syndicaliste de l'Ecole Normale*, n° spécial ENS, décembre 1950.

<sup>125</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>126</sup> Clauzet dénonce des dispositions gouvernementales qui « abandonnent toute référence au statut de la fonction publique. La clause des 120 %, le minimum vital est ignorée [sic]. Les parités sont rompues avec les salaires effectivement pratiqués dans le secteur privé. » ASU n° 22, octobre 1951.

<sup>127</sup> Guilbert, unitaire du SNES, déclare que « le maintien de la hiérarchie doit être recherché », il propose « la révision du minimum vital. En attendant, il insiste pour que l'on obtienne une indemnité hiérarchique sur la base de 3 000 francs. La loi sur les conventions collectives consacre le décrochage entre le secteur public et le secteur privé. Il faut à tout prix éviter cette dualité. » US n° 59, 15 mars 1950.

<sup>128</sup> Editorial. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

voisin du nôtre »<sup>129</sup>. Ainsi, le point de repère revendicatif des militants unitaires reste globalement le secteur public ; il doit son efficacité à la proximité au monde enseignant. Un tract de la FEN-CGT de 1951 illustre ce paradoxe. Sous-titré : « Le gouvernement a reculé sous la poussée de l'action unie de la classe ouvrière », il insiste sur le retard de rémunération des fonctionnaires par rapport au secteur privé, mais donne une liste de revendications et de propositions d'action axées sur la fonction publique et le monde enseignant. Bref, les ouvriers constituent un exemple par leurs luttes, par leur intransigeance supposée, leur forme de syndicalisme, la CGT ; mais l'action revendicatrice quotidienne établit peu de ponts avec eux. On ne s'efforce guère de construire des solidarités.

La disparition de la FEN-CGT en 1954 atténue encore cet effort minimal de rapprochement revendicatif avec les ouvriers, au profit d'une insertion dans le modèle FEN. Les unitaires continuent à évoquer le SMIG, comme la majorité, mais ils atténuent leurs singularités. Au début des années 1960, après quelques hésitations, les motions unitaires n'évoquent plus que les revendications émanant de la sphère de l'enseignement ou de la fonction publique.

## **II- UNE ATTENTION SPÉCIALE POUR LES CATÉGORIES ET PARTICULARITÉS ENSEIGNANTES**

Comment le courant unitaire gère-t-il les identités professionnelles ? Dispose-t-il d'une politique spécifique en direction de groupes délaissés par la majorité, tels les jeunes ou les femmes ?

---

<sup>129</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

## **A- Le courant est-il victime des mêmes oppositions d'intérêt que la FEN ?**

### **a- L'expression des identités professionnelles dans les conceptions unitaires**

Contrairement à l'École Emancipée, le courant unitaire se réfère à une idéologie syndicale parfaitement compatible avec le rôle de représentation des identités professionnelles. Denis Segrestin signale dans les années 1970 qu'on « analyse souvent la CGT comme si elle était tiraillée entre ses pratiques sociales très “intégrées” et ses références au marxisme », alors que les deux aspects apparaissent complémentaires<sup>130</sup>. En effet, la tradition syndicale unitaire incarnée depuis la Libération par la CGT n'oppose pas l'appartenance à la classe ouvrière et celle à une corporation précise. Pour Denis Segrestin, sa doctrine « du syndicalisme de masse et de classe (...) n'a eu en vérité d'autre terrain d'application concret que celui du métier, considéré comme le pivot de l'organisation et de l'identité ouvrières, c'est-à-dire, en dernier ressort, de l'identité de classe. »<sup>131</sup> Il ajoute même que la « CGT est en France l'organisation qui a pour rôle naturel d'assumer la fonction d'intégration entre les solidarités de profession et les solidarités de classe, pour des raisons qui sont à la fois d'ordre historique, sociologique, idéologique. Ceci tend à confirmer la CGT dans son rôle majoritaire et par contrecoup, à perpétuer dans le mouvement ouvrier français les supports traditionnels de l'identification professionnelle. »<sup>132</sup>

On comprend alors qu'en 1945, lors du débat sur la structure de la FEN, Paul Delanoue rejette en définitive sa transformation en fédération d'industrie et note que même « dans les fédérations ouvrières, on constate la constitution de syndicats nationaux pour certaines catégories de techniciens et de cadres industriels (syndicats d'ingénieurs, par exemple), alors que les uns et les autres travaillent dans les mêmes entreprises, à la même tâche, à des postes différents. »<sup>133</sup> En 1947, secrétaire fédéral à la structure et la propagande, il fait adopter le principe que les congrès des syndicats nationaux aient lieu avant celui de la FEN, ce qui entérine leur rôle prééminent<sup>134</sup>. Dans le SNES, d'après les souvenirs d'André Drubay, un militant comme Marcel Bonin « sentait les problèmes corporatistes de la catégorie, il était extraordinaire, de sorte que malgré tous les préjugés contre les communistes, dans une

<sup>130</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », *op. cit.* - p. 173.

<sup>131</sup> SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste*, *op. cit.* - p. 71.

<sup>132</sup> SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe », *op. cit.* - pp. 160-161.

<sup>133</sup> A l'époque, la FEN est une fédération de la CGT. EL n° 5, 25 novembre 1945. Dans un entretien avec Sorel, à la question « *C'est un peu paradoxal que les ex-cégétistes se préoccupent plus des questions proprement enseignantes ?* » Il répond : « Ça n'est paradoxal que si vous considérez par exemple que la CGT a des revendications étroitement corporatistes. »

catégorie comme les surveillants généraux, au bout de deux ans, il avait les deux-tiers des voix. »<sup>135</sup> Le discours unitaire contre l'autonomie et le corporatisme qu'elle implique reste donc très théorique.

### **b- Les unitaires instrumentalisent-ils des conflits revendicatifs entre Syndicats nationaux de la FEN ?**

Yves Poirmeur pense que « les clivages latents peuvent être exploités par des candidats à la direction de l'organisation dans la lutte pour la représentativité qu'ils mènent contre d'autres »<sup>136</sup>. Les militants unitaires exploitent-ils pour autant les heurts récurrents entre SNI, SNES et SNET ? Leur attitude évolue. Le premier mouvement du courant unitaire consiste en un volontarisme profédéral. Il encourage le dépassement des clivages corporatistes et prône le rapprochement entre syndicats nationaux. Ainsi, dans une AG de la section SNI du Puy-de-Dôme, en 1947, un leader unitaire regrette « l'absence d'Assemblées générales de la Fédération départementale de l'Education Nationale », pour lui donner plus de vie<sup>137</sup>. Paul Delanoue dénonce l'esprit de catégorie, aussi bien celui du primaire, doté d'une « organisation syndicale puissante, active », qui a « quelquefois tendance à considérer comme secondaires les autres organisations universitaires », que celui du second degré, victime de « l'illusion, parce qu'il s'agit de catégories peu nombreuses et hautement qualifiées, que des aménagements substantiels pourraient être obtenus par la seule action des intéressés. »<sup>138</sup>

Après 1948, Guilbert estime à propos d'une grève, dans un Bureau national du SNES, « que le SNI n'a pas été contacté d'une façon suffisamment officielle et qu'on l'a touché un peu par hasard. » Bay « réplique qu'il a écrit le 30 mai »<sup>139</sup>. Quelques mois plus tard, le même « précise la position de Lavergne » dans une réunion<sup>140</sup>. Guilbert défend donc la FEN au lieu d'attiser le conflit naissant avec le SNES. Un autre unitaire, Canonge, demande d'ailleurs au Bureau du SNES « de se mettre en rapport avec les syndicats des chefs d'établissement. »<sup>141</sup> Le programme des cégétistes franciliens de 1951 préconise le « rapprochement de tous les enseignants dans l'établissement », le « développement de l'activité des sections de la FEN. et de l'unité des différentes catégories (instituteurs, professeurs) »<sup>142</sup>. Cette attitude peut

---

<sup>134</sup> Congrès FEN de 1947, séance du 17 mai matin - p. 81.

<sup>135</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>136</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 508.

<sup>137</sup> AG du 10 juillet 1947. SNI, Section du Puy-de-Dôme, *Bulletin mensuel*, n° 29, août-septembre-octobre 1947.

<sup>138</sup> EP n°5 janvier 1946.

<sup>139</sup> Réunion du 15 juin 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>140</sup> BN du 19 octobre 1949. US n° 55, 21 novembre 1949.

<sup>141</sup> CA du SNES du 28 septembre 1949. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>142</sup> *L'Elan Syndicaliste*, n° 6, décembre 1951.



s'expliquer par le caractère intercatégoriel de la FEN-CGT. Paul Delanoue écrit à sa création :

« A la FEN-CGT, nous avons tenté une expérience : celle de grouper des camarades qui pensent différemment, qui viennent de diverses catégories, mais qui ont le désir sincère de se mettre d'accord pour défendre vigoureusement cette Université qu'ils veulent au service du peuple ; expérience positive »<sup>143</sup>.

Une seconde raison proviendrait de la force de leurs convictions idéologiques, qui supplanteraient les divergences d'intérêts. Jean Petite considère globalement que les « autonomes du SNES sont plus anti - FEN que les B [unitaires], qui ont une dimension fédérale plus fréquente »<sup>144</sup>. A propos de la fusion SNES-SNET, Etienne Camy-Peyret, unitaire du SNET, estime avoir « beaucoup contribué à défendre le technique », tout en créant « un sentiment de solidarité entre le technique et le moderne. »<sup>145</sup>

Mais dès le début des années 1950, la stratégie inverse se profile : pour convaincre le Syndicat des maîtres d'Education physique de s'affilier à elle et non à la FEN, la FEN-CGT utilise le refus de la FEN de défendre au Conseil supérieur de la fonction publique la parité des maîtres d'EPS avec les instituteurs, contrairement à la représentante de la CGT<sup>146</sup>. A partir de 1951, les unitaires changent d'orientation du fait de la création du Comité d'Action universitaire et de l'opposition à son action du SNI et de la direction de la FEN<sup>147</sup>. Le CAU donne au courant unitaire l'opportunité d'intervenir plus activement dans la politique revendicative de la FEN, puisqu'une partie de celle-ci a besoin de son soutien. L'ensemble des militants unitaires appuie donc clairement la position du SNES dans les débats fédéraux. Cette évolution provoque quelques discussions internes. Louis Guilbert, qui se félicite que les questions soient « vues davantage par rapport aux syndicats qu'aux tendances », se heurte au scepticisme d'un militant : « Si la lutte de catégorie remplace la lutte de tendance : aucun bénéfice. »<sup>148</sup> Un militant unitaire de la Marne déclare en 1954 que la FEN a « un rôle important de "charnière" à jouer entre les divers syndicats »<sup>149</sup>, une telle définition ne lui accorde pas la première place dans l'organigramme syndical.

Cette attitude ne signifie pas que les militants unitaires se rangent aux positions de leurs syndicats nationaux respectifs, puisque ceux du SNI s'allient aux syndicats les plus décidés. Cela advient en 1954, quand la plupart des syndicats FEN du second degré et de l'enseignement supérieur proposent une grève de 48 heures pour les revendications de

<sup>143</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

<sup>144</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>145</sup> En 1965, la fusion était contrariée par « les préjugés de la base classique et moderne contre les professeurs du technique ». Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>146</sup> EP n° 4, janvier 1949.

<sup>147</sup> Cf chapitre 5.

<sup>148</sup> Beaussier, dans une réunion de novembre 1952, archives FERC-CGT, Carton n° 1, Dossier U&A.

l'Education nationale, malgré les réticences du SNI. Jean Buisson interroge ses correspondants unitaires du SNI : « Pouvons-nous rester en retrait et rompre la solidarité d'action des enseignants en risquant de perdre les avantages — les 10 % par exemple — que pourront gagner ceux qui luttent ? »<sup>150</sup>. En 1964 encore, les unitaires du SNI défendent une revendication en se félicitant qu'elle soit « adoptée par les Congrès du SNES et du SNET. »<sup>151</sup>

Les observateurs en déduisent généralement que le courant unitaire se comporte en héraut paradoxal des groupes enseignants les plus favorisés (Second degré, Enseignement supérieur). Jean Sagnes estime que le courant unitaire, non gêné par la solidarité fédérale « peut se saisir avec plus de facilité de la défense corporative du second degré »<sup>152</sup>. Guy Coq abonde dans ce sens : depuis 1967, date de la prise en main du SNES, « Unité et Action s'est fait porteur du mécontentement et de l'angoisse des enseignants du secondaire, notamment de lycées, de leur sentiment d'être sacrifiés par la majorité fédérale. (...) La marque du discours Unité et Action est souvent la virulence verbale, à l'égard du pouvoir et de la FEN. Celle-ci sert de bouc émissaire : la tactique est de s'arranger pour que l'absence d'action soit mise au compte de la Fédération. »<sup>153</sup> Etienne Camy-Peyret réfute cette vision dans son témoignage : si les unitaires « avaient connaissance des conflits entre Syndicats nationaux, et les retrouvaient », ils « étaient dépassés par la question plus générale de la revalorisation du monde enseignant. »<sup>154</sup>

Des obstacles insurmontables empêchent l'adoption des idées du SNES par des instituteurs unitaires. Même si le courant unitaire profite de la plus grande perméabilité des syndicats du second degré à ses thèses, il pâtit lui aussi de la division entre identités professionnelles. Les unitaires du second degré ne s'opposent pas au discours du SNES sur la hiérarchie, même s'ils développent ce thème moins fréquemment. Un vote emblématique dans la FEN le montre, à propos de l'indemnité uniforme. Cette revendication ne respecte pas la hiérarchie, et favorise donc les salariés les moins payés. Le SNI vote pour, comme les instituteurs unitaires, tandis que le SNES, le SNESup et le SNEP, dont les professeurs unitaires, s'y opposent<sup>155</sup>. Il est quelquefois difficile de distinguer le militant de l'enseignant appartenant à une catégorie précise : Louis Guilbert, agrégé de grammaire, ne s'oppose-t-il pas à l'alignement du service des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques sur celui des

<sup>149</sup> 1 BB 15, lettre de Gaydier, secrétaire de la section de la Marne à Lavergne, 31 avril 1954.

<sup>150</sup> SNES, SNET, SNESup et SNEP. Archives des Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre du 5 février 1954.

<sup>151</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>152</sup> SAGNES Jean, « Le syndicalisme dans l'enseignement secondaire depuis l'entre-deux-guerres », pp 87-119 in SAGNES Jean [sous la direction de], *L'enseignement du second degré en France au XXe siècle*, Béziers, Presses Universitaires Perpignan, 1995 - p. 107.

<sup>153</sup> COQ Guy, « L'autonomie est-elle une stratégie ? », *op. cit.* - p. 1081.

<sup>154</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>155</sup> Le SNET s'abstient, y compris ses représentants unitaires. 1 BB 8, CN du 19 février 1950.

littéraires ?<sup>156</sup>

L'isolement des militants dans leur syndicat national aggrave ce phénomène. Les réunions de la FEN (congrès et commission administrative), au rythme assez lent, fournissent les principales occasions de rencontre. Même du temps de la FEN-CGT, Maurice Agulhon considère dans son témoignage qu'en dehors de quelques occasions, les militants cégétistes des ENS n'entretenaient pas « de relations suivies avec les instituteurs » : « Nous avons d'autres centres d'intérêt, d'autres lieux de travail, tout simplement. Dans la vie courante, notre sociabilité n'était pas la même. »<sup>157</sup> Dans les années 1960, les lettres internes du courant unitaire du SNES n'évoquent leurs camarades du SNI qu'au bout de quatre ans de parution, en 1966<sup>158</sup>. La proximité idéologique n'évite nullement les conflits entre militants des divers Syndicats nationaux, qu'unit par ailleurs un égal rejet de la direction fédérale. Jean Petite explique que dans son département, les instituteurs unitaires, « poussés par la direction nationale du courant dans le SNI, voulaient un instituteur comme secrétaire départemental FEN. Finalement, ils acceptent que ce soit » lui<sup>159</sup>.

### c- La difficile appréhension des micro-syndicats

Les ambiguïtés du courant unitaire se retrouvent dans le cas des micro-syndicats. A la Libération, le courant s'engage dans des efforts peu fructueux pour réduire leur nombre. Au congrès fédéral de 1947, Girard suscite des protestations dans la salle en proclamant : « Croyez-vous que ce n'est pas l'intérêt des Ecoles Normales d'avoir le plus rapidement possible un seul syndicat ? Au lieu d'avoir, comme à l'heure actuelle, trois syndicats qui à eux trois, ne groupent pas 500 adhérents ? »<sup>160</sup>

Mais par la suite, à plusieurs reprises, les unitaires œuvrent en faveur de la préservation ou de la constitution de micro-syndicats. Le départ des chercheurs du SNESup, pour créer le Syndicat national des chercheurs scientifiques, entre dans cette rubrique, puisque tous les protagonistes de cette affaire appartiennent au courant unitaire. Selon le dirigeant communiste Léo Figuères, les chercheurs motivent leur geste par le fait que « les intérêts des mandarins ne sont pas toujours ceux des chercheurs de base ». Cette rupture semble provenir aussi d'un conflit de générations, les chercheurs étant plus jeunes. Cependant, le PCF intervient sans

<sup>156</sup> CA du 28 septembre 1949, US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>157</sup> Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.* - p. 42.

<sup>158</sup> Le SNI est présenté comme un adversaire, sans distinction. « Lettres internes de la liste B (Unité et Action) », *op. cit.*

<sup>159</sup> Jean Petite considère néanmoins que les « contacts étaient bons entre militants instituteurs et professeurs. Il discutait de son métier avec Julienne, instituteur. Il n'y avait pas de distance professionnelle entre eux. » Entretien du 13 janvier 1998.

<sup>160</sup> Congrès FEN de 1947, vendredi 16 mai, matin - p. 82.

succès dans le sens d'une solution conciliatrice, avec « deux sections séparées dans le même syndicat »<sup>161</sup>. Le nouveau SNCS demande logiquement une représentation à la CA fédérale, mais se heurte au désir du SNESup de conserver ses deux sièges. Comme les deux syndicats disposent d'effectifs équivalents, le bureau fédéral impose « une formule de compromis : un siège pour chacun. »<sup>162</sup> Les majoritaires arbitrent donc un conflit entre unitaires.

Peut-on accrédi-ter pour autant l'explication de Renaud Chauvet ? Selon lui, les unitaires « se gardent de procéder à la dissolution et au regroupement des multiples petits syndicats qui leur sont fidèles, même si les effectifs en sont très réduits », car « ils poursuivent deux objectifs : le SNI s'avérant très difficile à conquérir, ils se proposent de saisir la direction des multiples petits syndicats rattachés à la FEN chaque fois que l'occasion s'en présentera et de miner le SNI de l'intérieur. »<sup>163</sup> Cette arrière-pensée est plausible, mais l'examen des votes des rares micro-syndicats dirigés par les unitaires montre qu'ils n'osent guère défier le bureau fédéral par leurs votes de congrès. Trop dépendants de la FEN, les micro-syndicats ne constituent pas un danger pour sa majorité.

#### **d- La défense des catégories marginales de l'Education nationale ?**

Le discours revendicatif du courant accorde une place importante à la situation de catégories marginales dans l'Education nationale. Marginal peut s'entendre en raison du nombre de salariés concernés, de leur statut précaire ou de leur position à la périphérie du noyau central de la profession, les enseignants. Cette définition exclut les métiers au sommet de la hiérarchie, comme les inspecteurs d'Académie, disposant d'autres ressources et se reconnaissant rarement dans un courant un peu sulfureux, du fait de la présence de communistes.

Plusieurs hypothèses expliquent ce rapprochement. Fragiles, les catégories marginales peuvent rechercher un syndicalisme plus combatif, moins lié à l'administration, le courant unitaire se substituant alors à une direction autonome défail- lante. Le courant majoritaire reste le symbole de l'adéquation entre le syndicalisme enseignant et certains métiers phares. Enfin, pour les catégories situées en bas de la hiérarchie de l'Education nationale, on peut envisager l'existence d'une sorte de conscience de classe, ou d'un sentiment de solidarité avec le mouvement ouvrier.

Ainsi, Marcel Bonin dirige en 1949 la catégorie des Adjoints d'Enseignement du SNES, et

<sup>161</sup> Interview de Léo Figuières par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>162</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 8 octobre 1956.

<sup>163</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI*, op. cit. - pp. 28 et 75.

s'érige en porte-parole d'une catégorie maltraitée<sup>164</sup>. Les majoritaires dénoncent cette posture, ils évoquent un « catégorisme » qui incite à la lutte contre les autres catégories<sup>165</sup>. Selon eux, les unitaires, « par esprit de tendance, par démagogie, par illusion d'optique », grossissent « démesurément les avantages obtenus par les autres sans apprécier à leur juste valeur ceux que » les AE ont « obtenus. C'est l'ensemble des résultats qu'il faut juger, et non les bénéfices particuliers. Toute autre conception ne relève pas du syndicalisme mais d'un corporatisme étroit qui ne peut mener qu'à l'isolement, au séparatisme et à la défaite. »<sup>166</sup> Par la suite, d'autres militants unitaires poursuivent l'action de Bonin en faveur des AE<sup>167</sup>. Dans ce cas précis, les luttes de tendance contrarient l'effort d'inclusion des catégories effectué par le syndicat, pour construire une identité professionnelle stable au niveau de l'enseignement secondaire.

Cependant, le mécanisme de rapprochement des catégories marginales de l'Education nationale et d'un courant minoritaire de la FEN n'a rien d'automatique, puisque ces catégories peuvent au contraire chercher le paravent protecteur de la direction des syndicats nationaux et de la Fédération. Par exemple, la catégorie des certifiés du SNES souffre de la concurrence des agrégés. L'itaire Canonge réprovoque l'éventualité d'une entente entre « l'administration et les agrégés sur les modalités d'une nouvelle agrégation », qui bloquerait « un point de vue non-conformiste », c'est-à-dire conforme aux intérêts des certifiés<sup>168</sup>. Mais cette activité unitaire ne suffit pas, dans la mesure où la catégorie se compose essentiellement des anciens professeurs des Collèges Modernes. Selon André Drubay, « la vieille tradition SFIO du SNCM bloquait les progrès unitaires dans la catégorie »<sup>169</sup>. La fin de la FEN-CGT contrarie également l'implantation unitaire. Elle assure la jonction entre les syndicats CGT des professeurs de l'enseignement professionnel, des agents de l'Education nationale et les militants unitaires ; après 1954, leur horizon syndical se restreint à la FEN autonome. Dans les années 1960, le courant perd donc quelque peu cette caractéristique, ce que souligne ses succès dans les catégories les plus élevées dans la hiérarchie, comme les agrégés du SNES. En définitive, tout dépend de la présence de militants reconnus dans la catégorie et de l'interaction entre les stratégies des tendances de la FEN.

## **B- Une attention constante à la jeunesse et aux femmes**

---

<sup>164</sup> Par exemple : BN du 21 décembre 1949. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>165</sup> Louis Borguet et Charles Cordier US n° 61, 15 mai 1950.

<sup>166</sup> Waiss. US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>167</sup> Jean Petite « se bat pour sa catégorie avec des communistes comme Brunelle. » Entretien du 13 janvier 1998.

<sup>168</sup> Tribune libre agréée par la réunion de catégorie des certifiés. US n° 52, 20 mai 1949.

Deux groupes constituent une cible de choix pour le courant unitaire. Nous avons vu du côté majoritaire la suspicion à l'égard de toute action autonome des femmes et des jeunes, comme l'absence de volonté de combattre les inégalités qu'ils subissent. Les unitaires profitent logiquement de ces failles.

Ils privilégient néanmoins les jeunes, dont ils animent souvent les structures syndicales : catégories des MI-SE du SNES, commissions jeunesse du SNI... Au-delà de leur importance numérique, l'état transitoire de la jeunesse laisse espérer un développement ultérieur du courant. Celui-ci entend procéder à une socialisation militante des jeunes syndiqués. Peter Berger et Thomas Luckmann définissent la socialisation primaire comme « la première socialisation que l'individu subit dans son enfance, et grâce à laquelle il devient un membre de la société. La socialisation secondaire consiste en tout processus postérieur qui permet d'incorporer un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs du monde objectif de sa société. »<sup>170</sup> Si la socialisation primaire, c'est-à-dire la transmission des valeurs politiques familiales, conserve sa primauté, la socialisation secondaire militante qui se déroule au cours de la jeunesse peut ancrer durablement les syndiqués dans un courant. Dans cet objectif, les unitaires accordent la priorité aux revendications des jeunes et s'implantent dans les écoles normales.

### **a- Un effort permanent pour présenter des femmes**

Le courant unitaire se distingue par la plus forte proportion de militantes parmi les candidats et les élus syndicaux. Songeons à Jacqueline Marchand, sa tête de file du temps de la FEN-CGT. Marie-France Galand a établi des statistiques sur le bureau national du SNI : l'École Emancipée présente plus de candidates, mais non en position éligible, ce qui apparaît comme une opération de communication. Elle estime que cette tendance « se révèle, dès 1953, misogyne », tandis qu'elle qualifie le courant unitaire de « féministe »<sup>171</sup>. Obtenir ce résultat nécessite des efforts constants dans un contexte peu propice. Jeanne Levy raconte qu'elle se retrouve « seule femme élue au conseil syndical de la Seine dans les années 1950-1951 »<sup>172</sup>. Le discours unitaire valorise également l'implication des femmes, ainsi Bonin établit trois critères pour participer à sa liste syndicale, dont le second est : « Représentation des établissements féminins »<sup>173</sup>. Cette préoccupation s'affiche également au sein des réunions du

---

<sup>169</sup> Entretien avec Drubay le 18 décembre 1996.

<sup>170</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - p. 179.

<sup>171</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit. - pp. 88, 94 et 112.

<sup>172</sup> On lui propose aussi « d'être candidate unitaire éligible au bureau du SNI en 1953 », parce qu'elle « était jeune, femme et non-communiste. » Entretien avec Jeanne LEVY, le 10 février 1997.

<sup>173</sup> US n° 60, 8 mai 1950.

PCF, ainsi Delanoue estime insuffisants en 1947 les « efforts parmi les institutrices »<sup>174</sup>. Le secrétariat du PCF en livre la clé en 1961 : « Faire jouer un rôle plus important à des jeunes et à des femmes qui sont, de très loin, plus nombreuses que les hommes. »<sup>175</sup>

Cependant, le féminisme du courant semble se limiter à cette originalité, sans faire écho à d'autres thèmes à propos de la condition féminine. Son idéologie et ses écrits s'intéressent très peu à cette question. Cet atout du courant n'existe qu'en comparaison avec une offre syndicale bien peu féministe.

### **b- Le souci constant des revendications des jeunes**

Les jeunes bénéficient d'une attention soutenue de la part du courant qui intervient régulièrement pour rappeler leurs revendications. Même quand l'unitaire Rabier limite ses critiques, au congrès fédéral de 1947, il affirme son « désaccord complet » avec Lavergne « sur la question du traitement des élèves des écoles normales, car la FEN a « cédé trop tôt. »<sup>176</sup> Dans leur période cégétiste, ils classent la question du statut des auxiliaires en tête de leurs préoccupations revendicatives<sup>177</sup>. De leur côté, les communistes placent également les revendications des jeunes parmi leurs trois priorités<sup>178</sup>. Le bureau politique incite les instituteurs communistes à accorder « une attention toute particulière aux problèmes qui préoccupent ces jeunes instituteurs », en s'efforçant « de les mieux connaître »<sup>179</sup>.

Les unitaires considèrent que l'initiation au syndicalisme doit « partir [d'une] revendication sensible », la prime d'installation pour les instituteurs normaliens, pour « amener les jeunes au syndicat et les faire participer activement à sa vie. C'est en parlant aux jeunes de leurs préoccupations et en agissant dans le sens de leurs aspirations, que l'on pourra les voir plus nombreux et plus actifs dans le Syndicat » Ils ne cherchent donc pas à imposer leurs revendications, mais à repérer celles qui stimuleront l'activité syndicale des jeunes enseignants et accessoirement permettra d'engager des polémiques contre les autonomes. Ainsi, ils accusent « la direction réactionnaire du SNI » de vouloir « torpiller la revendication » de prime d'installation<sup>180</sup>.

Les unitaires promeuvent aussi l'idée d'une indemnité aux jeunes enseignants pendant la durée de leur service militaire, en s'appuyant sur les acquis des salariés d'EDF et de la Banque

---

<sup>174</sup> Archives PCF, CC, 22-23 décembre 1947.

<sup>175</sup> Archives PCF, secrétariat, 29 septembre 1961.

<sup>176</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 20.

<sup>177</sup> Elle est quatrième sur sept thèmes, après trois points politiques. BFI, n° 3, janvier 1951.

<sup>178</sup> Archives PCF, secrétariat, 7 juillet 1953.

<sup>179</sup> Archives PCF, BP, 23 janvier 1958.

<sup>180</sup> *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

de France. Le bureau fédéral étudie le sujet en 1954 et conclut qu'une telle revendication « suppose une très longue préparation psychologique, tant auprès de l'opinion publique que du Parlement et de toutes les organisations susceptibles de prendre une telle revendication à leur compte. » La direction fédérale ne croit « pas possible de mener à bien ou simplement d'entreprendre une telle campagne » et décide de sonder les autres syndicats de la Fonction publique<sup>181</sup>. Elle tient donc compte de la pression unitaire, sans infléchir réellement son action.

Dans cette période, le SNI obtient enfin la mise sous le boisseau de la commission fédérale de la jeunesse<sup>182</sup>. Il bénéficie du silence complice des unitaires, qui apprécient peu cette concurrence. Gabriel Vialle, secrétaire de la commission départementale de la jeunesse des Bouches-du-Rhône, conteste « la proposition d'un journal spécial "jeunes" », et utilise des arguments dignes des autonomes du SNI : « risques de création d'un esprit de catégorie "jeunes", - les informations "jeunes" ne seraient pas connues des autres catégories que nous devons informer sur nos problèmes,- charges pour le budget fédéral. »<sup>183</sup>

### **c- Des syndiqués vulnérables : le combat pour la liberté dans les écoles normales**

Le courant unitaire se fait une spécialité d'animer les luttes dans les Ecoles Normales primaires et supérieures. Son travail d'implantation tient compte des particularités de ces lieux. L'enseignement républicain et normatif des écoles normales primaires les transforme en école du réformisme, ce qui contrarie la propagation du discours unitaire. Heureusement pour le courant, le mode de vie imposé aux normaliens suscite des protestations croissantes. Gilles Laprévote indique que « la vie en internat est bien l'intériorisation d'une règle en un sens proche du sens monastique, » qui « vise à la fois la soumission et l'intériorisation de schèmes de comportement. » Mais l'effort disciplinaire permanent de l'institution provoque une claustration continue, un « sentiment de réclusion et de malaise des normaliens »<sup>184</sup>. Dès les années 1930, l'action unitaire se déroule essentiellement en opposition aux directions des écoles normales, notamment en animant des grèves contre le règlement intérieur à Aix et Quimper... Cette agitation reprend à la Libération, d'autant que les unitaires animent la commission de la jeunesse du SNI. Elle aboutit en 1946 à l'autorisation de l'activité syndicale

<sup>181</sup> 1 BB 82, note de Tessereau et Margaillan au BF, 3 juin 1954.

<sup>182</sup> Cf chapitre 9.

<sup>183</sup> La similitude avec les arguments opposés à Merville en 1948 est frappante. 1 BB 11, lettre à Lavergne, 17 juin 1955. Vialle entérine aussi la constitution du Comité de Coordination des organisations laïques de jeunesse et d'éducation populaire, regrettant simplement l'absence des mouvements de jeunesse politique et de l'UNEF. 1 BB 11, lettre à Margaillan, 30 septembre 1955.

<sup>184</sup> Ils ne sortent qu'une partie du dimanche, et les jours de fête. LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres*, op. cit. - p. 66 et p. 120.



dans les écoles normales<sup>185</sup>. Le soutien de la majorité du SNI permet ce succès, aussi l'unitaire Merville œuvre à la rassurer : « Le Syndicat National trahirait sa mission s'il ne travaillait, avec énergie et décision, à faire connaître aux élèves maîtres la magnifique histoire et le rôle actuel de la laïcité. Il ne s'agit certes pas d'introduire "la politique" à l'école, ni de troubler la nécessaire sérénité des études des futurs instituteurs. »<sup>186</sup>

Avec la guerre froide, le ministre, Delbos, tente en janvier 1949 de retirer le droit syndical aux normaliens<sup>187</sup>. Les unitaires relancent leurs activités en faveur des libertés dans les écoles normales, en élargissant leur contenu aux questions politiques. Ils dénoncent une « restriction générale des libertés (...) (certains directeurs allant jusqu'à tenter d'appliquer des méthodes s'inspirant de la discrimination politique) »<sup>188</sup>. Le SNI n'échappe pas aux critiques cégétistes, accusé de publier le régime intérieur des écoles normales « sans montrer que ce règlement peut-être interprété très différemment » et « que les normaliens doivent lutter pour son amélioration. » Surtout, la majorité campe sur son refus de toute politisation : même « lorsque les dirigeants du SNI se sont associés à la défense d'un camarade frappé par la répression (comme ce fut le cas dans la Seine), ils n'ont jamais voulu voir dans cette défense que la défense d'un cas individuel isolé, ils n'ont jamais voulu reconnaître qu'il y avait une offensive généralisée contre les libertés des normaliens comme il y a une offensive généralisée contre les libertés démocratiques et syndicales. »<sup>189</sup> Le PCF implante des cercles de la Jeunesse communiste dans les écoles normales et reproche aux dirigeants du SNI de les condamner : ils « refusent en fait aux jeunes instituteurs la liberté d'opinion, le droit de s'organiser. » Ces cercles diffusent « les idées du marxisme parmi les normaliens » et développent « la défense de leurs revendications particulières. »<sup>190</sup>

Les polémiques internes se polarisent sur les méthodes des normaliens unitaires. Marcel Merville les présente en 1948 : « confiance dans la jeunesse, dans son impétuosité et son ardeur ; confiance dans l'action menée par tous plutôt que dans l'action menée par quelques dirigeants isolés. C'est celle de notre FEN [CGT]. Elle guidera l'activité de nos jeunes militants départementaux. »<sup>191</sup> L'année suivante, le rapport sur les jeunes du SNI écrit « que l'on ne brûle pas impunément les étapes. S'il a plu à certains de flatter un désir légitime d'action spectaculaire chez les jeunes, ou plus exactement chez les jeunes de certaines écoles

<sup>185</sup> Article de Merville. EL n° 12, 10 mars 1946.

<sup>186</sup> EL n° 4, 10 novembre 1945.

<sup>187</sup> MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'Histoire Sociale, 1990, 359 p. - p. 71.

<sup>188</sup> Ils annoncent des luttes pour la défense des libertés aux EN du Bourget, de Batignolles et d'Auteuil. *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

<sup>189</sup> Allusion à l'affaire des pigeons de Duclos. *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

<sup>190</sup> Archives PCF, BP, 23 janvier 1958.

<sup>191</sup> ASU n° 3, octobre 1948.

normales, bien localisées, [la majorité ne saurait] envisager l'éducation syndicale sous cet angle. »<sup>192</sup> Selon les cégétistes, vingt écoles normales participent en 1952 à une grève de 24 heures à leur appel, malgré l'hostilité du SNI<sup>193</sup>. En 1956 encore, la section unitaire des Bouches-du-Rhône soutient une grève des normaliens d'Aix, lesquels encourent des sanctions (blâmes, report du concours pour les empêcher de partir en stage...) <sup>194</sup>.

#### **d- Le Cartel des Ecoles normales supérieures**

Dans les écoles normales supérieures aussi, on ressent l'influence unitaire et les directions d'établissement réglementent les réunions syndicales<sup>195</sup>. Cette influence s'appuie sur une forte structure communiste, dont les bastions sont l'ENS de Saint-Cloud et l'ENSEP de Joinville. Jean-Noël Luc et Alain Barbé estiment que le PCF regroupe au début des années 1950 « près de 30 % des élèves » de l'ENS de Saint-Cloud. Ce chiffre baisse par la suite, mais remonte avec l'instauration de la cinquième république. Logiquement, dans le SNES, « les élections locales ont toujours donné la majorité à la tendance "B". »<sup>196</sup> La section SNES vote régulièrement des motions reprenant les thèmes unitaires, envoyées aux directions nationales<sup>197</sup>.

Un Cartel des Ecoles normales supérieures regroupe les étudiants syndiqués à la FEN, du fait de leur statut d'élève maître<sup>198</sup>. A la fin des années 1940, cette structure se réunit au siège fédéral et rend compte de ses délibérations aux dirigeants fédéraux<sup>199</sup>. Mais le cartel, dominé par les unitaires, agit en organisme indépendant et s'affilie à l'UNEF et à son Union des Grandes Écoles, pour renforcer sa tendance de gauche. Il organise même en 1949 des réunions conjointement avec la FEN-CGT<sup>200</sup>. Dans sa volonté de contrôle total de l'appareil fédéral, la majorité de la FEN refuse de reconnaître le Cartel. L'autonome Louis Astre argue alors du fait que le Cartel, affilié à la FEN et à l'UNEF, donc « tenu de respecter deux disciplines distinctes

<sup>192</sup> EL n° 33, 26 mai 1949.

<sup>193</sup>Le mouvement serait parti de l'EN du Mans. *Courrier des Normaliens FEN-CGT*, 1952.

<sup>194</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, documents sur la grève des normaliens d'Aix, 16 mai 1956.

<sup>195</sup> Par exemple à l'ENSEP de Joinville. 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 7 décembre 1953.

<sup>196</sup> « Au début des années 1960, la cellule Paul Eluard réunit près du quart des élèves », et huit internes sur dix appartiennent au Mouvement de la Paix. Jean-Noël LUC - Alain BARBÉ, *Des normaliens. Histoire de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud*. Presses de la FNSP, 1982, 325 p. – pp. 202-203, 206 et 208.

<sup>197</sup> Comme la critique de l'exclusive contre la CFTC. 1 BB 15, motion du S1 au bureau fédéral, 28 avril 1954.

<sup>198</sup> Il comprend huit écoles : Rue d'Ulm, Sèvres, Saint-Cloud, Fontenay-aux-Roses, ENSET, ENSEP masculine, ENSEP féminine, Institut National d'orientation professionnelle. 1 BB 82, *La Jeunesse Syndicaliste de l'Éducation nationale*, n° spécial ENS, décembre 1950.

<sup>199</sup> C'est une structure intersyndicale, puisque les élèves de l'ENSET sont syndiqués au SNET, ceux de l'ENS d'Ulm au SNES. Interview de Maurice AGULHON, *Points de repères*, op. cit. - p. 42.

<sup>200</sup> Breuillard, dirigeant de la commission fédérale de la jeunesse, assiste à une réunion d'une centaine de jeunes. Il refuse de rejoindre une « délégation au ministère », parce qu'elle comprend un représentant de la CFTC. 1 BB 82, lettre à Lavergne, 23 janvier 1949.

et pas nécessairement convergentes », risque « de se trouver dans des situations délicates, vis-à-vis de l'un ou de l'autre de organismes dont il se réclame ». Il ajoute que « le Cartel est un organisme de fait extérieur à la FEN », qui « n'a aucun droit » sur elle<sup>201</sup>.

La FEN constitue donc en décembre 1950 une sous-commission des ENS. Le Cartel réagit en proposant de « se transformer en “sous-commission des ENS” » et en insistant sur le respect de la démocratie : le cartel se compose d'un représentant délégué par chaque ENS, alors que les commissions représentent des organes soumis à l'autorité du bureau fédéral. Il propose aussi que le journal fédéral destiné aux ENS soit « rédigé par les normaliens eux-mêmes », il « représenterait ainsi, non pas telle ou telle tendance, mais les élèves des ENS eux-mêmes »<sup>202</sup>. Cette réaction est habile, mais inutile. En effet, l'objectif de la création de la sous-commission, décrit rétrospectivement par Astre, consiste à « prendre en main les sections syndicales des Écoles », afin « d'affirmer la responsabilité et l'autorité légitime de la FEN », et « de renforcer autant que possible l'influence auprès des normaliens de la majorité autonome. » Le Bureau fédéral confie donc sa direction à Astre, qui estime que la majorité de la FEN réussit ainsi « à reprendre l'initiative et à tenir son rôle : elle assume les grèves, tient les meetings et conduit les manifestations et les délégations. »<sup>203</sup> Au milieu des années 1950, la sous-commission dépérit autant que la commission fédérale de la jeunesse, et les unitaires en profitent pour reprendre l'initiative. En 1956, le bureau syndical des élèves ENS de Saint-Cloud déplore « la lenteur avec laquelle ont été convoquée les rares sous-commissions qui se sont tenues depuis le début de cette année scolaire ». Il allègue le besoin de « prendre au plus vite des décisions » au sujet des revendications particulières aux ENS, pour convoquer lui-même une réunion de la sous-commission au siège de la FEN<sup>204</sup>...

### e- La FEN-CGT et les jeunes

La reprise en main des structures jeunes de la FEN par la majorité advient après le choix de l'autonomie. L'attitude des unitaires l'encourage. En effet, les cégétistes animent en 1948 les commissions de jeunes syndiqués et élaborent leurs revendications. Or, ils s'engagent dans la constitution d'une commission fédérale de la jeunesse FEN-CGT, tout en reconnaissant que, pour cette raison, son programme revendicatif « ne diffère pas sensiblement de celui des

<sup>201</sup> 1 BB 82, *La Jeunesse Syndicaliste de l'Éducation nationale*, n° spécial ENS, décembre 1950.

<sup>202</sup> 1 BB 82, motion du Cartel des ENS.

<sup>203</sup> ASTRE Louis, *FEN 1948—1954. Dynamisme initial des activités “Jeunesse”*, *op. cit.*

<sup>204</sup> Margaillan, responsable fédéral à la jeunesse, se déclare « très surpris », car « les revendications sont connues » et il ne peut « assister à cette réunion », qu'il souhaite annuler. 1 BB 24, lettre du bureau du S1 à Margaillan, 23 février 1956 et réponse du 24 février 1956.

syndicats autonomes »<sup>205</sup>. Les jeunes cégétistes, dirigés par Merville, font preuve d'un grand dynamisme. Elèves des ENS, MI-SE comme jeunes instituteurs participent à des réunions communes, se rencontrent lors des défilés du premier mai<sup>206</sup>. Ainsi, la FEN-CGT réunit deux cents jeunes enseignants les 12 et 13 avril 1949<sup>207</sup>. Les jeunes cégétistes du Puy-de-Dôme, avec Buvat, organisent en 1949 un voyage en Italie<sup>208</sup>. L'instituteur Daniel Renard débute sa carrière militante dans la commission fédérale de la jeunesse avec Alfred Sorel. Il rapporte qu'elle « était extrêmement active, animée par des militants essentiellement de la région parisienne, de la Seine et de la Seine-et-Oise. » Ses bulletins, *Jeunes Enseignants* et *Normaliens*, sont « diffusés dans l'ensemble du pays » et disposent d'une « réelle influence »<sup>209</sup>. Les cégétistes louent les jeunes comme « facteurs d'unité », ils espèrent que ceux-ci aideront à résorber la scission<sup>210</sup>.

Cependant comme la FEN-CGT dans son ensemble, les jeunes se heurtent à une difficulté : où militer ? La réponse officielle se veut d'autant plus « simple » qu'elle est alambiquée : « Il faut être partout où sont les jeunes : il faut organiser toutes les activités qui sont susceptibles de les intéresser. » Les jeunes cégétistes prônent surtout une adaptation aux situations départementales. Si la Commission des jeunes du SNI « est vivante (...), les jeunes cégétistes militeront au syndicat autonome », sans renoncer « à toute activité de la FEN-CGT dans le domaine de la jeunesse... En particulier, ils s'ingénieront à populariser les actions de la FEN-CGT et à faire connaître, à faire fréquenter les manifestations nationales ou régionales qu'elle organise. » Si ce n'est pas le cas, les jeunes cégétistes « s'efforceront de créer un noyau de camarades capables de faire vivre très activement la Commission de la jeunesse de la FEN-CGT. »<sup>211</sup>

Ce pragmatisme ne lève pas les difficultés d'application. En effet, le bulletin intérieur de 1951, destiné aux « responsables des Commissions Départementales de la Jeunesse et des écoles normales » ne mentionne pas une seule fois la FEN ou le SNI<sup>212</sup>. Surtout la FEN-CGT convie ses jeunes militants qui exercent des responsabilités dans les syndicats autonomes à détourner les syndiqués vers ses propres activités. Cette stratégie de parasitage expose la FEN-CGT à la critique d'un double jeu. Ce problème cause la perte de la direction de la catégorie

<sup>205</sup> Merville. ASU n° 2, juin 1948.

<sup>206</sup> Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.* - p. 42.

<sup>207</sup> MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, *op. cit.* - p. 71.

<sup>208</sup> Le car emmène 38 personnes. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>209</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>210</sup> C'est « en bonne part grâce à eux que le corps enseignant retrouvera son union (...), et que cessera le divorce que les scissionnistes lui ont imposé, d'avec la classe ouvrière et la CGT. » Merville. ASU n° 2, juin 1948.

<sup>211</sup> *Jeunes enseignants* (BFI - FEN-CGT) n° 1, 25 octobre 1948.

<sup>212</sup> BFI, n° 1, novembre 1951.

des MI-SE du SNES, forte de 1500 membres sur 20 000 syndiqués au SNES<sup>213</sup>.

Si en 1949, l'autonome Breuillard explique que dans le second degré, sous « l'impulsion de Maurice Loi une équipe se lève dynamique et volontaire. »<sup>214</sup> Celui-ci, secrétaire unitaire de la catégorie des MI-SE, devient vite la cible d'une campagne conjointe des autonomes et militants de l'École Emancipée. Cordier et Astre accusent les cégétistes du Morbihan de présenter des candidats « contre ceux de la FEN aux élections administratives », et au plan national d'avoir distribué « un tract de débauchage » pendant une conférence du SNES<sup>215</sup>. Maurice Loi ne dément guère ces affirmations, dont celle d'« organiser des réunions, avec banquets, bals », où sont invités tous les MI-SE du SNES, « sous l'égide de la CGT. » Le pourrait-il, lui qui a créé une commission nationale du personnel de surveillance FEN-CGT, dotée d'un journal, *L'Avant-Garde universitaire* ? Dans *L'Université Syndicaliste*, il évoque même l'une de ces réunions : « Tous les maîtres et maîtresses d'internat sans distinction d'appartenance syndicale sont cordialement invités à venir ». Son adversaire Cordier considère que Loi utilise l'influence de la FEN au profit de la FEN-CGT : « sans le SNES, sans la FEN, ils ne sont rien. Loi sait très bien que c'est à son poste de responsable du SNES qu'il doit son crédit. »<sup>216</sup> L'échec de Loi démontre la dangerosité de cette stratégie.

### **C- L'implantation dans l'Empire FEN**

Nous avons vu à quel point l'Empire FEN constitue une chasse gardée de sa majorité. Les unitaires réussissent-ils quelquefois à percer ce blocus ?

---

<sup>213</sup> ASTRE Louis, *FEN 1948—1954. Dynamisme initial des activités "Jeunesse"*, op. cit.

<sup>214</sup> EP n°7, avril-mai 1949.

<sup>215</sup> « Ce tract invitait les camarades présents à partir pour se rendre à une réunion organisée par la FEN-CGT. » Appel à candidature. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>216</sup> US n° 50, 25 février 1949.

### a- Implantation unitaire dans l'Empire FEN

En principe, rien ne s'oppose à une implication active des unitaires dans le réseau associatif enseignant. Ils propagent des valeurs adéquates, tel Merville qui proclame en 1945 : « Etre un bon maître, faire son métier non en fonctionnaire minuant l'effort, mais en militant de la culture populaire plein de dynamisme et ne limitant pas son rôle aux heures réglementaires, tel est notre devoir. »<sup>217</sup> Le bulletin de la section FEN-CGT scissionniste du Puy-de-Dôme comprend l'habituelle page deux, avec les adresses de la MGEN, de la Mutuelle Assurance Elèves, du SMI, de la MAAIF... Si un article sur la MAE se justifie par les qualités de son auteur : président de la Mutuelle et membre du conseil syndical de la FEN-CGT, celui consacré à la MAAIF porte la signature de Delafoulhouze, militant Force Ouvrière<sup>218</sup>... Les cégétistes font donc de la publicité à toutes les œuvres enseignantes, même dirigées par leurs adversaires directs.

Pourtant, la participation unitaire à l'Empire FEN reste minime. Comment l'expliquer ? Marie-France Galand retranscrit les réponses des deux camps :

« Au mieux, les majoritaires accusent-ils les membres de la tendance Unité & Action d'indifférence à l'égard du mutualisme, la même indifférence que celle dont ils firent preuve au moment de la création de la MGEN, c'est du moins ainsi que s'en souvient Henri Aigueperse, secrétaire général du SNI à l'époque. Indifférence responsable de leur absence aux postes de responsables à la MGEN. Pour les minoritaires, de la tendance Unité et Action, tout s'explique par l'ostracisme dont ils sont victimes de la part des responsables » majoritaires<sup>219</sup>.

Nous avons constaté au chapitre 2 les difficultés d'interprétation de l'épisode de la création de la MGEN. De multiples exemples illustrent les réticences majoritaires à accorder des responsabilités aux unitaires. Quelle que soit la genèse de l'absence des unitaires dans l'empire FEN, ils s'en accommodent aisément. Jeanne Levy s'abstient de militer dans les associations. Elle considère que « les unitaires se désintéressaient de la MGEN et des autres œuvres, c'était un boulot de fourmi. Ils s'occupaient de questions plus idéologiques (pas des pourcentages), ils se forçaient pour faire des listes dans les œuvres. »<sup>220</sup>

En conséquence, ils ne profitent guère des gratifications dispensées par la FEN. Disposent-ils de leur propre mode d'ascension sociale ? Formulons l'hypothèse que les caractéristiques du PCF aident une majeure partie du courant unitaire à pallier ce manque. Annie Kriegel

<sup>217</sup> EL n° 8, 10 février 1945.

<sup>218</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>219</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, op. cit. - p. 299.

analyse le PCF comme un « Parti-société », animant « des institutions créées par lui de toutes pièces et qui répondent aux besoins matériels, aux aspirations culturelles, aux formes de distraction de ses militants et de leurs familles. »<sup>221</sup> Le réseau laïque de la FEN présente des similitudes avec cette description, et les enseignants communistes, à l'intersection des deux microsociétés, disposent d'un certain choix.

### **b- La fraternité du combat laïque**

La seule exception à cette absence de l'Empire FEN provient des organisations en charge du combat laïque. L'enjeu politico-syndical de ce combat pousse les unitaires à y participer, quels que soient les obstacles posés par la majorité. Après les heurts de 1948, de nombreux témoignages insistent sur la fraternité qui se dégage localement de ces actions, permettant souvent de dépasser les clivages de tendance. Jeanne Levy devient présidente du Comité d'Action Laïque de Vincennes, à la demande du secrétaire autonome de la sous-section. Elle « se sent à l'aise dans les réunions du CAL », dans une « époque de grand élan unitaire et laïque », à l'occasion de la loi Debré<sup>222</sup>. Daniel Renard décrit une atmosphère comparable en Seine-et-Oise, en tant que responsable du CDAL : « On a eu sur ce plan une activité considérable, notamment moi, nous avons animé des quantités de réunions sur la question de la réforme de l'enseignement, notamment la réforme Foucher, (...) en accord avec les parents d'élèves. La fédération était dirigée par un socialiste autonome, mais les communistes et leurs amis y étaient très influents et très actifs. Comme c'est une organisation décentralisée, il y avait beaucoup d'initiatives locales. Donc, soit le conseil de parents d'élèves, soit le Comité d'Action Laïque m'invitait pour aller faire des exposés sur différents sujets. »<sup>223</sup>

Un unitaire des Bouches-du-Rhône, secrétaire du comité départemental d'Action laïque (CDAL), souligne « l'ambiance amicale et l'unité totale de nos quatre organisations au sein du CDAL. » Il transmet donc ses responsabilités au représentant de la Ligue de l'Enseignement<sup>224</sup>. Cette organisation suscite pourtant régulièrement les critiques des unitaires. Lorsque Paul Delanoue exerce la responsabilité de l'action laïque du SNI, en 1945, il accuse la Ligue de se contenter « d'être un organisme plus ou moins officiel »<sup>225</sup>. La dépendance de la Ligue envers l'Etat contribue à sa modération. Les attaques unitaires s'amplifient dans leur période cégétiste :

---

<sup>220</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>221</sup> KRIEGEL Annie, *Les Communistes français, op. cit.* - pp. 96 et 127.

<sup>222</sup> Entretien avec Jeanne LEVY, le 10 février 1997.

<sup>223</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>224</sup> 42 J 21, SNI, compte-rendu du secrétaire intérimaire du CDAL, venu du SNI, 1964.

<sup>225</sup> Rapport laïque. EL n° 6, 10 décembre 1945.

« Les pontifes de la Ligue enlisés dans leur train train journalier, bénéficiaires des subventions gouvernementales, enferment celle-ci dans une activité technique, nécessaire certes, mais non suffisante parce qu'elle n'est pas complétée par l'action partant de la base, dirigée démocratiquement et ne s'attachant à aucune considération de parti ou de gouvernement. Dans beaucoup de départements, les Préfets sont les moutons de la Ligue et elle sert de bon tremplin électoral à certains politiciens qui ne manqueront pas, par ailleurs, de trahir la laïcité à toute occasion. »<sup>226</sup>

Si la Ligue ne constitue à l'évidence pas l'association préférée du courant, celui-ci manifeste généralement une certaine neutralité – ou indifférence – à son égard. Nous disposons d'ailleurs de peu d'éléments sur cette question. Excepté les démêlées de Jean Petite dans les années soixante, qui raconte que, membre du bureau de la FOL, il « entre en conflit sur la question de la MJC de Caen : la FOL voulait être la médiatrice obligée de la culture avec le peuple. » Le conflit se conclut par son éviction du bureau<sup>227</sup>.

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, une association créée conjointement par la Ligue de l'Enseignement et le SNI les séduit plus. En 1952, les cégétistes soupçonnent d'ailleurs la Ligue de manifester une certaine hostilité à la FCPE, car ses dirigeants « ont peur d'être bousculés dans leurs habitudes et d'être dépossédés de leur monopole de laïcisme. » Ils remarquent néanmoins que la FCPE « se développe de façon considérable » et voient d'un œil favorable ce « véritable mouvement de masse »<sup>228</sup>. Les unitaires ont contribué à la création de la FCPE, qui correspond à leur conception d'une lutte laïque de masse, incluant toutes les forces sociales<sup>229</sup>. Dans de nombreux départements, ils prennent l'initiative dans ce domaine<sup>230</sup>. Robert Ducol décrit ce phénomène en Indre-et-Loire :

« Nous avons essayé d'élargir notre influence auprès de nos alliés naturels, les parents d'élèves. A la rentrée 1951, à l'époque du vote des lois Marie-Barangé, nous avons de fait fondé la FCPE dans le département. Nous avons organisé une sorte de congrès cantonal à Vouvray avec 11 sections locales et, à la fin de l'année, il y avait 150 sections locales dans le département. Je suis devenu ainsi le responsable départemental de la FCPE, au grand dam des autonomes et je le suis resté jusqu'en 1971. »<sup>231</sup>

Michel Vernus indique que la direction réformatrice de la FCPE s'accommode de cette

<sup>226</sup> BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>227</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>228</sup> Ils incriminent également l'« hostilité des dirigeants SFIO ». BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>229</sup> Les archives du PCF, dont le dépouillement a été entrepris par Jacques Girault, montrent que ce parti suit de près la situation interne de la FCPE. Par exemple : Bureau Politique, 29 mars 1961.

<sup>230</sup> Sur les 26 conseils départementaux créés en 1946, le plus important est celui des Bouches-du-Rhône (30 000 adhérents contre 1000 à celui de la Seine). VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* – p. 33.

<sup>231</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 46.



cohabitation. La FCPE se définit « comme une organisation unitaire, dont la pratique et les statuts ne prévoient pas la constitution, l'existence et le jeu des tendances. » Ils font cependant appel à FO et à la SFIO pour prendre de l'envergure tout en conservant leur majorité. Selon Michel Vernus, au « fil de l'histoire, ce courant [communiste] a toujours représenté une active minorité plus ou moins forte. » Dans la panoplie de ses arguments critiques, il relève l'idée du « manque de dynamisme qui entraîne la désaffection des adhérents, décalage entre le discours et la réalité du terrain, absence de grandes actions sur de grandes luttes, pas assez de contact avec le mouvement populaire, les forces syndicales et politiques, recrutement bourgeois, pas assez ouvrier... »<sup>232</sup>

Le répertoire discursif ne change donc pas, malgré la nature différente de la FCPE, non syndicale. Peut-on repérer de telles régularités sur le terrain des comportements militants ?

### **III- LES UNITAIRES MILITENT-ILS DIFFÉREMMENT ?**

Les pratiques militantes des unitaires s'observent principalement à travers l'action des sections départementales qu'ils animent. Nous puisons principalement nos exemples dans les archives de la section phare du courant, aussi bien pour le SNI que pour la FEN, la section des Bouches-du-Rhône.

#### **A- Le fonctionnement des sections départementales animées par les militants unitaires**

##### **a- Les Bouches-du-Rhône, une section FEN hégémonique**

La section des Bouches-du-Rhône se comporte d'une manière hégémonique, en n'hésitant pas à utiliser sa force, comme les sections autonomes. Ainsi, même du temps de la FEN-CGT, elle récusé toute légitimité à la concurrence de la FEN-FO. Le secrétaire de la sous-section d'Aix pense « qu'il y a un effort de division en vue du renforcement de FO. »<sup>233</sup> Généralement, ce terme est utilisé par les majoritaires contre les unitaires.

Une affaire locale démontre l'hégémonisme de la section : un voyage d'études des élèves de quatrième année de l'école normale d'Aix a eu lieu en Espagne. La direction de la section conteste ce choix, alors que « les représentants de la FEN ont dû quitter solennellement

---

<sup>232</sup> VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* », *op. cit.* - pp. 279, 48, 283 et 285-286.

l'UNESCO pour protester devant l'admission de l'Espagne de Franco. » Surtout elle incrimine « la responsabilité syndicale du Directeur et des Professeurs de l'école normale d'Instituteurs », qui « ont failli à la discipline fédérale nationale ». Ils considèrent donc que la FEN a la compétence de trancher ce type de litige<sup>234</sup>. Le directeur de l'Ecole normale, Juif, soutenu par son syndicat FEN, répond que « l'affaire a été engagée sur le plan politique avant d'être engagée sur le plan syndical », par un article du journal communiste *La Marseillaise*<sup>235</sup> et qu'il a respecté le choix des élèves. Il soupçonne la direction de la section SNI, avec laquelle il a « entretenu pendant de longues années (...) des rapports fondés sur l'estime et la loyauté », d'une opération de déstabilisation : le Bureau « dénonce » et « menace. A la conversation directe, il préfère les plaintes en forme adressées à l'autorité hiérarchique ou les demandes d'explication formulées par le canal de la FEN. »<sup>236</sup> Nous manquons d'éléments pour éclairer cette polémique, mais elle met en évidence la puissance de la section, qui n'hésite pas à attaquer publiquement un directeur d'école normale et à tenter d'utiliser la hiérarchie contre une notabilité du monde enseignant.

### **b- La ritualisation syndicale**

Animer une section sur le long terme impose aux unitaires de mettre en place des habitudes de travail régulier. Ils reprennent généralement les traditions syndicales de l'enseignement, sans modifications notables. La section FEN-CGT scissionniste du Puy-de-Dôme fournit l'exemple le plus évident, puisqu'elle institue un réseau de collecteurs cantonaux qui recueillent les cotisations à l'occasion des conférences pédagogiques, exactement comme le SNI<sup>237</sup>. En effet, la FEN-CGT perçoit une cotisation annuelle, contrairement au timbre mensuel en vigueur dans les syndicats ouvriers. Ceci montre que ces procédures correspondent à un besoin structurel, et non à des motivations idéologiques. De même, les sections FEN dirigées par les unitaires semblent marquées par une grande diversité, autant que celles à majorité autonome. La section des Côtes-du-Nord n'apparaît guère vivante, ne disposant d'aucun papier à en-tête en 1960 et consultant les membres de la CA par courrier à certaines occasions, au lieu de les réunir<sup>238</sup>. Au contraire, la CA de la section des Bouches-du-Rhône se réunit en 1952 avec 38 présents sur 45 membres, ce qui représente un taux de

---

<sup>233</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre du 17 novembre 1953.

<sup>234</sup> « Nous te demandons de t'informer utilement auprès des Syndicats des Directeurs et des Professeurs d'école normale. » 42 J 52 / 53, lettre de E. Costa, le 7 avril 1953 au directeur de l'EN d'Aix.

<sup>235</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, réponse de Juif, le 18 avril 1953.

<sup>236</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Juif au secrétaire départemental de la FEN, le 19 mai 1953.

<sup>237</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

présence exceptionnel<sup>239</sup>. Jean Petite raconte que la section du Calvados, sous son impulsion, « organisait des stages de formation fédéraux, sur un week-end, dès 1962 - 1963, pour les jeunes et les petits syndicats. »<sup>240</sup> Ce type d'initiatives est rare, les unitaires peuvent donc se singulariser dans la gestion de leurs sections.

La section SNI des Bouches-du-Rhône organise avec une grande précision son fonctionnement, laissant des témoignages précieux de la ritualisation à l'œuvre dans les syndicats enseignants. Jean Buisson, son secrétaire, souhaite en 1953 que « les réunions de Bureau » soient « intéressantes (voire passionnantes) » pour aider de nouveaux militants à y participer régulièrement. Il conseille donc d'éviter les « digressions et [les] récits comme nous avons pu en entendre certaines fois ! » Pour cela, il suggère « de rédiger (plan détaillé ou développement) » et de se défier « de l'improvisation. La qualité du contenu vaut mieux que la recherche des effets oratoires. »<sup>241</sup> Son successeur rédige en 1964 une note très détaillée aux sous-sections pour la préparation de leur congrès. Il chronomètre ses phases et résume les arguments, montrant le caractère éminemment routinier de ces opérations. Lui aussi demande de « ne pas oublier de demander au responsable du secteur de remplir le compte-rendu et de (...) l'expédier le plus rapidement possible au Bureau. » La section emploie donc des méthodes de travail bureaucratiques, gages de sérieux<sup>242</sup>.

Le domaine de prédilection de telles méthodes concerne les élus, dotés de règles de comportement astreignantes. En théorie, les unitaires se défient de toute spécialisation des élus syndicaux, qui pourraient ainsi disposer d'une trop grande marge de manœuvre, au détriment de l'appareil. Un appel de 1948 critique des propositions d'Aigueperse pour les comités techniques : « nous trouvons encore le reflet d'une conception de "spécialistes" et on n'hésite pas à proposer, comme délégués du SN, des camarades qui n'ont *absolument aucune fonction syndicale* »<sup>243</sup>. Cependant, ils ne délaissent nullement ce travail très technique. Pour la commission paritaire des Bouches-du-Rhône, Jean Buisson détaille les consignes, livrant ainsi un mode d'emploi pour les élus unitaires. Leur travail débute par le classement des fiches de mutation adressées par les syndiqués, dans une salle spécifique. Buisson leur demande « de consigner sur une feuille (...) les cas épineux, les situations particulières. » Il reçoit ainsi un résumé du travail des élus et sert de recours pour les cas difficiles. Mémoire vivante de la section, son rôle de secrétaire général consiste à coordonner son activité, en

---

<sup>238</sup> 2 BB 62, lettre du secrétaire de la section des Côtes-du-Nord, 11 janvier 1960.

<sup>239</sup> 1 BB 8, lettre de Cheylan à Lavergne, 12 janvier 1952.

<sup>240</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>241</sup> Sa préférence va aux « comptes rendus écrits des travaux de commissions ». Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, circulaire de Jean Buisson, 14 décembre 1953.

<sup>242</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>243</sup> EL n° 21, 4 mars 1948.

préparant « un plan de répartition des tâches ». Les délégués du Personnel se réunissent une fois « pour examiner les cas litigieux et définir leur comportement au cours des réunions officielles »<sup>244</sup>.

Ce courrier montre également les rapports entretenus par les élus avec les adhérents, qualifiés en la circonstance de « solliciteurs », auxquels il faut répondre « toujours d'une façon évasive ». Buisson demande enfin aux élus « d'observer la plus grande discrétion et de ne pas divulguer les renseignements que donnent les fiches et les classements. Les demandes de mutations n'ont pas à être mises entre les mains de "curieux". Seuls des camarades sérieux susceptibles d'aider au travail de classement ou de transcription des noms doivent être autorisés à manipuler les feuilles de changement. »<sup>245</sup> Quelle que soit l'orientation des dirigeants du SNI, leur pouvoir impose quelques précautions dans les rapports avec la base.

### c- L'activité des sous-sections

Par principe, les unitaires tentent de développer l'activité des sous-sections, plus près du terrain. Les sous-sections constituent l'outil indispensable pour cette pratique syndicale. Dans les Bouches-du-Rhône, la sous-section d'Aix édite irrégulièrement des « circulaires exposant l'activité particulière de la sous-section. »<sup>246</sup> Daniel Renard, estime que dans la section SNI de Seine-et-Oise, « il y avait une vie à la base réelle (...) grâce aux sous-sections, alors que dans la plupart des autres départements il y avait une assemblée générale annuelle très souvent, peut-être deux fois par an, où évidemment très peu de gens parlaient, et au plan départemental, les clivages politiques, idéologiques se faisaient jour beaucoup plus facilement, surtout pour ceux qui veulent les entretenir. »<sup>247</sup> Il attribue un rôle clé à cette caractéristique dans la conquête de la majorité départementale par le courant.

Par la suite, il encourage la vie des sous-sections, en leur conférant le pouvoir décisionnel pour les congrès<sup>248</sup>. L'existence de la note déjà évoquée de la direction de la section des Bouches-du-Rhône, qui explique aux sous-sections le déroulement de leur assemblée générale, prouve d'abord l'attention portée à leur fonctionnement, et ensuite leur fragilité, qui nécessite une aide permanente. Cette note demande de « donner la présidence au responsable local et [de] lui demander s'il désire présenter lui-même une des questions à l'ordre-du-jour. » Certains secrétaires de sous-section ne jouent donc pas un rôle central dans l'animation de

---

<sup>244</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Buisson aux délégués du personnel à la CAPD, le 18 mai 1953.

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> 42 J 133/136, lettre du secrétaire de la sous-section d'Aix, le 17 novembre 1953.

<sup>247</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>248</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Beaudout, 10 juin 1966.

leur propre AG<sup>249</sup>. Les réunions n'obtiennent pas toutes une participation importante<sup>250</sup>. Le chiffre moyen semble approcher la trentaine de présents<sup>251</sup>.

Les sous-sections du SNI requièrent donc un effort soutenu de la direction de section pour ne pas déperir. Malgré ces difficultés, les unitaires promeuvent également leur développement dans le cadre fédéral. Le majoritaire Kreisler se félicite en 1950 de l'initiative de la section FEN des Bouches-du-Rhône, qui s'organise par cantons, il ajoute que, « naturellement, il faut d'abord que vivent les sections départementales, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas. »<sup>252</sup> En 1961, la section de Haute-Savoie, prend « des dispositions pour créer des sous-sections FEN », sans couvrir l'ensemble des cantons. Cependant, sa définition de leur rôle reste restrictive : elles « doivent assurer la représentation des syndicats enseignants au côté des Unions locales CGT, CFTC et FO. »<sup>253</sup> Avec le recul, Daniel Renard, reconnaît que les unitaires n'ont « pas réussi à faire vivre des sous-sections FEN, pour toutes sortes de raisons, y compris pratiques, d'horaires. Les instituteurs habitent sur place, pas les professeurs, il était difficile de se rencontrer. Il y avait peu de contacts, il faudra attendre les CES, en 1964 », les établissements secondaires sont rares, concentrés au chef-lieu et dans les sous-préfectures<sup>254</sup>. Cette tentative apparaît prématurée avant l'explosion scolaire.

#### **d- Les garants de la démocratie syndicale ?**

Robert Hirsch constate à propos de la section de la Seine du SNI un phénomène général : « cinq sous-sections de banlieue passent du côté d'Unité et Action. Il n'y a pas, à notre connaissance, de mouvement inverse, vers les majoritaires de la section de la Seine. »<sup>255</sup> Mis à part lors de la période 1948-1951, les unitaires ne perdent pas la direction des structures syndicales qu'ils animent et en conquièrent quelquefois. Comment l'expliquer ? La démocratie syndicale souffre-t-elle de l'attitude du courant ? Après tout, l'emploi constant du registre démocratique par les unitaires vient de leur situation minoritaire et ne démontre rien sur leurs pratiques concrètes.

Le respect scrupuleux des règles statutaires, même si elles contrarient les projets du courant, nous fournit un critère simple. En 1945, le dirigeant Ecole Emancipée Valière lance

<sup>249</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>250</sup> Le secrétaire départemental évoque « deux ou trois cas ». 42 J 133/136, lettre de Briand à Mme Rouy, le 26 novembre 1956.

<sup>251</sup> Le manque d'indications chiffrées laisse ouverte cette question. 42 J 133/136, lettre du secrétaire de la sous-section d'Aix, 27 février 1963.

<sup>252</sup> EP n° 7, mars 1950.

<sup>253</sup> Elles se créent à Annecy, Annemasse, Thonon et Bonneville. *Bulletin section FEN Haute-Savoie*, 1961.

<sup>254</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>255</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - p. 245.

une polémique sur la modification des statuts confédéraux par le CCN de la CGT, estimant qu'il a « outrepassé ses droits et violé la démocratie syndicale (...). En procédant de manière bureaucratique, le CCN nous a montré ce dont nous nous doutions déjà, à savoir que six ans de guerre et de fascisme ont désappris la démocratie à beaucoup. »<sup>256</sup> Or Paul Delanoue réplique que la CGT « a dû, plusieurs années, adapter son action aux nécessités nouvelles. Il s'agit bien moins, à l'heure actuelle, d'observer d'anciens statuts dépassés (ce que n'ont pas toujours fait notre Syndicat national des instituteurs et la plupart des sections départementales), que d'adapter d'anciens statuts aux nécessités de notre époque. »<sup>257</sup> Ce type de justification montre un certain dédain pour les formes permettant la démocratie syndicale. La majorité privilégie un ensemble de règles précises pour garantir l'exercice du droit de tendance et les prérogatives des directions au détriment de la participation des syndiqués. A l'inverse, le courant unitaire parie sur leur implication. Ainsi dans le Puy-de-Dôme, la section cégétiste dissidente ouvre les réunions du Conseil Syndical et diffuse même aux syndiqués la consigne d'assister, « chaque fois que possible, à la séance »<sup>258</sup>.

Les sections dirigées par les unitaires connaissent des oppositions internes. Le secrétaire unitaire d'une section SNI dénonce le système de domination majoritaire, afin de légitimer ses propres pratiques internes<sup>259</sup>. La logique de la présentation des motions par la section des Bouches-du-Rhône transforme celle-ci en exemple de démocratie et de consensus hors tendance. Or, en 1956, la motion se voit contrainte de reconnaître l'existence d'une opposition dans cette section : « Des camarades aux options philosophiques ou politiques diverses, à l'exception d'un petit groupe qui, systématiquement, trouve sa raison d'être dans l'isolement et l'opposition, se retrouvent disposés à agir, sans dogmatisme, conformément aux lignes directrices d'un programme établi en commun. La démocratie syndicale permet de débattre des différents problèmes sans le souci de faire prévaloir tel ou tel courant d'opinion. »<sup>260</sup> Il semble que cette opposition bénéficie d'une grande liberté d'expression, puisque le Bulletin de section des Bouches-du-Rhône publie le calendrier des assemblées générales et que les contestataires, même « étrangers à la sous-section, ne manquent pas de les suivre et d'y participer »<sup>261</sup>.

En 1964, les notes préparées par le secrétaire de la section SNI sur le déroulement des AG

---

<sup>256</sup> EL n° 2, 10 octobre 1945.

<sup>257</sup> EL n° 7, 25 décembre 1945.

<sup>258</sup> Pour faciliter leur présence, il se tient « salle B, Maison du peuple, le premier jeudi de chaque mois. » *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>259</sup> Clarissou : « Après cela, avouons qu'on est assez malvenu à nous faire quelque reproche quant à la façon dont nous concevons la gestion de notre section syndicale. » Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, page de *l'Ecole et la Libération*.

<sup>260</sup> Souligné par l'auteur. Motion Bouches-du-Rhône. EP n° 8, août-septembre 1956.

<sup>261</sup> 42 J 133/136, lettre de Briand à Mme Rouy, le 26 novembre 1956.

de sous-sections et du congrès départemental permettent d'appréhender le degré de démocratie du dispositif unitaire. Pour les sous-sections, on recommande de :

« 1° commencer la réunion par la Motion d'Orientation : au cours de l'exposé les retardataires arriveront : vous aurez le maximum de votants.

2° accepter de consulter l'AG chaque fois qu'un vote par procuration ou par correspondance sera proposé. Noter auprès des syndiqués les modifications des statuts nationaux qui nous permettent d'être favorables à ce mode d'expression si l'AG est d'accord. (...)

6° au moment de la plus forte affluence faites l'appel des délégués pour le Congrès. »<sup>262</sup>

Ces indications témoignent du souci d'obtenir la plus grande participation possible aux questions d'orientation et du respect des règles démocratiques du SNI.

Au niveau départemental, stratégique, les unitaires profitent néanmoins de leur position dominante. Le Congrès commence vers 9 heures 45 et finit vers 17 heures 50. Il est donc court et peu propice à l'établissement d'un véritable débat. Les AG de sections du SNI ne durent pas toujours une journée entière, mais le temps alloué aux discussions d'orientation apparaît bien court : moins de deux heures. Ainsi, pour le rapport moral départemental, la discussion et la réponse du rapporteur, on prévoit trente minutes, autant que pour le rapport moral national, présenté par Vialle, membre unitaire du BN. Grâce à la planification de l'ordre de la discussion, les unitaires parlent en dernier, position stratégique qui permet de répondre aux critiques sans être contesté<sup>263</sup>. Certes, l'allocution la plus longue du congrès est celle du représentant du Bureau national, qui dure quarante-cinq minutes. Mais elle est située après les votes pour la délégation, les motions et les rapports et ne peut donc les influencer. La place des délégués apparaît précise, secondaire. Dans un temps aussi court, la désignation des personnes chargées d'animer les différentes séquences du congrès pèse beaucoup dans le résultat final. Peut-être ce phénomène provient-il de l'homogénéité de la section en 1964, à l'abri des perturbations dans l'emploi du temps que provoquent un débat un peu vif et non canalisé.

## **B- Normes et pratiques du militantisme unitaire**

### **a- L'ambition d'être les meilleurs militants**

<sup>262</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>263</sup> « a) demander si un camarade veut présenter la Motion de la Majorité, si oui lui donner la parole, sinon b) demander si un camarade veut présenter la Motion EE même chose et c) donner la parole à Alfred Bizot, secrétaire général adjoint pour présenter la motion des Bouches-du-Rhône et autres sections. 40 minutes ». 42 J

Les unitaires affichent une ambition : apparaître comme les militants les plus efficaces. Paul Delanoue les décrit en 1948 comme « les meilleurs militants — dévoués et disciplinés — du syndicat autonome »<sup>264</sup>. Un peu plus modeste, un cégétiste du Puy-de-Dôme reprend la même idée : « on ne refuse pas notre concours dans les commissions, ni dans les bureaux où nous avons à cœur de ne pas nous montrer inférieurs. »<sup>265</sup> Cette intention stimule l'activité des unitaires, comme en témoigne l'appel aux universitaires cégétistes, lancé par le Congrès de Dijon de la FEN-CGT :

« Il est vain de s'affirmer devant le simple bon sens comme le meilleur militant si on se refuse à en faire la démonstration dans les faits, dans l'action de tous les jours pour des problèmes en apparence des plus insignifiants. Par notre présence et notre action, nous devons rassurer l'enseignant moyen, lui donner la preuve que nous ne sommes ni des agitateurs, ni des politiciens, ni même des ambitieux ignorant les hautes responsabilités syndicales. Notre premier commandement est de nous dépenser sans espoir de récompense, même de la part de nos amis. »<sup>266</sup>

Même à titre rétrospectif, les unitaires s'attribuent cette qualité distinctive. Jean Petite déclare que des « militants comme Gaydier se faisaient respecter dans leur milieu, ils n'étaient pas des politiciens du syndicalisme »<sup>267</sup>. Donnant son « sentiment général », Jeanne Levy valorise l'aspect moral, et opère une « grande distinction » entre les unitaires qui « étaient des militants dévoués, sincères » et les majoritaires qui « rêvaient de carrière (être président de quelque chose, la JPA, la MGEN etc...) ». Selon elle, la « qualité essentielle des unitaires était leur conviction, leur désintéressement, leur valeur personnelle. »<sup>268</sup> Implicitement visés, les autres militants ironisent sur ce discours en 1950 : « Tout le monde sait que les meilleurs, les “techniciens” des questions corporatives appartiennent tous à la même tendance. »<sup>269</sup>

Cette caractéristique se retrouve dans la culture communiste des années 1950, analysée par Maurice Agulhon : depuis son ralliement au régime républicain, le PCF « ne peut se distinguer qu'en prétendant le défendre mieux que les autres ! L'hostilité des communistes contre leurs rivaux, n'étant plus doctrinale, prend le caractère d'un réquisitoire moral : nous sommes des démocrates honnêtes, intransigeants, vertueux, tandis que les réformistes sont opportunistes, “politiciens”, toujours prêts à pactiser avec la droite, quand ils ne sont pas tout simplement

---

21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

<sup>264</sup> EL n° 25, 15 avril 1948.

<sup>265</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>266</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949. En 1964 encore, la section des Bouches-du-Rhône signale l'« esprit original d'une équipe à qui on demande un idéal : (...) donner le meilleur de soi-même ». 42 J 21, SNI, rapport moral au congrès de Maillane.

<sup>267</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>268</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>269</sup> Louis Borguet, Charles Cordier. US n°61, 15 mai 1950.



affairistes. La médiocrité morale de la gauche n'était certes pas imaginaire, bien que la propagande communiste tendît à l'exagérer. »<sup>270</sup>

### **b- Un cumul épuisant : les responsabilités multiples de certains cadres**

Les cadres du courant unitaire croulent sous les responsabilités, à tel point que pour Maurice Loi, du SNES : « je passais tout mon temps à militer quoi, c'est pas difficile, quand j'avais pas une réunion ici, j'avais une réunion là, etc.. »<sup>271</sup> En effet, au plus haut de son activité, secrétaire de son S1, il participe au bureau du S3 et au Bureau national du SNES, ainsi qu'au bureau du SERP (la section parisienne de la FEN). Sur le plan politique, membre du Comité fédéral du PCF de Paris et du comité de section du 11<sup>e</sup> arrondissement, il est aussi conseiller municipal d'Aubervilliers. Bruillard, du Jura, compte « dix sinécures » à son actif en 1949 : au SNI, il est simultanément élu au Conseil départemental et à la commission administrative paritaire, secrétaire administratif et membre de la commission des affaires corporatives. Il gère une coopérative scolaire et occupe la fonction de vice-président de la MGEN locale. Cette énumération datant de l'époque de la FEN-CGT, il est également secrétaire de l'Union locale CGT de Tavaux Damparis (5000 habitants). Enfin, au PCF, il se consacre à la propagande de sa section, à l'hebdomadaire du parti (correspondant local et départemental) et appartient au Comité Fédéral<sup>272</sup>. Logiquement, cette activité débordante s'effectue au détriment de la vie familiale, à tel point qu'il signale le fait d'avoir temporairement « la charge de [ses] deux petites filles (8 ans et 6 ans) »<sup>273</sup>. André Drubay considère également que « certaines fois, il fallait [qu'il se] dédouble. » Il ajoute : « Mais enfin ça ne se passait pas mal, mais au détriment de mes loisirs, parce que c'était très dur de tout cumuler. »<sup>274</sup>

Cette vie trépidante manque d'émules, ce qui en retour augmente les charges des rares volontaires. Bruillard ne voit pas, « pour le moment dans le Jura, de collaborateurs possibles » qui le remplaceraient dans le projet de revue pédagogique de la FEN-CGT<sup>275</sup>. Un militant de l'Hérault, section Ecole Emancipée du SNI, reconnaît à propos du bulletin de section, que les unitaires « ont le tort de ne pas y écrire. Ils promettent des articles, puis ils ne les font pas. »<sup>276</sup>

<sup>270</sup> AGULHON Maurice, « Sur la “ culture communiste ” dans les années cinquante », p. 273 – 298 in CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, 525 p. - pp. 285-286.

<sup>271</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>272</sup> Lettre de Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n° 2.

<sup>273</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, réponse de Bruillard à Merville, le 29 juin 1949.

<sup>274</sup> Il est notamment dirigeant du SNES, membre du bureau de la FEN-CGT, trésorier de la section FEN-CGT de l'Oise, secrétaire départemental de l'UGFF-CGT... Entretien avec Drubay.

<sup>275</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, réponse de Bruillard à Merville, le 29 juin 1949.

<sup>276</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, réponse de Raynal à Buisson, le 22 mars 1954.

Dans les Bouches-du-Rhône aussi, les cadres éprouvent des difficultés à stimuler l'ensemble des militants. Dans une circulaire aux membres du Bureau du SNI, Jean Buisson souligne « ce que représente la section », le « travail inlassable fourni par quelques-uns pour atteindre ce niveau » et évoque « ces refus débilants », « ces réparties sceptiques, désabusées ». Il considère que « le refus, l'émulation dans le refus et dans l'exposé des charges "écrasantes" ne sont pas dignes de syndicalistes »<sup>277</sup>.

Lorsqu'une élue au Conseil départemental et à la commission paritaire souhaite démissionner, à cause de son « état de santé »<sup>278</sup>, Jean Buisson se déclare « très surpris », en expliquant qu'il comprend « très bien les nécessités d'un repos » et ne lui a confié aucune tâche. Evoquant les « répercussions graves qui résulteraient » de la démission, il lui propose « de rester en position de congé syndical » et ajoute : « Vous n'êtes en ce moment pas la seule dans cette situation. Nous vous excuserons auprès de l'Administration lors des réunions prochaines de la Commission Paritaire, et nous distribuerons votre part de travail à ceux qui peuvent accomplir encore leur mandat. »<sup>279</sup> La pénurie de cadres est suffisamment importante pour que la direction de section consente des efforts importants pour pallier son absence, estimant sans doute qu'un militant qui démissionne reprend rarement ses responsabilités par la suite. Deux ans plus tard, Buisson recommande aux délégués sortants de se porter à nouveau candidats, « dans leur quasi-totalité »<sup>280</sup>...

Dans ces conditions, recruter de nouveaux militants constitue un impératif pour la survie des équipes en place. Toujours dans les Bouches-du-Rhône, la circulaire de Jean Buisson aux membres du bureau du SNI affiche la volonté de ne pas dissuader les nouveaux militants : « Certes, cette participation a été discrète, timide. Un signe ne trompe point cependant : ces camarades ont trouvé un lundi soir le chemin de la Bourse du travail. Ils le reprendront, peut-être même d'une façon très régulière ». L'insistance de Jean Buisson à relever la présence de nouvelles personnes aux réunions des instances montre son caractère exceptionnel. Il invite donc à éviter le scepticisme et à créer un climat propice en donnant l'exemple : « Que chacun manifeste un enthousiasme persuasif ! Que chacun soit ponctuel, attentif ! Que chacun participe vraiment au CS ! Alors naîtra l'intérêt qui fera oublier la fatigue des tâches difficiles et qui entraînera de nouvelles participations à notre activité. »<sup>281</sup>

On pourrait imaginer que l'implantation du courant unitaire dans la jeunesse lui fournit les nouveaux cadres dont il ressent le besoin. Pourtant, les jeunes de la FEN-CGT dressent un constat paradoxal : « Chaque année, du bon travail est fait dans les écoles normales. Mes

<sup>277</sup> 42 J 52 / 53, circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

<sup>278</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Jeanne Bachman à Buisson, le 3 juin 1952.

<sup>279</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Jeanne Bachman, le 5 juin 1952.

<sup>280</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Buisson aux délégués du personnel, le 16 septembre 1954.

camarades cégétistes savent souvent grouper autour de nos justes positions la plupart des normaliens. Mais que deviennent ceux-ci, une fois sortis de l'école normale ? En général, on ne les retrouve jamais, ni comme simples adhérents, ni à plus forte raison, comme militants. »<sup>282</sup> L'inégale implantation de la FEN-CGT parmi les instituteurs ruraux explique peut-être cette déperdition. Les unitaires tentent d'y remédier en gardant le contact avec les jeunes et en amalgamant les générations. Par exemple, un militant SNI des Bouches-du-Rhône prend sa retraite. La section organise une soirée en son honneur à Aix, en précisant que cette « manifestation sous les auspices du SNI aura aussi un caractère d'éducation syndicale et les Elèves-Maîtres et les Elèves-Maîtresses devront y être associés. » Jean Buisson souhaite présenter ce militant en exemple aux jeunes<sup>283</sup>.

Pourtant, on peut douter que ces mesures suffisent à satisfaire les ambitions des unitaires, le renouvellement des équipes militantes excepté.

### c- Les normes du bon militant unitaire

Les jeunes militants unitaires doivent être formés, car les normes de militantisme du courant comportent quelques spécificités. Reprenons l'hypothèse selon laquelle elles coïncident partiellement avec la culture communiste. Marc Lazar relève quelques-uns « des aspects les plus connus, parce que les plus apparents » de cette culture : « le dévouement complet, “la remise de soi absolue” et la *fides implicita* »<sup>284</sup>. Or Paul Delanoue écrit dans *L'Ecole Libératrice* qu'un « militant doit avoir un minimum d'amour-propre, savoir lorsque l'intérêt de son organisation l'exige, s'effacer le cas échéant »<sup>285</sup>. La difficulté pour les militants unitaires consiste alors à ne pas aggraver la distance qui existe objectivement avec les adhérents, de paraître accessibles, et non comme les membres d'une secte. Daniel Renard insiste implicitement sur cet aspect quand il décrit son équipe de Seine-et-Oise : « Ce n'était pas une activité d'un petit groupe plus ou moins étroit, idéologique ou politique, même si l'essentiel des militants était des militants communistes, mais on avait une activité de masse authentique. »<sup>286</sup> L'appel aux universitaires cégétistes de 1949, déjà cité, décrit le militant unitaire idéal :

« Il doit avoir pour souci de rassurer [l'instituteur lambda] en lui démontrant par son

---

<sup>281</sup> 42 J 52 / 53, circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

<sup>282</sup> *Pour les jeunes*, BFI, n° 2, mai 1951.

<sup>283</sup> 42 J 133/136, lettre de Buisson à Felizat, le 22 mai 1955.

<sup>284</sup> LAZAR Marc, « L'invention et la désagrégation de la culture communiste », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994 - p. 11.

<sup>285</sup> EL n°11, 20 mars 1947.

<sup>286</sup> Entretien avec Daniel Renard.

exemple vivant que la CGT, ce n'est ni l'aventure, ni l'outrance, ni le sectarisme, mais que le militant CGT est modéré dans ses propos, s'il est ferme dans son action, qu'il est libéral et cordial, qu'il a le respect de la vérité provisoire des autres et qu'il sait en tenir compte pour construire la vérité qui, demain, s'imposera à tous. Le militant cégétiste est un bon camarade qui sait avoir raison sans triompher, sans humilier. Il a une doctrine ferme qui le conduit, en toutes circonstances, vers le but bien défini de l'émancipation des travailleurs, mais il est éclairé par une psychologie compréhensive qui lui permet de voir et de saisir la peine et la difficulté des autres. »<sup>287</sup>

Les unitaires se perçoivent donc comme une élite qui doit accomplir un effort pour s'accommoder des difficultés de la masse. Pour décrire cette situation, on emploie fréquemment une image dans la culture communiste : l'avant-garde ne doit pas se séparer du reste de l'armée. Classiquement, ces prescriptions recèlent en creux une autre image du cégétiste : la direction de la FEN-CGT lutte alors contre l'étroitesse de nombreux militants, exaspérés par leur milieu et peu portés au compromis. Beaucoup comparent le syndicalisme enseignant au syndicalisme ouvrier, plus tourné vers l'action directe. Les dirigeants nationaux du courant déploient en conséquence une intense pédagogie, encore accentuée dans la période Bouches-du-Rhône, pour les convaincre de s'adapter aux instituteurs. L'appel lance donc un panégyrique de l'action quotidienne, pour laquelle les cégétistes se montrent alors moins à l'aise :

« Nous répugnons à la longue patience qu'exigent l'étude, la discussion et la solution des problèmes revendicatifs. Nous dédaignons de nous occuper de petites revendications ; de l'indemnité de logement, d'interclasse ou d'étude surveillée par exemple, ou même de problèmes pédagogiques. C'est pourtant par excellence le plan incliné qui mènera l'instituteur de sa conception isolationniste à sa pensée de conscience de classe, car tous ses problèmes conduisent au même écueil : le mode capitaliste de production et de répartition. Et il ne faut pas se lasser de refaire la démonstration en partant des données les plus diverses qui "collent" à la vie quotidienne de nos camarades. »<sup>288</sup>

La défense des petites revendications n'est pas justifiée en soi par cet appel, mais comme un préalable à des actions plus générales, donc plus nobles aux yeux des unitaires. En 1952 encore, le bulletin intérieur de la FEN-CGT déplore le manque d'enthousiasme des militants sur l'essence de la pratique syndicale enseignante : « D'une façon générale nos camarades ne

<sup>287</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>288</sup> *Ibid.*

prêtent pas une attention suffisante aux questions administratives. Les études sur ce problème, les suggestions, les interventions... sont rares. » Or, les cégétistes « ne doivent pas être des militants “partiels” ou nettement spécialisés. Ils ont à participer activement à toutes les formes de la vie des sections » du SNI<sup>289</sup>. Les dirigeants unitaires délivrent aussi ce conseil d’une manière personnalisée, par exemple dans cette lettre au responsable du courant dans l’Hérault : « Je relève dans ce Bulletin un compte-rendu de la Commission paritaire et du Comité technique. Ces comptes-rendus sont nécessaires. A vous de les étudier et éventuellement de les exploiter. »<sup>290</sup>

Les efforts déployés réussissent à conformer les unitaires à ce modèle de syndicaliste ardent, certes, mais que les petits problèmes vécus par les syndiqués ne laisse pas indifférent, un syndicaliste qui construit sa légitimité sur son efficacité à ce niveau aussi. Cette norme ne se cantonne cependant pas à une action syndicale tournée vers les revendications immédiates, contrairement à celle des militants majoritaires.

#### **d- L’action plus que les joutes oratoires**

Une dernière distinction, centrale, porte sur l’effectivité de l’action syndicale. Les unitaires ne cessent de critiquer le goût du syndicalisme enseignant pour la « discussion académique ». Delanoue présente ce penchant comme la traduction dans le syndicalisme de « ce qui est la grande faiblesse de l’Université française : le divorce entre la théorie et la pratique, entre les motions incendiaires que nous votons et les réalisations bien pâles que nous obtenons. »<sup>291</sup> En 1947, Delanoue brandit le risque que le SNI ne se transforme « en un rassemblement de chapelles discutant d’une façon scolastique sur des motions ou des textes en coupant des cheveux en quatre. »<sup>292</sup> L’insistance sur l’action dénote une conception dans laquelle le syndicalisme apparaît avant tout comme une pratique, seule manière pour les unitaires de compenser l’éloignement de la majorité des instituteurs face à leur idéologie. Cette conception s’inscrit suffisamment dans les représentations unitaires pour émerger du programme de la liste présentée dans la section SNI du Puy-de-Dôme en 1951 : « Il est de coutume, en semblable circonstance, de proposer aux adhérents de la Section un programme précis et généreux, que l’on se flatte de faire aboutir si l’on obtient la majorité. »<sup>293</sup> Comme souvent, Paul Delanoue résume parfaitement la mentalité unitaire, quand il écrit : « La recherche des formes d’action possibles et efficaces nous préoccupe davantage que des méditations qui sont

---

<sup>289</sup> BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>290</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Raynal, le 10 mars 1954.

<sup>291</sup> EL n° 20, 10 juillet 1946.

<sup>292</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

en fait une invite au repliement sur soi-même, à la vaine recherche d'un libre arbitre détaché du monde actuel, de ses luttes et de ses espoirs. »<sup>294</sup> Un militant autonome réplique dans le numéro suivant de *l'Enseignement Public* : « Nous en avons assez, nous autres “la piétaille” de servir de masse de manœuvres à des dirigeants qui ne nous offrent comme raisons d'espérer et d'agir que des grandes phrases creuses »<sup>295</sup>.

En effet, malgré leur conception, les unitaires n'échappent pas à la tentation du discours non suivi d'action. Paul Delanoue le reconnaît dans un bulletin de tendance, en 1948 : dans le SNI, le « militant le plus fort est celui qui est le plus subtil dans l'art de critiquer les textes (et parfois nous nous laissons prendre au jeu !). »<sup>296</sup> Son camarade Ducol prodigue les conseils adéquats :

« Evitons les discussions stériles devant un nombre restreint de syndiqués dans certaines Assemblées Générales ». C'est « dans l'action que justement beaucoup de nos camarades encore séparés de nous sur certains points confronteront leurs propres points de vue avec la réalité et auront mieux l'occasion de juger leurs dirigeants sur les actes et non uniquement sur leurs paroles. Encore faut-il que nous n'envisagions pas notre travail d'un point de vue trop formel, par la seule action de sommet dans les organismes de direction. »<sup>297</sup>

La grande crainte des unitaires semble donc d'apparaître comme peu différents de leurs camarades, en n'évoquant l'action syndicale que du point de vue théorique. Paul Delanoue proclame : « Il ne s'agit pas de bavarder sur l'unité d'action, mais il s'agit de la réaliser », les cégétistes ne doivent pas seulement « critiquer », mais « surtout réaliser »<sup>298</sup>. La répétition de ces injonctions prouve la vulnérabilité des unitaires dans ce domaine, puisqu'on les écarte de la plupart des responsabilités concrètes. Selon eux, la direction du SNI en profite pour les cantonner à un registre politique : dans *l'Ecole Libératrice*, la « censure s'exerce surtout contre les articles de Delanoue et Labrunie traitant des revendications ou d'action laïque ; on laisserait encore passer les articles dits “de tendance”. Le but recherché : laisser croire que nos camarades n'ont que des préoccupations “politiques” et qu'Aigueperse, Forestier ou Durand seuls font du travail “sérieux”. »<sup>299</sup> Rien d'étonnant à ce que l'appel aux universitaires cégétistes précise que « le cégétiste doit se garder d'apparaître comme le “grand” théoricien

---

<sup>293</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

<sup>294</sup> EP, n° 2, novembre 1948.

<sup>295</sup> Passage souligné par l'auteur, car il reprend le titre de l'article de Delanoue... EP n° 3, décembre 1948.

<sup>296</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

<sup>297</sup> BFI, n° spécial, octobre 1950.

<sup>298</sup> ASU n° 30, novembre 1952.

<sup>299</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 3, année 1948-1949.

des relations internationales et des problèmes politiques. »<sup>300</sup>

Or les unitaires se trouvent confrontés à un redoutable problème : le manque d'enthousiasme de leurs militants à s'investir dans la FEN, du fait de leur position minoritaire. Daniel Renard explique que « ce n'est pas facile de militer dans ces organisations, et surtout quand on n'a que de rares réunions syndicales au niveau départemental ou en tout cas au niveau des grandes masses. Donc, c'est vrai qu'on demande un effort aux communistes et que certains peuvent être plus tentés de s'investir ailleurs. »<sup>301</sup> Dès 1945, un dirigeant communiste constate en réunion du comité central que des instituteurs et professeurs communistes sont « non syndiqués et ne militent pas dans leur syndicat. Des secrétaires de sections instituteurs ne sont pas syndiqués. Ils ne veulent plus militer dans les syndicats d'instituteurs ou professeurs. »<sup>302</sup> Pourtant, la situation du courant s'avère à ce moment favorable. Nul doute que le phénomène ne s'amplifie par la suite, comme l'indique Jeanne Levy : « C'était dur pour les copains communistes de militer dans le SNI, à cause de l'attitude des majoritaires. Les nouvelles générations s'y sont mises, petit à petit. »<sup>303</sup> Il leur est difficile dans ces conditions de ne pas apparaître quelquefois comme des opposants systématiques, qui ne participent pas à l'effort commun et dénigrent le travail accompli par la majorité.

#### **e- Militer à la base**

Quand ils militent dans la FEN, les unitaires acceptent souvent d'animer des structures locales, même s'ils sont minoritaires à l'échelon supérieur. Yves Poirmeur donne une explication valable : « les lieux de pouvoir susceptibles d'être conquis par les tendances de syndicats sont multiples, car les pouvoirs des organismes de base sont loin d'être négligeables. Le contrôle du sommet n'est qu'un enjeu — certes important — parmi d'autres : disposer d'un syndicat national, d'une importante fédération professionnelle peut être non seulement un moyen de jouer un rôle important, dans la politique confédérale, mais aussi de mener une action originale. »<sup>304</sup>

Par exemple, Robert Hirsch note que dans la section de la Seine du SNI, le courant anime quatre sous-sections parisiennes et 23 sous-sections de banlieue, soit près du tiers d'entre elles. « La géographie de ces points forts d'Unité et Action correspond en général à de véritables zones d'influence représentant des arrondissements ou des localités proches les unes des autres. (...) Des liens personnels existent entre les militants des sous-sections

---

<sup>300</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949.

<sup>301</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>302</sup> Intervention de Berlioz. Archives PCF, CC, 3-4 novembre 1945.

<sup>303</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

voisines. Les mutations se font souvent au sein de zones géographiques assez restreintes, ce qui permet de diffuser l'influence du courant »<sup>305</sup>. La contiguïté renforce la cohésion des militants unitaires de ces sous-sections. Cependant, militer dans les sous-sections reste difficile, car la direction de la section possède des pouvoirs importants, qui rend délicate une action oppositionnelle. Ainsi, le secrétaire du SNI du Pas-de-Calais évoque auprès de Lavergne une initiative des cégétistes, qui dirigent la sous-section de Calais : « Je suis habitué à ces manifestations périodiques calaisiennes et je ne m'en émeus pas outre mesure. »<sup>306</sup>

Cependant, les unitaires espèrent rayonner à partir des sous-sections qu'ils animent. Jean Petite décrit ce processus dans le Calvados : au début des années 1960, le SNI bascule en une ou deux années. « La nouvelle équipe, composée de camarades très divers, avait fourni un gros travail dans les sous-sections, en traitant les problèmes concrets. » Profitant du fait que le siège régional du SNES se trouve à Caen, et que les autonomes n'y résident pas, Petite devient secrétaire du S2 du Calvados, puis du S3<sup>307</sup>. Déjà avant-guerre, Jacques Girault signale que l'organisation du scrutin par canton dans le SNI favorise l'Ecole Emancipée, alors principale minorité, car ses militants sont « dévoués et actifs »<sup>308</sup>. Henri Aigueperse et Robert Chéramy dénoncent un « grignotage des positions majoritaires » de la part des unitaires, « patent au niveau des sections départementales, par le biais des assemblées générales squelettiques et des sous-sections fantomatiques. »<sup>309</sup> Cependant, le plein succès de cette stratégie est ultérieur à la période 1944-1959.

## C- Le rapport des unitaires avec les administrations

A première vue, le caractère combatif du courant et l'hostilité qu'il manifeste envers la majeure partie des gouvernements plaident pour un refus de toute collaboration avec les administrations de tutelle et les pouvoirs publics. Observe-t-on une telle situation ?

### a- Des minoritaires écartés ?

Au plan national et dans les sections qu'ils ne dirigent pas, les unitaires entrent-ils en contact avec les administrations ? L'instituteur Daniel Renard affirme « que cela n'a jamais

---

<sup>304</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 378.

<sup>305</sup> Les III<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements, de Champigny à Issy-les-Moulineaux en passant par Ivry et Vitry, de Saint-Ouen à Nanterre, enfin une zone plus restreinte autour de Bobigny-Drancy. HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », op. cit. - p. 245.

<sup>306</sup> 1 BB 93, lettre de Baillet à Lavergne, le 17 décembre 1951.

<sup>307</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>308</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 198.



été simple de militer au SNI autonome ou à la FEN autonome. Il y a des pratiques antidémocratiques tout à fait révoltantes »<sup>310</sup>. En 1949, Louis Guilbert stigmatise « la manœuvre du bureau homogène qui excluait [les unitaires] définitivement de toute discussion avec les pouvoirs publics. »<sup>311</sup> Les archives fédérales montrent effectivement que la majorité monopolise cet aspect de l'activité syndicale. Les délégations au ministère ne comprennent que des membres du BF. Au plan local, le bulletin intérieur de la FEN-CGT écrit que les cégétistes, « souvent “minoritaires” dans leurs sections, ne sont pas directement appelés à la résolution des problèmes administratifs ou aux interventions auprès des autorités académiques, préfectorales ou municipales. » Il les incite alors à obtenir, pour les élections aux commissions paritaires, « une représentation, en fonction de leur influence, sur la liste des candidats que présentera la section du SNI ». Le même article précise que la liste des candidats du SNI à la commission administrative paritaire nationale « est composée par des membres du Bureau National qui représentent, proportionnellement, les trois courants d'opinions. »<sup>312</sup>

Nous ne pouvons établir un panorama complet de la représentation des unitaires dans les instances électives. Cependant, sur la foi de données partielles, il nous semble possible d'avancer que si les contacts directs et officieux avec les administrations relèvent de la responsabilité des directions de section, écartant généralement les unitaires, en revanche ceux-ci participent globalement aux conseils élus<sup>313</sup>. La section de la Somme du SNI précise que des unitaires « siègent à la Commission administrative paritaire, ainsi qu'au Conseil Départemental. Il serait certes téméraire d'avancer que le résultat du référendum dans la Somme, en 1948, imposait à la majorité l'obligation de faire une place aux camarades cégétistes. »<sup>314</sup> Certes, les unitaires protestent quelquefois contre le calcul de leur représentativité, ainsi pour le SNES en 1949, ils s'étonnent de compter, sur sept titulaires du Comité technique paritaire national, quatre autonomes, deux FO et seulement un cégétiste, loin de la « représentation proportionnelle »<sup>315</sup>. Cependant, on ne les ostracise pas entièrement.

L'effet de la présence d'élus unitaires dépend partiellement de la discipline de vote, éventuellement exigée des élus. Apparemment, ce principe est respecté, ce qui diminue la

---

<sup>309</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres, op. cit.* - p. 368.

<sup>310</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>311</sup> EP n° 6, mars 1949.

<sup>312</sup> Le caractère confidentiel de la publication renforce la crédibilité de ses affirmations. BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>313</sup> Ainsi, Jeanne Levy raconte que dans « l'ensemble, les majoritaires se réservaient les contacts avec l'administration, ç'aurait été différent si les unitaires y avaient participé. » Mais à la « section du réemploi, gérée paritairement avec l'administration, pour les instituteurs malades (150 places environ) », l'opposition dispose de quatre élus sur vingt. Entretien du 10 février 1997.

<sup>314</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

marge de manœuvre des élus unitaires. Seule la direction du SNES en discute. Une commission administrative de juillet 1949 consacre plusieurs interventions à la discipline de vote des membres du conseil supérieur de l'Éducation nationale, certains se comportant plus en notables qu'en représentants syndicaux. La CA dénie aussi à Guilbert le droit de voter à sa guise au Comité directeur de la FIPESO, une association internationale<sup>316</sup>.

### **b- Les sections unitaires et leur administration de tutelle**

La théorie suivante d'Yves Poirmeur se vérifie-t-elle sur le plan du syndicalisme enseignant ? « Lorsqu'une tendance minoritaire au plan national dirige un syndicat ou une fédération départementale, elle est obligée de gérer la relation cogestionnaire qui s'est instaurée entre l'administration et le syndicat. (...) La tendance doit satisfaire les attentes des syndiqués secrétées par la pratique généralisée de la cogestion, sans quoi elle aurait toutes les chances de régresser aux élections internes suivantes et d'être finalement supplantée par l'une de ses concurrentes. » Il s'appuie sur l'exemple de la section SNI de l'Oise, à majorité Ecole Emancipée et qui « connaît un fonctionnement très voisin de celui des départements dirigés par » les autres courants du SNI<sup>317</sup>. Une anecdote relatée par Bruguet semble invalider cette théorie : dirigeant FO, puis autonome de la section SNI de Seine-Maritime, il menace l'inspecteur d'Académie de démissionner et d'être remplacé par un cégétiste, si celui-ci ne négocie pas mieux sur les notes<sup>318</sup>...

Pourtant, si l'image des unitaires peut servir de repoussoir, quand ils dirigent les sections, les exemples abondent de bonnes relations entretenues avec les administrations. Ainsi, la section scissionniste FEN-CGT du Puy-de-Dôme pourrait constituer un exemple de radicalité, puisqu'elle n'a pas hésité à se séparer du SNI. En réalité, dès sa création, les cégétistes entament des démarches « réitérées à la Préfecture pour une attribution spéciale d'essence »<sup>319</sup>. Ils obtiennent d'ailleurs satisfaction<sup>320</sup>. Par la suite, leur élu à la commission paritaire, Sol, perpétue les pratiques de partenariat avec l'administration :

« Je suis à la disposition de tous les camarades, cégétistes ou non, pour faciliter leurs rapports avec l'Administration, pour leur apporter l'appui nécessaire dans les différends causés par l'exercice de la profession, mais je demande aux intéressés —

---

<sup>315</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>316</sup> Par 17 voix contre 14. US n° 54, 10 octobre 1949.

<sup>317</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances*, op. cit. - pp. 457-458.

<sup>318</sup> Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

<sup>319</sup> Le produit est encore rationné. *SNI, Section du Puy-de-Dôme*, Bulletin mensuel, n°34, novembre 1948.

<sup>320</sup> Après les élections, « répartition de l'essence entre les deux organisations par la préfecture. » *SNI, Section du Puy-de-Dôme*, Bulletin mensuel, n°35, décembre 1948-janvier 1949.

et je ne saurais trop le leur conseiller — d’aviser l’Administration par la voie hiérarchique de tout incident anormal et de m’avertir en même temps. »<sup>321</sup>

Les dirigeants unitaires se transforment donc eux aussi en experts, tel André Drubay, du SNES : « Je me rappelle avoir suggéré à l’inspecteur d’Académie qu’il fallait quand même prévoir en fonction de l’évolution de la clientèle scolaire dans le second degré, une carte scolaire pour le département. »<sup>322</sup> De tels souvenirs indiquent des relations de proximité, loin de l’hostilité systématique que laisse entrevoir la lecture des publications unitaires.

Comme dans les autres départements, l’administration collabore avec le SNI des Bouches-du-Rhône. Huit à dix jours avant la réunion qui décide des promotions, les dirigeants de la section relèvent à l’Inspection académique les notes de mérite des promouvables<sup>323</sup>. Les archives de la section recèlent même la copie d’un rapport de l’inspecteur d’académie au ministre sur l’effectif des classes élémentaires et maternelles et les besoins qui en découlent<sup>324</sup>. Lorsque la section organise une soirée pour fêter la retraite d’un militant, on invite le Directeur et la Directrice de l’Ecole Normale, l’inspecteur primaire « et éventuellement d’autres personnalités qui ont pu connaître » le militant en question<sup>325</sup>. La section entreprend également des démarches auprès des pouvoirs politiques locaux, quel que soit le parti<sup>326</sup>.

Il arrive que la section des Bouches-du-Rhône rencontre des difficultés avec des administrateurs locaux. Loin de considérer ce fait comme le résultat inévitable de leur idéologie, les directions de section recourent à l’appui des directions nationales, pourtant majoritaires. Ainsi, en 1954, la section SNI se heurte à l’inspecteur d’Académie, qui ne répond pas à ses lettres et convoque la commission paritaire le jour prévu pour le Conseil Syndical. Jean Buisson envisage une riposte plutôt que de s’adapter aux prérogatives de l’inspecteur, et « adresse une lettre à Forestier pour une nouvelle intervention auprès du Directeur Général de l’Enseignement du premier degré, devant les dispositions que prend, avec esprit de “représailles”, l’inspecteur d’académie des Bouches-du-Rhône. »<sup>327</sup> En 1956 encore, le secrétaire de la section FEN demande à Lavergne d’intervenir auprès des services de l’Education physique, pour aider la réalisation de la traditionnelle fête sportive et gymnique

<sup>321</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l’éducation nationale du Puy de Dôme*, n°4, 4ème trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>322</sup> Cela n’existait pas à l’époque. Entretien avec André Drubay.

<sup>323</sup> 42 J 52 / 53, lettre de Buisson aux délégués du personnel, le 11 décembre 1954.

<sup>324</sup> Avec la mention : « très important, à ne pas égarer. ». 42 J 52 / 53, dossier Buisson, 27 janvier 1951.

<sup>325</sup> 42 J 133/136, lettre de Buisson à Felizat, le 22 mai 1955.

<sup>326</sup> Pour soutenir les revendications des femmes de ménage, la seule action envisagée est l’intervention auprès de la Municipalité de Marseille. 42 J 133/136, lettre de Battini, secrétaire du SNI à la section CGT du personnel féminin des écoles, le 18 décembre 1965.

<sup>327</sup> 42 J 52 / 53, Lettre de Buisson aux délégués du personnel, le 11 décembre 1954. Ils se renseignent aussi sur les intentions du ministère en matière d’équipements scolaires : « Peut-on avoir quelque espoir pour le Centre

au stade municipal de Marseille, à l'occasion de la Quinzaine laïque. En effet, l'Inspecteur général d'éducation physique « s'oppose à la préparation des fêtes gymniques pendant les heures d'éducation physique (...). Et comme le personnage en question exerce sur nos collègues une autorité voisine de la terreur, les plus belles phrases des militants laïques ne sont guère écoutées. »<sup>328</sup> La section profite donc de l'influence que la FEN exerce au ministère, ce qui explique peut-être que les unitaires ne l'aient pas quitté en 1948.

### c- Les unitaires et l'administration centrale

Les unitaires peuvent même épargner l'administration centrale, pourtant liée au pouvoir politique national. En 1946, Merville rend compte d'une réunion avec le ministre au sujet des normaliens : « l'action menée depuis octobre nous vaut quelques avantages nullement négligeables. Mais nous n'avons pas encore obtenu satisfaction sur notre revendication essentielle : le traitement de stagiaire. Que nos camarades ne se découragent pas, toutefois, et qu'ils conservent leur esprit combatif ; de tout temps, le travail syndical n'a pas consisté à émettre une revendication pour la voir aussitôt satisfaite. »<sup>329</sup> Le ton se veut simultanément ferme et modéré, et le ministre ne subit aucune critique. Un autre unitaire du SNI, Labrunie, explique l'année suivante « que le syndicalisme, sans cesser d'être revendicatif, devient de plus en plus constructif ; sa fonction n'est pas de collaborer à l'administration du pays, mais son devoir est d'apporter des solutions pratiques et précises qu'il offre à la fois aux pouvoirs publics et à la méditation des masses »<sup>330</sup>. Paul Delanoue utilise même le mot tabou de « collaboration » avec l'administration, qu'il souhaite « plus intime ». Certes, l'objectif affiché est de réagir à son attentisme dans la « *pleine indépendance* » du SNI, pour « faire pénétrer » ce que le syndicalisme « a de vital et de constructif dans les rouages de l'administration ; pour essayer de rendre cette administration un peu plus agissante, un peu plus combative. »<sup>331</sup>

Quelques mois plus tard, les unitaires qualifient une telle ambition de compromission. Un appel allègue que le SNI n'a « pas su parer au désordre de l'administration »<sup>332</sup>. Pour l'heure, le dirigeant unitaire du SNET, Philippe Rabier accepte l'idée, mais précise que « la collaboration ne veut pas dire que » la FEN doit se « soumettre aux ordres d'un ministre, même quand c'est un ministre comme Naegelen qui a souvent [ses] sympathies »<sup>333</sup>. Jacques

---

d'Apprentissage féminin de La Ciotat (ouverture) ? » 1 BB 8, lettre de Cheylan à Lavergne, 30 avril 1951.

<sup>328</sup> 1 BB 11, lettre de Bens, secrétaire de section, à Lavergne, 27 mars 1956.

<sup>329</sup> EL n°12, 10 mars 1946.

<sup>330</sup> EL n°13, 20 avril 1947.

<sup>331</sup> EL n°6, 6 novembre 1947.

<sup>332</sup> EL n°21, 4 mars 1948.

<sup>333</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 21.

Girault décrit cette valse hésitation, étroitement liée au contexte politique, dans le secteur de l'enseignement professionnel : jusqu'en 1948, « les efforts de l'administration, dirigée par le communiste Le Rolland, convergent avec ceux du syndicalisme ouvrier et du SNET pour construire un ensemble assurant la formation professionnelle dans un cadre d'Etat. A partir de 1948, la Direction de l'enseignement technique et le syndicat CGT commencent à s'opposer ; on s'achemine vers "une sorte de guerre froide" portant surtout sur les enjeux de cet enseignement, les contenus de l'enseignement général et les relations avec les milieux patronaux. »<sup>334</sup>

Il reste de cette période une propension durable du courant à entretenir de bonnes relations avec ses partenaires administratifs. Olivier Cocheril perçoit cette réalité pour le SNB, qui refuse l'affrontement « directement mené (...) contre sa propre administration. Il est effectif que dans sa pratique des négociations, le SNB eut plus tendance à considérer la Direction des bibliothèques de France comme un partenaire que comme un adversaire. »<sup>335</sup> La FEN intercède d'ailleurs quelquefois en faveur de syndicats dirigés par les unitaires, comme le SNESup, pour lequel Lauré écrit au ministre en 1962, en lui demandant « de bien vouloir recevoir une délégation du bureau du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur »<sup>336</sup>.

L'exemple le plus accompli d'élus unitaires assumant sans complexe sa collaboration avec l'administration reste Marcel Bonin. En pleine guerre froide, il se présente aux syndiqués de sa catégorie, les adjoints d'enseignement, comme un élu qui « pose les questions multiples [les] intéressant avec vigueur et ténacité », comme quelqu'un qui lutte « d'une façon générale partout où [leurs] intérêts peuvent être défendus utilement. »<sup>337</sup> Il évoque dans *l'Université Syndicaliste* son travail de commissaire paritaire en affichant son « sentiment très net, sauf cas de notations très sévères, (...) que les injustices seront exceptionnellement rares et que d'importantes réparations ont été obtenues. » Le conflit éventuel avec l'administration est euphémisé, et la participation à la gestion du système, source de fierté :

« Enfin, nous devons remercier publiquement, puisqu'aussi bien nous n'hésitons pas à signaler les imperfections, les administrateurs qui ont préparé le travail, après accord avec nous, et ont examiné les nombreux cas que nous leur avons soumis avec une grande bienveillance, en particulier M. Doria, sous-directeur, M. Lonjon, inspecteur général, M. Schless, chef du troisième bureau, Mme Ferber et Melle Raoult, chargées des PA et AE, avec lesquels nous avons d'ailleurs l'occasion de

<sup>334</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 204.

<sup>335</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 87.

<sup>336</sup> Il ajoute : « Nous attachons un grand prix à ce qu'il puisse vous entretenir des problèmes de l'Enseignement Supérieur. » 2 BB 1, lettre de Lauré au Ministre de l'éducation nationale, 15 mai 1962.

<sup>337</sup> Circulaire de Bonin. US n° 56, 20 décembre 1949.

travailler de façon permanente. »<sup>338</sup>

Bonin publie régulièrement de longs articles sur les problèmes de la catégorie examinés en Commission Paritaire, mais son implication dans la gestion l'expose aux critiques. Louis Bocquet, allié EE de la majorité du SNES, comprend mal, « pourquoi Bonin (à qui le SNES avait laissé entière liberté) a laissé sacrifier ainsi les intérêts des jeunes.»<sup>339</sup> Un autre membre communiste du Bureau national du SNES, se retrouve seul à voter contre le statut que Bonin a négocié<sup>340</sup>... Sur le long terme, les méthodes plus conciliantes de Marcel Bonin restent cependant la référence du courant.

---

<sup>338</sup> Avec Marie-Louise Darier. US n°57, 22 janvier 1950.

<sup>339</sup> US n°61, 15 mai 1950.

<sup>340</sup> Il s'appelle Lagoutte. Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

## SYNTHÈSE

L'étude des pratiques syndicales du courant unitaire montre une incontestable identité spécifique. Il vit une tension permanente entre adhésion au modèle FEN et dissidence. Cette tension agit dans tous les domaines.

Les unitaires peinent à définir une conception pédagogique cohérente et alternative. Leur orientation marxisante les conduit à une plus grande attention aux inégalités sociales, à une volonté de rapprocher l'enseignement de la vie extérieure, sans toutefois remettre en cause les fondements de la sélection scolaire. Peu motivés par cette question, ils délaissent autant que les majoritaires les méthodes pédagogiques, les pédagogies nouvelles, au profit de conseils pratiques ou de préparations de cours. Dans leur période cégétiste, ils se mobilisent volontiers sur le contenu des cours, suspecté de diffuser une idéologie capitaliste. Ils se concentrent surtout sur les réformes de structure et leurs implications corporatives. Sensibles aux identités professionnelles en lutte sur l'école moyenne, ils tentent de dépassionner le débat, de trouver un compromis. En effet, promoteurs du plan Langevin-Wallon, ils en acceptent la principale conséquence : l'idée d'une fusion entre les statuts de professeurs et d'instituteurs. Placés à la tête des syndicats de la FEN, auraient-ils évité les affrontements sur les réformes de l'enseignement ? Non exempts de contradictions sur le sujet, ils bénéficient du doute laissé par leur absence des postes de responsabilité... Globalement, les unitaires s'inscrivent donc dans une critique interne du méritocratie scolaire. Par exemple, ils défendent le principe de l'agrégation, symbole de ce système, mais proposent des adaptations, comme l'agrégation interne.

L'activité revendicative du courant se calque sur l'agenda de la FEN autonome. Il ne renonce pas à élaborer ses propres revendications, mais ses critères coïncident avec ceux de la majorité, notamment dans le souci d'obtenir l'adhésion des enseignants et de conformer ses exigences aux règles administratives. Ainsi, la demande de suppression des zones de salaire devient son cheval de bataille, sans être rejetée par la majorité, accusée simplement d'inaction. Sur le fond, les unitaires ont renoncé depuis les années 1930 à concevoir les enseignants comme des travailleurs de l'enseignement, à les inclure dans la classe ouvrière et à construire des ponts revendicatifs avec celle-ci. Par conséquent, ils acceptent les revendications particularistes, telles que le reclassement, et les privilégient même, s'ils supposent qu'elles permettront plus aisément de mobiliser les enseignants.

Une fois clos l'épisode d'une FEN-CGT tentant de jouer un rôle revendicatif propre, les unitaires se trouvent confrontés à leur absence d'autonomie. Ils doivent convaincre la majorité du bien-fondé de leurs idées pour qu'elles se concrétisent et sont donc confinés à un répertoire

critique. A contrario de la majorité, ils ne craignent pas d'avancer des revendications très ambitieuses et peu hiérarchisées, partant du principe que l'action du personnel peut bousculer les priorités gouvernementales. Leur tempérament les pousse à l'opposition systématique envers le pouvoir, au refus de toute concession. Cependant, cela n'obère pas leur capacité à rester constructifs, en fonction d'opportunités conjoncturelles (quand ils dirigent les syndicats, ou lors de la Libération). Ils se distinguent nettement sur l'action revendicative, en promouvant une conception volontariste du syndicalisme, qui anticipe sur l'état d'esprit du personnel et tente de l'entraîner dans des actions plus dures et plus variées (grèves plus longues, appel à l'opinion publique par des campagnes de sensibilisation...). Toutefois, l'ardeur des unitaires s'arrête à l'idée de grève générale reconductible, qu'ils combattent par pragmatisme et refus du syndicalisme-révolutionnaire. Dans ce domaine non plus, on ne repère pas de coupure absolue avec le modèle FEN.

Loin de combattre la fonction d'expression des identités professionnelles exercée par le syndicalisme enseignant, les unitaires la relaient dans leur activité et l'utilisent pour s'implanter. Normalement, leurs repères idéologiques généraux devraient les prémunir contre le corporatisme. Ils contribuent d'ailleurs jusqu'au début des années cinquante à l'édification de la FEN, en tentant d'atténuer les heurts entre syndicats nationaux et en défendant la place de ses sections départementales. Cependant, les contacts entre instituteurs et professeurs unitaires se raréfient avec la fin de la FEN-CGT et ils finissent par céder à la tentation de profiter des heurts entre autonomes du SNI et du SNES. Ainsi se construit l'image durable d'une direction du SNI comme principale adversaire du courant, tandis que celle du SNES est considérée comme une alliée potentielle. Le courant n'exerce pas durablement sa fonction de défense des catégories marginales de l'Education nationale. Il oppose les adjoints d'enseignement à d'autres catégories du SNES, mais remporte des succès dans les catégories privilégiées du syndicat, comme les agrégés. Globalement, les unitaires s'ancrent dans le modèle FEN par leur reconnaissance des identités professionnelles, mais ils apparaissent un peu plus détachés vis-à-vis de ces dernières que les majoritaires.

Le courant cherche à se spécialiser sur des « créneaux » délaissés par ses concurrents. Sans propager un message féministe, il veille à présenter une proportion plus importante de femmes sur ses listes, y compris en position éligible. Il se consacre surtout aux problèmes des jeunes, en leur accordant une priorité revendicative et en s'implantant dans les écoles normales primaires et supérieures. En se battant pour la liberté d'expression dans les écoles normales primaires et en poussant les élèves à des grèves sur ce sujet, le courant apparaît nettement subversif. Il obtient d'ailleurs en 1945 le droit syndical pour les normaliens. Son hégémonie chez les jeunes syndiqués est battue en brèche après 1949, notamment à cause de la stratégie



de constitution de structures jeunes de la FEN-CGT. Elles déploient une grande activité, mais entretiennent la confusion avec les syndicats autonomes et empiètent sur leurs prérogatives. Maurice Loi, secrétaire de la catégorie des MI-SE du SNES, paie le prix de l'échec de cette stratégie en étant évincé au profit d'une équipe dirigée par l'autonome Louis Astre. La FEN profite aussi du statut ambivalent du Cartel des ENS, structure affiliée simultanément à l'UNEF et à la FEN, pour tenter de lui substituer une sous-commission qui relève exclusivement de son bureau. Ces méthodes bureaucratiques ne réussissent pas à étouffer l'influence unitaire dans ce secteur. En effet, les efforts renouvelés d'implantation chez les jeunes syndiqués sont constitutifs de l'identité unitaire et ils bénéficient à la fin de notre période de l'activité unitaire contre la guerre d'Algérie.

Au contraire, le courant unitaire s'implique peu dans l'Empire FEN. Il souffre d'un certain ostracisme dans les associations dirigées par les majoritaires et du désintérêt manifesté par beaucoup de ses militants pour une activité gestionnaire. Ainsi, les unitaires critiquent la Ligue de l'Enseignement, trop institutionnelle à leurs yeux. La dissidence avec le modèle FEN l'emporte donc sur ce point, sauf que le courant s'investit complètement dans le combat laïque et dans une association créée à cette fin : la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. La situation interne de la FCPE reproduit donc les clivages de la FEN.

Les pratiques militantes du courant ne dérogent pas au schéma que nous avons établi : elles se signalent quelquefois par leur originalité, mais en perpétuant à leur manière les traditions du syndicalisme enseignant. Le travail syndical reste routinier, administratif et en large partie prévisible. Les élus de la section SNI des Bouches-du-Rhône ne peuvent éviter une certaine distance avec les adhérents de base, conséquence de leur pouvoir. Les unitaires éprouvent quelques difficultés à faire admettre à la majorité leur participation à la gestion du système éducatif, et certains d'entre eux renâclent devant cette forme de militantisme plus modérée. Mais ils savent généralement se faire apprécier par les administrations avec lesquelles ils se trouvent en rapport, par exemple en utilisant les colonnes de la presse syndicale pour se répandre en éloges à leur égard.

Dans l'ensemble, les unitaires tentent de démontrer leur supériorité à l'échelle locale. Même dans une position minoritaire, ils acceptent les responsabilités qu'on leur délègue. Ils impulsent une activité soutenue à leurs sections, en développant les sous-sections. Ceci implique des efforts de la part des équipes départementales pour les aider. Les unitaires appliquent donc un principe souvent affirmé : la priorité à la base. Quand la direction leur incombe, ils privilégient son expression, par des méthodes moins délégataires que celles de la majorité, dans l'espoir d'obtenir un effet d'entraînement par le groupe. Cela s'effectue quelquefois au détriment du respect des règles formelles de la démocratie.

Ce volontarisme s'explique par une conviction ressentie par tous les unitaires : ils sont les meilleurs militants, dévoués et dépourvus d'ambitions personnelles. Préférant l'action aux discussions stériles, ils tentent de conjurer le risque de ne plus s'investir dans les syndicats autonomes, de guerre lasse. Les dirigeants du courant cumulent tant de responsabilités, font preuve d'un tel activisme qu'ils éprouvent des difficultés à attirer de nouveaux militants. Leur conception exigeante du militantisme peut aggraver la distance avec la base, les transformer en une élite. Pour combattre ce danger, les normes officielles de militantisme du courant propagent l'image d'un militant actif, mais ouvert aux autres, attentif à tous les problèmes vécus par les enseignants et qui ne dédaigne pas les questions administratives. Ces prescriptions visent à adapter le militantisme unitaire à son milieu, tout en conservant son originalité.



## **Chapitre 13**

### **Un appareil dans l'appareil**

En tant que courant minoritaire, les unitaires s'insèrent dans une réalité plus large et plus puissante, la FEN. Ceci ne doit pas occulter la réalité de leur propre structuration, car tout groupe humain requiert un minimum d'organisation pour durer. Quelles formes revêt cet appareil dans l'appareil ?

La FEN-CGT représente un stade particulier. Dans un sens, elle peut être appréhendée comme une expérience, le laboratoire d'un syndicalisme unitaire distinct de la FEN autonome, d'un syndicalisme enseignant rattaché à sa matrice ouvrière. Le courant en tire des leçons importantes. Cependant, le test reste incomplet, puisque la création de la FEN-CGT repose sur une ambiguïté originelle : syndicat à part entière, ou bien organe de propagande cégétiste dans le milieu enseignant ? Elle ne cesse d'hésiter tout au long de sa courte existence.

Par la suite, avec la phase Bouches-du-Rhône, les unitaires affrontent une nouvelle contradiction : ils basent leur activité sur le refus du système des tendances en vigueur dans la FEN mais le rejet de leurs offres de participation à la majorité les condamne à se regrouper dans un courant. Cherchant à démontrer concrètement leur absence de coordination, ils risquent de plonger dans l'anarchie. De quelles structures dotent-ils leur micro appareil ? Comment justifient-ils leur refus des tendances, alors que leur statut minoritaire devrait leur faire convoiter ce régime libéral et exceptionnel dans le syndicalisme français ? Ils construisent une argumentation complète sur ce sujet, qui finit par aboutir à une forme équilibrée et cohérente dans leur brochure fondatrice de 1971<sup>1</sup>. La comparaison avec les justifications majoritaires du système des tendances offre l'opportunité d'appréhender l'ensemble des modalités possibles d'organisation du pluralisme interne.

La question des tendances se pose aussi sous l'angle pratique, celui de la cohabitation de groupes opposés dans la même organisation. Les meilleures théories ne garantissent pas l'existence de l'équilibre humain, indispensable pour que les minoritaires acceptent de continuer à participer à un syndicat qui les écarte des responsabilités. Peut-on discerner des règles pérennes d'intervention du courant unitaire dans la FEN ? De quelle manière ses militants participent-ils néanmoins à l'œuvre commune ? Enfin, quelle forme revêt le jeu d'alliance entre courants ?

---

<sup>1</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, Paris, 1971, 103 p.

## I- L'EXPÉRIENCE FEN-CGT

Par rapport à l'ensemble de l'histoire du courant unitaire, la FEN-CGT ne représente qu'une courte étape. Pourtant elle imprime durablement sa marque à ses choix ultérieurs. En effet, elle constitue la seule tentative du courant de se matérialiser en dehors du syndicalisme dominant le milieu enseignant, de s'extraire quelque peu des logiques à l'œuvre dans la FEN. Elle devient ainsi un terrain d'étude privilégié de l'identité profonde du courant, puisque le chercheur ne peut imputer son comportement à des raisons extérieures, comme les contraintes de l'appartenance à la FEN.

### A- Une expérience qui laisse des traces

#### a- Des structures originales ?

Les structures de la FEN-CGT ne correspondent pas à celles de la FEN, d'abord parce que la FEN-CGT ne reconnaît pas les tendances<sup>2</sup>. Les deux fédérations ont pour point commun de combiner structures verticales et horizontales. Au plan professionnel (vertical), la FEN-CGT groupe onze syndicats nationaux, qui ont quitté la FEN en 1948 (les agents de lycée, les professeurs de centres d'apprentissage...) et des sections techniques nationales qui rassemblent les syndiqués affiliés à un syndicat autonome, leur ouvrant la porte à l'adhésion collective à la CGT. Ces sections rassemblent donc les militants unitaires du SNES, du SNET, du SNCM, du syndicat de l'Ecole normale... Le « centre de liaison des instituteurs luttant pour le retour du Syndicat National à la CGT » regroupe les instituteurs et publie un bulletin, *Unité et Action*. Au plan horizontal, des syndicats départementaux assurent la présence de la FEN-CGT sur l'ensemble du territoire<sup>3</sup>.

André Drubay explique la différence avec la FEN : ces syndicats départementaux ne se divisent pas en « structure par catégorie »<sup>4</sup>. A ce niveau, conformément à l'ambition affichée pour la FEN à la Libération, s'opère un dépassement des clivages entre identités professionnelles. On recherche l'amalgame entre instituteurs et professeurs. Ainsi, bien que l'enseignement secondaire représente une petite minorité de la section du Puy-de-Dôme de la FEN-CGT, un professeur la dirige ; le leader des instituteurs cégétistes, Georges Buvat, se

---

<sup>2</sup> Déclaration de Jacqueline Marchand au congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 14.

<sup>3</sup> ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, op. cit. – p. 149.

<sup>4</sup> Entretien avec André Drubay.

contente du poste de secrétaire adjoint<sup>5</sup>. Un texte sur la couverture du bulletin explicite la répartition des compétences : « La Fédération de l'Education Nationale [CGT] dirige le mouvement syndical universitaire en établissant nationalement et départementalement les plates-formes générales, laissant à chaque catégorie le soin de les appliquer, contrôlant le travail et redressant les erreurs. »<sup>6</sup>. Jacqueline Marchand se félicite que le Syndicat de l'Enseignement Technique Formation Professionnelle « retrouve aujourd'hui au sein de la nouvelle FEN-CGT, des camarades appartenant à tous les ordres d'enseignement et qui, bien qu'ils continuent d'appartenir, avec la majorité de leurs collègues, à des syndicats autonomes, affirment et pratiquent la solidarité syndicale à l'égard des masses ouvrières avec lesquelles ils demeurent. »<sup>7</sup>

### **b- Une vie courte et fragile**

La FEN-CGT combat difficilement la pesanteur des traditions syndicales et des conditions spécifiques au champ syndical enseignant. Le rapport moral du premier congrès reconnaît des faiblesses : manque d'activité à la base, insuffisance de liaison entre les centres de formation professionnelle et les syndicats uniques départementaux, etc...<sup>8</sup> Le bulletin de la section du Puy-de-Dôme porte les sigles de la Fédération Syndicale Mondiale et de la CGT, mais ressemble curieusement à celui de la Section autonome, notamment du point de vue du format et des rubriques. Il faut attendre deux ans pour qu'il s'adresse à l'ensemble des enseignants, en abandonnant la mention « Section du premier degré ». La FEN-CGT ne dispose pas des moyens de ces ambitions. Ainsi, ce bulletin s'adresse en fait aux cégétistes des six départements de l'Académie de Clermont, même si la structure horizontale reste officiellement départementale. La FEN-CGT ne compte que 161 adhérents dans l'Allier, pour un objectif de 350, et le bulletin espère « que le Cantal et la Corrèze ne resteront pas en arrière », car ils n'ont pas établi de plan de travail... Georges Buvat esquisse une autocritique : « Incontestablement, dans notre Académie, notre Fédération de l'Education Nationale (CGT), malgré le grand nombre de camarades militant activement, ne joue pas le rôle qu'elle devrait jouer. Elle est trop restée un organisme de collectage des cotisations sur la base de l'attachement sentimental à la CGT. *Elle n'a que rarement joué son véritable rôle de*

<sup>5</sup> Les 741 adhérents se répartissent en 394 instituteurs, 80 professeurs, 209 professeurs de centres de formation professionnelle et 58 agents de lycée. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 et n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>6</sup> Souligné dans le texte. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>7</sup> 1 BB 93, TET, organe du SNET « Formation Professionnelle » CGT.

<sup>8</sup> Enoncées dans l'assemblée générale du 30 juin 1949. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

*coordination des efforts* »<sup>9</sup>.

Cette fragilité provient aussi de la légèreté de l'appareil national de la FEN-CGT. Une militante du SNI, Yvonne Crébouv, fait office de secrétaire administrative et Barberet, instituteur également, de permanent de la FEN CGT chargé de l'organisation. Notons un certain absentéisme : André Drubay, membre du bureau fédéral, participe « rarement aux réunions », car il habite dans l'Oise, même s'il se rend au siège national toutes les semaines<sup>10</sup>. L'échec final de la FEN-CGT ne peut s'expliquer sans rappeler l'origine récente de l'implantation unitaire chez les instituteurs, datant pour l'essentiel de la Résistance : ils manquent encore de légitimité syndicale et doivent consolider leur nouvelle aire d'influence. Gagner à l'intérieur du SNI relève donc de la gageure.

La double affiliation pose également des problèmes spécifiques à la FEN-CGT. Lorsque des syndicats exclusivement affiliés à la FEN-CGT défendent des intérêts divergeant avec ceux des syndicats de la FEN, quels intérêts défendre pour les doubles affiliés : ceux de leur syndicat ou de leur tendance ? Ainsi en mai 1950, le gouvernement mène une politique d'économies budgétaires, et l'autonome Kreisler exprime « sa surprise devant le mouvement partiel lancé par le syndicat CGT des centres d'apprentissage » alors que « c'est toute l'Education nationale qui est visée »<sup>11</sup>. Heureusement pour les unitaires, les syndicats exclusivement CGT dépendent généralement de la FEN autonome pour la réussite de leurs actions, et évitent d'envenimer les oppositions catégorielles. Cela renforce leur besoin de prouver que l'existence de la FEN-CGT joue un rôle bénéfique pour le syndicalisme enseignant.

### **c- Quel apport concret au syndicalisme enseignant ?**

La FEN-CGT tente de valoriser son intégration aux structures confédérales et à l'UGFF, pour se doter d'un rôle. Les enseignants cégétistes occupent une place non négligeable dans la Confédération. Quelques-uns sont secrétaires d'Union départementale<sup>12</sup>. Un instituteur, Leriche, représente la CGT au Conseil Economique<sup>13</sup>. Leurs jeunes militants participent à une Conférence des Jeunes Fonctionnaires CGT, dont l'un des quatre orateurs est l'instituteur Merville, « membre du Bureau National des Jeunes Syndiqués »<sup>14</sup>. Louis Guilbert proclame

---

<sup>9</sup> Souligné dans le texte. *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>10</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>11</sup> US n° 62, 15 juin 1950.

<sup>12</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>13</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 6 février 1956.

<sup>14</sup> Il présente un rapport le matin sur le thème « Comment entraîner les jeunes à l'action syndicale ». 1 BB 82, tract pour la Conférence des Jeunes Fonctionnaires (CGT) du 5 décembre 1948.



ainsi, dès juin 1948 :

*« Nous pensons, nous, que notre présence aux côtés des autres fonctionnaires, au sein du Cartel des Services publics et de la CGT a été plus utile à la cause de l'Enseignement et aux revendications des enseignants que la hauteaine retraits dans la tour d'ivoire de l'autonomie et qu'elle le sera encore plus dans la bataille revendicative qui s'avère maintenant indispensable. »<sup>15</sup>*

Les militants de la FEN-CGT présentent l'autonomie de la FEN comme un « isolement », coûteux pour les intérêts enseignants<sup>16</sup>. Selon ce raisonnement, si l'échelon confédéral s'avère décisif, une intervention interne – réalisée par la FEN-CGT- promeut plus efficacement les intérêts des enseignants que l'activité externe de la FEN autonome. Cependant, ce discours perd son efficacité rapidement, à mesure que la FEN invente son rôle de médiatrice intersyndicale. Les cégétistes sont réduits à la surenchère sur le terrain de l'unité d'action, en vantant l'action de leur confédération. Leur direction regrette en 1951 que le rôle de la FEN-CGT se limite « à la seule présentation de l'action confédérale » et préconise que les militants « fassent connaître et discuter les positions de [la] Fédération. »<sup>17</sup>

Après le discours de Benoît Frachon à son congrès de 1952, la FEN-CGT affirme que son objectif principal consiste à faire entendre l'avis des enseignants au sein de la première confédération française. Selon ses souvenirs, André Drubay se trouve alors « sur la même longueur d'onde » que Jacqueline Marchand : « rester à la CGT pour être les porte-parole des enseignants, de l'Education nationale, de l'éducation laïque dans la CGT », la FEN-CGT « était le moyen d'être institutionnellement dans la CGT, qu'il y ait une voix de l'éducation nationale dans la CGT. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle comprenait son rôle comme membre de la CA de la CGT. »<sup>18</sup> Cette démarche peut paraître curieuse, mais non du point de vue de la CGT. Celle-ci perd beaucoup après le départ de ses enseignants, tandis que Pierre Roger et Georges Pruvost relèvent que la CFDT fait preuve d'originalité dans les années 1960-1970, car « contrairement à la CGT et à FO que l'autonomie a privé de l'essentiel de leurs liens avec les enseignants, elle bénéficie de rapports étroits avec les milieux intellectuels au travers du SGEN. »<sup>19</sup>

En conséquence, l'organisation se vit comme une passerelle entre les mondes enseignants et ouvriers. En 1953, le bulletin intérieur appelle les cégétistes à « organiser la collaboration des syndicats autonomes avec les Unions Départementales-CGT et la CGT ». Ceci n'implique pas encore un ton plus accommodant avec les majoritaires, puisque l'article précise qu'il faut

---

<sup>15</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>16</sup> 1 BB 93, lettre de Delanoue et Rabier à Lavergne, 20 mai 1948.

<sup>17</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>18</sup> Entretien avec André Drubay.

« obliger ceux des dirigeants des organisations autonomes qui se livrent actuellement à des manœuvres de diversion, ou même refusent l'unité avec la CGT, à appliquer les décisions qui ont été celles [de leurs] Congrès. » On dresse une liste des tâches, qui inclut le fait de « traiter des problèmes du congrès confédéral dans les Bulletins et publications CGT et autonomes », et d'« intéresser les syndicats autonomes au congrès de la CGT, et poser notamment le problème de l'envoi de délégués et d'observateurs au Congrès confédéral. »<sup>20</sup>

Cette orientation nouvelle se heurte à d'autres difficultés. La liaison avec la CGT ne doit pas être survalorisée : on note peu de retentissement de la vie confédérale dans l'activité de la FEN-CGT et inversement, les enseignants ne se font pas toujours entendre. Dans les Bouches-du-Rhône, Jean Buisson n'obtient pas qu'un directeur d'école soit déchargé de son cours d'Enseignement Général à la Bourse du travail de Marseille, dirigée par la CGT. Il accuse cet enseignant d'« action antisindicaliste », car non adhérent de la FEN-CGT et du SNI autonome (à majorité unitaire), il ne fait pas « la grève nationale contre les lois antilaïques Marie et Barangé », et surtout, il se présente aux élections sur la liste d'un « groupement de Directeurs qui ose — par antiphrase sans doute — s'intituler “Syndicat des Directeurs et Directrices...” »<sup>21</sup> De plus, si les militants unitaires affichent une idéologie de classe, leur combat syndical ne se situe pas au cœur de la lutte de classes, dans les entreprises. De ce fait, ils disposent d'une vision plus théorique des affrontements sociaux, moins expérimentée que celle des militants ouvriers de la CGT. Le gouffre ne peut que se creuser si la FEN-CGT ne joue plus de rôle revendicatif, puisque cela signifie concrètement que les pratiques du syndicalisme autonome l'emportent. Ces contradictions vont provoquer l'anémie, puis la disparition de la FEN-CGT.

---

<sup>19</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !*, op. cit. - p. 184.

<sup>20</sup> BFI, n° 9, 1953.

<sup>21</sup> 42 J 52/53. Lettre de Buisson au secrétaire général de la nouvelle Bourse du travail de Marseille, 19 avril 1952.

## **B- Des contradictions insurmontables**

### **a- Le manque de synergie entre le militantisme au sein des syndicats autonomes et la FEN-CGT**

Les dirigeants doubles affiliés peinent à concilier toutes les facettes de leur activité, pris entre les injonctions contradictoires de la FEN-CGT et de la FEN autonome. André Drubay, simultanément dirigeant CGT et SNES, dans une section animée par l'école émancipée, évoque le moment délicat, « quand il y avait entrevue entre le bureau de la FEN de l'Oise, et l'UD-CGT de l'Oise »<sup>22</sup>. Marcel Bonin déclare en 1954 avoir « maintes fois souligné que ceux de nos militants les plus liés à la masse autonome qui leur confiait des responsabilités, étaient “peu militants” de la FEN-CGT. Et cela aurait dû se comprendre à la Direction qui leur reprochait cette insuffisante participation à la tendance FEN-CGT. »<sup>23</sup> Cette situation génère donc des conflits internes, et la direction nationale de la FEN-CGT s'inquiète en 1952 à propos des sections SNI dirigées par les unitaires : « allons-nous dans ces sections continuer à avoir deux syndicats dirigés par les cégétistes et ayant une orientation différente. » Ce cas se retrouve dans les Bouches-du-Rhône, où « certains camarades en arrivaient à penser qu'il faut une FEN-CGT, pour pousser le SNI »<sup>24</sup>. La section, loin de constituer un exemple en cette période, symbolise alors la tiédeur supposée des militants investis de responsabilités dans les syndicats autonomes. Jean Barberet écrit dans le bulletin intérieur de la Fédération : « alors que les dirigeants de la section du SNI, cégétistes, recueillent près de 2 000 voix aux élections départementales, nous avons placé en tout (pour tous les ordres d'enseignement) 186 cartes confédérales. »<sup>25</sup>

Ces militants s'inquiètent de la propension de la FEN-CGT à s'ériger en concurrente de la FEN autonome. Une sensibilité radicale émerge dans la FEN-CGT, que Delanoue évoque dans son journal : « De toutes parts des camarades cégétistes nous harcèlent de questions : “combien de temps allons-nous faire vivre des organisations autonomes dont nous sommes les militants les plus actifs ?” nous demande un camarade d'Eure et Loire. »<sup>26</sup> Dès le début, le rassemblement ne constitue pas la vertu première d'une FEN-CGT qui cherche d'abord à s'affirmer et à démontrer son influence. Ainsi, elle proclame en 1948 :

« La FEN [CGT] constate qu'enfin les organisations autonomes se rendent compte

---

<sup>22</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>23</sup> Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

<sup>24</sup> Notes d'une réunion du 10 janvier 1952, archives FERC-CGT, carton n° 1, dossier U & A 1951-1952.

<sup>25</sup> BFI, n° 3, janvier 1951.

<sup>26</sup> ASU n° 5, janvier 1949.

que la défense laïque n'est possible qu'avec les forces populaires, ce qui démontre la justesse de sa position au sein de la CGT pour l'intérêt de l'école et montre qu'elle est habilitée plus que quiconque, à mener l'action pour la sauvegarde d'une législation scolaire républicaine. »<sup>27</sup>

Cette attitude transforme la FEN-CGT en obstacle au militantisme dans les syndicats autonomes. Ainsi, Philippe Rabier, dirigeant unitaire du SNET-Ecoles vit mal le départ du SNET-Formation Professionnelle à la CGT, qui a contribué à la perte de la majorité unitaire dans le SNET au profit de l'autonome Lauré<sup>28</sup>. Selon Daniel Renard :

« Nous étions un certain nombre à penser qu'il y avait le risque que la FEN-CGT devienne une organisation qui concurrence le syndicat autonome, et qui mobilise l'essentiel de l'activité des militants unitaires. On était tous d'accord sur cette idée, (...) qu'il fallait absolument concentrer beaucoup d'efforts en étant dans le SNI, dans le SNES, dans la FEN. »<sup>29</sup>

Entre 1949 et 1952, ce risque se concrétise selon Pierre Roche, qui évoque une période dure de la FEN-CGT : « L'esprit de fraction s'exprime dans le regret d'être demeuré au SNI et parfois dans l'abstention devant les tâches syndicales. »<sup>30</sup> Par l'entremise, de la FEN-CGT, le syndicat CGT des centres d'apprentissage, le SNETP, obtient des informations sur son adversaire autonome, le SNETAA<sup>31</sup>. Les normaliens de la FEN-CGT évoquent dans un courrier interne des critiques émanant de la majorité du SNI contre l'idée de prime d'installation, ils notent que cette « conception limitée n'a pas été exposée dans la presse du SNI, mais dans des discussions à la Commission Nationale des Jeunes », et décident de « prévenir la sortie de ces “arguments” contre la prime. »<sup>32</sup> Ils utilisent donc leur position dans le SNI pour divulguer des informations confidentielles. Les autonomes profitent de ces faits pour mener une campagne offensive contre les cégétistes, qui se répercute par de mauvais résultats dans les élections internes de la FEN autonome. Maunoury, du SNES, déclare que la « FEN-CGT s'est assignée pour tâche de démolir la FEN. Son action corporative est inspirée par un esprit de surenchère et de désagrégation. »<sup>33</sup> Ainsi, loin d'établir des synergies entre le militantisme au sein des syndicats autonomes et de la FEN-CGT, les unitaires s'enferment dans leurs contradictions.

<sup>27</sup> Communiqué de la FEN-CGT. 1 BB 2, *L'Humanité* du 24 juin 1948.

<sup>28</sup> « Rabier a toujours été furieux » qu'Artus, du SNET-FP, « soit parti à la CGT, parce que s'il n'était pas parti à la CGT, c'est vrai, il aurait la majorité dans le SNET depuis longtemps ». Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>29</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>30</sup> ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, op. cit. – p. 163.

<sup>31</sup> MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique*, op. cit. - pp. 39-40.

<sup>32</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

### **b- L'obstacle de la double cotisation**

Un des problèmes les plus sérieux que doit affronter la FEN-CGT concerne une conséquence directe de la double affiliation : les militants unitaires restés à la FEN autonome doivent payer une double cotisation. Cette exigence apparaît suffisamment dissuasive pour que certains renoncent à l'une de leurs appartenances. Les unitaires s'emparent de ce phénomène pour justifier leur proposition de liberté d'affiliation fédérale (les adhérents des syndicats, SNES, SNI... choisissant d'adhérer soit à la FEN-CGT, soit à la FEN autonome). Ils assurent que cette formule renforcerait les syndicats autonomes, car « pour ne pas payer la cotisation à la FEN autonome, ils quittent le SNES ou le SNCM. La liberté d'affiliation fédérale les ramènerait » au syndicat<sup>34</sup>. Dans le Puy-de-Dôme aussi, la réunification de la section SNI reste incomplète en 1951, et les cégétistes attribuent en partie ces réticences à ce problème<sup>35</sup>. Cependant, l'organisation qui en souffre le plus n'est pas la FEN autonome, renforcée au début des années 1950, mais bien la FEN-CGT. Le majoritaire Kreisler ironise sur ce point :

« certains camarades minoritaires se sont contentés de leur syndicat et de la FEN et ont renoncé provisoirement à adhérer à la CGT ou à la CGT-FO; c'est peut-être une question de gros sous et de cotisations supplémentaires »<sup>36</sup>.

La FEN-CGT perd des adhérents au cours de son existence, et ne peut réaliser tous ses projets. L'idée de revue pédagogique apparaît utopique à un instituteur de Côte d'Or, car « les instituteurs cégétistes font de gros efforts financiers : double cotisation, timbres de soutien, déplacements... De plus, les instituteurs cégétistes militent généralement dans d'autres organisations (notamment un parti politique). Ce sont ces mêmes cégétistes qui vont soutenir cette nouvelle revue. »<sup>37</sup> Généralement, les militants ne s'arrêtent pas à de telles considérations, contrairement aux adhérents moins motivés. La double cotisation empêche donc la FEN-CGT de devenir une organisation de masse, elle correspond plus à un syndicalisme de minorité agissante.

### **c- Un syndicat-tendance externe d'un autre syndicat**

Excroissance du syndicat originel, la FEN, la FEN-CGT constitue un phénomène hybride unique dans les annales syndicales. Si elle revendique le statut de syndicat à part entière, elle représente simultanément une tendance d'un autre syndicat. Pour Marcel Bonin : dans « le syndicat autonome, nous sommes des syndiqués autonomes qui par ailleurs adhérons et

---

<sup>33</sup> US n° 51, 25 mars 1949.

<sup>34</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>35</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>36</sup> EP n° 8, juin-juillet 1949.

devons militer à la CGT. » Jacqueline Marchand, sa secrétaire générale, donne en 1951 une définition de la FEN-CGT regroupant ses deux pôles : « Notre FEN-CGT se donne pour tâche de coordonner les initiatives de ses divers syndicats de catégorie et d'impulser l'autonomie l'action revendicative »<sup>38</sup>. Quand elle délivre des conseils sur l'action laïque, elle demande aux cégétistes d'organiser eux-mêmes des « pétitions, délégations aux pouvoirs publics », puis indique la marche à suivre « dans les syndicats autonomes »<sup>39</sup>. La direction de la FEN-CGT accentue cette ambivalence en se présentant comme la FEN, sans préciser l'affiliation confédérale, et en accolant systématiquement le qualificatif « autonome » au nom de la FEN et de ses syndicats. La tentative de captation d'héritage se repère même dans le papier à en-tête de la FEN-CGT, qui ressemble beaucoup à celui de la FEN avant la scission confédérale<sup>40</sup>.

Ceci crée une attitude schizophrénique de la part des militants unitaires, appelés à se dédoubler. En juin 1948, Jacqueline Marchand prend la plume pour écrire à Adrien Lavergne, au nom de la FEN-CGT. Cette lettre protocolaire, typique d'un rapport d'organisation à organisation, a pour but d'obtenir la reconnaissance officielle de la FEN-CGT comme interlocuteur de la FEN, affirmant ainsi son extériorité par rapport au syndicat. Pourtant, la conclusion de la lettre suggère l'analyse inverse : « Puis-je profiter de cette occasion pour vous demander de bien vouloir m'inscrire parmi les membres de la Commission de Défense Laïque [de la FEN], que préside notre Camarade Mounolou ? »<sup>41</sup> Ce passage marque l'appartenance de Jacqueline Marchand à la FEN. Lavergne ne relève pas l'ambiguïté de la situation, et la reproduit en répondant globalement<sup>42</sup>.

Cependant, la tendance cégétiste à l'intérieur de la FEN tente de dissimuler ses liens étroits avec la FEN-CGT, au moyen d'artifices divers. Elle déménage rapidement pour ne pas disposer du même siège. Les passages cités précédemment de Jacqueline Marchand paraissent dans le bulletin intérieur de la Fédération, à vocation confidentielle. Son journal, *L'Action Syndicaliste Universitaire*, évoque rarement les syndicats autonomes. Même dans le bulletin, un procédé permet d'affirmer l'autonomie de la tendance cégétiste interne à la FEN. Un préambule indique avant l'article : « Le groupe "Unité et Action", unissant les instituteurs, luttant pour le retour du SNI à la CGT, nous prie d'insérer le communiqué suivant. »<sup>43</sup>

André Drubay distingue une période, « après la scission syndicale, » pendant laquelle « il y

<sup>37</sup> Archives FERC-CGT, carton n°2, le 27 juin 1949.

<sup>38</sup> Souligné par l'auteur. BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>39</sup> BFI, décembre 1950.

<sup>40</sup> Il précise d'abord CGT-FSM, et en dessous FEN... 1 BB 2, lettre de Marchand à Bayet, le 16 mars 1949.

<sup>41</sup> 1 BB 93, lettre de Marchand à Lavergne du 8 juin 1948.

<sup>42</sup> Il conclut ainsi : « Je transmets votre demande de participation à la Commission de Défense laïque à mon ami Mounolou. » 1 BB 93, réponse de Lavergne à Marchand du 14 juin 1948.

a eu la fusion entre FEN-CGT et tendance cégétiste » et une seconde où « une dissociation (...) s'est opérée ». Certes, il reconnaît un fait qualifié de « certain » et « normal » : « on prenait appui sur l'appareil, la logistique que fournissait la FEN-CGT. » Mais une nouvelle « orientation », adoptée aux alentours de 1951, prendrait acte « que le retour à la CGT n'est pas pour tout de suite », pour décider « que le travail à l'intérieur de l'organisation autonome soit un travail autonome. Que ce ne soit pas la FEN-CGT qui paraisse être le moteur. »<sup>44</sup> Des éléments attestent de cette inflexion, accentuée par le discours de Benoît Frachon, en 1952. Le bureau de la section de la Gironde soutient ce discours et appelle les cégétistes « à développer leur organisation, non comme un groupement partisan ou comme un groupement de tendances au sein des syndicats autonomes, mais comme l'organisation syndicale luttant sans compromission au sein de la CGT pour la défense de *tous* les enseignants »<sup>45</sup>. Jean Buisson, secrétaire départemental de la section SNI des Bouches-du-Rhône, devient le responsable de la tendance cégétiste. Il envoie « une lettre-questionnaire aux secrétaires des sections à majorité cégétiste », mais se sent obligé de préciser : « en accord avec Clauzet »<sup>46</sup>.

Pourtant, en 1951, Bonin explique dans une publication de la FEN-CGT que les cégétistes consacrent « un Bulletin d'Information imprimé » au rapport d'activité de Bay, secrétaire général du SNES, de manière à « entraîner de nombreux syndiqués autonomes à voter avec nous contre ce rapport. » Un paragraphe encadré précise :

« Pour une diffusion efficace de ce Bulletin spécial au deuxième degré, nous demandons à nos responsables départementaux de nous adresser immédiatement les noms de collègues qui assureront dans chaque établissement une répartition judicieuse que l'envoi anonyme ne peut satisfaire. »<sup>47</sup>

La FEN-CGT assure donc un soutien logistique capital à la tendance cégétiste, sans se cacher outre mesure. L'année suivante, un courrier des normaliens FEN-CGT consacre de longs passages à décortiquer la politique du SNI, comme celui-ci : « Depuis plusieurs années, refus de la pétition pour l'indice 185 jusqu'en mai. Acceptation de principe qui apparaît à peine dans le compte rendu du BN »<sup>48</sup>. Cette utilisation de l'abréviation BN pour désigner une instance statutaire du SNI nous semble très révélatrice. Les jeunes de la FEN-CGT accomplissent une grande part de leur activité quotidienne dans le cadre du SNI et se vivent d'abord comme des militants de ce syndicat, même s'ils animent son opposition interne. En 1953 encore, lors d'une AG des syndiqués de la Haute-Marne, le responsable local de la FEN-

<sup>43</sup> *Bulletin Fédéral d'Informations* (FEN-CGT), n° 6, 20 juillet 1948.

<sup>44</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>45</sup> ASU n° 30, novembre 1952.

<sup>46</sup> Clauzet est un dirigeant national de la FEN-CGT. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>47</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>48</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

CGT demande la parole, « en faisant appel aux droits qu'a tout syndiqué de se faire entendre en réunion syndicale » et « s'attaque aux moyens d'action prévus par la section FEN. »<sup>49</sup> On n'assiste donc pas à un partage des tâches entre un militant tourné vers le travail interne à la FEN autonome et un autre s'occupant d'animer la FEN-CGT. Un numéro du bulletin intérieur national expose un programme de travail pour les normaliens, à destination non de la FEN-CGT, mais du SNI et conclue : « Ainsi l'union des normaliens grandira dans l'action en même temps que grandira leur attachement et leur confiance dans le SNI. »<sup>50</sup> Cet exemple prouve que la perspective concrète de l'activité de la FEN-CGT consiste dans un travail interne au SNI, même pour les jeunes, son point fort.

Le tournant de 1951-1952 ne consiste donc pas en un découplage entre le pôle FEN-CGT et le pôle tendance cégétiste à l'intérieur de la FEN, c'est-à-dire l'arrêt total de l'aide fournie par la FEN-CGT à la tendance. Il opère simplement un recentrage sur le second pôle, en abandonnant ses velléités de concurrence revendicative avec la FEN autonome.

Ce faisant, la FEN-CGT se heurte à une contradiction insoluble : elle postule tout de même au statut de syndicat, tout en déléguant la responsabilité de l'action revendicative aux syndicats autonomes, en position hégémonique dans leur milieu. La FEN-CGT, qui n'a jamais présenté de listes concurrentes de celles de la FEN, ne peut plus revendiquer le droit de lancer des mots d'ordre d'action distincts. Elle se condamne alors soit à l'impuissance syndicale, soit à adopter une stratégie plus "politique", à se transformer en centre de propagande des idées de la CGT dans le milieu enseignant, sur la paix notamment. Le déclin électoral qu'elle subit démontre son impuissance à apporter une réponse syndicale crédible.

## **II- COMMENT LES UNITAIRES S'INSÈRENT-ILS DANS UN CADRE DESTINÉ À LES CONTENIR ?**

Le système des tendances élaboré par la majorité de la FEN et l'EE sert efficacement à contenir le courant unitaire dans un ghetto. Celui-ci tente plusieurs stratégies pour répondre à ce défi. La stratégie d'affrontement frontal, qui implique qu'il se comporte en tendance, expérimentée du temps de la FEN-CGT, s'avère un échec. Par la suite, le courant choisit de s'insérer dans le modèle FEN tout en récusant son cadre organisationnel, au prix de grandes difficultés. Ceci soulève plusieurs questions : que devient l'appareil du courant, les réseaux

---

<sup>49</sup>L'AG réunit 200 personnes. 1 BB 14, lettre du secrétaire de la Haute-Marne à Lavergne, 6 février 1953.



unitaires ? Comment légitime-t-il son refus des tendances ?

## A- Un micro-appareil

### a- La structuration du courant

Au cours de la période 1944-1959, les unitaires parcourent toute la palette des formes possibles de structuration : sensibilité entre 1944 et 1947, tendance proche de la fraction du temps de la FEN-CGT, enfin courant à partir de 1954. Ils démontrent par là la fluidité et la contingence des formes de structuration. L'état le plus fréquent et qui correspond le mieux à leur idéologie reste celui de courant syndical.

Entre 1954 et 1967, la seule forme d'organisation tolérée par les militants unitaires concerne l'élaboration des motions d'orientation, une fois les offres unitaires d'insertion dans la majorité rejetées par celle-ci. Dans le SNI, Georges Fournial, tête de la liste unitaire, rejette les contacts officiels, puisque les unitaires combattent toute forme de tendance. Le processus officiel d'écriture de la motion unitaire se déroule ainsi : les militants des Bouches-du-Rhône rédigent l'avant-projet et l'envoient aux sections à majorité unitaire, qui apportent leur propre touche<sup>51</sup>. Quand une autre section ratifie sa participation à la motion, elle le signifie par écrit aux militants des Bouches-du-Rhône, qui coordonnent l'opération<sup>52</sup>. Les dirigeants nationaux du courant résidant à Paris ne sont sensés intervenir qu'en fin de processus, lors du congrès national dans les années cinquante, puis avant la publication du projet définitif<sup>53</sup>. Leur rôle augmente avec le temps, puisque dans le SNI, Sorel se déplace en province pour harmoniser les positions<sup>54</sup>.

Des formes plus discrètes de relation, épistolaires notamment, existent. Les dirigeants unitaires se voient lors des réunions des instances de la FEN auxquelles ils appartiennent et en profitent pour échanger des informations<sup>55</sup>. Dans les années 1960, des conversations téléphoniques pallient également le manque de réunions du courant<sup>56</sup>. Dans certains syndicats tel le SNET, les unitaires conservent des méthodes plus efficaces : leur courant « Unité pour

---

<sup>50</sup> BFI, n° spécial, juin 1953.

<sup>51</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Erraçarret, section des Hautes-Pyrénées, mai 1964.

<sup>52</sup> A « la quasi-unanimité, nos camarades présents ont demandé que notre section soit signataire de la motion d'orientation ». Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, lettre de Melle Astrieud à Vialle, 26 juin 1964.

<sup>53</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, « contribution à la définition d'une motion d'orientation élaborée par la section du Calvados », 1964. Une écriture manuscrite signale qu'un passage est « supprimé par Sorel ».

<sup>54</sup> Sorel « vient de partir en vitesse à Caen pour voir les camarades du Calvados avec ce texte. Il doit déposer la motion mardi matin. » Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, lettre du 11 mai 1964.

<sup>55</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre de Plavalerie à Buisson, le 12 janvier 1954.

<sup>56</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Melle Astrieud, des Hautes-Alpes, le 20 mars 1965.

une Action Syndicale Efficace du SNET », reste soudé et structuré avec un fichier de correspondants départementaux et des courriers réguliers. D'après son témoignage, Etienne Camy-Peyret voyait régulièrement Philippe Rabier, ancien secrétaire général unitaire du SNET, le mardi, dans un restaurant peu éloigné du siège de la FEN<sup>57</sup>. Surtout, Gérard Alaphilippe note que beaucoup de militants se connaissent, « tous ceux qui avaient été à la FEN-CGT », même si ce ne sont plus « des contacts opérationnels »<sup>58</sup>. Ceci réduit les possibilités de se faire connaître pour les nouveaux militants. Maurice Loi, dirigeant du SNES ne voyait « pas souvent les gens du technique, et Drubay, je ne le connaissais pas, je ne l'ai connu qu'après 1958. »<sup>59</sup> La part du hasard augmente dans la constitution des réseaux unitaires. André Drubay commence à militer dans l'Oise, où il noue de bonnes relations avec « toute une bande d'anciens de l'ENSET, et c'était très vivant. Il y avait là des gens comme Innocent, Coudane, (...) je connaissais déjà Camy- Peyret. »<sup>60</sup>

Une remarque d'Yves Poirmeur illustre le processus à l'œuvre : « la réprobation, sinon l'interdiction qui frappe l'idée d'une organisation propre à la tendance explique le caractère occulte de tout ce qui la concerne, en même temps qu'elle contribue à limiter sa propension à s'agrandir et à se rigidifier. »<sup>61</sup> S'il est matériellement impossible au courant unitaire de couper tous les contacts, sa volonté de les restreindre au strict nécessaire produit des effets négatifs. Le fonctionnement du courant dans cette période reste peu ou prou énigmatique. Quelques documents exceptés, les archives de la section des Bouches-du-Rhône contiennent peu d'éléments sur la vie du courant, dont elles constituent pourtant le centre officiel. Certes, dans le schéma qui prévaut, les contacts doivent se restreindre au strict minimum. Toutefois, cela nous paraît révélateur : la section n'est pas l'état-major du courant, en tout cas pas son seul centre de gravité.

Comment ne pas évoquer une certaine opacité, au sujet par exemple du processus réel de désignation des candidats ? Georges Fournial, tête de liste unitaire dans le SNI, ne provient pas de la section des Bouches-du-Rhône et appartient à la sphère dirigeante du PCF. L'absence de structure organisée du courant laisse donc accroire que le PCF se charge de coordonner l'action des militants unitaires — les non-communistes ne se rencontrant qu'à de rares occasions — ce qui lui conférerait une influence déterminante. Antoine Prost décrit un processus similaire à l'œuvre à partir de 1935 : « si les unitaires ne constituent pas une tendance officielle dans la CGT réunifiée, l'adhésion de bon nombre d'entre eux, et des plus notoires, au Parti Communiste suffit à créer entre eux des liens réels et solides. Comment les

---

<sup>57</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>58</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>59</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>60</sup> Certains joueront un rôle important au SNESup. Entretien avec André Drubay.

empêcher de les faire jouer pour conquérir tous les postes de responsabilité ? »<sup>62</sup> Les archives du PCF, dépouillées par Jacques Girault, montrent que ce phénomène se produit au cours des années cinquante.

Au cours des années 1960, le courant évolue peu à peu vers un renforcement des liaisons, sous l'impulsion de militants qui considèrent, selon l'expression de Gérard Alaphilippe, la « situation tout-à-fait malsaine », facteur d'« impuissance », en interdisant les contacts « de façon hypocrite »<sup>63</sup>. L'édition de circulaires internes au courant du SNES, à partir de 1962, fournit le premier signe de cette mutation<sup>64</sup>. Gabriel Vialle, membre unitaire du bureau national du SNI dans la même période, raconte que chaque matin avant le BN, ils faisaient « un petit point, également le soir quand c'était possible ». Les membres unitaires de la CA de la FEN se retrouvent « en général la veille de la réunion », et « la veille des congrès nationaux, » se tient « une journée unité et action qui rassemblait les secrétaires de sections et les membres des délégations qui se réclamaient de notre courant de pensée. »<sup>65</sup> Les archives de la section des Bouches-du-Rhône recèlent même le compte-rendu d'une réunion nationale du courant tenue en 1964, peut-être au Sénat. On apprend qu'une « réunion spéciale » pour l'enseignement secondaire a été organisée, que d'autres sont prévues, avec un « ordre-du-jour », et que Sorel considère important de « discuter très rapidement », face à « des positions diamétralement opposées »<sup>66</sup>. Etienne Camy-Peyret confirme que les unitaires du SNET rencontrent rarement ceux du SNI ou du SNES, mais évoque dans cette période des « réunions irrégulières avec Sorel, [du SNI] dans un café », sans calendrier précis. Dans les départements aussi, les unitaires se réunissent avant les CA de section<sup>67</sup>. Selon Daniel Renard, à partir de 1965, des dirigeants nationaux du SNI parcourent « assez régulièrement » les départements « pour animer des réunions du courant de pensée », « essentiellement Sorel bien sûr en tant que premier responsable du courant dans le SNI », mais d'autres également, dont lui-même<sup>68</sup>.

Cependant, la reconnaissance officielle de la tendance unitaire ne s'effectue que très lentement. Pour preuve, signalons la rareté des contacts fédéraux. Gérard Alaphilippe, militant du SNES, explique qu'en 1965, quand la fusion entre SNET et SNES s'est opérée, ils ont « eu à cohabiter avec les militants UASE du SNET » qu'ils ne connaissaient « pas du tout », « on

<sup>61</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 161.

<sup>62</sup> PROST Antoine, *La CGT à l'époque du front populaire*, op. cit. - pp. 132-133.

<sup>63</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>64</sup> « Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962 - 1967) », op. cit.

<sup>65</sup> Entretien avec Gabriel Vialle.

<sup>66</sup> Les notes sont prises sur du papier à en-tête du Sénat... 42 J 133/136, 1964.

<sup>67</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret. Cependant, dans son propre témoignage, Daniel Renard déclare : « On n'avait pas de réunion particulière à notre courant de pensée », en Seine-et-Oise.

<sup>68</sup> Entretien avec Daniel Renard.

s'est mis à travailler ensemble, on a structuré ensemble le groupe Unité et Action. »<sup>69</sup> Un facteur décisif de structuration du courant réside dans la conquête de la majorité des sections FEN et SNI de Seine-et-Oise à partir de 1960. Daniel Renard note qu'elles vont « jouer un rôle très important d'aide et d'impulsion au plan national », car ces « deux très grosses sections, parmi les plus importantes de France au plan des effectifs », se situent à proximité de Paris, « en contact avec les camarades qui militent dans les syndicats nationaux, que ce soient les membres de notre courant au bureau national du SNI ou les membres de la liste B au bureau du SNES. » André Drubay et Alfred Sorel y militent, et « Sorel va s'appuyer sur sa section pour son travail. »<sup>70</sup>

Selon André Drubay, la section fournit un appui logistique pour l'impression des circulaires du courant dans le SNES : « Grâce à Sorel, un certain nombre de ces lettres ont été ronéotypées. De Saint Germain, après que ma femme ait fait la frappe, je portais les stencils, on ronéotait. »<sup>71</sup> Même un micro-appareil comme celui du courant requiert une ébauche de trésorerie. Sans le nerf de la guerre, les militants ne peuvent ni se déplacer, ni échanger des informations. Une partie provient... de la direction du syndicat. Comme le SNES reconnaît l'existence des tendances, il rembourse certaines dépenses des courants de pensée, sur présentation de notes de frais<sup>72</sup>. Pour le reste, pendant longtemps, les militants paient tout directement, par exemple en employant leurs téléphones personnels. Pour André Drubay :

« malgré les collectes que nous faisons, on n'avait pas beaucoup de fonds (...), il fallait qu'on fasse la quête. Pas de décharge de service. Quand on a eu la section départementale de Seine-et-Oise, malgré l'excentricité d'Argenteuil, ça offrait un certain nombre de moyens. »<sup>73</sup>

Obtenir un flux régulier d'argent nécessite de durcir la structuration, en créant une trésorerie. Pour le SNES, le tabou n'est levé qu'en octobre 1966. A cause du remboursement partiel de certains courriers, le courant enregistre une dette de 2 000 F, ce qui le décide à ouvrir un CCP<sup>74</sup>.

## **b- Les dirigeants du courant : critères de désignation et exercice de leur autorité**

Quelques dirigeants du courant émergent par leur personnalité. Ainsi, Bruguet, militant

<sup>69</sup> Comme Blanchard, Philippe Rabier, Camy-Peyret... Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>70</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>71</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>72</sup> Circulaire Drubay - Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966. Nous ne connaissons pas le fonctionnement du SNI et de la FEN, qui devrait correspondre.

<sup>73</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>74</sup> Circulaire Drubay — Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966.

autonome, considère rétrospectivement que l'institutrice Lucette Justaffré « se défendait bien »<sup>75</sup>. Son camarade de courant, Robert Ducol, la présente comme une « battante qui avait une grande autorité morale, qui savait parler »<sup>76</sup>. Louis Astre, autonome, estime aujourd'hui que Fournial était un « orateur flamboyant », apprécie également les qualités d'orateur de Louis Guilbert, qu'il ne retrouve pas chez Marcel Bonin, qualifié de militant « efficace »<sup>77</sup>. En 1950, évoquant le congrès fédéral, le bulletin du Puy-de-Dôme distingue deux « militants les plus représentatifs, Guilbert et Clauzet » et ironise sur leur « dialectique »<sup>78</sup>. Enfin, André Drubay ajoute Jacqueline Marchand à cette liste<sup>79</sup>.

D'autres critères que ceux de la majorité spécifient le *cursus honorum* des dirigeants unitaires. D'abord parce que certains parcours comportent une importante activité politique, qui explique la rapidité de leur promotion au sein du courant unitaire. Ainsi, Georges Fournial dispose d'une double expérience, au sein du PCF et dans le syndicalisme enseignant avant-guerre. Il s'investit peu dans la FEN-CGT, mais il succède à Pierre Clauzet en 1953 pour diriger les instituteurs unitaires, si bien qu'on peut évoquer un « parachutage » de la part du PCF. La formation dispensée par ce parti est prise en compte dans les responsabilités accordées aux militants, d'autant qu'ils s'avèrent disponibles immédiatement. Ensuite, du fait du rôle joué par la FEN-CGT dans l'émergence d'une génération charnière. Alfred Sorel, futur leader des instituteurs, sort de l'école normale en 1951, où il anime les structures jeunes de la FEN-CGT : « j'avais déjà des responsabilités nationales, mais pas au niveau de la première responsabilité. Je travaillais avec Georges Fournial »<sup>80</sup>. Enfin, parce qu'à partir de 1954, les unitaires manquent de postes de responsabilité nationale, ce qui ne permet pas aux jeunes militants pleins d'avenir de s'y faire remarquer. Une place au bureau national du SNI consacre une carrière militante unitaire, alors qu'elle constitue un tremplin pour un majoritaire. Logiquement, les responsabilités départementales acquièrent une importance cruciale. Ainsi, André Drubay explique que ses « responsabilités ont donc été locales, avec le S1 du collège de Clermont », puis « le S2 et j'étais aussi à la CA du S3 de Paris, et j'ai été à la CA nationale en 1953 ou 1954 comme certifié, tête de liste. (...) J'ai eu une activité dans la FEN, à la section départementale de l'Oise, et ensuite dans la section départementale de la Seine-et-Oise. »<sup>81</sup>

Le courant unitaire s'avère très composite : se soumet-il à une discipline de vote ? Comment sa hiérarchie impose-t-elle ses volontés ? Ces phénomènes, loin de représenter des

<sup>75</sup> Témoignage de Bruguet au groupe UNSA-CHS sur le syndicalisme enseignant, 17 novembre 2001.

<sup>76</sup> Interview de Robert Ducol, *op. cit.* – p. 46.

<sup>77</sup> Entretien avec Louis Astre.

<sup>78</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>79</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>80</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>81</sup> Entretien avec André Drubay.

principes intangibles, varient en fonction de la structuration du courant. La discipline de vote apparaît respectée dans les débuts de la FEN-CGT, puis elle se délite dans les années suivantes, sous l'impulsion du sommet. Au cours d'une réunion cégétiste tenue en 1952, un militant fustige les « appréciations très divergentes, de pour à contre » à propos du rapport moral du congrès de la FEN. Il estime que la « confiance dans la spontanéité » des militants « a semé beaucoup de confusion » et demande la définition d'une « nouvelle tactique », pour ne pas laisser le courant « à vau-l'eau. » Or, des dirigeants éminents défendent au contraire la « liberté de manœuvre » des militants, selon l'expression de Fernand Canonge, du SNET. Un dirigeant non communiste du SNES, Camille Canonge réplique qu'à « la CGT, il peut y avoir tout le monde » et en déduit que « l'appartenance à la CGT ne signifie pas discipline de vote. » Il se « considère libre dans la CA de la FEN. »<sup>82</sup> L'abandon de la discipline de vote résulte de la stratégie d'ouverture aux non cégétistes. Cependant, des procédures subsistent pour résoudre les désaccords internes. Ainsi, le conflit qui oppose Lagoutte à Bonin, chez les adjoints d'enseignement du SNES, se conclut par l'éviction du premier du bureau du SNES, « car les camarades “de tendance” Guilbert, J. Marchand etc... avaient jugé bon de ne pas représenter Lagoutte sur leur liste »<sup>83</sup>. La secrétaire générale de la FEN-CGT et le responsable du courant dans le SNES participent donc à cette décision, qui n'est pas confiée aux unitaires de la catégorie.

Dans la configuration Bouches-du-Rhône au contraire, l'autorité des dirigeants unitaires semble révolue, et ils étalent au grand jour leurs divisions. Outre des votes contradictoires répétés, le conflit qui émerge dans le SNES en 1962 est symptomatique. L'un de ses protagonistes, Maurice Loi, rappelle qu'il « n'y avait pas vraiment une discipline de tendance. Dans certaines circonstances, chacun gardait sa liberté. Moi c'est ce que j'ai fait à ce moment-là. »<sup>84</sup> Cette division chronique interroge la consistance et l'identité du courant. Comment éviter que ses élus ne se considèrent uniquement comme des personnalités appartenant à une liste de circonstance ? L'organisation d'un groupe postule une hiérarchie, et des instruments permettant à cette hiérarchie d'exercer son autorité.

Apparemment, dans le SNI, le poids du PCF suffit pour atténuer les désaccords, sauf dans les périodes de crise comme en 1963<sup>85</sup>. Mais dans le SNES, il faut attendre 1965 pour qu'un nouveau pouvoir émerge. A propos du choix du candidat unitaire au secrétariat de la catégorie des MI-SE, Gérard Alaphilippe reçoit « mandat de tout le monde de régler ces problèmes-

---

<sup>82</sup> Beaussier. Archives FERC-CGT, carton n° 1, Dossier U & A 1951-1952, novembre 1952.

<sup>83</sup> Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

<sup>84</sup> Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>85</sup> Lors d'une tentative d'intégration dans la motion majoritaire. Cf chapitre 11.

là »<sup>86</sup>, et le conflit est tranché par les élus à la CA du SNES et les suppléants de la liste B. Cet acte d'autorité révèle l'existence d'une véritable direction du courant, phénomène nouveau<sup>87</sup>. L'anarchie caractéristique de la phase Bouches-du-Rhône du courant ne pouvait durer éternellement. Sa résorption s'opère au profit des représentants du courant dans l'organigramme officiel du syndicat. Le courant n'utilise donc pas de légitimité extérieure à la FEN, par exemple en procédant à un vote de ses membres. Il se comporte effectivement en appareil dans l'appareil. Cette analyse d'Yves Poirmeur montre qu'il se conforme ainsi à une règle habituelle : pour une tendance, la « hiérarchie interne tend (...) à être homothétique à celle des emplois qu'elle sera parvenue à contrôler dans le parti ou le syndicat : les postes les plus importants qu'elle contrôle dans celui-ci sont occupés par ses dirigeants selon l'ordre hiérarchique qu'elle instaure. »<sup>88</sup>

### c- L'influence électorale du courant

Les transformations du courant proviennent aussi de ses résultats électoraux. L'existence d'élections régulières lui permet d'analyser la réaction des syndiqués à sa stratégie et de s'adapter en conséquence<sup>89</sup>.

Entre 1944 et 1965, l'influence électorale du courant subit de nombreuses évolutions, dont Robert Chéramy retrace la trame pour la FEN : le pourcentage des listes unitaires « baisse de 36,61 % en 1948 à 24,30 % en 1949 et 19,71 % en 1952 (...). L'année 1953 est exceptionnelle : des vingt-cinq ans de vie de la FEN autonome, c'est celle qui connaît le record pour la majorité (77,80 %) et l'étiage pour les deux autres tendances (CGT : 16,4 %, EE : 5,8 %). » Puis, hormis 1963, « année aberrante, de 1954 à 1965 la situation de la tendance cégétiste (ou ex-cégétiste) tend à se redresser sur le plan numérique : elle retrouve 21 % des voix en 1957, 23,83 % en 1959, 25,95 en 1960, 28,93 en 1961, 27,88 en 1965. »<sup>90</sup> Un premier enseignement consiste à estimer que l'abandon de la FEN-CGT résulte de son déclin électoral, et que le courant unitaire, délesté de cette hypothèque avec sa nouvelle stratégie dite « Bouches-du-Rhône » peut enfin démontrer que son influence dépasse le sixième des effectifs de la FEN.

L'analyse sommaire des résultats des élections internes de la FEN éclaire un second phénomène : certains résultats du courant présentent un caractère exceptionnellement faible. A

<sup>86</sup> Entretien avec Alaphilippe, mars 1993.

<sup>87</sup> FRAJERMAN Laurent, « L'émergence du courant Unité & Action du SNES, 1962 - 1967. Eléments d'analyse de ses circulaires internes », in « Lettres internes de la liste B », *op. cit.* - pp. 117-122.

<sup>88</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, *op. cit.* - p. 385.

<sup>89</sup> Cf graphiques en annexe pour la FEN et le SNES.

<sup>90</sup> Pourcentages établis en écartant les abstentions et les refus de vote. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, *op. cit.* - pp. 139-140.

chaque fois son score chute (- 3,4 points en 1953 par rapport à l'année précédente, - 2,8 points en 1956 et jusqu'à - 5,7 points en 1963), pour remonter spectaculairement l'année suivante (+ 4,9 points en 1957, + 7,4 points en 1963, et seulement + 0,8 point en 1954<sup>91</sup>). Comment expliquer ces gouffres ? Des initiatives au résultat malheureux contrarient de temps en temps les lignes de force de l'évolution électorale du courant. A chaque fois les unitaires tentent de bouleverser le carcan du système des tendances, en proposant de ne pas déposer de motion et de participer à celle de la majorité, qui décline ces offres. L'augmentation des refus de vote et abstentions ces années-là fournit un indice à l'appui de ce scénario (de 4,5 % à 7,9 % en 1953, de 2,8 % à 4,3 % en 1956, l'année 1963 constitue le seul contre-exemple avec 4,2 % contre 5,7 % en 1962). Dépités par l'attitude des majoritaires et prolongeant leur démarche, certains militants unitaires se réfugient alors dans l'abstention.

L'année 1953 voit même les votes unitaires comptabilisés comme des « abstentions Guilbert », ce qui crée une confusion avec les abstentions tout court. Les mandats du SNESup habituellement dirigés vers la motion unitaire vont à l'abstention, de plus dans de nombreuses sections départementales, les unitaires perdent des voix, ainsi les militants de la Somme votent la motion autonome avec réserve<sup>92</sup>. Les cégétistes perdent donc un siège à la CA. En 1956, le combat commun pour l'élection d'une majorité laïque à l'Assemblée nationale conforte les unitaires dans leur volonté de renouveler l'expérience. La moitié des mandats du courant dans le SNI se porte en abstention au congrès fédéral. De plus, les dirigeants du SNESup, sans doute pour signifier leur mécontentement après le départ des chercheurs, ne votent pas non plus pour la liste Bouches-du-Rhône. Cette année représente le plus mauvais pourcentage du courant : 16,1 % seulement. Par la suite, elle double quasiment son score en l'espace de cinq ans (29 % en 1961). Mais une dernière démarche en faveur de la disparition des tendances, en 1963, fait chuter ce chiffre : les unitaires du SNI votent pour la majorité, affaiblissant la motion Bouches-du-Rhône<sup>93</sup>.

Ces résultats démontrent l'inefficacité de ces tentatives, elles entament la cohésion des unitaires, et non celle de la majorité. D'ailleurs, la présentation de contributions qui dénoncent les tendances affaiblit le courant. Le débat ne passionne pas les enseignants, et si les désaccords sont si peu importants qu'ils ne justifient pas des motions séparées, comment ne pas y voir un hommage involontaire rendu par les unitaires à la direction de la FEN... L'étude de l'influence électorale du courant doit donc écarter ces années, qui constituent autant de soubresauts, ne contrariant nullement l'évolution de fond.

---

<sup>91</sup> La remontée moins importante constatée en 1954 s'explique par l'effet désastreux de la décision du bureau politique du PCF (la fin de la double affiliation), qui prouve l'ingérence de ce parti dans les affaires syndicales.

<sup>92</sup> En Gironde, ils passent de 16 mandats à 0. EP n° 3, décembre 1952 et 1953.

<sup>93</sup> EP n° 3, décembre 1963.



Une analyse plus détaillée, par syndicat et par section départementale, révèle de nombreuses disparités. En 1954, aucun syndicat national ne confie une majorité de ses mandats au courant, qui ne détient la majorité absolue que dans deux sections : les Bouches-du-Rhône et les Côtes-du-Nord, et une majorité relative dans trois : l'Ardèche, la Haute-Garonne et la Vienne<sup>94</sup>. En 1959 encore, le courant unitaire n'obtient la majorité des suffrages dans aucun syndicat national, et se contente de huit sections départementales<sup>95</sup>. Cette implantation extrêmement fragile ne permet guère au courant de mettre en application ses principes dans certains secteurs, elle le rend dépendant de l'application de la règle de la représentation proportionnelle. Par exemple, il recueille 4,65 % des voix au SNETAA en 1962, ce qui lui permet néanmoins d'engranger quelques mandats, chose impossible dans un scrutin majoritaire<sup>96</sup>.

L'évolution de la liste B du SNES paraît simple : la liste progresse continûment à partir de 1950. Elle passe de 23,9 % à 28,8 % en 1953, puis dépasse en 1960 le seuil des 30 % (33 %) et atteint 40 % en 1964. Elle baisse seulement en 1952 (25,7 %, -2,1 points), qui représente paradoxalement une année d'ouverture de la liste. En effet, les cégétistes prônent alors le « regroupement des forces saines et honnêtes, qui sans être cégétistes désirent qu'un changement s'opère dans la conception de la vie syndicale, dans le sens d'une action unie et efficace pour la défense de la paix, de nos revendications et de l'école. »<sup>97</sup> Le non cégétiste Tessier codirige la liste avec Guilbert. Cependant, cette stratégie confirme rapidement sa validité, puisque le courant unitaire du SNES ne connaît pas les oscillations de celui du SNI et de la FEN. En 1955, le courant ne dirige que les petites catégories des MI-SE, des Surveillants Généraux, des élèves des ENS<sup>98</sup>, seule la section académique de Toulouse vote contre le rapport d'activité<sup>99</sup>. En 1962, il perd même le secrétariat de la catégorie des MI-SE, et se contente d'une nouvelle petite catégorie, les élèves des IPES<sup>100</sup>. Ces résultats le cantonnent en dehors des principales responsabilités actives, malgré son influence générale.

L'activité des militants s'avère déterminante à l'échelle départementale et pour les petits syndicats. La section de la Somme représente d'abord un bastion majoritaire : en 1951, le conseil syndical du SNI donne 16 mandats à la liste Aigueperse, 3 à la liste Clauzet (CGT) et 1 à la liste Issartel (EE)<sup>101</sup>. Pour la FEN, 35 mandats soutiennent la majorité, contre 8 pour le

<sup>94</sup> EP n° 3, décembre 1954.

<sup>95</sup> Avec la majorité absolue dans les Hautes-Alpes, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Corse, le Loir-et-Cher et la Marne, et la majorité relative dans les Côtes-du-Nord et le Jura. EP n° 2, novembre 1959.

<sup>96</sup> Rappelons qu'il existe un syndicat CGT concurrent dans l'enseignement professionnel. EP n° 7, mai 1962.

<sup>97</sup> Compte-rendu du Congrès du S3 du SNES de Paris. BFI, n° 4, février 1951.

<sup>98</sup> Le SNES compte alors dix catégories. US n° 134, 20 juin 1955.

<sup>99</sup> US n° 132, 16 mai 1955.

<sup>100</sup> US n° 228, 24 septembre 1962.

<sup>101</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 30, janvier 1952.

courant. Puis, nous avons vu qu'un unitaire entre dans l'équipe dirigeante de la section SNI. En 1955, si la section FEN soutient toujours le rapport moral national (40 pour et 4 contre), elle attribue 30 mandats à la liste Bouches-du-Rhône contre 19 à la majorité. Les deux courants se situent au coude à coude dans la section FEN, ainsi en 1959, la majorité recueille 30 mandats contre 27 aux unitaires, alors qu'en 1961, elle n'obtient qu'une voix, contre 60 aux unitaires.

Le Syndicat national des bibliothèques ne participe guère aux congrès fédéraux, mais à l'intérieur du syndicat, de 1957 à 1961, selon Olivier Cocheril, les résultats des courants autonomes et cégétistes se tiennent « dans un mouchoir de poche. La majorité relative revenait cependant le plus souvent aux cégétistes, malgré l'existence de syndicats CGT qui les privaient d'une partie de leurs forces. A partir de 1962, le courant autonome représenta la majorité absolue des mandats du SNB et allait la garder jusqu'en 1971 »<sup>102</sup>.

Pour la section de la Seine du SNI, Robert Hirsch note qu'en 1948, les unitaires recueillent 30 % des suffrages, mais la « décennie suivante voit se produire un recul de leur influence jusqu'à 24,20 % en 1958. La baisse régulière à part de légers sursauts en 1952 et 1955, profite à la majorité du syndicat, qui passe de 55,5 % en 1945 à 69,3 % en 1958. L'Ecole Emancipée chute également à 6,5 %. » La remontée du courant ne se produit pas en 1954, mais « à partir du retour au pouvoir du général de Gaulle » avec une progression électorale « spectaculaire : de 24,2 % en 1958 à 42,47 % en 1966. »<sup>103</sup>

Globalement, on n'identifie pas de zones de forces du courant, qui évolueraient différemment du reste du syndicalisme enseignant. A la fin des années cinquante, le courant vit une progression générale, que ne bloque pas son faible contrôle des leviers du pouvoir syndical. Cela montre qu'un nouveau cycle s'ouvre dans lequel les unitaires retirent le fruit de leur insertion critique dans le modèle FEN.

## **B- Le refus des tendances**

Sur le plan théorique, les unitaires refusent en permanence le principe des tendances, même si leurs propositions contribuent quelquefois à son établissement. Quelles raisons motivent ce rejet ? Reflète-t-il l'influence de la culture communiste ou la défense d'intérêts bien compris ?

### **a- Un refus paradoxal**

Quel paradoxe pour un courant minoritaire de refuser le système des tendances ! En

<sup>102</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 244.

<sup>103</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », op. cit. - p. 247.

agissant ainsi, il nie sa propre existence. D'autant que minoritaires, les unitaires ne peuvent s'identifier au syndicat et plaider son unité totale. De plus, sans les règles proportionnelles adoptées par la FEN entre 1947 et 1949, la place des unitaires au sein de ses instances serait bien plus réduite. Nous avons noté les ambiguïtés de leur discours, que les militants de l'École Emancipée dénoncent dès le début comme de l'hypocrisie : au lieu « de dissiper [les] illusions naïves » des délégués sur l'absence de tendances dans le SNI, le jeu des unitaires « fut beaucoup plus subtil. Dans les sections, certains d'entre eux avaient déploré souvent et condamné quelquefois l'organisation des tendances. Au Congrès, aucun de leurs porte-parole ne se hasarda à une prise de position nette. Et pour cause ! Car si dans cette question l'EE jouit d'un monopole, c'est de celui de la franchise et pas plus. »<sup>104</sup> L'École Emancipée ne se prive pas d'ironiser sur le changement d'attitude des cégétistes au congrès du SNI de 1948, qui innove dans la voie du durcissement des clivages internes :

« Notons pour mémoire la floraison... spontanée des boutonnières des partisans du maintien à la CGT arborant ostensiblement l'insigne confédéral, manifestation plus puérile que spectaculaire. Pour plus de clarté encore, nous proposons à tout hasard pour le prochain congrès, le port obligatoire pour les délégués de brassards de couleurs différents selon la motion d'orientation pour laquelle ils sont mandatés. »<sup>105</sup>

Cet épisode reste exceptionnel, et les militants unitaires reprennent leurs discours hostiles aux tendances. Les majoritaires ne se privent pas de signaler qu'ils ne coïncident pas toujours avec les pratiques. Kreisler remarque en 1949 que « ce n'est pas la majorité qui a fait circuler à grands frais à travers le pays des propagandistes aux noms prestigieux pour y semer la bonne parole »<sup>106</sup>. D'ailleurs, les unitaires contribuent d'une manière décisive à l'adoption de « la représentation proportionnelle des tendances », comme le réclame encore une motion Guilbert approuvée par la CA du SNES en 1950<sup>107</sup>.

Mais le même dirigeant unitaire proclame deux ans plus tard que le système des tendances politise le syndicalisme enseignant : « la motion dite de la majorité (...) est tout aussi partisane ou politique » que celle de la minorité et, « malgré cela, elle est imposée à tous les syndiqués. Définir l'orientation d'une organisation syndicale qui est l'organisation de tous consiste donc à rechercher en commun (...) un programme et les moyens d'action acceptables par tous, à rechercher ce qui fait l'union, à écarter les positions uniquement partisans qui divisent. »<sup>108</sup>

Les laudateurs des tendances, impuissants à répondre sur le fond, concentrent leurs

---

<sup>104</sup> EE, n° 8, 5 janvier 1947.

<sup>105</sup> P. Bossut. EE, n°12, 11 avril 1948.

<sup>106</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>107</sup> US n° 58, 15 février 1950.

critiques sur la forme : le paradoxe d'un courant organisé dénonçant les courants. Féraud, de l'Ecole Emancipée, refuse « qu'un voile pudique s'abaisse sur ces divergences (...). Qui peut croire un instant que la FEN dirigée par les camarades cégétistes (ou par les camarades de l'Ecole émancipée) aurait la même action et le même langage que la FEN dirigée par l'actuel bureau fédéral ! » Surtout, il met en doute la sincérité des unitaires : « il nous paraît que les arguments de Guilbert ne résistent pas à un examen sérieux. Les objectifs à atteindre, si on les présente en dehors de toute orientation, ne sont pas clairs, mais confus. »<sup>109</sup>

S'il nous faut envisager l'hypothèse d'une comédie unitaire sur ce thème, nous ne pensons pas qu'elle suffise à expliquer le refus durable des tendances par le courant unitaire, qui base même sa stratégie sur ce point dans sa phase Bouches-du-Rhône. A la différence d'une tactique de congrès, qui peut ne laisser aucun souvenir et être modifiée au congrès suivant, le discours sur les tendances imprègne le courant durant des années, et imprime sa marque au comportement de l'ensemble de ses militants.

#### **b- La tradition anti-tendance du PCF**

Pour expliquer ce refus de principe du courant unitaire, une autre hypothèse s'appuie sur le poids idéologique du PCF, qui récusé le système des tendances. En effet, à partir de 1921, Lénine fait adopter par le X<sup>e</sup> Congrès du Parti Bolchevik une « résolution sur l'unité du parti », qui interdit « l'organisation de fractions ». Lénine justifie cette décision par les difficultés de la guerre civile russe, mais ce provisoire se transforme peu à peu en définitif, toute critique collective risquant l'assimilation à du fractionnisme<sup>110</sup>. A partir de 1928, le centralisme démocratique est entièrement théorisé. Il implique qu'aucun clivage permanent ne soit toléré, l'élection de la direction sur la base d'une liste préétablie, au scrutin majoritaire, et enfin l'application et la défense par tous des décisions, sous l'autorité de la direction centrale<sup>111</sup>. Son application rigoureuse par l'Internationale Communiste aboutit à un monolithisme de parti, ce que Staline justifie : « l'existence des fractions est incompatible avec l'unité du Parti et avec sa discipline de fer. Il est à peine besoin de démontrer que l'existence de fractions entraîne la formation de plusieurs centres de direction ; or l'existence de plusieurs centres signifie l'absence d'un centre unique dans le Parti, la division de la

---

<sup>108</sup> Contribution de Guilbert. EP n° 1, octobre 1952.

<sup>109</sup> Il écrit aussi qu'une « motion d'orientation n'est en rien partisane. Du fait même qu'elle est acceptée et votée par la majorité, elle devient la loi de l'action syndicale acceptée par tous. » EP n° 2, novembre 1952.

<sup>110</sup> BALIBAR Etienne, article « Droit de tendance » in LABICA G., *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1982, 941 p. - p. 869.

<sup>111</sup> BALIBAR Etienne, article « Droit de tendance », *op. cit.* - p. 871.

volonté unique, le relâchement et la désagrégation de la discipline »<sup>112</sup>. Bruno Groppo considère que l'adoption « d'un modèle militaire d'organisation limitait d'entrée de jeu l'espace démocratique », les divergences politiques sont alors perçues « comme un facteur de faiblesse et de paralysie : l'opposition tend à être assimilée à un comportement déloyal, voire à une trahison. »<sup>113</sup> Partout dans le monde, les partis communistes se construisent ainsi contre les tendances et refoulent par tous les moyens l'image de la division qu'elles représentent, au moyen d'un système d'épuration permanente.

A la Libération, cette tradition est ancrée dans le PCF, doté d'une organisation pyramidale. L'interdiction des courants prive les oppositions virtuelles de tout support logistique au sein du parti et confère aux directions un monopole de décision et de parole<sup>114</sup>. Les désaccords politiques subsistent, malgré une apparence d'unanimité. Stéphane Courtois et Marc Lazar soulignent que les « itinéraires variés des dirigeants sont à l'origine de sensibilités diverses, jamais organisées ou reconnues officiellement, inconnues le plus souvent du reste des militants, et qui ne cristallisent pas nécessairement en divergences politiques arrêtées. »<sup>115</sup>

Cette obsession pour l'unité rejaillit sur le comportement des syndicalistes communistes, qui cherchent une cohérence<sup>116</sup>. Le dirigeant communiste Léo Figuères résume « la position de principe du Parti concernant la FEN », prônée à l'époque « pour tous les syndicats : pas de tendances cristallisées, organisées etc... Bien nécessairement, des opinions diverses et qui s'expriment jusque dans la direction de l'organisation. Y compris dans la composition de ces organismes dirigeants. »<sup>117</sup> On ne peut mieux définir la ligne de crête sur laquelle les unitaires tentent de se maintenir.

### **c- Reconnaître le pluralisme interne sans cristalliser les tendances**

Les unitaires ne s'opposent pas à la reconnaissance des divergences d'opinion dans le syndicat. Ils oscillent beaucoup sur la question des tendances entre 1944 et 1952. En 1946, les contradictions flagrantes de deux dirigeants communistes du courant dans le Puy-de-Dôme illustrent les acrobaties auxquelles ils sont obligés de se livrer. Lors d'un conseil syndical du SNI, Pinel souhaite « qu'on fixe au préalable la composition numérique du bureau, les

<sup>112</sup> STALINE Joseph, *Des principes du léninisme*, Paris, Bureau d'Édition, 1936, 121 p. - p. 116

<sup>113</sup> GROPPPO Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes », *op. cit.* - p. 46.

<sup>114</sup> BAUDOIN Jean, « Les phénomènes de contestation au sein du PCF », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1980 - p. 86.

<sup>115</sup> COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français*, *op. cit.* - p. 262.

<sup>116</sup> Pour les années 1970 et 1980, Etienne Balibar relève au contraire « la situation contradictoire » du PCF qui « entretient (avec d'autres), la cristallisation en tendances dans la FEN (où il est minoritaire) tandis qu'il en rejette le principe même dans la CGT (qu'il contrôle). » Article « Droit de tendance », *op. cit.* - p. 874.

<sup>117</sup> Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

commissions permanentes, la proportion des postes de responsables pour chaque tendance. » Tandis que son camarade Buvat « combat cette cristallisation en tendances. A son avis, on doit avant tout se baser sur le travail que chacun a fourni jusqu'à ce jour. »<sup>118</sup> En 1949, en pleine phase d'isolement cégétiste, les militants du SNES proposent une solution, « la plus claire et la plus honnête » : « on dira qu'elle cristallise les tendances. En fait, les tendances existent. On peut le regretter, mais n'est-il pas plus honnête, au lieu de feindre de les ignorer, de les reconnaître franchement et d'essayer loyalement de les organiser en vue de sauver l'unité et la force de notre syndicat. »<sup>119</sup> Ce discours sera rejeté catégoriquement par la suite.

On peut considérer que la solution adoptée par le SNI en 1946 à l'instigation des unitaires constitue le point d'équilibre entre leur refus théorique des tendances et le besoin concret de garanties pour leur minorité. Le bulletin du Puy-de-Dôme explique à l'époque que le projet Merville, adopté par le congrès, « tout en respectant la représentation proportionnelle, permet à ceux qui ne désirent pas s'intégrer dans une tendance, de poser leur candidature », par le biais du panachage<sup>120</sup>. On laisse donc un espace à la possibilité d'éviter les regroupements en tendance. Les unitaires se justifient en invoquant le libre choix des adhérents de ne pas se reconnaître dans les clivages habituels. Un appel local pour « une liste commune, Unité et Action » déclare : « Nous n'avions pas à nous figer et à nous dresser en fractions rivales. (Nous sommes des êtres vivants, nous pouvons évoluer, nous pouvons et devons progresser.) »<sup>121</sup> Les dirigeants unitaires de la section FEN de la Marne se réclament d'un « esprit », dans lequel on juge « le plus objectivement possible et abstraction faite des étiquettes commodes et des préjugés faciles. »<sup>122</sup> Louis Guilbert développe ce thème dès 1947 :

« au lieu de classer les gens une fois pour toute et définitivement en ex-unitaires et en ex-confédérés, je proposais que les gens se classent sur un problème fédéral d'actualité qui nous intéresse tous au premier chef (...). Actuellement, qu'est-ce qui se passe ? On va classer les gens en ex-unitaires, ex-confédérés une fois pour toutes. A quoi cela correspond-il ? A rien, je le prétends. »<sup>123</sup>

Les unitaires s'accordent finalement sur un discours qui conçoit le besoin de pluralisme interne sans cristallisation des tendances comme un impératif moral. Ils reprochent donc aux autres courants de se satisfaire des divisions internes du syndicalisme, sans chercher à les

<sup>118</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 21, avril-mai 1946.

<sup>119</sup> Ils prônent la liberté d'affiliation à la FEN ou à la FEN-CGT de chaque syndiqué. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>120</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 23, octobre 1946.

<sup>121</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>122</sup> 3 BB 115, lettre du secrétariat de la section de la Marne à Lauré, le 14 mars 1957.

<sup>123</sup> Congrès FEN de 1947, samedi 17 mai a.m. - p. 32.

dépasser<sup>124</sup>. La motion Bouches-du-Rhône de 1956 décline une démarche alternative au système des tendances en usage dans la FEN, mais réaliste :

« L'orientation de notre Fédération doit être déterminée par une large confrontation des différents points de vue dans le respect de la démocratie syndicale. (...) Il appartient aux syndiqués, dans les réunions locales et départementales statutaires, et en dernière analyse, au Congrès, de fixer l'orientation la plus réaliste, susceptible d'engager dans les meilleures conditions l'ensemble de la FEN. Ainsi par des discussions fraternelles entre camarades de pensées syndicales diverses s'élabore un programme concret, acceptable par tous, assorti de moyens d'action. »<sup>125</sup>

Contrairement au processus en vigueur dans la FEN, l'établissement de listes et de motions distinctes constituerait le point d'aboutissement du congrès, et non son point de départ. Ce schéma permet le dépassement des tendances, sans les interdire. En 1960, après avoir vérifié l'exigence d'une structure minimale pour leur courant, sous peine de leur disparition du syndicalisme enseignant, les unitaires poussent le raisonnement en distinguant clairement les courants des tendances. Vialle, dirigeant unitaire des Bouches-du-Rhône explique au congrès fédéral leur opposition « à la cristallisation en tendances figées des courants d'opinion. Certes, nous savons que ces courants existent. Nous disons que leur fixation à froid est arbitraire. Sur certains problèmes on retrouve un seul courant d'opinion quasi-unanime »<sup>126</sup>. Les unitaires perpétuent ce discours, même lorsque, à partir du milieu des années 1960, ils ressentent le besoin d'une structuration forte, plus proche de la tendance que du courant. Dotés d'un nom, Unité et Action, ils publient une brochure en 1971 qui synthétise leur argumentation :

« Le respect du droit à l'expression — à l'intérieur du syndicat — de tous les courants de pensée, la reconnaissance dans les faits de leur droit à la représentation dans les directions syndicales ne doit pas être confondu avec l'obligation que fait le système statutaire actuel de structurer les tendances. L'effort pour combattre la cristallisation des tendances est indispensable si l'on veut libérer et mettre à profit la somme des énergies qui existent et sont obérées par la "guerre des tendances". »<sup>127</sup>

#### **d- L'homogénéité des exécutifs**

Sans conteste, l'homogénéité des exécutifs constitue le défaut majeur du système des

<sup>124</sup> Paul Delanoue déclare : « si je revendique la plus entière indépendance de pensée, l'action syndicale est le creuset où se fondent les différents courants qui se trouvent forcément dans les organisations de masse. » EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>125</sup> EP n° 8, août-septembre 1956.

<sup>126</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 17.

<sup>127</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 94.

tendances pour les unitaires. Delanoue promeut la règle inverse, plus conforme à ses intérêts : « Ce qui (...) fait la force d'une organisation, c'est le fait que les personnalités et les courants sont également associés aux mêmes responsabilités »<sup>128</sup>. Ils multiplient les arguments à son encontre, car l'homogénéité « empêche la minorité de travailler avec la majorité à l'action commune. »<sup>129</sup> Guilbert pointe l'inégalité qu'elle consacre : « En somme, on voudrait transformer les militants en zélés défenseurs de l'autonomie, érigée en idéal syndical et faire des cégétistes de simples figurants ou cotisants. »<sup>130</sup> Les cégétistes du Puy-de-Dôme proclament qu'on les considère « comme des adhérents de seconde zone », eux qu'on veut « exclure du Bureau et des responsabilités des Commissions syndicales, simplement » parce qu'ils déclarent « être cégétistes ». Ils remarquent aussi que les partisans de FO « peuvent en toute tranquillité occuper une charge dans l'administration de la section », cas classique d'une application partielle du principe<sup>131</sup>. Dans sa brochure de 1971, la tendance Unité et Action affirme aussi : « Quant à la pratique, *“l'homogénéité” c'est l'accaparement là où l'on est majoritaire, c'est la manœuvre d'isolement et d'asphyxie des secteurs où l'on a perdu la majorité.* »<sup>132</sup> Sur un plan plus théorique, cette brochure récuse la comparaison du syndicalisme avec le champ politique : au Parlement, « le clivage essentiel est un clivage de classe. Dans le syndicat, “majorité” et “minorité” font référence aux mêmes intérêts de classe, elles ont la même lutte à mener pour les mêmes objectifs, même si elles se différencient par la stratégie de lutte proposée ou la tactique. L'homogénéité des directions est donc contraire au caractère unitaire du syndicat, c'est une extrapolation abusive de la libre expression des tendances. »<sup>133</sup> La vacuité de cette comparaison apparaît à la lumière de la rareté des changements de majorité dans les syndicats, contrairement à ce qui se produit au Parlement. Non seulement, l'adhésion au syndicat relève d'un geste volontaire, qui implique plus que l'acte électoral, mais de plus le syndicat ne constitue ni une société, ni une contre-société. Par conséquent les critères de fonctionnement démocratique diffèrent.

Mais les unitaires se doutent que le débat se place tout autant sous un angle pratique : comment des militants exprimant des divergences profondes pourraient-ils œuvrer efficacement ensemble au bien commun syndical ? Le leader cégétiste du Puy-de-Dôme, Sol s'insurge en 1951 contre cette idée : « J'aurais aimé des exemples concrets basés sur ma

---

<sup>128</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>129</sup> EP n° 1, octobre 1951.

<sup>130</sup> EP n° 6 mars 1949.

<sup>131</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951. Ainsi, Ruff, leader FO, dirige le SERP-FEN avec le soutien de la majorité. Des militants Ecole Emancipée occupent des responsabilités dans le SNES en accord avec la majorité dans les années 1950. En 1966, le courant unitaire obtient la majorité relative au SNES, mais les autres courants se liguent pour l'empêcher d'occuper les responsabilités auxquelles il a droit.

<sup>132</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, op. cit. - p. 29.

<sup>133</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 94-95.



participation au Bureau »<sup>134</sup>. Les unitaires collaborent jusqu'en 1956 au bureau national du SNET, ce qui n'évite pourtant pas les polémiques. Ainsi en 1951, les autonomes y reprochent aux unitaires de jouer leur propre partition : « *Le travail qui a été fait, les résultats obtenus et aussi les échecs sont à l'actif et au passif de toute l'équipe que constitue le Bureau National contrôlé par la CA.* Les autonomes s'interdisent absolument de comparer les mérites de celui-ci et de celui-là, de vanter cet autre, de s'attribuer tel succès ou telle initiative. Ils entendent évidemment que tous aient le même scrupule. »<sup>135</sup> Jacqueline Marchand se déclare persuadée « que certains règlements de détail comme un règlement intérieur du Bureau pourrait faciliter dans le Bureau de la FEN l'harmonisation, le travail en commun des différentes tendances qui doivent y être représentées »<sup>136</sup>. De telles déclarations ne valent que dans un climat apaisé, accompagnées de gestes concrets. Ces gestes, multipliés par les unitaires à partir de 1952, ne suscitent aucun écho de la part de la majorité nationale de la FEN. En revanche, localement, ils obtiennent quelquefois une participation aux instances exécutives, qualifiées alors d'« hétérogènes ». Dans le SNES, la direction du S3 de Normandie pratique ce partage des responsabilités<sup>137</sup>. Jean Petite décrit même une ambiance plus détendue dans le SNES qu'au SNI entre 1962 et 1966 :

« Lorsque Dhombres est secrétaire général, il lui arrivera souvent le mercredi matin d'improviser des réunions d'information pour ses camarades avant les commissions ou les bureaux ou CA. Militants de province, arrivant alors, nous n'étions pas exclus. Cela se traduit souvent dans les Commissions ou un climat ouvert permet assez souvent la recherche de convergences. »<sup>138</sup>

Le S3 de Lille est également cogéré par les autonomes et les unitaires dès le début des années 1960. Mais selon André Drubay, la direction nationale du nouveau SNES tolère mal cette configuration exceptionnelle et en 1966 - 1967, Louis Astre tente de monter une liste autonome pure dans ce S3, contre l'avis des autonomes locaux<sup>139</sup>. Ces expériences intéressent d'autant plus le courant unitaire qu'elles correspondent à ses intérêts. Comme le remarque Yves Poirmeur : « La participation [à la direction] renforce considérablement les moyens des tendances : secrétariat, accès plus facile à la presse de l'organisation et aux informations, déplacements payés, ou encore occasion de développer la propagande de la tendance au cours de réunions présentées comme celles du parti ou du syndicat. »<sup>140</sup>

<sup>134</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 47, juin-juillet 1951.

<sup>135</sup> TET, janvier 1951, second n° spécial.

<sup>136</sup> Déclaration de la FEN-CGT au congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 14.

<sup>137</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>138</sup> Jean Petite, témoignage FSU « De la difficulté d'être Unité et Action », 2002.

<sup>139</sup> Entretien avec André Drubay, le 14 avril 1998.

<sup>140</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats, op. cit.* - p. 419.

Réfutant totalement le principe de l'homogénéité, les unitaires se montrent cohérents et ouvrent toujours les directions exécutives qu'ils contrôlent. Ainsi le bureau de la section SNES de l'ENS d'Ulm n'est pas monolithique<sup>141</sup>. En Seine-et-Oise, Daniel Renard explique que les « autonomes refusent de participer à ce bureau, bien que nous ayons affirmé notre volonté de respecter le principe d'hétérogénéité et que nous leur ayons réservé des places au bureau, y compris avec des responsabilités réelles et importantes. »<sup>142</sup> En effet, l'homogénéité change de statut dans les années cinquante pour les autonomes : elle passe de la solution de circonstance au principe intangible et identitaire. Les unitaires accentuent en conséquence le caractère démonstratif de leurs propositions, assurées d'une réponse négative.

### **C- La critique unitaire du système des tendances**

Une fois établi le refus des unitaires du système des tendances qui prévaut dans la FEN et leurs propositions alternatives, il reste à étudier les critiques qu'ils formulent. Au cours de ce débat approfondi, toutes les options possibles d'organisation interne sont passées en revue par les syndicalistes enseignants.

#### **a- La critique des tendances au nom de l'union**

La première critique concerne l'impact négatif de la pratique des tendances sur la nécessaire union de tous les syndiqués. Les unitaires déclinent tous les aspects de ce thème : Louis Guilbert assure que « la pratique des motions de tendance et la division idéologique et politique qui s'ensuit nécessairement au sein de la Fédération est préjudiciable à la véritable unité des enseignants, plus que jamais indispensable »<sup>143</sup>. Il poursuit le raisonnement selon lequel la reconnaissance de divergences interne ne doit pas se solder par la présentation de plusieurs motions : « S'il existe une unité de volonté dans la Fédération (...) pourquoi n'y aurait-il pas unité aussi dans la définition de l'orientation de l'activité syndicale pour l'année à venir »<sup>144</sup>.

Les unitaires rappellent donc les fondamentaux du syndicalisme. Sorel définit ainsi le rôle du syndicat : « un regroupement de gens appartenant à une même profession, ayant donc globalement des intérêts communs et qui par conséquent s'organisent pour défendre la profession et faire aboutir leurs revendications. »<sup>145</sup> Pour les unitaires, le syndicat représente

---

<sup>141</sup> Interview de Maurice AGULHON, *op. cit.* - p. 42.

<sup>142</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>143</sup> Contribution. EP n° 1, octobre 1952.

<sup>144</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>145</sup> Entretien avec Sorel.

« l'organisation de tous pour la défense de tous »<sup>146</sup>, il faut en conséquence « adopter comme principe la formule traditionnelle des militants les plus conséquents du mouvement ouvrier : tout pour unir, rien pour diviser ! »<sup>147</sup> Dans leur élan, les unitaires entretiennent une certaine confusion entre le fait de se prononcer sur des motions d'orientation séparées, lors d'une période particulière, les congrès, et celui de mener des actions séparées toute l'année. Baillet, dirigeant autonome, opère justement cette distinction : « L'unanimité sur des questions précises et particulières, nous ne manquerons pas de la faire comme par le passé, chaque fois que cela sera possible. »<sup>148</sup> L'impératif d'unité du syndicalisme enseignant pourrait également justifier des mesures de rétorsion contre les minorités, qui émettent régulièrement des critiques à l'encontre de la direction et sont toujours susceptibles de se transformer en opposition. Les majoritaires ne contestent pas le besoin d'action unie des syndiqués, ils refusent simplement à la minorité le droit de concourir à son élaboration.

Cependant, les unitaires arguent que l'institutionnalisation des tendances ne contribue pas à créer un climat serein. La motion Bouches-du-Rhône le déclare en 1956 : « les enseignants sont las des joutes oratoires qui mettent l'accent sur ce qui les divise et à l'issue desquelles il se trouve des vainqueurs et des vaincus. La véritable bataille ne doit pas se dérouler à l'intérieur de nos Congrès. La vie syndicale doit permettre à toutes les bonnes volontés de se manifester et d'œuvrer avec cohésion et esprit de réalisation. »<sup>149</sup> Alfred Sorel entretient encore aujourd'hui ce souvenir : « une organisation syndicale par définition doit être au service de toute une profession dans sa diversité. Et ce dont j'ai souffert au SNI, c'est que justement il y avait en particulier au niveau de la tendance majoritaire, toujours une volonté d'établir un clivage entre les syndiqués. »<sup>150</sup>.

### **b- Le refus des « discussions stériles » qui politisent l'action syndicale**

Le second aspect dénigré dans le système des tendances touche au type de discussion en vigueur. Paul Delanoue clame que dans les congrès du SNI, « des discussions véhémentes, passionnées ont lieu ; incontestablement, on a l'impression de liberté ; mais ce n'est trop

<sup>146</sup> Appel « Pour une liste commune, Unité et Action ». *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>147</sup> ASU n° 30, novembre 1952. Les « différences d'opinion, même importantes, ne peuvent justifier le refus d'une entente et d'une action commune pour obtenir la satisfaction des revendications immédiates des travailleurs, car c'est l'existence d'intérêts communs et non pas une communauté idéologique qui fonde le syndicat. » *Unité et Action, Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 15.

<sup>148</sup> EP n° 2, novembre 1953.

<sup>149</sup> EP n° 8, août-septembre 1956.

<sup>150</sup> Il ajoute dans le même ordre d'idées : « dans une organisation syndicale il faut arriver à trouver les moyens de vivre ensemble en partant de ce constat que chacun y vient avec sa sensibilité, son engagement politique (...), avoir la sagesse de se retrouver avec — par définition — des gens dont on sait qu'ils auront des opinions

souvent qu'une impression parce que le lendemain, les mêmes routines continuent sans qu'il soit tenu compte des volontés des syndiqués de la base. »<sup>151</sup> Selon lui, les instituteurs ont dans leurs congrès « des débats académiques sur "l'orientation" et » se divisent « sur des "principes" »<sup>152</sup>, ce qui ne sert à rien pour un syndicat. Alfred Sorel précise que pour lui, un « programme syndical c'est pas quelque chose de métaphysique, c'est par définition là aussi, un programme qui est branché sur la réalité. »<sup>153</sup> Les cégétistes du Puy-de-Dôme, établissent un constat similaire : « on tend à se borner à des déclarations nébuleuses, sentimentales et grandiloquentes. »<sup>154</sup> La motion unitaire de 1953 affirme « que les problèmes d'orientation détachés de l'action concrète [sont] de faux problèmes »<sup>155</sup>. Celle de 1955 évoque « des joutes oratoires » et « la phraséologie syndicale des "motions d'orientation" »<sup>156</sup>. Rien d'étonnant alors si l'orateur unitaire au congrès fédéral de 1960 caractérise ce débat annuel comme un simple « rite »<sup>157</sup>, sous-entendant que rien de concret ne peut en sortir. Pourtant, les discussions théoriques sur l'orientation auxquelles se livre le syndicalisme enseignant proviennent peut-être du rapport au savoir et à l'abstraction entretenu par ses membres. Dans ce cas, les critiques unitaires prouveraient une mauvaise adaptation à un milieu plus intellectuel que la classe ouvrière.

Dans le modèle FEN, les motions d'orientation portent sur des questions très générales, et s'approchent obligatoirement par leur abstraction même des considérations politiques. Guilbert le relève dès 1952 : « Vouloir se compter sur une motion de tendance, c'est durcir des positions partisans sur des questions d'ordre idéologique, cataloguer des opinions politiques diverses qui existent nécessairement au sein d'une organisation syndicale. »<sup>158</sup> La motion Bouches-du-Rhône considère que ce système recherche « par le biais de motions intangibles un clivage politique »<sup>159</sup>. Les unitaires formulent d'autant plus ce reproche qu'ils n'ont rien à gagner à se positionner sur le terrain politique et qu'on les accuse en permanence de ne pas respecter l'indépendance syndicale. Guilbert remarque cette contradiction : « il faut craindre qu'on ne veuille à tout prix se définir par opposition à une idéologie », par anticommunisme, « Ainsi nous retombons dans les luttes politiques sous prétexte d'y échapper. »<sup>160</sup> En cantonnant les discussions de tendance au registre des questions

---

politiques, religieuses, philosophiques différentes ». Entretien avec Sorel.

<sup>151</sup> EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>152</sup> EL n° 13, 25 mars 1946.

<sup>153</sup> Par opposition à ce que préconise la majorité. Entretien avec Sorel.

<sup>154</sup> *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>155</sup> EP n° 1, septembre-octobre 1953.

<sup>156</sup> EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>157</sup> Vialle. Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - p. 18.

<sup>158</sup> Contribution. EP n° 1, octobre 1952.

<sup>159</sup> EP n° 8, août-septembre 1957.

<sup>160</sup> EP n° 2, novembre 1952.

d'orientation, la majorité tente de s'arroger le monopole de l'action syndicale concrète, ce qui n'échappe pas aux unitaires. Ceux-ci veulent éviter que des considérations partisans ne les empêchent d'avoir gain de cause sur des points particuliers contre l'avis des dirigeants nationaux.

Les unitaires posent donc l'équation : « tendance » égale « politique ». Paul Delanoue l'explique dès 1947 : la majorité a « fait du syndicat un champ clos où s'affrontaient des courants politiques au lieu de défendre les intérêts des syndiqués. »<sup>161</sup> La motion unitaire de 1948 décline ce thème : « Habituellement, une motion d'orientation est, dans nos congrès, quelque chose d'extrêmement ambitieux, où l'on traite de tous les problèmes de l'Orient et de l'Occident, de l'URSS et des USA. C'est essentiellement un document à usage externe ; c'est aussi un moyen de se différencier de camarades qui, politiquement, ne pensent pas de la même manière que vous en dehors du syndicat. »<sup>162</sup>

Comme par ailleurs, les unitaires souhaitent que la FEN adopte des positions précises sur certaines questions politiques, ils ne peuvent s'engager trop loin dans une argumentation antipolitique. Ils avancent donc la théorie de la manière syndicale d'appréhender la politique. Pour Paul Delanoue : « Certes, l'action syndicale a des incidences politiques. Mais c'est aux syndiqués, sur la base de leur propre expérience, de tirer toutes conclusions utiles. Ce n'est pas le rôle des syndicats de départager, *a priori*, les uns et les autres, par des débats théoriques, ou de "faire la leçon à certains". »<sup>163</sup> La brochure de 1971 résume leur position, s'il « est dangereux de confondre le syndicat et le parti ou de faire du syndicat un lieu d'affrontement entre les divers partis », en revanche, dans « tout syndicat, la diversité politique, idéologique et confessionnelle des adhérents et militants est chose normale. Les problèmes politiques, dont il va de soi qu'un syndicat ne peut se désintéresser, sont abordés du point de vue de leurs conséquences sur la situation des travailleurs et sur laquelle ceux-ci peuvent aisément tomber d'accord, qu'ils soient par ailleurs militants ou électeurs de tel ou tel parti. »<sup>164</sup>

### **c- La volonté d'une construction commune du programme syndical**

Les militants unitaires aiment se présenter comme des gens ouverts au dialogue, prêts à évoluer au cours de la discussion. Paul Delanoue décrit ses camarades du bureau national du SNI : « des militants tels que Labrunie, Lucette Justafré ou Merville ne sont pas de ceux qui

---

<sup>161</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>162</sup> Il déclare aussi : « Traditionnellement, le SN a toujours été un syndicat très politique, tout au moins dans les discussions de ses congrès (ce qui ne changeait d'ailleurs rien à son activité pratique). » EL n° 22, 11 mars 1948.

<sup>163</sup> ASU n° 30, novembre 1952.

viennent au bureau national avec des motions préparées de l'extérieur et qu'ils maintiennent contre vents et marées, quels que soient les nouveaux éléments d'information apportés au cours de la discussion. »<sup>165</sup> Les unitaires du Puy-de-Dôme tiennent aussi à l'expliquer : « nous ne pensons pas avoir l'apanage de meilleures conceptions quant aux questions départementales propres à la Section. »<sup>166</sup> Cette présentation de soi permet de justifier une proposition chère à leur cœur : la construction commune du programme syndical. Louis Guilbert expose cette idée avec son éloquence coutumière :

« La meilleure garantie de libre détermination du mouvement syndical me semble résider dans l'acceptation par tous d'un programme d'action syndicale limité et des moyens d'action appropriés. (...) Cette charte commune constitue le contrat valable pour tous, qui entraîne pour tous la nécessité de la discipline syndicale et qui garantit contre toute entreprise qui viserait à déborder l'action syndicale librement déterminée et consentie. Si le congrès fédéral se déroulait selon cet esprit, il apporterait quelque chose de neuf (...) tout en laissant à chacun son idéologie et ses préférences »<sup>167</sup>.

Pour démontrer la faisabilité de cette élaboration commune, Guilbert minimise les divergences : « Il n'est pas un enseignant qui ne considère les crédits consacrés à l'école comme insuffisants, qui ne constate l'écart entre les salaires et les prix, qui ne voit avec inquiétude les libertés fondamentales garanties par la Constitution remises en question, qui ne ressent avec angoisse le sort de la paix mondiale. Affirmer cela dans des motions séparées ne servirait à rien. (...) Au contraire, une discussion fraternelle et approfondie sur les points essentiels d'un programme commun doit permettre d'aboutir à une action fédérale élaborée et acceptée par tous les syndiqués, à la condition que l'impossibilité d'aboutir à l'entente et à la compréhension mutuelle ne soit pas affirmée *a priori*. »<sup>168</sup>

La réponse de Lavergne joue à nouveau sur le soupçon, en rappelant les phases sectaires précédentes du courant unitaire : « Les revendications énumérées par Guilbert sont celles exposées les années précédentes par les rapports d'activité qui n'ont, jusqu'à ce jour, recueilli ni l'approbation de Guilbert ni celle de ses amis. »<sup>169</sup> A travers l'affirmation selon laquelle les positions majoritaires constituent le programme minimum revendiqué par les unitaires, il signifie implicitement que ceux-ci ne peuvent rien apporter à l'action de la direction de la FEN, et doivent se rallier sans condition. Les unitaires persévèrent pourtant, et puisque la majorité rejette leurs propositions, ils transforment leur motion de 1955 en prototype de ce

---

<sup>164</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, op. cit. - pp. 15 et 92-93.

<sup>165</sup> EL n° 11, 20 mars 1947.

<sup>166</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

<sup>167</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>168</sup> Contribution. EP n° 1, octobre 1952.

<sup>169</sup> Éditorial. EP n° 1, octobre 1952.

nouveau programme syndical : « La section des Bouches-du-Rhône entend présenter les grandes lignes d'un programme qui, acceptable par tous, deviendrait, pour l'année 1955-1956, la Charte de la Fédération de l'Éducation nationale. »<sup>170</sup> Cependant, l'effort unitaire se heurte à une contradiction : leur volonté de motion commune s'oppose au besoin de se distinguer, indispensable à la survie de leur courant.

Le schéma d'un programme commun aboutit aussi à limiter les questions d'orientation syndicale aux aspects revendicatifs les plus pratiques. Dès 1951, les cégétistes prévoient que le programme d'une liste unique « doit être très concret : poser des revendications précises, des moyens d'action. En effet, il doit correspondre aux nécessités pratiques de l'action syndicale et non à des vœux platoniques. »<sup>171</sup> Etienne Camy-Peyret, du SNET, déclare donc au congrès fédéral de 1954 que « l'orientation syndicale c'est en définitive, la recherche de meilleures positions pour arriver à une action pratique. » Il en déduit : « lorsque j'arriverai à la fin de la prochaine année scolaire, je dirai que la FEN a été bien orientée cette année parce que tous ensemble, nous avons pu faire des progrès sur le plan revendicatif, parce que tous ensemble nous avons défendu la laïcité »<sup>172</sup>. Les unitaires conservent et affinent cette définition, ainsi en 1961 : « L'orientation fédérale, c'est-à-dire avant tout l'élaboration de la plate-forme revendicative et des moyens d'action »<sup>173</sup>.

La réponse majoritaire replace les unitaires dans une perspective politique, puisqu'ils sont toujours considérés par leurs adversaires comme des militants communistes avant tout : « Nous mettons en garde nos camarades contre cette tactique qui tend (...) à limiter l'action de la FEN à des revendications corporatives et professionnelles, et qui permettrait au bon moment, à ceux qui sont orientés par ailleurs, d'entraîner la FEN dans leur sillage. »<sup>174</sup>

#### **d- Choisir les dirigeants sur leur compétence, et non sur leurs idées**

Le dernier enjeu des affrontements de tendance se situe au niveau de la composition des directions syndicales. Les unitaires ne modifient pas leur jugement en la matière : il faut choisir les dirigeants sur leur compétence, et non sur leurs idées. Bonin demande dès le congrès fédéral de 1947 « que l'on considère plutôt le travail des militants que leur tendance. »<sup>175</sup> La motion cégétiste de 1949 indique sa volonté « de démocratiser l'organisation

<sup>170</sup> Pour insister sur le caractère expérimental de cette motion, elle se conclue par : « Ce texte n'est pas intangible. » EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>171</sup> Fabre. *L'Elan Syndicaliste*, (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

<sup>172</sup> Congrès FEN de novembre 1954, mardi 2 novembre matin - p. 47.

<sup>173</sup> Motion unitaire. EP n° 1, octobre 1961.

<sup>174</sup> Baillet. EP n° 2, novembre 1953.

<sup>175</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - p. 6.

syndicale et de faire participer les militants aux tâches essentielles de la Fédération, non en fonction de leurs convictions politiques et philosophiques, mais de leur activité syndicale »<sup>176</sup>. Persuadés de leurs qualités militantes, les unitaires préfèrent mettre ce critère en évidence, en pariant sur leur popularité et leur dynamisme. De plus, l'hostilité manifestée par la majorité des enseignants envers le communisme contraint les militants unitaires à éviter soigneusement des critères politiques ou théoriques de désignation. Au congrès fédéral de 1960, l'unitaire Vialle déclare :

« Nous entendons que ce choix [des responsables] ne soit pas déterminé par telle ou telle étiquette infligée plus ou moins à la légère à des camarades qui, nous tenons à le préciser, ne reçoivent pas plus que quiconque à la FEN les mots d'ordre venus de l'extérieur, mais que ce choix soit subordonné uniquement à la compétence et à l'activité des camarades »<sup>177</sup>.

Le propos des unitaires consiste quelquefois à défendre des militants déjà investis de responsabilités. L'instituteur Ducol pense « qu'un camarade suffisamment actif et compétent pour occuper tel poste responsable ne doit pas en être écarté parce qu'il appartient à tel ou tel courant. »<sup>178</sup> Ils obtiennent alors plus d'écho auprès des adhérents, car ces militants ont pu démontrer leurs qualités.

La carte de la compétence peut effectivement influencer le choix des syndiqués, comme le rappelle le professeur unitaire Jean Petite : « Les camarades d'Unité et Action peuvent s'imposer à la mesure de leur sérieux, de leur compétence, et surtout de leur capacité d'ouverture. Sectarismes s'abstenir. Ce sera le cas de Bonin chez les surveillants généraux, de Drubay en pédagogie, voire de Tessier en matière de laïcité. »<sup>179</sup> Daniel Renard considère aussi qu'en Seine-et-Oise, le succès unitaire provient de leur capacité à tirer profit du système électoral : « C'était des militants locaux qui étaient élus par leurs collègues dans les sous-sections. Donc plus proches des préoccupations concrètes des instituteurs », les « militants les plus dévoués et les plus compétents (...) étaient élus », en majorité des unitaires<sup>180</sup>.

\* \* \*

Contre le centralisme des tendances, les unitaires optent donc pour une approche fédérale de la démocratie interne, qui représente la tradition du syndicalisme français. Avant même la phase Bouches-du-Rhône, ils préconisent la constitution de listes « par les meilleurs militants

<sup>176</sup> EP n° 1, septembre-octobre 1949.

<sup>177</sup> Congrès FEN de novembre 1960, mercredi matin - pp. 18-19.

<sup>178</sup> EL n° 32, 19 mai 1949.

<sup>179</sup> Jean Petite, témoignage FSU « De la difficulté d'être Unité et Action », 2002.



choisis démocratiquement dans les sections »<sup>181</sup>. Ceci explique aussi leurs réticences envers la pratique novatrice du référendum, qui court-circuite les appareils syndicaux intermédiaires.

Leur critique du système des tendances de la FEN ne se restreint pas au niveau théorique, elle s'appuie aussi sur les nécessités de la cohabitation avec les autres tendances.

### **III- LES RÈGLES DE LA COHABITATION**

La cohabitation entre militants majoritaires et minoritaires ne représente pas qu'un problème théorique. Comment les unitaires la vivent-ils concrètement ? Existe-t-il une méthodologie de la participation unitaire au syndicalisme enseignant ? Quelles relations entretiennent-ils avec les autres courants ?

#### **A- Le répertoire d'intervention interne**

La manière d'intervenir dans les débats internes répond à quelques grandes règles : émettre (ou prétendre émettre) des critiques constructives, afficher sa volonté de tout faire pour l'unité interne du syndicat, tenter de briser le moule des tendances. Ces règles, par leur récurrence, forment un véritable répertoire unitaire.

##### **a- Des critiques constructives**

Officiellement, les unitaires ne pensent qu'au bien commun syndical et évitent par-dessus tout la critique systématique. Ainsi, le secrétariat unitaire de la section de la Marne explique à Lauré, secrétaire général de la FEN : « Nous entendons exercer librement notre droit de critique. Mais nous nous défendons de tout esprit polémique. »<sup>182</sup> Daniel Gaxie donne une clé de ce comportement : « C'est toujours dans l'intérêt du [syndicat] que les luttes pour le pouvoir sont déclenchées et c'est sur le meilleur moyen de réaliser ses idéaux que les adversaires s'affrontent. »<sup>183</sup> Les adhérents n'apprécient pas les oppositions sectaires, qu'ils vivent comme une hostilité au syndicat lui-même.

Comme ils s'interdisent de critiquer l'ensemble de l'activité de la majorité, les unitaires cherchent le bon angle d'attaque en privilégiant les sujets sensibles dans leurs interventions.

---

<sup>180</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>181</sup> Fabre. *L'Elan Syndicaliste*, (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

<sup>182</sup> 3 BB 115, lettre du secrétariat de la section de la Marne à Lauré, le 14 mars 1957.

Un militant du Jura évoque ses priorités avec Merville : « Pour le 15 juin, des réunions d'instituteurs autonomes ont blâmé le SNI autonome de n'avoir pas ordonné la grève (Damparis, Lons le Saunier). Nous allons appuyer là-dessus à l'AG. Nous-mêmes n'étions pas assez aux pédales dans la FEN-CGT et avons été un peu étonnés que FO marche (sous la pression de la base). »<sup>184</sup> Autre moyen d'éviter une impression de critique frontale : les cégétistes se partagent le travail dans les congrès syndicaux en ciblant leurs discours<sup>185</sup>.

Pas dupe, la majorité s'attache à démontrer à l'inverse que les critiques unitaires ne l'épargnent dans aucun domaine. L'autonome Kreisler assure que la critique du SNES par les unitaires « tente de cultiver systématiquement les sujets de malaise ou de mécontentement ». Il précise « que les critiques contre les actions menées depuis un an, pour fondées qu'elles puissent être en certains points, ne visaient qu'en apparence la tactique ou les revendications syndicales ; elles prenaient, par leur allure simultanée et systématique, le caractère de batailles rangées d'une tendance contre une autre, les mêmes critiques, fondées ou non, auraient été réfutées triomphalement si les rôles avaient été renversés. »<sup>186</sup> Un échange houleux au bureau national du SNES, en 1950, nous paraît symptomatique de l'interaction entre les deux courants : l'autonome Laforest « déplore ces attaques contre le bureau. » L'unitaire Guilbert réplique « qu'il est normal de poser des questions au sujet d'une revendication qui n'aboutit pas, sans pour cela être accusé d'exploiter le mécontentement légitime des intéressés à des fins de propagande. » Son camarade, Brasseul « reconnaît loyalement ce qui a été obtenu et ne critique pas systématiquement. Mais il lui apparaît normal que si la majorité insiste sur le positif, la minorité appuie elle sur le négatif. Il affirme n'être pas de mauvaise foi en rappelant qu'au départ, il y eut certains sacrifices imposés pour la réalisation du Cadre Unique. » Pourtant, le secrétaire général du SNES, Bay, « souhaite des critiques, mais n'accepte pas des insinuations. »<sup>187</sup>

Concrètement, les unitaires parviennent-ils à circonscrire réellement le champ de leurs critiques et à adopter le registre constructif ? Tout dépend des personnalités et des circonstances. Avec le recul, Henri Aigueperse et Robert Chéramy écrivent que lors de la scission, peut-être « contraints par l'atmosphère générale du syndicat, Delanoue et ses amis se montrent modérés dans leurs articles, s'abstenant des injures et des calomnies grossières qui font alors fureur dans la presse syndicale et politique des uns et des autres. »<sup>188</sup> A l'inverse, la correspondance entre autonomes livre plusieurs exemples d'interventions unitaires jugées

<sup>183</sup> GAXIE Daniel, « Économie des partis et rétribution du militantisme », *op. cit.* - p. 152.

<sup>184</sup> Réponse de Bruillard à Merville, le 29 juin 1949. Archives FERC-CGT, carton n° 2.

<sup>185</sup> Notamment au congrès FEN de 1948 : interview de Robert Ducol, *op. cit.* - p. 46.

<sup>186</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>187</sup> BN du 21 décembre 1949. US n° 57, 22 janvier 1950.

<sup>188</sup> AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres*, *op. cit.* - p. 275.

excessives. Ainsi, dans la Manche, le secrétaire de la section écrit à Lavergne que la « belle tenue de la manifestation a été à peine troublée par l'intervention d'une militante communiste qui aurait voulu "élargir" le débat. Elle s'y prit avec une telle maladresse qu'elle contribua elle-même à son échec. »<sup>189</sup> Dans les Basses-Pyrénées, le secrétaire de la FEN prévoit l'organisation d'un meeting en commun avec la CGT : « Un seul obstacle : l'attitude grotesque ("toute la couverture à nous") de certains communistes, heureusement une très petite minorité. »<sup>190</sup>

### **b- Les champions de l'unité**

Les unitaires éprouvent une véritable prédilection pour une posture de promotion de l'unité, terme qu'ils utilisent généralement pour se présenter. Jacqueline Marchand déclare en 1951 que le « SNI et la FEN (Autonome) groupent des camarades de toutes affinités syndicales. L'unité dans l'action peut et doit s'y réaliser. »<sup>191</sup> Clauzet montre l'importance de ce thème dans le bulletin intérieur cégétiste : « Il nous faut apparaître comme les champions de "l'union" de tous, union que nous voulons sur la base de quelques directions précises. »<sup>192</sup> La recherche de l'unité justifie la proposition unitaire d'écarter les sujets trop politiques des discussions syndicales, ainsi Maurice Loi évoque une réunion nationale des maîtres d'internat : « Certes, des divergences quelquefois assez nettes ont parfois séparé des camarades, mais il a été encourageant de voir que sur les questions revendicatives, nous étions unanimes. »<sup>193</sup> Ducol prodigue des conseils aux cégétistes pour obtenir une adéquation entre leur discours d'union et leur pratique :

« Nous aurons à expliquer, à convaincre. Soyons patients, tenaces, choisissons des arguments justes et sensibles, ne nous contentons pas comme trop souvent d'affirmations péremptoires sans démonstrations suffisantes. Mais il faut continuer sur ce terrain en ayant notamment le souci de tout faire pour rassembler l'ensemble de nos camarades sur des bases précises d'accord en vue de l'action. »<sup>194</sup>

Leurs adversaires dénigrent ces propos, tels les militants FO du SNES qui écrivent en 1949 : « L'unité à la mode cégétiste, il n'est plus utile de rappeler que c'est l'étouffement des contradicteurs intempestifs aux ordres puissamment élaborés par "les chefs aimés du

---

<sup>189</sup> 1 BB 14, lettre de Bunisset à Lavergne, 7 février 1953.

<sup>190</sup> 1 BB 14, lettre à Lavergne, février 1953.

<sup>191</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>192</sup> BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>193</sup> US n° 52, 20 mai 1949.

<sup>194</sup> BFI, n° spécial, octobre 1950.

prolétariat”. »<sup>195</sup> Les autonomes du Puy-de-Dôme relèvent les contradictions des instituteurs cégétistes : « Eux, qui se disent les champions de l’unité, ont ainsi amené une scission supplémentaire et créé une organisation rivale. »<sup>196</sup>

Dans le but d’aider l’union interne, les unitaires multiplient les initiatives, telle la proposition de liste unique de Guilbert en 1952, qui juge dans une réunion du courant qu’elle permet des progrès : « malgré l’étroitesse des confrontations, le problème d’une position unanime posé a abouti à des résolutions unanimes. »<sup>197</sup> Dès 1950, les cégétistes du Puy-de-Dôme expérimentent cette tactique, en déclarant : « Une entente sur des points précis est possible et améliorera le climat de confiance réciproque indispensable à l’union et aux travaux positifs. » Mais les autres courants questionnent leur sincérité. L’autonome Lauvergnat remarque que « les motions d’union sont toujours dès l’abord accueillies avec ironie et scepticisme »<sup>198</sup>. Il oppose la crainte de la « confusion » à l’idée de liste unique<sup>199</sup>. Un autre autonome cite un passage significatif du Bulletin de la FEN-CGT : « Nous démasquerons les dirigeants autonomes. »<sup>200</sup> Cette ouverture ne devrait son existence qu’à la conviction que les autonomes déclineront l’offre. Effectivement, une fois connu le refus majoritaire, les unitaires ne manquent pas de s’en prévaloir dans les publications du SNI : « A notre grand regret, nous sommes obligés de présenter à vos suffrages une liste distincte de camarades ayant la carte de la CGT. Nous désirions une seule liste et nous étions disposés aux plus larges concessions »<sup>201</sup>.

C’est même au nom de l’unité que les unitaires critiquent en général leurs adversaires. Ainsi, les normaliens FEN-CGT jugent que l’« unité n’a certes pas été la préoccupation dominante des dirigeants du SNI. Chaque fois que les normaliens ont voulu faire entendre leur voix, on a crié au travail de fraction. C’est-à-dire que l’on a cherché à briser leur unité en leur faisant croire à des manœuvres occultes. » Ils assurent que la « volonté d’unité grandit chez » les normaliens et qu’elle « s’est manifestée notamment à l’occasion des Journées de la Jeunesse Enseignante organisées à Paris à Pâques par la FEN-CGT. »<sup>202</sup> Ils assimilent tant le thème de l’unité à leur courant que son emploi peut donc servir à évoquer leur action spécifique, et non celle de l’ensemble de la FEN. Buvat, militant du Puy-de-Dôme, écrit une lettre à ses camarades parisiens dans laquelle la rubrique « Développement de l’unité »

---

<sup>195</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>196</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 34, novembre 1948.

<sup>197</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 1, dossier U & A 1951-1952, novembre 1952.

<sup>198</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>199</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

<sup>200</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>201</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

<sup>202</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

consiste en un tableau de la situation des tendances dans la section SNI<sup>203</sup>.

Si la recherche de l'unité reste un principe permanent du courant, en pratique celui-ci doit composer avec le besoin d'apporter des éléments originaux au syndicalisme enseignant pour légitimer son existence. Le bulletin intérieur cégétiste pose la question de la limite des compromis acceptables et décide de définir « l'essentiel qui conditionne tout et en deçà de quoi nous nous trahirions nous-mêmes, en même temps que la paix et notre école. »<sup>204</sup> De plus, la position adoptée par la majorité, qui rejette ces offres, rend délicat l'arbitrage entre compromis et abandon de toute singularité. En 1964, les unitaires des Bouches-du-Rhône remarquent que « ce n'est pas forcément aider l'unité que de laisser faire sans marquer notre désapprobation », car « l'unité doit se faire dans la clarté »<sup>205</sup>. Ainsi, la répétition d'un thème structure certainement les représentations, mais ne garantit pas une influence nette sur les pratiques.

### c- Les champions de la démocratie directe

Comme tous les courants de la FEN, les unitaires se montrent très sourcilleux sur la démocratie syndicale. Aucun consensus n'apparaît possible, car leurs définitions divergent. La démocratie à la mode unitaire est directe et décentralisée, toujours dans l'objectif d'impliquer les adhérents. Un journal cégétiste critique ainsi une « démocratie syndicale, encore trop formelle » dans la FEN et décrit son idéal : « Les responsables syndicaux se devront alors de faire des comptes rendus plus fréquents de leur travail, contrôler, coordonner et développer le travail des commissions de travail et des commissions paritaires, devront développer les bulletins qui facilitent l'éducation syndicale, qui permettent aux discussions de se développer sur des problèmes controversés (désarmement, par exemple) et de permettre [sic] ensuite des actions. »<sup>206</sup> Les cégétistes du Puy-de-Dôme obtiennent à l'occasion de la réunification de la section que les séances du Conseil Syndical se tiennent publiquement<sup>207</sup>. Ceci s'oppose à la démocratie délégataire pratiquée par la majorité.

En matière de procédure de consultation des syndiqués, le modèle FEN tend à privilégier le vote par correspondance. Estimant que les directions doivent aiguillonner leurs syndiqués, les unitaires s'y opposent. Cheylan, militant unitaire des Bouches-du-Rhône déclare dès 1947 : « Il ne faut pas mettre les syndiqués devant le fait accompli, leur demander simplement de

<sup>203</sup> Lettre de Buvat, le 17 octobre, archives FERC-CGT, carton n° 1, dossier U & A 1951-1952.

<sup>204</sup> BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>205</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>206</sup> *L'Elan Syndicaliste*, (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

<sup>207</sup> Article 4 du protocole. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 42, mai-juin 1950.

répondre par *oui* ou *non*, mais largement les associer au travail que fait le bureau national. »<sup>208</sup> Brasseul et Guilbert du SNES, regrettent la désaffection des réunions et écrivent que « dans la mesure où ces organismes vivants perdent de leur importance (...) tend à s'instituer la pratique du référendum et des votes par correspondance qui, loin de lutter contre ce courant, ne fait que le renforcer. » Ils proposent donc de « rendre aux assemblées générales » leur importance, notamment pour les élections, « de manière à intéresser le plus grand nombre possible d'adhérents à la vie du syndicat »<sup>209</sup>. Cette proposition correspond d'ailleurs à l'intérêt bien compris du courant. Renaud Chauvet souligne que les unitaires « participent, en syndiqués disciplinés aux nombreuses assemblées générales », ils compenseraient en quelque sorte leur faible nombre par leur plus grand militantisme<sup>210</sup>. Cette hypothèse ne se vérifie pas toujours, car les dirigeants unitaires combattent fréquemment dans leurs publications l'absentéisme de leurs militants<sup>211</sup>. Cependant, un courrier entre unitaires la conforte : Jean Buisson écrit que « dans la conjoncture politique et en régime bourgeois la consultation par référendum entraîne généralement une régression des positions » des unitaires<sup>212</sup>.

Les unitaires se battent aussi pour décentraliser les prises de décision. Ils estiment en 1951 que le programme syndical « doit être préparé dans le détail à la base. D'abord, parce que c'est dans les sections locales que peut être fait le recensement exact de tous les besoins, des revendications de chacun. Ensuite, parce que c'est là que se trouve ce qui peut faire l'unanimité. Enfin et surtout, parce qu'en élaborant eux-mêmes leurs revendications, les syndiqués s'attachent à leur programme et il est ainsi plus facile de les faire participer au travail syndical, à l'action. »<sup>213</sup> Ils généralisent cette démarche à partir de 1954, dans le cadre de leur stratégie Bouches-du-Rhône.

#### **d- L'appropriation du concept autonome**

L'idée d'autonomie constitue longtemps un excellent argument électoral de la majorité. Les unitaires tentent donc d'en atténuer l'efficacité en s'en prévalant eux aussi. Par définition, tous les adhérents de la FEN autonome ne sont-ils pas autonomes ? Lors de leur période cégétiste, ils opposent « deux conceptions différentes de l'autonomie », déclarent leur vision « plus libérale » et celle de la FEN « plus étroite », « un moyen hypocrite d'exclure une tendance par

<sup>208</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, a.m. - p. 27.

<sup>209</sup> Ils nuancent en précisant « que cette formule doit être aussi souple que possible et que, lors d'une élection en assemblée générale, tous les collègues, empêchés par des raisons de force majeure, pourront exprimer leur vote par écrit. » US n° 50, 25 février 1949.

<sup>210</sup> CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI, op. cit.* - p. 75.

<sup>211</sup> Ils recommandent d'« assister à toutes nos réunions préparatoires au Congrès » du SNI. BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>212</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>213</sup> *L'Elan Syndicaliste*, (FEN-CGT, région parisienne), n° 6, décembre 1951.

des procédés indirects. »<sup>214</sup> Mais le rappel des sacrifices consentis par les cégétistes pour l'unité de la FEN ne suffit pas à convaincre, les syndiqués constatant le succès de la formule inventée par la majorité et l'Ecole Emancipée en 1948. Aussi, les unitaires se servent-ils de leur stratégie des Bouches-du-Rhône pour solder les comptes de la scission. En 1958, la motion Bouches-du-Rhône met l'accent sur l'unité de la FEN, jugée très positivement et sans réticences :

« l'unité de la FEN sauvegardée en 1947 et depuis, malgré la regrettable scission confédérale, et compte tenu des différences idéologiques légitimes de ses syndiqués doit être maintenue et consolidée. En elle résident la garantie de la défense efficace des droits et statuts démocratiques des enseignants, des libertés syndicales universitaires, et la possibilité pour les enseignants de poursuivre une action cohérente pour leurs revendications »<sup>215</sup>.

Cette apologie de l'autonomie permet aux unitaires de placer le débat syndical, non sur le terrain de l'affiliation confédérale de la FEN, choix tranché depuis longtemps, mais sur celui du contenu de l'action syndicale. A la fin des années soixante, l'effacement progressif des repères issus de la scission, aidé par cette stratégie, oblige les majoritaires à changer de nom et à se baptiser tendance « Unité, Indépendance et Démocratie ».

## **B- La cohabitation dans les syndicats**

### **a- Une situation délicate : dirigeant de l'ensemble de l'organisation ou de sa minorité ?**

Comme toute personne placée en position minoritaire dans une instance de direction, les dirigeants unitaires sont confrontés à un dilemme : se considèrent-ils d'abord comme des dirigeants de l'ensemble du syndicat ou de sa minorité ? Face aux critiques unitaires, les majoritaires ne manquent pas de profiter de cette ambiguïté, tel l'autonome Maunoury en 1949 : « Nos camarades font le procès de notre ami Lavergne. Mais que lui reprochent-ils donc, si ce n'est d'avoir défendu en leur nom comme en notre nom, le mandat qui lui avait été donné dès avant la scission confédérale, par une commission administrative à laquelle appartenaient plusieurs d'entre eux ? »<sup>216</sup>

La majorité rechigne à confier la moindre responsabilité aux dirigeants unitaires, les poussant à résoudre ce dilemme dans le sens d'un investissement tourné exclusivement vers

---

<sup>214</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>215</sup> EP n° 1, octobre 1958.

leur courant. Daniel Renard s'en souvient: « Au plan national, c'est là que nous étions victimes de discrimination. Les camarades comme Sorel qui étaient membres du BN du SNI ou moi et quelques autres membres de la CA de la FEN, on ne nous envoyait jamais dans les départements... »<sup>217</sup> Des exceptions peuvent se produire, quand les militants locaux disposent d'une influence suffisante pour convaincre la section d'inviter un membre unitaire des instances nationales. La section à majorité unitaire des Hautes-Alpes du SNI invite Jean Buisson, leader marseillais du courant, à participer à un meeting à Gap, *es qualité* de membre du BN<sup>218</sup>. Quand la section FEN de la Marne invite Georges Fournial à disserter sur les « problèmes généraux » à un meeting à Reims, son secrétaire précise qu'il a sollicité « l'accord du bureau national du SNI »<sup>219</sup>.

L'exercice s'avère plus délicat pour Fournial dans une assemblée générale de la section SNI de la Somme. Un militant autonome lui pose « quelques questions, met en avant la politisation de certaines revendications, et s'en prend à certaines positions de la tendance que représente Fournial, sur la laïcité ou sur l'Algérie. » Fournial « répond qu'il a parlé au nom du Bureau national et qu'il a eu soin de préciser les passages où il exprimait son propre sentiment. »<sup>220</sup> Assimilant totalement le syndicat à sa majorité, les autonomes jugent donc illégitime toute tentative d'un dirigeant unitaire de le représenter.

Les autonomes affrontent eux aussi ce paradoxe quand des sections unitaires les invitent. En 1952, Georges Lauré représente le Bureau fédéral à un meeting marseillais de 800 personnes, où il critique les positions unitaires. Les dirigeants locaux estiment son comportement « responsable d'un malaise dans ce meeting » et soutiennent que de « tels débats se situent à l'intérieur de l'organisation, mais non à la tribune d'un meeting. » A la différence de Fournial nous semble-t-il, Lauré provoque la polémique, peut-être parce qu'il se place dans un rapport hiérarchique, de dirigeant national venu expliquer l'orientation adéquate aux militants de province. Les unitaires des Bouches-du-Rhône analysent son attitude de cette manière, en écrivant qu'elle « ne parut pas conforme à ce que nous attendions d'un militant national qui ne vient pas en “Mentor” imposer un point de vue, mais qui doit dans un large esprit d'unité profiter de tout contact avec la base pour déterminer son action. »<sup>221</sup> A l'inverse, Denis Forestier remporte en 1954 un « succès » dans un meeting de la section fédérale de la Marne. L'unitaire Gaydier n'a « trouvé que des échos favorables auprès des camarades de tous ordres d'enseignement » et le compte rendu du bulletin décrit son intervention comme

---

<sup>216</sup> Sur un problème revendicatif. EP n° 4, janvier 1949.

<sup>217</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>218</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre à Buisson le 23 janvier 1954.

<sup>219</sup> 1 BB 14, lettre de Gaydier, secrétaire de la section de la Marne à Lavergne, 19 février 1954.

<sup>220</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 53, octobre 1957.

<sup>221</sup> 1 BB 8, lettre du secrétaire des Bouches-du-Rhône à Lavergne, 14 juin 1952.



« brillante, solide, très écoutée »<sup>222</sup>.

### **b- La lutte pour l'expression**

Les unitaires dénoncent régulièrement la censure dont ils estiment être l'objet dans les publications syndicales. Lors de la scission confédérale, Aigueperse peut légitimement ironiser : « Liberté d'expression dans notre organisation ? Nous invitons nos camarades à feuilleter la collection de *l'Ecole Libératrice*. Ils verront si Delanoue et ses amis ont été privés de leur liberté d'expression, s'ils n'ont pas disposé de la place à laquelle ils peuvent prétendre. »<sup>223</sup> Mais cette tolérance, hautement affichée dans les motions autonomes, ne paraît plus autant respectée par la suite. Les exemples d'articles unitaires non publiés abondent. Ainsi, Maurice Loi proteste en 1950 en bureau national du SNES contre le refus d'insérer son article au sujet « du remboursement des frais de déplacement pour études ». Bay réplique que « cet article fait double emploi avec celui que doit publier Astre, qui exposera le point de vue défendu par Loi. »<sup>224</sup> Significativement, cet échange paraît dans le résumé des travaux du BN du SNES, publié par *l'Université Syndicaliste*. Les syndiqués prennent donc connaissance des doléances unitaires. Le terme de censure paraît inapproprié, même si la tradition du syndicalisme enseignant valorise le débat d'idée dans la presse syndicale. Cependant, les comptes-rendus des réunions des instances syndicales, réalisés par les rédactions des bulletins, fournissent eux aussi des motifs de contestation. L'instituteur unitaire Buisson « ne trouve pas trace » de certaines interventions au BN du SNI dans *L'Ecole Libératrice*, et évoque les « graves lacunes » et « l'objectivité contestable du compte rendu incriminé. » Il demande l'insertion d'un petit texte correctif<sup>225</sup>.

La motion cégétiste de 1951 consacre un alinéa à cette question, elle réclame « la possibilité d'une expression correcte dans *L'Enseignement Public* pour tous les courants d'opinion qui auraient à donner leur point de vue sur les grands problèmes de la défense de l'Université et de la paix »<sup>226</sup>. Dans leur bulletin intérieur, ils signalent que quatre articles « ont été récemment censurés » par la rédaction de *l'Ecole Libératrice*, qualifiée de « bulletin outrageusement tendancieux »<sup>227</sup>. Un militant unitaire explique qu'elle « est avant tout

<sup>222</sup> 1 BB 15, lettre de Gaydier, secrétaire de la section de la Marne à Lavergne, avril 1954.

<sup>223</sup> Editorial. EL n° 15, 22 janvier 1948.

<sup>224</sup> L'article d'Astre évoque effectivement les critiques de Loi, mais sans leur conférer le relief donné par son argumentation. US n° 58, 15 février 1950.

<sup>225</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Le Pemp, le 17 février 1953.

<sup>226</sup> EP n° 1, octobre 1951.

<sup>227</sup> Buisson sur la guerre de Corée, Labrunie sur le statut des auxiliaires... BFI, n° 3, janvier 1951.

destinée à assurer la pérennité de l'équipe dirigeante »<sup>228</sup>. Bonin s'étonne en 1951 que la « majorité du Bureau du SNES ne [leur] permet pas de critiquer dans *l'Université Syndicaliste*, le rapport d'activité du secrétaire général, Bay, sous le prétexte d'objectivité suffisante de celui-ci. »<sup>229</sup>

Les unitaires dénoncent une seconde forme de censure, plus subtile, par le biais du contrôle de la mise en page. Ces motifs techniques ne les convainquent guère, et Delanoue suggère que « les coupures — quand elles sont inévitables — soient faites judicieusement. »<sup>230</sup> Buisson assure que lors de la lecture des comptes-rendus des réunions du BN du SNI, il doit « fournir de gros efforts pour excuser les erreurs, les anomalies ou les omissions »<sup>231</sup>. Une des raisons évoquées au filtre majoritaire tient aussi au contenu des articles proposés, comme l'écrivent les dirigeants du SNES :

« Tout en veillant à garantir aux syndiqués la liberté d'expression à laquelle ils ont droit, nous cherchons à maintenir strictement notre journal dans le domaine syndical universitaire qui doit être le sien et nous demandons à nouveau avec insistance, à ceux de nos collègues que passionne la chose politique, de vouloir bien s'adresser, pour ce genre de discussions, à la presse spécialisée qui ne fait point défaut en France. »<sup>232</sup>

A l'inverse, les unitaires se montrent persuadés qu'on souhaite les confiner à ce registre. Clauzet souligne que dans *l'École Libératrice*, « les affaires corporatives sont “chasse gardée”, et il ne déplaît pas à Aigueperse et à ses collaborateurs de nous faire passer pour des gens uniquement préoccupés “d'orientation” et de “politique”, à seule fin d'avoir les mains plus libres pour faire leur “politique”. »<sup>233</sup> Rappelons toutefois que dans cette période, les unitaires publient volontairement des articles à fort contenu politique, tel ce « salut à la révolution russe ! » écrit par Paul Delanoue en 1949<sup>234</sup>.

Utiliser les organes de presse pour assurer la propagande des idées majoritaires constitue une attitude très répandue<sup>235</sup>. Les éditoriaux et la plupart des articles ne distinguent pas la parole du syndicat et celle du courant autonome. Pourtant, les majoritaires s'en défendent vigoureusement. Ceux de la Somme allèguent que les cégétistes conservent leur place dans *L'École Libératrice*, dont ils « ont largement usé et, disons-le, en passant, avec une liberté de

<sup>228</sup> Clarissou. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, *L'École et la Libération*, (bulletin d'une section SNI).

<sup>229</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>230</sup> EL n° 11, 25 février 1946.

<sup>231</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Le Pemp, le 17 février 1953.

<sup>232</sup> Rapport d'activité. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>233</sup> BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>234</sup> En conclusion, il écrit : « la Révolution russe que nous saluons n'est plus une espérance comme en 1917 ; elle représente la certitude de la victoire » pour un changement de société. EL n° 10, 8 décembre 1949.

<sup>235</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances*, op. cit. - pp. 192-193.

langage que la majorité n'a pas limitée, non plus qu'imitée d'ailleurs... »<sup>236</sup> Dans *l'Enseignement Public*, Kreisler critique la création de journaux de tendance, la majorité s'étant « toujours efforcée de parler et d'agir au nom de l'ensemble des syndiqués, alors que des groupements minoritaires pouvaient parfois intervenir publiquement en dehors de la FEN, ou contrairement à elle »<sup>237</sup>. La perception de la liberté d'expression des minoritaires diffère selon la position, d'autant plus que chaque partie dispose d'arguments : les unitaires disposent d'un espace d'expression, mais il reste trop faible à leur goût.

Dans leur période cégétiste, les unitaires compensent en publiant leur propre journal, *L'Action syndicaliste universitaire*. Ainsi, Paul Delanoue écrit un article dans cette revue en précisant : « nous savons par expérience que cet article ne serait pas publié par *L'Ecole Libératrice*, malgré le passage de la motion d'orientation proclamant la complète "liberté d'expression". »<sup>238</sup> Mais sa diffusion reste confidentielle en regard de celle des bulletins syndicaux, et elle disparaît en même temps que la double affiliation. Par la suite, ils renoncent à cet outil par principe, mais éprouvent toujours la tentation de l'expression extérieure. Ils s'expriment quelquefois par le canal de la presse communiste, qui commente régulièrement les faits et gestes de la FEN et du SNI. En 1957, l'autonome Hombourger « regrette que des discussions qui devraient rester internes, s'instaurent dans la presse. »<sup>239</sup>

Le seul espace encore disponible se situe parmi les bulletins locaux. Les unitaires comprennent rapidement que les appareils intermédiaires, plus proches des syndiqués, peuvent se montrer plus conciliants. A l'examen des bulletins départementaux du SNI, la tendance Unité et Action (FEN-CGT) constate que les instituteurs « sous-estiment dangereusement l'importance de cette forme d'expression. » Elle les enjoint emphatiquement à écrire dans leurs bulletins pour faire « systématiquement connaître » leurs « points de vue », manière de lutter pour leur « liberté d'expression »<sup>240</sup>. Malgré quelques exceptions<sup>241</sup>, cette tactique s'avère fructueuse. Par exemple, la section SNI de la Somme publie un compte-rendu de voyage en URSS de Pierre Clauzet, envoyé à toutes les sections après son refus par la direction nationale du SNI<sup>242</sup>. Dans le Puy-de-Dôme, les cégétistes incluent dans le protocole de réunification de la section un alinéa précisant qu'aucune « discrimination syndicale ne sera

<sup>236</sup> SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 21, novembre 1949.

<sup>237</sup> EP n° 7, avril-mai 1949.

<sup>238</sup> ASU n° 2, juin 1948.

<sup>239</sup> Compte-rendu de la réunion du BF du 7 janvier 1957.

<sup>240</sup> « Camarades prenez conscience de vos responsabilités. » BFI, n° 3, janvier 1951.

<sup>241</sup> A la section de Paris du SNI, « on restreignait la moindre ligne pour l'expression des unitaires. » Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>242</sup> Selon Clauzet, le prétexte serait un manque « d'objectivité », alors que l'article de Valière revenu de Yougoslavie a été accepté. SNI, *Bulletin de la Section de la Somme*, n° 26, janvier 1951.

exercée dans la tribune libre du Bulletin. »<sup>243</sup> Fait rare, les unitaires reconnaissent sa bonne application<sup>244</sup>.

---

<sup>243</sup> Une procédure de conciliation est prévue. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 42, mai-juin 1950.

<sup>244</sup> Il « nous est accordé dans la Section une liberté d'expression toute démocratique. L'entente reste donc possible. » *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 45, janvier-février 1951.

**c- Les représentants auto proclamés de la base**

Partisans de la démocratie directe, écartés des responsabilités importantes, les unitaires tentent de contourner l'obstacle des appareils syndicaux. Ils organisent l'expression de la protestation de structures locales diverses pour faire pression sur les directions nationales. Celles-ci reçoivent régulièrement des motions incendiaires, adoptées à l'initiative des unitaires. Ils espèrent ainsi crédibiliser l'assertion de leurs motions, selon lesquelles ils sont les « porte-parole d'enseignants de la base »<sup>245</sup>. Bonin décrypte cette stratégie en 1951 : « La démarcation dans les syndicats autonomes ne doit pas se faire entre “cégétistes” et “autonomes”, mais entre chefs autonomes ou FO et syndiqués sincères, qu'ils aient ou non une carte CGT en poche. »<sup>246</sup> Les unitaires doivent absolument dissocier la base syndicale des directions autonomes pour influencer leurs décisions. Sinon, l'arithmétique majoritaire les prive de tout rôle. Un texte cégétiste diffusé dans les lycées de la région parisienne stigmatise le rôle d'un « petit nombre » de dirigeants, qui « a pu concentrer entre ses mains les pouvoirs syndicaux, sans contrôle des sections de base. »<sup>247</sup> Les unitaires escomptent tirer profit de la mobilité de l'état d'esprit des syndiqués, qui peuvent ponctuellement préférer leurs idées à celles de la majorité.

Généralement, les majoritaires dédaignent les motions contestatrices et opposent les règles de la démocratie représentative aux assemblées réunies par les unitaires. Ainsi, les cégétistes convoquent une réunion de maîtres d'internat, qui mandate Astre sur un problème délicat. Celui-ci refuse cette procédure, car « les MI réunis le 26 n'avaient pas qualité pour parler au nom de l'ensemble de la catégorie, et je devais, en tant que délégué national, tenir compte de l'avis de tous »<sup>248</sup>. Une telle logique n'ouvre aucun espace aux actions venues de la base, pourtant les unitaires persévèrent. En effet, quelles que soient ses préventions, une direction syndicale peut être débordée au cours d'un mouvement, qui développe sa propre dynamique. Ils répètent donc leurs tentatives, mais nous n'avons pas détecté de succès flagrant.

**d- Favoriser les rassemblements hors-tendance**

Un élément participe de la fragilité identitaire du courant unitaire : sur le plan syndical, ses militants n'aiment pas se classer, se ranger dans un groupe, notamment les non-communistes. André Drubay se remémore la première réunion de la section départementale de la FEN à laquelle il participe : « je présentais sur le problème des reclassements une motion que nous

---

<sup>245</sup> EP n° 1, octobre 1961.

<sup>246</sup> BFI, n° 6, avril 1951.

<sup>247</sup> BFI, n°4, février 1951.

<sup>248</sup> US n° 58, 15 février 1950.

avons bien travaillée en S1 et sans esprit de tendance. Je viens la présenter et c'est un peu comme dans la chanson : qu'est-ce que c'est, d'où il vient... on voulait me coller une étiquette. »<sup>249</sup> Jules Pouilloux, de la Vienne, proclame à un congrès fédéral : « je persiste à me déclarer indépendant, j'ai des amis et des camarades dans chacune des tendances qui eux-mêmes peut-être ne se connaissent pas... »<sup>250</sup> Les unitaires entretiennent une réaction classique de la part des syndiqués, qu'Olivier Cocheril repère dans le SNB des années cinquante : « de nombreux adhérents affirmaient ne pas comprendre les différences entre les tendances de la FEN et les voyaient comme des obstacles à l'action syndicale. »<sup>251</sup> Alfred Sorel, dirigeant du courant dans le SNI, se félicite de la réaction des syndiqués qui « ne voulaient pas (...) entendre parler » des luttes entre courants<sup>252</sup>.

De cette manière, le courant essaie de briser le moule du système FEN des tendances, qui le confine à la périphérie du syndicat. Dès qu'un rassemblement dépassant les clivages de tendance se profile, il y participe. Ainsi, lorsque d'anciens dirigeants du SNCM protestent contre les statuts du SNES classique et moderne (syndicat issu de la fusion du SNES classique et du SNCM), des unitaires du SNES signent leur appel<sup>253</sup>. A partir de 1956, la section SNI de Seine-et-Oise vit une expérience très instructive pour le courant. Daniel Renard explique qu'il « n'y avait pas de structure unité et action », mais « s'est constituée, non pas une structure, mais un mouvement avec tout ce que ce terme comporte de souplesse, de fluidité, un mouvement qui s'est appelé "hors tendances" et qui a réuni les militants de notre courant et un certain nombre de militants autonomes qui ont pris leurs distances d'avec la direction autonome. Ces militants autonomes ont d'ailleurs été vilipendés par leurs camarades, accusés de trahison, d'être prisonniers des communistes, et autres horreurs. » Conformément à la stratégie unitaire, ces militants se positionnent d'abord sur les problèmes revendicatifs : « Hors tendances voulait dire le rejet des clivages artificiels », ils « ont fait ce pas considérable de dire : il ne doit pas y avoir de barrière idéologique, travaillons avec les camarades ex-cégétistes pour défendre nos revendications. »<sup>254</sup>

Pour réussir cette expérience, les unitaires confient le premier rôle aux militants autonomes qui acceptent de travailler avec eux. Ainsi, le secrétaire de la FEN est un « camarade autonome, mais tout-à-fait ouvert, non sectaire, partisan de l'association de tous à la vie

<sup>249</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>250</sup> Il est effectivement atypique, puisqu'il oscille entre le courant unitaire et l'Ecole Emancipée. Congrès FEN de novembre 1954, mardi 2 novembre matin - p. 53.

<sup>251</sup> COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des Bibliothèques*, op. cit. - p. 243.

<sup>252</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>253</sup> Jacqueline Marchand, secrétaire générale de la FEN-CGT, par exemple. US n° 50, 25 février 1949.

<sup>254</sup> Entretien avec Daniel Renard.

syndicale ». Mais la majorité combat ce mauvais exemple et des autonomes purs reprennent la direction de la section SNI en 1959, pour la reperdre en 1960, cette fois au profit d'un militant unitaire, Albert Beaudout. Confrontés à l'hostilité de leur courant originel, ces autonomes ouverts ne dirigent pas durablement la section, et apparaissent comme une transition vers une direction unitaire.

Daniel Renard nie tout artifice, toute volonté « tactique » dans cet essai, qui se renouvelle « dans d'autres départements, essentiellement le Calvados et la Drôme où les directions autonomes seront battues et remplacées par des directions hors tendances dans lesquelles les militants de notre courant jouaient un grand rôle. »<sup>255</sup> Pourtant, au regard des résultats historiques, les sections qui changent de direction s'ancrent durablement dans le courant unitaire, sans produire d'orientation originale. Alfred Sorel relève lui-même le paradoxe inhérent à sa situation : « animateur d'un courant de pensée, j'ai pu travailler avec des syndiqués qui refusaient justement ce clivage et cette répartition dans les différentes tendances, qui s'appelaient hors tendances »<sup>256</sup>. Le dirigeant communiste Maurice Perche note qu'au cours des années soixante, les unitaires se consacrent de plus en plus, « à partir du moment où ils présentaient des listes, à organiser un travail, qui était un travail de tendance, même si on l'appelait hors-tendance. »<sup>257</sup> Cette expérience correspond parfaitement à la stratégie des Bouches-du-Rhône, elle constitue la première phase de reconquête du courant unitaire, qui s'élargit à d'anciens autonomes.

Nous n'éprouvons nul besoin pour cette analyse de suspecter la sincérité des unitaires, vain exercice en l'absence de sources. En effet, les majoritaires facilitent le départ de leurs militants les moins anticommunistes par leur fermeture à toutes les propositions unitaires. Ils s'ingénient à écarter toute position intermédiaire entre le soutien aux directions de la FEN et l'opposition. Par un curieux chassé-croisé, eux qui redoutaient encore à la Libération les phénomènes de tendance décrètent à partir de 1948 qu'elles constituent l'horizon indépassable du syndicalisme enseignant. Ainsi, le dirigeant majoritaire de la section SNI du Puy-de-Dôme, Lauvergnat, écrit en 1950, qu'il « n'est plus possible de rester "hors-tendance" (...). Il a donc fallu, pour nous comme pour les autres responsables des Sections départementales, se rallier à ceux des grands courants syndicaux en cours. »<sup>258</sup>

Dans un système construit autour des tendances, toute tentative de groupe hors-tendance aboutit à une nouvelle tendance, s'il ne réussit pas à emporter l'adhésion générale. Les unitaires se voient donc contraints de participer à un jeu subtil de relations avec les autres

---

<sup>255</sup> Entretien avec Daniel Renard.

<sup>256</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>257</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>258</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

courants.

## C- Des relations fluctuantes avec les autres courants

### a- Quelle est la meilleure tactique envers la majorité : offensive ou conciliante ?

Les unitaires éprouvent des difficultés à trancher un dilemme récurrent : face à la majorité, doivent-ils se montrer agressifs ou conciliants ? La première attitude apparaît en creux dans nos sources, car les normes de militantisme unitaire récusent fermement le sectarisme et les dirigeants nationaux combattent ce penchant de nombreux militants, même du temps de la FEN-CGT. Pourtant, quelques citations témoignent de la virulence que revêtent quelquefois les relations entre majoritaires et unitaires. Ainsi, Henri Aigueperse demande, à propos de la grève de 1947 : « Pourquoi aurions-nous obéi à la minorité plutôt qu'à la majorité, même si les représentants de cette minorité s'exprimaient avec une véhémence peu commune ? »<sup>259</sup> Les cégétistes du Puy-de-Dôme écrivent en 1951 : « Il y a certes, à Clermont, une minorité (cégétiste) assez agissante. Pourrait-on nier qu'il y ait au SNES une majorité (autonome) souvent glapissante ? »<sup>260</sup> Dans les correspondances privées, le ton se fait volontiers mordant, telle cette remarque d'un militant cégétiste du Jura à Delanoue en 1949 : « Le rapport moral d'Aigueperse est hargneux. Il sent le danger. »<sup>261</sup> Dans son témoignage, Jeanne Levy considère d'ailleurs que les unitaires se définissent essentiellement par « le rejet des majoritaires (leur volonté de carrière, de pouvoir). »<sup>262</sup> Dans certaines situations locales, la dureté des rapports interdit toute ouverture aux unitaires. Maurice Perche décrit ce cas en Seine-Maritime : « c'était extrêmement difficile ! je crois que... c'était infernal. Oh oui les majoritaires là-bas c'était affreux », il ajoute : « forcément, quand tu te heurtes à un mur comme ça, (...) chez les camarades d'en face se développent des attitudes assez violentes et sectaires. »<sup>263</sup>

Les unitaires atténuent généralement cette violence, conscients du risque inhérent d'isolement<sup>264</sup>. Une des règles implicites des compétitions électorales postule qu'on accepte difficilement un ton agressif, au-delà des raisons de fond. Aussi, les dirigeants unitaires des Bouches-du-Rhône précisent à leurs militants : « La Motion d'Orientation ne se présente pas sur un plan polémique : il ne vous appartient pas de faire un parallèle entre les différentes

<sup>259</sup> Éditorial. EL n° 10, 11 décembre 1947.

<sup>260</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>261</sup> Bruillard à Delanoue, le 29 mai 1949, archives FERC-CGT, carton n° 2.

<sup>262</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>263</sup> Interview de Maurice Perche par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

<sup>264</sup> Clauzet conseille d'éviter la « violence verbale » pour le congrès du SNI. BFI, n°7, mai 1951.



motions, mais de présenter la nôtre. »<sup>265</sup> Quand le secrétaire de la section des Côtes-du-Nord critique les télégrammes de la FEN sur la grève du 30 mai 1958, ses formules restent polies : « La section départementale fera ce que tu demandes, mais elle estime que c'est bien insuffisant. »<sup>266</sup> Globalement, les unitaires adoptent un ton amical, et veillent à dépassionner leurs reproches. Quelquefois, ils vont plus loin en adoptant une tactique conciliante. Dès 1951, le secrétaire de la section de la Marne écrit à Lavergne : « Nous avons constaté avec plaisir que le Bureau de la FEN avait fait tout son possible. »<sup>267</sup> Au cours d'une réunion des dirigeants cégétistes, un an plus tard, les avis divergent sur le bilan de la première tentative en ce sens. Marcel Bonin considère que l'orientation cégétiste était « défensive. Nous aurions dû prendre l'offensive sur trois points principaux. A savoir, ceux qui étaient introduits pour diviser dans la motion majoritaire : Comités de liaison, front anti-PC, Front anti URSS. Nous aurions dû démolir ces trois points. »<sup>268</sup> A trop se montrer accommodants, les unitaires risquent de perdre le bénéfice de l'originalité. Dans son témoignage, Etienne Camy-Peyret qualifie la position du courant unitaire dans le SNET de « difficile, ne pouvant pas toujours combattre Lauré, à cause du consensus régnant sur certains points »<sup>269</sup>. Pourtant, les unitaires se saisissent de toutes les occasions de démontrer leur ouverture d'esprit en congratulant la majorité. Pour sortir de leur ghetto, ils manifestent fréquemment une relative compréhension envers le bilan de la direction. La section de la Marne émet en 1958 de « vives félicitations pour l'attitude lucide et ferme de la FEN au cours des récentes luttes pour la défense de la République. »<sup>270</sup>

La majorité affiche son scepticisme sur de tels propos et perdure dans son hostilité envers le courant. Daniel Renard déclare que les unitaires étaient « victimes de discriminations, y compris dans les aspects les plus mesquins »<sup>271</sup>. De ce fait, l'attitude unitaire la plus répandue mélange les deux comportements, selon des dosages divers. En 1964, le commentaire du secrétaire de la section des Bouches-du-Rhône sur le rapport moral national liste des points positifs et négatifs. Du côté positif, le « volume du travail matériel effectué par le secrétariat permanent » et les « difficultés objectives pour réussir une action dans un contexte particulièrement difficile ». De telles remarques auraient été occultées dans une phase plus offensive du courant... En conclusion, il laisse les militants libres de leur choix entre le non et l'abstention, puisque le principal reproche repose sur la « force d'inertie réformiste » de la

<sup>265</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>266</sup> 2 BB 40, Bocquet à Lauré, le 15 mai 1958.

<sup>267</sup> 1 BB 8, lettre à Lavergne, septembre 1951.

<sup>268</sup> Archives FERC-CGT, carton n°1, dossier U & A 1951-1952, novembre 1952.

<sup>269</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>270</sup> 2 BB 40, courrier des sections départementales sur la grève du 30 mai 1958, Hélène Dazy.

<sup>271</sup> Par exemple, la majorité des électeurs de Seine-et-Oise signe la pétition laïque de 1960, or *L'Ecole*

majorité<sup>272</sup>.

### **b- La concurrence avec l'École Emancipée, plus que l'alliance des minorités**

Le courant unitaire entretient des rapports conflictuels avec l'École Emancipée. On pouvait pourtant imaginer un rapprochement tactique entre les deux minorités pour contester le monopole exercé par la majorité, mais ce scénario ne se réalise pas dans notre période. La première raison provient de l'anticommunisme virulent de l'EE, qui manifeste plus de sympathie sur le terrain politique à la majorité. Le secrétariat du PCF décide d'ailleurs en 1956 de veiller à son activité, en apportant « l'aide politique nécessaire dans les départements où la pression gauchiste (trotskistes, anarcho-syndicalistes) de l'École émancipée s'exerce »<sup>273</sup>. Les unitaires ne se privent pas de dénoncer le « gauchisme » de l'École Emancipée, la décrivant dans le bulletin du Puy-de-Dôme comme un conglomerat d'« anarchistes » et de « socialistes révoltés »<sup>274</sup>. Paul Delanoue conseille de « ne pas galvauder certains termes et laisser certaine phraséologie anarchisante à ce qui fut la période romantique de notre mouvement syndical. »<sup>275</sup> Dans son témoignage, Jean Petite parle « de politiciens du syndicalisme », « des trotskistes comme Chéramy qui ont fait de l'entrisme chez les autonomes. »<sup>276</sup> André Drubay trouvait d'autres raisons de défiance : l'EE « était contre le reclassement » et le « bulletin du SNI de l'Oise était difficilement soutenable (antireligieux, manque de vie interne) »<sup>277</sup>.

La seconde raison d'hostilité est d'ordre historique : depuis 1945, et en particulier lors de la scission confédérale, la majorité et l'École Emancipée vivent une alliance conflictuelle, symbolisée par le personnage de Marcel Valière. Celle-ci ne survit pas à la stabilisation de la situation syndicale, mais des échanges de bons procédés subsistent. Ainsi, Féraud, dirigeant national de la tendance et secrétaire de la section fédérale de l'Hérault reconnaît auprès de Lavergne que sa « section n'a pas fonctionné fort bien » en 1951 en raison de problèmes personnels. Il ajoute : « Le travail syndical s'en est ressenti d'autant plus que la section n'a pas de secrétaire-adjoint, faute de militants qui acceptent de faire autre chose que de payer les cotisations. On ne pourrait avoir de secrétaire que "communiste", membre du parti et nous

---

*Libératrice* publie la carte des sections qui atteignent cette majorité sans elle. Entretien avec Daniel Renard.

<sup>272</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>273</sup> Archives PCF, secrétariat, 13 avril 1956.

<sup>274</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>275</sup> EL n°20, 10 juillet 1946.

<sup>276</sup> Robert Chéramy, d'abord militant EE du SNES rejoint ultérieurement la majorité. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>277</sup> Seule section durablement EE. Entretien avec André Drubay, le 18 décembre 1996.

craignons en ce cas des “initiatives” intempestives. »<sup>278</sup> Le dirigeant unitaire Jean Buisson se renseigne d’ailleurs sur les éventuels avantages obtenus par un dirigeant EE, il veut savoir « la forme de son détachement. A quel titre ? Qui le rémunère ? N’assure-t-il aucune heure de cours ? »<sup>279</sup>.

Enfin, la tendance syndicaliste-révolutionnaire, affaiblie depuis la Libération, ne songe guère à occuper des responsabilités actives dans le syndicalisme enseignant, préférant son rôle d’observateur critique. Lors de l’adoption difficile de l’homogénéité des exécutifs par la FEN, l’Ecole Emancipée vient au secours de la branche de la majorité la plus hostile aux unitaires. Valière proclame non seulement « que l’Ecole Emancipée est partisan de l’homogénéité de l’exécutif », mais aussi que « même si le Congrès se prononçait en faveur de la thèse » de l’hétérogénéité, ils refuseraient « d’être représentés en tant que courant au Bureau exécutif »<sup>280</sup>. Il démontre ainsi le refus de l’Ecole Emancipée de s’engager plus avant dans la gestion de la FEN. Son insistance sur la nécessité d’appliquer les décisions de la majorité constitue une argumentation étonnante pour une tendance minoritaire... Non seulement, l’EE partage la position majoritaire sur la question des tendances, mais elle l’inspire largement, jusque dans sa dernière mouture, qui lie le vote sur l’orientation à l’élection de la direction. En effet, Féraud, et non un majoritaire, motive en 1952 le refus des propositions de Guilbert :

« Masquer les divergences en se cantonnant aux points d’accord pour sortir du Congrès avec une motion d’orientation unanime, mais incomplète ou confuse, c’est préparer l’éclatement soudain d’oppositions profondes dans le cours de la vie syndicale, oppositions qui prendront des formes d’autant plus graves que certains auront alors l’impression d’avoir été bernés. »<sup>281</sup>

Si l’Ecole Emancipée se comporte en avant-garde de la majorité fédérale sur les tendances, les deux minorités vivent des difficultés communes, qui contribuent quelquefois à les rapprocher. Un militant unitaire évoque le premier point commun : « Les articles des minoritaires sont soigneusement dosés, triés, épurés, et l’on aurait tort de croire que les cégétistes soient les seuls victimes de pareils agissements ; nos camarades de l’EE sont logés à la même enseigne. »<sup>282</sup> En 1954, lors d’une polémique qui l’oppose à l’EE, Forestier publie une mise au point dans *l’Ecole Libératrice*, sans tolérer la réciprocité. Féraud se voit contraint d’envoyer sa réponse aux bulletins départementaux : « Forestier peut diffamer l’un de ses camarades de la CA fédérale, » mais « celui-ci n’a pas le droit de se défendre. » Il ajoute : « la

<sup>278</sup> 1 BB 13, lettre de Féraud à Lavergne, 1951.

<sup>279</sup> Valière est détaché à la MGEN. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Buisson à Raynal, le 10 mars et réponse de Raynal, le 22 mars 1954.

<sup>280</sup> Congrès FEN de 1949, samedi 12 novembre a.m. - p. 6.

<sup>281</sup> Il consacre entièrement son article à la polémique avec les unitaires. EP n° 2, novembre 1952.

<sup>282</sup> Clarissou. Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, *L’Ecole et la Libération*, (bulletin d’une section SNI).

volonté manifeste de Forestier est de me déconsidérer en suggérant que j'ai inventé le propos de toutes pièces, ce qui n'est digne ni d'un compagnon de lutte, ni d'un secrétaire général. »<sup>283</sup> Des convergences se forment également dans l'hostilité à la position majoritaire sur la guerre d'Algérie, qui crée un « consensus » selon Etienne Camy-Peyret, après une « grande bataille contre l'EE dans l'Oise »<sup>284</sup>. André Drubay commence à militer dans cette section, où il fait la connaissance en 1951 de Julien Desachy, leader Ecole Emancipée : « On s'accrochait, mais c'est vraiment un syndicaliste, qui une fois les points de vue généraux sur le syndicalisme s'étaient exprimés, était un partenaire tout à fait efficace et loyal lorsqu'on avait à faire des choses ensemble. Longtemps après, à la CA fédérale il arrivait qu'on ait des réactions communes. »<sup>285</sup> Globalement, les deux minorités ne dépassent cependant pas leurs divergences, ce qui produit quelquefois des scènes à front renversé. Au congrès SNI de 1967, l'Ecole Emancipée provoque des discussions assez vives en commission sur la question de l'éducation permanente, et oppose sa motion à celle du reste de la commission, fruit d'une alliance majorité-courant unitaire. Par conséquent, le rapporteur majoritaire s'en prend exclusivement à l'EE<sup>286</sup>. Les trois courants de la FEN ne parviennent donc pas sur la longue durée à s'installer dans un système d'alliance exclusive, même si l'EE penche plus pour la majorité.

## SYNTHÈSE

Sur le plan organisationnel également, l'existence continue du courant unitaire se combine à une identité restée floue et contradictoire. Il revêt des formes diverses et oscille à propos des formes structurelles idéales, tant pour lui-même que pour l'ensemble du syndicalisme enseignant. Sur la durée, on peut néanmoins détecter une sorte de point d'équilibre entre les phases de quasi-disparition du courant, replié sur une position de sensibilité qui aspire à se fondre dans la majorité de la FEN, et celles d'affirmation sectaire, dans un état de scission virtuelle, lors des premières années de la FEN-CGT. C'est un courant qui menace l'hégémonie de la majorité tout en cherchant à ne pas s'enfermer dans une posture d'opposition.

Si la FEN-CGT ne survit que quelques années, elle constitue une expérience vitale pour le courant unitaire, seule occasion dans son histoire où il s'incarne dans une organisation séparée

---

<sup>283</sup> 1 BB 93, mise au point de Féraud pour les bulletins départementaux, le 21 février 1954.

<sup>284</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>285</sup> Entretien avec André Drubay.

<sup>286</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 22, congrès national du SNI, 1967.

du syndicalisme enseignant dominant. La tendance cégétiste, officiellement indépendante de la FEN-CGT, dépend d'elle pour sa logistique. Sa forme originale de syndicat-tendance externe d'un autre syndicat ne convainc pas les enseignants. Le déclin de la FEN-CGT provient de son refus de trancher entre deux options claires : un syndicat concurrent de la FEN dans tous les domaines, y compris électoraux, comme la Fédération unitaire d'antan, ou un simple regroupement des enseignants cégétistes, qui place son action dans le cadre de la FEN autonome. De plus, l'implantation unitaire date pour l'essentiel de la Résistance, et le courant a besoin de temps pour se consolider. L'attraction du modèle FEN se vérifie dans cette période, par exemple, dans la morphologie de la FEN-CGT, puisque la seule différence notable concerne les syndicats départementaux, qui ne se divisent pas en catégories dans la FEN-CGT. Les bulletins départementaux reprennent la mise en page et les rubriques des syndicats autonomes.

Doit-on évoquer un échec de la FEN-CGT ou un succès de la FEN autonome ? En peu de temps, les cégétistes construisent un syndicat, doté d'un journal mensuel et d'un bulletin intérieur, capable de lancer des initiatives. Mais leur argumentation sur l'importance du soutien de la CGT aux revendications enseignantes s'effondre face aux succès enregistrés par la FEN autonome dans la diplomatie intersyndicale, y compris avec la confédération CGT. Loin de profiter de synergies entre le militantisme dans les syndicats autonomes et celui consacré à la FEN-CGT, la dualité de leur organisation rend schizophréniques les cégétistes, puis les divise. Un courant sectaire, hostile aux syndicats autonomes émerge, tandis que les militants les plus investis dans la FEN autonome redoutent que la FEN-CGT ne constitue un obstacle à leur travail.

A partir de 1952, une nouvelle orientation propose à la FEN-CGT de jouer un rôle de passerelle entre les mondes enseignants et ouvriers, d'intéresser la principale confédération aux questions enseignantes. Cette perspective ne devait pas enthousiasmer les syndiqués, qui comprennent de moins en moins la nécessité de payer une cotisation supplémentaire pour un syndicat qui s'interdit désormais toute action revendicative. Le primat accordé à l'activité de la tendance cégétiste dans la FEN autonome renforce l'impression d'ersatz de syndicat pour la FEN-CGT, que l'action pour la paix ne suffit pas à dissiper.

Une fois reconnu l'insuccès de la FEN-CGT, les unitaires s'orientent vers une adaptation au modèle FEN, à l'exception du domaine organisationnel. Ils poursuivent durant plusieurs années le rêve d'un retour à la situation de la Libération, au cours de laquelle une sensibilité unitaire codirige la FEN avec la majorité. Mais le refus catégorique de celle-ci revêt plusieurs significations : d'abord, le rapport de forces ne lui impose plus de concessions à la principale minorité, ensuite le contexte politique, malgré la fin progressive de la guerre froide, reste

tendu entre socialistes et communistes, et enfin le système des tendances fait désormais partie intégrante du modèle FEN, y compris dans son aspect le plus contesté, l'homogénéité des directions. Ce principe institue une inégalité fondamentale au détriment des militants unitaires, seuls exclus définitivement des responsabilités syndicales. Les dirigeants unitaires sont tenus pour illégitimes, on ne leur confie aucune fonction de représentation du syndicalisme enseignant.

Paradoxalement, une minorité récuse un système censé être créé à son intention, et qui lui fournit la garantie d'une représentation équitable. Les critiques unitaires du système des tendances expriment peut-être l'influence de la culture communiste, qui voue un culte à la discipline et à l'unité de l'organisation. Elles varient en intensité selon les époques, mais se focalisent sur sa rigidité. Pour les unitaires, la reconnaissance du pluralisme interne ne s'accompagne pas de l'acquiescement à la cristallisation des tendances. Ils rejettent les clivages figés que cultive le rite de la concurrence entre les motions. Selon eux, les débats de tendances portent sur des théories et apportent peu à l'action syndicale, jugée par le prisme politique de l'orientation. Ils souhaitent maintenir un espace pour une action syndicale hors des tendances, par le biais de rassemblements originaux (la liste hors-tendances de Seine-et-Oise), des candidatures individuelles et du panachage lors des élections. Ils recherchent d'autant plus à découpler le vote pour l'orientation de celui pour les directions qu'ils se heurtent à un milieu réticent à leur idéologie. Les unitaires proposent donc d'autres critères pour désigner les dirigeants syndicaux : leur activité et leur compétence. Au nom de l'union, ils préconisent également la construction commune du programme syndical, qui implique un débat recentré sur les questions corporatives. Ces thèmes concordent dans une vision fédérale de la démocratie syndicale.

Dans leur confrontation avec la majorité, les unitaires se conforment à un répertoire de discours et d'action. Pour éviter d'apparaître comme des opposants systématiques, ils affirment toujours le côté constructif, sélectif, de leurs critiques. Dans les faits, le champ de leurs objections varie selon les relations établies avec la majorité. Au-delà de la période cégétiste, ils hésitent entre une posture agressive et une posture conciliante. Les unitaires se présentent aussi comme les champions de l'unité et de la démocratie directe. Ils se battent pour décentraliser le processus décisionnel, et tentent régulièrement d'organiser l'expression du mécontentement de la base à cette fin. Enfin, les unitaires se plaignent fréquemment de la censure majoritaire. Si des restrictions à leur liberté d'expression existent, l'évaluation de leur ampleur constitue un enjeu interne. Les unitaires contournent cet obstacle en envoyant des articles aux bulletins départementaux, moins contrôlés. Avec la fin de la FEN-CGT, les unitaires perdent la possibilité de compenser le déficit de publicité accordé à leurs idées en

publiant leur propre journal. D'une manière générale, même lorsqu'ils procèdent à des ouvertures, les unitaires cherchent néanmoins à préserver leur originalité, source de leur existence, tandis que la réponse majoritaire cultive le doute et leur prête des arrières pensées politiciennes.

A partir de 1954, le courant unitaire tente de se fondre dans le syndicalisme enseignant, d'éviter toute forme de tendance en limitant au maximum les contacts. Pour conserver ses places dans les instances syndicales, et donc sa capacité d'influer les décisions, la section des Bouches-du-Rhône présente ses motions d'orientation dans le SNI et la FEN. La fonction de coordination du courant lui est également dévolue, au moyen d'une correspondance peu importante et d'échanges de bulletins, pratique coutumière dans le SNI. Des réseaux unitaires éparpillés survivent, au hasard de la géographie et de l'histoire. Ainsi dans les années 1960, la section de Seine-et-Oise devient la plaque tournante du courant, dans laquelle des dirigeants nationaux du courant militent, comme Alfred Sorel et André Drubay. Les cadres formés par la FEN-CGT restent en contact, d'autres émergent par le militantisme local. L'absence de structures fortes, de discipline de vote, crée une situation anarchique, principalement dans le SNES. Un certain flou demeure sur l'organisation réelle du courant, dans laquelle le PCF accroît son rôle direct, notamment dans le SNI. Petit à petit, le principe de réalité fait tomber en déshérence le tabou de l'absence de liaisons, et la liste Unité et Action du SNES se dote même d'un compte bancaire en 1966. Une direction plus forte du courant s'affirme, qui puise sa légitimité dans les postes occupés dans les instances de la FEN.

On peut déceler trois phases dans l'évolution électorale du courant unitaire. Jusqu'en 1948, il vit une phase ascendante, conforté par sa participation efficace à la reconstruction de la FEN, puis par son combat pour le maintien à la CGT. Son apogée se situe en 1948, avec 36,6 % des mandats. Puis les contradictions de la FEN-CGT et son irrémédiable hostilité au modèle FEN en cours de constitution font chuter son score à 16,4 % en 1953. Enfin, à partir de 1954, son insertion critique dans ce modèle et l'acceptation de l'autonomie du syndicalisme enseignant permet d'enclencher un cycle de reconquête, qui le fait culminer à 29 % des suffrages en 1960. Plusieurs crues exceptionnels perturbent cette présentation : en 1953, 1956 et 1963, des tentatives unitaires de briser le carcan du système des tendances en ne présentant pas clairement une motion d'orientation se soldent par des désastres électoraux. Enfin, l'implantation locale du courant reste fragile : il n'anime que huit sections fédérales en 1959. Ceci limite sa latitude d'action, d'autant qu'une alliance avec l'École Emancipée reste exclue. Pour des raisons tant politiques que de stratégie syndicale, la tendance syndicaliste révolutionnaire maintient globalement ses relations privilégiées avec la majorité, qui peut ainsi dominer le syndicalisme enseignant.

## **Conclusion de la partie II**

**Le courant unitaire :**

**une version musclée du modèle FEN**



A l'issue de cette partie, pouvons-nous répondre à l'interrogation émise sur la consistance de l'identité du courant unitaire ? Il subit une tension permanente entre le modèle FEN et ses options spécifiques, incarnées un temps dans la FEN-CGT. Comme toute minorité, il oscille entre le besoin de se distinguer, d'affirmer sa singularité pour ne pas se dissoudre et celui de montrer son attachement aux valeurs communes qui fondent la vie de l'organisation à laquelle il appartient. Cette tension aboutit dans de nombreux domaines à un point d'équilibre, et ne doit pas dissimuler l'existence de pratiques et représentations spécifiques.

Sur la longue durée, l'existence du courant unitaire ne constitue pas un accident de l'histoire, mais le produit d'une culture militante suffisamment souple pour participer à une autre culture, très particulière, le syndicalisme enseignant. L'identité du courant ne se résume pas à sa composante communiste, mais comporte un fond syndical. Il reste à analyser la nature de ce syndicalisme : variante du modèle FEN, ou syndicalisme radicalement différent ? Trois angles d'approche s'imposent.

D'abord, quels éléments identitaires spécifient le courant unitaire ? Parmi eux, ne minimisons pas la part des influences extérieures. L'étude de son nom, amorcée en introduction, résume les tensions auxquelles le courant se heurte, comme leur résolution finale. Mais, comment se définit-il lui-même ?

Ensuite, intéressons-nous aux pratiques syndicales, largement déterminées par les caractéristiques du milieu enseignant. Les unitaires reprennent-ils les traditions de la FEN en matière de socialisation des adhérents ou de méthodes de direction bureaucratiques ? Acceptent-ils et se conforment-ils à cette originalité d'un syndicalisme de masse ? En bref, s'avèrent-ils porteurs d'un syndicalisme enseignant ou ouvrier ?

Enfin, quels rapports entretient le courant avec le modèle FEN ? Obligé de s'insérer dans une structure englobante, qu'en retient-il ? Peut-on opposer terme à terme la modération de la majorité et l'utopisme de la minorité ?

## **I- LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES SPÉCIFIQUES DU COURANT**

L'originalité du courant se manifeste à travers deux éléments irréductibles : l'attraction du syndicalisme pratiqué par la CGT et une matrice communiste. Si la présence des communistes ne résume pas l'identité du courant unitaire, elle y participe profondément, dans la mesure où ils disposent d'une théorie et d'une pratique spécifiques du syndicalisme, qu'ils confrontent à un milieu enseignant réticent et à des partenaires non communistes de plus en plus exigeants.

## A- Une culture militante spécifique

Un fait émerge de l'analyse de l'interaction entre le courant unitaire et le modèle FEN : ce courant dispose d'une culture militante spécifique, influencée par le rapport au militantisme des communistes, mais qui peut être portée par des adversaires de ce parti. Si les syndicalistes communistes émettent une ligne de démarcation nette entre action politique et action syndicale, ils subissent également le besoin d'établir une cohérence globale entre leurs diverses activités. Peter Berger et Thomas Luckmann notent à ce propos que les « différentes sphères de conduite ont besoin d'être intégrées dans un *seul* système cohérent. (...) Comme l'individu réfléchit les moments successifs de son expérience, il essaye d'ajuster ces significations à une structure biographique consistante. »<sup>1</sup> Cette analyse se vérifie avec le PCF, dont Jeannine Verdes-Leroux remarque que le « caractère enveloppant du parti se marque bien dans l'usage du mot famille pour le désigner. »<sup>2</sup> De plus, la Jeunesse Communiste socialise sur le plan militant la plupart des enseignants communistes, ce qui provoque chez les syndicalistes communistes une certaine façon de procéder dans leur activité syndicale. Ils incorporent non seulement des idées politiques, mais aussi des comportements routinisés, des règles d'action qu'ils reproduisent dans leur militantisme. Les militants non communistes qui travaillent avec eux peuvent d'ailleurs apprécier cette culture militante, plus que l'idéologie communiste elle-même.

Par exemple, la manière des communistes d'écrire un article dans la presse syndicale est reconnaissable. Prompts à replacer les choses dans leur contexte, ils veillent à ne pas s'arrêter aux détails politiques. La construction d'un article de Guilbert en 1952 est typique : elle débute par un panorama de la situation générale, qui justifie dans son esprit des propositions très concrètes<sup>3</sup>. La lecture des articles polémiques de Paul Delanoue dans *l'Ecole Libératrice*, montre aussi qu'ils comportent en général un passage important sur les questions revendicatives, ou l'actualité du moment, alors que les majoritaires se contentent de développer leur sujet précis. Ainsi, Paul Delanoue, écrit en 1946 qu'il faut, « lorsque les instituteurs attendent une amélioration de leur situation matérielle, le développement de l'école laïque, (...) voir comment ces problèmes fondamentaux se posent dans le cadre de la situation générale. »<sup>4</sup> Ceci montre aux lecteurs que les unitaires réfléchissent aux questions syndicales en fonction des circonstances et du but à atteindre. Ils défendent toujours des principes généraux, et justifient, en bons marxistes, l'évolution de leur discours par celle de la

---

<sup>1</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - p. 91.

<sup>2</sup> VERDES-LEROUX Jeanine, « Le PCF : une institution totale auto-perpétuée », op. cit. - p. 40.

<sup>3</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>4</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

conjoncture. Dans son témoignage, Etienne Camy-Peyret raconte que les unitaires « saisissaient les occasions d'action en les liant aux problèmes généraux. »<sup>5</sup> L'instituteur Alfred Sorel fournit un bon exemple de cette logique qui combine le général et le particulier. Quand il évoque les conséquences corporatives du plan Langevin-Wallon, il ne débute pas son propos par les revendications des enseignants, mais par le fait que « la démocratisation de l'enseignement » est « un élément de justice sociale » et « d'efficacité sociale » : « nous entrons dans une phase de développement de notre société et de la civilisation et les problèmes de formation vont prendre de plus en plus d'importance, d'où la nécessité de prolonger la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et la nécessité d'accroître le niveau de qualification des enseignants. »<sup>6</sup>

La culture militante unitaire valorise aussi la lutte, le conflit social. Georges Buvat, militant unitaire du Puy-de-Dôme, n'admet pas « qu'une question administrative, corporative ou syndicale soit solutionnée dans la coulisse. »<sup>7</sup> En 1964, le secrétaire de la section de l'Ardèche apporte des correctifs à la motion Bouches-du-Rhône : « il ne faudrait pas qu'une formulation trop vague puisse laisser penser que nous envisageons une issue seulement électorale, enfin, et surtout, notre raison essentielle d'espérer c'est l'action sociale, économique et politique qui se développe rapidement »<sup>8</sup>. Un article du bulletin cégétiste du Puy-de-Dôme, en 1951, promeut aussi ce mode de régulation interne : « L'action syndicale se mène-t-elle sans lutte ? Et d'abord, lutte à l'intérieur même du Syndicat pour faire triompher son point de vue sur d'autres que l'on juge inadaptés ou néfastes, lutte créatrice qui oblige la pensée à se préciser, à s'assouplir, à s'affermir. »<sup>9</sup> Cette déclaration heurte néanmoins un élément du répertoire argumentaire des unitaires, qui nous semble participer pleinement à leur culture militante : le souci de l'unité. Ainsi, Jean Petite présente le chef de file unitaire dans le SNES en 1960, en expliquant que « ce qui compte pour Tessier, c'est l'unité. »<sup>10</sup>

Marc Lazar note parmi les « aspects les plus connus » de la culture communiste « la discipline de fer », « l'humilité ainsi que l'arrogance de ceux persuadés de détenir la vérité »<sup>11</sup>. On peut relier cette idée à la conviction des unitaires de représenter les meilleurs militants. Daniel Mothé considère que lorsque la militance s'effectue « dans un cadre idéologique fort », celui-ci « est capable de donner une “réponse à tout” » et « communique au militant une

---

<sup>5</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>6</sup> Entretien avec Sorel.

<sup>7</sup> SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>8</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, lettre de Coulomb à Grandemange, le 26 avril 1964.

<sup>9</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 8, 1er trimestre 1951.

<sup>10</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>11</sup> LAZAR Marc, « L'invention et la désagrégation de la culture communiste », *op. cit.* - p. 11.

attitude de self assurance en le débarrassant du doute. »<sup>12</sup> Il ajoute que chez les militants PCF et CGT, ce « type de culture politique permet (...) à ce personnage de prendre une certaine distance vis-à-vis de ceux qui l'entourent et de se sentir solidement en sécurité. Ses arrières étant bien assurés, l'opposition à ses camarades de travail dans certaines circonstances ne semble pas le gêner, mais au contraire prouver sa différence et sa personnalité. »<sup>13</sup> On peut trouver dans cette analyse une explication de l'attitude d'un militant comme Georges Fournial, qui ose affronter le congrès fédéral à propos de l'invasion de la Hongrie et supporte par la suite la désapprobation de ces collègues. Cependant, rien n'établit dans nos recherches que les militants unitaires se montrent plus assurés que leurs camarades autonomes ou Ecole Emancipée. Les joutes du syndicalisme enseignant opposent des caractères bien trempés, et sa culture d'ensemble suppose une habitude de la polémique.

## **B- Genèse d'un nom : Unité et Action**

Nous avons signalé dans l'introduction générale l'évolution de la dénomination du courant. Cas emblématique, Robert Hirsch signale la stratégie de changement systématique de l'étiquette des listes unitaires dans la section de la Seine du SNI. En 1945 et 1948, ils se présentent sous le nom : « Pour une section syndicale active, puissante et démocratique ». Les unitaires insistent ensuite sur l'unité, en 1949 : « Par l'unité et l'action » et en 1952 : « Vers l'unité syndicale ». Ils adoptent l'année suivante un énoncé encore plus neutre : « Cent sept syndiqués présentent vingt-cinq candidats ». A partir de 1955, une nouvelle notion apparaît : « Liste pour l'efficacité et l'unité du SNI », traduite en 1958 et 1960 par : « La plus grande cohésion pour la plus grande efficacité syndicale ». En 1962, ils mettent l'accent sur la pédagogie : « Une action puissante et unie... pour une école démocratique ». En 1964 et 1966, ils choisissent un libellé strictement revendicatif : « Liste pour une revalorisation de la fonction enseignante ».<sup>14</sup> Dans ce cas de figure exceptionnel, les unitaires déploient l'ensemble de leur panoplie : l'unité, injonction forte de la base, pour ne pas compromettre l'efficacité du syndicat ; la priorité aux aspects revendicatifs sur les débats d'orientation, et enfin le vocable « action », récurrent dans les listes unitaires, car il symbolise la différence ressentie avec les conceptions majoritaires<sup>15</sup>.

Au plan national, les unitaires acceptent après la scission d'être présenté comme les

---

<sup>12</sup> MOTHÉ Daniel, « Les militants et leur avenir », *op. cit.* - p. 51.

<sup>13</sup> MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, *op. cit.* - p. 49.

<sup>14</sup> HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI », *op. cit.* - pp. 255-256.

<sup>15</sup> Dans les années 1970, quand la tendance majoritaire adopte une nouvelle dénomination, elle conserve d'ailleurs le terme « Unité », ajoute « Indépendance et Démocratie » pour se distinguer, mais écarte « Action ».

cégétistes, et constituent parallèlement une tendance dans le SNI, qui porte déjà le nom d'Unité et Action<sup>16</sup>. En 1951, le dirigeant de cette tendance délivre une consigne claire dans le bulletin intérieur de la FEN-CGT pour la préparation du congrès du SNI : « Il serait faux » de « présenter étroitement » les listes « en tant que “cégétistes” (...). Adressons-nous à nos camarades sous l'étiquette “Unité et Action” »<sup>17</sup>. On retrouve les répercussions de cette consigne à tous les échelons<sup>18</sup> et dans d'autres syndicats, tel le SNET. La majorité, qui profite de la captation du terme autonome, n'entend pas laisser ses adversaires se délester de leur nom. Dans le SNET, elle affirme « que c'est faire injure à nos syndiqués que croire et dire que des titres maintenant traditionnels ne signifient rien pour eux » et ironise sur le choix des « cégétistes » de s'appeler « Unité et Action » : « ils ont tenu à (...) définir cette tendance, dont seul le titre est nouveau chez nous »<sup>19</sup>.

Dans le même dessein, elle leur affuble ensuite le terme d'ex-cégétiste, manière de nier l'évolution du courant dans le sens de l'acceptation du choix de 1948. La fortune de ce terme<sup>20</sup> s'explique par l'incapacité des unitaires à produire une appellation concurrente unifiée. Maurice Loi, dirigeant unitaire du SNES, perd même le souvenir du nom précis de son courant au début des années soixante : « Comme à un moment on avait des lettres, il y avait la liste A, la liste B, la liste C, la liste D. Puis après on a repris des étiquettes : unité et action. Dans le fond on ne sait plus quelle lettre on avait ! »<sup>21</sup> Le compte-rendu du congrès fédéral de 1966 appelle les unitaires « Bouches-du-Rhône, ex-Cégétistes », leur motion corporative s'intitule « motion des 18 » (membres de la commission administrative)<sup>22</sup>.

Le terme « Unité et Action » apparaît l'année suivante, pour l'ensemble de la FEN cette fois, en conjonction avec le nom Bouches-du-Rhône<sup>23</sup>. La transition ne s'achève qu'en 1969, avec des motions signées « Unité et Action », et sans référence à des sections départementales<sup>24</sup>. Ce nom reprend une tradition du courant et résume bien sa volonté d'impulser une activité plus soutenue à la FEN, tout en évitant l'opposition systématique. Son adoption témoigne de l'affermissement identitaire du courant à la fin des années soixante.

### C- Comment le courant définit-il son syndicalisme ?

---

<sup>16</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

<sup>17</sup> Clauzet. BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>18</sup> Appel « Pour une liste commune, Unité et Action ». *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>19</sup> Editorial. TET, janvier 1951, second n° spécial.

<sup>20</sup> Même dans des sections ouvertes à l'influence unitaire, comme la Somme, on évoque la « fraction ex-cégétiste du SNI ». *SNI, Bulletin de la Section de la Somme*, n° 52, octobre 1957.

<sup>21</sup> Il s'agit de la liste B du SNES. Entretien avec Maurice Loi, 11 mai 1993.

<sup>22</sup> EP n° 4, décembre 1966.

<sup>23</sup> EP n° 10, juin 1967.

<sup>24</sup> EP n° 3, novembre 1969.

En tant que groupe stable et durable, le courant unitaire possède une identité. Nous avons vu les nombreuses contradictions qui affaiblissent l'expression de cette identité et la rendent floue. Comment définir le syndicalisme des unitaires ? Deux auteurs combinent des critères syndicaux et politiques pour se faire. André Robert évoque « la tendance pro-cégétiste, qui représente le courant révolutionnaire à référence soviétique. »<sup>25</sup> Bertrand Geay use de la notion de « courant "cégétiste", dirigé par les communistes »<sup>26</sup>. Nous considérons que les communistes structurent le courant unitaire, constituant en quelque sorte son squelette. Un de ses dirigeants marseillais évoque dans une lettre le « respect » et la « confiance des travailleurs qui n'hésitent pas à (...) confier les responsabilités syndicales » aux militants communistes<sup>27</sup>. Ceci pose un problème au courant unitaire, qui doit créer une identité propre, qui fasse sa part à l'apport des non-communistes, de plus en plus nombreux, et leur donne la possibilité de s'identifier pleinement. Il appartient au « milieu partisan » communiste, selon l'expression de Frédéric Sawicki : « l'ensemble des relations consolidées entre des groupes dont les membres n'ont pas forcément pour finalité principale de participer à la construction du parti politique, quoiqu'ils y contribuent en fait par leurs activités. » Il postule l'existence d'une « structure de relations stables et historiquement constituées existant entre des secteurs sociaux disjoints (politique, syndical, économique, familial, religieux...) »<sup>28</sup>.

Logiquement, les unitaires récusent toute définition basée sur des critères politiques : ce serait nier la fonction propre au syndicalisme, d'autant que l'anticommunisme domine le milieu enseignant. En revanche, ils pourraient se revendiquer d'une conception révolutionnaire du syndicalisme, moins connotée que le communisme, et qui exprime clairement l'idée d'un engagement idéologique fort<sup>29</sup>. Leurs adversaires du SNES les présentent d'ailleurs comme des partisans de cet ancrage idéologique : selon eux, les cégétistes « répètent partout que le syndicalisme c'est d'abord la défense des libertés démocratiques, de la paix, la solidarité internationale, la défense des peuples coloniaux opprimés »<sup>30</sup>. Mais les citations dans lesquelles les unitaires utilisent le terme « révolutionnaire » restent exceptionnelles. Ainsi, Ducol décrit le congrès du SNI de 1950, durant lequel Clauzet montre « comment la défense de l'indépendance nationale contre

---

<sup>25</sup> ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants, op. cit.* - p. 72.

<sup>26</sup> GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant, op. cit.* - p. 61.

<sup>27</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 137/139, Lettre de Grandemange au PCF, le 13 juillet 1964.

<sup>28</sup> SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p. - p. 24.

<sup>29</sup> Il faut distinguer cette idée du syndicalisme-révolutionnaire, d'essence libertaire et incarnée par l'Ecole Emancipée.

<sup>30</sup> Louis Borguet et Charles Cordier. US n° 61, 15 mai 1950.

l'asservissement économique est seule une position véritablement révolutionnaire. »<sup>31</sup> Dans le manuscrit d'un ouvrage, Paul Delanoue parle du « courant révolutionnaire du SNI et de la FEN. »<sup>32</sup>

A l'inverse, certains militants cégétistes se réclament des « principes du vieux réformisme, sans grandeur certes, mais qui n'en constituait pas moins le pain quotidien du syndicalisme »<sup>33</sup>. Dans son témoignage, Jeanne Levy récuse l'idée de révolution comme élément constitutif « de l'identité du courant, qui pratiquait une activité plus prosaïque »<sup>34</sup>. Peut-on se fier à ses souvenirs, où traduisent-ils une évolution postérieure ? Question insoluble, car d'un côté, Jeanne Levy, membre du PCF, ne doit pas logiquement manifester d'hostilité à cette idée, mais de l'autre, les dernières décennies ont affaibli le concept de révolution. Les souvenirs d'Alfred Sorel paraissent plus nuancés : « nous restions au contact des plus nobles traditions du mouvement ouvrier dans ses positions les plus avancées dans notre pays, avec toujours le souci de la défense au quotidien, mais de ne pas séparer cette défense d'une réflexion sur l'avenir de notre société. C'est une des vertus du mouvement syndical qui tenait à garder des liens avec le mouvement révolutionnaire. »<sup>35</sup> Sans récuser ce terme, sa définition insiste plus sur le cousinage avec la CGT. Les définitions des chercheurs et des autres courants, axées sur cet aspect idéologique influencent-elles son jugement ? Peter Berger et Thomas Luckmann considèrent que l'identité dépend aussi des influences extérieures : « le Moi est entité réfléchie, réfléchissant les attitudes adoptées d'abord par les autres significatifs. L'individu devient l'image que les autres significatifs se font de lui ; il ne s'agit pas d'un processus unilatéral, mécanique. Il existe une dialectique entre l'identification et l'auto-identification, entre l'identité objectivement attribuée et subjectivement appropriée. »<sup>36</sup> Malgré ses dénégations constantes, le courant intériorise son image extérieure politique, et agit en fonction d'elle. Ainsi peut s'expliquer le recours paradoxal de militants non communistes à une définition politique du courant unitaire, par le refus de l'anticommunisme. Cependant, les militants unitaires résistent généralement à l'idée d'un courant révolutionnaire. Etienne Camy-Peyret résume ce sentiment dans son interview : « Etre révolutionnaire n'était pas l'élément fondamental de notre position : Unité et Action du plus grand nombre. » Il propose un autre énoncé : « un syndicalisme de masse sur des principes

---

<sup>31</sup> BFI, n° spécial, octobre 1950.

<sup>32</sup> DELANOUE Paul [sous la direction de], *Le mouvement syndical des enseignants, op. cit. in ROCHE (P.), Les Instituteurs communistes, op. cit., tome II - p. 133.*

<sup>33</sup> Sol, ancien majoritaire, opposé à l'autonomie du SNI en 1948. *SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 44, décembre 1950.

<sup>34</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997.

<sup>35</sup> Dans cette formulation, le terme « révolutionnaire » apparaît toutefois comme un euphémisme de « communiste ». Entretien avec Sorel.

<sup>36</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité, op. cit. - p. 181.*

syndicalistes. »<sup>37</sup>

Jacques Girault préfère cette seconde définition, qui insiste sur des aspects syndicaux : « Autour des valeurs communes d'un syndicalisme de combat aux côtés de la classe ouvrière, se dessinent les contours d'un courant de pensée. »<sup>38</sup>. Le dirigeant marseillais du courant, Jean Buisson emploie la même expression de « syndicalisme de combat. »<sup>39</sup> Pierre Roche abonde dans ce sens quand il explique que « la FEN-CGT, ses dirigeants et particulièrement P. Delanoue essayeront de définir un syndicalisme enseignant basé sur la lutte des classes en se démarquant du SNI. »<sup>40</sup> Dans un premier temps, cette référence à un syndicalisme combatif se combine à celle de la CGT. En 1946, la déclaration qui officialise l'existence du courant unitaire dans le SNI évoque un « courant (...) en accord avec l'orientation actuelle de la CGT »<sup>41</sup> Paul Delanoue déclare que pour les unitaires, « la lutte de classes n'est pas une simple formule qu'on agite à tout propos et hors de propos »<sup>42</sup>. Or la CGT se présente comme l'incarnation du « syndicalisme de lutte de classes », abrégé en « syndicalisme de classe », ce qui selon Georges Pruvost et Pierre Roger signifie : « syndicat de lutte contre le capitalisme visant à lui substituer une société sans classes. »<sup>43</sup> De la CGT, les unitaires apprécient également sa caractéristique de syndicat ouvrier. D'ailleurs, lorsqu'un militant unitaire du Puy-de-Dôme décrit son courant en 1945, il utilise le terme « ouvrieriste »<sup>44</sup>. Cet attachement à une confédération ouvrière perpétue la tradition du syndicalisme enseignant, fruit de l'inscription d'instituteurs dans les bourses du travail. Mais il agit aussi comme le révélateur de la distance objective séparant les enseignants de la classe ouvrière. Une fois la double-appartenance disparue, la liaison s'atténue progressivement. Jean Petite déclare qu'il « ne s'est jamais considéré comme un membre de la CGT, il ne lisait pas *Le Peuple*, par exemple (au contraire d'Etienne Camy-Peyret). Ce n'était pas sa référence. »<sup>45</sup>

La disparition de la FEN-CGT brouille donc ce repère, même si des références discrètes subsistent. Pour le courant, la Charte de Toulouse, issue de la réunification confédérale de 1935 et référence constante de la CGT, contient les « principes fondamentaux du syndicalisme », sans la moindre allusion à la Charte d'Amiens<sup>46</sup>. Lors du lancement par la majorité de l'association *Pour un mouvement syndical uni et démocratique* (PUMSUD), qui menace l'hégémonie de la CGT, le courant se porte à son secours. La motion unitaire de 1959

<sup>37</sup> Entretien avec Etienne Camy-Peyret.

<sup>38</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 179.

<sup>39</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>40</sup> ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti*, op. cit. - p. 152.

<sup>41</sup> EL n° 10, 10 février 1946.

<sup>42</sup> EL n° 15, 25 avril 1946.

<sup>43</sup> PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous !* op. cit. - p. 201.

<sup>44</sup> Pinel. SNI, *Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel*, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

<sup>45</sup> *Le Peuple* est l'organe officiel de la CGT. Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.



cite même une déclaration du congrès de la CGT à ce propos<sup>47</sup>. Cependant, la période Bouches-du-Rhône (1954-1967) reste marquée par l'indécision identitaire. Jean Petite affirme qu'entre 1954 et 1962, dans le SNES, « il n'y avait pas d'Unité et Action : ce n'était pas un courant, juste une conjonction d'ex-CGT, de communistes et leurs alliés. »<sup>48</sup> Cet effacement volontaire du courant s'exprime par le choix de définitions moins nettes et moins distinctives qu'auparavant. La motion Bouches-du-Rhône de 1957 prône « un syndicalisme d'action, réaliste, indépendant et constructif. »<sup>49</sup> Les dirigeants de cette section emblématique soulignent leur « conception d'un syndicalisme loyal et démocratique »<sup>50</sup> et en 1964, l'« esprit original d'une équipe à qui on demande un idéal : l'idéal démocratique de la Résistance »<sup>51</sup>. Tous les courants de la FEN peuvent revendiquer un tel terme, chacun à sa manière. Aujourd'hui encore, interrogée sur ce point, Jeanne Levy ne trouve pas de mots suffisamment suggestifs et évoque « la Fédération Syndicale Unitaire, son dynamisme, son progressisme »<sup>52</sup>. On ne saurait mieux décrire le télescopage entre le souvenir du passé et le présent.

L'étude des pratiques confirme l'aspect spécifiquement enseignant du courant unitaire.

## II- DES PRATIQUES SYNDICALES ENSEIGNANTES

### A- Une conception exigeante de la vie syndicale

Les militants unitaires propagent une conception exigeante de la vie syndicale. Delanoue écrit en 1948, par rapport au SNI : « Que demande-t-on au syndiqué, sinon d'être bien sage, de cotiser régulièrement, de ne pas trop ennuyer le sommet ? »<sup>53</sup> Il ne se contente donc pas des activités programmées de longue date, de la routine qui affecte le syndicalisme enseignant. Loin du modèle du fonctionnaire syndical, les militants unitaires perçoivent leur activité comme un engagement, quasi religieux. Une circulaire de Jean Buisson aux dirigeants de la section SNI des Bouches-du-Rhône leur demande de se montrer « dignes » de leur « mission »

---

<sup>46</sup> Motion Bouches-du-Rhône. EP n° 8, août-septembre 1957.

<sup>47</sup> EP n° 7, août-septembre 1959.

<sup>48</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>49</sup> EP n° 8, août-septembre 1957.

<sup>50</sup> 42 J 133/136, lettre de Briand à Mme Rouy, le 26 novembre 1956.

<sup>51</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, brouillon du rapport moral départemental, congrès de 1964.

<sup>52</sup> Entretien avec Jeanne Levy, le 10 février 1997. Membre du PCF, elle n'est donc pas hostile à cette idée.

<sup>53</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.

de « syndicalistes »<sup>54</sup>. Les unitaires multiplient donc les tentatives de stimulation des syndiqués, et parient sur la dynamique engendrée par un mouvement naissant, plus que sur le choix de participer à une grève à froid. Jean Buisson déprécie le « syndicalisme “at home” » préconisé par la majorité, qui préfère les référendums aux assemblées générales<sup>55</sup>. Ce faisant, ils encourent le risque de ne pas être suivis dans leurs consignes d'action, comme lorsque le S2 du SNES de la Seine lance l'ordre de grève en 1947, malgré le résultat contraire de la consultation des syndiqués.

Brasseul et Guilbert, militants du SNES, décrivent en 1949 le syndiqué idéal : « Le syndicalisme, en effet, ne consiste pas seulement à payer sa cotisation et à déposer un bulletin de vote de temps à autre dans le casier du délégué d'établissement. (...) Etre syndiqué, c'est donc avant tout participer à la vie du syndicat, exposer son point de vue, le confronter avec celui des autres dans les réunions d'établissement, dans les assemblées départementales. »<sup>56</sup> Ceci ne correspond pas à l'attitude de l'immense majorité des syndiqués, ce qu'ils ne peuvent ignorer. Cette prescription apparaît comme la contrepartie de la volonté d'impliquer pleinement les adhérents dans la vie du syndicat. Elle révèle surtout l'incapacité des unitaires à accepter la réserve relative manifestée par la plupart des syndiqués. Ils voudraient que tous les adhérents se comportent comme des militants. Les unitaires se conforment de ce point de vue moins au modèle FEN qu'aux pratiques en vigueur dans le syndicalisme ouvrier, qui accepte une faible syndicalisation. Par exemple, Antoine Bevort note que la CFDT diffuse « une conception très exigeante du recrutement (...), les adhérents sont surtout perçus comme des militants en devenir. »<sup>57</sup> Gérard Adam considère que le syndicalisme français aboutit à « un système d'organisation dominé par les militants, c'est-à-dire une minorité assimilée à une élite chargée d'une mission d'encadrement de la base. Tout s'est passé comme si on avait toujours considéré que seuls les militants avaient la capacité de sauvegarder l'idéal de changement de société du mouvement ouvrier, alors que la base — concept flou désignant aussi bien les inorganisés que les exécutants — serait spontanément réformiste, repliée sur des égoïsmes de petits groupes, plus soucieuse d'avantages immédiats que de changement à long terme. »<sup>58</sup> Cette analyse ne semble pas totalement adaptée au discours du courant unitaire, qui se présente comme le porte-parole de la base contre une direction autonome autoritaire. Quel rapport entretiennent exactement les militants unitaires avec les syndiqués moins motivés ?

---

<sup>54</sup> Il précise : « J'emploie ce (...) mot dans son plein sens ». Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, circulaire de Jean Buisson le 14 décembre 1953.

<sup>55</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53, lettre de Buisson, le 20 janvier 1953.

<sup>56</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>57</sup> BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif », *op. cit.* - pp. 114-115.

<sup>58</sup> ADAM Gérard, « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », *op. cit.* - p. 47.

## **B- Le rapport ambivalent des unitaires à la base**

Les unitaires vivent une tension entre leur soutien officiel à la base et la tentation de s'en séparer, en raison de sa modération.

A la suite de la grève de décembre 1947, Delanoue se félicite : « La base s'est réveillée, brutalement ; elle a — au moins provisoirement — imposé sa loi et pris conscience de sa force. C'est pour nous une leçon et un espoir. »<sup>59</sup> Mais la suite dément cet espoir, et les enseignants ne se montrent pas plus radicaux que leurs dirigeants. L'appel à la base reste pourtant l'outil privilégié pour contourner la majorité de la FEN. Ainsi, Jacqueline Marchand conseille, à propos de l'action laïque dans les syndicats autonomes de « réclamer “un large rassemblement national” qui devra s'attacher à défendre l'école laïque avec tous ceux qui veulent la défendre, et non pas laisser ce soin aux organismes de sommet. »<sup>60</sup> Les unitaires s'inventent un rôle d'aide à l'auto-organisation des luttes et du syndicalisme, les normaliens de la FEN-CGT souhaitent par exemple développer « l'action pour l'augmentation de la bourse de trousseau en associant les normaliens à l'action (...) avec le souci que les jeunes s'expriment eux-mêmes. »<sup>61</sup>

Mais les unitaires éprouvent de grandes difficultés à entraîner la masse des syndiqués dans des actions que réprovoque la FEN. La pondération de la base ne correspond guère au rêve unitaire. En conséquence, la position de la majorité s'avère suffisamment forte pour que ses dirigeants retournent leurs remontrances. Kreisler affirme en 1949 que la critique du SNES par les unitaires « s'exerce surtout à l'échelon national ; elle est le fait d'une minorité de leaders et nullement l'expression d'une volonté réelle des syndiqués ; c'est pourquoi son éclat au plan national ne correspond en rien à son importance sur le plan local ou régional »<sup>62</sup>. De plus, dans notre période, la direction de la FEN démontre sa capacité à s'adapter à la combativité des syndiqués. Par exemple, la grève du 30 mai 1958 sonne comme une démonstration de force du syndicalisme enseignant. De ce fait, certains militants unitaires songent du temps de la FEN-CGT à se retirer dans leur propre organisation, sans se soucier de la masse des enseignants. D'autres se consacrent plus volontiers à des organisations différentes, notamment le PCF.

Un autre indice des difficultés concrètes du courant unitaire à ne pas constituer un groupe séparé de la base provient de leur propension au clientélisme de tendance. Comme les majoritaires, les militants unitaires dotés de responsabilités savent tirer profit des services

---

<sup>59</sup> EL n° 11, 18 décembre 1947.

<sup>60</sup> Elle attaque ainsi le CNAL dont la FEN-CGT est exclue. BFI, décembre 1950.

<sup>61</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

<sup>62</sup> US n° 50, 25 février 1949.

personnels qu'ils rendent aux syndiqués. En 1964, un guide de la section des Bouches-du-Rhône à l'usage des secrétaires de sous-sections leur demande, « en préambule » d'une réunion d'« informer les présents » qu'ils se tiendront « à leur disposition après l'AG pour les cas personnels qui seront soigneusement notés et transmis au camarade spécialiste de la question. »<sup>63</sup> Les archives de la section contiennent moult lettres de remerciements suivant l'intervention du SNI pour des médailles<sup>64</sup>. Or, l'égalité entre le donateur et le donataire relève de l'impossible. Comment éviter l'élitisme, alors que les militants unitaires se trouvent placés en position de force par rapport aux simples syndiqués ?

Le clientélisme de tendance constitue un enjeu de pouvoir. Dans sa lutte pour reprendre le secrétariat de la catégorie des adjoints d'enseignement et des professeurs adjoints du SNES, Bonin fait remarquer qu'il a, en « dehors de sa tendance CGT », défendu « les uns et les autres opiniâtrement sans s'occuper de leurs opinions personnelles ». Le majoritaire Kreisler reconnaît lui-même que Bonin a rendu « de réels services », et que « l'importance et le nombre des services rendus », le « dévouement » et la compétence » des cégétistes « leur valaient un prestige et un renom qui semblaient devoir se situer bien au-dessus des préjugés de tendance. »<sup>65</sup> Quand les unitaires menacent la majorité du SNES, en 1966, celle-ci réagit en chargeant quatre permanents des affaires personnelles, qu'Unité et Action accuse de court-circuiter ses secrétaires de catégorie<sup>66</sup>.

### C- Le problème de la rotation des cadres et des décharges de service

Les unitaires aiment critiquer le rôle jugé excessif des directions dans le syndicalisme enseignant : « *Ce qui fait la force d'un syndicat, ce n'est pas son état-major, c'est l'activité de tous ses membres.* Bien loin de résoudre nos difficultés actuelles en bureaucratisant le Syndicat national et en se méfiant des jeunes, il convient, au contraire, de faire confiance aux forces nouvelles, aux forces montantes qui représentent l'avenir. »<sup>67</sup> Georges Buvat, militant du Puy-de-Dôme exprime son intention de « répartir les tâches syndicales entre les élus », de « contrôler le Secrétaire Général » et « les membres du bureau »<sup>68</sup>. En tant que minorité, les unitaires pourraient donner l'exemple d'une autre manière de diriger, en évitant de concentrer le pouvoir en quelques mains. Or ce discours exprime surtout la position oppositionnelle du

---

<sup>63</sup> 42 J 133/136, schéma indicatif de Grandemange pour les AG de sous-sections des Bouches-du-Rhône, 1964.

<sup>64</sup> Notamment d'Officier de l'Académie et d'Officier de l'Instruction Publique. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 52 / 53.

<sup>65</sup> US n° 56, 20 décembre 1949.

<sup>66</sup> Circulaire Drubay - Camy-Peyret, Unité et Action SNES, 27 octobre 1966.

<sup>67</sup> Souligné dans le texte. Appel unitaire. EL n° 21, 4 mars 1948.

<sup>68</sup> SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel, n° 19, décembre 1945-janvier 1946.

courant, et garde une dimension incantatoire. En effet, le groupe dirigeant du courant reste restreint et stable. La remarque de Yann Maury sur la direction du SNES garde sa validité pour notre période : il constate « l'incamovibilité, la pérennité, au sein du SNES, des groupes "d'experts", des élites syndicales techniciennes. Parmi l'équipe dirigeante Unité et Action du SNES ayant investi l'appareil SNES depuis 1966, nous devons noter la permanence d'un état-major syndical rigide. Depuis près de quinze ans, l'on retrouve les mêmes noms à la tête du SNES »<sup>69</sup>. Si le courant ne combat pas l'idée de rotation des cadres, il ne la promeut guère en pratique.

Pénétrer dans le cercle fermé de la direction unitaire demande des années de formation syndicale et un parcours militant balisé. Au poids des responsabilités locales dans ce cursus, il faut ajouter la quasi-absence de gratifications pécuniaires. Jean Petite n'obtient « sa première décharge de permanent qu'en 1967, avec ses responsabilités nationales. »<sup>70</sup> André Drubay enseigne à Saint-Germain-en-Laye jusqu'à la retraite, avec quatre années d'interruption seulement quand il devient secrétaire général du SNES<sup>71</sup>. Ils doivent donc chercher d'autres motivations pour leur labeur. Leur manque de postes rémunérés s'explique aisément par la pauvreté de l'appareil syndical enseignant de l'époque. Les unitaires ne critiquent pas le principe des permanents lui-même, ni ses effets sur les rapports entretenus avec les syndiqués<sup>72</sup>.

## **D- Développer la sociabilité enseignante**

La volonté unitaire d'augmenter l'implication des adhérents les pousse à accorder une grande attention aux formes de la sociabilité enseignante. L'unitaire Marcel Merville décrit les obstacles posés à l'intégration des nouveaux instituteurs au SNI :

« l'on ne se rend pas toujours compte que, pour de jeunes collègues, (...) les assemblées syndicales apparaissent peu accueillantes. Fort souvent, on ignore l'ABC des matières dont on va traiter ; la jeune normalienne sortante, avec bonne volonté, s'efforce de comprendre, sans trop y parvenir, les mystères des rapports moraux farcis d'initiales, et des discussions sibyllines sur le statut de l'enseignement. On persiste, puis on se décourage. Et l'on ne fera pas longtemps l'effort de venir une fois l'an à l'AG du chef-lieu... »

---

<sup>69</sup> MAURY Yann, *Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, op. cit. - p. 115.

<sup>70</sup> Entretien avec Jean Petite, le 13 janvier 1998.

<sup>71</sup> « Après ce secrétariat, mes fonctions dans la FIPESO faisaient que je n'avais qu'un service partiel. » Entretien avec André Drubay.

<sup>72</sup> Nous n'avons trouvé rien de comparable aux analyses d'Annie Kriegel sur la « ligne de démarcation spirituelle » qui oppose les permanents du PCF et le « monde profane », in *Les Communistes français*, op. cit. - p. 137.

Il promeut donc la Commission des jeunes pour faciliter cette « initiation » syndicale : « C'est là que naîtra la fraternité syndicale qui (...) maintiendra la cordialité des rapports entre syndiqués, l'esprit de camaraderie, l'assurance d'unité. »<sup>73</sup>

Les unitaires organisent donc eux aussi des réunions festives. Du temps de la FEN-CGT, Maurice Loi prépare des réunions des surveillants avec banquets et bals<sup>74</sup>. La section cégétiste scissionniste du Puy-de-Dôme tient une assemblée générale en juin 1949. Son bulletin compte 66 convives au repas et une centaine de présents le soir : « Notre bal s'est déroulé avec beaucoup d'entrain jusqu'à l'aube. »<sup>75</sup> Parmi les modes d'action des cégétistes en direction des normaliens qui effectuent leur service militaire, leur courrier interne juge certaines expériences « très intéressantes » : « Vin d'honneur au moment du départ — mandats pour les fêtes de l'année (région parisienne, Loiret, Marne) accompagnés de lettres. »<sup>76</sup> Ce type d'initiatives séparées disparaît avec la FEN-CGT.

Les unitaires continuent dans les sections qu'ils animent à respecter les coutumes socialisatrices du syndicalisme enseignant. La section des Bouches-du-Rhône organise une soirée pour le départ en retraite de l'un de ses militants, afin de récompenser son activité. Jean Buisson veut « organiser une manifestation de sympathie et de remerciements en faveur de notre bon camarade », car un « militant qui a eu des responsabilités dans l'organisation syndicale ne peut partir à la retraite sans recevoir, dans les meilleures conditions, le témoignage public et affectueux de ses amis. » Il prévoit « une salle assez grande où pourra être servi un apéritif », et veut inviter les enseignants de la sous-section, les notables du système éducatif et les dirigeants de la section<sup>77</sup>. Les organisateurs du congrès départemental de 1964 programment une coupure du déjeuner longue de deux heures et quart<sup>78</sup>. Le repas sert donc autant à se sustenter qu'à lier connaissance. Les dirigeants unitaires ne négligent pas leur devoir de solidarité. La sous-section d'Aix du SNI lance une souscription pour « faire des obsèques décentes à notre collègue Guy Gastaud, décédé à l'âge de 32 ans et qui se trouvait seul, sans famille pour lui rendre de dernier devoir. »<sup>79</sup> La section FEN-CGT du Puy-de-Dôme organise la traditionnelle dîme du bonheur<sup>80</sup>.

Dans l'ensemble, l'énumération de ces pratiques témoigne de l'attraction du modèle FEN

---

<sup>73</sup> EL n° 4, 23 octobre 1947.

<sup>74</sup> US n° 50, 25 février 1949.

<sup>75</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

<sup>76</sup> Courrier des Normaliens FEN-CGT, 1952.

<sup>77</sup> Un éloge est également prononcé au Congrès départemental, dont il préside la première séance, à titre symbolique. Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Buisson à Felizat, le 22 mai 1955.

<sup>78</sup> 42 J 21, SNI, note de Grandemange sur le déroulement du congrès départemental de 1964.

<sup>79</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, circulaire de la sous-section d'Aix, le 26 octobre 1956.

<sup>80</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).

subie par le courant.

### **III- LE COURANT ET LE MODÈLE FEN**

#### **A- La force des réalités structurelles du syndicalisme enseignant**

Selon Yves Poirmeur, par rapport à l'organisation mère, les tendances sont « soumises à sa logique de fonctionnement collectif et placées dans une position d'infériorité », « elles entretiennent des rapports osmotiques » avec cet ensemble, et leurs « rythmes » et « mode d'organisation » dépendent du sien. Il ajoute que « leurs discours sont imprégnés des valeurs et des thématiques dominantes du parti ou du syndicat et parcourus par un même implicite résultant de leurs intérêts communs et de leur identique inclusion dans la formation. »<sup>81</sup> Le courant unitaire se bat contre cette règle. Il ne cesse de se rebeller à la fois contre le modèle FEN et contre son système de structuration du débat interne, mais il ne réussit pas à échapper aux contraintes structurelles du syndicalisme enseignant et finit par s'y plier.

En effet, le courant unitaire échoue à modifier les règles du jeu, qui se durcissent à chacune de ses tentatives. Il maintient pourtant son discours anti-tendance pendant des décennies, car cet appareil conceptuel garde sa vocation de critique de la majorité de la FEN. Grâce à lui, le courant se dispense de définir le fonctionnement de la FEN comme démocratique et ne lui accorde donc pas le bénéfice d'un consensus sur un tel enjeu. Dès la fin des années cinquante, les unitaires constituent une structure de plus en plus forte, notamment à cause du rejet par la majorité de leurs propositions de codirection de la FEN. Le dirigeant communiste Léo Figuères estime à ce sujet, qu'au vu de « l'organisation interne de la FEN, il était impossible que les communistes ne se retrouvent pas » avec des partenaires et « que par conséquent dans les faits, » ils « constituent » une tendance. Il considère ce phénomène comme « spontané », émanant « inéluctablement des conditions de la vie interne de la Fédération de l'Education Nationale. »<sup>82</sup>

Or, le discours anti-tendances revêt depuis 1954 une fonction identitaire pour le courant unitaire. Le sacrifier au profit de la reconnaissance des pratiques réelles (elles-mêmes en évolution au fil du temps, le décalage ne devenant évident qu'à partir des années 1970, lors de

---

<sup>81</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 345.

<sup>82</sup> Interview de Léo Figuères par Gérard Alaphilippe et Laurent Frajerman.

la constitution de la tendance Unité et Action) ferait disparaître toute marge de manœuvre. Cependant, la gestion du groupe sur le long terme implique une régulation interne, et donc des structures appropriées, ne serait-ce que pour résoudre les conflits qui apparaissent. Le souci d'une vie démocratique s'oppose fondamentalement aux tentatives de disparition du courant, puisqu'il postule une organisation. Le manifeste fondateur d'Unité et Action, en 1971, dresse le constat d'échec de la stratégie Bouches-du-Rhône sur ce point : « Le poids des structures de la FEN, le refus obstiné de l'unité par ses dirigeants menaient à cette idée que, puisqu'il y avait courant de pensée, il fallait que celui-ci se donne les moyens d'un débat démocratique au plan national. » Ce texte résume le point d'équilibre atteint par le courant en s'autodéfinissant de la sorte : « Les militants unitaires qui se placent sur les positions d'un syndicalisme de classe et de masse, attachés à la réunification syndicale, défavorables au système des tendances que connaît la FEN, constituent un courant »<sup>83</sup>. Cependant, lorsque cette définition paraît, les critères objectifs que nous avons définis en introduction indiquent qu'Unité et Action constitue plus une tendance qu'un courant<sup>84</sup>...

La victoire des normes du syndicalisme enseignant apparaît aussi au détour d'un paradoxe : le refus des tendances au nom de l'action de terrain se transforme en un débat théorique typique du système des tendances. En 1948, Paul Delanoue alerte ses camarades : « Nous n'avions dans le passé d'autres ressources que de nous laisser aller à une opposition académique ; et les belles joutes oratoires de nos congrès ne modifiaient en rien la situation. »<sup>85</sup> L'existence de la FEN-CGT permet de dépasser cette contradiction, en engageant des actions concrètes. Mais le problème se repose dès que le syndicalisme autonome occupe à nouveau la première place dans la stratégie cégétiste. En 1952, Louis Guilbert pressent ce risque, il se félicite qu'un débat se soit engagé avec Adrien Lavergne, mais ajoute :

« Je souhaiterais cependant que la discussion ainsi engagée ne dévie pas en un autre débat académique tout aussi détaché de la réalité de notre lutte syndicale que l'est le vote traditionnel sur les diverses motions d'orientation des congrès précédents. (...) Si ma proposition visait à ce but [faire voter sur la question des motions], on serait en droit d'estimer qu'elle n'apporte rien de bien neuf »<sup>86</sup>.

Malgré sa mise en garde, ce phénomène de discussion abstraite sur les tendances se déroule. Grâce à lui, le chercheur dispose de la panoplie complète des arguments disponibles sur la question de la démocratie syndicale. Cela sert d'argument à la majorité pour modifier

---

<sup>83</sup> Unité et Action, *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, op. cit. – pp. 90 et 5.

<sup>84</sup> Dans les années 1970, Unité et Action se dote d'un manifeste, d'une revue, d'une trésorerie et d'une direction reconnue à tous les niveaux syndicaux. Pour nous, une tendance se signale par son degré d'organisation.

<sup>85</sup> Archives Delanoue (FEN-CGT), *Unité et Action*, n° 1, juillet 1948.



les statuts en liant le vote sur l'orientation et l'élection des directions : « depuis deux ans consécutifs », le Congrès « est appelé à trancher le problème de l'élection des représentants des sections départementales à la CA fédérale et, ce faisant, perd un temps précieux, qui serait mieux employé à la discussion de l'ordre du jour »<sup>87</sup>. Une fois connu le refus majoritaire de modifier son système des tendances, les relances régulières de la discussion sur ce sujet perdent logiquement tout caractère concret. S'appuyant sur la situation paradoxale du courant unitaire, le majoritaire Charles Martial réplique en 1960 à l'unitaire Hélène Dazy :

« Affirmer que l'existence des tendances syndicales, leur libre confrontation au sein des syndicats puis leur soumission aux décisions démocratiquement prises transformeraient nos assemblées en “clubs du faubourg” où rien de solide ne pourrait se faire, c'est nier la valeur même du travail qu'accomplissent, au sein de la FEN, tous les militants de la tendance cégétiste et une discussion comme celle-ci prouve, par elle-même, que ce n'est pas exact. (...) Je n'insiste d'ailleurs pas sur l'inanité de cette première accusation parce que son évidence découle de la vie même de notre organisation. »<sup>88</sup>

## **B- L'assentiment global à l'idéologie républicaine-laïque**

Jacques Girault remarque que le courant unitaire « partage avec les “autonomes” de nombreuses valeurs : républicanisme laïque »<sup>89</sup>. Effectivement, l'idéologie républicaine-laïque véhiculée par la FEN recueille globalement l'assentiment du courant. Celui-ci défend des valeurs patriotiques, notamment lors du débat de 1947 sur la formation prémilitaire, grâce à laquelle Labrunie projette, « en s'appuyant sur le corps des instituteurs, de plonger les couches successives de jeunes gens dans un *bain républicain* », dans le but « de faire de l'adolescent un bon républicain, un bon Français, un bon producteur, un homme de progrès, un esprit libre. »<sup>90</sup> Les références en ce sens datent surtout de la période d'après-guerre, par exemple Paul Delanoue écrit en 1944 : « Ce qui nous unissait tous hier, c'était le sens de l'intérêt national (...). Dans une école nationale, c'est encore cette conception du véritable patriotisme français qui peut s'imposer au-dessus de toutes les divergences en matière de conceptions philosophiques, ou religieuses du monde. »<sup>91</sup> Par la suite, une certaine indifférence prévaut, reflet de l'absence de guerre.

---

<sup>86</sup> EP n° 2, novembre 1952.

<sup>87</sup> Motion Margailan. EP n° 3, décembre 1954.

<sup>88</sup> EP n° 5, février 1960.

<sup>89</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 180.

<sup>90</sup> EL n° 13, 20 avril 1947.

Dans la période FEN-CGT, qui coïncide avec la guerre froide, le courant semble privilégier à nouveau une analyse de classe. Clauzet souhaite que le SNI déclare « clairement » que les instituteurs ont devant eux « un “état de classe” et qu’il dépend essentiellement » d’eux et de leur « action inséparable de celle de la classe ouvrière de sauver [leur] école et de faire aboutir la revalorisation »<sup>92</sup>. Ce type de raisonnement ne disparaît jamais de l’idéologie unitaire, mais il s’estompe devant le républicanisme des instituteurs. Ainsi, en 1949, un militant propose à Delanoue « un titre qui plaise » pour le projet de revue pédagogique de la FEN-CGT, « par exemple : *L’Ecole Laïque et Républicaine...* »<sup>93</sup>

Le mouvement révolutionnaire français défend classiquement la République, au prix d’une distinction entre la République réactionnaire instaurée à partir de 1870 et l’idéal de la Révolution Française. Avec l’émergence du gaullisme, les unitaires se rallient purement à la république existante et menacée, conformément à la mentalité enseignante. La motion Bouches-du-Rhône de 1955 évoque les enseignants « soucieux de la défense immédiate de leurs intérêts corporatifs, de la défense de l’enseignement laïque et des principes républicains constitutionnels »<sup>94</sup>, dans un triptyque qui indique bien les priorités du courant. En 1959 encore, loin du discours révolutionnaire, la motion Bouches-du-Rhône délivre une définition particulièrement vague, réformiste, de la société idéale : elle « déclare son attachement aux libertés démocratiques, à une République sans cesse plus juste et plus humaine, avançant chaque jour sur la voie du progrès social, économique et culturel »<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> EL n° 5, 25 décembre 1944.

<sup>92</sup> BFI, n° 7, mai 1951.

<sup>93</sup> Archives FERC-CGT, carton n° 2, lettre de Pinel à Delanoue, le 27 avril 1949.

<sup>94</sup> EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>95</sup> Dans une perspective révolutionnaire, le progrès est conditionné au changement de société, et ne se produit pas « chaque jour ». EP n° 7, août-septembre 1959.

## C- Des syndicalistes pragmatiques

Yves Poirmeur oppose le « mode épique en vogue dans les discours des tendances minoritaires » au « mode réaliste » et au « souci de la bonne gestion dans celui des tendances majoritaires qui accomplissent toujours un travail efficace, responsable, réaliste. »<sup>96</sup> Son analyse s'appuie sur l'exemple de la FEN des années 1970, dans laquelle il classe Unité et Action comme une tendance majoritaire, puisqu'elle dirige de grands syndicats de la FEN. Pourtant, le courant unitaire tenait le même discours dans les années 1950. Il se comporte comme un courant potentiellement majoritaire. Dans sa conception, le fait syndical exige un grand pragmatisme, par son souci d'obtenir des résultats tangibles. La section des Bouches-du-Rhône se prévaut d'un « idéal concrétisé par l'action, c'est-à-dire le sens des réalités qu'oblige l'action »<sup>97</sup>. Sa motion inclut ce pragmatisme dans « les pures traditions du syndicalisme »<sup>98</sup>. Marcel Bonin, l'avocat constant de cette idée dans le courant, insiste sur le besoin d'investir « le terrain syndical, corporatif, par la défense permanente des besoins quotidiens de la profession et de l'école » et évoque un « travail syndical peu éclatant, lent et de patience »<sup>99</sup>.

Les unitaires invoquent régulièrement leur réalisme, sans doute aussi pour combattre la tentation de la critique gratuite. Le bulletin intérieur de la FEN-CGT demande aux instituteurs cégétistes de « participer avec un esprit constructif à la rédaction d'un manifeste qui présentera les candidats de la section. Le Manifeste doit se dégager de la phraséologie et avoir un contenu positif. »<sup>100</sup> Ceci correspond à l'observation de Stéphane Sirot, à partir de l'étude des grèves ouvrières dans l'entre-deux-guerres : « dans la pratique, les syndicalistes unitaires étaient somme toute plutôt pragmatiques, soucieux de la réalité des rapports de forces et peu enclins à la pure et simple gymnastique révolutionnaire »<sup>101</sup>, ils ne s'adonnent pas à la surenchère permanente. Leur réalisme les conduit à entériner la participation à la gestion, Paul Delanoue proclame que « le mouvement ouvrier prend conscience de sa force, où il s'avère comme le constructeur et l'organisateur en face des défaillances des anciennes "élites", nous avons le devoir d'apparaître comme des constructeurs, en même temps que nous revendiquons. »<sup>102</sup> Les unitaires peuvent même à l'occasion disputer le terrain du réalisme, comme la motion Bouches-du-Rhône de 1955 qui affirme que « le Congrès de la FEN ne peut

---

<sup>96</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 327.

<sup>97</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 21, SNI, brouillon du rapport moral départemental, congrès de 1964.

<sup>98</sup> EP n° 8, août-septembre 1957.

<sup>99</sup> Archives Bonin, IRHSES, lettre du 5 décembre 1954 à un dirigeant du PCF.

<sup>100</sup> BFI, n° 5, mars 1952.

<sup>101</sup> SIROT Stéphane, « Syndicalisme et grèves ouvrières à Paris de l'après-guerre au Front populaire : vers la fonctionnalisation de la grève », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 66, 1997 - p. 112.

se complaire dans l'immobilisme ou se perdre dans l'utopie. »<sup>103</sup>

Ce tempérament pragmatique, allié au souci du rassemblement des syndiqués ne correspond pas au profil d'une tendance minoritaire. Le courant l'affiche contre vents et marées, dans les périodes les plus tendues, pour prouver sa capacité à diriger efficacement les syndicats enseignants, à devenir majoritaire.

## D- La tentation de la contre-FEN

Symétriquement, peut-on déceler dans le courant unitaire la tentation de s'ériger en contre-FEN ? Cette expression, employée en 1992 par la majorité, sert à justifier l'exclusion du SNES et du SNEP, procédure qui aboutit à la création de la FSU. Dès 1973, ce risque est dénoncé par la majorité. Robert Chéramy évoque « la tentation de coordonner plus étroitement » entre les syndicats à majorité Unité et Action « leur action corporative (...). On voit ainsi se dessiner parfois les contours » d'une « "FEN Unité et Action" qui, au sein de la FEN conduirait sa propre politique. »<sup>104</sup> Notons que la première scission confédérale, en 1921, fut légitimée par l'expression publique des divergences internes, le refus d'appliquer les décisions. La résolution du congrès de 1920 de la CGT affirme :

« L'action des minorités peut s'exercer au sein de l'organisation, des assemblées régulières, des congrès. Elle ne peut être tolérée, lorsqu'elle prend un caractère d'opposition publique aux décisions régulièrement prises par les majorités. »<sup>105</sup>

Le courant unitaire ne détient pas dans les années cinquante les outils d'une telle politique. Il dirige trop peu de sections départementales et de syndicats nationaux pour constituer un rassemblement crédible de structures de la FEN. Cependant, il n'accepte pas toujours la discipline syndicale. Dès 1954, Jean Buisson s'enquiert de « l'état d'esprit » des sections du SNI à propos de l'idée d'une grève, lancée par le SNES et combattue par la direction du SNI. Il demande à ses correspondants unitaires : « Serait-il possible d'envisager dans ta section que ne soit pas rompue la solidarité d'action des Enseignants ? Serait-il possible d'obtenir que les Instituteurs de ton département participent à la grève projetée de 48 heures ? »<sup>106</sup> Tant que l'influence unitaire reste réduite, la majorité se soucie peu de ces initiatives, peu nombreuses. Mais les succès enregistrés par le courant à la fin des années soixante et sa constitution en tendance Unité et Action modifient le paysage.

---

<sup>102</sup> EL n° 5, 25 novembre 1946.

<sup>103</sup> EP n° 9, août-septembre 1955.

<sup>104</sup> Pour contrer cette attitude, le congrès fédéral vote en 1973 un manifeste, qui pose les limites à ne pas franchir. CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, op. cit. - p. 151.

<sup>105</sup> Cité par LABI Maurice, *La grande division des travailleurs*, op. cit. - p. 204.

<sup>106</sup> Archives Bouches-du-Rhône. 42 J 52 / 53, lettre de Jean Buisson, le 5 février 1954.

## CONCLUSION

Finalement, les unitaires privilégient leur insertion dans ce modèle FEN dont ils ont combattu certains aspects. Ils ne coupent pas le cordon ombilical qui les relie à cette forme de syndicalisme, dont ils se montrent fiers. A l'ouverture du congrès fédéral de 1947, Bonin proclame : « Nous, membres de l'enseignement, nous sommes en train de construire une forte fédération. »<sup>107</sup> Dès les années 1930, les précurseurs du courant unitaire ne s'opposent pas systématiquement à la ligne majoritaire<sup>108</sup>. Les dirigeants unitaires de la section de la Marne se considèrent en 1957 « comme des syndiqués à part entière, aussi soucieux que quiconque du prestige et du rayonnement de [leur] organisation, qui est pour [eux] la seule organisation représentative des enseignants. »<sup>109</sup> Hélène Dazy, avant de quitter ses fonctions syndicales en France, précise qu'elle « reste singulièrement attachée » au SNI<sup>110</sup>.

Comme les sections à direction autonome, la section unitaire des Bouches-du-Rhône préserve des traditions issues de l'amicalisme. Son secrétaire justifie la non-publication des votes par sous-section, car leurs secrétaires « semblent craindre, dans deux ou trois cas, que l'indication par la presse syndicale — inévitablement lue par les autorités municipales et administratives — du nombre des participants à telle réunion affaiblisse l'autorité et la représentativité du secrétaire de la sous-section qui a une action locale à mener. »<sup>111</sup> Le phénomène de la délégation de pouvoir à des dirigeants représentatifs, chargés de négocier avec les autorités, n'épargne donc pas le courant. Les propositions d'actions concrètes émises par Guilbert ne sortent guère du registre habituel du syndicalisme enseignant : il suggère par exemple de « voter des motions réclamant la réalisation immédiate du Cadre unique, motions qui seront envoyées aux parlementaires. »<sup>112</sup>

Un échange de lettres entre le cégétiste Pouilloux, secrétaire de la section SNI de la Vienne et la direction de la FEN, en 1949, illustre l'ambivalence de la position unitaire. Pouilloux constate à propos d'une grève : « L'enseignement chez les fonctionnaires est donc — et de beaucoup — celui où l'ordre a été le mieux suivi. Je dois te dire que les cégétistes n'ont pas

---

<sup>107</sup> Congrès FEN de 1947, 15 mai 1947, matin - pp. 8-9.

<sup>108</sup> « La grande caractéristique reste donc un large appui aux analyses du bureau national ». GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale*, op. cit. - p. 199.

<sup>109</sup> 3 BB 115, lettre du secrétariat de la section de la Marne à Lauré, le 14 mars 1957.

<sup>110</sup> 3 BB 115, lettre de Dazy à la FEN, le 24 août 1962.

<sup>111</sup> 42 J 133/136, lettre de Briand à Mme Rouy, le 26 novembre 1956.

<sup>112</sup> BN du 19 novembre 1949. US n° 56, 20 décembre 1949.

boudé à la besogne. »<sup>113</sup> Il revendique donc pour la tendance cégétiste une application zélée des consignes majoritaires, loin de l'apport présumé indispensable des ouvriers et fonctionnaires cégétistes aux luttes enseignantes. Lavergne répond : « Je sais que tous nos militants, y compris nos militants cégétistes, se sont dépensés sans compter pour assurer le succès du mouvement. Qu'il me soit permis de les remercier tous. Par contre, pour les fonctionnaires autres que ceux de l'enseignement, la grève se solde par un échec. Cette constatation est la démonstration que la FEN, qui a su, et pu conserver son unité, reste une organisation à laquelle on fait confiance. »<sup>114</sup> Une fois admis ce constat, les cégétistes renoncent à l'idée de concurrencer réellement la FEN et privilégient une action de l'intérieur.

Avec leur stratégie des motions Bouches-du-Rhône, les unitaires reconnaissent que la FEN autonome constitue l'horizon indépassable du courant unitaire. Yves Poirmeur remarque d'une manière générale que « le syndicat est le pôle attractif fondamental pour la tendance », il « canalise et ordonne les énergies militantes mises au service de la tendance par le rituel fondamental qui conduit au pouvoir : l'élection. »<sup>115</sup> Sa stratégie de travail interne pousse le courant à reconnaître les cadres qui structurent le syndicalisme enseignant, à s'accommoder du modèle FEN. Les préoccupations communes l'emportent sur les divergences. Ainsi en 1965, le secrétaire de la section SNI des Bouches-du-Rhône s'inquiète de la « propagande faite par le syndicat national des collègues (SNC) qui s'appuie sur les difficultés et inquiétudes de nos camarades de CEG mais surtout de CES. » Il requiert la présence d'une dirigeante nationale du SNI, Jeanne Lordon à une journée départementale des CEG, car sa participation « est susceptible d'aider [leur] action et d'attirer un grand nombre de maîtres et professeurs. »<sup>116</sup>

Les unitaires conservent en pratique l'élément le plus contesté du modèle FEN : sa conception de la vie interne. Yann Maury constate qu'après 1967, la « direction Unité et Action du SNES n'a pas fait preuve d'une imagination débridée pour concevoir ses structures administratives », car elle conserve « rigoureusement les mêmes structures syndicales que celles adoptées par l'ancienne direction Unité Indépendance et Démocratie du SNES. »<sup>117</sup> Les statuts des syndicats nationaux peuvent refuser le fonctionnement en tendance, comme le prouve le cas du SNETAA. Les unitaires ont estimé secondaire l'application de leur programme en matière de fonctionnement interne.

L'identité du courant n'est pas incertaine, mais flexible. Sa position dominée dans le

---

<sup>113</sup> 1 BB 13. Lettre de Pouilloux, à Maunoury, 25 novembre 1949.

<sup>114</sup> 1 BB 13. Lettre de Lavergne à Pouilloux, 9 décembre 1949.

<sup>115</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 385.

<sup>116</sup> Archives Bouches-du-Rhône, 42 J 133/136, lettre de Grandemange à Desvalois, 15 décembre 1965.

<sup>117</sup> MAURY Yann, *Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, op. cit. - p. 85.

syndicalisme enseignant le conduit à des expériences diverses pour trouver sa voie. Il en résulte une certaine souplesse. Finalement, pour assurer leur implantation dans le milieu enseignant, les unitaires s'insèrent dans le modèle FEN. Cette insertion ne signifie pas l'abandon de toute velléité polémique de la part du courant, qui signerait alors son arrêt de mort, mais un déplacement de registre. Le courant unitaire pratique à partir de 1954 une critique interne du modèle FEN, dont il constitue une version musclée.

# **Conclusion**



Cette thèse se fixait pour objectif d'étudier la coexistence de la majorité et de la principale minorité dans la Fédération de l'Education Nationale, au cours d'une période fondatrice pour les traditions syndicales enseignantes, entre la Libération et les débuts de la Cinquième République. Ces deux courants représentent-ils des conceptions syndicales alternatives ? Peut-on au contraire envisager une contribution de la minorité à l'œuvre commune ? Bref, comment s'effectue leur interaction ?

Nous répondrons à ces questions en trois temps. Une fois analysés séparément, par la mise en exergue de l'essence propre du modèle FEN et du courant unitaire, nous présenterons leur interaction, dans ses deux dimensions. D'une part, les questions des tendances et de l'unité se situent en son cœur. D'autre part, l'interaction confronte la majorité et la principale minorité dans des rapports dont il faut retracer l'évolution.

## **I- MODÈLE FEN ET SOUPLESSE IDENTITAIRE DU COURANT UNITAIRE**

L'étude chronologique des rapports entre la majorité et le courant unitaire aboutit à la détermination de traits pérennes, qui nous ont permis de construire deux idéaltypes : le modèle FEN et la souplesse identitaire du courant unitaire.

### **A- Le modèle FEN**

L'idéaltype du modèle FEN combine plusieurs éléments.

Autonome, la FEN réalise la synthèse entre les traditions des syndicats et des associations professionnelles, résultant compte de l'appartenance des enseignants aux classes moyennes. Son syndicalisme s'inscrit pleinement dans les traditions du syndicalisme des fonctionnaires. La FEN écarte le risque que cette autonomie apparaisse comme une position de repli corporatiste par son rôle de médiatrice intersyndicale. Elle refuse de boycotter la CGT, dont se sent proche le courant unitaire, l'une de ses tendances, reconnues officiellement par son système de fonctionnement interne. La FEN préserve tout de même des relations correctes avec la CGT-FO, avec laquelle elle partage une histoire commune. Elle se soumet à un compromis avec ces confédérations en se cantonnant au monde enseignant, pour prix du respect de son unité. Par contre, elle adopte un comportement dominateur dans ce secteur et tient à un monopole de représentation, écorné par la présence du SGEN-CFTC. Elle tolère

d'autant moins le SGEN que son laïcisme l'amène à refuser toute coopération avec le syndicalisme chrétien.

La FEN constitue un partenaire modéré et écouté des gouvernements successifs et de l'administration de l'Education nationale. Elle privilégie la négociation à l'affrontement. Les grèves qu'elle organise presque tous les ans témoignent de son caractère syndical, tout en ne durant pas plus de deux jours. Les expérimentations dans ce domaine ne portent pas sur une radicalisation des mouvements, mais sur les grèves d'examen. Les actions enseignantes, loin de correspondre à des explosions de colère, servent de démonstrations de force à son syndicalisme, incluses dans un calendrier de négociation. Outre des revendications principielles guidant son action quotidienne, le syndicalisme enseignant formule des revendications pragmatiques, calibrées en fonction des normes du système administratif. Il intègre pleinement la logique bureaucratique et méritocratique, en concordance avec le soutien à l'ordre scolaire : le diplôme fonde la place dans l'échelle des statuts. La FEN coopère avec l'Etat employeur dans la gestion du système éducatif public. Cette symbiose s'appuie sur une connivence laïque avec la haute administration et se lit dans l'homologie entre les structures syndicales et administratives. Leur collaboration offre à l'administration une régulation des relations sociales et garantit à la FEN l'exercice d'une fonction réparatrice, qui assure son pouvoir sur le personnel. Dominée dans cette relation, la FEN veille néanmoins à se faire respecter.

Ce rôle de la puissance publique dans la satisfaction des revendications explique l'investissement politique du syndicalisme enseignant, conforme aux traditions militantes des fonctionnaires. La majorité de la FEN assume un positionnement politique réformiste, comme partenaire de la gauche non communiste. Dotés d'un univers de référence socialiste-républicain, les directions de la FEN et surtout du SNI entretiennent des relations étroites avec les formes partidaires du socialisme français (SFIO, et PSA). Ces relations se déroulent sur un pied d'égalité, le syndicalisme enseignant affirme son autonomie politique. Il défend par exemple le neutralisme face aux deux blocs mondiaux, ou s'érige en obstacle à l'alliance entre la SFIO et le MRP, au nom de la laïcité.

Organisation de masse, la FEN syndique l'écrasante majorité de la profession, grâce à son rôle de représentation des identités professionnelles. Ses syndicats nationaux jouent un rôle prégnant dans la construction et dans la pérennisation des identités collectives. Ils en promeuvent certaines (les professions) et en combattent d'autres (les catégories). L'homogénéisation des professions assure aux syndicats des réflexes solidaires. Le souci de défendre l'ordre d'enseignement dont relève la profession représentée guide leur action pédagogique. Le bureau fédéral, véritable tribunal revendicatif, arbitre entre les demandes des

syndicats, au nom de l'intérêt général des enseignants. Syndicat à bases multiples (mutuelles, associations diverses), la FEN tire aussi sa puissance de la fourniture de services aux adhérents. Cette para-administration conforte la majorité fédérale en lui procurant des opportunités de carrières postsyndicales.

La vision habituelle de la FEN reste unifiante, calquée sur les mœurs du SNI, syndicat qui lui fournit la grande majorité de ses adhérents. Pourtant, la FEN abrite plusieurs formes de vie syndicale, qui correspondent à des professions différentes. Ces formes établissent des rapports dialectiques différents entre la profession et l'appareil syndical. Une typologie permet d'en rendre compte. Dans le type du SNI, le syndicat dispose d'une structure unique, il exerce son hégémonie sur un milieu professionnel uni, en confortant l'unité du corps par son action homogénéisante. Le SNI combat les revendications catégorielles, comme celles des professeurs de cours complémentaires. Le SNES représente un type antagonique. Le syndicat se contente d'une majorité aux élections qu'il compense par le recours à des médiations (associations disciplinaires, par statuts). Son activité entérine la segmentation du milieu, d'autant qu'il est divisé en catégories. Le troisième type correspond au cas des microsindicats qui donnent une visibilité à une profession petite et cohérente, sans qu'un appareil se distingue de la base. Le SNET incarne enfin un quatrième type, en exerçant une influence hégémonique sur un milieu pluriel. Le pacte fédéral qui soude les syndicats nationaux reste fragile, à cause des heurts entre les types d'appareils et de la domination du SNI sur la Fédération. Les microsindicats, dépendants de la Fédération, constituent en règle générale un point d'appui à son activité.

## **B- Un modèle qui se fige**

A l'orée des années 1960, la FEN se situe à son apogée, notamment en terme d'influence sociale. Cette quasi-confédération prouve sa capacité de mobilisation du milieu qu'elle syndique et d'intervention dans le débat politique national au cours d'une série d'initiatives. Avec l'appel *Pour un mouvement syndical uni et démocratique* (PUMSUD) de 1957, le SNI et la FEN se présentent en modèle de syndicat, auquel la réunification confédérale espérée doit se conformer. N'ont-ils pas préservé leur unité ? Le SNI et la FEN rassemblent à cette occasion des réseaux patiemment mis en place depuis la scission confédérale : une partie de la constellation de syndicats autonomes de la fonction publique (FGAF), certains secteurs de la CGT, une minorité de Force Ouvrière (Fédération des Travaux Publics), et sur le plan politique, une mouvance réunissant des socialistes de gauche et des trostkistes lambertistes. Si l'appel n'aboutit ni à la réunification souhaitée, ni à une recomposition syndicale, il prouve

que l'influence de la FEN ne se restreint pas au champ étroit de l'enseignement public.

Une deuxième initiative démontre que la base de la FEN partage les valeurs politiques de sa direction : lors de l'arrivée au pouvoir de De Gaulle, les enseignants suivent massivement l'ordre de grève du 30 mai 1958, seule corporation à défendre la IV<sup>e</sup> république. Dans le même ordre d'idées, le SNI et la FEN prennent une part capitale au puissant rassemblement laïque de 1959-1960 contre la loi Debré, initié par le Comité National d'Action Laïque. Déjà, l'intervention du CNAL dans la campagne des élections législatives de 1956 montrait son rôle d'outil politique, et l'influence sur l'opinion publique que le thème de la laïcité confère à la FEN.

Cependant, l'apogée ne dure pas. Bertrand Geay remarque que les caractéristiques du corps des instituteurs issues de la III<sup>e</sup> république se troublent à partir des années 1960, or, « du côté du groupe lui-même, la culture politique perpétuée par les représentants de la profession n'a enregistré que des changements mineurs »<sup>1</sup>. Ce paradoxe s'enracine dans les années cinquante, marquées par un certain immobilisme de la FEN, à la grande différence des années qui suivent la Libération, période de bouillonnement créateur. Entre 1944 et 1949, le syndicalisme enseignant choisit la posture de l'autonomie vis-à-vis des confédérations ouvrières, prend l'habitude de lancer des grèves très suivies, crée la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) et le CNAL avec la participation de la Ligue de l'Enseignement, et enfin adopte un système unique de fonctionnement interne, par le truchement de l'officialisation des tendances. Une fois le modèle FEN solidement établi, les autonomes ne perçoivent guère la nécessité de renouveler leurs représentations et leurs pratiques. Au cours des années cinquante, ils confortent leur action en suivant le sillon tracé précédemment. Les initiatives syndicales ne sortent pas de ce cadre, et perdent peu à peu la force propulsive conférée par les innovations précédentes. Les autonomes paraissent aveuglés par l'apogée de leur modèle.

L'exemple de la laïcité montre pourtant qu'ils se confrontent à des difficultés nouvelles. L'acceptation par l'Eglise de la sécularisation de la société, la division de la gauche et l'abandon des positions laïques par une partie des radicaux entraînent les victoires successives des tenants de l'école privée, malgré les mobilisations récurrentes du CNAL. Le SNI ne parvient pas à se défaire de son laïcisme étroit et à chercher de nouvelles alliances, comme l'y invite le courant unitaire. Il le paie d'une inadaptation croissante aux attentes des parents d'élèves, que masque provisoirement le succès de la pétition laïque de 1960.

Ces démonstrations de force conduisent d'ailleurs les adversaires de la FEN à remettre en cause certaines bases de sa puissance. A partir de 1960, dans le cadre du renforcement du pouvoir d'Etat, le général de Gaulle conteste le partenariat que le syndicalisme enseignant

---

<sup>1</sup> GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs, op. cit.* - p. 88.

entretient avec le ministère de l'Éducation nationale depuis les années 1920. Le lobbying parlementaire, dans lequel la FEN excellait, devient également moins important, pour des raisons constitutionnelles. Elle perd donc une partie de l'influence qu'elle exerce sur la gestion du système éducatif et assiste en position impuissante aux réformes gaulliennes.

Cette impuissance nouvelle provient aussi de l'évolution du système éducatif depuis la Libération. La massification et l'unification du système rendent caduc le consensus scolaire qui fondait les représentations syndicales : « la synthèse républicaine », issue de la Troisième République<sup>2</sup>. L'implantation récente de la FEN dans l'enseignement secondaire (le SNES apparaît à la Libération) lui accorde une position monopolistique dans l'enseignement public. Les principaux dirigeants du SNI, du SNES et du SNET appartiennent au courant autonome, partagent des valeurs communes (la démocratisation de l'enseignement, en règle générale le soutien au plan Langevin-Wallon) et se rencontrent toutes les semaines dans le cadre du bureau fédéral. Ces conditions favorables et les nombreux efforts des secrétaires généraux successifs de la FEN ne débouchent pas sur un consensus interne qu'elle aurait pu proposer au pouvoir politique. En effet, la divergence entre les cultures professionnelles des instituteurs et des professeurs se manifeste dans la FEN. Elle se contente de modérer les antagonismes et de favoriser des compromis ponctuels.

P. Favre considère que le concept de « modèle » implique qu'il « résiste aux variations conjoncturelles. »<sup>3</sup> Cette définition correspond donc nettement au cas de la FEN, dont le modèle finit par se figer. De nouvelles aspirations, sous-jacentes dans les années 1960, s'imposent dans le corps enseignant à partir de mai 1968. Leur émergence fragilise aussi la FEN. La critique libertaire des appareils bureaucratiques la touche de plein fouet. Elle apparaît peu sensible à la volonté de modernisation pédagogique. De plus, une organisation dirigée par des hommes pour représenter un milieu majoritairement féminin peine obligatoirement à se présenter comme féministe. Enfin, la nouvelle sensibilité révolutionnaire s'oppose au réformisme tranquille de la majorité. La percée du SGEN-CFTC dans les élections professionnelles, et le changement de majorité du SNES en 1967, au profit du courant unitaire, constituent également des signes de l'inadéquation croissante du modèle FEN aux évolutions du corps enseignant.

A l'identité rigide de la majorité de la FEN, renforcée par les succès syndicaux, répond la souplesse identitaire de la principale minorité.

### **C- La souplesse identitaire du courant unitaire**

---

<sup>2</sup> AUBERT Véronique et alii, *La forteresse enseignante*, *op. cit.* - p. 190.

<sup>3</sup> FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses », *op. cit.* - p. 466.

Entre 1948 et 1959, le courant unitaire dirige peu de structures syndicales. Le grand nombre de ses militants contraste avec une influence électorale qui ne dépasse pas le quart des voix. En 1959 encore, il n'anime que huit sections départementales de la FEN, et aucun syndicat national important<sup>4</sup>. Cette faiblesse accentue les contradictions du courant, perpétuellement tiraillé entre adhésion au modèle FEN et dissidence, entre alignement et affirmation de soi. Quelques traits pérennes émergent de l'étude de son comportement.

Sur le plan revendicatif, le courant s'inscrit pleinement dans la tradition syndicale enseignante, en reconnaissant l'importance des identités professionnelles. Il agit donc comme un courant potentiellement majoritaire, apte à diriger les syndicats enseignants sans bouleverser leur fonctionnement. Il ne cherche pas à inclure son action dans le cadre plus général de la classe ouvrière et peut même promouvoir des revendications particularistes par rapport aux autres fonctionnaires, comme le reclassement, si elles mobilisent les enseignants. Sa boussole reste les possibilités d'action collective. Dans ce but, il promeut une conception volontariste du syndicalisme, qui doit entraîner le personnel dans des actions plus dures qu'imaginées, grâce à la dynamique créée par le mouvement. Les méthodes des unitaires apparaissent moins délégataires que celles de la majorité, mais elles se heurtent à la force d'inertie des adhérents, que les unitaires rêvent de transformer en militants.

Les pratiques militantes du courant se conforment au schéma administratif, routinier du syndicalisme enseignant. A l'intérieur de ce cadre, les unitaires innovent, par leur désir de lutte, leur souci de l'unité d'action de tous les syndicats. Ils ne veulent pas apparaître comme des opposants systématiques et présentent toujours leurs critiques comme des contributions constructives, émises par des militants particulièrement soucieux de l'unité de la FEN.

Le courant se spécialise sur quelques créneaux délaissés, telle la question de la jeunesse, à laquelle il accorde la priorité. Il se distingue également par la plus forte proportion de femmes sur des listes de tendances, sans toutefois porter un discours féministe. Le courant s'arroge une sorte de monopole du pacifisme en relayant des campagnes telles que l'appel de Stockholm. Ce thème devient même un substitut à un discours directement politique, ou à une insistance sur la lutte de classes. Outre une lecture presque marxiste de la laïcité, sa spécificité idéologique se retrouve dans son anticolonialisme. Il dénonce d'une manière conséquente les méfaits de la colonisation française, dès la Libération. Par contre, il ne rallie l'idée d'indépendance des pays colonisés que sous la pression des événements.

L'idéaltype du courant unitaire combine donc plusieurs traits. Pragmatique, le courant s'adapte aux rapports de forces comme aux évolutions du milieu pour favoriser son

---

<sup>4</sup> Le cas du SNEsup apparaît complexe, puisqu'il ne vote pas régulièrement en faveur des motions unitaires.

implantation. Son identité subit des inflexions permanentes, sans provoquer de ruptures décisives. Dans ce sens, elle fait preuve d'une souplesse certaine. La culture militante du courant unitaire diffère partiellement de celle de la majorité de la FEN, mais il n'incarne pas un modèle syndical alternatif, une île révolutionnaire au milieu d'une mer réformatrice. Le courant unitaire constitue une version musclée du modèle FEN. Courant réellement syndical, il se caractérise, outre cette identité souple, par une matrice communiste.

## **D- L'appréhension des rapports PCF / syndicats**

Comment envisager le rapport du courant unitaire au communisme ? Les théories globalisantes ne rendent pas compte des variations de comportement. Nous ressentons à l'inverse le besoin d'historiciser l'analyse. On pourrait d'ailleurs renverser la perspective habituelle de traitement de cette question : une des forces du parti communiste provient de sa capacité à incarner un des courants les plus vivaces du syndicalisme français : le syndicalisme de lutte, de combat. Son implantation syndicale se nourrit de ce travail de reformulation de traditions préexistantes, issues dans notre cas de la Fédération unitaire de l'enseignement.

Le syndicalisme unitaire est parfaitement compatible avec cette idéologie, aucun thème ne peut rebuter les enseignants communistes, qui fournissent de nombreux cadres au courant. La culture militante du courant ne manque d'ailleurs pas de points communs avec celle du PCF. De plus, le courant unitaire vit une quête permanente d'équilibre entre les diverses sensibilités qui le composent, dont une sensibilité non membre du PCF. Souvent dénoncés par les majoritaires, ces militants non communistes n'appartiennent pas tous à la catégorie des compagnons de route. Ils rejoignent souvent le courant par rejet de l'anticommunisme. Mais en expliquant quelquefois l'existence du courant par leur volonté de travailler avec les communistes, ils placent de fait le PCF au cœur de l'identité du courant. Leur présence incite à plusieurs reprises les communistes à effacer les aspérités de leur discours. Un épisode apparaît comme un tournant vers l'affirmation de la spécificité des non communistes, notamment dans le SNES : lors du congrès fédéral de 1956, le soutien exprimé par Georges Fournial, tête de liste du courant, à l'intervention soviétique en Hongrie choque certains d'entre eux.

Le PCF, quant à lui, tente constamment de diriger les syndicats. D'autant qu'il se montre intéressé par le rôle politique autonome du syndicalisme enseignant et son originalité : la cohabitation avec des militants socialistes, dans une époque où la direction de la SFIO fuit tout contact. Cependant, Michel Hastings alerte sur le risque d'une vision uniforme : « Le communisme se donne souvent à voir comme un ensemble unifié, où les forces de cohésion

dominent les différences, les inégalités et les coupures qu'il porte en lui. Sa réalité est d'une autre nature. Ce qui se découvre, ce sont des communismes dans le communisme, souvent inégaux et parfois concurrents, soumis chacun à leur logique propre et à la logique de leurs relations mutuelles. »<sup>5</sup> L'appareil du parti connaît de nombreuses imperfections et ne dispose pas toujours des ressources nécessaires à l'application de ses volontés. D'une part, les archives du PCF ne contiennent pas de traces d'ingérence dans la vie de la FEN-CGT jusqu'en 1953. D'autre part, ses velléités aboutissent à plusieurs déconvenues : le refus de la FEN-CGT de se saborder, l'absence de discipline de vote en témoignent. De plus, comme le SNI concentre toute son attention, les militants des autres syndicats bénéficient d'une bien plus grande liberté.

Dans la pratique, la direction du parti délègue longtemps la gestion concrète du courant à quelques dirigeants qui jouissent de sa confiance. La plupart relèvent d'un type de communistes attachés au syndicalisme, soucieux de séparer les registres syndicaux et politiques. Des désaccords entre enseignants communistes s'expriment d'ailleurs durant toute notre période. Certains militants tirent peut-être la force de rester à la FEN du fait qu'ils n'investissent pas le syndicat du rôle de promotion de l'ensemble de leur idéologie. Le parti servirait de soupape. L'autonomie importante des syndicalistes communistes s'arrête cependant à partir d'un seuil d'importance politique, quand le parti exige le respect de sa discipline.

L'approche comparatiste enrichit l'étude de la gauche et du mouvement ouvrier, car les monographies organisationnelles distinguent mal les aspects spécifiques des aspects généraux. Or, l'ensemble des syndicats, associations et partis de gauche relèvent d'un même champ. Ils ne cessent d'agir en fonction les uns des autres, de piocher des idées et des comportements chez leurs concurrents. Déjà la transposition des outils forgés pour l'étude du communisme à celle du socialisme démontre sa fécondité heuristique<sup>6</sup>. Notre objet de recherche permet justement d'appréhender le choc de cultures différentes, à l'intérieur d'une même organisation.

---

<sup>5</sup> HASTINGS Michel, « Le communisme saisi par l'anthropologie », *Communisme*, n° 45-46, 1er trimestre 1996 - p. 103. Cette idée fournit également la trame de : DREYFUS Michel, GROppo Bruno, INGERFLOM Claudio, LEW Roland, PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, WOLIKOW Serge [sous la direction de], *Le siècle des communismes*, Paris, Ed de l'Atelier, 2000, 542 p.

<sup>6</sup> Cf SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, op. cit. et GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, op. cit.



## II- UNITÉ ET TENDANCES

L'unité et l'officialisation des tendances constituent deux aspects originaux du syndicalisme enseignant. Comment s'associent-ils ?

### A- Le courant unitaire : une clé de l'unité

Le courant unitaire détient la clé de l'unité, autant que la majorité, puisqu'il pouvait quitter la FEN et constituer un syndicat concurrent et crédible. Les majoritaires reconnaissent d'ailleurs cet effort lors du choix de l'autonomie<sup>7</sup>. La préservation de l'unité s'explique par une volonté partagée de concevoir un compromis viable à long terme<sup>8</sup>. Le courant unitaire s'incline donc en 1948 devant la décision de la majorité, et résiste par la suite à la tentation de la scission. Certes, la vigueur des affrontements qui suivent cette décision et l'activité séparée des enseignants cégétistes s'apparentent à une scission virtuelle, mais ils ne franchissent pas la ligne rouge.

Quel intérêt éprouve le courant à rester une minorité ? Dans le département du Puy-de-Dôme se déroule une scission cégétiste, les enseignants de la FEN-CGT refusent de s'affilier à la section SNI autonome. Ce cas exceptionnel prouve à la fois la réalité de la menace et le risque que le courant unitaire encourt de perdre alors une part de son influence. En effet, il conquiert sa place dans le syndicalisme enseignant à partir de la Libération. S'il connaît un essor à cette date, il manque encore en 1948 de légitimité et de cadres pour développer un syndicat conforme à ses ambitions. Les adhérents se montrent attachés prioritairement au syndicalisme enseignant, et se sentent moins concernés par les différents courants qui le traversent. Endosser la responsabilité de la scission à leurs yeux constitue donc une menace pour la minorité. Sa position n'est certes pas confortable, puisqu'il se résigne à un statut de spectateur, plus que d'acteur, mais la FEN lui offre un auditoire pour ses thèses. L'appel aux universitaires cégétistes lancé par la FEN-CGT justifie d'ailleurs le militantisme dans les syndicats autonomes par le besoin d'« éviter » la « dégénérescence » de leur activité : « Si nous nous replions sur nous-mêmes, entre nous, nous n'aurons plus personne à connaître, et notre ardeur militante court le risque de s'étioler »<sup>9</sup>. D'autre part, les militants unitaires

---

<sup>7</sup> Henri Aigueperse, secrétaire général du SNI, se félicite du résultat du congrès de 1948, marqué par la décision des unitaires de rester au SNI autonome : « C'est dans cette acceptation de la décision de l'immense majorité du congrès par des camarades ayant défendu jusqu'au bout, avec toute la vigueur dont ils sont capables, un point de vue opposé, que nous voyons le triomphe de la raison. » Éditorial. EL n°23, 31 mars 1948.

<sup>8</sup> Lauré préconise « des concessions mutuelles pour sauver l'unité de la FEN » et ajoute qu'« il s'agit surtout » des « cégétistes ». Congrès FEN de 1949, samedi 12 matin - pp. 55-56.

<sup>9</sup> *Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme*, n°4, 4ème trimestre 1949.

apprécie la puissance de la FEN comme un facteur positif, d'autant qu'elle accepte de travailler avec la CGT, contrairement à FO.

L'inclusion critique du courant unitaire dans les traditions du syndicalisme enseignant permet son unité durable.

## **B- Unité et modèle FEN**

L'unité constitue-t-elle le cœur du modèle FEN ? Une telle affirmation implique logiquement une place centrale pour la principale minorité dans ce modèle. Avant d'évaluer l'influence exercée par le courant unitaire sur les positions de la FEN, constatons qu'il a dû se plier à des traits fondamentaux du modèle FEN, notamment sa modération. On peut imaginer que la direction de la FEN appliquerait globalement une orientation similaire dans un cadre de pluralisme syndical. L'unité confère par contre à la FEN une originalité dans le paysage syndical français, que sa direction utilise avec bonheur. De plus, elle participe à la puissance de la centrale enseignante, qui lui permet de développer des services aux adhérents, justifiant en retour sa préservation.

Jeanne Siwek-Pouydesseau décrit un « subtil équilibre » entre syndicalistes « réformistes » et « contestataires », qui cumulaient « leurs gains respectifs : les uns faisaient monter la tension et les autres négociaient. »<sup>10</sup> Certes, les confédérations essaient d'occuper tout le champ syndical, mais sur la moyenne durée, elles agissent en tenant compte de l'attitude de leurs concurrents. Un mode de régulation par le partage des tâches est opératoire dans une configuration de pluralisme syndical. La FEN, à cause de sa situation de monopole, ne recourt guère à cette spécialisation fonctionnelle. Elle la pratique quelque peu en interne, avec ses tendances. Mais, la majorité de la FEN se prévaut auprès de ses interlocuteurs officiels de sa puissance et de sa capacité à canaliser le mécontentement des syndiqués. L'unité limite les phénomènes de compétition syndicale et renforce la crédibilité de l'appareil.

L'un des traits caractéristiques du modèle FEN, fruit de sa tradition syndicale, est conforté par son unité. La FEN dispose d'une culture du débat. Combien de publications émanant d'une organisation évoquent-elles autant de désaccords ? Les polémiques récurrentes portent autant sur les thèmes revendicatifs, l'action du syndicat, que sur des questions de portée plus générale. Ces joutes opposent des bretteurs talentueux, qui se saisissent de la moindre faille dans l'argumentation de l'adversaire. Ils connaissent parfaitement les tactiques de contournement de la discussion, de détournement vers un sujet moins gênant, de passage d'une question particulière à une valeur générale.

On explique souvent la faiblesse des syndicats par leur désunion, et inversement la puissance de la FEN par son unité. Pourtant, aujourd'hui la nouvelle donne syndicale dans l'enseignement incite à questionner la validité de cette idée : bien qu'affaiblies, deux organisations issues de la scission de 1992 de la FEN continuent de bénéficier de la « sursyndicalisation enseignante » (l'UNSA-Education et la FSU). Celle-ci ne peut plus s'expliquer uniquement comme la conséquence automatique de l'unité, mais aussi comme un effet de la structuration professionnelle du corps enseignant. Il faut envisager le syndicalisme à bases multiples, l'impact de la protection dont bénéficient les fonctionnaires, celui de la participation syndicale à la gestion du corps, bref, les particularités de la tradition syndicale enseignante. Si la division entraîne presque toujours un affaiblissement du syndicalisme, l'unité n'apparaît pas à l'inverse comme une condition impérative pour une forte syndicalisation<sup>11</sup>.

Loin de l'« unité superficielle » dénoncée par les enseignants favorables à FO<sup>12</sup>, l'unité de la FEN autonome dépasse les clivages de tendance. Malgré les fortes divergences internes, elle bénéficie en effet d'un socle syndical commun à toutes les tendances. Des pratiques comme la participation à la gestion se retrouvent dans toutes les sections départementales, quelle que soit l'orientation de leur direction. Les tendances se retrouvent autour de thèmes fédérateurs, comme la laïcité. Si le consensus n'apparaît jamais total, il assure néanmoins des actions unanimes et la cohésion de l'organisation. La désyndicalisation qui débute dans les années 1970 n'épargne d'ailleurs aucune tendance<sup>13</sup>. Les conflits entre courants passionnent surtout les militants, dont on peut estimer qu'ils ne font que cohabiter dans la FEN. Au contraire, les adhérents s'intéressent d'abord à l'action générale du syndicat. Leur attitude consolide l'unité de la FEN.

### **C- Le système des tendances est-il une condition de l'unité ?**

Nous ne validons pas l'idée communément admise, formulée par exemple par les auteurs de *La forteresse enseignante* : « L'autonomie décidée en 1948 se payait du prix de la structuration officielle de la Fédération en tendances »<sup>14</sup>. Certes, la liberté d'expression et d'organisation au sein de la FEN constitue une condition impérative du maintien de l'unité

---

<sup>10</sup> SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948, op. cit.* - p. 210.

<sup>11</sup> D'ailleurs, la désyndicalisation s'amorce dans un contexte d'unité de la FEN. On pourrait cependant rétorquer que la sursyndicalisation constitue une notion relative : le syndicalisme enseignant actuel bénéficie d'un taux de syndicalisation plus élevé que la moyenne, mais nettement inférieur à celui de la FEN des années cinquante.

<sup>12</sup> US n°50, 25 février 1949.

<sup>13</sup> GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale, op. cit.* - p. 186.

<sup>14</sup> AUBERT Véronique et alii, *La forteresse enseignante, op. cit.* - p. 70.

dans une période de profond antagonisme au sein du mouvement ouvrier français, qui retentit sur le syndicalisme enseignant. Les cégétistes réclament d'ailleurs vigoureusement l'application de la représentation proportionnelle à la FEN, conformément aux usages en vigueur dans le SNI depuis 1946. Pourtant, le système instauré lors de la crise de 1948 ne répond pas à leurs attentes, et constitue même une pomme de discorde supplémentaire dans le SNI. En effet, il poursuit un double but. Si d'un côté, il accorde à la principale minorité une liberté suffisante pour pallier le risque d'une scission, de l'autre, il organise l'isolement de ce courant, en le privant de responsabilités et de moyens d'action. Le compromis de 1948 ne porte d'ailleurs pas sur les tendances, mais sur la permission de la double affiliation à la FEN-CGT.

La FEN officialise les tendances, ses statuts précisent que la moitié des membres de la Commission Administrative est élue sur des listes de tendances. Elle organise leur confrontation électorale à l'occasion des congrès syndicaux, avec la publication de motions contradictoires dans la presse syndicale et l'organisation de réunions de tendances dans le planning des séances. Après avoir été conçu comme une réponse pragmatique aux circonstances, ce système devient un véritable credo pour la majorité. Ses motions le présentent comme la garantie de l'unité : la majorité « affirme sa volonté de maintenir le caractère unitaire de la Fédération en continuant à lui assurer une gestion démocratique. En son sein peuvent librement se confronter les différents courants de pensée syndicale sans que dans l'action, le front commun de lutte en soit affaibli. »<sup>15</sup> Les tendances servent de substitut à la concurrence externe, à la division des syndicats en organisations séparées.

L'homogénéité des exécutifs représente le point le plus controversé, qui permet d'isoler la principale minorité : on élit à la proportionnelle les structures de type législatif, mais celles chargées d'exécuter les décisions se composent exclusivement de représentants de la tendance majoritaire, au nom de l'efficacité. Les tendances sont donc libres d'exister, mais non égales. En orchestrant la ségrégation des militants unitaires, la majorité signifie sa volonté de reléguer durablement une partie importante de la FEN à un statut inférieur. Les unitaires ne peuvent participer au processus d'élaboration de la stratégie syndicale. Cette exclusive se fonde sur l'idée que les désaccords sont politiques, plus que syndicaux. Un travail syndical en commun relèverait alors de l'utopie. Les autonomes perdent ainsi l'occasion de syndicaliser les débats internes et de renforcer le consensus interne.

En réaction, depuis 1954, le discours anti-tendances revêt une fonction identitaire pour le courant unitaire. Lors de ses multiples tentatives de briser le carcan des tendances, le courant encourt le risque de perdre les sièges qu'il occupe. Ses dirigeants estiment sans doute que son

---

<sup>15</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

influence ne se borne pas à ce critère ; il dispose d'une masse critique suffisante pour se faire entendre en toute circonstance. Le système des tendances conçu par la FEN ne représente pas la seule formule possible. Par sa rigidité, il pousse les minoritaires à créer une contre-FEN. Cette conséquence apparaît tardivement, à cause de l'anémie électorale du courant unitaire dans les années cinquante. Lorsqu'il prend la tête du SNES en 1967, l'incapacité de la majorité d'adapter son dispositif interne, en ménageant un espace de responsabilité au courant unitaire, produit mécaniquement le phénomène qu'elle dénonce avec le manifeste de 1973 : un écart grandissant entre deux FEN.

L'esprit de clan existe indépendamment des structures, mais celles-ci peuvent y contribuer. Dans ce sens, si la reconnaissance des tendances participe du maintien de l'unité de la FEN, le système instauré dans la FEN constitue un obstacle à cet objectif.

## **D- Tendances et démocratie syndicale**

Le débat sur les tendances mobilise un répertoire limité d'idées et d'arguments, interchangeables par les courants en fonction des circonstances. Si l'histoire, sur une moyenne durée, attribue une conception précise de la vie interne à chaque courant, la genèse de ces représentations démontre qu'elles se construisent en une période fondatrice et ne s'imposent nullement pour l'éternité. La question des formes de la vie syndicale ne constitue pas le noyau central de l'identité de ces courants. Ceci explique les retournements de la période la plus récente (la FSU, dirigée par le courant unitaire, s'organise en tendances, alors que l'UNSA-éducation les proscrit), retournements justifiés par des arguments identiques, mais à front renversé. On pourrait alors estimer que seules des considérations tactiques dictent les positions des directions sur ce problème, en fonction de la place occupée par les courants dans les appareils. Mais cette conclusion sous-estimerait l'importance des représentations et des traditions dans l'identité des courants. Les adhérents ne varient pas d'opinion aussi facilement que les dirigeants, les changements majeurs se produisent donc sur une longue durée. De plus, l'histoire porte en germe ces revirements. Ainsi les unitaires ne manquent pas de contradictions sur le sujet au cours de notre période, et leur discours émerge comme un point d'équilibre entre des injonctions antagoniques.

A partir de 1948, la majorité de la FEN et l'Ecole Emancipée assimilent leur système des tendances à la démocratie syndicale. Sur un plan global, Yves Poirmeur remarque que la différence entre les organisations monolithiques et à tendances « recoupe celle qui existe entre modèle répressif et modèle intégratif. »<sup>16</sup> Pourtant, on constate un décalage intéressant dans

---

<sup>16</sup> POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats*, op. cit. - p. 133.

les réponses de militants du SNI à une enquête effectuée à la fin des années 1970 : ils se montrent majoritairement favorables au principe des tendances tout en déplorant son application concrète<sup>17</sup>. En effet, le débat syndical se sclérose ; il transforme quasiment les congrès en chambre d'enregistrement des décisions prises par les états-majors de tendance. Ces défauts proviennent de la dose de parlementarisme que ce système introduit à l'intérieur du syndicat. Notons tout de même que le pluralisme syndical induit également une proximité avec le processus politique : les élections professionnelles occupent une place déterminante dans la vie de l'organisation, l'électeur compte autant que l'adhérent.

Les unitaires contestent ce système et proposent globalement une alternative cohérente. Ils s'appuient sur l'idée que reconnaître le pluralisme interne ne signifie pas le cristalliser. Dans le système conçu par la majorité, il s'avère obligatoire de rejoindre une tendance pour militer dans la FEN, puisqu'on ne peut postuler à une responsabilité qu'en participant à une liste de tendance. Les unitaires réclament une certaine souplesse, par l'aménagement de possibilités de dépasser les clivages de tendance. Les statuts adoptés à leur instigation par le SNI en 1946 traduisent cette notion : ils compensent la représentation proportionnelle par le panachage et par la possibilité de déposer des candidatures individuelles. Les syndiqués disposent ainsi de la possibilité de faire primer d'autres légitimités : la compétence des candidats par exemple. L'insistance unitaire sur ce thème provient d'ailleurs de la conviction de disposer des meilleurs militants.

Avec le dépôt de leurs listes par la section départementale des Bouches-du-Rhône, les unitaires esquissent des solutions concrètes. Renouant avec la tradition fédéraliste de la CGT, ils développent les actions hors-tendance et préconisent des listes communes. Les autonomes, eux, persistent à y voir un « principe antidémocratique », qu'ils condamnent<sup>18</sup>. Les unitaires proposent également d'élaborer les listes et les motions dans les congrès. Ceci faciliterait la construction d'un programme commun, et en cas d'échec, les motions exprimeraient le résultat des discussions, au lieu de les anticiper. Cependant, les propositions unitaires restent cantonnées pour l'essentiel au domaine de l'utopie, par manque de relais dans les structures syndicales au cours de notre période.

### **III- LES RAPPORTS ENTRE LA MAJORITÉ ET LA PRINCIPALE MINORITÉ**

---

<sup>17</sup> GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC*, *op. cit.* - p. 193.

## A- Bilan de l'influence du courant sur les positions de la FEN

L'évaluation de l'influence du courant sur les positions de la FEN se heurte à plusieurs difficultés. D'abord, la majorité contrôle le processus décisionnel et tient à écarter toute idée d'interférence sur celui-ci. Ensuite, le statut dominé du courant dans notre période (il ne dirige des syndicats importants que jusqu'en 1948 et les autonomes disposent d'une majorité absolue) rend presque invisible son action. Paul Delanoue signale ce problème dès 1948 : « Les réunions de bureau [du SNI] sont devenues purement formelles et pour nous, "minorité", elles ne sont plus qu'une simple tribune sans grande influence sur l'action ultérieure du Syndicat, dans la mesure où les syndiqués de la base ne réagissent pas. »<sup>19</sup> La stratégie constante du courant consiste justement à susciter une pression de la base, pour suppléer à l'insuffisance de ses positions dans les instances syndicales. L'absence d'erreurs majeures de la majorité rend cette méthode peu efficace. En effet, elle s'informe régulièrement des *desiderata* des syndiqués, au moyen de référendums et de questionnaires aux sections départementales.

Les tentatives unitaires de contourner la FEN, en radicalisant des mouvements revendicatifs, ne réussissent que rarement, dans des secteurs périphériques comme les normaliens. Notons toutefois qu'un thème de prédilection des unitaires, la revendication de la suppression des zones de salaires, est finalement repris à son compte par la majorité. Nous estimons que, lors d'une prise de décision, la majorité inclue la réaction probable du courant unitaire parmi les paramètres importants. Cela ne résout pas la question pour les affaires courantes : nous ne disposons pas d'une méthode permettant de jauger précisément cette influence indirecte. Globalement elle nous paraît restreinte sur notre période, d'autant que le courant unitaire renonce à l'arme la plus efficace : le chantage à la scission. Il pousse simplement la FEN à muscler son action syndicale. Les polémiques fréquentes que sa présence institue au sein de la FEN contrarient également toute volonté de la direction de se réfugier derrière des faux-semblants, en l'obligeant à se justifier en permanence. La contestation interne conduit donc l'ensemble de l'organisation à la transparence et à la réflexivité.

A contrario, son influence s'exerce beaucoup plus au cours des périodes de crise, pour les questions fondamentales. A la Libération, lorsqu'il codirige une Fédération contrainte de se renouveler profondément, des militants comme Paul Delanoue démontrent leur compétence. Celui-ci organise la transformation de la Fédération Générale de l'Enseignement en FEN, avec la promotion d'un compromis entre les tenants d'une disparition des syndicats nationaux au

---

<sup>18</sup> EP n°9, août-septembre 1955.

<sup>19</sup> Archives (FEN-CGT), *Unité et Action*, n°1, juillet 1948.

profit de la Fédération et ceux d'une primauté des syndicats nationaux. Il impulse l'idée de la création de la FCPE, concrétisée par le majoritaire Clément Durand.

En 1951, l'action du Comité d'Action Universitaire, créé à l'initiative du SNES, n'aurait peut-être pas autant marqué la FEN sans le soutien de l'ensemble des militants unitaires. En effet, alors que la direction du SNI combat le CAU, les instituteurs unitaires relaient ses initiatives, bloquant toutes représailles contre le SNES.

Enfin, lors de la crise politique ouverte en 1958 par De Gaulle, la FEN ressent le poids de la minorité. Un compte-rendu de réunion du bureau fédéral résume la situation délicate des autonomes face aux tentatives de regroupement de la gauche non communiste, initiée par la Ligue des Droits de l'homme : « L'appel aux communistes est impossible. Ecarter les communistes ne peut être envisagé par nous, étant donné notre situation. »<sup>20</sup> Le vote des élus unitaires à la CA de la FEN permet aux autonomes du SNI d'imposer, contre leurs propres camarades du SNES, un appel clair au « non » pour le référendum sur la constitution de la V<sup>e</sup> République. Mais en dehors de ces circonstances exceptionnelles, la majorité évite de trancher ses différends en public, ce qui la rendrait dépendante de l'appoint des voix unitaires.

## **B- Une hostilité irréductible entre majorité fédérale et parti communiste**

Les conflits internes à la FEN portent-ils sur des questions syndicales ? La réponse s'avère difficile du point de vue de la majorité de la FEN. En effet, elle présente ces débats comme des controverses doctrinales, portant sur des principes très généraux. Cela témoigne de l'acceptation tacite d'une politisation du débat interne. D'autre part, les majoritaires s'opposent plus au parti communiste qu'au courant unitaire. Ils effectuent constamment l'amalgame entre ces deux réalités, même en présence de syndicalistes unitaires non membres du parti. Le leitmotiv de l'indépendance syndicale, lié à des considérations anticommunistes, leur permet d'indiquer publiquement les choix politiques effectués par de nombreux militants unitaires. Ceci aboutit paradoxalement à un codage politique des débats syndicaux. La majorité trouve son intérêt dans cette situation. D'abord, parce que sa conception correspond plus à une indépendance d'action politique qu'à une volonté de neutralité en la matière. Le syndicalisme enseignant tire sa substance de valeurs fortes autant que du besoin de défendre des revendications concrètes. Ensuite parce que les autonomes profitent de leur adéquation avec le soutien politique de la majorité des enseignants à la SFIO et au parti radical. La peur du communisme constitue un précieux atout.

Cependant, on ne peut expliquer l'assimilation complète du courant unitaire au PCF

---

<sup>20</sup> 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du BF du 23 juin 1958.



uniquement par des préoccupations tactiques de la majorité. En effet, elle correspond à une conviction profonde, nourrie par des faits (décision du bureau politique du PCF en 1954, soutien du leader unitaire Georges Fournial à l'intervention soviétique en Hongrie...). Même dans des discussions confidentielles, les majoritaires raisonnent sur ce mode. Surtout, nous avons constaté lors des réunions du « groupe de recherche sur l'histoire du syndicalisme enseignant » qu'ils perpétuent aujourd'hui encore cette vision de leurs adversaires. Elle s'avère pourtant inadaptée dans cette période récente, puisque de très nombreux militants d'Unité et Action ont quitté le PCF. Ainsi, le comportement de la direction Unité et Action du SNES est généralement analysé en référence au PCF, plus qu'à la défense des intérêts des professeurs. La persistance de cette grille de lecture politique témoigne du fait que la durée de vie des représentations dépasse souvent celle de leur support matériel, ce qui induit en retour des pratiques inadaptées.

Poussons le raisonnement en comparant directement la FEN (ou le SNI) et le PCF. Paradoxalement, malgré leur hostilité réciproque, on peut relever une série de points communs. Ces deux organisations de masse vivent leur apogée dans les années 1950-1960. Elles s'appuient sur une forte discipline, un poids important des directions sur la base, un réseau d'œuvres qui crée une contre-société (laïque plus qu'enseignante dans le cas de la FEN). Elles exercent leur hégémonie sur un milieu social spécifique et déclinent toutes les deux après mai 1968. Nous assisterions alors au choc de deux organisations que certains chercheurs ont d'ailleurs qualifiées d'institutions totales<sup>21</sup>. Cette notion provient d'Erving Goffmann, qui se base sur l'étude des hôpitaux psychiatriques et insiste sur les conséquences de la réclusion<sup>22</sup>. Précisons toutefois que la comparaison nous paraît critiquable : la privation de liberté apparaît comme un trait caractéristique de ce concept, alors que l'adhésion au SNI reste libre et que la majorité des instituteurs exercent leur métier dans des villages isolés de leurs collègues et s'avèrent donc perméables à leur environnement<sup>23</sup>.

Le sort parallèle de la FEN et du PCF peut s'expliquer par le processus d'individuation de la société, l'aspiration à une plus grande autonomie des adhérents. De plus, chacun éprouve de grandes difficultés à remettre en cause les éléments qui fondaient le succès passé. Cette comparaison offre une autre clé de l'hostilité affichée des dirigeants du SNI et de la FEN au PCF. L'affrontement politique qui les oppose aux enseignants communistes proviendrait aussi du caractère global du PCF, qui constituerait un obstacle à leur emprise sur l'ensemble du

---

<sup>21</sup> Pour le PCF : VERDES-LEROUX Jeannine, *Au service du Parti*, *op. cit.* et pour le SNI : AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps », *op. cit.*

<sup>22</sup> GOFFMANN Erving, *Asiles. Réflexions sur les conditions sociales des maladies mentales*, Paris, éditions de Minuit, 1968.

<sup>23</sup> On peut alors comparer le PCF ou le SNI à l'Église catholique, plus qu'à un couvent, que Goffmann inclut parmi les institutions totales.

corps enseignant. Le PCF, par son existence même, concurrence la direction du SNI. De surcroît, il conteste ses valeurs, notamment l'idéologie « naturelle » de ce corps : la laïcité, et un certain centralisme républicain, que les communistes affrontent sur la question du bilinguisme en Alsace.

### **C- Les trois phases du processus d'interaction**

Les relations entre les deux courants ressemblent à celles de certains vieux couples : chacun connaît parfaitement l'autre, peut effectuer des prévisions opératoires sur son comportement, en déceler les raisons et implications. On ne s'aime pas, mais la force et le confort de l'habitude, des points communs plus nombreux qu'on ne pourrait le soupçonner, expliquent qu'un certain respect subsiste. Les disputes mêmes sont attendues, et constituent un registre normal de leurs relations, d'autant que chaque partenaire veille à ne jamais atteindre le point de non-retour, convaincu de son danger.

Les militants observent un code de bonne conduite, évitant les dérapages. Constatons la validité d'une règle informelle : si le nombre de courants varie entre trois et quatre, les débats internes fondamentaux opposent deux blocs, le courant unitaire et les autres. Un vote symbolise cette bipolarisation : les partisans de FO, la majorité et l'EE adoptent la motion Bonissel-Valière au congrès fédéral de 1948, et se présentent sur une liste commune. Le penchant de l'Ecole Emancipée pour l'alliance avec la majorité interdit tout rééquilibrage des rapports de force internes, puisque les minorités se combattent.

Nous distinguons trois phases chronologiques dans cette interaction durant notre période.

*Un consensus éphémère.* La première phase couvre la courte période postérieure à la Libération. L'attitude de la direction du SNI pendant la guerre affaiblit la majorité, qui ne peut envisager de continuer à l'identique. Une nouvelle génération militante prend le pouvoir syndical et reconstruit les organisations. Les cartes se redistribuent en faveur du courant unitaire, qui bénéficie de la forte implication des enseignants communistes dans la Résistance et propage sa mémoire des événements. Le courant unitaire dirige alors le SNET Ecole et Apprentissage, le Syndicat des Agents, le SNESup et recueille un tiers des mandats du SNI. Il occupe désormais la place de principale minorité, au détriment de l'Ecole Emancipée, affaiblie par sa critique du caractère unanimiste de la Résistance et par sa théorie de la guerre impérialiste. Une expérience inédite de codirection du syndicalisme enseignant s'ouvre, dont le courant unitaire conservera un souvenir positif. Mais au climat consensuel des premiers mois succède vite un aiguisement des tensions. La majorité choisit l'alliance avec l'Ecole Emancipée, grâce à un partage des rôles : les militants de l'EE attaquent le courant unitaire et imposent leurs théories, tandis que la majorité perpétue ses pratiques syndicales.

*Le combat frontal du courant unitaire contre la citadelle autonome.* Dans la seconde phase, entre 1948 et 1951, à la suite à la scission confédérale, le courant s'engage dans un combat frontal contre la majorité autonome et ses alliés Ecole Emancipée et FO. Il multiplie les polémiques contre les choix essentiels de la direction de la FEN. Si sa campagne contre le départ de la CGT obtient un écho inédit, recueillant jusqu'à 40 % des mandats dans le congrès de la FEN, il subit une défaite lourde de conséquences. La construction de la FEN-CGT repose sur le pari d'une solution intermédiaire entre la scission et l'approbation des choix majoritaires. Elle réunit des milliers de syndiqués doublement affiliés, qui manifestent à part et diffusent des mots d'ordre distincts. Syndicat-tendance externe d'un autre syndicat, la FEN-CGT souffre de sa dualité, qui rend schizophréniques ses militants.

De son côté, la majorité effectue le choix courageux de l'unité dans un contexte de guerre froide. Elle démontre son aptitude à exercer un rôle propre dans le champ politique et social, malgré les pressions de Force Ouvrière et de la SFIO. Dans cette période troublée, la coexistence des courants unitaires et réformistes relève de l'exploit et passe par une reconnaissance plus nette du pluralisme interne. La majorité réagit aux attaques cégétistes en érigeant une véritable citadelle autonome : elle prend le contrôle du plus grand nombre possible de postes de responsabilité, pour isoler ses adversaires. La publication d'un journal mensuel de la FEN-CGT et sa concurrence revendicative justifient aux yeux des syndiqués des mesures de rétorsion, telle que l'adoption de l'homogénéité des exécutifs. Garante de la pérennité de l'organisation, confrontée à l'offensive unitaire, la majorité en retire une légitimité supplémentaire qui explique ses succès dans les élections internes.

*L'intégration du courant unitaire dans le modèle FEN.* A partir de 1951, les unitaires constatent leur échec et cherchent des voies nouvelles, plus conciliantes. Ils passent d'une critique externe du modèle FEN à une critique interne, en l'acceptant dans ses grandes lignes. La majorité constate que les syndiqués ne lui tiennent pas rigueur de son intransigeance, ce qui l'encourage dans sa stratégie de fermeté. L'attitude des autonomes correspond un peu à la célèbre formule : « Malheur aux vaincus ! » Elle n'offre pas la possibilité aux unitaires de se réinsérer dans le modèle FEN, et maintient au contraire intacte la ségrégation instituée par le système des tendances qu'elle vient de mettre en place. Pourtant, ils effectuent en 1954 un sacrifice spectaculaire, par l'abandon de toute structure de tendance et par leurs gestes concrets de rapprochement, en votant régulièrement pour des motions majoritaires. La majorité dénigre cette métamorphose, sans tester la sincérité de ses promoteurs. Elle estime que l'homogénéité des directions exécutives, instaurée en dépit des réticences des autonomes du SNES et du SNET, constitue désormais une partie intégrante et non négociable du fonctionnement de la FEN. Ce principe bloque pourtant toute participation effective du

courant unitaire à l'œuvre commune, et donc tout processus de rapprochement interne. Le refus de la majorité de la FEN tient aussi au sentiment que les solidarités extérieures (partidaires) ne permettraient pas de toute façon la dilution du courant unitaire. A ce sujet, notons la différence avec le cas de la minorité « Reconstruction » de la CFTC, qui obtient un partage des responsabilités en 1957<sup>24</sup>.

L'affaiblissement électoral du courant unitaire et le climat politique de la guerre froide le confrontent donc à une alternative redoutable : se soumettre sans être accepté ou se battre en s'isolant. Il rebondit pourtant. En effet, accuser les unitaires de manipulation ne suffit plus à répondre au vœu d'union exprimé par beaucoup de syndiqués, à leur lassitude devant les polémiques internes. En refusant de prendre au sérieux la nouvelle stratégie unitaire, les majoritaires permettent à ces derniers de se poser en victimes et d'élargir leurs positions. Délivrées de l'hypothèque du refus des principaux aspects du modèle FEN, dont l'autonomie, les listes unitaires progressent régulièrement dès la seconde moitié des années cinquante.

Une logique destructrice pour l'unité de la FEN se met en marche dès cette époque, dont l'impact provient de l'ossification des pratiques et représentations syndicales dans un modèle achevé. Dans cette dialectique du refus autonome et des ouvertures unitaires, chaque tentative d'ouverture unitaire entraîne un durcissement de la position majoritaire. La proposition de Guilbert en 1952 d'élaborer des listes et un programme commun à tous les courants de la FEN conforte la majorité dans son entreprise de mise à l'écart des responsables unitaires. On aboutit ainsi à l'épisode insolite des « abstentions Guilbert » de 1953<sup>25</sup>. La fin de la FEN-CGT et la création du courant Bouches-du-Rhône, qui s'emploie à dissocier l'élection des directions des questions d'orientation, pousse la majorité à modifier les statuts pour lier ces deux questions. La création de listes hors tendance dans quelques sections départementales, interprétée uniquement comme une manœuvre par la majorité, aboutit à l'exclusion du courant majoritaire des militants autonomes qui participent à ces listes, au risque de perdre les sections concernées. Le vote de la motion autonome par les unitaires du SNI en 1965 déclenche une campagne de la majorité sur le thème du refus du noyautage.

Loin de tenir compte des progrès unitaires et d'infléchir leur refus de tout compromis, chaque fois que leurs positions se trouvent menacées, les majoritaires réagissent en allant encore plus loin dans ce sens. Ainsi, la perte de la majorité dans le SNES en 1967, au lieu de permettre d'abandonner le principe de l'homogénéité du bureau fédéral, aboutit à une transformation de son rôle. Le bureau fédéral n'émane plus des syndicats nationaux, il devient l'organe d'exécution fédérale d'une ligne syndicale. En retour, ce changement provoque la

---

<sup>24</sup> On ne peut l'identifier à aucun parti. GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT*, *op. cit.*

<sup>25</sup> Le leader unitaire refuse de présenter une motion d'orientation distincte de celle de la majorité, et la direction de la FEN comptabilise sous le nom d'« abstentions Guilbert » les votes en faveur du courant unitaire.

méfiance des syndiqués du SNES, qui ont le sentiment d'une subordination de la FEN au SNI. Esquissons l'hypothèse que le courant unitaire profite peut-être aussi dans les années soixante-dix de son penchant pour la démocratie directe. Sa lutte contre la démocratie délégataire instaurée dans la FEN obtiendrait un écho dans une période où le thème de l'autogestion fleurit.

Le courant unitaire connaît une vigueur nouvelle parce qu'il apparaît comme plus ouvert et plus souple. Il transforme sa faiblesse initiale (identité un peu floue, fortes contradictions internes) en force à partir du moment où il montre aux syndiqués sa capacité d'adaptation. Peter Berger et Thomas Luckmann constatent que « les institutions peuvent persister même si, pour un observateur étranger, elles ont perdu leur fonctionnalité originelle ou leur qualité pratique. » L'homogénéité des exécutifs appartient à cette catégorie, or les phénomènes d'« habituation » et d'« institutionnalisation (...) limitent la flexibilité des actions humaines. Les institutions tendent à persister jusqu'à ce qu'elles deviennent « problématiques ». »<sup>26</sup> Devenu un dogme, le système des tendances adopté par la majorité fédérale affaiblit sa position dans les années cinquante et soixante et suscite l'émergence d'une contre-FEN. L'antagonisme croissant entre les deux FEN explique la scission de 1992. Le succès de la FSU illustre depuis la capacité du courant unitaire à incarner certaines traditions du syndicalisme enseignant (syndicats par profession, acceptation des tendances, autonomie).

\* \* \*

Notre thèse participe d'une histoire des relations entre dominants et dominés. Toute minorité se retrouve d'ailleurs confrontée aux dilemmes vécus par le courant unitaire : s'effacer pour prouver son caractère constructif ou affirmer son originalité, au détriment de la cohésion de l'organisation ? Les rapports entre la FEN et sa principale minorité prennent la forme d'une interaction, les dominés façonnant eux aussi les dominants. La majorité consacre une part importante de son activité à la gestion des désaccords internes, tandis que le courant contribue, quelquefois d'une manière paradoxale, à l'émergence du modèle FEN. La sujétion du courant unitaire dans le syndicalisme enseignant s'accompagnait de son effacement symbolique de l'histoire de la FEN. Il domine aujourd'hui la scène enseignante, grâce à l'acceptation critique de ses règles.

---

<sup>26</sup> BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, op. cit. - p. 161.

## **SOURCES**

## **Archives départementales : archives de la section des Bouches-du-Rhône de la FEN**

Les archives de la Section des Bouches-du-Rhône de la FEN ont été déposées en 1979 aux Archives Départementales et classées par celles-ci, sous-série 42 J. Nous indiquons seulement les cartons utilisés.

### Archives de la section départementale FEN proprement dite :

42 J 14 à 42 J 17 : section départementale de la FEN (1961-1969)

42 J 18 à 42 J 20 : assemblées générales nationales et départementales, pétition de la MGEN (1962-1967)

### Archives de la section départementale SNI :

42 J 21 et 42 J 22 : comptes-rendus des bureaux nationaux du SNI envoyés aux syndiqués du département, correspondances avec d'autres sections départementales

42 J 23 et 42 J 24 : congrès départementaux (1961-1967)

42 J 25 à 42 J 27 : comptes rendus du Bureau départemental, de la C.E et du Conseil syndical (1950-1969)

42 J 52 et 42 J 53 : dossier Jean Buisson, travail des élus, correspondances avec d'autres sections départementales, affaire de l'école normale d'Aix

42 J 122 à 42 J 124 : action laïque, choix politiques (1955-1967)

42 J 133 à 136 : relations de la section avec le BN du SNI, courrier syndical du SNI, correspondances avec d'autres sections départementales

42 J 137 à 139 : courrier syndical du SNI, relations de la section avec les autres organisations des Bouches-du-Rhône

### Archives de la section départementale SNEP :

42 J 175 : actions, correspondances (1953 à 1965)

## DÉPÔTS PRIVÉS D'ARCHIVES

### Archives d'organisations

#### Archives du Comité Central du PCF

Jacques Girault a dépouillé l'intégralité des comptes-rendus des réunions et décisions du Comité Central, du Bureau Politique et du Secrétariat du PCF. Il nous a généreusement confié les documents les plus pertinents pour notre recherche, entre 1945 et 1960.

#### Archives du Département d'Histoire Sociale de la FEN

Ces archives sont maintenant déposées au Centre d'Archives du Monde du Travail, à Roubaix.

Les cartons suivants ont été consultés :

Fonds Adrien Lavergne, 1944 – 1956 (1 BB) : 1 BB 1 à 1 BB 100,

Fonds Georges Lauré, 1956-1966 (2 BB) : 2 BB 1 à 2 BB 108,

Fonds James Marangé 1966 - (3 BB) : 3 BB 77 à 3 BB 95 bis, 3 BB 106, 3 BB 115, 3 BB 120 à 3 BB 122, 3 BB 161

Procès-verbaux sténographiés des congrès de la FEN : congrès de 1947, 1948, 1949, 1954 et 1960 (sans cote).

#### Descriptif des cartons les plus utilisés :

1 BB 2 : grève des instituteurs de la Seine, Etats généraux de la France Laïque 1948-1950

1 BB 3 : Etats généraux de la France Laïque 1948

1 BB 4 : grève de 1947

1 BB 8 et 1 BB 9 : action fédérale de 1949 à 1952, grèves et laïcité

1 BB 10 : petits syndicats

1 BB 11 : activité des sections départementales de 1955 à 1956

1 BB 12 : correspondance du secrétaire général et activité de la commission administrative (1949-1955)

1 BB 13 : grèves du 25 novembre 1949, du 9 novembre 1951 et du 31 janvier 1952.

1 BB 14 : journée d'action du 5 février 1953, grève du 9 novembre 1953, journée d'action du 29 janvier 1954 et quinzaine de défense de l'école publique



- 1 BB 15 : journées d'action du 4 au 11 juin 1953, du 28 avril 1954, grève de février 1954, grève du 31 mars 1954, mouvement de juin 1954
- 1 BB 17 : grève du 23 mars 1955 (contre le projet St-Cyr)
- 1 BB 20 : dossier affaires individuelles
- 1 BB 21 : démarches concernant la structure du ministère, 1944-1949
- 1 BB 22 : correspondances avec les ministères et les partis politiques, (cas personnels, questions revendicatives), 1945 – 1954
- 1 BB 23 : divers, affaire Hagnauer, 1944-1950
- 1 BB 24 : questions diverses (sous-commission des ENS, Mendès-France), 1954-1956
- 1 BB 27 : épuration
- 1 BB 31 : reclassement, réorganisation du ministère, 1946-1947
- 1 BB 32 : correspondances et bulletins divers (reclassement, cartel des administrateurs), 1946-1948
- 1 BB 64 : correspondance avec le cabinet du ministre
- 1 BB 82 : jeunesse (dont relations avec UNEF), 1948-1954
- 1 BB 91 : action laïque pour le scrutin de janvier 1956
- 1 BB 92 : unité d'action, comité de coordination des fonctionnaires, 1948-1954
- 1 BB 93 : revue de presse, relations avec les autres syndicats, 1948-1954
- 1 BB 99 : Maroc et Tunisie, 1954-1956
- 1 BB 100 : Algérie, 1956
- 
- 2 BB 1 : correspondance, 1962-1963
- 2 BB 2 : correspondance, 1964-1965
- 2 BB 6 : fonctionnement de la commission administrative, 1956-1963
- 2 BB 7 : correspondance avec les ministères et les partis politiques, 1955-1964 (présentation FEN)
- 2 BB 21 : réforme Billières
- 2 BB 39 : grève 1957
- 2 BB 40 : grève du 30 mai 1958 et ses répercussions
- 2 BB 43 : grèves et journées d'action 1958-1960
- 2 BB 45 : grèves tournantes février mars 1961
- 2 BB 46 : conséquences internes de l'arrêt de la grève
- 2 BB 47 : actions diverses, 1960-1961
- 2 BB 48 : solidarité avec la grève des mineurs 1963
- 2 BB 49 : grève du 11 décembre 1964 et du 27 janvier 1965

- 2 BB 51 : jeunesse, 1954-1958
- 2 BB 52 : jeunesse, 1955-1956
- 2 BB 62 : référendum, 1961
- 2 BB 64 : mort de Thorez, Algérie
- 2 BB 73 à 2 BB 76 et 2 BB 79 : revue de presse sur la loi Debré
- 2 BB 77 : question laïque, 1959-1960
- 2 BB 80 : guerre d'Algérie (circulaires SNI, documents messalistes et FLN, bulletin intérieur majorité SNI), 1957-1961
- 2 BB 97 : pétition : « Appel à l'opinion pour une paix négociée », 1960
- 2 BB 102 : cessez-le-feu, manifestation, 1962
- 2 BB 105 : Algérie, documents divers, 1961-1962
- 2 BB 106 : Algérie, documents divers, 1960-1961
- 2 BB 107 : correspondance sur l'Algérie, 1958-1961
  
- 3 BB 77 : Syndicat des agents de l'Education nationale (SNAEN)
- 3 BB 78 : professeurs d'école normale (SNPEN), SNES
- 3 BB 82 : professeurs d'éducation physique (SNEP)
- 3 BB 106 : section des Bouches-du-Rhône
- 3 BB 115 : sections de la Lozère, de la Manche, du Maine-et-Loire et de la Marne
- 3 BB 120 : sections du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- 3 BB 122 : sections de la Haute-Savoie et de Paris
- 3 BB 161 : PUMSUD

### **Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT (FERC-CGT)**

La FERC-CGT a succédé à la FEN-CGT.

Un carton contenant les statuts de la Fédération à diverses époques et une collection de *L'Ecole et l'Université dans l'action syndicale* (journal de la Fédération) de 1965 à 1971.

Un carton avec une collection complète de *L'Action Syndicaliste Universitaire* (excepté les n° 22 et 14, de mai 1948 à mai 1953) et le *Bulletin Fédéral d'Information* (juin 1948 à mai 1953).

Un carton sur les congrès de la FEN-CGT (1949 à 1951), son activité en 1951-1952, quelques documents sur la FEN en 1948.

Le dernier carton contient des procès-verbaux du B.F. (1948-1953, la dernière année étant

sous forme de cahier), de la C.A. (1948-1952) et du secrétariat (janvier 1953 à juin 1953, sous forme de cahier) plus des éléments sur l'activité de la FEN-CGT de 1953 à 1955 et les questions internes (1953-1955).

## **Archives privées**

### **Archives Delanoue**

Outre la lecture des documents publiés par Pierre Roche en annexe de sa thèse, nous avons obtenu de Pierre Roche une sélection des archives Delanoue actuellement en sa possession. Malheureusement, nous n'avons jamais pu dépasser ce stade et consulter l'intégralité de ces archives.

## **PUBLICATIONS**

### **Brochures syndicales**

SECLET-RIOU Mme - BONISSEL René - LABRUNIE Emile - CHOLLET Étienne, *Quatre causeries à de jeunes instituteurs*, Paris, Commission nationale des jeunes du SNI, 1947, 53 p.

Unité et Action (ouvrage collectif), *Unité et tendances dans le syndicalisme enseignant*, Paris, U & A, 1971, 103 p.

*Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, 64 p., Paris, 1960

### **Revue et journaux syndicaux**

#### **Les plus importantes**

*L'Enseignement Public*, revue mensuelle de la FEN, dépouillement exhaustif de 1944 à 1949, puis consultation régulière de 1949 à 1966

*L'École Libératrice*, revue hebdomadaire du SNI : dépouillement exhaustif de 1944 à 1950, puis consultation régulière de 1950 à 1966

*Le Travailleur de l'Enseignement Technique*, revue mensuelle du SNET : consultation de quelques numéros

*L'Université Syndicaliste*, revue mensuelle du SNES : dépouillement exhaustif de 1944 à 1951, puis consultation régulière de 1952 à 1960

*Bulletin Fédéral d'Information*, bulletin intérieur mensuel de la FEN-CGT : dépouillement exhaustif de 1948 à 1954

*L'Action Syndicaliste Universitaire*, « revue mensuelle de l'unité syndicale dans l'Enseignement », publiée par la FEN-CGT : dépouillement exhaustif de 1948 à 1954

*L'École Emancipée*, revue bi-hebdomadaire de la tendance : dépouillement de 1944 à 1948, puis consultation de 1949 à 1966

*SNI, Bulletin de la Section de la Somme* : Bibliothèque Nationale, 8° JO 1137, dépouillement exhaustif de 1944 à 1958

*SNI, Section du Puy-de-Dôme, Bulletin mensuel* : BN, 8° JO 1136, dépouillement exhaustif de 1938 à 1952

*L'Elan Syndicaliste*, journal de la section FEN-CGT de la Région Parisienne : consultation régulière de 1948 à 1953

### **Autres revues et journaux**

*Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy de Dôme* ((section du premier degré, FEN-CGT) : BN, 8°JO 1136 bis, quelques numéros consultés entre 1949 et 1951

*L'Université Force Ouvrière et Force Ouvrière* : Archives FEN, 1 BB 93 quelques numéros consultés.

*L'Humanité, Le Figaro* : Archives FEN, 1 BB 93, articles consultés dans la revue de presse.

## TÉMOIGNAGES ET INTERVIEWS

### **Ont été interviewés :**

#### Plusieurs entretiens effectués :

— Gérard ALAPHILIPPE, ancien secrétaire général du SNES, animateur de la liste B du SNES classique et moderne

— Louis ASTRE, ex secrétaire général du SNET, membre du Bureau de la FEN et responsable de la catégorie MI-SE du SNES, autonome

— Étienne CAMY-PEYRET, ancien secrétaire général du SNES, animateur de la tendance UASE dans le SNET

— André DRUBAY, ancien secrétaire général du SNES, dirigeant de la liste B du SNES classique et moderne

— Daniel RENARD, ancien membre du Bureau National du SNI, secrétaire de la section FEN de Seine-et-Oise et animateur du SNI en Seine-et-Oise

#### *Un entretien effectué :*

— Marcel BERGE, ancien secrétaire général du SNEP, ancien secrétaire général de la FEN Ardèche

— Jeanne LEVY, ancienne militante du SNI

— Maurice LOI, ancien responsable de la liste B et membre du Bureau National du SNES, dirigeait l'activité des communistes dans l'enseignement secondaire.

— Jean PETITE, ancien dirigeant de la liste B du SNES et du S3 du Calvados

— Alfred SOREL, ancien membre du Bureau National du SNI et dirigeant du courant unitaire dans le SNI.

Militants des Bouches-du-Rhône :

— Eugène PURAVAL, ancien membre du Bureau National du SNET, militant unitaire des Bouches-du-Rhône

— Jean REYNAUD, ex-trésorier du SNES, ancien secrétaire général de la section départementale FEN des Bouches-du-Rhône et militant du SNET

— Gabriel VIALLE, ancien membre du Bureau National du SNI, militant des Bouches-du-Rhône

Entretiens effectués avec Gérard ALAPHILIPPE :

— Léo FIGUÈRES, ancien responsable de la commission des intellectuels du PCF

— Maurice PERCHE, ancien responsable de la commission enseignement du PCF

**Témoignages recueillis dans d'autres circonstances :**

— Casette vidéo contenant des témoignages de militants des Bouches-du-Rhône (Eugène Puraval, Georges Cheylan, Jean Reynaud, etc...), réalisée par le SNES

— Discussions brèves avec Philippe Robrieux et Lemarquis.

## **SÉMINAIRES ET GROUPES DE RECHERCHE**

### **Recherches inédites**

GIRAULT Jacques, *Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960)*, intervention dactylographiée devant le séminaire de recherche animé par

Bernard Pudal, Claude Pannetier, Roland Lew, Bruno Groppo, Jacques Girault : « Territoires et militants communistes : approches plurielles et comparées », CHS du XX<sup>e</sup> siècle, Paris I, 87 p.

ASTRE Louis, *FEN 1948—1954. Dynamisme initial des activités “Jeunesse”*, témoignage dactylographié, 27 p.

**Groupe de recherches sur l’histoire du syndicalisme enseignant et universitaire CRHMSS (Paris I) / Centre Fédéral FEN puis CHS (Paris I) / CRESC (Paris XIII) / UNSA Education**

BERGE Marcel, « Souvenirs et jalons sur quarante ans de vie militante au SNEP et à la FEN », le 4 juin 1992.

BRUCY Guy « Les diplômés de l’enseignement technique de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960. Rôle des partenaires sociaux, dont les enseignants, dans leur mise en place. », le 7 février 1996.

CHAUMET Michel, « La MAAIF au temps des pionniers (1934 – 1956) », 3 mars 1999.

DURAND Clément, « Origines et développement du Comité National d’Action Laïque », le 22 octobre 1997.

FOURNIAL Georges, « Naissance et évolution du courant “Unité & Action” dans les syndicats de l’enseignement », 29 avril 1987.

GEORGE Jacques, « Syndicalisme enseignant et mouvements pédagogiques. Le cas du CRAP – Cahiers pédagogiques », le avril 1994.

GIRAULT Jacques, « Itinéraires de militants responsables du Syndicat national des instituteurs pendant la Seconde Guerre Mondiale », le 28 janvier 1998.

HIRSCH Robert, « La grève des instituteurs de la Seine en 1947 », le 10 juin 1998.

KOENIG Charles, « Souvenirs et témoignages d’un membre de l’Exécutif provisoire algérien », le 14 mai 1992.

LABES René, « La décolonisation et la coopération : l’action du Syndicat des Instituteurs et de la FEN », le 20 mai 1998.

LOHYN Christian, « La représentation syndicale dans les cours complémentaires et CEG. 1958-1963 », le 21 novembre 2001.

MALCOURANT François, « Le secteur revendication de la FEN 1971 – 1983 », 4 décembre 1991.

MITERAN Jean-Claude, « Le syndicat de l’Inspection de l’Education Nationale », le 10 mars 1999.

SEGUY Robert, « Le syndicalisme enseignant en Région Parisienne de 1944 à 1962 », le 15 mars 1995.

SIEGLER Théo, « Un quart de siècle de luttes laïques en Alsace », le 3 mai 1995.

SOREL Etya, « La commission Langevin – Wallon », 26 novembre 1997.

TYSSENS Jeffrey, « Le syndicalisme dans l'enseignement supérieur depuis 1945 », le 7 février 2001.

VERNEUIL Yves, « De l'entente cordiale au splendide isolement : La société des agrégés et les syndicats enseignants de sa fondation (1914) à nos jours », le 22 octobre 2003.





# **BIBLIOGRAPHIE**

Nous avons mis tous les livres recensés - même ceux publiés au cours de la période étudiée - dans la bibliographie. Les livres qui auraient pu être classés dans les sources sont signalés par un astérisque.

## LA FEN ET SES SYNDICATS

### FEN

#### Imprimés

AUBERT Véronique - BERGOUNIOUX Alain - MARTIN J.P. - MOURIAUX René, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation Nationale*, Paris, Fayard, 1985, 364 p.

BATSCH Laurent, *La FEN au tournant. De l'autonomie à la recomposition : 1947-1987*, Montreuil/Bois, La Brèche, 1987, 175 p.

CHERAMY Robert, *FEN, 25 ans d'unité syndicale*, Paris, éd. de l'épi, 1974, 160 p.

CLARK James Milford *Teachers and Politics in France. A pressure group study of the Fédération de l'Éducation Nationale*, Syracuse University Press, USA, 1967, 197 p.

GEAY Bertrand, *Le syndicalisme enseignant*, Paris, La Découverte, 1997, 123 p.

GIRAULT Jacques, *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIX° - XX° siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 351 p.

GUERIN Jean-Claude, *La FEN, un syndicat ?*, éditions du CERF, 1973, 95 p.

MOURIAUX René, *Le syndicalisme enseignant en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1996, 126 p.

ROBERT André, *Le syndicalisme des enseignants*, Paris, Documentation Française/CNDP, 1995, 175 p.

#### Inédits

SAPOJNIK Didier, *L'autonomie de la Fédération de l'Éducation Nationale lors de la scission syndicale de 1947 et son organisation*, Maîtrise, Paris I, [J. Droz], 1972, 164 p.

SKOUTELSKY Rémi, *La FEN et la guerre d'Algérie. Un syndicat à l'épreuve de la décolonisation*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault, A. Prost], 1989, 246 p.

VANHEE Olivier, *Une redéfinition conflictuelle de la tendance « historique » du syndicalisme révolutionnaire dans l'enseignement : les pratiques et l'orientation de l'École Emancipée à l'épreuve de l'éclatement du champ syndical enseignant (1991-2001)*, IEP Paris, [Van Zanten Agnès], 2001, 240 p.

### Articles

FRAJERMAN Laurent, « Salariés, fonctionnaires, enseignants, ou professeurs et instituteurs ? Identités collectives et choix revendicatifs du courant « unitaire » de la FEN, 1945 – 1960 » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Les enseignants en région parisienne*, à paraître aux Publications de la Sorbonne.

FRAJERMAN Laurent [sous la direction de], ROBERT André, LEMOSSE Michel, TYSENS Jeffrey, WUNDER Dieter, « Les syndicalismes enseignants devant l'évolution des systèmes éducatifs et des identités professionnelles. Allemagne de l'Ouest, Angleterre, Belgique, France, 1960-1985 », in PASTURE Patrick, PIGENET Michel, ROBERT Jean-Louis [sous la direction de], *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale. 1960-1985*, à paraître aux Publications de la Sorbonne.

GALAND Marie-France et MOLÈRES Jean, « Scission syndicale de 1947/1948. L'autonomie de la FEN », Paris, *Cahiers du Centre Fédéral*, n° 10, septembre 1994

GIRAULT Jacques, « La Fédération de l'Éducation nationale et le fonctionnement par tendances » in *L'unité syndicale en France, 1895-1995, Impasses et chemins*, Paris, Editions Syllepse, Le Présent Avenir, 1996, p. 89-95.

GIRAULT Jacques, « Les interventions syndicales : l'exemple des syndicats enseignants. Aspects historiques. » Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n°51, 1993

COQ Guy, « L'autonomie est-elle une stratégie ? », *Projet*, n° 149, novembre 1980

COQ Guy, « La FEN : une amicale ou un syndicat ? », Paris, *Esprit*, n° 6, juin 1970

ROBERT A.D., « Le syndicalisme enseignant et son discours (1968 - 1999) », *MOTS*, n° 61, décembre 1999, pp. 105 - 122

SAPOJNIK Didier, « Novembre 1947 - mars 1948 : La Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) choisit l'autonomie », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 92, juillet-septembre 1975

SKOUTELSKY Rémi « La Fédération de l'éducation nationale et l'indépendance de l'Algérie : un double décalage », article à paraître dans le *Mouvement social*, Paris.

### SNI

#### Imprimés

AIGUEPERSE Henri - CHÉRAMY Robert, *Un syndicat pas comme les autres : le SNI*, Paris, Martinsart, SUDEL, 1990, 376 p.

AIGUEPERSE Henri, *100 ans de syndicalisme*, Paris, Martinsart, 1977, 219 p.

GEAY Bertrand, *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action syndicale*, Paris, Seuil, 1999, 283 p.

### Inédits

CHAUVET Renaud, *Théories et pratiques du SNI (1947-1960)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, [A. Kriegel], 267 p.

DUMAS G., *Le syndicalisme des instituteurs du Rhône, de 1945 à 1963*, Maîtrise, Lyon II, 1981

GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC dans les sections départementales de la Région Parisienne de 1945 à 1978*, Maîtrise, Paris I, [A. Prost-J. Girault], 1978, non paginé

GALAND Marie-France, *Les militantes du SNI-PEGC de 1945 à 1981*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris I, [A. Prost], 1987, 381 p.

RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Histoire de la Section de Savoie du SNI, 1945-1982*, Maîtrise, Grenoble II, 1985

RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *Le Syndicat National des Instituteurs face aux projets de réforme et réformes de l'enseignement de 1945 à 1969. Essai d'analyse de l'idéologie d'une organisation à projet*, nouvelle Thèse, Paris I, [A. Prost], 1990, 448 p.

### Articles

AUBERT Véronique, « Système professionnel et esprit de corps : le rôle du Syndicat national des instituteurs », Paris, *Pouvoirs*, n° 30, 1984

BOUGARAN Michel, « Les instituteurs et le syndicat national des instituteurs en Seine-Maritime de 1938 au début de la V<sup>e</sup> République », Rouen, *Cahiers d'Histoire de l'Enseignement*, n° 9, 1983

### Autres syndicats de la FEN

ATTALI Michaël, « L'EPS à l'Education nationale. Contribution syndicale au développement d'une discipline scolaire », *Carrefours de l'éducation*, n° 13, janvier-juin 2002, pp. 94-110.

COCHERIL Olivier, *Le Syndicat national des bibliothèques de la FEN de 1956 à 1972*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault, A. Prost], 1990, 284 p.

DALANÇON Alain, *Histoire du SNES. Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966/67*, Tome 1, Paris, IRHSES, 2003, 272 p.

MAURY Yann, *Contribution à une morphogenèse du syndicalisme enseignant. Le SNES et ses tendances (1966-1979)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Reims, [Chevalier], 1979, 493 p.

MELKA Joël, *Naissance et développement d'un syndicat de l'enseignement technique : le syndicat national de l'enseignement technique apprentissage autonome*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault, A. Prost], 1986, 177 p.

*Points de repères*, Bulletin bimestriel de l'Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré. La collection complète de la revue a été lue depuis sa fondation en 1989.

ROBERT A.D., « Culture professionnelle et syndicalisation : le cas des enseignants du second degré », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin 1999, pp. 83-99

Jean SAGNES, « Le syndicalisme dans l'enseignement secondaire depuis l'entre-deux guerres », pp 87-119 in Jean SAGNES [sous la direction de], *L'enseignement du second degré en France au XXe siècle*, Béziers, Presses Universitaires Perpignan, 1995.

## ASPECTS PARTICULIERS DU SYNDICALISME ENSEIGNANT

### Autour de la FEN

#### Imprimés

CORNEC Jean, *La fédération des conseils de "parentélèves"*, Paris, éditions de l'Epi, 1972, 144 p.

DREYFUS Michel, *La Mutualité. Une histoire maintenant accessible*, Paris, FNMF, 1988, 120 p.

HENRY André, *Serviteurs d'idéal*, Paris, L'Instant/Centre fédéral FEN, 1987, Tome I: *Histoire de la longue marche, des Associations, des coopératives, des mutuelles et des syndicats*, 318 p., Tome II : *Les Bâtitseurs*, 377 p.

RADELET Michel, *Mutualisme et Syndicalisme. Ruptures et convergences de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, PUF, 1991, 204 p.

VERNUS Michel, « *Parents d'élèves en marche* » : quarante années d'histoire de la FCPE, 1947 -1987, préface d'Antoine Prost, Romorantin-Lanthenay, Martinsart, 1987, 511 p.

#### Inédits

POIRMEUR Yves, *Contribution à l'étude des tendances dans les partis et les syndicats : l'exemple français*, Thèse d'Etat, Amiens, [Jacques Chevallier], 1987

ZONZA Simon-Pierre, *Histoire d'une mutuelle : la Mutuelle Générale de l'Education Nationale*, Thèse de 3° cycle, Paris I, [Maurice Agulhon], 1977, 962 p. + annexes

#### Articles

DURAND Clément, « La création du mouvement parents d'élèves : la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. », Paris, *Cahiers du Centre Fédéral*, n° 15, février 1996

SINGER Madeleine « La politique de Paul Vignaux, secrétaire général du SGEN, vis-à-vis de la Ligue de l'enseignement (1948-1956) », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 169, octobre-décembre 1994.

## Laïcité et guerre scolaire

### Imprimés

BAUBÉROT Jean, *Histoire de la laïcité française*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2000, 127 p.

FRANCESCHI Joseph *Les groupes de pression dans la défense de l'enseignement public*, thèse de doctorat, Librairies Techniques, Paris, 1964, 384 p.

MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, XIX<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1997, 238 p.

### Articles

BAUBÉROT Jean, « Les avatars de la culture laïque », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994

DEIXONNE Maurice, « Seule la SFIO a su donner au problème laïque sa dimension véritable », Paris, *L'Ours*, n° 125, 1981, pp.11-16

ROBERT André, « Les forces syndicales et la loi Debré », in POU CET Bruno [sous la direction de], *La loi Debré : paradoxes de l'Etat éducateur ?*, actes du colloque d'Amiens, préface de Jacky Beillerot, Amiens, CRDP de Picardie, 2001, 273 p.

## SYNDICALISME

### Le syndicalisme et la fonction publique

#### Imprimés et inédits

BIDOUZE René, *Les Fonctionnaires : sujets ou citoyens ? Le syndicalisme de la scission de 1947-1948 à 1981*, Paris, Editions Sociales, 1981, 380 p.

MICHEL Claude, *La CGT et l'enseignement*, Montreuil, Institut CGT d'Histoire Sociale, 1990, 359 p.

SINGER Madeleine, *Histoire du SGEN, 1937-1970, le Syndicat Général de l'Education Nationale*, préface de Charles Piétri, Lille, PUL, 1987, 669 p.

SINGER Madeleine, *Le SGEN des origines à nos jours, l'école de la République*, Paris, Cerf, 1993, 352 p.

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, 1848-1948*, Lille, PUL, 1989, 343 p.

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Les Syndicats de fonctionnaires depuis 1948*, Paris, PUF, 1989, 224 p.

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, *Le Syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide*, Thèse de doctorat d'État, [F. Bourricaud], Paris I, 1984, 691 p.

### Articles

BERGOUNIOUX Alain, « La scission syndicale dans les PTT en 1946 », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 92, juillet-septembre 1975

FROMENT-MEURICE François, « Le Pouvoir syndical dans la fonction publique : traditions solides et changement fragile », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983

SIWEK-POUYDESSEAU Jeanne, « Le syndicalisme des fonctionnaires (1900-1981) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°37, janvier-mars 1993

### Syndicalisme confédéré

#### Imprimés et inédits

BRANCIARD Michel, *Syndicats et partis : autonomie ou dépendance*, Tome II : 1947-1981, Paris, Syros, 1982, 337 p.

\* BRUHAT Jean, PIOLOT Marc, *Esquisse d'une histoire de la CGT*, Paris, CCEO-CGT, 1958, 238 p.

CAIRE Guy, *Les syndicats ouvriers*, Paris, PUF, 1971, 602 p.

CROISAT Maurice, LABBE Dominique, *La fin des syndicats*, Paris, L'Harmattan, 1992, 236 p.

CROZIER Michel, « Sociologie du syndicalisme » in FRIEDMANN Georges, NAVILLE Pierre, *Traité de sociologie du travail*, Tome II, Paris, Armand Colin, 1962, 439 p.

CROZIER Michel, *Usines et syndicats d'Amérique*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1951, 186 p.

DREYFUS Michel, *Histoire de la CGT*, Bruxelles, Ed Complexe, 1995, 407 p.

ERBES-SEGUIN Sabine, *Démocratie dans les syndicats*, Paris, Mouton, 1971, 188 p.

GEORGI Frank, *L'invention de la CFDT, 1957-1970*, préface d'Antoine Prost, Paris, Ed de l'Atelier,

GIRAULT Jacques, *Benoît Frachon, communiste et syndicaliste*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1989, 364 p.

GROUX Guy, MOURIAUX René, *La CGT, Crises et alternatives*, Paris, Economica, 1992, 307 p.

HAMON Hervé - ROTMAN Patrick, *La Deuxième gauche : histoire intellectuelle et politique de la CFDT*; Paris, Ramsay, 1982, 445 p.

LACROIX-RIZ Annie, *La CGT de la Libération à la scission de 1947*, Paris, Editions Sociales, Terrains, 1983, 396 p.

LACROIX-RIZ Annie, *CGT et revendications ouvrières face à l'Etat, de la Libération aux débuts du plan Marshall (septembre 1944-décembre 1947). Deux stratégies de la Reconstruction*,



Thèse d'Etat, Paris I, [J. Bouvier], 1981, 1216 p + 978 p.

\* LE BOURRE Raymond, *Le Syndicalisme français dans la Vème République*, Paris, Calmann-Lévy, 1959, 212 p.

\* LE BRUN Pierre, *Questions actuelles du syndicalisme*, Paris, Seuil, 1965, 171 p.

LEFRANC Georges, *Le mouvement syndical de la Libération aux événements de mai-juin 1968*, Paris, Payot, 1969, 311 p.

\* MONATTE Pierre, *Trois scissions syndicales*, Paris, Editions Ouvrières, 1958, 255 p.

MOURIAUX René, *Les syndicats dans la société française*, Paris, FNSP, 1983, 271 p.

MOURIAUX René, *Syndicalisme et politique*, Paris, Editions Ouvrières, 1985, 212 p.

PRUVOST Georges, ROGER Pierre, *Unissez-vous ! L'histoire inachevée de l'unité syndicale*, Paris, VO éditions et Editions de l'Atelier, 1995, 272 p.

### Articles

ADAM G., « Appartenance syndicale et carrière professionnelle », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, septembre 1983

ADAM Gérard, « Eléments d'analyse sur les liens entre le PCF et la CGT », *Revue Française de Science Politique*, juin 1968

BERGOUNIOUX Alain, « Typologie des rapports syndicats-partis en Europe occidentale », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983

BEVORT Antoine, « Le syndicalisme français et la logique du recrutement sélectif : le cas de la CFTC/CFDT », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 169, octobre-décembre 1994

DEZES Marie-Geneviève, « Les relations entre les syndicats et le pouvoir en France. Essai d'analyse d'historique (1880-1980) », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983

FAVRE P., « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses, le Parti Communiste Italien et l'unité syndicale », Paris, *Revue française de science politique*, n° 3, juin 1975, pp. 433-466

HELDMAN Henri, « A propos de trois ouvrages sur la CGT », *Communisme*, n° 2, 1982

LACROIX B., « A propos du modèle léniniste d'articulation, le "modèle" et ses présupposés », Paris, *Revue française de science politique*, n° 3, juin 1975, pp. 467-472

SEGRESTIN Denis, « Du syndicalisme de métier au syndicalisme de classe : pour une sociologie de la CGT », Paris, *Sociologie du Travail*, n° 2, 1975

SEGRESTIN Denis, « L'identité professionnelle dans le syndicalisme français », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979

## L'UNIVERS DES ENSEIGNANTS

## Système scolaire

### Imprimés et inédits

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les éditions de Minuit, Le sens commun, 1970, 283 p.

PELPER Patrice et TROGER Vincent, *Histoire de l'enseignement technique*, Paris, Hachette, 1993

PROST Antoine, *Education, société et politiques*, Paris, Seuil, 1992, 232 p.

PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1977, 524 p.

PROST Antoine, *L'école et la famille dans une société en mutation (1930 - 1980)*; tome IV de *l'Histoire Générale de l'Enseignement et de l'Education en France*, (sous la direction de L.H. PARIAS); Paris, Nouvelle Librairie de France, 729 p.

ROBERT André, *Système éducatif et réformes (de 1944 à nos jours)*, Paris, Nathan, 1993, 252 p.

ROBERT André-Désiré, *Trois syndicats d'enseignants face aux réformes scolaires. Positions idéologiques du SNI, du SNES et du SGEN par rapport au système d'Education nationale entre 1968 et 1982*, Thèse NR, Paris V, [Viviane Isambert-Jamati], 1989, 508 p.

### Articles

DREYFUS François-Georges, « Un groupe de pression en action : les syndicats universitaires devant le projet Billières », Paris, *Revue française de science politique*, avril 1965, p. 213-250

DONEGANI J.M., SADOUN M., « La réforme de l'enseignement en France depuis 1945, analyse d'une non-décision », Paris, *Revue française de science politique*, décembre 1976, pp. 1125-1166

PERCHERON Annick, « L'école en porte à faux. Réalités et limites des pouvoirs de l'école dans la socialisation politique », *Pouvoirs*, n° 30, 1984

## Les enseignants : un groupe social

### Imprimés

\* BERGER Ida, BENJAMIN Roger, *L'Univers des instituteurs. Etude sociologique sur les instituteurs et institutrices du département de la Seine*, Paris, Éd. de Minuit, 1964, 214 p.

COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001, 361 p.

CHAPOULIE Jean-Michel, *Les professeurs de l'enseignement secondaire : un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1987, 407 p.

DELSAUT Yvette, *La place du maître. Une chronique des Ecoles Normales d'instituteurs*, L'Harmattan, 1992, 175 p.

DESBROUSSES Hélène, *Instituteurs et professeurs : matériaux pour l'analyse d'un groupe social*, Roubaix, Edirès, 1983, 468 p.

FERRIER Jean, *Les inspecteurs des écoles primaires, 1835 – 1995*, préface d'Antoine Prost, Paris, L'Harmattan, 1997, 965 p.

HIRSCHHORN Monique, *L'ère des enseignants*, PUF, 1993, 301 p.

LAPRÉVOTE Gilles, *Splendeurs et misères de la formation des maîtres : les écoles normales primaires en France, 1789-1979*, Lyon, PUL, 1984, 250 p.

LEGER Alain, *Les enseignants du secondaire*, Paris, P.U.F., 1983, 256 p.

LUC Jean-Noël et BARBÉ Alain, *Des normaliens. Histoire de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud*, Presses de la FNSP, 1982, 325 p.

OZOUF Jacques et Mona, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard & Le Seuil, 1992, 373 p.

VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré, contribution à l'étude du corps enseignant*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1967, 307 p.

### articles

CACOUAULT Marlaine, « Prof, c'est bien ... pour une femme ? », Paris, *Le Mouvement social*, n° 140, juillet-septembre 1987, pp. 107-119

CHAPOULIE Jean-Michel, « La compétence pédagogique des professeurs comme enjeu de conflits », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 30, 1979, pp. 65-85

CHAPOULIE Jean-Michel, « Le corps professoral dans la structure de classe », Paris, *Revue Française de Sociologie*, n° 2, avril-juin 1974

DEMAILLY Lise, « Contribution à une sociologie des pratiques pédagogiques », Paris, *Revue Française de Sociologie*, vol. XXV, 1985

ISAMBERT-JAMATI Viviane, « Les primaires, ces incapables prétentieux », *Revue Française de Pédagogie*, n° 73, octobre-novembre-décembre 1985, pp. 57 - 65

### Pédagogie nouvelle, le marxisme et l'école

BARRÉ Michel, *Célestin FREINET, un éducateur pour notre temps*, Tome 2, Mouans - Sartoux, éd. PEMF, 1996, 192 p.

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, *L'école capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1976, 336 p.

BOUTAN Pierre et SOREL Etya [sous la direction de], *Le Plan Langevin Wallon. Une utopie*

vivante, Paris, PUF, 1998, 181 p.

COGNIOT Georges, *Prométhée s'empare du savoir*, Paris, Editions Sociales, 1967, 257 p.

\* LOI Maurice, *Le désastre scolaire*, Paris, Editions Sociales, 1962, 308 p.

ROBERT André, « L'institution scolaire d'Etat au risque de l'éducation nouvelle », Paris, *Cahiers Pédagogiques*, n° 395, juin 2001

SOREL Etya, *Une ambition pour l'école. Le plan Langevin-Wallon*, Paris, Editions sociales, 1997, 235 p.

## ASPECTS POLITIQUES

### Parti Communiste Français

#### Imprimés et inédits

BOURDERON Roger (et autres), *Le PCF. Etapes et problèmes 1920-1972*, Paris, Editions Sociales, 1981, 639 p.

CAUTE David, *Le Communisme et les intellectuels français. 1914-1966*, Paris, Gallimard, 1967, 474 p.

COURTOIS Stéphane, *La politique du Parti Communiste Français et ses aspects syndicaux, août 1939 - août 1944*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, 1978, 3 vol.

COURTOIS Stéphane, LAZAR Marc, *Histoire du parti communiste français*, Paris, PUF, 1995, 439 p.

DREYFUS Michel, GROPPPO Bruno, INGERFLOM Claudio, LEW Roland, PENNETIER Claude, PUDAL Bernard, WOLIKOW Serge [sous la direction de], *Le siècle des communismes*, Paris, Ed de l'Atelier, 2000, 542 p.

GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Sur l'implantation du Parti Communiste Français dans l'entre deux guerres*, Paris, Editions Sociales, 1977, 347 p.

KRIEGEL Annie, *Les Communistes français, essai d'ethnographie politique*, Paris, Seuil, 1968, 319 p.

PUDAL Bernard, *Prendre parti. Pour une sociologie historique du PCF*, Paris, presses de la FNSP, 1989, 329 p.

ROCHE Pierre - VARGAS Yves, *Telles luttés, telle école, le PCF et l'école*, Paris, Maspero, 1979, 131 p.

ROCHE Pierre, *Les Instituteurs communistes à l'école du Parti (1949-1954)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Rouen, [Jacques Testanière], 1988, 303 p.

\* STALINE Joseph, *Des principes du léninisme*, Paris, Bureau d'Édition, 1936, 121 p.

VERDES-LEROUX Jeannine, *Au service du Parti. Le parti communiste, les intellectuels et la culture (1944-1956)*, Fayard-Minuit, Paris, 1983, 580 p.

### Articles

BAUDOIN Jean, « Les phénomènes de contestation au sein du PCF », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1980

BUTON Philippe, « Les générations communistes », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989

GIRAULT Jacques, « Le communisme et les enseignants en France (années 1920-début des années 1960) » in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.

GROPPO Bruno, « Le problème des oppositions internes dans les partis communistes des années vingt, la formation d'un modèle politique », *Communisme*, n° 5, 1984

HASTINGS Michel, « Le communisme saisi par l'anthropologie », *Communisme*, n° 45-46, 1er trimestre 1996

HIRSCH Robert, « Les instituteurs communistes dans la section de la Seine du SNI de 1945 à 1967 », pp. 241-260 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.

LAZAR Marc, « L'invention et la désagrégation de la culture communiste », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 44, octobre-décembre 1994

MARTELLI Roger, « 1936-1973 La démarche communiste », *Cahiers d'histoire de l'institut Maurice Thorez*, n° 3, avril-mai 1973

PENNETIER Claude - PUDAL Bernard, « Ecrire son autobiographie. Les autobiographies communistes d'institution, 1931-1939 », Paris, *Genèses*, n° 23, juin 1996

PENNETIER Claude - PUDAL Bernard, « La "vérification" (l'encadrement biographique communiste dans l'entre-deux-guerres) », Paris, *Genèses*, n° 23, juin 1996

PENNETIER Claude - PUDAL Bernard, « La certification scolaire communiste dans les années trente », *Politix*, n° 35, 1996

PUDAL Bernard, « Le parti communiste français et la question scolaire (1928-1939) », texte dactylographié.

PIGENET Michel, « Les jeunes communistes de la région parisienne et la guerre à la Libération », pp. 477-487 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *Des communistes en France (années 1920 – années 1960)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, 525 p.

SIRINELLI Jean-François, « Les Normaliens de la rue d'Ulm après 1945 : une génération communiste ? », Paris, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1986, pp. 569-588

Jeannine VERDES-LEROUX, « Le PCF : une institution totale auto-perpétuée », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars 1981

## Les intellectuels et la politique

### Imprimés et inédits

GERBOD Paul, *Les enseignants et la politique*, Paris, P.U.F., coll. Sup. L'Historien, 1976, 162 p.

LAVAU et autres, *L'univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la FNSP, 1983, 389 p.

ORY Pascal - SIRINELLI Jean-François, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Colin, 1987, 263 p.

RACINE Nicole et TREBITSCH Michel et autres, « Intellectuels engagés d'une guerre à l'autre », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 26, mars 1994, 274 p.

SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle. Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988, 721 p.

### articles

BACOT P., « Le comportement électoral des instituteurs », Paris, *Revue française de science politique*, n° 6, décembre 1977, pp. 884-914

WINOCK Michel, « Les générations intellectuelles », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989

## Social-Démocratie

### Imprimés et inédits

BERGOUNIOUX Alain, MANIN Bernard, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, P.U.F., 1979, 215 p.

BERGOUNIOUX Alain, GRUNBERG Gérard, *Le long remords du pouvoir, Le Parti socialiste français 1905-1992*, Paris, Fayard, 1992, 552 p.

BERSTEIN Serge, CÉPÈDE Frédéric, MORIN Gilles, PROST Antoine, et autres, *Le Parti socialiste entre Résistance et République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, 357 p.

BLUME Daniel et autres, *Histoire du réformisme, en France depuis 1920*, Paris, Éditions Sociales, 1976, 2 tomes

MORIN Gilles, *De l'opposition socialiste à la guerre d'Algérie au PSA. Histoire d'un courant socialiste (1954-1960)*, nouvelle Thèse, [A. Prost], Paris I, 1991, 705 p.

QUILLIOT Roger, *La SFIO et l'exercice du pouvoir, 1944-1958*, Paris, Fayard, 1972, 837 p.

SAWICKI Frédéric, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin, 1997, 335 p.

WILLARD Claude, *Socialisme et Communisme français*, Paris, Prisme, 1978, 200 p.

### Articles

BERGOUNIOUX Alain, « Générations socialistes ? », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989

HARDOUIN Patrick, « Les caractéristiques sociologiques du parti socialiste », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 2, 1978

GIRAULT Jacques et GEORGI Frank, « Syndicalisme et socialisme : jalons pour une étude de la place des relations avec le syndicalisme dans l'implantation du socialisme », pp. 209-226 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p.

MENCHERINI Robert, « Parti socialiste et syndicalisme à Marseille de la Libération au début des années 1950 », pp. 227-236 in GIRAULT Jacques [sous la direction de], *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p.

MORIN Gilles, « Le Parti socialiste SFIO et les associations, 1944-1969 », pp. 359-377 in ANDRIEU Claire, LE BEGUEC Gilles, TARTAKOWSKY Danielle [sous la direction de], *Associations et champ politique. La loi de 1901 à l'épreuve du siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 723 p.

## PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Nous avons exclu tous les ouvrages imprimés avant 1939, et sélectionné uniquement ceux qui enrichissent directement notre connaissance du sujet.

### Origines du courant unitaire

BERNARD François, BOUËT Louis, DOMMANGET Maurice et SERRET Gilbert, *Syndicalisme dans l'enseignement. Histoire de la Fédération de l'enseignement des origines à l'unification de 1935*, introduction et notes de Pierre BROUE, 3 tomes, IEP de Grenoble, 1969, 916 p.

BIMBI Eric, *Le Parti Communiste Français et l'Enseignement à l'école primaire de 1921 au milieu des années 1930*, Maîtrise, Paris I, [J. Girault et A. Prost], 1991, 158 p.

DELANOUE Paul, *Les enseignants . La lutte syndicale du Front populaire à la Libération*, Paris, Editions sociales, 1973, 414 p.

FLAMMAND Thierry, *L'Ecole Emancipée; une contre-culture de la belle époque*, Treignac, Les Monédières, 1982, 395 p.

FRAJERMAN Laurent, *L'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement et son activité en*

France, 1919 - 1932, Maîtrise, Paris IV, [F. Mayeur], 1992, 275 p.

FRAJERMAN Laurent, « Le rôle de l'Internationale des Travailleurs de l'Enseignement dans l'émergence de l'identité communiste enseignante en France (1919 - 1932) », *Cahiers d'Histoire, Revue d'Histoire Critique*, Paris, n° 85, 2002, pp. 111-126.

HELDMAN Henri, « Lutte politique et action syndicale : élaboration d'une stratégie. Le tournant obscur de l'Internationale communiste et de sa section française (1931-1934) », *Communisme*, n° 1, 1982

LE BARS Loïc, *La Fédération Unitaire de l'Enseignement (1919 - 1935)*, Thèse NR, Paris I, [Jacques Girault], 1998, 937 p.

LE BARS Loïc, « La difficile affirmation de la Fédération unitaire de l'enseignement (1919 - 1929) », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin 1999, pp. 63 – 81

MARTIN Roger, *Idéologie et action syndicale, les instituteurs de l'entre deux-guerres*, Lyon, P.U.L., 1982, 448 p.

OUSS Svetlana, *Critique de l'école par les instituteurs révolutionnaires français (1903-1935)*, Maîtrise, [J. Droz-J. Maitron], Paris I, 1974-1975, 269 p.

PEYRONNIN Philippe, *Recherches sur la revue "L'Ecole Emancipée" 1919-1929*, Maîtrise, [J. Girault-A. Prost], Paris I, 1979, 246 p.

RODRIGO Jean-Michel, *Recherches sur la revue "L'Ecole Emancipée" 1910-1921*, Maîtrise, [J. Girault-A. Prost], Paris I, 1980, 255 p.

RIGLET Marc « L'Ecole et la Révolution. Aspects du discours révolutionnaire sur l'école pendant l'entre-deux-guerres », *Revue française de science politique*, juin 1978, pp. 488 à 508

SOHN Anne-Marie, *Féminisme et syndicalisme. Les institutrices de la Fédération unitaire de l'enseignement de 1919 à 1935* ; thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris X, [A. Kriegel], 417 p.

## Syndicalisme

ARUM Peter M., « Du syndicalisme révolutionnaire au réformisme : Georges Dumoulin (1903-1923) », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin 1974

BARBET Denis, « Retour sur la loi de 1884, la production des frontières du syndical et du politique », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991

BIANCONI André, *L'idéologie du Syndicat National des Instituteurs de 1920 à 1939, politique et enseignement*, préface de Germain Sicard, Toulouse, Presses de l'IEP Toulouse, 1985, 256 p.

CHARLES Jean, « A propos de la scission syndicale de 1921 », *Mélanges d'histoire sociale offerts à Jean Maitron*, Editions ouvrières, 1976, 283 p.

GIRAULT Jacques, « L'histoire du syndicalisme chez les instituteurs jusqu'à la seconde guerre mondiale ; essai de bilan », Paris, *Histoire de l'éducation*, n° 5, décembre 1979



GIRAULT Jacques, « Le syndicat national des instituteurs et les débuts de la guerre d'Espagne (1936-1937) », *Le Mouvement Social*, n° 103, avril-juin 1978

GIRAULT Jacques, « Le Syndicat national des instituteurs et le pacifisme dans les années 1930 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 30, janvier-mars 1993

LABI Maurice, *La grande division des travailleurs, Première scission de la CGT, 1914/1921*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1964, 332 p.

PROST Antoine, *La CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939, essai de description numérique*, Paris, Armand Colin, 1965, 243 p.

ROBERT Jean-Louis, « 1921 : la scission fondatrice ? », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 172, juillet-septembre 1995

ROBERT Jean-Louis, BOLL Friedhelm, PROST Antoine [sous la direction de], *L'invention des syndicalismes. Le syndicalisme en Europe occidentale à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, 331 p.

ROGLIANO Marie-France, « L'anticommunisme dans la CGT : Syndicats », *Le Mouvement Social*, n° 87, avril-juin 1974

SIROT Stéphane, « Syndicalisme et grèves ouvrières à Paris de l'après-guerre au Front populaire : vers la fonctionnalisation de la grève », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 66, 1997

## **Résistance et divers**

GUILLON Jean-Marie, « Résistance et classes moyennes en zone sud », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 180, juillet-septembre 1997

LALOUETTE Jacqueline, *La libre pensée en France. 1848-1940*, préface de Maurice Agulhon, Paris, Albin Michel, 1997, 636 p.

LE CROM Jean-Pierre, *Syndicats nous voilà ! Vichy et le corporatisme*, préface de Robert O. Paxton, Paris, Éditions de l'Atelier, 1995, 410 p.

VIRIEUX Daniel, « Résistance - Professions. Un rapport sans histoire(s) ? », Paris, *Le Mouvement Social*, n° 180, juillet-septembre 1997

## ASPECTS THÉORIQUES

### Méthodologie

BERGOUNIOUX Alain et al., *La parole syndicale*, Paris, PUF, 1982, 270 p.

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992, 125 p.

CHARMASSON Thérèse [sous la direction de], *Histoire de l'enseignement, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Guide du chercheur*, Paris, Publications de la Sorbonne-INRP, 1986, 228 p.

DREYFUS Michel, *Les sources de l'histoire ouvrière, sociale et industrielle en France (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles). Guide documentaire*, Paris, Editions Ouvrières, 1987, 298 p.

MAITRON Jean et PENNETIER Claude [sous la direction de], *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français 1914-1939* ; Paris, Editions Ouvrières

*Problèmes de méthode en histoire orale*, Actes de la table ronde de l'IHTP du 20 juin 1980, Paris, IHTP, 1981, 81 p.

RÉMOND René [sous la direction de], *Pour une Histoire politique*, Paris, Seuil, 1988, 403 p.

VOLDMAN Danièle [sous la direction de], « La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », Paris, *Les Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps Présent*, n° 21, novembre 1992

### Théories sociologiques et Historiographie

#### Imprimés

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1996 (éd. originale 1966), 288 p.

BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p.

CEFAÏ Daniel [sous la direction de], *Cultures politiques*, Paris, PUF, 2001, 525 p.

CORCUFF Philippe, *Les nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris, Nathan, 1995, 126 p.

GODELIER Maurice, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, 315 p.

MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950, 482 p.

MEYNAUD Jean, *Nouvelles études sur les groupes de pression en France*, Paris, Armand Colin, 1962, 448 p.

NOIRIEL Gérard, *Sur la "crise" de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, 341 p.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, 330 p.

SEGRESTIN Denis, *Le phénomène corporatiste. Essai sur l'avenir des systèmes professionnels fermés en France*, Paris, Fayard, 1985, 283 p.

WEBER Max, *Economie et société*, tome 1, Paris, Pocket, 1995 (édition originale 1956).

### Articles

AZÉMA Jean-Pierre, « La clef générationnelle », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989

BERSTEIN Serge, « L'historien et la culture politique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 35, mars-juin 1992

CORCUFF Philippe, « Le catégoriel, le professionnel et la classe : usages contemporains de formes historiques », Paris, *Genèses*, n° 3, février 1991

DEVRIESE Marc, « Approche sociologique de la génération », *Vingtième siècle revue d'histoire*, n° 22, avril-juin 1989

LAGROYE Jacques, entretien avec, « On ne subit pas son rôle », *Politix*, n° 38, 1997

PASSERON Jean-Claude, PROST Antoine, « L'enseignement, lieu de rencontre entre historiens et sociologues », *Sociétés Contemporaines*, 1990, n° 1

PIGENET Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », *Genèses*, n° 42, Paris, mars 2001, pp. 5-26

PIGENET Michel, « Les finances, une approche des problèmes de structure et d'orientation de la CGT (1895-1914) », Paris, *Le Mouvement Social*, n°172, juillet-septembre 1995

PIGENET Michel, « Le métier ou l'industrie ? Les structures d'organisation et leurs enjeux dans le mouvement syndical français au tournant du siècle », Paris, *Cahiers d'histoire Espaces Marx*, n°62, 1996

PIGENET Michel, « Prestations et services dans le mouvement syndical français (1860-1914). Aux origines d'une lacune. », Paris, *Cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes*, n°51, 1993

### Science politique

MICHELS Robert, *Les partis politiques*, Paris, Flammarion, 1971, 309 p.

MOTHÉ Daniel, *Le métier de militant*, Paris, Seuil, 1973, 182 p.

### Articles

BAUDOIN Jean, « Sociologie critique et rhétorique de la déploration », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 5, octobre 1994

BOURDIEU Pierre « La délégation et le fétichisme politique », Paris, *Actes de la Recherche en*

*Sciences Sociales*, n° 52-53, juin 1984

BOURDIEU Pierre « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », Paris, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 36/37, février-mars 1981

FOUQUET Olivier, « Pouvoir syndical dans la démocratie », Paris, *Pouvoirs*, n° 26, 1983

GAXIE Daniel « Economie des partis et rétribution du militantisme », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1977

GAXIE Daniel « Les logiques du recrutement politique », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 1, 1980

GAXIE Daniel, « Dénier de réalité et dogmatisme de la doxa », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 5, octobre 1994

GOMBIN Richard, « Mouvement syndical et théorie sociologique », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 3, juin 1972

MOTHÉ Daniel, « Les militants et leur avenir », *Économie et Humanisme*, n° 245, janvier-février 1979

SCHONFELD William R., « La stabilité des dirigeants des partis politiques : la théorie de l'oligarchie de Robert Michels », Paris, *Revue Française de Science Politique*, n° 4, août 1980

## PLAQUETTES, NUMÉROS SPÉCIAUX

« Lettres internes de la liste B (Unité et Action, 1962 - 1967) » Paris, *Les documents de l'IRHSES*, supplément à *Points de repères*, n° 20, janvier 1999, 128 p.

BERGE Marcel, *Quarante années de militantisme syndical*, Témoignage présenté devant le groupe de travail sur le syndicalisme enseignant FEN-CRHMSS, Paris, IRHSES, 1992, 64 p.

CAMY-PEYRET Etienne, *De l'E.N.S.E.T. au Secrétariat Général du SNES : 1944-1967*, Témoignage présenté devant le groupe de travail sur le syndicalisme enseignant FEN-CRHMSS, Paris, IRHSES, 1989, 60 p.

DRUBAY André, *Itinéraire d'un militant syndicaliste de l'enseignement, 1946-1967*, Témoignage présenté devant le groupe de travail sur le syndicalisme enseignant FEN-CRHMSS, Paris, IRHSES, 1991, 53 p.

*En mémoire de Jean Roulon, instituteur, syndicaliste, militant de la Résistance, ses camarades et amis*, Tours, M.Delanove, 1980, 32 p.

*Henri Aigueperse, 1902, 1989*, Paris, plaquette du Centre Fédéral de la FEN, SUDEL, 83 p.

*James Marangé, 1920-1987*, Paris, plaquette du Centre Fédéral de la FEN, 96 p.

*Le SNES (classique, moderne, technique). Histoire d'une naissance 1966-1967*, Actes du colloque organisé par l'IRHSES et le SNES les 16 et 17 mai 1987 à Saint-Denis, Paris, IRHSES, 49 p.

*Les tendances devant les grands problèmes de l'après-guerre*, dossier n°2 de la série Histoire du syndicalisme, Paris, plaquette de l'institut de la FSU, 2000, 42 p.

*Les tendances devant les problèmes de la décolonisation*, dossier n°3-1 de la série Histoire du syndicalisme, Paris, plaquette de l'institut de la FSU, 2000, 40 p.

*REPÈRES pour l'histoire du syndicalisme dans les enseignements de second degré*, fascicule I : *des origines à 1939*, Paris, IRHSES / L'Université Syndicaliste, 1987, 50 p.

SIMON Jacques, « La FEN et la table ronde. La solution démocratique au problème algérien (1954-1962) », Paris, supplément à *Cirta*, revue du Centre de recherches et d'études sur l'Algérie contemporaine, 51 p.

*Vingtième siècle*, numéro spécial sur les classes moyennes et leur syndicalisme, n° 37, janvier-mars 1993

## MÉMOIRES ET BIOGRAPHIES

### Militants syndicaux

BERGE Marcel, *A nos marques, douze années de luttes pour l'EPS*, Paris, SNEP, 1984, 239 p.

BOUËT Louis, *Trente ans de combat, syndicaliste et pacifiste*, Blainville, L'amitié par le livre, 502 p.

CORNEC Jean, *Josette et Jean Cornec instituteurs. De la hutte à la lutte*, coll. Mémoire pour demain, Clancier Guénot, Paris, 1981, 249 p.

DELMAS André, *Mémoires d'un instituteur syndicaliste*, Paris, éd. Albatros, 1979, 478 p.

HENRY André, *Dame l'école*, Paris, Ramsay, 1977, 221 p.

MARANGE James, *De Jules Ferry à Ivan Illich*, Paris, Stock, 1976, 297 p.

### Militants politiques

BRUHAT Jean (en collaboration avec Michel TREBITSCH), *Il n'est jamais trop tard*, Paris, Albin Michel, 1983, 292 p.

COGNIOT Georges, *Parti pris . 55 ans au service de l'humanisme réel*, Tome I : *d'une guerre mondiale à l'autre*, et Tome II : *De la Libération au Programme commun*, Paris, Éditions sociales, 1976, 540 p.

FREINET Elise, *Naissance d'une pédagogie populaire (méthode Freinet)*, Paris, Maspero, 1968, 359 p.

## DIVERS

RIOUX J.P., *La Quatrième République (1944-1958)*, Paris, Seuil, coll. Points Histoire, Tome I : *L'ardeur et la nécessité, 1944-1952*, 1980, 309 p., Tome II : *L'expansion et l'impuissance, 1952-1958*, 1983, 382 p.

LEMOSSE Michel, *Le système éducatif anglais depuis 1944*, Paris, PUF, 2000, 247 p.

## **Annexes**

**Elections internes à la FEN, 1949-1966**





**Elections internes au SNES, 1949-1966**



## **Guide d'entretien destiné à un militant unitaire**

Les astérisques correspondent à des questions posées aux militants qui ont vécu ces événements.

### **I° phase**

Parlez-moi du courant unitaire de la FEN

### **II° phase**

scolarité

décrivez-moi brièvement votre carrière professionnelle (dans le même syndicat ?)

### **L'activité syndicale**

responsabilités syndicales

En quoi consistait votre activité militante quotidienne ? Etait-elle différente de celle des majoritaires ?

Par exemple, comment se déroulaient les contacts avec l'administration ?

Militiez-vous dans des associations para scolaires, des œuvres ?

Concrètement, comment s'articulait l'activité de la FEN et celle de votre syndicat ?

Les contradictions entre la FEN et le syndicat étaient-elles importantes ?

Que pensiez-vous de la place des femmes dans la FEN ? Que faisiez-vous à ce sujet ?

\* La scission syndicale, pourquoi rester à la FEN ?

### **Les tendances**

Précisez ce qu'est une tendance, étiez-vous à l'aise dans un tel système ?

Comment organisiez-vous les contacts et les prises de décision entre militants unitaires (correspondance, fichier, relations personnelles ?) ?

Quelles étaient les relations avec les militants des autres courants ?

Le combat pour la paix était-il important, était-il différent de celui de la majorité ?

\* Si vous avez connu la période de la FEN-CGT : regrettez-vous sa disparition ? Y avait-il des contradictions internes ?

Quels rapports avec la CGT ?

Les autonomes étaient-ils désireux également de ne pas couper les ponts avec la classe ouvrière ?

Quels étaient les liens entre catégories de personnels dans le courant ?

Existe-t-il une profession enseignante ?

Et sur les problèmes de réforme de l'enseignement ?

Quelle place l'enseignement doit-il prendre dans la société ?

Quels rapports existaient entre votre conception de l'enseignement et la pratique pédagogique ?

Était-ce important pour vous ?

\* Qu'avez-vous pensé de l'appel PUMSUD ?

Souhaitiez-vous une réunification, comment ?

Qu'est ce qui est le plus important dans la FEN : l'autonomie ou l'unité ?

### **Aspects politiques**

parcours politique

\*Avez-vous été résistant ?

A votre avis, y a-t-il eu épuration syndicale dans la FEN, suffisamment ?

Quelle a été votre réaction face au communiqué du BP de 1954 (même postérieure, comment en parlait-on par la suite ?) ?

Que savez-vous de la mesure visant les instituteurs dans les postes de responsabilité du PCF (sections, fédérations) ?

\* La déstalinisation a-t-elle eu des conséquences dans votre activité syndicale (Hongrie 1956, par ex.)

Quelle était la place des non-communistes dans le courant (PSU, cathos de gauche etc... ) ?

Quelle était votre position sur l'Union Française ?

\* La guerre d'Algérie, particularité du combat unitaire ?

### **Conclusion**

Finalement, comment définissez-vous le courant unitaire ? Est-il fondamentalement différent du courant majoritaire ?

## Lucette Justafgré, “ les problèmes de l'Union Française ”.

*L'École Libératrice n°15, 10 mai 1947.*

« Les exemples actuels de faillite sanglante prouvent trop bien l'urgente nécessité de réformes profondes dans l'Union Française. Ils soulignent aussi l'impérieux devoir d'éclairer les masses démocratiques françaises sur les véritables conditions d'existence imposées par le colonialisme aux populations autochtones. Le jour où ces populations sentiraient vraiment la sympathie compréhensive du peuple français, le jour où les manœuvres impérialistes ne parviendraient plus à masquer la communauté du combat mené en France et outre-mer par tous ceux qui luttent pour la liberté et la dignité des hommes, ce jour-là un grand pas serait fait dans la voie du progrès et de la paix. Or, une étude qui nous obligera à dresser le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'ici dans l'Union Française en matière d'enseignement mettra forcément en cause toute la politique française dans les régions d'outre-mer. Elle sera riche pour nous de rudes et salutaires enseignements, et nous permettra de mesurer exactement nos responsabilités.

Sans doute est-il superflu d'affirmer que nous ne saurions concevoir l'Union Française comme un *empire colonial camouflé*, mais comme une *fédération de peuples* que notre idéal doit être de rendre libres, économiquement et politiquement capables de prendre en main leurs propres destinées, s'ils le jugent un jour souhaitable. Ce que nous avons à faire dans les territoires d'outre-mer ne peut être un soutien d'aucune sorte d'erreurs monstrueuses, dont la prolongation conduirait inévitablement les peuples les plus évolués à la *révolte* - parce qu'ils ont conscience d'être arbitrairement soumis à d'effroyables servitudes - et les peuples les moins évolués à la *dégénérescence* parce que rien de cohérent et de sain n'est venu remplacer pour eux les normes ancestrales de vie détruites par l'arrivée des colonisateurs.

Mais notre refus de toute complicité avec les colonialistes ne saurait rester abstrait », d'ailleurs « il n'est pas encore suffisamment reconnu que c'est dans la mesure où nous aurons pour souci primordial de comprendre et de respecter les populations autochtones que nous assurerons de façon indiscutable et définitive le rayonnement de la France.

Ainsi pour beaucoup d'entre nous, le problème de l'enseignement dans l'Union Française s'identifie avec la diffusion de la culture française, ce qui conduit à schématiser ainsi : des universitaires français partent dans les territoires d'outre-mer en *ambassadeurs* de notre culture, qu'ils essayent de propager avec l'aide de sous-ordres autochtones. Et c'est si vrai que, même dans nos organisations syndicales, l'activité se limite à peu près, en ce qui concerne l'Union Française, à

la défense plus ou moins heureuse des fonctionnaires détachés de France dans les divers territoires.

Il n'est évidemment pas question de négliger les intérêts de ces camarades, dont la plupart réalisent, sans autre ressource que leur dévouement et leur énergie, un magnifique travail éducatif et social. J'estime au contraire qu'on ne fait pas assez pour eux, qui sont également les victimes du régime colonial existant. (...)

Mais quelques chiffres suffisent à prouver que ce n'est là, et ce ne peut être là, qu'un aspect très fragmentaire de la lutte à mener pour l'enseignement dans l'Union Française : plus d'un million de petits musulmans reste à scolariser en Algérie. 95 % des enfants scolarisables ne trouvent pas place dans les établissements scolaires officiels en Indochine et dans l'AEF. Cette proportion s'élève à 97 % pour l'AOF. (...)

Certes, des plans de scolarisation existent déjà, pour l'Algérie et l'Afrique noire notamment. Il est à craindre cependant que ces plans ne soient caducs avant que leur réalisation ne soit amorcée, s'ils ont été élaborés en dehors des représentants qualifiés des populations intéressées et s'ils ne tiennent pas un compte suffisant de leurs besoins réels. En distribuant quelques bribes d'instruction sans âme, puisque sans rapport avec l'originalité ethnique de ceux qui la reçoivent, on peut à la rigueur parvenir à former les agents subalternes dont ont besoin les "coloniaux", mais on n'élève pas ainsi le niveau intellectuel et moral de toute une population. (...)

Nos camarades d'Afrique du Nord ont tracé la voie en réclamant un enseignement bilingue, faisant une part égale à l'arabe et au français, qui deviendrait ainsi un lien beaucoup mieux agréé et plus solide entre toutes les populations de l'Union Française. Union ne saurait vouloir dire uniformisation. Il n'est au contraire d'union possible que dans le respect mutuel de ce que chacun considère comme un patrimoine sacré : langues, coutumes, traditions artistiques et culturelles. (...)

Pour tous les territoires, il existe en tout cas un problème commun et très grave : celui du personnel enseignant autochtone. Il est bien évident que s'il est très souhaitable que de nombreux enseignants partent de France en pionniers conscients de la tâche admirable à mener outre-mer, leur nombre ne sera jamais suffisant. »

## **Article de Pierrette Rouquet sur les colonies.**

***L'École Libératrice n°19, 10 juillet 1947.***

« Notre doctrine syndicale a été fixée, non par le bureau national, mais par notre dernier congrès de Grenoble. C'est la règle démocratique du syndicalisme, et nous ne pensons pas que le bureau ait eu à s'inspirer d'autres principes que ceux qui se sont dégagés au cours de notre dernier congrès.

Ces principes se ramènent en réalité à un seul. Le Syndicat national tout entier, en accord avec la CGT, *se déclare hostile au colonialisme sous toutes ses formes*. Si le principe est simple, s'il réalise l'accord de tous les éléments démocratiques du pays, nous sommes bien obligés de convenir que les moyens d'action qui en découlent ne font pas toujours l'unanimité. Quelle doit être l'attitude du bureau national en face des divergences marquées au sein de nos sections ? Au risque d'apparaître comme dépourvu de toute doctrine, n'a-t-il pas le devoir d'être d'une extrême prudence ? Il serait certes facile de se prononcer en donnant un point de vue personnel ; d'aucuns n'ont pas manqué de le faire. Nous pensons, nous, qu'il y aurait de notre part un véritable abus de confiance. Nous pensons que des problèmes pratiques aussi délicats que ceux qui se posent aujourd'hui dans nos territoires d'outre-mer doivent être examinés avec beaucoup de circonspection, et en accord complet avec nos camarades de ces territoires. Nous ne voulons pas apporter au congrès de Montrouge des solutions définitives qui placeraient nos camarades devant des faits accomplis. (...)

L'administration, en plein accord avec le syndicat national, a pris, ces derniers temps et en vue de la prochaine rentrée scolaire, certaines dispositions destinées à favoriser le recrutement des instituteurs de la métropole pour nos territoires d'outre-mer, destinées aussi à les maintenir là-bas assez longtemps pour qu'ils puissent y faire œuvre utile. Le congrès devra faire la part qu'il désire aux solutions de fortune qu'il accepte à titre transitoire pour parer aux besoins les plus urgents. Il devra en même temps présenter les solutions vers lesquelles nous devons tendre. Il ne manquera pas, en application des principes anticolonialistes qui sont les nôtres, de se prononcer en faveur d'un recrutement sur place, ce qui suppose dès maintenant dans tous nos territoires d'outre-mer des Cours Complémentaires et des Ecoles Normales en nombre suffisant pour assurer la formation des cadres. C'est une thèse que nous avons eu souvent l'occasion de défendre au ministère (nous devons à la vérité de dire qu'elle a l'approbation du gouvernement). Il faut plus encore : il faut dès maintenant s'engager dans la voie des réalisations.

(...) Nous ne devons pas donner aux petits indigènes un enseignement au rabais, inférieur en qualité à celui qui est pratiqué dans les écoles françaises. Cependant, il ne sera pas forcément identique et, plus que par des principes, il faudra mettre sur pied des programmes adaptés au milieu



et aux besoins des différents territoires. Nos camarades d'Algérie attachent, avec raison, une valeur tout à fait particulière à l'enseignement professionnel, qui permettra aux populations autochtones non seulement de faire des artisans, des ouvriers qualifiés, mais aussi de constituer les animateurs et les cadres de leur propre industrie. N'est-ce pas là une forme constructive de l'anticolonialisme ?

La question de la langue véhiculaire soulève dans nos sections d'outre-mer des discussions passionnées, discussions de principes, de techniques et de possibilités d'application (...) le bureau national a agi sagement en se refusant à prendre position sur ce point avant que les sections se soient, dans leur ensemble, régulièrement prononcées. (...)

La CGT qui représente dans nos territoires d'outre-mer la France laborieuse, ne peut-elle jouer là-bas un rôle important d'émancipation des peuples dans une atmosphère de paix ? (...) Une CGT tunisienne indépendante de la CGT française, cela pourrait être une forme d'émancipation de la Tunisie et, dans ce cas, nous n'aurions qu'à nous en réjouir. En l'état actuel des choses, est-ce vraiment cela et n'y a-t-il pas à craindre de voir, par de tels actes, plus un changement de tutelle qu'une véritable émancipation ?

Nos camarades de la section de Tunis ont protesté contre cette division des forces syndicales et nous ont demandé de rester attachés au syndicat national et à la CGT française. Nous les avons assurés de notre sympathie et de notre solidarité et ils ont formé jusqu'à ces derniers jours, un bloc homogène. Ce bloc est maintenant disloqué et, au cours de nos prochaines assises, nous aurons à régler un conflit pénible.

Pénible et délicat. Il aurait été facile, bien sûr, de prendre position et de se ranger au côté de notre section syndicale ou contre elle. Qui ne sent tout le dramatique de la situation et tout ce qu'elle exige de prudente circonspection dans l'intérêt même du syndicat ? (...)

Ce ne sont pas, bien au contraire, des manifestations de force qui régleront le problème social, et nous sommes tous d'accord pour demander la fin des hostilités qui ensanglantent Madagascar et l'Indochine. Nous sommes tous d'accord pour que la France ne se présente pas aux peuples d'outre-mer sous l'aspect d'un garde-chiourme, mais pour que, sans délai, elle s'attaque résolument à la solution des problèmes sociaux, seul moyen d'apporter l'apaisement et de couper court aux diverses manœuvres séparatistes plus ou moins désintéressées.

L'émancipation des peuples, que nous souhaitons tous, s'avérera d'autant plus efficace qu'elle sera méthodiquement préparée. »

**Débat entre Aigueperse et Delanoue. *L'Ecole Libératrice* n°15, 22 janvier 1948.**

**Editorial d'Aigueperse « Où sont les scissionnistes ? »**

« Que Delanoue prétende exprimer, dans *l'Humanité*, l'opinion de l'ensemble de notre organisation syndicale, c'est son affaire et chacun de nos camarades en pensera ce qu'il voudra. Mais qu'il présente, de façon erronée et tendancieuse, les actes ou les intentions de ceux qui ne sont pas d'accord avec lui, c'est là une autre question. (...) nous déclarons que nous entendons respecter les statuts jusqu'à ce qu'ils soient modifiés et pas une décision du bureau ne sera contraire à ces statuts. Nous les violerions en organisant une consultation des syndiqués par voie de référendum ? Voyons, Delanoue, soyons sérieux. [Le bureau] n'a-t-il pas reçu le mandat du Conseil National unanime de l'organiser sur le plan national ? Où est-il indiqué qu'une consultation par référendum est antistatutaire ? La majorité du bureau manque peut-être d'imagination, mais elle ne voit pas d'autre façon de remplir le mandat qu'elle a reçu. Elle a conscience de répondre ainsi à la volonté du Conseil National. En tout cas, la majorité est désireuse de connaître l'avis de *tous les syndiqués*. Les sections peuvent organiser comme elles l'entendent la propagande pour cette consultation, mais leur autonomie ne saurait aller jusqu'à permettre aux dirigeants d'éviter de consulter l'ensemble de leurs adhérents pour venir au Congrès porteurs de l'avis d'une minorité. C'est ainsi que nous concevons la démocratie et même si nous sommes dans l'obligation pour appliquer cette conception, d'employer un moyen exceptionnel, nous estimons que la situation est assez grave pour que le maximum de garantie soit offert à tous nos camarades.

Quel est le membre du Syndicat national qui pourra s'estimer brimé par une telle décision ? Ceux qui s'y opposeraient nous pousseraient à croire qu'ils ont peur de connaître l'opinion de l'ensemble des syndiqués. Ils nous pousseraient à croire que leurs préoccupations partisans l'emportent sur le souci de l'unité du Syndicat national. (...) il est bien exact que la majorité entend que les commissions dont l'activité engage l'orientation du syndicat national, et notamment la commission des jeunes, fonctionnent sous sa responsabilité directe. Je "l'avoue nettement". (...)

Si un camarade, appartenant d'ailleurs au syndicat de l'Enseignement secondaire, et non au syndicat national, détaché au cabinet du ministre, a personnellement exprimé sa position dans le journal *Force Ouvrière*, s'il s'est même livré à une certaine propagande, Delanoue sait fort bien que le syndicat national n'a rien à voir dans cette question et, puisqu'il le sait, il aurait dû préciser que cette accusation ne nous concernait en rien. J'aurais mieux aimé cela, et je n'aurais pas eu besoin de déclarer une fois de plus que nous n'avons pas l'habitude d'aller chercher des mots d'ordre dans les

cabinets ministériels. Je souhaiterais que, pour le plus grand profit du mouvement syndical, tous les militants soient aussi indépendants que nous à l'égard de tous les ministres et de tous les gouvernements. (...)

Liberté d'expression dans notre organisation ? Nous invitons nos camarades à feuilleter la collection de *L'Ecole Libératrice*. Ils verront si Delanoue et ses amis ont été privés de leur liberté d'expression, s'ils n'ont pas disposé de la place à laquelle ils peuvent prétendre. (...) Ce n'est pas nous qui déclarions, au moment de la grève de la Seine, qu'on ne fait pas du syndicalisme avec des statuts et que le rôle des militants consiste à prendre toujours, personnellement, leurs responsabilités. Dans quel but de telles déclarations nous étaient-elles faites ?

Je pense que nous devons ces explications à nos camarades. Mais je pense aussi qu'il ne faut pas continuer les polémiques entre militants appelés à travailler ensemble. Nous comprenons que pendant la période qui nous sépare du référendum et du congrès chacun ait à cœur de faire triompher son point de vue. Mais pour maintenir l'unité de l'organisation, pour ne pas mériter le nom de scissionniste, il ne faut pas accuser de noirs desseins des camarades qui défendent un point de vue opposé. Ce n'est qu'au prix d'efforts réciproques de compréhension, de tolérance, au prix de grandes concessions de part et d'autre que la division de nos forces pourra être évitée. C'est là une vérité que je ne me lasserai pas de répéter. »

### **Article de Delanoue**

« Au nombre des rédacteurs de la résolution de scission, nous trouvons Babau, démissionnaire du Bureau du syndicat national, pour sa participation à l'École des cadres d'Uriage du Maréchal, et Giraud, du SNES, secrétaire du Comité d'Action laïque du Syndicat de l'enseignement de la région parisienne, membre du cabinet de M. Naegelen.

Ce départ de cinq secrétaires confédéraux et les événements qui ont suivi, ont jeté un grand trouble dans notre syndicat national. Tous savaient en effet que des militants parmi les plus qualifiés de notre syndicat et de la FEN, participaient à l'activité de *Force ouvrière*. Notre camarade Aigueperse, dans ses articles, n'a jusqu'ici pas eu un mot de blâme à l'égard de ceux qui ont fait la scission ; il réserve ses critiques à la majorité confédérale ; et demain, peut-être, il s'en prendra à ceux des membres de la minorité confédérale : Saillant, Le Léap, Ehni, Jayat, qui se refusent, eux à faire la scission et pensent, en fait, que le mouvement syndical est autre chose qu'un amalgame de courants idéologiques.

Quel est donc l'intérêt des syndiqués ? Avec qui vont-ils défendre notre reclassement, qui reste encore à obtenir, et la revalorisation de nos traitements ? Avec qui allons-nous défendre la laïcité ? Avec la Centrale issue de la Troisième force ? Avec les masses ouvrières qui, dans leur ensemble,

sont restées fidèles à la CGT qui continue ? Ou bien dans un splendide isolement ? (...)

*L'unité de notre syndicat ?* Elle s'est constituée dans la lutte, en liaison avec la classe ouvrière ; après 1935, c'est contre le fascisme qui a permis sa réalisation, en 1939, lorsqu'elle a été brisée par Belin, Delmas et autres, c'est dans l'action libératrice que nous avons, non sans de grandes difficultés, réussi à la ressouder à la veille de la Libération ; séparer l'unité de l'action est un non-sens.

*Nos réalisations ?* Qui donc menace actuellement SUDEL ? Comme toutes les maisons d'édition indépendantes, n'est-il pas certaines ombres qui se profilent contre lesquelles, d'ores et déjà, nous sommes obligés de nous défendre ? Nous défendrons-nous seuls lorsque les forces financières internationales menacent l'édition française ?

*La MGEN ?* Son principal rôle n'est-il pas d'appliquer la Sécurité Sociale à l'enseignement ? Cette Sécurité Sociale est, à l'heure actuelle, menacée par le gouvernement. Ne serons-nous pas obligés de la défendre avec ceux qui ont été à l'origine de sa création et de son développement ?

*Nos martyrs ?* C'est dans l'action qu'ils sont tombés, et dans l'action avec la force principale de résistance à l'oppression que fut la classe ouvrière. (...) Cette solidarité dans le combat ce serait maintenant que nous la renierions ?

En réalité, il ne sert à rien de se dissimuler soi-même les véritables conditions du combat. Nous avons à choisir entre la réaction et les forces de démocratie et de socialisme ; entre la laïcité et ses adversaires ; *comme au moment de Munich, comme en 1940, nous avons à prendre parti, avec cette différence que dans la situation actuelle, ce sont les bases mêmes de l'école laïque qui sont en cause.*

La scission n'est pas le résultat d'une divergence de principes ou d'un manque de démocratie dans le mouvement syndical ; c'est essentiellement le résultat de l'action de ceux qui veulent empêcher le développement des luttes ouvrières. Dans ce but, tous les moyens de division et de démoralisation sont utilisés.

Et comment ne crierions-nous pas notre inquiétude lorsque nous voyons les prolongements de toute cette action dans notre syndicat national ? La période immédiate qui suivit la Libération avait vu se réaliser entre nous une véritable atmosphère d'unité, dans la fraternité du travail mené en commun. Maintenant les divisions se créent ; les militants placent leurs préoccupations idéologiques avant les nécessités de l'action syndicale. Nous ne pouvons plus maintenant admettre sans protester que, lorsqu'un militant a été placé à un poste par la suite de la confiance de ses camarades, il suffise qu'il appartienne à un parti politique pour que l'on crie à la colonisation. (...)

Aussi sommes-nous nombreux à lutter quoiqu'il arrive contre la scission, en proclamant notre volonté à *tous les échelons*, y compris l'échelon confédéral, de nous incliner devant la majorité lorsque cette majorité respecte la charte commune. Nous avons ce faisant, la conviction d'être

fidèles aux pionniers du syndicalisme universitaire ; ils ne se réfugiaient pas dans leur tour d'ivoire ; ils participaient au mouvement ouvrier. A nouveau, on nous prêche l'attentisme, la passivité, comme en 1942, comme en 1943.

Depuis la rentrée d'octobre, l'histoire de notre activité est surtout celle des occasions manquées. »

## **Motion Bonissel-Valière**

***L'Ecole Libératrice n° 24, 8 avril 1948***

Le Congrès du Syndicat National des Instituteurs constate :

1. l'abaissement continu du niveau de vie des masses laborieuses,
2. l'échec du mouvement ouvrier de décembre 1947 et la scission syndicale,
3. l'abandon par les pouvoirs publics des lois et de l'esprit de laïcité,
4. les dangers de crise intérieure et d'étouffement des libertés démocratiques et ouvrières,
5. les menaces constantes de conflits mondiaux provenant des rivalités impérialistes.

LE CONGRES,

Placé devant la crise dans laquelle le mouvement syndical se débat en ce moment, crise dont la scission confédérale est une des manifestations et les luttes politiques internationales la cause essentielle,

PROCLAME sa foi dans la valeur révolutionnaire du syndicalisme, qu'il considère comme étant toujours l'arme des travailleurs dans l'œuvre d'émancipation devant aboutir à la disparition du salariat et du patronat, à l'avènement d'une société juste et fraternelle,

En vue de la défense de la condition ouvrière, tant sur le plan national que sur le plan international, affirme sa confiance dans la lutte revendicative quotidienne pour la défense des intérêts professionnels et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs ; l'utilisation de tous les moyens d'action y compris l'action directe, considérée comme l'arme ultime des travailleurs à laquelle il ne peut être fait appel qu'après consultation démocratique et décision des organismes syndicaux réguliers.

PROCLAME nécessaires :

- La conquête et l'aménagement de réformes sociales et la réalisation d'œuvres destinées à améliorer le sort des masses laborieuses en leur apportant plus de bien-être et de sécurité ;
- Le développement de la capacité économique de la classe ouvrière, afin de lui permettre une participation de plus en plus large et qui doit devenir prépondérante, à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises ;
- La lutte pour la sauvegarde des libertés si chèrement conquises, le développement des institutions démocratiques ;
- L'application et le respect des lois laïques dans l'ensemble du territoire ;
- L'organisation de la coopération internationale des travailleurs, seule capable d'imposer aux gouvernements le maintien de la paix.

Pour éviter les erreurs que le mouvement syndical a commises dans le passé, il est nécessaire que les statuts du mouvement confédéral reconstitué apportent à chaque travailleur la garantie formelle du respect des droits de la personne humaine et du libre exercice de la démocratie syndicale.

A cet effet, le Congrès propose l'adoption des mesures suivantes :

1. Liberté totale d'expression et de discussion par la parole et par l'utilisation de la presse syndicale.

2. Interdiction du “noyautage” des organisations syndicales par des groupements extérieurs et sanctions immédiates en cas de défaillance, ou de manquement des responsables.

Ce “noyautage” sera rendu plus difficile au fur et à mesure que s'éveillera et se développera, chez chaque travailleur, le sens de ses responsabilités syndicales et le goût de participer de façon active à la vie de son organisation.

3. Election à bulletin secret par tous les syndiqués de base des responsables syndicaux.

4. Election à la représentation proportionnelle des organismes administratifs et homogénéité des organismes d'exécution.

5. Possibilité pour toutes les listes de faire connaître, un mois avant les élections, leur programme et leur composition par une publicité égale : insertion dans la presse syndicale, réunions organisées par les directions en place, affichage sur des panneaux installés à cet effet dans les Bourses du Travail, Unions, etc...

6. Présentation au moins un mois à l'avance des rapports des directions syndicales.

7. Révocabilité à tout instant des responsables et leur non-rééligibilité après une période de cinq années.

8. Interdiction du cumul des fonctions syndicales et des fonctions politiques à l'échelon national, fédéral, interfédéral et confédéral, tout acte de candidature politique entraînant automatiquement l'abandon des fonctions syndicales.

9. Indépendance à l'égard des partis, des sectes et des gouvernements et rémunération des permanents uniquement par les caisses syndicales.

10. Démarcation précise entre les prérogatives des syndicats et des fédérations d'une part, des unions départementales et des organismes confédéraux d'autre part, afin que chaque syndiqué de base sache en clair les attributions des organisations syndicales à tous les échelons et ne se trouve pas tiraillé, comme il l'a été en novembre 1947, entre des mots d'ordre contradictoires.

11. Nécessité du mandatement des délégués, aux diverses instances délibératives, le délégué devant toujours exprimer loyalement par ses votes, l'opinion ou les diverses opinions des membres de l'organisation qui l'ont mandaté.

## LE CONGRES

Estimant que l'unité organique des salariés est une des conditions essentielles pour résister

efficacement à l'offensive patronale, gouvernementale et impérialiste, proclame la nécessité absolue de travailler à la reconstruction d'une CGT démocratique unique,

Et mandate les responsables du Syndicat National pour mettre tout en œuvre en vue de la réunification confédérale :

- en prenant contact avec les directions de la CGT, de FO, de la CNT, des organisations autonomes afin d'obtenir à bref délai un congrès d'unité sur les bases ci-dessus énoncées ;

- en entrant en rapport avec tous les groupements ayant des buts identiques afin de populariser l'idée de ce congrès ;

- en préconisant parallèlement un ensemble de mots d'ordre susceptibles de faciliter le regroupement nécessaire et capables de briser les attaques généralisées des forces antiouvrières :

1. Revalorisation du minimum vital

2. Revalorisation de la fonction publique

3. Suppression des zones de salaires ;

4. Echelle mobile des salaires, traitements et péréquation des retraités ;

5. Contrôle ouvrier sur la production et la répartition ;

6. Lutte contre les intermédiaires par l'extension du mouvement coopératif ;

7. Défense résolue de l'école publique par les Cartels d'Action laïque et par une vaste campagne d'agitation et de propagande à travers le pays ;

8. Défense vigilante et active des institutions républicaines.

LE CONGRES,

Affirme de la façon la plus catégorique que rien n'oppose les uns aux autres les travailleurs des différents pays ;

- proteste contre les guerres coloniales actuelles et la prolongation du service militaire à dix-huit mois,

- réclame une réduction massive des crédits militaires,

- s'élève avec force contre la diplomatie secrète toujours en usage, contre toute idéologie nationaliste, raciale ou religieuse et contre toute forme de préparation matérielle, morale ou psychologique à la guerre,

- invite les travailleurs à se défier des formules de liberté, démocratie, droit, employées par les maîtres impérialistes afin de faire accepter la défense de leurs intérêts de classe,

- déclare se désolidariser totalement des deux " blocs " dont l'antagonisme risque de provoquer un troisième conflit mondial,

- et proclame que seuls l'internationalisme ouvrier et l'union des prolétaires de tous les pays sont capables d'assurer la paix du monde.



## Motion Brugnon sur la double affiliation

*L'Ecole Libératrice n°24, 8 avril 1948.*

« Le Congrès, soucieux de sauvegarder l'unité organique et morale du syndicat national. Considérant que les statuts mêmes de la CGT n'admettent pas les adhésions individuelles et exigent les adhésions par le canal d'un syndicat, d'une union départementale et d'une fédération.

Constata que l'affiliation d'un certain nombre de membres à une centrale syndicale serait en fait et en droit la constitution d'un syndicat dans le syndicat et serait susceptible de détruire l'unité du Syndicat National Autonome.

Se prononce contre toute organisation fractionnelle de l'une ou l'autre des Centrales à l'intérieur du Syndicat National Autonome et déclare qu'il ne se considère pas qualifié pour autoriser ou interdire des prises de cartes confédérales à titre individuel. Le Congrès fait donc appel à l'esprit de discipline et de compréhension de tous les syndiqués pour appliquer loyalement cette décision. »

**Valière. L'Ecole Libératrice n° 18, 12 février 1948**

Il conteste la définition du scissionnisme de Delanoue (ceux qui quittent la CGT) : « **Sa formule est par trop simpliste et unilatérale. Pour ma part, je propose la suivante** : “Sont scissionnistes tous ceux qui faussent le libre jeu de la démocratie syndicale, rendent irrespirable l'atmosphère de l'organisation, ceux qui font passer leurs préoccupations partisans ou pro-gouvernementales avant le souci des intérêts généraux de la classe ouvrière”. (...)

Les syndicats sont donc des organisations de masses et non des groupements d'affinité. Leur unité est menacée si la démocratie la plus large n'y joue pas, si la majorité brime la minorité. »

Au sujet de la scission : « Ces responsabilités, pourquoi en limiter la recherche seulement dans l'immédiat, c'est-à-dire depuis la décision de rupture prise le 19 décembre par la conférence de “Force Ouvrière”, alors que de toute évidence cette décision n'est que le terme d'un assez long processus. La scission était en germe lorsque le CCN prit position sur le référendum proposé aux électeurs français par le gouvernement de Gaulle et invita les syndiqués à voter “oui-non”. L'unité syndicale n'a rien gagné au fait que des secrétaires confédéraux des deux courants ont fait partie ès qualités de l'Assemblée consultative et voté différemment lorsque les deux partis se réclamant de la classe ouvrière n'étaient pas d'accord. (...) Même touchant accord pendant l'expérience Gouin, de blocage des salaires et des prix. Au bureau du syndicat national, Duthel et moi, fûmes les seuls à

ne pas nous laisser convaincre par la dialectique de Delanoue. Jouhaux et Frachon marchaient la main dans la main. Les mauvaises langues feront remarquer que Thorez était vice-président du Conseil. (...)

Tant que socialistes et communistes ont cohabité au gouvernement, les “*occasions manquées*” n'ont gêné personne au bureau confédéral. A partir du jour où la bourgeoisie de ce pays a pu se dispenser de la participation communiste, “*préoccupations idéologiques*” et “*nécessités de l'action syndicale*” ont coïncidé pour les amis de Frachon alors que rien n'était changé chez ceux de Jouhaux. D'où l'attitude de briseurs de grève de ceux-ci et l'indignation vertueuse, qui ne trompera que les naïfs, de ceux-là. (...) d'autres que *FO* ont droit à l'épithète infamante de “*scissionnistes*”. Y ont droit les briseurs de grève d'hier et pas seulement ceux d'aujourd'hui. Y ont droit tous ceux qui ont utilisé la calomnie et la diffamation pour conquérir les postes dirigeants. (...)

Outre qu'elle constituerait un désaveu cinglant infligé aux scissionnistes des deux bords et marquerait la volonté des enseignants syndicalistes de n'être ni les dupes ni les complices des uns et des autres, l'autonomie est la solution qui sauvegarderait au maximum l'unité du syndicalisme universitaire et permettrait de travailler avec la plus grande efficacité à la reconstruction d'une CGT unique. (...)

Ces déclarations de fidélité [à la CGT] constitueront-elles le dernier mot de ces camarades ? Nul ne saurait l'affirmer ; ni nous certes ; ni eux-mêmes probablement. » Valière évoque « le chemin sinueux » des unitaires. « Ce serait en même temps qu'un geste habile (car que gagneraient-ils à se couper de la majorité des enseignants ?), une preuve qu'ils savent être des syndiqués disciplinés et unitaires autrement qu'en parole. (...)

Certes l'autonomie pourrait signifier que les enseignants veulent rester désormais à l'écart de leurs frères ouvriers et se limiter à un corporatisme étriqué. Auquel cas elle serait extrêmement dangereuse. Ce danger est exclu parce que le statut de l'amicalisme est dépassé sans retour tant en raison de la conjoncture qui se prêtera de moins en moins aux rêveries amicalistes qu'à l'existence au sein du syndicat national actuel d'un nombre important de syndicalistes avertis de toutes tendances, nombre assez important pour s'opposer avec succès à toute “offensive” amicaliste.

L'autonomie signifierait-elle davantage “*un premier pas vers FO ?*” Cela dépendra des partisans de la CGT. Se rendent-ils compte que ce danger ne pourra exister que dans la mesure où ils ne suivront pas la majorité pour renforcer dans le syndicat national autonome le courant anti-FO ? »

## **Appel aux universitaires cégétistes lancé par le Congrès de Dijon de la FEN-CGT :**

*Bulletin trimestriel du Syndicat Unique de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme, n° 4, 4e trimestre 1949 (section du premier degré).*

« Nous nous adressons à ceux d'entre vous qui, par suite de défaut de liaison ou même par suite de directives apparemment contradictoires, définissant nos axes de pensée et d'action, ont pu croire à la vanité de l'effort entrepris, ont éprouvé lassitude et découragement, et par voie de conséquence ont abandonné les organisations autonomes pour porter leurs activités et leur foi militantes dans des secteurs qui leur paraissaient plus riches de possibilités. »

Les membres du Congrès « ont vaincu leur scepticisme et ils tiennent à vous dire très simplement comment ils l'ont vaincu. Comment ils ont compris la nécessité de l'action militante au sein des organisations autonomes.

### **1) Pour donner un sens concret et immédiatement intelligible par la masse des enseignants au mot unité.**

Il est en effet contradictoire de s'affirmer un combattant de l'unité et de donner comme première manifestation de cette volonté, des raisons motivant le retrait de l'organisation qui groupe la masse des enseignants. Ne jugeons pas de leur réaction par **notre logique, mais par la leur** et essayons de tenir le plus grand compte des jugements qui reposent sur le simple bon sens. (...)

### **2) Pour combattre la dégénérescence du syndicalisme autonome vers un corporatisme étroit et une évolution vers l'amicalisme.**

Actuellement, l'autonomie peut encore donner les apparences d'un syndicalisme authentique. Ceci est dû à notre contact encore récent avec l'ensemble de la classe ouvrière. Mais si nous n'y prenons pas garde, le syndicalisme universitaire d'étape en étape, d'abandon en abandon, s'effritera et se videra de tout contenu. Nous avons le devoir de maintenir aussi haut que possible le potentiel syndicaliste de l'autonomie pour faciliter et rendre efficace son passage à la réunification.

### **3) Pour éviter, en un autre sens, la dégénérescence de notre propre action syndicaliste.**

Si nous nous replions sur nous-mêmes, entre nous, nous n'aurons plus personne à connaître, et notre ardeur militante court le risque de s'étioler, de dégénérer et de nous porter sur les positions de théoriciens du syndicalisme. (...)

Et nous sommes en butte au pire danger : le sectarisme. Il nous deviendra résolument impossible de juger des problèmes en tenant compte de l'optique de ceux qui ne pensent pas comme nous, et partant, nous ne pourrions trouver les arguments qui peuvent décider d'une conviction.

Pour nous donner des raisons d'exister en tant que tels, nous en serons réduits à critiquer systématiquement, à alimenter notre argumentation de querelles personnelles, à perdre de vue l'aspect positif et constructif de notre action syndicale. Et notre audience se réduira à un petit nombre d'amis personnels ou de camarades dont l'attitude calquée sur la nôtre accentuera notre cloisonnement, notre isolement.

**4) Pour pouvoir donner au syndiqué de base la preuve permanente de l'identité des principes de la CGT et de son action militante exprimée par nous qui en sommes ses militants.**

Il est vain de s'affirmer devant le simple bon sens comme le meilleur militant si on se refuse à en faire la démonstration dans les faits, dans l'action de tous les jours pour des problèmes en apparence des plus insignifiants. Par notre présence et notre action, nous devons rassurer l'enseignant moyen, lui donner la preuve que nous ne sommes ni des agitateurs, ni des politiciens, ni même des ambitieux ignorant les hautes responsabilités syndicales. Notre premier commandement est de nous dépenser sans espoir de récompense, même de la part de nos amis. (...)

Par notre présence, nous combattons au sein des organisations autonomes pour un pacifisme concret, lié à la réalité mouvante des situations politico-économiques et nous serons les promoteurs de formules d'action pratiques et efficaces en liaison avec le mouvement ouvrier. (...)

En conclusion, le militant cégétiste a le devoir de ne pas être **impatient**, et de considérer son collègue de travail, **non pas comme il voudrait qu'il fût, mais tel qu'il est**. Il doit avoir pour souci de le rassurer en lui démontrant par son exemple vivant que la CGT ce n'est ni l'aventure, ni l'outrance, ni le sectarisme, mais que le militant CGT est modéré dans ses propos s'il est ferme dans son action, qu'il est libéral et cordial, qu'il a le respect de la vérité provisoire des autres et qu'il sait en tenir compte pour construire la vérité qui, demain, s'imposera à tous. Le militant cégétiste est un bon camarade qui sait avoir raison sans triompher, sans humilier. Il a une doctrine ferme qui le conduit, en toutes circonstances, vers le but bien défini de l'émancipation des travailleurs, mais il est éclairé par une psychologie compréhensive qui lui permet de voir et de saisir la peine et la difficulté des autres. (...)

Nous inclinons trop souvent à rechercher l'intervention décisive, celle qui changera l'atmosphère d'une assemblée et qui, d'emblée, nous mènera au but. Nous répugnons à la longue patience qu'exigent l'étude, la discussion et la solution des problèmes revendicatifs. Nous dédaignons de nous occuper de petites revendications ; de l'indemnité de logement, d'interclasse ou d'étude surveillée par exemple, ou même de problèmes pédagogiques. C'est pourtant par excellence le plan incliné qui mènera l'instituteur de sa conception isolationniste à sa pensée de conscience de classe, car tous ses problèmes conduisent au même écueil : le mode capitaliste de production et de répartition. Et il ne faut pas se lasser de refaire la démonstration en partant des données les plus diverses qui "collent" à la vie quotidienne de nos camarades.

En conséquence, le cégétiste doit se garder d'apparaître comme le “grand” théoricien des relations internationales et des problèmes politiques. »

## **Motion de création du CNAL par le conseil général de la Ligue de l'Enseignement**

**1 BB 2, Circulaire du Comité exécutif des Etats Généraux de la France Laïque, le 25 février 1949.**

« Le Conseil Général rappelle,

- que l'école laïque n'est pas et ne doit pas apparaître comme l'école d'un, de deux ou de trois partis politiques,

- qu'elle ne doit pas apparaître comme l'école de telle ou telle famille spirituelle,

- qu'ouverte à tous, elle est et doit rester sous le signe de la Liberté, de la Science, de la Fraternité, l'École de toute la Nation.

En conséquence, le Conseil Général adopte les résolutions suivantes :

1 - La prochaine session des Etats Généraux doit maintenir l'idée laïque en dehors et au-dessus des divergences partisans qui, sur tel ou tel point, divisent les républicains ; elle doit être une manifestation d'unanimité.

2 - Le travail de préparation de cette seconde session doit être confié sur le plan national et sur le plan départemental aux Quatre Organisations, extérieures à tous les partis, qui composent le Comité Exécutif Permanent.

3 - Dans les réunions d'organisation, à tous les échelons, il doit être fait appel aux représentants de toutes les organisations inscrites au Cartel National d'Action Laïque.

4 - Au cours de ces réunions, les orateurs doivent s'abstenir de toute propagande particulière en faveur de leurs propres organisations et ne songer qu'à unir tous les républicains, en dehors de toute considération de parti, autour de l'École Laïque.

5 - Les Délégués aux Etats Généraux doivent être désignés au cours de la tenue des Etats Départementaux dans un esprit d'unité laïque et de telle sorte que la délégation, par sa composition, exprime cette unité.

6 - Le Comité Exécutif Permanent doit rester composé des Quatre Organisations qui se consacrent exclusivement à la défense de l'École et de l'Idéal Laïques et qui ont mandat d'unir, autour de cette école et de cet idéal, outre les masses ouvrières organisées, tous les travailleurs qui, dans les partis ou hors des partis, entendent défendre les principes de fraternité française et humaine que les Etats Généraux ont mission de faire triompher.

7 - Le Conseil Général souhaite, en outre, que les partis et organisations politiques, fidèles en cela aux résolutions des premiers Etats Généraux évitent, en toute occasion, sur les questions laïques, toutes attaques fratricides pendant la période des Etats Généraux »



## **Discours de Benoît Frachon devant le congrès de la FEN-CGT.**

### ***L'Action Syndicaliste Universitaire n°29, octobre 1952***

« Dans ce temps où se réunissent les congrès et les assemblées des diverses organisations de l'enseignement, où les problèmes qui sont examinés sont, pour l'essentiel, les mêmes dans l'une ou l'autre de ces réunions, je veux comme représentant de la vieille CGT, de l'organisation qui reçoit la confiance de plus de 70 % des travailleurs au cours des élections corporatives, joindre au salut que je vous adresse, nos sentiments de solidarité aux 200 000 membres du corps enseignant, à toutes leurs organisations.(...)

Nous avons beaucoup apprécié les premières manifestations de cette union, notamment au cours de la grève des examens de l'an dernier et, plus récemment, dans les meetings d'unité d'action des fonctionnaires du 4 juin, dont la Fédération de l'Education nationale autonome avait pris l'initiative. Ce n'est là, j'en suis sûr, qu'un début. Mais il a déjà provoqué l'inquiétude de tous les ennemis de l'unité ouvrière.

Nous avons toujours considéré comme un point d'honneur pour les organisations et les militants de la CGT de s'en tenir à la lettre et à l'esprit des accords conclus. C'est-à-dire que nous rejetons comme une injure et une manœuvre des ennemis de la classe ouvrière, toute accusation qui consiste à présenter notre effort persévérant en faveur de l'unité d'action comme un moyen d'introduire par fraude l'ensemble de notre programme et de nos mots d'ordre dans les réunions et les actions communes. Non pas que nous ayons le moindre doute sur la valeur et la justesse de notre programme et de nos mots d'ordre. Ils sont étudiés et conçus non pour une fraction de la classe ouvrière, mais en partant de ce principe que la CGT est et restera l'organisation de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. Mais nous savons aussi qu'il ne suffit pas d'avoir un programme et des mots d'ordre justes pour qu'ils soient admis immédiatement comme tels par l'ensemble des salariés. Nous savons que plus notre programme et nos mots d'ordre correspondent aux besoins des masses et sont susceptibles d'opérer leur rassemblement, plus le puissant appareil de propagande et de corruption de la bourgeoisie et de son gouvernement intervient pour en falsifier le sens.

Ce serait de l'enfantillage de penser que cette propagande et cette corruption n'influencent pas une partie de la classe ouvrière. C'est seulement notre travail acharné, persévérant, patient pour démasquer ces manœuvres, une attention de tous les instants pour aider chaque travailleur à comprendre, à la lumière de sa propre expérience, qui peuvent nous amener à convaincre ceux qui sont troublés. Vouloir imposer l'ensemble de notre programme et de nos mots d'ordre à ceux qui n'en approuvent pas certains, pour la seule raison que nous les estimons justes, serait une attitude



déraisonnable qui ne nous mènerait à aucun succès. Il est, surtout dans la période présente, suffisamment de revendications et d'assez importantes qui font l'unanimité des travailleurs, y compris ceux du corps enseignant, pour nous ouvrir de larges possibilités d'action.

Le récent congrès du Syndicat Autonome des Instituteurs en a donné un magnifique exemple. Qu'il s'agisse de la défense de l'école laïque, des traitements, des libertés, de la défense de la paix, ce Congrès a démontré que l'ensemble des instituteurs était d'accord sur l'essentiel. Pour vous militants de ce syndicat qui êtes ici, c'est ce que vous devez retenir de ce Congrès.

Je dois vous dire d'ailleurs qu'après la manifestation de cette volonté unanime, j'ai été étonné de vous voir soutenir une motion dite "d'orientation". A moins que vous ne l'ayez soutenue simplement pour l'opposer à d'autres motions, je vous avoue que je ne vois pas bien ce qui pouvait être recherché comme orientation de l'activité présente d'un syndicat en plus des points sur lesquels tous les instituteurs ont exprimé leur accord. Il y a chez les instituteurs des gens qui pensent de façon différente sur tel ou tel problème; il y a des socialistes, des communistes, des sans-parti, bien sûr, camarades. C'est le cas de tous les syndicats de la CGT. Ce n'est pas le rôle des syndicats de les départager, de leur faire la leçon ou de prétendre indiquer à une partie d'entre eux qu'ils sont dans les syndicats en intrus ou qu'ils seront brimés pour leurs opinions. Si une motion d'orientation n'a pour but que de préciser cela, elle est inutile; si elle vise à introduire des mesures ou des affirmations partisans, elle est nuisible au contraire à l'unité et aux intérêts de tous les instituteurs, vous avez alors parfaitement raison d'en dénoncer le caractère et de voter contre.

Je comprends parfaitement, camarades instituteurs, que vous vous élevez contre des affirmations qui consistent à déconsidérer les grèves et les manifestations pour la défense de la liberté et de la paix, comme celles du 28 mai et du début de juin (...). Pour cela, il n'est point nécessaire, ni désirable, que dans votre syndicat les 140.000 instituteurs soient arbitrairement classés en tendances. Ceux qui veulent sincèrement l'union ne peuvent désirer cela.

J'ai pris cet exemple du syndicat des instituteurs non pas pour me mêler en quoi que ce soit de son activité, mais pour illustrer l'immense volonté d'union de toutes les couches de la classe ouvrière et, en vous conseillant à vous, d'être d'ardents artisans de cette union pour assurer le succès du programme positif de revendications défini par le Congrès, j'ai voulu rappeler la voie, les principes justes de l'unité d'action. (...)

### **La CGT est l'organisation de tous les travailleurs.**

C'est précisément en raison de ce rôle déterminant de la CGT dans l'unification des forces ouvrières que je veux répondre très franchement à un certain nombre de militants ouvriers et de syndiqués qui depuis la scission de 1948 se sont réfugiés dans l'autonomie en pensant que c'était le seul moyen de préserver l'unité de leur organisation. Je tiens d'abord à dire que nous nous sommes toujours efforcés d'entretenir de bons rapports avec ces organisations et leurs dirigeants. Que ce soit

au syndicat des instituteurs ou d'autres, nous avons toujours recommandé aux partisans ou adhérents de la CGT de ces organisations de ne porter aucune atteinte à leur unité.

Je n'en suis que plus à l'aise pour dire que lorsque la classe ouvrière est passée du stade des organisations isolées à la constitution des Fédérations d'industries et à la Confédération Générale du Travail, elle a fait un grand pas dans la voie du renforcement de sa puissance et de ses moyens d'action. Personne ne nie plus la nécessité d'une organisation centrale de la classe ouvrière. Le mouvement ouvrier ne peut marcher en arrière. Dans les cas qui nous intéressent, l'autonomie est le fait des efforts de la bourgeoisie pour diviser les salariés, les décourager et leur imposer sa politique de réaction.

C'est pourquoi nous, représentants de la vieille Confédération Générale du Travail qui traditionnellement, représente l'unité de la classe ouvrière de notre temps, CGT plusieurs fois divisée et toujours réunifiée par la volonté des travailleurs, nous devons des explications à nos camarades autonomes. Quand les ennemis de la classe ouvrière veulent la diviser, ils masquent soigneusement leurs desseins. Toujours, ils ont utilisé les différences d'opinions qui existent chez les travailleurs. Ils mènent une propagande effrénée pour leur montrer l'impossibilité de la cohabitation dans une même organisation en excitant les passions partisans. Puis, comme en 1921 et en 1939, ils provoquent des exclusions ou, comme en 1948, des scissions. Dans le cas des exclusions, ils s'efforcent de démontrer que les exclus sont des communistes qui veulent s'imposer et transformer les syndicats en parti politique.

En 1948 et depuis, c'est différent. Près des neuf dixièmes des syndiqués se sont opposés à la transformation de la CGT en organisation partisane anticommuniste. Alors, pour faire et entretenir la scission, on accuse la CGT d'être une organisation paracommuniste. Or les simples faits, et ils deviennent chaque jour plus éclatants, montrent que nous avons au contraire préservé la CGT de sa transformation en organisation de secte au service d'une politique et de partis étrangers à la classe ouvrière. Les dirigeants qui ont fait la scission ne se cachent pas de l'appui qu'ils ont reçu des gouvernements, d'organisations américaines et même certains d'entre eux ont récemment dévoilé que des organisations scissionnistes recevaient des subsides d'organisations patronales.

Tout cela montre clairement le caractère partisan de l'organisation issue de la scission et les raisons de cette scission. C'est pour masquer ce fait que les adversaires de l'unité ouvrière mènent leur campagne abjecte sur le caractère partisan et communiste de la CGT. Mais ces mêmes accusations ont été reprises par des dirigeants du syndicat national des instituteurs. Malgré notre désir profond de réaliser l'unité d'action avec les syndicats autonomes, nous ne pouvons laisser passer de telles accusations sans protester et sans en démontrer le caractère erroné.

Elles sont contraires aux faits connus ; elles sont nuisibles aux membres des organisations dans lesquelles elles sont formulées autant qu'à l'ensemble des travailleurs ; elles ne peuvent être

l'expression d'un désir d'assurer l'indépendance de l'organisation en question, elles sont une prise de position partisane, non seulement contre un parti et ceux de ses membres qui sont syndiqués, mais en faveur d'un parti contre un autre.

*La CGT n'est pas communiste et elle ne peut pas l'être. Elle est l'organisation de tous les travailleurs et tous ne sont pas communistes.*

Ce n'est pas une simple affirmation. Les faits montrent qu'il en est ainsi. Il y a à la CGT des socialistes, pas seulement comme adhérents, mais comme dirigeants. Cela a été confirmé récemment par la direction du parti socialiste qui, publiquement, donnait l'ordre aux socialistes de quitter la CGT, ce qu'ils n'ont pas fait. Il y a dans la CGT des sans-parti et des chrétiens. Ce n'est pas une simple affirmation puisque récemment la presse a fait grand bruit autour de prêtres-ouvriers qui militent dans nos rangs, ce qui leur a valu d'être traités d'agents du bolchevisme. Il y a aussi des communistes comme adhérents et dirigeants dans la CGT. Est-ce cela qui gêne nos accusateurs ? L'indépendance des syndicats, leur caractère de véritable organisation de masse exigeraient-ils, selon eux, qu'une discrimination soit faite contre les travailleurs communistes ? Cela se fait, en Amérique notamment, et cela a lieu conjointement avec la chasse aux démocrates par le gouvernement et la discrimination raciale dirigée contre les noirs. Cela aboutit tout simplement à faire des dirigeants de ces syndicats des auxiliaires de la répression antiouvrière qui se masque partout et toujours derrière l'anticommunisme.

Nous devons, sans nous lasser, démasquer les fourberies de ceux qui, consciemment, mentent sur le caractère de la CGT et nous devons avec patience détromper ceux que ces mensonges ont réussi à égarer. Ce dont nous sommes sûrs, c'est que la CGT résistera victorieusement à tous ces assauts et qu'elle demeurera la grande rassembleuse de la classe ouvrière. »

## **Contribution de Guilbert au congrès FEN de 1952.**

*L'Enseignement Public*, n°1, octobre 1952.

« Les objectifs à atteindre sont suffisamment clairs pour tous les enseignants. Il n'est pas un enseignant qui ne considère les crédits consacrés à l'école comme insuffisants, qui ne constate l'écart entre les salaires et les prix, qui ne voie avec inquiétude les libertés fondamentales garanties par la Constitution remises en question, qui ne ressente avec angoisse le sort de la paix mondiale. Affirmer cela dans des motions séparées ne servirait à rien. Ce qu'il faut, c'est chercher ensemble les moyens de parer à une telle situation. (...) La pratique des motions de tendance et la division idéologique et politique qui s'ensuit nécessairement au sein de la Fédération est préjudiciable à la véritable unité des enseignants, plus que jamais indispensable pour faire face aux menaces qui les assaillent. Vouloir se compter sur une motion de tendance, c'est durcir des positions partisans sur des questions d'ordre idéologique, cataloguer des opinions politiques diverses qui existent nécessairement au sein d'une organisation syndicale. Et la motion dite de la majorité n'échappe pas plus à cette conséquence que celle de la minorité ou des minorités : elle est tout aussi partisane ou politique et, malgré cela, elle est imposée à tous les syndiqués. Définir l'orientation d'une organisation syndicale qui est l'organisation de tous consiste donc à rechercher en commun, à tous les échelons de l'organisation, un programme et les moyens d'action acceptables par tous, à rechercher ce qui fait l'union, à écarter les positions uniquement partisans qui divisent.

La cérémonie traditionnelle du vote sur les motions d'orientation est inutile et inefficace. L'expérience montre que depuis la scission syndicale de 1948, le pourcentage de voix obtenu par les divers courants d'idée au sein de la FEN est d'une stabilité remarquable. S'il s'agit de se compter, le compte est déjà fait. (...) De plus, cette pratique nuit à la démocratie syndicale. Chaque syndiqué ne se prononce plus sur telle question en fonction de son jugement personnel, mais en fonction de la position adoptée par les leaders des tendances. Il s'en remet à un chef de file pour juger à sa place. Ainsi le Syndicat cesse d'être l'organisation de tous les syndiqués.

Au contraire, une discussion fraternelle et approfondie sur les points essentiels d'un programme commun doit permettre d'aboutir à une action fédérale élaborée et acceptée par tous les syndiqués, à la condition que l'impossibilité d'aboutir à l'entente et à la compréhension mutuelle ne soit pas affirmée à priori.

L'expérience de l'action fédérale au cours de l'année écoulée peut être analysée avec fruit. Il a été possible sur les points essentiels comme la revalorisation, la défense de l'école, de promouvoir une action fédérale unanime.

Je considère qu'il appartient aux syndiqués de juger démocratiquement en dehors de tout parti

pris de “tendance” des aspects positifs ou négatifs du rapport d'activité et de déterminer leur vote d'après cette seule considération. (...)

C'est pourquoi il est souhaitable, à mon avis, que tous les syndiqués, en dehors de toute étiquette de tendance, discutent démocratiquement des projets de motions présentés par les différentes commissions, et de la motion “d'orientation” présentée par le Bureau Fédéral et mandatent leurs délégués au congrès en vue de demander les adjonctions ou les suppressions qu'ils estiment nécessaires pour aboutir à un programme d'action, à des moyens d'action acceptés par tous et à une résolution générale unique. Ce faisant, aucun syndiqué ne renoncera à son idéologie particulière, mais il permettra à la Fédération d'agir efficacement grâce à l'unité démocratiquement réalisée sur un programme limité. »

## 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 24 janvier 1955.

### « 4) Enseignement post-scolaire agricole

**Lavergne** propose que le projet de la direction du premier degré devienne, après amélioration, le projet fédéral à opposer à la proposition Saint-Cyr.

**Baillet** et **Forestier** exposent les conditions dans lesquelles ont été élaborés :

- le projet de l'Agriculture d'une part,
- le projet de l'enseignement du premier degré d'autre part.

Des contacts ont été pris entre les deux administrations, mais aucun accord officiel n'est intervenu. Il est opportun de publier le projet de l'Education nationale dans le prochain *Enseignement Public*. (...)

**Bay** réclame une prise de position écrite de ces syndicats. Alors seulement il pourra se rallier au projet du premier degré. (...)

**Forestier** attire l'attention de Lauré sur le danger que présente pour l'enseignement technique le Concours Général Agricole organisé en mai par l'Artisanat Rural.

**Vacquier** en plus, le Bureau Fédéral devient la Commission Pédagogique.

**Bay** n'assiste, au Bureau transformé en Commission de Réforme de l'Enseignement, qu'à titre d'observateur. Il ne présentera donc aucune suggestion, et se contentera de rendre compte au SNES des travaux de la Commission. Le SNES ne pourra s'engager qu'ultérieurement. Si la FEN prend publiquement position sur certains problèmes, le SNES lui opposera aussitôt sa position personnelle.

**Lavergne** : Le Bureau est mandaté pour travailler dans le cadre exposé à la dernière CA. La motion de 1950, votée à l'unanimité, reste la charte fédérale. On doit toutefois examiner si le texte est toujours entièrement d'actualité. Il y aura lieu d'insister particulièrement sur la question des crédits indispensables à toute réforme et de prendre position de suite sur la prolongation de la scolarité.

**Hombourger** souligne la nécessité de crédits exceptionnels n'entrant pas dans le cadre du budget.

**Forestier**, **Lauré**, **Vacquier**, **Surrel** sont d'accord pour une prolongation de la scolarité portée de 14 ans à 18 ans.

**Vacquier** pose la question des paliers possibles.

**Hombourger** insiste sur l'aspect démographique du problème.

Selon **Forestier**, la Commission ministérielle accepterait 16 ans, mais cette prolongation ne

s'appliquerait qu'aux enfants entrant à l'école primaire à la date d'application de la réforme.

**Vacquier** souligne l'utilité d'un plan, même non appliqué de suite, afin de faire front aux projets de malthusianisme scolaire. Car l'allégement des programmes ne doit pas signifier l'allégement des horaires.

**Lavergne** : La répartition dans les horaires des heures de travail, sports, loisirs doit être également étudiée. Il y a lieu de prévoir l'augmentation des heures consacrées aux activités physiques, artistiques, etc.

### *Lecture de la motion de 1950*

#### Préambule, remarques :

Appel de note 1 relatif à l'origine sociale des étudiants. Rectifier ainsi : 2 % de fils d'ouvriers, 3 % de familles rurales.

Le troisième paragraphe des considérants devra faire état :

- 1°) des nécessités d'ordre démographique
- 2°) de l'évolution des problèmes techniques.

La Commission souhaite que soient rappelés les principes constitutionnels de laïcité.

**Bay** fait part de son désaccord sur l'expression "réorganisation totale de notre système scolaire", et sur la référence à la Commission Langevin-Wallon. Réorganisation "totale" est remplacée par réorganisation "d'ensemble".

**Lavergne** estime qu'on ne peut éviter une référence à la Commission Langevin-Wallon ; la rédaction néanmoins sera revue.

**Forestier** trouve qu'il est dangereux de modifier ainsi la motion de 1950 : il est préférable de la laisser telle quelle et de lui opposer les modifications ou additifs nécessaires.

**Bay** présentant des réserves sur le passage : "Elle devrait tendre... milieu professionnel", **Vacquier, Surrel, Forestier** soulignent, au contraire, l'importance des contacts de l'enseignement avec le milieu extérieur ; il importe de faire une large place aux réalités concrètes de la vie.

- L'expression "justice sociale" sera remplacée par "justice à l'école".

- Article 3 : **Vacquier** s'élevant contre la pérennité des lois organiques sur les créations d'écoles, **Forestier** les estime au contraire utiles pour établir une démarcation avec l'enseignement privé.

Article 5 : **Forestier** voudrait que soit affirmé le principe d'universalité de l'Education nationale.

**Lavergne** : à propos des crédits, il y a lieu de réclamer l'institution d'un fonds spécial compte tenu des résolutions des Etats Généraux de la France Laïque.

- à propos du paragraphe traitant du statut organique de l'enseignement, il sera rappelé aux parlementaires que cette motion a été élaborée en 1950.

La lecture des considérants étant achevée, **Lauré** constate que le seul point sérieux de

divergences est l'article 2.

**Bay** verse au dossier de la Commission un texte élaboré par la Commission pédagogique du SNES sur ce point précis. Le SNES ne peut formuler sa position avant que les adhérents aient répondu à la consultation faite dans *L'Université syndicaliste*.

Lecture est faite du texte remis par Bay. Ce texte sera remis, pour étude, à chaque membre du bureau.

A Forestier qui estime que le SNES a anticipé sur la discussion ultérieure, à propos de l'orientation notamment, **Bay** répond qu'au contraire, il importe dès le début de définir les cinq grands principes qui régissent la réforme.

**La Commission** étudiera, lors de sa prochaine réunion, le contenu de la motion de 1950.

**Lavergne** suggère que la Commission pédagogique se saisisse de la question des structures du Ministère, le projet Bay sur la formation des maîtres étant confié à une sous-commission.

**Bay** demande que les syndicats nationaux fassent connaître par écrit leurs positions.

**Lavergne** pense que les syndicats nationaux ont toute liberté sur ce point. »



## 2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 17 décembre 1956.

« Date de la CA de janvier : troisième jeudi (17 Janvier)

**Lauré** pense que la CA doit être entièrement consacrée à l'étude du projet de réforme sans étude préalable par la commission. Il veut réserver le jeudi matin à cette étude.

**Forestier** pense qu'on peut procéder en deux temps :

8 h 30 - 10 h                      commission pédagogique

10 h - 12 h                      CA- Exposé de la situation

Après-midi                      Etude du projet de réforme

(adopté)

**Baudé** rappelle la demande d'adhésion de l'UNCM. Le bureau devra évoquer ce problème.

**Vacquier** fait observer qu'il n'est pas nécessaire de faire un examen détaillé du projet.

**Lavergne** veut que soit examinée la réforme du baccalauréat.

**Jeanne Borgey** : il n'y a pas d'urgence. La réforme du baccalauréat n'interviendra pas cette année.

**Forestier** ne pense pas que nous puissions prendre position.

**Vacquier** : il ne faut pas confondre les programmes et le baccalauréat. Pour le baccalauréat, nous ne devrions pas prendre une position négative.

**Lauré** est également pour l'abstention.

**Jeanne Borgey** veut protester contre les modifications en cours d'année. Elle se prononce pour l'abstention.

**Lavergne** indique ce qui a été fait. Nous n'avons pas promis au ministre un contre-projet. Nous avons seulement promis de faire des observations.

**Hombourger** : la réforme du baccalauréat n'interviendra pas en raison des intérêts en jeu.

**Forestier** : s'il y a modification du baccalauréat, les textes doivent sortir au plus tôt.

**Lauré** fait observer que nous n'avons aucun contre-projet.

**Forestier** veut savoir si le projet du ministre vaut mieux que les deux sessions.

**Vacquier** : les deux sessions sont préférables.

**Jeanne Borgey** : les syndicats sont pour la suppression des deux sessions.

**Vacquier** critique la position syndicale d'abstention.

**Lauré** craint que l'ajournement ne soit en réalité un enterrement de suppression de la deuxième session.

**Dhombres** : le SNES a pris position sur le projet. Le ministre doit prendre la responsabilité de sortir son texte.

**Vacquier** pense qu'il faut faire sortir un projet pour la suppression de la deuxième session.

**Forestier** : le projet doit être fixé avant le 15 Janvier.

**Dhombres** : d'accord, c'est même trop tard.

Cette position est adoptée.

### **Conseils d'enseignement**

**Lauré** rend compte des démarches faites au technique. Convocation huit jours avant le premier conseil. Huit jours entre le dernier conseil d'enseignement et le conseil supérieur.

**Forestier** évoque la formation des maîtres de CC. Le cas doit être réglé en même temps que les IPES. Il informera la réunion des délégués au Conseil.

**Dhombres** traite de la réforme des licences. Tous les directeurs n'ont pas été convoqués. Ce projet sera étudié en février par les conseils d'enseignement et les conseils du premier degré. Le projet devra être étudié par la FEN.

**Lauré** évoque la formation des maîtres du technique et des centres. Il n'en est pas question dans les projets actuels.

**Forestier** précise la position du SNI. sur la création des IPES. Le CN a donné comme mandat, pas de recrutement au niveau de la propédeutique (1 an après le baccalauréat). Il craint l'évasion des normaliens. Le premier degré qui a fait un effort pour le recrutement des bacheliers craint la concurrence des IPES.

Pour les maîtres de CC, une formation a été arrêtée (propédeutique de stage). Tous vont concourir pour les IPES. Il pense que le texte tel qu'il est porte un coup au recrutement des instituteurs et baisse la valeur qualitative des maîtres du premier degré. Il est pour l'entrée après 2 ans (propédeutique + 1 certificat de licence). Il expose la situation du 1er degré.

**Jeanne Borgey** pense qu'on sacrifie la culture. Les IPES sont indispensables au recrutement du second degré. Le second degré y attache une très grande importance.

**Forestier** ne peut répondre sur le premier point. En face de l'intérêt de quelques individus, il y a l'intérêt général du premier degré qui atteint tout l'enseignement. Il faudrait multiplier par deux l'effectif des écoles normales. Actuellement le déficit est trop important. L'abstention aux conseils du premier degré a été envisagée par le SNI.

**Dhombres** : tout l'enseignement est solidaire, mais il ne voit pas comment harmoniser les intérêts des divers enseignements. Il semble qu'il y a là un problème insoluble. Il pense qu'il faut qu'il y ait véritablement concours à l'entrée aux IPES. Actuellement on rentre sur titre. C'est vers la solution du véritable concours qu'il faut d'abord s'orienter.

**Vacquier** ne voit pas comment on peut recruter sur la base d'un certificat de licence étant donné la disparité. Le concours devrait être organisé sur la base de propédeutique, mais ils ne rentreront

qu'avec un certificat de licence.

**Jeanne Borgey** : les IPES veulent faciliter au maximum l'accès à la carrière de professeur. Nous écarterons par ces mesures bon nombre de candidats et nous allons contre les raisons qui ont motivé la création des IPES.

**Forestier** signale la faible proportion des maîtres préparés pour le CC qui sont restés dans le premier degré. Il donne des exemples précis.

**Hombourger** : y a-t-il inconvénient à ce que les instituteurs s'abstiennent ou soient absents ?

**Dhombres** : les divers enseignements sont solidaires.

**Forestier** : le concours nous apporte une satisfaction partielle.

**Lauré** : les instituteurs peuvent voter le principe du concours et s'abstenir.

**Dhombres** donne quelques précisions sur ce concours qui devra dépasser le niveau de propédeutique.

**Forestier** : les jeunes gens devraient avoir propédeutique. Il y aurait l'examen de propédeutique + concours.

**Hombourger** veut que le concours donne propédeutique.

**Forestier** veut deux obstacles.

**Lauré** craint la multiplication des concours.

**Dhombres** est pour un seul examen propédeutique et concours. Un jury national ferait passer le concours. Les candidats hésiteront à se présenter au concours qui risque de leur faire rater propédeutique.

**Forestier** pense que c'est insuffisant. Il doute qu'une synthèse des diverses thèses puisse se faire. Il précise à nouveau sa position.

**Lauré** : la position de Dhombres est un pas vers la position des instituteurs.

**Dhombres** pense aussi que la synthèse est impossible. Il comprend la position des instituteurs, mais il souligne le sacrifice fait par le second degré.

**Vacquier** oppose les deux projets,

1°) concours avec équivalent propédeutique (Dhombres)

2°) admission avec propédeutique et licence (Forestier)

Il ne pense pas que le projet Forestier empêche plus que celui de Dhombres l'évasion.

**Forestier** propose pour ceux qui ont propédeutique le concours d'entrée et ce concours équivalent à un certificat de licence parfaitement précisé.

**Hombourger** : c'est impossible pour les sciences. Certains certificats demandent deux ans. Ils ne peuvent être préparés dans des lycées.

**Forestier** pense que les aménagements peuvent être prévus. L'enseignement supérieur doit s'adapter.

**Vacquier** : les lycées et collèges doivent pouvoir présenter des certificats de licence. Cependant, un certificat est toujours spécialisé, et le concours un caractère général. Les deux peuvent difficilement se confondre.

**Forestier** : il y a des aménagements possibles entre le lycée et la faculté.

**Dhombres** tire les conclusions : le SNES et le SNET repoussent le mode de recrutement prévu et sont pour un concours national. Les instituteurs pourront s'abstenir sur l'ensemble, mais ils essaieront de faire passer le concours. Dans les modalités du concours, il faut que ceux qui sont reçus aux IPES aient propédeutique. Ceux qui échouent devront repasser cet examen.

#### CSFP

Les projets présentés par la Fonction publique prévoient des majorations indiciaires pour les inspecteurs des régies financières. La section syndicale se réunira le Vendredi 21 et le Conseil supérieur le 27. Il est indispensable que la séance soit renvoyée. Les conséquences sont très graves. Metayer est absent. Il faut trouver le moyen d'obtenir cependant le renvoi.

#### Situation au Maroc

Opposition entre la section SNI et le SPES. Des instituteurs demandent leur adhésion au SPES qui lève des cotisations, mais qui garde les adhérents "à part entière". Le SPES demande une délégation. Que répondre ?

**Forestier** donne le chiffre des adhérents. Les affirmations de Serrat sont fausses. Il y a peut-être quelques instituteurs du cadre chérifien qui se sont laissés prendre par des promesses démagogiques. Il a vu fonctionner la section instituteurs qui manifeste d'une unité de vue certaine. Nous ne pouvons envoyer une délégation fédérale à qui on voudra faire prendre position pour un des adversaires. Les deux organisations doivent prendre contact. Il faut rappeler les décisions :

- pas d'unité au SPES
- contacts entre les organisations

Ces recommandations seront faites par les secrétaires des SN.

**Jeanne Borgey** : il peut cependant y avoir délégation.

**Lavergne** : un syndicat ne peut recruter des adhérents relevant d'un autre syndicat.

**Forestier** : la FEN ne peut aller au Maroc sur invitation d'un syndicat de catégorie.

**Dhombres** : rappelle les propositions de Forestier.

**Lavergne** propose une seule lettre signée des secrétaires de SN. Adopté

#### Intégration des enseignants du Maroc

Il faut demander à être représenté à la commission et la réunion de cette commission.

#### Audiences possibles

Affaires économiques et financières : demandée

Billères : demandée. Avant la fin de la semaine

Affaires sociales : Mardi à 11 heures. Lavergne fera l'exposé. Gazier devra exposer d'abord ce qu'il a dit aux autres confédérations."

## **Intervention de Fournial au congrès de la Fédération de l'Education Nationale, 20 novembre 1956.**

« Dans ma section départementale, je me suis abstenu dans le vote sur le Rapport Moral. Si le Congrès s'était tenu un mois plus tôt, mon vote aurait été positif pour la simple raison que j'approuve pour l'essentiel, naturellement, et sous réserve de quelques observations qui rejoignent celles formulées ici par les camarades Benz, Hélène Dazy, Morlet, Falk, Lac et d'autres encore, l'activité, de la FEN au cours de l'année écoulée.

Mais depuis un mois et sous la pression des événements internationaux, le Bureau fédéral a pris un certain nombre de positions que je juge non seulement erronées et non conformes à la tradition syndicale, mais dangereuses à la fois pour l'unité de la FEN et de ses Syndicats nationaux et pour le regroupement plus que jamais nécessaire des forces de gauche, regroupement que nous avons unanimement souhaité à maintes occasions, et pour des raisons majeures.

Le texte qui exprime la position du Bureau fédéral sur les problèmes controversés est le nouvel "Appel au Sang froid et à la raison" dont on a pu dire çà et là qu'il ne correspond pas à son titre.

Je comprends que le Secrétaire fédéral ait eu besoin ce matin de se défendre d'avoir voulu, avec l'unanimité du Bureau fédéral homogène, apporter son soutien à la politique gouvernementale dont le pays commence à soupçonner les effets en Algérie d'abord, en Egypte ensuite, et par répercussion en Tunisie et au Maroc et finalement en France même.

Car si, comme l'a dit le camarade Morlet tout à l'heure, nous avons unanimement approuvé, par exemple, la lettre aux Parlementaires sur le problème algérien, il n'est que trop clair que, justifiant, au moins estompant les responsabilités franco-britanniques dans l'agression contre l'Egypte et amplifiant au contraire à la mesure de l'énorme campagne menée depuis trois semaines dans le pays les répercussions du drame hongrois, l'appel du Bureau fédéral prend figure de prise de position partisane.

Pire... d'une part, et qu'on le veuille ou non, ce texte prend sa place dans le flot de cette campagne de toute la presse réactionnaire et de la radio-télévision gouvernementale, d'autre part, il constitue une sorte de sommation faite aux syndiqués d'avoir à approuver la position idéologique du Bureau fédéral homogène, même si leur conscience de citoyens les porte à une appréciation contraire ou seulement différente.

Je dois dire que je ne refuserai pas de faire connaître mon opinion au congrès sur le problème qui nous divise le plus, celui de la Hongrie, même si la netteté de mes déclarations doit m'être reprochée tout à l'heure, comme c'est probable.

Le temps qui m'est imparti ne me permettant pas de développer cette opinion, je me permettrai de

souligner tout d'abord que toutes les informations qui sont publiées ces jours derniers, même quand il faut les dénicher au milieu des reportages de la presse à sensation, confirment :

1°) que le mouvement populaire hongrois a été, dès les premières heures, utilisé par des forces réactionnaires et fascistes, bien préparées à l'action militaire et que les hommes du fascisme de Horthy comme les grands féodaux dépossédés, à l'abri de mots d'ordre démocratiques, ont été sur le point de revenir au pouvoir.

2°) que les informations sensationnelles sur l'intervention de l'Armée soviétique, en particulier sur les bombardements aériens ou d'artillerie, sur la fouille des maisons, sur les déportations, etc... sont chaque jour démenties par la constatation des faits ... (protestations) et même dans les organes qui les ont accueillies d'abord.

3°) que le peuple hongrois, en partie trompé, comme le nôtre, pendant les événements tragiques qu'il a dû subir, a condamné avec horreur les violences, les incendies, les assassinats, de militants ouvriers commis massivement pendant une longue semaine de terreur blanche, à la suite de laquelle personne n'aurait compris que l'aide de l'Armée soviétique soit refusée.... (vives protestations).

Martin : C'est honteux de parler ainsi ici !...

Le Président : Tais-toi, tu n'as pas la parole. Continue, Fournial

Baudé : Il faut les laisser montrer leur vrai visage maintenant !...

Fournial : C'est pourquoi, dans un texte que j'opposerai si nécessaire à celui du Bureau fédéral, je considère que

1°) L'avenir socialiste du peuple hongrois doit être garanti dans l'intérêt du progrès et des forces, démocratiques mondiales et de la paix.

2°) Cet avenir a été gravement menacé par les forces réactionnaires et cléricales dont la République Populaire Hongroise avait sous-estimé la puissance et l'organisation, et par l'utilisation par ces forces d'un mouvement populaire de caractère démocratique.

3°) Dans ces conditions, tenant compte en outre de l'expérience douloureuse que la non-intervention a imposée au peuple espagnol, le congrès...

(dans la salle : oh ! oh !)

...comprend et approuve l'aide de l'armée soviétique...

(dans la salle : oh ! oh ! vives protestations)

Lauré : Voulez-vous, s'il vous plaît...

(protestations véhémentes).

Le Président : Lauré, tu n'as pas la parole. Je prie les camarades d'être calmes. Dans les déclarations qui sont faites à la tribune, il faut que nous entendions les points de vue... Continue !

Fournial : ...l'aide que l'armée soviétique, à la demande du gouvernement ouvrier et paysan, a apportée au peuple hongrois pour empêcher le retour au pouvoir des fascistes et féodaux du régime

Horty, le retour des usines aux trusts internationaux, des terres aux grands propriétaires fonciers, et de l'école à l'obscurantisme clérical.

Ceci dit, et je termine...

(dans la salle : ah ! ah !...)

... je souhaite profondément que, quelles que soient les mystifications idéologiques et nos divergences qui s'expriment ici, que pour ma part je viens d'accepter de constater nettement, le Congrès se termine, par l'affirmation de son unanimité contre le fascisme qui vient de montrer à nouveau son visage...

(brouhaha - mouvements divers)

... contre la guerre faite à l'Égypte, pour le cessez-le-feu en Algérie...

(dans la salle : et en Hongrie !)

... et, plus facilement encore, pour toutes les revendications sociales, culturelles, laïques et démocratiques qui font l'union de tous dans les établissements scolaires.

Pour ma part, je ne cesserai pas de militer pour que cette union se renforce et je suis convaincu que, malgré toutes les tentatives de la réaction pour diviser le mouvement ouvrier français, cette union se fera.

(dans la salle : hou ! hou ! quelques applaudissements) »



## **APPEL POUR UN MOUVEMENT SYNDICAL UNI ET DÉMOCRATIQUE, 1957.**

**Brochure *Pour un mouvement syndical uni et démocratique*, 64 p., Paris, 1960 - pp. 7 à 9.**

Les syndicalistes dont les noms suivent affirment leur permanente inquiétude en présence de la dispersion syndicale actuelle des forces ouvrières.

Ils déclarent que cette dispersion

- entraîne une profonde désaffection des travailleurs vis-à-vis du mouvement syndical ;
- favorise l'action des forces de régression sociale
- condamne le syndicalisme à ne pouvoir assumer sa véritable mission de transformation des structures économiques et sociales dans le sens de l'émancipation constante des travailleurs et de l'accroissement de leur dignité humaine, et cela au moment où les progrès des sciences et le développement des techniques imposent la modification de ces structures.

Après avoir en commun analysé les causes qui ont conduit le syndicalisme à une telle impuissance, ils proclament soit au nom de leur organisation, soit en leur nom personnel, leur accord avec les principes intangibles et la méthode démocratique définis par Denis FORESTIER, Roger LAPEYRE et Aimé PASTRE dans la déclaration suivante :

*Pour avoir, dans certaines de ses parties, lié son sort à celui de formations politiques, ou religieuses, ou s'être cantonné dans des formations de catégories, le syndicalisme français se condamne de plus en plus à des actions désordonnées et sans lendemain, aliène chaque jour davantage sa personnalité et son efficacité propres, s'installe dans des divisions néfastes au moment où les conditions économiques et sociales, nationales et internationales imposent une profonde révolution dans la vie des travailleurs.*

*N'est-il pas triste de constater un tel état de fait, alors que les actions diverses des pionniers épris d'un idéal de libération économique ont précisément permis aux organisations professionnelles de détenir un véritable pouvoir économique ?*

*En plus des éléments positifs et constructifs que doit apporter la lutte revendicative quotidienne, il existe toute une législation ouvrant à la classe ouvrière des possibilités de participation de plus en plus large à l'organisation de la production, à la gestion des services et des entreprises. Les divisions du monde du travail sont une des causes déterminantes de l'inefficacité de ces conquêtes juridiques dont l'importance est par trop sous-estimée.*

*Regrouper les organisations syndicales dans un mouvement uni et démocratique correspond à un*

désir des travailleurs, mais aussi à une impérieuse nécessité qu'impose la profonde révolution économique et sociale dans laquelle nous entrons avec les progrès de la science et le développement des techniques.

Mais poser le problème de l'unité par l'entrée dans une des centrales ou formations aujourd'hui existantes, c'est accepter en fait le maintien de la situation actuelle, c'est s'installer commodément dans une médiocrité que nous entendons rejeter.

Ce qui est important n'est pas de rabâcher à tout propos, et hors de propos, des considérations sur l'unité syndicale, mais c'est d'œuvrer pour que cette unité se reconstitue pour le plus grand bénéfice des travailleurs. La pratique de la tactique du « Front unique » au sein de comités irresponsables, qui conduit finalement à lier systématiquement l'action politique et l'action syndicale, a pour conséquence directe le repli des travailleurs sur eux-mêmes.

Elle renforce, en fin de compte, le pluralisme syndical. Ce n'est ni par l'intimidation, ni par la contrainte, ni par des procédés déloyaux relevant de la pratique du noyautage, que l'on peut regrouper les travailleurs d'appartenance diverse pour les amener à travailler en commun.

Faire un mouvement syndical uni et démocratique en 1958 exige la volonté de réaliser une construction commune sur la base des principes toujours valables de la Charte d'Amiens sans lesquels la Charte de Toulouse perd tout son sens.

\*\*\*

Pour aller vers un tel but, il est nécessaire que tout regroupement repose :

- sur la libre confrontation des thèses sans que soient masquées les divergences naturelles ou doctrinales ; vouloir nier les divergences sous le faux prétexte d'unité, ce n'est pas contribuer à l'efficacité de l'organisation syndicale. Mais les positions, une fois arrêtées, doivent ensuite devenir la loi commune ;
- sur la franche reconnaissance des diverses tendances du mouvement syndical, avec leur possibilité d'expression ;
- sur la nécessité de développer chez chaque travailleur le sens de ses responsabilités, afin de le rendre très attentif à la pratique du noyautage ;
- sur le vote à bulletin secret pour l'élection des responsables, l'interdiction effective du cumul des fonctions syndicales et politiques, la révocabilité des responsables syndicaux.

En particulier, le mouvement syndical a pour devoir de ne lier ni son sort ni son orientation à ceux des groupements, forces ou partis, dont les préoccupations et les méthodes sont différentes des siennes, même si les solutions et les objectifs de lutte sont proclamés identiques.

Il doit donc rester extrêmement vigilant à l'égard des formations de base de ces groupements, forces ou partis, qui montrent qu'en toute occasion elles sont les organes d'exécution d'un appareil chargé de consignes ne s'inspirant pas au premier chef de l'intérêt des travailleurs.

*L'expérience de la vie syndicale française prouve que les tentatives de domination du mouvement syndical par un parti politique sont toujours à l'origine des scissions syndicales, puisqu'elles postulent l'attachement inconditionnel au parti et à la politique internationale d'un bloc d'États.*

*Le groupement des travailleurs sous l'égide d'une confession relève de l'attachement à la conception du pluralisme syndical et, par là, s'oppose en fait à la reconstitution de l'unité syndicale et donc en dernière analyse sert les intérêts du capitalisme national et international.*

*Ceci pour déclarer qu'à notre avis le syndicalisme, quels que soient les enjeux dont il est l'objet et les pressions de tous ordres que connaissent ses militants, se doit de veiller jalousement à ce que les mots d'ordre soient élaborés en son sein, et de rester maître constamment de ses initiatives et de son action.*

*Ceux qui acceptent ces principes et qui rejettent tout ce qui peut domestiquer ou tenir en tutelle doivent se connaître ; ils doivent, par leur foi, leur enthousiasme et leur volonté, créer cet élan fraternel qui doit redonner à notre pays un mouvement syndical digne des sacrifices de nos aînés.*

*Il n'est pas question de demander à quiconque de quitter l'organisation de son choix, mais il faut que militants et organisations qui ne se satisfont pas de l'éparpillement syndical actuel, se cherchent et se trouvent pour déterminer en commun et en pleine souveraineté la meilleure formule permettant aux travailleurs de ce pays de reprendre confiance en eux et dans leurs organisations syndicales. Ainsi, le mouvement syndical français pourra-t-il regagner dans tous les domaines, et plus particulièrement sur le plan international, la place qu'il doit normalement occuper.*

*Quelles que soient les erreurs passées, son long passé riche d'expériences et promoteur d'un idéal de fraternité, de dignité et de liberté de tous les travailleurs, nous fait un devoir d'être ambitieux pour lui redonner sa vraie figure.*

Tout en respectant les convictions de chacun, ils précisent que ces principes sont de nature à recueillir l'adhésion de tous ceux qui se refusent à accepter le syndicalisme comme moyen de conquête primaire politique des masses ou à accepter la permanence du pluralisme syndical au service d'une confession ou d'opinions philosophiques.

Ils affirment vouloir suivre, avec le sérieux et la volonté qu'impose la grandeur de la tâche qu'ils se fixent, la méthode définie par la Déclaration pour que tous ceux qui l'acceptent se connaissent, quelle que soit présentement leur appartenance syndicale.

En conséquence, la « Déclaration pour un mouvement syndical uni et démocratique » devient aujourd'hui LEUR DÉCLARATION COMMUNE »

## **2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 6 janvier 1958.**

**Bougreau** assiste à la séance.

**Lauré** informe le bureau que Forestier, fatigué, est en ce moment à Hyères.

**Lauré** rend compte de l'entrevue avec Pflimlin - Aucune promesse n'a été faite. Des aménagements sont possibles dans le cadre des 74 milliards. Le Président du Conseil a été saisi de cette situation et nous serons reçus très prochainement. Il semble qu'un effort sera fait pour les petits fonctionnaires (jusqu'à l'indice 170) par l'aménagement des échéances. Il donne connaissance du communiqué qu'il a adressé à la presse, et d'une lettre au Président du Conseil.

**Lauré** analyse les situations possibles du gouvernement :

1° - refus d'un remaniement quelconque ;

2° - effort pour les catégories par un réaménagement de l'échéancier.

Il ne pense pas qu'on puisse faire des propositions pour modifier l'échéancier, celui-ci ayant été publié. Une amélioration pour les petites catégories ne peut être faite que par l'octroi de crédits supplémentaires.

Les possibilités d'action sont envisagées. La grève doit être exclue. Mais **Baudé** et **Roulet** pensent qu'une action est nécessaire. La réussite de ce mouvement ne peut être inférieure à celle du 20 novembre. Elle sera envisagée après l'audience Gaillard .

**Baudé** pense qu'il faut obtenir la reconnaissance du droit aux 220 000 dès le 1er janvier 1958. Il faut voir Guyon et Marcellin et tâcher d'obtenir de Pflimlin quelque chose pour les petites catégories. Gaillard peut imposer quelques milliards supplémentaires sous la menace d'une action.

### Problèmes éducation nationale

Les ministres ont dû être mis au courant des travaux de la commission par une circulaire de la Présidence du Conseil. Les textes seront communiqués à l'Education nationale, au Budget, aux syndicats lorsque les textes seront arrêtés. L'Education nationale a été mise au courant ce matin.

Nous sommes en possession des projets de textes.

### Le contentieux :

1° - les séquelles de l'avancement

- assistants

- chefs de travaux

2° - avancement des chefs d'établissement

3° - syndicat national des techniciens de l'enseignement supérieur

- prime de recherche

- 4° - syndicat national des administrations académiques
  - validations des services
  - cadre unique pour les secrétaires principaux
- 5° - validation pour la retraite des années d'études
- 6° - intendance et économat
  - validations des services
  - indices des adjoints
  - indemnités pour ceux qui ont une annexe
  - échelonnement indiciaire
- 7° - éducation physique
  - création d'instituts préparatoires régionaux
  - indices des professeurs d'ENSEP.
  - les CREPS.
- 8° - agents : indemnités aux aides de laboratoire et personnel soignant

**Lettre de Forestier, du 31 mai 1958 « A ses Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti Socialiste »**

Mes chers amis,

Je m'adresse à vous au nom du Syndicat National des Instituteurs.

Avec mes amis responsables, nous avons longtemps hésité à le faire. Nous nous y croyons autorisés aujourd'hui, après le magnifique élan de civisme dont ont témoigné, hier, nos camarades en répondant à l'ordre de grève pour la défense de la République, des institutions démocratiques, garanties essentielles des libertés fondamentales.

Dans les heures qui viennent, vous avez à prendre une lourde, très lourde responsabilité. Elle relève de votre conscience. Parce que cet acte grave vous engagera totalement, vous devez avoir toutes possibilités de jugement.

Depuis des jours, l'on a fait vivre le Gouvernement, le Parlement, les Pouvoirs Publics, une certaine partie de la population, sous le poids de la crainte.

C'est vrai que la police parisienne n'est pas sûre.

C'est vrai que l'armée est saisie d'une profonde inquiétude et qu'un courant d'antiparlementarisme la traverse. (...)

Mais, hier, 170 000 institutrices et instituteurs sur 190 000 syndiqués ont fait grève. Ils avaient eux aussi le droit à la crainte. Ils l'ont refusé.

L'instituteur de campagne, celui qui est le plus vulnérable dans un contexte de pouvoir personnel avec son cortège inéluctable de répression, n'a pas hésité à répondre à notre appel.

Il n'a pas hésité dans son engagement d'éducateur attaché à l'idéal de Liberté.

Jamais le SYNDICAT NATIONAL DES INSTITUTEURS n'a témoigné d'un pareil attachement à la République. Nos amis ont eu à peine 24 heures pour organiser cette manifestation. Hier des responsables de sections, avec une émotion bouleversante, nous faisaient part du magnifique élan.

Nous aurions voulu accomplir ce geste avec toute la classe ouvrière. Ne le pouvant, nous l'avons fait seuls, et pour vous aider, dans le seul but desservir la République et la démocratie.

Nous vous en faisons aujourd'hui le dépositaire. Non parce que vous êtes des représentants parlementaires d'une corporation. Nous nous sommes toujours refusés à une telle réduction du mandat que vous détenez. Mais parce que parlementaires socialistes, vous êtes aussi des éducateurs.

En terminant, je tiens à vous dire que nos amis n'ont pas été seuls dans la lutte. Les parents d'élèves, les populations civiles notamment dans les communes rurales leur ont témoigné une vive sympathie. (...)

Avec le sentiment que vous comprendrez l'engagement indéfectible qui motive cette lettre. »

**Lettre de Forestier à Lauré, le 9 octobre 1961.**

« Mon cher GEORGES,

J'ai pudeur à correspondre avec toi par lettre. Ceci n'est ni dans les habitudes du SNI, ni dans mes habitudes propres. Si donc il en est ainsi, c'est que la chose me paraît particulièrement grave. Il s'agit de l'incident qui s'est produit au cours de l'audience accordée par le Ministre le vendredi 6 Octobre à 10 heures.

Un Ministre accuse un des membres de la délégation, notre ami Clément DURAND, d'écrire une chose qui n'est pas honnête. Un ministre qui verse dans l'autoritarisme. Tant d'affaires le prouvent. La délégation fédérale se contente d'une mise au point verbale faite sur le ton mondain. A cette mise au point, le Ministre répond qu'il maintient son jugement.

Ou je suis un décadent, ce qui peut fort bien être, ou j'ai conscience de représenter des milliers d'hommes et de femmes qui sont incapables d'accepter cela de la bouche d'un Ministre, quel qu'il soit et à plus forte raison d'un Ministre qui donne chaque mois des gages à l'enseignement confessionnel. PAYE n'est qu'un faible, et un haut fonctionnaire qui ne sera jamais un Ministre. A un certain moment, et celui-ci était particulièrement favorable, il faut placer des bornes entre lui et nous.

D'autres peuvent avoir des conceptions différentes et être aussi bon syndicalistes que les militants du SNI. Mais sous l'épithète qualifiant l'un d'entre nous de "pas honnête" la réaction prolétarienne, du moins telle que je la conçois, veut, et les traditions sont là pour en attester, que la réaction soit vigoureuse. J'ai éprouvé avec mes amis la plus dure des inquiétudes. La réaction n'a pas été celle-là. Mieux, à la fin de l'audience, l'un d'entre nous n'a pas hésité à remercier le Ministre pour quelque chose qui ne relevait que de l'exercice normal de la charge de Ministre.

Je ne suis pas de ceux qui devant un Congrès trouve le refuge facile aux intempéries de l'heure en chargeant un Ministre. Toi non plus d'ailleurs et je me plais à le reconnaître. Mais je suis de ceux qui n'entendent pas qu'un Ministre puisse faire injure à l'un d'entre nous sans réaction vive à ce qui devrait nous toucher tous. Dans ces conditions, je suis navré d'avoir à te dire qu'à l'avenir et pour tout ce qui touche les délégations fédérales auprès du Ministre de l'Education nationale, les représentants du SNI au sein du bureau fédéral s'abstiendront d'être présents.

En m'excusant, mon vieux, d'ajouter à tes soucis, bien cordialement à toi.

Le Secrétaire Général du SNI

Denis FORESTIER »



**Pierre Desvalois et Denis Forestier sur l'Algérie, 26 octobre 1960.****2 BB 80. Bulletin intérieur de liaison et de documentation syndicale n° 3.**

« I - Redoublement d'attaques.

La campagne du Parti Communiste redouble de violence contre diverses initiatives qualifiées pour la circonstance de manœuvres de “division” et de “dispersion” ou encore présentées comme des “diversions”. Déjà la motion de Strasbourg avait suscité de vives attaques. Aujourd'hui, “l'appel à l'opinion” et la manifestation proposée par l'UNEF dont on dit qu'il s'agit de tentatives procédant du même esprit subissent le même sort. Certains pourraient s'en étonner. En réalité, c'était aisément prévisible. Le parti communiste n'avait pu prendre la direction de la bataille laïque ; il veut avoir la direction de la lutte pour la paix en Algérie.

Bien que nos camarades cégétistes déclarent volontiers n'être que des militants syndicalistes, il ne fait de doute pour personne qu'ils vont reprendre de plus belle, au sein de notre organisation ainsi que prochainement, devant le Congrès de la FEN, les arguments et les attaques du Parti Communiste. Il faut que nous soyons armés pour leur répondre. Mieux il faut que nous puissions les “contrer”. Le bulletin intérieur précédent traitait du problème algérien, quant au fond. Celui-ci répond à un autre besoin : il vise à montrer que le Parti Communiste ne saurait abandonner, si peu que ce soit son rôle dirigeant, y compris à l'égard des syndicats qu'il considère simplement comme masse de manœuvres.

Rien de nouveau, dira-t-on - sans doute - mais il est possible que quelques-uns de nos camarades qui n'ont pas encore pu acquérir l'expérience suffisante, aient pu être troublés. Et il n'est pas mauvais qu'à l'occasion du problème algérien, qui sensibilise toutes les consciences, la démonstration soit faite que le Parti Communiste, lui aussi, ne veut pas changer, et qu'il ne peut pas changer. (...)

Si la nécessité de ce deuxième bulletin intérieur est évidente, il reste que les responsables du SNI ne peuvent laisser la campagne actuelle du PC sans réplique. Les mises au point nécessaires seront faites tant dans les réunions habituelles que par la voie de *l'Ecole Libératrice*. Pour l'instant, nous avons eu le souci, qui n'a été ni celui du PC ni celui de la CGT, de ne rien faire qui puisse gêner la préparation de la journée du 27 octobre.

**II.- “Le rôle dirigeant” du PC**

Quelques-uns s'étonneront du redoublement d'attaques au moment où l'une des plus importantes

manifestations pour la paix en Algérie, sinon la plus importante, se préparait ? C'est là qu'il faut en revenir à la volonté farouche et permanente du PC de maintenir le rôle dirigeant du Parti. L'attitude adoptée présente dès lors deux aspects complémentaires : d'une part, le PC formule ses plus vives critiques tout en continuant à proclamer la nécessité de l'union la plus totale ; d'autre part, la CGT tente d'effacer l'initiative de l'UNEF et de transformer la journée du 27 octobre en une journée d'action qui, dans une large mesure, serait la sienne....

Le rapport de Waldeck-Rochet et le discours de Maurice Thorez montrent à l'évidence que nulle organisation démocratique et que nul homme politique de gauche ne trouvent grâce aux yeux du PC - on y lit en particulier une condamnation de Mendès-France (Il appartient à celui-ci de se défendre s'il le juge nécessaire). Cette condamnation est d'autant plus vive que Mendès-France prône la valeur des syndicats par rapport au discrédit des partis politiques. L'action des signataires du manifeste des 121 et celle de Sartre en particulier sont aussi nettement critiquées. Rien d'étonnant à cela : Fournial a dédaigneusement déclaré à ce sujet, lors de la réunion du Bureau National, qu'il ne s'agissait que d'une attitude "petite bourgeoise". Mais c'est incontestablement à l'UNEF, à la FEN et au SNI que les deux dirigeants communistes réservent les coups les plus durs (...).

Bien que Guy Mollet et la SFIO ne soient pas épargnés, Maurice Thorez se réjouit des nouvelles prises de position de cette organisation et il cite complaisamment *Le Monde* qui aurait écrit que socialistes, MRP et radicaux "rejoignaient" le parti communiste. Quant au PSU, il est considéré avec quelque intérêt, parce qu'il "rejoint" lui aussi les "positions justes" du parti, notamment du fait qu'il ne se déclare ni pour l'insoumission, ni pour la désertion, mais pour "le travail à l'armée et l'action de masse dans ses rangs".

On retrouve là une attitude constante et caractéristique du Parti Communiste. Dès lors que certaines organisations prennent de nouvelles positions, plus proches des siennes, le mérite en revient à l'action des masses dirigée par le "parti de la classe ouvrière". Si, par contre, cette action n'aboutit pas aux résultats escomptés, la faute en est imputable aux "traîtres et aux diviseurs" qui ne sont pas alignés sur les "positions justes" établies par les dirigeants communistes. C'est d'une dialectique simple, mais cependant efficace, qui permet de gagner sur deux tableaux.

Dès lors que les organisations démocratiques en général, et la FEN, le SNI, et l'UNEF en particulier, se trouvent condamnés, que reste-t-il comme action valable ? Il reste celle des communistes, et c'est là, encore, qu'apparaît l'exigence du parti entendant assumer son rôle dirigeant dans "l'union la plus totale", bien sûr, des forces qui luttent pour la paix en Algérie !

Ainsi s'éclaire la déclaration de Waldeck-Rochet : "Nous n'ignorons pas que la grande préoccupation de certaines personnalités se réclamant d'une certaine "gauche" - et qui continuent à être animées par l'hostilité au communisme - est avant tout d'enlever la direction du mouvement des masses populaires aux organisations les plus représentatives de la classe ouvrière, même si cela

devait limiter et rétrécir ce mouvement des masses”. En même temps d'ailleurs, et ce n'est que l'autre aspect d'une même attitude, le PC revendique le mérite de la réaction populaire du 1er février, de la journée du 26 juin lancée par le Comité Pleyel (alors que ses réticences étaient manifestes), de l'appel commun des 53 organisations de jeunes, de la déclaration du 30 Juin ....

### III - Accusation gratuite

La résolution du Comité central prétend que “Seule la persistance de l'anticommunisme peut expliquer le refus de l'unité d'action la plus large pour rapprocher l'heure de la paix en Algérie”. Maurice Thorez reprend ce thème dans son discours et, faisant allusion à certaines initiatives qui ont “surtout pour effet de restreindre le mouvement des masses”, il dénonce “l'anticommunisme maladif” de ceux qui les lancent. Mais, on l'a vu, les seules initiatives reconnues valables sont celles du Mouvement de la Paix et de la CGT. Autrement dit, toute décision qui n'a pas été prise par les communistes est immédiatement taxée d'anticommunisme. C'est là que doit être repris le mot d'Henri Aigueperse au Congrès de Saint-Malo : “Aux yeux des communistes, pour ne pas faire d'anticommunisme, il faut être communiste”. Toutes les Églises se retrouvent dans la même intransigeance, dans le même sectarisme que définit si bien le mot célèbre : “Qui n'est pas avec moi est contre moi”.

Que ceux qui pourraient éprouver quelque doute sur notre analyse lisent attentivement la déclaration de Maurice Thorez à propos de l'action du C.NAL, : “Eh ! bien ! il faut dire que le CNAL, justement n'a pas été une expérience heureuse dans la lutte pour la laïcité. La façon dont les dirigeants du CNAL ont rétréci constamment la lutte contre les agissements antilaïques, n'a pas permis de déployer tout l'effort de la classe ouvrière et du peuple”. Ne seront surpris que ceux qui veulent l'être par cette affirmation, que j'allais qualifier d'in vraisemblable alors qu'elle n'est, en réalité, que trop vraisemblable. “Non - ajoute Maurice Thorez.- ce n'est pas une expérience que l'on puisse répéter. Les dirigeants avaient voulu que le parti communiste, que les travailleurs constituent seulement une force d'appoint”. Il faudra revenir sur cette accusation gratuite qui nous est lancée, de ne vouloir considérer le parti communiste que comme une force. d'appoint. Pour l'instant, ce qui doit être mis en lumière, c'est son exigence absolue d'assumer, en tous domaines, “la direction du mouvement des masses populaires”. Et, comme si tout cela n'était pas suffisamment clair, s'agissant de l'Algérie comme de l'action laïque, Maurice Thorez conclut cette partie essentielle de son intervention par la formule suivante ; “La question posée est une question de principe.... C'est une question de principe parce qu'il s'agit du rôle de notre Parti, je dirai même de sa raison d'être”. Eh ! bien, dirai-je à mon tour, je crois que nous y sommes ?

Avant de procéder à diverses réfutations indispensables, quelques observations s'imposent

encore. On pourrait s'étonner que les communistes aient approuvé, à Strasbourg, malgré certaines réserves, l'action menée par le SNI et par le C.NAL. On pourrait s'attendre qu'ils votent contre la motion laïque présentée au Congrès de la FEN. En réalité, les milieux enseignants sont trop sensibles au problème laïque pour qu'il soit possible de manifester en leur sein une opposition aussi brutale que celle de Maurice Thorez, il est cependant vraisemblable que certaines approbations se nuanceront rapidement.

#### IV - Droite - Gauche

Parmi les sous-titres que *l'Humanité* du 19 Octobre utilise pour reproduire le discours du secrétaire Général du PC relevons-en un : "Faire converger toutes les actions de toutes les couches sociales hostiles à la guerre et au régime". Il pourrait se suffire à lui-même, mais il vaut qu'on s'y arrête. "Notre politique, c'est de rapprocher les couches sociales diverses, de réaliser la plus large union des masses contre la guerre, contre le pouvoir personnel, contre le joug des monopoles" dit Maurice Thorez. De quoi faire bondir nos camarades de l'Ecole Émancipée ! Déjà, Waldeck-Rochet avait écrit dans son rapport : "Il ne faut pas rétrécir les possibilités d'union et l'ampleur du mouvement en s'enfermant dans la formule droite – gauche". A quoi le Secrétaire général, évoquant la position prise par le parti dès 1947, ajoute : "Ainsi notre mot d'ordre était déjà celui de l'union de toutes les forces démocratiques et nationales." Et de préciser sa pensée : le rassemblement "doit englober toutes les couches sociales qui subissent l'oppression des trusts : classe ouvrière paysannerie laborieuse, intellectuels, petits commerçants et artisans, et même les capitalistes petits et moyens qu'écrasent la concurrence des grandes Sociétés." Ne discutons pas cette tactique : en ce moment, ce n'est pas notre propos. Mais peut-on ne pas évoquer le flirt antérieur du PC et du Mouvement Pujade ? Ne voit-on pas qu'un autre flirt semblable pourrait naître ?

Le SNI a dit à Strasbourg que l'existence des "petits blancs" et celle des harkis posaient des problèmes, sans que pour autant, il veuille les faire participer à l'action qu'il a décidé de mener. Peut-être les "petits blancs" pourraient-ils entrer dans le rassemblement préconisé par le Parti Communiste, car c'est un fait qu'ils subissent l'oppression des trusts.

Comment réaliser la "convergence" et le "rassemblement" préconisés ? Écoutons toujours Maurice Thorez, qui est orfèvre en la matière : "Ainsi nous revenons à l'idée de la convergence et à la nécessité d'être présents et d'agir dans chaque mouvement revendicatif ou général et avant tout de continuer à prendre la plus grande part à la lutte pour la paix en Algérie". Quant au but recherché peut-il être indiqué plus clairement que par cette formule : "renforcer et étendre toujours plus le mouvement général afin non seulement d'obtenir la paix en Algérie, mais de réaliser la convergence des mouvements particuliers pour les objectifs énoncés par notre XV<sup>e</sup> congrès ?"

## V - Une soi-disant "ligne unitaire"

Il ne s'agit pas de paroles en l'air. Waldeck-Rochet a longuement insisté, dans son rapport, sur ce qu'il appelle "la ligne unitaire qu'a toujours suivie notre parti", par opposition aux manœuvres dites de diversion. A propos des manifestations devant les mairies, il importe, dit-il - de contribuer "au renforcement des bases d'organisation du Mouvement de la Paix". Le rôle des communistes est fixé sans ambiguïté : "Les communistes, qui militent dans les syndicats, ont également une tâche importante à réaliser, afin de faire participer les larges masses de travailleurs des entreprises à l'action pour la paix en Algérie". Et plus loin : "Quel que soit le lieu où ils se trouvent et où ils militent, les communistes doivent, aujourd'hui, faire preuve de vigilance, d'activité et d'initiative".

L'Eglise catholique demande à ses militants d'être "le levain dans la pâte". C'est bien aussi de cela qu'il s'agit pour le Parti Communiste. Qu'on n'oublie pas à ce sujet les raisons qui l'ont conduit à supprimer la double affiliation et à décréter que les instituteurs communistes doivent développer essentiellement leur activité parmi la masse de leurs collègues et "concentrer toute leur activité au Syndicat National des Instituteurs". Denis Forestier avait alors dénoncé ces "grandes manœuvres" (EL n° 19 du 22/1/ 54) et j'avais moi-même montré le but très clair de ces "nouveaux pionniers" (EL n° 19 du 29 /1 /54). On peut toujours se référer à ces deux articles qui n'ont absolument pas vieilli.

## VI - Objectivité et mauvaise foi

Venons en maintenant à "l'appel à l'opinion pour une paix négociée", et à la proposition de l'UNEF, puisque ce sont là des "initiatives dispersées" condamnables. Curieuse méthode que celle de Maurice Thorez qui déclare "J'en arrive à un autre document, un document dont *Le Populaire* du 7 Octobre a fait un vif éloge". Évidemment, le document est sans valeur; il n'en aurait que si *l'Humanité* pouvait en faire l'éloge... C'est ce qu'on appelle l'objectivité .

"Le fond de ce texte consiste dans la reprise du plan Forestier avancé au dernier Congrès du SNI et combattu à juste raison par nos camarades et par l'aile la plus avancée de ce congrès". Notons en passant la bénédiction donnée à Fournial. "Le texte de l'appel, qui réclame une "négociation sans exclusive" reprend la même orientation", dit encore Maurice Thorez. Eh bien, quiconque veut se donner la peine d'analyser la motion de Strasbourg et "l'appel à l'opinion" se trouve obligé de constater quelques sensibles différences entre les deux textes. Cela a été dit et écrit : "l'appel" représente le minimum de ce que pouvait accepter le SNI. Mais s'il n'a pas hésité à laisser de côté quelques—uns des points de la motion de Strasbourg, c'est qu'il s'agissait d'accomplir un acte positif pour la paix en Algérie.

Rappelant encore le “plan Forestier”, le secrétaire général du Parti Communiste déclare - ce qui n'a plus vraiment le mérite de l'originalité - : “En fait, cette attitude s'identifiait à celle du général de Gaulle refusant de reconnaître les seuls insurgés comme étant la représentation unique de l'Algérie tout entière”. Que nos camarades se reportent au précédent bulletin intérieur où j'ai déjà fait litière de cette affirmation, dont la conférence de presse du 5 septembre dernier accuse encore la fausseté. S'emparer d'un seul élément de toute une position, pour essayer d'en tirer une identification générale à une autre position, c'est une méthode dont la mauvaise foi éclate aux yeux de tous. A vrai dire c'est plutôt la foi qui anime les communistes; et la foi conduit à toutes les inquisitions et à toutes les condamnations.

Waldeck-Rochet soutient évidemment le même point de vue. “L'appel des dirigeants de la FEN” ne ferait que reprendre “par la bande le plan Forestier préconisant la fameuse table ronde ...” . Eh bien, il fut un temps où ses amis acceptaient “la fameuse table ronde”. C'était à Grenoble en 1956 et à Brest en 1958. Qui se risquerait à affirmer qu'une nouvelle approbation ne pourrait pas se reproduire ? (Ceci est dit sans ironie. Il suffit de se rappeler le “tournant” à propos de la nationalisation de l'Enseignement) - Mais espérons qu'elle n'aura pas le temps de se reproduire, car il faut que cesse la guerre d'Algérie. La tactique a ses exigences, et les communistes nous ont appris, sur ce problème comme sur beaucoup d'autres, qu'on peut leur faire confiance pour opérer de savants virages.

Le Parti Communiste dénonce “l'appel à l'opinion” et celui de l'UNEF pour une autre raison très précise. “C'est ainsi, dit Waldeck-Rochet, que dans l'appel de l'UNEF - et sous une autre forme dans celui des dirigeants de la Fédération de l'Education Nationale - on parle de la passivité de la classe ouvrière”. Maurice Thorez reprend l'idée : “On retrouve ici les appréciations injustifiées sur une prétendue apathie de la classe ouvrière, ces appréciations qui traînent dans certains milieux et que reprenait encore en propres termes, le 6 Octobre, le Journal gaulliste *Combat*”. Toute la première partie de la résolution du Comité Central tend, implicitement, à démontrer qu'il n'y a ni “passivité”, ni “apathie”, mais qu'au contraire si le courant de protestation contre la guerre d'Algérie s'élargit c'est uniquement grâce au parti. Deux raisons au moins expliquent cette attitude. Il faut d'abord entretenir l'ardeur et la foi des communistes. Ensuite, reconnaître une certaine “passivité” populaire, ce serait, en fin de compte, mettre en doute l'action idéologique et politique du parti, contester son rôle dirigeant, nier qu'il soit le “parti de la classe ouvrière”, celui qui, comme dit Waldeck-Rochet, doit être à la tête des masses pour les “éclairer et les entraîner”.

“L'appel à l'opinion”, dans une formule saisissante, déclare : “la fraction la plus avertie de l'opinion s'accommode de cet état de choses : c'est que son opposition à la guerre, si vive soit-elle, n'est qu'un fait de pensée”. C'est une constatation, hélas trop vraie, mais qui ne visait personne en particulier. Merleau Ponty professeur au Collège de France, raconte qu'il a été vivement pris à partie

par quelques-uns des “121” qui ont cru se reconnaître dans cette “fraction plus avertie”. Simultanément, Maurice Thorez ne craint pas d'affirmer. “Tout le monde comprend que la périphrase sur la fraction la plus avertie vise la classe ouvrière guidée par notre Parti”. Que chacun y reconnaisse les siens ! la vérité du parti exige bien sûr que les communistes représentent “la fraction la plus avertie” de l'opinion et qu'ils “guident” la classe ouvrière.

#### VII.- Ni division, ni diversion.

Après avoir condamné “l'appel à l'opinion” présenté comme un “compromis néfaste”, Maurice Thorez s'en prend à “l'étrange méthode de l'UNEF”. “Les initiatives dispersées foisonnent”, dit-il. La résolution du Comité central déclare : “... tout ce qui tend d'autre part à disperser les efforts ne peut que favoriser en dernier ressort la prolongation du conflit”. Quant à Waldeck-Rochet, il parle “d'une certaine tendance à la dispersion, mais aussi des tentatives de division”. Visant plus particulièrement la décision de l'UNEF, il ajoute : “Nous avons estimé que c'était là une méthode dangereuse et de caractère aventuriste”. Et Fournial n'a pas mâché ses mots à la réunion du BN : “Diversion !” a-t-il lancé !

Voilà comment le Parti communiste cherche à régler le sort des initiatives qui le gênent. Sentant toutefois qu'une condamnation aussi brutale de l'UNEF, qui “fait preuve parfois de regrettables tendances gauchistes”, risque d'être mal comprise à la fois par les étudiants et la jeunesse, Maurice Thorez tente d'atténuer le choc en ajoutant que “l'Union des Étudiants s'est acquis beaucoup de mérites dans la lutte pour la paix en Algérie” et que “les communistes ont toujours accordé beaucoup d'attention à la jeunesse. Comment soutiennent-ils la jeunesse ? ” Ils luttent non seulement pour les revendications de la jeunesse, mais ils accordent au Mouvement des Jeunes Communistes un appui effectif, et cela tout en lui laissant une complète indépendance d'organisation.”

Quand on sait que Maurice Thorez disait le 4 octobre 1958 et il le rappelle dans son discours du 18 octobre 1960 – “d'où la nécessité d'une ligne ferme. D'où aussi l'unité indispensable des rangs du parti pour la bataille à mener sur tous les fronts : idéologique politique et d'organisation”, il est trop facile de conclure que l'indépendance accordée aux Jeunes communistes ne vise ni le domaine idéologique, ni le domaine politique. Ne le savait-on pas déjà ? Le Parti Communiste endoctrine et embrigade les jeunes...

Dispersion, division, diversion : voyons ce qu'il en est, d'après les conditions posées par Waldeck-Rochet lui-même à l'action commune. “Inutile de dire précise-t-il, que notre Parti est prêt à s'associer à une telle action d'ensemble ou manifestations dont les formes, le caractère et les mots d'ordre auront été déterminés et décidés en commun par les représentants de toutes les organisations participantes”. Comme il s'agit là, de toute évidence de l'exigence essentielle du Parti Communiste, le Comité central déclare à son tour qu'il “ne peut être d'accord avec l'UNEF, qui décide

unilatéralement d'organiser une manifestation nationale à laquelle elle demande ensuite aux partis et aux autres organisations ouvrières et démocratiques de se rallier purement et simplement." Waldeck-Rochet revient sur le sujet pour affirmer qu'il faut que les organisations syndicales et démocratiques participant à l'action projetée "puissent discuter du caractère et des modalités de l'action à entreprendre et qu'elles participent à la décision." Bien. Première remarque importante les dirigeants de l'UNEF avaient pris contact avec les organisations syndicales pour les prévenir de leur intention et du sens de l'appel lancé le 6 octobre pour une manifestation publique en faveur de la paix négociée. Deuxième remarque, à notre avis déterminante : c'est bien au cours des quatre ou cinq réunions, tenues au siège de l'UNEF, qu'ont été élaborées en commun, selon l'exigence même de Waldeck-Rochet, les "formes", le "caractère", les "mots d'ordre" et les "modalités de l'action." Nul ne peut le nier. En particulier c'est le lundi 17 octobre que la déclaration parallèle a été adoptée. Les représentants de la CGT, qui savent ce qu'ils veulent et ce qu'ils font, étaient venus avec un nouveau projet de texte ; après une longue discussion, la proposition de Denis Forestier fixant de manière précise le triple objectif de la journée du 27 Octobre a été retenue à l'unanimité. Où voit-on donc qu'il ait été demandé à la CGT un "ralliement pur et simple ?".

Il y a mieux. Le même Comité Central qui blâme si vivement l'UNEF de sa décision unilatérale n'en salue pas moins "les jeunes qui manifestent à l'appel de la Jeunesse Communiste contre le service militaire à 18 ans et contre l'envoi du contingent en Algérie", puis, "les rassemblements organisés autour des mairies à l'initiative du Mouvement de la Paix" et, bien entendu, "les travailleurs qui luttent dans les entreprises en faveur de la paix et qui s'emploient à réaliser le front syndical commun préconisé par la CGT". Quand les autres organisations, qu'on invite à participer à l'action des Jeunesses communistes, au Mouvement de la Paix et de la CGT, ont-elles été consultées ? Quand ont-elles été appelées à en discuter, les "formes", "le caractère" et les "mots d'ordre" ? Il faut appeler un chat, un chat... C'est le type même de la mise devant le fait accompli, c'est le type même des décisions unilatérales. Nous ne discutons d'ailleurs pas le droit des organisations précitées d'agir ainsi. Nous constatons simplement que ce que le parti communiste refuse à l'UNEF, au SNI et à la FEN, il le salue avec beaucoup de conviction chez d'autres !

La lecture des journaux, les réactions d'hommes politiques importants et de nombreuses organisations démocratiques ; tout montre que l'initiative de l'UNEF était susceptible de répondre à l'exigence de la situation et de recueillir un large assentiment populaire. C'est le moment que, se retranchant derrière des prétextes dont on a vu qu'ils étaient sans consistance, choisit le PC pour dénoncer "l'étrange méthode de l'UNEF" et dire, tantôt brutalement et tantôt à mots couverts, qu'elle ne "sert pas le cause de l'union, la cause de la paix en Algérie". Les naïfs en seront sans doute troublés.

Ils devraient faire un pas de plus et découvrir l'aveuglante réalité : le PC ne peut accepter une



action populaire importante dont il n'a pas la direction ou le contrôle. Citons encore Waldeck-Rochet qui, à sa manière, en apporte sans ambages la confirmation : "N'est-ce pas parce que, chez certains, la préoccupation de contrecarrer l'action prévue par le Mouvement de la Paix, par la CGT et par l'Union de la Jeunesse Communiste a prévalu sur le souci d'obtenir une action vraiment efficace, grâce à l'union de toutes les forces ?" - La forme interrogative ne modifie pas l'idée.

### VIII - Force d'appoint ou force d'obstruction

L'autre argument, selon lequel "dans l'intérêt même du but à atteindre, la classe ouvrière et son parti, sans lesquels rien n'est possible, ne sauraient servir de force d'appoint à des groupements quels qu'ils soient", et que le PC entend jeter comme une massue, ne résiste pas d'avantage à l'examen.

"Cette action unifiée - déclare la résolution du Comité Central - doit tendre à l'ouverture de négociations avec les représentants du GPRA qui porteraient à la fois sur le cessez-le-feu et les garanties de l'autodétermination. Ce mot d'ordre simple et clair, déjà approuvé par des millions de Français et leurs diverses organisations est la condition indispensable d'une issue pacifique" - Que le mot d'ordre soit "simple et clair", nul n'en disconvient. La question est, très précisément, de savoir s'il correspond à une réalité aussi simple et aussi claire. Mais le débat est ailleurs et, sur le problème de fond ainsi posé, nous renvoyons encore nos camarades au précédent bulletin intérieur

La suite de la résolution du Comité Central mérite attention : "Tout ce qui s'écarte de ce mot d'ordre... ne peut que favoriser en dernier ressort la prolongation de la guerre" Qu'est-ce à dire ? C'est en termes plus crus, signifier que le seul mot d'ordre valable est celui du parti communiste que tout autre prolonge le conflit, et, en conséquence doit être rejeté. Pourrait-il en être autrement, lorsqu'on entend Maurice Thorez affirmer : "Quand le général de Gaulle est arrivé au pouvoir, face à l'assaut de la réaction, seuls les communistes en tant que Parti, ont fait preuve de lucidité et de fermeté. Le désarroi et la confusion qui atteignirent toutes les autres formations politiques dites de gauche n'ont pas eu prise sur nous. Notre Parti a maintenu avec ténacité une position sans équivoque sur le problème algérien" ? Des lors, comment accueillir cette déclaration du Comité central : "Dans cet esprit, le Parti Communiste Français se déclare prêt à participer à toute action qui sera décidée et organisée en commun, et dont les formes et les mots d'ordre auront été déterminés de concert par les représentants de toutes les organisations participantes". La contradiction éclate entre les deux affirmations de la résolution adoptée par le CC : l'action commune ne peut avoir lieu sur des mots d'ordre, lors même qu'ils auraient été déterminés en commun, qui s'écarteraient du mot d'ordre "simple et clair" retenu par le parti et qui risqueraient de prolonger le conflit"... A moins que l'unité d'action, devenue impératif absolu, soit érigée en

principe doctrinal et conduite, de ce fait, à l'acceptation de mots d'ordre largement assouplis... Ces deux attitudes, successives ou simultanées recouvrent bien la position communiste caractérisée par deux exigences contradictoires. D'une part, le PC ne veut ni ne peut abandonner son rôle de direction du mouvement populaire, dont on pourrait presque dire qu'il lui revient de droit divin. D'autre part, il sait que s'il affirme brutalement cette première exigence, il risque de nuire fortement à la deuxième qui le fait prôner, réclamer et appeler à grands cris, "l'unité d'action la plus large" ou "l'union sans exclusive". Aussi bien se voit-il contraint de dire que les communistes "ne prétendent à aucun monopole dans la direction de la lutte". Mais, ainsi qu'on vient de le voir, c'est une simple clause de style destinée à masquer l'équivoque que lui crée l'obligation de se mouvoir dans deux voies opposées.

Cette simple analyse de textes montre que les positions communistes sont fixées de telle manière que le rôle de "force d'appoint" ne peut, dans son principe, être envisagé. D'autre part, chacun connaît suffisamment la structure et l'organisation du Parti Communiste pour savoir que toute tentative de dépassement de ces positions serait vouée par avance à l'insuccès, c'est d'ailleurs ce que déclare Waldeck-Rochet lui-même. Enfin, le SNI a trop, pour sa part, le respect des organisations avec lesquelles il peut travailler pour se permettre de s'engager dans pareille voie.

D'ailleurs qu'en est-il, dans les faits et dans les mots d'ordre émanant du PC ? "Ce qui compte avant tout, pour nous communistes, - explique Waldeck-Rochet - c'est le souci d'union de toutes les forces pour hâter la paix en Algérie, et nous croyons que le meilleur moyen de déjouer les manœuvres, d'où qu'elles viennent, c'est de répondre à l'attente des larges masses en les orientant justement dans leurs luttes..." Insistant sur la valeur de l'appel du Mouvement de la Jeunesse communiste, le même Waldeck Rochet invite fermement les organisations du parti, en premier lieu les directions fédérales, à considérer "que le travail parmi la jeunesse est aussi l'affaire du parti". Les directives sont encore plus nettes à propos du Mouvement de la Paix : "Il importe aussi de contribuer à la faveur de toute cette action, au renforcement des bases d'organisation du Mouvement de la Paix, en aidant à la création de nombreux Comité de la Paix". Pour mieux éclairer l'ensemble, Waldeck-Rochet ajoute : "C'est la ligne unitaire qu'a toujours suivie notre Parti". Vraiment, on se demande comment, avec une telle "ligne unitaire", la "classe ouvrière et son parti" pourraient servir de "force d'appoint". En réalité, c'est cette "ligne unitaire" permettant d'éclairer et d'entraîner les masses à l'action, qui exige l'appoint; de forces recherchées en dehors du parti et de ses satellites. Dans une telle optique, le mouvement syndical ne garderait qu'une possibilité : celle de "coller"; et, tout compte fait, c'est lui qui pour une part servirait de "force d'appoint". Ce n'est d'ailleurs pas une situation nouvelle : le syndicalisme ne constitue pour le Parti Communiste que l'étape primaire de la conquête des masses.

Le moment viendra où devra être établi le bilan des discussions et des négociations multiples qui

ont eu lieu pour l'organisation de la journée du 27 Octobre : il apparaîtra alors clairement que la CGT aurait voulu annihiler l'initiative de l'UNEF. Dans la mesure où, compte-tenu de ses constants appels à l'unité d'action, elle se trouvait "coincée", il ne lui restait plus que la possibilité de l'insérer dans un ensemble afin d'en transformer le sens et d'en réduire l'importance. C'est ce que fait l'éditorial du *Peuple* du 15 octobre : "L'action se développe partout. Déjà, un nombre imposant de manifestations a eu lieu; d'autres vont suivre, aussi bien à l'appel du Mouvement de la Paix, qui les oriente en direction des mairies, que sur l'initiative de l'UNEF, en réponse au mot d'ordre d'un arrêt de travail d'une heure lancé par la CGT." Force d'appoint ? Non. Disons plutôt, en la circonstance : force d'obstruction.

Au moment de "ronéoter" ce bulletin, deux communiqués en date du 24 octobre, l'un du PC, l'autre de la CGT, apportent la plus éclatante des confirmations à tout ce que nous venons d'écrire. (...) Ce n'est même plus de force d'obstruction qu'il faut parler ; il s'agit en fait d'une volonté délibérée de torpiller à Paris, la journée du 27 octobre, volonté qui tente de se dissimuler derrière des prétextes que nous venons précisément de mettre en lumière et de démasquer. Ajoutons simplement qu'il faudra bien que les choses soient clairement et catégoriquement mises au point.

Au terme de cette longue étude, s'il ne nous paraît pas nécessaire d'insister sur le fait que l'action communiste sur le plan de l'Algérie vise en réalité à ouvrir la porte de l'Afrique à la Russie (voir précédent bulletin), deux autres conclusions se dégagent lumineusement.

La première est que, sous le refus d'une "méthode dangereuse et de caractère aventuriste", dont est gratifiée l'UNEF, transparaît la volonté d'éviter toute action qui pourrait offrir au Pouvoir le prétexte d'une mesure de dissolution conduisant le parti à la clandestinité. Précisons bien d'ailleurs que nous constatons une situation sans, pour autant, porter un jugement, en cette matière, le parti communiste est le meilleur juge de l'attitude qu'il doit prendre ; la constatation n'est faite que parce qu'elle est utile à la compréhension des événements. Notre attitude de démocrates reste d'ailleurs de tout faire pour éviter une pareille éventualité sans cependant pour autant renoncer à nos positions. La deuxième est de portée plus générale et son importance n'a aucunement besoin d'être mise en valeur : elle éclate d'elle-même. Quand ce régime disparaîtra, un autre lui succédera. Lequel ? Toute l'attitude communiste consiste à rendre impossible l'alternative à gauche, l'alternative démocratique, afin que la voie du pouvoir s'ouvre définitivement sous ses pas. »

**ENTRETIEN ANDRE DRUBAY**

*C'est au SNES que tu as commencé ?*

Oui, j'ai adhéré au SNES dans la deuxième partie de ma première année d'enseignement. J'étais ce qu'on a appelé ensuite maître auxiliaire, j'étais au lycée Marceau de Chartres, et j'ai adhéré au SNES au printemps 1946. J'ai passé le CAEC qui était l'ancêtre du CAPES en juillet 46 et j'ai été nommé au collège classique de Clermont de l'Oise. Collège n'avait pas le même sens que maintenant, c'était un collège municipal. Dans l'Oise il y avait deux lycées : Beauvais et Compiègne, et il y avait deux collèges : Clermont de l'Oise et "Mouy" de l'Oise. Je suis resté 9 ans dans le collège de Clermont et à la fois pour des raisons de famille et parce qu'on m'avait sollicité pour me rapprocher de Paris afin d'avoir davantage d'activités au niveau national, je n'ai pas demandé Paris (j'avais 5 enfants) et j'ai demandé une ville aux environs de Paris, et j'ai été nommé à Saint-Germain-en-Laye. C'était mon deuxième et dernier poste, j'y suis resté jusqu'à ma retraite, avec 4 années d'interruption pour cause de secrétariat général du Snes. Après ce secrétariat, mes fonctions dans la FIPESO faisaient que je n'avais qu'un service partiel. Voici l'itinéraire professionnel.

L'itinéraire syndical est lui aussi très simple : j'ai milité à Clermont de l'Oise, j'ai créé le S2 de l'Oise (c'était nouveau..) Au moment de la fusion entre le SNES classique et le SNCM, avant l'échelon départemental n'existait pas dans le Snes classique, cela n'avait aucune raison d'être, l'échelon était l'Académie. Il n'y avait que le S1, section d'établissement, le S2, l'Académie, et le S3 le national. Avec la fusion avec le syndicat des collèges modernes, il y a eu un problème qui était le département. Parce que les personnels des collèges modernes dépendaient beaucoup plus de l'inspection académique. On n'avait presque pas de rapports quand on était dans le classique avec l'Inspection académique. Même la notion de carte scolaire n'existait pas. Je me rappelle avoir suggéré à l'Inspecteur d'Académie qu'il fallait quand même prévoir en fonction de l'évolution de la clientèle scolaire dans le second degré une carte scolaire pour le département. Et je lui ai suggéré une carte scolaire ! Mais les rapports avec l'Inspection c'était à la rigueur l'organisation du BEPC, mais c'était très peu de choses. De sorte qu'il n'y avait pas d'échelon dans le SNES classique au niveau départemental, or avec les collèges modernes il y avait un échelon important, et c'est ainsi qu'au moment de la fusion entre le SNES classique et le SNCM, il y a eu la transformation du S2 en niveau départemental, et le niveau académique est devenu S3 et le niveau national S4. Peu après cette fusion, en 49 je crois, il y a eu à créer des syndicats départementaux, mais ils n'ont pas été créés partout. C'est ainsi que j'ai créé celui de l'Oise, et ensuite celui de la Seine et Oise.

Mes responsabilités ont donc été locales, le S1 du collège de Clermont. Il y a eu le S2 et j'étais

aussi à la CA du S3 de Paris, et j'ai été à la CA nationale en 53 ou 54 comme certifié, tête de liste puisqu'il y avait déjà les différentes catégories avec des secrétaires de catégories. C'est ainsi que j'étais surtout... de responsabilités au niveau local, encore qu'à St-Germain je n'ai jamais été en titre secrétaire du S1, le niveau départemental, niveau académique, niveau national.

J'ai eu une activité dans la FEN, à la section départementale de l'Oise, et ensuite dans la section départementale de la Seine-et-Oise. Pour dire que j'ai un peu une expérience de la vie des courants de pensée dans le SNES, dans les sections départementales de la FEN et forcément au niveau fédéral, et dans le S3 de Paris. Puis j'ai eu quelques échos de ce qui se passait ailleurs, puisqu'il y avait deux fortes sections du SNET à Creil, il y avait à Creil à cette époque des écoles nationales professionnelles, qui sont devenues lycées techniques. Il y avait dans le technique des collèges (un à Beauvais) et les ENP. Elles avaient une ambition plus grande, car il y avait souvent des sections de préparation aux Arts et Métiers, puis le niveau supérieur des brevets techniques, etc... Il y avait à Creil deux ENP (filles et garçons) et c'étaient des gros établissements, alors que le collège de Clermont d'Oise avait une division par niveau, et une trentaine d'élèves par classes, environ 200 élèves, plus les élèves des petites classes puisqu'il y avait des classes identiques aux classes primaires de quartier. En tout, 300, 350 élèves. Dans les ENP, il y avait 2000 élèves. Entre notre petit S1 où il y avait une douzaine de membres, c'est-à-dire 80 à 90 % du personnel, quand j'allais faire un petit tour du côté des ENP avec mon vélo, (un professeur certifié ne pouvait pas avoir une voiture, et je n'avais pas le téléphone). Je n'ai eu de voiture que lorsque j'ai été nommé en 1955 à St Germain. Je n'ai pas trouvé à me loger tout de suite, j'avais déposé auprès de Citroën pour avoir une 2 CV (il fallait attendre trois ou quatre ans...). Le concessionnaire était un ancien parent d'élèves, je l'ai apitoyé, j'ai vite passé mon permis pour faire le trajet.

Le contact avec les ENP était très vivifiant parce qu'il y avait là toute une bande d'anciens de l'ENSET, et c'était très vivant. Il y avait là des gens comme Innocent, Coudane, Gras. Il y avait un directeur de l'ENP de garçons qui était très dynamique, un nommé Ramez, et puis est arrivé que je connaissais déjà Camy-Peyret. C'est comme ça qu'on s'est retrouvé avec un secrétaire départemental qui à partir de 51, 52, a été Desachy. On a fait du bon travail syndical avec lui. On s'accrochait, mais c'est vraiment un syndicaliste, qui une fois les points de vue généraux sur le syndicalisme s'étaient exprimés, était un partenaire tout à fait efficace et loyal lorsqu'on avait à faire des choses ensemble. Longtemps après, à la "CA" fédérale il arrivait qu'on ait des réactions communes. C'est assez curieux, même quand j'étais secrétaire général du SNES, Maranger me disait "ah oui, on sait très bien quelles sont les connivences entre Desachy et toi !". Mais seulement, la vie syndicale dans notre petit S1 de Clermont était bonne. Lorsqu'aux réunions de S1 on était moins de 8 sur 12 on considérait cela comme une catastrophe, et cela se faisait en général entre 11h30 et 12h15, on filait chez soi pour déjeuner car il n'y avait pas de cantine, et il ne se passait pas

de mois sans réunion, et dans certaines périodes, une par semaine. La section syndicale du collège était pour moi le point d'appui dans la vie syndicale de la ville de Clermont. C'est sur quoi j'insiste beaucoup : aussi bien à Clermont qu'à St-Germain en Laye, l'un de mes efforts a été de promouvoir des coordinations syndicales entre tout ce qui était syndical dans la petite ville ou la plus grande.

*Il y avait une union locale CGT par exemple ?*

Tu touches là un des problèmes que nous allons certainement aborder, c'est que quand je suis arrivé à Clermont, il y avait une UL CGT avec trois composantes surtout, c'était le service public, car à ce moment-là il y avait moins de 5000 habitants pour 10000 maintenant. Il n'y avait pratiquement pas d'industrie. Il y avait une grosse section syndicale, c'était l'hôpital psychiatrique. Il y avait les services communaux, le secrétaire de mairie était un militant syndical. C'est ainsi qu'on formait à trois l'UL, jusqu'au moment où il y a eu la scission par FO, et à ce moment-là le secrétaire de mairie très gêné nous a dit qu'il ne pouvait plus rester à l'UL CGT. A titre personnel, il m'a montré la lettre de la SFIO qui lui enjoignait de passer à FO. C'était une consigne. Comme l'hôpital avait une vie tout à fait à part. Il était très présent dans toute la ville, ne serait-ce qu'avec l'ergothérapie. On voyait des malades de l'asile un peu partout, dans les jardins. C'est ce qui dominait la ville. Alors, la coordination se faisait sur le plan de l'enseignement. J'avais des rapports avec les instituteurs qui étaient souvent parents d'élèves puisqu'il y avait le collège et les écoles primaires, et rien d'autre.

A l'occasion des grandes manifestations, des grandes grèves, ça rendait bien, quelques fois c'est même à Clermont que se faisaient les meetings départementaux parce que c'est au centre du département. On a eu une expérience de coordination assez intéressante à propos de la lutte pour les abattements de zones. Problème que j'ai retrouvé en Seine-et-Oise. Maintenant il n'y a presque plus d'abattements, mais en 1950, l'indemnité de résidence était réduite de 25 % dans les zones à plus fort abattement. Il est certain que cela faisait une différence sensible, alors que par rapport à Creil ou à Beauvais qui étaient avec un très faible abattement, la vie à Clermont était plus chère. Sur ce thème on a mené une belle bagarre unitaire. Je m'en suis souvenu ensuite à St-Germain. Pour un certain nombre de problèmes, alors là avec plus de force, à St-Germain il y avait quand même 5 lycées, le cadastre qui était une grosse usine de tirages de plans avec un syndicat autonome assez fort, l'UL CGT qui vivait bien, et la CFDT avec des militants avec qui je m'entendais bien. On a essayé de faire une coordination, d'abord pour les grèves unitaires qu'il y a eu vers la fin des années 50, y compris avec l'arrivée de de Gaulle au pouvoir, puis les problèmes de l'OAS. J'ai orienté là aussi sur la question du logement des fonctionnaires dans St-Germain.

*Pour revenir à 1947 ...*

Je reviens au problème des courants de pensée, des tendances, il est certain que les études que nous avons pu commencer à faire le montrent, c'est que le problème des tendances à partir de la Libération et surtout à partir de la scission syndicale de 47, ça s'est posé différemment selon qu'on était au SNES au SNI au SNET, au SNEP, selon qu'on était une section départementale de la FEN (pas de la même manière pour moi dans l'Oise et la Seine-et-Oise). Il y a eu des problèmes du S3 de Paris. Le début de travail que je fais parce que je suis simplement un acteur, pas un chercheur, l'évolution à travers le temps, en tout cas les confrontations que nous avons déjà pu commencer à opérer à l'IRSHES sur cette histoire montre des itinéraires très différents. Ce que nous a dit Berge à propos du SNES, Daniel Renard à propos de la section de la Seine-et-Oise (il était au SNI), et il y a eu différentes étapes. Ça s'est trouvé à peu près quand on parle d'Unité et Action dans la FEN et dans les syndicats nationaux, on ne peut vraiment en parler d'une manière à peu près unique et encore avec beaucoup de nuances, qu'à partir de 66.

*Et les mesures d'organisation ont permis un peu d'unifier...*

Pas seulement, c'est la réflexion sur la manière de faire réfléchir à partir d'un certain nombre de principes dans les différentes organisations syndicales aux différents niveaux des organisations syndicales. Alors le point d'appui a été certainement la manière dont nous avons pu nous affirmer dans le SNES et dans le nouveau SNES après la fusion de 1966. Donc une très grande diversité, même s'il y a une convergence plus grande à partir de 1966 qui s'est manifestée par le fait qu'au congrès fédéral de novembre 1966, il y a eu une déclaration commune qui avait comme origine le rassemblement des sections départementales de la FEN qui avant avaient opéré en leur propre nom et puis de militants des différents syndicats nationaux et expressions et j'ai été chargé de porter au congrès fédéral de novembre 1966. Je mets là un signal en novembre 1966.

Je mets là des balises. Donc diversité des itinéraires, et puis la question que tu as un peu évoquée l'autre jour ici : comment ça se combine avec la FEN CGT.

*Tu étais membre de la FEN CGT ?*

Oui, jusqu'en 1960. Là j'ai quelques documents.

Les deux périodes où l'histoire de la FEN-CGT se rencontre avec l'histoire du courant de pensée qui va prendre le nom d'Unité et Action, c'est d'abord après la scission syndicale, où pendant un certain temps il y a eu la fusion entre FEN-CGT et tendance cégétiste, c'est ainsi qu'on l'appelait, et puis la deuxième période où il y a interférence, c'est la période qui commence en 1954 avec la consigne donnée par le BP du PC français aux instituteurs, mais ça s'est ensuite étendu aux autres

enseignants, de renoncer à la double affiliation, en particulier parce que dans le SNES cela entraînait une très grande différence dans la manière de travailler ensemble ou alors de travailler côte à côte sous le même signe qui s'appelait modestement la liste B.

*Il y a eu des problèmes internes à cause de ça ?*

Oui, c'est une chose que je signale simplement, nous y reviendrons.

Voilà un petit peu les balises que je peux mettre.

*Dès 1947, au moment de la scission, tu étais clairement cégétiste ? Était-ce évident pour toi dès 47, du côté de la CGT ou y a-t-il eu un parcours ?*

(...) Dans mes premières activités syndicales à Clermont de l'Oise, j'étais à l'Union locale et j'ai très mal jugé la scission opérée par FO, et pour moi la CGT c'était d'abord une question locale et départementale, j'avais déjà des relations avec l'UD de la CGT. Alors, il y avait pour moi deux exigences : je mise sur le sigle unité et action, l'exigence unitaire et l'exigence d'efficacité. Pour moi, il y avait d'éviter la fragmentation du mouvement enseignant. On était en pleine bataille de reclassement. Je ne sais pas si tu as toute la collection des *Points de repère*. Dans le numéro 1 des *Points de repère*, j'ai fait un article sur la bataille du reclassement.

Il faut bien voir que dans les années 45-46-47, le déclassement, on dit maintenant revalorisation. On distinguait les deux problèmes : le problème du déclassement et celui de la dévalorisation. La dévalorisation c'était par rapport à la montée des prix. Le déclassement c'était le fait qu'à formation équivalente, on était beaucoup moins payés que d'autres. On n'était pas vraiment classés au niveau qu'il aurait fallu. C'était une très grosse bataille. On était en plein dedans au moment de la scission syndicale. C'est pourquoi il paraissait vraiment catastrophique que le mouvement syndical se scinde, car à ce moment-là il n'aurait plus pu peser de la même manière pour obtenir la réalisation du reclassement. Les conditions matérielles dans lesquelles on était... Lorsque je prenais le train pour préparer l'agrégation à 6h30 le matin avec les ouvriers (les industries étaient plus loin), je m'apercevais que je gagnais à peine plus que les OS de l'industrie. Lorsque j'étais maître-auxiliaire à Chartres, je gagnais moins que ma femme qui était secrétaire. Dans le logement on n'avait pas l'eau, pas le gaz, on était dans une partie d'une maison bourgeoise qui avait été bombardée, et vraiment dans des conditions d'inconfort très grandes et on ne pouvait pas faire autrement. Ma femme pouvait trouver un secrétariat assez bien rémunéré dans une petite ville comme Clermont de l'Oise. Ce qu'on lui proposait par exemple dans des études de notaire puisqu'en dehors du collège et de l'hôpital psychiatrique, il y avait le tribunal. C'était vraiment très mal payé. Je pourrais retrouver des chiffres, mais on était dans la mouise. Le reclassement avait donc une énorme importance. Lorsque les chiffres nous ont été donnés, je me rappelle dans la réunion du S1, les gens ne voulaient pas croire que l'on pourrait arriver à ces chiffres là, même au bout de 4 ou 5 ans. Ça



paraissait utopique. Sans oublier qu'on était encore avec des tickets. Il y avait encore des restrictions.

Le souci de garder l'unité du corps enseignant venait de beaucoup de raisons, mais l'objectif majeur était de faire aboutir le reclassement. Alors, on m'a demandé si j'avais la lettre, mais je me souviens qu'au moment de la scission syndicale en décembre 1947, avoir écrit à Lavergne en disant que j'étais pour que l'on reste à la CGT, je vais y venir, mais surtout ne serait-ce que dans une sorte d'autonomie, de rester unis entre enseignants.

*Ce n'était pas la position de tout le monde ?*

Non, mais c'était la mienne en tout cas. D'abord pour l'ensemble des travailleurs, la CGT représentait depuis la libération la structure unitaire. Il me paraissait qu'il y avait à combattre la scission qui était opérée. Surtout qu'à l'époque, la scission paraissait une opération politique. L'autre jour, on a parlé de l'article de Léon Blum dans *Le Populaire*, et c'était surtout une question de fédération de fonctionnaires, en dehors de l'enseignement. C'était pas dans les usines, très peu, de sorte que maintenir le plus possible l'unité et puis le lien avec la classe ouvrière, car rester à la CGT c'était maintenir l'unité syndicale entre tous les secteurs et le lien avec la classe ouvrière qui syndicalement était dans la CGT. Pour moi qui avais encore l'illusion qu'on maintiendrait l'union locale, c'était l'union locale et l'union départementale, car je ne me rappelle plus dans quelles circonstances, j'avais assez vite été en contact avec l'UD et tout le temps que j'étais à Clermont j'ai été avec l'UL. Cela ne veut pas dire que je n'avais pas des critiques à faire. Tant au congrès de la FEN en 48 qui était mon premier congrès syndical, j'ai vécu ce congrès du passage à l'autonomie, Camy-Peyret aussi, mais lui il est entré dans le syndicat plus tôt, puisqu'il est passé par l'Ecole normale, j'ai eu deux années de mobilisation, pas lui, puis deux ans pendant lesquels j'ai continué mes études au petit trot. Ça fait que je suis entré dans l'enseignement seulement à 27 ans. A ce moment-là, j'avais une expérience syndicale beaucoup plus limitée. C'est un peu par hasard que j'ai été l'un des deux délégués de l'Oise à ce congrès de la FEN de mars 1948, comme représentant dans la S1 je m'étais un peu fait connaître dans le conseil syndical de la FEN de l'Oise, et l'Oise avait droit à deux délégués, le secrétaire départemental qui était instit, et l'autre du second degré devait être Langlois qui était du collège technique de Beauvais. Ce Langlois est tombé malade, les congrès avaient lieu pendant les vacances de Pâques, ce qui voulait dire sacrifier une partie de ses vacances. C'est pourquoi il n'y avait pas énormément de candidats. Parmi les gens du second degré, Auger a pensé que si j'étais disponible, c'est moi qui devait l'accompagner. C'est ainsi que je me suis trouvé propulsé dans ce congrès, absolument héberlué par les disputes, les injures, c'était vraiment un débordement de haine. J'ai dit un peu pourquoi ... rester à la CGT.

*Tu es intervenu ?*

Non, non, autant j'étais à mon aise au niveau local ou départemental, autant je voyais ça de très loin. J'ai été choqué par la virulence anticommuniste. Je dis pas que les militants communistes ne rendaient pas la pareille, mais enfin il y avait vraiment une hargne anticommuniste qui m'a choqué. Il y a un intervenant qui a dit exactement ce que je pensais, c'est Laurent Schwartz. Il a dit qu'il y avait beaucoup de choses selon lui à critiquer à la CGT, qu'il n'y avait pas une vie assez démocratique, il y avait des mouvements qui avaient dénoncé de manière un peu aventureuse, etc... mais ça restait la grande centrale des travailleurs et il était pour rester dans la CGT. Tu peux retrouver mon point de vue dans le compte-rendu du Congrès confédéral, il était extrêmement proche de celui qui a été exprimé par Laurent Schwartz qui à ce moment-là (...) Je ne suis pas allé à cette fameuse réunion, d'abord il y avait Auger qui disait : "fais attention, tu ne sais pas qui sont ces gens", lui était à l'Ecole émancipée.

*Excuse-moi de te couper, mais quand tu étais délégué au congrès de la FEN, ce n'était pas sur une base de tendance ?*

Non pas du tout, c'était sur la base qu'il était déjà de tradition (si l'on peut dire) que le second degré bien que très faible numériquement, devait être représenté à côté des instits. Je raconte d'ailleurs dans mon témoignage que la première réunion de la section départementale de la FEN à laquelle j'ai participé, où je présentais sur le problème des reclassements une motion que nous avions bien travaillée en S1 et sans esprit de tendance. Je viens la présenter et c'est un peu comme dans la chanson : "qu'est-ce que c'est, d'où il vient ?" ; on voulait me coller une étiquette. A ce moment-là je n'avais pas d'étiquette, cela devait être en octobre 47. Il y avait là Maunoury qui était le secrétaire général adjoint de la FEN, et puis je présentais une motion dans laquelle il était bien question que les certifiés, puisque nous étions simples certifiés, il y avait juste un surveillant général, il n'y avait même pas encore de pions. C'était donc un S1 de certifiés. Cela voulait dire aussi des gens qui avaient été recrutés comme licenciés, et je crois que j'étais le seul à avoir passé un concours puisqu'avant les professeurs qui n'étaient pas agrégés étaient recrutés à coups de délégations rectorales, puis ministérielles, puis titularisés après inspection. Nous voulions étant certifiés, être mis à un rang que nos 4, 5, six années d'études supérieures pouvaient nous valoir. L'attaque de l'EE "oui, l'égalité de traitement pour tous." Alors j'avais déjà été un peu catalogué. Donc Auger savait quand même, et puis j'avais dit que j'étais pour le maintien à la CGT. Il me mettait un peu en garde, je l'étais un peu moi-même car je ne tenais pas trop à être embrigadé. J'avais dit que j'étais pour le maintien, mais si cela n'était pas possible d'emporter la majorité par le référendum, il fallait qu'on reste ensemble, dans une organisation provisoire autonome et puis

qu'on ait la possibilité de rester à la CGT, dans les UL, les UD, car c'était ça pour moi.

Lorsque la FEN-CGT s'est créée, j'ai dit "j'en suis". Tu verras dans Point de repère la biographie de Jacqueline Marchand que j'ai faite, et je cite d'elle une phrase, car c'est avec elle que nous étions le plus sur la même longueur d'ondes, c'est-à-dire rester à la CGT pour être les porte-paroles des enseignants, de l'Education nationale, de l'éducation laïque dans la CGT, et tenir notre place aux côtés des syndicats ouvriers dans les différentes instances. Car pour nous la FEN-CGT n'était pas un organisme fractionniste, c'était le moyen d'être institutionnellement dans la CGT, qu'il y ait une voix de l'éducation nationale dans la CGT. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle comprenait son rôle comme membre de la CA de la CGT. Cela étant, il est certain qu'il y a eu et c'était normal, que ceux qui voulaient avoir une influence, on prenait appui sur l'appareil la logistique que fournissait la FEN-CGT. Et surtout, on avait eu tort d'entrer dans le jeu de la compartimentation qu'au lendemain du passage à l'autonomie les autonomes faisaient, car pour asseoir leur majorité, ils ont dit : il y a nous, les autonomes, ceux qui voulaient rester à la CGT, ceux qui voulaient passer à FO, et puis l'Ecole émancipée qui traditionnellement avait leur boutique. Alors, cette compartimentation était bien commode pour eux, il y avait les autonomes, les cégétistes, les FO et l'EE.

*Tu penses vraiment qu'on a tout fait... ?*

Je crois qu'on a eu tort de rentrer dans ce jeu. Je peux te le montrer. on a réussi à en sortir en partie. Je feuilletais, ça c'était au mois de mars 48, avant le congrès de passage à l'autonomie, à l'usage des militants de l'enseignement luttant pour l'unité de la Cgt et c'est tu vois de Marcel Bonin et Yvonne Crébouv. Lui était encore à ce moment-là le secrétaire général du SERP et Yvonne Crébouv qui était du SNI et qui est devenue la secrétaire administrative de la FEN-CGT. Là c'est le premier bulletin d'informations d'avril 48.

*Alors ça c'est un bulletin d'informations...*

C'est un bulletin d'information à tous ceux qui se sont manifesté comme voulant favoriser le retour à la CGT, puisque c'est après le congrès. Tu as donc la structure...

*Ca parlait également de la FEN elle-même ou pas ?*

Tu vas voir, la FEN-CGT donc continue. (...) [avec] les sections techniques groupant sur le plan national les syndicats affiliés à un syndicat autonome mais permettant l'adhésion collective à une centrale syndicale. Alors le SNES, le SNET le syndicat des collèges modernes, le syndicat de

l'Ecole normale. Au plan départemental il n'y avait pas de structure par catégorie, il y avait un syndicat FEN départemental reprenant un peu ce qu'il y avait dans la fédération unitaire avant 39. Les cotisations...

*Est-ce que ce bulletin traitait des questions de la FEN elle-même, parce que vous faites toujours la distinction entre le syndicat autonome... comme vous insistez beaucoup sur ces distinctions...*

Oui, je parcours... l'organisation, la constitution du fichier national, les jeunes, il y a le glissement... précisions sur les cotisations, voilà : circulaire aux sections CGT du second degré : là c'est ce qui se passe dans le SNES et le SNCS. Le reclassement, le cadre unique, le financement du cadre unique. Le cadre unique, cela ne dit rien, mais pour les certifiés il y avait le cadre supérieur et le cadre normal, et dans le cadre normal, le cadre normal n° 1 et le cadre normal n° 2. De sorte qu'au point d'arrivée au maximum des certifiés il y avait toute une série d'échelons ou de barrières comme on veut, et ça résultait qu'il y avait autrefois les professeurs licenciés qui opéraient dans les collèges, et ceux qui opéraient dans les lycées, pour lesquels il fallait un certain nombre de conditions, inspection et autres, et ils avaient une échelle à part. J'avais passé un concours, j'étais dans un collège, j'étais tout à fait en bas du cadre normal n° 2.

Sur les statuts, ça c'est l'histoire de l'exclusion des responsabilités syndicales. Le problème de l'affiliation,... cadre unique... Barberet qui était le secrétaire, le permanent de la FEN CGT chargé de l'organisation...

Là, ça devient plus organisé. Oui, là, octobre 49, par Guilbert.

*Alors ça c'est bien dans le courrier de la FEN CGT ?*

Oui, destiné aux gens du second degré.

*C'est un bulletin complètement interne ? Est-ce que les gens en avaient connaissance par des moyens détournés ou ...*

Les choses confidentielles ne sont jamais confidentielles.

*Mais c'était censé être confidentiel ?*

Oh non, ce n'était même pas confidentiel. Alors là ce n'est plus destiné au second degré, c'est un bulletin fédéral, n° 1 pour l'année 51-52. C'était la photocopie d'un manuscrit de Jacqueline

Marchand.

Il y a un tournant quand même qui se produit en 1951. Parce que dans les listes, ici j'ai fait un travail pour repérer aux différents congrès comment les questions d'orientation se présentent, depuis octobre 49. Voilà des notes un peu plus précises.. J'ai fait l'esquisse de synthèse des constantes dans les déclarations de la liste B entre 49 et 67.

*Tu as fait un résumé..*

D'abord, en 49, fusion SNES-SNCM. Automatiquement il y a le problème des élections qui se pose. Or, les problèmes de liste ne se posent pas de la même manière dans le SNCM et dans le SNES. C'est ainsi que dans les collèges modernes, il y a deux listes d'orientation, une liste d'autonomie, une liste cégétiste. Liste d'autonomie dans laquelle il y a les gens de FO, mais pour la catégorie certifiée, il y a une liste unique, où l'on voit en premier lieu quelqu'un qui se réfère à FO, et en second lieu quelqu'un qui se réfère à la CGT. Mais il faut dire que le SNCM est un syndicat plus petit.

*Mais plus combatif également, qui avait plus de traditions syndicales ? Parce que j'avais lu que la fusion avec le SNCM avait donné des cadres syndicaux au SNES...*

C'est Aigueperse qui écrit ça.

*Non, c'est pas dans Aigueperse que j'ai lu ça, c'est une idée qui court un peu.*

Oui, c'est une idée qui court. Or qu'est-ce qu'on voit ? Nous n'avons pas eu l'impression que c'était des gens qui étaient d'un très grand mordant. Maunoury devait mourir... enfin c'était un modéré Maunoury. Brasseul et Munier (?), mais ils n'avaient pas autant de personnalité que Guilbert ou Jacqueline Marchand. Hombourger a tenu son rôle benoîtement, enfin... Oui je sais, j'ai lu chez Aigueperse que heureusement que le SNCM a donné davantage d'élan syndical. Or ce n'est pas l'impression que nous avons eue.

*Tu parles au plan national ou dans l'Oise ?*

Dans l'Oise, il y avait juste un petit collège moderne. Je parle dans le S3, je parle au niveau national. Les gens du sncm paraissent avoir moins d'allant que les gens qui venaient du SNES classique.

*J'ai trouvé que cette thèse était séduisante, parce que je pensais à ce que j'avais étudié sur la période avant-guerre, et à la belle époque, les quelques militants du secondaire qui sont à la*

*fédération unitaire de l'enseignement, je parle avant la fusion en 35, beaucoup sont professeurs d'Eps, et on voit un certain nombre de militants communistes dans l'enseignement, les rares qui ne sont pas instits sont souvent..il y en a même dès les années 20 qui ont un rôle comme Joseph Boyer à Clermont Ferrand, enfin on en voit plusieurs qui sont des profs d'Eps. C'est un tout petit échantillon évidemment, mais je trouvais que c'était quand même un peu significatif le fait que plusieurs profs d'Eps avaient une activité militante très importante. Alors, je me disais que c'était peut-être la conséquence, d'autant plus qu'à la section des professeurs ils n'étaient qu'une centaine dans la fédération unitaire, mais elle était combative.*

Oui, elle était combative et je ne peux pas dire grand chose de ce qui se passait entre les deux guerres autrement que par les lectures de l'*Université syndicaliste*, du moins les numéros qui sont restés. Je viens de relire toute la collection à Versailles de l'*Université syndicaliste*, de 28 à 35-36, malheureusement incomplète pour ces années-là.

*Il faudrait que je vérifie à ce niveau-là, car dans les archives connues il y a des numéros de l'US.*

(...) Ca n'a pas apporté un sang particulièrement syndicaliste, Brasseul, Munier, Delboy pour prendre les Cgétistes, ils avaient du tonus, mais par rapport à Guilbert, Jacqueline Marchand, Bonin, ils restaient "un peu en dessous". Ils ont disparu assez vite. Brasseul s'est "réfugié" dans la MGEN, Mugnier est mort, Delboy a disparu, alors forcément... Ils avaient une certaine vie départementale, et puis au national, mais ils nous ont toujours apparu comme plus un syndicat corporatif (il faudrait étudier leur bulletin.). Simplement pour dire qu'en 50, il y a la liste autonome, déjà, ça ne s'appelle plus liste cégétiste, liste pour une nouvelle orientation syndicale, et la liste pour un syndicat indépendant et démocratique c'est FO.

*Et donc, l'Ecole Emancipée est avec les autonomes ? Enfin ils n'existent pratiquement pas d'ailleurs dans...*

Bocquet, adjoint d'enseignement, et Cordier aussi. Ils étaient avec les autonomes, et ils étaient un petit peu dans la ligne Valière.

*Quand tu dis la ligne Valière, c'est-à-dire qu'il y avait plusieurs lignes dans l'Ecole Emancipée ?*

Quand je dis ligne c'est pas pour le distinguer, c'est simplement pour indiquer que l'école émancipée était dans la ligne Valière, c'est-à-dire celle qui le fait dater d'ailleurs la FEN de 1948, dans la mesure où ils disent que c'est la motion Bonissel-Valière qui a fondé la FEN. J'ai retrouvé dans un stage syndical quelqu'un de l'EE où m'aidant de l'article de Dalançon pour lequel j'avais fourni un certain nombre d'éléments, je m'insurgeais que l'on fasse dater la FEN de 1948, en disant : mais la FEN date d'avant, elle a pris son nom en 46 de FEN, et c'était une modification mais enfin pas essentielle, de la FGE qui existait elle depuis 27. Alors j'étais tout surpris.. Alors au fond on ne peut parler de FEN que grâce à la motion Bonissel-Valière avec le droit des tendances, etc. Alors en 51, trois listes, mais la liste B, liste d'union et d'action syndicaliste, cégétiste et non CGT.

*Tu as souligné ceux qui sont non-CGT ? D'où venaient-ils en quelque sorte ?*

Souvent des catégories non-professeurs. Barrère (?), c'est un adjoint d'enseignement. Et alors le tournant le plus clair,

*Ca c'est en quelle année ? ... Excuse-moi*

En 51, dès 51. Le plus grand tournant, c'est en 52, avec l'arrivée de Tessier. Il était avant sur la liste des autonomes, et n'étant pas de la FEN-CGT, est le second de liste.

*Quelles étaient les motivations ? Ca constituait alors un groupe significatif de militants...*

Je me rappelle, c'était à un congrès de la FEN-CGT, il faudrait que je retrouve, je ne pense pas être victime d'une transformation par la mémoire, qu'il y a eu cette orientation fixée : maintenant que l'on voit très bien que le retour à la CGT n'est pas pour tout de suite, que le travail à l'intérieur de l'organisation autonome soit un travail autonome. Que ce ne soit pas la FEN-CGT qui paraisse être le moteur. La FEN-CGT a son rôle dans la CGT comme fédération d'industrie dans la CGT, il y a quelques syndicats nationaux qui y trouvent tout naturellement leur place, quant aux doubles affiliés, pour eux c'est une manière d'être dans les unions départementales, il y a même des gens à la FEN-CGT qui étaient secrétaires départementaux d'UD.

*En étant doubles affiliés ?*

Oui. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu encore des bulletins FEN-CGT destinés plus particulièrement aux adjoints d'enseignement, j'ai retrouvé ça, mais il y a eu quand même une dissociation qui s'est opérée, et en tous cas, j'en viens à l'épisode 53-54, je n'ai pas connu de militants qui étaient dans la FEN-CGT et qui étaient du second degré, qui n'ait pas donné au travail dans le second degré la priorité.

*Ce problème ne se posait pas ?*

Non, mais quelquefois, je bondissais. (...) J'en reviens à la décision du bureau politique, et donc dans la mesure où cela a eu une influence en ce qui concerne le courant de pensée, je n'ai pas vu venir, j'ai été très surpris de voir que les gens se posaient des questions. Pour moi, s'il y avait une question, c'était qu'il y avait un boulot terrible, parce qu'être militant dans les syndicats autonomes à plusieurs échelons, et être militant de la FEN-CGT, j'étais quand même au bureau fédéral, j'étais trésorier départemental de l'Oise, j'étais secrétaire départemental de l'UGFF, de sorte que certaines fois, il fallait que me dédouble. C'était peut-être un peu de vantardise, mais jamais je n'ai été traité par l'école émancipée ou autre comme un partisan. Alors, bon quand il y avait entrevue entre le bureau de la FEN de l'Oise, et l'UD de l'Oise, j'étais... Mais enfin, ça ne se passait pas mal, mais au détriment de mes loisirs, parce que c'était très dur de tout cumuler. En tout cas, pour moi, le principal travail, c'était dans le SNES et dans la FEN autonome. C'est le moment où j'ai été élu à la CA du SNES. Il a fallu que je lise dans...

*C'est France Observateur je crois.. Mais il y avait eu ces débats-là dès le congrès de 52 sur ...*

Pratiquement, c'est surtout à partir d'octobre 53 qu'on a commencé à en parler, mais même en décembre, au congrès fédéral à Noël, contributions et discussions... J'ai découvert que des gens se posaient des questions. C'est là que je l'ai découvert.

*Tu étais au bureau fédéral ?*

J'y étais, il faut bien dire que j'étais dans l'Oise.

*Tu allais rarement aux réunions ?*

J'allais rarement aux réunions. Je passais rue de l'Université toutes les semaines. Je discutais avec Barberet, avec Jacqueline Marchand. Mais je n'ai pas vu arriver. Bon alors j'avais senti qu'il y avait chez les instituteurs des problèmes. C'est chez les instits qu'il y a eu des problèmes. D'ailleurs, la résolution du BP était à destination des instituteurs. C'était dû au fait qu'il y en avait qui pensaient que leur premier travail c'était dans la FEN-CGT. On a eu un très gros travail d'explications qui était dur au cours du congrès de la Grange aux Belles. Mais, il faut dire qu'on était contents du résultat, et je pense que le texte de la résolution générale donnait à la FEN-CGT une autre allure, une allure plus légère et répondant même à ce que je disais au début à propos de la



place de la FEN-CGT dans la CGT. On est partis en disant : c'est bien, on va travailler autrement, et ça m'a paru une bonne base, et puis alors il y a eu cette nouvelle, je ne sais pas si je l'ai lu dans France-Observateur, mais en tout cas alors là, j'étais complètement estomaqué. J'ai été très (je vais employer le même mot que j'ai employé à propos des attaques anticommunistes pour le congrès de la FEN), j'étais choqué. Car cela représentait pour un mois une intervention d'un parti politique après un congrès qui était quand même un congrès syndical, et nous nous étions entendus sur un texte qui prenait en compte la situation après plusieurs années d'autonomie, et je pensais que cette résolution apportait une solution aux difficultés qui avaient pu apparaître dans certains secteurs et en particulier dans le secteur du premier degré. Cette intervention m'a choquée, comme m'avaient choqué d'ailleurs les interventions de Fournial. (...)

*C'était vraiment l'envoyé du Parti ?*

J'ai eu très peu de rapports avec lui, il n'intervenait pas dans la FEN-CGT. Quand il intervenait dans un congrès de la FEN c'était à titre personnel, il n'avait jamais parlé de ses interventions et ses interventions avaient un caractère politique.

*Constamment ?*

Effectivement, j'ai une dent contre Fournial. D'ailleurs, je crois que c'était réciproque, parce que c'est quelqu'un d'intelligent, mais pour moi c'est un militant politique, c'est pas un militant syndical. Guilbert, je n'ai jamais posé trop de questions sur la manière dont ça s'opérait à l'intérieur du PC en ce qui concerne les problèmes de l'enseignement, mais on sentait celui qui avait une formation politique, mais c'était un syndicaliste ! Il n'aurait pas pris une initiative d'intervention dans un congrès sans nous en parler, même si on n'était pas d'accord. Tandis que Fournial considérait les autres et en particulier les non-communistes comme de la roupie de sansonnet. Toujours est-il qu'après cette scission j'ai réagi très violemment. A la réunion de la CA de la FEN-CGT qui avait lieu en janvier après on s'est pas étripés, mais enfin ça a été très dur, on a réussi à obtenir une motion-conclusion, malheureusement je ne l'ai pas, qui n'a pas paru dans l'Humanité, parce qu'elle était en retrait par rapport à la décision du bureau politique. Jacqueline Marchand a été complètement catastrophée par cela, elle m'a parlé un petit peu de la correspondance qu'elle avait eue, des contacts qu'elle avait eus avant la décision (ça, je ne le savais pas, c'est après que j'ai su), pour éviter qu'il y ait une décision prise, en tout cas ça a failli aboutir à ce que je lâche tout.

*A ce point-là ?*

Oui, parce que pour moi, les rapports avec les communistes c'était sur un plan syndical, et par une confrontation, un dialogue, alors, je pensais que ça ne se ferait pas sur le plan syndical, mais par exemple j'étais secrétaire départemental du Mouvement de la Paix, et membre du conseil national du Mouvement de la Paix, en plus des autres choses, bon et bien j'ai lâché. Je vais voir sur le plan syndical s'il est possible de conserver des rapports de coopération, parce que là tout de même je vois bien les tenants et aboutissants. Dans une affaire comme le Mouvement de la Paix où déjà ma situation de non-communiste n'était pas toujours commode, elle ne pouvait reposer que sur une grande confiance, or maintenant je me pose la question de la confiance que je peux avoir à l'égard de responsables du PC. J'ai gardé encore les lettres du secrétaire fédéral du PC. Il a essayé de me faire revenir sur ma décision parce que c'était nettement par rapport aux cadres du PC que j'en avais.

*Depuis le moment où tu militais à la FEN-CGT, tu étais proche du PC ou tu votais communiste ?*

Je n'étais pas proche du PC. D'ailleurs, mes rapports avec les gens du PC ont été facilités par le fait que j'étais pas récupérable. Ils savaient que j'étais différent. Par exemple dans le mouvement de la paix de l'Oise, tout était dans la main de militants communistes. Je ne sais plus par quel enchaînement on m'a porté à la responsabilité départementale, mais à ce moment-là j'ai dit : "attention les décisions se prennent entre nous, et pas ailleurs que dans le bureau départemental". Ca a créé quelquefois des frictions. Je me souviens qu'après la mort de Staline il y a eu un bureau départemental qui s'est tenu à Clermont de l'Oise (je profitais de ma position centrale et du fait que je n'avais pas de moyen de locomotion). Il y avait le secrétaire fédéral du PC qui a proposé un texte du mouvement de la paix de l'Oise, saluant la mémoire de Staline, etc... J'ai réussi à le faire revenir, et j'ai dit "non je n'accepterai pas cela . Il y a eu un très grand rôle historique de Staline, mais il faut d'abord voir de plus près, je crois que c'est anticiper de ce qu'on pourra dire de son rôle, mais au mouvement de la Paix je ne pense pas qu'on ait à faire l'éloge de Staline. "

Dans le cadre syndical, j'avais quand même plus de points d'appui. (...) Il y a une chose que tu peux trouver dans les actes du colloque sur la fusion. Il y a une intervention d'Allaphilipe où il révèle qu'il s'est démené à l'intérieur du PC pour que la manière dont à la suite de la scission de 54, même si cela n'était pas explicitement dit, toute organisation de tendance était considérée comme coupable, et en même temps, parallèlement, sans entente préalable, j'avais dit à Juquin et j'avais réalisé en fait, c'est-à-dire un début de cohésion de la tendance avec les lettres, la correspondance, etc... lui avec un petit décalage dans le temps puisqu'il a commencé à intervenir dans la tendance vers 63-64, il a révélé à ce moment-là qu'il était intervenu en disant que pour éviter une débandade

il y avait un minimum d'organisation à faire, et le résultat a été dans le SNES il m'a appuyé pour ... une organisation de tendance. D'ailleurs lorsque l'on voit dans le dossier de lettres, j'allais très très modérément car je ne voulais pas créer une situation difficile. Regarde par exemple les termes que j'emploie en septembre 63, donc j'étais responsable depuis un peu plus d'un an j'étais responsable de la liste, à la réunion de la liste B au congrès de Toulouse en 63, il m'a été demandé (je suis hypocrite..) de continuer à tenir les courants B au courant de l'actualité syndicale et du rôle que les élus de la liste jouent au "S4".

C'était présenté comme une information, mais c'était en même temps pour provoquer des réactions, une réflexion en commun et ça c'est trouvé payant en particulier avec la crise de la grève administrative, parce que malgré la très grande divergence qui s'est révélée entre les jusqu'aboutistes qui me paraissait une décision de vouloir continuer à tous crins la grève administrative jusqu'aux vacances, et terminer par une grève des examens, ça me paraissait vraiment aller à la catastrophe, et le courant B était tout-à-fait divisé.

*Dès 54, tu parles d'une dispersion du courant B. Pourrais-tu expliquer ? Parce que je pense qu'on ne peut pas expliquer ce qui se passait en 65 ...*

Oui, tu trouveras un certain nombre d'éléments, mais ce qui m'a beaucoup frappé, indépendamment des problèmes de la FEN-CGT, mais à l'intérieur du SNES et aussi de la FEN, encore que je ne l'ai pas ressenti dans la section féd. de *Seine-et-Oise*, parce que la coopération s'est bien faite, c'est qu'il n'y a pas eu la même chose à l'intérieur du SNES. Le courant UA a continué à fonctionner comme avant en 1954. Là, il y eu, je sais pas si c'était une consigne, mais les camarades avec lesquels on travaillait, nettement évitaient les contacts. J'en ai même vu un qui a changé de trottoir à mon approche.. Pour essayer d'éviter de faire fraction, ils rejetaient tout ce qui était concertation, réflexion en commun, sauf pour ce qui était la constitution d'une liste ou vraiment pour la préparation ponctuelle d'une réunion. Ça arrivait des choses extraordinaires : au moment des congrès il y avait une réunion consacrée aux tendances, et à Pâques 55, on se retrouve, l'atmosphère n'y était pas, on était devenus un peu étrangers les uns aux autres. Et puis on attend, Guilbert n'était pas là, Baudin non plus, et on apprend qu'ils étaient en train d'essayer de se faire accepter par la tendance autonome... Ils ont été rejetés, et sont revenus, et la discussion a été assez tendue. On a décidé de recoller les morceaux avec une liste Guilbert, Canonge, Bonin. Mais il n'y avait vraiment de concertation que pour l'établissement de la liste. C'est un exercice qui se faisait tous les ans.

Quand il m'a été proposé d'être (en 58 ou 59) l'adjoint du secrétaire pédagogique, j'en ai parlé, mais en fait je faisais ça tout seul. Les appels pour l'unité, si on avait une initiative, on était deux ou

trois à la prendre. Lorsque Leduc ou Petite pensait à une motion sur l'Algérie. Et puis Loi, lui, en pleine séance, sur des questions importantes, il avançait un texte dont on n'avait pas parlé.

*Dans ce cas, vous ne pouviez pas rectifier ?*

Non, celui qui était tête de liste, c'était Tessier qui était un progressiste, mais il sentait que les choses lui échappaient. Il n'y avait pas vraiment d'autorité, et on sentait que les communistes ne voulaient pas faire corps. Saisir toutes les occasions de faire adopter par-delà les tendances, ce qui en soi était très estimable, qui correspondaient à une impulsion profonde, mais qui aboutissait à ce que, entre ceux qui s'étaient prononcés contre la discrimination à l'égard des communistes, et les communistes, il n'y avait plus de terrain de rencontres. Et il y a eu à plusieurs reprises pour la préparation aux élections à la CA du S3 de Paris, je voyais apparaître des gens (...) qui ne s'étaient pas tellement manifesté sur le plan syndical. Le plus beau, c'est Ellenstein.

Il y a eu le coup de 61. En 61, il y avait toute une bagarre pour obtenir le reclassement (revalorisation) des enseignants soit amélioré, et il y a eu une tension assez grande entre la FEN et ses syndicats nationaux, et le gouvernement. Nous avons eu un congrès de Strasbourg, qui était très agressif contre le gouvernement. On se sentait assez en position de force. Il y avait des plans mirifiques, les plans de loi pour les indices des différentes catégories. En bon matheux il avait calculé ça, on arrivait à des chiffres très attractifs. J'ai l'impression que le congrès de Strasbourg s'est laissé griser. Et avant la fin des vacances de Pâques, il y a eu des négociations, et des résultats ont été obtenus, mais très insuffisants par rapport à ce que l'on avait imaginé. Dans le bouquin sur les traitements de l'enseignement. Chapoulie a une appréciation très positive par rapport au résultat des négociations, en disant qu'il ne comprend pas comment les syndicats se sont montrés timorés pour donner une appréciation sur ces résultats. Or c'est vrai que par rapport à ce qu'on s'était dit, ils étaient très minces. Loi, sans que nous en ayons discuté entre nous, a lancé une campagne, par des réseaux que je crois de parti politique, de capitulation en rase campagne, revendication d'un congrès extraordinaire, vraiment très très démago. Devant ça j'ai été mis en difficulté, car j'essayais de faire entendre un peu raison, mais des communistes qui étaient dans le S1, qui recevaient des indications de Loi (je retrouvais les termes, les phrases), disaient que j'étais un traître.

*En réunion de S1 publique, ou entre vous ?*

En réunion de S1. D'ailleurs c'était entre nous.

*Il n'y avait que des gens de la liste B ?*

Non, mais on était en majorité.

*Donc ça veut dire que d'autres pouvaient le savoir ?*

Oui, oui. Alors ça, et puis il y a eu plusieurs initiatives sur le plan de la réforme de l'enseignement. Loi avait un point de vue très conservateur; il avait un point de vue très corporatiste sur les problèmes de traitement, et autres.

*Tu parles de son bouquin ? Je ne l'ai pas encore lu.*

Oui, mais je me suis aperçu, en particulier " Désastre scolaire ". Il est ici, il n'est pas coupé.. Ca n'a pas fait boum. Il y a des chiffres, mais, il essayait de créer un front de protestation, de sa propre initiative, et de façon assez démagogique. Ca s'est poursuivi toute l'année, et à la veille du congrès de Pâques 1962 qui s'est déroulé au Lycée Voltaire, je lui ai dit qu'on ne pouvait pas continuer à travailler, ou plutôt à ne pas travailler, comme ça ensemble, et j'ai demandé que dans la journée de la veille du congrès on se retrouve. On en a parlé quand on était..... D'ailleurs l'opposition n'était pas communistes/non communistes, car il y avait un certain nombre de vieux militants qui étaient au PC et qui n'étaient pas du tout d'accord avec les procédés. La discussion n'a pas trouvé de conclusion au bout de cette journée, le Congrès a commencé, la discussion a continué en marge du congrès, moi-même j'étais pris par mon rapport sur les questions pédagogiques du premier cycle, de sorte que je n'ai pas participé aux discussions, et c'est Jean Petite qui est venu avertir que j'étais présenté à l'appel aux candidatures pour la liste...

*Jean Petite et d'autres étaient membres du PSU. Oui. Comment ça se passait avec eux ? Il y avait des problèmes ?*

Non. Il n'y a eu de difficultés avec le PSU qu'à partir de 68. Avant.. D'ailleurs moi-même, j'étais qualifié de sympathisant du PSU. D'ailleurs, ça pouvait peut-être m'être attribué avant Rocard. Les quelques rapports que j'ai eus avec Rocard, ça n'a pas été... Il ne connaît rien au syndicalisme. Mais auparavant, un nombre non négligeable de militants qui se réclamaient d'Unité et Action : Verlate et puis ceux qui étaient... comme Jean Petite, Pierre Antonini, il y avait une composante PSU qui n'était pas négligeable.

*Tu as voté pour le PSU ?*

J'ai toujours dit au point de vue politique : je suis pour l'union de la gauche. Au moment de l'élection, je ne me retrouve vraiment dans aucun des composants. Celui qui m'apparaît le plus susceptible d'incarner l'union de la gauche, en tout cas d'être le porte-parole de l'union de la gauche, je vote pour lui. Ça a pu varier, alors que je suis pas en accord ni sur les bases théoriques du PC, ni sur un certain nombre de positions, il s'est trouvé effectivement qu'assez souvent j'ai voté pour le PC, non pas par une adhésion, ou même une sympathie particulière, mais par tactique électorale.

*Avec les gens, y avait-il une différence de comportement ?*

Non, il y a eu, j'y fait allusion dans quelques notes où j'ai parlé de la difficulté avec Robrieux et ses compagnons, certains de ceux qui ensuite sont allés au PSU, fricotaient un peu avec Robrieux, Leduc, etc... Ce n'était pas une tendance, en fait c'étaient les Italiens de l'UEC.

(...) Des gens du PSU qui avaient un rôle important dans notre groupe. En tout cas, lorsque nous avons eu vraiment une vie d'équipe, il n'y a pas eu de clivage politique. Certainement, Petite était celui qui avait la tête la plus politique. Il s'entendait très bien avec Alaphilippe, ils étaient philosophes l'un et l'autre, même si Alaphilippe a une agrégation de géographie, il s'est orienté vers la philosophie. Il n'y avait pas de clivage politique dans notre travail en commun, même au moment de la grève administrative, ce n'étaient pas des clivages politiques. Ceux qui étaient des jusqu'aboutistes de la grève administrative faisaient partie de ceux qui étaient très ulcérés par le manque de continuité dans les actions décidées auparavant par les autonomes, et qui disaient : "là nous avons un mouvement qui marche bien, il faut le continuer et ne pas décevoir ceux qui se sont engagés", alors qu'ils n'avaient pas bien perçu (et j'ai une part de responsabilité de ne pas leur avoir fait comprendre), dans les textes c'était très visible, il faut dire que j'ai eu mon séjour aux Trois épis qui m'a coupé de mes camarades à un moment important. La forme de grève administrative n'était que la première forme d'un mouvement qui pour durer devait prendre des formes différentes.

C'est une bonne illustration du travail en commun que nous avons pu faire pour essayer de se sortir de ce dilemme : comment faire pour avoir un mouvement d'une certaine continuité pour vaincre les résistances, comment faire pour mener de front c'est-à-dire les revendications Fonction publique et les revendications de l'Education nationale ? C'est là, en particulier avec la section de la Marne où nous avons un très bon camarade Gaydier qui est un de mes anciens camarades de Khâgne et qui était indépendant des partis, même s'il était dans la mouvance socialiste de gauche. Il a un fils communiste, mais lui n'était pas au PC. C'est à ce moment-là que l'idée d'une stratégie à plusieurs étapes avec des formes différentes, en associant d'autres forces que les forces syndicales, et en particulier les parents d'élèves et l'opinion publique, c'est une stratégie que nous avons

construite, et c'est vrai qu'avec les débuts de la grève administrative, on avait bien mis ça en route. Par exemple dans mon bahut, la veille de partir aux 3 épis, j'ai pris la parole devant une assemblée de 500 parents d'élèves qui commençaient à être excédés parce qu'ils n'avaient pas les notes de leurs élèves, où je leur expliquais.. Il faut dire que dans le mois qui précédait, les collègues à qui on avait expliqué la chose n'avaient pas marchandé leur temps pour recevoir les parents, leur parler de leurs élèves, face à face, leurs revendications, et cette forme de mobilisation était très très appréciable. Je crois que c'est en rappelant cela, en toute clarté qu'on a pu surmonter la crise et qu'on s'est dit qu'à la rentrée il fallait aller encore plus loin dans la réflexion en commun.

*Parmi les jusqu'au-boutistes, il y avait des gens de toutes opinions ? Maurice Loi par exemple, était de quel côté ?*

Il était jusqu'au-boutiste, mais Antonini aussi. Ca se partageait, alors que Jean Petite était beaucoup plus lucide sur les possibilités qu'on avait et sur les risques de dérapage.

*Pour la période d'avant, tu parlais des tentatives vers les autonomes, d'essayer d'entrer chez les autonomes, ou de dépasser. Y a-t-il eu quelques succès ? Parce que même si Bonin et Guilbert ont été refusés...*

Non, les succès ont été au niveau de certaines catégories par un très bon travail corporatiste, pas en mauvaise part, mais Bonin tu le mettais dans une catégorie, il sentait les problèmes corporatistes de la catégorie, il était extraordinaire, de sorte que malgré tous les préjugés contre les communistes, dans une catégorie comme les surveillants généraux, au bout de deux ans, il avait les deux tiers des voix. Oui sous cette forme. Et il s'est imaginé que sur un plan plus général il pourrait opérer de même. Or, sur un plan général, le réflexe anticommuniste incluait le désir de ne pas aller trop loin dans la lutte. Les dirigeants autonomes avaient en tête de me récupérer. Ils ont accepté que j'aide Sénecat, c'était casse-gueule, il a fallu que je tienne compte du conservatisme des gens et aussi du fait que dans certains contextes, on ne pouvait pas réclamer des mesures trop révolutionnaires, par exemple en ce qui concerne le tronc commun, mais sans obtenir qu'il y ait des mesures pour la formation des maîtres, sans risquer de voir de baisse de qualité alors que c'était un de nos principes, que la qualité de l'enseignement ne baisse pas. C'était pas commode...

Comme ils sentaient que j'étais assez en harmonie avec ce que voulaient les gens, mais en sentant que j'essayais de faire que les gens échappent à un simple traditionalisme, ça les arrangeait, mais surtout dans l'état de décomposition de notre tendance, ils espéraient bien pouvoir me récupérer, car leur influence.. Tu n'as qu'à voir l'histoire des autonomes, c'est sans cesse de

recupérer des gens sur leurs abords, que ce soit des écoles émancipées, par exemple le perpétuel Pierre Brouet.

*C'était une stratégie du PCI ?*

Oui, c'était de l'entrisme. Ils ont eu un certain nombre de gens qui trouvaient tout d'abord que les autonomes cédaient trop aux instituteurs, par solidarité de tendance, mais par eux-mêmes, si on voit, les autonomes ont été sans cesse en déclin, et ils ont pallié leur déclin par des retournements de-ci, de-là.

Ce n'est pas un déclin, c'est que ces gens-là, les autres changeaient d'avis, ça ne changeait pas vraiment la physionomie de la tendance autonome ?

Non, mais enfin étant donné qu'ils apparaissaient comme ne faisant pas le poids devant la majorité du syndicat des instituteurs, comme ils apparaissaient trop sensibles aux vagues promesses gouvernementales, il y avait un discrédit. Alors leur tactique a été de faire que certains de ceux qui se fondant sur ce discrédit essayaient de faire opposition, ils ont essayé de les attirer pour noyer cette opposition.

*En 62 aussi il y avait des désaccords ? Est-ce que les désaccords variaient ? Il n'y avait pas deux ou plusieurs blocs dans la liste B ?*

Il y a eu à un moment donné un bloc jeunes, et puis il y a eu le bloc Loi mais il s'est effrité. Pendant plusieurs années ça a duré. Dans les petites notes que je t'ai données, en 63 et en 64, je me suis retrouvé pour le rapport d'activités avec des gens dans la liste qui annonçaient à l'avance : nous sommes plutôt pour, nous sommes plutôt contre, l'abstention. Tu verras si tu as la curiosité de relire les compte-rendus de ces réunions de bureau tels que c'est dans l'US, j'étais quand même chargé de faire la déclaration commune au nom de tous ! Quelquefois d'ailleurs, des différences de tactique apparaissaient plus que des questions de fond. J'ai signalé dans les notes que c'est en novembre 63, au congrès de la FEN, fin de la guerre d'Algérie, je me suis retrouvé. Au SNES on a beaucoup discuté et finalement on s'est prononcé en majorité pour dire non au rapport d'activités fédéral, y compris Loi. Entre-temps, le congrès départemental de la FEN de *Seine-et-Oise* où se retrouvaient les responsables Unité et Action avant la lettre des instituteurs, Sorel, moi pour le SNES, il y avait donc des têtes de liste. Sorel dit oui, le contexte politique, nous apprécions la fin de la guerre, la lutte contre l'OAS. Pour des raisons de contexte, oui au rapport d'activité fédéral. Je dis : le contexte c'est une chose, mais les raisons que nous avons de voter contre l'inactivité fédérale au congrès précédent demeurent. On voit dans le congrès départemental de la FEN, un congrès assez



important, Sorel et moi qui nous opposons. La manière dont Sorel a argumenté était plus une argumentation politique au sens noble, donc avec qu'est-ce qu'il y a derrière ?

Arrive le congrès fédéral, il y avait là mon cher ami Ellenstein qui pour la section de la Seine de la FEN dit qu'il vote pour le rapport d'activité fédéral. Je dis "tiens, Ellenstein, Sorel..." Et Loi annonce à la C.A. du SNES j'ai voté contre, mais maintenant je vote pour ! Mais je suis passé. Et à force de se dire les choses, mais jamais de façon mauvaise, même avec Sorel quand on s'est heurté ensemble, on a rediscuté, mais il y a quand même une unité qui s'est forgée.

*Quelle année ?*

64. Encore en 64...

*C'était la première fois qu'il y avait des divergences avec les instituteurs ?*

Non ce n'était pas la première fois, parce que souvent.. Il faut dire que pour les responsables du SNI, ils n'ont jamais accepté qu'il y ait une tendance Unité et Action, pour eux c'est la tendance communiste. Et c'est vrai que c'est davantage politisé. Je ne sais pas du tout, si j'avais été au SNI, ce que j'aurais fait. Il y avait davantage de possibilités de coopération sur un pied d'égalité en équipe avec des communistes et d'autres, les non-communistes qui étaient avec Sorel donnaient davantage l'impression de compagnons de route.

*Mais mon impression, même si je ne connais pas encore assez la FEN, est que le SNI ne travaillait pas du tout avec les tendances minoritaires, et toi tu dis plus ?*

Ils ne travaillaient pas avec les tendances minoritaires, je ne dis pas cela, je dis que dans le SNI, pour les responsables de la tendance autonome, il y a la tendance Ecole Emancipée qui est bien cataloguée, et la tendance communiste. A l'intérieur de la tendance Bouches-du-Rhône, avant que ce soit Unité et Action, il y a des gens qui ne sont pas communistes, mais il y a toujours une coloration politique beaucoup plus forte dans toute l'activité syndicale. Quelquefois d'ailleurs, les autonomes du SNES étaient qualifiés par les gens du SNI de corporatistes.

*Pourquoi ?*

Parce qu'il y avait moins de coloration politique chez les autonomes du SNES que chez les autonomes du SNI. Les gens du SNI abordaient plus les questions politiques. Par exemple en 1938,

c'est l'opposition entre Delmas et Janes, Merat, etc... Delmas se comporte au moins comme leader politique que comme leader syndical dans son pacifisme. Regarde les éditoriaux de l'Ecole libératrice, ils ont une tonalité plus politique. Le courant de pensée des Bouches-du-Rhône, ce n'est qu'une impression, était peut-être plus dominé par les gens du PC en tant que tel que dans le SNES.

*Tu penses que cela freinait leur progression ?*

A la fois, ça freinait leur progression quand le PC était en perte de vitesse. Ça a facilité dans les bonnes périodes du PC. Ce sont mes impressions, je les donne pour telles parce qu'un homme avec lequel je me suis très bien entendu comme Daniel Renard est au moins autant un militant communiste qu'un militant syndical.

*Et à partir de 62 quand tu t'occupes de la tendance dans le SNES, tu étais encore plus au centre des affaires, peux-tu dire qu'il y avait beaucoup de liens avec les autres tendances, pas seulement UASE parce que là c'était plus logique, mais celles du SNI, etc... Est-ce qu'il y avait une ébauche de tendance fédérale Bouches-du-Rhône ?*

Oui, mais cela vient en partie de ce que nous connaissions, je connaissais bien les militants des Bouches-du-Rhône, je connaissais bien Berge de l'Ardèche, alors le département de la Marne avait une physionomie un peu à part. L'élément communiste est moins net. Il y avait Gaydier dont je viens de parler. Ils faisaient un travail de réflexion en profondeur sur un plan syndical. Plus d'ailleurs au niveau fédéral qu'au niveau du syndicat des instits. (...)

*Comment s'est passé le congrès de 1956 ?*

(...) Ils ont donné la parole à Fournial. Pour moi, Fournial au point de vue fédéral n'est pas le représentant d'Unité et Action. Il a été trois ou 4 ans le responsable dans le SNI lorsque Pierre Clauzet est mort, mais j'ai encore en tête son intervention sur les événements de Hongrie au congrès fédéral de 56, son intervention est d'un militant politique purement et simplement.

*Personne du courant n'est intervenu d'une manière différente ?*

Si, quelqu'un des Bouches-du-Rhône.

*Et qui ?*

Cheyland. Il était membre du Parti aussi ? peut-être, mais...

*A l'époque tu étais plutôt en désaccord avec ce que disait Fournial ?*

Oui, complètement, tandis que Buisson parle d'un partage d'opinions, et par conséquent ne prend pas un parti politique en faveur de l'intervention soviétique en Hongrie. Ce qui pour moi est important, ce que dit Buisson résulte d'un échange de vues, d'une discussion. Fournial parle de lui-même en fonction de ses options politiques.

*Il avait quand même du poids ?*

Oui, mais il utilise dans un congrès syndical cette notoriété pour un point de vue uniquement politique.

*Je repose cette question parce que, quand tu parlais des gens qui parlent en leur nom propre en leur nom seulement, etc...sans doute, mais en même temps, c'étaient quand même bien des gens qui avaient du poids dans la tendance.*

Oui, mais des gens qui avaient du poids peut-être, uniquement à l'intérieur du SNI, mais précisément quelqu'un qui utilise sa notoriété pour exprimer son point de vue sans en avoir discuté avec les autres, le point de vue d'un parti politique et non d'un groupe. Buisson, au contraire, parle au nom d'un groupe où les avis sont divisés, et il le reconnaît. Et j'insiste parce que c'est quelque chose de fondamental dans la vie d'un courant de pensée syndical.

*Quand il y avait ce genre de désaccord, il n'y avait pas de vote en dernière instance ?*

Non, je trouve que c'est très révélateur : le problème hongrois donne lieu à un large échange de vues. Une motion faite de concessions réciproques a été votée à une large majorité. (Je ne l'ai pas). Quand il y avait désaccord, on essayait à partir de principes syndicaux de trouver une position commune. C'est pourquoi ce texte de Buisson.. C'est la démarche du courant de pensée que je vois comme légitime à l'intérieur du syndicat. C'était à l'intérieur de la section des *Bouches-du-Rhône*. Mais on ne peut pas dire que c'était une tendance nationale. Ensuite on pouvait supposer qu'il y avait une projection, que si les autres sections départementales, si des militants nationaux se reconnaissaient dans ce que les *Bouches-du-Rhône* proposaient, c'était peut-être grâce au travail de

confrontation qui s'était fait dans la section des *Bouches-du-Rhône*, car c'était une section vivante, comme celle de la Marne et non des béni-oui-oui.

*Et quels étaient les rapports sur plusieurs années entre les instituteurs, les militants du SNI et les militants du second degré ?*

J'ai oublié de te dire que non seulement je connaissais un certain nombre de gens dans les sections départementales, mais il y avait le travail dans la *Seine-et-Oise* où se retrouvaient des dirigeants nationaux de divers syndicats, et en particulier Sorel, Renard. Quand on arrivait à bien discuter et travailler ensemble dans la *Seine-et-Oise*, ça facilitait les choses au niveau national. Le fait que dans la Marne je connaissais bien Gaydier par exemple. Avec les *Bouches-du-Rhône* c'était plus lointain, c'était surtout avec Raynaud. J'ai beaucoup apprécié les *Bouches-du-Rhône* qui ont eu l'élégance de mettre le texte de l'intervention que j'étais chargée de faire alors que cela signifiait que les *Bouches-du-Rhône* n'avaient plus le prestige de patronner le texte auquel se ralliaient un certain nombre d'autres sections départementales, c'est un coup de Raynaud. C'est lui qui a proposé. Tu parles de trait d'union, il y a Jean Raynaud, il y a Cheylan que je connaissais bien aussi. On se voyait dans l'intervalle de réunions nationales.

*Ils étaient membres du BN de la FEN ?*

Non, du SNI. On essayait de se voir, dans les arrières-salles de café, il n'y avait pas de local. Le premier local de S3 où j'ai pu m'installer pour travailler c'était le S3 de Paris en mars 67. Avant c'était les appartements personnels, les téléphones personnels. Il y avait la section départ. de *Seine-et-Oise* à Argenteuil. Grâce à Sorel, un certain nombre de ces lettres a été ronéotypé. De St-Germain, après que ma femme ait fait la frappe, je portais les stencils, on ronéotait.. C'étaient les téléphones personnels.

*Sorel était secrétaire départemental de la FEN ?*

Oui, non, c'était Renard, et Beaudout était secrétaire départemental du SNI. Sorel était... (...) un de nos points d'appui étaient les sections départementales de la FEN où nous avons la majorité. Pour les S3 c'était moi, parce que les premiers S3 où nous ayons la majorité étaient Toulouse, Montpellier, Lyon avec Huguette Bouchardeau (PSU). Il y avait des occasions où ils pouvaient venir, mais malgré les collectes que nous faisons, on n'avait pas beaucoup de fonds. Le courant Bouches-du-Rhône ou Unité et Action, il fallait qu'on fasse la quête. Pas de décharge de service..

Quand on a eu la section départementale de Seine-et-Oise, malgré l'excentricité d'Argenteuil, ça offrait un certain nombre de moyens.

**ENTRETIEN DANIEL RENARD**

*En tant que responsable aussi dans la Seine-et-Oise, dans le courant unitaire, donc sur l'activité dans le SNI et sur le rôle qu'a pu jouer la section FEN de la Seine-et-Oise (...).*

C'est difficile pour commencer, peut-être quelques mots qui permettront de démarrer concernant mon itinéraire personnel. Je suis entré à l'Ecole Normale de Versailles, sur le concours de bachelier, c'est-à-dire après le bac, en octobre 1948. Il y avait à cette époque-là très peu de formations de normaliens de ce type, c'était la formation des trois années correspondant aux années de lycée, plus une année de formation professionnelle après le bac, puisque moi je suis rentré pour faire deux ans de formation professionnelle après le bac à Versailles. J'ai été tout de suite militant de la commission des jeunes de la Fédération de l'Education Nationale-CGT, du temps bien sûr de la double affiliation qui s'est terminée en 54 dans des conditions dans lesquelles nous pourrions revenir. (...)

Nous avions donc une commission fédérale de la jeunesse qui était extrêmement active, animée par des militants essentiellement de la région parisienne, de la Seine et de la Seine-et-Oise. Nous avons créé un bulletin *Jeunes Enseignants* diffusé dans l'ensemble du pays, et nous avons un bulletin spécial pour les normaliens, appelé *Normaliens*, dont d'autres que moi doivent avoir dans leurs archives ces bulletins.

*Je ne les ai pas encore vus.*

...une activité extrêmement importante, et sur cette base des camarades dont Albert Beaudout qui était un militant du SNI de *Seine-et-Oise*, comme Alfred Sorel et moi, on a été associés à la direction nationale de la FEN CGT, jusque..... y compris d'ailleurs au dernier congrès FEN-CGT de décembre 53 où un camarade de la Sarthe Christian Rouby et moi, nous avons été élus au bureau national de la FEN-CGT qui n'a jamais siégé puisque le 6 janvier il y avait la décision du B.P. du P.C.

Donc, nos premières armes syndicales ont été faites dans ce cadre et sur les problèmes des jeunes. C'était une activité réellement de masse. Nos bulletins *Normaliens* et *Jeunes Enseignants* avaient une réelle influence dans les écoles normales et chez les jeunes instituteurs. Ce n'était pas une activité d'un petit groupe plus ou moins étroit, idéologique ou politique, même si l'essentiel des militants était des militants communistes, mais on avait une activité de masse authentique. On était en prise avec la réalité des Ecoles Normales. On a d'ailleurs contribué à former des militants syndicaux pour le moins dans de nombreuses écoles normales de France.

Dans ce contexte est arrivée la fin de la double affiliation, et nos efforts se sont tournés à nous instituteurs, vers la section de *Seine-et-Oise* du syndicat national des instituteurs, avec de nombreux camarades, mais essentiellement je le répète Beaudout, Sorel et moi. Il faut dire que la section de *Seine-et-Oise* du SNI avait deux particularités démocratiques intéressantes qui la distinguait de la plupart des sections du SNI : c'était d'une part l'organisation en sous-section. Il y avait une quarantaine de sous-sections à base grossièrement cantonales, de l'époque. De plus, les membres du Conseil syndical départemental étaient élus dans les sous-sections. C'est-à-dire qu'une sous-section avait droit à 2, 3 ou 4 responsables qui étaient de ce fait membres du conseil syndical départemental. Ce n'était pas une élection au niveau départemental, et encore moins comme cela a été imposé par la suite une élection sur des listes de tendance. C'était des militants locaux qui étaient élus par leurs collègues dans les sous-sections. Donc plus proches des préoccupations concrètes des instituteurs et où les militants les plus dévoués et les plus compétents qui étaient élus. L'autre particularité démocratique de cette section c'est que son bureau départemental comme on dit dans notre jargon syndical était hétérogène, c'est-à-dire participaient au bureau de cette section les camarades qu'on appelait autonomes, les camarades cgtistes puis ex-cgtistes puis Unité et Action, et les camarades de l'Ecole Emancipée. Cela pendant un certain nombre d'années avec une direction autonome. Mais dans le bureau il y avait égalité de droits et de responsabilités pour les trois.

### *A égalité ?*

Enfin, je veux dire, il n'y avait pas trois tiers évidemment, c'était compte tenu du résultat des élections dans les sous-sections, mais il y avait égalité dans les responsabilités. Il n'y avait pas de ministre sans portefeuille.

Ces conditions démocratiques favorables bien sûr ont servi notre courant de pensée, dans la mesure où on se montrait actifs et soucieux de défendre les revendications des collègues.

Les circonstances ont fait que le courant unitaire va être porté en 1957 d'abord, puis en 1960, à la direction de cette section de *Seine-et-Oise*. En 1956 il y a l'intervention soviétique en Hongrie, et un déchaînement de la part des autonomes, du SNI et de la FEN, déchaînement anti-communiste considérable. J'étais au congrès de la FEN à l'automne 56, c'était très dur, y compris physiquement. Mais, ces problèmes divisaient bien sûr les instituteurs, mais beaucoup d'entre eux, notamment en *Seine-et-Oise*, ont ressenti une politisation outrancière, excessive, déplacée, et ont pensé que leurs problèmes individuels étaient oubliés, sous-estimés dans le cas de cet affrontement politique. Il y avait notamment dans le département un problème qui tenait beaucoup à coeur de nombreux instituteurs, c'était le problème des zones de salaires. Le département était énorme et très varié,

mais très proche de la Seine et de Paris, et il y avait quatre zones de salaires, selon la localité le traitement variait, et dans les zones rurales, l'abattement était maximum. Cette injustice était très vivement ressentie par les instituteurs et la revendication de la suppression de ces zones de salaire tenait très à coeur des instituteurs.

Un mouvement s'est dessiné disant : "assez de divisions politiques, préoccupons-nous des revendications des instituteurs, notamment des zones de salaire, mais aussi des autres revendications concernant le fonctionnement de l'école, la défense de l'école laïque, etc..." Un mouvement du fait qu'il n'y avait plus d'organisation Unité et Action comme vous le savez quand la double affiliation a cessé, il n'y a plus eu aucune structuration du courant de pensée, il y avait simplement la réunion des délégués de notre courant dans les congrès nationaux du SNI ou de la FEN, et la section départementale des Bouches-du-Rhône dirigée par notre courant depuis la résistance qui élaborait une motion d'orientation reprise par les militants de notre courant dans les différents départements. Mais il n'y avait pas d'autre structure. Donc dans ces années-là, 56-57, il n'y avait pas de structure Unité et Action dans la Seine-et-Oise. Mais en réaction à ce que je vous dis, s'est constituée, non pas une structure, mais un mouvement avec tout ce que ce terme comporte de souplesse, de fluidité, un mouvement qui s'est appelé "hors tendances" et qui a réuni les militants de notre courant et un certain nombre de militants autonomes qui ont pris leurs distances d'avec la direction autonome. Ces militants autonomes ont d'ailleurs été vilipendés par leurs camarades, accusés de trahison, d'être prisonniers des communistes, et autres horreurs.

Donc en 1957, le conseil syndical de *Seine-et-Oise* a élu un bureau dont la majorité a été hors tendances.

*Et ces militants autonomes qui ont quitté la majorité autonome, ceux qui restaient parmi les autonomes, ceux qui étaient restés fidèles aux autonomes, à ce moment-là ils sont devenus opposés au principe de l'hétérogénéité du bureau ?*

Oui, effectivement. Je peux retrouver la collection des bulletins de la section sur lesquels on trouve toutes les précisions. Donc en 1957 un bureau départemental est élu avec ces camarades hors tendances, et les autres autonomes refusent d'y participer. Puis en 1959, c'est à nouveau une direction autonome qui est élue.

*Pourquoi, l'expérience n'avait pas été bonne ?*

Non, mais mes souvenirs ne sont pas très clairs. Il y a eu là une sorte de référendum départemental où on n'a pas réussi à l'emporter et c'est sur cette base qu'ils ont repris, mais très



provisoirement la direction. Le conseil syndical était élu tous les deux ans à l'automne. Leur retour aux responsabilités premières est très limité puisqu'en octobre 1960, à nouveau, le conseil syndical connaît une majorité hors tendance et élit un bureau composé de ces camarades, et cette fois-ci le secrétaire général n'est plus un militant ex-autonome, hors tendance, mais un militant originaire de notre courant de pensée, Albert Beaudout. Les autonomes refusent de participer à ce bureau, bien que nous ayons affirmé notre volonté de respecter le principe d'hétérogénéité et que nous leur ayons réservé des places au bureau, y compris avec des responsabilités réelles et importantes. Mais ces camarades refuseront.

Cette expérience hors tendances connaîtra des visages quelque peu différents, mais le fond sera le même, et se déroulera dans d'autres départements, essentiellement le Calvados et la Drôme où les directions autonomes seront battues et remplacées par des directions hors tendances dans lesquelles les militants de notre courant jouaient un grand rôle.

Voilà en ce qui concerne les conditions dans lesquelles le courant unitaire s'est vu confier des responsabilités dans la section de *Seine-et-Oise* et cette situation sera renouvelée à chaque élection, jusqu'à la fin du département c'est-à-dire la fin de l'année scolaire 1967. Le point de départ officiel des nouveaux départements était le 1.1.68. A titre d'information, pour l'élection des conseillers syndicaux dans les nouveaux départements, la direction nationale a imposé un référendum et un vote par correspondance, centralisé par eux au siège national du syndicat à Paris. Les résultats ont été les suivants : disons pour simplifier que la *Seine-et-Oise*, trois départements en héritaient, Val d'Oise, Yvelines, Essonne. Le Val d'Oise et les Yvelines ce sont des directions avec l'étiquette Unité et Action, dans l'Essonne, une direction UID et dans le département qui héritait de la Seine, la Seine St Denis s'est donné une direction Unité et Action, les autres étant autonomes, mais plus tard, les Hauts-de-Seine se donneront une direction Unité et Action.

*Et pour revenir un peu sur cette expérience hors tendances, c'était une réalité, pas un artifice ?*

Pas du tout tactique dans notre courant de pensée. C'est vraiment une réaction, on peut dire de la base des instituteurs, en tout cas d'un certain nombre de militants syndicaux de la section SNI de Seine-et-Oise qui ont souhaité qu'on mette l'action sur nos problèmes, nos revendications, et qui évidemment ont fait ce pas considérable de dire : "il ne doit pas y avoir de barrière idéologique, travaillons avec les camarades ex-cégétistes pour défendre nos revendications." Mais je crois que cela était possible, car il y avait une vie à la base réelle dans ce département grâce aux sous-sections, alors que dans la plupart des autres départements il y avait une assemblée générale annuelle très souvent, peut-être deux fois par an, où évidemment très peu de gens parlaient, et au plan départemental, les clivages politiques, idéologiques se faisaient jour beaucoup plus facilement,

surtout pour ceux qui veulent les entretenir. Et puis on était habitués en Seine-et-Oise à être associés aux responsabilités, quel que soit le courant de pensée. Par exemple en ce qui me concerne dans le SNI *Seine-et-Oise*, y compris du temps de la direction autonome, j'avais la direction du comité d'action laïque, et c'était une responsabilité très importante dans les années à partir de 59 quand il y a eu la loi Debré, l'implantation du régime gaulliste avec les attaques contre l'école laïque, la fameuse pétition laïque en 1960 qui a été animée par nous, et j'étais le responsable de ce secteur, et je travaillais donc en toute confiance, et eux de même, avec les camarades autonomes pour le succès de cette pétition. J'ai animé la bataille laïque dans le département. Cet exemple pour montrer qu'une responsabilité très importante avait été confiée à un camarade qui n'était pas autonome. On travaillait dans un excellent état d'esprit, du moins dans ce domaine. C'est ce qui explique pour moi pourquoi le mouvement hors tendances a pu exister. "Hors tendances" voulait dire le rejet des clivages artificiels. Evidemment, on peut toujours contester ce terme, mais ça a été une réalité historique venant de la base.

*Est-ce que cela a changé vos pratiques ?*

Non, on a continué à travailler sous-section par sous-section.

*Mais vous, en tant que militant ?*

On n'avait pas de réunion particulière à notre courant de pensée. Il y avait les réunions du bureau départemental bien sûr, les réunions des commissions qu'on animait, et puis la discussion était libre au conseil syndical, mais c'est vrai que les choses étaient relativement faciles dans la mesure où il y avait cette implantation locale très forte et très généralisée dans le département. Hors tendances ne dirigeait pas toutes les sous-sections, il y en avait une qui était dirigée par l'école émancipée, d'autres étaient dirigées par les autonomes. Dirigées, veut dire d'ailleurs une majorité. Une sous-section qui élisait quatre conseillers syndicaux pouvait très bien élire trois hors tendances et un autonome.

Donc, cela n'a pas changé nos pratiques de travail. Concurrément et même un peu avant, en octobre 1960 notre courant a pris définitivement la direction de la section, et c'est en juin 60 qu'à la section FEN nous avons pris la responsabilité. Là aussi, l'histoire de la section FEN *Seine-et-Oise* est assez parallèle à celle du SNI. Dans une première période, c'était un camarade autonome, mais tout à fait ouvert, non sectaire, partisan de l'association de tous à la vie syndicale. C'était un professeur, un professeur de collège de l'époque. Puis en 1959 c'est une direction autonome pure et dure qui est arrivée, aussi sur la base de l'anti-communisme et dans les conditions de l'arrivée au

pouvoir de de Gaulle, les difficultés du mouvement ouvrier de cette époque. (...)

Les bases qui étaient directement représentées au congrès. C'est-à-dire chaque sous-section du SNI, chaque section d'établissement du SNES pour l'essentiel et pour des petits syndicats c'était la section départementale. Ce n'était pas la section départementale du SNI comme c'était ailleurs ou comme ce sera obligatoire plus tard, plus la section départementale du SNES, plus les sections... non, c'était directement les sous-sections du SNI, les sections d'établissements du SNES et les autres syndicats qui étaient représentés directement, ce qui présentait les mêmes avantages que la structure du SNI *Seine-et-Oise*. Donc, sur cette base en juin 60, le courant hors tendance devient majoritaire dans la FEN *Seine-et-Oise*, et je deviendrai secrétaire général à ce moment-là.

*Cette période est importante, André Drubay disait que la FEN Seine-et-Oise avait permis de donner une structure minimale qui avait beaucoup aidé dans les années 60 le courant unitaire. Pouvez-vous m'en parler ?*

Oui, pour le courant unitaire au plan national. Du fait que notre courant dirige le SNI et la FEN *Seine-et-Oise* qui sont deux très grosses sections, parmi les plus importantes de France au plan des effectifs, et que nous sommes à côté de Paris, en contact avec les camarades qui militent dans les syndicats nationaux, que ce soient les membres de notre courant au bureau national du SNI ou les membres de la liste B au bureau du SNES, on va donc jouer un rôle très important d'aide et d'impulsion au plan national. Le fait aussi que des militants de *Seine-et-Oise* sont parmi les principaux responsables des syndicats nationaux. Drubay par exemple est l'un des principaux animateurs de la liste B et au SNI quand Georges Fournial partira en retraite, le camarade responsable au sein du bureau national du SNI pour notre courant c'est Alfred Sorel qui est un dirigeant de la section SNI *Seine-et-Oise*. Donc, Sorel va s'appuyer sur sa section pour son travail. Cela se fait aussi en même temps, que, petit à petit, on en vient à l'idée qu'il faut une vie démocratique du courant de pensée, qu'il faut donc une certaine organisation. On revenait de loin après la décision du bureau politique du PC en 1954, il n'y avait plus aucun contact, il n'y avait plus que des échanges de correspondance. Par exemple le SNI avec Fournial, les réunions à l'occasion du congrès national, et les Bouches-du-Rhône qui déposaient leurs motions dans lesquelles nous nous retrouvions, mais sur la base de l'expérience, avec l'apparition de ce phénomène hors tendances, son évolution, on en viendra à l'idée qu'il faut être plus raisonnable, se voir et discuter ensemble justement dans la mesure où l'on veut que nos textes ne soient pas l'émanation de quelques militants, mais que le plus grand nombre possible de militants soit associé. Donc, toutes ces choses vont se développer simultanément, et la *Seine-et-Oise* va contribuer très fort au travail national du courant de pensée. D'ailleurs, petit à petit, on en viendra à ce qu'il n'y a pas seulement

la motion des Bouches-du-Rhône, mais que certains textes sont préparés par les Bouches-du-Rhône, d'autres par le Calvados, d'autres par la *Seine-et-Oise*, ou le Loir-et-Cher, ou la Marne, jusqu'à la période 66-67 où l'on décide vraiment de structurer le courant de pensée...(…)

*Au début de l'entretien, vous évoquiez Georges Cogniot. Vous étiez donc membre du Parti, et vous l'êtes toujours ?*

J'étais, et je suis...

Le fait que le mode de fonctionnement soit peu démocratique, dans les années 50 et après la décision de 54, peut aussi signifier que c'est plutôt les communistes, parce qu'ils se voyaient dans d'autres lieux, qu'ils avaient l'occasion d'avoir des contacts réguliers, qui décidaient plus que d'autres ? Est-ce que c'était un peu le cas, et quels étaient les rapports... c'est simplement une question.

Non, au plan communiste, en 1951, c'est la création de la revue *l'Ecole et la Nation*, et des militants syndicaux feront partie du comité de rédaction de cette revue. Par exemple, Sorel et moi, on y sera associés, et de nouveau, plus tard. Puis il y avait des journées des instituteurs communistes qui embrassaient les différents problèmes, qui intéressaient l'activité du Parti. Bien sûr, les revendications corporatives venaient, mais d'autres questions comme les questions de la lutte contre la guerre, pour la paix, ou le développement de l'implantation du PC étaient discutées dans ces assemblées d'instituteurs communistes. Du fait qu'il n'y avait pas de courant de pensée organisé, c'est vrai qu'il y avait sans doute une certaine tendance à ce que les questions revendicatives au sens étroit du terme viennent plus fort dans ces réunions. De mon expérience, je n'ai jamais vu fonctionner ça comme une fraction disant "ben voilà, il faut que les militants communistes défendent cette ligne-là dans le syndicat". En tout cas, ni au plan national puisque j'y étais associé sous des formes diverses, ni dans notre département il n'y a eu cette pratique. C'était aussi une des motivations de notre décision de structurer les courants de pensée : le risque, faute d'une vie démocratique du courant de pensée, qui réfléchit, travaille, élabore ? Ceux qui ont une structure : les communistes. Et comme notre courant de pensée ne s'est jamais réduit aux seuls communistes, il fallait évidemment absolument éviter que les communistes dictent leur point de vue à ceux qui travaillaient avec eux. Enfin, peut-être dans d'autres départements, d'autres militants peuvent avoir d'autres réactions, une autre expérience, mais encore une fois, je n'ai jamais vécu le parti se substituant à ce qui doit être discuté, élaboré, dans l'organisation syndicale. C'était d'ailleurs la volonté nationale du PC, exprimée clairement dans ses textes et notamment dans tout ce qu'a pu conseiller ou écrire Georges Cogniot.

*Georges Cogniot vous conseillait quelquefois sur les activités syndicales ? Parce que j'ai vu dans ses archives des réunions de commissions universitaires, y compris avec des instituteurs comme Fournial qui traitaient un peu aussi de ces questions-là ?*

J'ai eu des contacts avec Cogniot surtout autour de *l'Ecole et la Nation*, et de ce qui devait être le contenu essentiel de cet organe. Non c'est beaucoup plus tard, et l'on sort de notre domaine, dans les années 65-66 à 68, ou là se réunissait sous la présidence de P. Juquin, membre du Comité Central à l'époque, tous les lundis matins, une commission de travail sur les questions de l'enseignement, avec des camarades des différents syndicats nationaux, et puis d'autres qui n'étaient pas des militants syndicaux, mais là peut-être on a frisé le risque d'intervenir dans les affaires syndicales, mais comme à cette époque-là s'est mis en place Unité et Action, ça a compensé.

*Oui, mais mon professeur même, je m'excuse d'insister sur ce point, mais on ne peut pas étudier le courant unitaire sans parler de ça aussi, par exemple mon professeur qui était à l'époque militant du SNET, et membre du parti aussi, me racontait qu'en ce qui concerne le SNET au moins, il y avait des fois des réunions des militants communistes pour étudier les questions du SNET. Cela n'a jamais eu lieu, même au plan local, dans votre expérience personnelle ?*

Dans mon expérience personnelle, non, ce que j'ai difficilement vécu, c'est la fin de la double affiliation. Nous étions un certain nombre à penser qu'il y avait le risque que la FEN-CGT devienne une organisation qui concurrence le syndicat autonome, et qui mobilise l'essentiel de l'activité des militants unitaires. On était tous d'accord sur cette idée, et on était tous d'accord sur l'idée qu'il fallait absolument concentrer beaucoup d'efforts en étant dans le SNI, dans le SNES, dans la FEN. On divergeait sur le mode d'organisation du courant de pensée. A l'époque, nous étions un certain nombre à penser qu'on pouvait aller dans le sens de ce que disait le dernier congrès de la FEN CGT en décembre 53. Ce congrès n'a pas supprimé la double affiliation, mais on disait que les membres adhérents au SNI, SNES, etc. autres syndicats de catégorie, doivent avoir pour but l'action unie de l'ensemble de enseignants. La FEN CGT réaffirme la condamnation de tout travail qui ne serait pas orienté en faveur de la défense des intérêts de la masse, et du respect de la démocratie syndicale..... cloisonnement artificiel des tendances.... Je me retrouvais tout à fait dans cette orientation à l'époque. On était un certain nombre à penser qu'il devait y avoir une structure du courant de pensée. Avec le recul, c'est vrai que ce n'était peut-être pas la FEN CGT qui devait être cette structure, le danger d'avoir une organisation concurrente était réel, mais l'expérience ultérieure montrera qu'il fallait bien une structure du courant de pensée. Or là, le BP a décidé d'arrêter. Il y

avait l'aspect démocratique, alors que le congrès.. on aurait pu souhaiter que si l'on devait supprimer la double affiliation, ce soit une décision du Congrès. Ce n'est pas cette thèse qui va l'emporter au Congrès ! Bon, or quelques jours après le Congrès, le BP dit aux instituteurs communistes : il faut arrêter la double affiliation. Autant je crois que l'orientation générale était contestable, autant c'était là, il faut bien le reconnaître, une ingérence directe dans les problèmes syndicaux. On a été quelques-uns à discuter de ces problèmes, sur convocation de la direction fédérale, avec la direction en Seine-et-Oise qui nous a expliqué qu'il fallait effectivement aller dans ce sens là. Là aussi, c'était une ingérence. Donc ça a été un passage difficile pour un certain nombre d'entre nous. A l'époque, le parti était centralisé, discipliné, et l'idée ne nous effleurait pas qu'on puisse ne pas appliquer.

*Elle ne vous effleurait pas ?*

Non, le Parti avait décidé, même si on a des problèmes de conscience, on applique les décisions du Parti. Quelques non-communistes et peut-être quelques communistes sont restés un tout petit peu doubles affiliés, mais la grande masse s'était retirée. La FEN CGT s'est réduite à ses syndicats nationaux de l'époque, essentiellement les centres d'apprentissage et les agents de lycée. Mais on le voit, il n'y a pas eu de débat dans l'ensemble du Parti sur ces questions. (...) Cogniot s'en fait de façon un peu modérée la critique, pas la critique, il dit que ça a été appliqué mécaniquement. C'était le style de l'époque, on appliquait mécaniquement. Cette décision pour juste qu'elle soit dans son principe, non dans sa forme, c'était juste de concentrer les efforts des communistes sur le travail de défense des intérêts de nos collègues. Ce qui n'était pas juste c'était de dire : il faut abandonner la double affiliation, que le Parti dise cela. Que sur le plan syndical on dise qu'elle a fait son temps, qu'il y avait des raisons historiques, d'accord, mais il n'y a pas eu justement un débat, une réflexion, on n'a pas pris le temps chez les instituteurs et les enseignants communistes, de confronter nos idées et de débattre de cela. La décision a été prise en haut

*Y a-t-il eu des instituteurs qui ont cessé de militer ? Le courant unitaire a-t-il été affaibli par cette décision prise par le Parti, et y a-t-il eu des instituteurs communistes qui ne voulaient pas de fait militer dans le syndicat autonome, que cela n'intéressait pas et qui donc, même cinq ans plus tard, ne continuaient pas l'unité chez les instits parce que cela ne les intéressait pas ?*

Deux questions, à la première, non il n'y a pas eu du tout, au contraire, d'affaiblissement du courant de pensée de ce fait. Il y a eu des interrogations très fortes chez des collègues non communistes comme Drubay ou comme Jacqueline Marchand qui étaient la secrétaire générale de

la FEN CGT. Des communistes comme moi avaient des interrogations, des doutes, des perplexités, à plus forte raison, ceux qui n'étaient pas communistes, je comprends. Dans la masse des choses, effectivement, on a plus que jamais renforcé notre activité dans le syndicat. La deuxième question, est permanente, et il y a un effort permanent du parti pour dire aux instituteurs communistes : "soyez bien présents dans les organisations syndicales" non pas pour défendre telle ou telle position, mais pour dire, soyez présents, défendez les revendications de vos collègues, contribuez à élaborer ces revendications sur une ligne justement de plus large rassemblement contre les positions politiques anti-sociales des gouvernements qui se sont succédés. C'est un travail de conviction à mener auprès des enseignants communistes, parce qu'il est vrai que cela n'a jamais été simple de militer au SNI autonome ou à la FEN autonome. Il y a des pratiques antidémocratiques, tout à fait révoltantes, il y a des attaques anticommunistes. Puis ça aboutit à la situation actuelle. Notamment quand on était minoritaire dans le SNI ou dans la FEN, c'est pas facile de militer dans ces organisations, et surtout quand on n'a que de rares réunions syndicales au niveau départemental ou en tout cas au niveau de grandes masses. Donc, c'est vrai qu'on demande un effort aux communistes et que certains peuvent être plus tentés de s'investir ailleurs.

*En même temps, il y avait des avancées, puisque par exemple la FEN en 1958... il y a eu des moments où c'était payant ?*

Tout à fait, non, mais moi je parle au niveau du vécu de l'individu militant communiste qui est dans cette organisation. Ce n'est pas simple, et même pour nous qui dirigeons un département, c'était pas simple non plus. On était victimes de discriminations, y compris dans les aspects les plus mesquins : j'évoquais la pétition laïque de 1960 ; malgré les difficultés de tout genre dans un département politiquement aussi divers que la Seine-et-Oise, et malgré l'étendue de ce département, on a réussi à avoir la majorité des électeurs signataires de cette pétition laïque. *L'Ecole Libératrice* a publié la carte des sections départementales qui avaient atteint cette majorité, et il n'y avait pas la *Seine-et-Oise*, ils ont pris les chiffres d'avant quand nous n'étions pas à la majorité. Dans l'enseignement public, quelques années plus tard, il y avait une manifestation à l'appel de la FEN. Une photo est prise avec la banderole FEN Val d'Oise. Le Val d'Oise a été effacé sur la photo publiée dans *l'Enseignement Public...* Dans les congrès, dans les réunions des organismes nationaux, c'était une bataille permanente, y compris pour avoir le droit de s'exprimer. Je crois qu'effectivement quand on écrira l'histoire, au moins jusque dans les dernières années, le caractère original de la FEN avec la rencontre de militants de différents courants de pensée et de militants au plan politique influencés les uns par le socialisme, d'autres par le communisme, pour l'essentiel, cela a été positif. Cette bataille de 1960 pour la défense de la laïcité a été une bataille démocratique,

tout à fait valable, surtout dans le contexte du courant de pensée et qui reflétait l'inquiétude et l'opposition des enseignants démocrates dans leur masse, au renforcement considérable de pratiques antidémocratiques que signifiait le régime gaulliste. Plus tard, la position du SNI en 65 contre l'opération Deferre/*L'Express*, la fédération SFIO-MRP... quand j'ai retrouvé ça j'ai pensé au big bang de Rocard... Quand je pense que certains ont été éblouis, mais sur le fond c'est exactement la même démarche, alors comme modernisme on fait mieux. Ca a été positif, cela a contribué à l'échec de cette opération, et d'ailleurs aussi à la mise en scène de Mitterrand... Il est vrai que malgré les tendances permanentes de la direction du SNI et de la FEN à la collaboration avec le pouvoir et leurs illusions sur les réformes de l'enseignement de ce pouvoir, le fait que le SNI, la FEN, le SNES rassemblaient la grande masse des enseignants était une force qui freinait considérablement les entreprises du pouvoir. Le fait qu'ils aient opéré cette scission, même si on essaye tout à fait normalement de compenser, ça a des aspects négatifs éminents en ce sens que beaucoup de syndiqués sont troublés et que cela entraîne une diminution des effectifs syndicaux. Que ce soit chez eux où chez nous.

*Vous militez encore au SNU-Ipp, vous avez encore des responsabilités syndicales ?*

Non, pour deux raisons : d'une part comme tous les militants syndicaux qui se respectent, on considère qu'il faut respecter la date de départ à la retraite. Pour les instituteurs 55 ans, et à ce moment-là, j'ai abandonné mes responsabilités au plan départemental et national. L'autre raison, c'est que au plan de l'activité militante je n'ai pas eu de période de chômage... Etant donné les responsabilités qui sont les miennes maintenant je ne peux pas et ce ne serait pas sérieux, mais évidemment ça m'intéresse de très près. Je suis évidemment membre du *SNU-Ipp*.

*Je n'ai pas fait assez d'interview d'instituteurs. Je ne dois pas reproduire le schéma... on a souvent dans la tête le SNES en particulier...*

Vous avez lu que l'histoire du courant de pensée est très différente selon les syndicats.

*Justement, l'une des idées qui m'intéressent c'est les rapports entre instits et profs, entre militants du SNI et du SNES. On a un peu l'impression que les militants du SNES sur la liste B avaient un peu l'image de militants d'un courant unitaire, ex-unitaire cegétiste dans le SNI qui était plus homogène, plus politique peut-être aussi. Qu'en pensez-vous ?*

Cette vision n'est pas tout à fait fausse. Je crois que dans la liste B, il y avait une plus grande



variété d'origines idéologiques des militants. Chez les instituteurs, la grande masse des militants du courant unitaire c'était des militants communistes. Mais ils n'ont quand même jamais été seuls. Même avant l'expérience hors tendances. Il y a toujours eu des militants de gauche qui n'avaient pas de carte du PS, du PC. On s'est toujours efforcé de les associer, notamment dans les directions nationales. Pendant longtemps il y avait 20 membres du bureau national au SNI, après ce sera 30, on avait la plupart du temps 5 élus, et on s'efforçait toujours d'avoir un non-communiste dans les cinq premiers. Proportionnellement, numériquement il y avait une grande masse de communistes, ces idées-là venaient plus facilement que d'autres. Oui, il y a une différence non d'approche, ou d'orientation, mais de visages concrets entre le courant dans le SNI et le courant dans le SNES.

(...) Je ne parle pas de la *Seine-et-Oise* où il y avait quand même plusieurs lycées et collèges. Mais dans les départements, combien d'établissements secondaires y avait-il ? Ils étaient au chef-lieu ou un ou deux dans les sous-préfectures. La masse des instituteurs ne voyait jamais de professeurs. Longtemps, l'école primaire est allée jusqu'à 14 ans, jusqu'aux classes de fin d'études. Il y avait une disproportion numérique formidable entre les effectifs des instituteurs et les effectifs des professeurs. Dans la vie courante, l'instituteur ne rencontrait pas le professeur. Alors, même en *Seine-et-Oise*, on voyait les professeurs dans les réunions départementales au congrès de la FEN, les établissements étaient représentés directement, et on s'est efforcé de mettre en place des sous-section FEN pour dire "il y aura le SNI, la section du SNES du coin, et éventuellement s'il y a un SNEP ou un autre syndicat ." Mais on n'est pas allé très loin. Sur l'essentiel, on n'a pas réussi à faire vivre des sous-sections FEN pour toutes sortes de raisons, y compris pratiques, d'horaires. Les instituteurs habitent sur place, pas les professeurs, il était difficile de se rencontrer. Il y avait peu de contacts, il faudra attendre les CES, 1964, pour que des gens originaires du 1er degré, les PEGC qui étaient des instituteurs jusqu'à la mise en place du statut des CEG qui date, je crois, de 1960. Il y avait des cours complémentaires. Par exemple ici, à Bezons, il y avait deux cours complémentaires, un de filles et un de garçons avec un directeur d'école qui avait sous sa responsabilité des classes du primaire jusqu'à la fin d'études, et des classes de cours complémentaire de la 6e à la 3e. Il dirigeait cet ensemble, et ceux qui exerçaient dans ces classes de cours complémentaires étaient des instituteurs comme les autres ; d'ailleurs, pendant longtemps il n'y avait guère plus de deux maîtres de cours complémentaires par classe : un pour l'ensemble des matières scientifiques, l'autre l'ensemble des matières dites littéraires, français, anglais, histoire-géographie. Ces maîtres sont restés au moins bivalents. Jusqu'en 1960, un instituteur, quel qu'il soit, pouvait enseigner dans un cours complémentaire. En *Seine-et-Oise*, il y avait le mouvement des instituteurs pour les deux genres. J'avais beaucoup de responsabilités syndicales, j'avais donc choisi de rester avec les instituteurs. A titre purement personnel, ça m'aurait plu. N'importe quel instituteur pouvait demander au mouvement. Son maintien était conditionné à une inspection favorable.

*J'ai l'impression quand je vois Marcel Berge. qui parle de l'Ardèche, ou Raynaud que le tournant où la FEN au plan départemental se met réellement en place et a réellement une vie, c'est 1960. Était-ce pareil en Seine-et-Oise, ou avant. Par exemple, y avait-il un journal, un bulletin de la FEN qui soit indépendant d'un bulletin du SNI ?*

Oui, en Seine-et-Oise il y a toujours eu une activité, non pas au plan local, mais au plan départemental, spécifique de la section FEN qui avait son bulletin (j'ai la collection). Dans beaucoup de départements, le bulletin FEN était encarté, parfois même sous le nom "les pages de la FEN" dans le bulletin du SNI. Mais dans d'autres départements comme le nôtre, ce n'était pas le cas. On avait un congrès, alors qu'ailleurs ce n'était qu'une étiquette : quelques types qui se réunissaient, comptaient les mandats.. Chez nous il y avait une vie. Quand des actions FEN étaient décidées au plan national, la FEN apparaissait, pour la défense de l'école laïque, ou des revendications.

(...) J'étais le responsable du comité départemental d'Action Laïque. On a eu sur ce plan une activité considérable, notamment moi, avons animé des quantités de réunions sur la question de la réforme de l'enseignement, notamment la réforme Foucher, toutes les réformes gaullistes de l'enseignement, en accord avec les parents d'élèves. La fédération était dirigée par un socialiste autonome, mais les communistes et leurs amis y étaient très influents et très actifs. Comme c'est une organisation décentralisée, il y avait beaucoup d'initiatives locales. Donc, soit le conseil de parents d'élèves, soit le CAL m'invitaient pour aller faire des exposés sur différents sujets. J'ai des documents concernant ces questions.

*Et au plan national aussi ?*

Au plan national, c'est là que nous étions victimes de discrimination. Les camarades comme Sorel qui étaient membres du B.N. du SNI ou moi et quelques autres membres de la CA de la FEN, on ne nous envoyait jamais dans les départements...Non, quand on allait dans les départements c'était pour animer des réunions du courant de pensée. C'était essentiellement Sorel bien sûr en tant que premier responsable du courant dans le SNI, mais d'autres dont moi on est allés assez régulièrement dans différents départements pour animer...

*Dans les années 50 et 60 ?*

Pas 50, 65 et 70. Il ne fallait pas reconstituer de tendances.

## Entretien Gabriel Vialle

J'ai commencé à vivre l'activité syndicale dans les Bouches-du-Rhône à partir de 1953 au SNI et peu de temps après à la FEN. Le 1er congrès syndical du SNI a été celui de 1955. Donc je peux dire que j'ai commencé à être dans le bain de façon importante à partir de 1955 et ensuite j'ai eu une activité vraiment importante jusqu'en 1975. Ensuite j'ai continué à avoir des activités, mais de façon plus effacée jusqu'en 1975. Puis j'ai continué à avoir des activités, mais de façon plus effacée jusqu'à ma retraite en 1984, et depuis je me suis reconverti dans le journalisme culturel essentiellement : musique, arts plastiques aussi un peu.

Ce qui vous intéresse, c'est le mouvement Unité et Action depuis la libération. Moi, en fait, je pourrai vous parler de ce que j'ai connu, qui n'était pas encore le mouvement Unité et Action puisque nous étions ici le courant de pensée ou tendance Bouches-du-Rhône. Donc, j'ai vraiment connu ça dès 1953-54, et surtout 1955, et puis ensuite je suis arrivé à la CA nationale de la FEN au titre de la section départementale des Bouches-du-Rhône de la FEN, dans les années 60-61, puisque j'ai d'abord été suppléant d'un camarade qui est décédé assez jeune, et après j'ai pris sa place et ensuite je suis arrivé au BN du SNI aux élections de décembre 61. J'ai commencé à siéger au BN à partir de janvier 62 et j'y suis resté jusqu'à décembre 75. La CA de la FEN, je l'ai quitté en 73-74. (...)

Dans cette période nous étions Bouches-du-Rhône, mais d'autres départements avaient aussi leur originalité, mais pendant un certain temps, on n'avait aucune coordination, sinon les relations au cours des congrès pour préparer une motion en commun ou lorsqu'un camarade a une intervention au cours de laquelle on doit apporter des éléments vus par un département plutôt que par un autre. Et puis disons qu'il y a eu plusieurs départements qui ont pris par rapport à la majorité nationale leurs distances parfois depuis plus longtemps, d'autres fois de façon plus rapprochée, mais nous chercherons les dates. Disons que les départements comme les Hautes-Alpes, la Seine-et-Oise, le Calvados.

*J'ai une question plus précise à vous poser sur votre rôle. En 1960 donc, la fédération de la FEN des Bouches-du-Rhône a décidé de sortir indépendamment son bulletin, avant il avait page commune du bulletin dép du SNI. A partir de 60, c'est vous en particulier qui avez animé ça ?*

Oui, parce que j'ai été secrétaire général de la section FEN.

*J'ai un peu regardé ce bulletin aujourd'hui, et j'ai vu qu'il était envoyé à tous les secrétaires dép de la FEN, plus un certain nombre de camarades qui pouvaient le demander. Etait-ce*

*l'habitude ou parce que c'était en quelque sorte le porte-parole du courant de pensée ?*

Comme notre section du SNI et de la FEN dans la foulée se sont reconstituées au moment des combats de la libération, c'est-à-dire au moment où les camarades qui étaient dans la résistance participaient à la libération de Marseille et des grands centres du département. En même temps ils mettaient en place une section du syndicat unique des instituteurs des Bouches-du-Rhône. La pratique remontait donc à la Libération, et c'est vrai que sans être chef de file, on se refusait comme cela, on était considérés par d'autres départements comme ceux ayant une expérience plus longue. Donc, ce bulletin qui est effectivement sorti des pages du bulletin SNI dans lequel il paraissait sous des couleurs différentes, nous l'avons envoyé à tous les secrétaires de section, c'était un échange normal, et puis des camarades que nous rencontrions régulièrement lors des congrès nationaux et qui nous avaient demandé de les tenir au courant de notre activité. Un peu malgré nous, on était considéré par certains comme des leaders de ce qui n'était pas encore une tendance, qu'on refusait d'ailleurs d'appeler tendance. Vous verrez que dans certaines publications on parlera de tendances, nous, on se réclamait de l'idée courant de pensée.

Ensuite, il y a eu des cheminements divers des différents syndicats, et il y a eu la constitution du SNES qui a rassemblé les enseignements techniques et classiques où très rapidement le SNES s'est doté d'une direction unitaire. L'idée de constituer de façon à être une véritable force par rapport à ceux qui s'appelaient les majoritaires ou liste A selon les départements. Il y a eu la structuration en courant de pensée devenant en fait une tendance Unité et Action. Je dois vous dire que dans les Bouches-du-Rhône il y a eu une certaine pesanteur et un certain nombre de réticences de la part de camarades pour qui il y avait le déchirement d'abandonner une pratique qui était celle qu'ils avaient contribué à mettre en place à la libération, et d'autres camarades dont j'étais qui pensions qu'il n'était pas possible qu'une section importante en nombre et par son pourcentage de syndicalisation, puisse rester à l'écart. Il y a eu de très longues discussions, orageuses, parfois passionnées, pendant un certain temps, on peut dire qu'on était marginaux par rapport à un courant Unité et Action qui se mettait en place essentiellement autour des département de la couronne parisienne : la Seine-et-Oise, c'était l'époque

*Mais vous, vous ne receviez pas les autres bulletins des 89 départements ?*

C'est-à-dire, des sections n'étaient pas de bulletin parce que la FEN pendant longtemps était dans les départements quelque chose de très peu existant. Non, il y avait un échange de tous les bulletins. Par exemple sur le plan du SNI, on a toujours reçu les bulletins de toutes les sections. Certains étaient plus intéressants, avec un véritable contenu. Sur le plan FEN, lorsque j'étais

secrétaire, je me rappelle, je recevais chaque mois un bon paquet de bulletins. J'arrivais bien à en avoir une quarantaine, une cinquantaine, plus des informations que nous envoyaient les camarades en échange des bulletins que nous leur faisions parvenir.

*Quand vous étiez au BN du SNI, vous aviez des contacts réguliers avec les autres membres du BN ?*

A ce moment-là, même avant que notre structuration courant de pensée soit faite, nous étions dans la première série où le BN comptait 20 membres, nous étions 5, disons chaque matin, avant le BN on faisait un petit point, également le soir quand c'était possible, et il y avait les liaisons épistolaires et téléphoniques. Ensuite, le nombre de départements qui ont apporté leur vote, soit en majorité, soit avec une forte minorité aux textes Unité et Action, lorsque ce nombre de dép a été plus important, on a eu régulièrement des réunions. Les membres du BN de la CA de la FEN nous retrouvions en général la veille de la réunion. Puis nous avons la veille des congrès nationaux, une journée Unité et Action qui rassemblait les secrétaires de sections et les membres des délégations qui se réclamaient de notre courant de pensée. Même avant qu'il y ait une véritable structuration de tendance avec son bulletin, nous avons des réunions de travail, il y avait parfois des circulaires.

*Des circulaires ?*

Oui, assez rares, mais parfois nous étions obligés de faire le point. Par exemple, ne disons pas circulaires qui remet toujours l'aspect de l'appareil déjà en place, mais quand le département avait une avancée dans un domaine, il rédigeait ça et l'envoyait..

Pensez-vous qu'il y avait une sensibilité Bouches-du-Rhône, qu'il y avait des points où ils étaient différents des autres ex-cégétistes, ou cela dépendait des périodes, ou jamais ?

Disons que lorsque le courant s'est constitué, il y a eu quelques différences, mais à mon avis pour certains c'était plus de la nostalgie, soit d'une époque qu'ils avaient connue, ou qu'ils n'avaient pas connue mais qu'ils vivaient à travers les plus âgés, mais très rapidement ces divergences ont disparu. Après, il a pu y avoir des divergences comme il y a toujours dans une collectivité, mais qui n'étaient plus basées sur ces éléments historiques.

*Je parle dès 53, dès le début.*

Là oui, effectivement, certains, c'était aussi la nostalgie des événements depuis 45, depuis près de dix ans. Ce qu'il y avait aussi, c'est que dans un certain nombre de sections départementales, le

courant Unité et Action ne rassemblait que des communistes ou des gens de sensibilité communiste même s'ils n'avaient pas leur carte. Dans notre département, et ce n'est pas une clause de style, l'union qui s'était faite à la résistance de familles très différentes se retrouvant sur des points communs, c'était continu. Les camarades qui appartenaient ou étaient proches de la SFIO étaient avec nous alors que ce n'était pas vrai dans d'autres départs. Il y avait une pratique qui avait été unitaire pendant la résistance, la libération et la suite, et qui s'est maintenue, ce qui n'était pas vrai partout à l'époque. Par la suite, les choses se sont améliorées dans beaucoup de sections, mais ce n'était pas toujours vrai. On a connu une période où les camarades Unité et Action de ces sections étaient des membres du PC ou très proches du PC. Nous, il y avait vraiment cet éventail. J'ai été responsable dans les Bouches-du-Rhône, je n'avais ma carte à aucun parti, je ne l'ai prise que tardivement pour des raisons personnelles, mais cela n'a jamais été un problème de discrimination. Nous savions chacun où nous en étions, il y avait une très grande franchise, des problèmes quand la question était plus délicate, mais toujours un point commun.

*Comment expliquez-vous qu'avant la guerre dans les Bouches-du-Rhône il n'y avait jamais eu une forte influence unitaire ? En particulier on voit même qu'il y avait le syndicat autonome, le syndicat national, la section unitaire, et, même dans celle-là, ceux qui étaient proches des communistes étaient très minoritaires (...) comment expliquez-vous qu'à la Libération, au moment de la scission, une majorité se soit prononcée pour le maintien de la CGT dans les Bouches-du-Rhône (...)*

Je crois que c'est essentiellement quand même la résistance, la part importante, prépondérante souvent qu'ont pris les communistes dans notre ville et dans le départ qui expliquaient cette chose-là, avec en même temps ce souci d'ouverture. Quand je suis arrivé, personne ne m'a demandé... cela n'a pas été une condition pour que je milite, que j'ai ma carte du PC ou que je me déclare solidaire à 100 % des positions du PC. Ce n'était pas mon cas.

*Croyez-vous que d'autres personnes le demandaient ? Dans d'autres départements ?*

Il n'y avait pas d'examen de passage, mais la façon de travailler était telle que certains camarades non communistes ne se sentaient pas à l'aise comme je l'ai été dans ce départ. Je pense que c'est vrai.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
Tome I	5
Tome II	6
GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS	8
Avertissement	10
INTRODUCTION	13
I- Pourquoi étudier la FEN et sa principale minorité ?	16
A- Une historiographie abondante	16
B- Un syndicalisme puissant et original	17
C- L'identité de la principale minorité	19
D- Un syndicalisme qui exprime les identités professionnelles	21
II- L'interaction au cœur de l'objet	24
A- La FEN, un exemple d'unité syndicale organique	24
B- Une solution originale à l'inévitable pluralisme interne	26
C- Nature des clivages : exclusivement idéologiques ou portant sur tous les domaines ?	28
D- Nature de l'interaction entre la FEN et sa principale minorité	29
III- Les contours de l'objet historique	31
A- L'évolution des identités professionnelles enseignantes	31
B- Une étude centrée sur deux courants de la FEN	34
C- Une étude de la domination syndicale	36
D- Syndicalistes unitaires et enseignants communistes	38
IV- Comment étudier cette interaction ?	40
A- Une posture socio-historique	40
B- Sources et méthodes de travail	42
C- Présentation du plan	45
PREMIER VOLET	47

1944-1959 :	47
LA FEN ET SA PRINCIPALE MINORITÉ : ANALYSE DIACHRONIQUE D'UNE INTERACTION	47
CHAPITRE 1	49
UN ENJEU MÉMORIEL :	49
L'ATTITUDE DES SYNDICALISTES ENSEIGNANTS DURANT LES ANNÉES SOMBRES	49
I- Les structures syndicales enseignantes existant avant 1944	51
A Les structures syndicales	51
B La place des minorités dans un contexte de montée des périls	53
II La présentation de leur action clandestine par les syndicalistes a la Libération	54
A La présentation de l'action des directions syndicales au cours des premières années	55
B La présentation de l'action des unitaires au cours des premières années	59
C Une tendance sans présentation : l'Ecole Emancipée	60
D La présentation de la reconstitution clandestine des syndicats enseignants	64
III Episode ou tournant ? La constitution de la mémoire enseignante des années sombres et de la Résistance	69
A Faut-il tourner la page ? Les premières divergences au sujet de la Seconde Guerre mondiale	69
B Les mémoires concurrentes des directions syndicales et du courant unitaire	73
C L'Ecole Emancipée, une tendance sans mémoire ?	77
D Epilogue : l'affrontement mémoriel Aigueperse-Delanoue	78
IV l'épuration et ses insuffisances	80
A Les pressions pour intensifier l'épuration administrative	80
B L'épuration syndicale ou la Résistance comme enjeu politique	82
C L'affaire Hagnauer	85
Synthèse	88
CHAPITRE 2	91
1944 - 1946 :	91
LA REDÉFINITION DU SYNDICALISME ENSEIGNANT :	91



<b>MUTATION DU COURANT UNITAIRE ET NAISSANCE DE LA FEN</b>	<b>91</b>
I- La renaissance des syndicats enseignants	92
A- La renaissance des structures	93
B- Les premiers choix décisifs	99
II- La redéfinition identitaire du syndicalisme enseignant	111
A- Un souffle syndical nouveau	111
B- Des tensions difficilement occultées	126
III- L'action syndicale	144
A- Aspects particuliers du syndicalisme enseignant	144
B- Les débats revendicatifs	154
Synthèse	160
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>163</b>
<b>1947 — 1948 :</b>	<b>163</b>
<b>LE CHOIX DÉCISIF DE L'AUTONOMIE</b>	<b>163</b>
I- Les conséquences syndicales de la vague gréviste, 1947 - 1948	164
A- Les grèves de 1947...	165
B- ... et leurs conséquences syndicales	177
II- Le déroulement du départ de la CGT	189
A- Les forces en présence	190
B- Les semaines décisives	206
III- Comment expliquer le choix de l'autonomie et son acceptation par les unitaires ?	216
A- Les facteurs idéologiques	217
B- Les facteurs tactiques	224
Synthèse	231
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>235</b>
<b>1948 – 1949 :</b>	<b>235</b>
<b>LES PREMIERS PAS DE LA FEN AUTONOME FACE À LA FEN-CGT</b>	<b>235</b>
I- Le miracle de la préservation de l'unité de la FEN	237

A-	Les défis posés par les adversaires de l'autonomie	237
B-	Les réponses de la majorité	250
II-	Affirmer l'existence de la FEN : une bataille tous azimuts	261
A-	S'imposer aux autres syndicats, 1948	262
B-	L'émergence de la fonction de médiatrice intersyndicale	269
III-	Une action syndicale entre continuité et renouveau	277
A-	Une action syndicale et fédérale réorganisée	277
B-	Une période capitale pour la lutte laïque	281
	Synthèse	288
	<b>CHAPITRE 5</b>	<b>293</b>
	<b>1950-1953 :</b>	<b>293</b>
	<b>L'ÉCHEC DES ENSEIGNANTS CÉGÉTISTES DANS LEUR LUTTE CONTRE LA FEN AUTONOME</b>	<b>293</b>
I-	L'activité syndicale de la FEN	294
A-	Laïcité et troisième force	294
B-	Le renouveau revendicatif	300
C-	Le durcissement du conflit SNES-SNET/SNI	305
2-	L'activité de la FEN-CGT	310
A-	Les paradoxes de la FEN-CGT	310
B-	Maîtresse d'œuvre d'une tendance de la FEN	316
C-	Un premier virage stratégique	323
III-	La victoire des autonomes	333
A-	La poursuite des succès	333
B-	Systématisation d'une stratégie de fermeté	337
	Synthèse	339
	<b>CHAPITRE 6</b>	<b>343</b>
	<b>1954 – 1959 :</b>	<b>343</b>
	<b>LA CRÉATION DU COURANT BOUCHES-DU-RHÔNE ET L'ACTIVITÉ SYNDICALE DE LA FEN</b>	<b>343</b>

I- La création du courant Bouches-du-Rhône : une solution originale	345
A- Les effets de la destruction de la double affiliation	345
B- La nouvelle organisation du courant...	350
C- ... et ses répercussions sur la vie interne de la FEN	357
II- Les débuts de la guerre d'Algérie et ses conséquences	361
A- La guerre en Algérie sous la IV <sup>e</sup> République	362
B- La FEN au chevet de la IV <sup>e</sup> république	370
III- L'activité syndicale	380
A- Les luttes laïques	380
B- L'activité revendicative	386
C- <i>Pour un mouvement syndical uni et démocratique</i>	394
Synthèse	401
<b>SECOND VOLET</b>	<b>405</b>
<b>ANALYSE SYNCHRONIQUE DU MODÈLE FEN</b>	<b>405</b>
<b>ET DU COURANT UNITAIRE</b>	<b>405</b>
<b>PARTIE I</b>	<b>409</b>
<b>UN MODÈLE PLURALISTE,</b>	<b>409</b>
<b>LE MODÈLE FEN</b>	<b>409</b>
<b>CHAPITRE 7</b>	<b>411</b>
<b>UN MODÈLE À IMITER : REPRÉSENTATIONS DE LA FEN ET RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR</b>	<b>411</b>
I- Les représentations idéologiques	413
A- Indépendance syndicale ou intervention politique ? La conception de la politique	413
B- L'autonomie sur le plan politique également	421
C- Une version humaniste du colonialisme	426
II- La défense de l'enseignement public : le cœur de l'identité de la FEN et du SNI	431
A- Une doctrine laïque....	432
B- ....au service d'une politique	438
C- L'appréhension des questions pédagogiques	444

III-	Les rapports FEN/confédérations : l'idéal d'unité	450
A-	Le mythe de l'unité	451
B-	Un comportement dominateur dans son secteur	459
C-	Les problèmes revendicatifs	462
	Synthèse	467
	<b>CHAPITRE 8</b>	<b>471</b>
	<b>UN MODÈLE SYNDICAL : PRATIQUES REVENDICATIVES ET IDENTITÉS PROFESSIONNELLES</b>	<b>471</b>
I-	Les pratiques revendicatives de la FEN	473
A-	L'élaboration des revendications	473
B-	Le rôle de la Fédération face aux conflits d'intérêts de ses syndicats	479
C-	L'orchestration des actions	484
II-	Un partenaire de la gestion du monde enseignant	490
A-	Une collaboration étroite avec l'administration	491
B-	Les modalités concrètes	498
C-	Des conceptions communes avec l'administration	504
D-	L'empire FEN, concrétisation de sa capacité gestionnaire	510
III-	Le rôle des syndicats dans la construction des identités professionnelles	514
A-	Le mythe de "l'enseignant" : Le conflit primaire/secondaire	515
B-	La construction de nouvelles identités professionnelles	523
C-	Trois types de rapports à la profession	529
	Synthèse	536
	<b>CHAPITRE 9</b>	<b>540</b>
	<b>UN MODÈLE ORGANISATIONNEL :</b>	<b>540</b>
	<b>APPAREILS ET PRATIQUES MILITANTES</b>	<b>540</b>
I-	Une Fédération de syndicats nationaux	542
A-	La cohabitation conflictuelle de deux types d'appareils syndicaux	543
B-	Le conflit permanent entre syndicats nationaux	547
C-	La Fédération face aux susceptibilités des syndicats nationaux	553
II-	les pratiques militantes à la base	559
A-	Les structures locales	559

B-	Motivations et actions des militants	566
C-	Centralisme ou fédéralisme ?	573
III-	Fonctionnement des appareils nationaux	577
A-	La vie quotidienne des administrations syndicales.	577
B-	Le fonctionnement des instances nationales	581
C-	Des structures particulières pour des groupes particuliers ?	585
D-	Les dirigeants nationaux	591
	Synthèse	598
	Université Paris I – Panthéon Sorbonne	603
	Thèse nouveau régime pour obtenir le grade de	603
	Docteur en Histoire	603
	présentée et soutenue publiquement par	603
	Laurent FRAJERMAN	603
	<b>CHAPITRE 10</b>	<b>605</b>
	<b>UNE ORIGINALITÉ DU MODÈLE FEN :</b>	<b>605</b>
	<b>LE JEU DES TENDANCES, POUR CANALISER LE DÉBAT INTERNE</b>	<b>605</b>
I)	LA STRUCTURATION DU DÉBAT INTERNE	607
A-	Les tendances, un principe	608
B-	Une organisation interne particulière	613
C-	Ses effets sur la vie des syndicats	619
II-	LA MAJORITÉ AUTONOME	625
A-	L'identité autonome	625
B-	Ses relations avec les autres courants	630
III-	LA GESTION DES CONFLITS ENTRE COURANTS	637
A-	Un système de régulation des conflits internes	637
B-	L'aspect humain	641
C-	Le mode d'emploi des conflits pour les directions	647
	SYNTHÈSE	651
	<b>CONCLUSION DE LA PARTIE I</b>	<b>655</b>
	<b>CONTRIBUTION DE L'ÉTUDE DU</b>	<b>655</b>
	<b>MODÈLE FEN À</b>	<b>655</b>

<b>LA RÉFLEXION SUR LE SYNDICALISME</b>	<b>655</b>
I- LES PRATIQUES SYNDICALES	656
A- Des syndicats unis et puissants	656
B- De l'utilité des services aux syndiqués	658
C- Le socle idéologique du syndicalisme	662
D- L'activité quotidienne	664
E- Une bureaucratie syndicale s'appuyant sur le principe délégataire	665
II- UN SYNDICALISME QUI EXPRIME LA NATURE ET LA DIVERSITÉ DU MONDE ENSEIGNANT	669
A- Les identités professionnelles à la source du syndicalisme enseignant	669
B- Des enseignants syndicalistes : une particularité proclamée	671
C- Les noyaux centraux des professions de l'Education nationale	673
D- Structures et nature du syndicalisme	675
E- Typologie générale des syndicats nationaux de la FEN	676
III- SYNDICALISME ET POLITIQUE	678
A- Un rapport ambigu à l'Etat	679
B- Le syndicalisme : version du jeu politique ou imperméable aux idéologies ?	682
C- Un réformisme social et économique	684
D- Les tendances, raisons d'une spécificité de la FEN	686
A QUELLE FAMILLE SYNDICALE SE RATTACHE LA FEN ?	689
<b>PARTIE II</b>	<b>693</b>
<b>LE COURANT UNITAIRE,</b>	<b>693</b>
<b>UNE IDENTITÉ SOUPLE</b>	<b>693</b>
<b>CHAPITRE 11</b>	<b>697</b>
<b>QUELS SONT LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS</b>	<b>697</b>
<b>DU COURANT UNITAIRE ?</b>	<b>697</b>
I- L'IDÉOLOGIE	699
A- Une version dialectique de la laïcité	699
B- Le pacifisme	707
C- Les questions internationales	711
II- DES INFLUENCES EXTÉRIEURES : PCF ET CGT	715

A-	L'influence de la CGT	715
B-	Intérêt du PCF pour le syndicalisme enseignant	719
C-	Un courant communiste ?	726
D-	Les modalités de l'influence communiste	732
III-	UN COURANT PLURALISTE	742
A-	Trois sensibilités complémentaires	742
B-	Les conflits internes au courant	749
	SYNTHÈSE	754
	<b>CHAPITRE 12</b>	<b>759</b>
	<b>DES PRATIQUES SYNDICALES DIFFÉRENTES ?</b>	<b>759</b>
I)	LES PRATIQUES REVENDICATIVES DU COURANT	761
A-	A l'avant-garde pédagogique ?	761
B-	Maximaliste ou constructif ?	771
C-	Le souci d'harmonisation avec les autres revendications	777
II-	UNE ATTENTION SPÉCIALE POUR LES CATÉGORIES ET PARTICULARITÉS ENSEIGNANTES	781
A-	Le courant est-il victime des mêmes oppositions d'intérêt que la FEN ?	782
B-	Une attention constante à la jeunesse et aux femmes	788
C-	L'implantation dans l'Empire FEN	796
III-	LES UNITAIRES MILITENT-ILS DIFFÉREMMENT ?	800
A-	Le fonctionnement des sections départementales animées par les militants unitaires	800
B-	Normes et pratiques du militantisme unitaire	806
C-	Le rapport des unitaires avec les administrations	815
	SYNTHÈSE	822
	<b>CHAPITRE 13</b>	<b>827</b>
	<b>UN APPAREIL DANS L'APPAREIL</b>	<b>827</b>
I-	L'EXPÉRIENCE FEN-CGT	829
A-	Une expérience qui laisse des traces	829
B-	Des contradictions insurmontables	834
II-	COMMENT LES UNITAIRES S'INSÈRENT-ILS DANS UN CADRE DESTINÉ À LES CONTENIR ?	839
A-	Un micro-appareil	840
B-	Le refus des tendances	849
C-	La critique unitaire du système des tendances	857

III-	LES RÈGLES DE LA COHABITATION	864
A-	Le répertoire d'intervention interne	864
B-	La cohabitation dans les syndicats	870
C-	Des relations fluctuantes avec les autres courants	879
	SYNTHÈSE	883
	<b>CONCLUSION DE LA PARTIE II</b>	<b>887</b>
	<b>LE COURANT UNITAIRE :</b>	<b>887</b>
	<b>UNE VERSION MUSCLÉE DU MODÈLE FEN</b>	<b>887</b>
I-	LES ÉLÉMENTS IDENTITAIRES SPÉCIFIQUES DU COURANT	888
A-	Une culture militante spécifique	889
B-	Genèse d'un nom : Unité et Action	891
C-	Comment le courant définit-il son syndicalisme ?	892
II-	DES PRATIQUES SYNDICALES ENSEIGNANTES	896
A-	Une conception exigeante de la vie syndicale	896
B-	Le rapport ambivalent des unitaires à la base	898
C-	Le problème de la rotation des cadres et des décharges de service	899
D-	Développer la sociabilité enseignante	900
III-	LE COURANT ET LE MODÈLE FEN	902
A-	La force des réalités structurelles du syndicalisme enseignant	902
B-	L'assentiment global à l'idéologie républicaine-laïque	904
C-	Des syndicalistes pragmatiques	906
D-	La tentation de la contre-FEN	907
	CONCLUSION	908
	<b>CONCLUSION</b>	<b>911</b>
I-	MODÈLE FEN ET SOUPLESSE IDENTITAIRE DU COURANT UNITAIRE	912
A-	Le modèle FEN	912
B-	Un modèle qui se fige	914
C-	La souplesse identitaire du courant unitaire	916
D-	L'appréhension des rapports PCF / syndicats	918
II-	UNITÉ ET TENDANCES	920
A-	Le courant unitaire : une clé de l'unité	920
B-	Unité et modèle FEN	921



C-	Le système des tendances est-il une condition de l'unité ?	922
D-	Tendances et démocratie syndicale	924
III-	LES RAPPORTS ENTRE LA MAJORITÉ ET LA PRINCIPALE MINORITÉ	925
A-	Bilan de l'influence du courant sur les positions de la FEN	926
B-	Une hostilité irréductible entre majorité fédérale et parti communiste	927
C-	Les trois phases du processus d'interaction	929
	<b>SOURCES</b>	<b>933</b>
	Archives départementales : archives de la section des Bouches-du-Rhône de la FEN	934
	DÉPÔTS PRIVÉS D'ARCHIVES	935
	Archives d'organisations	935
	Archives privées	938
	PUBLICATIONS	938
	Brochures syndicales	938
	Revue et journaux syndicaux	938
	TÉMOIGNAGES ET INTERVIEWS	940
	SÉMINAIRES ET GROUPES DE RECHERCHE	941
	Recherches inédites	941
	Groupe de recherches sur l'histoire du syndicalisme enseignant et universitaire CRHMSS (Paris I) / Centre Fédéral FEN puis CHS (Paris I) / CRESC (Paris XIII) / UNSA Education	942
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>945</b>
	LA FEN ET SES SYNDICATS	946
	FEN	946
	SNI	947
	Autres syndicats de la FEN	948
	ASPECTS PARTICULIERS DU SYNDICALISME ENSEIGNANT	949
	Autour de la FEN	949
	Laïcité et guerre scolaire	950
	SYNDICALISME	950
	Le syndicalisme et la fonction publique	950
	Syndicalisme confédéré	951
	L'UNIVERS DES ENSEIGNANTS	952
	Système scolaire	953
	Les enseignants : un groupe social	953
	Pédagogie nouvelle, le marxisme et l'école	954

ASPECTS POLITIQUES	955
Parti Communiste Français	955
Les intellectuels et la politique	957
Social-Démocratie	957
PÉRIODE PRÉCÉDENTE	958
Origines du courant unitaire	958
Syndicalisme	959
Résistance et divers	960
ASPECTS THÉORIQUES	961
Méthodologie	961
Théories sociologiques et Historiographie	961
Science politique	962
PLAQUETTES, NUMÉROS SPÉCIAUX	963
MÉMOIRES ET BIOGRAPHIES	964
Militants syndicaux	964
Militants politiques	964
DIVERS	964
<b>ANNEXES</b>	<b>965</b>
Elections internes à la FEN, 1949-1966	966
Elections internes au SNES, 1949-1966	968
Guide d'entretien destiné à un militant unitaire	970
Lucette Justafré, “ les problèmes de l'Union Française ”.	973
Article de Pierrette Rouquet sur les colonies.	975
Débat entre Aigueperse et Delanoue. <i>L'Ecole Libératrice</i> n°15, 22 janvier 1948.	977
Motion Bonissel-Valière	981
Motion Brugnon sur la double affiliation	984
Valière. <i>L'Ecole Libératrice</i> n° 18, 12 février 1948	984
Appel aux universitaires cégétistes lancé par le Congrès de Dijon de la FEN-CGT :	986
Motion de création du CNAL par le conseil général de la Ligue de l'Enseignement	989
Discours de Benoît Frachon devant le congrès de la FEN-CGT.	991
Contribution de Guilbert au congrès FEN de 1952.	995
2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 24 janvier 1955.	997
2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 17 décembre 1956.	1000
Intervention de Fournial au congrès de la Fédération de l'Education Nationale, 20 novembre 1956.	1005
APPEL POUR UN MOUVEMENT SYNDICAL UNI ET DÉMOCRATIQUE, 1957.	1008
2 BB 3, compte-rendu de la réunion du Bureau Fédéral du 6 janvier 1958.	1011
Lettre de Forestier, du 31 mai 1958 « A ses Amis, Instituteurs et Professeurs, Députés et Sénateurs du Parti	

Socialiste »	1013
Lettre de Forestier à Lauré, le 9 octobre 1961.	1015
Pierre Desvalois et Denis Forestier sur l'Algérie, 26 octobre 1960.	1016
Entretien Gabriel Vialle	1066